HISTOIRE

DU

MERVEILLEUX

DANS LES TEMPS MODERNES

PAR

LOUIS FIGUIER

TOME PREMIER

Introduction
Les Diables de Loudun
Les Convulsionnaires jansénistes

TROISIÈME ÉDITION

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1873

Droits de propriété et de traduction réservés.

BF
1412
F5
1873
t.1

LIBRARY
FEB 15 1962
UNIVERSITY OF TORONTO

784332

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

PUBLIÉS A LA MÊME LIBRAIRIE :

L'ANNÉE SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE. 16 années, 16 vol. Prix : 3 fr. 50 le volume.

L'ALCHIMIE ET LES ALCHIMISTES. *Essai historique et critique sur la philosophie hermétique.* 1 vol. in-8 jésus. 3e édit. (1860). Prix : 3 fr. 50.

HISTOIRE DU MERVEILLEUX DANS LES TEMPS MODERNES. 4 vol. in-18 jésus. 2e édit. (1860-1861). Prix : 14 fr.

LE LENDEMAIN DE LA MORT, ou *la Vie future selon la science.* 1 volume in-18 ésus, accompagné de 10 figures d'astronomie. 5e édit. (1873). Prix : 3 fr. 50.

OUVRAGES ILLUSTRÉS A L'USAGE DE LA JEUNESSE

Format grand in-8

PRIX DE CHAQUE VOLUME, BROCHÉ, 10 FRANCS.

La demi-reliure, dos en chagrin, plats en toile, tranches dorées, se paye 4 fr. en sus.

I. — TABLEAU DE LA NATURE.

LA TERRE AVANT LE DÉLUGE. 1 vol. contenant 25 vues idéales de paysages de l'ancien monde, 322 autres figures et 8 cartes géologiques coloriées. 6e édition (1872).

LA TERRE ET LES MERS, ou description physique du globe. 1 vol. contenant 195 vignettes sur bois par Karl Girardet, etc., et 20 cartes de géographie physique. 4e édition (1866).

HISTOIRE DES PLANTES. 1 vol. illustré de 120 vignettes dessinées par Faguet, préparateur des cours de botanique à la Faculté des sciences de Paris. 2e édition (1873).

LA VIE ET LES MŒURS DES ANIMAUX :

1° *Les Zoophytes et les Mollusques.* 1 vol. illustré de 386 gravures dessinées d'après les plus beaux échantillons du Muséum d'histoire naturelle et des principales collections de Paris (1866).

2° *Les Insectes.* 1 volume illustré de 605 vignettes, dessinées d'après nature par Mesnel, Blanchard et Delahaye, et de 12 compositions par E. Bayard. 2e édition (1869).

3° *Les Poissons, les Reptiles et les Oiseaux.* 1 volume illustré de 400 figures et de 24 compositions par Mesnel, de Neuville et Riou. 2e édit. (1869).

4° *Les Mammifères.* 1 volume illustré de 276 figures par Bocourt, Mesnel et de Pennes. 2e édition (1870).

L'HOMME PRIMITIF. 1 volume illustré de 40 *scènes de la vie de l'homme primitif* et de 246 figures représentant les objets usuels des premiers âges de l'humanité. 3e édition (1872).

LES RACES HUMAINES. 1 vol. illustré de 334 gravures et de 8 chromolithographies représentant les principaux types des familles humaines. 2e édition (1873).

II. — OUVRAGES DIVERS.

LE SAVANT DU FOYER, ou *Notions scientifiques sur les objets usuels de la vie.* 1 vol. illustré de 244 vignettes. 6e édition (1873).

LES GRANDES INVENTIONS ANCIENNES ET MODERNES dans les sciences, l'industrie et les arts. 1 vol. illustré de 238 gravures sur bois. 6e édit. (1873).

VIES DES SAVANTS ILLUSTRES, DEPUIS L'ANTIQUITÉ JUSQU'AU XIXe SIÈCLE. 5 vol. grand in-8, accompagnés de 175 grandes compositions et portraits authentiques (1865-1870) : Tome Ier, *Savants de l'antiquité.* — Tome IIe, *Savants du Moyen âge.* — Tome IIIe, *Savants de la Renaissance.* — Tome IVe, *Savants du* XVIIe *siècle.* — Tome Ve et dernier, *Savants du* XVIIIe *siècle.* (Chaque vol. broché, 10 fr.)

Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

PRÉFACE.

Le phénomène des tables tournantes a été le signal, dans les deux mondes, d'une éruption de prodiges qui tantôt rappellent avec peu de variantes, tantôt reproduisent d'une manière identique, les actions les plus surprenantes attribuées aux magiciens de l'antiquité. Ne dût-elle servir qu'à nous faire comprendre quelques-uns de ces faits merveilleux si fréquents dans l'histoire, acceptés avec beaucoup de restrictions, ou même absolument rejetés par la critique des deux derniers siècles, l'étude des manifestations surnaturelles sur lesquelles on dispute depuis plusieurs années, aurait déjà son intérêt et son prix. Mais ce prix serait plus grand si une telle étude, bien suivie, nous amenait à conclure que la plupart des prodiges contemporains, de même que les anciens dont ils sont la copie, se tiennent entre eux par un lien naturel, et que, pouvant être rapportés à une même cause, naturelle aussi, ils s'expliquent les uns par les autres, ou, pour mieux dire, qu'un seul bien compris donne la clef de tous. Une pareille conclusion, qui évincerait nécessairement tout agent surnaturel, serait une victoire remportée par la science sur l'esprit

de superstition, au grand bénéfice de la raison et de la dignité humaines.

C'est cette étude que nous nous proposons d'entreprendre au double point de vue de la critique et de l'histoire. Nous voulons essayer de prouver que les manifestations prétendues merveilleuses dont notre siècle a été et se montre encore agité, ne sont au fond que la suite, la continuation, nécessaire et presque inévitable, de phénomènes du même ordre qui se sont accomplis dans les siècles qui ont précédé le nôtre, et qui trouvent d'ailleurs leur explication dans la nature même de l'esprit humain.

En 1854, quand les tables tournantes et parlantes, importées d'Amérique, firent leur apparition en France, elles y produisirent une impression que personne n'a oubliée. Beaucoup d'esprits sages et réfléchis furent effrayés de ce débordement imprévu de la passion du merveilleux. Ils n pouvaient comprendre un tel égarement en plein dix-neuvième siècle, avec une philosophie avancée et au milieu de ce magnifique mouvement scientifique qui dirige tout aujourd'hui vers le positif et l'utile.

Une connaissance exacte de l'histoire du passé aurait prévenu, ou du moins fort diminué, cet étonnement. L'amour du merveilleux n'est pas particulier à notre époque; il est de tous les temps et de tous les pays, et n'est point, hélas! incompatible avec les progrès de la science et la culture des esprits. Par une instinctive défiance de ses propres forces, l'homme est porté à placer au-dessus de lui d'invisibles puissances, s'exerçant dans une sphère inaccessible. Cette disposition native a existé à toutes les périodes de l'histoire de l'humanité, et revêtant, selon les temps, les lieux et les mœurs, des aspects différents, elle a donné naissance à des manifestations, varia-

bles dans leur forme, mais tenant au fond à un principe identique.

La divination, avec toutes ses variantes, la croyance au pouvoir des oracles, des devins, des sibylles ou des thaumaturges, telle est la forme que le merveilleux nous offre dans l'antiquité, et qui s'est d'ailleurs conservée jusqu'à nos jours, sans modification fondamentale, chez tous les peuples de l'Orient.

Au moyen âge, quand une religion nouvelle a achevé de transformer l'Europe, le merveilleux prend domicile dans cette religion même. On croit aux possessions diaboliques, aux sorciers et aux magiciens. Pendant une série de siècles, cette croyance est sanctionnée par une guerre sans trêve et sans merci, faite aux malheureux que l'on accuse d'un secret commerce avec les démons ou avec les magiciens leurs suppôts.

Vers la fin du dix-septième siècle, à l'aurore d'une philosophie tolérante et éclairée, le diable a vieilli, et l'accusation de magie commence à être un argument usé, mais le merveilleux ne perd pas ses droits pour cela. Les miracles fleurissent à l'envi dans les églises des diverses communions chrétiennes; on croit, en même temps, à la baguette divinatoire, on s'en rapporte au mouvement d'un bâton fourchu pour rechercher les objets du monde physique et s'éclairer sur les choses du monde moral; on continue, dans diverses sciences, à admettre l'intervention d'influences surnaturelles, précédemment introduites par Paracelse.

Au dix-huitième siècle, malgré la prédominance des idées cartésiennes dans le public et dans les écoles, tandis que, sur les matières philosophiques, tous les yeux s'ouvrent aux lumières du bon sens et de la raison, dans le siècle de Voltaire et de l'Encyclopédie, le merveilleux résiste seul à

la chute de tant de croyances jusque-là vénérées. Les miracles religieux foisonnent encore. « Plus la raison fait de progrès, écrit Voltaire dans une de ses lettres, plus le fanatisme grince des dents. » A la fin de ce siècle même, éclate l'une des plus considérables manifestations de l'amour du merveilleux : Mesmer remue toute l'Europe avec ses fantastiques baquets.

Au commencement de notre siècle, le mesmérisme est déjà tombé dans le discrédit public, mais il laisse un héritier plus avouable, le somnambulisme artificiel, découvert par le marquis de Puységur, qui trouve dans le monde entier des prosélytes innombrables.

Enfin, de nos jours, se montre la fureur des tables parlantes, des médiums et des esprits frappeurs, qui, de moment en moment, s'élevant d'un degré de plus dans l'échelle du merveilleux, fait revivre sous nos yeux les pratiques réunies des superstitions de tous les temps.

Nul doute qu'après nous de nouvelles manifestations de cet amour du surnaturel, inné dans l'esprit de l'homme, ne viennent à se produire, en affectant quelque autre forme, impossible à prévoir dès aujourd'hui.

Le mouvement de 1854, où le merveilleux avait pris corps dans les tables tournantes, n'était donc pas un fait anormal, un accident fortuit, mais la suite naturelle de beaucoup d'événements antérieurs. L'homme ne peut se passer de l'aliment des superstitions ; quand la forme sous laquelle le merveilleux est apparu à une génération est devenu surannée, il est habile à en faire surgir une autre, qui renouvelle et rajeunit pour lui les jouissances qu'il éprouve à se repaître de ces chimères.

C'est pour éclairer ce côté de l'esprit humain, c'est pour demander à l'histoire des leçons à l'usage du temps présent que nous conçûmes en 1854, au moment de l'invasion

des tables parlantes et des esprits frappeurs, le projet et le plan de l'ouvrage que l'on va lire.

Dans le premier volume, que le lecteur a sous les yeux, nous jetons, par une *Introduction historique*, un rapide coup d'œil sur le merveilleux considéré dans l'antiquité et le moyen âge; c'est la préparation obligée aux études qui doivent suivre, c'est-à-dire à l'histoire du merveilleux dans les temps modernes. L'*Histoire des Diables de Loudun*, et celle des *Convulsionnaires jansénistes*, qui font partie du même volume, nous montrent le merveilleux régnant encore en souverain dans le domaine théologique.

Dans le deuxième volume, l'*Histoire des Prophètes protestants* nous présente le type le mieux caractérisé de ces épidémies de délire suscitées par l'exaltation des idées religieuses, et dont l'histoire de la médecine a recueilli de nombreux exemples. *La Baguette divinatoire* fait connaître une des plus singulières formes revêtues par le merveilleux, l'une de celles qui ont le plus longtemps résisté aux explications de la philosophie.

Les deux autres volumes qui complètent cet ouvrage renferment l histoire du *Magnétisme animal*, celle des *Tables tournantes*, *des médiums et des esprits*.

Nous faisons suivre ou nous accompagnons chacun de nos récits de l'explication naturelle qui rend compte aujourd'hui de ces prétendus prodiges. Les lumières de la physiologie et celles de la médecine suffisent, dans la plupart des cas, à cette tâche.

De ces discussions, nous croyons qu'il résultera pour le lecteur la certitude que tous les prodiges que nous passons en revue dans cet ouvrage, peuvent s'expliquer avec la seule connaissance de notre organisation physiologique.

Ce livre pourrait donc s'appeler *le surnaturel expliqué*.

Il est évident que dès qu'on l'explique, le surnaturel n'existe plus.

Un mot sur l'esprit qui nous a dirigé dans l'exécution de ces études. Tous ceux qui ont écrit jusqu'à ce jour sur les genres spéciaux de merveilleux, sur les possessions diaboliques, sur le magnétisme animal, les tables tournantes, etc., se sont partagés en deux camps opposés, que l'on pourrait appeler le parti des incrédules et celui des croyants, les uns niant, de parti pris, des faits qu'ils n'ont pas pris la peine d'examiner, les autres acceptant, sans examiner d'ailleurs davantage, ce qui leur vient de toutes mains en fait de prodiges et de miracles. Presque tous les médecins, par exemple, qui ont écrit sur le magnétisme animal, n'ont voulu y voir que jonglerie, mensonge et compérage; d'un autre côté, les écrivains spiritistes, tels que MM. de Mirville, des Mousseaux et consorts, ne laissent hésiter leur robuste foi devant aucune extravagance. Nous nous sommes défendu avec soin, en étudiant ces matières, de toute prévention analogue. L'esprit libre de toute impression antérieure, nous avons voulu avant tout rechercher la vérité des faits dans la comparaison des témoignages. Dans ce but, nous sommes toujours remonté aux sources originales, n'accordant qu'une confiance très-limitée aux ouvrages critiques, dans un sens ou dans un autre, où ces documents primitifs sont appréciés. Continuant la même marche, nous mettons souvent les textes mêmes de ces documents sous les yeux du lecteur, pour qu'il se fasse à lui-même son opinion. Ce livre est avant tout une œuvre d'histoire, et nous tenons beaucoup plus à bien raconter les événements qu'à faire briller notre sagacité personnelle dans leur appréciation. On pourra ne pas partager toutes nos vues en ce qui concerne l'explication naturelle

des phénomènes merveilleux que nous passons en revue, mais la partie historique de cet ouvrage doit demeurer intacte, nous l'espérons du moins, car nous avons la conscience d'avoir exposé les faits avec une sincérité parfaite.

En suivant ce système, c'est-à-dire en nous préoccupant bien plus de raconter que de dogmatiser, en mettant sous les yeux du lecteur ce qu'ont pensé et écrit sur ces matières des contemporains sincères et éclairés, nous croyons avoir satisfait aux préceptes de la vraie critique philosophique. L'esprit de critique n'est pas, en effet, l'esprit de négation, ni même de doute systématique, mais l'esprit d'examen, et il ne peut s'exercer que sur des faits bien établis historiquement et décrits avec exactitude.

INTRODUCTION

HISTOIRE

DU MERVEILLEUX

DANS LES TEMPS MODERNES.

INTRODUCTION

OU COUP D'ŒIL SUR L'HISTOIRE DU MERVEILLEUX DEPUIS L'ANTIQUITÉ JUSQU'AUX TEMPS MODERNES.

I

Le merveilleux dans l'antiquité et le moyen âge.

Le merveilleux est un aliment si nécessaire à l'esprit de l'homme, que chez tous les peuples et dans tous les temps on a signalé le même besoin de croire aux choses extraordinaires, et d'admettre l'existence de faits surnaturels. L'imagination des masses n'éprouve de sympathie que pour ce qui l'étonne. L'harmonie des phénomènes du monde, l'ordre de la nature, la constante régularité avec laquelle ses lois s'exécutent, c'est-à-dire ce qu'il y a de véritablement admirable dans l'univers, ne peuvent contenter cette passion d'admirer qui distingue le vulgaire et qu'Horace trouvait si anti-philosophique : *nil mirari*, tel était l'axiome dont le philosophe de Tibur faisait le fondement de la vraie sagesse.

Mais le poëte latin, esprit fort, sceptique, indifférent

et moqueur, quoique sage à sa manière, parlait de cela fort à son aise. Les nations ne sont pas composées de philosophes. Ce peuple romain lui-même, pour lequel Horace formulait sa maxime, fut, en tous les temps, amoureux des prodiges. En dépit de la conquête du monde, qui avait dû familiariser son esprit et ses yeux avec une variété infinie d'idées étranges et de spectacles étonnants, malgré les lumières qu'auraient pu lui communiquer tant de beaux génies nés dans son sein, il n'avait rien perdu de sa foi au merveilleux, et était demeuré le peuple le plus superstitieux de la terre.

C'est que ce besoin d'admirer qui pousse l'homme au-devant des prodiges, a son origine dans la faiblesse même et dans le cœur de l'humanité. L'homme n'ose s'appuyer sur ce qui vient de lui-même ou de ses semblables; il se défie de sa force et de sa raison, toutes deux limitées. Pour peu qu'il souffre ou qu'il craigne — et quand n'avons-nous ni rien à souffrir ni rien à craindre? — son premier instinct est d'invoquer le secours de quelque puissance supérieure à l'humanité.

L'intervention personnelle de la divinité était fréquente dans les sociétés primitives. Les principales institutions et les lois religieuses ou civiles avaient été dictées aux anciens peuples par des dieux. Bien plus, ces dieux apparaissaient continuellement pour expliquer, pour éclaircir et commenter ce que leur parole avait pu laisser d'obscur, pour donner des avis dans les circonstances difficiles, pour récompenser le zèle ou punir la faiblesse, comme s'ils se fussent réservé le gouvernement direct et la conduite de ces peuples, encore trop jeunes pour être abandonnés à leur seule raison. C'est ainsi que dans l'*Iliade* les dieux mytho-

logiques se montrent sans cesse debout à côté des héros qu'ils favorisent. La Bible nous fait voir également le Dieu des Hébreux leur apportant lui-même ses ordres et ses instructions sur des objets qui ne touchent qu'aux soins les plus vulgaires de leur existence ou de leur conservation. La divinité exerce au milieu de ces peuples, encore dans l'enfance, l'office d'un magistrat suprême et de plusieurs magistrats subalternes. Aussi, lorsque plus tard Dieu se retire, les abandonnant à leur raison devenue adulte et aux lois qu'il a établies pour la guider, c'est encore à son autorité qu'ils entendent obéir, plutôt qu'à leur conscience, plutôt qu'aux lois, dont les interprètes ne sont que des hommes comme eux, et, comme eux, sujets à l'erreur.

La divinité, qui n'intervient plus alors par sa personne, intervient encore par son action, soit qu'invisible elle l'exerce immédiatement par la manifestation de faits surnaturels, soit qu'elle la communique à des délégués de son choix qui l'exercent à sa place. C'est alors qu'apparaissent les oracles, les révélateurs, les prophètes et les fondateurs d'institutions nouvelles. Mais tous ces élus ne peuvent s'imposer aux nations et ne parviennent à subjuguer leur esprit qu'à la condition de justifier, par des preuves irrécusables, que leur mission dérive d'en haut : ils sont tenus d'accomplir des *prodiges*. Les merveilles qu'ils opèrent sous les yeux de la foule ravie, sont les lettres de créance qui les font reconnaître comme les émissaires, et, pour ainsi dire, comme les porte-voix de la divinité. Avant d'accepter l'ordre nouveau que l'on prêche en son nom, le peuple exige l'apparition de quelque fait surnaturel où soit marqué le caractère céleste. Il est rare qu'un changement profond dans la politique ou l'état d'un pays se

soit opéré, même par la main des plus grands hommes, sans ce contre-seing religieux, qui, selon les temps et les lieux, prend le nom de *signe*, de *miracle* ou de *prodige*. Mais tout n'en reste pas là. Quand la révolution nouvelle, bien que depuis longtemps acccomplie et exerçant en paix son empire, a besoin d'être raffermie ou rajeunie dans la foi des peuples, on voit se manifester, au moment opportun, quelque coup éclatant de l'autorité divine : ce qui a fondé intervient encore pour consolider. De là, dans l'ordre païen, les *prodiges*, et, dans l'ordre chrétien, les *miracles*, sortes de coups d'État par lesquels l'auteur de la nature, pour mieux manifester sa toute-puissance et en même temps sa volonté, suspend ou viole les lois qu'il a lui-même établies.

Ces dispositions naturelles de l'esprit humain ont dû, dans tous les temps, singulièrement favoriser la multiplication des prodiges. Avec des intelligences si dociles au merveilleux, si empressées de subir son empire, comment l'intérêt et l'orgueil se seraient-ils lassés d'en produire?

Tous les prêtres de l'ancienne Égypte étaient investis de pouvoirs surnaturels et mystérieux. Dans l'Inde, c'étaient les *lamas* et les brahmines du premier rang qui en avaient le monopole. Ils faisaient communiquer le ciel avec la terre, l'homme avec la divinité, absolument comme nos *mediums* actuels. L'origine de ce privilége paraît remonter à la genèse même des Hindous et appartenir à la caste sacerdotale de ces peuples. Sortie du cerveau de Brahma, la caste sacerdotale doit rester plus près de la nature de ce dieu créateur et entrer plus facilement en communication avec lui, que la caste guerrière, née de ses bras, et, à plus forte rai-

son, que la caste des parias, formée de la poussière de ses pieds.

Dans la haute Asie, une autre cosmogonie, celle qu'avait révélée Zoroastre, créait le monde spirituel et le monde matériel avec un fluide qui n'était rien moins que la substance de la divinité. C'était l'*od*, retrouvé en Allemagne par le comte de Reichembach et adopté en France par M. Cahagnet, deux célèbres *mediums* de notre époque. Condillac, guidé par les recherches savantes de Brucker, nous a donné, en quelques pages, une analyse très-curieuse du système du grand législateur de la Perse, dans lequel les alchimistes, les magiciens et les mystiques ont puisé tour à tour et comme à l'envi.

« D'après les principes de Zoroastre, dit Condillac, les Orientaux se représentaient au delà du monde une lumière immense, qui, étant répandue dans un espace sans corps, était pure et sans mélange d'aucune ombre. Cette lumière toujours vivante, était supposée donner la vie à tout ; et l'écoulement de ses rayons, qui se répandaient à l'infini, faisait concevoir comment tous les êtres en venaient par émanation. Car, disaient-ils, ce monde n'est qu'un lieu de ténèbres, où quelques rayons se sont répandus. Or, les ténèbres ne sont qu'une privation de lumière ; elles ne sont rien par elles-mêmes, il n'y a donc de réel dans ce monde que ce qui émane de cette lumière première, pure et immense. Voilà du moins, autant qu'on peut le deviner, comment ces philosophes expliquaient l'émanation de la matière. D'où nous pouvons conclure que, selon eux, les corps ne sont qu'un composé d'un peu de lumière et de beaucoup de ténèbres, ou autrement, d'un peu d'être et de beaucoup de privations.

« Mithra, c'est ainsi qu'ils nommaient cette source de lumière, ne pouvait produire que des dieux comme lui, puisque les ténèbres ne pouvaient approcher de sa substance lumineuse. Les dieux, qui en émanaient immédiatement, participaient donc à toute la plénitude de sa lumière et de sa divinité. Mais les émanations venant à se succéder, il se trouvait

enfin des dieux qui étaient tout à fait hors de cette plénitude. L'essence divine s'affaiblissait donc en eux à proportion qu'ils s'éloignaient davantage de leur source, et ils devenaient d'autant plus imparfaits qu'ils se rapprochaient et participaient plus des ténèbres.

« Cette suite d'esprits remplissait l'intervalle qui est entre Dieu et la matière; et ceux qui s'étaient rapprochés des ténèbres avaient seuls produit le monde. Mais ils n'avaient pu le produire que très-imparfait, parce que des ténèbres naissent nécessairement le froid, les infirmités, les maladies, la mort.

« Ces esprits présidaient à tout; ils étaient dans les cieux, dans les airs, dans la terre. Plus puissants que les âmes qui émanaient comme eux, mais qui étaient à une plus grande distance de la source commune, ils les avaient forcées de s'unir aux corps, et ils les avaient assujetties à toutes les misères de la vie.

« Tout étant donc plein d'anges bons et mauvais, il s'agissait de se soustraire aux uns, de se rendre les autres favorables, de se dégager des liens du corps, de s'élever au-dessus des ténèbres, et de tendre vers la source de lumière. »

Quelle vaste démonologie en exercice dans tout ce système! et quel rôle important y joue déjà le *fluide!* C'est de là, comme le fait encore très-bien observer Condillac, que sont sortis tous les principes, toutes les superstitions, tous les secrets et toutes les extravagances de la magie, depuis les Chaldéens, les pythagoriciens, les éclectiques, et Simon le Magicien qui les reçut de l'école d'Alexandrie, jusqu'aux *gnostiques*, ou illuminés, et nous pouvons ajouter jusqu'aux *mediums* de nos jours.

Il est certain que les arts magiques ont eu, à une certaine époque, en Orient, une théorie doctrinale. Bientôt après on voit la pratique de la magie, sortie de l'Orient, s'éparpiller partout, se diversifiant selon les lieux, les temps, et les idées particulières des adeptes ou des nations auxquelles ils s'adressent.

Pythagore, philosophant dans la Grande Grèce, ne se

bornait pas à moraliser les habitants de Sybaris. Il aimait à se promener sur les bords du fleuve Nessus, et il lui récitait ses *vers dorés* avec tant de charme, que le fleuve enchanté lui répondait, en présence même des disciples du philosophe : *Salut, Pythagore!* Jamblique assure que ces paroles étaient très-distinctement entendues. Pythagore savait encore se faire écouter des bêtes, et un jour il arrêta, dit-on, le vol d'un aigle par la seule puissance de sa volonté.

Dans toute l'antiquité grecque on trouve des prêtres inspirés comme Calchas, ou des devins qui, comme Tirésias, voient l'avenir et découvrent les choses cachées en se mettant en communication avec les dieux. Tout le monde connaît les pythonisses antiques qui rendaient des oracles en s'agitant sur leurs trépieds, comme nos convulsionnaires sur le tombeau du diacre Pâris. Les Sibylles, si honorées des Romains, étaient des voyantes tout aussi lucides, mais leurs prophéties ne s'accompagnaient point de convulsions, comme celles des pythonisses.

Dans son *Traité des oracles abandonnés*, Plutarque nous fait connaître la manière dont les pythonisses exprimaient leurs prophéties. Elles ne donnaient leurs réponses qu'après avoir été préparées par un long jeûne, et avoir respiré les émanations de la terre. Mais souvent la force de l'exhalaison qui leur montait au cerveau était si violente, qu'elle entraînait leur mort, et Plutarque en cite un exemple :

« Qu'arriva-t-il donc à la Pythie? Elle descendit bien dans le trou de l'oracle, malgré elle, mais elle montra d'abord qu'elle ne pouvait plus souffrir l'exhalaison, remplie qu'elle était d'un esprit malin et muet. Enfin, étant tout à fait troublée et courant vers la porte en poussant un cri horrible,

épouvantable, elle se jeta contre terre, de telle sorte que non-seulement les voyageurs, mais même le grand prêtre Nicandre, et tous les autres prêtres qui étaient là présents, s'enfuirent de peur. Cependant, rentrant un peu après, ils l'enlevèrent étant encore hors d'elle-même. Elle ne survécut que peu de jours. »

L'effluve terrestre était, suivant Plutarque, le conducteur du dieu dans le corps de la Pythie. Cet écrivain pense que la terre ayant perdu de sa vertu, l'exhalaison prophétique cessa, et les oracles devinrent muets. Cicéron s'était expliqué là-dessus dans le même sens.

« C'est, dit-il, que cette vertu terrestre qui agitait l'esprit de la Pythie par une inspiration divine, s'est évanouie avec le temps, comme nous voyons que plusieurs rivières se sont desséchées, ou qu'elles ont pris un autre cours, et ont été détournées ailleurs. »

Plutarque écrivait ce qu'on vient de lire dans les premières années du christianisme, qui allait bientôt apparaître au monde antique et lui apporter des vérités bien inattendues. Mais pour le moment nul oracle nouveau n'avait encore remplacé les anciens. Voici une histoire que le même Plutarque se fait raconter par Cléombrote. Celui-ci la tenait d'Épithases, qui avait été son maître de grammaire, homme grave et qu'on ne pouvait, dit-il, soupçonner de mensonge.

Cet Épithases s'étant embarqué sur un vaisseau avec plusieurs personnes, pour aller en Italie, le vent leur manqua vers certaines îles de la mer Égée. Comme la plupart des passagers veillaient et buvaient après souper, on entendit tout à coup une voix venant d'une île voisine, qui appelait si hautement le pilote, nommé Thamas, que tout le monde en fut effrayé. Thamas n'ayant pas répondu, la même voix, se renforçant en-

core, lui cria que lorsque le vaisseau serait arrivé dans un certain lieu qu'elle désignait, il annonçât que le *grand Pan*[1] était mort. La compagnie délibéra pour savoir si on obéirait, et il fut décidé que si le vent n'était pas assez fort pour dépasser le lieu indiqué, on exécuterait l'ordre mystérieux qui venait de se faire entendre. Aussi le calme les ayant arrêtés, Thamas cria de toute sa force : *Le grand Pan est mort!* Ces paroles étaient à peine achevées, qu'on entendit retentir de tous côtés des gémissements et des plaintes. L'empereur Tibère, informé de ce qui était arrivé, envoya chercher Thamas, et ayant assemblé plusieurs savants qui ne purent trouver l'explication de ce prodige, Tibère conclut que ce mystérieux Pan était « fils de Mercure et de Pénélope ».

Cette mystique et solennelle proclamation de la mort du *grand Pan* était peut-être plus sérieuse que ne semblait l'indiquer la plaisanterie de Tibère. C'était, en effet, l'époque de la prochaine chute des idées païennes ; c'était le temps où de nouveaux miracles allaient s'opérer au nom d'un dieu nouveau.

Si les faits surnaturels, artificieusement invoqués dans un but politique, social ou religieux, furent nombreux dans la société païenne, c'est principalement dans les premiers siècles du christianisme qu'on vit ces phénomènes grandir partout en nombre et en éclat. Le conflit qui régnait alors entre les idées anciennes et les dogmes nouveaux, jetait le trouble dans tous les esprits, l'inquiétude dans toutes les consciences, et pendant les nombreuses périodes de défaillance intellectuelle de cette époque tourmentée, le surnaturel et le

1. Τὸ πάν, *le tout, le grand tout.*

merveilleux semblaient un refuge tout ouvert à la timidité et à l'incertitude des âmes.

Ce que l'on peut très-bien reconnaître néanmoins, à cette époque de confusion universelle, c'est que le don de faire parler le ciel, qui avait été réservé dans l'antiquité à certains lieux et à certains personnages, aux pythonisses, aux sibylles, etc., devient une faculté profane qui se communique aux simples particuliers : l'oracle se sécularise. Si les temples et les antres sacrés des païens deviennent muets à mesure que la foi des nations s'en éloigne, si les sibylles désertent leur sanctuaire antique pour prendre le chemin d'un éternel exil, leur héritier, leur successeur est là : c'est le *thaumaturge*, qui étonne la multitude par ses miracles opérés à ciel ouvert sur le forum des bourgs et jusque dans les carrefours des grandes villes.

Nous n'avons pas à parler ici des miracles apostoliques ; nous devons abandonner ces mystères à la foi de chacun, et détourner notre critique de ces faits, au-dessus de son domaine. Mais, du moins, nous pourrons raconter les prodiges qui leur furent opposés ou qui se produisirent à la même époque. Vers ce temps, des magiciens de tous les pays s'étaient donné rendez-vous à Rome. Nous parlerons seulement des plus célèbres, c'est-à-dire de Simon de Samarie et d'Apollonius de Thyanes.

Plusieurs pères de l'Église, saint Justin entre autres, ne sont pas éloignés de considérer Simon comme un Dieu [1]. Ce grand thaumaturge avait su tellement impo-

1. Les partisans de Simon, que le peuple de Rome et le sénat lui-même avaient adoré comme un dieu, lui firent élever dans l'île du Tibre une statue avec cette inscription : *Simoni deo sancto, A Simon dieu saint.* Plusieurs pères de l'Église qui parlent de cette inscription,

ser tout à la fois aux chrétiens et aux païens, que ni les uns ni les autres ne songèrent à contester la réalité de ses prodiges, mais cherchèrent seulement à les faire tourner à leur profit. Pour les païens, le magicien Simon est un envoyé des divinités antiques, qui vient manifester et défendre leur puissance mise en péril; aux yeux des chrétiens, au contraire, Simon opère, grâce à l'appui secret du démon, mais en vertu d'une concession de leur Dieu même, du vrai Dieu. Aussi, tout ce que fait Simon le Magicien, tous les événements où il figure ne peuvent être que miraculeux. Que le magicien de Samarie crée des statues douées de la propriété de marcher, et qui marchent aux yeux de la foule consternée d'admiration et d'effroi; qu'il demeure sain et sauf au milieu des flammes d'un bûcher, et qu'il change les pierres en pain, miracle! Mais que, s'élevant dans un char de feu, par la puissance de deux démons, il tombe, après s'être soutenu quelques instants dans les airs, miracle encore! Car l'empereur Néron prononcera aussitôt que l'accident ne doit pas être attribué à une cause naturelle, mais bien à la victoire du Dieu des chrétiens. Et la multitude, empressée de souscrire à l'opinion que César a émise de sa science certaine, et de son autorité plus imposante encore, déclarera tout d'une voix que la chute de Simon est due aux prières de saint Pierre, qui a conjuré la puissance des deux démons du magicien.

reconnaissent toute l'authenticité des miracles de Simon de Samarie, et ne protestent que contre l'attribut de sainteté donné à la divinité du grand thaumaturge. Cependant tous les pères de l'Église ne sont pas aussi favorables au célèbre magicien. Ils lui reprochent d'avoir tenté d'obtenir des apôtres du Christ le don des miracles, et ils ajoutent que ce n'est qu'après avoir vu ses offres repoussées, que Simon de Samarie fit alliance et traita avec les démons.

Voici comment on raconte cette curieuse escarmouche de saint Pierre et de Simon de Samarie.

Simon le Magicien avait coutume de faire garder sa porte par un gros dogue, qui dévorait tous ceux que son maître ne voulait pas laisser entrer. Saint Pierre, voulant parler à Simon, ordonna au chien d'aller lui dire, en langage humain, que Pierre, serviteur de Dieu, le demandait. Devenu aussi doux qu'un mouton, mais plus intelligent, le chien s'acquitta de la commission à la grande stupéfaction du magicien. Pour prouver néanmoins à saint Pierre qu'il était aussi fort que lui, Simon ordonna à son fidèle dogue d'aller répondre que saint Pierre pouvait entrer. C'est ce que le docile animal exécuta sur-le-champ.

Saint Pierre, qui n'avait pu surpasser le magicien dans cette première rencontre, attendait le moment d'une victoire décisive. Or, Simon eut un jour l'idée de s'élever en l'air : il prit son essor et s'élança comme un oiseau ; il semblait, dans son vol, porté sur un char de feu. Mais saint Pierre le fit tomber par un choc de sa puissante volonté, et le magicien se cassa les jambes dans sa chute. Il ne perdit pas pour cela l'estime de Néron, qui reconnut seulement et proclama dans ce résultat l'influence d'un dieu plus fort que celui du magicien. Voilà ce qu'on appelle le *combat apostolique*. L'histoire qui précède est racontée dans un écrit attribué à un certain A. Bias, de Babylone.

Simon le Magicien n'était pas d'ailleurs un jongleur vulgaire. Il passe pour avoir été le premier chef des *Gnostiques*, secte de mystiques qui eut un grand commerce avec les esprits. Il ne faisait pas tourner les tables, ni voltiger les meubles d'une maison, mais il commandait à une faux de fonctionner toute seule, et

elle abattait autant d'ouvrage que le plus habile faucheur.

Simon s'était flatté que si on lui tranchait la tête, il ressusciterait trois jours après. L'empereur — c'était Néron — ne se le fit pas dire deux fois : par son ordre, le magicien fut décapité. On dit bien que, grâce à ses prestiges, Simon mit la tête d'un monstre à la place de la sienne, mais ce ne serait pas là un miracle encore bien facile. Le fait est qu'au jour dit le magicien ressuscita.

C'était encore un homme très-distingué, un philosophe et un médecin éminent, que cet Apollonius de Thyanes, dont Philostrate a écrit la vie. Il n'était né que deux ans après Jésus-Christ, et sa vie qui se prolongea jusqu'à l'âge de cent trente ans, lui permit de faire de nombreux voyages pour aller puiser à leur source la science et la magie. Du reste les voyages lui coûtaient peu, car il pouvait en un instant se transporter d'une extrémité de la terre à l'autre. Protée insaisissable, il se métamorphosait en oiseau, en arbre, en pierre. Il prédisait l'avenir, évoquait les ombres des morts et avait avec elles des conversations suivies. Un jour, l'empereur Néron étant à table au milieu de ses courtisans, un violent orage s'éleva. Apollonius était alors à Rome, occupé à ressusciter une jeune fille qui venait de mourir au moment même où se terminait la cérémonie de ses noces. Comme les personnes présentes faisaient éclater leur admiration pour le prodige qui venait d'être opéré sous leurs yeux, Apollonius, se tournant vers elles, leur dit : « Entendez-vous la foudre qui gronde ? Eh bien ! j'ordonne qu'elle tombe sur l'empereur qui est à table en ce moment. » Aussitôt la foule se précipite vers le palais, où l'événement

ordonné par Apollonius était effectivement arrivé. La foudre, tombant sur la table de l'empereur, avait brisé la coupe qu'il portait à ses lèvres, mais sans faire aucun mal à personne.

Appolonius de Thyanes était passé maître dans l'art de produire des hallucinations chez tout un peuple La peste désolant la ville d'Éphèse, comme médecin, il crut devoir s'y transporter. Il assembla les principaux habitants sur une des places de la ville, et leur dit : « Ne voyez-vous pas que les dieux vous punissent de l'hospitalité que vous accordez à l'esprit du mal, que les *nouveaux juifs* (les chrétiens) appellent le diable? »

On lui demande où est ce diable. Il montre alors du doigt un vieux mendiant qui se chauffait au soleil. « Voici l'auteur de la peste, dit-il, il dépend de vous de l'anéantir. » En un instant, le malheureux qu'il désignait fut assommé à coups de pierres. Mais quand on voulut retirer son cadavre pour l'entraîner hors de la ville, on ne trouva plus que la carcasse d'un chien qu'on se hâta d'enterrer, et la peste cessa.

Revenu à Rome, Apollonius devint suspect et il fut arrêté. Un acte d'accusation ayant été dressé contre lui, il fut amené devant ses juges. Mais lorsqu'on voulut lire l'acte d'accusation, l'écriture était effacée. Consternés de ce prodige, les juges interpellèrent l'accusé. Il sourit sans leur répondre ; puis on vit se former autour de lui un nuage de fumée qui l'enveloppa : quand ce nuage fut dissipé, Apollonius avait disparu.

On l'arrêta une seconde fois sous le règne de Domitien. Pour rendre son évasion impossible, l'empereur ordonne de le dépouiller de ses vêtements et de lui raser la barbe et les cheveux; en cet état, on l'enferme

dans un cachot, à l'entrée duquel furent placés des gardes qui devaient répondre de leur prisonnier sur leur tête. Mais quand on entra dans le cachot pour porter à manger au captif, on n'y trouva que les fers dont il avait été chargé.

Lorsque, quelque temps après, Apollonius reparut à Rome, son retour fut considéré comme un prodige. Il se mit à parcourir les rues en criant : « *Tue, tue.... Mort au tyran !* » La foule s'attroupe autour de lui, quelques citoyens veulent s'emparer de sa personne ; mais ceux qui étendent les bras pour le saisir, demeurent aussitôt immobiles et comme pétrifiés. « Est-ce donc ainsi, ô Romains, s'écrie-t-il, que vous traitez les gens qui vous apportent une bonne nouvelle. Sachez qu'au moment où je vous parle, le tyran Domitien tombe sous les coups d'Étienne.... Il se débat!... son sang coule.... Il est mort ! » Le peuple courut en foule vers le palais, et acquit la certitude que Domitien venait, en effet, d'être assassiné.

Quand Apollonius mourut, ses disciples firent courir le bruit qu'il avait été enlevé par une troupe d'esprits célestes, et on les crut d'autant plus facilement que, dans tout le cours de sa longue carrière, il n'avait usé de son savoir puissant que pour faire du bien aux hommes.

Tous les sorciers ou magiciens n'étaient pas sans doute de la force de Simon ou d'Apollonius de Thyanes, mais ils étaient devenus si nombreux à Rome, que, tous les poëtes de cette époque s'en plaignent comme d'un fléau, et que plusieurs fois les empereurs durent rendre contre eux des édits d'expulsion. Tacite rapporte qu'on profitait de l'occasion pour se débarrasser en même temps des philosophes.

Les magiciens romains devaient être passés maîtres dans leur art, puisque c'est à eux qu'appartient la connaissance des *tables divinatoires*. C'est dans un écrit de Tertullien que l'on trouve la première mention de l'emploi de tables magiques fait par les thaumaturges de Rome.

« S'il est donné, dit ce Père, à des magiciens de faire apparaître des fantômes, d'évoquer les âmes des morts, de forcer la bouche des enfants à rendre des oracles ; si ces charlatans imitent un grand nombre de miracles, qui semblent dus *aux cercles ou aux chaînes que des personnes forment entre elles ;* s'ils envoient des songes, s'ils font des conjurations, s'ils ont à leurs ordres des esprits messagers et des démons, par la vertu desquels les *chaises* et *les tables qui prophétisent sont un fait vulgaire*, avec quel redoublement de zèle ces esprits puissants ne s'efforceront-ils pas de faire pour leur propre compte ce qu'ils font pour le service d'autrui [1] ? »

Ce passage est très-curieux, en ce qu'il nous fait connaître une manière d'agir sur les tables assez analogue à celle d'aujourd'hui, et en ce qu'il nous montre ce phénomène accompagné de la plupart des opérations magiques que les tables tournantes ont aussi fait naître parmi nous.

Il est encore fait mention, mais très-vaguement, des tables divinatoires (*mensæ divinatoriæ*) dans quelques écrivains des premiers siècles. Mais on trouve un fait beaucoup mieux expliqué, dans ce genre, si l'on se transporte jusqu'au règne de l'empereur Flavius Valens, qui vivait au quatrième siècle.

Une conspiration s'était formée contre cet empereur. Parmi les conjurés étaient beaucoup de personnes d'un rang distingué qui s'occupaient de magie, et dans le nombre se trouvait un philosophe mystique de l'école

1. *Apologétique*, ch. XXIII.

d'Alexandrie, le célèbre Jamblique. Ces conspirateurs cherchaient à savoir quel serait le successeur de l'empereur régnant, bien que cette curiosité fût considérée comme un crime capital. Or voici, d'après Ammien Marcellin, le discours que prononça Hilarius, l'un des conjurés, et dans lequel il avoua le crime qui leur était imputé :

« Magnifiques juges, nous avons construit à l'instar du trépied de Delphes, avec des baguettes de lauriers, sous les auspices de l'enfer, cette malheureuse table que vous voyez; et après l'avoir soumise, dans toutes les règles, à l'action des formules mystérieuses et des conjurations avec tous les accompagnements pendant de longues heures, nous sommes parvenus à la mettre enfin en mouvement. Or, quand on voulait la consulter sur des choses secrètes, le procédé pour la faire mouvoir était celui-ci : on la plaçait au milieu d'une maison, soigneusement purifiée partout avec des parfums d'Arabie ; on posait dessus un plateau rond sans rien dedans, lequel était fait de divers métaux. Sur les bords du plateau étaient gravées les vingt-quatre lettres de l'alphabet, séparées exactement par des intervalles égaux. Debout au-dessus, un des membres de l'assemblée, instruit des cérémonies magiques, vêtu d'étoffe de lin, ayant des chaussures de lin, la tête ceinte d'une torsade et portant à la main un feuillage d'arbre heureux, après s'être concilié par certaines prières la protection du dieu qui inspire les prophéties, fait balancer un anneau suspendu au dais, lequel anneau est tressé d'un fil très-fin et consacré suivant des procédés mystérieux. Cet anneau sautant et tombant dans les intervalles des lettres, selon qu'elles l'arrêtent successivement, compose des vers héroïques répondant aux questions posées, et parfaitement réguliers comme ceux de la Pythie.... Nous demandâmes quel serait le successeur du prince actuellement régnant ; et comme on disait que ce serait un homme d'une éducation parfaite, l'anneau ayant touché dans ses bonds deux syllabes Θ E O avec l'addition d'une dernière lettre, quelqu'un de l'assistance s'écria que le destin désignait *Théodose*. La consultation n'alla pas plus loin, car nous étions convaincus que c'était lui, en effet, que le sort désignait. »

Ce que décrivait ici le conjuré romain était plutôt un *pendule explorateur* qu'une table tournante. Sous ce rapport, le texte d'Ammien Marcellin n'a donc pas autant d'importance que celui de Tertullien. Quoi qu'il en soit, les accusés furent mis à mort, et, s'il faut en croire l'historien Zonaras, Valens fit même périr tous les personnages considérables dont le nom commençait par les lettres fatales. Jamblique fut probablement une de ces victimes de la vengeance de l'empereur, ce qui n'empêcha pas le destin de s'accomplir, car Théodose succéda à l'empereur Valens.

Jamblique, Plotin, Porphyre, et en général tous les philosophes d'Alexandrie, faisaient profession d'évoquer les esprits. Leur philosophie était une théurgie dans laquelle on attachait une grande importance aux noms, aux chiffres, aux emblèmes et aux formules. Les esprits, Dieu lui-même, ainsi évoqués, ne pouvaient s'empêcher de leur répondre. Le but suprême et la perfection de cette philosophie étaient l'union de l'homme au grand Dieu qui remplit l'univers. C'était à peu près, comme on le voit, le panthéisme moderne. Plotin mourut en prononçant ces paroles : « Je fais mon dernier effort pour ramener ce qu'il y a de divin en moi à ce qu'il y a de divin dans l'univers. »

Vers le sixième siècle il ne restait plus trace de l'école des mystiques d'Alexandrie; mais leurs formules cabalistiques avaient été retenues, elles allèrent augmenter le répertoire des sorciers, auxquels l'Église, devenue puissante, ne cessa de faire la guerre dans tout le moyen âge et même au delà.

Quels étaient cependant les moyens mis en usage pour accomplir les divers miracles dont nous venons

de présenter la liste abrégée, et comment, chez les anciens peuples, a-t-on opéré sur ce riche fonds de la faiblesse et de la crédulité humaines?

Cette question, comme toutes celles qui ne se rattachent qu'à des faits à peine indiqués de loin en loin dans l'histoire et qui ont leur point de départ dans une antiquité reculée, ne peut se résoudre par des documents positifs. A défaut pourtant de preuves suffisantes, on possède des données et des inductions qui permettent d'arriver à un degré de probabilité équivalant presque à la certitude.

L'examen attentif des principaux prodiges mentionnés dans l'histoire du paganisme et des premiers temps de l'ère chrétienne montre que ces prodiges n'ont pu s'accomplir que grâce à la connaissance de quelques principes et de certains phénomènes de physique. C'est ce qu'a très-nettement prouvé un écrivain qui fut à la fois savant et érudit, et qui consacra une partie de sa vie à des recherches historiques sur les sciences occultes. Eusèbe Salverte a démontré, par des faits étudiés d'une manière approfondie et par des inductions rationnelles, que dans tous les temps où la tradition historique place des prodiges ou des miracles, certaine caste ou quelques philosophes ont dû posséder des connaissances scientifiques, plus ou moins élevées, mais positives. Dans cette adroite application d'une science rudimentaire, la caste sacerdotale trouvait les moyens d'étonner, d'effrayer et par conséquent de dominer le vulgaire.

« En mettant de côté, dit Eusèbe Salverte, ce qui appartient à l'escamotage, à l'imposture, au délire de l'imagination, il n'est point de miracles anciens qu'un homme versé dans les sciences modernes ne pût reproduire, soit immédiatement, soit

en s'appliquant à en percer le mystère et à en découvrir les causes ; et les mêmes sciences donneraient la facilité d'opérer d'autres miracles non moins nombreux et non moins brillants que ceux qui remplissent les histoires. L'exemple de ce que les modernes pourraient opérer en fait de magie, suffit à l'explication de la magie des anciens[1]. »

Il est certain que la physique moderne nous donne les moyens de répéter les miracles des anciens. Affirmer qu'il a fallu certaines connaissances dans cette science pour les faire primitivement, c'est donc énoncer plus qu'une conjecture, c'est formuler une induction qui a presque toute la force d'une conclusion nécessaire.

Ces notions élémentaires des sciences physiques, qui permettaient d'étonner les yeux par des phénomènes insolites et d'enrichir de scènes variées le répertoire de la thaumaturgie ancienne, avaient eu un centre et un asile commun dans les sociétés païennes : c'étaient les temples et les lieux sacrés. Mais quand le christianisme commença à s'établir, on vit ces connaissances s'éparpiller à travers le monde à mesure de l'abandon et de la destruction des temples païens. A partir de cette époque, elles tombent en héritage aux magiciens et aux thaumaturges. Peut-être même les premiers magiciens et thaumaturges qui divertirent les yeux de la foule assemblée dans les cités de l'empire, n'étaient-ils eux-mêmes que les derniers prêtres du paganisme ou les initiés de ces prêtres, dispersés par le monde après la chute de leurs dieux.

En quittant le sanctuaire sacré qui fut si longtemps son asile, l'art des prodiges et des miracles perd singulièrement de sa dignité et de son éclat primitif. Ces

1. *Des Sciences occultes, ou Essai sur la magie, les prodiges et les miracles*, in-8°, 3e édit., 1856.

secrets, cachés à l'origine sous des formules et des cérémonies mystérieuses, deviennent bientôt inaccessibles à ceux mêmes qui les emploient. Le sens véritable, l'utilité des pratiques prescrites, deviennent de plus en plus difficiles à pénétrer à mesure que l'on s'éloigne de leur source scientifique. Le charlatanisme et la fraude viennent alors tenir lieu de la science absente. En se transmettant d'un adepte à l'autre, à travers une série de siècles, ces secrets se sont environnés et compliqués de tant de supercheries, que ceux qui les mettent en œuvre sont incapables d'en fournir une explication, et de distinguer, dans leurs opérations, ce qui est essentiel de ce qui n'est qu'illusoire. Les derniers successeurs de Simon de Samarie et d'Apollonius de Thyanes ont perdu la tradition savante de ces deux maîtres et se contentent d'opérer sans variation ; se conformant avec rigueur au rite traditionnel, ils ne sont plus que de grossiers et d'ignorants partisans de la magie.

Néanmoins cette diffusion banale des procédés de l'art magique, qu'il est facile de constater aux premières époques du christianisme, eut pour résultat de beaucoup augmenter la popularité et le crédit de ces pratiques : la crédulité publique semble s'accroître en raison directe des progrès de la religion nouvelle. Cette crédulité est la même dans toutes les classes de la société, et bien que les dispositions soient très-différentes à l'égard des magiciens, elles impliquent toujours la reconnaissance et l'aveu de leur pouvoir. Car les honneurs dont on environne les magiciens ou les persécutions dont on les accable, sont également un hommage rendu à leur puissance. Il n'est même pas sans exemple que les persécutions et les honneurs

leur viennent du même côté. C'est ainsi que Néron appelle un jour les magiciens de Rome pour évoquer les mânes irrités d'Agrippine ; un autre jour, il exile en masse les magiciens de l'Italie, comprenant tous les philosophes sous le nom de magiciens, « attendu, disait l'édit de bannissement, que la philosophie favorise l'art magique. » Parmi les autres empereurs romains, c'est à qui donnera le plus de relief et de crédit aux magiciens, soit qu'on les entretienne et qu'on les entoure d'honneurs dans le palais des Césars, soit qu'on les livre aux bêtes du cirque. Dans le Bas-Empire, on fait, sous tous les règnes, des lois et des décrets sur les magiciens, et dans l'Occident ils ont la gloire de donner matière à un article des Capitulaires de Charlemagne.

Mais c'est dans les Gaules que les sciences occultes devaient trouver le terrain le plus favorable et le mieux préparé. Dans ces lieux voués depuis des siècles à l'art secret et aux cérémonies sacrées des Druides, venaient se rencontrer et converger ensemble la magie introduite par les Romains et les sortiléges apportés par les Francs. De la combinaison de tant de pratiques occultes devaient naître et se multiplier à l'infini des produits de tout genre, qui vinrent offrir à la crédulité superstitieuse de ces peuples un aliment inépuisable. Examinons comment la religion nouvelle tourna cette situation à son profit.

Le christianisme, en pénétrant dans les Gaules, y trouva les prêtres druides, qui étaient en possession de commander aux esprits de l'air et de chasser les démons. L'analogie d'un pareil don avec celui que les chrétiens attribuaient à leurs exorcistes, aurait dû porter les prêtres des deux cultes à se donner la main

pour cette grande œuvre, qui assurait aux uns et aux autres le respect et la soumission de la multitude. Mais leur rivalité sur le fond des religions devait empêcher tout accord sur un point spécial. La perte des druides était arrêtée, puisque le Dieu qu'ils servaient devait faire place au Dieu nouveau. Pour se défaire des druides, les chrétiens firent revivre la distinction dont les juifs s'étaient déjà fait un argument contre Jésus-Christ lui-même, opérant au milieu d'eux le miracle des exorcismes. Il fut déclaré de nouveau que si l'action de chasser les démons hors du corps des possédés, au nom et par le pouvoir de Dieu, constituait un miracle, c'était au contraire un fait de magie et de sorcellerie que de renvoyer ces mêmes démons du corps des possédés, grâce au pouvoir du diable. Les druides, dont il fallait se débarrasser, furent donc rangés par le christianisme naissant dans la tourbe des magiciens et des sorciers. Sous cette dénomination ils furent partout expulsés, noyés ou brûlés. Ainsi le voulait un saint zèle, ainsi l'ordonnait Dieu lui-même, dont la volonté s'était manifestée par des miracles que l'on avait naturellement interprétés comme une sommation de sa part d'en finir avec tous les restes des paganismes.

Ces miracles que l'Église, déjà soutenue pas le bras séculier et surtout armée du glaive de Charlemagne, avait fait servir à l'anéantissement des religions rivales, elle les employa bientôt après contre les schismes et les hérésies nés dans son propre sein. La doctrine qui fut posée dès cette époque, pour être souvent rappelée depuis et toujours maintenue, c'est que les miracles qui décident contre ce qui est hors de l'Église, décident aussi dans l'Église même entre ses enfants.

En cas de schisme ou de divisions entre deux partis religieux, c'est l'apparition des miracles qui prononce lequel des deux est le parti de la vérité : car les miracles sont la trace apostolique et celle de la tradition. Aux termes de ce principe, l'Église latine combattit donc l'Église grecque par l'argument suprême des miracles. Si, par exemple, l'hérésie d'Arius ne règne pas aujourd'hui en Occident comme en Orient, c'est que des miracles intervinrent pour prescrire l'anéantissement de ce schisme.

« Le Seigneur, dit Carré de Montgeron, ayant marqué des bornes à la puissance des ténèbres, il parut lui-même pour être le soutien de la cause de son fils unique et de ses vrais adorateurs ; il se souvint de ses principes ; il fit briller tout à coup la lumière des miracles au milieu de cet horrible nuit. On vit d'abord paraître jusque dans Alexandrie, qui était le principal théâtre de ces combats, plusieurs de ces victimes volontaires de la justine divine, qui avaient été jusqu'alors ensevelies dans les déserts ; on les vit, saint Antoine à leur tête, sortir de leurs antres pour venir rendre hommage à la vérité et la confirmer par des miracles.... L'on vit, dans la suite, des saints qui, durant leur vie, s'étaient le plus distingués par leur zèle et leur courage contre l'arianisme, s'élever de nouveau contre cette hérésie du fond de leurs tombeaux et la foudroyer par leurs miracles : le grand thaumaturge saint Martin, à Tours ; saint Germain, à Auxerre ; saint Loup, à Troyes.

« Une sainte épouvante s'empara enfin des plus puissants protecteurs de l'hérésie. A la voix des miracles, des têtes couronnées qui avaient été séduites, reconnurent la voix de Dieu ; et, entre autres, Theudemire, roi des Suèdes, et Récaride, roi des Visigoths, se décidèrent seulement par les miracles et jurèrent que la doctrine autorisée du ciel par ces œuvres du tout-puissant, était infailliblement celle qu'il fallait suivre [1]. »

L'Église, souvent déchirée par des schismes, et ayant

1. *La vérité des miracles du diacre Pâris.*

sans cesse à lutter contre des hérésies, eut constamment besoin de miracles. Pour que le pouvoir de ses prêtres sur le démon ne restât pas sans exercice, elle eut également besoin de possédés et elle n'en manqua pas. Il s'en présenta même tant, que l'on dut faire entre eux une distinction analogue à celle qui avait déjà été faite entre les bons et les mauvais exorcistes, et toute aussi grosse d'iniquités et de fanatiques fureurs. L'Église distingua donc, — il ne faut pas demander comment, mais enfin elle distingua, — les personnes qui, par suite d'un pacte avec le diable, se trouvaient être volontairement en sa possession, ce qui leur valait le privilége d'exercer certains pouvoirs attachés à la magie infernale ; et celles dont le diable s'était emparé violemment, ou qu'il avait maléficiées par l'intermédiaire de quelques sorciers, ses suppôts. De tout temps, la première classe de possédés se trouva nombreuse, et il serait impossible de dire combien de milliers de ces malheureux périrent sur les bûchers. Telle était la fureur d'exorciser et de rôtir, que les moines voyaient des possessions partout où ils avaient besoin de miracles pour mettre en lumière la toute-puissance de Dieu, ou pour faire bouillir la marmite de leurs couvents. Malheur alors à qui était atteint de la moindre maladie! La plus légère indisposition pouvait être pour lui le signal d'une mort affreuse, grâce au zèle ardent des médecins spirituels acharnés à le guérir.

Nous voici conduit, par ce coup d'œil rapide jeté sur l'histoire du merveilleux dans l'antiquité et le moyen âge, à l'histoire du merveilleux dans les temps modernes. Pendant les seizième et dix-septième siècles, le merveilleux a une manifestation précise et parfai-

tement caractérisée : la *démonopathie*, ou la possession volontaire ou involontaire d'individus par le démon, telle est la forme que le surnaturel affecte alors d'une manière uniforme dans toute l'Europe. La *démonopathie* est donc l'étude générale qui doit nous occuper maintenant.

II

La démonomanie pendant le seizième et le dix-septième siècle. Croyance universelle au pouvoir des sorciers.

La foi universelle que la chrétienté a toujours accordée aux faits de possession, la manifestation d'une foule d'événements dans lesquels cette doctrine trouva les plus sanglantes applications, sont deux éléments qu'il importe d'établir pour procéder avec clarté dans cette matière et s'édifier sur la réalité des phénomènes que nous avons à rapporter dans la suite de cet ouvrage. Nous mettrons ainsi en évidence la parfaite bonne foi des personnes qui les ont observés et des auteurs qui les ont décrits.

Pendant les seizième et dix-septième siècles la croyance au pouvoir des sorciers était universelle en Europe. On considérait comme un principe au-dessus de toute dispute la possibilité de la présence et de l'action du diable dans le corps de l'homme. Quand une *possession* était dénoncée chez un individu, ce fait était toujours regardé comme hors de doute : on ne discutait que pour savoir si la possession était directement effectuée par le démon, ou procurée par l'intermédiaire d'un magicien. On admettait l'existence de la possession chez tout malade que l'on voyait en proie à des souffrances, à des passions, ou à des mouvements

dont la science ne pouvait trouver ni le remède ni la cause. De grands embarras et de difficiles recherches étaient ainsi évités aux médecins comme aux moralistes de ce temps. Un malade tourmenté de convulsions, de ces maladies nerveuses, de ces diverses affections hystériques, hypocondriaques et autres, que la médecine ancienne a si mal connues, était considéré, par les gens instruits aussi bien que par le peuple, comme possédé du diable.

On s'en rapportait au diable lui-même, c'est-à-dire à l'individu possédé, sur la manière dont la possession était survenue ou avait été provoquée. Cette doctrine était singulièrement menaçante pour bien des personnes. En effet, l'individu désigné par l'énergumène comme l'auteur ou l'agent intermédiaire de la possession ne pouvait être défendu par aucune intervention humaine. Fût-il le personnage le plus puissant, le plus considéré du royaume, fût-il même homme d'église, on procédait envers lui avec autant de rigueur que contre le dernier des manants.

Quant à la manière de procéder contre l'auteur d'une possession démoniaque, il nous suffira, pour la faire connaître, de citer le *rituel des exorcismes*, et ce mot de *rituel* indique assez que les prescriptions dont il s'agit sont encore, à l'heure qu'il est, en pleine vigueur dans l'Église, et doivent être suivies, le cas échéant, dans toute la chrétienté catholique.

L'Église règle comme il suit la manière de procéder à l'exorcisme d'un démon qui s'est incarné dans le corps d'un homme,

Le prêtre, requis d'exorciser et qui a reçu les pouvoirs de son supérieur, doit se préparer à ce ministère par le jeûne et la prière. Au sortir de la messe, à jeûn, assis

et couvert, il commande *intérieurement* au démon d'exécuter un signe qu'il lui désigne au nom de Jésus-Christ. Le démon, forcé d'obéir, exécute ce commandement, et il décèle ainsi lui-même sa présence dans le corps du possédé.

Dès que le démon a répondu, de cette manière, à l'ordre mental de l'exorciste, il a déjà donné, par le fait, un des plus grands signes de sa présence dans le corps du patient. Voici d'ailleurs, toujours d'après le *rituel*, l'énumération des signes ou phénomènes qu'il est nécessaire de constater pour établir la possession.

1° Faculté de connaître les pensées, même non exprimées, par l'exorciste.

2° Intelligence, par l'individu possédé, des langues étrangères ou à lui inconnues, et faculté de les parler.

3° Connaissance des événements futurs.

4° Connaissance de ce qui se passe dans les lieux éloignés ou situés hors de la portée de la vue ordinaire.

5° Exaltation subite des facultés intellectuelles.

6° Développement de forces physiques supérieures à l'âge ou au sexe de la personne chez laquelle elles se manifestent.

7° Suspension en l'air du corps du possédé pendant un temps considérable.

De pareils phénomènes, indiqués par l'Église comme les signes infaillibles de la possession, ne pouvaient être récusés par le public à une époque de croyances superstitieuses, ni par les médecins, dont la science était souvent mise en défaut dans les maladies nerveuses et toujours dans les maladies morales. Du reste, ceux que l'on appelait alors les *incrédules*, parce qu'ils niaient l'infaillibilité du pape et de l'Église catholique, les protestants eux-mêmes, étaient loin de se prononcer d'une manière absolue contre le fait de la possession, que l'on trouve si souvent invoquée dans les livres apostoliques.

Les magistrats partageaient, sur ce point, les croyances des ecclésiastiques. Il faut même dire que, pour les preuves de possession et de sorcellerie, ils se montraient généralement moins difficiles que les commissaires du clergé, et beaucoup plus cruels dans leurs sentences. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les ouvrages que nous a laissés le conseiller Delancre, celui qui instruisit et jugea, avec le président Espanier, du parlement de Bordeaux, l'épouvantable affaire des paysans du Labourd [1].

Un autre légiste du même siècle, Jean Bodin, l'auteur d'un livre intitulé *la République*, dans lequel de bons juges ont cru reconnaître le germe de l'*Esprit des lois* de Montesquieu, prit également part à des jugements de sorcellerie. D'après l'expérience personnelle qu'il avait acquise en ces matières, il écrivit un autre livre, la *Démonomanie des sorciers*, dans lequel il explique au public comment les démons peuvent entrer en commerce avec les hommes. Jean Bodin signale la torture comme le meilleur moyen de forcer les personnes inculpées de magie à confesser leur crime, et il conclut contre eux à la peine la plus sévère. Bodin est si bien édifié sur son sujet, il voit le mal si profond et si répandu en France, que, selon lui, c'est à peine s'il tombe sous la main des juges un criminel sur dix ; encore est-ce presque toujours, nous dit-il, quelque *bélître*, quelque misérable, les coupables riches et puissants échappant à la justice par leur argent ou leur crédit.

Un autre magistrat, contemporain de Delancre et de

1. Voy. *Incrédulité et Mécréance, Tableau de l'inconstance des mauvais anges*, etc.

Jean Bodin, le fameux Boguet, grand juge de la terre de Saint-Claude, ne conclut pas seulement à ce que les sorciers, devins et magiciens soient brûlés vifs ; il veut que tout genre de témoignage soit bon contre eux et demeure acquis au procès, quand même l'accusateur viendrait à se rétracter. Il demande qu'on puisse les condamner sur les moindres indices ou présomptions, et même sur la simple clameur publique, attendu que, pour de tels crimes, des preuves positives et catégoriques ne sont nullement nécessaires comme pour les autres cas de criminalité.

Ce que Boguet enseigne dans son *Discours des sorciers*, c'est d'ailleurs ce qu'il a pratiqué dans les diverses procédures pour fait de sorcellerie auxquelles il a présidé en personne. Les instructions qu'il dresse, la jurisprudence qu'il établit dans son livre, sont l'esprit des sentences qu'il a prononcées lui-même contre plusieurs centaines de malheureux villageois de la Franche-Comté, qui furent, en effet, brûlés vifs, comme ceux du pays de Labourd. Et quand on songe à la diversité des lois ou coutumes qui régissaient alors les différentes provinces de France, on ne saurait trop admirer cette unité de jurisprudence qui règne, pour la sorcellerie, d'un bout à l'autre du royaume. Les juges d'église et les juges séculiers, les juges royaux et les juges civils, les magistrats de Rouen et ceux de Paris, suivaient une jurisprudence fort différente sur les questions d'offense à la propriété ou aux personnes ; mais, en matière de sorcellerie, ils étaient tous d'accord, et concluaient unanimement au bûcher.

Pour résumer l'opinion qui dominait au seizième siècle sur les sorciers et les procédures à diriger contre eux, nous ne pouvons mieux faire que de citer la

page suivante de Boguet, imprimée sous le règne de Henri IV :

« Je tiens que les sorciers pourroyent dresser une armée égale à celle de Xercès, qui étoit néanmoins de dix-huit cent mille hommes ; car s'il est ainsi que Trois-Echelles [1], l'un des mieux expérimentez en leur mestier, déclara sous le roi Charles neufvième, qu'ils étoient en la France seule trois cent mille, à combien estimerons-nous le nombre qui se pourroit rencontrer ès autres pays et contrées du monde? Et ne croirons-nous pas encore que dès lors ils sont accreus de moitié? Quant à moi, je n'en fais nul doute, d'autant que, si nous jetons seulement l'œil sur nos voisins, nous les verrons tous fourmiller de cette malheureuse et damnable vermine. L'Allemagne n'est quasi empeschée à autre chose qu'à leur dresser des feux ; la Suisse à cette occasion en dépeuple beaucoup de ses villages ; la Lorraine fait voir aux étrangers mil et mil pouteaux où elle les attache ; et pour nous (car nous n'en sommes pas exempts non plus que les autres), nous voyons les exécutions ordinaires qui s'en font en plusieurs pays. La Savoye, car elle nous envoye tous les jours une infinité de personnes qui sont possédées des démons, lesquels estant conjurez, disent qu'ils ont été mis dans le corps de ces pauvres gens par des sorciers, prétend que les principaux que nous avons fait brusler ici, en Bourgogne, en estoient originellement sortis. Mais quel jugement ferons nous de la France? Il est bien difficile à croire qu'elle en soit repurgée, attendu le grand nombre qu'elle en soutenoit du temps de Trois-Échelles : je ne parle point des autres régions plus éloignées ; non, non, les sorciers marchent partout par milliers, multipliant en terre comme les chenilles en nos jardins.... Je veux bien qu'ils sachent que, si les effets correspondoyent à ma volonté, la terre seroit tantost repurgée, car je désireroys qu'ils fussent tous mis en un seul corps, pour les faire brusler tout à une fois en un seul feu [2]. »

Voilà un abrégé très-sommaire des doctrines et des

1. Prêtre auquel Charles IX fit grâce une première fois, et qui finit par expirer sur le gibet. Il avait dénoncé un si grand nombre de démonolâtres, qu'on n'osa pas exercer des poursuites contre tant de personnes.

2. Boguet, *Discours des sorciers*, dedicace.

opinions du seizième siècle, sur la démonomanie et les sorciers.

Ainsi, jusqu'au dix-septième siècle, les juges civils admettent la sorcellerie et la magie comme des faits indubitables, qu'ils ne songent pas même à expliquer autrement que par l'action du démon ; et, — tant est grande la force d'un préjugé qui étouffe à la fois l'humanité et la raison ! — ils les poursuivent et les punissent comme le plus abominable des crimes, soit que les opérations estimées diaboliques se trouvent accompagnées de quelque délit réel, soit qu'il n'en résulte que des contorsions, des grimaces, des cris, des sauts et d'innocentes gambades.

Pour achever de peindre l'état des esprits sur cette question à l'époque que nous considérons, nous citerons quelques paragraphes d'une pièce bien propre à édifier sur le fait général de la croyance, alors universelle, à l'existence et au pouvoir des sorciers. C'est une remontrance, ou requête, adressée en 1675, par le parlement de Rouen, à Louis XIV, qui, ayant déjà usé de son droit souverain pour commuer la peine du feu prononcée par le parlement contre quelques sorciers, paraissait disposé à étendre à d'autres accusés le bénéfice du même adoucissement.

Les conseillers du parlement de Rouen, qui se composait de l'élite de tous les hommes distingués de la province de Normandie, commencent par rappeler que le crime de sortilége a été unanimement puni de mort d'après l'Écriture et les Pères de l'Église, et par tous les rois de la chrétienté. Ils établissent ensuite que les divers parlements ont été unanimes dans l'application de la même peine, et rappellent les arrêts rendus à différentes époques, conformément à cette

jurisprudence incontestée. Ils demandent en conséquence à la piété du monarque de maintenir la même jurisprudence, et de ne compromettre par aucun adoucissement l'infaillibilité de la justice.

« Sire, est-il dit dans cette requête du parlement, depuis la lettre de votre secrétaire d'État, étant venue une déclaration de Votre Majesté, qui commue la peine de mort jugée contre les condamnés en un bannissement perpétuel hors de la province, avec rétablissement en leur bonne fame et renommée, et en la possession de leurs biens, votre parlement a cru, Sire, pour satisfaire aux intentions de Votre Majesté, que comme il s'agissait d'un des plus grands crimes qui se puissent commettre, il devait vous envoyer le sentiment général et uniforme de toute la compagnie, puisqu'il y allait de la gloire de Dieu et du soulagement de vos peuples qui gémissent sous la crainte des menaces de ces sortes de personnes, desquelles ils ressentent journellement les effets par des maladies mortelles et extraordinaires, et par les pertes surprenantes de leurs biens.

« Votre Majesté, Sire, est bien informée qu'il n'y a point de crime si opposé à Dieu que celui de sortilége, qui détruit les fondements de la religion, et tire après soi d'étranges abominations. C'est par cette raison, Sire, que l'Écriture prononce des peines de mort contre ceux qui les commettent, et que l'Eglise et les saints Pères ont fulminé des anathèmes pour essayer de les abolir, que les écrivains canoniques ont décerné leurs plus grands châtiments pour en détourner l'usage, et que l'Église de France, animée par la piété des rois, vos prédécesseurs, en témoigne une si grande horreur, que, n'ayant pas cru que les prisons perpétuelles, qui sont la plus grande peine qu'elle puisse imposer, fussent suffisantes, elle les a renvoyés à la justice séculière.

« Ça été le sentiment général de toutes les nations, de les condamner au supplice, et tous les anciens en ont été d'avis. La loi des douze Tables, qui a été le principe des lois romaines, ordonne la même punition ; tous les jurisconsultes y sont conformes, ainsi que les constitutions des empereurs, et notamment celles de Constantin et de Théodose, qui, éclairés des lumières de l'Évangile, non-seulement renouvelèrent les mêmes peines, mais aussi défendirent de les recevoir appelants

des condamnations contre eux jugées, et les déclarèrent même indignes de l'indulgence du prince. Et Charles VIII, Sire, inspiré des mêmes sentiments, fit cette belle et sévère ordonnance qui enjoint aux juges de les punir selon l'exigence des cas, à peine d'amende et de privation de leurs charges ; ordonne que ceux qui ne les déclareront pas seront punis comme complices, et de récompenser, au contraire, les dénonciateurs.

« Par cette considération, Sire, et pour l'exécution d'une si sainte ordonnance, vos parlements par leurs arrêts proportionnent les peines aux preuves des procès qui se présentent à juger, et celui de votre province de Normandie n'a point trouvé que sa jurisprudence fût différente de celle de vos autres parlements, puisque tous les livres qui traitent de cette matière rapportent une infinité d'arrêts qu'ils ont rendus pour la condamnation de plusieurs sorciers au feu et à la roue, et à d'autres supplices....

« Tous les arrêts du parlement de Paris, rendus suivant et conformément à cette ancienne jurisprudence de ce royaume, rapportés par Imbert, dans sa pratique judiciaire ; tous ceux rapportés par Monstrelet, en 1459, contre des accusés d'Artois ; les arrêts du même parlement du 13 octobre 1573, contre Marie Le Fief, native de Saumur ; du 21 octobre 1596, contre le sieur de Beaumont, qui ne se défendait de s'être servi de ses secrets que pour lever les maléfices et soulager les maladies ; du 14 juillet 1606, contre François du Box ; ceux du 20 juillet 1580 et 1582, contre Abel de La Rue, natif de Coulommiers ; du 2 octobre 1503, contre Rousseau et sa fille ; de 1608, contre les nommés Rousseau et Piley, pour maléfices et adorations du démon au sabbat, sous la figure du bouc, confessés par les accusés ; l'arrêt du 4 février 1615, rendu contre un nommé Leclerc, appelant de sentence du jugement d'Orléans, qui fut condamné pour avoir assisté au sabbat, et confessa, ainsi que deux de ses complices qui moururent en prison, l'assistance du grand homme noir, l'adoration du bouc, les conjonctions illicites, les sacrifices, la renonciation au chrême et baptême, les danses dos à dos ; toutes circonstances reconnues et rapportées aux procès qui sont présentement à juger au parlement de Normandie....

« Les jugements rendus en conséquence de la commission adressée par le roi Henri IV au sieur de Lancre, conseiller au parlement de Bordeaux ; celui du 20 mars 1619, contre Étienne

Audibert; ceux de la chambre de l'édit de Nérac, du 20 juin 1620, contre plusieurs accusés ; ceux rendus au parlement de Toulouse, en 1557, contre quatre cents accusés de ce crime, tous marqués d'une marque insensible[1]; depuis lesquels de Lancre atteste qu'il s'en est rendu plusieurs au parlement de Provence, et notamment celui de Gaufridi en 1611 ; quantité d'autres arrêts en votre parlement de Dijon, et en celui de Rennes, suivant l'exemple de la condamnation du maréchal de Retz, en 1441, qui fut brûlé en présence du duc de Bretagne pour crime de magie : tous les arrêts font foi que l'accusation de sortilége est reçue et punie de mort dans tous les parlements de votre royaume, et justifie l'uniformité de leur jurisprudence.

« D'après toutes ces considérations, Sire, les officiers de votre parlement espèrent de la justice de Votre Majesté, qu'elle aura agréables les très-humbles représentations qu'ils prennent la liberté de lui faire, et qu'étant obligés, pour l'acquit de leurs consciences et du devoir de leurs charges, de lui faire connaître que les arrêts qui sont intervenus au jugement des sorciers de son ressort ont été rendus avec une mûre délibération de ceux qui y ont assisté, et que, n'ayant rien fait que de conforme à la jurisprudence universelle du royaume, et pour le bien de ses sujets, dont aucun ne peut se dire à couvert de leurs maléfices,. elle voudra bien souffrir l'exécution des arrêts en la forme qu'ils ont été rendus, et leur permettre de continuer l'instruction et jugement des procès des personnes accusées de sortilége, et que la piété de Votre Majesté ne souffrira pas que l'on introduise durant son règne une nouvelle opinion, contraire aux principes de la religion pour laquelle, Sire, Votre Majesté a toujours si glorieusement employé ses soins et ses armes. »

Quel épouvantable document que cette requête ! Les précédents y sont invoqués avec une hardiesse et une bonne foi qui font frémir. On ne saurait trouver un résumé plus explicite des états de service de la haute magistrature acharnée à l'extermination de cri-

1. On appelait *marques*, les endroits du corps que le démon, souvent sans les distinguer par aucun signe visible, avait privés de sensibilité physique.

mes imaginaires, ni aucune pièce qui mette plus en évidence l'esprit général de superstition et le faux zèle qui régnait encore, à l'encontre de la sorcellerie, dans les classes éclairées de France, à la fin du dix-septième siècle. En 1675, lorsque messieurs du parlement de Normandie signaient à l'unanimité cette remontrance au roi, le *Misanthrope* et *Tartufe* avaient déjà paru sur la scène, et plus de quarante ans s'étaient écoulés depuis la fondation de l'Académie française.

III

Coup d'œil sur les principales épidémies de folie démoniaque pendant les seizième et dix-septième siècles. — Divers procès de sorcellerie.

Nous jetterons un coup d'œil rapide sur les principales épidémies, ou sur les cas les plus remarquables de folie démoniaque qui ont été observés pendant les seizième et dix-septième siècles. Nous voudrions nous borner aux plus rapprochés; mais comment ne pas ouvrir cette revue en remontant jusqu'au siècle précédent pour citer au moins le nom de Jeanne d'Arc, cette illustre victime d'un héroïsme inspiré, condamnée par ses propres compatriotes pour crime de magie, en dépit de sa foi naïve et de ses constantes dénégations, et dont le bûcher s'alluma à Rouen en 1431, moins par la haine des Anglais qu'elle avait vaincus, que par les odieuses doctrines du clergé et même des universités du royaume qu'elle avait sauvé.

Nous nous contentons de rappeler ici ce triste épisode de notre histoire nationale. Mais nous consigne-

rons un fait du même genre, très-peu connu, cité par J. Nider[1], à propos du supplice de Jeanne d'Arc, et qui prouve combien l'exaltation du patriotisme, même lorsqu'elle conduit à cette fin épouvantable, devient facilement contagieuse.

Après l'exécution de la Pucelle, deux jeunes filles des environs de Paris se déclarèrent, à leur tour, inspirées et destinées par Dieu à continuer la même mission. On les arrête, et l'autorité ecclésiastique instruit leur procès. Une docte faculté, consultée, délibère gravement sur le cas, et décide que leur inspiration provient d'esprit déchus logeant dans leur cervelles. On considéra les voix intérieures qu'elles entendaient comme de la même origine que celles de Jeanne d'Arc, et comme passibles du même châtiment terrible. L'une de ces amazones s'étant rétractée et ayant fait acte de repentance, échappa au supplice ; mais l'autre, ayant persisté dans ses idées, fut livrée aux flammes comme la malheureuse inspirée de Vaucouleurs.

En 1436, lorsque les cendres du bûcher de Jeanne d'Arc et de ses émules étaient à peine refroidies, on croit découvrir dans le pays de Vaud, notamment aux environs de Berne et de Lausanne, une classe d'hommes qui, soumis à l'esclavage du diable, outragent la nature en se repaissant de chair humaine, mangeant jusqu'à leurs propres enfants, et commettant tous les forfaits capables de contenter Satan, à qui ils s'étaient livrés. Sur la rumeur publique, les inquisiteurs et les juges laïques informent ; des centaines d'individus, désignés par elle, sont livrés à la torture, et un très-

1. Le témoignage de J. Nider est consigné dans un recueil intitulé *Malleus maleficorum*, ou *le Marteau des êtres malfaisants*.

grand nombre de ces malheureux aliénés périssent sur le bûcher, après avoir fait d'ailleurs l'aveu de leurs crimes.

« J'ai appartenu, disait l'un d'eux, ainsi que ma femme, à la corporation des sorciers : j'ai renoncé aux grâces du baptême, à la foi chrétienne, à l'adoration du Christ. J'ai pris l'engagement de fléchir le genou devant le maître de l'enfer; j'ai bu du suc extrait de la chair d'enfant, suc que les adorateurs de Satan conservent précieusement dans des outres : ce breuvage procure un savoir qui n'appartient qu'aux initiés[1]. »

En 1459, le délire de la sorcellerie éclate dans l'Artois et règne épidémiquement dans ce pays. Assistance pendant la nuit aux réunions de sorciers, foi engagée à un être impur, commerce intime avec des esprits immondes et repas consommés dans leur société, voilà ce qu'avouent beaucoup de malheureux aliénés ; et on les croit, bien qu'après toutes les souillures et tous les sacriléges des nuits abominables qu'ils dénoncent, ils se soient retrouvés paisiblement couchés dans leurs lits sans pouvoir expliquer comment ils y avaient été apportés. On trouve dans les *Chroniques de Meyer* sur les Flandres et dans celles de Monstrelet[2] l'affreux détail de cette histoire[3].

En 1484, une bulle fulminée par Innocent VIII constate l'existence d'une épidémie de même nature, qui infestait alors les villes de Cologne, de Mayence, de Trèves, de Saltzbourg et de Brême, et contre la-

1. Nider, ouvrage cité.

2. *Annalia Flandicorum*, lib. XVI.—*Chroniques de Monstrelet*, lib. II.

3. « Pour cette folie, dit Monstrelet, furent pris et emprisonnés notables de la ville d'Arras, et d'autres moindres gens, femmes folieuses et autres, et furent tellement géhinés et tourmentés que les uns confessèrent le cas leur être tout ainsi advenu comme dit est, et outre plus confessèrent avoir veu et cogneu en leur assemblée plusieurs gens notables, prélats seigneurs et autres gouverneurs de baillages et de

quelle l'Église avait vainement épuisé tous ses exorcismes. Des inquisiteurs furent délégués dans la haute Allemagne, et, sans doute, ils ne contribuèrent pas peu à propager le mal qu'ils voulaient punir, en publiant des instructions dans lesquelles on avertissait les familles de se mettre en garde contre les démonolâtres, poussés, disait-on, par un instinct diabolique, à dérober et à manger des enfants.

Cette accusation d'anthropophagie, qui se joignait d'ordinaire à toutes les autres, se trouvait, comme toutes les autres aussi, justifiée par les aveux des malheureux soumis à la torture. On brûla en une seule année quarante-cinq femmes accusées d'avoir égorgé des enfants dans les assemblées de sorcières. Elles avaient du reste avoué ce crime : il est vrai qu'elles avaient avoué aussi des rapports intimes avec les démons.

Dans l'espace de cinq ans, le bûcher s'alluma pour quarante-huit autres sorcières, tant à Constance qu'à Ravensburg, et toutes avaient confessé leur commerce intime avec des démons, la plus commune et la plus constante des sensations illusoires qui caractérisent la démonolâtrie. Sur les bords du Rhin, les sages-femmes étaient encore plus suspectes aux inquisiteurs que les sorcières. Le diable, qui est surtout friand de nouveautés, devait avoir un intérêt tout particulier à

villes, voire tels, selon comme une renommée que les examinateurs et les juges leur nommaient et mettaient en bouche; si que, par force de peine et de tourments, ils les accusaient et disaient que voirement ils les y avaient vus, et les aucuns ainsi nommés étaient aussitôt prins et emprisonnés et mis en torture, et tant et si longuement et par tant de fois que confesser le leur convenait; et furent ceux-ci qui étaient de moindres gens exécutés et brûlés inhumainement. Aucuns autres plus riches et plus puissants se racheptèrent par force d'argent pour éviter les peines et les hontes qu'on leur faisait.... »

mettre dans son parti cette classe de femmes que leur ministère approche tous les jours des accouchées, et qui par là peuvent lui rendre les services les plus signalés. D'ailleurs, celles qu'on arrêtait faisaient quelquefois des aveux qui rendaient leur condamnation inévitable. Une entre autres, qui fut brûlée vive à Dann, dans le diocèse de Bâle, confessa que, pour sa part, elle avait fait périr plus de quarante enfants. Une seconde, qui subit le même supplice à Strasbourg, s'accusa aussi d'avoir, dans l'exercice de son ministère, donné la mort à un nombre effrayant de nouveau-nés. Tous ces aveux étaient l'effet d'une imagination hallucinée, mais on ne songeait pas à vérifier la possibilité du fait de folie. On ne voit nulle part, en effet, que ni les inquisiteurs ni les juges aient songé à s'enquérir s'il avait disparu autant d'enfants qu'on leur avouait d'infanticides.

Les inquisiteurs, mis en mouvement par une bulle d'Innocent VIII, s'occupèrent aussi, dans la haute Allemagne, d'une autre classe de monomaniaques qu'on appelait les *tempestières :* c'étaient celles qu'on accusait de s'entendre avec le diable pour exciter des orages [1].

En 1491, tout un couvent de filles à Cambrai est en proie aux malins esprits, qui les torturent d'une

1. Plusieurs avouèrent être en possession de ce pouvoir surnaturel. L'une d'elles vint même spontanément s'accuser d'avoir souleré une tempête qui avait détruit toutes les récoltes du pays. « Le jour où la grêle a tout dévasté, dit-elle, Satan m'est apparu dans une maison vers l'heure de midi, et m'a annoncé qu'il avait l'intention de bouleverser toute la plaine de Ruppel, en m'ordonnant de seconder ses projets. Je me suis acheminée aussitôt vers la campagne, emportant un peu d'eau dans un vase. En mettant le pied hors de la ville, j'ai aperçu le diable qui m'attendait sous un arbre. Tout de suite j'ai répandu ma provision d'eau dans une cavité qui se trouvait à la portée de ma main,

manière horrible pendant plus de quatre ans. Ces malheureuses aliénées se mettent à courir la campagne, s'élancent en l'air, grimpent sur les toits et aux troncs des arbres comme des chats et imitent les cris de divers animaux. On en voit qui devinent les choses cachées et prédisent l'avenir. On les exorcise, et le démon ayant répondu qu'il avait été introduit chez ces moinesses par une religieuse nommée Jeanne Pothière, laquelle avait eu commerce avec lui quatre cent trente-quatre fois, cette pauvre fille fut arrêtée, s'avoua coupable, et mourut dans les prisons de Cambrai[1].

Dans le seizième siècle, les doctrines des théologiens et des légistes étant les mêmes que dans le siècle précédent, elles enfantent naturellement les mêmes horreurs juridiques. Nous renonçons à chercher le nombre des sacrifices humains par lesquels l'Espagne seule a sanctionné cette jurisprudence abominable. Plus de trente mille victimes furent immolées pour crime d'hérésie sous le règne de Philippe II ; mais, pour nous borner à ceux qui sont simplement accusés de sorcellerie dans les procédures de l'inquisition d'Espagne, mentionnons ici que trente femmes, condamnées de ce chef par le tribunal du saint-office, furent brûlées vives à Calahorra, en 1507.

j'ai prononcé des paroles sacramentelles en agitant l'index, tandis que Satan se tenait debout à mes côtés ; l'eau s'est élevée en vapeur, et la grêle qui s'est formée par le pouvoir du diable a été ensuite lancée sur les moissons et sur les vignobles. »

Voyez, pour tout ce qui regarde la démonolâtrie de la haute Allemagne, les récits des inquisiteurs Sprenger et Henri l'instituteur dans le *Malleus maleficorum*.

1. Voy. Del Rio, *Disquisitiones magicæ*, et Delancre, *De l'incrédulité et mécréance*.

Quelques années après, cent cinquante femmes de la Navarre espagnole sont fouettées à Estella et condamnées à une prison perpétuelle. Leurs crimes, *avoués par toutes*, consistaient à s'unir avec un démon qu'elles adoraient sous la forme d'un grand bouc noir, à se frotter la peau avec des excréments de reptiles ou de corbeaux pour acquérir la faculté de s'élever en plein air, et à s'évertuer chaque nuit à tuer des enfants et à faire périr les animaux domestiques.

D'autres aliénées, accusées d'avoir appartenu à cette corporation des prétendues sorcières d'Estella, furent traitées avec plus de rigueur encore par l'inquisition de Saragosse : toutes périrent par le supplice du feu. Les lecteurs, que ne fatiguerait pas la répétition de ces scènes d'horreurs, pourront recourir à l'ouvrage de Llorente [1].

Vers 1504, le diable, bravant l'autorité du pape, faisait de nombreuses recrues en Italie, et le peuple, déjà gagné par lui, avait très-mal mené l'inquisition déléguée à Crémone. C'était le cas d'aviser : Jules II, un homme de guerre, qui occupait alors le siége pontifical, lança un bref, violent comme tous ses actes, mais qui ne produisit aucun effet : le diable tint bon. Après ce pape, qui mourut à la peine, la cour de Rome, pensant à toute autre chose, s'occupa de ressusciter les arts et les lettres profanes jusqu'à l'avénement d'Adrien VI. Celui-ci, tenant à grande gloire de reprendre et de mener à bonne fin la guerre contre le diable, eut la lumineuse idée de donner la conduite de cette expédition à des inquisiteurs par excellence, les frères de Saint-Dominique. Ils opérèrent surtout

1. *Histoire critique de l'inquisition d'Espagne.*

dans la Lombardie, où la race des sorciers passait pour avoir sa principale souche, mais ils poussèrent leurs recherches à travers le Piémont et la Mirandole, deux pays où il y avait encore beaucoup à batailler.

D'après le témoignage de ces inquisiteurs[1] les femmes, qui figurent presque exclusivement dans leurs procédures, avouent à peu près les mêmes crimes que tous les aliénés dont il a été question jusqu'ici: un culte rendu au diable dans des assemblées nocturnes, et la destruction d'un nombre plus ou moins considérable d'adultes ou de nouveau-nés. Mais ce qui caractérise les sorcières d'Italie, c'est une *zoanthropie* particulière, qui fait croire à ces aliénées que, par le pouvoir d'un démon invoqué mentalement et par la vertu de quelques paroles sacramentelles, elles parviennent à se métamorphoser en chattes. Cette forme est celle qui leur permet de s'introduire le plus facilement par les lucarnes ou par les autres petites ouvertures des maisons où il y a des nouveau-nés. Les lèvres, les fontanelles du crâne, les parties les plus molles de ces faibles créatures, sont celles qu'elles attaquent de préférence. Au moyen de leurs ongles, ou d'une aiguille dont ces sorcières ont eu la précaution de se munir, elles pratiquent aussi dans les petits vaisseaux des enfants une ouverture imperceptible, par laquelle elles sucent leur sang. Ces aveux acquis suffirent pour faire condamner les *Stryges:* c'est le nom particulier que l'on donnait à ces sorcières.

Bien que la preuve de tant d'homicides manquât

1. Barthélemy de l'Epine, *Quæstio de Strygibus*, dans le *Malleus maleficorum*.

absolument, on ne les en tenait pas moins pour très-positifs, attendu, dit Barthélemy de l'Épine, que les *Stryges* s'entendant avec le diable, rien ne leur était plus facile que de tromper les yeux des mères et des nourrices, et de tuer les enfants sans qu'on les aperçût. Que ne devait-on pas attendre du zèle d'inquisiteurs armés d'une telle logique? D'après Barthélemy de l'Épine, le chiffre des sorcières livrées aux flammes dans le seul district de Côme ne s'élevait pas à moins de mille par an.

En 1521, une autre espèce de zoanthropie se déclare dans les montagnes du Jura. Ici les sorciers se changent en loups, ce qui est une métamorphose très-commune dans cette forme de l'aliénation mentale, et ils avouent que, sous cette apparence, ils ont tué et dévoré une multitude de femmes et de petites filles. On ne trouve, il est vrai, ni ossements, ni débris qui attestent un si grand carnage; mais deux de ces loups-garous, Pierre Burgot et Michel Verdung, ayant persisté dans leurs aveux, furent brûlés vifs à Poligny. Boguet parle aussi d'un de leurs complices, nommé Montot, dont on ne sait pas le sort. Boguet, qui a rempli, cinquante ans plus tard, les fonctions de juge criminel dans le même pays, a vu des contemporains de ce procès; il ne doute pas que la sentence n'ait été très-juste, c'est-à-dire conforme à toutes celles qu'il a prononcées lui-même, et il ajoute, comme supplément de preuves, que l'on a vu de tout temps les portraits de ces trois *lycomanes* dans l'église des Jaccopins de Poligny. Ce n'était là évidemment qu'un cas de *monomanie prétendue homicide*, selon le langage des aliénistes modernes.

Au milieu du seizième siècle, on voit éclater à la

fois sur plusieurs points de l'Europe une espèce de démonomanie désignée dans les livres du temps sous le nom de *possessions des Nonnains*. Elle envahit un nombre considérable de couvents de filles dans le Brandebourg, en Hollande, en Italie, mais surtout en Allemagne.

A Uvertet, dans le comté de Hoorn, après un carême austère, pendant lequel la communauté n'avait vécu que de suc de raves, les nonnes, exténuées par le régime végétal, s'éveillèrent une nuit, en sursaut, croyant entendre des gémissements plaintifs.

« Bientôt, dit M. Calmeil, elles se firent illusion au point de se persuader que leurs compagnes appelaient à leur secours, et, se levant à tour de rôle, en toute hâte, elles étaient étonnées de leur méprise. Plus tard, l'équilibre des mouvements fut troublé ; quelquefois il leur semblait qu'elles étaient chatouillées sous la plante des pieds : elles s'abandonnaient aux accès d'un rire inextinguible. Elles se sentaient entraînées hors du lit et glissaient sur le parquet, comme si on les eût tirées par les jambes. Les bras, les extrémités se tordaient en tous sens, et la figure était le siége de spasmes convulsifs. Par instants, elles bondissaient en l'air et retombaient avec force sur le sol. Plusieurs portaient sur le corps la marque des coups qu'elles se donnaient, sans que personne en soupçonnât l'origine.... Quelques-unes, éprouvant de la difficulté à se tenir en équilibre sur les articulations, marchaient sur les genoux en traînant les jambes derrière elles ; d'autres s'amusaient à grimper en haut des arbres, d'où elles descendaient les pieds en l'air et la tête en bas[1]. »

Le public était admis à visiter ces énergumènes, dont les convulsions, probablement dues à la maladie de l'*hystérie*, durèrent plus de trois ans. Quelques minutes de repos suffisaient pour les remettre de la fatigue causée par ces violentes secousses. Le mal fut

1. Calmeil, *De la Folie*, t. I, p. 255.

tout naturellement attribué par les nonnes à une possession du démon. Le malheur voulut que leurs soupçons se portassent sur une pauvre sage-femme du voisinage, dont la vie tout entière avait été consacrée à des œuvres de bienfaisance et de charité. On l'arrêta, elle n'avoua rien, fut mise à la torture et expira en sortant du chevalet de la question.

Le couvent de Sainte-Brigitte à Lille fut plus longuement tourmenté : le mal n'y dura pas moins de dix ans. Il avait apparu pour la première fois chez une jeune nonne, qui, ayant pris le voile à la suite d'une contrariété amoureuse, éprouva d'abord des attaques de nerfs très-violentes, qui gagnèrent bientôt toutes les autres filles de Sainte-Brigitte. Elles imitaient les cris des animaux et le bêlement des troupeaux. Souvent ces accès les prenaient à l'église et les faisaient tomber à la renverse dans le plus grand désordre. Elles éprouvaient parfois une telle constriction à la gorge, qu'il leur était impossible de prendre aucune nourriture. Exception heureuse et rare! on n'alluma point de bûchers pour l'affaire de Sainte-Brigitte. Seulement, la jeune moinesse soupçonnée d'avoir introduit ce mal dans la communauté fut renfermée dans les prisons de l'église.

En 1552, des phénomènes plus graves éclatèrent dans le couvent de Kintorp, près d'Hammone, dans la banlieue de Strasbourg[1]. La plupart des religieuses, dont un assez grand nombre étaient de familles nobles, se croyaient livrées au pouvoir des esprits déchus.. Dès qu'une nonne en était attaquée, les autres, jusqu'à une certaine distance, s'en trouvaient agitées

1. Calmeil, *De la Folie*, t. I, p. 259.

sympathiquement, et, dans cet état, elles perdaient la raison, tout en conservant une partie de leur connaissance. Elles ne gouvernaient plus leur volonté. Une fureur irrésistible les portait à se mordre, à frapper et à mordre leurs compagnes, à se précipiter sur les étrangers pour leur faire du mal. Du reste, elles ne paraissaient éprouver aucune douleur des morsures qu'elles se faisaient. Toutes disaient ressentir à la plante des pieds une vive sensation de brûlure, comme si l'on y eût versé de l'eau bouillante.

Il vint à l'idée des plus jeunes moinesses que c'était la cuisinière du couvent, nommée Else Kame, qui, d'intelligence avec le diable, produisait tous ces maux. Elles assuraient reconnaître dans les visions dont elles étaient obsédées les traits de la mère et du frère de cette fille. La cuisinière, arrêtée, s'accusa, par un accès de la même folie qui régnait dans le couvent, d'avoir mêlé du poison aux aliments des sœurs ; près de monter sur le bûcher, elle prétendit avoir causé tout le mal par ses *imprécations*. Elle fut brûlée, et sa malheureuse mère, qui n'avait rien avoué, dut subir le même supplice[1].

Loin de mettre fin à la démonomanie, cette exécution ne fit que la propager ; le mal sorti du cloître envahit le village de Howel, et une bourgade des environs de Strasbourg.

« Le pasteur de l'église, rapporte Simon Goulard, fit venir en son logis cinq ou six des nouveaux possédés, pour les instruire et les fortifier contre les impostures de l'ennemi. Mais, après avoir récité quelques articles de la créance des chrétiens, ils commencèrent à se moquer du pasteur, et à nommer certaines femmes du lieu chez lesquelles ils disaient vouloir

1. Bodin, *Démonomanie des Sorciers*. In-4, p. 171.

aller, montés sur des bancs qui les y porteraient. Incontinent l'un d'eux se met à chevaucher sur une escabelle, s'écriant qu'il allait et était porté là. Un autre, se mettant à croupeton, se recourba du tout en devant, puis se roula vers la porte de la chambre par laquelle, soudainement ouverte, il se jeta et tomba du haut en bas des degrés, sans se faire de mal [1]. »

La justice fit encore ici plusieurs victimes.

En 1554, à Rome, quatre-vingts jeunes filles juives, converties au christianisme et entretenues dans un couvent, présentèrent des symptômes nerveux extraordinaires. Soumises aux exorcismes, elles accusèrent les juifs d'avoir attiré le démon dans leurs corps, par dépit de ce qu'elles avaient reçu le baptême. Un jésuite, dont le nom resté inconnu mériterait pourtant d'être cité, soutint, en présence du pape, qu'un tel pouvoir n'est pas donné aux hommes. Ce n'est pas l'opinion de Bodin; mais, fort heureusement pour les juifs, celle du jésuite prévalut.

L'année suivante (1555), dans la même ville, des phénomènes semblables se manifestèrent dans l'hôpital des Orphelines. En une seule nuit, soixante-dix jeunes filles devinrent démoniaques; et bien qu'elles fussent, dans la sainte ville de Rome, à même des exorcismes et de tous les secours de l'Église, elles demeurèrent plus de deux ans en cet état.

Vers 1560, les filles du couvent de Nazareth, à Cologne, furent en proie à un genre de délire amené sans doute par leurs habitudes de débauche, et qui, suivant les préjugés du temps, passa pour une possession. Leur mal consistait en des attaques hystériques accompagnées de nymphomanie. Il se déclara d'abord

1. Calmeil, p. 261.

chez une jeune nonne, nommée Gertrude, cloîtrée depuis l'âge de quatorze ans. Elle se croyait unie à un esprit charnel, avec lequel elle partageait sa couche, malgré le soin qu'elle prenait pour éloigner cet *incube*[1].

Quoique la démonomanie épidémique soit surtout commune dans les maisons de femmes, elle envahit aussi quelquefois les couvents d'hommes, sans épargner les asiles où l'on élève les petits garçons. M. Calmeil croit même reconnaître les caractères d'une hystéro-démonopathie dans le délire qui, en 1566, se manifesta chez les enfants-trouvés de l'hospice d'Amsterdam[2].

1. « Gertrude avait souvent été tracassée de ces folles apparitions dans son lit, dit Simon Goulard, quoiqu'elle essayât parfois d'y remédier ; car, ainsi qu'une sienne compagne gisait en une couchette tout exprès pour la défendre de cette apparition, la pauvrette eut frayeur en entendant le bruit qui se faisait au lit de Gertrude, de laquelle le diable prit finalement possession, et commença de l'affliger par plusieurs sortes de convulsions. En son accès, elle paraissait comme aveugle, proférant paroles très-étranges, inconstantes, et qui tendaient à désespoir. Autant en faisaient plusieurs autres, et ainsi cette peste gagna petit à petit, et s'augmenta encore davantage, quand ces pauvres affligées commencèrent à recourir aux remèdes illégitimes. Or, tandis que le diable les bourrelait ainsi, aucunes d'elles furent saisies de peste ; et tandis qu'elles en furent affligées, le malin esprit ne les tourmenta nullement. »

La manière dont le même chroniqueur représente les nonnes au milieu de leurs crises, en fera suffisamment reconnaître la nature : « Elles étaient, dit-il, couchées par terre, et rebrassées comme pour avoir compagnie d'hommes, durant laquelle indignité leurs yeux demeuraient clos, qu'elles ouvraient après honteusement, et comme si elles avaient enduré quelque griève peine. » (Simon Goulard, *Histoires admirables et mémorables*, t. I, p. 46-60.)

2. Voici ce qu'on lit dans un rapport publié sur cette épidémie, par Adrien Nicolaï, chancelier de Gueldres :

« Il y a deux mois, ou environ, que, en cette ville, trente enfants commencèrent à être tourmentés d'une façon étrange, comme s'ils eussent été maniaques ou furieux. Par intervalles, ils se jetaient contre terre, et ce tourment durait demi-heure ou une heure au plus. S'é-

En 1574 s'ouvrit, à Valéry en Savoie, une des plus épouvantables procédures auxquelles le crime de sorcellerie ait jamais donné prétexte. Une femme réputée sorcière, ou *éryge*, comme on disait dans ce pays, fut arrêtée, et fit, dans ses interrogatoires, les déclarations que nous allons résumer.

Un soir, comme elle traversait une prairie, sortant de la maison de son frère où elle avait eu quelque contrariété, un renard ou un petit chien roux se présenta sur son chemin. L'animal lui fit connaître ce qu'il était véritablement, et qu'il portait parmi les diables le nom de *Morguet*. Il lui offrit de pourvoir aux dépenses de sa toilette, si elle consentait à lui abandonner son corps, à l'adorer à genoux et à l'embrasser sous la queue. Ces conditions, surtout la dernière, répugnaient sans doute un peu à la jeune femme; néanmoins, après s'être fait raisonnablement prier, elle les accepta. *Morguet* lui prit un cheveu pour gage de sa soumission, et, en retour de ce cheveu, il lui donna un bâton blanc, auquel de grands pouvoirs étaient attachés. Il suffisait de se mettre à cheval sur ce bâton pour être transporté, même en plein jour, à

tant relevés, debout, ils ne se souvenaient d'aucun mal, ni de chose quelconque faite, et pensaient d'avoir dormi. Les médecins auxquels on eut recours n'y firent rien, pour ce qu'ils estimaient que ce fût une maladie procédant de causes non naturelles. Puis après, leurs parents estimant que les sorciers s'en fussent mêlés, eurent leur refuge à eux, mais ils ne firent rien avec leurs sorcelleries; finalement, à cause que l'on croyait que les enfants étaient démoniaques, on s'adressa vers plusieurs exorcistes, pour ce que les enfants disaient sans y penser beaucoup de choses qui surpassaient leur portée et leur âge. Ces exorcistes déployèrent toute leur science et perdirent temps; durant les exorcismes, les enfants vomissaient force aiguilles, des épingles, des doigtiers à coudre, des lopins de drap, des pièces de pots cassés, du verre, des cheveux. Pour cela toutefois, les enfants ne furent guéris; ainsi tombèrent en ce mal de fois à autre, au grand étonnement de chacun, pour la nouveauté d'un si étrange spectacle. »

la plus grande distance, dans le lieu où se tenait le sabbat des sorciers. *Morguet* présidait toutes les séances, dans lesquelles d'ailleurs il ne se passait rien qui différât de ce que les sorciers font partout où ils se réunissent.

Cette femme déclarait que son mari se transportait avec elle, et par le même moyen, dans les assemblées de sorciers ; que sa fille appartenait aussi à la corporation des *éryges*, et que presque tous les membres de sa famille assistaient régulièrement à la célébration des mystères où l'on adorait le prince des démons. A chaque interrogatoire, elle confirmait ses aveux en y ajoutant des dénonciations nouvelles. Tous les noms qu'elle prononçait était bons pour la justice, qui pourtant ne montra pas encore assez de zèle, au dire de l'écrivain dont on a extrait ces lignes : « Au pays de Savoie, dit-il, et aux environs, les sorciers sont si épais, qu'on ne peut les dénicher, quoiqu'il s'en fasse une diligente inquisition, et encore une plus rigoureuse justice, et qu'on ait en brûlé en un an jusqu'à quatre-vingts en une seule ville de cette contrée-là[1]. »

Ces exécutions semblent encore pâlir devant celles qui eurent lieu, quelques années après, dans le haut Languedoc. C'est un professeur en droit de l'université de Pont-à-Mousson, Grégoire de Toulouse, qui, dans le trente-quatrième livre de son grand ouvrage de jurisprudence, nous fournit la courte et substantielle mention à laquelle nous nous bornons ici :

« Les sorciers que le sénat de Toulouse eut à juger en 1577 étaient à eux seuls plus nombreux que tous les accusés non

1. Lambert-Daneau, *Deux traités nouveaux et très-utiles pour ce temps, le premier touchant les sorciers.* 1 vol. in-12, p. 10 ; édition de 1579.

sorciers qui furent déférés à la justice locale pendant l'espace de deux ans. Beaucoup d'entre eux eurent à subir des peines plus ou moins graves; près de quatre cents furent condamnés à périr au milieu des flammes, et, ce qui n'est pas fait pour exciter une médiocre surprise, presque tous portaient la marque du diable[1]. »

Puisqu'un savant, un légiste comme était Grégoire de Toulouse, admet en principe qu'il y a une marque du diable, et pose en fait qu'elle a été reconnue par des juges, il n'y a plus guère à s'occuper des autres phénomènes de la démonolâtrie du Languedoc; celui-là suffit.

L'année suivante (1578), une femme, nommée Jeanne Hervilliers, native de Verberie, près de Compiègne, fut accusée de sorcellerie. Dans les débats de cette affaire, on rappela que, trente années auparavant, la mère de cette femme avait été poursuivie pour le même crime, et brûlée vive à Senlis.

Jeanne, sans être mise à la torture, déclara tout ce qui est nécessaire pour mériter le bûcher. Elle raconta que, vouée au diable dès sa naissance, elle avait eu commerce, à douze ans, avec un démon, visible pour elle seule, et toujours prêt à la satisfaire. Pendant trente ans elle avait reçu cet *incube* dans le lit conjugal, à côté de son mari, qui ne s'était douté de rien. Elle s'accusait aussi de plusieurs homicides, entre autres de celui d'un paysan, qu'elle avait fait périr en plaçant un sort sur son passage. Quoique ces derniers crimes fussent imaginaires, car aucun homicide commis dans les circonstances indiquées par Jeanne n'avait été constaté, elle n'en fut pas moins condamnée au

1. Gregorius, *Tertia ac postrema syntagmatis juris universi pars*, lib. LXXIV, cap. XXI.

dernier supplice par les juges de Ribemont; et, comme si la malheureuse, dans les tourments que lui donnait son état, eût été pressée d'en finir avec la vie, elle refusa de se pourvoir en appel.

Bodin, qui était présent aux débats de cette dernière affaire, nous apprend qu'il y puisa la première idée de son fameux traité de la *Démonomanie*. Il n'était là que simple spectateur; mais on peut croire, d'après ses propres paroles, que, s'il eût été un des juges, il n'aurait pas opiné pour la mort la plus douce.

« Ceux qui assistoient au procès de Jeanne, dit-il, étoient bien d'avis qu'elle avoit mérité la mort; mais sur la forme et le genre de mort il y en eut quelqu'un plus doux et d'un naturel plus pitoyable qui étoit d'avis qu'il suffisoit de la faire pendre. Les autres, après avoir examiné les crimes détestables et les peines établies par les lois divines et humaines, et mesmement la coutume générale de toute la chrétienté, et gardée en ce royaume de toute ancienneté, furent d'avis qu'elle devoit être condamnée à être brûlée vive; ce qui fut arrêté et la sentence exécutée le dernier avril, à la poursuite de Claude Dofay, procureur du roi à Ribemont[1]. »

En 1582, la ville d'Avignon venait d'éprouver toutes les horreurs de la famine. De pauvres gens qui avaient vécu d'herbes, et qui s'étaient vus réduits à faire cuire la fiente des animaux pour soutenir leur existence, furent, pour comble de malheur, accusés de sorcellerie. L'inquisition en fit comparaître plusieurs à son tribunal, et prit au mot leurs aveux, qui n'étaient certainement que des visions de cerveaux affaiblis par l'inanition. Dix-huit de ces malheureux furent livrés au bras séculier; c'est le chiffre donné par le P. Michaëlis, un des plus terribles inquisiteurs de l'épo-

1. *Démonomanie des sorciers*, préface.

que, dont le nom figure dans une foule de procédures semblables, et qui nous a conservé le dispositif de la sentence rendue contre eux[1].

Vers la fin de ce même siècle, la Lorraine se trouva tout à coup peuplée de sorciers et de démonolâtres. D'après Nicolas Rémy, qui remplissait les fonctions de procureur criminel dans ce pays et qui a vu et interrogé un grand nombre des accusés, dans l'espace de quinze ans on en fit périr environ neuf cents par divers supplices.

Un fait surprenant, et qui paraît surtout commun chez les démonolâtres de la Lorraine, c'est que ces aliénés, non contents de se dénoncer eux-mêmes et entre eux, et de faire à la justice tous les aveux qu'elle leur demande, se montrent presque tous pressés d'en finir avec leur triste existence. Un grand nombre, prévenant leur sentence, se pendent, se jettent dans des puits ou se frappent de leurs couteaux. Les autres attendent résolûment leur arrêt, et désirent même avec ardeur le supplice qui doit les délivrer d'une vie devenue insupportable[2].

« Les femmes, dit Nicolas Rémy, se montrent surtout empressées de hâter le moment de la plus terrible exécution. Antonie Morchand affirme que son unique désir est de monter tout de suite sur le bûcher où elle doit être brûlée vive. Apol-

1. Voici la teneur de ce jugement, avec quelques lignes constatant l'exécution.

« L'inquisition ordonne que les coupables soient mis à mort, de mort non vulgaire, mais telle qu'elle puisse effrayer et servir d'exemple à toute manière de gens.... Ce qui a été saintement exécuté à Avignon, la présente année mil cinq cent octante-deux, ainsi qu'on pourra entendre par la sentence contre eux donnée, l'extrait de laquelle est au prochain chapitre, afin que chacun juge combien de tels gens sont éloignés de la connaissance de Dieu et dignes du feu. » (Michaëlis, *Pneumatologie*, p. 75.)

2. L'expérience acquise par Nicolas Rémy dans le cours de cette

lonie de Fressen répétait que la mort se présentait à elle sous des couleurs riantes, que le supplice l'allait enfin délivrer de son abominable vie, que tant qu'elle respirera, elle ne saurait s'abstenir de commettre des crimes et des maléfices, que le diable était toujours là pour la pousser au mal, que le trépas seul pourra la soustraire à la domination de ce redoutable maître, qu'il fallait se hâter d'élever le bûcher qui devait la délivrer de toutes ses misères. Idatie prie le juge à mains jointes d'accélérer le moment de sa mort; Jeanne Gallée, Nicole Morée, et plusieurs autres accusées demandent avec non moins d'instance qu'on les tue tout de suite[1]. »

En 1598, au moment où cette grande démonolâtrie achevait de s'éteindre sur les bûchers de la Lorraine, elle renaissait plus vivace et plus terrible dans les montagnes du Jura. Certains pays semblent par privilége voués à ce fléau. Nous avons déjà mentionné une première procédure contre les lycanthropes de la Franche-Comté; cette fois c'est encore la lycanthropie qui infeste cette même contrée, mais elle s'y complique de presque toutes les autres formes de la démonomanie.

longue procédure l'a pleinement convaincu de plusieurs faits, entre lesquels ceux-ci doivent être tenus, selon lui, pour indubitables :

Le diable imprime la marque de ses ongles sur la peau de ses adorateurs;

Il accomplit avec eux l'acte de chair, mais il ne leur procure que des sensations douloureuses;

Les démons répandent quelquefois sur les prairies et sur les blés des nuées d'insectes qui dévastent les campagnes en un clin d'œil;

Les sorciers composent des poisons avec les restes des malfaiteurs et des suppliciés, et ils peuvent pénétrer la nuit dans les appartements les mieux fermés pour y commettre des meurtres et toute autre espèce de crimes;

Ils voyagent en l'air à cheval sur des esprits et possèdent le pouvoir de congeler l'eau dans les nuées, pour la lancer en grelons sur les biens de la terre;

Les sorcières qui vont au sabbat envoient aux maris jaloux des sommeils apoplectiques, et laissent à côté d'eux des fantômes qui tiennent la place de leurs femmes absentes.

1. Nicolai Remigii *Demonolatriæ*, Cologne, 1596.

Il n'y a peut-être pas d'histoire de ce genre qui soit plus épouvantable et plus fidèlement écrite. Ici l'auteur est encore un magistrat qui a pris la plus grande part aux faits qu'il raconte : c'est le trop fameux Boguet, celui qui, sur la fin de sa carrière, se vantait, selon Voltaire, d'avoir fait périr à lui seul plus de six cents lycanthropes ou démonolâtres. Mais ce qu'il y a de particulièrement exécrable, c'est la procédure au moyen de laquelle le juge de Saint-Claude se procurait tant de victimes. Dans le livre dont nous avons déjà parlé, il établit en principe que, dans les affaires de sorcellerie, le père peut témoigner contre le fils et le fils contre le père, et, avec un sang-froid imperturbable, il cite comme exemple ce qui s'est passé à une de ses audiences.

« Pierre Uvillermoz, âgé de douze ans, étoit appelé à témoigner contre son père ; tous deux étoient retenus dans les prisons depuis quatre mois. D'abord le père eut de la peine à reconnaître son enfant, qui avoit changé de casaque depuis son arrestation. Au moment où il reconnoît son fils Pierre, ce dernier soutient que son père l'a conduit au sabbat et l'a sollicité de se donner au diable.... Le père dit qu'il n'étoit point allé au sabbat, et que jamais il n'y avoit conduit son fils. A l'instant il s'écrie : « Ah! mon enfant, tu nous perds tous deux! » et il se jette en terre, le visage contre bas, et si rudement, qu'on jugeoit qu'il s'étoit tué. C'étoit non moins étrange que pitoyable que d'assister à ces confronts, d'autant que le père étoit tout défait de sa prison, qu'il se lamentoit, qu'il crioit, qu'il se précipitoit contre terre. Il me souvient encore qu'étant retourné à soi, il disoit quelquefois à son fils d'une parole aimable qu'il fît tout ce qu'il voudroit, mais qu'il le tiendroit toujours pour son enfant. Toutefois le fils ne s'ébranloit en aucune façon et il restoit comme insensible, si bien qu'il sembloit que la nature lui eût fourni des armes contre elle-même, vu que ses propos tendoient à faire mourir d'une mort ignominieuse celui qui lui avoit donné la vie. Mais certes j'estime qu'en cela il y a eu un juste et secret jugement

de Dieu, qui n'a pas voulu permettre qu'un crime si détestable comme est celui de sorcellerie, demeurât caché sans venir en évidence; aussi est-il bien raisonnable que le fils ne fût point touché en cet endroit des aiguillons de la nature, puisque son père s'étoit directement bandé contre le Dieu de la nature[1]. »

C'est par cet argument, tourné en *concetti*, que Boguet met en repos sa conscience de juge. Et cependant, sauf le préjugé qui le dominait, il avait fait sur la démonopathie beaucoup d'observations vraies, qui auraient dû le mettre sur la voie d'une explication naturelle. Il s'était aperçu, comme beaucoup d'autres juges, que le mal sur lequel il avait à prononcer était héréditaire dans certaines familles. Suivant lui, il y a présomption de sorcellerie quand l'individu est fils de sorcier, absolument comme on dirait aujourd'hui de la goutte, des scrofules ou d'une affection pulmonaire. Comment dès lors le grand juge de Saint-Claude n'était-il pas porté à voir là une maladie mentale à combattre plutôt qu'un crime à punir?

Boguet envoya successivement au bûcher plusieurs lycanthropes de la même famille, sans que l'exemple des premiers exécutés empêchât les autres de continuer à courir les champs à quatre pattes, à mordre les animaux et les personnes qu'ils rencontraient. Ici l'influence de l'hérédité était bien manifeste, mais la seule conclusion que leur juge tire de cette influence de l'hérédité, c'est qu'il faut exterminer toute leur lignée. Croyant faire une part très-grande à l'humanité aux dépens de la sécurité sociale, il émet seulement l'avis qu'on pourrait peut-être se contenter d'étran-

1. Boguet, *Discours des Sorciers*, Lyon, 1603, in-8, p. 175.

gler les petits sorciers, au lieu de les brûler comme leurs pères.

Dans le cours de cette même année 1598, le Limousin eut aussi son procès de sorcellerie. On ne voit ici qu'un seul accusé, mais sa qualité rend cette affaire importante au point de vue de l'histoire principale dont ces courtes notices ne sont que le préambule. Il s'agit d'un nommé Aupetit, prêtre, âgé de cinquante-cinq ans, et qui comptait trente années de l'exercice de son ministère.

Accusé de se livrer aux pratiques de la sorcellerie, Aupetit fut arrêté par le vice-sénéchal du Limousin. L'official de l'évêque de Limoges fut appelé, et le prévenu sommé de répondre devant eux sur les charges que l'accusation avait recueillies, on ne sait d'après quels témoignages.

Interrogé sur son assistance au sabbat, sur le secret pouvoir qu'on lui impute pour séduire les filles et pour se rendre invisible étant prisonnier, Aupetit répond de l'air étonné d'un homme à qui on raconte des histoires à dormir debout. Il nie tout; mais, malgré ses dénégations qu'aucun témoin ne vient contredire, il s'entend condamner, par sentence du vice-sénéchal, à être brûlé vif. La même sentence porte qu'il sera d'abord envoyé à son évêque pour être dégradé, et qu'avant l'exécution il devra subir la question ordinaire et extraordinaire.

En ce moment tout change. Aupetit se voit à peine appliqué sur le chevalet de torture qu'il avoue toutes les extravagances qui figuraient dans l'acte d'accusation, et beaucoup d'autres encore, comme s'il eût bien tenu à ôter tout remords à ses juges. Monté sur le bûcher, Aupetit confirma, dans ce moment suprême, tout

ce qu'il avait déclaré au milieu des douleurs de la question.

Le dix-septième siècle, quoique éclairé déjà par l'aurore d'une philosophie supérieure à celle des siècles précédents, ne réussit pas, du moins dans la première moitié de son cours, à s'affranchir des horribles préjugés qui avaient déjà fait tant de victimes. La croyance au pouvoir des sorciers était encore universelle. Les savants, ceux même de l'ordre le plus élevé, partageaient sous ce rapport la croyance du vulgaire. L'exemple que nous fournit la vie de l'immortel astronome Keppler, mort en 1630, est bien propre à confirmer cette assertion. La mère de ce grand homme eut à subir deux procès de magie, et Keppler parvint à grand'peine à la sauver du bûcher. Dans le mémoire qu'il composa pour défendre sa mère, le célèbre astronome déclare qu'il partage l'opinion générale touchant l'existence et le pouvoir des sorciers; il argumente seulement pour prouver que sa mère est innocente de tout commerce avec eux. Keppler eut beaucoup de peine à gagner sa cause auprès des juges; il était peut-être lui-même quelque peu suspect de magie, car le soin de tirer des horoscopes pour les seigneurs de la cour de Rodolphe II l'occupait autant que ses travaux de géométrie céleste, et était pour le vulgaire le seul rôle qu'on pût lui attribuer.

Vers la même époque, de savants médecins, des anatomistes aussi sagaces que Plater, Matthiole, Senner, et même Willis, dont les écrits ont jeté un si grand jour sur les phénomènes nerveux en général, et en particulier sur l'hystérie convulsive, accordent encore beaucoup aux influences diaboliques, et consa-

crent ainsi les doctrines d'après lesquelles les théologiens et les juges se dirigent dans les procès de sorcellerie. Voici une de ces affaires, qui n'a pas les effrayantes proportions de la plupart de celles qui nous ont occupé jusqu'à présent, et sans doute elle paraîtra peu de chose aussi comparée à celles qui vont suivre; mais ce qui lui donne une importance toute particulière, c'est qu'elle a été portée devant le parlement de Paris, alors présidé par deux hommes dont les noms ont figuré longtemps avec une grande célébrité dans la magistrature, Séguier et Molé.

Vers le milieu de l'année 1606, le parlement de Paris procéda à la révision du procès d'une femme accusée de sorcellerie et condamnée à mort par le juge de Gueille, en Auvergne. Cette femme, d'un âge avancé, ayant été interrogée, débita cette histoire.

Une nuit, pendant qu'elle dormait à côté de son mari, elle fut réveillée en sursaut par quelque chose qui lui sembla tomber sur le lit. Une autre nuit, son mari dormant toujours, mais elle ne dormant point, la même chose arriva, et cette fois elle sentit *un esprit* sauter sous la couverture. Bientôt l'esprit s'étendit à côté de la femme, qui lui opposa bien quelque résistance, mais qui finit par s'abandonner à lui. Dans les autres visites de son incube, la vieille trouva en elle plus de force ou de vertu, et elle en fut quitte désormais pour de longs discours que le démon prononçait sur l'amour, sur le plaisir des sens et sur des sujets religieux. Enfin, ayant eu recours à des aspersions d'eau bénite, elle parvint à l'expulser définitivement, et il y avait huit jours qu'elle dormait tranquille quand on vint l'arrêter.

La sentence du juge auvergnat fut confirmée par

messieurs du parlement de Paris, dont l'arrêt porte que cette vieille sorcière, après avoir fait amende honorable, sera pendue et son corps brûlé.

Franchissons trois années pour arriver à cette effroyable affaire du pays de Labourd, qui fit allumer tant de bûchers dans les environs de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz. Le *pays de Labourd* (*Laburdum oppidum*), qui est aujourd'hui représenté par la partie occidentale de notre département des Basses-Pyrénées, était occupé par une population rude et à demi sauvage. L'imagination aventureuse de ces Basques contribua beaucoup à exalter l'intensité de la folie épidémique qui se déclara subitement dans leur pays. La démonomanie avait envahi vingt-sept paroisses, et elle ne devait pas s'arrêter là, car Delancre constate que le diable avait poussé la hardiesse jusqu'à tenir ses assises aux portes mêmes de Bordeaux et au carrefour du palais Galien. Ce fameux conseiller ajoute qu'il ne s'agissait plus, comme autrefois, d'hommes vulgaires, idiots et nourris dans les bruyères, mais bien de gens de qualité que le diable invitait à ses mystères, et qu'il y faisait paraître voilés, de peur qu'on ne les reconnût et qu'on ne les dénonçât au pouvoir.

Mais le pouvoir veillait; il reçut de bonnes informations. Au printemps de 1609, le président Espagnet et le conseiller Delancre, tous deux munis d'une commission de Henri IV, partaient de Bordeaux et se transportaient sur les lieux désignés comme le théâtre du mal qu'il fallait extirper.

Delancre résume ainsi les actes des démonolâtres :

« Ils ont trouvé moyen de ravir les femmes d'entre les bras

de leurs époux, et faisant force et violence à ce saint et sacré lien du mariage, ils ont adultéré et joui d'elles en présence de leurs maris, lesquels, comme statues et spectateurs immobiles et déshonorés, voyaient ravir leur honneur sans pouvoir y mettre ordre : la femme, muette, ensevelie dans un silence forcé, invoquant en vain le secours du mari, et l'appelant inutilement à son aide; et le mari charmé et sans aide lui-même, contraint de souffrir sa honte à yeux ouverts et à bras croisés.

« Danser indécemment, festiner ordement, s'accoupler diaboliquement, blasphémer scandaleusement, se venger insidieusement, courir après tous désirs horribles, sales et dénaturés brutalement, tenir les crapauds et vipères, les lézards et toutes sortes de poisons précieusement, aimer un bouc puant ardemment, le caresser amoureusement[1].... »

Voilà quels étaient leurs pratiques et leurs plaisirs habituels. Ces malheureux avouaient ces crimes, les uns librement, les autres contraints par la torture. Telle était la force de leurs hallucinations, qu'au milieu de le torture ils croyaient entendre Belzébuth leur crier de tenir bon et leur assurer que bientôt il viendrait lui-même brûler les suppôts de la justice. Sur le chevalet de torture la douleur les jetait dans l'extase, et quand on les en retirait, on les voyait étendre leurs membres à demi brisés, s'écriant qu'ils venaient de goûter des jouissances ineffables par la présence du prince des démons.

Une part de réalité se trouvait quelquefois mêlée aux aveux de ces malheureux. On ne peut nier, par exemple, leur prédilection superstitieuse pour les crapauds. Croyant voir dans ces reptiles des démons protecteurs, plusieurs en portaient sous leurs vêtements, et l'apparition de ces animaux immondes qui s'échappaient au moment du supplice, augmentait l'indignation publique

1. *Tableau de l'inconstance des mauvais anges*, avertissement, p. 13.

contre les condamnés, en faisant croire que toutes leurs déclarations étaient aussi vraies que celle-là. Voici, sur ce détail, une des scènes racontées par Delancre :

« Comme l'exécuteur jeta la Sabaudine sur le feu, le Tout-Puissant, pour manifester l'abomination et monstrer que vraiment elle estoit sorcière, permit que de dessus sa tête il sortist une fourmilière de crapauds, après lesquels le peuple se rua si fort à coups de baston et de pierres, qu'elle fut plus lapidée que bruslée; mais, avec tout cet assaut, il ne fut pas en la puissance du peuple de faire mourir un crapaud noir, lequel triompha des flammes, des bastons et des pierres... et se sauva comme un démon immortel en tel lieu qu'on ne le sut jamais trouver[1]. »

Non-seulement les aveux des accusés étaient crus dans leur propre cause, mais Espagnet et Delancre les recevaient comme preuves contre des tiers sur lesquels ne pesait aucune autre charge. En cela, la jurisprudence des deux commissaires était véritablement plus hallucinée que le cerveau de leurs malheureuses victimes. Des femmes enfermées et torturées depuis plusieurs semaines, restées constamment sous la main et sous l'œil de la justice, déclarent assister au sabbat tous les jours du fond de leur prison et dans le cours même de leurs interrogatoires; on les croit sans hésiter, et on arrête les personnes qu'elles disent avoir vues figurer avec elles dans ces fêtes de Satan.

Trois prêtres brûlés dans l'affaire du pays de Labourd avaient été arrêtés et condamnés d'après ce genre de témoignages. Les deux commissaires auraient bien voulu épargner les accusés de cette profession, par respect pour l'ordre de la prêtrise.

« Mais, dit le conseiller Delancre, si nous avions procédé

1. Ouvrage cité, préface, p. 6.

autrement que nous l'avons fait, les Basques, qui avoient été prévenus du crime de sorcellerie, auroient eu raison de se plaindre de nous; d'ailleurs l'exemple des ecclésiastiques du Labourd prouve que les sorciers ne sont pas tous rustiques et idiots, puisqu'il s'en trouve même parmi les mortels qui font profession d'enseigner la parole de Dieu[1]. »

Le premier prêtre qui fut déféré à la commission était un homme de très-honnête maison, dont l'âge avait affaibli les facultés ; ses juges mêmes en convenaient. Comme il parlait difficilement et avec lenteur, il attribuait ce défaut à la malice du diable, qui parfois, disait-il, l'avait *dévoyé de son bon sens.* Ses parents affirmaient, de leur côté, qu'il avait perdu la raison. Mais il se trouva deux témoins qui déclarèrent l'avoir vu au sabbat, et lui-même convenait d'ailleurs d'y avoir assisté, et d'avoir même renoncé à la prêtrise pour prendre l'ordre du diable. Enfin, dans les perquisitions qui furent faites à son domicile, on trouva une croix qui n'avait que trois côtés comme celle des sorciers. Malgré de pareilles charges et ses propres aveux, qu'on lui fit répéter et signer par trois fois, son grand âge et son état de démence donnaient bien encore quelque embarras aux commissaires ; mais ils décidèrent que ni la vieillesse ni la folie ne pouvaient excuser le crime de *lèse-majesté divine*, comme leur jurisprudence qualifiait la sorcellerie. L'infortuné vieillard, ayant été préalablement dégradé par l'évêque d'Acqs (de Dax), monta sur un bûcher dressé à Ascain, la paroisse qu'il avait desservie.

« La mort de ce prêtre, nous dit Delancre, fit un grand éclat dans la ville de Bayonne.... La terreur se répandit dans tout le pays, si bien que les habitants prirent la liberté et assurance

1. Delancre, ouvrage cité, p. 217.

de dénoncer d'autres curés. Plusieurs prêtres prirent l'essor, d'autres prirent la mer, d'autres forgèrent des vœux à Notre-Dame de Montserrat, pour couvrir, sous ce prétexte, l'ignominie de leur fuite. On voit que la licence de s'entr'accuser et déférer devant nous sembloit aucunement dangereuse. Mais tant d'enfants innocents et autres témoins étrangers à la paroisse, indifférents et de toutes sortes, nous disoient ingénument avoir vu au sabbat des prêtres, que nous fusmes contraints, voyant que c'étoit eux qui gastoient et infestoient le pays, d'en faire prendre quelques-uns des plus chargés. Nous en fismes prendre d'abord sept des plus notables de tout le pays; nous en trouvasmes deux de Sibora (Siboure), savoir : Migalena, âgé de soixante-dix-ans, et maître Pierre Bocal, âgé de vingt-sept ans, beaucoup plus chargés que les autres: bien que, contre le moins coupable, il n'y eust que trop de preuves[1]. »

Ces deux accusés furent du moins sans faiblesse ; ils n'avouèrent rien, et ne répondirent même à aucune des questions qui leur furent posées; ils n'en durent pas moins passer par le feu.

Le lendemain, le peuple s'attendait à voir périr du même supplice les cinq autres prêtres arrêtés avec eux. Le théâtre sur lequel Migalena et Bocal avaient été dégradés dans l'église de Notre-Dame, était encore dressé; mais, pour le coup, l'évêque de Bayonne, sentant sa conscience troublée, refusa net de se prêter à ces affreuses hécatombes. Peut-être s'avisa-t-il enfin que trois prêtres immolés pour le même crime, dans un diocèse aussi petit que le sien, c'était assez de sacrifices à la justice divine comme à la justice humaine. Il est certain qu'on le vit plusieurs fois verser des larmes sur le sort des condamnés. Leurs amis, d'ailleurs, et leurs avocats commençaient à lutter avec énergie pour arracher aux commissaires cette dernière proie. Enfin l'offi-

1. Delancre, ouvrage cité, p. 427.

cial intervint et se joignit aux cinq détenus pour en appeler de la sentence rendue, se fondant sur ce que la connaissance des crimes de sorcellerie appartenait à la juridiction ecclésiastique. Mais ce qui fut surtout salutaire aux cinq prêtres, c'est que l'on approchait du terme où les pouvoirs donnés à la commission allaient expirer. Elle n'osa passer outre sur l'appel interjeté, et consentit finalement à ce que l'affaire fût portée à la chancellerie et soumise à la décision du roi. Cela fit gagner du temps; dans l'intervalle les prisonniers s'évadèrent, et il ne fut pas question d'envoyer à leur poursuite. Trois autres curés, arrêtés en dernier lieu, et dont le procès n'était pas encore instruit, recouvrèrent la liberté à la faveur des mêmes circonstances.

Il était temps que cette procédure prît fin. En quatre mois, Espagnet et Delancre avaient fait brûler environ quatre-vingts démoniaques; mais ce qui augmenta considérablement le nombre des victimes, c'est que, l'Espagne étant la seule contrée ouverte aux fugitifs, ceux qui tentaient de franchir les Pyrénées tombaient entre les mains de l'inquisition, devant laquelle les sorciers ne trouvaient pas plus grâce que les hérétiques. L'inquisition, qui appréhendait et brûlait les fugitifs, prouvait dès cette époque qu'il n'y avait plus de Pyrénées.

Delancre rappelle que le fléau de la sorcellerie s'était déjà abattu deux fois sur ce malheureux pays de Labourd : la première en 1566 et la seconde en 1576. Un lieutenant criminel, nommé Boniface Delasse, y avait fait exécuter, de sa propre autorité et sans appel, quarante personnes convaincues d'avoir assisté au sabbat. En rapprochant ces fréquentes invasions de la folie démoniaque dans le pays basque de ce que nous avons

déjà remarqué pour le Jura et pour la Savoie, ne serait-on pas tenté de croire, comme plusieurs l'ont admis, que le voisinage des hautes montagnes exerce quelque influence mystérieuse sur la production de ces funestes épidémies morales qui ont reçu le nom de *démonopathie* ou de *démonolâtrie ?*

Vers la fin de la même année 1609, au moment où les deux commissaires bordelais venaient de finir dans le Labourd leur terrible besogne, le diable se transportait à Aix, dans le couvent des Ursulines, et y marquait sa visite par des opérations qui coûtèrent la vie à un prêtre.

Une religieuse des Ursulines d'Aix, nommée Madeleine de Mandol ou de Mandouls, fille d'un gentilhomme provençal, se persuada qu'elle était possédée par une légion de diables ; elle alla déclarer son état à son confesseur, ajoutant qu'elle avait été séduite avant sa dixième année par un insigne magicien. Peut-être aurait-on toujours ignoré le nom de ce dernier, si, presque en même temps, une autre religieuse du même couvent, Louise Capel, n'eût aussi ressenti les mêmes atteintes. Louise Capel n'accusait que trois diables, dont l'un se faisait appeler *Verrine.*

On eut recours au supérieur des prêtres de la doctrine, qui crut à la possession. Par égard pour la communauté des Ursulines, il se contenta de faire exorciser secrètement ces deux filles dans leur chapelle. Mais les exorcismes, continués pendant plus d'un an, ne produisirent rien. Il jugea alors à propos d'aller prendre les avis du P. Michaëlis, un des inquisiteurs les plus experts de ce temps, et il fit conduire les démoniaques à Saint-Maximin. De là elles furent menées au couvent de la Sainte-Baume. Ce fut alors seulement

que les démons, renfermés jusque-là dans un mutisme obstiné, voulurent bien rompre le silence. *Verrine*, le démon principal de Louise Capel, débuta par une violente sortie contre le prêtre Gaufridi, auquel il donna d'un seul coup toutes ses qualités en l'accusant d'être le prince des magiciens d'Espagne, de France, d'Angleterre et de Turquie, et d'avoir Lucifer lui-même pour démon [1].

Voici enfin la victime désignée ; le reste n'était plus que l'affaire du P. Michaëlis. Celui-ci s'adressa au parlement d'Aix, et obtint qu'un conseiller fût délégué pour commencer l'enquête. Gaufridi est arrêté. Son procès est instruit par les soins du conseiller, assisté d'un juge ecclésiastique. Les premières lumières étaient venues de *Verrine;* elles se compléteront par les exorcismes auxquels Madeleine sera soumise, et dont Michaëlis rédigea lui-même les procès-verbaux.

Madeleine accusait Gaufridi de lui avoir ravi sa virginité dans une cavèrne, en présence des adorateurs de Belzébuth, et presque toujours, dans ses visions, ce prêtre lui apparaissait à la tête de diables et de magiciens. C'était lui qui l'avait menée au sabbat, dont il était le prince, comme elle prétendait en avoir été la princesse.

A ces accusations venaient se joindre celles de Louise Capel, qui disait :

« Louys Gaufridi, au dehors, fait croire qu'il est un saint; cependant, à l'intérieur, il est tout plein d'iniquités ; il feint de s'abstenir de la chair, et toutefois il se saoule de la chair des petits enfants.... O Michaëlis, les petits enfants qu'ils ont mangés, les autres qu'ils ont suffoqués, et puis après déterrés,

1. Michaëlis, *Histoire admirable de la possession et conversion d'une pénitente séduite par un magicien.* Lyon, 1614, in-8, préface.

crient tous vengeance devant Dieu pour des crimes si exécrables. »

Et Madeleine, pour expliquer pourquoi Gaufridi paraît plongé dans la tristesse et ne mange presque pas, s'écrie en riant et en se gaussant :

« Il s'en soucie bien de votre merluche et de vos œufs, il mange de bonne chair de petits enfants qu'on lui apporte invisiblement de la synagogue [1] ! »

Prêtre bénéficié de l'église des Accoules à Marseille, Louis Gaufridi, c'est Michaëlis lui-même qui nous l'apprend, jouissait de la meilleure réputation et était en grande estime dans le clergé, jusqu'au jour où le démon *Verrine* le nomma comme l'auteur de la possession des Ursulines d'Aix. Homme d'un esprit cultivé, il se défendit d'abord avec beaucoup de fermeté contre les accusations des deux démoniaques ; mais, outre que celles-ci, à raison de leur caractère même et de l'infaillibilité des exorcismes, devaient être crues plutôt que lui, elles l'accablèrent de tant d'injures et l'apostrophèrent avec une telle violence dans son interrogatoire, que peu à peu il perdit contenance. S'il jurait par le nom du Tout-Puissant, par la Vierge et saint Jean-Baptiste, qu'il était innocent de tous les crimes que lui imputaient les deux énergumènes,

« Je vous entends bien, interrompait Madeleine; c'est là le jurement de la synagogue. Parlant de Dieu le Père, vous entendez Lucifer ; par le Fils, Belzébuth ; par le Saint-Esprit, Léviathan ; par la Vierge, la mère de l'Antechrist ; et le diable, précurseur de l'Antechrist, vous l'appelez saint Jean-Baptiste [2]. »

1. Michaëlis, ouvrage cité, p. 332 et suiv.
2. Ouvrage cité, p. 333.

Affaibli par la captivité, vaincu par le chagrin, étourdi par les menaces de ses deux accusatrices, qui lui répétaient sans cesse que Dieu saurait créer un enfer six fois plus terrible que l'enfer ordinaire pour punir en lui le chef de tous les sabbats, Gaufridi sentit peu à peu son âme s'affaisser. Pour achever de lui faire perdre la tête, on l'avait livré à deux moines, lesquels, ne doutant pas de ses crimes, ne le quittaient ni jour ni nuit, et le pressaient, tandis qu'il en était encore temps, de se réconcilier avec Dieu. Enfin, soit par la démoralisation de son esprit, soit par une véritable hallucination causée par la durée des obsessions qu'il avait eu à subir, le malheureux prêtre confessa tout ce qu'on voulut, et leva ainsi les derniers scrupules qui pouvaient rester à ses juges.

Il résulte des déclarations de Gaufridi qu'à l'âge de quatorze ans, ayant ouvert un livre appartenant à la bibliothèque du curé Gaufridi, son oncle, il avait vu tout aussitôt le diable Lucifer se présenter devant lui sous la forme d'un homme, et que, par un pacte conclu avec ce démon, il avait reçu le pouvoir de rendre amoureuses de sa personne toutes les femmes qu'il atteindrait de son souffle.

« Plus de mille femmes, dit-il, ont été empoisonnées par l'attrait irrésistible de mon souffle qui les rendoit passionnées. La dame de la Palude, mère de Magdeleine, a été fascinée comme tant d'autres; mais Magdeleine a été prise pour moi d'un amour insensé, et s'est abandonnée à moi, soit au sabbat, soit hors du sabbat.

« J'ai été marqué au sabbat de mon consentement, et j'ai fait marquer Magdeleine à la tête, au cœur, au ventre, aux cuisses, aux jambes, aux pieds, etc. : elle a encore une aiguille dans sa cuisse...[1]. »

1. *Confessions faites par Messire Louis Gaufridi, prêtre en l'église des Accoules de Marseille.* Aix, pièce de 14 pages in-12.

On n'eut garde de faire rechercher cette aiguille. Le parlement, suffisamment édifié, prononça son arrêt, et le 30 avril 1611 Louis Gaufridi, après avoir été publiquement dégradé à Aix sur un échafaud, fut conduit par le bourreau dans toutes les promenades et par tous les carrefours de la ville. Le patient, tête et pieds nus, la hart au cou, tenant en main une torche ardente du poids de plusieurs livres, marchait au milieu de la foule qui encombrait partout la voie publique. On le fit arrêter en face de la grande porte de l'église métropolitaine, afin qu'il demandât pardon à Dieu, au roi et à la justice. Le terme de sa voie douloureuse était la place des Prêcheurs, où l'on avait dressé le bûcher. Arrivé là, il fut livré aux flammes, et ses cendres encore chaudes furent jetées au vent.

Personne ne plaignit cet innocent et ce prêtre. Les confessions que sa propre folie lui avait dictées paraissaient une preuve surabondante de son crime de magie. Il est certain, néanmoins, que ses deux misérables accusatrices n'étaient que des folles en proie à la démonolâtrie ; la lecture des procès-verbaux dressés par les exorcistes et contenus dans les *Confessions faites par messire Louis Gaufridi* suffit à démontrer l'état des facultés intellectuelles de Madeleine de Mandol et de Louise Capel. La première de ces malheureuses resta plus tard malade, et on la voyait, trois mois après l'exécution de son prétendu amant, errer, pieds nus, dans les rues de Carpentras, en demandant l'aumône de porte en porte. D'autres fois elle allait ramasser du menu bois dans les forêts et elle distribuait aux pauvres le peu d'argent qu'elle se procurait ainsi. N'était-ce pas là comme une expiation de son crime que lui imposaient les remords de sa conscience?

L'effroyable affaire du prêtre Gaufridi, devenue l'entretien de toutes les communautés religieuses de France, eut bientôt son contre-coup à l'autre extrémité du royaume. En 1613, les démons, qui avaient déjà tourmenté, soixante ans auparavant, les filles de Sainte-Brigitte à Lille, rentraient dans le même cloître avec un renfort considérable, et y exerçaient des vexations si monstrueuses qu'on n'en avait pas encore vu d'exemples. Plusieurs des religieuses de Sainte-Brigitte, en proie à cette possession, avaient assisté, à Aix, aux exorcismes de Madeleine de Mandol; c'est un fait que nous apprenons de Michaëlis lui-même[1], lequel, appelé à présider de nouveau aux exorcismes qui se firent encore au cloître de Sainte-Brigitte, ne paraît pas se douter que le mal ait pu y pénétrer par cette voie. Du reste ce mal était vraiment prodigieux, d'après ce que rapporte J. Lenormand :

« On voyoit quelques-unes des filles possédées du diable, les autres troublées en leur esprit, les autres avoir en horreur la confession, les autres tentées de désespoir, les autres d'un esprit d'impatience, les autres languir, les autres mourir, les autres diversement affligées. Les pauvres filles, à peine étoient-elles entrées dans ce monastère, que l'on remarquoit en elles un notable et périlleux changement; à peine en étoient-elles dehors, qu'elles se trouvoient en pleine guérison[2]. »

On remarquera que l'historien que nous citons distingue, dans cet exposé, les maladies de divers caractères et la possession. Il ne reconnaît que trois possédées parmi les religieuses de Sainte-Brigitte; mais les affections des autres accusent également une cause

1. Michaëlis, ouvrage cité.

2. J. Lenormand, *Histoire de ce qui s'est passé sous l'exorcisme de trois filles possédées ès pays de Flandres*, etc., in-8, p. 15. Paris, 1623.

surnaturelle. Il s'agissait de trouver l'auteur de tous ces maléfices.

Une des religieuses, entourée jusque-là d'un grande réputation de vertu, la sœur Marie des Sains, devint tout à coup suspecte de pratiquer secrètement la magie. Elle protesta de son innocence, et l'official qui l'avait fait arrêter ne put d'abord rien établir contre elle. Mais au printemps de 1613, pendant que Michaëlis exorcisait avec zèle à Sainte-Brigitte, trois religieuses reconnues pour possédées nommèrent expressément Marie de Sains, comme celle qui avait introduit les nouveaux démons dans le couvent. Cette fois, l'accusée se troubla, et, décidée à ne plus rien nier, elle ne ménagea ni elle, ni les diables.

« Elle causa, dit Lenormand, par ses révélations, un tel étonnement, que Mgr l'archevêque de Malines, personnage de singulière marque aux Pays-Bas, âgé de soixante et dix ans, dit en pleine assemblée des notables qui, par commandement des archiducs, étoient réunis pour cette présente affaire, que, depuis qu'il était au monde, il n'avoit jamais rien ouï ni entendu de semblable, et que les péchés et abominations de Marie de Sains étoient au delà de toute imagination[1]. »

1. Voici un abrégé des crimes imaginaires confessés par Marie de Sains. Elle avait abandonné au diable son corps, son âme, ses bonnes œuvres. Elle avait placé sous les accoutrements de ses sœurs, dans les paillasses de leurs couchettes, un maléfice qui lui avait été remis par le diable, et dont l'effet devait être la destruction de toute la communauté. Ce maléfice était composé avec des hosties et du sang consacrés, avec des poudres de boucs, des ossements humains, des crânes d'enfants, du poil, des ongles, de la chair et avec des morceaux de foie, de rate et de cervelle. Ce mélange horrible avait été autrefois inventé au sabbat par Louis Gaufridi, à qui, pour récompense, le diable donna le titre de prince des magiciens. Elle nomma les religieuses sur lesquelles elle l'avait d'abord essayé; c'étaient la sœur Bolonnais, la sœur Fournier, la sœur Vandermotté et les sœurs Launoy et Péronne, qui offrirent les premiers signes de la possession.

Marie avait tenté à deux reprises de faire périr la mère abbesse, ainsi que l'évêque de Tournai, et tous les serviteurs attachés à sa per-

Trois autres religieuses jugées possédées comme Marie de Sains, la sœur Péronne, la sœur Françoise et la sœur Catherine, persistèrent dans leur accusation avec une grande animosité. Les aveux de Marie rendaient leurs dépositions superflues.

La sentence rendue dans cette affaire de la démonomanie des Flandres fut modérée et presque humaine, si l'on a égard aux temps. Marie de Sains fut privée de

sonne. Elle avait causé la mort de la gouvernante de Bapaume et d'un nommé Jean Bourgeois. A sœur Catherine et à sœur Bolonnais, elle avait fait avaler des poudres altérantes; au P. Michaëlis, des poudres qui agissent sur l'estomac; au P. Domptius, autre exorciste, des poudres qui engendrent une maladie pédiculaire; à la vicomtesse Dair, un maléfice qui détruit la fécondité; à la comtesse Destairres, un poison qui entraîne la langueur et la mort.

Au moyen de ses poudres, elle avait encore fait périr sa belle-mère, et la tante de la sœur Bolonnais, et la sœur Chatelin, et la sœur Agnès, et la sœur de la Croix, et la sœur Brigitte, et, en général, toutes les filles mortes et enterrées depuis un certain temps dans la communauté.

L'accusée avouait s'être entendue avec le diable pour produire tout ce désordre et toute cette épouvante dans le couvent de Sainte-Brigitte.

« Elle reconnut aussi, dit J. Lenormand, qu'elle avoit occis plusieurs enfants, et qu'elle les avoit ouverts tout vifs, afin de les sacrifier au diable; qu'elle en avoit plusieurs égorgé, mangé le cœur vif de plusieurs, et signamment des enfants chrétiens. Aussi confessa d'avoir dérobé plusieurs enfants et les avoir tués pour les porter au sabbat, disant qu'elle les avoit premièrement suffoqués, et qu'après elle alloit les desenterrer, et que ces enfants avoient été de la ville de Lille et des lieux circonvoisins. Après cela connut aussi et déclara les barbares façons et manières comment elle avoit tué de ses propres mains plusieurs enfants, disant : J'en ai fait mourir aucuns par un poison qui me fut donné par les diables à cette fin. J'ai arraché les cheveux aux autres pour les faire mourir. J'en ai suffoqué plusieurs; aux autres j'ai percé le cœur et les tempes d'une aiguille; autres j'ai rôtis, noyés, brûlés, bouillis; autres j'ai jetés aux latrines; autres j'ai jetés dans des fours échauffés, autres j'ai donnés aux loups, aux lions, aux serpents et aûtres animaux pour les dévorer; autres j'ai pendus par les pieds, autres par les bras, par le cou, disant : J'en ai chiqueté aucun aussi menu que sel; à aucun ai-je écrasé le cerveau contre une muraille; aussi ai-je écorché la peau d'aucun. »

l'habit religieux et confinée pour le reste de sa vie dans les prisons de l'officialité, à Tournai.

La pénitence austère à laquelle elle fut soumise ne paraît pas avoir guéri de ses hallucinations la religieuse de Sainte-Brigitte, car nous la voyons bientôt reparaître comme témoin à charge contre une de ses coaccusées, Simone Dourlet, dont le procès suivit le sien de très-près, mais devant une autre commission et avec de nouveaux exorcismes.

Simone Dourlet, qui avait appartenu au couvent de Sainte-Brigitte, avait été impliquée dans les crimes de magie imputés à Marie de Sains. Les trois religieuses qui accusaient celle-ci avaient constamment déclaré aux exorcistes que Simone assistait au sabbat et que les nombreux enfants dont elle était mère étaient élevés par des démons.

Simone se défendit d'abord avec beaucoup de calme et de présence d'esprit. Mais la damnation éternelle dont on lui fit peur, la torture dont on la menaça, l'acharnement des exorcistes qui la travaillèrent pendant cinq jours, et les aiguilles acérées avec lesquelles on sonda ses pieds, ses mains, son sein et vingt autres parties de son corps pour y constater les marques du diable, affaiblirent son courage et sa raison. Les interpellations de Marie de Sains, venant se joindre aux témoignages des trois énergumènes qui l'avaient fait condamner elle-même, achevèrent d'accabler cette pauvre fille. « Je suis sorcière, magicienne, la plus misérable des créatures, lui disait Marie de Sains; j'ai commis des sacriléges sans nombre, j'ai eu commerce avec les démons, j'ai fait tout le mal qui se peut commettre ici-bas; avouez que vous êtes aussi coupable que moi. »

Ce fut le sixième jour que Simone Dourlet, entrant dans la salle des exorcismes, se sentit prise d'un tremblement général, et se mit à pleurer, comme si, dans ce moment, toutes les folies qui obsédaient la communauté se fussent violemment imposées à son esprit. Elle se crut, dès lors, possédée, et fit des aveux qui dépassèrent même les imputations dont elle était l'objet.

Cette malheureuse fille avait néanmoins conscience du délire qui la faisait parler. « Hélas! s'écriait-elle dans les courts moments où elle était moins dominée par la force intérieure qui la poussait, il me semble que je raconte ce qui m'est arrivé en rêve, et que je n'exprime que des mensonges ; cependant je sens qu'il ne dépend pas de ma volonté de garder le silence et de tenir un autre langage. »

Nous aurons souvent occasion de constater ce phénomène qui nous présente deux consciences, deux volontés en lutte dans le même individu, l'une qui lui est propre, l'autre qui lui est suggérée : c'est d'ailleurs ce qui se remarque dans la folie. Il en résultait des contradictions propres à faire naître dans l'esprit des juges un doute qui, en bonne justice, aurait dû profiter aux accusés ; mais, suivant la jurisprudence admise dans les affaires de sorcellerie, le diable n'était cru que dans les aveux arrachés par les exorcismes ; il était toujours censé mentir dans ses rétractations.

Les aveux de Simone Dourlet eurent la conséquence qui devait en résulter : la possédée fut purifiée par le feu.

L'histoire du drame juridique connu sous le nom de *possession de Louviers*, et qui se passa en 1642, donne-

rait lieu au tableau des mêmes excès et des mêmes terribles répressions par le fer et le feu. Nous ne pouvons que mentionner ici cet événement célèbre.

Le tableau général que nous avons présenté de la jurisprudence des seizième et dix-septième siècles en matière de sorcellerie et de magie, le coup d'œil que nous avons jeté sur les opinions qui régnaient en France concernant les démons et les sorciers, enfin le rapide exposé qui précède des cas si nombreux de démonopathie, soit épidémique, soit particulière, auront suffisamment édifié le lecteur sur le caractère qu'a revêtu le merveilleux à cette époque. Les relations que nous avons données des nombreux procès qui ont été poursuivis au seizième et au dix-septième siècle pour crime de magie, montrent d'ailleurs que l'événement que nous avons maintenant à raconter pour entrer dans la matière de cet ouvrage, c'est-à-dire le procès du curé de Loudun, n'est qu'un cas particulier choisi au milieu d'une masse d'événements du même genre.

Comme on ne saurait, en l'absence de documents suffisants, raconter tous ces événements avec détail, l'histoire d'Urbain Grandier, sur laquelle on possède des renseignements très-complets, est importante à retracer. Étudiée d'une manière un peu approfondie, elle permet de se rendre compte de tous les faits analogues qui l'ont précédée et qu'il serait impossible aujourd'hui de raconter avec la même exactitude. Enfin, l'intérêt particulier que présente le drame sinistre du procès et de la mort du curé de Loudun est une autre considération qui excusera le développement que nous croyons devoir donner au récit qui va suivre.

LES

DIABLES DE LOUDUN

Tantum religio potuit suadere malorum.
LUCRÈCE.

LES

DIABLES DE LOUDUN.

Parmi les nombreuses épidémies morales connues sous le nom de *démonomanie* ou de *démonopathie*, celle qui agita, au milieu du dix-septième siècle, les Ursulines de la ville de Loudun a plus particulièrement éveillé l'intérêt des historiens et les études des physiologistes. Il en est sans doute beaucoup d'autres plus effroyables, et par leurs conséquences immédiates et par le nombre des victimes immolées à l'esprit de superstition. Ici, en effet, il n'y a qu'une victime; tout paraît disposé, conduit et dirigé pour la perte d'un seul homme. Mais c'est précisément cette circonstance qui, concentrant tout sur une seule tête, donne un puissant intérêt à ce drame d'un merveilleux lugubre, qui n'a pas duré moins de six ans, et auquel ont pris part, soit comme témoins, soit comme acteurs, une multitude de personnages divers, juges d'église et juges séculiers, médecins et chirurgiens, exorcistes de toute robe, roturiers et gens nobles, tant français qu'étrangers, hommes d'État, et même princes et princesses.

Cependant, malgré ce nombre considérable d'observateurs et de témoins, l'histoire et la science n'ont pu

dire encore leur dernier mot sur l'effrayante tragédie de Loudun, et nous abordons ce sujet avec l'espoir de donner de ces faits, si diversement interprétés, si souvent discutés depuis deux siècles, une explication nouvelle au double point de vue de l'histoire et de la physiologie.

Tout était-il faux et simulé, ou bien y avait-il quelque chose de réel dans l'état des religieuses de Loudun ? L'examen impartial des événements montre que l'état extraordinaire dans lequel se trouvaient les Ursulines, et après elles plusieurs autres personnes étrangères à ce couvent, était bien réel et n'était nullement le résultat, comme on l'a dit tant de fois, d'une indigne comédie où elles auraient joué un rôle appris d'avance et docilement répété.

Mais si l'état des Ursulines était vrai et non simulé, il est certain que, pour l'expliquer par des causes naturelles, la science se trouve en face d'un problème difficile. Déjà plusieurs savants de notre époque ont essayé de donner une explication naturelle de la possession des religieuses de Loudun. Dans leur conscience d'écrivains, ils n'ont pas cru pouvoir rejeter comme impossibles des phénomènes qui, malgré leur caractère étrange, ne dépassent pas en merveilleux d'autres faits incontestés et acquis à la physiologie. Alexandre Bertrand, dans son traité sur l'extase, s'est efforcé d'expliquer la situation des possédées de Loudun par cet état d'extase qui lui paraît fournir l'explication de tant de faits du même ordre. Esquirol et, plus récemment, le savant médecin aliéniste M. Calmeil[1], dans

1. *De la folie*, par M. A. Calmeil, médecin en chef de Bicêtre, 2 vol. in-8; Paris, 1844

son ouvrage sur la folie, ont expliqué ces mêmes faits par les seules données de l'observation médicale.

Les opinions de ces médecins ont été vigoureusement combattues par les *spiritistes*, secte nouvelle, suscitée par les phénomènes divers des *tables tournantes*, et qui explique par l'action des *esprits* tous les faits d'un tel ordre. Tout en rejetant les explications de MM. Alexandre Bertrand et Calmeil, les spiritistes triomphent de leurs aveux; ils en tirent parti en se gardant bien de parler des commentaires de ces savants. Déjà trop timides par elles-mêmes, les constatations de la science, tronquées de cette manière, deviennent des arguments en faveur de l'esprit de superstition, au lieu de faire accepter au public une explication naturelle de ces faits. Il est résulté de là que, par l'hésitation et l'insuffisance de leurs affirmations, les physiologistes ont eu tort devant la foule, et que les nouveaux partisans du diable, plus audacieux, plus tranchants et surtout plus pittoresques dans leurs histoires, sont restés seuls en crédit. Le public ignore l'existence ou évite la lecture des ouvrages de MM. Calmeil et Bertrand, mais il se délecte avec ceux de M. le marquis de Mirville et de M. le chevalier des Mousseaux.

La question en est à ce point, et elle y restera tant que, parmi les hommes de science, les uns persisteront à nier les faits les mieux attestés à cause de la vicieuse appréciation qui en a été faite dans des siècles d'ignorance, et les autres les admettront sous le bénéfice d'un choix ou d'un triage s'adaptant aux convenances d'un système scientifique personnel, comme le fait Alexandre Bertrand, dans son livre sur l'extase, à propos de l'affaire de Loudun.

Nous essayerons après ce savant, après Esquirol et M. Calmeil, de donner l'explication naturelle de l'état des religieuses, prétendues possédées, qui amena la sinistre fin du curé de Loudun. Notre critique en matière d'histoire est exempte de parti pris, et en fait de science nous n'avons aucun système, médical ou autre, à faire prévaloir.

CHAPITRE PREMIER.

Le couvent des Ursulines de Loudun. — Premiers symptômes de la possession.

L'institut des Ursulines, fondé en Italie vers le milieu du seizième siècle, avait été introduit en France depuis peu d'années, lorsqu'un petit nombre de filles appartenant à quelques familles nobles du Poitou, de la Touraine et de la Saintonge, formèrent une communauté du même ordre à Loudun, petite ville du diocèse de Poitiers.

Jeanne de Belfiel, leur supérieure, était issue de la maison du baron de Cose, du pays de Saintonge. Elle comptait parmi ses religieuses, et au rang de simples sœurs, Mme Claire de Sazilli, parente du cardinal de Richelieu, les deux dames de Barbeziers, de la maison de Nogeret, Mme de Lamotte, fille du marquis de Baracé, et les deux dames d'Escoubleau, de la maison de Sourdis. Malgré la noblesse de leur origine, elles étaient pauvrement rentées ; leur principale dot était la bonne éducation qu'elles avaient reçue dans leurs familles. Obéissant à la fois à une des règles de leur institut et à

la nécessité de se créer des ressources, les Ursulines de Loudun se vouaient à l'instruction des jeunes filles qui leur étaient confiées, soit comme pensionnaires, soit comme externes, et elles vivaient ainsi depuis environ six ans.

Mais, au printemps de 1632, le bruit commença à se répandre dans la ville que des choses étranges se passaient dans le nouveau couvent. Des religieuses, disait-on, quittaient leurs lits comme des somnambules, parcouraient les corridors et grimpaient même sur les toits, d'où elles pénétraient dans les chambres de leurs sœurs et des pensionnaires[1]. Les religieuses se plaignaient d'être obsédées la nuit par des spectres. Un de ces fantômes avait parlé à une jeune sœur en termes obscènes. D'autres avaient reçu des coups dans l'obscurité et en montraient les marques. Tous ces désordres, causés probablement par de simples accès de somnambulisme survenus à l'une des religieuses, étaient attribués par elles à un revenant.

Ce revenant, c'était, d'après leur témoignage, le prieur Moussaut, leur ancien confesseur.

Ce prêtre, mort peu de temps auparavant, venait d'être remplacé par Mignon, chanoine de l'église collégiale de Sainte-Croix de Loudun. Les religieuses lui firent part de leurs visions, et Mignon jugea ces choses fort graves. Il questionna ses pénitentes, et peut-être

1. On a dit qu'une de ces dernières, enfant espiègle, nommée Marie Aubin, était complice de ce jeu, inventé par les plus jeunes sœurs pour se divertir et s'amuser de la frayeur qu'elles causaient à leurs compagnes. Nous devons mentionner cette origine assignée dans certaines relations aux phénomènes de Loudun, quoiqu'elle ait été contestée dans plusieurs autres. On ne saurait d'ailleurs y attacher une grande importance. Il est certain que le somnambulisme naturel peut naître, sans avoir été provoqué par aucune excitation de ce genre.

contribua-t-il à augmenter leur mal, en portant dans cette enquête toutes les imaginations dont il avait lui-même la tête remplie, touchant les influences des agents surnaturels. Toujours est-il que ces symptômes s'accrurent, devinrent permanents, et présentèrent aux yeux du chanoine Mignon tous les caractères auxquels on reconnaissait la possession diabolique.

Il y avait alors, dans une petite ville du voisinage, à Chinon, un autre prêtre encore plus entiché de diablerie que ne l'était Mignon : c'était Pierre Barré, curé de Saint-Jacques de Chinon et chanoine de Saint-Même. Dévot, fanatique et visionnaire, Barré cherchait toujours, et finissait par trouver partout des démons et des démoniaques : il aurait exorcisé des pierres. Ce fut lui que Mignon appela d'abord aux exorcismes qu'il commença à pratiquer sur la supérieure et sur deux autres religieuses.

Barré ne se fit pas prier ; il se rendit à Loudun dès la première invitation de Mignon, et pour donner à son arrivée plus de solennité, il entra dans la ville, marchant à pied, à la tête de ses paroissiens qu'il amenait en procession.

Aidés de quelques carmes, ces deux prêtres se mirent à l'œuvre ; ils exorcisèrent secrètement les religieuses pendant dix ou douze jours. Mais le bruit qu'avait fait dans Loudun l'entrée solennelle de Barré ne permettait plus de renfermer leurs opérations dans l'enceinte du cloître. Les deux prêtres jugèrent donc nécessaire de donner avis de ce qui se passait aux magistrats de la ville. Guillaume de Cerizai de La Guérinière, bailli du Loudunois, et Louis Chauvet, lieutenant civil, furent priés de se transporter au couvent des Ursulines, pour y voir des religieuses possédées par de malins esprits,

et être témoins de plusieurs prodiges qui ne pouvaient s'expliquer que par une cause surnaturelle. On leur disait, entre autres choses, qu'une de ces énergumènes répondait en latin à toutes les questions qui lui étaient faites dans cette langue, quoiqu'elle ne l'eût jamais apprise.

Le lundi 11 octobre 1632, les deux magistrats se rendirent au couvent. Barré vint les recevoir à la grille, revêtu de son aube et de son étole, et leur fit un récit succinct de ce qui s'était passé pendant les quinze jours précédents.

« Nos religieuses, dit le curé de Chinon, ont été obsédées, pendant huit à dix jours, de spectres et de visions épouvantables. La supérieure et deux sœurs ont été visiblement possédées, jusqu'à ce que, par mon ministère, celui du chanoine Mignon et de quelques carmes, le démon ait été expulsé de leur corps. Mais, dans la nuit d'hier, la supérieure et une sœur laie ont été tourmentées de nouveau. Interrogés pendant les premiers jours, les démons sont restés muets; mais ils viennent enfin de parler. Ils déclarent que le mal est arrivé par deux *pactes*, dont l'un a pour marque trois épines, et l'autre un bouquet de roses. Le démon qui possède la supérieure s'appelle *Astaroth* et se dit l'ennemi de Dieu ; celui de la sœur laie s'appelle *Sabulon.* »

Barré ajouta que, pour le moment, les possédées reposaient, et il invita les deux magistrats à remettre leur visite à une autre heure.

Le bailli et le lieutenant civil allaient se retirer, quand une sœur vint avertir que les signes de la possession diabolique avaient reparu. Ils suivirent donc Mignon et un autre prêtre, nommé Granger, qui les

firent monter dans un dortoir garni de sept lits. Sur l'un de ces lits était étendue la sœur laie ; sur un autre, la supérieure, entourée de plusieurs carmes, des autres religieuses de la communauté, de Mathurin Rousseau, prêtre et chanoine de Sainte-Croix, et de Mannouri, chirurgien de Loudun.

A peine Jeanne de Belfiel, la supérieure, eut-elle aperçu les deux magistrats, qu'elle tomba dans de violentes convulsions. Elle commença à se livrer à des actes extravagants ; elle se tordait sur son lit, gesticulait et poussait des cris plaintifs. Un carme se tenait à la droite de la possédée ; Mignon, qui se tenait à sa gauche, commença ses exorcismes. Voici quel fut son premier dialogue public avec le démon.

« *Propter quam causam ingressus es in corpus hujus virginis?* (Pour quelle raison es-tu entré dans le corps de cette fille?)

— *Causa animositatis*, répondit Jeanne de Belfiel, toujours en proie à des convulsions. (Par animosité.)

— *Per quod pactum?* (Par quel pacte?)

— *Per flores.* (Par des fleurs.)

— *Quales?* (Quelles fleurs?)

— *Rosas.* (Des roses.)

— *Quis misit?* (Qui les a envoyées?)

— *Urbanus.* (Urbain.)

— *Dic cognomen.* (Dis son surnom.)

— *Grandier.*

— *Dic qualitatem.* (Dis sa qualité.)

— *Sacerdos.* (Prêtre.)

— *Cujus ecclesiæ?* (De quelle église?)

— *Sancti Petri.* (De Saint-Pierre.)

— *Quæ persona attulit flores?* (Quelle personne a apporté les fleurs?)

— *Diabolica.* (Diabolique.) »

Après cet interrogatoire, le démon parut laisser quelque répit à Jeanne de Belfiel, qui ne fut plus agitée que par le retour de quelques convulsions.

Le bailli et le lieutenant civil avaient observé avec la plus grande attention la scène étrange qui venait de se passer sous leurs yeux. Ils se retirèrent dans l'embrasure d'une fenêtre pour se communiquer librement leurs impressions. Mais aussitôt, le curé Mignon s'approchant d'eux :

« Remarquez-vous, leur dit-il, la singulière analogie de ce qui se présente ici avec l'affaire du prêtre Gaufridi, qui a été brûlé à Aix? »

L'affaire Gaufridi semblait le type auquel on voulait ramener cette nouvelle possession et l'analogie signalée par l'exorciste était d'un mauvais augure pour Urbain Grandier, dont le diable venait de lancer le nom.

Les deux magistrats se montrèrent peu flattés qu'on semblât vouloir dicter leur conduite, en leur rappelant, comme pour les piquer d'émulation, le terrible arrêt du parlement de Provence. Le bailli ne répondit rien. Quant au lieutenant civil, il se borna à dire à Mignon :

« Il aurait été bon de presser un peu la possédée sur cette *raison d'animosité* dont elle a parlé.

— Il ne m'est pas permis, répondit Mignon, d'adresser des questions indiscrètes.

— Mais il me semble, répliqua le lieutenant civil, que cette question n'eût pas été plus indiscrète que les autres, que celle, en particulier, par laquelle vous vous êtes fait livrer le nom et le prénom d'Urbain Grandier. »

On se sépara sans s'expliquer davantage.

Dans l'opinion des deux magistrats, ce qu'on venait de représenter devant eux pouvait bien être le résultat d'une leçon apprise. Ils avaient remarqué, en effet, que la seconde énergumène, c'est-à-dire la sœur laie, s'était convulsionnée, tordue et débattue comme la supérieure, mais qu'elle n'avait pas répondu à l'exorciste, car, à ses questions, elle s'était contentée de répondre : « A l'autre, à l'autre ! » ce qui pouvait signifier qu'elle ne se sentait pas assez instruite pour répondre en latin. On sait que les sœurs laies n'avaient que le rang de simples servantes dans les communautés religieuses.

Le bailli et le lieutenant civil se retirèrent pour dresser le procès-verbal de ce qui venait de se passer. Ils apprirent, après leur sortie du couvent, que les mêmes questions qui avaient été posées devant eux, avaient déjà été adressées plusieurs fois à la supérieure, notamment en présence de Paul Groüard, juge de la prévôté de Loudun, et de Trinquant, procureur du roi et oncle de Mignon. Ils consignèrent ce fait à la suite de leur procès-verbal.

Prenant à cœur une affaire aussi grave, qui commençait d'ailleurs à occuper sérieusement les habitants de Loudun, et ayant entendu dire que l'on continuait les exorcismes, les deux magistrats retournèrent le lendemain au couvent. Ils étaient accompagnés du chanoine Rousseau et suivis de leur greffier.

Admis dans l'intérieur du couvent, ils remontrèrent à Mignon que, vu la gravité des circonstances, il serait nécessaire de les appeler toutes les fois que les exorcistes voudraient reprendre leurs opérations, et, de plus, que les convenances exigeaient le concours d'autres exorcistes que désignerait la justice civile.

Mignon, à qui ces remontrances étaient adressées, en éluda les deux points les plus importants; il se borna à protester, en son nom et au nom de la supérieure, que jamais on ne s'opposerait à ce que les magistrats fussent présents aux exorcismes.

Barré, le curé de Chinon, s'approcha en ce moment. Comme c'était lui qui devait exorciser ce jour-là, il s'empressa de rendre compte des succès surprenants qu'il avait déjà obtenus. On avait cru jusque-là qu'*Astaroth* était l'unique démon dont la supérieure fût tourmentée. Erreur! lourde erreur! *Astaroth* n'était que le premier en date parmi les démons qui avaient pris possession du corps de Mme de Belfiel ; ils étaient sept, bien comptés, et Barré déclina leurs noms, qu'il avait eu la précaution de prendre par écrit.

Barré, dans le même exorcisme qu'il racontait, avait encore tiré de la supérieure une révélation bien autrement sérieuse. L'histoire du pacte venait d'être éclaircie : Urbain Grandier avait livré ce pacte, sous le symbole d'un bouquet de roses, à un certain Jean Pivart, magicien d'ordre inférieur ; ce Pivart l'avait remis à une jeune fille, laquelle l'avait jeté dans le couvent par-dessus les murailles du jardin. On verra plus tard quelle infernale puissance était attachée à ce pacte d'une figure si galante.

Surpris d'un tel récit, le bailli et le lieutenant civil demandèrent aussitôt à voir les possédées. On les introduisit dans une chambre encombrée d'amateurs que la curiosité y avait attirés. Mais les énergumènes ne firent en ce moment ni contorsions ni grimaces, et même pendant la messe, qui fut célébrée par Mignon, elles chantèrent paisiblement avec les autres religieuses.

Les deux magistrats, qui tenaient absolument à voir clair dans cette affaire, se présentèrent de nouveau au couvent, le même jour 31 octobre, à quatre heures ; et cette fois le diable les favorisa au gré de leurs désirs. La supérieure était en proie à de grandes convulsions ; elle écumait comme dans un accès de rage. Barré s'avança pour l'exorciser et somma le démon de déclarer à quel moment il sortirait du corps de la possédée :

« *Cras mane* (demain matin), » répondit le démon par la bouche de la supérieure, en proie à une vive agitation.

L'exorciste ayant demandé au démon pourquoi il ne sortait pas tout de suite, on entendit prononcer seulement le mot *pactum* (le pacte), ensuite *sacerdos* (le prêtre), puis un troisième mot douteux: *finis* (fin), ou *finit* (il finit), car le diable, parlant entre ses dents, articulait fort mal. Enfin il ne parla plus du tout, et ni les prières, ni les adjurations, ni les exorcismes, ne lui firent le moindre effet. Il résista même aux litanies, qu'on lui récita pendant que le saint ciboire était posé sur la tête de la possédée.

Bien que ne répondant plus à aucune question, la supérieure continuait à être en proie à des convulsions. Barré lui commanda de dire qu'elle donnait son cœur et son âme à Dieu, ce qu'elle fit sans contrainte ; mais il n'en fut pas de même quand il fallut dire qu'elle lui donnait aussi son corps : elle résista à ce commandement et ne parut céder qu'à la force des moyens spirituels.

A partir de ce moment, la scène devint plus gaie ; Jeanne de Belfiel était rentrée dans son état naturel ; toute trace d'agitation et de fatigue avait disparu de

son visage ; elle sourit à Barré et lui dit : « Il n'y a plus de Satan en moi. »

Une circonstance souvent remarquée dans les divers cas de convulsions et de démonopathie, mais toujours digne d'être signalée, c'est que la supérieure, une fois sortie de cette crise violente, ne se souvenait ni des questions qui lui avaient été faites ni de ses réponses. Interrogée, à diverses reprises, sur ce point, elle ne se démentit jamais. On lui fit prendre quelque nourriture, après quoi elle raconta comme il suit la manière dont elle avait reçu le pacte magique sous la forme de trois épines.

Il était dix heures du soir quand ce sort lui fut jeté. Elle était alors au lit, plusieurs religieuses se trouvant encore dans sa chambre. Tout à coup elle sentit qu'on prenait une de ses mains, et qu'après y avoir mis trois épines, on la fermait. Cela s'était passé sans qu'elle eût vu personne. Saisie de frayeur, elle appela les religieuses, qui, s'étant aussitôt approchées, trouvèrent dans sa main les trois épines.

Pendant que Mme de Belfiel faisait ce récit, la sœur laie eut quelques convulsions auxquelles on prit à peine garde, car toute l'attention était naturellement portée vers la supérieure. Du reste, la sœur laie ne pouvait guère fixer l'intérêt de l'assistance en présence d'un autre personnage, dont la subite apparition fut comme le vaudeville qui devait terminer cette soirée. Un grand bruit s'était élevé parmi les spectateurs ; on avait vu un chat descendre par la cheminée : n'était-ce pas le diable qui venait d'abandonner le corps de la supérieure? Une reconnaissance, exécutée aussitôt par toute la chambre, fit, en effet, découvrir un chat. On l'apporta sur le lit de la supérieure, où l'exorciste le

couvrit de signes de croix et le combla d'adjurations. Mais on finit par reconnaître qu'il n'y avait là ni démon ni magicien, car ce n'était autre chose que le chat du couvent. La séance fut clôturée, assez fâcheusement pour l'exorciste, sur cette mystification.

Barré, qui avait à venger la dignité de son étole, proposa à l'assemblée de ne point se séparer avant d'avoir été témoin d'une scène expiatoire, qui consisterait à brûler les roses dans lesquelles le premier sort avait été apporté à la supérieure.

On alla donc prendre dans le jardin du couvent un gros bouquet de roses blanches que Barré jeta au feu. On s'attendait à voir se manifester quelque signe; mais les roses brûlèrent le plus naturellement du monde. Il fallut bien promettre à la compagnie, un peu désappointée, que le lendemain on verrait de plus étonnants miracles. Barré engagea sa foi d'exorciste que ce jour-là le diable sortirait ou dirait pourquoi, qu'il le forcerait à parler plus clairement et le presserait de donner des signes si éclatants de sa sortie, que personne ne pourrait plus douter de la réalité de la possession des Ursulines.

Cette annonce faite du ton d'un régisseur de théâtre, qui détaille au public le programme de la représentation prochaine, inspira à nos deux magistrats de sérieuses réflexions. En bon français, cela signifiait pour eux que l'accusation de magie déjà portée deux fois contre le curé de Saint-Pierre allait être reproduite avec un appareil propre à impressionner plus fortement l'esprit de la multitude. La confiance de Barré dans la puissance de ses exorcismes avait, en effet, quelque chose d'effrayant.

Cependant l'homme ainsi menacé ne pouvait se

persuader qu'il courait un danger réel. Malgré les avertissements de ses amis, il n'avait tenté aucune démarche pour faire cesser des manœuvres qui ne lui paraissaient que dignes de mépris. Ce fut seulement après avoir appris ce qui s'était passé dans la dernière séance d'exorcisme que, se rappelant une vieille rancune qui existait entre lui et Mignon, il se décida à sortir de sa superbe indifférence.

Urbain Grandier, pour son malheur, s'était fait d'autres ennemis plus dangereux que le nouveau confesseur des Ursulines. Quelques-uns de ses antécédents à Loudun pouvant servir à expliquer le drame qui eut pour lui un dénoûment si funeste, il est à propos de nous y arrêter.

CHAPITRE II.

Urbain Grandier, sa naissance, ses antécédents, sa personne.

Appartenant à une honnête famille originaire du Mans, Urbain Grandier avait fait ses principales études chez les jésuites de Bordeaux. Il s'y était fait remarquer de bonne heure par de belles facultés. Aussi, lorsqu'il fut sorti des mains des jésuites, leur protection le suivit-elle dans le monde : il leur dut d'être pourvu, de bonne heure, de la cure de l'église de Saint-Pierre de Loudun, qui était à la présentation des jésuites de la province. Bientôt après, il obtint encore une prébende dans le chapitre de Sainte-Croix de la même ville.

Le clergé de Loudun ne vit pas sans quelque jalousie secrète un prêtre investi de deux bénéfices dans une

ville à laquelle il était étranger par sa naissance. On enviait la position de Grandier, d'autant plus qu'il y faisait honneur par des mérites divers. Bon prédicateur, écrivain facile et même élégant pour cette époque, mais surtout bel esprit et homme du monde, plus qu'il ne convenait à un ecclésiastique, il avait, comme couronnement de tous ces dons, les avantages d'un extérieur séduisant. Non-seulement il était beau et le savait, mais il ne repoussait ni la beauté ni les jouissances qui l'accompagnent. Son esprit était plein d'orgueil. « Ce n'étaient pas seulement des rivaux qu'il avait à craindre, dit l'auteur des *Diables de Loudun*, c'étaient des pères et des maris, outrés et furieux de la mauvaise réputation que ses fréquentes visites attiraient sur leurs familles. »

Quant à ses rivaux, Grandier provoquait leurs attaques plutôt qu'il ne les attendait. Cet homme, doux et civil à l'égard de ses amis, montrait contre ses adversaires une fierté hautaine. Jaloux de son rang, il ne rabattait jamais rien de ses prétentions; il défendait ses intérêts et repoussait les injures avec une violence qui laissait dans les esprits des blessures profondes. Dès l'année 1620, dans une affaire portée devant l'official de Poitiers, il avait obtenu, contre un prêtre nommé Mounier, une sentence qu'il fit exécuter avec la dernière rigueur. Quelque temps après, nouveau procès contre les chanoines de Sainte-Croix, ses collègues, au sujet d'une maison qu'il ne craignait pas de disputer au chapitre. Le solliciteur de ce procès pour les chanoines, et par conséquent l'adversaire de Grandier, était ce même Mignon, maintenant directeur des Ursulines. Ce fut Grandier qui l'emporta, et il insulta avec tant de fierté la partie vaincue, que Mignon en conserva une rancune profonde et vivace.

Ce Mignon avait un oncle nommé Barot, homme fort riche, et président des *Élus de la ville*. Grandier eut aussi maille à partir avec ce dernier, et il le traita avec tant de hauteur qu'il s'attira l'animosité de toute la famille, fort nombreuse, de ce président.

Grandier se créa une autre inimitié parmi la même famille, dans la personne du procureur du roi, Trinquant, oncle de Mignon. La fille de ce Trinquant, à la suite de visites trop familières qu'elle avait reçues de Grandier, devint malade et languissante. La rumeur publique accusa, à tort ou à raison, la fille de Trinquant d'avoir donné le jour à un enfant, et Grandier, coupable ou non, encourut tout le ressentiment que causait à ce magistrat une honte de famille.

Le trop galant curé de Saint-Pierre se retrouve immédiatement après au milieu d'une autre aventure amoureuse, où il a encore affaire à un magistrat, son rival cette fois, et, qui pis est, son rival malheureux. Menuau, avocat du roi, le personnage dont il est question ici, et qui eut à se plaindre de Grandier dans cette intrigue d'amour, avait aussi des liens de parenté avec Mignon, comme tous les ennemis que s'était faits Grandier. Le nombre en était déjà considérable, et multipliés par leurs alliés et leurs clients, ils pouvaient agir contre lui avec tout l'ensemble et toute la force d'une ligue.

De là partit sans doute la plainte qui ne tarda pas à être portée contre Grandier par-devant l'official de Poitiers, quoique les délateurs en nom fussent des gens de peu de consistance et même assez mal famés dans la ville. Dans cette plainte, qui fut reçue par le promoteur de l'officialité, Grandier était qualifié d'impie et de profane ; on le dénonçait comme ne lisant jamais son bréviaire ; enfin, articulation plus grave et plus positive,

on l'accusait d'avoir débauché plusieurs femmes ou filles, et même d'avoir abusé de l'une d'elles dans son église. Une information fut faite à Loudun et envoyée à l'évêque de Poitiers, qui rendit un décret de prise de corps, ordonnant que « l'accusé serait conduit sans scandale à l'hôtel de l'évêché. »

L'hôtel signifiait la prison; Grandier y fut conduit par un huissier qui avait procédé à son arrestation, et il y demeura deux mois en attendant sa sentence. Dans cet intervalle, ses ennemis commençaient déjà à se partager ses dépouilles. C'est ainsi que Barot avait fait prendre un dévolu sur le bénéfice de Sainte-Croix, au profit d'un sieur Boulieau, prêtre et l'un de ses héritiers.

Cependant, comme on ne nommait pas les femmes que le curé de Saint-Pierre était accusé d'avoir débauchées, et comme ni maris, ni pères, ni tuteurs ne se portaient parties plaignantes au procès, le principal chef d'accusation ne put être prouvé. Le 3 janvier 1630, intervint néanmoins une sentence par laquelle Grandier était condamné à jeûner au pain et à l'eau tous les vendredis pendant trois mois, et interdit *a divinis* dans le diocèse de Poitiers pendant cinq ans, et dans la ville de Loudun pour toujours.

Grandier appela de cette sentence à l'archevêque de Bordeaux, et ses adversaires, de leur côté, en appelèrent au parlement de Paris, comme d'abus, dans l'unique but sans doute de l'embarrasser et de le ruiner par les frais que devait entraîner cette nouvelle procédure. Mais Grandier leur tint bravement tête ; il se pourvut lui-même devant le parlement, et y fit plaider sa cause. Dans l'impossibilité de faire venir à Paris des témoins nombreux et demeurant à une si grande distance, le parlement renvoya la connaissance de l'affaire

au présidial de Poitiers pour en juger en dernier ressort.

Les choses commencèrent ici à tourner à la honte des adversaires de Grandier. Dans l'instruction à laquelle procéda le lieutenant criminel de Poitiers, plusieurs témoins avouèrent qu'ils avaient été influencés par les ennemis de l'accusé; un des délateurs se désista de son action, et deux prêtres de Loudun, dont l'un envoya même son désaveu par écrit, déclarèrent qu'on leur avait fait dire dans leurs dépositions des choses auxquelles ils n'avaient jamais songé.

Absous de l'accusation portée contre lui, Grandier ne trouva rien de plus doux dans son triomphe que le plaisir de pouvoir insulter ses ennemis avec toute sa hauteur habituelle.

Il lui restait à comparaître encore devant le tribunal de l'archevêque de Bordeaux ; car, outre que ce prélat n'était pas dessaisi par le jugement du présidial, des juges laïques ne pouvaient relever Grandier de l'interdiction *a divinis*.

M. de Sourdis, archevêque de Bordeaux, vint précisément vers ce temps visiter son abbaye de Saint-Jouin-les-Marnes, située à trois lieues de Loudun. Après avoir procédé à une nouvelle instruction du procès, le prélat rendit en faveur de Grandier une sentence d'absolution.

Le digne archevêque de Bordeaux, considérant le nombre et l'animosité des ennemis que Grandier s'était faits à Loudun, lui conseilla de s'éloigner de cette ville. Nul doute que, dans cette circonstance, M. de Sourdis n'ait donné d'utiles conseils au curé de Saint-Pierre, car on en trouve encore les traces dans la sentence d'absolution qu'il prononça le 22 novembre[1]. Mais de sages

1. « Nous, par notre sentence et jugement définitif, avons mis et

et pacifiques avis ne pouvaient guère être suivis par un homme du caractère de Grandier. Une liaison amoureuse qu'il entretenait, dit-on, avec une demoiselle noble, Madeleine de Brou, était pour lui un autre motif de ne pas abandonner le pays. Loin de songer à quitter Loudun en permutant ses bénéfices, comme le lui avait conseillé l'archevêque de Bordeaux, Grandier ne s'occupa que de donner le plus d'éclat possible à son triomphe. Il fit sa rentrée dans la ville en agitant des branches de laurier, qu'il tenait à la main comme marque de sa victoire. Ses amis eux-mêmes ne purent s'empêcher de désapprouver une telle bravade.

Non content d'avoir repris possession de ses bénéfices, il poussa ses ennemis à outrance, en les appelant devant la cour pour la restitution des fruits perçus sur son bénéfice et les réparations auxquelles il avait droit. En d'autres temps, son désintéressement eût peut-être écouté les conseils de modération et de prudence que lui donnaient ses amis et ses paroissiens; mais l'exaltation de son succès l'empêchait de rien entendre, et il mena jusqu'au bout ce dernier procès, qui mit le comble à sa vengeance comme à l'irritation de ses adversaires.

Cette irritation se manifesta bientôt par un trait que le curé de Saint-Pierre sut encore faire tourner à la honte de ses ennemis.

Un sieur Duthibaut, homme riche et très-influent à

mettons ladite sentence dont est appel à néant, à faute d'avoir fait autre preuve par notre promoteur, envoyé et envoyons ledit appelant absous de cas et crimes à lui imputés, et levé définitivement l'interdiction *a divinis* mentionnée dans ladite sentence; lui *enjoignons de bien et modestement se comporter en sa charge,* suivant les saints décrets et constitutions canoniques, sauf à se pourvoir pour ses réparations, dommages et intérêts, et restitution du fruit de ses bénéfices, ainsi qu'il verra bon être... »

Loudun, qui s'était rangé parmi ses adversaires, ayant tenu de fort mauvais propos sur Grandier, ce dernier riposta, en public, en termes des plus piquants. Outré de ses réparties, Duthibaut guetta le curé de Saint-Pierre, et au moment où il entrait dans son église, revêtu de ses habits sacerdotaux, il le frappa de son bâton.

Bien que cette affaire fût arrivée dans le cours même de son procès, Grandier part à l'instant pour Paris, il se jette aux pieds du roi et lui demande justice. On renvoya l'affaire au parlement, chambre de la Tournelle, où Duthibaut fut mandé, « blamé tête nue », et condamné, outre les frais du procès, à diverses amendes et réparations.

Depuis que les Ursulines avaient ouvert leur couvent à Loudun, Grandier ne leur avait pas fait une seule visite et ne s'était jamais mêlé de leurs affaires. Mais peut-être ces religieuses s'étaient-elles beaucoup mêlées des siennes. Elles n'étaient pas si hermétiquement clôturées, que l'éclat de tant de mérites divers que l'on admirait dans le curé de Saint-Pierre n'eût pénétré à travers les grilles de leur couvent. Elles avaient entendu parler de son éloquence, de sa beauté, de ses succès dans la chaire et ailleurs, de ses luttes incessantes contre ses ennemis, et de ses victoires, dont l'éclat avait retenti dans tout Loudun. On prétend même qu'il avait été question de lui pour remplir, au couvent des Ursulines, l'office de confesseur qui était devenu vacant par la mort de Moussaut, et qui fut accordé, comme nous l'avons dit, au chanoine Mignon. Mais ce fait n'est point établi[1]. Quoi qu'il en soit, le nom du curé de Saint-

1. Quelques écrivains ont prétendu que Grandier désirait vivement

Pierre avait dû être souvent prononcé dans le cloître des Ursulines, et, sans doute, ses penchants mondains, ses aventures galantes, étaient les grands traits sous lesquels son image inconnue s'offrait à l'imagination de ces jeunes nonnes. On comprend dès lors que les Ursulines, en proie à des accès d'hystérie, et ayant à rechercher l'auteur des maléfices dont elles se croyaient victimes, aient promptement substitué, dans leurs accusations, le brillant curé de Saint-Pierre à ce pauvre Moussaut, dont elles avaient un moment troublé la cendre et qui ne paraît pas avoir été de son vivant un bien grand magicien.

Voilà sans doute comment Urbain Grandier succéda, dans l'imagination des Ursulines, au défunt directeur de leur conscience, et comment il fut accusé d'avoir lancé le *sort* ou les *pactes* d'où venait tout le mal. Cette explication est plus acceptable que celle qui se trouve développée avec tant d'apparente probabilité par l'auteur de l'*Histoire des diables de Loudun*, qui ne veut voir, dans la désignation d'Urbain Grandier par les religieuses possédées, que le résultat d'un complot tramé par les nombreux ennemis du curé de Saint-Pierre, et dans lequel Mignon et la supérieure Jeanne de Belfiel auraient joué le principal rôle.

succéder à Moussaut comme directeur des Ursulines, mais qu'on l'avait repoussé à cause de ses mauvaises mœurs. Cette assertion est contredite par d'autres, qui assurent que c'étaient au contraire les religieuses qui lui avaient fait adresser inutilement des ouvertures à ce sujet. Ce qui est certain, c'est que, lors de la confrontation de Grandier avec les Ursulines, dans son second procès, elles déclarèrent ne l'avoir jamais vu jusque-là, et l'un des exorcistes, le P. Tranquille, a dit, dans un de ses écrits, ce que nous avons répété plus haut, c'est-à-dire que le curé de Saint-Pierre ne s'était jamais occupé, avant son procès, des affaires des Ursulines.

CHAPITRE III.

Commencement des procédures. — Continuation des exorcismes. Divers incidents.

Les antécédents et la personne d'Urbain Grandier nous étant connus, reprenons la suite de ce récit.

Ayant commencé, avons-nous-dit, par prendre en mépris les prétendus témoignages des démons qui l'accusaient, Grandier venait enfin de s'émouvoir, après la scène des roses brûlées par l'exorciste en présence du bailli. Il adressa, le même jour, une requête à ce magistrat. Dans cette requête, il représentait que des religieuses, exorcisées par Mignon son ennemi, l'ayant nommé comme auteur de leur possession, il suppliait le bailli de les faire séquestrer et interroger séparément, et que, s'il y avait quelque apparence de possession, il lui plût de nommer, pour continuer les exorcismes, des ecclésiastiques probes, expérimentés et non suspects. Le bailli donna acte à Grandier de ses conclusions, en lui déclarant toutefois que c'était Barré qui avait exorcisé les jours précédents, en vertu d'une commission qu'il prétendait avoir reçue de l'évêque de Poitiers. L'accusé se trouvait ainsi renvoyé devant son évêque.

On attendait tous les jours ce prélat, qui n'arrivait pas. Grandier se décida à aller le voir à Dissai. Mais l'évêque se trouvant malade, il ne put parler qu'à son aumônier, qui lui conseilla, de la part du prélat, de se pourvoir devant les juges royaux. Grandier était ainsi renvoyé à la juridiction du bailli, dont la bonne volonté lui était certainement acquise, mais dont l'autorité fut

constamment paralysée par la résistance, de jour en jour plus hardie, des religieuses et de leurs exorcistes.

Ayant reçu, dans le courant de novembre, une nouvelle requête de Grandier aux mêmes fins que la première, le bailli convoqua tous les officiers du bailliage et tous les gens du roi pour la leur communiquer.

Les juges royaux, faisant droit à cette requête, rendirent un arrêt portant que la supérieure et la sœur laie seraient séquestrées et placées dans des maisons bourgeoises; que chacune aurait avec elle une religieuse pour lui tenir compagnie, « et qu'elles seraient assistées tant par leurs exorcistes que par des femmes de probité et de considération, et par des médecins et autres gens qu'ils commettraient eux-mêmes pour les gouverner, faisant défense à toute autre personne d'approcher d'elles sans autorisation. » Mais quand le greffier se présenta au couvent pour signifier ce jugement à la supérieure, celle-ci lui répondit nettement qu'elle ne reconnaissait pas la juridiction du bailli, et que le séquestre était contraire au vœu de clôture, dont elle ne pouvait être dispensée que par son évêque.

En présence de cette opposition, le bailli ordonna que les parties se pourvoiraient; c'était tout ce qu'il pouvait faire. Or nous avons déjà vu que, dans la singulière position qui leur était faite, Grandier ne savait devant qui se pourvoir, tandis que la supérieure et les exorcistes n'avaient aucune raison de vouloir sortir d'une situation qui équivalait pour eux au gain de leur procès. Jamais les conflits de juridiction, qui compliquaient et embarrassaient si malheureusement l'action de la justice sous l'ancien régime, ne produisirent peut-être des effets plus funestes que dans cette odieuse affaire d'Urbain Grandier. En résumé, les tribunaux ecclésiasti-

ques ne jugèrent point, et ils empêchèrent les tribunaux laïques de juger, ou du moins de rendre leur sentence exécutoire. Ni le séquestre ni le changement des exorcistes ne purent être obtenus.

Cependant le bailli ne se rebuta point. Quoique sa présence fût déjà devenue importune au couvent, il y multiplia ses visites, afin de multiplier des procès-verbaux qu'il croyait pouvoir être utiles à la manifestation de la vérité. Le lendemain du jour où il avait vu la signification de l'arrêt des juges royaux repoussée comme nous venons de le raconter, il fit procéder solennellement à une nouvelle séance d'exorcisme.

Quand il se transporta au couvent des Ursulines, le bailli était accompagné de quatre médecins, Daniel Roger, Vincent de Faux, Gaspard Joubert et Mathieu Fanton, qu'il avait chargés de dresser un rapport sur ce qui allait se passer.

C'est en pleine église qu'eut lieu cette séance d'exorcisme. La supérieure était placée dans le chœur, sur un petit lit. Barré ayant commencé de célébrer la messe, elle fut prise de fortes convulsions; ses bras et ses mains se contournaient, ses mains étaient à demi fermées, et les globes des yeux contractés ne laissaient plus apercevoir la prunelle.

La messe dite, Barré s'avança pour lui donner la communion et l'exorciser ensuite. Tenant dans ses deux mains le saint sacrement, il lui dit :

« *Adora Deum tuum, creatorem tuum.* (Adore ton Dieu, ton créateur.) »

Elle répondit :

« *Adoro te.* (Je t'adore.) »

Un peu surpris de la réponse, l'exorciste reprit :

« *Quem adoras?* (Qui adores-tu?)

— *Jesus Christus* (Jésus-Christ), » répliqua-t-elle avec un solécisme.

Sur quoi, un assesseur de la prévôté, Daniel Drouin, qui se trouvait mêlé à l'assistance, ne put s'empêcher de dire assez haut :

« Voilà un diable qui n'est pas congru [1]. »

L'exorciste, un peu déconcerté, répéta la même question, mais en ayant le soin de modifier sa phrase, de manière à amener dans la réponse un nominatif.

« *Quis es quem adoras?* (Quel est celui que tu adores?) »

La possédée, qui avait bien compris qu'elle avait fait une faute, crut devoir changer sa réponse ; mais ce fut mal à propos, comme on va le voir, car elle employa cette fois le vocatif :

« *Jesu Christe*, » répondit-elle.

« Voilà de mauvais latin ! » s'écrièrent divers assistants ; mais l'exorciste prétendit que la réponse avait été : *Adoro te, Jesu Christe* (Je t'adore, ô Jésus-Christ), et cette dispute grammaticale n'alla pas plus loin.

Abordant tout de suite la grande question des démons qui avaient fait élection de domicile dans le corps de la supérieure, Barré demanda à la possédée le nom du démon qui venait de se faire entendre par sa bouche. Après quelque résistance et au milieu de ses convulsions, elle nomma *Asmodée*. On lui demanda combien elle avait de démons dans le corps ; elle répondit : *Sex* (six). Mais lorsque le bailli voulut que la supérieure répétât en grec ce qu'elle venait de dire en latin, elle resta muette. Barré y perdit ses sueurs

1. Ce mot signifiait *correct*. Molière, dans *les Femmes savantes*, emploie encore *congrûment* pour *correctement*.

comme ses prières ; elle ne desserra pas les dents, et elle finit par revenir à son état naturel, ce qui fut depuis sa manière habituelle de sortir d'embarras.

Quelques instants après, la sœur laie fut interrogée, et elle répondit par un solécisme à l'unique question qui lui fut adressée en latin.

Une troisième possédée fut produite dans cette séance. C'était une petite religieuse qui nomma deux fois Grandier, mais en éclatant de rire. Comme si elle eût voulu discréditer d'avance l'œuvre de cette diablerie ou la suffisance des exorcistes, elle dit, en se tournant vers les assistants : « Vous ne faites tous rien qui vaille. » Barré n'osa pas lui donner la communion, parce qu'elle ne cessait point de rire.

Une seconde séance fut tenue le même jour entre trois et quatre heures de l'après-midi. Cette fois on voulut bien, sur la demande expresse du bailli, séparer la supérieure de sa sœur laie, afin que, les yeux des spectateurs n'étant point distraits par des objets différents et éloignés les uns des autres, il fût possible d'observer et de noter plus facilement les mouvements des possédées. A la reprise des exorcismes, la supérieure eut encore de grandes convulsions. Dans son interrogatoire, elle désigna un nouveau démon dont le nom était *Achaos*.

Cette seconde séance eut beaucoup de solennité. Le bailli se présenta escorté de son greffier, accompagné de plusieurs juges et d'un grand nombre de personnes de la ville. Il voulut régler seul les questions qui seraient faites aux possédées.

La supérieure fut exorcisée la première. On lui demanda d'abord si elle était possédée *ex pacto magi*,

aut ex pura voluntate Dei (par le pacte d'un magicien ou par la pure volonté de Dieu).

« *Non est voluntas Dei* (Ce n'est pas la volonté de Dieu), » répondit-elle.

Il avait été convenu que le bailli aurait seul le droit d'adresser les questions ; mais, usurpant ce rôle, Barré s'empressa de demander quel était ce magicien.

« *Urbanus* (Urbain), fut-il répondu.

— *Estne Urbanus papa ?* (Est-ce le pape Urbain ?) » continua l'exorciste.

L'énergumène répondit : « Grandier. »

Cette réponse ayant causé une certaine impression sur l'esprit des spectateurs, le bailli jugea bon de reprendre le rôle qui lui appartenait, et il posa la question suivante :

« *Cujus est ille magus?* (De quel pays est ce magicien ?)

— *Cenomanensis* (Du Mans), fut la réponse.

— *Cujus diœcesis?* (De quel diocèse ?)

— *Pictaviensis* (De Poitiers). »

Jusque-là les réponses étaient catégoriques et rendues en latin correct ; mais le bailli, insistant pour qu'on fît répéter par la possédée les choses qu'elle avait dites en français lorsqu'elle avait nommé ses démons, la parole lui manqua subitement.

Ses convulsions avaient cessé. Barré, furieux de cette tranquillité survenue à contre-temps, lui cria :

« Je veux que vous soyez tourmentée pour la gloire de Dieu, et que vous donniez votre corps au diable pour être tourmentée, comme Notre-Seigneur donna le sien aux Juifs. »

Il y avait là de quoi rendre énergumène une fille

qui ne l'aurait jamais été. Aussi vit-on les convulsions reparaître sur-le-champ. Le bailli allait en profiter pour continuer ses questions, quand l'exorciste, le prévenant, se hâta de demander au démon : « *Quare ingressus es in corpus hujus puellæ?* (Pourquoi es-tu entré dans le corps de cette jeune fille ?) »

La réponse fut : « *Propter præsentiam tuam* (A cause de ta présence). »

Enfin le bailli demanda, comme dernière épreuve, que le démon fût interrogé sur ce qui serait indiqué par lui-même et par les autres officiers de justice, déclarant d'avance que, si l'on répondait juste à trois ou quatre de leurs questions, ils tiendraient pour vraie la possession et en feraient foi par leurs signatures. Les exorcistes le prirent au mot; mais en ce moment les convulsions disparurent, et, l'heure avancée ne permettant pas d'espérer leur retour ce jour-là, les assistants se retirèrent.

Le lendemain, la compagnie se retrouva plus nombreuse encore dans le même lieu, c'est-à-dire dans l'église des Ursulines; car c'était toujours dans l'église et avec tout l'appareil sacerdotal que se passaient ces étranges scènes. Les rideaux de la grille du chœur ayant été tirés comme pour le commencement d'un spectacle, on vit la supérieure étendue sur son lit, et à peu de distance le bailli entouré de plusieurs juges appartenant aux deux juridictions. Tandis que Barré célébrait la messe, Jeanne de Belfiel fut tourmentée de convulsions pendant lesquelles elle s'écriait sans être interrogée : *Grandier, Grandier, mauvais prêtre !*

Avant de l'exorciser, Barré et ses partisans songèrent d'abord à se disculper des soupçons qui fermentaient contre eux dans une grande partie de la popu-

tion de Loudun. Le service divin terminé, on vit Barré paraître le saint ciboire en main. Il protesta « que son action était pure et pleine d'intégrité, sans passion ni mauvais desseins. » Il posa le saint ciboire sur sa tête et demanda « que Dieu le confondît s'il avait usé d'aucune malfaçon, suggestion ni persuasion avec les religieuses. »

Le prieur des carmes s'avança ensuite et fit une protestation semblable. Ayant également placé le saint ciboire sur sa tête, il demanda, « tant en son nom qu'au nom de tous ses religieux présents et absents, que les malédictions de Dathan et d'Abiron tombassent sur eux, s'ils avaient péché ou commis quelque faute dans cette affaire. »

Alors commencèrent les exorcismes. Les convulsions de la supérieure furent d'une violence à laquelle elles n'avaient pas encore atteint. Comme Barré s'était approché d'elle pour lui donner la communion, elle combattit contre lui, s'efforçant d'arracher de ses mains le saint ciboire. Il parvint à lui donner la sainte hostie; mais à peine l'eut-elle reçue dans la bouche, qu'elle se mit à tirer la langue comme pour la rejeter. Barré, la refoulant avec ses doigts, défendit au démon de la faire vomir; mais, comme l'énergumène disait que l'hostie s'attachait à son palais ou lui restait dans la gorge, il fallut lui faire avaler de l'eau par trois fois.

La question adressée au démon fut une de celles qu'on avait déjà posées dans presque tous les exorcismes précédents :

« *Per quod pactum ingressus es in corpus hujus puellæ?* (Par quel pacte es-tu entré dans le corps de cette jeune fille ?)

— *Aqua* (Au moyen de l'eau), » répondit le démon par la bouche de la supérieure.

Parmi les assistants se trouvait un Écossais instruit, qui était principal du collége des réformés de Loudun. Il demanda que le démon fût requis de dire le mot *aqua* en langue écossaise. L'exorciste lui en adressa aussitôt le commandement, mais le démon lui fit la réponse évasive qu'il avait à son service pour les cas embarrassants :

« *Nimia curiositas* (Vous êtes trop curieux), » répondit la supérieure.

Elle ajouta ensuite avec un fort solécisme :

« *Deus non volo*, au lieu de *Deus non vult* (Dieu ne le veut pas). »

Barré ne savait trop comment se tirer de cette mauvaise faute de latinité. Il dit que cette question lui paraissait en effet un peu trop indiscrète ; mais le lieutenant civil soutint que la question posée était pertinente, et il cita à l'exorciste le rituel, qu'il paraissait avoir étudié tout exprès pour mettre les démons au pied du mur.

« Le rituel que vous avez en main, dit-il à Barré, vous apprendra que la faculté de parler des langues étrangères et celle de deviner les choses qui se passent au loin sont deux marques de la possession diabolique.

— Le diable sait fort bien la langue écossaise, répliqua l'exorciste pour se tirer d'embarras, mais en ce moment il ne veut pas parler. Quant à la faculté de connaître les choses cachées, il la possède également : si vous voulez que je lui commande de dire vos péchés, il vous les nommera sur l'heure.

— Cela ne me fera pas de peine, » répondit en riant le lieutenant civil.

Ce défi, accepté aussi gaiement qu'il avait été porté, n'eut pourtant pas de suite.

L'un des spectateurs proposa alors la langue hébraïque, que le diable devait parler plus couramment qu'une autre, à moins d'avoir dégénéré de la science qu'il a montrée si souvent dans les temps bibliques. Sans paraître se déconcerter, Barré commanda à son énergumène de dire en hébreu le mot qui signifiait *aqua* (eau). Point de réponse, mais on crut entendre qu'elle disait assez bas : *Ah ! je renie.*

Un Carme, qui était un peu éloigné d'elle, ne craignit pas d'affirmer qu'elle avait prononcé le mot *zaquag*, qui signifie en hébreu : *j'ai répandu de l'eau ;* mais ceux qui étaient les plus proches, ayant soutenu avoir entendu : *Ah ! je renie*, ce religieux ne convainquit personne et reçut même une réprimande publique du sous-prieur de son ordre.

Après cet incident, la possédée eut de nouvelles convulsions, qui furent très-violentes et se prolongèrent plus que d'ordinaire. Elle s'éleva un moment de dessus sa couche, une religieuse s'empara aussitôt de sa tête pour la soutenir, tandis que les spectateurs les plus rapprochés soutenaient son corps. Cette crise passée, son visage reprit sa tranquillité et sa coloration habituelles. Mais alors, sans que le diable fût son inspirateur, ou parlât lui-même par sa voix, elle prononça et répéta deux mots latins, dont le sens était *jugement inique !*

Ce qu'on vient de lire s'était passé dans la matinée du 15 novembre. Le même jour, vers trois heures, le bailli et le lieutenant civil retournèrent au couvent. Nouvelles convulsions, nouveaux exorcismes. Le démon répéta ce qu'il avait déjà dit sur Urbain Grandier,

sur le pays d'où il était originaire, mais ne put jamais indiquer ni quel était l'évêque du Mans à l'époque où il était né, ni celui de qui il avait reçu la tonsure. C'était le bailli qui avait fait ces deux questions ; mais quand l'exorciste lui en posa d'autres de son chef, la supérieure répondit toujours très-catégoriquement.

« *Quis attulit aquam pacti?* (Qui a apporté l'eau du pacte ?)

— *Magus.* (Le magicien.)

— *Qua hora ?* (A quelle heure ?)

— *Septima.* (A la septième.)

— *An matutina ?* (Du matin ?)

— *Sero.* (Le soir.)

— *Quomodo intravit* ? (Comment est-il entré ?)

— *Janua.* (Par la porte.)

— *Quis vidit ?* (Qui l'a vu ?)

— *Tres.* (Trois.) »

Et Barré, confirmant par son propre témoignage la vérité de ce dernier point, se mit à raconter « que, soupant avec la supérieure dans sa chambre, le dimanche après qu'elle eut été délivrée de la seconde possession, Mignon, son confesseur, et une autre religieuse y soupant aussi, elle leur avait montré, sur les sept heures du soir, ses bras mouillés de quelques gouttes d'eau, sans qu'on eût vu personne qui les y eût mises ; qu'il lava promptement le bras avec de l'eau bénite, et fit quelques prières, pendant lesquelles les Heures de la supérieure furent arrachées deux fois de ses mains et jetées à ses pieds, et qu'il lui fut donné un soufflet. » Mignon confirma aussi par une longue harangue la vérité du récit de Barré.

Cette dernière séance d'exorcisme, dans laquelle

Urbain Grandier avait été positivement désigné comme le magicien coupable de la possession des Ursulines, produisit une grande sensation dans la ville de Loudun; ce que l'on en racontait devint l'objet des conversations et des commentaires de tous les habitants. Le curé de Saint-Pierre pouvait, moins que jamais, s'endormir sur une telle impression. Il se rendit donc chez le bailli, et lui exposa que des femmes, avec lesquelles il n'avait eu jusque-là aucune espèce de communication, qu'il n'avait même jamais vues, agissant par suggestion et par méchanceté, continuaient à le déclarer l'auteur de leur prétendue possession; que, pour prouver la suggestion dont il se plaignait, il requérait, comme première mesure nécessaire, que les religieuses fussent séquestrées, et qu'au lieu d'être exclusivement gouvernées par Mignon et Barré, ses ennemis, qui passaient les jours et les nuits auprès d'elles, elles fussent confiées à d'autres ecclésiastiques non suspects et assistés de médecins désignés par la justice; enfin que, vu la gravité de l'affaire, l'ordonnance rendue à ce sujet fût exécutée provisoirement, nonobstant oppositions et appellations quelconques.

Le bailli écrivit au bas de la requête qu'il en serait fait raison le jour même. Mais en cette occasion, comme dans toutes les précédentes, ce magistrat ne put montrer que sa bonne volonté, et prouver seulement l'impuissance de la justice en cette affaire.

Il y avait, dans les phénomènes que présentaient les Ursulines, beaucoup de choses qui appelaient l'observation de la médecine. Aussi le bailli avait-il pressé les médecins nommés pour en faire l'examen, de lui remettre leur rapport au même moment où Grandier

venait de le quitter, après lui avoir remis sa requête.

Les hommes de l'art n'avaient assisté qu'une seule fois aux exorcismes. Ce n'était pas assez pour former leur jugement et éclairer leur conscience. Ils constataient bien, dans leur rapport, qu'ils avaient remarqué chez la supérieure des mouvements convulsifs; mais ils ajoutaient que, pour prononcer avec certitude sur la cause de ces mouvements, qui pouvait être naturelle aussi bien que surnaturelle, ils avaient besoin de les examiner plus particulièrement. Ils demandaient, à cet effet, l'autorisation de rester tous auprès des énergumènes pendant quelques jours et quelques nuits sans désemparer, et de les traiter en présence de toute la communauté et d'un certain nombre de magistrats. Ils tenaient encore et surtout à ce qu'elles ne reçussent que de leurs mains les aliments et les médicaments dont elles auraient besoin, et à ce que personne ne les touchât ou ne leur parlât à voix basse. Ces conditions remplies, les médecins s'engageaient à rendre un compte fidèle de ce qu'ils auraient remarqué et à donner sincèrement leur avis sur la cause des phénomènes observés.

Ce rapport, qui était une sorte de requête appuyant celle de Grandier, ne fut pas plus tôt signé, que le bailli, pressé par l'heure, se rendit au couvent où l'attendaient le lieutenant civil et son assesseur, les conseillers Gautier et Cesvest, avec le lieutenant et l'assesseur de la prévôté. Barré, averti de la présence de ces magistrats, les introduisit dans la chapelle, où ils furent précédés et suivis d'une grande foule de peuple.

On débuta, comme d'ordinaire, par la célébration

de la messe. Pendant que tous les catholiques, qui formaient le plus grand nombre des assistants, l'entendaient à genoux, le bailli aperçut un jeune homme qui se tenait debout, son chapeau sur la tête. Il lui ordonna de se découvrir ou de se retirer. La supérieure, qui, malgré les violentes convulsions auxquelles elle était alors en proie, eut connaissance de cet incident, s'écria qu'il y avait là des huguenots. Mais l'exorciste lui ayant demandé combien ils étaient, elle répondit : « Deux. » Or il y en avait neuf. Barré, pour couvrir cette bévue du démon, se hâta de lui faire une autre question. Il demanda à la supérieure si elle savait le latin, et sur sa réponse négative il la pressa d'en jurer sur le saint ciboire, qu'il tenait à la main.

« Mon père, lui dit-elle, vous me faites faire de grands serments ; je crains fort que Dieu ne m'en punisse.

— Ma fille, dit l'exorciste en insistant, il faut jurer pour la gloire de Dieu. »

Ainsi violentée, elle fit le serment qu'on lui prescrivait : elle apporta toutefois à ce serment une restriction, en avouant qu'elle expliquait le *Credo* à ses écolières.

Mais le bailli, dans son zèle pour faire éclater la vérité, avait tendu au démon un piége auquel il ne pouvait échapper. On va voir comment notre ingénieux magistrat put convaincre d'erreur les exorcistes et leurs acolytes.

La supérieure ayant nommé encore Urbain Grandier comme le magicien qui avait introduit le démon dans son corps, le bailli lui fit demander par l'exorciste en quel endroit se trouvait en ce moment ce magicien.

Elle répondit qu'il était dans la salle du château de Loudun.

Sans perdre un moment, le bailli invite l'exorciste à désigner un de ses religieux pour se rendre au château, avec un des magistrats et le greffier. Le choix de l'exorciste tomba sur le prieur des Carmes, et celui du bailli sur Charles Chauvet, assesseur au bailliage : on leur adjoignit un prêtre nommé Ismaël Boulieau ; et tous trois, accompagnés de Pierre Thibaut, commis du greffe, se transportèrent au lieu où la possédée croyait voir en ce moment Urbain Grandier. Or les commissaires apprirent de la dame d'Armagnac, femme du gouverneur du château, que Grandier ne s'y trouvait point. Pour remplir fidèlement leur commission, ils explorèrent le château dans tous ses coins et recoins, sans y rencontrer Urbain Grandier.

C'était là un affreux tour que l'on venait de jouer aux exorcistes, car si le démon ignorait en quel lieu Urbain Grandier se trouvait en ce moment, le bailli le savait fort bien lui-même, et il avait donné à l'assesseur des instructions en conséquence.

Guidés par l'assesseur, les commissaires, quittant le château, se rendent aussitôt à la place Sainte-Croix, dans une maison où Grandier avait pris poste, sur l'invitation du bailli ; c'est là qu'ils le trouvèrent, en compagnie du P. Veret, confesseur des religieuses, des chanoines Mathurin Rousseau et Nicolas Benoît, et du médecin Coutis, qui attestèrent que Grandier était avec eux dans cette maison depuis plus de deux heures. Ayant ainsi rempli leur mandat, nos commissaires reprirent le chemin du couvent, où ils devaient apprendre le dénoûment qu'avait eu la scène préparée par le bailli.

En entendant donner par le bailli l'ordre d'aller visiter le château pour vérifier son dire, la supérieure avait été stupéfaite au point de perdre à la fois la parole et le don des convulsions. Son silence résista à tous les efforts de Barré, qui continua pendant longtemps de l'exorciser à vide, et qui, de guerre lasse, fit chanter des hymnes sans en retirer plus d'effet.

La stupéfaction de l'exorciste égalait celle de la possédée. Des qu'il se fut un peu remis de ce coup imprévu, il proposa de faire apporter la sœur Claire dans le chœur, afin, disait-il, qu'un démon excitât l'autre. Le bailli déclara s'opposer à l'introduction de ce nouveau personnage, qui pouvait suggérer quelque chose à la supérieure sur le fait important qui allait être éclairci par le rapport des commissaires; il voulait, au moins, qu'on attendît leur retour. Mais, au mépris d'une demande si raisonnable, Barré ordonna d'amener la seconde énergumène; ce que voyant, le bailli et les autres magistrats se retirèrent sur-le-champ.

Ils étaient encore dans la cour du couvent lorsque les commissaires envoyés au château revenaient de leur visite: ceux-ci leur rendirent compte de cette visite, et de la seconde démarche qu'ils avaient faite, comme contre-épreuve de la première, dans la maison de la place Sainte-Croix, où ils avaient trouvé le prétendu magicien, et convaincu ainsi le démon d'imposture manifeste.

Ayant entendu cette déclaration, les magistrats crurent inutile de revenir sur leurs pas pour en écraser le démon et les exorcistes; il n'y eut que le prieur des Carmes qui rentra dans l'église, où se trou-

vait encore la supérieure. Elle eut alors quelques convulsions; mais la journée était mauvaise pour les ennemis de Grandier. Un des Carmes qui assistaient Barré ayant demandé à la supérieure où était alors Grandier, elle répondit qu'il se promenait, avec le bailli, dans l'église de Sainte-Croix. Le conseiller Cesvet et le sieur de Canaye, seigneur de grand fonds, sortirent aussitôt pour aller à l'église de Sainte-Croix, où ils ne virent point Grandier. Quant au bailli, ils le trouvèrent au palais, tenant audience. Il leur déclara qu'il était venu occuper son siége immédiatement après sa sortie du couvent, et que depuis lors il n'avait pas même vu Grandier.

Ce bailli devenait décidément fort incommode. Pour prévenir les piéges nouveaux qu'il pouvait encore tendre au démon, les religieuses déclarèrent, en état de possession, qu'elles ne voulaient plus être exorcisées en présence de ce magistrat ni des autres officiers de justice dont il se faisait habituellement accompagner. Nouvelle requête de Grandier lorsqu'il fut informé de ce projet de huis clos. Il demandait ce qu'il avait déjà tant de fois demandé, et ce qui lui fut encore accordé avec aussi peu d'effet qu'à l'ordinaire, c'est-à-dire la séquestration des religieuses. La difficulté n'était pas d'ordonner le séquestre, mais bien de le faire exécuter sans entrer en conflit avec l'évêque de Poitiers, et probablement avec tout le clergé du diocèse, qui se seraient coalisés pour faire annuler cette procédure.

Cependant la ville de Loudun commençait à beaucoup s'inquiéter de ce qui se passait dans ses murs. Ses principaux habitants se réunirent en assemblée, à l'effet d'aviser aux moyens de mettre fin aux per-

nicieuses intrigues des exorcistes et de leurs partisans. Il y fut décidé qu'on écrirait en même temps au procureur général et à l'évêque de Poitiers, qu'on leur adresserait les procès-verbaux qui avaient été rédigés, et qu'on ferait appel à leur autorité et à leur sagesse pour arrêter le cours des pratiques scandaleuses dont le couvent des Ursulines était le théâtre.

Le procureur général refusa d'informer sur cette affaire, prétendant qu'elle était purement ecclésiastique. C'était renvoyer la balle à l'évêque de Poitiers, qui ne voulut pas la recevoir: on n'eut point, en effet, de réponse de ce prélat. Mais il ne fut pas longtemps sans donner de ses nouvelles d'un autre côté.

Malgré son fanatisme en matière de possession, Barré sentait bien qu'il avait quelques précautions à garder vis-à-vis du public et contre les démons, pris deux ou trois fois en flagrant délit de mensonge dans les exorcismes du 26 novembre; d'ailleurs il ne pouvait plus continuer ses fonctions si sa commission n'était renouvelée. Il fit donc le voyage de Poitiers, et en revint deux jours après, avec un renfort considérable.

L'évêque de Poitiers ne s'était pas borné à proroger les pouvoirs de Mignon et de Barré: il leur avait adjoint, pour les assister, les deux doyens des chapitres de Thouars et de Champigny-sur-Vède. Mais ce qui était plus grave, et devait peser fortement sur les consciences des bonnes âmes de Loudun, le prélat, dans cette commission donnée le 28 novembre[1], re-

1. Voyez le texte de cette pièce dans les *Diables de Loudun*, p. 66, 67.

connaissait comme un fait constant et certain la possession diabolique des Ursulines.

Dès les premiers jours de décembre, les deux nouveaux commissaires ecclésiastiques entraient en exercice dans le couvent des Ursulines, et, selon le commandement de leur évêque, dressaient procès-verbal de ce que Barré leur faisait voir. A cette première séance assistait un personnage qu'il n'est pas inutile de nommer pour donner la mesure du retentissement qu'avait déjà en France la diablerie de Loudun : c'était l'abbé Marescot, l'un des aumôniers de la reine Anne d'Autriche. Cette princesse, confusément informée de l'affaire des Ursulines, l'avait envoyé tout exprès sur les lieux pour la lui faire connaître exactement.

Arrivé de la veille, Marescot assistait, le 1er décembre 1632, à la reprise des exorcismes qui se pratiquaient pour la première fois en présence et sous la haute direction des deux doyens délégués par l'évêque de Poitiers. Le bailli et le lieutenant civil s'y rendirent aussi. A ces deux magistrats s'étaient joints leur assesseur, le lieutenant de la prévôté et un commis du greffe. On les fit attendre longtemps à la grille, et ce ne fut qu'à force de frapper qu'ils virent arriver une religieuse. Celle-ci leur déclara qu'étant devenus suspects pour avoir publié dans la ville que la possession n'était qu'une imposture, ils ne seraient plus admis dans l'enceinte du couvent.

Le défi était, comme on le voit, jeté en termes formels à la juridiction civile; celle-ci pourtant ne céda pas facilement, et sa dernière protestation fut encore un ordre.

Le bailli commanda à la religieuse de faire venir

Barré, qui parut, quelque temps après, revêtu de ses habits sacerdotaux. Le bailli se plaignit, en présence de Marescot, de ce qu'on lui avait refusé la porte, à lui et à ses officiers. Barré déclara alors ne pas s'opposer à leur entrée dans le couvent.

« Nous sommes venus dans cette intention, répliqua le bailli, et aussi pour vous prier de faire au démon deux ou trois questions qu'on posera, et qui seront conformes à ce qui est prescrit par le rituel. Vous ne refuserez pas de faire cette épreuve en présence de l'aumônier de la reine, qui est envoyé de sa part, puisque ce sera un moyen de dissiper hautement tout soupçon de suggestion et d'imposture.

— Je le ferai, s'il me plaît, répartit impudemment l'exorciste.

— Il est de votre devoir de le faire, répliqua le bailli, au moins si vous procédez avec sincérité. Ce serait outrager Dieu que de vouloir lui donner gloire par un faux miracle ; ce serait faire tort à la religion que d'autoriser ses vérités par des illusions et des fourberies.

— Je suis homme de bien, répondit Barré, et sais à quoi mes fonctions m'obligent. Je les remplirai ; mais vous devez vous souvenir que la dernière fois que vous avez assisté aux exorcismes, vous en êtes sorti avec émotion. »

Les magistrats, dit Aubin, après plusieurs instances redoublées, n'ayant pu rien obtenir, lui défendirent très-expressément de faire aucune question qui pût tendre à diffamer personne, de quelque qualité qu'il fût, sous peine d'être traité comme un séditieux et un perturbateur du repos public. Il leur répondit qu'il ne

reconnaissait point leur juridiction ; après quoi ils se retirèrent[1].

Les choses en étaient là, et il était bien difficile de savoir comment se terminerait le conflit élevé entre les deux juridictions ecclésiastique et civile, quand le bruit se répandit à Loudun de l'arrivée prochaine de l'archevêque de Bordeaux, qui était venu visiter une seconde fois son abbaye de Saint-Jouin. M. de Sourdis arrivait comme le *Deus ex machina*, pour faire disparaître le conflit des deux juridictions, et mettre tous les démons en fuite. En effet, la question de forme et la question de fond se trouvaient tranchées par l'intervention imprévue d'un archevêque, et Grandier allait être une seconde fois sauvé par la main qui l'avait déjà tiré d'un premier péril.

A peine l'archevêque de Bordeaux était-il arrivé à son abbaye de Saint-Jouin-les-Marnes, qu'il s'empressait d'envoyer à Loudun son médecin, avec mission d'examiner sérieusement l'état des religieuses. Mignon, l'ayant introduit dans le couvent, lui montra la supérieure et la sœur Claire ; puis il déclara qu'elles venaient d'être miraculeusement délivrées des esprits Le médecin n'eut pas de peine à le croire en voyant les visages tranquilles et parfaitement reposés de ces deux filles. Il rédigea son rapport en conséquence, et le prélat, sur la requête de Grandier, rendit l'ordonnance suivante:

« Nous renvoyons le suppliant devant notre promoteur à Poitiers pour lui faire droit ; et cependant nous avons ordonné le P. L'Escaye, Jésuite, demeurant à Poitiers, et le P. Gau, de l'Oratoire, demeurant à Tours, pour travailler aux exorcismes

1. Les *Diables de Loudun*, p. 69.

en cas de besoin, selon l'ordre que nous leur en avons donné à cette fin[1]. Défendons à tous autres de s'immiscer dans les exorcismes, sous les peines de droit. »

Les nouveaux exorcistes nommés par l'archevêque de Bordeaux n'eurent pas même à entrer en fonctions. A la seule vue de l'ordonnance de Mgr de Sourdis, les démons battirent en retraite et renoncèrent à tourmenter les Ursulines. Ainsi s'accomplirent le triomphe de Grandier et la nouvelle défaite de ses ennemis. La victoire du curé de Saint-Pierre était complète. Il donna

1. Cet ordre dont parle le prélat est plus explicite; nous croyons devoir le transcrire pour cette raison, et parce qu'il fait bien connaître ce qu'à cette époque un archevêque aussi éclairé que l'était Mgr de Sourdis, pensait de la possession d'après le rituel de l'Église catholique, consciencieusement interprété. On a déjà remarqué que Mgr de Sourdis, tout en commissionnant d'autres exorcistes, avait conservé Barré, soit par déférence pour l'évêque de Poitiers dont ce prêtre fanatique avait les pouvoirs, soit qu'il n'eût aucune raison de présumer sa mauvaise foi, ce qui donnait à l'éviction de son collègue Mignon le caractère d'une flétrissure. Une autre remarque à faire, et qui a son importance si l'on cherche à pénétrer l'intention du prélat, c'est que l'ordre qu'on va lire a été adressé par lui au bailli de Loudun. Voici le texte de cette pièce :

« Premièrement, à l'instant que le sieur Barré en sera averti, il appellera avec lui le P. L'Escaye, Jésuite, de Poitiers, et le P. Gau, de Tours; tous les trois feront alternativement, et en présence de deux autres, l'office de l'exorcisme, en cas qu'il en soit besoin, sépareront la possédée du corps de la communauté, la mettront en maison empruntée, qu'ils jugeront plus propre pour cet effet, sans lui laisser aucun de sa connaissance avec elle, hormis une religieuse qui n'eût point été jusqu'à cette heure tourmentée; la feront voir par deux ou trois médecins catholiques, des plus habiles de la province, lesquels, après l'avoir considérée quelques jours, ou purgée, s'ils le jugent à propos, feront leur rapport. Après le rapport des médecins, on tâchera, par menaces de discipline, si on le juge à propos, ou autres moyens naturels, de connaître la vérité, et si la possession ne pèche point en humeur ou en volonté. Après ces choses, si l'on voit quelques marques surnaturelles, comme de répondre aux pensées des trois exorcistes, qu'ils auront dites à leur compagnons secrètement, et qu'elle devine plusieurs choses qui se fassent, à l'instant qu'on parlera à elle, en lieu éloigné, ou hors de soupçon qu'elle le puisse savoir; ou qu'en plusieurs et diverses langues elle fasse un discours de huit ou dix

carrière à ses justes rancunes en accablant de ses insultes ses ennemis vaincus.

paroles biens correctes et bien tissues, et que, liée de pieds et de mains, sur le matelas par terre, où on la laisse reposer sans que personne s'approche d'elle, elle s'élève et perde terre quelque temps considérable; en ce cas, on procédera aux exorcismes, les jeûnes et les prières préalablement observés. Et en cas qu'on vienne aux exorcismes, on fera tous ses efforts pour que le diable donne quelque signe visible et non suspect de sa sortie. Et en exécutant le présent ordre, aucuns autres prêtres, s'ils ne sont appelés d'un commun accord des trois commissaires et non suspects, ne s'immisceront, à peine d'excommunication, de parler ni de toucher, en façon du monde, à la possédée. Et en cas qu'il y en ait plusieurs en même temps, le même ordre sera gardé. Et afin que quelques libertins ne puissent médire du soin que l'Église apporte en telle rencontre à reconnaître la vérité des possessions et des secours charitables que ses ministres y apportent, les sieurs juges bailli et lieutenant criminel seulement, et nuls autres, sont priés d'assister à l'exécution du présent ordre, et de signer dans les procès-verbaux qui en seront dressés pour cet effet par les dénommés, qui prendront pour leur greffier le prieur de l'abbaye de Saint-Jouin. Et d'autant qu'il convient de faire de grands frais, soit pour le transport des filles, appel des médecins et dépens des exorcismes, et des femmes qu'il faut commettre pour servir les malades, nous avons ordonné, attendu que la maison est pauvre, que la dépense en serait faite à nos dépens, et, pour cet effet, avons, dès à présent, donné mandement au sieur Barré d'ordonner au fermier de notre abbaye de Saint-Jouin de fournir toutes les sommes dont il aura besoin. Et, en cas que les dénommés P. L'Escaye et P. Gau ne fussent pas à Poitiers et à Tours, ou que, par quelque raison, ils ne pussent se rencontrer, les supérieurs des maisons suppléeront, à leur défaut, d'en fournir de pareil mérite, s'ils le peuvent. »

CHAPITRE IV.

État des esprits dans la ville de Loudun. — Détresse des Ursulines. — Honte et rancune des partisans de Mignon. — Arrivée de Laubardemont à Loudun. — Le cardinal de Richelieu et Urbain Grandier. — Reprise et propagation de l'épidémie démoniaque. — Pleins pouvoirs donnés à Laubardemont pour l'instruction et le jugement de cette affaire. — Arrestation d'Urbain Grandier.

L'Église venait de parler par la voix d'un de ses chefs les plus autorisés ; l'opinion qu'il avait laissé voir devint celle des habitants de Loudun : on ne croyait plus à la possession des Ursulines, mais on continuait à en parler beaucoup. Le petit nombre de ceux qui, soit par assujettissement à leurs croyances, soit par haine contre le curé de Saint-Pierre, persistaient à soutenir la réalité de la possession, se trouvaient alors dans une position très-fâcheuse. Quant aux religieuses elles-mêmes, elles se voyaient couvertes d'infamie en attendant la misère, qui arrivait à grands pas dans leur communauté. Les honnêtes gens de la ville cessaient d'avoir le moindre rapport avec elles ; on leur retirait leurs écolières et leurs pensionnaires, qui étaient, comme nous l'avons dit, leur principale ressource. Voilà ce que leur avaient valu Mignon et sa cabale, contre lesquels elles articulaient hautement leurs reproches et leurs plaintes. Mais que pouvait faire Mignon pour réconforter ses infortunées pénitentes ? N'était-il pas assez humilié lui-même, assez abreuvé d'opprobres et rongé de dépit ?

Une circonstance des plus imprévues vint tout à

coup changer cette situation, et, quand on y pensait le moins, faire renaître pour le malheureux curé de Saint-Pierre les mêmes périls dont il venait de triompher. Et cette nouvelle affaire, loin de recevoir, comme la première, un dénoûment glorieux pour sa renommée, devait aboutir pour lui à l'infamie du supplice.

Pour consommer l'œuvre commencée par la prise de la Rochelle, Louis XIII avait décidé de faire démolir tous les châteaux et toutes les forteresses de l'intérieur du royaume, dont la plupart avaient été affectés aux places de sûreté garanties aux protestants par l'édit de Nantes. Le château de Loudun figurait sur la liste de ceux qui devaient être rasés, et ce fut Laubardemont, membre du conseil du roi, que le cardinal de Richelieu chargea d'aller exécuter cette mesure.

Laubardemont était parent, à un certain degré, de la supérieure des Ursulines, Jeanne de Belfiel, qui avait joué le plus grand rôle dans l'affaire de la possession des religieuses. Nous avons dit aussi que le cardinal de Richelieu était, de son côté, parent de l'une de ces Ursulines, Mme de Sazilly. C'est probablement en s'appuyant sur cette parenté que les ennemis de Grandier parvinrent à mettre dans leur parti l'envoyé du conseil du roi. Pendant le séjour qu'il fit à Loudun pour la démolition du château, Laubardemont fut circonvenu, pratiqué, par la cabale des exorcistes, qui ne négligeaient aucun prétexte de noircir dans son esprit la victime dont ils avaient juré la perte. Pour attirer sur la tête d'Urbain Grandier l'inimitié de Laubardemont, il suffisait de lui montrer dans le curé de Saint-Pierre un adversaire du cardinal : c'était là un moyen infail-

lible auprès de l'homme qui, devant sa fortune au premier ministre, s'était montré partout l'implacable instrument de ses vengeances. Pour trouver un appui dans Laubardemont, les partisans de la possession s'empressèrent donc d'aller réveiller et amplifier certains vieux griefs de Richelieu contre Grandier.

Richelieu, lorsqu'il n'était encore que prieur de Coussai, avait eu des démêlés, pour une question de préséance, avec Urbain Grandier, qui, se prétendant le premier des ecclésiastiques du Loudunois, n'avait rien voulu lui céder. Longtemps après, Richelieu devenu secrétaire d'État et cardinal, s'était vu déchirer dans une satire sanglante, *la Cordonnière de la reine mère*, où l'on dévoilait, avec des détails scandaleux, plusieurs des particularités de sa vie et de son ministère. Ce libelle avait été publié sous le nom d'une femme Hammon, née à Loudun, personne de basse condition, mais qui s'était élevée par son esprit jusqu'à l'intimité de la reine mère, alors l'objet de la haine ingrate de Richelieu. On n'avait pas mis en question jusqu'à ce jour que la Hammon fût l'auteur du libelle qu'elle avait signé; mais lorsqu'il fallut animer Laubardemont contre Grandier, on désigna celui-ci comme le vrai coupable; on supposa entre lui et la femme Hammon, sa paroissienne, un commerce de lettres par lequel il aurait été instruit de tous les faits contenus dans le libelle devenu si compromettant.

Les personnes qui veulent que tout soit grand chez les grands hommes, ne consentent pas à se représenter Richelieu, cardinal, premier ministre, et plus roi de France que Louis XIII, se souvenant des anciens griefs du prieur de Coussai, et poursuivant contre le curé de Loudun une vengeance qu'ils regardent com-

me une petitesse. Malheureusement, ce qui n'est conforme ni à la religion, ni à la morale, ni, si l'on veut, à l'idéal de la grandeur, ne répugne pas à la nature de l'homme, surtout à la nature de Richelieu. S'il est vrai que le roi Louis XII avait oublié les injures du duc d'Orléans, on ne saurait dire que le cardinal Richelieu eût oublié celles du prieur de Coussai. Ce grand homme d'État ne mettait pas sa gloire à faire le magnanime; et c'est même là le trait le plus saillant de son caractère, qu'en fait d'injures, il n'oubliait ni les petites ni les grandes, ni les vieilles ni les nouvelles. Mais eût-il, par exception, oublié les offenses du curé de Loudun, Laubardemont était là, dont le zèle ardent l'en eût fait souvenir. C'est à tous ces titres que la dangereuse ligue des adversaires de Grandier put trouver dans Laubardemont un allié et un complice.

Les choses ainsi préparées, il ne manquait plus à la cabale ennemie qu'une occasion d'agir, et cette occasion se présenta avant le retour de Laubardemont à Paris.

Vers le milieu de l'été de l'année 1633, c'est-à-dire moins d'une année après leur cessation, les symptômes démoniaques reparurent soudainement à Loudun, et ils ne se renfermèrent pas, comme la première fois, dans l'enceinte du couvent. Outre la supérieure et la sœur Claire, cinq autres religieuses se trouvèrent possédées; de plus, on compta parmi le reste des sœurs, six obsédées et trois maléficiées. Dans la ville, dix filles séculières étaient tourmentées inégalement aussi; six par la possession complète, deux par l'obsession seulement, et deux par de simples maléfices[1].

1. Il y avait *possession* quand on logeait le diable dans l'intérieur

Bientôt, la ville ne suffisant plus à contenir cette nuée de démons, quelques-uns se cantonnèrent dans les lieux circonvoisins; d'autres allèrent prendre garnison à Chinon, où Barré était retourné après sa défaite opérée par Mgr de Sourdis. Deux filles très-dévotes, dont il était le confesseur, se trouvèrent possédées; il se mit à les exorciser; et, ce qui est bien digne d'être remarqué, les énergumènes de Chinon, ainsi que celles de Loudun, nommèrent Grandier comme l'auteur de leur mal.

Laubardemont était retourné à Paris, laissant Loudun en proie à cette légion de diables. On peut juger du rapport qu'il fit à Richelieu de cette affaire, par la commission qui lui fut donnée le dernier jour de novembre 1633, et avec laquelle il reparut quelques jours après [1].

Ce fut le 6 décembre 1633, à huit heures du soir, que Laubardemont revint à Loudun. Cette entrée nocturne et la maison où il descendit, qui était située dans un faubourg de la ville, rendirent son arrivée si secrète, qu'elle fut ignorée des amis de Grandier. Mais Laubardemont ne se cacha pas aussi soigneu-

de son corps, *obsession* quand on n'était en butte qu'à des attaques extérieures, et *maléfices* quand on souffrait simplement d'une infirmité partielle apportée par le démon, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un sorcier. On distinguait encore la *circumsession*, sorte d'obsession où le démon, sans entrer dans le corps, l'assiégeait de toutes parts.

1. L'action d'exorciser n'était accordée qu'aux prêtres et aux religieux ayant reçu de l'évêque du diocèse des pouvoirs *ad hoc*. Mais le droit d'informer contre les possédés, les obsédés et les simples maléficiés, appartenait, suivant les temps et les lieux, soit aux juges d'église, soit aux magistrats civils. Les uns et les autres pouvaient même l'exercer, et l'exerçaient concurremment dans certains cas, sans exclusion des juges extraordinaires qui se présentaient munis de patentes du pouvoir exécutif. C'est ce que l'on a vu dans le premier pro-

sement aux chefs de la cabale ennemie, car la maison dont il fit choix appartenait à un certain Bourneuf, huissier des ordres du roi et gendre du major de la ville, le sieur Mêmin de Silli, l'un des ennemis de Grandier, homme puissant par son crédit auprès du cardinal, auquel il avait eu l'occasion de rendre quelques bons offices, alors que Richelieu n'était encore que prieur dans ce pays. La nouvelle commission dont Laubardemont était armé portait :

« Que le sieur de Laubardemont, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, se rendra à Loudun et autres lieux que besoin sera, pour informer diligemment contre Grandier sur tous les faits dont il a été ci-devant accusé, et autres qui lui seront de nouveau mis à sus, touchant la possession des religieuses ursulines de Loudun, et autres personnes qu'on dit être aussi possédées et tourmentées des démons par le maléfice dudit Grandier, et sur tout ce qui s'est passé depuis le commencement, tant aux exorcismes qu'autrement, sur le fait de ladite possession ; faire rapporter les procès-verbaux et autres actes des commissaires à ce délégués ; assister aux exorcismes qui se feront, et de tout faire procès-verbaux, et autrement procéder comme il appartiendra, pour la preuve et vérification entière desdits faits ; et surtout décréter, instruire, faire et parfaire le procès audit Grandier, et à tous autres qui se trouveront complices desdits cas, jusqu'à sentence définitive

cès de Grandier. L'accusation contre le curé de Loudun, portée d'abord devant l'évêque de Poitiers, qui nomme des exorcistes et invoque le bras séculier, est attirée par l'archevêque de Bordeaux, qui délègue de nouveaux exorcistes, pour être ensuite, après plusieurs péripéties, exclusivement abandonnée aux hommes de l'évêque de Poitiers, et terminée, comme on le voit ici, par une commission que présidait le maître des requêtes, Laubardemont, armé des pleins pouvoirs du cardinal de Richelieu, tant pour la procédure que pour le jugement. Dans cette affaire, le bailli du Loudunois et d'autres magistrats civils intervinrent souvent, comme nous l'avons rapporté, défendant pied à pied et avec une grande fermeté les droits de la justice civile, et ils ne se tinrent définitivement pour dessaisis qu'après l'arrivée du commissaire royal.

exclusivement, nonobstant opposition, appellation ou récusation quelconque. »

Laubardemont produisait encore deux ordonnances du même jour, 30 novembre 1633 :

« Pour faire, par ledit sieur de Laubardemont, arrêter et constituer prisonnier ledit Grandier et complices en lieux de sûreté, avec pareil mandement à tous prévôts des maréchaux, etc., et autres officiers et sujets, de tenir la main-forte à l'exécution desdites ordonnances, et obéir pour le fait d'icelles aux ordres qui leur seront donnés par ledit sieur ; et aux gouverneurs et lieutenants généraux donner toute assistance et main-forte dont ils seront requis. »

Laubardemont manda aussitôt le lieutenant du prévôt, qui était le frère de l'huissier Bourneuf, dans la maison duquel il était logé. Il lui fit connaître ses pouvoirs et lui ordonna d'aller, le lendemain de grand matin, se saisir de la personne de Grandier.

Cet officier n'entrait pas dans les sentiments et les haines de ses alliés contre le curé de Saint-Pierre. Il le fit secrètement prévenir de l'ordre qu'il avait reçu; mais Grandier répondit que, fort de son innocence et confiant en la miséricorde de Dieu, il ne tenterait point de fuir.

Le lendemain, en effet, Urbain Grandier se leva avant le jour, selon sa coutume ; il prit son bréviaire et sortit pour aller dire les matines à son église de Sainte-Croix. Ce fut en ce moment que le lieutenant du prévôt l'arrêta, en présence du major de la ville, Mêmin de Silly, et des autres chefs de la cabale, qui se trouvaient là pour surveiller l'exécution de l'ordre donné par Laubardemont.

Grandier fut remis à un archer des gardes du roi et aux archers des prévôts de Loudun et de Chinon, qui

eurent l'ordre de le conduire au château d'Angers. On mit les scellés dans sa maison, et quelques jours après, Laubardemont fit l'inventaire de ses livres et de ses papiers, dans lesquels se trouvaient plusieurs choses compromettantes pour son caractère de prêtre, mais qui ne se rapportaient en rien au procès de magie qu'il s'agissait d'instruire. Parmi les papiers saisis à son domicile, se trouvait le manuscrit d'un ouvrage sur le *Célibat des prêtres*. On fit un grief contre Grandier de cet écrit, dont il partageait peut-être les idées, mais dont il a toujours nié être l'auteur[1].

L'information fut sur-le-champ commencée, et les procédures allèrent se multipliant; jamais la justice n'avait eu des formes si violentes. L'accusé était mis en prison avant même qu'on eût décrété contre lui. En lui enlevant ses papiers et en le faisant transporter hors de Loudun, on lui ôtait tous ses moyens de défense; enfin, en son absence, on entendait et on consignait par écrit les dépositions des religieuses.

Conseillée et soutenue par quelques amis, la mère de Grandier, Jeanne d'Estièvre, bien qu'âgée de soixante-dix ans, voulut s'opposer à ce torrent de procédures étranges. On venait de publier un *monitoire* rempli de faits infâmes: les crimes que l'on y imputait à Grandier étaient si exécrables que les honnêtes gens n'en pouvaient soutenir la lecture sans horreur.

1. Bayle dit dans son *Dictionnaire* qu'il n'est point sûr que Grandier fût l'auteur du traité sur le *Célibat des prêtres*. On lit d'un autre côté, dans Aubain, que ce livre aurait été composé pour calmer les scrupules d'une maîtresse de Grandier, sans doute Madeleine de Brou. Le livre se terminait par ce distique :

Si ton gentil esprit prend bien cette science,
Tu mettras en repos ta bonne conscience.

(*Les diables de Loudun*, page 192.)

Il s'agissait d'arrêter la publication de cette pièce qui exaltait au plus haut degré les passions fanatiques de la multitude. Le 3 janvier, la mère de l'accusé fit donc signifier à Laubardemont qu'elle se déclarait appelante de son ordonnance. Mais Laubardemont répondit: « que la publication du monitoire serait continuée avec défense à toute personne d'intimider les témoins. »

Un monitoire était une lettre émanée de l'autorité ecclésiastique, enjoignant, sous les peines les plus graves, à tous ceux qui avaient connaissance d'un fait, de venir le révéler. C'est par ce moyen que l'on suscitait contre Grandier des témoins à charge, que Laubardemont plaçait d'avance sous sa protection. Il recevait les dépositions de ceux qui se présentaient, et ne se faisait pas scrupule de les entendre en présence de Mignon, du major Mêmin et d'autres ennemis de Grandier qu'il avait sans cesse à ses côtés.

Le frère de l'accusé, conseiller au bailliage de Loudun, présenta aussi deux requêtes au sujet du monitoire; Laubardemont répondit qu'il n'y avait pas lieu de les entériner. On appela de cette décision, et l'on prit encore à partie le commissaire royal; mais ces nouveaux actes, comme tous les autres, ne produisirent aucun effet auprès de lui. Enfin la mère de Grandier lui signifia un relief d'appel pris en la chancellerie du parlement de Paris. Laubardemont déchira de sa main ce nouvel exploit « comme nul et fait par attentat et au préjudice du pouvoir à lui donné par Sa Majesté. »

Pour ne pas suspendre le récit de ce qui constitue principalement notre sujet, c'est-à-dire l'affaire de la possession, nous nous abstiendrons d'entrer plus

avant dans le dédale de ces procédures iniques qui se renouvelaient presque chaque jour. Du reste, malgré l'omnipotence avec laquelle il tranchait tout, brisait tout, passait outre à toutes les oppositions, Laubardemont ne trouvait pas encore ses pouvoirs assez étendus. Peut-être voyait-il quelque danger pour lui dans un fait aussi grave qu'une lacération d'exploit portant signification d'appel au parlement de Paris. Ce qui le ferait présumer, c'est que, s'étant transporté le 2 février à Angers avec un procureur du roi, qu'il avait attaché dès les premiers jours à l'instruction du procès, un bachelier en théologie délégué par l'évêque de Poitiers, et un greffier, après y avoir, pendant onze jours, interrogé Grandier et lui avoir fait signer ses aveux et dénégations, il retourna à Paris, où il demeura tout le reste du mois de février et une partie du mois de mars, sans prévenir personne à Loudun de l'époque à laquelle il y reviendrait.

Les ennemis de Grandier, consternés de ce silence, crurent un moment qu'ils étaient abandonnés de Laubardemont; mais c'était le connaître bien mal que de le supposer capable de renoncer à une commission qui convenait si bien à ses inclinations violentes. Dans leur impatience, ils lui dépêchèrent un des leurs, et ils apprirent bientôt avec satisfaction que le commissaire royal ne perdait pas son temps.

Le 31 mars, Laubardemont obtenait, en effet, du conseil d'État, l'arrêt suivant :

« Sans avoir égard à l'appel interjeté au parlement de Paris et aux procédures faites en conséquence, que Sa Majesté a cassées, il est ordonné au sieur de Laubardemont de continuer le procès par lui commencé contre Grandier, nonobstant toutes oppositions, appellations ou récusations faites, ou à faire, et

sans préjudice d'icelles; qu'à cette fin le roi, en tant que de besoin serait, lui en attribue de nouveau la connaissance, et icelle interdit au parlement de Paris; et à tous autres juges, avec défense aux parties de s'y pourvoir, à peine de cinq cents livres d'amende. »

Armé de ce nouvel arrêt, Laubardemont revint, le 9 avril, à Loudun. Il y fit aussitôt ramener Grandier, qui était, comme nous l'avons dit, détenu au château d'Angers, et par ses ordres, on lui prépara une prison particulière dans une maison appartenant à Mignon. Celui-ci fit murer quelques fenêtres de la chambre affectée à cette destination et qui était au plus haut étage. Pour empêcher, disait-on, que les diables ne vinssent délivrer le magicien, les autres fenêtres furent défendues par de fortes grilles, et la cheminée traversée de grosses barres de fer. Tout le monde comprit que ces précautions avaient plutôt pour but d'empêcher une évasion que de fermer l'entrée aux malins esprits.

Ramené du château d'Angers, Grandier fut déposé dans cette nouvelle prison, à peine éclairée par la lumière du jour; sans feu, sans lit, couché sur la paille, il attendait le moment d'assister aux épreuves qui, dans les formes judiciaires de cette époque, constituaient les débats. C'est dans cette situation qu'il écrivit à sa mère la lettre suivante :

« Ma mère, j'ai reçu la vôtre et tout ce que vous m'avez envoyé, excepté les bas de serge. Je supporte mon affliction avec patience, et plains plus la vôtre que la mienne. Je suis fort incommodé, n'ayant point de lit; tâchez de me faire apporter le mien, car si le corps ne repose, l'esprit succombe. Enfin, envoyez-moi un bréviaire, une bible, et un saint Thomas, pour ma consolation; et au reste ne vous affligez point; j'espère que Dieu mettra mon innocence au jour. Je me recom-

mande à mon frère et à ma sœur, et à tous mes bons amis, C'est, ma mère, votre très-bon fils à vous servir.

« GRANDIER. »

Alors commencèrent les épreuves ayant pour but d'établir le fait de la possession.

Les énergumènes du couvent furent séparées en trois groupes, placés chacun dans une chambre particulière. Ce n'était pas la séquestration réelle, telle que Grandier l'avait réclamée dans son premier procès et telle qu'il persistait à la demander encore, car la plupart de ces filles furent logées chez des gens de leur parti, ou servies par des femmes qui s'étaient presque toujours tenues près d'elles pendant les exorcismes; mais du moins la mesure paraissait exécutée dans la forme.

On appela aussi des médecins pour observer les possédées dans leurs crises. Au lieu de les choisir à Tours, à Poitiers, à Saumur, à Angers ou dans d'autres villes importantes, on prit dans Loudun même, et dans les petites bicoques des environs, des praticiens qui n'avaient pas plus de savoir que de réputation. Le seul qui ne fût pas une nullité, était Daniel Roger, homme très-instruit et un des meilleurs médecins de Loudun. Des médecins distingués de diverses villes, tels que le docteur Duncan, de Saumur, Fanton et un grand nombre d'autres, assistèrent aux exorcismes; mais, n'étant pas de la commission, ils n'avaient pas de rapport officiel à rédiger sur des phénomènes qu'ils venaient observer en simples curieux.

On compléta cette commission des hommes de l'art en y attachant un apothicaire et un chirurgien. Adam, l'apothicaire, était certainement récusable comme cousin germain de Mignon, et comme ayant été témoin dans la première accusation portée contre Grandier.

Il passait pour avoir, à cette époque, administré aux religieuses possédées du *crocus metallorum* pour du *crocus martis,* c'est-à-dire une préparation antimoniale et excitante, au lieu d'un médicament ferrugineux tonique, dans le but d'aggraver les symptômes de leur mal. Quant au chirurgien Mannouri, neveu de Mêmin et beau-frère d'une des Ursulines, il s'était déjà dévoué, comme on l'a vu, à l'œuvre des exorcismes, dans laquelle il va jouer maintenant un rôle de bourreau.

Les remontrances faites à Laubardemont contre ces choix par la mère et le frère de l'accusé eurent le même sort que leurs requêtes.

On procéda ensuite à la nomination des exorcistes. Il ne fut plus question du P. Gau ni du P. l'Escaye, qu'avait antérieurement désignés l'archevêque de Bordeaux. L'intervention tutélaire de ce prélat avait été brusquement écartée depuis l'arrivée du commissaire royal. On remplaça les exorcistes qu'il avait nommés par deux autres, le P. Lactance, récollet, non moins fanatique de possession que Barré lui-même, et le théologal de l'évêque de Poitiers, lequel commença alors à entrer ouvertement dans la ligue des exorcistes et à prendre une part directe et des plus actives aux nouvelles procédures.

Peu de jours après, on adjoignit au P. Lactance et à son collègue six autres exorcistes, dont quatre capucins, les PP. Luc, Tranquille, Potais et Élisée, et deux carmes, les PP. Pierre de Saint-Thomas et Pierre de Saint-Mathurin. Ces deux derniers ayant suivi le cours de la possession depuis le commencement, avaient même prêté leur assistance à Barré et à Mignon par tolérance de l'évêque de Poitiers. Le cardinal de Ri-

chelieu défrayait tout ce personnel et pourvoyait par des pensions à l'entretien des religieuses.

Les choses ainsi réglées de la part de l'autorité ecclésiastique, Laubardemont songea aux juges civils qui devaient, sous sa direction, connaître du procès de magie intenté à Grandier. Il en appela douze des villes de la province et des siéges circonvoisins. La première commission donnée par lui à ces magistrats était d'assister aux épreuves.

Le P. Lactance et le théologal de l'évêque de Poitiers étaient entrés en fonction dès le 15 avril 1634. En exorcisant la supérieure, Lactance s'aperçut qu'elle savait fort peu de latin. Malgré les objections de plusieurs assistants, qui prétendaient qu'elle devait répondre en cette langue, le diable n'en ignorant aucune, il lui ordonna de répondre en français, par la raison, dit-il, « que le pacte avait été ainsi fait, et qu'il y avait des diables plus ignorants même que les paysans. » On fut bien certain, de cette manière, d'éviter les fautes de latinité qui avaient égayé l'assistance dans les précédents exorcismes, et fait mettre en doute la science des démons.

Quand les autres exorcistes furent arrivés, les épreuves eurent d'abord pour but d'établir cette proposition :

« Que le diable dûment exorcisé est contraint de dire la vérité. »

On voit par un livre de Richelieu que cet homme d'État avait compris de très-bonne heure tout le parti qu'on pouvait tirer des croyances superstitieuses, et de quels grands moyens de persécution pourrait disposer l'autorité à qui appartiendrait le droit de faire poursuivre ceux qu'elle voudrait accuser de magie.

Toutefois, dans ce livre, qu'en 1618 Richelieu, étant alors évêque de Luçon, avait adressé aux fidèles de son diocèse, et que, devenu cardinal et ministre, il avait fait réimprimer en 1626, on distingue très-soigneusement entre la sorcellerie et la magie. « La magie, dit l'auteur, est un art de produire des effets par la puissance du diable; la sorcellerie, ou maléficerie, est un art de nuire aux hommes par la puissance du diable. Il y a cette différence entre la magie et la sorcellerie, que la magie a pour fin principale l'ostentation, et la sorcellerie la nuisance. » Mais cette distinction, qui, si elle a été reconnue quelque part, a pu sauver un certain nombre d'accusés, ne fut point observée dans le procès de Loudun. Le même démoniaque est appelé indifféremment sorcier ou magicien; et sous l'un ou l'autre nom on le trouve également bon à brûler. Les exorcistes de la façon de l'évêque de Poitiers, M. Chasteigner de la Rochepozai, ne se piquaient pas d'être aussi subtils grammairiens que Richelieu, et ils voulaient marcher droit au but. Aidés par les lumières de Laubardemont, ils posèrent d'abord cette doctrine, qu'ils déclarèrent reçue dans l'Église et approuvée par la Sorbonne, à savoir, qu'un « magicien peut posséder un chrétien sans le consentement de celui-ci. » De son côté, la commission chargée de juger Grandier, adopta cette autre proposition déjà posée par eux en premier lieu : « que le diable, dûment contraint, est tenu de dire la vérité. » Dès lors il ne restait plus qu'à trouver des personnes propres à jouer le rôle de possédée, et à leur faire désigner comme auteur de la possession la personne que l'on voulait perdre.

Quoiqu'il n'y eût encore aucune philosophie dans la masse des esprits au commencement du XVII^e^ siècle, il

y avait pourtant à Loudun une conscience publique, et elle s'émut des épouvantables principes qui, bien avant d'être aussi nettement déclarés, avaient déjà été mis en pratique dans le cours du procès. Une telle maxime ne tendait à rien moins qu'à introduire, par la voie des exorcismes, l'inquisition dans Loudun. C'est ce que comprirent les habitants. Aussi une vive agitation se fit-elle sentir dans la ville dès que l'on eut compris que les commissaires avaient l'intention d'autoriser l'application de ces maximes meurtrières. Les esprits les plus indolents se sentirent émus. Au son de la cloche de l'hôtel de ville, les habitants de Loudun, le bailli en tête, se rassemblèrent pour adresser au roi une plainte, très-vigoureusement formulée, dans laquelle ils dénonçaient à son autorité suprême les faits odieux qui se passaient dans le couvent comme dans la ville, et l'abus que Laubardemont faisait de la commission mise dans ses mains.

Voici le texte de la requête qui fut adressée au roi par les habitants de Loudun. Ce document est important, car il prouve que, même à cette époque et dans une petite ville, les citoyens ne subissaient pas sans protester le double despotisme de l'Église et de l'État. Les faits particuliers qui s'y trouvent exposés montrent d'ailleurs de quelle façon cavalière Laubardemont menait les choses et les personnes dans l'instruction de ce procès.

« Sire, les officiers et habitants de votre ville de Loudun se trouvent enfin obligés d'avoir recours à Votre Majesté, en lui remontrant très-humblement que, dans les exorcismes qui se font dans ladite ville de Loudun aux religieuses de Sainte-Ursule, et à quelques filles séculières, que l'on dit être possédées par les malins esprits, il se commet une chose très-

préjudiciable au public et au repos de vos fidèles sujets, en ce que les exorcistes, abusant de leur ministère et de l'autorité de l'Église, font dans leurs exorcismes des questions qui tendent à la diffamation des meilleures familles de ladite ville; et M. de Laubardemont, conseiller député par Votre Majesté, a déjà ci-devant ajouté tant de foi aux dires et réponses de ces démons, que, sur une fausse indication par eux faite, il aurait été dans la maison d'une demoiselle, avec éclat et suite d'un grand nombre de peuple, pour y faire perquisition de livres imaginaires de magie. Comme encore d'autres demoiselles auraient été arrêtées dans l'église, et les portes fermées pour y faire perquisition de certains prétendus pactes magiques également imaginaires. Depuis, ce mal a passé si avant, qu'on fait aujourd'hui telle considération des dénonciations, témoignages et indications desdits démons, qu'il a été imprimé un livret, et semé dans ladite ville, par lequel on veut établir cette créance dans l'esprit des juges : Que les démons dûment exorcisés disent la vérité; que l'on peut asseoir sur leur déposition un jugement raisonnable; et qu'après les vérités de la foi et les démonstrations des sciences, il n'y a point de plus grande certitude que celle qui vient de là; et que, lorsqu'on ajoute foi aux paroles du diable dûment abjuré, on reçoit ses paroles, non comme du père du mensonge, mais de l'Église, qui a le pouvoir de forcer les diables à dire la vérité. Et, pour établir encore plus puissamment cette dangereuse doctrine, il a été fait dans ladite ville, et en présence de M. de Laubardemont, deux sermons en conformité des propositions ci-dessus. Ensuite de quoi, et sur de telles dénonciations, ledit sieur de Laubardemont aurait encore de naguères fait arrêter et prendre prisonnière, par un exempt du grand prévôt, une fille des meilleures familles de la ville, icelle retenue deux jours dans la maison d'un gentilhomme veuf, puis relâchée entre les mains et sous la caution de ses proches.

« Tellement, Sire, que les suppliants voient et connaissent par cet étrange procédé, que l'on s'efforce d'établir parmi eux, et dans le cœur de votre royaume très-chrétien, une image des oracles anciens, contre la prohibition expresse de la loi divine, et l'exemple de notre Sauveur, qui n'a pas voulu admettre les démons à dire et à publier des choses véritables et nécessaires à croire, contre l'autorité des apôtres et des anciens Pères de l'Église, qui les ont toujours fait taire, et défendu de les enquérir ni de familiariser avec eux, et encore contre la

doctrine de saint Thomas et autres docteurs et lumières de l'Église. Mais outre cela, les mauvaises maximes insérées dans ce livret, et qu'on veut aujourd'hui faire valoir, ont été déjà ci-devant, et dès l'année 1620, rejetées par l'avis des plus fameux et célèbres docteurs de la Sorbonne, et depuis condamnées par le décret, censure et décision générale de la Faculté de Paris, donné en l'an 1623, sur un livre fait touchant trois possédées de Flandre, qui contenait de semblables propositions que celles dont il s'agit. Donc les suppliants, poussés par leur propre intérêt, et vu que, si l'on autorise ces démons en leurs réponses et oracles, les plus gens de bien, et les plus vertueux et innocents, auxquels conséquemment ces démons ont une haine plus mortelle, demeureront exposés à leur malice; requièrent et supplient humblement Votre Majesté d'interposer son autorité royale pour faire cesser ces abus et profanations des exorcismes qui se font journellement à Loudun, en la présence du saint sacrement, en quoi elle imitera le zèle de l'empereur Charlemagne, l'un de ses très-augustes devanciers, qui empêcha et défendit l'abus qui se commettait de son temps en l'application de quelques sacrements, dont on détournait et pervertissait l'usage contre le dessein et la fin de leur institution. A ces causes, Sire, il plaira à Votre Majesté, ordonner que ladite Faculté de Paris verra ledit livret et censure ci-attachée, pour interposer d'abondant son décret sur les présomptions, doctrines et résolutions ci-dessus, dont, en tant que besoin serait, elle lui en donnera pouvoir; et qu'il soit permis auxdits suppliants, et à ceux d'entre eux qui y auront intérêt, d'interjeter appel comme d'abus, des interrogations tendantes à diffamation, faites par lesdits exorcistes, et de tout ce qui s'en est ensuivi, et icelui relever, soit en votre cour de parlement de Paris, qui en est le juge naturel ou en telle autre cour qu'il plaira à Votre Majesté d'ordonner. Et les suppliants continueront à prier Dieu pour la prospérité, grandeur et accroissement de son juste et glorieux empire. »

On voit que, dans leur requête, les bourgeois de Loudun osaient, par une grande hardiesse d'esprit, nier la bonne foi du démon. Quant au fait de la possession démoniaque, quant à l'intrusion violente du diable et à son action sur le corps humain, ils ne son-

geaient pas même à les mettre en doute. Et comment de simples et honnêtes habitants du Loudunois auraient-ils pu songer à contester un tel fait, quand cette croyance, suite naturelle de l'inclination de l'homme pour le merveilleux, était nourrie et encouragée par tout ce qui pouvait avoir autorité sur leur esprit? quand les princes, dans leurs lois et ordonnances, édictaient les peines les plus sévères contre le crime de sorcellerie ; quand les tribunaux et les parlements déployaient, pour l'application de ces peines, un zèle farouche qui outre-passait même la rigueur des lois ; quand il n'y avait aucun concile ou synode qui ne s'élevât contre les sorciers et les magiciens ; quand tous les écrivains ecclésiastiques les condamnaient ; quand un génie aussi éminent que Richelieu ne voulait pas même supposer que la réalité de leur puissance diabolique fût mise en doute, et ne s'inquiétait que d'une subtile distinction grammaticale entre la sorcellerie et la magie; quand le rituel de l'Église enseignait, comme il l'enseigne encore, l'art de reconnaître la présence des démons dans le corps de l'homme, en prescrivant la manière et la forme des exorcismes; enfin, quand toutes ces preuves avaient été si souvent confirmées et sanctionnées par l'autorité des autorités, par le bûcher, qui était alors la dernière raison des juges, comme le canon devait être plus tard la dernière raison des rois?

En portant ainsi leurs remontrances jusqu'à l'autorité suprême de Louis XIII, les habitants de Loudun faisaient un grand acte de courage, mais hâtons-nous d'ajouter que cette protestation hardie ne parvint jamais à son adresse. Laubardemont, de son autorité privée, cassa et annula cette requête, en accusant le

bailli d'avoir convoqué cette assemblée des habitants de Loudun « composée, dit-il, pour la plupart, d'habitants faisant profession de la religion prétendue réformée et de gens mécaniques (artisans). » Il fit défense au bailli et aux *Élus de la ville* de renouveler pareille assemblée, sous peine de vingt mille livres d'amende.

« Afin que notre présent arrêt, est-il dit à la fin de cette pièce, soit notoire à chacun, ordonnons qu'il soit signifié tant à la personne dudit bailli qu'aux Élus de la ville, et qu'il soit en outre lu et publié à son de trompe et affiché aux lieux et carrefours de cette ville à ce faire accoutumés. »

Les exorcismes qui devaient établir le fait de la possession, se faisaient simultanément dans les quatre églises de Loudun : c'étaient les églises de Sainte-Croix, du couvent des Ursulines, de Saint-Pierre du Martrai, et du prieuré de Notre-Dame du Château. Les possédées avaient été divisées en autant de groupes, et partagées entre les exorcistes. Les juges-commissaires s'étaient aussi distribués entre ces quatre églises.

Il ne se passa rien d'extraordinaire dans les exorcismes des 15 et 16 avril. Cependant les médecins, le chirurgien Mannouri et l'apothicaire Adam, qui en avaient dressé des procès-verbaux, ayant déclaré dans un rapport « que les choses qu'ils avaient vues étaient surnaturelles, et surpassaient tant leur connaissance que les règles de la médecine, » Laubardemont fit subir, le lendemain, un interrogatoire à Grandier sur les faits observés par le chirurgien et l'apothicaire.

La journée du 23 ne fut pas heureuse. Interrogée par le P. Lactance « en quelle forme le démon était entré en elle », la supérieure répondit : « en chien, en cerf, en bouc. » Mais l'exorciste lui ayant demandé

quoties (combien de fois), elle confondit ce mot avec *quando* (quand), et répondit : « Je n'ai pas bien remarqué le jour. »

Le lendemain, la supérieure, revenant de l'exorcisme, s'arrêta devant une maison, et déclara ne pouvoir passer outre, parce qu'elle avait vu la main du curé Grandier se montrer à la fenêtre, ce qui n'était de sa part qu'une hallucination.

Les choses ne commencèrent à devenir sérieuses que le 26 avril. La supérieure déclara positivement que le corps de l'accusé portait les marques du diable, et qu'aux endroits où se trouvaient ces marques, Grandier était insensible. Le chirurgien Mannouri fut donc mandé, et, pour vérifier cette assertion de la supérieure, l'on se transporta dans la chambre qui servait de prison à l'accusé. On le dépouilla tout nu, on lui banda les yeux, et on le livra à Mannouri, qui le rasa dans toute l'étendue du corps, et se mit ensuite à rechercher les marques de la griffe du diable. Voici, d'après Aubin, comment ce barbare chirurgien procéda à cette opération :

« Quand il voulait persuader que les parties du corps qui avaient été marquées par le diable étaient insensibles, il tournait la sonde par un des bouts qui était rond, et la conduisait de telle sorte que, ne pouvant entrer dans la chair ni y faire beaucoup d'impression, elle était repoussée dans la paume de sa main. Le patient ne jetait alors aucun cri, parce qu'il ne sentait pas de mal; mais quand le bourreau voulait faire voir que les autres parties de son corps étaient sensibles, il tournait la sonde par l'autre bout, qui était très-aigu, et il les perçait jusqu'aux os; et alors quantité de gens, qui étaient au pied de la prison par dehors, entendirent des plaintes si amères et des cris si perçants, qu'ils en avaient le cœur navré. »

L'étroite prison où Grandier était renfermé ne permettant pas d'admettre un grand nombre de témoins de cette opération, on peut affirmer que ses ennemis n'y procédèrent pas d'une main légère. Mais ils éprouvèrent un mécompte qui leur fit perdre tout le bénéfice d'une démonstration cherchée par des moyens si cruels. Par suite d'un malentendu ou d'un oubli, Mannouri ne connut pas le véritable nombre des marques qui avaient été annoncées par la supérieure. Elle avait dit cinq, et Mannouri n'en trouva que deux : grande bévue que la cabale aurait pu facilement éviter, puisque l'empreinte de la griffe du diable ne présentant pas un caractère connu et déterminé, tout signe remarqué sur le corps eût été bon pour figurer une des marques exigées.

Quelques jours après, le démon de la supérieure fit une autre bévue. On demandait à cette religieuse pourquoi, dans un des précédents exorcismes, elle n'avait pas voulu répondre à une question qui lui était posée selon les termes du rituel. « C'est, dit le démon, que j'étais occupé de conduire en enfer l'âme de Le Proust, procureur au parlement de Paris. » On prit des renseignements, et on s'assura que ce procureur était de la pure invention du diable, et même qu'aucune personne de ce nom n'était morte à Paris dans ce même temps.

C'était dans le courant du mois de mai qu'on attendait les plus grands miracles. *Asmodée*, l'un des démons qui avaient fait élection de domicile dans le corps de la supérieure, avait promis de l'élever à deux pieds de haut; le démon *Eazas* s'était vanté d'élever de la même manière une autre religieuse, la Nogeret; enfin, le démon *Cerbère* s'était fait fort de soulever la sœur de celle-ci jusqu'à quatre pieds. Comme les cu-

rieux réclamaient à grands cris ces merveilles, le P. Lactance somma les démons de les accomplir.

La supérieure s'éleva, en effet, assez haut pour éblouir les yeux du vulgaire; mais voilà qu'au moment où l'on proclamait le miracle, un curieux s'avisa de lever le bas de sa robe, et fit voir aux plus rapprochés un des pieds touchant la terre. La présence de ce spectateur sceptique fut cause que ni le démon *Eazas*, ni le démon *Cerbère* n'osèrent même essayer de tenir parole au public.

Après ceux-ci se présenta le démon *Béhérit*, qui se vantait de venir réparer tous ces échecs. On l'eût proclamé l'honneur de la légion, s'il eût réussi, comme il s'en était vanté, à enlever la calotte de Laubardemont de dessus sa tête, et à la tenir suspendue en l'air le temps d'un *miserere*. La chose manqua, comme on va le voir, par le fait d'un autre spectateur qui déploya trop de curiosité : *nimia curiositas*, comme le disaient les exorcistes.

Le jour, ou plutôt la nuit où devait s'opérer cette merveille, toute la ville étant accourue pour en être témoin, le P. Lactance adjura le démon *Béhérit* de l'accomplir. Mais vainement employa-t-il les caresses et les menaces : la calotte restait invariablement fixée sur la tête de Laubardemont. Tout le monde avait remarqué que l'heure était avancée et qu'on avait allumé les flambeaux, circonstance propice à quelque tour de fantasmagorie. On avait observé aussi que, dès le commencement de la séance, Laubardemont était allé s'asseoir sur une chaise assez éloignée des autres et placée justement sous la voûte de l'église. L'un de ceux qui avaient fait cette remarque judicieuse, la communiqua à un voisin aussi soupçonneux que lui, et nos

deux curieux s'empressèrent de monter en toute hâte sur la voûte. C'est là qu'ils surprirent et interrompirent dans son travail, un compère qui s'enfuit à leur approche, emportant un petit hameçon et un long fil de crin qui servait à l'attacher. Ce fil devait descendre dans l'église par un petit trou pratiqué vis-à-vis l'endroit où était le siége de Laubardemont, qui, saisissant l'hameçon, l'aurait accroché à sa calotte en faisant semblant d'ajuster celle-ci sur sa tête. Le compère placé sur la voûte n'aurait eu qu'à tirer d'en haut, la calotte eût suivi la ficelle, et l'exorciste eût entonné triomphalement son *miserere*, la tête du commissaire royal étant dépouillée de son couvre-chef, selon les promesses du démon. Mais la surveillance de nos deux indiscrets empêcha la réussite de ce joli tour [1].

Le P. Lactance, qui avait réponse à tout et que rien ne décourageait, eut bientôt trouvé un programme assez intéressant pour retenir le public. Il annonça que des sept démons actuellement logés dans le corps de la supérieure, trois en sortiraient à la séance du 20 mai; savoir : *Asmodée*, déjà nommé, *Grésil des trônes*, et *Amant des Puissances*. Les signes qu'ils devaient donner de leur sortie étaient trois plaies faites au côté gauche de la possédée, auxquelles correspondraient autant de trous à sa chemise, à sa jupe et à sa robe. Le commandeur de La Porte ayant demandé que la pos-

1. Il a paru à cette époque un livre du P. Tranquille, où ce capucin avoue, en même temps qu'il les déplore, les tristes effets de tant de déconvenues : « Plusieurs, dit-il, étant venus pour voir les merveilles de Loudun, si d'abord les diables ne leur ont donné des signes tels qu'ils les ont demandés, s'en sont allés mécontents et ont accru le nombre des incrédules. » Mais, ce qui décriait la possession, c'était moins l'absence de signes que la tentative de tant de coups montés pour les faire valoir, et toujours manqués par une incomparable maladresse.

sédée eût les mains liées derrière le dos pendant que ces trois plaies lui seraient faites, l'exorciste promit que l'on opérerait ainsi.

Cette épreuve eut lieu dans l'église de Sainte-Croix, qui, ce jour-là, était remplie de curieux. On invita quelques médecins des villes voisines, qui se trouvaient au nombre des assistants, à visiter les côtés et les vêtements de la religieuse. Ils constatèrent « qu'ils n'avaient trouvé aucune plaie sur son côté, aucune solution de continuité dans ses vêtements, et aucun fer tranchant dans les replis de ses robes. » Cette inspection faite, on procéda à l'exorcisme.

On semblait toutefois oublier l'engagement qui avait été pris de lier les mains à la possédée. Le médecin Duncan le rappela; mais l'exorciste fit observer que plusieurs des spectateurs n'ayant jamais vu de convulsions, et ces convulsions devant être fort contrariées si les possédées n'avaient point les mains libres, ces nouveaux assistants seraient privés de ce spectacle. Sur cette réflexion, et sans s'arrêter aux réclamations de Duncan, le P. Lactance reprit ses adjurations, et tout aussitôt l'énergumène de se tordre d'une manière épouvantable.

« Ses mains et ses pieds furent également retirés en dehors et après que les paumes de ses mains et les plantes de ses pieds se furent jointes bien juste les unes aux autres, tous ses membres retournèrent en leur premier état, et alors elle se leva.

« L'exorciste ne lui donna point de relâche, car, à peine fut-elle revenue de cette première convulsion, qu'il lui réitéra ses adjurations, et ce fut dans ce moment qu'elle se coucha la face en terre, et qu'on vit sa cuisse droite retirée en dehors; puis s'étant baissée sur le bras et sur le côté gauche, elle demeura dans cet état quelque peu de temps, et enfin on l'entendit gémir; et lorsqu'elle tira sa main droite de son sein, on aperçut les bouts de ses doigts teints de sang. Les médecins qui

avaient entendu son gémissement, en cherchèrent promptement la cause avec les yeux et avec les mains, dans ses vêtements et sur son corps. Ils trouvèrent sa robe percée en deux endroits, les trous étant de la longueur d'un doigt en travers. Ils trouvèrent aussi sa peau percée en trois endroits, au-dessous de la manche gauche. Les plaies étaient si légères qu'elles ne passaient qu'à peine la peau : celle du milieu était de la longueur d'un grain d'orge [1]. »

Le tour était fait. On avait éludé l'engagement formel pris avec le commandeur de La Porte; les démons étaient sortis sans que l'énergumène fût liée, et ce qu'il y avait de plus insolite, ils étaient sortis avant d'en avoir reçu l'ordre de l'exorciste. On remarqua ce détail que la robe n'avait été percée qu'en deux endroits seulement, au lieu de trois, comme la jupe et la chemise, différence dont il était impossible de trouver une explication plausible.

Tous les spectateurs témoignèrent leur indignation de cette surprise, et Laubardemont lui-même ne put s'empêcher de dire : « Cela cloche. » Il se garda toutefois de consigner cette remarque dans son procès-verbal, et ne permit pas aux médecins d'ajouter à leurs attestations de l'existence des plaies leur opinion sur la manière dont elles avaient pu être produites.

Mais le médecin Duncan, qui avait suivi de près tous les détails de cette scène, s'empressa, dès son retour à Saumur, de publier un écrit où se trouvait dévoilé le procédé instrumental qui avait servi à exécuter ce faux miracle. Duncan faisait principalement remarquer: que les jupes de la supérieure n'avaient pas été visitées avec soin, parce que l'on avait compté, d'après la promesse faite, que ses mains seraient liées au mo-

1. Les *Diables de Loudun*, page 108.

ment de la sortie des diables; — que, tout au contraire, tandis que ses convulsions occupaient la multitude, ses mains étaient restées libres et cachées aux spectateurs; — que les plaies semblaient avoir été produites par une lancette ou un petit canif; — que les incisions étaient plus grandes dans les vêtements que dans la peau, d'où l'on devait inférer qu'elles avaient été faites de dehors en dedans et non pas de dedans en dehors; — que les habits n'avaient point été visités après l'événement; — qu'avant de montrer ces plaies, la supérieure pouvait avoir déjà jeté parmi la foule un très-petit instrument qui lui aurait suffi pour les pratiquer.

Esprit indépendant et fier, le médecin Duncan n'avait pas hésité à rendre son opinion publique; ce droit lui appartenait, car il ne faisait pas partie de la commission des médecins chargés d'examiner les possédées, et il n'assistait aux épreuves qu'en simple curieux. Bien qu'il ne relevât nullement de son autorité, Laubardemont le menaça de sa vengeance, lui et l'imprimeur de son livre. Bien en prit au courageux médecin de Saumur d'avoir dans le maréchal de Brézé un chaud et puissant défenseur.

Grandier était présent à ce dernier exorcisme. Il fit à peu près les mêmes remarques que le médecin Duncan, et dans un mémoire qu'il fit paraître : *Faits et conclusions absolutoires*, il présenta plusieurs observations d'une grande justesse pour dévoiler la supercherie employée par la supérieure [1]. Mais sa dialectique

1. « Pourquoi pensez-vous, dit Urbain Grandier, dans ses *Fins et Conclusions absolutoires*, que les démons ont choisi pour signes des blessures semblables à celles qui se font avec un fer tranchant, puisque les diables ont accoutumé de faire des plaies qui ressemblent à celles de

ne pouvait avoir aucune chance de succès dans l'esprit de juges prévenus. On préféra s'en rapporter à l'explication de *Balaam*, l'un des quatre démons qui étaient restés dans le corps de la supérieure. Comme on lui demandait, le lendemain du départ de ses compagnons, pourquoi leur sortie avait eu lieu pendant que les mains de la possédée étaient cachées aux yeux des spectateurs, *Balaam* répondit : « C'est pour entretenir plusieurs incrédules dans leurs doutes. » Admirable raison, et bien propre, en effet, à faire persister les incrédules dans leurs sentiments !

Les raisons de douter de la réalité de la possession devenaient chaque jour, du reste, plus nombreuses et plus puissantes; le courageux médecin Duncan en donna une preuve bien manifeste.

On avait prétendu que six hommes des plus robustes ne pourraient empêcher les mouvements de l'énergumène, et l'on voyait dans cette énergie musculaire des

la brûlure ? N'est-ce pas parce qu'il était plus aisé à la supérieure de cacher un fer et de s'en blesser légèrement, que de cacher du feu et de s'en faire une plaie de brûlure? Pourquoi pensez-vous qu'ils ont choisi le côté gauche plutôt que le front ou le nez, sinon parce qu'elle n'aurait pu se blesser au front ou au nez sans exposer son action aux yeux de toute l'assemblée? Pourquoi auraient-ils choisi le côté gauche plutôt que le droit, sinon qu'il était plus aisé à la main droite, dont la supérieure se servait, de s'étendre sur le côté gauche que de réfléchir sur le droit? Pourquoi s'est-elle penchée sur le bras et sur le côté gauche, sinon afin que cette posture, dans laquelle elle demeura assez longtemps, lui facilitât le moyen de cacher aux yeux des spectateurs le fer dont elle se blessait? D'où pensez-vous que vînt ce gémissement qu'elle poussa, sinon du sentiment du mal qu'elle se fit à elle-même, les plus courageux ne pouvant s'empêcher de frémir, lorsque le chirurgien leur fait une saignée ? Pourquoi les bouts de ses doigts ont-ils paru sanglants, sinon parce qu'ils ont manié le fer qui a fait les plaies ? Qui ne voit que ce fer ayant été très-petit, il a été impossible d'éviter que les doigts qui s'en sont servis n'aient été rougis du sang qu'il a fait couler ? » (Pièce citée dans *les Diables de Loudun*, page 111).

possédées la démonstration de la présence réelle du démon dans leur corps : Duncan se présenta pour en faire l'expérience.

Malgré le déplaisir manifeste du père récollet, qui, se voyant pris au mot, fut obligé de le laisser faire, Duncan saisit la main droite de la supérieure dans une des siennes. Mais quoique l'exorciste lui ordonnât impérieusement de faire ses contorsions, elle ne put en venir à bout, ou du moins elle ne réussit qu'à les exécuter des jambes et du bras gauche qui étaient libres. Vainement adjurée d'en faire autant du bras droit :

« Je ne le puis, dit-elle, car il me tient.

— Lâchez-lui donc le bras, dit le P. Lactance ; comment se feront les convulsions, si vous la tenez? »

Mais Duncan, d'une voix forte qui retentit dans toute l'église, lui répond : « Si c'est un démon, il doit être plus fort que moi ! »

Et il continuait de maintenir vigoureusement la possédée de son terrible poignet.

« Voilà qui est mal argumenter pour un philosophe, repartit avec aigreur le P. Lactance. Sans doute un démon hors du corps est plus fort que vous; mais, se trouvant dans un corps faible, comme celui de cette fille, il ne peut vous résister, car ses actions sont proportionnées aux forces du corps où il a pris domicile. »

Personne n'avait encore établi cette distinction entre le diable dans le corps et le diable hors du corps[1]. Cela n'empêcha pas le médecin de Saumur de sortir

1. Duncan, dans l'écrit où il a consigné cette histoire, prend la peine de battre le P. Lactance sur cette question avec le texte même des écritures. « Ce bon père, dit-il, ne se souvient pas d'avoir lu dans l'Évangile que les démoniaques rompaient les cordes et les chaînes

triomphant de cette expérience, à la confusion du diable.

Les épreuves morales ne réussissaient pas mieux que les épreuves physiques contre l'invincible Duncan. Il rapporte encore ce qui se passa entre lui et le démon *Grésil des trônes*, la première fois qu'il vit la supérieure. L'exorciste ayant adjuré *Grésil* de dire le nom du nouveau venu, ce diable, peu lucide, se trompa deux fois, en l'appelant d'abord Benoît, puis, au bout d'une demi-heure, Texier, deux autres médecins habitant la ville de Saumur, d'où Duncan était arrivé; après quoi il ne voulut plus répondre, bien qu'à la troisième fois il eût évidemment de grandes chances de rencontrer juste.

Les exorcismes se pratiquaient à peu près tous les jours dans les quatre églises de Loudun; mais, il ne se produisait pas fréquemment des incidents aussi remarquables. Pour trouver un phénomène un peu curieux, il faut passer à la séance du 13 juin. Ce jour-là, la supérieure vomit un tuyau de plume de la longueur d'un doigt : c'était bien peu, mais il faut tenir compte de ce que les mystiques appellent « les temps de sécheresse. » La possession de Loudun était dans un de ces temps-là.

Depuis la reprise des exorcismes, les seuls démons de la supérieure agissaient quelquefois à la voix des pères qui les commandaient. Les autres, paresseux, impuissants, mutins, restaient dans l'inaction, ou ne faisaient rien qui vaille. Aussi, les curieux, les médecins et les juges qui s'attachaient à les suivre dans

dont ils étaient liés, et que le rituel met entre les marques de possession, *vires supra xtatis et conditionis naturam ostendere* (déployer des forces physiques au-dessus de son âge et de son sexe). »

leurs exercices, commençaient-ils à croire à une mystification. Il devenait évident que si les démons suscités par Grandier n'étaient pas plus redoutables, ou plutôt, que si les haines qu'on lui portait n'étaient pas plus habiles que tous les démons de Loudun pris ensemble, il serait impossible de mener à bien le procès commencé. Mais le commissaire royal, l'évêque de Poitiers, Mignon, Barré, les Capucins et les Carmes étaient là pour épargner à la religion et à l'État le scandale de l'acquittement du curé de Saint-Pierre.

CHAPITRE V.

Arrivée de l'évêque de Poitiers à Loudun. — Sa déclaration de principes touchant la possession des Ursulines. — Pression exercée au nom de Dieu et du roi sur l'opinion publique et sur les témoins. — Exorcismes pratiqués en présence du prélat et du commissaire royal, dans l'église de Sainte-Croix. — L'accusé invité par l'évêque à faire lui-même les fonctions d'exorciste. — Scènes épouvantables qui terminent cette séance. — Divers incidents. — Nouvelles accusations contre Grandier. — Acte du commissaire royal, qui met la possession au nombre des choses sacrées. — Rétractations momentanées des sœurs Claire et Nogeret. — Nouvelle commission donnée aux douze juges choisis par Laubardemont. — Lettre touchante de l'accusé à sa mère. — Dévotions accomplies par les juges avant de délibérer. — Pression exercée sur leurs consciences par Laubardemont. — Leur arrêt.

Nous avons dit que l'évêque de Poitiers, M. Chastegner de La Rochepozai, qui n'avait trempé jusque-là que d'une manière sournoise dans le procès de magie intenté à Grandier, avait commencé, depuis l'arrivée de Laubardemont, à entrer ouvertement dans la lice. Il avait manifesté sa participation au procès

en substituant aux exorcistes nommés par l'archevêque de Bordeaux deux exorcistes de sa main, c'est-à-dire le P. Lactance et son propre théologal. Trouvant que les choses ne marchaient pas au gré de ses désirs, et prenaient même une mauvaise tournure, M. de la Rochepozai se décida à se rendre de sa personne à Loudun. Un des exorcistes que nous verrons plus loin en scène, le P. Tranquille, avait déclaré que les démons qui hantaient cette ville « ne pouvaient être chassés qu'à coups de sceptre, et que la crosse n'était pas suffisante pour rompre la tête à ce dragon. » Mais, M. de la Rochepozai se disait sans doute qu'il ne nuirait pas à l'affaire, car, s'il ne portait pas le sceptre, il avait au moins sa crosse, et il venait à Loudun faire ce qu'il pourrait avec cet insigne de la puissance ecclésiastique [1].

Ce qui encourageait l'évêque de Poitiers à aller travailler de sa main à l'affaire de la possession, c'est

1. L'évêque de Poitiers, selon le témoignage public de son pays, était *meilleur soldat qu'ecclésiastique*, il se laissait conduire par son official ; car, voici ce qui est dit de ce dernier, touchant l'affaire de Loudun, dans la *Vie du Père Joseph* :

« Le malheureux Grandier n'a péri que par l'envie qu'avait l'official de Poitiers de le perdre. Il voulait le trouver coupable, parce qu'il s'était mis en tête qu'il l'était. Au lieu de revenir de cette prévention et de s'éclairer avec sagesse des faits allégués par des témoins suspects et ennemis de l'accusé, il faisait lui-même la partie, le témoin, le délateur, et fut la source, par là, de la chicane que Grandier avait si bien su démêler. Mais le triomphe qu'il remporta, — il s'agit toujours de la première affaire de Grandier, contre cet official malin,— le rendit si insolent qu'il obligea ce juge passionné à combattre son orgueil par un tissu de malices, et un assemblage d'accusations dont il ne voulut pas avoir le démenti. Il est aisé à un official, qui a une sorte d'autorité en main, de trouver des ecclésiastiques déréglés, dévoués à sa passion, pour perdre des innocents. Cet exemple est rare, mais nous l'avons eu dans l'affaire de Loudun. Tous les factums, toutes les relations de ce temps-là ne permettent pas d'en douter. » (*Vie du Père Joseph*, p. 427 ; édition de Saint-Jean de Maurienne, 1704.)

qu'il se sentait appuyé par l'autorité du roi et celle du cardinal de Richelieu. Il entra hardiment en lice, prenant à la lettre ces autres paroles du capucin Tranquille : « Que cette entreprise était l'œuvre de Dieu ; puisqu'elle était l'œuvre du roi[1]. » Dieu et le roi ! Que de crimes ont été autorisés et accomplis dans tous les temps par la puissance de ces deux grands noms !

Dès son arrivée à Loudun, l'évêque de Poitiers ne laissa point ignorer les sentiments qui le faisaient agir. Il dit aux premières personnes qui vinrent le saluer, « qu'il n'était pas venu pour prendre connaissance de la vérité de la possession, mais pour la faire croire à ceux qui en doutaient encore, et pour découvrir à Loudun des écoles de magie, tant d'hommes que de femmes. » L'évêque de Poitiers apportait tout simplement l'inquisition à Loudun.

La ville ne paraissait pas en effet mieux disposée que précédemment pour les exorcistes. On ne se gênait pas, dans cette petite cité, pour exprimer l'indignation que tant d'intrigues excitaient chez les honnêtes gens. Les sentiments de la population étaient si notoires, que Laubardemont, quelques jours après l'arrivée de l'évêque de Poitiers, fit afficher dans tous les coins de Loudun, et publier à haute voix, par tous les carrefours, une proclamation portant défense à tous les habitants de parler défavorablement des religieuses possédées et de leurs exorcistes.

« Il est expressément défendu, est-il dit dans cette proclamation, à toute personne, de quelque qualité et condition qu'elle

1. Lamenardière, auteur du livre si partial intitulé la *Démonomanie de Loudun*, disait aussi en parlant de la possession : « Le roi et M. le cardinal l'autorisent, elle ne peut donc être révoquée en doute. »

soit, de médire ni autrement entreprendre de parler contre les religieuses et autres personnes de Loudun, affligées des malins esprits, leurs exorcistes, ni ceux qui les assistent; soit aux lieux où elles sont exorcisées, ou ailleurs, en quelque façon et manière que ce soit, à peine de dix mille livres d'amende, et autres plus grande somme et punition corporelle si le cas y cheoit.... Fait à Loudun, le 2 juillet 1634. »

Par une extension de son principe, qui mettait le fait de la possession au nombre des vérités établies, l'évêque de Poitiers permit au récollet, qui exorcisait en sa présence, de tenir pour certain le fait de magie imputé à Grandier. A ce compte, le procès était inutile, et il était évident que les nouvelles épreuves que l'on allait entreprendre ne seraient que pour la forme.

Nous ne nous arrêterons pas longuement aux exorcismes qui se firent en présence de l'évêque de Poitiers, mais nous devons rapporter avec détails ceux qui se passèrent dans la séance principale, celle du 23 juin. En sa qualité de protestant, l'auteur de l'*Histoire des Diables de Loudun* aurait pu sembler suspect; aussi a-t-il emprunté la relation de cette séance à un bon catholique. Voici donc ce qu'on trouve dans ce récit, qui, bien qu'anonyme, a été reconnu fidèle par tous les contemporains.

« Le vendredi 23 juin 1634, veille de la Saint-Jean, sur les trois heures après midi, M. de Poitiers et M. de Laubardemont étant dans l'église de Sainte-Croix de Loudun, pour continuer les exorcismes des religieuses ursulines, de l'ordre dudit sieur de Laubardemont, commissaire, fut amené de la prison en ladite église Urbain Grandier, prêtre curé, accusé et dénommé magicien par lesdites religieuses possédées, auquel furent produits par ledit sieur commissaire quatre pactes, rapportés, à diverses fois, aux précédents exorcismes, par lesdites possédées, que les diables qui les possédaient disaient avoir faits avec ledit Grandier pour plusieurs fois, mais l'un particuliè-

rement rendu par Leviathan, le samedi 17 présent mois, composé de la chair du cœur d'un enfant, prise en un sabbat fait à Orléans en 1631; de la cendre d'une hostie brûlée, de sang et de la sem..... dudit Grandier, par lequel Leviathan dit être entré au corps de sœur Jeanne des Anges, supérieure desdites religieuses et l'avoir possédée avec ses adjoints, Béhémot, Isaacaron et Balaam; et ce le 8 décembre 1632;

« L'autre composé de graines d'oranges et de grenades, rendu par Asmodée, alors possédant la sœur Agnès, le jeudi 22 du présent mois, fait entre ledit Grandier, Asmodée et quantité d'autres diables, pour empêcher l'effet des promesses de Béhérit, qui avait promis, pour signe de sa sortie, d'enlever la calotte du sieur commissaire de la hauteur de deux piques, l'espace d'un *miserere*.

« Tous lesquels pactes représentés audit Grandier, il a dit, sans être aucunement étonné, mais avec une résolution constante et généreuse, ne savoir en façon quelconque ce que c'était desdits pactes, ne les avoir jamais faits, et ne connaître point d'art capable de telles choses; n'avoir jamais eu communication avec les diables, et ignorer absolument ce qu'on lui disait. Dont fut fait procès-verbal qu'il signa.

« Cela fait, on amena toutes lesdites religieuses possédées au nombre d'onze ou douze, comprises trois filles séculières aussi possédées, dans le chœur de ladite église, accompagnées de quantité de religieux, carmes, capucins et récollets, de trois médecins et d'un chirurgien; lesquelles à l'entrée firent quelques gaillardises, appelant ledit Grandier leur maître, et lui témoignant allégresse de le voir[1]. »

L'évêque de Poitiers ayant donné sa bénédiction à l'assemblée, le P. Lactance prononça un discours où il s'apitoyait sur l'étrange maladie des Ursulines et sur sa longue durée. C'était la charité chrétienne qui obligeait les exorcistes à travailler à l'expulsion des démons de ces pauvres créatures, depuis si longtemps tourmentées.

Après ce discours, le P. Lactance engagea Grandier

1. *Les Diables de Loudun*, p. 118, 119.

à essayer lui-même, en sa qualité de prêtre, d'exorciser les possédées et d'interpeller les démons. Grandier ayant demandé et obtenu de l'évêque l'autorisation de procéder à cet exorcisme, se revêt de l'étole et se dispose à interroger les énergumènes, tout en déclarant que, sauf le respect qu'il porte aux décisions de l'Église, il n'est point, pour son compte, persuadé de la réalité de leur possession.

La seule présence de Grandier à cette cérémonie avait déjà produit beaucoup d'émotion parmi les religieuses prétendues possédées. Quand il se disposa à les interroger et à les exorciser, une exaltation nerveuse extraordinaire, de véritables fureurs de folles commencèrent à les saisir. A peine Urbain Grandier a-t-il adressé la parole à la sœur Catherine, que l'église commence à retentir de clameurs furibondes. La sœur Claire s'avance et accable d'imprécations et d'injures Urbain Grandier, qui toutefois conserve au milieu du déchaînement de ce sabbat un calme imperturbable et une inébranlable dignité.

« Et lui ayant été amenée par le père récollet la sœur Catherine, comme la plus ignorante de toutes et la moins soupçonnée d'entendre le latin, il commença l'exorcisme en la forme prescrite par le rituel, qu'il ne put continuer longuement, parce que toutes les autres possédées furent travaillées des démons, et eurent force cris étranges et horribles, et entre autres la sœur Claire s'avança vers lui, lui reprochant son aveuglement et son opiniâtreté; si bien qu'en cette altercation il quitta cette autre possédée qu'il avait entreprise, et adressa ses paroles à ladite sœur Claire, qui, pendant tout ce temps de l'exorcisme, ne fit que parler à tort et à travers, sans aucune attention aux paroles de Grandier, qui furent encore interrompues par la mère supérieure, qu'il entreprit, laissant ladite sœur Claire. Mais il est à noter que, auparavant que de commencer à l'exorciser, il lui dit, parlant en latin, comme il avait

presque toujours fait, puis après s'expliquant en français, que, pour elle, elle entendait le latin, et qu'il voulait l'interroger en grec, étant une des marques requises pour juger une possession véritable, et que les diables entendaient toutes sortes d'idiomes, à quoi le diable répondit par la bouche de la possédée : « *Ah! que tu es fin, tu sais bien que c'est une des premières conditions du pacte fait entre toi et nous, de ne répondre point en grec.* » A quoi il répondit : « *O pulchra illusio, egregia evasio!* (O! la belle défaite!) » Et alors il lui fut dit qu'on lui permettait d'exorciser en grec, pourvu qu'il écrivît premièrement ce qu'il voulait dire. Ladite possédée offrit néanmoins de lui répondre en quelle langue il voudrait, mais cela n'eut point lieu; car toutes les possédées recommencèrent leurs cris et leurs rages, avec des désespoirs non pareils, des convulsions fort étranges, et toutes différentes; persistant d'accuser ledit Grandier de magie, et de maléfice qui les travaillait, s'offrant de lui rompre le cou, si on voulait le leur permettre, et faisant toutes sortes d'efforts pour l'outrager; ce qui fut empêché par les défenses de l'Église, et par les prêtres et religieux là présents, travaillant extraordinairement à réprimer la fureur dont toutes étaient agitées. Lui, cependant, demeura sans aucun trouble ni émotion, regardant fixement lesdites possédées, protestant de son innocence, et priant Dieu d'en être le protecteur; et s'adressant à M. l'évêque et à M. de Laubardemont, il leur dit qu'il implorait l'autorité ecclésiastique et royale, dont ils étaient les ministres, pour commander à ces démons de lui rompre le cou, ou du moins de lui faire une marque visible au front, au cas qu'il fût l'auteur du crime dont il était accusé, afin que, par là, la gloire de Dieu fût manifestée, l'autorité de l'Église exaltée, et lui confondu, pourvu toutefois que les filles ne le touchassent point de leurs mains, ce qu'ils ne voulurent point permettre, tant pour n'être point cause du mal qui aurait pu lui en arriver que pour n'exposer point l'autorité de l'Église aux ruses des démons, qui pouvaient avoir contracté quelque pacte sur ce sujet avec ledit Grandier. Alors les exorcistes, au nombre de huit, ayant commandé le silence aux diables et de cesser les désordres qu'ils faisaient, l'on fit apporter du feu dans un réchaud, dans lequel on jeta tous ces pactes les uns après les autres, et alors les premiers assauts redoublèrent avec des violences et des convulsions si horribles, et des cris si furieux, des postures si épouvantables, que cette assemblée pouvait passer pour un sabbat sans la sainteté du lieu où elle

était, et la qualité des personnes qui la composaient, dont le moins étonné de tous, au moins à l'extérieur, fut ledit Grandier, quoiqu'il en fût plus sujet qu'aucun autre, les diables continuant leurs accusations, lui cotant les lieux, les heures et les jours de leurs communications avec lui, ses premiers maléfices, ses scandales, son insensibilité, ses renoncements faits à la foi et à Dieu. A quoi il repartit avec une assurance présomptueuse qu'il démentait toutes ces calomnies, d'autant plus injustes qu'elles étaient plus éloignées de sa profession; qu'il renonçait à Satan et à tous les diables; qu'il ne les reconnaissait point et qu'il les appréhendait encore moins; que, malgré eux, il était chrétien, et de plus personne sacrée; qu'il se confiait en Dieu et en Jésus-Christ, quoique grand pécheur du reste; mais néanmoins qu'il n'avait jamais donné lieu à ces abominations, et qu'on ne lui en saurait donner de témoignage pertinent, authentique. Ici il est impossible que le discours exprime ce qui tomba sous le sens; les yeux et les oreilles reçurent l'impression de tant de furies, qu'il ne s'est jamais vu rien de semblable, et, à moins que d'être accoutumé à de si funestes spectacles, comme sont ceux qui sacrifient aux démons, il n'y a point d'esprit qui eût pu retenir de la liberté contre l'étonnement et l'horreur que cette action produisait. Grandier, parmi tout cela, demeura toujours le même, c'est-à-dire insensible à tant de prodiges, chantant les hymnes de l'Église avec le reste du peuple, assuré, comme s'il eût eu des légions d'anges pour la garde, et de fait, un de ces démons cria que Beelzebut était alors entre lui et le P. Tranquille; et sur ce qu'il dit, adressant la parole au démon : *obmutescas* (fais silence), ledit diable commence à jurer que c'était là le mot du guet, mais qu'ils étaient forcés à tout dire, parce que Dieu était incomparablement plus fort que tout l'enfer. Si bien que tous voulurent se jeter sur lui, s'offrant de le déchirer, de montrer les marques et de l'étrangler, quoiqu'il fût leur maître. Sur quoi il prit occasion de leur dire qu'il n'était ni leur maître, ni leur valet, et que c'était une chose incroyable qu'une même confession le déclarât leur maître et s'offrît de l'étrangler. Et alors les filles lui ayant jeté leurs pantoufles à la tête, il dit : « Voilà des diables qui se déferrent eux-mêmes. » Enfin, ces violences et ces rages crurent jusqu'à un tel point, que, sans le secours et les empêchements des personnes qui étaient au chœur, l'auteur de ce spectacle aurait infailliblement fini sa vie. Tout ce qu'on put faire fut de le sortir de ladite

église, et de l'ôter aux fureurs qui le menaçaient. Ainsi, il fut reconduit dans sa prison sur les six heures du soir, et le reste du jour fut employé à remettre l'esprit de ces pauvres filles hors de la possession des diables, à quoi il n'y eut pas peu de peine[1]. »

On vient de lire la version la plus modérée de cette épreuve dérisoire dans laquelle, sous prétexte de confrontation, on livre pendant plusieurs heures l'accusé à une douzaine de furies qui veulent absolument le mettre en pièces, tout en déclarant qu'elles l'adorent comme leur prince et leur amant. C'est le récit d'un écrivain qui n'est pas seulement catholique, mais qui croit, pour son compte, à la réalité de la possession. A défaut d'autres preuves, il se contente de la preuve morale, qui résulte pour lui de la constance de l'accusation.

En cela néanmoins, il fut mal informé : cette constance des accusatrices éprouva plus d'une défaillance. Outre ce cri que nous avons déjà entendu partir de la conscience d'un énergumène : «*jugement inique!*» il est positif que le 3 juillet la sœur Claire, ayant été conduite dans l'église du château pour y être exorcisée, s'écria publiquement, et les larmes aux yeux, que tout ce qu'elle avait dit depuis quinze jours n'était que calomnies et impostures. Le 7 du même mois elle renouvela ces déclarations. Ce jour-là, elle était tellement bourrelée de remords, qu'elle sortit de l'église et voulut s'enfuir. Ce fut le moine Démorans, son exorciste, qui courut après elle et la ramena.

La sœur Agnès fit les mêmes aveux, priant, avec larmes, les personnes qui assistaient aux exorcismes,

1. *Les Diables de Loudun*, p. 121-125.

de la délivrer d'une horrible captivité où l'on tourmentait son corps pour la forcer à perdre son âme. Vint ensuite la Nogeret, qui, enhardie par ces exemples, fut bien plus positive dans ses rétractations. Elle protesta qu'elle avait accusé un innocent; elle en demanda pardon à Dieu en pleine église. Et se tournant tantôt vers l'évêque, tantôt vers Laubardemont, elle leur déclara qu'elle se sentait poussée à faire cette confession pour décharger sa conscience [1].

Après la Nogeret, après la sœur Claire et la sœur

1. « Il est à présumer que le lendemain, 3 de juillet, le démon de la sœur Claire était aussi allé en campagne, et qu'il avait abandonné cette misérable créature à elle-même, puisque, les larmes aux yeux, elle déclara publiquement dans l'église du château, où on l'avait menée pour l'exorciser, que tout ce qu'elle avait dit depuis quinze jours n'était que de pures calomnies et des impostures; qu'elle n'avait rien fait que par l'ordre du récollet, de Mignon et des carmes; et que si on la séquestrait, il se trouverait que toutes ces choses n'étaient que feintes et que malices. Elle fit encore les mêmes déclarations deux jours après, savoir le 7 du mois, et elle passa si avant cette dernière fois, qu'elle sortit de l'église où on l'exorcisait, et voulut s'enfuir; mais Demorans courut après elle et l'arrêta. La sœur Agnès, enhardie par cet exemple, dit plusieurs fois les mêmes choses, priant ceux qui assistaient aux exorcismes de vouloir la tirer de l'horrible captivité sous le poids de laquelle elle gémissait. Elle refusa un jour de communier, assurant son exorciste, d'un air très-sérieux et en des termes qui ne l'étaient pas moins, qu'elle ne se trouvait point en état de le faire; il ne laissa pas de lui faire accroire que c'était son démon qui lui causait cette répugnance, et il la communia malgré elle, quelque impiété qui parût être dans cette action, et quelque conséquence que les ennemis de l'Église pussent avoir lieu d'en tirer. Ces deux misérables filles, ne voyant aucune espérance de secours, dirent enfin qu'elles se préparaient à être extraordinairement maltraitées dans la maison, pour avoir révélé un secret si important; mais qu'elles étaient bourrelées par leurs consciences, et forcées à parler pour leur décharge, et pour donner gloire à Dieu et à la vérité, quoi qu'il en pût arriver. La Nogeret protesta aussi un jour qu'elle avait accusé un innocent, et qu'elle en demandait pardon à Dieu; et, se tournant tantôt du côté de l'évêque, tantôt du côté de Laubardemont, elle leur déclarait qu'elle se sentait obligée à faire cette confession pour la décharge de sa conscience. Ce dernier n'en fit que rire, et l'évêque et

Agnès, la supérieure eut aussi son heure de remords, mais avec un désespoir bien plus violent, puisqu'il alla jusqu'à une tentative de suicide. C'est dans l'*extrait des preuves*, dressé par Laubardemont lui-même, qu'on trouve consigné ce fait si frappant :

« De tous les accidents dont les bonnes religieuses ont été travaillées, est-il dit dans cet *Extrait des preuves*, il n'y en a pas de plus étrange que ce qui est arrivé à la mère prieure. Le lendemain, après avoir rendu sa déposition, lorsque le sieur de Laubardemont recevait celle d'une autre religieuse, elle se mit en chemise, nu-tête, avec une corde au cou, et un cierge à la main, et demeura en cet état l'espace de deux heures, au milieu de la cour, où il pleuvait en abondance. Lorsque la porte du parloir fut ouverte, elle s'y jeta et se mit à genoux devant le sieur de Laubardemont, lui déclarant qu'elle venait pour satisfaire à l'offense qu'elle avait commise, en accusant l'innocent Grandier; puis s'étant retirée, elle attacha la corde à un arbre dans le jardin, où elle se fût étranglée, si les autres sœurs ne fussent accourues[1]. »

Ces rétractations étaient embarrassantes; cependant ni l'évêque, ni Laubardemont, ni les exorcistes ne perdirent contenance. Ils avaient leur réponse dans une phrase toute faite : « Les paroles de ces pauvres filles n'étaient qu'un artifice du démon pour entretenir les gens dans l'incrédulité. » Ainsi le démon ne disait la vérité que lorsqu'il accusait Urbain Grandier; il ne mentait que quand ses déclarations lui étaient favorables. Là est tout l'esprit de cette procédure inique.

Après les scènes horribles des exorcismes du 23 juin, Grandier comprit qu'il était condamné d'avance. Il ne trouvait d'appui nulle part. La population de Loudun

les exorcistes soutinrent que le diable usait de cet artifice pour entretenir les gens dans l'incrédulité. (*Histoire des Diables de Loudun*, p. 131-133.)

1. Voy. dans l'*Histoire des Diables de Loudun*, p. 181.

restait muette sous la terreur qu'inspiraient l'inquisition de l'évêque et les menaces de Laubardemont. Quant aux juges, bien que magistrats du pays, ils étaient ou dévoués à la cabale de ses ennemis, ou placés eux-mêmes sous le coup d'une accusation de magie.

Cette dernière menace concernait plus particulièrement le bailli de Loudun et le lieutenant civil : on parlait même d'instruire prohainement leur procès. Le lieutenant civil en conçut de telles alarmes que son esprit se troubla et qu'il resta aliéné jusqu'à la fin de sa vie.

Ce lieutenant civil, qui s'appelait Louis Chauvet, et qui s'était opposé de toute son autorité aux pratiques et aux procédures des exorcistes, n'avait pas malheureusement un cœur et un esprit aussi à l'épreuve de toute menace que le bailli. A peine ce pauvre juge se voit-il sous le coup d'une accusation de magie, qu'il se trouble et va consulter un ami, dont les conseils, d'une prudence peut-être excessive, achèvent de lui faire perdre la tête. Cet ami, homme de considération et de qualité, était à Poitiers, où se tenaient alors les Grands Jours. Il lui assura qu'après avoir bien réfléchi sur toutes les circonstances de l'affaire Grandier, il demeurait persuadé que tous ceux qui avaient été accusés de magie, et qui le seraient à l'avenir, quelque crédit, quelques amis et quelque bonne réputation qu'ils eussent, couraient grand risque de perdre l'honneur et la vie. « Cette déclaration, dit Aubin, surprit le lieutenant civil; il en fut accablé, et les mouvements de la frayeur s'emparèrent si violemment de son esprit, qu'ils le renversèrent, et le réduisirent dans un tel état que depuis on ne l'a jamais vu rétabli dans son bon sens. » Les tremblements de Chauvet étaient

les signes extérieurs de sa possession, car lui aussi logeait chez lui un diable, et le plus redoutable de tous : la peur de Laubardemont !

Le bailli, cœur plus ferme, tête plus solide, ne donna pas cette joie à ses ennemis. On le fit accuser de magie par les possédées que Barré exorcisait à Chinon ; mais cette tentative ne put être poussée bien loin, grâce à sa bonne renommée. Il avait précédemment déjoué par sa prudence une trame ourdie contre lui. Une mendiante remet un jour, en secret, à l'un de ses domestiques, une lettre d'une main inconnue, où on lui propose de faire évader Grandier, s'il veut seulement consentir à écrire le lieu précis où se trouve le prisonnier. Devinant un piége, le bailli déposa la lettre entre les mains de Laubardemont. Quelque temps après, il demanda au grand commissaire la remise de cette lettre, afin d'en rechercher les auteurs et de les poursuivre en justice. Mais il ne put obtenir même une copie de cette pièce.

Sa femme ne montra pas moins de courage et de décision. Étant entrée un jour dans l'église où les possédées étaient exorcisées en présence de l'évêque de Poitiers, une énergumène l'accuse d'être magicienne et de porter un pacte conclu avec les démons. Aussitôt la baillive, sans se déconcerter, fait à haute voix ses prières, qu'elle entremêle d'imprécations contre les magiciens et les diables. Ensuite, s'adressant aux exorcistes, elle les somme, au nom du pouvoir que l'Église leur confère, de faire rapporter ce pacte par les démons. Forcés de s'exécuter, les exorcistes firent toutes les invocations et adjurations nécessaires pour forcer les démons de se manifester s'ils existaient chez la baillive. Mais deux heures se passèrent sans qu'aucun

signe extraordinaire vînt révéler leur présence, et la nuit survint à propos pour tirer les exorcistes d'embarras.

Revenons à la suite du procès. Laubardemont se garda de produire, parmi les pièces, les procès-verbaux dressés par le bailli et le lieutenant civil. En revanche, il y fit entrer ceux que le lieutenant criminel de Chinon avait faits aux exorcismes de Barré dans cette ville, et d'où sortait aussi, comme nous l'avons dit, l'accusation de magie contre Urbain Grandier. Quant aux procès-verbaux faits à Loudun depuis l'arrivée du commissaire royal, comme c'était lui-même qui les rédigeait, et nous savons avec quel soin, ils figurèrent naturellement au premier rang des pièces où l'on devait puiser les preuves de l'accusation.

Il reste un *Extrait* de ces *preuves*, qui a été publié par Aubin dans son *Histoire des Diables de Loudun*, et qui fut obtenu, plusieurs années après le procès, de l'un des juges. On voit, en le lisant, avec quelle adresse impudente les faits qui se sont passés en présence du public, pendant les exorcismes, ont été dénaturés et embellis, pour la plus grande gloire de Dieu et pour la perte d'un innocent [1].

Les preuves de l'accusation de magie ne furent pas seulement tirées des réponses faites par les religieuses possédées aux questions de leurs exorcistes. On invoqua aussi les dépositions d'un assez grand nombre de

1. On y voit, par exemple, que des religieuses ont été enlevées de terre à la hauteur de deux pieds, sans aucune mention de cette main indiscrète qui, ayant soulevé le bas de la robe de la supérieure, changea tout à coup le miracle en une effrontée jonglerie. Mais une des entreprises les plus audacieuses a été de faire tourner contre l'accusé la rétractation de la supérieure que nous avons déjà rapportée. (Voy. *Extrait des preuves*, Aubin, p. 181, passage cité plus haut, p. 164.)

témoins, qui furent entendus dans l'information par le commissaire royal ou par les juges qui l'assistaient. On trouve le résumé de ces dépositions dans l'*Extrait des preuves* que nous venons de citer.

Toutes ces dépositions ont un trait commun et profondément marqué. Religieuses et séculières, possédées ou non possédées, accusent un amour puissant, irrésistible, pour le curé de Saint-Pierre. Cette passion qu'il leur avait envoyée, on ne sait par quel messager mystérieux, ce sort qu'il leur avait jeté, devint aux yeux de ses juges son pouvoir infernal, son crime et sa magie.

Trois femmes de la ville déposèrent : — la première, qu'un jour après avoir reçu la communion de la main du curé de Saint-Pierre, qui la regarda fixement pendant cette action, elle fut soudainement prise d'un violent amour pour lui ; — la seconde, que l'ayant rencontrée il lui serra la main et lui inspira également une passion très-forte pour lui par ce simple attouchement ; — la troisième, qu'après l'avoir regardée à la porte de l'église des Carmes, où il entrait avec la procession, il lui fit ressentir un très-grand trouble et des désirs amoureux. Toutes les trois assuraient qu'avant ce moment où il leur donnait un tel amour de sa personne, elles n'avaient jamais eu d'inclination secrète pour lui, étant d'ailleurs vertueuses et en très-bonne réputation.

Quatorze religieuses, dont huit étaient possédées, et six séculières, déposèrent également qu'elles avaient eu un amour déréglé pour le curé de Saint-Pierre. Les unes l'avaient vu, de jour et de nuit, dans le couvent, les sollicitant à son amour. Pendant l'espace de quatre mois, elles avaient été obsédées de ces visions, qui

ne pouvaient être des rêves, puisqu'elles les avaient eues pour la plupart pendant qu'elles vaquaient à l'oraison. Dans quelques-uns de ces accidents, elles avaient été frappées par quelque chose qui n'était pas connu d'elles, et qui, disaient-elles, laissait sur leur corps des marques si visibles, que les médecins et les chirurgiens ont pu les reconnaître facilement et en faire leur rapport.

« Il ne faut pas oublier, dit l'*Extrait des preuves*, que toutes ces religieuses, en rendant leurs dépositions, à la prononciation du nom de Grandier étaient surprises de troubles et de convulsions, et à la confrontation, où les médecins ont été présents, pour connaître ce qui se passerait de remarquable, elles ont été très-violemment agitées, ainsi que toutes les séculières, qui se disaient aussi passionnées d'amour pour l'accusé[1]. »

Parmi les séculières, Élisabeth Blanchard, dont la déposition fut confirmée par celle de Suzanne Hamon, déclara avoir eu des relations intimes avec l'accusé, qui lui avait aussi proposé de la conduire au sabbat.

Cet amour déréglé que Grandier inspirait aux femmes fut considéré comme une des preuves les plus manifestes de son état de magicien.

Les douze juges appelés par Laubardemont n'avaient guère donné signe de vie depuis leur arrivée à Loudun. Ils n'avaient eu jusque-là, en effet, que le caractère de simples magistrats instructeurs, assistant aux

1. Dans le septième paragraphe de l'*Extrait des preuves*, on lit ces autres lignes, que la décence ne nous permettrait pas de transcrire jusqu'au dernier mot : « Et la seconde (il s'agit de sœur Claire) se trouva si fort tentée de coucher avec son grand ami, qu'elle disait être ledit Grandier, qu'un jour s'étant approchée pour recevoir la sainte communion, elle se leva soudain, et monta dans sa chambre, où ayant été suivie par une des sœurs, elle fut vue»

exorcismes, l'un dans une église, l'autre dans une autre, par subdélégation de Laubardemont. On ne jugea pas même utile de produire au procès les constats partiels qu'ils avaient pu faire ainsi divisés. Une nouvelle commission était nécessaire pour les instituer véritablement juges du procès. Cette commission leur fut donnée par Laubardemont le 8 juillet 1634.

Le 26 juillet, les juges s'assemblèrent au couvent des Carmes et y établirent leurs séances. Le 18, ils firent signifier leur commission à l'accusé.

Ce fut alors qu'Urbain Grandier écrivit à sa vieille mère la lettre suivante, dans laquelle on voit avec quel soin inique avait été écarté tout ce qui aurait pu servir à sa défense :

« Ma mère, M. le procureur du roi député m'a rendu votre lettre, par laquelle vous me mandez qu'on a trouvé mes papiers dans une chambre et retenu ceux qui pouvaient servir à ma justification, pour me les mettre en main, mais on ne me les a point donnés; aussi, quand je les aurais, je ne suis point en état de faire des écritures. Pour des mémoires, je ne puis dire autre chose que ce que j'ai dit au procès, qui consiste en deux chefs. Au premier, on m'a interrogé sur les faits de ma première accusation, à quoi j'ai satisfait, et allégué que j'en suis bien justifié, ce qu'il faut faire voir en produisant les quatre sentences d'absolution; savoir, deux du présidial de Poitiers, et deux autres de Mgr l'archevêque de Bordeaux. Que si MM. les commissaires doutent de l'équité d'icelles, ils peuvent de leur autorité faire apporter le procès qui est au greffe de la cour du parlement, avec une production civile, qui sert à faire voir les mauvaises pratiques qui furent alors faites contre moi. Le second chef est touchant la magie et le mal des religieuses. Sur quoi, je n'ai rien à dire qu'une vérité bien constante, qui est que j'en suis du tout innocent, et à tort accusé, dont j'ai fait une plainte à justice, ce qu'il faut faire voir en employant les procès-verbaux de M. le bailli, où sont insérées toutes les requêtes que j'ai présentées tant aux juges royaux qu'à Mgr l'archevêque, dont j'ai donné une fois une grosse à M. de Lau-

bardemont, que M. le procureur du roi m'a dit avoir aussi produite. Vous ferez faire une requête d'emploi par notre procureur, qui prendra tel conseil qu'il jugera bon. Mes réponses contiennent mes défenses et raisons; je n'ai rien mis en avant que je ne justifie par écritures et témoins, si mesdits seigneurs m'en donnent les moyens. Au reste, je me repose de tout sur la providence de Dieu, sur le témoignage de ma conscience, et sur l'équité de mes juges, pour l'illumination desquels je fais prières continuelles à Dieu, et pour la conservation de ma bonne mère, à qui Dieu me veuille rendre en bref, pour lui rendre mieux que je n'ai jamais fait les devoirs de son fils et serviteur. GRANDIER. »

Et par post-scriptum :

« D'autant que je ne sais rien ici de ce qui se fait au monde, s'il s'est passé quelque chose aux actes publics qui puisse servir, il faut s'en aider selon que le conseil jugera bon. On m'a fait lecture de la commission du roi, portant les noms de messieurs les juges députés pour juger le procès définitivement, et l'on m'a donné la liste de leurs noms que je vous envoie. »

L'accusé demanda une seconde visite de son corps, ce qu'on lui refusa, et ce qui lui aurait été bien inutile. Puisqu'on s'était contenté des deux marques trouvées par la sonde de Mannouri, au lieu de cinq annoncées par la supérieure, c'est que bien évidemment on voulait, de parti pris, que ces marques, en quelque nombre qu'elles fussent, servissent de preuve à l'accusation.

On n'eut pas plus égard à son mémoire intitulé : *Fins et conclusions absolutoires*, et qui commençait par ces paroles graves et touchantes :

« Je vous supplie en toute humilité de considérer mûrement et avec attention ce que le prophète dit au psaume 82, qui contient une très-sainte remontrance qu'il vous fait d'exercer vos charges en toute droiture, attendu qu'étant hommes mor-

tels, vous aurez à comparaître devant Dieu, souverain juge du monde, pour lui rendre compte de votre administration[1]. »

Le moment s'approchait où les juges devaient prononcer leur arrêt. On se prépara par de grands actes de dévotion à ce grand acte d'iniquité.

« Les juges se voyant chargés d'une affaire qui attirait les yeux de toute la France, et même de toute la chrétienté, écrit le P. Tranquille, d'une affaire qui semblait enveloppée de mille difficultés et dont le succès tirait à de grandes conséquences, résolurent, tout d'un avis, de s'adresser premièrement à Dieu, qui est la source de lumière et de vérité; et qu'ainsi chacun d'entre eux se préparât par la confession et la communion souvent réitérées, pour recevoir la grâce et l'assistance du ciel. Ils donnèrent entrée à cette action par une procession générale, pour faire voir qu'ils étaient les premiers à exciter le peuple à dévotion par leur exemple. Ils continuèrent toutes les fêtes et tous les dimanches, pendant le jugement du procès, à visiter encore les églises de la ville; et là, le saint sacrement exposé, faire chanter avec solennité une messe du Saint-Esprit, avec la prédication, faisant des prières publiques et ferventes, à ce qu'il plût à Dieu de les conduire dans cette affaire, et les illuminer de son esprit, pour rendre la justice à qui elle appartient *selon l'intention de Sa Majesté*, et le devoir de leur conscience. »

L'*intention de Sa Majesté*, c'est-à-dire celle du cardinal de Richelieu, voilà ce qui devait peser sur la conscience des juges, et l'homme qui les avait choisis devait y tenir la main.

1. Il faut lire aussi, pour bien connaître tous les faits concernant le procès de Grandier, deux autres pièces qui ont été réimprimées dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, de M. Danjou, tome V, 2e série. Ces deux pièces sont : 1° *Factum pour maître Urbain Grandier, prêtre curé de l'église Sainte-Croix du Marché.* Ce *factum*, sans nom d'auteur, nous paraît être du frère d'Urbain Grandier, conseiller au bailliage de Loudun ; 2° *Lettre du sieur Grandier, accusé de magie, au roy ;* 3°. *Véritable relation des justes procédures observées au fait de la possession des Ursulines*, par le R. P. Tr. R. C. le P. Tranquille.)

On lit dans les *Mémoires de d'Artagnan :*

« Laubardemont, qui avait condamné d'avance Grandier, et qui voulait que les commissaires le condamnassent aussi, leur dit franchement, pour les obliger à souscrire à un jugement si rempli d'injustice, que, s'ils s'y opposaient avec toute la rigueur que devaient avoir des gens de bien, on leur donnerait des commissaires à eux-mêmes, qui les convaincraient bientôt d'avoir eu part à ces sortiléges, parce que Grandier n'était pas plus sorcier qu'ils pouvaient l'être. »

Si Laubardemont n'a pas donné à ses menaces cette forme cyniquement explicite, il dut le faire au moins par insinuation et de manière à être bien compris. La situation créée par toutes les procédures antérieurement accomplies pesait d'ailleurs de tout son poids sur les juges. Au point où en étaient les choses, il fallait ou que l'accusé fût condamné comme magicien, ou que toute une communauté religieuse, plusieurs moines et gens d'église, enfin nombre de personnes laïques considérables, encourussent les peines que méritait la plus atroce de toutes les machinations qu'on puisse ourdir contre la vie et l'honneur d'un innocent.

Il n'est pas même d'ailleurs nécessaire de supposer que les commissaires choisis par Laubardemont fussent de ces juges sur la perversité desquels le pouvoir peut toujours compter, et dont la conscience ne répugne à aucune prévarication criminelle. Rien n'autorise à penser que ces gens qui allèrent si souvent à la messe, qui reçurent tant de fois la communion, et firent « les prières de Quarante Heures, » fussent autre chose que des bigots, plus ou moins fanatiques, dupes eux-mêmes de la valeur de preuves de possession et de magie sur lesquelles ils avaient à fonder

leur sentence. L'écrivain que nous avons toujours suivi, parce que nul autre ne nous a paru plus circonspect et plus circonstancié quant aux faits matériels, Aubin, cite bien un de ces magistrats qui était connu à Chinon pour n'avoir ni foi ni principes; mais, par la raison même qu'il signale celui-là et se tait sur les autres, il y a lieu de penser que tous ces juges n'étaient pas en mauvaise renommée dans les diverses localités où ils exerçaient leurs fonctions. S'ils ont cru véritablement à la possession et à la culpabilité de Grandier, c'étaient bien les hommes qu'il fallait à Laubardemont; l'arrêt qu'il voulait leur faire prononcer n'en devenait que plus sûr. Or, pourquoi sur le premier point auraient-ils été plus sceptiques que d'autres personnages célèbres de leur temps, et même bien après, par leur esprit et leurs lumières? Pourquoi, sur le second point, eussent-ils été moins faciles à prévenir que des conseillers des parlements de Rouen, d'Aix et de Toulouse? Si nous ajoutons que, dans le milieu où ils se trouvaient, catholiques et réformés, sauf un très-petit nombre, croyaient à la possession, nous n'aurons pas besoin de charger et d'accuser leur conscience pour expliquer leur arrêt.

L'information faite par Laubardemont, les preuves tirées des exorcismes, les déclarations des possédées, et les deux prétendues marques du diable trouvées sur le corps de l'accusé, tels étaient les éléments sur lesquels devait se faire l'opinion des juges. Personne n'ignore qu'à cette époque les formes judiciaires étaient bien différentes de celles de nos jours, et que le public n'assistait pas à la discussion des faits juridiques, car la publicité des débats est une des conquêtes de la révolution de 1789. Le procès se trouvait donc ainsi

terminé, et le vendredi, 18 août 1634, fut le jour fixé par les juges pour prononcer leur arrêt.

Rassemblés de grand matin au couvent des Carmes, les commissaires rendirent une sentence qui condamnait au feu le curé de Saint-Pierre, et ordonnait qu'avant le supplice, le condamné serait soumis à la torture pour lui faire avouer les noms de ses complices. Voici le dispositif de cet arrêt :

Avons déclaré et déclarons Urbain Grandier dûment atteint et convaincu du crime de magie, maléfice, et possessions arrivées par son fait, ès personnes d'aucunes religieuses ursulines de cette ville de Loudun, et autres séculières, ensemble ses autres cas et crimes résultant d'icelui, pour réparation desquels avons icelui Grandier condamné et condamnons à faire amende honorable, nu-tête, la corde au cou, tenant à la main une torche ardente du poids de deux livres, devant la principale porte de l'église Saint-Pierre du Marché, et devant celle de Sainte-Ursule de ladite ville; et là, à genoux, demander pardon à Dieu, au roi et à la justice; et ce fait, être conduit à la place publique de Sainte-Croix, pour y être attaché à un poteau sur un bûcher, qui, pour cet effet, sera dressé audit lieu, et y être son corps brûlé tout vif avec les pactes et caractères magiques restants au greffe, ensemble le livre manuscrit composé par lui contre le célibat des prêtres, et les cendres jetées au vent. Avons déclaré et déclarons tous et chacun de ses biens confisqués au roi, sur iceux préalablement pris la somme de cent cinquante livres, pour être employées à l'achat d'une lame de cuivre, en laquelle sera gravé le présent arrêt par extrait, et icelle apposée dans un lieu éminent de ladite église des Ursulines, pour y demeurer à perpétuité. Et auparavant que d'être procédé à l'exécution du présent arrêt, ordonnons que ledit Grandier sera appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, sur le chef de ses complices, et exécuté le 18 août 1634. »

CHAPITRE VI.

Urbain Grandier est mis à la question. — Sa constance dans les tourments. — Il est brulé vif. — Apparitions singulières au-dessus de son bûcher.

Aux termes de l'arrêt qui venait d'être rendu au couvent des Carmes, le malheureux curé de Saint-Pierre, avant de monter sur le bûcher, devait être appliqué à la question, pour lui faire déclarer les noms de ses complices. Peu d'instants après le prononcé du jugement, François Fourneau, chirurgien de Loudun, fut mandé, ou plutôt enlevé de sa maison, par ordre de Laubardemont, et conduit sous escorte dans la prison de Grandier. Mannouri s'y était déjà rendu, il paraissait être venu dans ce triste lieu plus volontairement que son confrère.

Dès que Grandier eut aperçu Mannouri, dont la main lui avait été, comme nous l'avons dit, si cruelle dans l'examen de son corps ordonné par le commissaire royal, il s'écria :

« Cruel bourreau! viens-tu pour m'achever? Tu sais, inhumain, les cruautés que tu as exercées sur mon corps; tiens, continue, achève de me tuer! »

Les deux chirurgiens reçurent l'ordre de raser tout le corps de Grandier, pour y constater de nouveau les marques de la griffe du diable. Sur la répugnance que le condamné éprouvait à se laisser toucher par Mannouri, un des exempts du prévôt de l'hôtel ordonna à Fourneau de faire cette opération.

Comme il mettait la main à cette triste besogne, un des juges lui dit qu'il devait aussi raser les sourcils au patient. On parlait même de lui faire arracher les ongles, car c'était une croyance assez répandue que le diable cachait ses marques dans cette partie du corps dérobée aux regards. Grandier témoigna qu'il s'y résignerait; mais Fourneau protesta qu'il n'en ferait rien, en dépit de tous les ordres du monde. Il se borna à raser son corps.

« Pardonnez-moi, lui dit cet honnête homme, de porter les mains sur vous.

— Je crois que vous êtes le seul, répondit Grandier, qui ayez pitié de moi.

— Monsieur, ajouta Fourneau, vous ne voyez pas tout le monde. »

Le bon chirurgien exprimait certainement par là les sentiments de la plus grande partie des habitants de Loudun.

On ne trouva sur son corps que les deux petites marques, ou signes que l'on y avait constatés la première fois, l'un dans l'aîne, l'autre dans le dos, et le chirurgien reconnut que ces deux parties étaient fort sensibles.

Cette opération faite, le condamné fut revêtu de mauvais habits qu'on lui fit prendre à la place des siens, mis dans un carrosse fermé et conduit au palais de Loudun, où plusieurs femmes de qualité, la dame de Laubardemont au premier rang, attendaient dans la salle des audiences, assises sur les siéges des juges. Le grand commissaire Laubardemont occupait la place ordinaire du greffier; ce dernier était debout devant lui. A côté du procureur du roi, et au-dessous des dames, se tenait le major de la ville, Mêmin de

Silly, qui avait fait poser des gardes autour du palais et dans les rues environnantes.

Aux alentours du palais, le capucin Lactance et un autre moine, revêtus de leur aube et de leur étole, exorcisaient l'air, la terre et l'eau; ils exorcisèrent le patient lui-même quand il entra dans le palais.

Urbain Grandier, les mains liées, fut introduit dans la grande salle, où se trouvaient Laubardemont et son entourage. Lorsqu'il eut dépassé la barre, il voulut se mettre à genoux, mais le greffier le releva pour le faire approcher de Laubardemont. Là, il se mit encore dans la même posture, la tête couverte et les mains attachées derrière le dos. Alors le greffier, lui retirant brutalement son chapeau et sa calotte : « Tourne-toi, malheureux, lui dit-il, et adore le crucifix qui est sur le siége du juge. »

Obéissant avec humilité, Grandier leva les yeux au ciel, et demeura quelque temps comme absorbé dans son oraison mentale. Il se remit ensuite à genoux. On donna lecture de son arrêt, qu'il écouta sans trouble ni émotion.

Ayant obtenu du grand commissaire la permission de dire quelques paroles, Grandier exprima en ces termes sa touchante protestation :

« Messieurs, j'atteste Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et la Vierge, mon unique avocate, que je n'ai jamais commis de sacrilége, que je ne connais point d'autre magie que celle de l'Écriture-Sainte, laquelle j'ai toujours prêchée, et que je n'ai point d'autre créance que celle de notre mère, la sainte Église catholique, apostolique et romaine. Je renonce au diable et à ses pompes; j'avoue mon Sauveur, et je le prie que

le sang de sa croix me soit méritoire. Et vous, messeigneurs, modérez, je vous en supplie, la rigueur de mon supplice, et ne mettez pas mon âme au désespoir. »

Le malheureux fondait en larmes. Ayant donné l'ordre de faire retirer les dames et tous les curieux, Laubardemont le prit à part, et eut avec lui, dans un coin de la salle, un assez long entretien. Nul ne peut savoir ce qui s'échangea entre eux; seulement, Laubardemont, terminant brusquement l'entretien, dit très-haut et d'un ton sévère au condamné, que s'il devait espérer quelque adoucissement à la rigueur de son arrêt, ce ne pouvait être qu'à la condition de nommer ses complices.

« Je n'ai point de complices, » répondit à haute voix Urbain Grandier, qui protesta encore une fois de son innocence.

Le juge Houmain, qui avait été l'un des rapporteurs du procès, l'entreprit à son tour pour l'amener à des révélations ; mais il ne reçut du condamné que la même réponse.

Alors commença le second acte de cette passion douloureuse, c'est-à-dire la question ordinaire et extraordinaire qui avait été ordonnée par la sentence. Les formes de ce supplice variaient suivant les localités. La pratique de Loudun était de mettre les jambes du patient entre deux planches qu'on laçait avec des cordes et entre lesquelles on faisait ensuite entrer des coins, chassés à coups de marteau, de manière à presser fortement les jambes. Cette pression était plus ou moins considérable, selon le nombre ou la grosseur des coins employés; elle allait quelquefois à ce point que les muscles des jambes du patient étaient réduits en bouillie et que les os tombaient en éclats au moment

où les cordes étaient desserrées. Il était rare qu'on survécût longtemps à cette torture. On employa pour Grandier deux coins de plus qu'on n'en donnait aux grands criminels; les moines trouvaient pourtant que c'était trop peu. Laubardemont ordonna à l'homme qui avait en garde les coins et les autres instruments de torture, d'en aller prendre de plus gros, en le menaçant de sa colère s'il n'obéissait pas. Cet homme ne put se tirer d'affaire qu'en jurant qu'il n'en avait pas d'autres.

On avait appelé les moines pour exorciser les instruments de torture. S'il faut en croire diverses relations qui ont été publiées, ces moines prirent eux-mêmes le marteau et se mirent à enfoncer les coins avec rage, en prononçant contre le patient des imprécations effroyables.

Quand tous les coins furent poussés, et le malheureux étant soumis aux plus cruelles souffrances, le P. Lactance le pressait de faire des aveux. Il lui criait à tue-tête : *Dicas*, *dicas!* (Parle, parle!) Le P. Lactance répétait si souvent ce mot que désormais le peuple ne l'appela plus que le *père Dicas*.

Pour toute réponse, Grandier lui demanda s'il croyait qu'un homme de bien pût s'accuser d'un crime qu'il n'avait point commis, même en pensée. Le P. Lactance ne trouva rien à répondre à cette question. « Eh bien! dit Grandier, laissez-moi, je vous en conjure, mourir en repos. »

Le malheureux s'évanouit plusieurs fois pendant ce supplice : c'est en redoublant les coups qu'on le faisait revenir de ses pâmoisons. On ne cessa la torture que lorsque ses jambes furent à demi brisées. On retira alors l'appareil de la question, et on coucha le patient

sur le carreau. Il ne sortit de sa bouche ni une plainte, ni un murmure contre ses ennemis; mais il prononça une fervente prière à Dieu, comme il avait déjà fait dans la violence de la torture.

Malgré les sommations furibondes du *père Dicas*, Grandier n'avoua jamais le crime de magie, et il ne put dénoncer ses complices qu'il n'avait pas[1]. Il confessa seulement qu'en sa qualité d'homme, il avait abusé des voluptés de la chair, faute dont il s'était confessé et avait fait pénitence. Quant à Élisabeth Blanchard, son accusatrice, loin de l'avoir connue comme elle l'avait déclaré, c'est-à-dire comme démon, il soutint toujours qu'il ne l'avait jamais vue avant le jour où elle lui fut confrontée. On espérait, par les aveux que lui arracherait la torture, trouver un prétexte de poursuivre ceux qui étaient considérés, non comme les complices de son prétendu crime, mais ses amis et ses défenseurs, parmi lesquels étaient surtout le bailli, le lieutenant civil, sa plus intime amie Made-

1. On lit dans une relation de la mort de Grandier, que, cédant un moment à la violence de la douleur, le patient laissa échapper un aveu qu'il se hâta de rétracter quelques instants après :

« Ouy, messieurs, dit-il, je suis magicien, je suis tout le plus abominable homme du monde. » Revenu aussitôt à luy, comme frémissant, dit ces paroles : « O mon âme, qu'ai-je dit? As-tu murmuré contre ton Dieu et ton créateur? Non, messieurs, je ne suis point magicien, je ne le fus jamais. Mon Dieu, mon père, mon doux Jésus, sauveur et rédempteur, ne me laissez point; que la flamme ni les tourments n'ayent aucune force pour me faire renier celui qui m'a donné l'estre. » (*Relation véritable de ce qui s'est passé à la mort du curé de Loudun, bruslé tout vif le vendredi* 18 *août* 1634.)

Cette pièce sans nom d'auteur, mais qui est probablement d'un spectateur de l'événement, existe manuscrite à la bibliothèque de l'Arsenal. Elle a été imprimée dans les *Archives curieuses de l'histoire de France*, de M. Danjon, t. V, 2e série, avec quatre autres pièces relatives au procès d'Urbain Grandier et que nous avons mentionnées dans le cours de ce travail (p. 172).

leine de Brou, et divers habitants de Loudun qui appartenaient à la religion protestante.

Il fallait donner un peu de repos au malheureux avant de le conduire au bûcher. On le transporta dans la chambre du conseil, et on l'étendit sur de la paille auprès du feu. Étant couché sur le carreau, il eut un dernier évanouissement, dont il ne sortit que grâce à un peu de vin que le lieutenant du prévôt se hâta de lui faire avaler.

Ayant aperçu un moine augustin, Grandier demanda à se confesser à ce religieux, ce qui lui fut refusé. Il aurait désiré se confesser au P. Grillau, cordelier de ses amis, qui était dans la salle; on le lui refusa encore, pour le livrer à deux capucins : l'un de ces capucins était le terrible P. Tranquille.

A partir de ce moment, et durant quatre heures, il y eut ordre de ne plus le laisser parler à personne. Dans cet intervalle, Grandier ne fut vu que par le greffier de la commission, ses deux confesseurs et Laubardemont qui passa plus de deux heures avec lui, tenant en main un écrit qu'il voulait le forcer à signer, ce que le condamné refusa avec une constance inébranlable.

A cinq heures du soir, les bourreaux entrèrent et le mirent sur une civière. Comme ils l'emportaient, il dit encore au lieutenant criminel d'Orléans qu'il avait tout déclaré et qu'il n'avait plus rien sur la conscience.

« Ne voulez-vous pas, lui dit ce magistrat, que je fasse prier Dieu pour vous?

— Vous m'obligerez beaucoup de le faire, et je vous en supplie, » répondit-il.

On sortit du palais pour se rendre au bûcher. Le

condamné tenait à la main une torche qu'il baisait avec humilité. Calme et le visage serein, il promenait ses yeux sur la foule, demandant des prières à ceux qu'il connaissait.

On lut une seconde fois son arrêt devant la porte du palais ; puis on le plaça sur une charrette qui le mena devant l'église de Saint-Pierre du Marché, sa propre église. Là, nouvelle station et nouvelle lecture de l'arrêt. Laubardemont commanda qu'on le fît descendre pour qu'il entendît cette lecture à genoux. Mais comme ses jambes, brisées par la torture, ne pouvaient plus le soutenir, il tomba lourdement sur la face, et resta ainsi, attendant, sans exhaler une plainte, qu'on vînt le relever.

Comme il demandait encore à ceux qui l'entouraient le secours de leurs prières, une grande consolation lui arriva : le cordelier Grillau, qu'on lui avait refusé pour confesseur, l'aborda, les larmes aux yeux, et lui dit, après l'avoir embrassé :

« Souvenez-vous que Notre Seigneur Jésus-Christ est monté vers Dieu, son Père, par les tourments et par la croix. Vous êtes habile homme, ne vous perdez pas. Je vous apporte la bénédiction de votre mère ; elle et moi prions Dieu qu'il vous fasse miséricorde et qu'il vous reçoive dans son paradis. »

Pénétré d'une douce joie à ces paroles, le malheureux Grandier remercia le P. Grillau avec effusion.

« Je vous en conjure, dit-il à son ami, remplacez-moi auprès de ma mère, veuillez prier Dieu pour moi et me recommander aux prières de vos religieux. Je meurs innocent, et j'espère que Dieu me fera miséricorde et me recevra dans son paradis. »

Cette conversation suprême, où le patient exposait

avec une grande sérénité l'état de sa conscience, devenait scandaleuse pour les juges et les exorcistes. Elle fut interrompue par les archers, qui, sur l'ordre de leur chef et des pères confesseurs, frappèrent brutalement le P. Grillau, et, le poussant avec violence, le firent rentrer dans l'église de Saint-Pierre.

Grandier fut ensuite conduit, dans le même équipage, devant l'église des Ursulines, pour entendre une dernière lecture de son arrêt. On le dirigea enfin vers la place de Sainte-Croix, lieu marqué pour son supplice. Arrivé là, il se tourna vers les religieux qui l'accompagnaient, et leur demanda le baiser de paix. Le lieutenant du prévôt s'approcha pour lui demander pardon des traitements qu'il lui avait fait endurer.

« Vous ne m'avez point offensé, lui dit-il, votre charge vous commandait d'en agir ainsi. »

Un prêtre de sa connaissance, le curé du bourg de Trois-Moutiers, le pria aussi de lui pardonner, lui demandant s'il ne pardonnait pas lui-même à tous ses ennemis, notamment à ceux dont les dépositions l'avaient perdu.

« Ne voulez-vous pas aussi, ajouta le curé, que je prie Dieu et que je dise une messe pour le repos de votre âme?

— Je pardonne à mes ennemis, répondit Grandier, et je désire aussi que Dieu les absolve. Vous m'obligerez d'implorer Dieu en ma faveur et de vous souvenir de moi auprès de l'autel. »

Mais l'heure du supplice avait sonné. La place de Sainte-Croix était remplie d'une foule immense. On était accouru à ce triste spectacle, non-seulement de toutes les provinces du royaume, mais aussi des pays étrangers, car on peut dire qu'une partie de l'Europe avait

suivi avec anxiété les phases du procès de Loudun. Le lieu de la place de Sainte-Croix où était dressé le bûcher, se trouva bientôt très-resserré par la foule, et les archers ne pouvaient réussir à faire retirer le peuple, malgré leurs coups répétés de manches de hallebardes.

Un spectacle inattendu vint en ce moment étonner les spectateurs qui se pressaient autour de l'échafaud : on vit une troupe de pigeons voltigeant au-dessus du bûcher. Les archers eurent beau agiter en l'air leurs hallebardes, les oiseaux venaient toujours voler au-dessus du patient, sans être épouvantés par le bruit et le mouvement de la foule. Les partisans de la possession voulurent tirer de cet incident fortuit une nouvelle injure contre leur victime : ils s'écrièrent que c'était une troupe de démons qui venaient pour sauver le magicien à sa dernière heure. Mais les spectateurs répondaient que ces innocentes colombes venaient, à défaut des hommes, rendre témoignage à l'innocence du martyr.

Aubin qui rapporte ce fait d'après les personnes qui se rappelaient encore, de son temps, avoir assisté au supplice d'Urbain Grandier, nous dit à ce sujet :

« Ce qu'on peut assurer ici, c'est que tous ces faits, ou du moins tous les principaux, se trouvent généralement dans tous les mémoires qu'on a ; que la plupart des gens de Loudun qui vivent aujourd'hui en ont été instruits par leurs parents qui avaient été présents ; et même il en reste encore quelques-uns en vie, dans ce pays-là, et dans les pays étrangers, qui peuvent les attester pour en avoir été témoins[1]. »

1. *Diables de Loudun*, p. 166, 167. L'auteur de l'*Histoire des diables de Loudun* n'écrivait pas plus d'un siècle après l'événement, comme l'a dit, après Alex. Bertrand, M. le marquis de Mirville. La première édition de son livre a paru à Amsterdan en 1693 ; il a donc pu voir des témoins de la possession, qui finit en 1638.

L'historien de la *Vie du P. Joseph*, après avoir rapporté ce fait des colombes voltigeant au-dessus du bûcher de Grandier, y ajoute celui-ci :

« Enfin il arriva qu'une grosse mouche, du genre de celles qu'on appelle *bourdons*, vola en bourdonnant autour de sa tête. Un moine qui avait lu, dans le concile de Quières, que les diables se trouvent toujours à la mort des hommes pour les tenter, et qui avait ouï dire que *Belzebuth* signifiait en hébreu *le dieu des mouches*, cria tout aussitôt que c'était le diable Beelzebuth qui volait autour de Grandier pour emporter son âme en enfer. Tant de gens ont vu tous les faits que j'avance, qu'on ne peut les révoquer en doute[1]. »

Pendant cet intervalle, le bourreau avait fait asseoir le patient sur un cercle de fer, qui était attaché à un poteau tout au-dessus du bûcher.

On avait promis à Grandier qu'il lui serait permis de parler au peuple au moment de son supplice. Il avait été convenu aussi qu'on l'étranglerait avant de le livrer aux flammes, suivant une tolérance qu'accordaient quelquefois les magistrats chargés de présider à l'exécution de ces horribles sentences. On ne tint aucune de ces promesses, bien qu'elles eussent été faites au condamné par le lieutenant du prévôt, en présence des exorcistes.

Comme Grandier se préparait à parler au peuple, l'un des moines s'approcha pour l'exorciser une dernière fois, et lui jeta sur le visage une telle quantité d'eau bénite, qu'il en fut accablé. A peine remis, le condamné s'apprêtait une seconde fois à parler, quand un autre exorciste vint l'embrasser pour étouffer ses paroles.

« Voilà un baiser de Judas, » dit le malheureux, comprenant son intention.

1. *Vie du P. Joseph*, p. 404.

On ne lui permettait de répondre que lorsque les moines lui criaient avec rage :

« Ne veux-tu pas te reconnaître, et renoncer au diable?

— Hélas! dit-il, je ne le connais point : je prie Dieu qu'il me fasse miséricorde. »

A cette réponse, la fureur des moines s'éleva à un si haut degré, que plusieurs s'approchèrent, et sous prétexte de lui donner le crucifix à baiser, l'en frappèrent plusieurs fois au visage. Et comme, tout naturellement, le malheureux détournait la tête pour éviter ces coups, les moines affectèrent d'être indignés de ce mouvement, qu'ils firent passer aux yeux de la foule, pour une marque manifeste de l'impiété du magicien :

« Voyez, disaient-ils, il repousse l'image du Sauveur des hommes! »

Selon les termes de l'arrêt, le condamné portait une corde au cou ; c'était avec cette corde qu'on avait promis de l'étrangler avant de mettre le feu au bûcher. Mais pour empêcher qu'il ne fût étranglé, les exorcistes avaient fait plusieurs nœuds à la corde : aussi le bourreau, en tirant le coulant, ne put-il parvenir, malgré ses efforts, à serrer la corde. Le patient ne s'aperçut de cette trahison qu'au moment où l'on allait allumer le bûcher.

« Ah! s'écria-t-il, père Lactance! est-ce là ce qu'on m'avait promis? »

Et en prononçant ces mots, il haussait lui-même la corde, s'efforçant de faciliter au bourreau la strangulation; mais les nœuds s'y opposaient.

On vit alors le P. Lactance, sans attendre l'ordre du bourreau, allumer une poignée de paille, qu'il porta au visage du patient en disant :

« Ne veux-tu point te reconnaître et renoncer au diable?

— Je ne connais point de diable, » répondit Grandier.

Faisant publiquement l'office de bourreau, le P. Lactance mit lui-même le feu au bûcher; ce que voyant, Grandier s'écria :

« Ah! où est la charité, père Lactance? »

Puis regardant en face ce prêtre indigne, il prononça ces paroles, qui contenaient une bien étrange prophétie :

« Il y a un Dieu au ciel qui sera ton juge et le mien; je t'assigne à comparaître devant lui dans un mois. »

Il dit enfin ces derniers mot : « *Deus, Deus, ad te vigilo, miserere mei, Deus!* »

Il ne put en dire davantage, car les capucins lui jetèrent au visage tout ce qui restait d'eau dans leur bénitier, et se retirèrent parce que le feu commençait à les incommoder.

On cria enfin au bourreau d'étrangler le patient; mais il était trop tard, car la flamme le gagnait. Grandier était assis, comme nous l'avons dit, sur un cercle de fer, au-dessus du bûcher; les cordes qui le liaient s'étant rompues, soit par l'action du feu, soit par ses mouvements désordonnés, il tomba et fut brûlé vif.

CHAPITRE VII.

Épilogue de la mort d'Urbain Grandier.

On éprouve quelque consolation, après le drame sinistre que nous venons de raconter, à penser qu'un certain nombre des principaux accusateurs de Grandier furent atteints, à défaut de la justice des hommes, par le châtiment de Dieu. Le P. Lactance, le P. Tranquille, le chirurgien Mannouri, Laubardemont, et plusieurs autres personnages qui avaient pris part, comme acteurs importants, au procès du curé de Loudun, virent s'appesantir sur eux la main de la justice divine et reçurent leur châtiment sur cette terre.

On se souvient des paroles extraordinaires adressées par Urbain Grandier au capucin Lactance, qui mettait de sa propre main le feu au bûcher : « Je t'assigne à comparaître devant Dieu dans un mois. » Or, le 18 septembre 1634, c'est-à-dire un mois, jour pour jour, après la mort de Grandier, Lactance expirait dans d'affreuses convulsions, en proie à une rage délirante, et comme rempli de tous les démons qu'il croyait avoir chassés[1].

1. La démonopathie du P. Lactance est attestée par un passage d'un écrit qui sera cité plus loin, et dont l'auteur, grand partisan de la possession, croit se tirer d'embarras en nous assurant que peu de personnes ont entrepris de donner la chasse aux démons, sans avoir été, à leur tour, inquiétées par eux. « Témoins, dit-il, le P. Lactance, Gabriel, de bonne mémoire, qui, tandis qu'il a été dans cet emploi où il est mort glorieusement, après avoir chassé trois démons de la mère prieure, a senti de grandes infestations de ces malins esprits, perdant tantôt la vue, tantôt la mémoire et tantôt la connaissance, souffrant des maux de cœur, des infestations de l'esprit et diverses autres incommodités. » (*Relation de ce qui s'est passé aux exorcismes de Loudun en présence de Monsieur*, p. 22 à 25.)

On dit que ce fut peu de jours après le supplice de Grandier que le P. Lactance éprouva les premiers symptômes de sa possession. Nous n'avons pas de peine à le croire; et si l'on considère sa conduite pendant les dernières semaines du procès, on serait même tenté de faire remonter son mal un peu plus haut. Quoi qu'il en soit, quand sa possession eut été bien déclarée, le P. Lactance, profitant d'un intervalle de répit que lui laissaient ses démons, avait fait vœu d'accomplir un pèlerinage à Notre-Dame des Ardilliers, de Saumur. Le sieur de Canaye, qui allait se divertir à sa terre de Grands-Fonds, donna au P. Lactance une place dans son carrosse. Ce seigneur n'était pas d'une dévotion très-scrupuleuse, et de plus il se trouvait en compagnie de jeunes gens de son âge, aussi libres penseurs que lui. Pendant ce voyage plus d'un trait de raillerie fut lancé à l'exorciste au sujet des démons qui le possédaient; mais tout d'un coup le carrosse, bien que roulant sur un chemin uni, vient à verser. Quoique personne n'eût été blessé, cet accident produisit une certaine impression sur l'esprit des voyageurs. Après leur arrivée au château de Grands-Fonds, ce qui venait de se passer fut le point de départ d'une conversation très-sérieuse sur les diables de Loudun et sur la mort de Grandier. Pendant que cette matière se traitait devant lui, Lactance paraissait triste et confus. Le peu de paroles qu'il prononça annonçaient qu'un grand changement s'était opéré chez lui, car il exprima son repentir de s'être mêlé aux exorcistes qui avaient refusé à Grandier le confesseur de son choix, ce P. Grillau que le patient désirait avec tant d'ardeur. On se remit en route le lendemain : mais voilà qu'en entrant à Saumur le carrosse verse de nouveau, et toujours sans

cause apparente, au milieu de la grande rue qui conduit à la chapelle des Ardilliers.

Ce dernier accident ébranla tout à fait le cerveau du P. Lactance, qui, à partir de ce moment, se croyant l'objet de la colère du démon, entra dans un accès de folie qui ne le quitta guère qu'à sa mort. Si le délire lui laissait quelques minutes de répit, il les employait à faire de mauvaises plaisanteries et même des calembours. Il dit un jour à son médecin : « Veuillez faire préparer sous vos yeux les médecines que vous m'ordonnez, car tout ce qui vient d'*Adam* sent le péché originel. » Cet *Adam* était l'apothicaire dont nous avons parlé, et qui, malgré son ignorance, ou à cause de son ignorance, avait été chargé de préparer les remèdes que l'on administrait aux Ursulines, et qui se trompait si fréquemment en leur administrant le *crocus metallorum* pour le *crocus martis*.

Lactance mourut, en proie à d'horribles convulsions, le 18 septembre 1634, au terme fixé par la prophétie d'Urbain Grandier.

Le P. Tranquille, quelques années après, mourut, comme le P. Lactance, avec des signes de folie démoniaque encore moins équivoques. Ce capucin, un des plus illustres prédicateurs de son temps, était dans tout l'éclat de ses triomphes oratoires lorsqu'il fut appelé aux exorcismes de Loudun. Il paraît que, dès ce moment, les démons comprirent à quel terrible ennemi ils allaient avoir affaire, car ils n'attendirent pas son arrivée pour l'attaquer. Ils lui firent sentir une telle débilité dans les jambes qu'il faillit demeurer en chemin. Pendant les quatre années qu'il remplit le ministère d'exorciste, il résista pourtant avec courage aux angoisses de son mal. Un grand de l'État l'engageait à

abandonner cet emploi pour servir Dieu et le roi dans un lieu où ses talents seraient plus utiles; il répondit que son devoir était de vaincre ou de mourir sur le champ de bataille où l'obédience l'avait campé. Cependant les assauts qu'il avait à soutenir étaient des plus terribles : *Ah! que je pâtis!* s'écriait-il souvent.

« Les démons, dit un capucin, son confrère, dans la relation qu'il a donnée de sa mort, se ruaient en ses sens intérieurs et extérieurs; ils le renversaient par terre, criaient et juraient par sa bouche; ils lui faisaient tirer la langue en sifflant comme un serpent, il lui bandaient la tête, resserraient le cœur et lui faisaient endurer mille autre maux; mais, au milieu de tous ces maux, son esprit allait s'unissant à Dieu, et avec l'aide de son compagnon, il mettait promptement en déroute le démon qui le tourmentait, et qui s'écriait à son tour par sa bouche : *Ah! que je pâtis!* Les autres religieux et exorcistes plaignaient le P. Tranquille dans ses souffrances, mais il s'y délectait à merveille.... Il s'était jeté entre les bras de la Vierge, sa particulière avocate, pour laquelle il avait une si grande dévotion, qu'il avait pris une chaîne de fer à son cou, en qualité de son esclave, afin qu'il pût dire en vérité à cette reine des vierges : « Ma chère maîtresse, je suis votre esclave. Las! ne permettez « pas que vos ennemis et les miens se saisissent jamais de celui « qui vous appartient[1]. »

L'exorciste possédé avait encore un autre avocat : c'était l'humble frère François, le séraphique père des capucins. Néanmoins, de si puissants secours étaient à peine suffisants contre les démons furieux qui le travaillaient. Un jour de Pentecôte, comme il allait monter en chaire, il lui fallut adresser au malin esprit des sommations pour recouvrer la faculté de prêcher. Ces luttes durèrent ainsi jusqu'au printemps 1638, époque où il fut tout à fait débordé par le nombre et la violence des

1. Voy. l'*Histoire des Diables de Loudun*, p. 348 et suiv., où la relation du capucin est citée par extrait.

démons. Il dut alors renoncer au ministère de l'exorcisme, pour ne songer qu'à sa mort, envisagée dès lors comme très-prochaine.

« Il poussa, à ses dernières heures, des cris épouvantables, qui furent entendus de tous les voisins du couvent des capucins, et le bruit s'en étant répandu bientôt dans toute la ville, il y eut quantité de gens qui se transportèrent vers le couvent et dans les plus prochaines rues, afin d'entendre ces cris et d'apprendre par eux-mêmes si ce qu'on en disait était véritable[1]. »

Au milieu de ses fureurs, le P. Tranquille ne faisait pas de calembours comme le P. Lactance, mais on en fit sur lui par l'organe du démon d'une possédée qu'on exorcisa sur sa tombe. Ce démon, parlant au nom de tous les siens, jura que c'étaient eux et les magiciens qui avaient fait mourir le P. Lactance, comme un des principaux appuis des religieuses possédées et l'un des meilleurs garants qu'elles eussent auprès de Dieu.

« Outre cela, est-il dit dans la relation que nous avons déjà citée, il attesta encore, avec serment, que le séraphique père saint François était au chevet du père mourant, où il reçut son âme et la mit entre les mains de la Vierge, laquelle la présenta à son fils au pied de la croix, parce qu'il l'avait portée; que, devant Dieu, c'était un martyr que l'enfer avait martyrisé, et *que, comme il avait été tranquille en sa vie, il était aussi Tranquille en sa gloire*[2]. »

Le capucin qui a écrit cette *Relation de la mort du P. Tranquille*, nous apprend ce fait, qui paraîtra incroyable, que « le P. Tranquille fut ouvert après sa mort pour savoir s'il restait dans son corps quelque maléfice, mais qu'il ne s'en trouva point. » Le même

1. *Histoire des Diables de Loudun*, p. 347.
2. *Histoire des Diables de Loudun*, p. 356.

historien nous raconte les scènes de fanatique dévotion à cet exorciste émérite qui se passèrent à son enterrement.

« L'heure de l'enterrement étant venue, on porta son corps dans l'église, qui était remplie de peuple. On ne l'eut pas plutôt laissé pour faire le service, que le peuple se jeta sur lui. Plusieurs lui firent toucher leurs chapelets, d'autres coupèrent des morceaux de son habit, qu'ils serrèrent comme de précieuses reliques. La presse y fut si grande qu'ils remplirent la bière et changèrent le corps de je ne sais combien de places, chacun le tirant à soi pour en avoir un morceau ; en sorte qu'il serait véritablement demeuré nud, si quelques personnes d'honneur ne se fussent mises alentour, pour le garantir de l'indiscrète dévotion du peuple, qui, après avoir coupé son habit, se fussent peut-être laissés aller à excéder son corps même. Un jésuite fit l'oraison funèbre : les prêtres de la ville allèrent en procession à son enterrement; les réguliers et les séculiers offrirent le sacrifice de la messe pour le repos de son âme : un des magistrats ayant obtenu qu'il serait mis une tombe sur la fosse, on y grava cette épitaphe : *Cy gît l'humble P. Tranquille de Saint-Remi, prédicateur capucin. Les démons ne pouvant plus supporter son courage en son emploi d'exorciste, l'ont fait mourir par leurs vexations, à ce portés par les magiciens, le dernier de mai* 1638[1]. »

La démence et la mort du chirurgien Mannouri, qui avait si cruellement instrumenté le pauvre curé de Loudun, furent encore plus frappantes. Un soir, il revenait de visiter un malade à une des extrémités de la ville, marchant en compagnie d'une autre personne et de son frater, qui portait une lanterne devant eux. En passant dans la rue du Grand-Pavé, Mannouri s'arrête, saisi d'une terreur subite. Par une hallucination de son cerveau, croyant voir se dresser devant lui le spectre de sa victime, il s'écria : « *Voilà Grandier ! Grandier, que*

1. *Histoire des Diables de Loudun*, p. 353.

me veux-tu? » Il entra aussitôt dans une véritable frénésie. Ses compagnons le ramenèrent chez lui, toujours tremblant, toujours parlant à Grandier, dont l'image ne cessait de le poursuivre. On le mit au lit, où le tremblement ne le quitta pas. Il mourut quelques jours après; et jusqu'au moment de sa mort il ne cessa de voir le spectre de Grandier, qu'il s'efforçait en vain d'écarter de son lit.

Laubardemont, l'homme de qui la mémoire reste presque exclusivement chargée du crime judiciaire de Loudun, fut aussi atteint d'une manière bien douloureuse, non dans sa personne, mais dans celle de son fils. Voici ce qu'on lit dans les *Lettres de Gui Patin :*

« Le 9 de ce mois, à neuf heures du soir, un carosse fut attaqué par des voleurs. Le bruit qu'on fit obligea les bourgeois à sortir de leurs maisons, autant peut-être par curiosité que par charité. On tira de part et d'autre. Un des voleurs fut couché sur le carreau, et un laquais de leur parti fut arrêté. Les autres s'enfuirent. Ce blessé mourut le lendemain matin, sans rien dire, sans se plaindre et sans déclarer qui il était. Il a été enfin reconnu. On a su qu'il était fils d'un maître des requêtes nommé Laubardemont, qui condamna à mort en 1634 le pauvre curé de Loudun, Urbain Grandier, et le fit brûler tout vif, sous ombre qu'il avait envoyé le diable dans le corps des religieuses de Loudun, que l'on faisait apprendre à danser, afin de persuader aux sots qu'elles étaient démoniaques. Ne voilà-t-il pas une punition divine dans la famille de ce malheureux juge, pour expier en quelque façon la mort cruelle et impitoyable de ce pauvre prêtre, dont le sang crie vengeance[1] ! »

Ainsi furent frappés, comme par la main de Dieu, la plupart de ceux qui avaient trempé dans l'inique procès du curé de Saint-Pierre.

1. Gui Patin, lettre XVII. Édition de la Haye, p. 130.

Aubin, dans son *Histoire des diables de Loudun*, nous apprend encore que les témoins qui avaient déposé contre Grandier eurent presque tous une triste fin.

« Les misérables témoins, dit Aubin, la plupart gens de néant, qui avaient déposé contre leur curé, furent enfin presque tous réduits à la mendicité, et il y a plusieurs personnes qui se souviennent encore d'avoir vu le nommé Rondelou, qui, faute de maison, logeait au-dessous d'une des guérites de la ville, qui était devenu aveugle et qui ne vivait que des aumônes qu'il recueillait, particulièrement le dimanche, étant assis sur un caillou, dans la même rue du Grand-Pavé, par où l'on allait à diverses églises et couvents et aussi au temple des réformés.

« Ces circonstances et une infinité d'autres qui regardent les personnes et les familles des auteurs et fauteurs de la possession, des accusateurs, juges et témoins, ou autres qui ont trempé dans le complot, ou ont eu quelque part à la funeste aventure de Grandier, donnent lieu d'y reconnaître une *punition divine*, comme dit M. Patin, et de dire avec lui que le sang de Grandier a crié vengeance longtemps après sa mort, et qu'il la crie peut-être encore aujourd'hui[1]. »

CHAPITRE VIII.

Continuation des phénomènes de la possession diabolique. — Miracles d'Élisabeth Blanchard. — Gaston d'Orléans. — Lord Montagu. — Miracle de la mère prieure. — Expulsion des démons *Léviathan*, *Isaacarum et Béhémot*. — Le P. Joseph. — Malheurs arrivés à la possession. — Sa dernière phase. — Fuite définitive de tous les diables de Loudun.

Reprenons la suite de ce récit, c'est-à-dire l'histoire de la possession des Ursulines.

1. Page 378.

Il semble que le supplice d'Urbain Grandier eût dû mettre fin à la démonomanie de Loudun ; cependant on continua, après ce terrible dénoûment, à s'occuper des Ursulines possédées, et ce n'était plus pour venger Richelieu.

Le nombre des possédées parut même s'accroître, après la mort de Grandier, d'une manière considérable, soit dans le couvent, soit dans la ville ; toutefois, la supérieure parmi les religieuses, et Élisabeth Blanchard parmi les séculières, ne furent dépassées par aucune autre dans la violence de leurs convulsions ni dans la qualité de leurs miracles.

Élisabeth Blanchard était, on s'en souvient, la malheureuse qui avait accusé Grandier, qu'elle n'avait jamais vu, de lui avoir, comme magicien, procuré des jouissances criminelles. Trois jours après l'exécution de Grandier, Élisabeth Blanchard, après avoir reçu la communion de la main d'un carme, le P. Thomas, se sentit de nouveau agitée par un de ses six diables, qui ne voulut point dire son nom. Dans cette agitation, l'hostie, retenue par un de ses bords, et élevée sur la lèvre inférieure de la possédée, fut vue par tous les assistants, rouge et marquée de sang en plusieurs endroits.

Interrogé en latin, le diable répondit en français : « Que c'était le sang de Jésus-Christ, ainsi répandu sur la sainte hostie, pour convaincre les impies et les incrédules, qui disent que ce n'est que du pain. » Ceci était à l'adresse des réformés, fort nombreux à Loudun.

Le miracle que le démon expliquait de cette manière, fut confirmé par un miracle nouveau que fit le même démon. Deux moines, placés assez loin de la possédée, convinrent entre eux, tout bas, d'un mouvement qu'elle

ferait dans un acte d'adoration qui lui serait commandé par l'exorciste : c'était une épreuve qui devait faire connaître si elle était réellement possédée. Elle fit en effet ce mouvement, ou, du moins, les deux récollets protestèrent qu'elle l'avait fait, en disant : « J'adore le précieux sang de Jésus-Christ, là présent. » Il était ainsi prouvé que les démons connaissaient ce qui se passait en secret. L'exorciste prit l'hostie sanglante, et, suivi de tout ce qu'il y avait de gens persuadés et fidèles, il la porta en procession au couvent des Carmes.

En fait de miracles, on n'est jamais assez persuadé : ni les fidèles ni les exorcistes ne voulurent donc en rester là, et le lendemain, dans un nouvel exorcisme, on les voit revenir sur ce sang, porté si triomphalement dans l'église des Carmes. Nous empruntons à Aubin le récit du singulier exorcisme d'Élisabeth Blanchard fait dans cette église.

« On demande au démon, dit Aubin : « De quelle Église « crois-tu l'autorité? » Point de réponse à cette question, mais l'énergumène s'écrie de son propre mouvement : « J'ai bien à « faire de parler de ce sang. — De quel sang? lui dit l'exor- « ciste. — Ce n'est pas de ton sang, mais c'est le sang d'un « maître qui est tout-puissant. — Je te commande, par la vertu « de ce sang, de me dire quel est ce puissant maître. — Je ne « te répondrai point sur ce sang-là. — De qui est ce sang-là? « — J'enrage, tu le sais bien, conserve-le bien, afin qu'il ne « soit pas gâté; tu en répondrais, il en faut servir Dieu.... » Elle prononça ces paroles en jurant horriblement le saint nom de Dieu. L'exorciste continue : « Pourquoi ce sang? — Dieu a « fait cela afin qu'on rende plus de révérence au saint sacre- « ment; je suis obligé de le dire par la toute-puissance de Dieu. « — De qui est ce sang-là qui te tourmente si tu n'obéis...? — « Tu le sais, je le dis hier, je ne saurais le dire sans souffrir « du mal. » Elle ne prononça ces paroles qu'après avoir grincé des dents, tourné les yeux et parut souffrir quelques convulsions. L'exorciste insiste : « Dis-le, afin que les assistants l'en-

« tendent maintenant. — Nous ne saurions songer à Dieu que « cela n'augmente nos peines ; j'enrage. » Elle renia Dieu en achevant cette dernière réponse. « De qui est ce sang ? — C'est « le sang..... » Là elle s'arrêta tout court, et tomba dans une nouvelle convulsion. « De qui est ce sang qui fut répandu hier ? « — C'est le sang du Fils de l'Homme. — Et qui est ce Fils de « l'Homme ? — C'est le sang du Fils de la Vierge, j'enrage, je « ne le dirai pas, cela me fait enrager. » Là-dessus elle fit des grimaces affreuses et des cris épouvantables. « Qui est ce Fils « de la Vierge ? — C'est le petit poupon. — Qui est celui-là ? — « C'est le petit Jésus. » Les convulsions l'interrompirent de nouveau. « De qui est ce sang qui fut hier répandu ? — C'est « le sang de Jésus-Christ. » Elle s'arrêta encore tout court, et l'exorciste lui ayant encore commandé d'adorer, pour marque qu'elle avait dit la vérité, elle se leva et alla se mettre à genoux sur la dernière marche de l'autel, où elle étendit ses bras en forme de croix, la paume des mains tournée en dehors, la tête baissée, et la face contre terre. Le carme lui ordonna d'adorer de paroles bien proférées : « J'adore, dit-elle, le sang de Jésus- « Christ qui fut répandu hier pour les incrédules. — Poursuis, » dit l'exorciste : ce dernier mot, qui montrait un peu le bout de l'oreille, ayant été relevé par un des assistants, qui dit que cela signifiait qu'elle n'avait pas encore récité tout ce que contenait son rollet, le commentateur téméraire n'eut que le temps de se retirer en se glissant promptement au milieu de la foule. Cependant la possédée poursuivit : « Il répandit hier son « sang pour les incrédules, afin qu'on ne croie pas que ce soit « un fourbe. Dieu au jour du jugement les condamnera, et lors « apparaîtra son courroucement, et ils seront plus damnés que « les diables [1]. »

On alla faire à Laubardemont le compte rendu de cet édifiant dialogue et du grand miracle qui s'était accompli la veille. Il se transporta aussitôt au couvent des Carmes, avec le procureur général Deniau et le greffier de la commission. On leur présenta l'hostie, qu'ils virent encore marquée, en divers endroits, de

1. *Histoire des Diables de Loudun*, p. 202-204.

sang desséché. Laubardemont alla dresser lui-même un acte de ces faits, mais il se contenta de faire signer par tous les assistants celui qu'un carme présenta tout préparé; après quoi l'hostie fut renfermée dans un petit tabernacle, dont il prit la clef.

Les phénomènes de la démonomanie continuèrent de se manifester à Loudun pendant une durée de plus de cinq ans après la mort de Grandier. Outre l'inconvénient de beaucoup de répétitions qui n'apprendraient plus rien au lecteur, le récit de ces scènes nous conduirait trop loin; nous nous bornerons à signaler ce que les exorcismes ont produit de plus étrange dans cette dernière période, et nous passerons dans ce but à ce qui s'accomplit au mois de mai 1635, en présence de Gaston, frère du roi Louis XIII.

Frappé des merveilles que l'on racontait touchant les miracles de ces nouvelles possédées, Gaston d'Orléans voulut en être témoin par lui-même. Il se transporta à Loudun et assista aux miracles d'Élisabeth Blanchard, qui d'ailleurs édifièrent complétement ce faible personnage. On trouve le récit détaillé de ces miracles dans une relation qui fut publiée à Poitiers, sur la visite du duc d'Orléans à Loudun, et dont nous donnerons seulement l'extrait suivant :

« Le démon, l'ennemi de la Vierge, parut, selon le commandement que lui en fit le P. Élysée, capucin, son exorciste ordinaire. Il assoupit l'énergumène et la rendit maniable comme une lame de plomb. L'exorciste lui plia ensuite le corps en diverses façons, en arrière et en avant, et des deux côtés, de façon qu'elle touchât presque la terre de la tête, le démon la retenant dans la position où elle avait été mise jusqu'à ce qu'on la changeât, n'ayant durant ce temps, qui fut assez long, aucune respiration par la bouche, mais seulement un petit souffle par le nez. Elle était presque insensible, puisque le

père lui prit la peau du bras et la perça d'outre en outre avec une épingle sans qu'il en sortît du sang ou que la fille fît paraître aucun sentiment. Sabulon vint ensuite, qui la roula par la chapelle, et lui fit faire diverses contorsions et tremblements. Il porta cinq ou six fois son pied gauche par-dessus l'épaule à la joue, tenant cependant la jambe embrassée du même côté. »

Puisqu'un fils de France n'a pas cru contraire à sa dignité royale de constater ce qu'il a vu, nous ne pouvons nous dispenser de transcrire ici son attestation, qui ne contient qu'un résumé de ce que des lecteurs curieux de détails pourront lire dans la relation publiée à Poitiers [1].

« Nous, Gaston, fils de France, duc d'Orléans, certifions qu'ayant pendant deux jours assisté aux exorcismes qui se sont faits ès églises des Ursulines et de Sainte-Croix de cette ville de Loudun, sur les personnes des sœurs Jeanne des Anges, Anne de Sainte-Agnès, Claire de Sazilli, religieuses ursulines, et d'Élisabeth Blanchard, fille séculière, nous avons vu et remarqué plusieurs actions et mouvements étranges, et surpassant les forces naturelles, nommément à la communion de ladite Élisabeth Blanchard, avons vu la sainte hostie demeurant sur ses lèvres toute sèche, nonobstant un souffle véhément qui sortait de sa bouche; laquelle hostie, ayant été avalée par ladite Blanchard au commandement du père exorciste, ladite hostie a été ramenée du fond de l'estomac, et mise sur la langue de ladite Blanchard, après lui avoir fait boire de l'eau, et visité s'il n'y avait rien dans la bouche; ce qui est arrivé par trois diverses fois, au commandement fait au nommé démon Astaroth, ce que nous avons estimé être du tout surnaturel. Et ayant encore désiré d'avoir un signe parfait de la possession de ces filles, avons concerté secrètement et à voix basse avec le P. Tranquille capucin, de commander au démon Sabulon, qui possédait actuellement ladite sœur Claire, qu'il allât baiser la main droite du P. Élysée son exorciste; ledit démon y a ponctuelle-

1. *Relation de ce qui s'est passé aux exorcismes de Loudun en présence de Monsieur.*

ment obéi selon notre désir, ce qui nous a fait croire certainement que ce que les religieux travaillant aux exorcismes desdites filles nous ont dit de leur possession, est véritable, n'y ayant point d'apparence que tels mouvements et connaissance des choses secrètes puissent être attribués aux forces humaines. De quoi voulant rendre témoignage au public, nous avons octroyé cette présente attestation que nous avons signé de notre nom, et fait contre-signer par le secrétaire de nos commandements, maison et finances de France, le 11 de mai 1635.

« *Signé* GASTON. »

Dans la nouvelle possession à laquelle les énergumènes de Loudun sont en proie après la mort d'Urbain Grandier, on voit surgir des noms nouveaux parmi les exorcistes. Le plus célèbre de ceux qui vont arriver à la rescousse de la possession languissante, est un jésuite, le P. Surin. Jusque-là les jésuites n'avaient pas voulu se mêler de l'affaire des diables de Loudun, car elle menaçait Urbain Grandier à qui ils s'étaient toujours intéressés comme à leur élève et leur ancien protégé ; mais, après la mort du curé de Saint-Pierre, ils autorisèrent l'un des leurs, le P. Surin, à entrer en lice avec les démons.

Jésuite estimé dans son ordre, homme de bien et de conscience, le P. Surin avait pour guider les âmes dans les voies étroites du salut une habileté dont on peut se faire une idée en lisant ses *Lettres spirituelles*. Pendant le procès de Grandier, il résidait à Marennes, étranger à tout ce qui se passait au couvent des Ursulines. Ce ne fut qu'après la mort de Lactance qu'il reçut l'ordre de se rendre à Loudun pour lui succéder dans les fonctions d'exorciste. Le rituel à la main, et après avoir examiné très-attentivement l'état de la supérieure, le P. Surin crut pouvoir affirmer, sur sa conscience, que la possession était bien réelle, et jurer,

devant Dieu et son Église, que « plus de deux cents fois les démons lui avaient découvert des choses très-secrètes, cachées dans sa pensée ou dans sa personne. »

Pendant longtemps le P. Surin ne put rien produire de remarquable sur les énergumènes. Considéré comme exorciste impuissant, on parlait déjà de donner sa place à un autre, quand il lui vint la lumineuse idée d'attaquer les démons au nom et par la vertu de saint Joseph. Cette galanterie était adressée à l'*Éminence grise*, et elle devait inévitablement attirer à l'exorciste la faveur du P. Joseph, ce fameux capucin qui était regardé comme le conseiller intime et, pour ainsi dire, la conscience de Richelieu, quand il plaisait à Richelieu d'avoir une conscience.

Le P. Joseph était venu presque *incognito* à Loudun dans les premiers temps de la possession ; mais voyant la tournure qu'on donnait à cette affaire, il n'avait pas jugé à propos d'y prendre la moindre part. Ce moine, non moins rusé que modeste, n'aspirait qu'à deux choses : la sainteté et le cardinalat. Or, la mort de Grandier ne pouvait le conduire à aucun de ces deux buts. Il passa donc alors, sans regarder, à côté des possédées et des exorcistes. Mais le procès de Grandier fait et parfait, son bûcher éteint, le P. Joseph, toujours par les chemins, vint remontrer sa robe grise aux alentours de Loudun.

Pendant que le P. Joseph faisait son apparition à Loudun, on imprimait à Saumur un livre intitulé : *la Gloire de saint Joseph*, dans lequel on faisait parler *Léviathan*, un des démons qui possédaient la supérieure. C'était le P. Surin qui avait expulsé ce démon. Cet exorcisme est raconté de la manière suivante dans un opuscule qui parut à cette époque.

« Le corps de la prieure a été prosterné par terre, montrant un visage fort hideux et effroyable, avec des contorsions étranges en tous ses membres; se tournant le visage contre terre, pour n'être point vue, et puis se redressant avec une face majestueuse, il est allé s'asseoir arrogamment dans une chaise, branlant la tête avec gravité, et témoignant vouloir dire quelque chose. Mais l'exorciste l'ayant forcé par un prompt commandement de s'humilier, et de se jeter à terre, et lui demandant s'il n'était pas vrai que Jésus-Christ l'avait vaincu en cette fille, et par elle, il a répondu avec blasphème, d'un accent plaintif et d'une mine abattue : « Il n'est que trop vrai pour moi. » De rechef pressé d'achever son adoration, il s'est mis aux pieds du père, se roulant avec des agitations effroyables, les embrassant à diverses fois, et, pendant que la *Magnificat* se chantait, il a étendu les bras et les mains en les roidissant, et la tête appuyée au pied dudit exorciste, sur le milieu de la marche de l'autel, il l'a tournée en profil vers quelques-uns des spectateurs du côté de la fenêtre, il y a fait voir une blessure en croix découlante d'un sang frais et vermeille, où la première et la seconde peau, qu'ils disent le derme et l'épiderme, étaient offensées et entr'ouvertes, et cette croix était à peu près de la même mesure qu'elle paraît en cette figure.

« Mais ce n'est pas tout. Au moment où la prieure délivrée de ce diable montrait un visage si serein et si tranquille, que, nonobstant le sang qu'elle avait sur le front, les spectateurs y voyaient clairement le doigt de Dieu, et chantaient *Te Deum*, on entreprit Isaacarum, un des autres démons de la prieure, pour le forcer à rendre compte de cette blessure, et il s'écria par trois fois avec une contenance effroyable et une joie insolente : « Je suis maître à cette heure chez moi, je suis maître. » Interrogé sur ce qu'il entendait par là, il répondit : « Le chef s'en « est allé.... Joseph est venu, qui l'a chassé, lui intimant de la « part de Dieu qu'il n'était plus temps de résister aux minis- « tres de l'Église et qu'il en avait assez triomphé[1]. »

Le P. Surin venait de faire un coup de maître; et le succès l'animant, il ne voulut pas rester en chemin. Ce n'était pas tout d'avoir forcé *Isaacarum* ou *Isaacaron*

1. Lettre à l'évêque de Poitiers, accompagnée d'un extrait du procès-verbal des exorcismes.

à parler, il fallait l'expulser lui-même, comme *Léviathan*. « Je ne sortirai pas de la place, » répondit présomptueusement le démon *Isaacarum*, aux premières sommations du P. Surin. « Tu ne sortiras pas? Je te ferai bien sortir, » repartit l'exorciste. Mais on doit croire qu'il ne réussit pas d'abord complétement, d'après la manière même dont il annonce son succès : « Dès le premier choc que nous eûmes ensemble, dit-il, le diable fut *écorné*, ce que je pris pour un bon augure. »

Mais il y avait encore dans le corps de la supérieure deux autres diables, *Balaam* et *Béhémot*. Le P. Surin s'attaqua d'abord à *Balaam*, qui, vigoureusement exorcisé, signala sa sortie par un véritable prodige. Ce trait mériterait d'être rapporté ici avec détails, car il ne s'était rien produit d'aussi extraordinaire dans tout le cours de la possession de Loudun. Le 29 novembre 1635, sur la sommation du P. Surin, le démon *Balaam* s'échappa du corps de la supérieure en inscrivant sur sa main, en caractères sanglants, le nom de Joseph. Ce nom avait été choisi parce que la supérieure avait reçu de singulières faveurs de Dieu par l'intercession de saint Joseph, et que le démon *Balaam* avait avoué que ledit saint était son particulier ennemi au ciel. Le procès-verbal constatant ce miracle fut publié peu de temps après; il cite les noms d'un grand nombre d'ecclésiastiques et de gens de qualité qui en furent témoins [1].

On lit dans les attestations du miracle signées au bas de ce procès-verbal, que milord Montagu tenait la

1. Voy. ce procès-verbal dans l'*Histoire des Diables de Loudun*, p. 274 et suiv.

main de la supérieure pendant que le démon *Balaam*, sortant de son corps, gravait sur cette main le nom de Joseph : « J'ai vu, écrit ce naïf Anglais, la main de la supérieure blanche comme mon collet, et en un instant changer de couleur tout le long de la veine et devenir rouge, et tout aussitôt une parole distincte naître, et cette parole était *Joseph.* »

Ce lord Montagu était venu à Loudun avec une lettre de recommandation de l'archevêque de Tours, dans le but de s'édifier sur la vérité de la possession. Le miracle dont il crut avoir été le témoin et qu'il avait, pour ainsi dire, touché du doigt, l'édifia si fort, qu'il se fit prêtre catholique et devint un des plus ardents apôtres de la vérité de la possession.

Se trouvant ainsi en veine de succès, le P. Surin en revint au démon *Isaacarum*, dont la sortie devait tenir à bien peu de chose depuis qu'il l'avait *écorné*. Il fixa au lendemain cette expédition qu'il entendait marquer par un nouveau miracle en l'honneur du saint en vogue, c'est-à-dire de saint Joseph.

Le signe convenu pour la sortie d'*Isaacarum* consistait à fendre l'ongle d'un doigt de la main gauche de la supérieure ; mais l'exorciste lui ordonna de changer ce signe, et d'écrire sur la main de la supérieure le nom de Marie au-dessous de celui de Joseph. Après beaucoup d'efforts et de grimaces de part et d'autre, après une résistance opiniâtre et de terribles contorsions de la possédée, *Isaacarum*, cédant à la violence des adjurations et des imprécations du P. Surin, s'exécuta. Il quitta le corps de Jeanne de Belfiel laissant sur sa main, à la vue des personnes les plus proches, le nom de Marie. Ce miracle parut si éclatant que l'on fit chanter un *Te Deum* pour le célébrer.

Cependant *Béhémot*, le dernier des démons qui possédaient Jeanne Belfiel, n'était pas sorti. Son expulsion était d'autant plus difficile que le P. Surin, vainqueur des deux premiers démons, venait de se voir contraint de renoncer au ministère de l'exorcisme, par suite de véritables accès de folie qui avaient fini par atteindre au paroxysme le plus élevé[1]. Un autre jésuite, le P. Resses, dut prendre sa place.

1. Il y avait à peine un mois que le P. Surin se colletait avec les démons d'autrui, lorsqu'il éprouva les symptômes d'une monomanie qui devait être pour lui un avertissement inutile. Comme il poursuivait son entreprise, aux avertissements succédèrent bientôt les menaces, que les démons conjurés lui firent par la bouche de la supérieure, « de lui faire de mauvais traitements, de bien se venger de lui. » Mais, dévoré de zèle comme il l'était, il ne s'arrêta pas, si bien que, le 17 janvier 1635, il commença à sentir plusieurs marques indubitables de la présence et de l'opération des démons en sa personne. Il se troublait en faisant ses exorcismes et perdait subitement la parole. On était obligé d'appeler à son secours d'autres exorcistes, qui ne pouvaient le délivrer entièrement qu'en lui appliquant le saint sacrement sur la bouche. Cet accident continua longtemps, et l'évêque de Nîmes en fut témoin.

Pour se former quelque idée de la folie du P. Surin, il faut lire la peinture qu'il en a faite lui-même dans une lettre adressée au P. d'Attichi, jésuite de Rennes, et datée du 3 mai 1635, c'est-à-dire quelques jours avant la grande séance d'exorcismes à laquelle fut présent le frère du roi.

« Depuis la dernière lettre que je vous ai écrite, dit-il à son ami, je suis tombé en un état bien éloigné de ma prévoyance, mais bien conforme à la providence de Dieu sur mon âme.... Je suis en perpétuelle conversation avec les diables, où j'ai eu des fortunes qui seraient trop longues à vous décrire, et qui m'ont donné plus de sujet que je n'eus jamais lieu de connaître et d'admirer la bonté de Dieu.... Je suis entré en communication avec quatre démons des plus puissants et malicieux de l'enfer; moi, dis-je, de qui vous connaissez les infirmités, Dieu a permis que les combats aient été si rudes et les approches si fréquentes, que le moindre champ de bataille était l'exorcisme; car les ennemis se sont déclarés en secret, de nuit et de jour, de mille manières différentes ...

« Tant il y a que, depuis trois mois et demi, je ne suis jamais sans avoir un diable auprès de moi en exercice. Les choses en sont venues si avant, que Dieu a permis, je pense, pour mes péchés, ce qu'on

Lorsque le P. Surin avait voulu s'attaquer à cet affreux démon, il s'était vu arrêté devant une condition qui équivalait à un refus formel d'obéir. De même que *Isaacarum* avait d'abord déclaré ne vouloir sortir qu'à Saumur, *Béhémot* dit qu'il ne sortirait qu'à Annecy, en Savoie, devant le tombeau de l'évêque de Genève, et qu'il écrirait le nom de *Jésus* au-dessous de celui de *Marie*. Quand le P. Resses vint entreprendre à son tour

n'a peut-être jamais vu en l'Église, que, dans l'exercice de mon ministère, le diable passe du corps de la personne possédée, et, venant dans le mien, m'assaut et me renverse, m'agite et me traverse visiblement, en me possédant plusieurs heures, comme un énergumène. Je ne saurais vous expliquer ce qui se passe en moi durant ce temps, et comme cet esprit s'unit avec le mien, sans m'ôter ni la connaissance, ni la liberté de mon âme, en se faisant néanmoins comme un autre moi-même, et comme si j'avais deux âmes, dont l'une est dépossédée de son corps et de l'usage de ses organes, et se tient à quartier en voyant faire celle qui y est introduite. Les deux esprits se combattent dans un même champ qui est le corps, et l'âme est comme partagée; selon une partie de soi, elle est le sujet des impressions diaboliques, et, selon l'autre, des mouvements qui lui sont propres, ou que Dieu lui donne. Quand je veux, par le mouvement d'une de ces deux âmes, faire un signe de croix sur une bouche, l'autre me détourne la main avec une grande vitesse et me saisit le doigt avec les dents, pour me le mordre de rage. Je ne trouve guère jamais l'oraison plus facile et plus tranquille qu'en ces agitations, pendant que le corps roule par la place, et que les ministres de l'Église me parlent comme à un diable et me chargent de malédictions; je ne saurais vous dire la joie que je ressens, étant devenu diable, non par rébellion à Dieu, mais par la calamité qui me représente naïvement l'état où le péché m'a réduit; et, comme quoi, en appropriant toutes les malédictions qui me sont données, mon âme a sujet de s'abîmer en son néant. Lorsque les autres possédées me voient en cet état, c'est un plaisir de voir comme elle triomphent, et comme les diables se moquent de moi, disant: « Médecin, guéris-toi toi-même, vas-t'en à cette heure monter en chaire; « qu'il fera beau le voir prêcher, après qu'il aura roulé par la place.... »

« Quand je veux parler, on m'arrête la parole: à la messe, je suis arrêté tout court; à la table, je ne puis porter le morceau à ma bouche; à la confession, j'oublie tout à coup mes péchés, et je sens le diable aller et venir chez moi, comme en sa maison. Dès que je me réveille, il est là; à l'oraison, il m'ôte la pensée quand il lui plaît; quand le cœur commence à se dilater en Dieu, il le remplit de rage;

l'opiniâtre démon, tout ce qu'il put obtenir de lui, ce fut qu'il écrirait au-dessous du nom de *Marie* celui de *Jésus*, et *François de Sales*, mais toujours au tombeau du saint évêque et pas ailleurs. Or Laubardemont, à qui l'on en avait référé, ne goûtant pas une expédition qui devait entraîner des frais considérables, s'était formellement prononcé contre le voyage en Savoie. L'habile diplomate pour qui se faisait toute la fête, le

il m'endort quand je veux veiller, et, publiquement, par la bouche de la possédée (la supérieure), il se vante qu'il est mon maître, à quoi je n'ai rien à contredire ; ayant le reproche de ma conscience et sur ma tête la sentence prononcée contre les pécheurs, je la dois subir, et révérer l'ordre de la Providence divine à laquelle toute créature se doit assujettir.

« Ce n'est pas un seul démon qui me travaille, ils sont ordinairement deux; l'un est *Léviathan*, opposé au Saint-Esprit, d'autant que, comme ils ont dit ici, en enfer ils ont une trinité que les magiciens adorent, *Lucifer*, *Belzebuth* et *Léviathan*, qui est la troisième personne d'enfer.... Or les opérations de ce faux Paraclet sont toutes contraires au véritable et impriment une désolation qu'on ne saurait assez bien représenter. C'est le chef de toute la bande de nos démons, et il a l'intendance de toute cette affaire, qui est une des plus étranges qui se soient vues peut-être jamais. Nous voyons en ce même lieu le paradis et l'enfer, les religieuses qui sont comme des Ursulines, prises en un sens, et, en l'autre, pire que les plus perdues en toutes sortes de déréglements et de saletés, de blasphèmes et de fureurs. Je ne désire point que Votre Révérence rende ma lettre publique, s'il lui plaît. Vous êtes le seul à qui, hors mon confesseur et mes supérieurs, j'en ai voulu tant dire. Ce n'est que pour entretenir quelque communication qui nous aide à glorifier Dieu, en qui je suis votre très-humble serviteur.» (*Diables de Loudun*, pages 217 et suivantes.)

Ainsi endiablé lui-même, le P. Surin passa encore deux ans à Loudun à chasser les diables des autres. S'étant ensuite rendu à Bordeaux, il y retrouva quelque calme et put même reprendre ses fonctions de prédicateur. Mais la possession de Loudun durant toujours, il y fut ramené par son zèle, et les démons s'emparèrent encore de lui. Sa démonomanie dura vingt années, pendant lesquelles son esprit eut à peine quelques intervalles de repos et de lucidité. Il était devenu un embarras et presque un scandale pour les Jésuites, qui se le renvoyaient de maison en maison. « Privé de l'exercice extérieur de ses facultés, dit la *Biographie* de Michaud, il ne pouvait ni marcher, ni parler, ni écrire ; il était en proie à des tentations violentes. Dans cet

P. Joseph, ayant été consulté, opina pour qu'on mît l'affaire en négociation, et il ouvrit l'avis de concéder quelque chose à *Béhémot* en cette circonstance. Il proposa que le P. Surin fût rappelé, et que cet exorciste et la supérieure fissent le vœu solennel, en présence du saint sacrement et de Laubardemont, d'aller tous deux en pèlerinage au tombeau de l'évêque de Genève, mais seulement après que la supérieure aurait été délivrée de son démon.

Ce compromis fut accepté. Le vœu ayant été fait avec la solennité nécessaire, *Béhémot* voulut bien s'en contenter ; il délogea le 15 octobre 1637, après avoir écrit sur la main de la supérieure le nom de Jésus et celui de François de Sales, comme il en avait pris l'engagement.

Pendant tout le temps que les négociations avec *Béhémot* avaient duré, la possession, déjà bien faiblissante, n'avait plus battu que d'une aile. Déjà, l'année précédente avait été bien stérile en miracles. On peut dire que depuis la sortie d'*Isaacarum* il ne s'était rien produit d'éclatant aux exorcismes de Loudun. Tout ce qu'on pouvait invoquer, c'était une belle guérison opé-

état humiliant, on crut, pour sa propre sûreté, devoir le tenir enfermé. Objet du mépris des uns et de l'inquiétude des autres, il eut assez de force pour offrir à Dieu ses peines, et ce fut même pendant cette époque de douleurs de tout genre qu'il composa son *Catéchisme spirituel.* » Mais les diables, pour l'ordinaire, tenaient ses facultés si étroitement bridées, que, pendant des semaines entières, il restait stupide au point de ne pouvoir dire son *Pater*. Il nous apprend lui-même dans ses lettres qu'un jour son démon le jeta par la fenêtre sur la roche où était bâti le monastère des jésuites et qu'il se cassa la cuisse. Cependant il guérit, et ne mourut que dans sa soixante-seizième année ayant recouvré sa raison et toutes ses facultés. (Voyez aussi un ouvrage posthume du P. Surin, publié en 1828 : *Histoire abrégée de la possession des Ursulines de Loudun et des peines du P. Surin.* in-12.)

rée chez la supérieure par l'intervention de saint Joseph.

Voici en quoi consista cette guérison miraculeuse. La supérieure étant tombée si gravement malade que son état semblait désespéré, saint Joseph, qui avait pris cette religieuse sous sa protection spéciale, lui apparut la nuit, tenant dans sa main une fiole remplie d'un baume merveilleux. Par décence, il ne voulut pas lui faire lui-même l'application de ce remède, mais il chargea de ce soin l'ange gardien de la prieure, lequel, pour ne pas l'effrayer, prit la figure d'un jeune homme de dix-huit ans. A peine lui eut-il appliqué sur le côté ce baume céleste, que la guérison suivit. Laubardemont en fit dresser procès-verbal et obligea les médecins et les chirurgiens à signer la vérité du miracle. La chemise de la supérieure, sur laquelle cinq gouttes de baume divin demeurèrent visiblement attachées, devint une relique qui fit par elle-même de nombreux miracles, tant à Loudun que dans les autres villes auxquelles les Ursulines la prêtèrent momentanément.

Mais c'était là bien peu de chose en présence des nombreux échecs publics que le parti des incrédules avait infligés à la possession. Nous ne citerons que quelques-uns de ces échecs pour les opposer aux merveilles qu'on vient de lire.

Un gentilhomme du pays, le comte de Lude, s'était rendu à Loudun, attiré, comme beaucoup d'autres personnages, par la curiosité de voir les miracles qui s'y opéraient, mais ayant pris à part lui la résolution de soumettre à une épreuve décisive la réalité des phénomènes dont on faisait tant de bruit. Il affecta d'être très-édifié des convulsions des énergumènes et combla de joie les exorcistes en leur disant : « qu'il

ne doutait pas plus de la vérité de la possession que de celle de l'Évangile. » Les ayant ainsi bien disposés, il leur parla d'une boîte de reliques qui lui avaient été laissées en héritage, et dont il était porteur en ce moment.

« En matière de reliques, dit-il, le faux est bien difficile à distinguer du vrai; je voudrais donc savoir ce qu'il faut penser de la vérité des miennes et en vérifier la vertu sur les démons.

— Vous ne sauriez, lui répondit-on, les mettre à une épreuve plus sûre. »

Et ce disant, les exorcistes prirent de ses mains la boîte qui devait contenir les reliques, et les appliquèrent sur le corps de la supérieure.

A ce contact, la possédée se mit à pousser des cris, et se livra à des contorsions effrayantes; la violence de ses agitations trahissait chez elle une telle douleur qu'elle semblait dévorée par un invisible feu. On lui retira le reliquaire, et à l'instant elle reprit toute sa sérénité habituelle. La contre-épreuve ayant ainsi confirmé l'épreuve :

« Maintenant, monsieur, dit l'exorciste, je ne crois pas que vous doutiez de la vérité de vos reliques.

— Non, répondit le comte, changeant aussitôt de ton et d'attitude, je n'en doute pas plus que de la vérité de la possession. »

Et en même temps il ouvrit la boîte, où l'on ne trouva que de la plume et du poil.

« Ah ! monsieur, s'écria l'exorciste, vous vous êtes moqué de nous !

— Mais vous, mon père, répondit le comte avec indignation, pourquoi vous moquez-vous de Dieu et du monde ? »

La duchesse d'Aiguillon (Mme de Combalet), nièce de Richelieu, voulut aussi assister aux merveilles qui se faisaient à Loudun. Elle s'y rendit, accompagnée d'un grand nombre de personnes, parmi lesquelles Mlle de Rambouillet, le marquis de Brézé, le marquis de Faure, un abbé, un aumônier, M. de Serisantes, gouverneur du marquis de Faure et fils du médecin Duncan.

En se rendant à Loudun avec le cortége d'amis qui l'accompagnaient, la duchesse d'Aiguillon s'entretenait avec sa compagnie du dernier phénomène qui s'était produit aux exorcismes, c'est-à-dire des noms de *Joseph*, de *Marie* et de *François de Sales*, qui s'étaient miraculeusement gravés sur la main de la supérieure pendant la sortie des démons. Mais Serisantes n'était pas pour rien le fils du sceptique médecin de Saumur, et il n'eut aucune peine à prouver qu'avec de l'eau-forte et des lettres d'imprimerie faites d'une manière convenable, il était facile de brûler la peau de façon à y faire apparaître en rouge la marque de ces caractères. Confirmant l'assertion par la démonstration pratique, Serisantes parvint à produire sur son bras les mêmes caractères sanglants.

Cette preuve convainquit suffisamment Mme de Combalet, qui, arrivée à Loudun, ne daigna pas faire répéter par les Ursulines ce prétendu miracle. Elle demanda qu'on produisît devant elle un autre prodige. On avait prétendu qu'une des Ursulines devenait si lourde quand elle se trouvait en état de possession, qu'il était impossible de l'enlever de terre. Ce fut là le miracle que désira voir la duchesse d'Aiguillon.

La religieuse s'étendit donc par terre : alors l'exorciste, se tournant vers Mlle de Rambouillet, l'invita à soulever le corps de la possédée, en le prenant par un

endroit qu'il lui désigna. La jeune personne, plus résolue et moins naïve que le bon père ne l'avait jugée, jette ses gants à sa suivante, prend le corps de la religieuse et l'enlève sans le moindre effort, au grand ébahissement de l'assistance.

Le duc et la duchesse de La Trémouille, qui habitaient Thouars, furent également attirés à Loudun par le désir de faire quelque épreuve sur les possédées, et ils choisirent celle-là même dont le résultat avait si vivement frappé Gaston d'Orléans, c'est-à-dire la pénétration des pensées par les possédées ; seulement ils se gardèrent bien de communiquer d'avance à l'exorciste la pensée qu'ils voulaient faire deviner à l'énergumène. Le duc et la duchesse de La Trémouille attendirent trois grandes heures, mais le démon ne devina rien.

La même épreuve fut encore tentée par deux conseillers au parlement ; le démon ne put parvenir à découvrir leur pensée secrète. On allégua, pour l'excuser, *un pacte de silence* qui lui fermait la bouche.

Depuis le 15 octobre 1637, jour de la sortie de *Béhémot*, on fit de vains efforts pour donner un peu de vie à la possession, qui était en train de mourir de sa belle mort. Aussi le nombre des étrangers attirés à Loudun par le désir d'assister à ce spectacle diminuait-il de jour en jour. La communauté des Ursulines ne recevait plus des visiteurs ces riches offrandes qu'on s'empressait de lui apporter au temps où Gaston, frère du roi, donnait lui-même, par un présent magnifique, l'exemple de ces pieuses libéralités. Privée de ces secours et de cette excitation, la possession se traînait languissamment comme une maladie qui a passé de l'état aigu à l'état chronique. On en parlait sans émo-

tion et avec une sorte d'indifférence. Les séculières possédées se rendaient aux exorcismes régulièrement et à certaines heures, comme on va à la promenade ou à la messe. Aux personnes qui, les rencontrant en chemin, leur demandaient si elles étaient toujours possédées :

« Oui, Dieu merci, disaient-elles avec une satisfaction tranquille.

— Nous ne sommes pas si heureuses, reprenaient les bigotes qui les escortaient; Dieu ne nous a pas assez aimées pour cela ! » Et puis, c'était tout.

Mais le coup mortel pour la possession, ce fut le retranchement de la pension de quatre mille livres par mois que le roi avait allouée jusque-là pour l'entretien des exorcistes et des religieuses. Richelieu, à qui sa nièce, la duchesse d'Aiguillon, avait fait un rapport de ce qui s'était passé en sa présence, comprit sans doute qu'il était temps d'arrêter les frais d'une représentation qui tournait trop évidemment au batelage. Richelieu commençait d'ailleurs à craindre que, si on le laissait durer plus longtemps, ce jeu ne servît qu'à faire deviner l'injustice de la condamnation de Grandier. On croit aussi qu'il était devenu jaloux de la gloire que le P. Joseph tirait de cette affaire. Mais l'Éminence grise fut en quelque sorte ensevelie dans son triomphe, et sa mort, arrivée le 18 décembre 1638, fut comme le signal de la fuite définitive de tous les diables inférieurs qui grouillaient encore dans Loudun.

La protection de Richelieu n'abandonna pas néanmoins les religieuses qui s'étaient livrées pendant sept ans à ces fatigants exercices. Elles furent comblées d'hommages, de respects, de dons surtout, et l'injustice se mêlant à la religion pour les mieux honorer,

on les mit en possession des bâtiments du beau collége que les protestants occupaient à Loudun [1]. Jeanne de Belfiel, leur mère supérieure, une des principales actrices de la troupe, fut l'objet des plus grandes faveurs. Laubardemont la conduisit à Paris, dans son propre carrosse. Présentée par lui, à la cour, elle reçut les compliments de la reine et du roi, et fut honorée de la bénédiction du cardinal-ministre. Visitée à Loudun par une multitude de personnages de haut rang, qui venaient solliciter la grâce de baiser sur sa main les noms de *Jésus*, de *Marie* et de *Joseph*, elle vécut longuement, comme entourée d'une auréole de sainteté, et il ne tint à rien qu'elle ne fût canonisée après sa mort.

CHAPITRE IX.

La possession à Chinon. — Barré et ses énergumènes soutenus par Laubardemont.—Lettre du roi défavorable aux exorcismes de Chinon. — Inaction de l'archevêque de Tours contre les exorcistes. — Barré accuse de magie un prêtre de Chinon. — Condamnation et exil de Barré. — Autres et dernières tentatives de possession à Tournon et dans le diocèse de Nîmes.

Pendant que la possession suivait à Loudun cette dernière phase que nous venons de raconter, des faits du même genre se passaient dans une ville voisine, à Chinon. Nous avons vu que Barré, curé de Chinon, qui

1. Quelques années après, la reine fit accorder aux réformés de Loudun une somme de deux mille livres pour toute indemnité de cette spoliation.

avait joué un si grand rôle dans le premier procès intenté à Grandier, avait dû rentrer dans son diocèse à l'issue de ce procès. Exclu, de cette manière, des exorcismes de Loudun, ce fougueux exorciste qui, si on ne l'eût arrêté, eût soufflé le feu de la possession dans toutes les villes du royaume, importa à Chinon la démonomanie dont il était infatué. Il chercha, et n'eut pas de peine à trouver autour de lui de malheureuses filles se croyant possédées, et avec lesquelles il recommença les mêmes scènes qui continuaient de se passer au couvent des Ursulines.

La possession de Chinon commença plus tard que celle de Loudun, mais elle dura plus longtemps. Elle fut loin pourtant de faire autant de bruit; elle se maintint avec peu d'éclat, car elle ne vivait que par le fanatisme de Barré, entretenu et fortifié par l'appui de Laubardemont. La cour ne lui était point favorable, Richelieu n'y avait aucun intérêt, et le haut clergé ne voyait pas d'un bon œil cette contrefaçon du terrible drame de Loudun.

Dans le courant de novembre 1634, environ trois mois après l'exécution de Grandier, le cardinal de Lyon, et les évêques de Nîmes, de Chartres et d'Angers, se trouvant ensemble à Bourgueil, voulurent avoir le cœur net de la possession de Loudun, que leur collègue de Poitiers leur avait assuré être véritable. S'étant donc transportés dans cette ville, ils mirent les religieuses ursulines à des épreuves dont le résultat fut loin de les satisfaire. Mais, considérant que cette possession était reconnue, tant par la cour que par l'arrêt tout récent des juges commissaires, et que d'ailleurs le plus grand mal qui pût en résulter était maintenant un fait accompli, ils s'étaient prudemment abstenus de mani-

fester leur pensée. En quittant Loudun, ces prélats se promettaient néanmoins d'examiner plus sévèrement la possession de Chinon, sur laquelle aucune cour ecclésiastique ou séculière ne s'était encore prononcée.

De retour à Bourgueil, ils s'empressent de mander devant eux le curé de Chinon, avec ordre d'amener ses énergumènes. Barré obéit; mais, quand elles se trouvèrent en présence des quatre évêques, les pauvres filles furent tellement interdites qu'elles ne purent trouver une seule réponse à toutes les questions que leur adressa le cardinal de Lyon.

Désolé de cette déconvenue, Barré invoqua l'excuse ordinaire des exorcistes dans l'embarras.

« Il faut, dit-il, qu'il y ait un pacte de silence contracté entre les magiciens et les démons qui possèdent ces filles.

— C'est à vous, lui dit alors avec autorité le cardinal de Lyon, c'est à vous, exorciste, à rompre ce pacte, puisque l'Église, au nom de laquelle vous travaillez, vous en donne le pouvoir. »

Barré s'y refusa, et pour cause. Voulant néanmoins prévenir les suites de son refus d'obéissance et des soupçons que le prélat témoignait contre lui, il alla prendre le saint Ciboire, et le mettant sur sa tête :

« Je proteste, dit-il, que je crois avec autant de certitude à la possession de ces filles, que je crois à la présence du Christ dans la sainte hostie.

— Vous êtes bien insolent, reprit avec force le cardinal de Lyon, d'avancer une proposition pareille. Vous n'avez point assez d'autorité pour décider une question si importante. *Et ne voyez-vous pas*, ajouta-t-il, *que, quand même ces filles ne seraient pas effectivement possédées, elles croiraient l'être sur votre parole, tant à cause*

de leur mélancolie qu'à cause de la bonne opinion qu'elles ont de vous ? »

L'un des prélats lui dit même que, s'il dépendait de sa juridiction, il le ferait châtier[1].

Peu de jours après, le cardinal de Lyon, faisant rapport au roi de ce qu'il avait vu à Bourgueil, lui donnait de si bonnes raisons de croire que la possession de Chinon était fausse, que le roi envoyait à l'archevêque de Tours, sous la juridiction duquel était Barré, une lettre de cachet, dont voici la teneur :

« Monsieur l'archevêque de Tours,

« Ayant été averti que le nommé Barré, curé de Saint-Jacques de Chinon, contre toutes sortes d'avis et conseils raisonnables qui lui ont été donnés, exorcise quantité de filles et de femmes de Chinon, lesquelles ne sont point possédées, ainsi qu'il m'a été raconté par plusieurs prélats pleinement informés de cette affaire, même par mon cousin le cardinal de Lyon, en présence duquel elles ont été exorcisées par ledit Barré ; à quoi étant nécessaire de pourvoir et prévenir les mauvaises suites qui pourraient en arriver, je vous ai voulu faire parvenir cette lettre de cachet par le sieur évêque de Nantes, afin de conférer avec vous sur le sujet de ce désordre, et vous exhorter d'interposer votre autorité pour en arrêter le cours, selon qu'il vous fera pareillement entendre être mon intention, dont vous le croirez. Ce qui fait que, me remettant sur lui, je ne vous la fais pas plus expresse, et prie Dieu, monsieur l'archevêque de Tours, de vous avoir en sa sainte garde. Saint-Germain en Laye, le 19 décembre 1634. »

Mais l'archevêque, dans sa réponse au roi, parla d'une somme d'argent considérable qui serait nécessaire pour procéder à l'instruction de ce procès ; et, comme pour attendre qu'il fût pourvu à ce besoin, il s'abstint de poursuivre Barré. Son vrai motif, c'est

1. *Diables de Loudun*, page 284.

qu'il n'était mal intentionné ni contre les démons, ni contre les exorcistes. Il dut pourtant faire donner à Barré le conseil d'être circonspect, car on remarque, à partir de ce moment, un certain sursis dans les phénomènes de la prétendue possession.

L'information n'alla pas plus loin par suite de l'inaction calculée de l'archevêque de Tours. Mais, à quelque temps de là, la fureur démoniaque dont Barré était saisi, éveilla une affaire qui ne finit pas à son avantage.

Toujours en proie à leur maladie et toujours exorcisées par Barré, qui était resté libre de sa personne, malgré la lettre de cachet du roi, les énergumènes de Chinon, qui avaient déjà accusé Grandier d'être l'auteur de leur possession, ne savaient plus, depuis la mort du curé de Loudun, à qui s'en prendre pour expliquer leur état. Elles s'avisèrent de tourner leurs accusations contre un prêtre nommé Santerre, qu'elles dénoncèrent comme magicien. Celui-ci, instruit par la catastrophe de Loudun du danger de telles accusations, s'empresse de porter l'affaire au parlement de Paris, et il obtient de l'officialité de cette ville un décret contre Barré et ses énergumènes.

On devait espérer que la ville de Chinon serait enfin délivrée du maniaque qui y causait tant de scandales inutiles. Cet espoir ne se réalisa pas encore. Le lieutenant général de Chinon, auquel le curé Santerre dut s'adresser pour faire exécuter le décret de l'officialité de Paris, avait été un des juges de Grandier : il croyait à la nouvelle possession, et c'est dire assez qu'il n'agit pas plus que l'archevêque contre Barré. Celui-ci, averti, eut le temps de mettre ses énergumènes en sûreté dans le château de Chinon, tandis qu'il se pourvoyait

devant Laubardemont, qui venait tout justement d'être nommé intendant des trois provinces du Maine, de Touraine et d'Anjou.

Laubardemont rendit une ordonnance par laquelle il défendait au curé Santerre de se pourvoir ailleurs que par-devant lui pour le fait de possession. Mais un conseiller de Chinon, homme de cœur, Paul Bonneau, sieur Desgenets, osa passer outre. Accompagné d'un greffier et de trois archers, il se transporta chez les possédées, et somma les parents de ces filles de les représenter sur-le-champ, menaçant, en cas de désobéissance, de les enlever dès le lendemain. Nouveau recours de Barré à l'intendant de la province Laubardemont, qui, confirmant sa première ordonnance, fait défense à Bonneau et à tous autres d'y contrevenir, sous peine de mille francs d'amende. L'affaire demeura en cet état. Voilà encore un échantillon des procédés de la justice sous l'ancien régime.

En 1640, Barré continuait d'exorciser avec frénésie : et ce fut dans cette même année qu'il tenta le nouveau coup dont il fut enfin victime.

Une de ses possédées, nommée la Beloquin, entre un jour, de grand matin, dans l'église Saint-Jacques, comme pour y faire ses dévotions. Se voyant seule, elle s'approche de l'autel avec une fiole remplie de sang, qu'elle verse sur la nappe qui le couvre. Barré, curé de cette église, ne tarda pas à arriver ; il vit ce sang, et fit des perquisitions pour savoir d'où il provenait. A bout de conjectures et de recherches, il songea à interroger le démon de la Beloquin, qui, pressé par l'exorciste, déclara que le sang venait de cette fille même. Il assura que le curé Giloire s'était, par art magique, rencontré de grand matin avec elle dans

l'église, au moment où elle venait faire ses dévotions, et qu'il l'avait violée sur l'autel.

Cette déclaration mit en grand émoi tous les dévots de la ville, qui portaient intérêt au bon curé Giloire, si gravement menacé. Elle donna surtout à penser à une voisine de la Beloquin. Cette femme avait été chargée, la veille, par la Beloquin, d'acheter un poulet, qu'elles avaient mangé le soir ensemble et en compagnie d'un ami. Elle se rappelait aussi que la Beloquin, ayant saigné elle-même ce poulet, en avait gardé le sang dans une fiole. La voisine ne put s'empêcher de parler. Une amie, à qui elle communiqua ses soupçons, parla à son tour, de sorte que l'histoire de ce poulet parvint aux oreilles du lieutenant criminel.

Une information est commencée. La Beloquin, avertie, se plaint de maléfices; elle persiste à en accuser le curé Giloire, et demande à être conduite devant l'archevêque de Tours. On fait droit à son désir, appuyé par Barré et les autres exorcistes. Mais au lieu de l'archevêque, qui se trouve absent ce jour-là, on rencontre son coadjuteur, homme sévère et peu crédule, qui, ayant bientôt découvert l'abominable supercherie de la Beloquin, la fait arrêter et conduire dans la prison de Chinon. Le prélat se transporte lui-même dans cette ville pour presser l'information contre la prétendue possédée et tous ses adhérents. Il appelle pour les juger des magistrats de Richelieu et de Chinon. Au nombre de ces derniers siégeait ce même conseiller Paul Bonneau, qui, dans l'affaire du curé Santerre, avait montré tant de hardiesse à braver l'omnipotence de Laubardemont. Une sentence fut rendue, qui priva Barré de sa cure et de sa prébende, le bannit du diocèse de Tours, et l'exila dans la ville du Mans, où il

dut se tenir caché jusqu'à la fin de sa vie, dans un couvent de moines. Quant aux filles qu'il exorcisait, elles furent renfermées à perpétuité entre quatre murailles, « où elles étaient tous les jours fustigées de la bonne manière[1]. »

Ainsi se termina la possession de Chinon, qui, fort heureusement pour ceux qu'elle menaçait, ne fut point tout à fait le pendant de celle de Loudun. La possession de Loudun, par la terreur dont elle remplit longtemps le pays et par l'énormité du crime judiciaire qui en fut la conséquence, a éclipsé et fait oublier celle de Chinon, mais l'histoire doit conserver et placer sur la même ligne des faits qui sont inspirés par le même esprit et des événements qui procèdent de la même cause.

C'est pour cette raison qu'il nous paraît nécessaire de signaler une nouvelle tentative de possession qui se fit à la même époque dans une autre partie du royaume.

Une paysanne nommée Jeanne de Ruède, du village de Blast, près de Tournon, publia qu'elle était possédée par quatre démons, *Belzébuth*, *Barrabas*, *Guelmon* et *Carmim*, qui lui avaient été envoyés par une magicienne de son village. On décida de faire exorciser Jeanne de Ruède, et à cet effet elle fut conduite à la chapelle de Notre-Dame de Roquefort, que ses miracles avaient rendue célèbre. Mais cette chapelle relevait du vice-légat du pape, résidant à Avignon ; or ce vice-légat n'était autre que Jules Mazarin. Celui qui devait hériter un jour de la puissance de Richelieu n'avait point les mêmes raisons personnelles d'encou-

1. *Vie du P. Joseph*, p. 422, édition de Saint-Jean de Maurienne.

rager les démoniaques et de poursuivre les magiciens qu'accusaient leurs déclarations. Mazarin imposa vite silence aux exorcistes, comme à la possédée. Un châtiment sévère fut infligé à Jeanne de Ruède, et les exorcistes furent menacés du bras séculier. Les diables obéirent plus vite à cette dernière autorité qu'à tous les commandements que l'Église aurait pu leur faire.

Nous voyons enfin dans l'*Histoire des Diables de Loudun* qu'on voulut aussi essayer d'établir la possession dans le diocèse de Nîmes; mais cet essai ne fut pas poussé bien loin.

« Santerre[1], nous dit Aubin, examina les possédées, leurs postures et leurs contorsions, qui étaient les mêmes que celles qui se faisaient à Loudun, et il consulta ensuite l'Université, afin de s'appuyer et de s'autoriser de son sentiment pour faire connaître au public ce qu'on devait penser des possessions qui avaient la vogue, et pour repousser les querelles et les reproches qu'il aurait à soutenir de la part des moines et des bigots qu'il allait choquer directement en s'opposant à leurs intrigues dans son diocèse et en y étouffant le germe de cette semence infernale, avant qu'il eût le loisir de pousser et de jeter de profondes racines[2]. »

Le lecteur sera peut-être curieux de voir comment au dix-septième siècle une Université de médecine traitait la question de la possession. Nous allons donc rapporter les questions qui furent proposées par Santerre à l'Université de médecine de Montpellier et la réponse qui fut faite à ces questions. On trouvera dans la lecture de ce morceau une nouvelle preuve

1. Ce Santerre était-il le même que le prêtre de Chinon dont il a été question plus haut? C'est ce que n'explique pas l'auteur mentionné ici, et ce que nous ne pouvons expliquer davantage.

2. *Diables de Loudun*, p. 247.

que les médecins du dix-septième siècle ajoutaient foi au phénomène de la possession tout aussi bien que les légistes, les théologiens et les lettrés.

QUESTIONS PROPOSÉES A L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER.

Question : Si le pli, courbement et remuement du corps, la tête touchant quelquefois la plante des pieds, avec autres contorsions et postures étranges, sont un bon signe de possession ?

Réponse : Les mimes et sauteurs font des mouvements si étranges, et se plient et replient en tant de façons, qu'on doit croire qu'il n'y a sorte de posture de laquelle les hommes et femmes ne se puissent rendre capables par une sérieuse étude ou un long exercice, pouvant même faire des extensions extraordinaires, et équarquillements de jambes, de cuisses et autres parties du corps, à cause de l'extension des nerfs, muscles et tendons, par longue expérience et habitude. Partant telles opérations ne se font que par la force de la nature.

Question : Si la vélocité du mouvement de la tête par devant et par derrière, se portant contre le dos et la poitrine, est une marque infaillible de possession ?

Réponse : Ce mouvement est si naturel, qu'il ne faut point ajouter de raisons à celles qui ont été dites sur le mouvement des parties du corps.

Question : Si l'enflure subite de la langue, de la gorge et du visage, et le subit changement de couleur sont des marques certaines de possession ?

Réponse : L'enlèvement et agitation de poitrine par interruption sont des effets de l'aspiration et expiration, actions ordinaires de la respiration, dont on ne peut inférer aucune possession. L'enflure de la gorge peut procéder du souffle retenu, et celle des autres parties, des vapeurs mélancoliques qu'on voit souvent vaguer par toutes les parties du corps. D'où s'ensuit que ce signe de possession n'est pas recevable.

Question : Si le sentiment stupide et étourdi, ou la privation de sentiment, jusqu'à être pincé et piqué sans se plaindre, sans remuer et même sans changer de couleur sont des marques certaines de possession ?

Réponse : Le jeune Lacédémonien qui se laissa ronger le foie par un renard qu'il avait dérobé sans faire semblant de le sen-

tir, et ceux qui se faisaient fustiger devant l'autel de Diane jusqu'à la mort sans froncer le sourcil, montrent que la résolution peut bien faire souffrir des piqûres d'épingle sans crier, étant d'ailleurs certain que dans le corps humain il se rencontre en quelques personnes de certaines petites parties de chair qui sont sans sentiment, quoique les autres parties qui sont alentour soient sensibles, ce qui arrive le plus souvent par quelque maladie qui a précédé. Partant, tel effet est inutile pour prouver une possession.

Question : Si l'immobilité de tout le corps qui arrive à de prétendues possédées par le commencement de leurs exorcistes, pendant et au milieu de leurs plus fortes agitations, est un signe univoque de vraie possession diabolique?

Réponse : Le mouvement des parties du corps étant volontaire, il est naturel aux personnes bien disposées de se mouvoir ou de ne se mouvoir pas, selon leur volonté; partant un tel effet ou suspension de mouvement n'est pas considérable pour en inférer une possession diabolique, si en cette immobilité il n'y a privation entière de sentiment.

Question : Si le jappement ou clameur semblable à celle d'un chien, qui se fait dans la poitrine plutôt que dans la gorge, est une marque de possession?

Réponse : L'industrie humaine est si souple à contrefaire toutes sortes de raisonnements, qu'on voit tous les jours des personnes façonnées à exprimer parfaitement le raisonnement, le cri et le chant de toutes sortes d'animaux, et à les contrefaire sans remuer les lèvres qu'imperceptiblement. Il s'en trouve même plusieurs qui forment des paroles et des voix dans l'estomac, qui semblent plutôt venir d'ailleurs que de la personne qui les forme de la sorte, et l'on appelle ces gens-là engastronimes ou engastriloques. Partant, un tel effet est naturel, comme le remarque Pasquier au chapitre XXVIII de ses *Recherches*, par l'exemple d'un certain bouffon nommé Constantin.

Question : Si le regard fixe sur quelque objet sans mouvoir l'œil d'aucun côté est une bonne marque de possession?

Réponse : Le mouvement de l'œil est volontaire comme celui des autres parties du corps; il est naturel de le mouvoir ou de le tenir fixe : partant il n'y a rien en cela de considérable.

Question : Si les réponses que de prétendues possédées font en français à quelques questions qui leur sont faites en latin, sont une marque de possession?

Réponse : Nous disons qu'il est certain que d'entendre et de parler des langues qu'on n'a pas apprises sont choses surnaturelles et qui pourraient faire croire qu'elles se font par le ministère du diable ou de quelque autre cause supérieure. Mais de répondre à quelques questions seulement, cela est entièrement suspect. Un long exercice, ou des personnes avec lesquelles on est d'intelligence, pouvant contribuer à telles réponses, paraissant être un songe de dire que les diables entendent les questions qui leur sont faites en latin, et qu'ils répondent toujours en français et dans le naturel langage de celui qu'on veut faire passer pour énergumène. D'où il s'ensuit qu'un tel effet ne peut conclure la résidence d'un démon, principalement si les questions ne contiennent pas plusieurs paroles et plusieurs discours.

Question : Si vomir des choses telles qu'on les a avalées est un signe de possession?

Réponse : Del Rio, Bodin et autres auteurs disent que, par sortilége, les sorciers font quelquefois vomir des clous, des épingles et autres choses étranges, par l'œuvre du diable. Ainsi dans les vrais possédés le diable peut faire le même. Mais de vomir les choses comme on les a avalées, cela est naturel, se trouvant des personnes qui ont l'estomac faible et qui gardent pendant plusieurs heures ce qu'elles ont avalé, puis le rendent comme elles l'ont pris, et la lienterie rendant les aliments par le fondement comme on les a pris par la bouche.

Question : Si des piqûres de lancette sur diverses parties du corps, sans qu'il en sorte du sang, sont une marque certaine de possession?

Réponse : Cela se doit rapporter à la disposition du tempérament mélancolique, le sang duquel est si grossier, qu'il ne peut sortir de si petites plaies, et c'est par cette raison que plusieurs étant piqués, même en leurs veines et vaisseaux naturels, par la lancette d'un chirurgien, n'en rendent aucune goutte, comme il se voit par expérience. Partant, il n'y a rien d'extraordinaire [1].

La possession du diocèse de Nîmes, dont parle Aubin, est la dernière que nous trouvions mentionnée dans les ouvrages que nous avons consultés. C'est par

1. *Histoire des diables de Loudun*, pages 247-252,

elle que nous pouvons clore la partie historique de ce travail.

Il nous reste à aborder une matière plus difficile, c'est-à-dire à essayer de donner, conformément au but de cet ouvrage, l'explication naturelle des divers faits que nous avons racontés.

CHAPITRE X.

Opinions diverses sur la cause des événements de Loudun : la possession diabolique, le complot contre Grandier. — Opinions du docteur Pétroz, d'Esquirol, d'Alexandre Bertrand. — Thèse de M. Sauzé. — Explication de ces faits par le somnambulisme artificiel.—Traits de ressemblance entre l'état des religieuses possédées et le somnambulisme artificiel. — Conclusion.

L'état des possédées de Loudun, et le mystère qui couvre l'histoire des Ursulines, ont été discutés au dix-septième siècle avec une ardeur et une constance qui trahissent une conviction également forte dans chacun des deux partis. D'une part, on a admis que les Ursulines étaient bien réellement en état de possession, et que le diable s'était logé dans leurs corps; on a soutenu, d'autre part, que la mort d'Urbain Grandier ne fut que le résultat d'un complot lâchement ourdi, et que tout ce qui se passa à Loudun jusqu'au supplice de Grandier ne fut qu'une comédie longuement apprise et docilement répétée, pour satisfaire à la haine vindicative de Richelieu.

Nous n'avons pas à examiner le dogme catholique de l'existence des diables et de leur intrusion dans le

corps humain ; c'est là un article de foi qui s'admet ou se rejette, et qui n'est point du domaine de la discussion. Mais nous allons montrer le peu de fondement de l'opinion qui rapporte tous les faits dont il s'agit à une jonglerie, à une sanglante farce jouée par les Ursulines. Telle est la thèse soutenue par l'auteur de l'*Histoire des diables de Loudun*, qui s'efforce d'expliquer par le mensonge et la supercherie l'état des possédées, et qui attribue tout, dans ce drame sinistre, à la haine et à la secrète inspiration de Richelieu. C'est trop dire. Sans doute le cardinal de Richelieu profita, pour satisfaire de vieilles rancunes, de l'événement que le hasard lui envoyait, mais il ne l'avait pas fait naître. La fatalité qui pesa sur le malheureux Grandier, ce fut la superstition dominante de son temps. Avant lui, le prêtre Gaufridi avait eu le même sort, sans qu'aucun personnage puissant fût venu se mêler de son procès. Après la mort de Grandier, les mêmes scènes se passent près de Loudun, à Chinon. On voit là de pauvres prêtres, à qui l'on ne connaît pas d'ennemis, tomber sous la main de Barré ; et ce seul Barré, soutenu et encouragé par la superstition régnante, mène leur affaire si vite et si loin, que, sans le hasard heureux de quelques circonstances imprévues, les curés Giloire et Santerre allaient, eux aussi, être purifiés par les flammes.

Il est vraiment impossible de croire que la supérieure Jeanne de Belfiel, et de jeunes filles honnêtes, élevées dans ce couvent, aient consenti à accepter un rôle et à se préparer de longue main pour une odieuse comédie, dont le dénoûment devait être la mort d'un innocent et d'un prêtre. Et si l'on veut s'obstiner encore à supposer, contre toute raison, un complot tramé

dans le couvent des Ursulines, qui donc aurait appris le même rôle aux possédées étrangères à ce couvent? Qui aurait si bien dressé à un jeu si difficile ces filles séculières, dont une, Élisabeth Blanchard, égalait, si elle ne dépassait, Mme de Belfiel dans ses tours de force?

Ainsi, possession et rien que possession, jonglerie et rien que jonglerie, voilà les deux significations contraires qui ont été données à ces faits au dix-septième siècle.

Les médecins eux-mêmes furent partagés, à cette même époque, entre ces deux opinions. Nous avons déjà cité l'ouvrage que le médecin Marc Duncan publia à Saumur en 1634, pour convaincre de fourberie et d'imposture les exorcistes de Loudun[1]. Dans cette importante dissertation, Duncan commence par protester de sa croyance au fait général de la possession, que l'on ne saurait, dit-il, mettre en doute sans être impie. Mais en ce qui touche la possession particulière des Ursulines, il la nie formellement. « Ne se peut-il pas faire, dit Duncan, que, par folie et erreur d'imagination, elles croient être possédées ne l'étant pas[2]? » Pour expliquer comment ces religieuses ont fini par se croire possédées ne l'étant pas, il rappelle que les profondes méditations, les veilles, les fatigues, les longs jeûnes, exaltent singulièrement l'imagination des individus mélancoliques. « Il serait à désirer, dit-il, que de tels esprits ne s'adonnassent pas à la vie solitaire et religieuse; car la fréquentation ordinaire des hommes leur pourrait servir de préservatif con-

1. *Discours sur la possession des Ursulines de Loudun*, in-12, de 64 pages.

2. *Discours sur la possession des Ursulines de Loudun*, page 13.

tre de tels maux[1]. » Duncan passe en revue les phénomènes qu'il a observés lui-même chez les fanatiques de Loudun, la connaissance des langues, la pénétration des pensées, les mouvements convulsifs, l'augmentation de force musculaire, etc. ; il ne voit rien dans tout cet ensemble qui soit différent de ce que l'on observe chez les individus affectés de *mélancolie*. Cette dissertation de Duncan, qui se distingue par une netteté d'expressions et de vues bien peu commune chez les médecins de cette époque, est une œuvre très-élevée de philosophie.

L'opuscule de Duncan avait dû faire une sérieuse impression sur les esprits, puisqu'un partisan de la possession tenta de le réfuter. Dans un *Traité de la mélancolie*, Pilet de Lamenardière (qu'il ne faut pas confondre avec La Ménardaye, prêtre qui a écrit au siècle suivant un ouvrage en réponse à l'*Histoire des diables de Loudun*, d'Aubin) s'attacha surtout à combattre les opinions de Duncan concernant la mélancolie. Il voulut prouver que Duncan était tombé dans une lourde erreur, en professant qu'un individu *mélancolique*, c'est-à-dire maniaque, peut, dans un accès de sa folie, s'exprimer en latin sans avoir appris cette langue.

Ce *Traité* de Lamenardière, œuvre diffuse et embarrassée, était bien peu digne d'attention ; cependant un anonyme crut devoir le réfuter dans un opuscule qui a pour titre *Apologie pour M. Duncan*. C'était trop d'honneur pour le factum de Lamenardière.

Deux médecins, le sieur Séguin, de Tours[2], et Fran-

1. *Ibid.*, page 14.
2. *Lettre du sieur Seguin, médecin*, Tours, le 14 octobre 1634, pu-

çois Pidoux, de Poitiers [1], ont publié des dissertations sur la possession des Ursulines. Tous deux se prononcent, après plusieurs hésitations de pensée, en faveur de la possession. Séguin conclut: « plutôt à croire ladite possession qu'à la décroire. »

Plusieurs critiques des *Exercitationes* de Pidoux circulèrent, manuscrites, à Poitiers; aucune ne fut pourtant imprimée. L'une était d'un avocat nommé Duval, sous le pseudonyme d'*Eulalius*. Pidoux crut devoir répondre à son critique par une nouvelle dissertation, qui n'est guère consacrée qu'à renvoyer à son censeur ses épithètes injurieuses, et à défendre, par des citations grecques, les solécismes latins dont il avait émaillé ses *Exercitationes* [1].

Mais tous les savants de cette époque n'admettaient pas aussi facilement que Pidoux le fait de la possession. Thomas Brown, dans son livre *Religio medica*, écrit « qu'il croit qu'il y a des hommes possédés du diable, mais que beaucoup aussi sont tourmentés de mélancolie [3]. »

Gilles Ménage, dans la vie de son père, dit que Grandier fut accusé injustement, et il ajoute: *In anno* 1632,

bliée par le *Mercure François*, t. XX, p. 772 à 780, dans un récit des faits du procès de Grandier. Ce récit est d'un partisan outré de la possession, mais il est intéressant comme étant écrit l'année même de l'événement.

1. *In actiones Joliodunensium virginum Francisci Pidoux doctoris medici Pictaviensis, exercitatio medica. Pictavii*, 1635, in-8, 76 pages (2e édition en 160 pages. in-8, 1635).

2. *Germana defensio exercitationum Francisci Pidoux in actiones Joliodunensium virginum, adversus Eulalium, Pictavii.* 1636, in-8, 57 pages.

3. Merryweather, qui a traduit de l'anglais en latin cet ouvrage de Brown, y ajoute en note que les religieuses de Loudun se crurent à tort possédées, puisqu'elles furent guéries plus tard par les secours de la médecine.

accidit ut aliquot virgines Lodunensis cœnobii uteri suffocationibus, ut verosimile est, laborantes, adeo vexarentur, ut eas a dæmone correptas crederent homines superstitiosi [1].

Telles sont les opinions que les médecins ont émises au dix-septième siècle touchant les événements de Loudun. On voit que tout se réduit, sauf pourtant les conjectures de Duncan et de Gilles Ménage, à rejeter ou à admettre le fait de la possession, a accuser les exorcistes et les sœurs d'une fourberie indigne ou à proclamer leur innocence.

Les médecins du dix-huitième siècle ne nous ont rien laissé concernant les phénomènes que nous étudions. Mais à notre époque la médecine, éclairée par les beaux travaux des aliénistes, a pu revenir avec un *criterium* nouveau sur les phénomènes de Loudun, et l'explication scientifique de ces phénomènes a commencé à devenir possible.

En 1813, le docteur Petroz, dans un article du *Dictionnaire des sciences médicales* sur la *catalepsie* [2], compara la maladie des Ursulines de Loudun aux faits de catalepsie hystérique dont Pétetin, de Lyon, venait de publier la description.

Dans un article sur les *convulsionnaires*, publié pendant la même année et dans le même ouvrage, article plus spécialement consacré aux convulsionnaires de Saint-Médard, le docteur Montègre cite divers faits et phénomènes du même ordre. Il parle, à deux ou trois reprises et en passant, des possédées de Loudun, qu'il

1. *Vita Petri Ærodii et Guillelmi Menagii, scriptore Ægidio Menageo*, Paris, 1675, p. 82.
2. *Dictionnaire des sciences médicales*, t. IV, p. 283.

considère comme atteintes d'une maladie nerveuse produite et entretenue par l'imitation.

On doit à Esquirol une étude très-complète de la *démonomanie*. Ce travail, qui parut d'abord en 1814 dans le *Dictionnaire des sciences médicales*[1], fut réimprimé plus tard dans son grand ouvrage, *Traité des maladies mentales*. Esquirol rapporte les phénomènes de la possession des Ursulines au genre de folie qu'il désigne sous le nom de *démonomanie*; il décrit de la manière la plus précise tous les symptômes de cette affection cérébrale, non étudiée avant lui.

En 1826, parut l'ouvrage d'Alexandre Bertrand, qui a pour titre *Du magnétisme animal en France*, et qui est relatif à l'étude générale du phénomène que l'auteur désigne sous le nom d'*extase*. On sait que Bertrand a tout expliqué par le phénomène de l'*extase*. Pour lui, la possession des Ursulines, les convulsions de Saint-Médard, le mesmérisme et toutes les crises du magnétisme animal, ne sont que des manifestations diverses de ce phénomène de l'*extase*. Chose bizarre, et qui prouve bien l'inconvénient de tout système en pareille matière, Alexandre Bertrand, qui n'était pas seulement un savant médecin, mais aussi un écrivain philosophe, est tellement dominé par cette préoccupation systématique, qu'il va puiser ses preuves dans les témoignages dressés par l'accusateur de Grandier. Il s'empare, sans hésiter, de tout ce qui est écrit dans les procès-verbaux de Laubardemont, comme s'il était possible que l'ennemi de Grandier ait pu, dans le relevé des dépositions, se montrer impartial et s'abstenir de toute falsification bonne à préparer et à moti-

1. *Dictionnaire des sciences médicales*, t. VIII, p. 306.

ver la terrible sentence à laquelle devaient aboutir ses procédures. Les procès-verbaux de ce fameux commissaire étant plus favorables à l'opinion qu'il s'est formée des phénomènes de Loudun, Alexandre Bertrand les choisit de préférence aux faits et témoignages recueillis par Aubin, historien qu'il déclare tout à fait indigne de foi.

Alexandre Bertrand a fourni de cette manière, en ce qui concerne l'explication de la possession de Loudun, des armes précieuses aux *spiritistes* de nos jours. M. de Mirville et consorts, quand ils veulent établir la positive intervention du diable dans les phénomènes observés au couvent des Ursulines, aiment à citer à ce propos les dires et opinions d'Alexandre Bertrand. Ils triomphent de pouvoir s'appuyer sur la science de ce médecin qui a accepté, toutefois avec des commentaires bien différents, les mêmes témoignages qu'ils invoquent eux-mêmes en faveur de la présence du diable. Ils ne craignent point dès lors de donner ces faits pour aussi vrais que si ce médecin les avait observés et décrits lui-même. Bertrand, qui écrivait en 1826, devient ainsi, quant à l'exactitude des faits arrivés deux siècles auparavant, une telle ressource, un si bon garant, une si grave autorité pour les spiritistes, qu'ils aiment à jurer par sa parole plus encore que par celle de Laubardemont, et qu'ils reçoivent tout de sa main, les yeux fermés, même des erreurs de chronologie. C'est d'après une des notes de Bertrand que M. de Mirville a cru pouvoir affirmer sans hésitation que l'historien des *Diables de Loudun* écrivait plus d'un siècle après cet événement, ce que nous avons plus haut démontré inexact.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire en quelques

mots ce qu'il faut penser de la véracité d'Aubin, que ses adversaires citent très-souvent, tout en l'accablant de mépris, et que personne néanmoins n'a jamais pu réfuter[1]. Si nous ne nous étions pas fait une loi d'écarter de cette discussion les considérations purement morales, nous dirions qu'Aubin, n'ayant personne à faire brûler pour sa satisfaction propre ou pour celle d'autrui ne peut être suspect d'avoir sciemment altéré les faits qu'il raconte. Il était protestant, mais la victime qu'il plaint et pour laquelle, si l'on veut, il prend parti, n'était pas de ses coreligionnaires. Entre des catholiques qui veulent à toute force mener au bûcher un prêtre catholique, il pouvait bien rester, sinon indifférent, du moins sans passion autre que le mouvement de l'humanité révoltée. Est-ce là ce qui peut faire déchoir l'historien et lui enlever toute créance ? Le récit d'Aubin porte un cachet de bonne foi qui nous garantit au moins la matérialité et la vérité des faits qu'il raconte. Il usait d'un droit légitime, en omettant ce qui s'était passé dans les exorcismes que Mignon et Barré s'obstinaient à faire clandestinement sur les Ursulines, malgré les défenses du bailli et du lieutenant civil, et qui n'ont pu figurer au procès de Grandier que par une prévarication criminelle.

Le seul tort de l'historien des *Diables de Loudun*, c'est, nous l'avons dit, d'attribuer à une perpétuelle super-

1. C'est dans cette intention que fut écrit l'ouvrage de La Ménardaye : *Examen et discussion critique de l'Histoire des diables de Loudun*, Liége, in-12, 1749 ; mais il suffit de le lire pour voir combien peu le critique a atteint son but, c'est-à-dire la réfutation du livre du *réformé*, comme il appelle toujours Aubin. On trouve rapporté dans cet ouvrage le *pacte de Grandier avec les démons*. « L'original, est-il dit, est aux enfers, dans le cabinet de Lucifer! » La même pièce est d'ailleurs citée par Aubin, page 212.

cherie ce que la science de son temps ne peut parvenir à expliquer naturellement dans l'état des prétendues possédées. Mais si cette préoccupation amène quelquefois Aubin à présenter les faits sous le jour de son opinion, cet écrivain nous fournit lui-même le moyen de leur rendre leur véritable physionomie, en reproduisant fréquemment, et dans de longues pages, les versions des partisans les plus outrés de la possession diabolique ; de sorte qu'avec son livre seul, pourvu qu'on soit exempt de ses préjugés, on peut redresser ses erreurs d'appréciation.

La théorie d'Alexandre Bertrand concernant l'*extase* parut peu digne d'attention aux médecins de notre époque, et en ce qui concerne le fait de la possession des Ursulines de Loudun, l'auteur ne réussit nullement à la substituer à l'explication médicale si heureusement tentée par Montégre et Esquirol.

Un élève des hôpitaux de Paris, dans sa thèse inaugurale de docteur présentée à la Faculté de médecine, a résumé les vues précédemment émises sur ce sujet par Esquirol et Montègre. Dans cette thèse, soutenue en novembre 1840[1], M. Charles Sauzé, après un très-court historique des événements de Loudun, arrange, après coup, sous le titre d'*observations*, rédigées dans la forme de celles qui se lisent dans nos ouvaages de pathologie, le détail des faits que l'histoire nous a conservés concernant les possédées de Loudun. Ces observations concernent la supérieure, Jeanne de Belfiel, Claire de Sazilly, Anne de La Motte (sœur Agnès

1. *Essai médico-historique sur les possédées de Loudun*, thèse soutenue le 4 novembre 1840 à la Faculté de médecine de Paris (n° 353), par J. Charles Sauzé, né à la Mothe Saint-Héraye (Deux-Sèvres). In-4, 50 pages.

de Saint-Jean), Élisabeth Blanchard, séculière, Élisabeth Bastard (sœur Élisabeth de Sainte-Croix), le P. Surin, le capucin Lactance, le P. Tranquille (Tranquille de Saint-Rémi), un autre capucin dont le nom n'a pas été conservé, et le chirurgien Mannouri.

Dans sa dissertation, M. Sauzé reproduit, en les adoptant, les opinions de Montègre et d'Esquirol. Il regarde les possédées de Loudun comme atteintes de différentes maladies nerveuses, l'hystérie, l'érotomanie, et il considère les exorcistes eux-mêmes comme atteints à leur tour de folie religieuse, c'est-à-dire de démonomanie. Mais le phénomène de la connaissance de la langue latine et celui de la pénétration des pensées de l'exorciste par les possédées sont bien difficiles à expliquer si l'on se borne à invoquer l'hystérie et l'érotomanie des religieuses possédées. M, Sauzé se tire d'embarras en niant ces derniers faits, ou en cherchant à prouver qu'on peut les révoquer en doute.

En voulant nier, au lieu de chercher à l'expliquer, le phénomène qui méritait peut-être le plus l'attention, en amoindrissant ainsi la question pour éviter une difficulté gênante, M. Sauzé s'est privé du bénéfice qui aurait pu résulter pour lui de l'étude attentive à laquelle il a soumis les autres phénomènes qui faisaient le sujet de sa dissertation.

Nous trouvant en face de la même difficulté, nous ne suivrons pas la même marche; nous n'écarterons pas, comme peu dignes de foi, des faits qui ne seraient qu'embarrassants pour notre système. Au contraire nous rassemblerons tous les faits que les mêmes témoignages historiques nous ont transmis, et qui ont droit par conséquent à la même créance, et c'est sur leur ensemble que nous ferons reposer l'explication

naturelle que nous avons à présenter à notre tour, après les savants qui nous ont précédés sur cette matière.

Or un fait primordial, indubitable et qui ressort avec la plus évidente clarté de l'*Histoire des diables de Loudun*, comme des mémoires du temps, c'est l'existence réelle et non simulée d'une maladie nerveuse chez les Ursulines. Cette maladie était une hystérie convulsive avec diverses complications. Dans les symptômes auxquels ces religieuses sont en proie, on trouve tous les caractères habituels de l'hystérie convulsive: leur prolongation, leur progrès sous l'empire des remèdes mal entendus qu'on y applique, leur contagion rapide et l'état moral extraordinaire qui accompagne presque toujours cette affection nerveuse extraordinaire.

Voici comment le médecin Pidoux, qui a observé les énergumènes dans leurs crises, et qui a publié en 1635 les *Exercitationes* dont il a été déjà question, décrit d'une manière générale l'état des religieuses possédées.

« Delirant, vociferantur, rident, plorant, ejulant, prælongam aggerunt linguam, obscena loquuntur, exsecranda edunt, multos pugnis impetunt, contorquent et obversant, stupenda exercent, humi volutantur, et sese rotant, convulsiones universales et particulares patiuntur, in extases rapiuntur, quæstionibus romano idiomate præsertim propositis et sæpius repetitis apposito, sed vernaculo, sermone respondent. Vero omnia maxime ad imperium sacerdotis exercent (p. 16). Immotæ manent, potius rigent, transfixæ non sentiunt, et tanquam turcico massiascho, aut opio sopitæ ; aliquando nec respirant, sed jacent veluti mortuæ (p. 21). Quædam ex his, talis tantum solo affixæ, reflexo ad posteriora corpore, firmiter ad solidum tempus stant (p. 37). Aliæ humi jacentes nec articulatim, sed erecto quasi trunco et rigido corpore, se ipsis assurgunt. »

Aubin, parlant en termes de mépris des convulsions des Ursulines, les appelle souvent des « tours de bateleurs. » Mais, de bonne foi, les phénomènes décrits par Pidoux sont-ils des tours de force, tels que les font les bateleurs ou les saltimbanques? Qui a jamais vu dans les représentations de la foire quelque chose qui ressemble à ce qui s'est passé dans une des séances auxquelles assista le duc d'Orléans? C'était le P. Surin qui exorcisait. D'abord, la supérieure adora le saint sacrement en donnant tous les signes d'un violent désespoir. Ensuite « le père, répétant le commandement qu'il avait déjà fait, mit le corps de la possédée dans une effroyable convulsion; tirant une langue horriblement difforme, noirâtre et boutonnée ou grenée comme du maroquin, sans être pressée des dents, et sèche comme s'il n'y avait jamais eu d'humeur, et la respiration n'était nullement forcée. »

Ce qui suit, pour être moins caractéristique de l'horrible maladie des Ursulines, paraîtrait encore impossible sur un théâtre.

« On remarqua, entre autres postures, une telle extension de jambes, qu'il y avait sept pieds de long d'un pied à l'autre, la fille n'en ayant que quatre de hauteur. Après cela, le démon alla la jeter aux pieds du père, qui tenait le saint sacrement en main. Ayant le corps et les bras en forme de croix, il tourna premièrement la paume des deux mains en haut, puis acheva le tour entier, en sorte que la paume de chaque main touchait le carreau ; il reporta les mains ainsi tournées en les joignant sur l'épine du dos, et aussitôt y porta les deux pieds joints aussi; en sorte que les deux paumes des mains touchaient des deux côtés le dehors de la plante des pieds. Elle demeura en cette posture assez longtemps, avec des tremblements étranges, ne touchant la terre que du ventre. S'étant relevée, il fut commandé encore une fois au démon d'adorer le saint sacrement.... Ayant proféré quelques paroles, il devint encore plus forcené,

et témoigna une grande rage de ce qu'il avait dit, se mordant horriblement tous les membres. L'agitation cessa peu après, et la fille revint entièrement à elle, n'ayant pas le pouls plus ému que s'il ne se fût rien passé d'extraordinaire[1]. »

Nous prions le lecteur de faire attention à cette dernière circonstance, qu'il retrouvera constamment dans l'histoire des convulsionnaires de Saint-Médard. Après leurs crises, les énergumènes de Saint-Médard n'étaient ni fatiguées ni incommodées des efforts prodigieux qu'elles avaient faits, non plus que des horribles *secours*[2] qu'on leur avait administrés.

Parmi les autres possédées, on en voit qui, courbées en arrière, pliées en double, marchent la nuque posée sur les talons.

« Je vis une chose, dit le P. Surin, qui me surprit beaucoup, et qui était ordinaire à toutes les possédées ; c'est qu'étant renversées en arrière, la tête leur venait aux talons, et elles marchaient ainsi avec une vitesse surprenante et fort longtemps. J'en vis une qui, s'étant relevée, se frappait la poitrine et les épaules avec sa tête, mais d'une si grande vitesse et si rudement qu'il n'y a au monde personne, pour agile qu'il soit, qui puisse rien faire qui en approche[3]. »

« Un autre jour, ajoute La Ménardaye, en parlant de quelques autres religieuses, elles se distinguent par leur souplesse.... Dans leurs assoupissements, elles deviennent souples et maniables comme des lames de plomb, en sorte qu'on leur pliait le corps en tous sens, en devant, en arrière, sur les côtés, jusqu'à ce que la tête touchât par terre ; et elles restaient dans la pose où on les laissait jusqu'à ce qu'on changeât leurs attitudes[4]. »

1. *Histoire des diables de Loudun*, p. 233, 234.

2. C'étaient, comme nous le verrons, de grands coups de bûches ou de barres de fer.

3. De La Ménardaye, *Examen et discussion critique de l'Histoire des diables de Loudun*, p. 351.

4. De La Ménardaye, *loc., cit.*, p. 479.

Tel était encore le cas de Mme de Sazilly, une de celles qui furent exorcisées en présence du duc d'Orléans.

« Le premier de ses démons, qui se montra d'après l'ordre du P. Élisée, l'ayant endormie, la rendit, en effet, souple comme une lame de plomb; après quoi, l'exorciste lui plia le corps en diverses façons, en avant, en arrière et des deux côtés, en sorte qu'elle touchait presque la terre de sa tête, le démon la retenant dans cette posture jusqu'à ce qu'on la changeât, n'ayant, durant ce temps, qui fut assez long, aucune respiration par la bouche, mais seulement un petit souffle par le nez. Elle était presque insensible, puisque le père lui prit la peau du bras et la perça d'outre en outre avec une épingle, sans qu'il en sortît une goutte de sang ou que la fille fît paraître aucun sentiment. Le diable Sabulon parut ensuite, qui la roula par la chapelle et lui fit faire diverses contorsions, il porta cinq ou six fois son pied gauche pardessus l'épaule à la joue, tenant cependant la jambe embrassée du même côté; durant toutes ces agitations, son visage fut difforme et hideux, sa langue grosse, livide, pendante jusqu'au menton.... les yeux immobiles et toujours ouverts sans cligner....[1]. »

Voilà la catalepsie invoquée par le docteur Pétroz, et que l'exorciste provoque à son insu. Ce n'est pas la seule fois d'ailleurs que ces moines contribuèrent au mal qu'ils prétendaient guérir, et firent eux-mêmes une grande partie du rôle qu'ils imputaient aux démons. Mais personne n'était alors assez avisé ou assez hardi pour le leur dire.

Les médecins eux-mêmes n'avaient pu pénétrer la cause de l'état extraordinaire des Ursulines, parce qu'ils connaissaient fort mal les phénomènes propres aux affections nerveuses. D'ailleurs, convaincus, comme

1. *Relation de ce qui s'est passé aux exorcismes en présence de Monsieur, frère du roi.*

ils l'étaient presque tous, de l'intervention et de l'action des malins esprits dans le corps de l'homme, ils rapportaient volontiers à cette action surnaturelle les accidents qu'ils ne pouvaient expliquer, et se dispensaient de chercher ailleurs une cause qu'ils croyaient toute trouvée[1].

1. « Les souvenirs de la maladie de Loudun, dit M. Calmeil dans son ouvrage sur *la folie*, font peu d'honneur à la science des médecins de l'époque. Les Ursulines appelèrent à leur secours presque tous les médecins des villes, grandes ou petites, situées dans un rayon distant de vingt-cinq à trente lieues de la communauté ; des remèdes internes furent prodigués aux malades ; personne ne s'avisa de recourir à un plan de traitement régulier et méthodiquement suivi. A dire vrai, la volonté des médecins était dominée par celle du clergé, et la médication la plus rationnelle eût été rendue infructueuse par la stimulation qu'entretenaient les conjurations, les adjurations de tant de moines occupés à combattre les démons ; mais il n'est que trop vrai que presque tous ces médecins comptaient plus sur l'efficacité des exorcismes que sur la puissance de leur art. Jamais la crédulité de leur esprit ne se montra d'une manière plus fâcheuse que dans les réponses qu'ils firent aux questions qui leur furent posées pendant le cours du procès d'Urbain Grandier. Sur vingt-quatre à vingt-cinq rapports qu'ils rédigèrent, non-seulement il n'en est pas un seul où il soit dit explicitement que la maladie des Ursulines n'offrait rien que de très-naturel, mais encore on s'extasie dans tous sur l'étrangeté des phénomènes que l'on a sous les yeux, et on finit par conclure que la science du diable est seule capable d'opérer de pareils prodiges. » (*De la folie*, t. II, p. 72.)

Il ne faut pourtant pas confondre ici les médecins de quelques grandes villes qui vinrent au nombre de plus de cent, mais en simples amateurs, avec les hommes de l'art qui eurent seuls à rédiger des rapports, comme membres de la commission officielle nommée par Laubardemont. Parmi ces derniers, Fanton, de Loudun, était le seul homme de mérite et de réputation, et il ne croyait pas, pour sa part, à l'action des diables sur les religieuses ; mais, menacé par Laubardemont, qui fit même contre lui un commencement de procédure, il eut peur, rétracta au moins à moitié ce qu'il avait dit pour expliquer naturellement la maladie de la supérieure, et borna désormais son opposition à ne plus mettre les pieds dans le couvent des Ursulines.

Les médecins étrangers à la commission pouvaient parler plus à leur aise de la possession. Parmi ces derniers, nous avons cité Duncan, qui osa écrire un livre pour dévoiler les fraudes qui furent commises aux exorcismes, et ramener à une explication naturelle les phénomènes des convulsions des Ursulines.

Ce que n'avaient pu découvrir les philosophes les plus experts de l'époque, ni les sceptiques les plus déclarés, ce qui avait échappé aux médecins mêmes pour l'explication des phénomènes de la possession des Ursulines, ce fut un prélat, un prince de l'Église, qui en eut le premier le soupçon, et qui par sa sagacité sut devancer une découverte physiologique qui n'a été faite qu'à notre époque.

Le lecteur se rappelle ce qui se passa à Bourgueil, dans la comparution de Barré et de ses énergumènes devant les quatre évêques. Nous avons rapporté les paroles que le cardinal de Lyon adressa à cet exorciste : *Et ne voyez-vous que, quand même ces filles ne seraient pas effectivement possédées, elle croiraient l'être sur votre parole!*

Selon nous, le cardinal de Lyon mettait ainsi le doigt sur la véritable cause de la maladie des énergumènes de Chinon, comme de celles de Loudun et autres lieux. Plus on examine, plus on scrute les récits de ce qui se passait aux exorcismes, tant dans le premier que dans le dernier procès de Grandier, plus on arrive à se convaincre que l'état dans lequel les Ursulines, déjà malades d'une affection hystérique, étaient jetées par les adjurations de leurs exorcistes, n'étaient le plus souvent que le *somnambulisme artificiel*, c'est-à-dire l'état physiologique dans lequel les magnétiseurs de nos jours jettent les individus qui se soumettent à leur influence, et qui peut être produit par différents moyens. L'appareil déployé par les exorcistes, leurs adjurations, leurs gestes imposants et forcenés, tenaient lieu des manipulations que nos magnétiseurs emploient pour endormir leurs sujets. Opérant sur des jeunes filles nerveuses, malades, mélancoliques,

les exorcistes produisaient chez elles une partie des phénomènes auxquels donne lieu le somnambulisme artificiel.

Il est dit dans les procès-verbaux des séances d'exorcisme que les possédées s'assoupissaient, s'endormaient bien des fois. On aurait certainement remarqué plus souvent ce fait important, si l'on se fût douté du singulier état qu'il annonçait.

Voilà un premier caractère qui décèle l'état de somnambulisme artificiel, l'état magnétique ou *hypnotique*, pour employer le mot mis à la mode par des travaux tout récents. Nous allons trouver les autres caractères de l'état magnétique chez les exorcisées de Loudun.

L'état magnétique ou *hypnotique* détermine chez le sujet, tantôt une raideur tétanique des membres, tantôt une résolution musculaire. On a vu plus haut (pages 244, 245), des cas frappants de cette roideur ou de ce relâchement musculaire chez les Ursulines prétendues possédées. L'état magnétique détermine souvent l'insensibilité. Nous avons vu (page 246) un exemple très-net de cet engourdissement de la sensibilité, permettant de percer d'outre en outre la peau sans que la possédée éprouvât le moindre sentiment de douleur. « *La privation de sentiment jusqu'à être piqué et pincé sans se plaindre, sans remuer et même sans changer de couleur*, » est une des questions adressées à l'université de Montpellier, ce qui montre combien cet état devait être fréquent et général chez les possédées de Loudun et de Chinon. Les agitations convulsives, l'abaissement du pouls, l'exaltation de l'ouïe, sont encore des caractères propres à l'état magnétique et qui se retrouvent dans toutes les descriptions qui nous ont

été conservées, des phénomènes offerts par les démoniaques de ces deux villes.

Il n'est pas jusqu'à la manière de provoquer l'état magnétique ou hypnotique qui, en dehors de l'exaltation religieuse, ne puisse être invoquée ici comme moyen de similitude. Dans ce questionnaire qui fut adressé à la Faculté de Montpellier, et auquel la Faculté, réduite à la science du temps, fit de si pauvres réponses, on trouve ce trait : « Question : *Si le regard fixé sur quelque objet, sans mouvoir l'œil d'aucun côté, est une bonne marque de possession.* » Ce n'est pas là, répondrions-nous aujourd'hui, une bonne marque de possession, mais un moyen excellent de provoquer l'état d'hypnotisme ou de somnambulisme artificiel, la véritable possession du dix-septième siècle[1].

Il a été constaté de nos jours, par mille expériences faites par des hommes consciencieux et sur des personnes de bonne foi, que, dans l'état de somnambulisme artificiel, un individu peut subir la domination

1. C'est ce qu'a proclamé un de nos médecins les plus distingués, M. le docteur Giraud-Teulon, qui s'est livré récemment à des études pratiques pleines d'intérêt sur l'hypnotisme. En rendant compte dans la *Gazette médicale* de la première édition du présent ouvrage, M. le docteur Giraud-Teulon, adoptant l'explication que nous donnons ici, s'exprime en ces termes : « En se rapportant aux descriptions qui nous sont parvenues de la maladie de Loudun, et les comparant à nos procès-verbaux des phénomènes de l'hypnotisme, il n'y a plus à se dire : ces manifestations semblent du même ordre; mais bien ces faits sont les mêmes, sont identiques. » Dans ce même article bibliographique sur notre *Histoire du merveilleux*, après avoir rappelé les caractères comparés de l'état de somnambulisme artificiel et ceux de la possession démoniaque de Loudun, M. Giraud-Teulon ajoute : « On ne peut pas hésiter à reconnaître dans ces traits le tableau du somnambulisme artificiel, et avec toute raison assurément; car ces symptômes se rencontrent également dans les deux groupes de circonstances, et y remplissent la surface quasi-totale du cadre. Il n'y a donc pas seulement entre eux ressemblance, mais identité de nature. » (*Gazette médicale de Paris* du 11 février 1860.)

d'un autre jusqu'au point de perdre son individualité propre, d'être privé de toute initiative personnelle, d'obéir aux suggestions d'une volonté étrangère, de recevoir des pensées qui ne sont pas les siennes, de proférer des paroles qu'il ne connaissait pas ou qu'il avait oubliées dans son état ordinaire, et dont, après la crise, il ne conserve plus aucun souvenir. Il serait difficile de ne pas reconnaître là les phénomènes qui se manifestaient chez les Ursulines, et que les démons étaient accusés de produire.

Nous avons dit souvent, et il est parfaitement avéré, que les énergumènes de Loudun n'avaient pas conscience des dépositions meurtrières qu'on tirait d'elles par les exorcismes. Revenues à leur état naturel, elles entendaient parler, comme toute la ville, de l'affaire du procès et du rôle qu'on y faisait jouer à leurs démons. Alors elles étaient prises de scrupules, éprouvaient des remords, se contredisaient, se rétractaient même publiquement, au grand scandale des fauteurs de la possession. On arrête un jour Jeanne de Belfiel, au moment où, déchirée des plus affreux remords, elle va se punir par le suicide. Nous avons rapporté les rétractations que dictèrent à trois possédées le regret et l'horreur de leur conduite. Claire de Sazilly répéta, après la mort de Grandier, les déclarations qu'elle avait faites pendant qu'il vivait encore. Mais ces murmures de leur conscience révoltée étaient bientôt couvert par la voix qu'on faisait parler chez elles au prochain exorcisme.

« Le personnage de démoniaque, dit Aubin, fatiguait la sœur Claire et la sœur Agnès, et dans les accès de leur mauvaise humeur, elles firent souvent, depuis la mort de Grandier, les mêmes déclarations qu'elles avaient déjà faites pendant

qu'il vivait encore. De plus, la sœur Agnès, étant un jour exorcisée en présence d'un médecin de Châteaugontier, qui lui proposait quelques questions en grec, elle répondit ingénument *qu'elle n'entendait pas cette langue, et qu'elle ne l'avait jamais apprise.* L'exorciste la querella en des termes qui faisaient plutôt comprendre qu'elle ne s'acquittait pas de son devoir d'une manière qui pût faire croire qu'elle était effectivement possédée ; et il continua ensuite à l'exorciser de toute sa force. Mais elle s'impatienta et s'écria *qu'elle n'était point une démoniaque, qu'il y avait longtemps qu'on la tourmentait en particulier, pour l'obliger à faire toutes les choses qu'elle faisait en public ; que si Dieu ne l'eût soutenue, elle se serait désespérée, et qu'elle était bien malheureuse d'être entre les mains de ces gens-là.* Les larmes dont elle accompagna ce discours en tirèrent des yeux de la plupart des assistants, qui ne croyaient pas que ce fût le diable qui parlât ainsi par ruse, et seulement pour faire dépit aux exorcistes.

« La sœur Claire, étant exorcisée en présence d'un avocat de Saumur et de plusieurs autres personnes, fut brûlée par un fil soufré, dont son exorciste se servait pour enfumer l'un de ses démons. Lorsqu'elle sentit de la douleur, elle se retira brusquement des mains de l'exorciste, déplorant sa condition, et déclamant contre la tyrannie de ceux qui la contraignaient de feindre qu'elle était possédée ; et elle pria Dieu ardemment de la tirer de la misère où elle se trouvait. *Le démon qui possède cette fille est extrêmement rusé*, dit alors l'exorciste, *et le Dieu qu'il invoque est Lucifer. — Cela est faux*, répliqua-t-elle, *j'invoque le vrai Dieu, créateur du ciel et de la terre.* Ensuite, étant transportée de colère, elle sortit de l'église, en protestant qu'elle n'y rentrerait jamais ; mais elle fut suivie par une dame de qualité, qui, étant sa parente, adoucit son esprit, et la ramena au couvent, n'ayant pu l'obliger de retourner au lieu où se faisaient les exorcismes[1]. »

Ce qui n'empêcha pas la même Claire de Sazilly de tenir très-dignement sa place dans les exorcismes qui furent faits, le 10 mars 1635, devant Gaston d'Orléans, et d'y faire admirer ses prodigieuses contorsions.

1. *Les diables de Loudun*, page 63.

Quant à la sœur Agnès (Anne de La Mothe, fille du sieur de La Mothe-Baracé, en Anjou), et que l'on nommait le *beau petit diable*, parce qu'elle était jeune et jolie, « elle a souvent dit, écrit Duncan, qu'elle n'était pas possédée, mais qu'on le lui voulait faire croire, et qu'on la contraignait de se laisser exorciser [1]. »

On appelle *suggestion* la faculté qu'a un magnétiseur de communiquer sa pensée, sans l'apparent intermédiaire de la parole, à l'individu magnétisé. Les Ursulines donnèrent lieu bien souvent de constater ce mode de transmission de la volonté de leurs exorcistes. Nous allons en rapporter divers exemples.

Élisabeth Bastard (sœur d'Élisabeth de Sainte-Croix) était possédée de cinq démons, dont l'un se nommait *Allumette d'impureté*.

« Le 6 août 1634, Jean Chiron, prieur de Maillezais, voulut être confirmé en la croyance qu'il avait de la possession. Il dit tout bas à l'oreille de Blaise de Fernaison, chanoine, qu'il voulait que la religieuse ouvrît un missel qui était le long de la grille, et mist le doigt sur un *introït* de messe qui commence *Salve, sancta parens*. L'exorciste lui commanda d'obéir selon l'intention dudit sieur Chiron ; elle tomba en d'estranges convulsions, et proféra plusieurs blasphèmes, et quoiqu'elle n'eût jamais vu ledit sieur, elle l'appela prieur de Maillezais, et après plusieurs commandements réitérés l'espace d'une heure, elle prit le missel qui était sur un ais près de la grille et dit : Je veux prier Dieu, et tournant les yeux d'un autre côté, mist le doigt sur une grande S qui était l'*introït* d'une messe de la Vierge, commençant *Salve, sancta parens*, ce que voyant ledit prieur, il dit que c'était le signe qu'il avait demandé [2]. »

1. *Discours sur la possession des religieuses de Loudun*, p. 15.
2. Pilet de Lamenardière. *La démonomanie de Loudun, qui montre la véritable possession des religieuses ursulines, avec la liste des religieuses et séculières possédées*, 2e édit.; 1634. La Flèche, chez M. Griveau. In-12, p. 26.

Le 19 du même mois, on observa un fait semblable en présence de Jean Filleau, avocat à Poitiers[1].

Voici un autre fait rapporté dans le même ouvrage, et dans lequel Claire de Sazilly comprit la pensée de son exorciste, le prieur Morans, l'un des exorcistes désignés par l'évêque de Poitiers.

Le 20 juin 1633, un prêtre de Saint-Jacques de Touars, ayant désiré faire l'épreuve de la divination de la pensée par la religieuse, dit tout bas à l'exorciste de faire apporter par la possédée cinq feuilles de rosier. L'exorciste commanda à Claire de Sazilly d'obéir.

« La religieuse sortit et alla dans le jardin, d'où elle apporta premièrement un souci et quelques autres herbes, et les présenta à la grille avec des cris immodérés, disant au sieur de Morans : « Est-ce là, mon père, ce que vous demandez? Je ne « suis pas diable pour savoir vos intentions. » A quoi il repartit simplement : *Obedias* (obéis). Elle s'en retourna au jardin; et après plusieurs commandements réitérés, elle présenta à la grille une petite branche de rosier où il y avait six feuilles. L'exorciste lui dit : *Obedias punctualiter sub pœna maledictionis* (obéis ponctuellement sous peine de malédiction) : elle arracha une des six feuilles et lui présenta la branche en lui disant : « Je vois bien que vous n'en voulez que cinq, l'autre n'était « pas du nombre. » Le prieur resta tellement satisfait et pénétré de ce qu'il voyait, qu'il sortit les larmes aux yeux. On dressa un procès-verbal de ce fait[2]. »

On trouve rapportés dans le même ouvrage, plusieurs cas analogues. La sœur Claire s'agenouille au commandement mental de son exorciste : elle devine le jour où le chevalier de Méré s'est confessé pour la dernière fois, et répète des mots que l'exorciste seul a entendus, etc.

1. Pilet de Lamenardière. *La démonomanie de Loudun*, p. 27.
2. *Ibid.*, p. 22.

Élisabeth Bastard, qui figura aux exorcismes faits devant Gaston d'Orléans, obéissait aussi aux ordres donnés mentalement par son exorciste.

« Il est arrivé plusieurs fois que les exorcistes ont appelé secrètement cette même religieuse (Élisabeth Bastard), quelquefois mentalement et de la seule pensée, d'autres fois à voix basse, mais sans être entendus de personne du monde. Cette fille se sentait alors intérieurement attirée aux lieux où on l'appelait, et se doutant de ce qui était, s'est couchée par terre pour résister à son inclination, et néanmoins en ces occasions elle obéit ordinairement[1]. »

Le même fait se passa dans les exorcismes faits en présence de Gaston d'Orléans : *Obedias ad mentem principis*, dit l'exorciste ; et la possédée vient baiser la main droite du prince, qui déclare que telle était sa pensée[2].

Ce dernier genre de faits, c'est-à-dire la *suggestion* ou *pénétration des pensées*, paraissait impossible à Aubin, qui craignait trop d'être forcé de croire à la démonomanie des religieuses. Il ne cite qu'un seul cas de suggestion, le dernier de ceux que nous venons de rapporter, et qui se passa le 10 mai 1635, au couvent des Ursulines, en présence de Gaston d'Orléans. Mais le P. Surin, homme d'une conscience scrupuleuse et que personne n'a jamais soupçonné de mensonge, affirme que le phénomène de suggestion, dans lequel il ne peut voir d'ailleurs lui-même autre chose que la possession même, s'est produit, à sa connaissance, plus de *deux cents fois*. Rabattons pourtant la moitié

1. *Relation de ce qui s'est passé aux exorcismes en présence de Monsieure, frère du roi.* Paris, Jean Marti. In-12, p. 39.

2. *Ibid.*, p. 18. C'est ce que nous avons déjà rapporté dans ce volume (*attestation de Gaston d'Orléans*, p. 201).

de ce chiffre, pour faire la part des illusions dont le bon père a pu être dupe, et nous serons tout juste aussi modéré que M. Calmeil. Ce savant manigraphe, après avoir reconnu que le somnambulisme artificiel détermine aujourd'hui une partie des effets dont on voulait rendre les démons responsables, ajoute : « Dans *cent* occasions on peut croire, en effet, que les énergumènes lisaient dans la pensée des religieux chargés de combattre les démons[1]. » *Dans la pensée des religieux* qui s'étaient puissamment emparés d'elles, remarquons-le bien, et non dans la pensée d'autres personnes. C'est ainsi que le phénomène se produit de nos jours chez les somnambules magnétiques, et c'est ce qui explique pourquoi le duc d'Orléans dut transmettre au P. Elisée l'ordre qu'il voulait donner à Mme de Sazilly. La même épreuve échoua, au contraire, avec le duc et la duchesse de La Trémouille, parce que ceux-ci s'étaient abstenus de faire connaître d'avance leur pensée à l'exorciste. On voit tous les jours des scènes du même genre se passer dans les séances de magnétisme[2].

Les Ursulines furent exorcisées deux fois par jour au moins, et cela pendant sept ans ! Depuis qu'on pratique le somnambulisme artificiel, il n'y a pas de sujet qui ait été mis à de pareilles épreuves ; or, dans le volume que nous consacrerons à l'histoire de ce genre de merveilleux, on verra que le somnambulisme artificiel est d'autant plus prompt à se manifester, qu'il a été plus souvent produit. La plupart des pos-

1. *De la folie*, t. II.

2. Il est bien entendu que nous nous bornons à poser ici le fait de *suggestion*, dans le cas dont il s'agit. Ce n'est que dans le tome III de de cet ouvrage, en parlant du magnétisme animal, que nous essayerons de donner l'explication naturelle du phénomène de la *suggestion*.

sédées de Loudun ressemblaient donc en cela à de véritables somnambules, peu lucides toutefois, mises et entretenues dans cet état par une succession de manœuvres incessantes et forcenées.

Les convulsions des Ursulines provenaient surtout, avons-nous dit, de l'hystérie. Cette maladie est parfaitement caractérisée chez trois d'entre elles. Nous croyons qu'elle existait *a priori* dans le couvent, et qu'elle détermina les premiers symptômes convulsifs et contagieux par imitation. Or cette affection, dans laquelle le système nerveux est constamment irrité, donne lieu à un état physiologique tel, que toute excitation physique ou morale met en jeu ce système et provoque des désordres et des crises extraordinaires chez l'individu malade. De jeunes filles hystériques sont de merveilleux *sujets* pour les magnétiseurs d'aujourd'hui. Les hystériques du couvent des Ursulines devaient être très-disposées à tomber dans des accès de somnambulisme entre les mains de leurs fougueux exorcistes.

Si l'on admet que les exorcistes de Loudun ne faisaient qu'exercer sur les religieuses l'empire de leur volonté, surexcitée par le fanatisme, on n'aura pas de peine à comprendre que les exorcistes eux-mêmes soient devenus souvent victimes de cette surexcitation d'esprit, et que des maladies nerveuses, l'épuisement, la mort même, soient survenus chez ces frénétiques à la suite des excitations incessantes auxquelles ils s'abandonnaient. Nous avons vu comment le P. Lactance et le P. Tranquille moururent du mal qu'ils prétendaient guérir chez les possédées. Le P. Surin fut en proie, pendant vingt ans, à des accès de frénésie dont nous avons rappelé les épouvantables crises.

Si l'on reconnaît que les Ursulines prétendues possédées étaient dans un état de somnambulisme artificiel, provoqué par les manœuvres de leurs exorcistes, on n'aura plus de peine à expliquer la plupart des choses étranges dont fut le théâtre la ville de Loudun. Il n'est plus nécessaire de supposer une conspiration, vraiment absurde, de pauvres jeunes filles contre un prêtre innocent, pour comprendre aujourd'hui comment la pression à laquelle elles obéissaient se traduisit en une accusation de magie contre Urbain Grandier. La réputation de ce prêtre, l'éclat de ses procès, son esprit, sa beauté, ses galanteries, l'avaient gravé en traits de feu dans l'âme des religieuses, surtout depuis qu'il avait été question de lui pour leur directeur. Il ne faut pas douter pourtant que la haine de Mignon, et peut-être la persuasion où il était de la culpabilité de Grandier, aient dû beaucoup contribuer à enhardir les voix accusatrices qui parlaient chez les Ursulines. Mais, s'il leur était encore resté quelques scrupules, ils durent bien vite disparaître, quand l'évêque du diocèse, le cardinal-ministre, le roi et toute la cour reconnurent la réalité du crime de magie, et le mirent officiellement à la charge de Grandier.

Ces réflexions feront d'ailleurs comprendre la conduite de bien des personnes qui trempèrent dans le procès du curé de Loudun. Tout le monde croyait au fait général de la possession, et concevait pour ce crime une horreur qu'augmentaient encore les habitudes et les idées religieuses, si fortes à cette époque. La possession des Ursulines devait donc trouver peu d'incrédules : le seul point en litige, c'était de déterminer le véritable auteur de cette possession. Ainsi raisonna la France presque tout entière. Il est fort à

croire que Laubardemont lui-même ne pensait pas autrement sur ce sujet. Indépendamment des autres mobiles qui animaient le ministre des vengeances de Richelieu, une conviction profonde de l'action du diable dans la possession des Ursulines de Loudun dut concourir à exalter le zèle qu'il déploya dans l'accomplissement de sa terrible commission. Simple maître des requêtes au conseil du roi, Laubardemont ne pouvait s'attribuer des lumières supérieures à celles des plus grands légistes de son temps ; il ne pouvait mettre en doute la réalité de crimes qui figuraient dans une multitude d'arrêts rendus par toutes les cours de justice de la chrétienté. Il fut chargé d'informer et de prononcer sur des faits sans doute bien étranges, mais qui étaient devenus presque vulgaires par le nombre des cas analogues. Les jugements portés par tant de cours différentes dans les procès de sorcellerie étaient des précédents tout à fait propres à guider et à tranquilliser sa conscience. Ne sait-on pas que les précédents, avec les préjugés qu'ils entretiennent et les erreurs qu'ils consacrent, constituent, hélas ! ce qu'on a appelé, à toutes les époques, la sagesse des juges ?

Nous avons dit que les Ursulines étaient, du moins pour la plupart, en proie à une affection hystérique ; tout médecin, en lisant le récit de leurs faits et gestes, le prononcerait sans hésiter. Or l'hystérie seule, avec les hallucinations érotiques qu'elle enfante, aurait peut-être suffi pour rendre présente nuit et jour aux religieuses l'image du magicien tentateur, les sollicitant de ses caresses impudiques, en admettant que Grandier lui-même n'eût jamais rien fait volontairement pour les occuper de lui et exciter leurs convoitises. Nous nous bornons à exprimer ici un soupçon

qui nous est venu plus d'une fois en écrivant cette histoire. Il a bien été dit que Grandier, avant son procès, n'avait jamais vu les Ursulines; mais, comme toute allégation négative, celle-ci était difficile à bien établir, et le brillant curé de Saint-Pierre n'avait pas besoin d'ailleurs de les voir beaucoup et de bien près pour agir sur leur imagination. Que n'est-on pas en droit de penser, lorsqu'on se rappelle les déclarations, non contestées, de deux femmes séculières, nullement possédées, qui affirmèrent avoir conçu, par le simple effet de son regard, une soudaine et violente passion pour lui, et, l'une d'elles, en recevant seulement l'hostie de sa main à la sainte table !

Pour en revenir à notre sujet, reportons-nous à ce qui se passait, aux exorcismes qui se faisaient pendant le procès de Grandier, dans les quatre églises de Loudun. A l'issue de la messe, les rideaux du chœur s'ouvrent pour laisser paraître les religieuses possédées, couchées sur leur lit. Revêtu de son aube et de son étole, le saint sacrement en main, un exorciste s'approche et se livre aux adjurations, aux invocations prescrites, en ajoutant à cet imposant appareil tout ce que peut lui inspirer l'exaltation du zèle farouche dont il est animé. La jeune malade, si disposée déjà, par son affection hystérique, à tomber dans une crise nerveuse, cède bien vite à l'influence fascinatrice de l'exorciste. Elle tombe dans des convulsions qui sont le propre de sa maladie, et bientôt l'état de somnambulisme artificiel se manifeste en elle. Elle est alors sous la domination absolue de l'exorciste, nous allions dire du magnétiseur en étole. Elle peut répondre à ses questions, et les paroles qu'elle prononce, les accusations terribles qu'elle profère, ne sont autre chose que

l'expression de la volonté de son exorciste lui-même, qui lui souffle, par sa parole ou sa pensée, le feu qui le dévore. C'est ainsi que Grandier est nominativement désigné par Jeanne de Belfiel et ses compagnes, pressées de questions et d'adjurations par le fougueux Barré ou le P. Lactance. Mais, cette scène terminée, les religieuses revenues à elles-mêmes, n'ont conservé aucun souvenir des paroles qui leur sont échappées pendant leur délire. Elles apprennent avec surprise les accusations qui sont sorties de leur bouche, elles s'en attristent, elles rétractent des accusations meurtrières ; l'une d'elles va jusqu'à tenter de s'ôter la vie dans un moment de désespoir et de violents remords, jusqu'au moment où, dans un exorcisme nouveau, elles reproduisent les mêmes accusations sous la même pression dominatrice et implacable.

Un état de somnambulisme artificiel, de quelque manière qu'il fût produit, tel est donc, selon nous, le phénomène, alors inconnu, qui nous explique aujourd'hui ce que l'on a appelé la *possession*, chez les Ursulines de Loudun.

Tout cela n'empêche pas d'ailleurs, et nous l'avons assez fait voir, que beaucoup de supercheries, préparées par les ecclésiastiques ou les exorcistes, se soient passées durant le cours de l'affaire de Grandier. On les commandait au nom de l'Église, qui avait jugé la possession vraie, et dont la gloire était intéressée à ne pas recevoir de démenti. Il s'agissait, en effet, pour les exorcistes, de faire apparaître chez les Ursulines tous les phénomènes surnaturels qui caractérisent la possession, selon le rituel catholique. Comme cette possession n'existait pas, il fallut bien en simuler les phénomènes. Mais quelle maladresse, quels insuccès

dans les mensonges ! Autant les grands caractères de l'épidémie convulsive, de la démonopathie hystérique, de la suggestion par le somnambulisme artificiel, paraissent manifestes, éclatants chez les énergumènes, autant les miracles imaginés pour satisfaire à la lettre du rituel sont ridiculement exécutés, quand ils ne sont pas manqués tout à fait. Nous avons signalé les plus frappantes des entreprises où les exorcistes furent bafoués ; disons ici un mot de l'intelligence des possédées. Deux religieuses savaient, de leur propre aveu, un peu de latin; dans leurs réponses, elles en ont montré plus qu'elles n'en auraient pu dire hors de l'état de crise. Quoi d'étonnant, si l'on réfléchit à l'exaltation de certaines facultés intellectuelles, notamment de la mémoire, dans les convulsions, dans le somnambulisme et, en général, dans tous les accès nerveux? Moreau de la Sarthe, dans l'*Encyclopédie méthodique* (art. Médecine mentale), a cité le cas d'un enfant de 12 à 13 ans qui, connaissant à peine les premiers éléments de la langue latine, se trouva tout à coup, pendant les accès d'une fièvre ataxique, capable de parler cette langue avec une certaine pureté. Nous citerons, dans le volume suivant, bien d'autres cas remarquables de cette exaltation de la mémoire sous l'influence du délire. Nos religieuses furent bien loin d'obtenir de leur délire un pareil bénéfice. Les démons qui les inspiraient faisaient de grossiers solécismes. Quand on sortait du latin, ils se taisaient en vertu d'un pacte de silence, c'est-à-dire parce qu'ils voulaient se taire, ou bien ils répondaient par la formule *nimia curiositas*.

Finissons par le tour qui fut le mieux réussi en apparence, celui des lettres imprimées sur le corps de

la supérieure. Nous n'avons pas à rechercher si on y employa l'eau-forte, comme le pensait Serisantes, ou bien tout autre acide ; il suffira de dire ici ce que devinrent avec le temps les traces de ce fameux miracle. C'est un célèbre voyageur, Monconis, qui va nous l'apprendre.

« J'allai voir, dit-il, la supérieure des Ursulines de Loudun, autrefois possédée, et j'eus la patience de l'attendre dans le parloir plus d'une grosse demi-heure. Ce retardement me fit soupçonner quelque artifice ; c'est pourquoi je la priai de me montrer les caractères que le démon, qui la possédait, lui avait marqués sur la main lorsqu'on l'exorcisait ; ce qu'elle fit, et tirant le gant qu'elle avait à la main gauche, j'y vis en lettres de couleur de sang, sur le dos, *Jésus*, *Maria*, *Joseph*, *F. de Sales*. Elle me dit toutes les méchancetés du prêtre Grandier, qui avait été brûlé pour avoir donné le maléfice au couvent, et comme un magistrat de la ville, de qui il débauchait la femme, s'en était plaint à elle, et que, de concert, ils l'avaient dénoncé, nonobstant les sottes inclinations que ce malheureux lui causait par ses sortiléges dont la miséricorde de Dieu la préservait. Enfin, je pris congé d'elle, et auparavant je souhaitai de revoir sa main, qu'elle me donna fort civilement au travers de la grille. Alors la considérant bien, je lui fis remarquer que le rouge des lettres n'était plus si vermeil que quand elle était venue ; et comme il me semblait que ces lettres s'écaillaient, et que toute la peau de la main semblait s'élever comme si c'eût été une pellicule d'eau d'empois desséchée, avec le bout de l'ongle j'emportai, par un léger mouvement, la jambe de l'M, dont elle fut fort suprise....[1] »

Le savant Ménage vit aussi les mêmes noms gravés sur la main de la supérieure, avant que les rides de la vieillesse les eussent effacés. La religieuse lui apprit que le nom de *François de Sales* ayant été gravé dans un lieu plus éminent que celui de *Joseph*, il en sortit de lui-même par respect et se baissa pour faire place

1. *Voyages de Monconis.* DCXCV, page 5.

au nom de *Joseph*. Elle assura encore que ces derniers noms s'étant aperçus qu'ils étaient plus honorablement placés que ceux de Jésus et de Marie, se baissèrent plus tard tous les deux, pour leur donner les premières places.

Les diables étaient tombés en enfance. Ainsi finit la possession de Loudun.

LES

CONVULSIONNAIRES JANSÉNISTES

Sua sunt ipsis quoque fata sepulchris.
JUVÉNAL.

LES

CONVULSIONNAIRES JANSÉNISTES.

CHAPITRE PREMIER.

Faits précurseurs des convulsions du cimetière de Saint-Médard. La possession de Marthe Brossier et de Denyse Lacaille.

Tout se lie, tout s'enchaîne dans l'histoire des erreurs et des maladies de l'esprit humain. Si éloigné qu'il paraisse, par sa nature, du mélodrame burlesque des convulsions de Saint-Médard, le tragique événement de Loudun, que nous venons de raconter, n'est qu'un des préliminaires et le plus considérable antécédent de celui des convulsions des jansénistes, qui lui correspond à cent années d'intervalle. Un signe des plus frappants unit d'ailleurs ces deux scènes. Dans l'affaire de Loudun, la possession fut accompagnée de gambades et de convulsions; on gambadait et on convulsionnait à grand spectacle au couvent des Ursulines, comme on devait le faire, cent années plus tard, sur la tombe du diacre Pâris.

On n'a pas oublié la distinction qui avait été établie entre la possession consentie et la possession involontaire. Les personnes que le démon visitait sans leur consentement étaient tenues pour innocentes. De là à passer pour de saintes prophétesses inspirées de Dieu, la distance était faible et le sentier facile; car il suffi-

sait, pour opérer cette transformation, de mettre un bon ange à la place d'un démon dans le corps des possédées. Cette distance fut aisément franchie, et diverses tentatives sur la crédulité publique furent faites dans cette complaisante hypothèse. Nombre de sauteurs et de sauteuses se donnèrent ainsi pour des personnes privilégiées, visitées par un bon ange ou par le démon, mais avec procuration expresse de Dieu, afin de donner, par elles, quelque avertissement au monde, et de commander un redoublement de zèle contre l'hérésie et l'impiété.

Dès l'année 1599, une jeune fille de vingt ans, qui se disait possédée, divertissait tout Paris par ses gambades. A Orléans, sa ville natale, elle avait vainement essayé de tromper son évêque, qui, plus rusé qu'elle, feignant de l'exorciser dans les règles, lui jeta de l'eau commune au lieu d'eau bénite, et lut dans Pétrone l'aventure de la matrone d'Éphèse au lieu des paroles sacrées du rituel. Cette profane interversion n'empêcha pas la prétendue possédée d'entrer en convulsion, ce qui dévoila suffisamment sa fraude et son indignité. Chassée d'Orléans pour ce fait, Marthe Brossier alla tenter fortune à Paris, accompagnée de deux de ses sœurs et de son père. Celui-ci, tisserand de son métier, s'était laissé aisément persuader de quitter la navette pour courir le monde et vivre en exploitant les dons de sa fille. Ils commencèrent à exhiber des convulsions dans l'église de Sainte-Geneviève. Mais cinq médecins, auxquels l'évêque de Paris, Henri de Gondi, avait donné commission de lui faire un rapport sur l'état de Marthe, coupèrent court aux exploits de la possédée, en déclarant qu'il y avait dans son fait beaucoup de fraude, un peu de maladie et point d'esprit

bon ou mauvais : *Multa ficta, pauca à morbo, nihil à spiritu.*

Cependant, d'autres médecins ayant été adjoints aux premiers, les épreuves recommencèrent le 1er avril de la même année. Cette fois, comme la possédée se trouvait en verve, ses convulsions furent plus effrayantes ; et à ces mots : *Et homo factus est*, « elle tomba et se transporta de l'autel jusqu'à la porte de la chapelle, par sauts et par bonds. L'exorciste s'écria que, si quelqu'un doutait de la vérité du pouvoir du démon, il n'eût qu'à se colleter avec lui. Le médecin Marescot accepta le défi, et serrant Marthe Brossier à la gorge, il la força de rester tranquille [1]. »

Ici les médecins restaient fidèles à la tâche, qu'ils ont si souvent et si noblement remplie, de défendre les droits de la vérité et de la raison. Notre Marescot, saisissant à la gorge et arrêtant les gambades de Marguerite Brossier, est le digne prédécesseur du médecin Duncan, qui se posa, dans le couvent des Ursulines, en face des suppôts de Laubardemont.

Cependant les capucins qui, à Paris, comme plus tard à Loudun, faisaient des exorcismes leur industrie principale, ne voulurent pas se tenir pour battus. Ils trouvaient deux profits à travailler sur Marthe la possédée. D'abord ils faisaient briller leurs talents aux yeux de la multitude ; ensuite ils espéraient, à la faveur de quelque faction pieuse, allumer la persécution contre ceux de la religion réformée. A force de chercher, on trouva enfin quelques médecins complaisants qui certifièrent que la possession de Marthe était réelle. Mais comme les inspirations de la possédée étaient à

1. Garinet, *Histoire de la magie en France*, Paris, 1818, p. 168.

l'encontre de la gent huguenote, l'affaire prenait de grandes proportions, et menaçait de compromettre tout ce que la politique de Henri IV avait fait pour la pacification religieuse du royaume. Par ordre du roi, le parlement prit connaissance de ce qui se passait. Il remit Marthe Brossier entre les mains du lieutenant criminel et du procureur du roi au Châtelet, et bientôt onze nouveaux médecins appelés par ces magistrats, prononcèrent qu'il n'y avait rien de surnaturel dans l'état de cette fille.

Exaspérés par cette déclaration, les capucins, devenus aussi épileptiques que la possédée, se livrèrent à des déclamations furibondes. Leur parti venait d'être renforcé par quelques docteurs de Sorbonne, plus savants qu'eux en démonologie, et non moins enragés de fanatisme. Alexandre de La Rochefoucault, abbé de Saint-Martin, et son frère l'évêque de Clermont, se mêlèrent à cette faction. Tous criaient que la juridiction civile empiétait sur la juridiction ecclésiastique, « et qu'on voulait étouffer une voix miraculeuse dont Dieu se servait pour convaincre les hérétiques [1]. »

Après diverses péripéties, cette affaire fut apaisée à Rome par des négociations. Mais l'ambassadeur du roi de France ne put réussir à la terminer qu'en opposant une intrigue de jésuites à une intrigue de capucins.

Voici une autre histoire, où la possession est moins agressive, et où le diable se montre même édifiant comme un saint. La scène est à Beauvais, en 1612.

René Potier de Blancménil, évêque de cette ville, était un de ces prélats grands seigneurs desquels Boileau disait que c'était peine perdue de leur prêcher la

1. Garinet, *Histoire de la magie en France*, p. 169.

résidence. Depuis longtemps les moines s'efforçaient, mais sans y réussir, de trouver quelque curiosité capable d'attirer leur évêque dans son diocèse. Enfin, ils jetèrent leur dévolu sur une vieille mendiante, nommée Denyse Lacaille, et obtinrent du grand vicaire le pouvoir de la traiter en possédée. Dans les exorcismes qu'ils firent, le diable chanta une hymne en l'honneur de la Vierge Marie, et fit connaître par leurs noms quarante-six compagnons de Belzébuth ; les moines, faisant les intermèdes, chantaient aussi des hymnes en faux bourdon.

On venait d'entonner l'hymne qui commence par ces mots : *De beata*, quand le diable, impatienté, s'écria : *Voilà bien des la, la, la !*

Cette inconvenance de la part du diable était provoquée sans doute par la mauvaise musique des moines ; car, à partir de ce moment, le démon ne fit plus que des choses édifiantes. C'est ainsi qu'il reconnut une pierre du rocher de la Provence où sainte Madeleine avait accompli sa pénitence.

Après la messe, le P. Pot, ou Le Pot, religieux jacobin, désigné exorciste, interrogea la possédée en latin. Mais tout à coup « elle s'éleva en l'air, *les pieds hors de terre*, criant et beuglant horriblement. Des gens d'église et des dévotes, craignant que la créature agitée ne vînt à se découvrir, lui tenaient les pieds par charité [1]. »

Le corps de la possédée renfermait une légion de bons diables. Ils en sortirent sous la forme de mouches, sans doute par une flatterie délicate pour leur chef suprême, dont le nom Belzébuth signifie *prince des*

1. Garinet, *Histoire de la magie en France*, p. 191.

mouches. Tous ces bons diables firent à l'envi l'éloge de l'évêque de Beauvais et de la virginité de Marie, mère de Dieu. Le 18 septembre, ils reconnurent les reliques des saints Innocents, et l'un d'eux annonça que Denyse allait bientôt être délivrée, « parce qu'elle avait nettoyé sa maison avec le balai de la pénitence. » La possession se termina, en effet, mais au milieu d'un concert d'injures et d'imprécations contre les huguenots : c'étaient l'épilogue et la morale de la farce.

Quelques mois après, Denyse Lacaille ayant déclaré que les cinq témoins qui la possédaient encore, savoir : *Lissi*, *Belzébuth*, *Satan*, *Motelu* et *Briffaut*, menaçaient de l'étrangler, les grands vicaires de l'évêque de Beauvais rendirent, le 12 décembre 1612, contre ces cinq démons une sentence d'excommunication [1].

Dans Marthe Brossier et Denyse Lacaille, les moines avaient donc retrouvé les pythonisses et les sibylles des temps anciens. Ainsi s'annonçait et s'acheminait, toute divinisée par avance, l'œuvre miraculeuse des convulsions du cimetière de Saint-Médard, long *mystère* représenté en plein Paris sur un tombeau, *sotie* à la fois bouffonne et sanglante, applaudie par la multitude, patronnée par des personnages illustres, et à laquelle une secte théologique célèbre, ayant en tête ses principaux écrivains, ses docteurs et ses évêques, trouvera une signification qui ne sera rien moins que la vengeance de Dieu contre une autre secte.

1. Voir le texte de cette curieuse pièce, qui est revêtue de la signature des cinq démons, dans Garinet, *Histoire de la magie*, pages 306-308.

CHAPITRE II.

La guerre du jansénisme.

Les miracles dont le cimetière de Saint-Médard fut le théâtre, au commencement du dix-huitième siècle, avaient pour but de venger la défaite et de relever la cause du jansénisme vaincu. Mais nos lecteurs sont enfants d'un siècle qui s'inquiète assez peu des matières théologiques, et les disputes religieuses, qui occupaient tant nos aïeux, sont à peu près lettre close pour un public qui a trouvé, de nos jours, d'autres aliments à son activité. Il est cependant indispensable que nous rappelions ici l'histoire de cette querelle théologique, dont nous réunirons les nombreux épisodes sous le nom de *Guerre du Jansénisme* et qui, pendant près d'un siècle, remua si profondément et l'Église et l'État. On ne pourrait comprendre, sans cet exposé préliminaire, le sens et le but des prodiges qui s'accomplirent au cimetière de Saint-Médard, sur la tombe vénérée du diacre Pâris. Que cette nécessité soit une excuse pour l'auteur qui va être forcé de s'aventurer, à cette occasion, sur un terrain et dans des matières qui ne sont pas de son domaine.

Dans l'Église chrétienne, on entend par la *grâce* l'intervention de Dieu dans les œuvres par lesquelles les hommes opèrent leur salut. Ce dogme, depuis saint Paul, a occasionné de grands tourments aux théologiens. En effet, accorder une trop large part à cette

coopération divine, c'est risquer d'anéantir le libre arbitre, et d'ôter à l'homme le mérite et la responsabilité de ses actions. Faire cette part trop petite, c'est subalterniser Dieu et laisser à l'homme l'orgueil de croire qu'il se sauve surtout par lui-même. Enfin, chercher certains tempéraments entre ces deux termes, ou établir des conditions qui concilient la liberté de l'homme avec l'intervention divine, est une entreprise difficile et qui peut paraître attentatoire à la majesté de Dieu; car si l'on admet le fait de son action dans l'esprit de l'homme, de quel droit poserait-on là plus qu'ailleurs des limites à cette action?

La coopération de Dieu, conçue dans ses effets les plus intenses, dans un sens absolu, constitue la *grâce efficace*. Elle a été posée par saint Paul et admise par saint Augustin, qui a commenté la formule de saint Paul sans s'éloigner de sa doctrine.

La coopération divine la plus légère, celle par laquelle l'homme est influencé sans le sentir, de telle sorte qu'il puisse se croire libre, a reçu le nom de *grâce suffisante*, désignation qui nous paraît heureusement trouvée, car elle signifie sans doute que ce degré suffisait aux fidèles qui étaient bien aises de posséder une grâce quelconque, mais sans être trop gênés dans leurs mouvements.

Quant à la coopération avec degrés, modes et conditions, ce fut la découverte d'un jésuite espagnol, nommé *Molina*, qui, se flattant d'avoir très-clairement conçu de quelle manière Dieu agit sur ses créatures, et de quelle manière ses créatures lui résistent, donna à cette grâce, de son invention, le triple nom de *concours concomitant*, de *science moyenne*, et de *congruisme*, désignations par lesquelles Molina exprimait trois opé-

rations distinctes, mais nécessairement liées, au moyen desquelles cette grâce s'exerce dans l'homme.

Les sectateurs de Molina, l'inventeur du *congruisme*, s'appellent *molinistes*, par honneur pour leur chef, de même que les partisans de la grâce efficace s'appellent *jansénistes*, par dévotion pour *Corneille Otto*, lequel, ayant allongé et latinisé à son profit le prénom de son père *Jean Otto*, devint *Jansen* ou *Jansénius* dans les écoles.

Il existe beaucoup d'autres *grâces*, inventions d'une foule d'autres théologiens. Sans prétendre en donner ici le catalogue complet, nommons pourtant la *naturelle*, la *surnaturelle*, l'*intérieure*, l'*extérieure*, l'*habituelle*, l'*actuelle*, et les subdivisions de cette dernière au nombre de six : l'*opérante*, la *coopérante*, la *prévenante*, la *subséquente*, l'*existante* et l'*aidante*. Il ne serait ici d'aucun intérêt de chercher ce que l'on entend par tous ces mots, la grâce, quelle qu'elle soit, n'ayant de véritable importance théologique que par la force ou la faiblesse avec laquelle elle agit.

La nécessité de la grâce, et, par conséquent, la condamnation de la liberté humaine, pour opérer son salut, tel est le fondement du jansénisme. Mais comment ces principes conduisaient-ils à une doctrine proprement dite ? Comment cette doctrine religieuse était-elle opposée à celle des molinistes, ou des jésuites qui adoptèrent avec ardeur ces idées, car elles s'appliquaient à merveille à leur morale, et que l'on a fini par confondre avec les molinistes dans cette querelle théologique ? Considérant ici notre incompétence, nous laisserons exposer ces points difficiles à un jeune historien enlevé trop tôt à la science, à Ernest Moret,

l'auteur de l'ouvrage remarquable intitulé *Quinze ans du règne de Louis XIV.*

« Le dogme du jansénisme, dit Ernest Moret, est tout entier contenu dans cette question tant de fois débattue de la liberté humaine : l'homme relève-t-il de Dieu ou de lui-même? est-il esclave ou libre, est-ce un instrument ou un roi? Partant de la faiblesse de l'homme et de la grandeur de Dieu, Jansénius proclama la souveraineté de la grâce et la vanité du libre arbitre. La grâce, suivant lui, n'est plus un don de Dieu, mais Dieu lui-même qui commande et vit dans nos cœurs. A la grâce seule revient le mérite des bonnes œuvres. Tout est possible à celui qui possède la grâce, rien au malheureux qui en est privé. Il ne peut suivre aucun des divers commandements, ni commettre une action indifférente ; il pèche et péchera sans cesse. Les mauvais arbres, dit Jansénius, ne peuvent porter de bons fruits. Toutes les œuvres des infidèles sont des péchés, et les prétendues vertus des philosophes sont des vices. Jansénius arrache au monde jusqu'au nom de cette liberté qui lui est si chère, dégradant et rabaissant l'homme à plaisir.

« L'évêque d'Ypres revient ainsi au double principe de Manès : la grâce est le bon principe, la liberté le mauvais, et de là deux divisions parmi les hommes, les enfants de Dieu et les fils des créatures, les élus et les réprouvés. Les uns, continuellement soutenus par la main du Christ, ne pourront même plus chanceler; les autres, abandonnés à eux-mêmes, battus par les passions, roulent de chute en chute et d'abîme en abîme. De là aussi un fatalisme épouvantable : entraîné par la logique, Jansénius déclare que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les chrétiens, et il décrète la plus effroyable des injustices, l'inégalité des hommes devant Dieu. Pénétré du petit nombre des élus, Saint-Cyran s'écrie : « De mille âmes il n'en revient pas une, de mille prêtres pas un ! »

« Mais de ce sombre dogme découlait la plus pure des morales. Les jansénistes opposaient la crainte de Dieu à cette banale bonté que lui prêtaient les jésuites. « Avant toute chose, disaient ces derniers, fréquentez les églises et les sacrements. Vous appartenez à l'ambition ou à l'égoïsme, à l'avarice ou à la luxure, votre sang bouillonne encore de désirs impurs, qu'importe? Votre repentir est suffisant, communiez, communiez encore, voici l'absolution, plus tard viendra la grâce, » et

ils menaient au ciel, comme on le leur reprochait, par un chemin de velours. Les jansénistes s'élevaient contre cette morale avec l'indignation d'honnêtes gens. Ils protestaient que la pénitence n'est point un jeu comme on semblait le croire, qu'il fallait prier, jeûner, affliger son âme et son corps, s'interdire les choses permises parce qu'on s'était abandonné aux défendues, et pratiquer des remèdes qui fussent véritablement contraires aux maux.

« Dans leur méfiance de l'homme et leur respect de Dieu, ils préféraient l'abstention au sacrilége et prêchaient l'éloignement de l'eucharistie, même à l'article de la mort. « Prenez « garde, disaient-ils, vous êtes indigne de recevoir le corps et « le sang de Jésus-Christ. » — « Dieu est terrible, » répétait Saint-Cyran.

« Ils poussaient ainsi jusqu'à l'effroi le respect des sacrements et du sacerdoce. Saint-Cyran épuise toutes les images pour définir le prêtre. « Il est roi, dit-il, et plus que roi sur la « terre, il est sacrificateur. Il est ange et plus qu'un ange dans « l'Église, car il y fait ce que nul ange n'a été appelé à faire en « célébrant les mystères.... C'est le troisième officier de Dieu « après Jésus-Christ. » Les plus irréprochables des solitaires sont si convaincus du divin caractère de la prêtrise, qu'ils la refusent comme indignes. Saint-Cyran ordonne Singlin, et le successeur de Saint-Cyran est contraint d'employer son autorité pour lui faire dire à trente-sept ans sa première messe. Le vénérable Tillemont, dont la modestie va jusqu'à la candeur, s'enfuit de Beauvais pour éviter l'ordination que l'évêque voulait lui imposer, après lui avoir fait prendre la tonsure.

« En haine de la morale relâchée des jésuites, les jansénistes reviennent à l'austérité des plus sévères réformateurs. Ils excluent les pécheurs des offices, comme dans les premiers temps de l'Église. Ils prêchent une vie de privations et de sacrifices, proscrivent le théâtre et la poésie, les tableaux et les statues, jusqu'aux tapisseries représentant les scènes de la fable. Ils suppriment les riches ornements des églises, les parfums, les fleurs, le linge damassé, déchirant les nappes des autels pour les donner aux malheureux. Ils condamnent l'amitié et l'amour, les chastes tendresses du frère et de la sœur, de la mère et de l'enfant, et ne permettent que l'amour de Dieu. A la fréquentation des sacrements, si préconisée par les jésuites, ils substituent l'assistance aux offices, la lecture de l'Évangile et le chant des psaumes. Ils ne proscrivent pas tous les saints, mais

quelques-uns comme supposés ou comme indignes, et la Madeleine, par exemple, comme impure. Ils ne défendent pas la confession, mais ils en diminuent l'importance, en mettant à de longs intervalles la communion. Malgré l'opposition du clergé et les défenses des papes, ils publient la première version catholique de la Bible en langue vulgaire, et les traductions du Missel et du Bréviaire. L'un des plus hardis, l'oratorien Quesnel, réclame la substitution de la langue nationale à l'idiome romain ; tous, comme les réformateurs du XVIe siècle, l'élection des prêtres par les fidèles. A l'égard de la cour de Rome, ils adoptent la grande maxime des gallicans, que les conciles sont supérieurs aux pontifes. Sans porter directement la main sur le saint-siége, ils proclament l'indépendance et la souveraineté des évêques, en leur enlevant toutefois le titre fastueux de monseigneur. Ici encore ils s'arrêtent au milieu de la route : « Tous les évêques sont papes, » disait Saint-Cyran ; Luther avait dit : « Tous les chrétiens sont « prêtres. »

« Le jansénisme n'était, comme on le voit, qu'un protestantisme gallican, une réformation catholique. Au lieu de rajeunir les idées du XVIe siècle ou de devancer la grande croisade du XVIIIe, les jansénistes bâtissaient une Église entre Loyola et Calvin. Mais il y a des transactions impossibles ; il faut accepter ou nier l'Église, et ils devaient succomber à la tâche. Par leurs scrupules et leurs subtilités théologiques, Jansénius et Saint-Cyran restaient les apôtres d'une religion de docteurs. Renfermée dans les écoles et dans les cloîtres, leur voix n'arrivait pas jusqu'à la foule, et pour convaincre il faut porter son drapeau sur le forum.

« Les réformateurs du XVIe siècle l'avaient compris ; ils ont fondé. Il n'y a pas aujourd'hui vingt mille jansénistes : il y a soixante millions de protestants [1]. »

Le fondateur de la doctrine du jansénisme est, comme nous l'avons dit, Corneille Otto ou Jansen, évêque d'Ypres, qui, dans un ouvrage célèbre, l'*Augustinus*, en a développé les principes, dans le style et avec les formes scolastiques qui s'étaient conservées dans l'Uni-

1. *Quinze ans du règne de Louis XIV*, tome II, pages 334-341.

versité. Un autre prêtre, Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, avait beaucoup contribué à pousser Jansénius, son ami, à cette sorte de tentative de réforme du catholicisme. Nous emprunterons encore quelques pages à l'écrivain exact et précis que nous venons de citer, pour faire comprendre l'origine et les développements de cette lutte, qui divisa pendant près d'un siècle les théologiens de France, et qui, sous d'autres noms et en divers lieux, a divisé les théologiens de tous les pays.

« A l'Université de Paris, au commencement du XVII^e^ siècle (en 1605), étudiaient, dit Ernest Moret, deux jeunes hommes, l'un Français, Jean Duvergier de Hauranne; l'autre Hollandais, Corneille Jansen, ou, pour parler le scolastique langage du temps, Cornélius Jansénius. Malgré la différence d'origine, une sérieuse et profonde affection, qui devait remplir toute leur existence, lia les deux étudiants en théologie dès ces premières années. Les contrastes plus que les ressemblances les unissaient. Né au pied des Pyrénées, Duvergier avait l'intelligence et la fougue du Midi, la finesse du Béarnais et l'impétuosité du Basque. A un esprit puissant, à une probité antique, il unissait une foi ardente, une charité à toute épreuve, une rigidité de mœurs exemplaire. Bien que d'une humeur naturellement gaie et agréable, il parlait peu et en peu de mots. Il semblait toujours absorbé par ses pensées. Un jour qu'il causait avec ses amis, il entra tout à coup dans ce recueillement qui lui était propre, et le feu qui l'embrasait au dedans étant venu à éclater au dehors, il s'écria : « *Que votre volonté soit faite*, voilà une belle parole! » Puis se voyant découvert, il se leva et sortit. Doué d'une connaissance profonde des hommes, il montrait avec eux la souplesse de Luther. Rude et violent avec les forts, avec les faibles il était indulgent, affectueux, tendre jusqu'aux larmes.

« Avec l'austérité, la foi, le zèle infatigable de Duvergier, Jansénius n'avait ni l'éloquence, ni l'entraînement, ni l'onction de son ami. Il avait moins encore ses grâces. Amer et absolu, sans délicatesse et sans mesure, d'une brutalité de langage qui allait jusqu'au cynisme, d'une ambition profonde

et froide, il disait de lui-même avec raison qu'il n'était pas fait pour adoucir les choses en y mettant un peu d'encre. Il avait adopté cette impitoyable opinion de saint Augustin, que les petits enfants morts sans baptême sont livrés aux feux éternels. Il montrait la plus extrême méfiance des hommes et poussait la crainte et le mépris des femmes jusqu'à l'horreur.

« Mais à ce caractère triste et soupçonneux il joignait la passion des grandes âmes, celle de la vérité. On lui demandait un jour quel attribut de Dieu le frappait davantage. « La vérité, » répondit-il. Il la recherchait avec ardeur dans l'Écriture et la demandait avec effusion à Dieu dans ses prières. On le surprit plusieurs fois se promenant dans son jardin, levant les yeux au ciel et s'écriant avec de profonds soupirs : « O vérité ! vérité ! » Il apportait dans cette recherche l'esprit vaste, l'imagination puissante, la foi tenace et l'énergique volonté des hommes du Nord. Il y a dans sa pâle et longue figure hollandaise, au front saillant, aux traits anguleux, à la moustache relevée, quelque chose de Richelieu. Un dernier trait peindra l'énergie de son caractère : il s'est consacré quarante ans à un livre.

« Bientôt, à l'affection qui les unissait, s'ajouta la plus entière communauté de sentiments, lien si puissant pour de telles âmes. Ils se sentirent entraînés ensemble vers saint Augustin, l'éloquent défenseur de la grâce contre le libre arbitre. Ils répétèrent avec lui que l'homme était incapable de faire le bien sans le secours de la Providence, et jetant leurs regards sur l'Église alors courbée sous le joug des jésuites, ils s'écrièrent qu'il fallait l'affranchir et la retremper aux sources vives et salutaires de l'Évangile. « Il n'y a plus d'Église depuis six « cents ans, disait Duvergier ; autrefois l'Église était comme « un grand fleuve qui roulait des eaux claires et pures ; mais « aujourd'hui ce qui nous semble l'Église n'est plus que de la « bourbe ; le lit de cette belle rivière est encore le même, mais « ce ne sont plus les mêmes eaux. » Bien différents des jésuites qui célébraient la liberté de l'homme pour le conduire, les nouveaux réformateurs exaltèrent sa faiblesse pour le sauver. Dès les bancs de l'école, ils rêvèrent une réformation générale du catholicisme, et ils appliquèrent leur jeunesse, leurs forces, leur amitié toute chrétienne à rechercher, pour les rétablir, les véritables traditions de l'Église.

« A l'expiration de leurs études, ils ne se quittèrent pas.

Comme Jansénius était sans fortune, Duvergier, noble et riche, le fit entrer chez un magistrat de ses amis en qualité de précepteur, puis ils continuèrent leurs travaux pendant plusieurs années. Le père de Duvergier étant venu à mourir sur ces entrefaites, sa mère rappela son fils auprès d'elle à Bayonne. Duvergier s'arrache de la Sorbonne, mais il emmène Jansénius. Il s'établit avec lui dans une campagne de sa mère, sur les bords de l'Océan, et là ils reprennent leurs travaux avec une nouvelle ardeur. Duvergier dévore les Livres saints pour y chercher des arguments et des armes, écrivant, annotant sans cesse et couvrant de ses observations plus de trente énormes in-folios. « J'ai trouvé un passage, s'écrie-t-il « un jour, que je ne donnerais pas pour mille écus. » Jansénius s'attache à saint Augustin : il lit dix fois ses œuvres complètes, trente fois ses traités contre les pélagiens, « suçant « ainsi tout saint Augustin, » comme il le dit lui-même. Quelquefois, tandis que veille Duvergier, Jansénius, moins robuste, tombe endormi dans un fauteuil. Mme Duvergier est effrayée de leur zèle : elle déclare à son fils, non sans un secret orgueil de mère, qu'il tuera « ce bon Flamand à force de le faire « étudier. »

« Après six ans de séjour à Bayonne, les deux prêtres reviennent à Paris, où ils se séparent pour suivre leurs carrières. Jansénius retourna dans les Pays-Bas, où il devint principal au collége de Louvain, puis évêque d'Ypres ; Duvergier obtint l'abbaye de Saint-Cyran, dans le Berry, sur les confins de l'Orléanais et de la Touraine. Avant de se quitter, les deux amis s'embrassent en versant des larmes, mais sans abandonner leurs projets, et en se séparant ils se partagent la tâche. Suivant les traditions de la scolastique, toutes vivantes encore, Jansénius écrira l'ouvrage latin qui contiendra la doctrine, et à Paris, de son côté, Duvergier de Hauranne préparera le succès du livre. Malgré l'absence, leurs âmes restent étroitement unies. Une correspondance chiffrée, remplie de noms supposés et de mots à double entente, remplace les entretiens. Jansénius s'y nomme *Suldico :* Duvergier de Hauranne, *Rangeart ;* les jésuites, *Chimier ;* la réformation l'*affaire de Pilmot*. Établi dans un pays espagnol et inféodé aux jésuites, Jansénius dissimule et attend avec patience l'heure de l'attaque, comme le mineur attaché à la muraille. Pendant un voyage que fait Jansénius en Espagne pour son collége, les deux amis ont de mystérieuses entrevues sur la frontière et à

Paris même. Les circonstances sont favorables : l'opinion, par une réaction naturelle, se tourne peu à peu contre les jésuites, qui gouvernent l'Église depuis soixante ans, et la grande œuvre de la réforme s'élabore en silence[1]. »

Ajoutons, pour compléter ce qui précède, que la haine mutuelle entre les jésuites et les deux futurs réformateurs n'avait pas uniquement pour cause la grave opposition de doctrine qui les séparait. Les jésuites avaient longtemps laissé les deux amis s'adonner en paix, dans leur prédilection pour saint Augustin, à la lecture de ce père de l'Église. Personne ne songeait alors à leur imputer à crime cette enthousiaste affection pour ce père, que l'on a appelé, par excellence, *le docteur de la grâce*. Mais du jour où Jansénius eut découvert dans le texte de saint Augustin des motifs de s'opposer à l'ambition des jésuites, qui prétendaient ouvrir à Louvain une école de théologie, afin de disputer à leur tour dans cette capitale de la grâce; du moment enfin où ce même Jansénius eut rempli avec succès, auprès du roi d'Espagne, deux messages dont l'Université l'avait chargé à ce sujet, et à la suite desquels il avait été nommé à l'évêché d'Ypres, les choses changèrent tout à fait de caractère et de couleur : saint Augustin devint suspect à la société de Jésus, son assidu commentateur y fut gardé à vue, et l'ami du commentateur mis en prévention. Cet ami d'ailleurs, Duvergier de Hauranne, ce fougueux abbé de Saint-Cyran, était pour les jésuites un adversaire, connu, avec lequel ils avaient un compte particulier à régler. Ils se souvenaient du triste sort qu'avait éprouvé naguère, entre les mains de cet adversaire, l'ouvrage

1. *Quinze ans du règne de Louis XIV*, pages 309-317.

de l'un des leurs, *la Somme théologique* du P. Garasse. Ce livre, véritable libelle, par l'audace des injures et des calomnies, par le nombre prodigieux des falsifications de l'Écriture sainte et des Pères de l'Église, avait été mis en pièces, aux grands applaudissements des ennemis de la compagnie, dans une *Réfutation* de Saint-Cyran, qui était aussi un libelle, mais un libelle plus savamment injurieux : *inde iræ*.

Jansénius mourut en 1638, deux ans après avoir été élevé aux honneurs de l'épiscopat. Quelque opinion que l'on se forme sur sa doctrine, sa mort fut digne d'un apôtre, car il la trouva, il la chercha peut-être, dans une visite pastorale faite à ses diocésains par un temps d'épidémie pestilentielle.

Mais, si l'évêque Jansénius donna, par sa mort, un noble exemple de charité évangélique, il légua en même temps à l'Église, par l'héritage de ses travaux théologiques, un ample sujet de divisions et de haines. Entre autres ouvrages religieux composés par lui, à côté de *Commentaires* sur l'Écriture sainte, dont tous les catholiques, sans exception, louent le mérite, l'érudition et l'orthodoxie parfaite, il laissait un énorme manuscrit intitulé *Augustinus*, fruit de ses longues et ardentes élucubrations sur le *docteur de la grâce*. C'était le livre mystérieux auquel Jansénius avait travaillé pendant quarante ans, et qui contenait les principes de la réformation du catholicisme, rêvée et préparée par lui et Saint-Cyran. Il portait le titre d'*Augustinus*, comme pour placer sous l'égide du grand nom de saint Augustin des principes qui exprimaient la doctrine de ce Père de l'Église.

Deux ans après la mort de Jansénius, cet ouvrage était imprimé et publié par les soins de ses amis.

C'était un lourd *in-folio*, en plusieurs volumes, qui ne contenaient guère qu'un interminable plaidoyer contre le libre arbitre humain. Tel était le livre qui devait attirer tant d'honneurs et d'insultes à la mémoire de Jansénius. Son succès fut immense, non parce que beaucoup de personnes eurent le courage de le lire, mais seulement parce qu'il avait été annoncé dès longtemps avec mystère.

Les jésuites s'empressèrent de déférer l'*Augustinus* à l'inquisition de Rome, qui en défendit la lecture ; mais l'université de Louvain résista à l'inquisition. Le pape Urbain VIII, à qui la difficulté dut être soumise, approuva la sentence de l'inquisition, et donna mission à un certain Habert, théologal de Paris, d'examiner l'*Augustinus*. Dans le premier feu de son zèle, Habert trouva dans ce livre quarante propositions hérétiques, que plus tard, en modérant son ardeur, il réduisit à douze. Ensuite, il monta en chaire et souleva les esprits contre Jansénius.

Le grand Arnauld, tout jeune alors, prit parti dans cette dispute. Il n'avait pas sans doute de prédilection passionnée pour la grâce efficace, mais il était disciple de Saint-Cyran et fils d'un avocat qui avait plaidé avec véhémence pour l'Université contre l'établissement des Jésuites. Ces engagements lui tinrent lieu de conviction pour le moment. Il défendit le jansénisme avec cette éloquence impétueuse qui était sa grâce naturelle à lui, et qui, augmentée par l'exercice, nourrie d'une érudition immense, lui fit un nom immortel dans la controverse. Les déclamations du théologal Habert étaient bien pâles contre les coups d'essai d'un pareil athlète. Cependant la dispute gagnait du terrain de

part et d'autre, et les écoles s'étaient partagées en *jansénistes* et *molinistes*.

Richelieu favorisait les molinistes par rancune, dit-on, contre Jansénius, qui avait composé, à la recommandation du roi d'Espagne, un livre où la politique et le caractère du cardinal-ministre étaient fort maltraités [1].

Ainsi le jansénisme, dès ses premiers pas, trouvait devant lui la triple puissance du pape, de l'inquisition et de Richelieu : il ne pouvait que succomber. Mais sa défaite ne fut pas sans gloire, grâce aux hommes éminents qui, ayant embrassé cette cause, soutinrent pied à pied, et pendant longtemps, la lutte opiniâtre dont nous devons rappeler les principaux épisodes.

Le parti était pris, à la cour de Rome et en France, de faire une justice éclatante des jansénistes ; mais il était impossible de rien entreprendre contre eux, tant qu'on n'aurait pas trouvé moyen de faire parler la Sorbonne, que l'on appelait pompeusement le *concile vivant des Gaules*, et dont, en effet, les décisions faisaient dogme pour l'Église gallicane ; or ce respectable corps restait muet. Un ex-jésuite, nommé Cornet, devenu docteur de Sorbonne et président de la Faculté de théologie, se chargea de le faire parler [2]. Pour surprendre un jugement à la docte assemblée, voici comment procéda maître Cornet, qui, tout en n'étant qu'un ex-jésuite, montra dans cette affaire toute l'astucieuse habileté d'un jésuite en activité,

Un jour de *prima mensis* (on désignait ainsi l'assemblée

1. *Mysteria politica*, ouvrage d'abord attribué au P. Garasse, ce qui avait fort compromis les Jésuites. Voir les *Considérations sur les coups d'État*, par Naudé.

2. Ce Cornet fut le maître de Bossuet.

régulière que les docteurs de la Sorbonne tenaient le 1er de chaque mois), maître Cornet, devant la Faculté réunie, déroula un petit papier qui contenait les cinq propositions suivantes, sur lesquelles il demanda modestement l'avis de ses confrères :

Première proposition. — « Quelques commandements de Dieu sont impossibles aux hommes justes, lors même qu'ils veulent et qu'ils s'efforcent suivant les moyens qu'ils ont dans l'état où ils se trouvent, et que la grâce qui doit les rendre possibles leur manque. »

Deuxième proposition. — « Dans l'état de la nature corrompue on ne résiste jamais à la grâce intérieure. »

Troisième proposition. — « Pour mériter et déméríter, dans l'état de la nature corrompue, il n'est pas requis en l'homme une liberté qui l'exempte de la nécessité de vouloir ou d'agir; mais il suffit d'une liberté qui le dégage de la contrainte. »

Quatrième proposition. — « Les demi-pélagiens admettaient la nécessité de la grâce intérieure, provenante pour toutes les bonnes œuvres, même pour le commencement de la foi; et ils étaient hérétiques, en ce qu'ils voulaient que cette grâce fût telle, que la volonté humaine pût lui résister ou lui obéir. »

Cinquième proposition. — « C'est parler en demi-pélagien que de dire que Jésus-Christ est mort et qu'il a répandu son sang pour tous les hommes sans en excepter un seul. »

Non-seulement aucun docteur de Sorbonne n'aurait voulu approuver une seule de ces propositions, mais il n'était pas un esprit sensé qui, toute science théologique à part, n'en dût être choqué, « car il ne paraît pas, dit Voltaire, qu'il y ait beaucoup à gagner à penser que Dieu commande des choses impossibles. »

Les membres de l'assemblée cherchaient inutilement à comprendre dans quel but ces questions étaient posées et à quoi il pouvait être bon d'en saisir la Sorbonne. Les plus méfiants soupçonnaient un piége. L'artificieux Cornet les rassura, protestant qu'il ne s'agissait nullement de feu l'évêque d'Ypres ni de son *Augustinus*,

mais bien de lui seul, lui Cornet leur confrère, qui demandait le secours de leurs lumières pour se diriger dans l'examen des thèses de bachelier. Il fut si persuasif, qu'on nomma une commission pour examiner les cinq propositions ; mais lorsqu'on vit que cette commission se trouvait toute composée de docteurs molinistes, il devint manifeste qu'on avait été trahi.

Sur le rapport de ses commissaires, la Sorbonne ne put que condamner des propositions qu'elle croyait hérétiques. Soixante-douze docteurs protestèrent, non contre la sentence, mais contre la surprise qui avait été faite à la docte Faculté. Ils en appelèrent au parlement de Paris comme d'abus. Il n'y eut point toutefois d'arrêt rendu par le parlement sur cette affaire, que le président Molé crut avoir terminée en rapprochant quelques hommes des deux partis.

Mais une paix véritable n'était déjà plus possible, et les jésuites, qui avaient tant tenu à surprendre une sentence à la Sorbonne, n'étaient pas gens à en rester là. Ils s'adressèrent à Rome. Leur théologal Habert, qui venait d'être récompensé de son zèle par l'évêché de Vabres, écrivit au Pape. Des évêques qui espéraient devenir archevêques signèrent sa lettre, et le cordelier Pierre Mulart fut dépêché en avant pour mettre au courant de la question Innocent X ; car on croyait ce prélat plus passionnément occupé des grâces de sa belle sœur Olympia que de toutes les grâces dont disputaient les théologiens de France.

Mais tout ce mouvement pensa nuire aux jésuites et amena même à leurs adversaires un secours inattendu. Le clergé, qui tenait en ce moment son assemblée générale, mécontent qu'on eût pris sans le consulter la grave initiative d'une lettre et d'une députation au pape,

délibéra sur cet incident, et se divisa comme avaient déjà fait les couvents et les écoles. Quatre-vingt-huit évêques écrivirent en corps à Sa Sainteté pour la prier de décider, et onze autres écrivirent de leur côté pour la supplier de s'abstenir. Et de même qu'on opposait lettre à lettre, on voulut opposer député à député. Le P. Desmares, oratorien, fut envoyé à Rome pour y combattre le cordelier Mulart.

Contre l'attente générale, Innocent X parut s'intéresser beaucoup à cette dispute théologique ; il la fit durer assez longtemps pour persuader qu'il y trouvait du charme. Il nommait des commissions qu'il présidait en personne, étonné lui-même de ce zèle qu'il attribuait au Saint-Esprit. Mais le Saint-Esprit négligea de lui inspirer des dispositions équitables envers les deux partis, car il n'était accessible que pour les molinistes. Les jansénistes ne purent jamais obtenir d'être entendus contradictoirement avec eux, et ce ne fut que sur la fin des conférences que, pour l'acquit de sa conscience, le pape consentit à les recevoir en audience particulière. Le P. Desmares développa de beaux arguments, mais on prétend que les molinistes en avait fait sonner d'une tout autre valeur. Le pape condamna les cinq propositions : la première, la seconde, la troisième et la cinquième comme hérétique, et la quatrième comme fausse seulement.

Cependant la bulle du souverain pontife, que le cordelier Mulart rapportait triomphalement en France, était bien loin de trancher la question comme on l'avait espéré. Tout en condamnant ces cinq propositions incriminées par la Sorbonne, par un inexplicable oubli elle ne mentionnait pas les endroits de l'*Augustinus* où elles se trouvaient ; de sorte qu'on n'avait rien gagné

encore, puisqu'il ne restait point prouvé que les malencontreuses propositions fussent contenues dans l'*Augustinus*. « Elles y sont ! » s'écriaient les molinistes triomphants. — Elles n'y sont pas, » répondaient les jansénistes. Il est certain qu'elles n'y étaient point textuellement, et qu'on pouvait tout au plus les y trouver par induction.

Mazarin, qui avait succédé à Richelieu et qui voulait, comme son prédécesseur, que les jansénistes eussent tort, convia un nombre considérable de docteurs et d'évêques à juger ce point décisif. Après s'être préparés par un bon dîner à l'examen de l'*Augustinus*, les docteurs revinrent, cinq à six jours après, affirmer au ministre qu'ils avaient très-clairement reconnu dans l'*Augustinus* les cinq propositions, bien qu'elles n'y fussent pas dans la forme sous laquelle Sa Sainteté le pape les avait condamnées.

Une pareille déclaration n'était pour les jésuites qu'une bien modeste victoire ; cependant leurs adversaires, ainsi condamnés, s'en montrèrent irrités au plus haut point. Les jansénistes avaient déjà gagné quelques évêques ; à ce premier signe de persécution, il leur en arriva un plus grand nombre. Les docteurs écrivirent pendant que les évêques jansénistes publiaient des instructions et des mandements. Mais, instructions ou brochures, tout était pamphlet. On leur répondit sur le même ton, et chaque jour la conscience des fidèles fut obscurcie par une mêlée de mandements et de livres injurieusement contradictoires.

Le moment étant venu pour ses délibérations, la Faculté de théologie s'assembla. On eut soin de garnir la salle d'une foule de docteurs choisis parmi les moines mendiants, et le roi envoya le chancelier Séguier

pour peser sur les délibérations de l'assemblée. Enfin Arnauld, qu'on regardait comme le plus rebelle, et qui était assurément le plus redoutable des opposants, fut, à cette occasion, exclu de la Sorbonne.

Cette persécution attira de nouveaux amis au chef du jansénisme et augmenta beaucoup ses partisans. C'est alors que, sous l'inspiration de Saint-Cyran, Port-Royal se déclara contre les molinistes. On vit se liguer contre eux les Sacy, les Duguet, les Nicole et tout ce que Port-Royal comptait d'écrivains savants et courageux. Le premier de tous, et le seul qui devait laisser à la littérature un immortel monument de cette guerre, Pascal, entra à son tour en lice. C'est dans ses *Provinciales* que l'on trouve, à propos de l'assemblée qui prononça l'exclusion d'Arnauld, cette phrase, devenue un aphorisme : *Il est plus facile de trouver des moines que des raisons.*

Mais si les jansénistes raisonnaient bien, Louis XIV commandait mieux encore. Toujours gouverné par Mazarin, et déjà endoctriné par un confesseur jésuite, il avait décidément une opinion sur la grâce : il ne lui manquait que le pouvoir de rendre la paix à l'Église de France, On eut l'idée, pour sortir d'embarras, de recourir de nouveau à Rome ; mais Innocent X n'y était plus pour expliquer son oracle, et Alexandre VII, son successeur, était un pontife qui aimait à vider lestement les questions. Tout d'abord, il prononça « que « ce qui était jugé était bien jugé, et que les jan- « sénistes étaient des enfants d'iniquité. » Cela dit, il donna la sanction de son autorité infaillible à un formulaire de soumission que la majorité des évêques de France lui avaient adressé et dont la fin était ainsi conçue : « Je condamne de cœur et de bouche la doc-

« trine des cinq propositions contenues dans le livre « de *Cornélius Jansénius*, laquelle doctrine n'est point « celle de saint Augustin, que Jansénius a mal ex- « pliquée. »

Ainsi Rome, persistant à déclarer que les cinq propositions étaient dans l'*Augustinus*, ne voulait guère être plus explicite sur ce point qu'elle ne l'avait été la première fois, c'est-à-dire qu'elle ne citait pas les endroits du livre où gisaient ces propositions. La question restait donc entière, les jansénistes la posèrent très-catégoriquement. Si le pape, disaient-ils, se croit infaillible sur le droit, il n'a pas sans doute la prétention de l'être sur le fait. Or, le formulaire comprenant une question de fait, sur laquelle il exige une soumission qui n'est pas due au pape, nous n'y souscrivons pas.

Le débat prenait ainsi une haute gravité. En voulant étendre l'infaillibilité du pape à des faits de l'ordre commun, tels que la présence ou l'absence d'une proposition dans un livre autre que l'Écriture sainte, on faisait dépendre du chef de la religion catholique toute science humaine, on mettait à sa merci la philosophie et l'histoire. Mais c'est en politique que cette doctrine prenait des conséquences monstrueuses, puisqu'elle admettait la cour de Rome à s'ingérer dans les affaires temporelles de tous les États catholiques.

Le parlement, qui avait entrevu ces conséquences politiques, inclinait pour les jansénistes. Le roi se hâta donc de convoquer un lit de justice pour faire enregistrer la bulle. Toutes les faveurs de la cour, les bénéfices et les évêchés, furent pour les molinistes ; pour leurs adversaires, les lettres de cachet, les emprisonnements et l'exil.

Tant de persécutions lassèrent quelques sommités du

parti; mais, pour une défection dans leurs rangs, on faisait mille recrues dans ceux de la bourgeoisie et du peuple. Parmi les évêques restés fidèles, ceux d'Angers, de Beauvais, de Pamiers; parmi les couvents, ceux de Saint-Magloire, de Sainte-Geneviève et de Saint-Benoît, se signalèrent par une courageuse opposition. Avec plus de modération dans la forme, mais avec la même constance dans le fond, toutes les écoles oratoriennes restèrent attachées au parti janséniste.

Il s'agissait de faire souscrire au formulaire de soumission envoyé par la cour de Rome. Suivant tous les usages, on n'aurait dû le présenter qu'aux prêtres et aux ecclésiastiques pouvus de bénéfices. Mais, par zèle pour leur doctrine, ou par complaisance pour la cour, les évêques le présentèrent, dans leurs diocèses, à toutes les personnes suspectes de jansénisme. L'archevêque de Paris, M. de Péréfixe, pour le faire plus facilement accepter, avait imaginé de déclarer qu'on n'exigeait pas une *soumission de foi divine*, mais une simple soumission de *foi humaine*. Quoique le formulaire, ainsi commenté, se réduisît à peu de chose, quand on voulut le faire signer aux religieuses de Port-Royal de Paris et de Port-Royal des Champs, on trouva une résistance invincible.

Personne n'ignore que Saint-Cyran et Arnauld avaient ouvert, à côté du monastère de Port-Royal des Champs, une pieuse retraite où plusieurs savants étaient venus les rejoindre, pour s'adonner tous ensemble à l'étude de la théologie, à la culture des lettres et à l'éducation de quelques jeunes gens d'élite. Racine fut un des élèves de cette école. La fameuse duchesse de Longueville, qui avait joué un si grand rôle dans les guerres de la Fronde, après avoir passé l'âge des intrigues amoureuses

et politiques, s'était jetée dans la dévotion. Janséniste fervente, elle avait fait bâtir un corps de logis à Port-Royal des Champs, pour venir y faire des retraites auprès des illustres solitaires.

Avec un tel voisinage, les religieuses ne pouvaient manquer d'être bien endoctrinées. Elles souscrivirent en ces termes :

« Nous, soussignées, promettons une soumission et créance pour la foi. Et pour le fait, comme nous ne pouvons en avoir aucune connaissance par nous-mêmes, nous n'en formons point de jugement, mais nous demeurons dans le respect et dans le silence conformes à notre condition et à notre état. »

Cette déclaration, si raisonnable et si digne, irrita l'archevêque de Paris et parut à la cour une rébellion punissable. M. de Péréfixe se rendit à Port-Royal des Champs, avec le lieutenant civil d'Aubrai, le chevalier du guet et deux cents archers. Il fit enlever plusieurs religieuses, dispersa les plus mutines dans d'autres couvents, donna un aumônier de sa main à celles qui restaient, et les fit surveiller par des gardes pour empêcher leurs conciliabules. Il n'y eut pas seulement de la violence dans cette expédition, il y eut de la fureur, les soldats ne s'étant interdit aucun excès pour égaler le zèle du prélat qui les guidait, Et ce n'était là toutefois qu'un prélude. Les deux monastères de Port-Royal, considérés comme les forteresses du jansénisme, étaient menacés du sort de la Rochelle. Ils durent pour le moment leur salut à un miracle.

Les religieuses de Port-Royal possédaient, parmi d'autres reliques précieuses, une épine de la couronne que Jésus-Christ avait portée dans sa passion. Une de leurs pensionnaires, Mlle Périer, était affectée depuis

longtemps d'une fistule lacrymale qu'on avait déclarée incurable; on lui fit baiser la sainte épine et elle fut guérie, les uns disent tout aussitôt, les autres quelque temps après; mais, comme d'ordinaire, ce fut la version la plus merveilleuse qui eut cours. Or Mlle Périer, fervente janséniste, n'était rien moins que la nièce de Pascal, ce qui rendait le miracle d'autant plus significatif. Les jésuites furent près de s'incliner devant cette manifestation divine et de suspendre leurs attaques contre Port-Royal. Ils pouvaient, à la vérité, répondre que Dieu avait envoyé ce miracle pour la conversion des jansénistes. Mais cette réponse était bien pâle, et pour en réchauffer l'effet, et prouver que Dieu parlait aussi pour les molinistes, on fit célébrer un miracle à Douai, sur le tombeau du jésuite Lessius. Ce fut néanmoins, comme l'observe un historien, une revanche sans éclat; les miracles des jansénistes avaient seuls la vogue à cette époque.

Mlle Périer vécut jusqu'en 1728, l'année même où fut posé le tombeau du diacre Pâris. Ainsi, pendant soixante ans, elle put montrer son œil guéri, comme une sorte de miracle épisodique avancé par Dieu aux jansénistes, pour leur faire attendre avec patience la venue de leur grand thaumaturge.

Le pape Clément IX, qui succéda à Alexandre VII, en 1667, eut la gloire de rétablir, pour un temps, la paix dans l'Église de France. Le digne pontife fit voir, dans cette occasion, tout ce qui peut résulter de bon d'un adverbe bien placé. On avait exigé jusque-là des évêques schismatiques qu'ils signassent le formulaire *purement* et *simplement*. Clément IX leur persuada de le signer *sincèrement*, variante qu'ils jugèrent très-importante, parce qu'elle semblait leur laisser la liberté

de croire que les cinq propositions n'étaient pas extraites de Jansénius. Il fut donc convenu qu'on ne parlerait plus de l'*Augustinus* et qu'on cesserait de s'anathématiser réciproquement sous les dénominations de jansénistes et de molinistes. On chanta des *Te Deum* dans les églises, les cloches sonnèrent à toute volée. Enfin, comme témoignage positif de cette paix, les religieuses exilées de Port-Royal obtinrent la permission de rentrer dans leur couvent, et le gouvernement mit en liberté les jansénistes détenus à Vincennes et à la Bastille.

Parmi ces derniers se trouvait de Sacy, qui avait employé les loisirs de sa captivité à traduire l'Ancien Testament. Arnauld, sorti de la retraite où il avait dû se cacher, fut présenté au roi, qui lui fit bon accueil, et au nonce du pape, qui le complimenta avec toutes les épithètes de l'accortise italienne.

« La concorde, dit Ernest Moret, semble rétablie pour toujours, et les deux partis la célèbrent avec une effusion et une générosité toutes françaises. On frappe une médaille pour éterniser le souvenir de la paix récente. Le ministère ouvre la Bastille, et les solitaires reviennent aux Granges. L'archevêque de Paris présente Sacy au roi et le chancelier lui offre une riche abbaye, que le modeste janséniste a peine à refuser. Louis XIV reçoit avec une cordialité respectueuse le père d'Arnauld de Pomponne, son ministre préféré; la mâle vieillesse le noble visage et les beaux cheveux blancs d'Arnauld d'Andilly charment le roi. « Sire, lui dit-il gracieusement, j'ai une « grâce à demander à Votre Majesté, c'est qu'elle daigne m'ai- « mer un peu. » Pour toute réponse, Louis XIV se jette à son cou et l'embrasse. Le roi désira voir ensuite le grand Arnauld, qui, poursuivi de grenier en grenier, faisait encore trembler une société formidable, dont les mille langues et les mille bras étaient déchaînés contre lui. Son neveu, Arnauld de Pomponne, le conduisit lui-même à Saint-Germain, où se trouvait la cour. Le roi lui donna les plus nombreux témoignages de sa bienveillance et de son estime, et comme Arnauld s'excusait des pa-

roles un peu vives qui avaient pu lui échapper dans la lutte, Louis XIV le pria de n'y plus songer, ne voulant pas, ajoute Fontaine, qu'il s'humiliât d'une chose qui méritait plutôt des louanges. Le nonce Borgellini voulut lui-même recevoir Arnauld, et, après les plus affectueux compliments, il dit en propres termes : « Votre plume, monsieur, est une plume d'or. » Le pape Innocent XI avait pour Arnauld, qu'il regardait comme très-orthodoxe, la plus haute et la plus sérieuse estime. La cour de Rome alla jusqu'à lui offrir une place parmi les cardinaux.

« A l'exemple du maître, Paris se passionne pour les hommes de Port-Royal, la foule s'entasse à Saint-Roch, aux sermons jansénistes du P. Desmares. Les nombreux amis de Sacy célèbrent dans des *dîners de réjouissance* sa sortie de la Bastille. Le bon janséniste n'ose refuser ces petites fêtes, où le suit Fontaine, son compagnon de captivité, et il y porte son air doux et grave, et son impassible sérénité. Les Parisiens se pressent pour voir les principaux jansénistes, et surtout le grand Arnauld, le plus populaire et le plus célèbre de tous, « cet homme « doux et sublime, digne de vivre au siècle des apôtres, » a dit Racine. Un grand concours de peuple l'environnait à chaque sortie, avide d'apercevoir un homme si fameux par ses ouvrages, et dont la personne, si longtemps cachée dans Paris même, était si complétement inconnue. On accourait des provinces les plus éloignées pour l'entendre. Les plus grands dignitaires de l'Église se faisaient une joie et un bonheur de converser quelques instants avec lui. Et de même que, suivant saint Jérôme, on allait autrefois à Rome pour y contempler Tite Live, « les étrangers venus alors à Paris y cherchaient « autre chose que Paris, et regardaient moins la ville qu'un « seul homme. » Par un de ces revirements de l'opinion si soudains dans notre pays, la France entière exalte les mérites des jansénistes et les célèbre comme des saints et des martyrs[1]. »

Ainsi, la guerre semblait terminée, et grâce à cet accord établi sur ce que l'on appelait le *silence respectueux*, bien que le trouble restât au fond des esprits, tout était calme extérieurement. Ce fut Louis XIV, toujours gouverné par un confesseur jésuite, qui réveilla brus-

1. *Quinze ans du règne de Louis XIV*, t. II, p. 358-361.

quement et sans nécessité des discordes assoupies, et fit de la *paix de Clément IX* une paix plâtrée. Au moment où l'on s'y attendait le moins, s'érigeant en souverain pontife pour son royaume, Louis XIV déclara que la pensée de Clément IX ne changeait rien à l'obligation de signer le formulaire *purement et simplement*. La guerre se ralluma sur ces deux adverbes.

Les jésuites, qui avaient pour eux le pouvoir temporel, s'en servirent pour persécuter à outrance leurs ennemis. Le nouvel archevêque de Paris, M. de Harlay, se joignit à eux, et alla renouveler à Port-Royal l'héroïque exploit de M. de Péréfixe. Ce fut à cette époque qu'Arnauld prit le parti de quitter pour jamais la France. Il était alors plus que septuagénaire; sa liberté allait être de nouveau menacée. La duchesse de Longueville, dont l'hôtel lui avait longtemps servi d'asile, venait de mourir , et il avait vu l'école de Port-Royal, maîtres et disciples, forcée de se disperser. Il alla vivre dans les Pays-Bas, « inconnu, dit Voltaire, sans fortune, même sans domestique, lui dont le neveu avait été ministre d'État, lui qui aurait pu être cardinal. » Le plaisir d'écrire en liberté lui tint lieu de tout. Il vécut jusqu'en 1694 dans une retraite ignorée du monde, et connue de ses seuls amis, « toujours écrivant, supérieur à la mauvaise fortune, et donnant jusqu'au dernier moment l'exemple d'une âme pure, forte et inébranlable. »

Louis XIV s'était décidé à faire approuver à Rome sa *déclaration*. Clément XI, qui occupait alors le siége pontifical, se fit prier pendant trois ans. Cédant enfin aux sollicitations incessantes de ce fils aîné de l'Église, qui tenait tant à se servir d'elle pour troubler son peuple, Clément XI envoya, le 15 juillet 1707, une *constitution* qui ordonnait de croire le *fait*, sans expliquer d'ail-

leurs si c'était d'une foi divine ou d'une foi humaine : les molinistes étaient les maîtres de suppléer à toute explication. Au reste, le crédit qu'ils avaient à la cour attirait de plus en plus à leur parti les consciences chancelantes, et tous ces faibles cœurs que la crainte, à défaut de l'intérêt, précipite dans les rangs des vainqueurs. On comprend sans doute pour le commun des hommes les faiblesses de l'âme, mais on fut péniblement affligé de voir des esprits d'élite, des évêques, tels que Fénelon, par exemple, joindre leur voix à celle des persécuteurs, et déclarer du ton le plus doux, mais le plus absolu, qu'il fallait croire d'une foi divine que les cinq propositions étaient dans Jansénius.

On s'empressa de porter à Port-Royal la constitution de Clément XI qui était enfin arrivée ; et pour la troisième fois fut répétée cette nouveauté, inouïe jusque-là dans l'Église, de faire signer des bulles à des femmes. Elles le firent, mais en persistant dans leurs premières réserves. C'était le signal que l'on attendait. Aussitôt on procéda canoniquement contre elles. L'archevêque les priva des sacrements, et leur avocat fut conduit à la Bastille. Quant aux religieuses, enlevées toutes cette fois, elles furent disséminées dans divers couvents. En 1709, le lieutenant de police fit démolir toutes les chapelles, et abattre les murs de Port-Royal ; les deux monastères furent détruits de fond en comble, et comme on l'a si souvent rappelé : « la charrue passa dans les lieux où fut Port-Royal. » Deux ans plus tard, on s'attaqua aux tombeaux, les seuls témoins qui pouvaient parler encore de cette maison célèbre.

« On viola l'asile sacré des tombeaux, on dispersa leurs cendres, et les ossements de quelques-unes de ces filles de la religion furent abandonnés à la voracité des chiens. Là repo-

saient les restes mortels de la duchesse de Longueville, de la princesse de Conti, du fameux avocat Lemaître, du pieux et savant de Sacy, de notre célèbre Racine : une partie de ces dépouilles fut enlevée, les autres entassées pêle-mêle dans le cimetière d'un village voisin [1]. »

Il est plus facile de raser des maisons que de soumettre des esprits. Dès le moment où le pouvoir, faisant sa cause de celle d'une faction de théologiens, se fut mis en tête d'avoir raison par la force dans des matières qui sont du domaine de la conscience, il se trouva engagé dans la voie d'une persécution sans limites. L'industrie des jésuites ne pouvait, en effet, manquer de provoquer des résistances dans le parti des jansénistes, afin d'alimenter le feu du saint zèle dont ils avaient réussi à enflammer un roi de France. Voici par quel moyen ils parvinrent à ce but; ce sera le dernier acte de cette tragi-comédie dont le dénoûment approche.

En 1671, près de quarante ans avant le sac de Port-Royal, le P. Quesnel, savant et vertueux prêtre de la congrégation de l'Oratoire, avait composé, sous le titre de *Réflexions morales sur les Évangiles*, un livre qui avait acquis dans le monde religieux une grande célébrité. Plusieurs évêques manifestèrent leur haute estime pour cet ouvrage, et le recommandèrent à leur clergé. Ainsi encouragé, l'auteur composa sur les *Épîtres* et les *Actes des Apôtres* un nouveau livre de *Réflexions*, destiné à servir de complément au premier, et qui fut accueilli avec les mêmes sentiments. Bossuet et le pape lui-même accordèrent de grands éloges à cet ouvrage. Le cardinal de Noailles, alors évêque de

1. Salgues, *Des erreurs et des préjugés répandus dans le dix-huitième et le dix-neuvième siècle*, t. I, pages 54, 55.

Châlons, en le recommandant aux pasteurs de son diocèse, dit que c'était *le pain des forts et le lait des faibles.*

Malheureusement l'auteur du livre des *Réflexions morales* avait le tort particulier d'être l'ami du grand Arnauld, et de garder, comme lui, l'indépendance de son jugement sur les jésuites. Devenu l'objet de persécutions, le P. Quesnel prit le parti de se rendre à Bruxelles, espérant apaiser ces haines par un exil volontaire. Compagnon assidu d'Arnauld, il reçut son dernier soupir, et devint, après sa mort, le chef, unanimement reconnu, de la petite Église des jansénistes réfugiés. Du fond de sa retraite, il régnait sur de nobles consciences.

Mais les jésuites, depuis son départ, n'avaient pas perdu leur temps. Comme toujours, ils avaient commencé par s'assurer de Louis XIV, qui, en vieillissant, devenait de plus en plus irritable sur les matières théologiques. Outre les hérésies qu'ils avaient extraites, selon leur méthode, du livre des *Réflexions morales*, pour alarmer la conscience du roi, on parle de quelque conspiration politique dont ils auraient accusé Quesnel. Louis XIV s'adressa à son petit-fils, Philippe V, qui était encore maître des Pays-Bas, pour arrêter cet homme dangereux qui, rebelle à son Dieu et à son roi, avait eu l'art de surprendre la religion et l'admiration des évêques de France. Le roi d'Espagne renvoya la commission à l'archevêque de Malines. Ce dernier prélat expédia des sbires qui découvrirent le terrible conspirateur caché derrière un tonneau, et le conduisirent en prison.

Pour justifier ce nouvel exploit, les jésuites rassemblèrent toutes les hérésies et les témérités qu'ils avaient exprimées du texte de Quesnel en le tordant à tour

de bras : le nombre des propositions incriminées s'élevait à près de cent.

Cependant le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, qui avait succédé à M. de Harlay, mais qui ne partageait point les opinions religieuses de son prédécesseur, s'était hautement déclaré le protecteur de Quesnel. Il usa de toute l'autorité que lui donnaient sa position, ses lumières et ses vertus, contre cette faction, ou, pour parler comme Quesnel dans son livre incriminé, contre *cette puissance qu'on voyait dominer sur la foi des fidèles.*

Le cardinal de Noailles surprit quelques copies d'une circulaire adressée par les jésuites à plusieurs évêques, où l'on demandait que le pape eût à examiner et à condamner les propositions de Quesnel. Il alla dénoncer au roi ces manœuvres, qu'il appelait « des mystères d'iniquité. » Mais les jésuites, peu confus de la découverte, ne furent pas ébranlés par cette démarche de l'archevêque de Paris.

Plus le roi vieillissait, plus ils pesaient sur sa conscience par le confesseur qu'ils avaient soin de lui donner. Après la mort du P. La Chaise, homme trop sceptique pour n'être pas conciliant dans les querelles de théologie, et qui, tout en restant bien avec ceux de son ordre, n'avait pas voulu se brouiller avec l'archevêque de Paris, ils avaient poussé à sa place le P. Le Tellier, esprit sombre, haineux, inflexible, violent sous les formes les plus froides, dévoué avec fanatisme aux intérêts de sa compagnie, irrité contre les jansénistes en général parce qu'ils avaient fait condamner à Rome un de ses livres sur les *Cérémonies chinoises*, et personnellement hostile à l'archevêque de Paris. C'était bien l'homme qu'il fallait pour remuer l'Église. Les lettres

et les mandements envoyés aux évêques, embarrassèrent d'autant moins Le Tellier, qu'il en avait lui-même dressé le modèle, en y joignant des accusations toutes formulées contre le cardinal de Noailles. Il avoua fièrement les pièces de ce dossier, fit comprendre à son royal pénitent qu'en se servant des voies humaines pour faire réussir les choses divines, on avait bien mérité du fils aîné de l'Église, et le roi fut persuadé, car Mme de Maintenon opinait comme le nouveau confesseur.

Vainqueur sur toute la ligne, Le Tellier osa présumer assez de son ascendant sur le vieux monarque pour proposer de faire déposer le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, dans un concile national. Louis XIV mourut avant d'avoir pu procurer cette joie aux jésuites; mais il avait eu le temps d'écrire à Rome, et d'en faire venir la fameuse bulle *Unigenitus*, qui raviva, sous la fin de son règne, et prolongea pendant tout le règne suivant, la guerre du jansénisme.

La bulle *Unigenitus* fut donnée au mois de septembre 1713, par le pape Clément XI, qui, par cet acte, dément-tit son propre jugement sur l'ouvrage du P. Quesnel. Les jésuites avaient trouvé dans le livre des *Réflexions morales* plus de cent propositions à condamner. Le pape, pour leur complaire, tout en restant vague comme eux, en condamna cent et une en bloc, sans en désigner aucune spécialement. Ces propositions n'exprimaient, pour la plupart, que des règles de la plus pure morale. Le reste contenait un sens que tout le monde trouvait innocent, ou du moins fort indifférent en matière de foi.

A peine arrivée en France, cette fatale bulle y sou-

leva une clameur universelle. Jamais encore on n'avait si audacieusement abusé de l'autorité de l'Église pour rendre suspectes aux chrétiens des vérités qu'ils trouvaient dans les livres des docteurs les plus révérés, dans les écrits des Pères de l'Église, jusque dans les Écritures.

Les évêques furent convoqués à Paris pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus*. L'assemblée était fort nombreuse. Quarante évêques déclarèrent accepter la bulle par amour de la paix, en l'amendant toutefois par des commentaires et des explications destinés à calmer les scrupules des fidèles.

Le cardinal de Noailles et sept évêques qui se joignirent à lui, ne voulurent pas transiger ainsi avec leur conscience. Ils résolurent d'écrire à Clément XI pour le mettre en demeure de faire lui-même des corrections à la bulle; mais le roi, dont l'autorisation leur était nécessaire pour correspondre avec le pape, ne souffrit pas que cette lettre parût, et renvoya les évêques dans leurs diocèses, mesure irritante qui en jeta sept autres encore dans le parti du cardinal archevêque de Paris.

L'Église et l'État étaient plus profondément troublés que dans l'affaire des cinq propositions de Jansénius. La division était passée de l'épiscopat dans le clergé inférieur et dans les ordres religieux. C'étaient partout des résistances telles qu'on ne pouvait les briser que par d'atroces violences. On porta la bulle à la Sorbonne, et elle y fut enregistrée, bien qu'elle n'eût pas obtenu la pluralité des suffrages, les principaux opposants ayant été envoyés en prison ou en exil par lettres de cachet.

La proscription atteignait tout ce qui ne se soumet-

tait pas aveuglément à la bulle. Les pauvres gens qui, grâce à l'obscurité de leur état, échappaient à la persécution de leur vivant, n'en étaient pas quittes à l'heure de la mort. Si, d'une main défaillante, ils ne signaient pas leur soumission à la bulle *Unigenitus*, ou s'ils ne condamnaient pas de bouche les cent et une propositions du P. Quesnel et son livre, on les laissait mourir sans sacrements, avec la menace d'abandonner leurs corps sans sépulture. Les jésuites avaient établi dans plusieurs diocèses cette jurisprudence ecclésiastique, aussi cruelle que ridicule. Aussi les prêtres qui voulaient simplement être catholiques étaient-ils souvent fort embarrassés dans leur conduite : car plus d'un d'entre eux, pour n'avoir pas voulu obéir aux injonctions de son évêque, avait été enlevé à sa paroisse, exilé ou jeté en prison, tandis que les autres, pour les avoir appliquées avec intolérance, irritèrent le peuple, qui s'ameuta contre eux et les poursuivit à coups de pierres dans les rues.

On a cité à ce propos un trait qui amusa les indifférents et charma la philosophie qui commençait à poindre. Dans un quartier de Paris, un prêtre avait été appelé pour assister un pauvre ouvrier à son lit de mort.

« Êtes-vous soumis, mon fils, à la bulle *Unigenitus?* demanda le confesseur.

— Mon père, je suis soumis à l'Église.

— Il n'est point question de cela. Condamnez-vous les cent et une propositions du P. Quesnel, et son livre des *Réflexions morales?*

— Hélas! mon père, je n'en ai jamais entendu parler. Je suis bon chrétien, et condamne tout ce que l'Église condamne.

— Allons, répond le confesseur, parlons sans détour. Êtes-vous janséniste ou moliniste?

— Ni l'un ni l'autre, mon père.

— Vous n'êtes ni l'un ni l'autre! Qu'êtes-vous donc? Exprimez-vous catégoriquement; je ne vous laisse pas mourir sans cela.

— Mon père, dit le pauvre ouvrier après quelques moments d'hésitation, je suis...

— Eh bien!

— Je suis *ébéniste.* »

Cependant l'État continuait à être agité, et la France était transformée en un vaste théâtre de querelles théologiques, parce que le vieux roi croyait gagner le ciel en maintenant, par la violence et la persécution, une constitution papale arrachée à la cour de Rome par l'obsession et l'intrigue.

Sous la régence du duc d'Orléans, on exila le P. Le Tellier, le jésuite le plus chargé de la haine publique. Mais le gouvernement, ayant alors des raisons de ménager la cour de Rome, laissa faire les partisans de la bulle, et mit encore sa politique au service de leurs passions.

Les évêques opposants appelèrent de la bulle à un futur concile, la seule autorité qui pût prévaloir contre celle du pape. L'exemple hardi de ces prélats entraîna la Sorbonne, les curés du diocèse de Paris, l'archevêque lui-même, avec un grand nombre d'autres ecclésiastiques et des corps entiers de religieux. Tous les catholiques de France se trouvèrent ainsi partagés en *adhérents* et en *appelants*, deux nouvelles dénominations sous lesquelles la guerre théologique continua plus acharnée chaque jour, et s'enflammant de tout ce que le pouvoir rassemblait pour l'éteindre.

Heureusement une autre fureur, celle de l'agiotage, mit enfin un terme à cette passion théologique. Le système financier de Law, en précipitant toutes les classes dans la spéculation du papier, vint détourner et déplacer les idées du public. Après l'émission des billets de la fameuse banque du Mississipi, les docteurs des deux partis rivaux prêchèrent dans le désert; leur auditoire s'était transporté rue Quincampoix, où, pendant dix-huit-mois, il n'y eut ni *appelants* ni *adhérents*, mais seulement des *actionnaires*. Ainsi, la cupidité finit par réunir ce que la religion divisait depuis plus de soixante ans.

La conjoncture parut bonne au régent pour imposer le silence, sinon la paix, à l'Église de France. Habilement pratiqués par son premier ministre Dubois, plusieurs évêques montrèrent les dispositions les plus conciliantes. On composa à la hâte un nouveau corps de doctrine, sous le titre d'*Explication de la bulle.* On le lut rapidement, dans des réunions secrètes, à ces prélats qui, sans même en demander des copies, déclarèrent qu'ils s'en accommodaient au nom de leur parti. Des ecclésiastiques furent envoyés dans les provinces pour recueillir dans la même forme les adhésions des évêques.

Le plus difficile semblait de gagner le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, de trouver des explications qui pussent l'amener à accepter une bulle qu'il avait qualifiée de scandaleuse, et de le décider à retirer son appel. On obtint de lui parole qu'il réglerait sa conduite sur celle du parlement, et dès lors ce ne fut plus que l'affaire d'un lit de justice. Le régent, accompagné des princes et des pairs, alla d'abord au grand conseil faire enregistrer un édit, que le parle-

ment en corps enregistra bientôt à son tour. Cet édit ordonnait l'acceptation de la bulle, la suppression des appels, l'unanimité et la paix. Le cardinal-archevêque s'exécuta: son mandement de rétractation fut affiché le 20 août 1720.

Ainsi fut consommée, rendue publique et acceptée par eux-mêmes la défaite des jansénistes.

Environ un an auparavant, le bon P. Quesnel, qui avait été la cause innocente de ces longs troubles de l'Église, mourait dans une extrême vieillesse et dans une extrême pauvreté. Nous l'avons laissé dans les prisons de l'archevêque de Malines. Un jeune gentilhomme flamand, le marquis d'Aremberg, l'en fit évader, en perçant la muraille et se mettant à la place du prisonnier. Réfugié en Hollande, Quesnel y trouva un asile inviolable, d'où il put écrire en liberté contre le jugement du pape et contre la bulle. L'âge n'avait point amorti son esprit, et les persécutions lui avaient donné une activité qu'il ne s'était peut-être jamais connue. Il existe encore en Hollande plusieurs églises jansénistes qu'il contribua à fonder, et dans lesquelles des miracles furent opérés en temps opportun.

Les miracles! c'était en effet la seule ressource qui restât au jansénisme en déroute, pour protester contre sa défaite, et pour montrer au monde que Dieu n'était pas complice des jugements infligés à sa cause par les hommes. C'est dans cette période qu'il convient maintenant de faire entrer notre récit.

CHAPITRE III.

Premiers miracles des jansénistes.

Les jansénistes ne tombèrent pas spontanément, et pour ainsi dire de plain-pied, sur le terrain des miracles; ils y furent attirés par les molinistes, leurs adversaires.

Jacques II, roi d'Angleterre, mort en exil à Saint-Germain, en 1701, avait obtenu du ciel le don d'opérer des miracles d'outre-tombe. Le ciel ne pouvait moins faire en faveur d'un prince à qui son zèle pour les maximes de saint Ignace et sa docilité aux directions du P. Peters, jésuite, son confesseur, avaient coûté trois royaumes ; qui, glorieux de sa chute et saintement incorrigible, disait à son fils, quelque temps avant sa mort: « Si jamais vous remontez sur le trône de vos ancêtres, conservez la religion catholique, et préférez toujours l'espérance d'un bonheur éternel à un royaume périssable; » qui, enfin, pour mourir comme il avait vécu, se fit, à son heure suprême, envelopper dans la robe d'un jésuite.

Monarque en exercice, Jacques II avait, comme tous ses prédécesseurs, disputé aux rois de France le don divin de guérir les écrouelles. Roi déchu, mais ayant eu le bonheur d'emporter ce don dans son exil, il en avait fait un emploi d'autant plus large, qu'après les disciplines et la lecture du P. Rodrigue, il ne trouvait guère de distraction plus consolante, à Saint-Germain,

que de toucher les scrofuleux. Mort, ses facultés miraculeuses restèrent attachées à son tombeau, mais plus variées et plus étendues. « Le saint monarque, dit Salgues, ne se bornait plus à guérir les écrouelles ; il faisait marcher droit les boiteux, dégourdissait la jambe des goutteux, redressait la vision des louches, déliait la langue des bègues et des muets[1]. » Ainsi, les jésuites voyaient diviniser leurs doctrines dans la cendre de Jacques II.

Tous ces miracles, proclamés bien haut par les pères de la Compagnie de Jésus, et prônés par tous les pénitents de ces pères, obtinrent un succès public dont les jansénistes étaient consternés. C'est vainement qu'ils avaient tenté de passer quelques-uns de ces prodiges au crible de leurs enquêtes et de leur critique. Un prêtre oratorien, détaché par eux, le P. Lebrun, que nous retrouverons dans l'histoire de la *Baguette divinatoire*, avait, en effet, découvert dans une des filles *miraculées* de la façon de Jacques II une adroite coquine qui, ayant pour spécialité de se paralyser la langue pendant un temps plus ou moins long, errait de province en province et se faisait guérir miraculeusement, moyennant ovations, aumônes et collectes dans toutes les chapelles où se trouvaient quelques saints que la spéculation locale voulait mettre en crédit. Il était même résulté des investigations du P. Lebrun, que Catherine Dupré, dans ses pérégrinations vagabondes, avait souvent joint le vol à son industrie ordinaire. Mais ces découvertes n'ôtaient que bien peu de chose au triomphe

1. *Des erreurs et des préjugés dans les dix-huitième et dix-neuvième siècles*, t. I, p. 4.

des jésuites; ce n'était qu'un simple accroc à cette robe mortuaire qui avait communiqué tant de vertus divines au corps qu'elle avait touché. D'ailleurs, qui n'aime mieux croire que d'examiner? qui songe à la critique sous le charme d'un spectacle dont il a l'imagination transportée? Les enquêtes avaient tort contre l'entraînement du public. On se portait en foule au tombeau de Jacques II, on acclamait aux miracles qui s'y opéraient, et on laissait à quelques mécréants la satisfaction solitaire de lire le dossier de Catheriné Dupré, la voleuse. Il fallait donc détourner au plus tôt ce courant de l'enthousiasme populaire, en opposant prodiges à prodiges et tombeau à tombeau.

Dieu, qui plie tout à ses desseins, qui sait exalter et humilier tour à tour la *grâce suffisante* et la *grâce efficace*, qui peut, quand il lui plaît, retirer ses dons aux jésuites pour les communiquer aux jansénistes, avait arrêté de glorifier, par des miracles, la cause de ces derniers.

La chose commença sur le tombeau d'un des plus dignes membres de l'épiscopat français. Mgr de Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne, venait de mourir. On assurait que, pendant sa vie, il avait souvent guéri des malades par sa seule bénédiction; mais, ce que tout le monde savait plus positivement, c'est qu'il leur donnait des secours, qu'il prodiguait ses consolations aux affligés et ses aumônes aux pauvres. Réunissant à une grande piété une douce tolérance, il avait tout fait pour ramener la paix dans l'Église. Autant qu'il avait pu, il s'était opposé à la persécution des protestants dans son diocèse, et quant à la question qui divisait déjà depuis si longtemps les catholiques, il était du

petit nombre des évêques dont la voix avait le plus hautement protesté contre le jugement inique qui faisait peser sur le nom et sur la mémoire de Jansénius la condamnation de cinq propositions hérétiques, sans avoir prouvé qu'elles étaient contenues dans son ouvrage.

Dès que ce saint homme fut mort, son tombeau devint le théâtre de prodiges et d'événements miraculeux. Les bossus qui allaient y faire des neuvaines, étaient redressés à temps ou à perpétuité, suivant le degré de leur foi. Une femme, dont la maladie répandait une telle infection que les personnes chargées de la soigner avaient de la peine à supporter sa présence, accomplit le pieux pèlerinage et n'exhala plus par tout son corps que de suaves senteurs. Nous ne parlons pas de moindres affections, telles que rhumatismes, maladies de la peau et ulcères, qui disparaissaient, comme par enchantement, au seul contact de la terre qui recouvrait le corps du saint.

La vertu miraculeuse de ce tombeau s'étendait même jusqu'aux maladies morales. Une jeune fille, que la peur des revenants avait rendue folle et qui se tordait dans d'affreuses convulsions, recouvra toute la lucidité de son esprit et le calme de ses sens par l'intercession du défunt. Il guérit radicalement une autre fille, qui, outre les tremblements extraordinaires dont elle était agitée, avait le malheur d'être sourde et presque aveugle, triple cure pour laquelle tous les saints invoqués avant lui avaient complétement échoué.

De tous ces miracles, le successeur de Mgr Vialart fit dresser des procès-verbaux. Pour leur donner plus d'authenticité aux yeux des profanes et mettre le com-

ble à l'humiliation des jésuites, on convoqua un conseil de médecins. Sur trente-quatre miracles qui furent soumis à leur examen, ces messieurs décidèrent que vingt-deux pouvaient s'expliquer par des causes toutes physiques, que onze étaient probablement surnaturels, et que un l'était évidemment, nécessairement. Il n'en fallait pas davantage, car, dans une telle question, l'unité est tout aussi décisive que la pluralité.

Les jansénistes ne pouvaient cependant se contenter de si peu. Accomplis dans une ville de province, ces prodiges ne pouvaient avoir qu'un effet local et nécessairement limité. Rien n'empêchait d'ailleurs de les interpréter de manière à leur enlever toute la conséquence théologique que le jansénisme leur prêtait, et c'est ce que les jésuites ne manquèrent pas de reconnaître, une fois revenus de leur première confusion. Quand on invoquait contre eux les miracles de l'évêque défunt, les jésuites ne prenaient même pas la peine de les discuter. Ils se bornaient à dire que Mgr Vialart, ayant été véritablement un grand saint dans sa vie, mais un janséniste fort mitigé dans le fond, ce qui était exact, s'il faisait des miracles après sa mort, ce don lui avait été accordé pour sa sainteté et non pour sa doctrine.

Ainsi les miracles de Mgr Vialart ne tournaient qu'à la gloire commune de tous les catholiques et ne comptaient plus pour aucun parti exclusif. Il devenait donc urgent pour les jansénistes de chercher un remplaçant à ce thaumaturge banal, qui d'ailleurs ne savait pas mettre en scène ses œuvres en les accompagnant de quelques-uns de ces signes extraordinaires plus propres que les œuvres mêmes à faire impression sur la mul-

titude. On a vu effectivement que, sur le tombeau de Mgr Vialart, les convulsions et les tremblements, loin de figurer comme des phénomènes miraculeux, passaient souvent au contraire pour des maladies qu'il fallait guérir par des miracles.

Enfin *le diacre* vint.

Cette parodie d'un hémistiche célèbre ne représente pas la vérité littérale du fait, car nous devrions dire, pour être exact, *le diacre s'en alla.* Ce pauvre ecclésiastique, qu'on appelait le *diacre de Pâris* et plus négligemment le *diacre Pâris*, venait en effet de passer de vie à trépas; mais le jour où il mourait pour le monde, il naissait pour la gloire, et sa cendre devait acquérir toutes sortes de vertus supérieures. Son tombeau, dans le cimetière de Saint-Médard, allait être aussi vénéré, et devait même être plus visité que le tombeau d'Élisée, dans lequel un cadavre jeté à l'aventure ressuscita, comme on le sait, au seul contact des os de ce saint prophète.

Le diacre Pâris, si peu connu durant sa vie, et si célèbre après sa mort, était décédé le 1er mai 1727. Son corps avait été déposé dans le petit cimetière qui était derrière le maître-autel de l'église Saint-Médard. Mais la tombe sur laquelle devaient s'opérer tant de miracles ne fut posée qu'à la fin de mars 1728, c'est-à-dire environ onze mois après la mort du diacre, par les soins de son frère, M. Jérôme-Nicolas de Pâris, conseiller au parlement, et par l'ordre du cardinal de Noailles, archevêque de Paris. C'était une table de marbre noir, supportée par quatre dés ou petites colonnes, à environ un pied au-dessus du sol. On y grava, le soir du même jour, une belle

épitaphe latine composée par M. Jaudin, docteur en théologie[1].

Les miracles commencèrent au cimetière de Saint-Médard avant même l'érection de cette tombe. On cite

1. Voici la traduction de cette épitaphe :

« Celui qui a employé sa vie au service de Dieu et de la religion a toujours assez vécu.

« Ici repose François de Pâris, diacre de Paris, qui, dès son enfance, plein de l'Esprit-Saint et occupé de Dieu, à l'exemple de ses parents, l'a toujours servi avec fidélité.

« Quoique l'aîné de sa famille, il a refusé les marques de distinction de ses ancêtres; la pourpre de ses pères et ce que le monde a de plus brillant, étant par sa rare piété au dessus de tous ces titres.

« Véritablement pauvre au milieu de toutes ses richesses, par un saint détachement d'esprit, il a distribué aux indigents ses revenus, ainsi que le prix de ses meubles les plus précieux, et a voulu être inhumé dans le lieu de leur sépulture.

« A l'imitation de saint Paul, il préparait lui-même sa nourriture : et quelle nourriture !

« Dans l'ordre du diaconat, il instruisait les clercs que ses supérieurs avaient confiés à ses soins, rempli qu'il était de cette science divine qu'il avait puisée dans les Saintes Écritures, étant lui-même le modèle du clergé.

« Craignant la réputation que sa vertu pouvait lui acquérir, il choisit dans cette paroisse une retraite profonde, et fit en sorte de n'être connu que de Dieu seul, étant toujours supérieur aux attraits de ce monde flatteur.

« Il faisait ses délices de la pénitence; il ne vivait que d'un pain grossier et d'eau ; il y ajoutait quelquefois des légumes et ne mangeait qu'une fois le jour. C'est ainsi qu'il a vécu plusieurs années, et qu'il a été victorieux du lion rugissant.

« Il couchait par terre et passait les nuits à prier, ne prenant qu'un peu de sommeil, étant véritablement un homme de privations.

« Enfin, il est mort en paix, le 1er mai 1727, âgé de 37 ans, en embrassant la croix, à laquelle il avait été si étroitement attaché pendant sa vie, le visage serein et dans la joie, plein de foi et d'espérance de se voir réuni avec Dieu, et étant plutôt consumé par le feu de sa charité que par celui de la fièvre. On peut l'appeler avec justice une innocente victime de la pénitence.

« M. Jérôme Nicolas de Pâris, conseiller au Parlement de Paris, a fait mettre cette épitaphe sur le tombeau de son cher frère, pour donner quelque adoucissement à sa douleur, corrigée et tempérée par la foi. »

comme le premier miracle de cette catégorie celui qui fut opéré sur un fripier, nommé Pierre Lero. Depuis deux ans, ce pauvre homme avait à la jambe gauche plusieurs ulcères contre lesquels maître Janson, le chirurgien ou le barbier qui le soignait, avait perdu ses saignées, ses purgatifs et ses clystères; à ces moyens avaient succédé des emplâtres, des onguents et des cataplasmes, le tout sans plus d'effet.

Au mois de septembre 1727, Lero, sur le conseil d'un de ses amis, honorable fabricant de boutons, s'achemina vers le cimetière de Saint-Médard, où il n'arriva qu'avec beaucoup de peine, appuyé sur les bras de ses deux garçons de boutique. Il s'agenouilla sur la terre qui couvrait la cendre du diacre, et donna douze sols à une bonne femme patentée *ad hoc*, pour lui faire une neuvaine. Il donna douze autres sols au sacristain pour faire dire une messe; ce dernier lui remit par-dessus le marché un petit morceau de la couche du saint diacre, en lui recommandant de l'appliquer sur sa jambe et de se tenir au lit dans un parfait repos; ce que Lero observa religieusement.

Le cinquième jour ne s'était pas écoulé que l'honnête fripier sentit que sa jambe allait mieux. Le dixième jour, la neuvaine étant révolue, il put se lever. Ainsi le malade était guéri, et puisqu'il était guéri, ce ne pouvait être que par un miracle du diacre Pâris. C'est du moins de cette manière que l'on raisonna rue de la Tonnellerie, où demeurait le fripier; et c'est ainsi que l'on conclut rue Bourg-l'Abbé, où habitait le fabricant de boutons. Quant à la bonne femme aux neuvaines et au sacristain, ils n'eurent garde de prononcer autrement. En effet, à partir de ce jour, le prix de la neuvaine fut porté à quinze sols; en outre, les com-

mandes de messes devinrent si fortes que, pour y suffire, le clergé de Saint-Médard *dut prendre du monde à la journée*[1].

Ajoutons que, sur le bruit de ces deux cures, il fut distribué aux fidèles un si grand nombre de parcelles du lit du saint diacre, que ces fragments durent nécessairement se multiplier dans la même proportion que les miettes symboliques du miracle des cinq pains. On aurait composé un vaisseau de la réunion de ces morceaux du lit vénéré.

Il faut rapporter à cette même période, qui a précédé la pose du tombeau, un autre miracle dont la bénéficiaire fut une simple couturière. Cette fille, âgée de cinquante-sept ans, s'appelait Marie-Jeanne Orget. Elle avait, depuis trente ans, à la jambe droite, un érysipèle qui avait été successivement traité par un médecin et par un chirurgien. Tous les remèdes avaient échoué ; seulement l'érysipèle avait changé de place, et, de périodique qu'il était, il était devenu continu. Dans cet état, la malade était condamnée à rester au lit ou sur une chaise de repos. Les années s'écoulaient; il paraissait désormais inutile de recourir aux hommes de l'art, et d'ailleurs, le dernier qu'elle avait consulté, le chirurgien Borne (fort bien nommé), ne lui donnait plus que deux ans à vivre.

Le désespoir de l'affligée, ou plutôt une pieuse inspiration, lui fit tourner les yeux vers le lieu où s'opéraient des miracles dont tout Paris commençait à s'entretenir. Le 29 mars 1728, Marie-Jeanne Orget, appuyée sur les bras de ses ouvrières, se traînait péniblement

1. Saigues donne cette expression comme historique, parce qu'elle a été employée littéralement par des gens d'église, dans une circonstance analogue.

au cimetière de Saint-Médard, et là, par une prière aussi modeste que fervente, elle demande au saint, non pas sa guérison, mais la force de travailler, n'ayant pas d'autres ressources pour vivre. Dès ce moment, elle se sentit soulagée, et elle put revenir chez elle sans le secours de personne. Si ce n'était pas là un miracle, il n'y en avait ni à Saint-Médard ni en aucun lieu du monde.

Mais la dévotion de Marie Orget au diacre guérisseur était sans doute entachée d'une certaine tiédeur, car l'ingrate couturière, satisfaite de se sentir soulagée, ne se mettait pas en peine de témoigner sa reconnaissance à l'auteur de cette cure miraculeuse. Elle restait muette sur ce point, jusqu'à scandaliser ses ouvrières mêmes, qui se demandaient entre elles si la maladie de leur maîtresse n'avait quitté sa jambe, maintenant si agile, que pour se reporter sur sa langue. Heureusement, le confesseur de la demoiselle Orget, vieux janséniste, y mit bon ordre, et ne souffrit pas que la gloire du diacre restât sous le boisseau par le caprice indifférent d'une ingrate artisane : « C'est un miracle, s'écriait-il, un vrai miracle! vous êtes obligée de le proclamer pour la gloire des saints et pour la confusion des infidèles ! » Les infidèles de cette époque étaient les jésuites et les partisans de la bulle *Unigenitus*.

En pénitente soumise, la miraculée obéit à cet ordre, et annonça officiellement sa guérison à ses ouvrières. Le vieux confesseur n'attendait pour agir que cette déclaration. Par ses soins, l'île Saint-Louis, où habitait la demoiselle Orget, retentit de la bonne nouvelle, et bientôt dans tout Paris on ne parla pas d'autre chose. Les curés s'en émurent, le promoteur de l'officialité fit des informations, et en attendant leur résultat, toute

une population de boiteux, de muets, d'hydropiques, de scrofuleux et de poitrinaires vint se presser dans l'enceinte du petit cimetière de Saint-Médard, qui semblait ainsi avoir emprunté le personnel de l'ancienne *Cour des Miracles*.

Cependant le fait merveilleux qui déterminait un mouvement si flatteur pour les jansénistes, pensa devenir le signal d'un grave accroc à la réputation de leur saint. Il parut bientôt que cette guérison n'était pas aussi complète qu'on l'avait publié. On disait que l'érysipèle voyageur était revenu et s'était fixé sur la poitrine. En effet, la demoiselle Orget se trouva de nouveau forcée de garder le lit, et sa santé s'affaiblissant, sa foi éprouvait la même défaillance. On se rappela alors son long silence sur sa guérison, qu'elle avait annoncée avec si peu de spontanéité et seulement par l'ordre exprès de son confesseur. Il lui était d'ailleurs échappé quelques paroles indiscrètes, qui semblaient démentir les dépositions qu'elle avait faites devant l'officialité. Ce qu'un janséniste lui avait soufflé, un jésuite pouvait le lui faire rétracter. Ce jésuite était tout trouvé d'ailleurs, et il s'apprêtait à remplir son office; c'était le père Couvrigny, célèbre par ses aventures galantes en province, et pour le moment, confesseur de nonnes à Paris.

Le P. Couvrigny était l'un des esprits les plus adroits et les moins scrupuleux de sa compagnie. Mais toutes ses intrigues échouèrent dans cette occasion contre la vigilance des amis du diacre. Quand la couturière toucha à ses derniers moments, ce qui ne tarda guère, on l'avait si bien entourée et raffermie, qu'elle répéta devant deux notaires, appelés par les jansénistes, tout ce qu'elle avait dit dans ses premières déclarations. Après

quoi, la pauvre fille mourut, en suprême confirmation du miracle qui l'avait guérie.

Cependant ces miracles, accomplis avant l'érection du tombeau du diacre, n'étaient que des prodiges d'avant-scène, une espèce de lever de rideau pour les grandes représentations qui allaient glorifier le saint des jansénistes et leur rébellion contre l'Église de Rome. Maintenant que la tombe est posée, ornée de la belle inscription composée par M. Jaudin, et munie de l'approbation archiépiscopale de Mgr Noailles, attendons-nous à voir quelque chose de plus grand et de plus fort que tous ces prodiges préliminaires. Ce sera la seconde phase de l'œuvre divine, ne comprenant encore, comme la première, que des miracles utiles, mais d'une portée agrandie et d'un caractère mieux accusé. Elle sera suivie d'une troisième phase, celle des miracles avec convulsions, et des convulsions sans miracles.

Mais, au moment d'entrer dans ce récit, nous nous avisons que notre héros n'est encore apparu que dans une épitaphe. Il importe de faire avec lui plus ample connaissance. Nous allons donc raconter la vie du saint bienheureux que Dieu avait prédestiné à être le thaumaturge des jansénistes.

CHAPITRE IV.

La vie du bienheureux François de Pâris.

François de Pâris était né à Paris le 30 juin 1690. Son père, dont il était le premier fils, appartenait à une famille de robe, et était lui-même pourvu d'une charge de conseiller au parlement de Paris en la chambre des enquêtes.

Son enfance ne fut marquée que par plusieurs traits d'une piété précoce, et par un fait d'un caractère plus significatif. Sa mère, femme très-dévote, recevait souvent des religieux. Un jour, il se présenta chez elle un moine théatin qui, sur les choses édifiantes qu'elle lui dit de son fils, demanda à voir le jeune François. L'enfant fut amené; mais dès qu'il aperçut le moine, il recula, saisi de frayeur, et se couvrit les yeux de ses mains. Aussi surprise que fâchée, sa mère le gronda et le fit revenir; mais l'enfant recula encore, effrayé comme la première fois, et la même chose arriva à plusieurs reprises. Or ce théatin était M. Boyer, plus tard évêque de Mirepoix, un des plus fougeux champions des jésuites. On voit que la répulsion pour les persécuteurs des jansénistes s'éveillait de bonne heure dans cette jeune âme.

Les parents de François de Pâris le placèrent, à l'âge de sept ans, au collége que les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève entretenaient à Nanterre. Il y porta ces dispositions en quelque sorte natives, ou plutôt, dit son biographe, « ces semences de bénédiction qui

ne firent que s'étendre et se développer par l'éducation. » Malheureusement, ou peut-être heureusement, suivant le point de vue où l'on se place, l'éducation ne développa jamais autre chose chez notre élève. Il nous dit lui-même qu'à Nanterre il désapprit à lire. Ses parents s'en prirent naturellement aux maîtres, et l'on en essaya de plus savants. L'un d'eux causa à l'enfant un plaisir extrême en lui racontant toute la Bible. Un autre, d'un caractère violent, le fouetta, et à force d'employer ce moyen *in extremis*, parvint à lui inculquer un peu de latin. Mais ni chez les seconds maîtres, ni au collége Mazarin, où ses parents le placèrent plus tard pour continuer ses études, il ne fut possible de l'avancer dans les humanités. Cependant, après plusieurs classes doublées, l'âge arrivant, on le fit passer en philosophie, car il fallait bien en finir.

La philosophie n'était pas non plus le fort de François de Pâris ; il y mordit encore moins qu'au grec et au latin. Auditeur peu attentif, et, qui pis est, souvent introuvable, il croyait sanctifier ses écoles buissonnières en allant prier, pendant le temps des classes, à l'abbaye de Saint-Germain : les offices de la paroisse lui tenaient lieu de leçons. Sans doute ce n'est pas un mal pour un élève de penser à Dieu, mais François ne pensait pas à autre chose, et Dieu ne l'en récompensa point, puisqu'il lui refusa la science infuse, la seule à laquelle puisse prétendre un étudiant réfractaire. Si les frères ignorantins eussent existé alors, il eût été le premier de cet ordre. On dit cependant qu'un docteur de Sorbonne, à qui on le confia, le rendit assez fort pour argumenter d'une manière triomphante dans une thèse de théologie soutenue chez les jésuites.

Comme fils aîné de la famille, c'était au jeune François

que M. de Pâris voulait léguer sa robe de conseiller. Il lui fut donc ordonné, malgré son inclination avouée pour une autre robe, de se livrer à l'étude des lois. Pour lui faire perdre l'air sérieux et gourmé qu'il avait dans le monde, son père exigea qu'il apprît à monter à cheval et s'habillât avec élégance. François accepta docilement ces humiliations; il fit son droit par obéissance, et s'en tira un peu mieux néanmoins que de sa philosophie.

Ce fut après cette étude, ayant alors vingt et un ans, qu'il se crut autorisé à exprimer de nouveau son vif désir d'entrer dans l'état ecclésiastique. Ses parents s'irritèrent d'une insistance qui contrariait leurs vues, et qui peut-être blessait leur amour-propre. Cependant, grâce à ses sollicitations réitérées, il obtint la permission d'aller faire une retraite chez les pères de l'Oratoire de Notre-Dame des Vertus, dans le village d'Aubervilliers, et de passer ensuite quelques mois, mais en habit séculier, dans la maison de Saint-Magloire à Paris. Admirez la destinée! C'étaient deux maisons jansénistes. Le jeune homme y choisit d'abord un confesseur, le P. Gaffard, que les jésuites firent exiler deux ou trois ans après, pour son opposition à la bulle *Unigenitus*. Le bon père ne voulut pas prendre sur lui de décider tout seul si c'était la grâce efficace qui opérait dans son pénitent. L'abbé Duguet, un des experts les plus renommés dans cette partie, fut consulté. Il entendit le jeune homme, et parut édifié de ses discours. Un ami commun, qui avait assisté à leur entretien, en rapporta la conviction que François avait conservé son innocence baptismale.

François de Pâris était à peine depuis trois mois à Saint-Magloire, lorsque sa famille, apprenant combien

de fruit il avait tiré de la permission qu'on lui avait accordée, se hâta de le rappeler, bien résolue à faire tous les frais possibles pour mettre sa vocation en péril. La maison du conseiller au parlement était une maison chrétienne; cependant les parties de plaisir s'y multiplièrent. C'étaient de continuelles réunions, des festins, des jeux, et tous les divertissements de la vie mondaine, voire même, ajoute l'historien du diacre, « les pompes et les œuvres de Satan auxquelles on a renoncé dans le baptême. » Il devint bien évident pour le saint jeune homme qu'il existait une conspiration générale contre sa robe d'innocence, mais il soutint cet assaut avec courage.

Au plus fort de cette dernière épreuve, il lui vint un secours qu'il s'appliqua consciencieusement. Pendant qu'on l'entourait de toutes les tentations du siècle, il tomba malade de la petite vérole. Craignant que son visage n'en fût défiguré, ses parents voulaient employer tous les moyens indiqués à cette époque contre les conséquences de cette maladie; mais le jeune homme, s'indignant de ces précautions humaines, les repoussa avec un entêtement invincible, et déclara nettement que ce qu'on désirait sauver pour le monde, « était ce qu'il souhaitait le plus de voir effacé de peur de lui plaire. » Et la petite vérole, nous allions dire la grâce, le maltraita à souhait.

Après sa guérison, on renouvela les attaques qu'il avait déjà essuyées; on y joignit, mais tout aussi inutilement, les menaces et les rigueurs; il fallut lui permettre de retourner à Saint-Magloire. Il avait un frère cadet, sur lequel les espérances de la famille durent se reporter. On fit élever ce dernier chez les jésuites, soit pour qu'il y puisât une religion moins farouche que

celle de son aîné et plus propre à s'accommoder des honneurs du monde, soit que la famille voulût se ménager, le cas échéant, des saints dans les deux partis.

Si tel était le calcul de cette politique de famille, le temps ne permit point d'en assurer le résultat. Mme de Pâris mourut au commencement de l'année 1713. Dans cette conjoncture, François ne crut pas qu'il lui fût permis d'abandonner son père, et ce fut seulement au mois d'août qu'il rentra à Saint-Magloire. Mais M. de Pâris étant mort lui-même un an après sa femme, les deux frères furent libres de se rapprocher et de s'unir par la foi, comme ils avaient toujours été unis par l'amitié.

Le testament de leur père semblait pourtant avoir été calculé pour les diviser. Il donnait au cadet, déjà héritier de la charge de conseiller, plus des trois quarts de la succession. Mais François de Pâris se trouva encore trop riche pour un pénitent. Loin de céder aux conseils qu'on lui donnait de faire valoir ses droits, il regarda les volontés de son père « comme des ordres d'une Providence pleine de bonté, qui lui facilitait la voie du ciel en le déchargeant du poids des richesses, dont le bon usage est aussi rare que le compte qu'on doit en rendre à Dieu est terrible. »

Ce qu'il disait, il le pensait à la lettre, et ce qu'il y a de plus décisif, il agit en conséquence. La part qui lui était revenue du mobilier paternel se montait en vaisselle d'argent à plus de cent soixante marcs ; il avait en outre beaucoup d'autres meubles, et surtout une très-grande quantité de belle toile, provenant de la succession de sa mère. Le partage de famille était fait, il ne s'occupa que d'en faire un nouveau entre les pauvres et lui, par lequel il devenait pauvre lui-même. Il commença par l'argenterie, dont une partie fut monnayée

pour être distribuée en aumônes. Presque toute sa toile et son linge servirent à faire des surplis aux pauvres prêtres des villages des environs de Paris. Il chargea une voiture pleine de ces toiles et la suivit à pied, depuis la rue de la Grève jusqu'au faubourg Saint-Antoine, où s'en fit la distribution.

Dans l'intervalle qui sépara la mort de son père de celle de sa mère, François avait pris la tonsure; mais ce ne fut que deux ans après, c'est-à-dire au milieu de 1715, qu'il consentit à recevoir les ordres mineurs. Nommé catéchiste de l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, ce fut dans cette église qu'on le vit paraître pour la première fois en surplis; il avait alors vingt-quatre ans. Plus tard, et aussi par ordre de ses supérieurs, il alla remplir à Saint-Côme les mêmes fonctions, qui, malgré leur humilité, lui semblaient encore trop importantes.

Quand son frère eut fini son droit et endossé la robe de conseiller, François alla demeurer avec lui pour le préserver par sa présence et ses avis des dangers que le monde présentait à un si jeune homme. Grâce à François, la maison fut changée en séminaire, et lui, du moins personnellement, n'y vécut pas autrement qu'à Saint-Magloire. Il partageait sa journée entre l'étude et la prière, et ne quittait sa chambre que pour venir dîner. M. de Pâris le conseiller, étant devenu lui-même un petit saint du jansénisme, on doit croire que l'exemple de son frère lui fut salutaire. Mais celui-ci eut peur de donner cet exemple à ses propres dépens, s'il prolongeait son séjour dans une maison où, malgré toutes ses précautions, il se trouvait trop près des hommes du siècle pour suivre sans trouble la vie pénitente qu'il avait embrassée.

Il se choisit, suivant les temps, différentes solitudes. Sa première retraite, quand il s'éloigna de son frère, fut le village de Boissy, près de Chartres. Pendant trois années consécutives, à partir de 1717, il y demeura depuis Pâques jusqu'à la Toussaint. Il y avait fait transporter tous ses livres de théologie, mais c'était moins pour y étudier que pour s'y livrer à la pénitence ; car il donnait une plus grande part de son temps aux exercices du corps qu'aux spéculations de l'esprit. Il couchait sur la dure, et son ameublement, fort pauvre dès l'installation, s'appauvrissait encore chaque jour en faveur des indigents. Il les visitait dans leurs maladies, leur procurait des remèdes et leur présentait lui-même des bouillons. Le plus grand nombre vivaient de sa table, et c'était pour eux qu'il se faisait servir un fort bon ordinaire, auquel il touchait à peine. Mais, au milieu de ces charitables soins, il n'oubliait pas son objet principal, qui était de dompter son corps par les macérations et les fatigues. Ne voulant pas se soustraire au labeur corporel, qu'il regardait comme une peine prononcée contre tous les hommes, il travaillait de ses mains plusieurs heures par jour. Il s'animait de l'exemple des pieux solitaires de Port-Royal, de ces hommes éminents par leur savoir ou distingués par leur naissance, qui fauchaient des prés, cultivaient des jardins et labouraient la terre avec plus d'ardeur que les hommes de journée.

Il y a dans la vie de François de Pâris, comme dans celle de tout personnage excentrique, plusieurs côtés qui prêtent à la caricature ; mais si l'on regarde au fond, on y trouve ce qu'il y a de plus respectable au monde : une foi active, un entier détachement des choses de la terre et une ardente charité. De sorte que

si les traits de sa vie excitent quelquefois un sourire, plus souvent encore ils provoquent de douces larmes.

François de Pâris ayant quitté Boissy, retourna chez son frère, d'après les conseils de l'abbé Duguet. Il touchait alors à sa vingt-huitième année; il y avait trois ans qu'il avait reçu les ordres mineurs. Ses supérieurs, le jugeant digne du titre de sous-diacre, le décidèrent à l'accepter, non sans avoir eu à combattre longtemps ses scrupules. Mais lorsqu'on lui proposa, trois mois après son ordination, une place de chanoine qui allait vaquer à Reims, ville originaire de sa famille, et que le titulaire mourant voulait résigner en sa faveur, ni les instances de ses amis, ni les exhortations de Duguet lui-même, ne purent l'amener à faire les diligences nécessaires pour être nommé à ces fonctions dans une église qui avait sur lui des droits particuliers et qui l'appelait « d'une manière si canonique[1]. »

Il continua de demeurer avec son frère jusqu'à ce que, par ses prières et ses démarches, il lui eût procuré une épouse vertueuse. Croyant alors avoir assez fait pour sa famille, et l'idée qu'il se formait de la sainteté de son état ne lui permettant pas de vivre dans une maison avec des dames, il loua clandestinement un petit réduit dans les bâtiments du collége de Bayeux, et, sans avertir son frère, il y fit transporter tout ce qui était à lui.

A compter de ce moment, François de Pâris va se trouver libre de pratiquer avec plus de suite une vie pénitente et laborieuse. Il se nourrit des mets les plus grossiers et se réduit à un seul repas par jour. Un entretien d'une demi-heure pendant ce repas, avec quel-

1. Lettre de l'abbé Duguet.

ques amis qu'il loge chez lui, telle est son unique distraction. Tout le reste du jour il se tient renfermé dans sa chambre, passe l'hiver sans feu et se contente, par les plus grands froids, d'envelopper ses pieds dans un sac de toile. Il pousse même ses austérités jusqu'à se couvrir en secret du cilice, au moins à certains jours.

Après s'être dépouillé de presque tous ses biens, François ne pouvait être embarrassé par la fortune. Cependant, ayant dressé à nouveau le bilan de son avoir, il se trouva encore chargé de beaucoup de choses superflues. Il lui restait, entre autres, quelques pièces d'argenterie, il s'empressa de s'en défaire pour étendre ses aumônes.

Quoique sa charité fût l'amour du prochain en général, elle s'exerçait plus particulièrement en faveur de ceux qui souffraient pour la cause de la vérité, et la vérité pour lui, c'était la doctrine janséniste. Il s'attendrissait sur le sort de tant de pasteurs séparés de leurs troupeaux, arrachés à leurs familles, souvent même à leurs patrimoines ; il aidait de ses ressources les plus malheureux, et, dans l'impossibilité d'offrir à tous un asile, il recueillait du moins chez lui ceux qui, par leurs conseils et leurs exemples, pouvaient contribuer à son avancement dans la carrière de sainteté qu'il avait embrassée. Quiconque était capable de lui apprendre quelque chose en ce genre, ne lui échappait pas facilement. Voici, par exemple, comment, vers la fin de 1721, il aborda et enleva d'assaut, pour ainsi dire, un pénitent du premier ordre.

Une bonne femme, sa voisine, lui apprit qu'il y avait à Paris, dans un certain endroit qu'elle lui désigna, un monsieur qui, disait-elle, *vivait bien pis que lui*. François s'empresse d'aller trouver cet amateur à l'adresse

indiquée. Il frappe, on n'ouvre point; il frappe de nouveau, très-fort et très-longtemps.

« Rien ne sert de vous cacher, crie-t-il à travers la porte, je sais que vous y êtes, et je ne me retirerai pas sans vous voir; il ne sera pas dit que vous ferez pénitence et que vous vous sauverez tout seul. »

L'homme se montra enfin; c'était un prêtre, M. Tournus, qui était descendu volontairement de l'autel, pour aller expier, au fond d'une retraite ignorée dans un coin de Paris, les délices qu'il avait goûtées dans une cure plantureuse du diocèse d'Agde. Avant le jour où il fut touché par la grâce, cet ecclésiastique avait mené une existence mondaine, mangeant délicatement et buvant frais, recherché dans ses meubles, propre dans ses habits, aimant la compagnie et le plaisir, prêchant le jour ses paroissiens et jouant gros jeu pendant la nuit. Pour faire pénitence de sa vie passée, il se renfermait maintenant dans sa chambre, ne mangeait que des légumes à l'eau et une fois par jour seulement, jeûne qu'il accompagnait de larmes, de veilles, de prières, d'aumônes, d'un dépouillement universel, d'un sentiment profond de son néant, et d'une confession presque publique et universelle de ses péchés. Ce que faisant, M. Tournus s'estimait et se qualifiait lui-même *le plus scélérat de tous les hommes*.

Leur entrevue dut être curieuse, et la science de la mortification chrétienne eut sans doute beaucoup à gagner au rapprochement de ces deux héros de la pénitence.

Quand François ne trouvait pas à Paris les docteurs propres à le soutenir dans sa voie de sainteté, il n'hésitait pas à les aller chercher dans leurs retraites en province. Quel que fût le temps, il faisait tous ses voyages à pied. Un jour qu'il se livrait à des exercices

de pénitence chez les ermites du Mont-Valérien, ayant appris que le savant Duguet, son conseiller ordinaire, se trouvait alors chez la présidente de Ménard, au château de Neuville, près de Pontoise, il résolut d'aller l'y rejoindre. La pluie tombait à torrents. Arrivé à Argenteuil, il s'y arrêta un instant pour voir un bénédictin qu'il fit demander à l'abbaye.

« En entrant dans le cloître, dit ce religieux dans une lettre qu'on a conservée, je fus agréablement surpris de voir M. l'abbé de Pâris. Dans le premier moment, je ne fis pas attention qu'il était bien mouillé et bien crotté, portant une méchante soutane rabattue. Je lui demandai où il avait mis son cheval, et sur l'aveu qu'il me fit qu'il était à pied, je le plaignis fort à cause des mauvais chemins, et surtout à cause de la pluie continuelle qu'il avait essuyée. Nous lui fîmes grand feu, mais il ne voulut jamais prendre les pantoufles qu'on lui présenta, sous prétexte que ses souliers sécheraient mieux dans ses pieds. Je remarquai qu'il ne voulait jamais relever sa soutane pour faire sécher ses bas : il la laissa toujours traînante devant le feu, qui le fit paraître comme un tourbillon de fumée, tant il était mouillé. Lorsqu'il vit mettre le couvert, il nous demanda si nous n'avions pas encore dîné ; on lui dit que c'était pour lui. Il répondit : « Cela est inutile, « je ne mangerai pas. » En effet, il ne voulut pas même prendre un verre de vin. Ses refus, quoique très-humbles, furent persévérants, ce qui nous fut sensible, parce qu'il ne paraissait pas avoir dîné. Si j'eusse été au fait de ses jeûnes prodigieux, ma surprise aurait été moins grande. Il partit un moment avant les vêpres, la pluie continuant toujours : il refusa un cheval, sous prétexte qu'il n'était pas accoutumé à s'en servir, et promit cependant de nous revoir quand il repasserait. Il revint cinq jours après, à pied comme auparavant, et quoiqu'il nous eût promis de dîner à son retour, il n'en fit rien, et ne goûta pas même notre vin.... La pluie ne l'empêcha pas de partir, et il ne répondit rien quand je lui demandai s'il n'allait point au Mont-Valérien[1]. »

1. *Vie du bienheureux François de Pâris, diacre du diocèse de Paris*, édition de 1788, in-12, pages 88-90.

On sut que le même soir, vers sept heures, l'ascétique voyageur arriva à Paris, très-mouillé et sans doute toujours à jeun. Il n'alla que le lendemain au Mont-Valérien reprendre ses exercices de pénitence.

A quelque temps de là, il entreprit un autre voyage, pour voir un célèbre bénédictin, nommé dom Claude Léauté, qui était alors à Melun. C'était le plus miraculeux jeûneur dont on eût entendu parler depuis les saints de la Thébaïde. Ses confrères, qui avaient commencé par être jaloux de lui, finirent par en être fiers, n'ayant jamais pu, quelque piége qu'ils lui eussent tendu, le convaincre de supercherie. On ne l'appelait dans sa communauté que le *grand jeûneur*. Non-seulement il choisissait un jour de la semaine, soit le mercredi, soit le vendredi, qu'il passait sans boire ni manger, mais, pendant tout le carême, il ne prenait d'autre nourriture que le pain consacré et le vin de sa messe. Il avait passé ainsi vingt-cinq carêmes. Par obéissance pour son supérieur, il dut une fois interrompre ce jeûne et descendre au réfectoire avec les autres religieux ; mais, pour rétablir l'équilibre de son régime ainsi troublé, il jeûna depuis la Sainte-Croix jusqu'à la Toussaint.

Dom Léauté dormait à peine un quart d'heure de suite, ou plutôt il ne faisait que sommeiller un peu sur sa chaise ou sur le plancher de sa chambre, lorsqu'il y était réduit par l'épuisement. Il portait un corselet de fer, où étaient représentés les instruments de la passion, et qui lui prenait depuis les épaules jusqu'au-dessous de la poitrine. Montgeron, en rapportant qu'il a vu lui-même, non sans frémir, cette pesante cuirasse, ajoute qu'elle était toute hérissée de pointes d'aiguilles qui entraient dans sa chair, et qu'il y avait en plu-

sieurs endroits des molettes d'éperon. Mais, comme les plus grands saints sur la terre ne peuvent atteindre qu'à une perfection relative, nous ne devons pas omettre de dire en quoi celui-ci était incomplet : il se chauffait pendant l'hiver et certifiait lui-même qu'il ne pouvait se passer de feu. Il était donc, sur ce point, inférieur à François de Pâris. Mais, en revanche, que de supériorités écrasantes dont celui-ci devait être aplati, abîmé, anéanti !

Dom Claude Léauté, on doit l'avoir deviné, était un parfait janséniste. Il avait appelé après la publication de la bulle; il avait réappelé après le mandement de Mgr de Noailles, portant acceptation de cette bulle. Mais ce qui donnait la plus grande force à sa double protestation, c'étaient ses jeûnes extraordinaires, puisqu'il avait expressément demandé à Dieu la grâce de pouvoir les soutenir en confirmation de la vérité de la doctrine janséniste.

Après avoir visité de pareils saints, François de Pâris ne pouvait que se reprocher sa tiédeur. Il était mécontent de ses pénitences, qui, dans son opinion, ne s'élevaient pas au-dessus d'une médiocrité humiliante.

M. Tournus, malgré la façon dont il en avait fait la conquête, ou pour mieux dire la capture, s'était donné cordialement à lui. Les deux amis allèrent ensemble s'établir au *Collége de Justice*, où ils passèrent quelques bons moments. Ils ne tardèrent pas à se lier avec un troisième personnage, qui fut la propre découverte de M. Tournus, et qui était plus fort qu'eux, sinon dans la pratique, du moins dans la tradition de la vie pénitente.

C'était un gentilhomme élevé à Port-Royal, et qui, riche de plus de deux cent mille livres de rentes, vi-

vait détaché du monde et se mortifiait par les plus grandes austérités. L'unique repas qu'il faisait par jour, se composait de pain bis, de légumes et d'eau claire. Son lit était une bière, dans laquelle il reposait quelques heures. Il avait soixante-quinze ans lorsque M. Tournus et son compagnon allèrent le voir dans la terre qu'il habitait près de Poissy. Comme il avait été lié dans sa jeunesse avec les hommes les plus saints et les plus éclairés du siècle précédent, on devine que la conversation de ce respectable vieillard ne fut pas moins édifiante que son exemple.

La tête en tourna au pauvre sous-diacre. En sortant de cette entrevue, il méditait de si grandes macérations que M. Tournus en fut effrayé lui-même. Ce que celui-ci appelait dévotion, ne semblait plus à l'autre que petitesse. Tout ce que M. Tournus put obtenir, ce fut de l'amener à suspendre les effets de cette ardeur d'austérités dont il était enflammé.

Fort peu sensible aux remontrances de son ami, et convaincu qu'en matière de sainteté on ne peut parvenir à rien de complet si, par de fréquents voyages, on n'a pas étudié les mœurs et les pratiques des pénitents les plus originaux, François se met en route pour aller visiter les héros les plus renommés en ce genre.

Il va d'abord s'enfermer à Hiverneau, où il passe trois mois. Il ne sort de cette abbaye que pour entreprendre divers autres pèlerinages, comme s'il voulait faire partout des noviciats. Enfin, il pousse jusqu'à l'abbaye de la Trappe. Ne pouvant obtenir d'y être reçu comme pensionnaire, il demande la permission, qui lui est également refusée, de louer une petite maison dans le voisinage et de suivre tous les exercices du couvent. C'est probablement alors qu'il se rabat

chez les ermites du Mont-Valérien, et y fait cette retraite interrompue par le voyage que nous avons raconté précédemment.

Cependant, au milieu de cette vie quelque peu vagabonde, il s'était chargé de plusieurs fonctions qui semblaient devoir le fixer à Paris. On lui avait imposé le titre de diacre, qu'il avait accepté par obéissance, suivant sa méthode ordinaire. Outre le catéchisme qu'il faisait à Saint-Côme, il avait encore accepté la supériorité des jeunes clercs, emploi sans éclat, mais non sans une certaine importance, et que le sentiment de son indignité lui faisait trouver effrayante. Il fut même question, quelque temps après, de le faire prêtre et curé de Saint-Côme; mais, ayant déclaré nettement que jamais il ne signerait le formulaire de soumission à la bulle, il arrêta tout court ceux qui méditaient de faire cette nouvelle violence à son humilité.

Il était rentré dans son réduit du collége de Justice, mais il n'y demeurait que le dimanche, jour où ses fonctions rendaient sa présence nécessaire à Paris. Il se livrait, tout le reste de la semaine, à son goût pour la villégiature religieuse, dans une petite maison qu'il avait acquise à Palaiseau, village des environs de Paris, connu de tout le monde par le drame de la *Pie voleuse*, mais uniquement cher à son cœur par la sépulture des Arnauld.

Toutefois il s'en lassa bien vite, comme de toutes ses autres retraites, et alla se confiner au faubourg Saint-Marceau, rue de l'Arbalète, dans une maison habitée exclusivement par des pauvres. Pour mieux échapper à toutes les recherches, il ne se fit connaître dans ce quartier que sous son prénom de *François*, par lequel nous le désignerons aussi le plus souvent.

La chambre qu'il occupait au troisième étage avait pour ornement les quatre murailles toutes nues ; les fenêtres en étaient mal garnies et encore plus mal fermées, en revanche elles étaient tournées au nord. Pour tout meuble, il y avait un lit formé de planches mal assorties, couvert d'un mauvais matelas, une table et une chaise.

Ce fut dans ce taudis que M. Tournus découvrit son ami, après l'avoir longtemps et inutilement suivi pour connaître sa nouvelle cachette. Bien qu'il fût passé maître lui-même dans l'art de la pénitence, M. Tournus ne put s'empêcher d'être touché à la vue de tant de misère, surtout lorsque François lui eut avoué qu'il vivait de pain bis et de quelques œufs durs. Mais hâtons-nous de dire que, quelques jours après la visite de M. Tournus, ce régime, si sec, fut providentiellement adouci. Nous transcrivons, d'après le biographe du saint diacre, le petit récit épisodique qu'il appelle l'*histoire de la soupe :*

« Le principal locataire de la maison que François habitait, dit l'auteur de la *Vie du bienheureux François de Pâris*, se présenta au bout de trois mois pour recevoir le quartier de loyer qui était échu. Le saint diacre, croyant qu'il suffisait de payer une somme si modique tous les six mois, n'avait pas pensé à l'acquitter, et comme il ne se trouvait pas avoir de quoi le satisfaire sur-le-champ, il se contenta d'assurer qu'il le ferait dans peu. Le créancier voyant son débiteur mal vêtu, entra dans sa chambre, et n'y voyant ni meubles ni effets qui pussent le dédommager, sa crainte augmenta ; il fit du bruit et eût chassé honteusement sans délai le saint pénitent, si un voisin ne s'était trouvé à propos dans la montée de l'escalier pour répondre de la dette.

« Ce voisin, qui voulut bien répondre du loyer, était un passementier. S'étant aperçu que le pauvre homme ne faisait point d'ordinaire, et ayant tout lieu de croire qu'il ne vivait que de pain et d'eau, il voulut le soulager dans l'extrême indigence où

son extérieur annonçait qu'il devait être : il offrit de lui donner tous les jours de la soupe. Le saint diacre y consentit avec humilité et reçut pendant quelque temps la soupe qu'on lui donnait, maigre ou grasse, aimant mieux passer pour pauvre que de ne pas suivre scrupuleusement le genre de vie qu'il s'était imposé. En récompense de ce bienfait, il allait chez son voisin faire de bonnes lectures pour son instruction et pour celle de sa famille. Il aidait même souvent sa femme à porter son seau, lorsqu'elle venait de puiser de l'eau[1]. »

Mais tous les voisins de François ne lui donnaient pas le même agrément. Un jour, il entend au-dessus de lui une femme qui se lamente et pousse des cris horribles. Il monte aussitôt, ne doutant pas qu'il n'y ait là quelque âme en peine à consoler, quelque cœur blessé à guérir. Il trouve une créature à ce point suffoquée par la douleur, qu'elle ne peut répondre à aucune de ses questions.

« Mais, ma bonne dame, lui dit-il, quelle peut être la cause d'un si violent désespoir? Est-ce que vous auriez eu le malheur de commettre quelque péché mortel qui vous priverait de la grâce de Dieu? »

Mais celle-ci, retrouvant subitement la parole, lui répond en le repoussant du bras :

« Un péché? monsieur; eh! que n'en ai-je commis trente, et que mon malheureux mari ne m'eût pas emporté, pour aller boire, les dix écus que j'avais eu tant de peine à amasser! »

Épouvanté de cet horrible blasphème, François rentre précipitamment dans sa chambre, il se jette la face contre terre, et fondant en larmes, s'offre à Dieu comme victime en réparation de sa gloire insultée. Il tombe dans une extase qui lui ôte l'usage de ses sens.

1. *Vie du bienheureux François de Pâris*, p. 154.

Ce ne fut que le lendemain, à l'arrivée d'un de ses amis, qu'il fut tiré de cet état.

Le saint diacre ne pouvait demeurer plus longtemps dans une maison si mal habitée. Vers le commencement de 1724, il alla s'établir au faubourg Saint-Jacques, près du Val-de-Grâce. Quatre pieux amis vinrent partager sa nouvelle solitude.

Réalisant cette fois son plus doux rêve, il forme alors, avec ses amis, une véritable communauté, ayant sa règle strictement observée par tous, et sur laquelle lui personnellement, n'était pas homme à se faire grâce.

Il s'était condamné à ne point sortir. Renfermé dans sa chambre comme dans une étroite prison, il n'en descendait que pour les repas, qui étaient ordinairement suivis d'une demi-heure de conversation. Pendant tout le carême de cette année 1724, il s'abstint même de la faible portion de nourriture que la règle de la maison permettait de prendre à midi, et ne but que de l'eau pour attendre le repas qui avait lieu à six heures du soir.

A la suite de ces rigoureuses mortifications, il éprouva des agitations extraordinaires : il gémissait, pleurait, rugissait même ; par moments, enfin, il se roulait dans sa chambre avec grand bruit, répétant ce cri de Job : « Ah, Seigneur ! vous prescrivez contre moi des choses bien amères ! Voudriez-vous me perdre pour les péchés de ma jeunesse ? » Or le saint diacre n'avait pas eu de jeunesse orageuse, il n'avait pas péché pour son compte; dans cet état violent, il se croyait donc chargé de l'iniquité générale des hommes. Quant à ses convulsions, elles étaient l'effet d'un éréthisme nerveux, suite des abstinences excessives auxquelles il s'était soumis.

La petite communauté du Val-de-Grâce ne subsista que jusqu'à Pâques. Vers ce temps, Dieu permit au démon de tenter le diacre par l'ennui et par le dégoût. Ce fut un avertissement pour le saint homme de s'éloigner encore plus qu'il n'avait fait jusqu'alors du commerce des humains.

Cette retraite cachée après laquelle il soupirait, il crut enfin l'avoir trouvée rue des Bourguignons, dans une maison du faubourg Saint-Marceau, qui fut sa dernière demeure. Il ne permit qu'à M. Tournus de l'y suivre. Du reste, se considérant déjà comme mort à tout, il s'y ensevelit comme dans son sépulcre. Il se rendit inaccessible même pour son frère, à qui il avait abandonné, moyennant une modique pension, tout ce qui lui restait de biens-fonds. Ses rapports avec lui se bornaient à quelques visites, qu'il lui faisait chaque année, et pour lesquelles il avait soin de se vêtir proprement, le laissant d'ailleurs dans l'impossibilité de les lui rendre en lui cachant le lieu de sa retraite.

A l'époque où François de Pâris se confina dans la rue des Bourguignons, il lui restait encore quelque argenterie. Il s'en défit; mais il avait gardé un peu de linge à son usage personnel. Quelques jours après, ayant vu passer un pauvre presque nu, il le fit entrer dans l'allée d'une maison, se dépouilla de sa chemise, et l'en revêtit. Depuis cette rencontre, il renonça au linge, et ne porta plus que des chemises de grosse serge. Sa plus grande ambition était de ressembler entièrement aux pauvres; il se dépouillait de tout pour se rendre leur égal. Il en était venu à regarder la malpropreté comme une bienséance. « Je ferai, disait-il, dans un billet écrit de sa main, quelques mois après qu'il fut entré dans sa grande retraite, tout ce que je

pourrai pour me faire mépriser. J'affecterai les airs les plus grossiers et les plus stupides. Je porterai les habits les plus vils et les plus usés, et je ferai tout ce que je croirai de plus bas et de plus malpropre, afin qu'on se moque de moi. »

S'il était en voyage, il ne mangeait et ne logeait qu'avec les pauvres. Aussi lui arrivait-il souvent d'être pris lui-même pour un mendiant, et c'était alors le moment de ses plus grandes joies. Une femme, qui le voyait souvent à l'église de Saint-Médard dans le plus triste accoutrement, avait dessein de lui faire l'aumône, mais une certaine hésitation l'en avait toujours empêchée. Enfin, un jour, surmontant sa timidité, elle met la main à sa poche pour lui offrir une pièce de douze sols. Mais dans le même moment, un pauvre s'étant approché, le diacre lui donna vingt-quatre sols. La bonne femme resserra bien vite sa petite pièce.

Quant à son régime dans cette solitude, ce qu'on en rapporte surpasse en austérité toutes les épreuves qu'il avait tentées auparavant sur son estomac. Il ne vivait que de légumes, qu'il achetait lui-même et qu'il apprêtait à la hâte. Tel était son bon ordinaire ; mais les jours où il voulait se mortifier dans les règles, il se contentait de ce qu'il appelait sa salade, laquelle consistait en une poignée d'herbes nageant dans une pinte d'eau.

Quoique notre pénitent eût pour objet principal la mortification et la prière, il avait apporté dans cette retraite le louable dessein que nous lui avons déjà vu suivre à Boissy, de consacrer chaque jour un temps considérable au travail des mains. Il voulait se donner par là le mérite de gagner sa vie et d'augmenter le fonds de ses aumônes. Il entra donc comme apprenti

chez un ouvrier en bas, et quand il se trouva assez habile dans ce travail, il traita avec lui pour un métier dont il paya d'avance le prix. Mais quand le terme convenu pour la livraison fut expiré, l'ouvrier nia la commande du métier, l'argent reçu, et garda le tout. Le bon diacre, n'ayant rien pu obtenir de lui par la douceur, s'était décidé, par les conseils de ses amis indignés, à faire le transport de ses droits à un tiers, afin de poursuivre en justice ce malhonnête homme. Mais, dès le lendemain, il revint sur une démarche qu'il trouva, après y avoir réfléchi, contraire à la charité. Ce fut l'objet d'une longue lettre qu'il écrivit à ce tiers investi de ses droits, et qui se termine ainsi : « Je ne sais pas si Notre-Seigneur, dont la conduite est le modèle de la nôtre, se serait mis en devoir d'arracher sa bourse d'entre les mains d'un voleur, lui qui la confiait à Judas dont il connaissait la friponnerie. » L'acte de transport fut annulé. Le diacre ne renonça pas à faire des bas, mais il dut acheter un autre métier.

Cependant son idée dominante était toujours de former une petite communauté, et M. Tournus approuvait beaucoup ce dessein. Mais ils étaient l'un et l'autre trop modestes pour se laisser attribuer la moindre autorité sur leurs frères. Un ancien bénédictin, dom Gilles Parent, vivait alors retiré à Saint-Amand, entre Compiègne et Noyon. Ce religieux, qui avait souffert pour la sainte cause du jansénisme et dont la science leur était connue, fut celui qu'ils désirèrent attirer à eux pour en faire le supérieur de leur future communauté. Ils partirent pour Saint-Amand; mais ils trouvèrent le pieux solitaire dans un tel état de faiblesse et de maladie, qu'ils ne purent ni le consulter, ni tirer de lui quelque parole édifiante. Ils revinrent sur leurs

pas; mais quelle triste odyssée que ce retour! Comme ils voyageaient à pied et dans un accoutrement qui les recommandait peu à la considération du vulgaire, leur marche fut remplie d'incidents qui, pour être petits en eux-mêmes, n'eurent pas moins leur importance au point de vue de nos pauvres pèlerins. En dépit du proverbe : « L'habit ne fait pas le moine, » la chartreuse de Noyon, où ils comptaient coucher et assister à l'office de la nuit, leur ferma hermétiquement sa porte. Ils allèrent frapper à celle des bénédictins de la ville, qui les recueillirent et les réconfortèrent assez bien. Voilà pour une étape. Le lendemain, à Louvre-en-Parisis, où il n'y avait ni bénédictins, ni chartreux, mais seulement des aubergistes, leur extérieur les fait rebuter partout où ils se présentent. Ils s'étaient résignés à passer la nuit dans les chemins, lorsqu'un cavalier dont ils firent la rencontre, les ramena en ville, et les fit recevoir, sous sa caution, dans une des hôtelleries qui les avait déjà refusés. Le jour suivant, la pluie venant se joindre aux autres tribulations, aux mauvais chemins, à la fatigue, ils avançaient peu. L'un d'eux fit alors la motion de louer des ânes.

Qui nous dira, — car tout est mystère dans certaines natures d'esprit, — qui découvrira la vraie source de cette joie extraordinaire dont le diacre fut transporté, dès qu'il se vit sur une humble monture?

« Il se mit à chanter les litanies des saints, nous dit son biographe, ce qu'il faisait avec une ardeur si vive et une émotion si sensible, que M. Tournus, s'approchant de lui, l'embrassa tendrement et lui dit : « Courage, mon cher ami, cou-« rage! » Et le saint diacre lui répondit avec la plus vive joie et l'amour le plus ardent : « Ne faut-il pas, tant que notre pèleri-« nage durera, invoquer les saints nos bons amis, et chanter « avec eux les louanges de notre maître commun sur cette

« terre, comme nous espérons les chanter avec eux éternelle-« ment[1] ? »

Descendus de leurs ânes, et rentrés dans leur solitude du faubourg Saint-Marceau, les deux amis, malgré le mécompte qu'ils avaient éprouvé, ne renoncèrent pas à leur projet. Trois ou quatre prêtres s'étant joints successivement à eux, la communauté se trouva établie. Il n'y eut pas, à proprement parler, de supérieur, mais il est à croire que le membre le plus considérable, le *primus inter pares*, était le diacre, puisque tous suivirent le règlement de vie qu'il avait dressé pour son usage. Du reste, à l'exception des offices, des lectures et des repas, auxquels tous devaient assister exactement, ils vivaient dans une complète indépendance les uns des autres. Chacun était son propre domestique dans sa chambre, ou pour mieux dire dans sa loge, mais tous devaient être, à tour de rôle, domestiques de la communauté, et contribuer aux dépenses suivant ses moyens; on devait s'efforcer de gagner sa vie du travail de ses mains. Le plus malhabile pouvait d'ailleurs y suffire, car l'ordinaire ne se composait que de légumes et de graines. Lorsque François de Pâris était chargé d'y pourvoir, il montrait une prédilection particulière pour les choux, surtout s'ils étaient pourris. Jamais ni viande, ni poisson, ni œufs, ni beurre, ni lait. Le vin pouvant être employé comme remède dans certains cas, on en conservait quelques bouteilles pour cet usage.

A cette austérité de la vie commune, chaque membre était libre d'ajouter des mortifications particulières

1. *La vie du bienheureux François de Pâris*, p. 190.

de son choix, et il est inutile de dire que le diacre ne se les ménageait point. Comme il avait pourtant trop d'humilité pour oser suivre aveuglément en cela les fantaisies de son esprit, il aimait à prendre les avis de quelques personnages graves et éclairés. Il alla un jour trouver un médecin, plus ferré sans doute sur les conseils évangéliques que sur les règles de son art, et lui demanda si une personne qui se croyait obligée de faire pénitence et d'apaiser la colère de Dieu, pouvait sans scrupule pratiquer les mortifications dont il lui fit le tableau. Le docteur, en ayant délibéré, répondit affirmativement, à la condition toutefois d'interrompre, ou même de cesser ce genre de vie, s'il en résultait un notable affaiblissement de la santé.

Ainsi autorisées par la Faculté, les ardeurs du diacre pour la pénitence ne connurent plus ni degrés ni tempéraments.

« Il couchait tout habillé, nous dit son biographe, tantôt sur la terre, tantôt sur une planche ou sur un mauvais matelas, plus propre à le faire souffrir qu'à le soulager. Aux haires et aux cilices qu'il portait, il ajouta une plaque de fil de fer en forme de cœur, hérissée de pointes, qui entraient si avant dans sa poitrine par les coups qu'il s'en donnait, que le sang en coulait. Il se mortifiait par une ceinture de fer armée de pointes. »

Cependant le confesseur de François de Pâris, moins évangélique que son médecin, le força de quitter ce instrument meurtrier. Pour le consoler, il lui permit de porter une chaîne dont il faisait deux ou trois tours sur son bras droit, insigne d'ignominie par lequel on marquait autrefois les pécheurs scandaleux, les galériens de l'Église, pour ainsi dire.

Mais le saint pénitent recherchait surtout les souf-

frances morales. Grâce à certains membres de sa communauté, il eut, sous ce rapport, de quoi se satisfaire. Nous avons déjà fait connaître M. Tournus, mais l'occasion nous a manqué de dire que ce digne homme était d'une vivacité extrême. Il était tombé malade à la suite du voyage et de la partie d'ânes dont nous avons parlé; François de Pâris, qui lui servait de domestique et d'infirmier, ayant voulu un jour le retourner sur son lit, ne sut pas bien s'y prendre, et le malade, impatienté, lui détacha un soufflet. C'était là certainement une douceur : le bon diacre tendit l'autre joue, mais l'ami Tournus ne redoubla point.

Il tira bien meilleur parti d'un autre de ses compagnons. Il y avait alors dans le couvent de l'Oratoire un prêtre, nommé Mabileau, qui vivait de son opposition à la bulle. Janséniste féroce, si on lui ôtait ce mérite, il n'avait plus que des qualités insupportables. La bizarrerie de son caractère et l'arrogance de son esprit l'avaient, depuis longtemps, fait renvoyer de sa congrégation. Recueilli par l'archevêque de Paris, M. de Noailles, qui lui avait confié la direction des religieuses de Saint-Eutrope, après avoir fait quelque bien dans ce poste auquel il convenait par certains côtés, il n'avait pas tardé à s'y rendre impossible comme partout. Il n'était fait ni pour la vie solitaire, ni pour la vie commune. Le diacre connaissait parfaitement ce Mabileau, pour l'avoir déjà logé et nourri, tant au collége de Bayeux qu'au collége de Justice. Il se rappelait les mauvais procédés qu'il avait reçus, en payement de sa charité, de cet ingrat qui l'avait quitté pour aller parcourir en vagabond diverses provinces. En dépit, ou plutôt en raison de ces souvenirs, dès que le diacre apprit que son homme était de retour à

Paris, et dans la misère, il n'eut point de repos qu'il ne l'eût découvert et attiré dans sa communauté. Il voulait se faire de lui un moyen de sanctification.

Pour n'être privé d'aucun trait de l'humeur querelleuse de cet homme, il l'institua expressément censeur de sa conduite, office que Mabileau eût sans doute bien pris de lui-même, mais qu'il remplit dès lors avec d'autant plus de fermeté qu'il en avait officiellement le titre. La rigueur de Mabileau allait jusqu'à la cruauté; son bénévole patient en pleura souvent, mais il ne s'en plaignit jamais, prenant tous les traits les plus perçants de ce méchant esprit pour des corrections charitables, et d'un si haut prix qu'il devait les reconnaître par toutes sortes de condescendances. Mabileau, se prévalant de la supériorité que son rang dans la hiérarchie ecclésiastique lui donnait sur son bienfaiteur, voulait qu'on servît sur ses premiers ordres, sans différer d'un moment l'heure du repas, quand il la jugeait venue pour son appétit. Il disait alors, en se mettant à table sans façon :

« Je suis prêtre, M. de Pâris n'est que diacre, ce n'est point à moi de l'attendre ; pour lui, quand il m'attendrait, il ne ferait que son devoir. »

Et le bon diacre lui déférait au point de laisser violer la règle de la maison. Il avait même ordonné, à sa considération, qu'on servît du beurre et des œufs sur la table, quoique ni lui ni M. Tournus n'y touchassent jamais. Il ne se bornait pas à loger et à nourrir gratis Mabileau : il pourvoyait à tous ses autres besoins. Comme rien ne pouvait contenter ce nouvel hôte dans leur pauvre retraite, François se décida à le placer à ses frais dans une maison voisine ; il payait exactement les portions d'auberge qu'on lui apportait, et y

ajoutait même du vin qu'il faisait venir de la cave de son frère, le conseiller. Enfin, pour s'attacher plus sûrement cet homme que, dans sa conviction, Dieu lui avait envoyé pour exercer sa patience, il lui constitua une pension de trois cents livres [1].

Dans la petite communauté de la rue des Bourguignons existait un troisième membre, auquel le diacre dut encore quelques bons moments. Celui-ci n'avait d'autre relief que son incapacité, ou, pour mieux dire, son ineptie absolue. M. de Congis, — c'était son nom, — amoureux de l'indigence, avait distribué tout son patrimoine aux pauvres et s'était rendu à Paris pour entrer, comme domestique, au collége de Beauvais. Il était resté vingt ans dans cet emploi, où sans doute sa vie édifiante avait été prise en compensation de son mauvais service. Quand il fut admis chez nos solitaires, tous lui reconnurent les qualités d'un saint. Malheureusement ces qualités ne sont pas toujours celles d'un bon serviteur. Or, comme nous l'avons dit, chacun devait être serviteur à son tour dans la communauté. M. de Congis ne se distingua dans cette charge

1. « Le fait paraîtrait incroyable, s'il n'avait été attesté par ce prêtre lui-même, revenu sur le sujet de son bienfaiteur, après sa mort, à des sentiments plus sensés et plus équitables, et, s'il faut l'ajouter, plus humains. Il avouait donc humblement, après la mort du saint diacre, que tout ce qu'il lui avait fait souffrir était l'effet de je ne sais quel esprit, dont il n'était pas le maître ; qu'il ne l'avait jamais aimé ; qu'il se sentait contre lui une antipathie insurmontable ; qu'il était blessé de tout ce qu'il voyait dans sa personne, et même de sa piété ; qu'à la vérité il se faisait quelquefois à lui-même des reproches de sa propre dureté et de son injustice, mais qu'après ces courts intervalles d'équité et de repentir, il revenait bientôt à son naturel ; enfin, qu'il n'avait bien connu et su estimer *le saint homme*, comme il l'appelait, qu'après qu'il se l'était vu enlever : comme si un caractère nécessaire pour éprouver cette grande patience avait dû finir au moment qu'elle a été couronnée. » (*Vie du bienheureux François de Pâris*, pages 284, 285.)

que par son exquise stupidité. On ne saurait dire le nombre de sottises qu'il faisait, et le nombre plus considérable encore d'actions sensées qu'il transformait en sottises en les faisant à contre-temps.

Un dimanche au soir, tandis que le diacre était encore à l'église, l'officieux de Congis médita de préparer une salade pour le régaler à son retour. Il prit d'abord une terrine, et comme il ignorait la manière d'opérer, il demanda conseil jusqu'à trois fois pour la confection de sa salade : la première fois, pour savoir s'il fallait y mettre du sel, la seconde fois de l'huile, et la troisième du vinaigre. Enfin, dûment renseigné, il procéda à ce qu'il estimait son chef-d'œuvre, jouissant, en esprit, des délices que son talent culinaire allait faire goûter à son ami.

Celui-ci rentra et sourit à la chose qu'il vit tout apprêtée. — « Elle doit être bonne, dit M. de Congis, car elle m'a coûté bien des façons! »

Le diacre, s'étant approché, sentit l'assaisonnement, et frémit d'horreur. *O sancta simplicitas!* M. de Congis, depuis qu'il vivait dans la société de ces hommes mortifiés, ne connaissait pas encore la salade favorite du saint pénitent. Le diacre prit un pot d'eau, et le versa dans la terrine. Il soupa du chef-d'œuvre ainsi amendé, le palais peu réjoui, mais la conscience nette.

Comme nous l'avons dit, le diacre aspirant surtout aux souffrances morales, imaginait pour lui des abstinences de cette nature. Dans cette vue, il renonça à toute étude, à toute lecture, même pieuse, à toute fonction ecclésiastique ; il en vint enfin jusqu'à s'interdire la communion, se mettant à la place des plus grands coupables et voulant, nous dit son biographe, « boire jusqu'à la lie le calice de privation et d'excom-

munication qui était dû aux pécheurs. » Mais, par une inconséquence bizarre, il continuait d'assister au service divin et aux instructions publiques dans l'église de Saint-Médard.

L'ardeur avec laquelle il priait et la tonsure qu'il avait conservée, le firent reconnaître, malgré son attention à se dissimuler sur les derniers bancs et parmi les pauvres. Quelques ecclésiastiques en donnèrent avis au curé de la paroisse, qui en parla à un docteur de Sorbonne, confesseur du diacre. Tous deux se réunirent pour lui faire reprendre le surplis et sa place au chœur. Il n'en fut pas même quitte à si bon marché. A quelque temps de là, on lui imposa le catéchisme des enfants, et après un autre répit, la charge de supérieur des clercs. Le voilà donc remplissant, malgré lui, ces mêmes fonctions qu'il avait déjà occupées à Saint-Côme. En cette conjoncture, l'obéissance lui avait tant coûté qu'elle aurait dû le rendre heureux, et pourtant il ne l'était pas, les mouvements de la grâce dont il était agité l'entraînaient ailleurs.

Le saint homme céda bientôt à la grâce qui le poussait, autant par son éloignement pour des fonctions dont il persistait à se croire indigne, que par son regret de ne pouvoir réussir à fonder un nouveau Port-Royal avec des Tournus, des Congis et des Mabileau. Et quand on réfléchit à la vivacité naturelle du premier, à l'ineptie et à l'incapacité universelle du second, au caractère tyrannique du troisième, on comprend qu'il fallait toute la patience, toute la vertu de notre saint pour endurer longtemps une telle compagnie. Mais cette patience devait avoir son terme.

Un certain jour de novembre 1726, ayant pris sur ce point une grande résolution, il proposa à M. Tournus

et à de M. Congis de faire avec lui une promenade à Charenton, à une lieue de Paris. Arrivés là, ils demandèrent du lait dans lequel ils émiettèrent du pain. Quand ils eurent pris cette légère réfection, le diacre annonça à ses deux compagnons qu'il les quittait pour se rendre dans une solitude éloignée, qu'il ne leur désigna point. Sur ces paroles, ayant embrassé ses amis avec tendresse, il les laissa tout consternés d'une séparation aussi douloureuse qu'imprévue.

Où allait cependant notre pèlerin? Il avait pris la route de Bourgogne, pour aller consulter dom Léauté, qui demeurait alors à l'abbaye de Sainte-Colombe, près de Sens. Mais il ne le trouva pas favorable à son dessein de se dérober entièrement au monde. Ne pouvant céder et n'osant non plus résister à l'autorité du *grand jeûneur*, il voulut du moins suivre son dernier conseil, c'est-à-dire faire quelques lieues de plus, afin de voir M. d'Asfeld et de s'en tenir à sa décision.

L'abbé d'Asfeld était un homme éclairé et plein de mérite, qui avait été exilé à Villeneuve-le-Roy pour crime de jansénisme. Il s'y était retiré à l'Hôtel-Dieu, dont une fille connue par son attachement à la sainte doctrine était alors supérieure. Ce fut là qu'il reçut le pauvre pèlerin, qui s'était présenté à lui sans se faire connaître. Il l'écouta avec grande attention, et bien qu'il eût été souvent édifié de ses paroles, il le condamna non-seulement à retourner à Paris, mais, ce qui était bien plus rigoureux, à reprendre toutes les fonctions qu'il avait quittées à Saint-Médard.

« Il fut troublé, mortifié et effrayé tout ensemble, lit-on dans une lettre où M. d'Asfeld rend compte de cette entrevue; il se plaignit doucement de ce que j'avais trompé son attente. Je le consolai de mon mieux, et j'obtins, avec beaucoup de peine,

qu'il différerait l'exécution de son projet pendant une année, en priant Dieu de déclarer sa volonté d'une manière dont lui-même fût content. »

Ce qu'ajoute le sage abbé, dans la même lettre, fait voir d'ailleurs que notre saint pénitent avait encore perfectionné sa manière de voyager.

« Au sortir de chez moi, il pria une servante de l'hôpital de le mener dans l'hôtellerie voisine. Il était si fatigué, si épuisé et si fort blessé aux pieds qu'il eut toutes les peines du monde à se traîner. En entrant, on lui dit que tout était occupé par des charretiers et qu'on n'avait point de place à lui donner. Sans se troubler, il répondit d'un air serein, et avec douceur, qu'il ne demandait qu'une place dans l'écurie, derrière les chevaux, avec une botte de paille qu'il payerait bien. Pendant qu'il négociait une si faible grâce, les sœurs de la maison, qui ont un discernement des plus fins pour se connaître en gens de bien, repassaient entre elles tous les traits édifiants qu'elles avaient remarqués en lui et se reprochaient de ne l'avoir pas retenu. La servante, étant revenue sur ces entrefaites, rapporta la mauvaise réception qu'on lui avait faite, et elles coururent sur-le-champ pour l'enlever. Il ne voulut que du lait cru et du pain pour l'émietter dedans, mais elles le firent bouillir. Cependant, voyant qu'il ne pouvait se soutenir, elles se jetèrent à ses pieds pour le déchausser et le mettre un peu à son aise. Elles reconnurent qu'il avait les pieds tout nus dans des souliers fort durs et couverts de boue. Mon domestique eut toutes les peines du monde à lui faire accepter son lit, mais il ne s'en servit que pour se coucher dessus sans se déshabiller. »

Le diacre se remit en route pour Paris. Son retour inattendu causa d'abord une grande joie à ses trois amis, compagnons de sa pénitence. Mais le triste état où ils le virent changea promptement cette joie en tristesse. Exténué de fatigues et de jeûnes, il pouvait à peine se soutenir sur ses pieds, dont les blessures, déjà si graves à Villeneuve, s'étaient encore enveni-

mées et agrandies par une marche de trente lieues. On dut recourir à un chirurgien. Mais le diacre voulut absolument aller le trouver lui-même, par une dernière suggestion de ce fanatique amour des souffrances, qui lui inspirait le désir d'irriter encore le mal dont on le forçait à rechercher la guérison. La première et la plus douloureuse des opérations fut de le déchausser; on n'y parvint qu'avec peine, car ses bas, qu'il n'ôtait jamais pour se coucher, s'étaient attachés à sa chair par une colle immonde, formée de sueur, de poussière et de sang. Après l'avoir pansé, le chirurgien lui ordonna de garder le lit. Il le garda; mais, indocile jusque dans son obéissance, il s'y tint tout habillé, comme à l'ordinaire, sans feu dans sa chambre, quoiqu'on se trouvât au cœur de l'hiver, et ne voulant rien retrancher de ses austérités. Enfin, il observa de telle manière l'ordonnance du chirurgien, qu'il se réduisit à l'impuissance absolue de marcher et d'agir.

Cette situation ne dura pas moins de cinq mois. Au bout de ce temps, ses jambes et ses pieds se trouvant à peu près guéris, il les fit manœuvrer à outrance sur son métier à bas, et reprit avec la même ardeur tous ses autres exercices.

Cependant l'idée de cette retraite absolue, que le docte exilé de Villeneuve lui avait fait ajourner, ne cessait pas de le poursuivre. Tous les dévots possèdent la théorie des accommodements; on vient de voir comment le saint pénitent lui-même en trouva un avec l'ordonnance de son chirurgien; en voici un autre que, dans sa passion chronique du régime cellulaire, il sut concilier avec le conseil opposé de l'abbé d'Asfeld.

Il y avait au fond d'un petit jardin attenant à la mai-

son de nos solitaires de la rue des Bourguignons un appentis de dix ou douze pieds carrés, et de huit ou dix de hauteur. C'est là que, malgré les représentations et les prières de ses amis, il résolut de se retirer. Tout ce qu'ils purent obtenir de lui, ce fut de permettre qu'on lui fît dans ce réduit un petit retranchement avec des planches. Ces arrangements faits, voici l'état des lieux tel qu'il a été dressé par l'auteur de la vie du diacre.

« On avait pratiqué dans cette petite habitation quatre pièces, toutes séparées les unes des autres par une petite cloison. En entrant, sur la droite, était son cabinet pour ses études et ses lectures de piété, et vis-à-vis, sur la gauche, son laboratoire où était son métier à faire des bas. Dans le fond, du même côté, avait été réservé un petit carré qui faisait sa chambre et où il recevait de temps en temps quelques amis. Enfin, à l'opposite était son lit, c'est-à-dire une vieille armoire renversée et allongée seulement de quelques planches pour qu'elle eût la longueur d'une couche. Il était, pendant le jour, orné d'un matelas, d'un oreiller et d'une couverture, mais le soir, cet appareil disparaissait, et il ne se couchait que sur le bois nu. Auprès de cette couche on voyait deux grosses pierres dont on n'a pu bien savoir l'usage ; quelques-uns ont soupçonné qu'il s'en servait pour appuyer ses genoux dans ses prières de la nuit, ou même qu'il les mettait sous son oreiller quand il se couchait[1]. »

Une fois établi dans cette solitude, il sembla au saint homme qu'il avait conquis enfin la liberté de se mortifier tout à son aise. Si jusqu'à ce jour il avait mangé quelque peu, c'était apparemment pour donner l'exemple aux autres. Affranchi désormais de cette obligation, il mangea de moins en moins et le plus rarement possible. On dit même qu'il essaya de ne

1. *La vie du bienheureux François de Pâris*, page 317.

plus manger du tout, mais ses amis s'en aperçurent à temps pour l'empêcher de pousser trop loin cette tentative dangereuse.

Un jour, soit pour les récompenser de leur intervention, soit pour les en punir, il les invita à un festin. M. de Congis, en mémoire de sa fameuse salade, avait été chargé de le préparer.

« Je me flatte de vous bien régaler, dit l'amphitryon en voyant entrer ses amis ; notre pain n'est que d'hier, et notre riz n'est que d'avant hier. »

On sert le plat de riz, et tous remarquent qu'il est un peu noir; en revanche, chacun le trouve si amer que le diacre et M. de Congis, après y avoir goûté, ont seuls le courage d'y revenir.

Quand les convives se furent retirés, leur hôte voulut savoir pourquoi le riz avait contracté cette teinte noire. « Cela provient, répondit ingénument M. de Congis, d'un gros morceau de suie qui est tombé dedans pendant que je le faisais réchauffer. » Voilà certainement un homme qui se serait formé avec le temps! Mais Dieu ne permit pas que cette éducation pût s'achever [1].

Le diacre, qui aurait dû se trouver heureux, ne l'était pas. Il ne pouvait pas l'être; car la grâce le balançait

1. « M. de Congis vécut avec M. de Pâris environ deux ans; et quelque temps après la mort du saint diacre, étant tombé malade lui-même, il finit ses jours au milieu des pauvres à l'Hôtel-Dieu de Paris, et fut inhumé dans le cimetière commun de Clamart, quoique séparément, par l'ordre du cardinal de Noailles. L'odeur de sa sainteté s'étant répandue, on allait prier sur son tombeau, mais la supérieure de l'Hôtel-Dieu l'ayant appris, fit refuser l'entrée du cimetière et marcher sur la fosse, afin qu'elle ne fût plus reconnaissable, comme si l'on eût voulu dérober au public les restes de ce digne serviteur de Jésus-Christ, qui eussent peut-être attiré la vénération, et qui la méritaient par l'esprit de pauvreté et d'enfance chrétienne qui furent son caractère. » (*Vie du bienheureux François de Pâris*, pages 285, 286.)

toujours par deux mouvements contraires qui le poussaient, l'un vers la vie de clôture, l'autre vers le pèlerinage. Obéissant à cette dernière impulsion, notre saint reclus se disposait à partir pour la province d'Utrecht, qui était alors l'asile d'un grand nombre de jansénistes proscrits, et où la principale des églises fondées par Quesnel attirait tous les regards du monde religieux par les miracles qu'elle commençait à éditer. Mais déjà notre saint avait accompli son œuvre sur cette terre, il avait fait son dernier pèlerinage, il était entré dans sa dernière retraite.

A peine, en effet, avait-il passé un mois dans le réduit dont nous avons donné la description, qu'il y mourait, exténué par ses souffrances volontaires, mais sanctifié, aux yeux de ses amis, par son appel et son réappel, qu'à son lit de mort il renouvela solennellement entre leurs mains. Ce fut là son dernier acte et littéralement son dernier souffle. Il mourut le 1er mai 1727, à l'âge de 37 ans, succombant au long épuisement de ses pénitences meurtrières, ou plutôt à un véritable suicide religieux. Les dévots hindous, qui, dans les nuits de fête du *Tirounal*, se font écraser, pleins d'une joie féroce, avec ce qu'ils ont de plus cher et de plus précieux, sous les roues du char qui traîne leur idole sacrée, obéissent à la même inspiration du suicide religieux, le plus obstiné, le plus impitoyable de tous les suicides.

« Si les anges pouvaient être malades et mourir, dit un témoin de l'agonie du diacre, ils seraient malades et mourraient de même. » Ceux qui le virent avant qu'il fût enseveli s'écrièrent: « Voilà le visage d'un bienheureux! » Le cardinal de Noailles lui-même n'hésitait pas à lui donner ce titre, et quand on lui objec-

tait qu'il n'était pas encore canonisé, il répondait que « la voix de Dieu valait bien celle des hommes. » La voix de Dieu, c'étaient les miracles; ils commencèrent à éclater dès les premiers jours qui suivirent l'ensevelissement du saint pénitent.

CHAPITRE V.

Miracles et convulsions au cimetière de Saint-Médard, sur le tombeau du diacre Pâris. — Épidémie convulsionnaire.

La force politique étant pour les adversaires des jansénistes, il ne restait plus à ceux-ci que la voix puissante des miracles et des prodiges. Nous avons déjà vu cette œuvre réparatrice commencer peu de mois après la mort du diacre; nous allons voir maintenant comment elle fut glorieusement continuée dans le cimetière de Saint-Médard, après l'érection du tombeau de François de Pâris.

Une demoiselle Mossaron était atteinte d'une paralysie. Le bon destin de cette demoiselle voulut qu'elle eût alors pour confesseur un brave janséniste, qui lui apprit que les cures difficiles, impossibles même, s'opéraient pour le moment à Saint-Médard et non ailleurs. Elle s'y rend, appuyée sur le bras d'une amie; mais, vu l'état où elle se trouvait, elle ne put que prier et n'éprouva aucun soulagement. Le lendemain, elle retourne au cimetière, toujours soutenue par le même bras; elle essaye de s'agenouiller et parvient à grand'peine à s'asseoir sur une chaise : ce n'était pas encore

la posture voulue, car le mal tint bon. Cependant, comme il fallait que le confesseur janséniste eût raison, il décida sa pénitente à faire une troisième tentative, et, cette fois, après de longs efforts, elle réussit à se mettre à genoux. Elle se sentit mieux; elle n'était pourtant pas encore guérie. Il fallait, pour obtenir un succès complet, se glisser sous le tombeau qui était, comme nous l'avons dit, supporté par quatre petites colonnes, à un pied au-dessus du sol. La paralytique, faisant de nouveaux efforts, put enfin passer la tête dans cet intervalle, et le miracle suivit tout aussitôt. Mlle Mossaron se releva leste et vive, se balança sur ses jambes comme une danseuse, et se mit à fuir avec une agilité surprenante, laissant bien loin derrière elle l'amie qui l'avait amenée.

Ce miracle est classé, par les écrivains jansénistes, parmi les plus authentiques. Il a pour répondants plusieurs témoins oculaires, parmi lesquels on compte un médecin, un apothicaire, le confesseur janséniste, un voisin, une voisine, un chef des gobelets du roi et un cocher de fiacre.

Nous trouvons dans un autre malade, Mlle de La Loé, l'exemple d'une miraculée que le saint opéra à meilleur marché. En traversant le pont Neuf, cette demoiselle avait été heurtée par un passant à un endroit très-sensible, le sein. Étant rentrée, elle reconnut une contusion dans cette partie, et, sans consulter personne, elle la baigna avec de l'eau-de-vie de lavande. Pendant deux mois que dura ce traitement, son sein enfla considérablement. Elle appela enfin le chirurgien de son quartier, qui employa les saignées, les emplâtres et les cataplasmes, sans pouvoir arrêter les progrès du mal. Mlle de La Loé passa du chirurgien à un

apothicaire et de l'apothicaire à un frater, qui lui fournirent tout aussi vainement des baumes, des onguents et des poudres. L'enflure avait monté du sein à l'épaule et de l'épaule au bras. Il ne restait plus qu'un remède bien indiqué selon la médecine des hommes. Mais Mlle de La Loé ne voulait pas être amputée ; il n'y avait donc plus qu'à essayer de la médecine du saint, et, depuis quelque temps déjà, deux dévotes de ses amies cherchaient à tourner ses idées de ce côté. Un soir, elle reçut de leurs mains un petit sachet contenant de la laine du matelas du diacre et quelques parcelles du bois de son lit. Il ne s'agissait que d'appliquer ce talisman sur la partie malade, ce qui fut fait. Après cette application, Mlle de La Loé éprouva des douleurs cruelles, qui durèrent toute la nuit et toute la journée du lendemain. Mais le soir, elle en fut tout d'un coup délivrée et appela les deux dévotes, ses heureuses conseillères, pour leur montrer son sein, maintenant sans enflure et sans dureté : la guérison était radicale.

Si ce n'était le respect dû aux caprices des saints, on trouverait peut-être assez fantasque le procédé du diacre, qui impose rigoureusement aux boiteux et aux paralytiques l'obligation d'aller chercher leur guérison sur son tombeau et même dessous, et qui exempte de cette visite une malade parfaitement capable de marcher. Mais le raisonnement humain n'a pas ici d'application. Du reste, le diacre ne perdit rien avec Mlle de La Loé ; au bout de quelques jours, elle alla le remercier sur son tombeau, et de là proclamer hautement ses œuvres miraculeuses. Il y eut d'autant plus de joie dans le parti, à cette occasion, que la miraculée était une nouvelle convertie.

Il faut lire le récit circonstancié des principales mer-

veilles de ce genre, dans le livre que le conseiller de Montgeron publia sous ce titre : *La vérité des miracles opérés à l'intercession de M. de Pâris et autres appelants*, qui forme trois gros volumes, in-4, avec de belles gravures, et qui fut répandu à vil prix par tout le royaume.

Après le diacre, d'autres saints dans le jansénisme reçurent le don d'opérer des cures miraculeuses. Le cimetière de Saint-Médard, quoique toute la terre et les pierres qu'il contenait participassent déjà à la vertu des cendres du diacre, était devenu un théâtre insuffisant à l'expansion de l'œuvre. Elle s'etendit à d'autres églises et à leurs cimetières, mais tout particulièrement à Saint-Séverin, paroisse que les martyrs de la bulle et les confesseurs du diacre choisissaient de prédilection pour aller mourir.

Les jésuites eurent un moment l'idée de nier tous ces miracles ; mais, outre qu'ils avaient besoin pour eux-mêmes de ce genre d'argument, ce qui rendait leur critique timide, ils se trouvaient avoir contre eux le peuple, la partie la plus notable du clergé de Paris, des avocats, des magistrats, des membres éminents de l'Université de Paris, des docteurs en Sorbonne et déjà un nombre considérable de personnages appartenant aux plus hautes classes de la société. Les bons pères avouèrent donc ces miracles, mais en disant d'abord que Dieu les envoyait pour la conversion des jansénistes, ce qui n'était pas fort heureusement trouvé. Enfin, passant à une raison plus sérieuse, ils reprirent l'argument des juifs contre le Christ, celui des inquisiteurs contre les sorciers. Ils attribuèrent ces miracles à l'intervention du diable. « Le diacre de Pâris, disaient-ils, ayant appelé et réappelé de la bulle, s'est mis hors de l'Église ; donc les miracles

qu'il fait sont l'œuvre du démon. » A quoi les jansénistes ripostaient avec plus d'apparence de raison : « Le diacre fait des miracles, donc il est véritablement dans le sein de l'Église, donc la bulle n'y est pas; donc l'auteur de la bulle et ses adhérents sont les enfants du démon. »

Ces deux raisonnements se valaient : c'étaient deux pétitions de principe.

Mais si les jésuites n'avaient en logique aucun avantage sur leurs adversaires, il leur restait toujours la raison du plus fort, et ils la firent bien valoir. Tous les gouvernements qui se succédèrent depuis Louis XIV se mirent au service de leur haine contre le jansénisme, qui, en religion comme en politique, représentait l'esprit d'indépendance. Sous le ministère du cardinal de Fleury, on résolut d'en finir avec les restes du parti. Parmi les quatre prélats qui s'étaient refusés à toute composition dans l'affaire de la bulle et du formulaire, il y avait un vieillard de quatre-vingt-deux ans, M. de Soanen, évêque de Senez, homme également pieux et obstiné. Comme il était sans crédit à la cour et sans appui du côté de sa famille, ce fut lui qu'on choisit pour faire ce qu'on appelait un exemple. En 1728, on convoqua un concile provincial à Embrun, sous la présidence de l'archevêque de la province, M. de Tencin, que ses mœurs infâmes avaient rendu l'opprobre de l'épiscopat et de tout le clergé de France. M. de Soanen fut déposé dans cette assemblée et exilé par la cour en Auvergne, où il devint, grâce à la persécution, un personnage presque aussi important qu'Arnauld et Quesnel l'avaient été dans les Pays-Bas. Ce fut par ce nouveau martyr qu'on jura désormais, pour lui qu'on se fit

exiler, emprisonner, martyriser dans le parti janséniste. Il ne suffisait plus d'avoir appelé de la bulle et rejeté le formulaire, il fallait encore avoir adhéré aux protestations de l'évêque de Senez, et pour ce fait, deux cents docteurs de Sorbonne furent exilés par lettres de cachet en 1729. Jamais la persécution ne s'était montrée si ardente, jamais aussi, on le voit, il n'avait été plus nécessaire que les œuvres du ciel vinssent en aide à la bonne cause vaincue.

C'est vers ce temps même que l'on vit les prodiges, accomplis chaque jour sur le tombeau du saint diacre, s'accompagner de signes extraordinaires, estimés plus divins que les guérisons mêmes : c'est alors que les convulsions éclatèrent.

La première personne qui les éprouva fut une pauvre fille âgée de quarante-deux ans, nommée Aimée Pivert, domestique chez un imprimeur de la place Cambray. Par le progrès d'une longue maladie, elle était devenue tellement impotente, que depuis deux ans elle ne marchait plus qu'avec des béquilles et se voyait menacée d'une paralysie générale. On lui parla des cures miraculeuses qui se faisaient au cimetière de Saint-Médard; elle s'y traîna avec des peines incroyables, mais sa foi et son courage les lui firent supporter avec joie. S'étant mise en prières sur le tombeau, elle ressentit des douleurs excessives : ses os craquaient et son corps s'agitait avec tant de violence que les personnes présentes la croyaient ensorcelée. Pendant neuf jours elle fit le même pèlerinage, et passa par les mêmes crises sans le moindre soulagement. Le dernier jour, les douleurs étant encore plus aiguës qu'à l'ordinaire, Aimée Pivert se frotta le côté droit avec de la terre du tombeau, et en distribua

aux assistants qui s'empressaient d'en recevoir de sa main; puis elle se releva tout à fait guérie et partit en laissant ses béquilles. Ce miracle, attesté par de nombreux témoins, est un des treize que les curés de Paris présentèrent à l'archevêque dans leur deuxième requête.

Le second cas de convulsion fut celui de Madeleine Bridan. Agée de quarante-cinq ans, Marie-Madeleine Bridan était paralytique, à demi aveugle et affectée d'érysipèle avec diverses complications dont nous supprimons le détail. C'était le cas de recourir au saint. Une bonne voisine, comme il s'en trouve toujours à point nommé dans ces histoires, engagea fortement Madeleine à y penser.

L'obligeante commère va d'abord lui chercher de la terre du cimetière de Saint-Médard; elle la délaye dans de l'eau, et présente ce mélange ragoûtant à Madeleine, qui l'avale après s'être bien recommandée à Dieu et à son divin thaumaturge. La malade en éprouva un effet prompt et marqué, mais qui n'était encore qu'un résultat tout naturel après cette administration : ce n'était pas encore le miracle qui opérait, c'était seulement le purgatif.

Après un tel préliminaire, une neuvaine à Saint-Médard est tout ce qu'il y a de mieux indiqué; on va donc la faire. Madeleine, soutenue d'un côté par sa fille, de l'autre par la voisine, se transporte au cimetière. Au bout de quelques pèlerinages, elle interrompt sa neuvaine et juge suffisant de charger sa fille de la terminer à sa place. Celle-ci s'acquitte religieusement de la corvée; mais Madeleine, qui compte les jours, est étonnée de n'éprouver pas plus de soulagement le neuvième que le premier. Le saint

exigeait, et on le comprend, que chacun fît ses propres affaires. Madeleine, sentant sa faute, reprit la neuvaine tout entière.

Le septième jour, le saint commence à lui être propice, mais il ne lui accorde ses dons que par degrés et avec une lenteur calculée, comme il convient d'agir envers une cliente qui n'est venue le supplier que fort tard, et qui a tenté d'introduire l'exemple irrévérencieux de l'honorer par procuration. La paralysie n'est plus si complète, il est vrai, mais en revanche les rougeurs érésipélateuses ont reparu, et l'appétit, perdu depuis le commencement de la maladie, n'est point revenu. Heureusement pour Madeleine, elle est aussi saintement obstinée que le diacre lui-même. Non-seulement elle avale tous les jours une bonne tasse de cette tisane laxative dont son officieuse voisine lui a donné la recette, mais tous les jours elle se rend au cimetière, et, ce qui est d'une efficacité victorieuse, elle passe sa tête au-dessous du tombeau, et reste là un quart d'heure en prières.

La neuvaine qu'elle accomplit ainsi finit justement le jour de Saint-Marcel, patron du faubourg. Quel à-propos pour le miracle qui restait à faire! Mais laissons la miraculée nous raconter elle-même ce dénoûment.

« Je ne pus me relever, on fut obligé de me prendre à deux les bras, on me plaça sur une chaise où je perdis connaissance. Revenue à moi-même, à peine eus-je la force de dire qui j'étais, où je demeurais et d'expliquer que j'étais venue faire une neuvaine pour ma guérison, et qu'en faisant ma prière avec ferveur, j'avais été surprise par des convulsions. Des âmes charitables m'enlevèrent alors de ma chaise et m'étendirent sur la tombe; j'y restai une heure et demie avec des convulsions si terribles, qu'il fallut trois ou quatre per-

sonnes pour m'y retenir et m'empêcher de rouler à terre. Pendant vingt-deux jours, j'éprouvai au tombeau du saint diacre les mêmes convulsions. Dans le fort de la crise je perdais connaissance, mais elle revenait ensuite. Je tombais à la maison dans le même état, quand je buvais de l'eau où l'on avait détrempé de la terre du tombeau de M. de Pâris, mais avec cette différence que les convulsions étaient moins violentes et ne me faisaient pas perdre connaissance [1]. »

Madeleine Bridan ajoute, dans la description de ses accès, que les convulsions croissaient en violence à mesure qu'elle approchait du tombeau; ses bras se raidissaient, et elle battait la terre de ses pieds. Elle avoue qu'en cet état elle souffrait les plus vives douleurs, qui ne cessaient que lorsque la crise était passée. Enfin, et c'est encore un aveu dont on pourrait tirer parti, la guérison ne devint possible qu'après que les convulsions eurent cessé définitivement, et que la malade put se placer sur la tombe du diacre sans éprouver aucune agitation. Ce jour-là, Madeleine retourna dans sa maison, où elle eut des évacuations et des selles abondantes, à la suite desquelles l'enflure et l'hydropisie disparurent, comme on l'observe d'ailleurs fréquemment dans ce cas.

Une autre malade n'obtint guérison qu'après avoir fait plus de neuvaines encore que Madeleine Bridan. C'était une pauvre servante, nommée Jeanne Auguier. Étant tombée d'une échelle de huit à dix pieds, elle s'était fait une grave blessure au sein gauche. Sans rien dire à personne de ce qui lui était arrivé, elle continua son service comme à l'ordinaire. Plus tard, ne songeant plus à sa blessure, elle se maria à un vigneron des environs de Paris. Mais, au bout de

1. *La vérité des miracles du diacre Pâris.*

quelques semaines, elle fut prise de fièvre; et en même temps qu'elle était menacée de perdre la vue, elle perdit totalement l'ouïe. L'indigence s'étant bientôt ajoutée à tant de maux, la pauvre femme revint, toute désolée, demander l'hospitalité à ses anciens maîtres, qui la reçurent très-charitablement, et la firent traiter chez eux, mais sans aucun résultat. Jeanne, désespérée, alla faire une neuvaine à Saint-Médard.

Dès les premiers jours la fièvre cessa : c'était un encouragement; mais il restait encore tant de maux à guérir! Jeanne prend pour coiffe de nuit un petit bonnet qui avait touché la tombe du diacre, elle baigne ses yeux dans de l'eau où l'on a détrempé de la terre du tombeau; de cette même terre elle remplit un sachet qu'elle s'applique sur les oreilles. Dans tous ses pèlerinages à Saint-Médard, elle est exacte à passer sa tête sous le tombeau du saint. Impossible de se mettre mieux en règle de toutes les manières : le miracle était forcé.

Le neuvième jour sa vue s'est éclaircie, mais les oreilles sont restées dures. Pourquoi cette demi-guérison, quand rien n'avait été négligé? Pourquoi une moitié de miracle seulement, quand la neuvaine avait été remplie tout entière? C'est là le secret du diacre. Mais voici bien un autre mécompte.

Jeanne commence à ressentir une vive douleur au sein gauche, où elle s'était blessée deux années auparavant. Il est rouge, dur, enflammé. Sa maîtresse lui confectionne en vain un emplâtre d'une vertu déclarée irrésistible. Le plus sûr était encore de retourner à Saint-Médard. Jeanne le comprit avec sa foi naïve, mais elle le comprit trop tard. Elle trouva le saint

diacre irrité comme un médecin auquel on a donné un concurrent sans sa permission : aussi une neuvaine entière, accomplie avec la plus grande dévotion, ne changea-t-elle rien à l'état du sein. Jeanne se laissa alors ramener aux chirurgiens et aux emplâtres : démarche insensée, qui ne pouvait que porter au comble la rancune du grand thaumaturge, si l'on avait encore besoin de recourir à lui, ce qui arriva. Cette fois néanmoins la foi l'emporta. Jeanne s'étendit avec tant d'abandon sur la sainte tombe, elle mit tant de ferveur à réciter neuf *Pater*, neuf *Ave*, neuf *Gloria Patri*, et à répéter neuf fois : *Bienheureux François de Pâris, priez pour moi, s'il vous plaît*, que les convulsions finirent par arriver.

Jeanne ressent d'abord une ardeur subite qui lui monte au visage; tout son corps s'agite d'un saint frémissement qui l'accompagne jusque chez elle, mais en s'affaiblissant à proportion qu'elle s'éloignait du tombeau. Elle retourne le lendemain au cimetière, et la taie de ses yeux tombe comme par enchantement : c'est le mot propre. Autre visite le surlendemain, et son sein commence à se dégorger. De retour à la maison, elle a, comme Madeleine Bridan, les selles les plus louables et les plus abondantes, et se trouve déjà bien soulagée. Les jours suivants l'amélioration continue. Au bout de quelques jours, Jeanne se trouva assez bien pour aller faire sur le tombeau sa neuvaine de reconnaissance.

C'était le grand jour que les dévots attendaient pour crier *Hosanna, gloire au diacre!* Le sein de Jeanne acheva de se dégonfler au milieu de ce *Te Deum*. Cependant il fallut encore trois neuvaines pour la guérison radicale de tous ses autres maux; et encore

voyons-nous, dans la relation de ce miracle, que les oreilles s'obstinèrent à rester dures. Il peut donc y avoir des moitiés et des trois-quarts de miracle?

Nous n'avons vu encore jusqu'ici que les convulsions guérissantes, c'est-à-dire accompagnées ou suivies de guérison : elles sont dans l'ordre des miracles utiles. Nous terminerons ce que nous avons à en dire par le cas le plus terrible et aussi le plus heureux de ce genre.

Marie-Anne Vassereau, fille d'un pauvre batelier d'Orléans, avait une effroyable collection d'infirmités : enflure dans les jambes, résultant d'une petite vérole mal guérie, hernie au bas-ventre, paralysie de la vessie, fistule à l'œil droit, carie des os du nez, etc. Comme on n'avait pu la guérir à l'hôpital d'Orléans, elle était venue, avec les recommandations et les secours de quelques bonnes âmes, pour se faire opérer à Paris. On la logea au faubourg Saint-Jacques. Elle était assez près de Saint-Médard pour entendre parler souvent des miracles du diacre Pâris. Les traitements auxquels on la soumit ne lui ayant d'ailleurs procuré qu'un soulagement médiocre, elle résolut de s'adresser au saint. Ce fut au mois de novembre 1731 qu'elle commença à se mettre en prières.

« Les premiers jours, dit Salgues, se passèrent paisiblement : l'esprit du saint ne se manifestait point encore d'une manière remarquable. Mais le mardi 1er décembre, au moment où Marie entend la messe, elle se sent tout à coup saisie de tremblements ; elle entre au cimetière, les tremblements redoublent; elle s'approche de la tombe, ils deviennent convulsifs. Le lendemain, l'esprit du saint agit plus fortement encore. La tête s'embarrasse, les jambes, les bras, les cuisses s'agitent extraordinairement. Marie-Anne perd connaissance,

on l'emporte sous les charniers, on lui administre quelques secours, elle revient à elle. Elle retourne à la maison, mais les convulsions l'y suivent et le saint diacre se comporte avec si peu de ménagement qu'il faut appeler tous les domestiques de la maison, et les voisins même, pour tenir les bras, le corps, les jambes de la miraculée. Ce n'est pas tout : les convulsions ne la quittent plus, elles la suivent jusque dans les rues et les passants sont obligés de la secourir sur le quai des Orfèvres pour l'empêcher de se casser la tête ou de se jeter dans la rivière. Cette fois le saint fait plus qu'on ne lui demande.

« Les jours suivants ramènent les mêmes scènes, tous les regards des habitués du cimetière sont fixés sur Marie-Anne ; les curieux et les dévots du faubourg Saint-Jacques accourent de toutes parts. Il n'est plus bruit partout que des convulsions de Marie-Anne Vassereau. Les dames ses protectrices elles-mêmes en sont troublées, plus de repos pour elles au salon : elle tombe sur le parquet, au pied des meubles, dans la cuisine, sur le carreau, les fourneaux et les cendres, dans la rue, sur le pavé ; enfin les faveurs du saint s'arrêtent et une crise survient ; la descente disparaît, la vessie de Marie-Anne reprend son élasticité, elle urine copieusement. On court au cimetière, on s'agenouille sur la tombe, on élève les bras au ciel, on remercie le grand saint Pâris du miracle qu'il vient d'opérer[1]. »

Les convulsions de Marie-Anne furent le signal qui donna le branle à une nouvelle danse de Saint-Guy, ressuscitée dans Paris même en plein dix-huitième siècle, avec des variations infinies, toutes plus lugubres ou plus bouffonnes les unes que les autres. De tous les quartiers de la ville on accourut au cimetière de Saint-Médard, pour participer aux frissonnements, aux crispations, aux tremblements. Malade ou non, chacun prétendit convulsionner et convulsionna à sa manière. Ce fut une danse universelle, une véritable

1. *Des erreurs et des préjugés répandus dans les dix-huitième et dix-neuvième siècles*, 2 vol. Paris, 1828, tome I, page 288.

tarentelle. Bientôt les provinces elles-mêmes, jalouses des faveurs que le saint distribuait sur son tombeau, vinrent en réclamer leur part, apportant à la représentation le contingent de leurs originalités locales.

Le sol du cimetière de Saint-Médard et des rues voisines est disputé par une multitude de filles, de femmes, d'infirmes, d'individus de tout âge, qui convulsionnent comme à l'envi les uns des autres. Ici, des hommes se débattent sur la terre en véritables épileptiques, tandis que d'autres, un peu plus loin, avalent des cailloux, des morceaux de verre et même des charbons ardents; là, des femmes marchent sur la tête avec autant de décence ou d'indécence qu'en peut comporter un pareil exercice. Ailleurs, d'autres femmes, étendues de tout leur long, invitent des spectateurs à les frapper sur le ventre, et ne se déclarent contentes que si dix ou douze hommes leur tombent sur le corps. C'est le commencement des *secours*, bientôt il y en aura d'autres plus extraordinaires et plus meurtriers. Femmes et filles ne les demandent qu'à des hommes. Elles veulent une douleur assaisonnée de plaisir, et s'accommodent même d'un plaisir sans douleur. On en voit qui passent la tête entre les jambes de jeunes garçons, et se redressent en les emportant à califourchon sur leurs épaules. On se cambre, on se tort, on s'agite en mille façons extravagantes. Il y a pourtant certaines convulsions étudiées où l'on affecte des pantomimes et des poses qui représentent quelques mystères religieux, et plus spécialement des scènes de la Passion.

« Souvent, dit Carré de Montgeron, le convulsionnaire devient le portrait vivant de la Passion de Jésus-Christ. Il tient ses bras en croix d'une manière immobile pendant tout le temps

que dure cette représentation, et toute l'attitude de son corps prend celle d'un crucifié. Une douleur vive et tendre, supportée avec la patience la plus héroïque et la résignation la plus parfaite, se peint avec des traits caractérisés sur son visage devenu plombé, dans ses yeux mourants et dans le tressaillement de son corps. Après être resté longtemps dans cet état, la pâleur de la mort couvre entièrement son visage, la couleur de ses lèvres desséchées devient noirâtre, ses yeux à demi fermés paraissent tout à fait éteints, sa tête ne pouvant plus se soutenir, tombe sur sa poitrine. »

Au milieu de tout cela, on n'entend que gémir, chanter, hurler, siffler, déclamer, prophétiser, miauler. Mais ce qui domine dans cette épidémie convulsionnaire, c'est surtout la danse. Le chœur est conduit par un ecclésiastique, l'abbé Bécherand, qui, pour être aperçu de tout le monde, se tient constamment sur le tombeau du saint. C'est là qu'il exécute tous les jours, avec un talent au-dessus de toute rivalité, son pas de prédilection, ce fameux *saut de carpe*, que les spectateurs ne sont jamais las d'admirer.

Cet abbé Bécherand appartenait à l'école, déjà dépassée, des convulsions guérissantes. Il avait une jambe plus courte que l'autre de quatorze pouces, infirmité qui ne devait pas nuire au succès de sa danse favorite. Il affirmait que tous les trois mois cette jambe s'allongeait d'une ligne. Un mathématicien qui calcula le temps qui devait s'écouler pour que la guérison fût complète, le régla à quarante-cinq années de cabrioles. C'était bien long, mais l'important pour l'abbé était d'être assuré que le saint pensait à lui, et du haut des cieux souriait à son saut de carpe.

Le gouvernement accorda un mois aux ballets de Saint-Médard. Le 27 janvier 1732, le cimetière fut

fermé et muré par ordre du roi. Tout le monde connaît l'épigramme qu'un plaisant écrivit, le lendemain, sur la porte du cimetière :

De par le roi défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

Chassés du cimetière de Saint-Médard, les jansénistes allèrent cabrioler à huis clos. Mais la police les rechercha et en fit arrêter d'un seul coup trois cents, qu'on enferma à Vincennes[1]. Cette persécution raviva le fanatisme qu'on voulait étouffer.

1. Voici le texte de l'ordonnance du roi datée du 17 février 1733, en vertu de laquelle furent arrêtés les trois cents convulsionnaires réfractaires :

« *Ordonnance du roy, du* 17 *février* 1733, *contre les prétendus convulsionnaires.*

« De par le roy,

« Sa Majesté étant informée que depuis l'ordonnance qu'Elle a rendue le 27 janvier 1732, pour faire fermer le petit cimetière de Saint-Médard, plusieurs personnes, par un dérèglement d'imagination ou par un esprit d'imposture, se prétendent attaquées de convulsions, et qu'elles se donnent même en spectacle dans les maisons particulières, pour abuser de la crédulité du peuple et faire naistre un fanatisme déjà trop semblable, par de chimériques prophéties, à celuy qu'on a vu dans d'autres temps ; et comme rien n'est plus important que d'arrêter, par les voyes les plus efficaces et les plus promptes, de pareils excès, toujours dangereux pour la religion, et contraires à toutes les lois de la police, qui ont été faites pour empêcher toutes sortes de concours du peuple et d'assemblées illicites ; Sa Majesté a cru devoir encore interposer son autorité sur un sujet aussi important pour la tranquillité publique, et marquer de nouveau toute son indignation contre les auteurs d'un pareil scandale : A CES CAUSES, Sa Majesté a fait très-expresses inhibitions et défenses à toutes personnes se prétendant attaquées de convulsions, de se donner en spectacle au public, ni même de souffrir dans leurs maisons, dans leurs chambres ou autres lieux, aucun concours ou assemblées, à peine d'emprisonnement de leurs personnes et d'être poursuivies extraordinairement comme séducteurs et perturbateurs du repos public. Défend pareillement à tous ses sujets, sous peine de désobéissance, d'aller voir ni visiter les dites personnes, sous prétexte d'être témoins de leurs prétendues convulsions :

Quand le conseiller Carrè de Montgeron, dont nous avons souvent parlé dans le cours de ce récit, alla présenter lui-même à Louis XV le livre dans lequel il croyait de bonne foi avoir démontré la vérité des miracles du diacre Pâris, on le fit brutalement arrêter et jeter dans une prison, où il mourut après dix-sept années de captivité. Cette mesure violente ne put qu'irriter le parlement, où sans doute il n'y avait pas deux jansénistes de la force de Montgeron, mais où l'on savait fort bien que deux choses également déplorables, le fanatisme des convulsionnaires et les rigueurs par lesquelles on prétendait le guérir, avaient pour cause première une bulle de Rome arrachée au pape par Louis XIV, et contre laquelle toutes les consciences honnêtes et tous les bons esprits n'avaient cessé de protester.

Les persécutions du pouvoir ne firent qu'attiser la fureur des convulsions, qui gagna bientôt tous les rangs. Des femmes, aussi recommandables par leur esprit que par leur position, s'organisèrent sous le nom caractéristique de *Dames de la grâce*, dans le but d'entretenir et de propager cette *œuvre*. Constamment surveillés, traqués, perquisitionnés, les convulsionnaires passèrent de rue en rue, de quartier en quartier; chaque déplacement attirait de nouveaux prosélytes à une œuvre devenue d'autant plus attrayante

enjoint Sa Majesté au sieur Hérault, conseiller d'État, lieutenant général de police de la ville, prévosté et vicomté de Paris, et aux sieurs intendants dans les provinces, de faire toutes les diligences nécessaires pour l'exécution de la présente ordonnance, qui sera lue, publiée et affichée partout où besoin sera, à ce que personne n'en ignore.

« Fait à Marly, le 17 février 1733, signé Louis, et plus bas *Phélipeaux*. » A Paris, de l'imprimerie royale, 1733.

pour certains esprits qu'en y coopérant on risquait sa liberté.

Entre les personnages qu'on trouve affiliés à cette petite église, le plus considérable, sans contredit, fut le chevalier Folard.

Entré, dès sa jeunesse, dans la carrière des armes, où sa valeur lui avait acquis une grande renommée, le chevalier Folard s'était surtout illustré par d'excellents ouvrages sur l'art militaire. On comprend aisément qu'avec de telles occupations il lui était resté peu de temps pour penser à son salut. Non-seulement le chevalier Folard ne faisait aucun acte de religion, mais il avait même oublié les prières les plus communes. Un jour, — Folard avait soixante-un ans quand ce jour arriva, — il eut, comme beaucoup de personnes aussi indifférentes que lui, la curiosité de se rendre au cimetière de Saint-Médard.

Des blessures reçues à la guerre lui avaient laissé plusieurs incommodités qu'il jugeait incurables. Le saint commença par guérir les infirmités de son corps, et lui envoya, sept jours après, de violentes convulsions, qui dissipèrent les ténèbres de son esprit. A partir de ce moment, le célèbre auteur du *Commentaire sur Polybe* renonça à tous ses honneurs présents et à toutes ses espérances futures. Le reste de sa vie ne fut, pour ainsi dire, qu'une convulsion perpétuelle. Voici ce que nous rapporte un témoin qui l'a souvent surpris dans ses accès convulsifs.

« Le chevalier Folard ne parle plus de littérature. Son unique occupation est de prier et de lire des livres de piété, de fréquenter les maisons des convulsionnaires et d'aller à la piste des prodiges. Le chevalier Folard, qui prie sans cesse, récite par conséquent les vêpres chaque jour. Quand il est au cantique des vêpres, c'est-à-dire au *Magnificat*, il ne peut ja-

mais le commencer; les convulsions le prennent aussitôt. Tout d'un coup il se laisse tomber, étend ses bras sur le carreau. Là, il reste comme immobile; ensuite il chante, et c'est ce qu'il fait fréquemment. C'est une psalmodie qui n'est point aisée à définir. S'il prie, c'est en chantant; si l'on se recommande à ses prières, aussitôt il se met à chanter. D'autres fois, il pleure; après avoir pleuré, il se met tout à coup à parler par monosyllabes; c'est un vrai baragouin où personne n'entend goutte. Quelques-uns disent qu'il parle en langue esclavonne dans ces moments; mais je crois que personne n'y entend rien. Il sort quelquefois de son oreille un son qui se fait entendre aux quatre coins de la chambre; ce fait paraît tout à fait singulier. Une autre fois on le verra placé sur un fauteuil, ses pieds simplement accrochés par un des bras du siége, pendant que tout le reste du corps est dans un mouvement fort rapide. Il fait aller son corps comme une carpe qui saute; cela paraît bien fort et bien surprenant dans un homme âgé, infirme et couvert de blessures; il bat des mains; quand il ouvre les yeux, il déclare qu'il n'y voit pas, qu'il est dans les ténèbres; mais quand il les ferme, il dit qu'il se trouve dans une lumière éclatante, et on le voit tressaillir de joie tant il est content. Quand les dames se recommandent à ses prières, il prend le bout de leur robe, et s'en frotte, par *dessus* son habit, le tour du cœur. Quand ce sont des ecclésiastiques, il prend le bout de leur soutane, il s'en frotte le cœur pareillement, mais par *dessous* la veste; il s'en frotte aussi les oreilles et quelques autres endroits du corps. Il faut remarquer que tout cela se passe sans connaissance de sa part, sans voir ni entendre. Il s'attache comme une corde au cou, et, après avoir fait semblant de se secouer, il devient comme immobile. Il chante beaucoup; il arrive même souvent qu'il chante une grande partie de la nuit. Sur la fin de sa convulsion, il chante et dit en finissant : « Il me semble que je chante. » C'est alors qu'il revient à lui-même, et que les convulsions finissent. On dit de lui, mais c'est ce que je n'ai point vu, qu'il ne peut pas entrer dans l'église de la Madeleine, sa paroisse; sitôt qu'il s'approche de la porte, il se sent repoussé par une main invisible. D'autres m'ont dit qu'il s'imagine voir un spectre qui se présente à lui et qui le fait reculer[1]. »

1. *Histoire d'un voyage littéraire fait en* 1733, *en France, en Angleterre, en Hollande*, etc. (*Lettres cabalistiques.*)

Folard, dans ses convulsions est, comme on a pu le remarquer, de l'école de l'abbé Bécherand. Il faut mettre à côté d'eux un troisième personnage, plus fort, ou du moins plus furieux dans sa choréomanie que Bécherand lui-même, et qui renonça comme Folard aux gloires du monde et aux avantages de la fortune pour se convertir au jansénisme.

Ce personnage, nommé Fontaine, était secrétaire des commandements de Louis XV. La cour presque tout entière étant opposée à la cause des *appelants*, il avait naturellement pris parti contre eux, et on ne voit pas que ses sentiments eussent changé jusqu'au commencement de 1733. Mais à cette époque, ayant été invité à dîner dans une maison où se trouvait nombreuse compagnie, la grâce, soit par son action directe, soit par les conversations qu'il avait entendues, opéra sur lui avec tant de soudaineté et d'énergie qu'il se mit, en présence de tous les invités, à convulsionner à la manière des derviches. Une puissance invincible le forçait à tourner sur un pied avec une vitesse qui donnait le vertige aux assistants. Dès le premier moment de cette convulsion, sentant bien que tous ses efforts pour se retenir seraient inutiles, il pria qu'on lui apportât au plus vite un livre de piété. On lui remit le premier qui tomba sous la main. Ce livre — comment douter d'un coup de la grâce, ou des principes de la maison où Fontaine dînait ce jour-là? — était justement un volume des *Réflexions morales* du P. Quesnel! Le tournoiement continua avec une rapidité éblouissante, et ce qu'il y eut de plus remarquable, c'est que Fontaine put lire tout haut dans ce livre, tant que dura son accès de choréomanie.

Il en fut quitte pour une heure, cette première fois.

Mais la même convulsion reprit le lendemain, et il en fut ainsi pendant plus de six mois.

« La convulsion se fixa même régulièrement à deux fois par jour, dit Carré de Montgeron, et elle n'a quitté Fontaine que le 6 août 1723, dès qu'il eut achevé de lire, en tournant toujours d'une force prodigieuse, les huit tomes des *Réflexions* du P. Quesnel sur le Nouveau Testament, ce que Fontaine accompagnait de plusieurs élévations de son cœur vers Dieu.

« La convulsion tournante du matin lui prenait tous les jours précisément à neuf heures, et durait une heure et demie ou deux heures tout de suite. Celle de l'après-midi commençait à trois heures, et durait autant que celle du matin.

« Tous les jours Fontaine se trouvait en se levant une si grande faiblesse dans les jambes, qu'il ne lui était pas possible de se soutenir, ce qui durait jusqu'à neuf heures que sa convulsion tournante le saisissait.... Pour lors son corps se posait sur l'une de ses jambes qui, pendant l'heure et demie ou les deux heures que durait le tournoiement, ne quittait pas le centre où elle avait été placée, pendant que l'autre décrivait un cercle avec une rapidité inconcevable, se tenant presque toujours en l'air, et posant néanmoins quelquefois très-légèrement sur la terre. Le tournoiement de tout le corps se faisait avec une vitesse si prodigieuse, qu'un grand nombre de personnes ont compté jusqu'à soixante tours dans une minute.

« Après que la convulsion tournante du matin était finie, Fontaine se trouvait en état de se soutenir un peu sur ses jambes; mais elles ne reprenaient toute leur vigueur qu'après celle de l'après-midi, et pour lors il se sentait dans une force et un état de santé parfait jusqu'au lendemain matin.

« L'effet que l'instinct de cette convulsion fit sur son âme, ajoute Montgeron, fut de changer tous ses sentiments par rapport à l'*appel*.... de lui faire regarder les *Réflexions morales* du P. Quesnel comme une source de lumière, de bénédictions, de grâce, de le détacher entièrement de toutes les choses de la terre, de le porter à remettre sa commission, de lui faire donner des aumônes considérables, de se dépouiller de tout, jusqu'à se réduire à l'état de pauvre pour vivre dans la retraite, l'humiliation et la pénitence la plus austère[1]. »

1. Montgeron, *La vérité des miracles opérés par l'intercession de M. de Pâris et autres appelants.*

Fontaine n'était pas malade physiquement avant d'être pris de convulsions. Le don de tourner sur lui-même à outrance, et sans aucune participation de sa volonté à ces forcenées pirouettes, ne pouvait donc être considéré par les jansénistes que comme un moyen dont Dieu s'était servi pour déterminer une conversion, qui fut bientôt récompensée par d'autres dons réservés seulement aux saints d'élite : *pauci quos Jupiter æquus amavit.* Fontaine eut des extases, il fut sujet à des accès d'inspiration; et devenu prophète, il eut ce que tous les prophètes n'ont eu que dans de bien rares rencontres, le pouvoir d'exprimer ses prophéties dans un éloquent langage. L'arrivée d'Élie, la réforme des abus de l'Église, la réunion des juifs, la conversion de tous les infidèles, toutes ces prédictions, si chères aux jansénistes, recevaient de sa parole un éclat qui les rendait manifestes et comme présentes. C'était l'effet de la culture antérieure de son esprit, et sans doute aussi de l'exaltation résultant des austérités incroyables de la vie nouvelle qu'il avait embrassée. On a déjà vu que, par le renoncement au monde et la pauvreté volontaire, il s'était rapproché du diacre Pâris; par ses jeûnes effrayants, il se mit au-dessus de dom Léauté *le grand jeûneur.* Montgeron nous fait connaître en ces termes la progression de cette abstinence, indiquée et prescrite à Fontaine par sa convulsion spéciale.

« Le lundi 9 mars 1739, Fontaine, forcé par sa convulsion de sortir de son domicile, alla, par l'effet de la même impulsion qui l'avait chassé de sa retraite, chez un solitaire de ses amis qui le reçut comme un envoyé de Dieu....

« Le lendemain matin, il fut contraint d'annoncer que tout le reste du carême il ne prendrait qu'un repas par jour, qu'il le

ferait au pain et à l'eau, à six heures du soir, mais que le dimanche il mangerait à dîner du potage et du pain, et, au souper, tout ce qui lui serait présenté, à l'exclusion du vin. Tout cela fut exactement suivi.

« Après Pâques, il fut encore restreint au pain et à l'eau, sans pouvoir faire autrement, avec la liberté néanmoins de manger à midi et au soir, et d'y joindre quelquefois des olives, ce qui dura jusqu'au 19 avril, que l'impulsion de sa convulsion lui fit déclarer forcément qu'il passerait quarante jours de suite sans prendre aucune nourriture, mais sans spécifier quand commencerait ce terrible jeûne.

« L'impossibilité où il se vit, dès le lendemain 20 avril, de pouvoir rien porter à sa bouche, non plus que les jours suivants, malgré toutes ses tentatives, lui fit juger que le temps d'exécuter ce grand jeûne était venu; mais il se trompa : celui-ci, qui ne dura que dix-huit jours, n'en était que la préparation. Cependant, si l'on fait attention à tout ce qu'il fut forcé de faire dans ce jeûne si singulier, on verra qu'il est aussi surnaturel que celui de la quarantaine, et qu'il a été bien plus rigoureux par rapport aux effets.

« Non-seulement Fontaine a été privé de toute nourriture et de boisson pendant ces dix-huit jours, mais même il travaillait tout le jour à un ouvrage des mains, qu'il n'interrompait que pour réciter les offices aux heures canoniales, et il était forcé encore de passer les nuits presque entières à prier et à réciter des psaumes jusqu'à deux heures qu'il disait matines avec son compagnon de retraite; ensuite de quoi, toujours entraîné par une impulsion contre laquelle toutes ses résistances étaient vaines, il était obligé d'aller à une messe qui se dit à quatre heures du matin dans l'église de Saint-Eustache, dont il était assez éloigné.

« Mais ce qui l'a le plus épuisé, c'est un très-étonnant gargarisme auquel l'instinct de sa conversion l'a obligé, dès le cinquième jour de son jeûne, composé quelquefois avec du vinaigre très-fort et tout pur, qui lui enlevait la peau de la bouche et de la langue, et que néanmoins il fut obligé de continuer presque sans relâche, le jour et la nuit, jusqu'au dix-septième jour de ce jeûne, où il ne lui restait plus qu'un souffle de vie.

« Si ce tuant exercice se fût borné à l'affaiblir beaucoup, en le dégageant avec effort des eaux âcres et des sérosités de la tête, de la poitrine, de l'estomac, et à le débarrasser.... des

mauvais levains qu'il pouvait avoir, on n'en aurait été ni surpris ni alarmé; mais ce gargarisme meurtrier a bien produit un autre effet.... Il a détruit tout ce qui donnait de la vigueur, il a absorbé la substance la plus spiritueuse du sang, il a consumé jusqu'à la moelle des os, suivant que l'assurait le convulsionnaire, et après lui avoir ôté toutes ses forces, il l'a laissé presque sans mouvement et sans vie.

« Tant de pertes et de fatigues, jointes à une privation totale de nourriture et de boisson, l'exténuèrent tellement que, dès le 4 mai, quinzième jour de son jeûne, il était d'un décharnement affreux : déjà l'ardeur du feu qui dévorait ses entrailles avait consumé le peu de chairs qui lui étaient restées.

« Néanmoins, le lendemain 5 mai, il crut pouvoir à son ordinaire aller à la messe de quatre heures, comme il avait encore fait la vieille, mais il fallut se contenter de la bonne volonté. Son ami, le voyant si faible, ne voulut point l'abandonner dans une aussi périlleuse entreprise. Ils partirent ensemble, avant trois heures et demie du matin, et ne rentrèrent qu'à plus de huit heures, sans avoir pu faire que la moitié du chemin de leur maison à Saint-Eustache. Avant que le jour ne fût venu, il pria deux fois son conducteur de lui ramasser dans le ruisseau, avec une tasse de cuir, de l'eau bourbeuse et croupie avec laquelle il se gargarisa. Lorsqu'on commençait à ouvrir les boutiques, il entra dans une où l'on vendait de la bière et en demanda pour se gargariser; le maître voyant qu'il la rejetait aussitôt qu'elle était dans sa bouche, frappé de sa figure étique et de voir qu'il ne pouvait presque se soutenir ni parler, le prit pour un ivrogne et le chassa honteusement. Sa convulsion le contraignit à entrer dans quatre autres boutiques, à deux desquelles on le traita à peu près de même.

« Fontaine, de retour chez son ami, ne put plus sortir. Il avait même de la peine à se tenir sur ses jambes.... Dès ce moment, et encore plus le lendemain, 6 mai, dix-septième jour de son jeûne, il tomba dans une extrémité désespérée.... Tous ceux qui le voyaient ne trouvaient plus aucun milieu entre la mort et un miracle : lui seul conservait un calme et une sécurité parfaite, qu'il faisait connaître non-seulement par son air content et tranquille, mais aussi par ces paroles : Je vivrai et ne mourrai pas, *non moriar*, *sed vivam*, les seules qu'il pût articuler et qu'il prononçait souvent.

« Il les dit encore en balbutiant le 7 mai, dix-huitième jour

de son jeûne, à sept heures du matin; mais peu après il parut réduit à une défaillance si complète et à un tel anéantissement qu'enfin on n'en espérait plus rien. Plus de parole, presque sans mouvement et sans pouls, un visage totalement défait, des yeux éteints, un râle avant-coureur de la mort, tout annonçait qu'elle était proche et qu'il allait rendre son dernier soupir[1]. »

Au point de faiblesse où il était arrivé, l'instinct de sa convulsion ne s'opposait pas à ce que Fontaine reçût la visite d'un médecin. Celui-ci prescrivit un simple bouillon, qui fut suivi d'un dévoiement de mauvais augure. De plus, les jambes s'enflaient, la figure devenait bouffie. Ce n'était pourtant pas la mort, mais c'était une défection, puisque Fontaine se trouvait arrêté au milieu de son entreprise. Ce contre-temps le chagrinait. Aussi, trois semaines s'étaient à peine écoulées, que les symptômes morbides ayant disparu et ses forces commençant à revenir, il entreprit de nouveau et exécuta, heureusement cette fois, son jeûne de quarante jours. Montgeron convient pourtant que, dans ce long jeûne, il ne cessa jamais de satisfaire le besoin de la soif, ce qui explique en partie sa longue durée, si l'on admet que les boissons dont Fontaine faisait usage étaient nutritives à un certain degré. Il paraît d'ailleurs que cette abstinence prolongée n'eut aucune suite fâcheuse pour lui. Rien n'avait encore impressionné aussi vivement l'imagination des partisans des miracles.

Il serait trop long et presque impossible, en raison de la diversité de leurs formes, de décrire une à une et séparément les convulsions qui furent observées après celles que nous venons d'exposer. Nous termi-

1. Montgeron, t. II, p. 78-80.

nerons l'histoire de cette période de l'*œuvre* par une sorte de parangon dans lequel se réunissent leurs principaux caractères.

La veuve Thévenet n'appartenait pas comme Bécherand, Fontaine et Folard, à l'aristocratie des convulsionnaires ; mais elle ne sortait pas non plus des classes inférieures de la populace qui avaient fourni le plus grand nombre de ces énergumènes. C'était une honnête bourgeoise de Paris, irréprochable dans sa conduite et dans sa moralité, modérée même dans sa dévotion, jusqu'au jour où l'espérance de guérir d'une surdité complète qui avait résisté à tous les remèdes de l'art humain, la fit recourir à l'intercession et aux vertus du grand saint des jansénistes.

Le 20 septembre 1734, qui marque la date de ce changement de médication chez la veuve Thévenet. le cimetière de Saint-Médard était fermé depuis plus de deux ans, et les croyants ne pouvaient plus aller cher. cher les miracles à leur source. Ce jour-là donc, la veuve Thévenet se laissa persuader de boire de l'eau où l'on avait délayé un peu de terre apportée de la fosse du diacre ; elle humecta son oreille avec un morceau de linge imbibé de la même eau, et commença une neuvaine en l'honneur du saint. Le lendemain, à la vue de quelques livres de piété que lui apportait une convulsionnaire, elle se sentit frappée de terreur. Rien ne se passe jusqu'au vingt-neuvième jour, où, sa neuvaine étant terminée, elle en entreprend une seconde. Les nuits suivantes, agitation nerveuse, saisissement, frayeur extraordinaire. Le 1er octobre, redoublement de ces signes, grande anxiété morale, à laquelle se joignent des tremblements ; la malade déclare qu'il se passe en elle des choses qui lui semblent

tout à fait étranges. Ce sont les convulsions qui s'annoncent.

Nous allons maintenant laisser parler un de nos plus savants pathologistes, M. le docteur Calmeil, auteur d'un livre sur la folie que nous avons déjà cité plusieurs fois.

« Le 2 octobre, dit M. Calmeil, pendant une messe à laquelle assistait la veuve Thévenet, elle perçoit dans toute son organisation une perturbation indéfinissable, qui l'oblige à sortir dans un jardin, où *sa tête commence à être secouée sans la participation de sa volonté*. Aussitôt qu'on la ramène dans son appartement, elle se met à faire, malgré elle, de violents mouvements des bras, des jambes, de toutes les parties qui sont susceptibles de mobilité, et se porte de rudes coups de poing sur les cuisses. Une femme qui cherche à la contenir est tellement impressionnée à la vue de ce spectacle, qu'elle éprouve pour son compte un long frisson nerveux. Un frère de la veuve Thévenet, chanoine à Corbeil, s'épuise en efforts superflus pour empêcher sa sœur de se frapper : la figure de la malade devient vultueuse, ses yeux se tournent, elle répète qu'elle a le bonheur d'être convulsionnaire, qu'il faut remercier Dieu de cette faveur, et les coups qu'elle se porte se succèdent avec rapidité. Dans certains moments elle fait des sauts violents, comme pour s'élever jusqu'au plafond ; le désordre de ses vêtements prouve qu'elle méconnaît tous les sentiments de pudeur ; les mots qu'elle prononce avec rapidité sont inintelligibles et n'appartiennent à aucune langue connue. On tente de lui faire prendre quelques aliments ; elle cède au besoin de parler, de s'agiter, fait mille contorsions ridicules, interpelle d'une manière familière ses voisines et ses proches, leur frappe sur les membres, les regarde d'un air égaré, recommence à leur porter de légers coups et continue à donner tous les signes d'une exaltation cérébrale alarmante. On se décide à la remettre dans son lit ; elle se prend à réciter des prières qui sont très en renom parmi les convulsionnaires de Saint-Médard, et tombe dans des attaques convulsives qui font croire à ses familiers qu'elle s'élève en l'air tout d'un bond avec ses couvertures.

« Sur les cinq heures du même soir, écrit dom Lataste,

Manon, convulsionnaire, servante des convulsionnaires Girard et Plessel, arriva chez la demoiselle Thévenet et elles s'embrassèrent avec de grands cris de joie.... Manon se mettant à genoux récita une oraison à Pâris.... pendant lequel temps la dame Thévenet devint encore plus furieuse, elle sortit du lit et se mit à sauter, s'élevant à peu près jusqu'à la hauteur du plancher. Après quoi elle fit des contorsions de tête et de bras, et ses mamelles sortant de son corps tournaient d'elles-mêmes et s'entortillaient comme si quelqu'un les eût tordues avec la main, ce qui était accompagné de mouvements indécents, qui lui faisaient dire qu'elle souffrait des douleurs plus aiguës que si elle mettait un enfant au monde[1]. »

Le même auteur rapporte que la femme Thévenet et la convulsionnaire Plessel, qui avait demandé à rester près d'elle pour la veiller, passèrent la soirée et la nuit à parler, à sauter, à prêcher et à faire des actes de la dernière indécence. On peut d'ailleurs en juger par ce qu'il ajoute :

« Vers une heure après minuit la servante, entendant toujours des hurlements dans la chambre des convulsionnaires, se leva, alla au jardin, monta sur une élévation d'où l'on aperçoit aisément ce qui se passe dans la chambre. Les volets étaient ouverts et la fenêtre n'étant point couverte du rideau, elle les vit toutes nues et sans chemise qui riaient et jetaient leurs bonnets de côté et d'autre.

« Le lendemain, à sept heures du matin, lorsqu'on entra dans la chambre de la veuve Thévenet, on la trouva dans des agitations extraordinaires, faisant toutes sortes de mouvements indécents, disant qu'il n'y avait aucune partie de son corps qui ne fût agitée : tantôt c'étaient les mamelles, tantôt les yeux, tantôt la bouche, disant qu'elle avait encore ailleurs ces mêmes agitations, ce qu'elle marquait par des mouvements extérieurs qu'elle faisait et qui causaient de l'horreur.... Cela ne vient point de moi, ajoutait-elle, je ne suis point maîtresse de ce que je fais et de ce que je suis,... Elle continua ses contorsions et ses mouvements, frappant toujours avec ses

1. *De la Folie*, titre II, p. 324 et suivantes.

mains sur ses mamelles et les parties secrètes de son corps, en disant qu'il fallait mortifier la chair.... Pendant toute cette tournée, elle sentit en elle-même de grands feux, et elle but beaucoup. Elle s'écriait même quelquefois avec force qu'elle brûlait en dedans, et les demoiselles Plessel et Bernard répondaient d'abord que c'était l'amour de Dieu qui la brûlait [1]. »

Le reste de cette histoire, que nous achevons d'après le docteur Calmeil, n'en est peut-être pas la partie la moins curieuse.

« Pendant la nuit du 3 au 4 octobre, dit l'auteur *de la Folie*, l'on crut que la veuve Thévenet allait expirer. Pendant près de quatre heures, elle resta sans mouvement, les dents serrées, le visage et les mains glacées sans qu'on pût distinguer le souffle respiratoire : au sortir de cette extase, elle éprouva des mouvements convulsifs.

« Le 4 octobre, craignant elle-même une fin prochaine, elle supplia le chanoine Mariette, son frère, de la confesser, pendant qu'on irait chercher son confesseur habituel. A peine eut-elle commencé à accuser ses péchés, que les convulsions devinrent plus intenses, qu'elle perdit l'usage de la parole, et qu'on crut qu'elle avait cessé d'exister. En revenant à la connaissance, elle s'écria qu'elle était une bienheureuse, une convulsionnaire, une prédestinée! Son directeur de conscience, qui avait eu le temps d'arriver auprès d'elle, lui adressa quelques paroles pieuses. Elle entra dans des agitations si horribles qu'il en fut effrayé. Il la vit se donner des coups de poing sur les différentes parties du corps, même sur les plus secrètes, et sauter de son lit de plus de trois pieds de haut. Le prêtre ayant dit à dessein que c'était là des mystères de Satan, la veuve Thévenet tomba dans les attaques convulsives les plus terribles. *On vit aussitôt une autre convulsionnaire, qui se trouvait présente, branler la tête, les mains, les jambes et tout le corps, comme si ces parties eussent appartenu à un pantin.*

« Vers le milieu du jour, la veuve Thévenet présenta tous les signes de l'extase ; pendant ce nouvel état, elle récite les propositions du livre de Quesnel et disserte sur la grâce triomphante qui fermente dans son cœur. Le soir, elle consent à re-

1. Dom Lataste, cité par M. Calmeil, t. I, p. 649-651.

mettre à son frère un *Manuel* de piété, dont la lecture provoque aussitôt le retour des paroxysmes convulsifs, et la nuit du 4 au 5 est exempte d'agitations.

« Le mardi 5 octobre, dès le matin, le chanoine son frère lui ayant fait des représentations sur l'état affreux dans lequel elle était depuis plusieurs jours, elle se rendit totalement et ne demanda plus que son confesseur ordinaire, disant qu'autant elle l'avait eu en horreur, autant elle désirait le voir. Il vint, et dès qu'il fut présent, elle remit à son frère le portrait du diacre Pâris, deux paquets de terre de son tombeau, un morceau de bois de son lit qu'on jeta au feu, puis elle fit profession de foi à l'Église catholique... et (ceci a pour garant dom Lataste) elle n'éprouva plus ni agitation, ni mouvements, ne conservant qu'un esprit sain.

« La nuit du 5 au 6 fut marquée par la persistance et l'insomnie; la malade, tourmentée par des scrupules religieux, obligea sa garde à prier pour elle, et elle lut elle-même plusieurs pages dans ses livres pieux.

« Vers les cinq heures du matin, elle donna des signes de frayeur, se fit asperger d'eau bénite et éprouva une résistance difficile à vaincre, quand elle tenta de sortir de sa chambre pour se rendre à l'église, où son frère devait célébrer une messe en l'honneur de sa guérison.

« Un sentiment de répulsion terrible enchaîna encore sa volonté, quand elle chercha à franchir la porte du saint lieu où elle était attendue; il fallut recourir encore à des aspersions d'eau bénite pour soutenir son courage. Pendant la messe elle éprouva de la transpiration et des transes mêlées de terreur. On chercha à la faire monter au tombeau d'un saint personnage très-vénéré des fidèles; elle se sentit repoussée en mettant le pied sur les marches de l'escalier. A peine avait-elle fait quelques pas en avant, qu'elle rétrogradait en arrière. Enfin, elle rentra dans ses habitudes de raison, ne conservant qu'une grande confusion de ce qui lui était arrivé, craignant de retomber dans le même malheur et redoutant beaucoup le retour d'une vision qui l'avait assiégée dans la nuit du 3 au 4 octobre. Pendant cette terrible nuit, elle avait eu sous les yeux le spectacle d'un cadavre décharné, dont les regards semblaient ardents comme le feu et qui vomissait par la bouche une flamme étincelante[1]. »

1. Lataste, t. I, p. 655.

On voit que dans le parti contraire aux jansénistes on n'avait pas renoncé au projet d'opposer saint à saint et tombeau à tombeau. Le chanoine Mariette et le directeur en titre de sa sœur étaient deux molinistes, qui avaient tenté tout ce qui était le plus propre à faire tomber la veuve Thévenet dans la *théomanie* (folie religieuse) dont elle venait à peine de guérir; car c'est bien évidemment cette affection qui, avec l'hystérie, dominait dans la veuve Thévenet comme dans le plus grand nombre des convulsionnaires de Saint-Médard. M. Calmeil remarque que, chez la veuve Thévenet, ces deux affections se compliquaient encore de démonopathie, de nymphomanie et d'extase, dernier état dans lequel la suspension partielle ou totale de la sensibilité physique peut seule, en effet, rendre vraisemblables les horreurs trop réelles qui devinrent bientôt familières dans le huis clos des sociétés convulsionnaires, et dont il nous reste à faire le récit.

CHAPITRE VI

Les secours meurtriers.

La plupart des hommes sensés parmi les jansénistes s'étaient prononcés contre l'œuvre des convulsions. On jugea donc nécessaire, pour la justifier à leurs yeux, de lui donner un caractère et un sens qu'elle n'avait pas eus jusqu'alors.

« Ce spectacle, disait-on, qui frappe en même temps les yeux et les oreilles par les symboles et les discours, est des-

tiné à donner les avertissements les plus nécessaires dans ce temps de confusion et de scandale, soit en rendant comme palpables les vérités que la séduction combat sous l'ombre de l'autorité la plus respectable; soit en traçant l'image des vertus dont nous avons le plus besoin, soit en mettant sous les yeux la peinture des maux et des prévarications qui forment au milieu de nous le mystère d'iniquité; soit en nous découvrant les jugements de la colère divine; soit en rappelant le souvenir des miséricordes et des prédictions promises à l'Église. Les convulsionnaires sont les instruments employés à ce spectacle. *Ce sont des tableaux mouvants et parlants.* Ce sont des trompettes qui avertissent de se tenir sur ses gardes....[1]. »

Pour aider à l'accomplissement de l'œuvre d'édification dont les convulsionnaires se croyaient les instruments, on imagina les *secours*, nom qui fut donné aux violences exercées sur le corps des convulsionnaires, par des dévots inhumainement charitables. Il y avait les *petits secours*, qui ne consistaient que dans des coups de poing et des coups de bûches modérés, dans des piétinements, des pressions, des secousses, des balancements et autres opérations qu'on avait déjà vues à Saint-Médard. Il y avait ensuite les *grands secours* ou *secours meurtriers*, dont cette dernière épithète dit assez l'horrible caractère, et qui ne commencèrent qu'après la clôture du cimetière, lorsque l'œuvre des convulsions fut forcée de continuer en secret ses développements. Ce fut alors que des fanatiques, s'armant de grosses bûches, de barres de fer et de marteaux, frappèrent à coups redoublés sur de misérables créatures qui s'étaient soumises à leurs expériences. On les frappait sur la poitrine, sur le ventre, sur les hanches, sur les cuisses, et les victimes supportaient ces épreuves sans souffrances et même avec joie, disaient-

1. Lettre de dom Léauté.

elles. Pour réaliser ce qui avait été simplement figuré au cimetière de Saint-Médard, quelques-uns allèrent jusqu'à se faire mettre en croix. Ce que voulaient représenter ainsi ces fanatiques théomanes, c'était l'état de l'Église corrompue et gangrenée :

« Elle est couchée dans l'ordure et dans la poussière, s'écriait un convulsionnaire, les vers lui rongent la chair, la pourriture s'est mise jusque dans ses os, une odeur insupportable s'exhale sans cesse de la corruption qui l'enveloppe. Venez donc à son secours, appliquez-y le fer et le feu, n'épargnez rien pour la guérir, coupez, tranchez, brûlez : il lui faut les remèdes les plus violents[1]. »

Si l'on s'en rapporte d'ailleurs aux déclarations des convulsionnaires, d'autres considérations encore les portaient à rechercher les plus effrayantes tortures corporelles. Un des plus puissants motifs après ceux que nous venons d'énoncer, était de démontrer que Dieu les rendait invulnérables, ou qu'il voulait les guérir par des moyens qui les auraient infailliblement tués si, dans sa haute prédilection pour eux, la Providence n'avait suspendu en leur faveur les lois de la nature. La démonstration, bien entendu, était au bénéfice des partisans de la Bulle : le tableau suivant, qui ne comprend pas tout, à beaucoup près, fera néanmoins juger si l'on tenait à la rendre frappante :

« Des personnes jeunes et sans coiffure se heurtent avec violence la tête contre les murs, même contre le marbre, elles se font tirer les quatre membres par des hommes très-forts et quelquefois écarteler, donner des coups qui pourraient abattre les plus robustes, et en si grand nombre qu'on en est effrayé ; car je connais une personne qui en a compté jusqu'à quatre mille dans une séance; c'est avec le poing ou le plat de la

1. Dom Lataste, *Lettres théologiques.*

main, sur le dos et sur le ventre, qu'on les leur donne. On emploie en quelque occasion de gros bâtons et des bûches; on leur frappe les reins et les os des jambes pour les redresser, dit-on, par ce moyen. Il ne paraît pas que cela les redresse beaucoup, mais ils en sont soulagés, au moins n'en sont-ils pas brisés. On les presse de tous les efforts de plusieurs hommes sur l'estomac, on leur marche sur le cou, sur les yeux, sur la gorge, sur le ventre, on s'y assied, on leur arrache le sein.... Quelques-uns s'enfoncent des épingles dans la tête sans se faire aucun mal et paraissent avoir le dessein de se précipiter par la fenêtre, ce qu'on ne permet pas. Tel convulsionnaire a poussé le zèle jusqu'à se pendre à un clou à crochet, à vouloir être crucifié; la croix, les clous, la lance, tout était préparé[1]. »

L'auteur que nous venons de citer parle *de visu*, et l'on est porté à croire qu'il atténue plutôt qu'il n'exagère les faits dont il a été témoin. Dom Lataste, bien qu'il n'approuve pas les secours, ni en général toutes les extravagances des convulsionnaires, complète dans les lignes suivantes le témoignage précédent :

« On sait que plusieurs convulsionnaires ont eu pendant des mois entiers des convulsions qui exigeaient trente à quarante mille coups de bûches sur le corps. Les coups violents que l'on continue encore à donner avec une bûche à un convulsionnaire noué, et qui, loin de l'épuiser depuis huit ou dix mois qu'il les exige, le soulagent au contraire beaucoup, ne doivent pas vous être inconnus[2]. »

Les convulsionnaires déclaraient généralement que c'était l'instinct de leurs convulsions qui les portait à réclamer ces *secours*. Les convulsions n'offrant pas toutes les mêmes caractères, les *secours* pouvaient varier en conséquence; de là une assez grande différence dans la manière de les administrer.

1. De Lan, *Dissertation théologique sur les convulsions.*
2. Dom Lataste, *Lettres théologiques.*

La sœur Scholastique était une convulsionnaire qui annonçait la venue prochaine du prophète Élie, prêchait la nécessité de faire pénitence, et s'imaginait que Dieu ne lui avait pas donné d'autre emploi. Au début, elle ne demandait point de *secours;* il lui arriva même de déclamer vivement contre les personnes qui en demandaient et contre celles qui en accordaient. Cependant elle ne guérissait ni d'une lèpre qui couvrait quelques parties de sa peau, ni d'un abcès qu'elle avait au sein, ni de quelques autres affections dont elle souffrait beaucoup. Dieu lui tint rigueur jusqu'à ce qu'elle fût venue à résipiscence. Elle dut d'abord rétracter tout ce qu'elle avait dit contre les secours, et ensuite s'en faire administrer de terribles. Elle en imagina même un tout nouveau, auquel son nom resta attaché. L'esprit frappé de la manière dont les paveurs manœuvrent la *demoiselle* (c'est ainsi que l'on nomme cet instrument pesant qui sert à enfoncer les pavés dans la terre), et fit lier toutes ses jupes au-dessous du genou, se fit suspendre en l'air, la tête en bas, les pieds en haut, et précipiter la tête sur le carreau un grand nombre de fois.

Une autre convulsionnaire se courbe en arc au milieu de la chambre, soutenue par les reins sur la pointe d'un bâton, et, dans cette posture, elle se met à crier : *biscuit! biscuit!* La douceur qu'elle demandait était une pierre du poids de cinquante livres, attachée à une corde qui s'enroulait sur une poulie fixée au plancher. On élevait cette pierre jusqu'au haut de la chambre et on la laissait retomber, à plusieurs reprises, sur l'estomac de la convulsionnaire, ses reins portant toujours sur le pieu. Montgeron assure pourtant que ni les chairs ni la peau n'étaient entamées,

et que même cette fille, pour bien montrer qu'elle n'éprouvait aucune douleur, criait sans cesse : *plus fort! plus fort!* et on s'efforçait de la satisfaire, autant que le permettait l'élévation du plancher.

On ne pouvait d'ailleurs, sans charger gravement sa conscience, marchander avec l'instinct qui réclamait les *grands secours*. La fille Turpin les avait demandés pour apaiser des agitations violentes qu'elle ressentait dans tous ses membres et dans différents muscles, qui s'enflaient et grossissaient l'un après l'autre. Mais, dans les premiers jours, on s'était borné à lui donner des coups timides et modérés, qui ne lui procuraient aucun soulagement. Vainement conjurait-elle de frapper avec plus de force sur les endroits où elle accusait ses plus grandes douleurs convulsives; ses instances, ses supplications, ses larmes même ne pouvaient déterminer les *frères secoureurs* à faire sur son corps les terribles opérations qu'elle exigeait. Il fallut qu'ils la vissent plusieurs fois tomber sans connaissance, pâle comme une morte, pour comprendre que leur prétendue piété devenait une cruauté véritable : ils s'exécutèrent donc.

La fille Turpin demanda d'abord à être frappée sur le pli des reins et sur la crête des hanches, dont les os étaient d'une grosseur prodigieuse. L'expérience avait appris que cette convulsionnaire n'était soulagée qu'à proportion de la violence des coups qu'on avait la charité de lui administrer, et que, par conséquent, on ne pourrait jamais frapper trop fort; on augmenta donc peu à peu la grosseur et le poids des instruments dont on se servait, et on en vint, à la fin, à employer « des bûches de chêne, dont on avait réduit l'un des bouts en poignée, afin de le tenir plus aisément, et dont

l'autre bout, qui était celui avec lequel on frappait, offrait sept à huit pouces de circonférence; en sorte que ces bûches étaient comme de petites massues. Encore fallait-il que celui qui frappait levât la bûche par-dessus sa tête et la fît retomber de toute sa force. »

La convulsionnaire Nisette ou Denise fut battue sur la tête, avec une bûche, puis avec quatre bûches qui lui martelaient le crâne, après quoi elle se fit tirer par les quatre membres; ce fut le commencement de la séance.

« Ensuite, deux hommes sont montés sur elle, ensuite un seul homme sur son dos; deux autres lui ont tiré les bras en haut, on lui a donné l'*estrapade*. On lui a tiré les bras et les jambes, une personne étant sur son estomac; on l'a suspendue par les pieds, ensuite balancée par les bras et par les jambes, un homme étant sur son dos, puis on l'a tournée en broche, ensuite tirée par les quatre membres, deux personnes tirant aussi par-dessus les épaules. Ce tiraillement a duré longtemps, parce qu'il n'y avait que six personnes à tirer.... Ensuite on lui a redonné l'estrapade, la sape à la muraille à l'ordinaire, puis on l'a foulée aux pieds quinze personnes a la fois[1]. »

Voici une autre scène où Montgeron a rempli lui-même l'office de *frère secoureur*, et il s'en vante avec une intrépidité de conscience qui fait frémir. S'il a quelque chose à cœur dans le récit qu'il en donne, c'est de rendre son action encore un peu plus horrible qu'elle ne l'avait paru dans la narration d'un autre auteur. On avait imprimé que la fille Jeanne Maulet s'était fait administrer jusqu'à cent coups de chenet sur le ventre, et qu'un *frère* qui lui en avait donné soixante, ayant voulu frapper de la même force contre une muraille, avait percé ce mur au vingt-cinquième coup.

1. *Journal historique des convulsions*, p. 65.

« Le chenet dont il est ici question, dit Montgeron, est un très-gros barreau de fer sans aucune façon; mais il est seulement plié aux deux bouts et séparé en deux par devant pour former les pieds, et il a un montant très-court et fort gros. Ce chenet pèse de vingt-neuf à trente livres. C'est avec un tel instrument que cette convulsionnaire se faisait donner les coups les plus terribles, non pas dans le ventre, comme le dit l'auteur des *Vains efforts*, mais dans le creux de l'estomac.

« Comme je ne rougis point d'avoir été un de ceux qui ont le plus suivi les convulsionnaires, je déclare sans peine que c'est moi dont parle un auteur, sous le nom du *frère* qui éprouva contre un mur l'effet que produiraient des coups pareils à ceux qu'il venait de donner à cette convulsionnaire.

« J'avais commencé, suivant ma coutume, à ne donner d'abord à la convulsionnaire que des coups très-modérés; cependant, excité par ses plaintes qui ne me laissaient aucun lieu de douter que l'oppression qu'elle ressentait dans l'estomac ne pouvait être soulagée que par des coups très-violents, j'avais doublé le poids des miens; mais ce fut en vain que j'y employai à la fin tout ce que je pus rassembler de forces; la convulsionnaire continua à se plaindre que les coups que je lui administrais étaient si faibles qu'ils ne lui procuraient aucun soulagement, et elle m'obligea de remettre le chenet entre les mains d'un grand homme fort vigoureux.

« Celui-ci ne ménagea rien. Instruit par l'épreuve que je venais de faire qu'on ne pouvait lui donner des coups trop violents, il lui en déchargea de si terribles, toujours dans le creux de l'estomac, qu'il ébranlait le mur contre lequel elle était appuyée.

« Le convulsionnaire se fit donner tout de suite de cette force les cent coups qu'elle avait demandés d'abord, ne comptant pour rien les soixante qu'elle avait reçus de moi. Je repris le chenet et voulus essayer contre un mur si mes coups, qu'elle trouvait si faibles, ne produiraient aucun effet. Au vingt-cinquième coup, la pierre sur laquelle je frappais, qui avait été ébranlée par les coups précédents, acheva de se briser : tout ce qui la retenait tomba de l'autre côté du mur et y fit une ouverture de plus d'un demi-pied de large.... Lorsque les coups sont frappés avec violence, le chenet s'enfonce si avant dans l'estomac de la convulsionnaire, qu'il paraît pénétrer presque jusqu'au dos, et qu'il semble devoir écraser tous

les viscères qui se trouvent sous le poids de ses coups : c'était pour lors que la convulsionnaire s'écriait avec un air de contentement peint sur son visage : *Oh que cela est bon ! oh que cela fait de bien ! courage, mon frère, redoublez encore de force, si vous pouvez !* [1] »

Un des principaux exercices, après ceux qui ont déjà passé sous les yeux de nos lecteurs, est celui de la *planche*, que Montgeron décrit de la manière suivante :

« Cet exercice se faisait en étendant sur la convulsionnaire, couchée à terre, une planche qui la couvrait entièrement ; et alors montaient sur cette planche autant d'hommes qu'elle en pouvait tenir. Il faut observer que, comme on se prêtait la main pour se soutenir réciproquement, la plupart de ceux qui montaient sur cette planche n'y posaient qu'un pied qui soutenait tout leur corps ; aussi a-t-on vu souvent sur cette planche plus de vingt hommes à la fois, dont le poids rassemblé était supporté sans peine par le corps d'une jeune convulsionnaire ; cependant non-seulement elle n'en était point oppressée, mais souvent elle ne trouvait pas que cela fût assez pesant pour faire passer le gonflement qu'elle ressentait dans ses muscles. »

Ce gonflement des muscles, que l'auteur a soin de noter, est un fait souvent remarqué dans les convulsions, et qui nous servira à donner plus loin l'explication physiologique de plusieurs de ces étranges phénomènes.

En général, Montgeron ne cherche jamais à dissimuler des circonstances ou des signes qui, même en tenant compte de ses fausses idées en physiologie, ne pouvaient certainement pas lui paraître propres à démontrer ce qu'il appelle le *divin* de l'œuvre des convulsions. Tant d'exactitude doit donc lui mériter une créance entière sur les faits dont il est le seul garant.

1. Montgeron, *Idée des secours mal à propos nommés meurtriers.*

On peut aussi s'en rapporter à lui sur le nombre des fanatiques qui se livrèrent à ces épreuves horribles, où il fut souvent acteur. Il le fait monter à cinq cents, et il évalue à plus de quatre mille celui des enthousiastes qui firent emploi de leurs forces pour administrer des secours.

Les convulsionnaires, sauf quelques rares exceptions, appartenaient aux classes illettrées, et Montgeron convient sans difficulté « que Dieu les avait choisis dans le commun du peuple; que de jeunes enfants, principalement des filles, en ont composé le plus grand nombre; que presque tous avaient vécu jusque-là dans l'ignorance et l'obscurité; que plusieurs étaient disgraciés de la nature; qu'il y en avait qui, hors de leur état surnaturel, paraissaient même imbéciles[1]. » Mais les *frères secoureurs* étaient, au contraire, pour la plupart, des gens d'un rang élevé ou d'une condition honorable, que ni leur instruction ni leur caractère ne semblaient avoir désignés pour l'affreux office qu'ils remplissaient. C'est là ce qui excitait le plus l'indignation de dom Lataste :

« Quoi! s'écrie-t-il, des ecclésiastiques, des prêtres, au milieu de nombreuses assemblées composées de personnes de tout sexe et de tout rang, quitter leurs soutanes, se mettre en culotte et en chemise, pour être plus en état de faire les fonctions de bourreaux, jeter par terre des filles, les traîner pendant du temps le nez contre terre, et décharger sur elles tant et tant de coups qu'ils en sont réduits à l'épuisement, qu'il faut leur ramasser l'eau sur la tête! Quoi! des hommes qui se piquent d'avoir des sentiments d'humanité et de religion, porter à tour de bras des trente à quarante mille coups de bûches sur les bras, sur les jambes, sur la tête de plusieurs filles, et faire d'autres efforts capables de leur briser le crâne!

1. *La vérité des miracles*, t. XI, p. 58.

Quoi! des dames d'esprit, de condition, de piété, des docteurs en droit civil et canonique, des laïques de caractère, des curés même se taire à ce spectacle de fanatisme et d'horreur, ne s'y opposer point de toutes leurs forces, y applaudir par leur présence et peut-être même par leur contenance et leurs discours! L'histoire ne nous fournit aucun exemple d'excès de ce genre qui ait été si scandaleux et si multiplié[1]. »

Les convulsions avaient éclaté à Saint-Médard dans le printemps de 1731. On savait qu'elles s'étaient propagées dans plusieurs villes du royaume, notamment à Troyes et à Corbeil. Mais, après avoir atteint leur paroxysme dans des scènes pareilles à celles dont on vient de lire le récit, elles semblaient s'être calmées partout, et même avoir cessé tout à fait à Paris après l'année 1741. Ce ne fut donc pas sans étonnement que le public apprit, dix-huit ans plus tard, que l'épidémie convulsionnaire régnait encore dans la même ville avec toute sa furie. Ces nouvelles horreurs, dont Carré de Montgeron, alors prisonnier d'État à Valence, n'eut pas l'édifiant spectacle, sont consignées dans un procès-verbal de La Condamine, qui a obtenu d'assister, non pas peut-être aux dernières, mais aux plus atroces représentations de cette œuvre de fanatisme.

La Condamine avait déjà exprimé le désir d'être admis comme témoin aux opérations des convulsionnaires. Mais il n'avait pu parvenir à faire agréer sa demande, parce que, dans une autre occasion, il s'était exprimé avec légèreté sur ces opérations, qu'il croyait au delà des forces de la nature. Il fut donc obligé d'employer un subterfuge pour être admis à l'une de ces séances. Le baron de Gleichen, envoyé de la principauté de Baireth, avait obtenu d'assister à l'une de

1 *Lettres théologiques.*

ces réunions. La Condamine prit sa place et se présenta, sous le nom du baron, à un jeune avocat chargé de le conduire. Ce dernier l'avertit, en chemin, d'avoir à observer pendant la séance beaucoup de circonspection et de retenue, lui rappelant, comme exemple, ce qui était advenu à un savant célèbre, M. de La Condamine, pour n'avoir pas traité la chose assez sérieusement. Après ces explications, nous allons laisser La Condamine nous raconter les faits atroces et presque incroyables dont il fut témoin. La scène est au Marais, le 13 avril 1759.

« A six heures et demie, écrit La Condamine, nous arrivâmes rue Phélippeaux, chez sœur Françoise, doyenne des convulsionnaires, qui parut avoir cinquante-cinq ans. Il y a vingt-sept ans qu'elle est sujette aux convulsions et qu'elle reçoit ce qu'on appelle *des secours*. Elle a déjà été crucifiée deux fois, et nommément le vendredi saint 1758, et le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix.

« Elle est meublée fort pauvrement, dans une chambre tapissée de bergame et meublée de chaises de paille, au second étage, sur le derrière d'une très-vilaine maison, dans un des quartiers les plus fréquentés de Paris. J'y trouvai une vingtaine de personnes rassemblées, dont neuf femmes de tout âge mises décemment, les unes comme de petites bourgeoises, les autres comme des ouvrières, y compris la maîtresse de la chambre et une jeune prosélyte de vingt-deux ans qu'on nomme *sœur Marie*, qui devait jouer un des principaux rôles dans la scène sanglante qu'on préparait. Celle-ci paraissait fort triste et inquiète; elle était assise dans un coin de la chambre. Les autres spectateurs étaient des hommes de tout âge et de tout état, entre autres un grand ecclésiastique à vue basse, portant des lunettes concaves (c'était le P. Guidi, de l'Oratoire). Je reconnus quelques physionomies que j'avais déjà vues dans la même maison, au mois d'octobre dernier, à une pareille assemblée, où les épreuves dont je fus alors témoin n'approchaient pas de ce que j'allais voir. Du reste, il n'y avait personne que je connusse, excepté M. de Mérinville, conseiller au parlement. Il entra encore deux ou trois per-

sonnes depuis moi, qu'on me dit être M. de Latour-Dupin, brigadier des armées du roi, et M. Jeanson, officier des mousquetaires, nous étions, en tout, vingt-quatre dans la chambre. Plusieurs avaient un livre d'heures à la main, et récitaient des psaumes. Quelques-uns, en entrant, s'étaient mis à genoux et avaient fait leur prière. On me fit remarquer M. de Lafond Saint-Yenne, aussi à genoux et fondant en larmes.

« Mon conducteur me présenta au prêtre directeur (le P. Coth); je le reconnus pour le même qui présidait six mois auparavant; il me reconnut aussi, et parut surpris. Il s'approcha de mon guide et lui parla à l'oreille. J'ai su qu'il lui avait demandé si c'était là l'étranger pour lequel il avait sollicité une place. Mon conducteur s'excusa en l'assurant qu'il ne me connaissait point. Je ne fis pas semblant de m'apercevoir que tout le monde avait les yeux fixés sur moi; tout se calma. Je ne reçus que des politesses, et l'on eut même pour moi des attentions marquées.

Premières épreuves de sœur Françoise.

« Françoise était à genoux au milieu de la chambre, avec un gros et long sarrau de toile qui descendait plus bas que ses pieds, dans une espèce d'extase, baisant souvent un petit crucifix qui avait, dit-on, touché aux reliques du bienheureux Pâris. Le directeur d'une part, et un séculier de l'autre, la frappaient sur la poitrine, sur les côtés, sur le dos, en tournant autour d'elle, avec un faisceau d'assez grosses chaînes de fer qui pesaient huit à dix livres. Ensuite on lui appuya les extrémités des deux grosses bûches, l'une sur la poitrine, l'autre sur les épaules, et on la frappa une soixantaine de fois à grands coups avec les bûches, alternativement par devant et par derrière. Elle se coucha sur le dos par terre, le directeur lui marcha sur le front, en passant plusieurs fois d'un côté à l'autre; il posait le plat de la semelle, jamais le talon. Tout cela s'appelle des *secours;* ils varient suivant la demande et le besoin de la convulsionnaire, mais on ne les lui donne qu'à sa réquisition.

« Alors je pris un crayon et je commençai à écrire ce que je voyais; on m'apporta une plume et de l'encre, et j'écrivis ce qui suit, à mesure que les choses se passaient.

Crucifiement de Françoise.

« A sept heures, Françoise s'étend sur une croix de bois de deux pouces d'épais et d'environ six pieds et demi de long, posée à plate terre ; on l'attache à la croix avec des lisières à ceintures, au-dessous des genoux et vers la cheville du pied ; on lui lave la main gauche avec un petit linge trempé dans de l'eau qu'on dit être de saint Pâris. J'observe que les cicatrices de ses mains, qui m'avaient paru récentes au mois d'octobre dernier, sont aujourd'hui bien fermées ; on essuie la main gauche après l'avoir humectée et touchée avec une petite croix de saint Pâris, et le père directeur enfonça en quatre ou cinq coups de marteau un clou de fer carré de deux pouces et demi de long au milieu de la paume de la main, entre les deux os du métacarpe qui répondent aux phalanges du troisième et quatrième doigt. Le clou entre de plusieurs lignes dans le bois, ce que j'ai vérifié depuis en sondant la profondeur du trou.

« Après un intervalle de deux minutes, le même prêtre cloue de la même manière la main droite, qu'on mouille ensuite avec la même eau.

« Françoise paraît souffrir beaucoup, surtout de la main droite, mais sans faire un soupir ni aucun gémissement ; elle s'agite et la chaleur est peinte sur son visage. On lui passe plusieurs livres et une petite planche sous le bras, pour le lui soutenir à différents endroits et aussi la tête ; on lui met un manchon sous le dos. Cependant tous les initiés à ces mystères prétendent que ces victimes ne souffrent pas, et qu'elles sont même soulagées par les tourments qu'elles endurent.

« On travaille longtemps à déclouer le marchepied de la croix pour le rapprocher, afin que les pieds puissent l'atteindre et y porter à plat.

« A sept heures et demie, on cloue les deux pieds de Françoise sur le marchepied rapproché avec des clous carrés de plus de trois pouces de long ; ce marchepied est soutenu par des consoles ; il ne coule point de sang des blessures faites aux mains, mais seulement d'un des pieds et en petite quantité ; les clous bouchent les plaies.

« A sept heures trois quarts, on soulève la tête de la croix à trois ou quatre pieds de hauteur ; quatre personnes la sou-

tiennent ainsi pendant quelque temps; on la baisse ensuite et l'on appuie le haut de la croix sur le siége d'une chaise, le pied de la croix restant à terre.

« A sept heures cinquante-cinq minutes, on élève la tête de la croix plus haut, en l'appuyant contre le mur à la hauteur de quatre pieds ou quatre pieds et demi au plus.

« La jeune sœur Marie entre en convulsions. Je séparerai les articles qui la regardent.

« A huit heures un quart, on retourne la croix de Françoise de haut en bas et on l'incline en appuyant le pied contre la muraille, de la hauteur de trois pieds seulement, la tête de la croix posant sur le plancher. En cet état, on lit la Passion de l'évangile saint Jean au lieu de psaumes que l'on avait récités jusqu'alors. Cette situation a duré un quart d'heure. On m'avait dit qu'on poserait la croix debout la tête en bas, mais on ne passa pas la mesure dont je viens de parler.

« A huit heures et demie, on couche la croix à plat, on délie les sangles et les bandes des lisières dont le corps de Françoise était serré dans la précédente situation, apparemment pour que le poids de son corps ne portât pas sur les clous qui attachaient ses bras; on lui soutient la tête et le dos avec des livres. Tous ces changements se font à mesure qu'elle les demande. On lui ceint le front avec une chaîne de fil de fer fort délié, qui a des pointes, ce qui fait l'effet d'une couronne d'épines. Je la vois parler avec action; on m'a dit qu'elle déclamait en langage figuré sur les maux dont l'Église est affligée et sur les dispositions des spectateurs, dont plusieurs fermaient, disait-elle, les yeux à la lumière, et dont les autres ne les ouvraient qu'à demi.

« A huit heures trois quarts, elle fait relever sa croix, la tête appuyée contre le mur à peu près de quatre pieds ou quatre pieds et demi. En cet état, elle présente sa poitrine à douze épées nues; on les appuie au-dessus de sa ceinture toutes à la même hauteur; j'en vois plusieurs plier, entre autres celle de M. Latour-Dupin, qui m'en fait tâter la pointe très-aiguë. Je n'ai pas voulu être un de ceux qui présentaient les épées. Françoise dit à l'un d'eux de qui je tiens ce fait : « Mais laissez donc, vous allez trop fort. Ne voyez-vous pas « que je n'ai pas de main? »

« Ordinairement, quand on fait cette épreuve, la patiente place elle-même la pointe de l'épée, la tient entre la main et peut soutenir une partie de l'effort, ce qu'elle ne pouvait,

ayant la main attachée. On ouvre la robe de Françoise sur sa poitrine. Outre sa robe de coutil fort plissée, et son casaquin intérieur que je n'ai point manié, il y avait un mouchoir en plusieurs doubles sur le creux de l'estomac. Je tâte plus bas; j'y trouve une espèce de chaîne de fil de fer comme sa couronne, qu'on dit être un instrument de pénitence. Je ne puis assurer qu'il n'y eût au-dessous aucune garniture; on venait de lui ôter par ses poches une ceinture large de trois doigts d'un tissu fort serré de crin en partie, fort semblable à une sangle de crocheteur, autre instrument, dit-on, de mortification. Cette sangle est assez souple, mais épaisse; je ne sais s'il n'y avait rien au dedans, ou si le tissu seul de crin suffit pour faire plier une lame.

« Pendant que je me suis éloigné de Françoise, on m'a dit qu'elle avait appelé le directeur en lui disant : « Père Timo-« thée, je souffre, je n'en puis plus; frottez-moi la main. » Il a promené doucement et lentement autour du clou de la main droite.

« Depuis neuf heures un quart jusqu'à dix heures, pendant près de trois quarts d'heure, j'ai presque perdu de vue Françoise, portant toute mon attention à Marie. Mais j'achèverai de suite ce qui regarde Françoise.

« A neuf heures vingt minutes, elle fait reposer sa croix à plate terre, le pied en avant à quatre pieds de distance; à neuf heures quarante minutes, elle la fait relever contre le mur.

« A dix heures, on couche Françoise attachée à sa croix; on lui ôte les clous des mains, on les arrache avec une tenaille; la douleur lui fait grincer les dents, elle tressaille sans jeter de cris! Les clous dont on s'était servi jusqu'ici pour cette opération étaient très-aigus, ronds, lisses et déliés. Aujourd'hui, pour la première fois, c'étaient des clous carrés ordinaires. J'en demande un que je conserve; les mains, surtout la droite, saignant beaucoup, on les lave avec de l'eau pure; elle embrasse Marie, sa prosélyte, qui venait d'être détachée de la croix, où elle a resté moins d'une demi-heure.

« A dix heures douze minutes, on élève la croix de Françoise dont les pieds étaient encore cloués, on l'appuie contre la muraille, plus haut qu'elle ne l'avait encore été et presque debout. J'ai déjà dit que les bras étaient détachés; les pieds portaient à plat sur le marchepied. On me donne à examiner une lame de couteau ou de poignard tranchante des deux côtés, qu'on emmanche dans un bâton long de deux ou trois pieds,

ce qui forme une petite lance, destinée à faire à la poitrine une blessure au côté par laquelle le directeur m'a dit qu'elle perdait quelquefois deux pintes de sang. On découd sa chemise, on lui découvre la chair du côté gauche, vers la quatrième côte, elle montre du doigt où il faut faire la plaie; elle frotte l'endroit découvert avec la petite croix du bienheureux Pâris, présente elle-même la pointe de la lame en tâtonnant en plusieurs endroits. Il est dix heures vingt-cinq minutes. Le prêtre enfonce un peu la pointe de la lame, que Françoise gouverne et tient empoignée; elle dit *amen*. Le prêtre retire la lame. Je juge par la marque de sang qu'elle est entrée de deux lignes et demie, près de trois lignes; la plaie est moins longue que celle d'une saignée, il en sort peu de sang.

« Deux minutes après, Françoise demande à boire : on lui donne du vinaigre avec des cendres qu'elle avale après bien des signes de croix.

« A dix heures trente-cinq minutes, on la recouche avec sa croix; il y avait plus de trois heures et demie qu'elle y avait été attachée. On a beaucoup de peine à arracher les clous des pieds avec une tenaille. Nous sommes deux à aider le prêtre. M. de Latour-Dupin demande un des clous; il entrait dans le bois de plus de cinq lignes. Françoise éprouve les mêmes symptômes de douleur que lorsqu'on lui a décloué les mains.

« Je reviens à ce qui regarde la sœur Marie.

Épreuves de la sœur Marie.

« Pendant que le directeur, qu'on appelle le P. Timothée, cloue les mains de Françoise, il regarde la sœur Marie qui est assise dans un coin de la chambre. Il lui fait signe de la tête; elle pleure. Deux femmes à ses côtés l'encouragent, le prêtre s'approche d'elle et la conforte, à ce qu'on m'a dit, par des passages de l'Écriture; elle s'agenouille, se met en prières, et passe ensuite dans un cabinet voisin prendre une robe semblable à celle de Françoise. Elle reste dans la chambre; vers huit heures, elle paraît tomber en convulsions; elle s'étend sur le carreau, on lui marche sur le ventre et sur le front en passant d'un côté à l'autre, elle s'agenouille, on lui donne quelques coups de bûches dans l'estomac et dans le dos; elle s'étend et paraît sans connaissance.

« A huit heures quarante minutes, cet état dure encore, elle

a sur la bouche une petite croix du bienheureux Pâris. On dit dans la chambre qu'elle restera dans cet état jusqu'à dimanche à trois heures du matin : c'est, à ce que j'ai su depuis, qu'on craignit en ce moment qu'elle n'eût pas le courage de se faire crucifier.

Crucifiement de sœur Marie.

« A neuf heures, le prêtre paraît exhorter sœur Marie, qui a déjà été crucifiée une fois et qui s'en souvient; les cicatrices se sont bien fermées, à peine apparentes; on la couche sur la croix; elle dit qu'elle a peur : on voit qu'elle retient ses larmes; elle souffre cependant avec courage qu'on lui cloue les mains. Au second clou des pieds et au second coup de marteau, elle dit : « Assez. » On n'enfonce pas le clou plus avant, les clous bouchent la blessure, on ne voit pas de sang couler.

« A neuf heures vingt-cinq minutes, on incline sa croix en l'appuyant contre le mur à la hauteur de quatre pieds. En cet état, on lui présente un livre, elle lit la passion de saint Jean en français à haute voix, et paraît avoir repris courage. A neuf heures quarante-cinq minutes, sa voix s'affaiblit, ses yeux s'éteignent, elle pâlit, elle dit : « Otez-moi, je me meurs, « ôtez-moi vite. » Tout le monde paraît effrayé; elle se fait ôter les clous des pieds, le sang coule, on l'étend à terre, on ôte les clous de ses mains. On dit qu'elle a la colique; on l'emmène hors de la chambre, elle était restée attachée à la croix environ vingt-cinq minutes.

« J'ai remarqué qu'on ne l'avait point liée à la croix comme Françoise, apparemment parce que cette précaution était inutile pour Marie, dont la croix ne devait pas être retournée de haut en bas.

« A neuf heures quarante-cinq minutes, Marie rentre : on lui bassine les pieds et les mains avec de l'eau miraculeuse du bienheureux Pâris; elle rit et paraît bien plus contente de ce secours que des coups de marteau.

« A dix heures, elle va trouver Françoise, à qui l'on ôtait en ce moment les clous des mains. Françoise l'embrasse et Marie la caresse.

« On m'a assuré que la plupart de ces pauvres créatures gagnaient leur vie du travail de leurs mains, que de pareils exercices doivent beaucoup retarder, et ne recevaient que le

salaire des ouvrages auxquels on les employait; mais il n'est pas douteux que la plupart de ceux qui les regardent comme des saintes ne pourvoient à leurs besoins.

« On m'a dit aussi que Françoise avait environ 2000 fr. de rente. Elle a fait, il y a deux ou trois ans, un voyage au Mans avec le P. Cottu; elle y a passé une année et fondé ou entretenu une petite colonie de convulsionnaires.

« Il est digne de remarque qu'il n'y ait que des filles et des femmes qui se soumettent à cette cruelle opération. Ceux qui croient voir dans tout cela l'œuvre de Dieu donnent pour preuve du miracle que les victimes ne souffrent pas et qu'au contraire leurs tourments leur sont agréables. Ce serait, en effet, un grand prodige. Mais comme je les ai vues donner des marques de la plus vive douleur, la seule merveille dont je puisse rendre témoignage, c'est la constance et le courage que le fanatisme peut inspirer[1]. »

Tel est l'affreux récit, donné par un témoin des plus dignes de foi, de ces scènes d'horreur qui surpassent tout ce que l'imagination peut concevoir. Nous ajouterons seulement, pour achever ce tableau, que Françoise, cette convulsionnaire émérite que nous avons vue si patiente tout à l'heure, eut pourtant un jour une faiblesse qui désespéra le P. Timothée. L'assemblée était nombreuse : on avait mis sur le programme que Françoise ferait brûler sa robe sur elle sans éprouver aucune brûlure. Toutes les autres épreuves ayant été glorieusement subies, quand il fallut en venir à celle-ci, le P. Timothée fit mettre Françoise en prières. Mais, après avoir bien prié, Françoise refuse l'épreuve, ajournant le miracle de la brûlure à la fête de saint Laurent, ce qui paraissait fort rationnel. Mais le P. Timothée n'était pas homme à se payer d'un à-propos;

1. *Correspondance littéraire, philosophique et critique de Grimm et Diderot*, 15 avril 1761, tome III, pages 18-29, édit. de Furne, 1829. Voyez aussi le même ouvrage, t. II, p. 320, lettre du 15 mai 1749.

il insiste, Françoise se remet en prières, et elle cède enfin à ses instances.

On étend sur le parquet des pierres plates, et sur les pierres plates, sœur Françoise ; on allume alors un faisceau de paille, qu'on approche de sa robe. Tout le monde sait que saint Laurent se laissa brûler avec une douce et sainte résignation, et que, se voyant suffisamment grillé d'un côté, il pria ses bourreaux de le retourner de l'autre. On supposait que sœur Françoise imiterait un si bel exemple. Mais la pauvre fille, en sentant le feu à ses jupons, redevint tout humaine. Elle cherchait à se dérober à la flamme qui la gagnait, ou s'efforçait de l'étouffer. La robe ayant pris feu malgré ses efforts, elle poussa des cris plaintifs. Un frère de peu de foi s'étant hâté de jeter de l'eau, le P. Timothée dit presque en colère :

« Que faites-vous, monsieur? vous détruisez notre miracle. Encore quelques minutes et c'était une affaire finie. »

On veut rallumer le feu, mais le frère avait jeté tant d'eau qu'on n'avait plus que de la fumée. Le P. Timothée et quelques autres adeptes font de vifs reproches à Françoise ; mais elle avait été assez grillée pour n'être plus tentée d'y revenir [1].

Françoise, du reste, ne survécut pas longtemps à cette épreuve manquée. Épuisée de forces après tant de tortures, elle tomba dans un anéantissement avant-coureur de la mort.

« Voici la grande convulsion, dit-elle en se sentant près d'expirer. Dieu soit loué, tout est fini. »

Elle avait à sa droite un médecin, et à sa gauche le

1. *Correspondance littéraire*, etc., tome III, page 35.

P. Cottu, qui valait bien le P. Timothée. Le médecin songeait à lui adoucir ses derniers moments. Le P. Cottu, persuadé au contraire qu'elle avait besoin de *secours*, courut au bûcher chercher de quoi la soulager ; mais le docteur s'opposa de toutes ses forces à l'administration de ce remède héroïque.

« Monsieur, s'écria le P. Cottu en colère, je vous le mets sur la conscience ; en trois coups de bûche je la sauvais : vous en répondez devant Dieu ! »

Françoise mourut un quart d'heure après.

« Que ne m'a-t-on laissé faire, disait encore le P. Cottu en parlant de la mort de la sœur Françoise : la pauvre fille pouvait encore édifier le monde et nous servir pendant dix ans[1]. »

Pour en finir avec ces descriptions, nous citerons une page de l'article que le docteur Montègre a consacré, en 1813, aux *Convulsionnaires* dans le *Dictionnaire des sciences médicales*.

« Parmi ces scènes, dit Montègre, il en est plusieurs qui rappellent fort bien des scènes de somnambulistes magnétiques, où tous les acteurs semblaient avoir complétement oublié leur caractère d'hommes. Telle est celle que le célèbre Morand, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Paris, a décrite dans ses opuscules chirurgicaux ; il y fut témoin de trois crucifiements. Les femmes qui se livraient volontairement à ces supplices prenaient alors les gestes, le langage, le ton de voix et les bégaiements d'un enfant; elles s'en faisaient aussi mettre le costume. Telle est encore la scène dans laquelle une sœur, nommée Sonnet, se couchait en travers d'un brasier ardent, et qui lui avait mérité le nom de *Salamandre*. Indépendamment des puérilités auxquelles se livre cette convulsionnaire, qui demande tantôt du *sucre d'orge*, ce qui signifie un pieu pointu, tantôt du *biscuit*, ce qui est une grosse pierre, cette

1. *Correspondance littéraire*, etc., p. 37. (Relation de M. du Doyer de Castel).

scène est remarquable, parce qu'on voit figurer parmi les témoins nombreux qui en certifient la réalité, un lord anglais qui en fut si frappé qu'il se convertit, et le frère de Voltaire, Armand Arouet, trésorier de la chambre des comptes, ce qui rappelle ces vers :

> Mes nièces, au lieu de prière,
> Et mon janséniste de frère, etc.
> (*Épître au maréchal de Villars.*)

« Je ferai observer, au sujet de ce que je viens de rapporter, que les convulsionnaires portaient pour la plupart des noms significatifs ou ridicules, que leurs partisans eux-mêmes leur donnaient pour se rapprocher, à ce qu'il paraît, de la simplicité des enfants : ainsi ils avaient *la Nisette*, *l'Imbécile*, *l'Invisible*, *l'Aboyeuse*, etc.

« Je ne puis, dans cet article, parler des convulsionnaires qui *aboyaient*, qui *miaulaient*, de celles qui avalaient des charbons ardents, qui prophétisaient, qui disaient la messe, car on en trouve de toutes les sortes : et, ce qui n'est pas moins étonnant, c'est que tant d'inepties, fruit du dérangement le plus complet de la raison, ne faisaient que raffermir davantage leurs partisans dans l'opinion où ils étaient de la divinité d'une pareille œuvre. »

Ces scènes de fanatisme se reproduisirent encore plus d'une fois. Parmi les filles qui jouèrent un rôle dans ces derniers actes de l'œuvre des convulsions, sœur Sion, sœur Rachel, sœur Félicité, sœur Madelon, ont laissé leurs noms à l'histoire.

A partir de 1760, Paris semble délivré de cette sanglante folie, qui alla peut-être expirer sans bruit dans quelque coin ignoré de la province. Mais il n'en fut pas de même des guérisons miraculeuses obtenues au nom des appelants et principalement du diacre Pâris. Ce genre de miracle continua longtemps encore après cette époque, tant à Paris que dans les provinces ; on en trouve des exemples jusqu'en 1787. Dans cette année même, nous pouvons en citer un qui s'accom-

plit en faveur de la demoiselle Jeanne Grégoire, de Saint-Étienne-en-Forez, et nous n'oserions dire que ce soit le dernier.

CHAPITRE VII.

Explication physiologique du phénomène des convulsions de Saint-Médard.

Il nous reste à essayer d'expliquer les phénomènes étranges que nous avons racontés, c'est-à-dire les convulsions épidémiques avec toutes leurs formes et leurs conséquences.

Pour la netteté de la critique, il importe de bien distinguer ici séparément: 1° les faits dans leur matérialité ; 2° les circonstances accessoires à l'aide desquelles un parti religieux a essayé de les faire paraître miraculeux.

Parmi ces faits, ceux qui se sont passés en présence d'un public nombreux, qui ont même été établis juridiquement, ne peuvent être révoqués en doute. Quant aux circonstances accessoires qui les ont accompagnés, les unes, et c'est le plus grand nombre, sont insignifiantes ; nous dirons tout à l'heure pourquoi les autres nous paraissent arrangées à dessein ou controuvées.

Il y a eu, sans nul doute, des guérisons chez les malades qui ont eu recours à l'intercession du diacre Pâris; ce sont là des faits que nous reconnaissons. Mais combien peut-on citer de ces guérisons authenti-

quement constatées? C'est à peine si dans le volumineux ouvrage de Carré de Montgeron on peut en compter quinze ou seize. C'est, on le voit, un bien petit nombre de cures si on le compare à la quantité immense de malades qui se pressaient en foule autour du tombeau du diacre[1]. Ces guérisons ont été quelquefois subites, quelquefois plus ou moins lentes, tantôt complètes, tantôt partielles. Mais, nous le demandons aux personnes qui joignent quelque expérience à leur bon sens, les choses ne se passent-elles point ainsi habituellement, et a-t-on besoin de miracles pour expliquer ce qui est si naturel et si commun? Ainsi nous admettons ces quinze ou seize guérisons, parce qu'elles sont dûment attestées; mais nous rejetons les miracles, parce que, d'après les détails que les historiens nous donnent à ce propos, tout miracle était superflu. Qu'aurait d'ailleurs de si miraculeux un genre de guérison qui ne s'opérait que lentement, partiellement, c'est-à-dire suivant toute la faiblesse et l'imperfection de la médecine humaine?

Les circonstances que ces guérisons n'auraient été obtenues qu'après des visites et des neuvaines faites à Saint-Médard, sont celles que nous trouvons insignifiantes. Si les guérisons étaient toujours venues à point nommé, après les visites faites ou les neuvaines accomplies, une telle coïncidence serait sans doute embarrassante, et pourtant rien ne nous obligerait

1. Le bon sens public avait déjà remarqué et signalé ce petit nombre de cures au milieu d'une si prodigieuse profusion de malades. Cette remarque inspira à la duchesse du Maine le quatrain suivant :

Un décrotteur, à la place Royale,
Du talon gauche estropié.
Obtient, par grâce spéciale,
D'être boiteux de l'autre pié.

encore d'y voir une relation de cause à effet: nous ne dirions pas *post hoc, ergo propter hoc*. Mais nous n'avons pas même cet embarras, car les guérisons sont arrivées très-arbitrairement, tantôt avant, tantôt pendant, tantôt après, et souvent même fort longtemps après les devoirs rendus au saint.

« Voici, dit le docteur Montègre, dans l'article *Convulsions* du *Dictionnaire des sciences médicales*, que nous avons déjà cité, en quoi consistaient ordinairement ces guérisons prétendues miraculeuses. Des personnes des deux sexes et de tous les âges, affectées souvent de maladies très-anciennes, très-graves, et qui, ayant résisté à tous les secours de la médecine, semblaient devoir se terminer bientôt d'une manière funeste, l'esprit exalté par les récits des guérisons miraculeusement arrivées au saint tombeau, faisaient des vœux ou des neuvaines, s'y traînaient enfin ou demandaient à y être transportées; alors, placées sur le tombeau ou dans le voisinage, elles éprouvaient au dedans d'elles une révolution signalée, tantôt par des mouvements convulsifs très-violents, tantôt par une augmentation prodigieuse de leurs douleurs, tantôt enfin par des évacuations abondantes, suivies assez promptement d'une guérison plus ou moins complète[1]. »

Les jansénistes, à en croire les relations, ne présentaient jamais au diacre que des malades désespérés. C'était sans nul doute une manière de faire mieux triompher leur saint; mais comment pouvaient-ils savoir que ces malades étaient désespérés? Ils l'affirmaient néanmoins, et puisqu'ils l'affirmaient, ils avaient besoin d'exagérer tous les symptômes et les apparences qui devaient amener le public à les croire sur parole. C'est ainsi que, dans un autre but, les gueux de la Cour des Miracles exagéraient leurs ulcères et leurs plaies.

1. *Dictionnaire des sciences médicales*, article *Convulsionnaires*.

Bien des guérisons dont les jansénistes avaient glorifié leur saint, ont été suivies de rechutes dont ils ne se sont pas vantés, et qu'ils ont même très-soigneusement dissimulées, en faisant disparaître, en escamotant, pour ainsi dire, les malades relaps. Puisqu'il y a eu de fausses guérisons, pourquoi ne soupçonnerait-on pas qu'il y a eu de faux malades?

Il y a même de faux convulsionnaires qui, ayant été mis à la Bastille, ont déclaré alors que leurs convulsions étaient simulées. Jusqu'à ce moment les jansénistes les avaient données pour aussi vraies et aussi divines que les autres. Nous disons, nous, que les autres étaient aussi divines que celles-là, quoique probablement quelques-unes fussent moins volontaires.

Il y a eu des épileptiques à Saint-Médard, le fait ne peut pas être mis en doute. Comment ces épilepsies sont devenues épidémiques; comment ce qui était un accident chez quelques-uns, est devenu la maladie de tout un public, c'est ce qu'il s'agit d'expliquer ici. Après avoir justifié, par de nombreux faits du même genre acquis à la médecine, le caractère épidémique qui est le trait général le plus frappant dans la maladie des convulsionnaires jansénistes, nous essayerons de rendre compte des particularités que présentaient les divers cas de cette affection selon les individus, et surtout de l'extraordinaire résistance qu'ils offraient aux coups, aux blessures et aux assauts divers qu'on leur faisait subir.

Constatons d'abord une grande ressemblance entre certains convulsionnaires de Saint-Médard et les possédées de Loudun, dont l'épidémie, née dans leur couvent, s'était bientôt propagée dans toute la ville. Nous

avons déjà rappelé la *danse de Saint-Weit*, ou *Saint-Guy*, comme on l'écrit en français, maladie étudiée en 1859 à l'Académie de médecine de Paris et qui présente aussi, par son caractère épidémique, une analogie frappante avec les convulsions de Saint-Médard. Tout cela, en effet, est pour nous maladie épidémique. Les médecins allemands, considérant la *danse de Saint-Guy* comme nerveuse dans son principe, surent guérir leurs danseuses avec des saignées, des sangsues et des potions calmantes.

Il n'est pas difficile, en consultant l'histoire de la médecine, de trouver de nombreux exemples d'autres maladies nerveuses devenues rapidement épidémiques par l'imitation ou l'exemple.

Tout le monde connaît l'affection qui se manifesta dans l'antiquité sur les filles de Milet, atteintes d'une fureur épidémique désastreuse, la fureur du suicide par la pendaison. Chaque jour de nouvelles victimes volontaires payaient tribut au fléau, et la ville se dépeuplait. De sages magistrats publièrent alors un édit portant que toutes les filles qu'on trouverait pendues, seraient exposées en public nues et la corde au cou, puis traînées sur la claie. Dès ce moment, le délire cessa et il n'y eut plus de suicides[1].

Dans ce cas, le seul sentiment de la honte, excité à propos, avait déterminé la guérison ; c'est qu'il s'agissait d'une maladie purement morale, à laquelle des remèdes de même ordre peuvent quelquefois suffire.

A une époque récente, Desloges, médecin à Saint-Maurice, dans le Valais, a observé au bourg de Saint-

1. On connaît aussi l'histoire, célèbre dans l'antiquité, des filles de Prœtus et des femmes d'Argos, qui, selon Pausanias, se croyaient changée en vaches.

Pierre-Montjau, alors département du Simplon, le commencement d'une épidémie tout à fait semblable à celle des filles de Milet, et qui fut guérie à moins de frais encore. Une femme de ce village s'étant pendue, toutes les autres se sentaient entraînées à suivre son exemple. Il suffit des sages exhortations du curé du lieu pour prévenir les malheurs qui allaient résulter de ce délire naissant[1].

Primerose (*Maladies des femmes*) et Bonnet (*Méd. sept.*) parlent d'une folie de la même nature qui saisissait les filles de Lyon et les portait à se noyer.

Dans un temps plus voisin de nous, la même fureur vint à nos Invalides, dont treize se pendirent dans l'espace de quinze jours, à une porte de l'hôtel intérieur, toujours la même. Le maréchal Serrurier, alors gouverneur des Invalides, ne put mettre fin à l'épidémie qu'en faisant murer cette porte.

Le médecin Hecquet, dans un ouvrage dont nous parlerons plus loin, cite, entre autres exemples curieux de ce genre, celui d'une fille qui entra à l'hôpital de la Nouvelle-France, pour un hoquet continuel et violent, dans lequel elle imitait assez bien le jappement d'un chien. Il y avait dans la salle où on la plaça quatre autres jeunes filles atteintes de diverses maladies; trois jours après celles-ci jappèrent, avec convulsions et léthargie finale. Cela dura ainsi une semaine. On entendait par toute la maison un miaulement général qui durait plusieurs heures, au grand scandale du voisinage. Alors on prit le parti de placer chaque malade dans une chambre à part, où elles ne pussent se voir ni s'entendre; après quoi, on les me-

1. *Gazette de santé*, 21 mai 1813.

naça de la discipline si elles continuaient. On leur signifia qu'il y aurait à la porte du couvent une compagnie de soldats, qui, au premier miaulement, entrerait dans le couvent et fouetterait celle qui aurait miaulé. Et le bruit cessa[1].

Tous les livres de médecine rapportent ce qui arriva à Boerhaave dans l'hôpital de Harlem. Dans une salle de cet hôpital, toutes les femmes tombaient dans des convulsions violentes à l'imitation les unes des autres et par la seule contagion de l'exemple. Boerhaave commanda que l'on apportât au milieu de la salle un réchaud plein de charbons ardents. Il y fit rougir à blanc un fer à cautériser, et annonça devoir brûler au bras la première malade qui tomberait en convulsion. Aucune ne donna plus dès lors le moindre signe de ce genre de maladie.

« En 1780, le jour de la cérémonie de la première communion faite à la paroisse de Saint-Roch, est-il dit dans une note du célèbre rapport de Bailly sur le magnétisme animal, après l'office du soir, on fit, ainsi qu'il est d'usage, la procession en dehors. A peine les enfants furent-ils rentrés à l'église et

1. « Le célèbre Nicole, qui racontait cette histoire à ses amis, dit Hecquet, connaissait la maison où elle s'était passée. C'était une communauté très-nombreuse de filles, lesquelles se trouvaient saisies tous les jours, à la même heure, d'un accès de vapeur le plus singulier et par sa nature et par son universalité, car tout le couvent y tombait à la fois; on entendait un miaulement général par toute la maison et qui durait plusieurs heures, au grand scandale de la religion et du voisinage qui entendait miauler toutes ces filles. On ne trouva pas de meilleur moyen et plus prompt et plus efficace pour arrêter ces imaginations blessées qui faisaient miauler toutes les filles, qu'en les frappant d'une autre imagination qui les retenait toutes à la fois : ce fut de leur faire signifier par ordre des magistrats qu'il y aurait à la porte du couvent une compagnie de soldats, lesquels, au premier bruit qu'ils entendraient de ces miaulements, entreraient aussitôt dans le couvent et fouetteraient sur-le-champ celles qui auraient miaulé. Il n'en fallut pas davantage pour faire cesser ces ridicules clameurs. »

rendus à leur place, qu'une jeune fille se trouva mal et eut des convulsions. Cette affection se propagea avec une telle rapidité, que dans l'espace d'une demi-heure cinquante ou soixante jeunes filles, de douze à dix-neuf ans, tombèrent dans les mêmes convulsions, c'est-à-dire serrement à la gorge, gonflement à l'estomac, l'étouffement, le hoquet et les convulsions plus ou moins fortes. Les accidents reparurent à quelques-unes dans le courant de la semaine; mais les dimanches suivant, étant assemblées chez les dames de Sainte-Anne, dont l'institut est d'enseigner les jeunes filles, douze tombèrent dans les mêmes convulsions; et il en serait tombé davantage, si on n'eût eu la précaution de renvoyer sur-le-champ chaque enfant chez ses parents. On fut obligé de multiplier les écoles. En séparant ainsi les enfants et ne les tenant assemblées qu'en petit nombre, trois semaines suffirent pour dissiper cette affection nouvelle épidémique. »

Nous noterons, en passant, à l'appui de ce fait, qu'il est très-fréquent de voir des jeunes filles dans la cérémonie publique de la première communion tomber dans des convulsions nerveuses, qui gagnent promptement de l'une à l'autre par le seul effet de l'exemple.

Il ne s'est donc rien passé chez les convulsionnaires de Saint-Médard qu'on n'eût déjà observé dans les épidémies morales dont nous venons de rappeler le souvenir; ainsi le caractère de propagation épidémique, qui est le premier trait frappant des convulsions des jansénistes, se trouve justifié par une foule d'exemples analogues. Il est vrai que ce n'est pas dans le caractère de la contagion que les jansénistes voient le surnaturel et le divin. Reste donc à expliquer ces faits eux-mêmes.

A l'époque des convulsions de Saint-Médard, les savants, les médecins, les philosophes et en général le public lettré de Paris, se trouvèrent mal disposés pour

bien raisonner sur ces phénomènes. Les uns, oubliant que l'esprit critique doit être avant tout l'esprit d'examen, nièrent obstinément les faits, et se contentèrent de persifler ce qui leur paraissait une œuvre de superstition et d'audacieuse jonglerie. Les autres, entêtés de démonologie, admirent les prodiges et ne s'attachèrent qu'à démontrer, à grand renfort de citations, que le démon seul pouvait en être l'auteur. Aux premiers, les jansénistes répondirent par des témoignages aussi nombreux qu'imposants, et par des preuves juridiques; avec les seconds, ils argumentèrent à leur tour par des citations, et ils ne furent pas embarrassés de trouver, dans l'histoire de l'Église et jusque dans les Livres saints, des faits admis comme miraculeux chez les chrétiens et qui, par toutes leurs circonstances, ressemblaient aux diverses manifestations de l'œuvre des convulsions.

Ainsi toute question scientifique était écartée du débat, et pourtant il y en avait plus d'une à poser. Des nombreuses guérisons obtenues à Saint-Médard, quelle que fût leur cause réelle, quinze ou seize, nous l'avons dit, avaient été bien complètes et authentiquement constatées; la physiologie pouvait-elle en trouver l'explication? Avait-elle aussi quelque raison à donner de ces deux particularités bien remarquables, l'insensibilité absolue et l'espèce d'invulnérabilité de convulsionnaires qui se soumettaient volontairement à ces cruelles épreuves appelées *secours?* Sur tout cela, pas une tentative de discussion sérieuse, par le moindre mot.

On en était resté là lorsque, en 1733, au moment même où les convulsions étaient en France une actualité des plus palpitantes, un homme plus versé dans

les secrets de la nature que la plupart de ses contemporains, le médecin Hecquet, fit paraître à Soleure un livre sur cette matière. Dans le *Naturalisme des convulsions, démontré par la physique, par l'histoire naturelle et par les événements de cette œuvre*, Hecquet commence par déclarer qu'il ne veut causer aucune peine au saint diacre Pâris, et qu'il croit même à tous ses miracles. Mais cette concession faite pour désintéresser les jansénistes, il entre en matière, et soutient contre eux qu'il n'y a ni intervention divine, ni caractère religieux dans ce qu'ils appellent l'*œuvre des convulsions*. Dans un style incorrect et quelquefois barbare, Hecquet démontre assez bien que la plupart de ces phénomènes prétendus miraculeux peuvent souvent trouver leur origine dans une affection très-commune chez les femmes et chez les personnes d'une imagination mobile et impressionnable. Il fait même comprendre, par des comparaisons heureusement trouvées, comment le désir instinctif ou réfléchi de ressentir des effets extraordinaires dont la vue ou le récit nous a frappés, fait que nous croyons les éprouver, et que parfois nous les éprouvons réellement. La nature de l'homme est d'ailleurs essentiellement sympathique. Serait-il possible que, entre des êtres animés, entre des mécaniques humaines, il ne se passât pas quelque chose d'analogue à ce qu'on remarque entre les cordes d'un instrument monté à l'unisson? Tout le monde sait qu'il suffit alors d'en frapper une seule pour les faire vibrertoutes. Mais ceci se rapporte particulièrement au caractère épidémique des convulsions, point qui n'est pas contesté.

Il était plus difficile d'expliquer l'état particulier qui rendait les convulsionnaires capables de résister aux

coups terribles que des furieux leur administraient. Hecquet n'élude pas cette difficulté. En examinant les dispositions dans lesquelles les patients demandent et reçoivent ces secours, il n'a garde d'oublier ce gonflement des muscles, que les observateurs, et Montgeron lui-même, ont toujours signalé comme le symptôme le plus inséparablement lié à ces crises. C'est surtout dans les lois de la physiologie que le médecin Hecquet trouve la raison de ces tuméfactions extraordinaires, qui permettaient aux filles convulsionnaires de supporter le poids et les assauts de dix ou douze hommes, sans être aplaties sous leurs chocs répétés.

« Parcourez, dit-il, les grandes villes, ces foires où se rassemblent tant de personnes de toutes les classes, combien n'y trouvez-vous pas de scènes qui ressemblent tout à fait à vos convulsions? Des femmes renversées, la tête sur une chaise, les pieds sur une autre, le ventre tendu, portant sur elles des fardeaux, des enclumes, dont le poids ne fait rien perdre de leur force à ces énormes gonflements? N'en voit-on pas qui, non contentes de porter ces enclumes, demandent qu'on frappe dessus à tour de bras? Direz-vous que l'esprit de Dieu est ici pour quelque chose? Il n'y a ni ruse ni tromperie, c'est l'effet singulier mais naturel de la maladie qu'on appelle la *tympanite*. »

Cependant Hecquet n'expliquait pas les faits étranges que nous avons racontés et qui ne se sont accomplis que bien plus tard, dans les réunions clandestines des jansénistes persécutés. On avait vu des femmes supporter impunément les coups de bûches ou de chenets qu'on leur portait sur le creux de l'estomac, et résister à toutes sortes de violences de ce genre.

Une sorte d'état magnétique ou *hypnotique*, produit par le ravissement religieux, était, selon nous, la cause qui procurait aux convulsionnaires jansénistes le bénéfice de cette insensibilité. L'état magnétique ou

hypnotique n'est pas, en effet, déterminé seulement par les gesticulations ou passes et la fixité du regard. Comme on le verra dans la partie de cet ouvrage consacrée à ce genre de phénomènes, une contention morale prolongée, une pensée fixement et passionnément embrassée, peuvent jeter l'homme dans cet étrange état, encore mal défini, et que la science actuelle, faute de désignation plus précise, a baptisé du nom d'état hypnotique ou magnétique. Or l'un des caractères essentiels de cet état étant d'amener souvent chez l'individu l'insensibilité physique sans altérer les facultés intellectuelles, on comprend que les convulsionnaires jansénistes jetés dans cette sorte d'extase, qui prend une intensité nouvelle par la répétition et l'habitude, demeurassent insensibles aux coups, aux piqûres et aux blessures mêmes qu'on leur faisait subir.

On lit dans les relations qui nous ont été conservées que plusieurs convulsionnaires tombaient dans un état d'extase si complet, qu'on l'appelait l'*état de mort*. Cet *état de mort* était une espèce de catalepsie ou de ravissement cataleptique.

« L'état de mort, dit Carré de Montgeron, est une espèce d'extase où le convulsionnaire, dont l'âme se trouve comme entièrement absorbée par quelque vision, perd quelquefois totalement l'usage de tous ses sens, et d'autres fois seulement en partie. » « Quelques convulsionnaires, ajoute-t-il, sont restés deux et même trois jours de suite les yeux ouverts, sans aucun mouvement, ayant le visage très-pâle, tout le corps insensible, immobile et roide comme celui d'un mort. »

Comparant l'*état de mort* des convulsionnaires à celui

de quelques saints mystiques, Carré de Montgeron fait remarquer que cet état fut très-connu de sainte Thérèse. « L'âme, dans le ravissement, dit sainte Thérèse, n'avait plus son corps et ne l'animait plus ; la chaleur manque, la respiration cesse, en sorte qu'on ne saurait plus apercevoir le moindre souffle ni le moindre mouvement ; tous les membres deviennent roides et froids, le visage pâlit et on ne voit plus que des apparences d'un corps mourant ou déjà mort. » On reconnaît à ces traits l'immobilité cataleptiforme de plusieurs convulsionnaires jansénistes.

Un certain nombre de personnages célèbres ont possédé ce don d'insensibilité physique, allant jusqu'à la catalepsie. Tel fut un prêtre nommé Restitute, dont parle saint Augustin, et le philosophe Cardan, qui avaient tous deux la faculté de se jeter volontairement dans cet état.

Sainte Élisabeth de Spalberk jouissait du même apanage naturel ; elle était sujette à des extases pendant lesquelles elle demeurait sans aucun sentiment, sans mouvement et même sans respiration. Son corps était tellement raide qu'on ne pouvait en toucher une partie sans faire mouvoir tout le reste ; c'était une véritable catalepsie.

La sœur Madeleine du Saint-Sacrement était dans le même cas.

Le cardinal de Vitri rapporte que, de son temps, plusieurs saintes filles tombaient dans des extases qui les privaient de l'exercice de tous leurs sens, qui leur ôtaient toute sensibilité aux coups et même aux blessures.

La sœur Marie de l'Incarnation, fondatrice de l'ordre des Carmélites en France, était sujette à la même

extase cataleptiforme. Madeleine de Pazzi tombait quelquefois à terre et y demeurait jusqu'à cinq ou six heures dans une espèce de léthargie. En 1585, à partir de la veille de la Pentecôte, elle passa consécutivement huit jours et huit nuits insensible à toute impression du monde matériel.

Marguerite de Cortone était quelquefois si complétement privée de ses sens qu'elle semblait morte[1].

« La même chose, dit Carré de Montgeron, est arrivée à quelques convulsionnaires, qu'on piquait en cet état d'une manière très-inhumaine, sans qu'ils le sentissent. »

Cependant Carré de Montgeron fait remarquer que l'extase provoquait rarement des phénomènes d'insensibilité aussi fortement accusés. « La plupart des convulsionnaires, dit-il, n'ont pas eu ces sortes d'extases d'une manière si forte; plusieurs, quoiqu'ils restassent immobiles pendant plus d'un jour, n'ont pas continuellement cessé de voir ni d'entendre, et n'ont pas perdu entièrement toute sensibilité; et, quoique leurs membres devinssent fort roides, dans de certains moments, quelquefois, peu après, ils ne l'étaient presque plus ou point du tout. »

La catalepsie ou l'*état de mort* ne se montrait pas d'ailleurs chez tous les extatiques de Saint-Médard. Montgeron dit, en parlant de la plupart d'entre eux : « Ils voient ordinairement les personnes présentes, ils leur parlent et ils entendent même quelquefois ce que ces personnes leur disent, quoique d'ailleurs leur âme paraisse presque absorbée dans la contem-

1. Calmeil, *de la Folie*, t. II, p. 343.

plation des objets qu'une puissance supérieure leur fait voir. »

En résumé, la catalepsie, ou, si l'on veut, l'état hypnotique ou magnétique provoqué par l'exaltation religieuse, explique, selon nous, les phénomènes d'insensibilité physique qui se sont manifestés chez un assez grand nombre de convulsionnaires jansénistes.

Aux personnes qui n'accepteraient qu'avec quelque peine l'explication que nous présentons ici, nous rappellerons, pour sortir de ce domaine merveilleux en apparence, que la colère, la crainte, toute passion en un mot, pourvu qu'elle soit portée à son paroxysme, peut produire l'insensibilité. Le docteur Montègre cite le fait d'un boucher qui, dans un transport de colère, frappa si violemment son établi avec le poing, que la marque de ses doigts resta imprimée sur le bois : il n'avait néanmoins éprouvé aucune sensation douloureuse de ce coup violent. L'état d'exaltation morale éteint souvent toute sensibilité. Des guerriers blessés à mort au milieu du combat continuent de se battre sans se douter de leurs blessures, jusqu'à ce qu'ils tombent tout d'un coup. On a vu un soldat combattant sur un vaisseau embrasé, et ayant la cuisse fracassée par un boulet, avoir le courage d'achever de se couper la cuisse avec son sabre et de se jeter à la mer pour éviter les flammes qui le menaçaient. En Italie, un aliéné fantastique se crucifiait lui-même ; d'après le médecin qui le soigna, cet individu ne souffrait nullement de ses blessures tant que durait le paroxysme de son délire religieux, tandis qu'il éprouvait d'atroces douleurs quand la raison lui revenait. Les coups, les blessures que recevaient dans leur

extase les convulsionnaires jansénistes, ne leur faisaient, de même, éprouver aucune douleur, à cause de l'état d'exaltation morale auquel ils étaient en proie. Cette remarque peut s'appliquer aux convulsionnaires dont l'extase religieuse n'allait pas jusqu'à ce degré extrême de l'*état de mort* dont il est question plus haut.

La résistance inouïe que la peau, le tissu cellulaire, la surface du corps et des membres des convulsionnaires opposaient à des chocs qui semblaient devoir les déchirer ou les briser, est de nature à exciter plus de surprise. On peut néanmoins en donner l'explication.

On doit remarquer d'abord que le caractère d'*invulnérabilité* chez les convulsionnaires est beaucoup moins établi historiquement que celui de l'insensibilité. On a souvent reconnu que les fanatiques, en se croyant invulnérables, se faisaient une étrange illusion, et il a été fréquemment constaté que les corps de plusieurs présentaient, à la suite de ces épreuves, de larges ecchymoses sur la peau et de nombreuses contusions sur les surfaces qui avaient été le plus violemment foulées ou battues.

Dans les épreuves des *Sœurs Françoise* et *Marie* auxquelles assistèrent La Condamine et M. du Doyer du Castel, on trouve longuement expliqué par ce dernier observateur, que les épées dont on faisait pénétrer la pointe dans le corps de ces convulsionnaires émérites, y produisaient de véritables blessures, comme elles auraient pu le faire sur tout autre corps non miraculé, et que l'épaisseur et l'interposition des vêtements, le soin de ne pas trop fortement appuyer, étaient dans ce cas les véritables raisons du prétendu

miracle de l'invulnérabilité. M. du Doyer de Castel est très-explicite sur ce point : il prouve que l'invulnérabilité de la sœur Françoise était une entière illusion[1].

En ce qui concerne les coups de bûches et de chenets, il faut remarquer que, chez les fanatiques de Saint-Médard, ces coups n'étaient jamais administrés que pendant la tourmente convulsive, et qu'alors, comme le fait observer M. Calmeil, le météorisme du ventre, l'état de spasme de l'utérus sur les femmes, du canal alimentaire chez tous les malades, l'état de contraction, d'éréthisme, de turgescence des enveloppes charnues des plans musculaires qui protégent et recouvrent l'abdomen, la poitrine, les principaux troncs vasculaires et les surfaces osseuses, devaient singulièrement contribuer à atténuer, à amortir et à annuler la violence des coups.

« Il faut remarquer, dit M. Calmeil, qu'on se servait, pour frapper sur le corps des convulsionnaires, de corps ou d'objets volumineux, à surfaces plates ou arrondies, à contours cylindriques et émoussés; or l'action de pareils agents physiques n'est pas à comparer, quant au danger qui s'y attache, à celle des cordes, des verges, des instruments souples, flexibles, à arêtes prononcées. Au total, le contact et l'impression répétés des coups produisaient sur les convulsionnaires l'effet d'un massage salutaire, et rendaient moins sensibles les tortures de l'hystérie[2]. »

Ce *massage salutaire* est pour nous une transition qui nous conduit à parler de la sensation voluptueuse que certaines convulsionnaires éprouvaient évidemment sous l'action des secours qu'elles se faisaient administrer, toujours par des hommes, et de préfé-

1. *Correspondance de Grimm et Diderot*, t. II. Lettre du 15 mai 1759.
2. *De la Folie*, t. II, p. 386.

rence par les plus forts, c'est-à-dire les plus jeunes. Si l'on ne voulait voir dans ce fait qu'une conséquence de la perversion de la sensibilité physique, on trouverait un grand nombre d'exemples à rapprocher de celui des convulsionnaires de Saint-Médard, et il n'y a rien, à coup sûr, de moins divin que ce genre de miracle. Decèze cite un jeune homme de Paris qui se renfermait dans sa chambre pour se serrer la poitrine, les bras, les jambes avec des cordes à nœuds coulants, attachées à quatre clous fixés à la muraille On le trouva un jour près d'expirer dans cette épreuve. Interrogé sur ce qui pouvait le porter à une pareille folie, il répondit que les ligatures produisaient d'abord en lui une impression forte; que bientôt aux souffrances succédait une sensation délicieuse qu'il lui était impossible de décrire. C'était, comme on le voit, la même expérience que Socrate, dans sa prison, avait faite accidentellement sur l'alliance intime du plaisir et de la douleur[1].

Un fait de la même nature est celui que rapporte Lorry, d'un jeune homme qui, étant incommodé d'une vive démangeaison, déchirait ses chairs avec délices. Les sensations voluptueuses qui accompagnent la pendaison ne sont plus mises en doute par personne. Ce qu'on trouve de plus excentrique en ce genre, c'est le fait que Lock raconte d'un Irlandais qui ne put jamais voir sans colère l'homme qui, en le retirant de l'eau, l'avait arraché aux suprêmes délices qu'il éprouvait en se noyant. C'était bien le cas de dire avec Horace :

Invitum qui servat, idem facit occidenti.

1. Criton.

Ce que les physiologistes appellent *perversion* ou *viciation* de la sensibilité physique, n'est peut-être pas bien nommé quand il s'agit d'expliquer la cause secrète des jouissances éprouvées par les filles de Saint-Médard, pendant qu'on les frappait violemment sur le ventre : sensations surprenantes, mais très-réelles néanmoins, et au milieu desquelles plusieurs ont pu trouver du soulagement à leurs maux, et même leur guérison. Le mal dominant chez ces convulsionnaires était une sensibilité qui, exaltée jusqu'à la frénésie, sans cesser d'être naturelle, avait des exigences extraordinaires, et réclamait avec rage des moyens très-mal indiqués pour la pudeur, mais dont la physiologie et l'anatomie expliquent fort bien l'emploi. Les coups se donnaient non-seulement sur le ventre et sur le creux de l'estomac, mais encore sur les lombes, sur les reins, sur les cuisses et dans les régions du bassin. Or, selon l'abbé Boileau, qui en savait plus long que beaucoup de médecins de son temps, « les coups sur le siége poussent des impressions au cerveau et y peignent de vives images de plaisirs défendus, qui fascinent l'esprit et réduisent la chasteté aux abois[1]. »

De tous les démons qui peuvent prendre possession de l'esprit d'une fille, le démon de la luxure est de beaucoup le plus difficile à contenter. Or, l'hystérie étant le chef des démons intérieurs qui tourmentaient les filles de Saint-Médard, on en a guéri plusieurs en les mariant, et un plus grand nombre se sont guéries elles-mêmes en se livrant au libertinage. Nous avons dit, dans l'introduction de cet ouvrage, qu'au milieu

1. *Histoire des flagellants.*

du quinzième siècle on vit éclater en Allemagne une des plus célèbres épidémies de possédées, celle des *Nonnains*, qui faisaient tous les miracles admirés depuis à Saint-Médard, et même quelques-uns de plus, qui cabriolaient, grimpaient contre les murailles, parlaient des langues étrangères, bêlaient comme des brebis, et quelquefois se mordaient les unes les autres comme des enragées. C'est aussi au mariage que l'on eut recours pour mettre fin aux désordres de ces convulsionnaires, lesquelles d'ailleurs, guidées par l'instinct de leur mal, avaient déjà commencé à se traiter elles-mêmes dans ce sens, en faisant passer des jeunes gens la nuit par-dessus les murs de leur couvent.

Hecquet ne s'y est pas trompé, et c'est même sur ce chapitre spécial que ses commentaires deviennent riches, complets, lumineux, mais d'une crudité d'expressions qui blesserait aujourd'hui la délicatesse et la pruderie de notre langue. Il est plus décent de citer M. Calmeil, dont l'opinion ne diffère pas de celle de Hecquet touchant la véritable nature de l'instinct qui portait quelques convulsionnaires à réclamer les secours.

« L'empressement, nous dit cet auteur, avec lequel un certain nombre de filles et de femmes convulsionnaires couraient après les épreuves d'un martyre apparent, se trouve encore en partie expliqué par l'exaltation des organes génitaux. Au diapason où leur sensibilité se trouvait montée pendant le paroxysme hystérique, le plus grand nombre des convulsionnaires de Saint-Médard n'éprouvaient, en affrontant la violence des coups habituellement les plus douloureux, qu'une sensation de plaisir. Ne soyons donc pas étonnés si beaucoup de convulsionnaires en vinrent, comme on l'a assuré, à se vautrer dans la débauche la plus criminelle, sans cesser toutefois de

mettre en avant les intérêts de la religion, et en assurant que c'était Dieu qui l'entendait ainsi[1]. »

Et la théomanie ajoutant ses délires aux fureurs de l'hystérie, on eut bientôt des exhibitions publiques de ces scènes scandaleuses qui s'étaient renfermées d'abord dans le secret des coteries jansénistes. A Paris, des femmes convulsionnaires parcouraient les promenades, les places, les avenues, cherchant à reconnaître dans les groupes les juifs dont elles prédisaient la conversion, et parmi ceux-ci, la figure du prophète Élie. Quelques-unes ayant cru trouver ce prophète dans un prêtre nommé Vaillant, visionnaire qui s'était persuadé à lui-même que l'âme d'Élie avait pris possession de son corps, elles se mirent à courir après lui dans les promenades publiques, et à le saluer prophète avec des élans d'adoration érotiquement caractérisés. Ces actes de folie désolèrent les plus sages jansénistes, mais sans les ramener tous à la vérité et au bon sens. Tout ce qu'on put obtenir de Montgeron fut l'aveu que ceux qui couraient après le prêtre Vaillant et le frère Augustin, autre prophète qui représentait sans doute Élisée, ne pouvaient obéir qu'aux suggestions du démon qui s'était emparé de quelques enfants de l'Église. Ainsi Montgeron, dans cet embarras, aimait encore mieux livrer au diable quelques convulsionnaires que de se résigner à croire qu'il n'y avait rien de surnaturel dans les convulsions.

De la discussion à laquelle nous venons de nous livrer, il résulte que les faits accomplis au cimetière de Saint-Médard, tant pour la guérison des maladies que

1. Tome II, p. 385.

pour la manifestation et la communication épidémique des phénomènes convulsifs et des extases, n'avaient rien que de naturel, rien dont la médecine et la physiologie ne puissent arriver à signaler les causes. Il n'y avait aucun miracle dans ces divers actes, et par conséquent, ce n'était pas Dieu qui les produisait chez les convulsionnaires pour prouver que les cinq propositions n'étaient pas dans le livre de Jansénius.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION OU COUP D'ŒIL SUR L'HISTOIRE DU MERVEILLEUX DEPUIS L'ANTIQUITÉ JUSQU'AUX TEMPS MODERNES..... 1

I. Le merveilleux dans l'antiquité et le moyen âge..... 3

II. La démonomanie pendant les seizième et dix-septième siècles. Croyance universelle au pouvoir des sorciers... 27

III. Coup d'œil sur les principales épidémies de la folie démoniaque pendant les seizième et dix-septième siècles. — Divers procès de sorcellerie..... 38

LES DIABLES DE LOUDUN.

CHAPITRE PREMIER. Le couvent des Ursulines de Loudun. — Premiers symptômes de la possession..... 84

CHAPITRE II. Urbain Grandier, sa naissance, ses antécédents, sa personne..... 95

CHAPITRE III. Commencement des procédures. — Continuation des exorcismes. — Divers incidents..... 102

CHAPITRE IV. États des esprits dans la ville de Loudun. — Détresse des Ursulines. — Honte et rancune des partisans de Mignon. — Arrivée de Laubardemont à Loudun. — Le cardinal de Richelieu et Urbain Grandier. — Reprise et propagation de l'épidémie démoniaque — Pleins pouvoirs donnés à Laubardemont pour l'instruction et le jugement de cette affaire. — Arrestation d'Urbain Grandier..... 125

Chapitre V. Arrivée de l'évêque de Poitiers à Loudun. — Sa déclaration de principes touchant la possession des Ursulines. — Pression exercée au nom de Dieu et du roi sur l'opinion publique et sur les témoins. — Exorcismes pratiqués en présence du prélat et du commissaire royal, dans l'église de Sainte-Croix. — L'accusé invité par l'évêque à faire lui-même les fonctions d'exorciste. — Scènes épouvantables qui terminent cette séance. — Divers incidents. — Nouvelles accusations contre Grandier. — Acte du commissaire royal, qui met la possession au nombre des choses sacrées. — Rétractations momentanées des sœurs Claire et Nogeret. — Nouvelle commission donnée aux douze juges choisis par Laubardemont. — Lettre touchante de l'accusé à sa mère. — Dévotions accomplies par les juges avant de délibérer. — Pression exercée sur leurs consciences par Laubardemont. — Leur arrêt..... 158

Chapitre VI. Urbain Grandier est mis à la question. — Sa constance dans les tourments. — Il est brûlé vif. — Apparitions singulières au-dessus de son bûcher..... 180

Chapitre VII. Épilogue de la mort d'Urbain Grandier..... 193

Chapitre VIII. Continuation des phénomènes de la possession diabolique. — Miracles d'Élisabeth Blanchard. — Gaston d'Orléans. — Lord Montagu. — Miracle de la mère supérieure. — Expulsion des démons Léviathan, Isaacarum et Béhémot. — Le P. Joseph. — Malheurs arrivés à la possession. — Sa dernière phase. — Fuite définitive de tous les diables de Loudun. 200

Chapitre IX. La possession à Chinon. — Barré et ses énergumènes soutenus par Laubardemont. — Lettre du roi défavorable aux exorcistes de Chinon — Inaction de l'archevêque de Tours contre les exorcistes — Barré accuse de magie un prêtre de Chinon. — Condamnation et exil de Barré. — Autres et dernières tentatives de possession à Tournon et dans le diocèse de Nîmes.... 220

Chapitre X. Opinions diverses sur la cause des événements de Loudun : la possession diabolique, le complot contre Grandier. Opinions du docteur Pétroz, d'Esquirol, d'Alexandre Bertrand. — Thèse de M. Sauzé. — Explication de ces faits par le somnambulisme artificiel. — Traits de ressemblance entre l'état des religieuses possédées et le somnambulisme artificiel. — Conclusion. 232

LES CONVULSIONNAIRES JANSÉNISTES.

Chapitre premier. Faits précurseurs des convulsions du cimetière de Saint-Médard. — La possession de Marthe Brossier et de Denyse Lacaille..... 267

Chapitre II. La guerre du jansénisme..... 273

Chapitre III. Premiers miracles des jansénistes..... 308

Chapitre IV. La vie du bienheureux François de Pâris..... 320

Chapitre V. Miracles et convulsions au cimetière Saint-Médard, sur le tombeau du diacre Pâris. — Épidémie convulsionnaire.. 355

Chapitre VI. Les secours meurtriers..... 385

Chapitre VII. Explication physiologique du phénomène des convulsions de Saint-Médard..... 407

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME PREMIER.

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

DES LITTÉRATURES

CONTENANT

I

Des notices sur les écrivains de tous les temps et de tous les pays
et sur les personnages qui ont exercé une influence littéraire ;
l'analyse et l'appréciation des principales œuvres individuelles, collectives,
nationales, anonymes, etc.;
des résumés de l'histoire littéraire des diverses nations ;
les faits et souvenirs intéressant la curiosité littéraire ou bibliographique;
les Académies, les théâtres, les journaux et revues, etc.

II

La théorie et l'historique des différents genres de poésie et de prose,
les règles essentielles de rhétorique et de prosodie,
les principes d'esthétique littéraire; des notions sur les langues,
leurs systèmes particuliers de versification, leurs caractères distinctifs
et les principes de leur grammaire.

III

La bibliographie générale et particulière,
les ouvrages à consulter sur les questions d'histoire,
de théorie et d'érudition.

PAR G. VAPEREAU
Inspecteur général de l'instruction publique.

Un vol. grand in-8°, de XVI-2096 pages à 2 colonnes, broché, 30 fr.
Le cartonnage en percaline gaufrée se paye, en sus, 2 fr. 75; — la demi-reliure en chagrin, tranches jaspées, 5 fr.

La forme de dictionnaire, si commode pour les recherches, a été appliquée de nos jours avec succès à tout ordre spécial de connaissances aux sciences physiques ou mathématiques, à la chimie, à la médecine, à l'histoire naturelle, à l'industrie, aux beaux-arts, aux sciences morales, à l'économie politique, à la politique, à la philosophie, aux études historiques, à la biographie, à l'archéologie, à la pédagogie. Ces répertoires alphabétiques d'une spécialité définie ont été accueillis comme d'heureux moyens de vulgarisation et d'utiles instruments de travail.

Il était naturel que la littérature eût le sien ; que, dans ce grand mouvement d'ouvrages de forme encyclopédique qui se restreignent à un seul objet pour l'embrasser et le faire connaître dans toutes ses parties, il y eût l'encyclopédie littéraire, s'enfermant librement dans le domaine un

peu flottant des lettres, pour le pénétrer mieux, réunissant en un seul et même cadre, pour l'offrir à une intelligente curiosité, tout ce qui intéresse de près ou de loin l'art littéraire : hommes et choses, livres et auteurs, histoire et théorie, faits et jugements, questions générales et partie technique, procédés et résultats.

Cette idée si simple, si conforme aux tendances contemporaines, n'avait pas eu jusqu'ici les suites qu'elle comportait; la littérature, qui a conservé une place convenable dans les dictionnaires universels de biographie et d'histoire, tant en France qu'à l'étranger, s'est laissé peu à peu évincer des grandes encyclopédies générales par les empiètements de la science r il est juste qu'elle se dédommage en se créant son encyclopédie particulière, mise au niveau du goût, de l'esprit et du savoir modernes, répondant, par la précision, par la mesure, par le nombre des articles, à l'idée que nous nous formons aujourd'hui d'un dictionnaire à la fois spécial et universel, destiné à répandre un ordre particulier de connaissances et à en faciliter le progrès.

C'est ce dictionnaire que M. G. Vapereau a donné aux lettres et aux lettrés, suivant un plan plus difficile à exécuter qu'à concevoir.

Le plan d'un *Dictionnaire universel des littératures* était tout entier avec ses conditions, dans son titre même. L'universalité à laquelle il aspire, sur un objet spécial, lui imposait la mesure, la proportion, une étroite coordination des parties et de l'ensemble. On doit y trouver tout ce que l'idée d'encyclopédie littéraire rappelle; mais on n'y doit trouver que cela. Il fallait, au seul point de vue de l'intérêt littéraire, faire leur part aux hommes et aux choses, à l'analyse et à la critique des ouvrages, aux règles et conditions des genres, aux types créés et développés par le génie des individus ou des nations, aux influences générales ou particulières, aux principes et aux variations du goût, aux questions d'esthétique, d'érudition et de curiosité, à la bibliographie, à la philologie, à la linguistique, à toutes ces études accessoires dont l'intérêt spécial est attesté de nos jours par les longues et savantes recherches dont elles sont l'objet.

L'auteur, dans la *Préface*, explique l'économie de son œuvre où il semble que, dans des limites en apparence indécises, rien n'ait été laissé au hasard. Pour donner une idée de l'étendue, de la variété et de l'intérêt d'un pareil ouvrage, nous nous bornerons à rappeler par catégories quelques-uns des nombreux articles qu'il présente dans l'ordre alphabétique, et à esquisser, pour ainsi dire, la table raisonnée des matières.

Les Auteurs et les Œuvres individuelles : Environ 8000 notices d'écrivains de tous les temps et de tous les pays ou de personnages ayant eu une influence sur les lettres; notices, qui, mettant en relief l'élément littéraire, donnent à l'analyse et à l'appréciation des œuvres une place proportionnée à l'importance ou au renom, n'épargnant pas, sur les auteurs illustres de toutes les nations, les développements intéressants et se restreignant, sur les noms obscurs, aux indications bibliographiques les plus utiles.

Les Œuvres anonymes, collectives, nationales : Le mystère d'*Adam*, les *Ballades anglaises*, la *Batrachomyomachie*, le poème de *Beowulf*, la *Bible* et les *Bibles*, les poèmes sur *Charlemagne*, les *Eddas*, l'*Eulenspiegel*, les chansons de *Geste*, *Gudrun*, les livres *Hermétiques*, *Héro et Léandre*, l'*Ikon basilike*, l'*Imitation de J.-C.*, les lettres de *Junius*, le *Kalevala*, le *Mahâbhârata*, le *Margitès*, les *Mille et une Nuits*, les *Nibelungen*, la farce de *Pathelin*, les *Puranas*, le *Ramayana*, les romans de *Renart*, la chanson de *Roland*, le *Romancero*, le roman de la *Rose*, le livre des *Sept-Sages*, le *De Tribus impostoribus*, les *Védas*, le *Zend-Avesta*, etc., etc.

Les Genres littéraires, Historique et Théorie : *Allocution*, *Atellanes*, *Autos sacramentales*, *Biographie*, *Burlesque* (Genre), *Chaire*, *Chanson*, *Chants nationaux*, *Comédie*, *Commedia dell' arte*, *Correspondance*, *Description*, *Didactique*, *Dithyrambe*, *Drame*, *Élégie*, *Éloquence*, *Épigramme*, *Épître*, *Épopée*, *Fable*, *Fabliau*, *Féeries*, *Gnomique*, *Histoire*, *Idylle*, *Impromptu*, *Lettres* (Ouvrages en forme de), *Lyrique*, *Mélodrame*, *Mimes*, *Moralités*, *Mystères*, *Noëls*, *Ode*, *Opéra*, *Opéra-comique*, *Parabase*, *Parodie*, *Pastorale*, *Philosophie*, *Proclamation*, *Proverbes*, *Roman*, *Satire*, *Satyrique* (Drame), *Sirventes*, *Tragédie*, *Trilogie*, *Vaudeville*, etc.; ainsi qu'une série de types littéraires empruntés à l'histoire ou à la légende : *Charlemagne*, *Don Carlos*, *Don Juan*, *Faust*, le *Misanthrope*, *Robert le Diable*, etc.

L'Histoire littéraire, les Institutions et Faits littéraires, la Curiosité : *Académie française* et autres *Académies*, *Aèdes*, *Aliénés* (Littérature des), *Anciens et Modernes* (Querelle des), *Bardes*, *Bateleurs*, *Basoche*, *Bévues*, *Bureaux d'esprit*, *Cabales*, *Cabarets et Cafés littéraires*, *Censure*, *Chartes* (École des), *Citations*, *Collaborations*, *Cours d'amour*, *Dédicace*, *Diascévastes*, *Doctorat ès lettres*, *Enfants sans souci*, *Guirlande de Julie*, *Historiographe*, *Homme de lettres*, *Index*, *Jésuites*, *Jobelins et Uraniens*, *Meistersinger*, *Minnesinger*, *Normale* (École), *Oratoriens*, *Ordres littéraires*, *Palinod* (Puys de), *Plagiat*, *Port-Royal*, *Prophètes*, *Propriété littéraire*, *Querelles littéraires*, *Rambouillet* (Hôtel de), *Réminiscences*, *Rhapsodes*, *Romantisme*, *Rouleaux des morts*, *Scaldes*, *Sonnets* (Affaire des), *Sorts homériques et virgiliens*, *Temple* (Société du), *Troubadours*, *Trouvères*, *Université*, etc.; puis et surtout des résumés historiques, dont plusieurs importants, sur les littératures *Allemande*, *Anglaise*, *Chinoise*, *Espagnole*, *Grecque*, *Italienne*, *Latine*, *Persane*, *Sanscrite*, *Scandinave*, etc., sans compter deux séries d'articles sur l'histoire spéciale des *Théâtres* et des *Revues* et *Journaux*.

Théorie, Esthétique littéraire, Rhétorique : *Amphigouri*, *Art*, *Beau*, *Concetti*, *Critique*, *Déclamation*, *Esprit*, *Euphémisme*, *Fatalité*, *Figures* de mots et de pensées, *Génie*, *Gongorisme*, *Goût*, *Imagination*, *Inspiration*, *Intérêt*, *Lieux communs*, *Moralité*, *Poésie*, *Preuves oratoires*, *Prose*, *Style*, *Unité*, etc.

HISTOIRE

DU

MERVEILLEUX

DANS LES TEMPS MODERNES

PAR

LOUIS FIGUIER

TOME DEUXIÈME

Les Prophètes protestants.
La Baguette divinatoire

TROISIÈME ÉDITION

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1874

Droits de propriété et de traduction réservés

BF
1412
F5
1873
t.2

LIBRARY
FEB 15 19[illegible]
UNIVERSITY OF TORONTO

784333

LES

PROPHÈTES PROTESTANTS

« Je répandrai mon esprit sur toute chair. Vos fils et vos filles prophétiseront ; vos vieillards songeront des songes, et vos jeunes gens verront des visions. »
(JOEL, chap. II, 28.)

3e édition

LES

PROPHÈTES PROTESTANTS

CHAPITRE PREMIER

Histoire abrégée de la persécution des protestants français, avant et après la révocation de l'Édit de Nantes.

Les faits que nous allons raconter sont tellement en dehors des choses ordinaires, qu'à l'époque où ils se sont accomplis, un grand nombre de personnes leur ont attribué une cause surnaturelle. Aujourd'hui même, bien qu'une physiologie plus avancée rende compte de ces phénomènes, il existe encore des gens qui persistent à trouver dans les manifestations des prophètes protestants quelque caractère diabolique ou divin. Les théologiens qui disputent sur ces faits étranges, de même que sur tous leurs analogues, se divisent, comme à l'ordinaire, en deux partis opposés, que l'on pourrait appeler le parti de Dieu et le parti du diable. Pour les protestants, qui veulent trouver la confirmation de la vérité de leurs dogmes dans les prophéties et les révélations des insurgés cévenols, c'est l'Esprit-Saint lui-même qui les a inspirés, et ils invoquent, à l'appui de cette prétention, un témoignage biblique, celui de Joël, qui a dit : « Vos fils et vos

filles prophétiseront. » Pour les catholiques, au contraire, qui verraient leur condamnation dans ces miracles, s'ils étaient véritables, tout y est illusion, mensonge et œuvre de Satan.

En dehors de ces deux partis de théologiens, est celui des médecins et des savants, qui classent tous ces phénomènes parmi les maladies du corps et de l'esprit, et qui, en s'appuyant sur les données de la pathologie mentale, arrivent à en fournir une explication naturelle.

Nous ne dirons rien d'un quatrième parti, qui doit compter pour peu en pareille matière : c'est celui des incrédules qui n'ont acquis le droit de l'être par aucun travail de recherches et d'examen, qui nient résolûment tous les faits dont l'étrangeté les embarrasse, et ne prétendent voir dans les phénomènes les plus constants et les mieux attestés que scènes thaumaturgiques, rôles appris, supercherie et compérage. Nous retrouverons, quand il sera question du magnétisme animal, cette classe de pyrrhoniens qui se font à si bon marché la réputation d'esprits forts.

Nous n'avons pas besoin de dire que nous nous rangeons à l'opinion qui explique par la physiologie et par la médecine mentale ces phénomènes, prétendus merveilleux, et qui en écarte ainsi toute interprétation superstitieuse. Mais en pareille matière on ne peut d'avance donner raison à personne ; il faut commencer par exposer les faits, et c'est ce que nous allons entreprendre.

La description des phénomènes extatiques des petits prophètes protestants serait incomplète, et l'on retrancherait même la cause qui les explique, si on ne faisait

précéder ce récit d'un rapide coup d'œil historique sur les odieuses persécutions que Louis XIV, bien avant la révocation officielle de l'Édit de Nantes, avait décrétées contre les réformés de son royaume.

On sait après quelles tergiversations, quelles lenteurs et quels tâtonnements politiques, Henri IV s'était enfin décidé à signer cet édit, et combien ce roi, converti au catholicisme, avait fait la part petite à ses anciens coreligionnaires. En dépit des restrictions de l'Édit de Nantes, la situation des protestants s'était pourtant améliorée vers la fin du règne de Henri IV, et leurs droits s'étaient étendus. Dans les premières années du règne de Louis XIII, les temples et les places de sûreté des protestants dépassaient même de beaucoup le nombre fixé par l'édit de son prédécesseur.

Devenu premier ministre et presque roi en 1629, le cardinal de Richelieu ne réagit que faiblement contre les empiétements du protestantisme. C'est un point qui doit être établi avec d'autant plus de soin, que le siége et la prise de la Rochelle, cette principale citadelle des huguenots, en France, semblent témoigner du contraire.

Dans la confusion politique qui régnait au XVII^e^ siècle, la religion cédait souvent à l'intérêt dans les conseils des hommes d'État et des rois. Cela est bien prouvé de Richelieu, comme de tous les politiques de ce temps. Il n'y a pas de comparaison à faire entre l'esprit de tolérance que le ministre de Louis XIII montra toujours en matière religieuse, et le zèle fanatique de ces rois d'Espagne qui, sans raison d'État, se faisaient contre leurs propres sujets le bras séculier de l'inquisition. Le cardinal de Richelieu n'a ni brûlé ni exterminé les protestants de France; on ne peut pas même lui reprocher de les avoir persécutés comme

religionnaires, car il ne les poursuivit jamais que comme ennemis politiques de l'État qu'il avait mission de gouverner et de défendre. Un parti qui comptait parmi ses chefs un maréchal de Bouillon, un duc Benjamin de Soubise, un marquis de la Force, un Châtillon, petit-fils du célèbre amiral de Coligny, un duc Henri de Rohan, que l'on comparait aux plus grands capitaines de son siècle; un tel parti, augmenté souvent des restes de la faction des mécontents, qui avaient déjà pris les armes au commencement du règne contre les favoris et les ministres de Louis XIII, ne pouvait qu'inspirer à Richelieu des craintes sérieuses pour le succès de sa politique intérieure, dont le but était l'unité définitive du gouvernement, par la centralisation ou la destruction de tous les pouvoirs entre lesquels s'étaient partagées jusqu'alors l'autorité et la force du pays. On sait, en effet, que sous Louis XIII, pour les grands seigneurs, chefs de huguenots, il s'agissait, sous prétexte de garanties religieuses, d'une restauration de la féodalité. Le gros du parti rêvait une république protestante, comme celle de la Hollande, ou une ligue de villes et de provinces protestantes en France, telle qu'on la voyait exister en Allemagne. C'était toujours, sous un autre aspect, le morcellement de l'État, contre lequel Richelieu lutta avec tant d'énergie dans toute sa carrière politique. Dans l'armée des réformés, les soldats et les chefs étaient parfaitement d'accord; leur organisation était complète, et les huit provinces de France dans lesquelles ils étaient le plus nombreux, étaient entrées dans la ligue, ayant chacune à sa tête un général.

Malgré la défense du roi, le parti huguenot s'était assemblé à la Rochelle, et y avait tenu ce qu'on pouvait

appeler les états généraux du protestantisme. Cette ville, forte par elle-même, par le courage de ses citoyens, et surtout par son port, d'une largeur qui ne permettait pas de le fermer, et qui, restant ouvert aux vaisseaux anglais, assurait aux assiégés des ressources toujours nouvelles, était considérée comme le principal boulevard des calvinistes. Même après les défections de plusieurs grands seigneurs de la religion, qui, combattant pour eux-mêmes plutôt que pour leur parti, vendaient souvent la paix au roi, la Rochelle avait toujours tenu ferme et suffi à sa défense. Il était même arrivé, en 1625, qu'une flotte toute rochelloise, commandée par Soubise, le frère de ce duc Henri de Rohan dont nous venons de parler, avait osé attaquer et avait vaincu, près de l'île de Ré, la flotte des Provinces-Unies, montée par des hommes que l'on regardait alors comme les premiers marins du monde. Pour peu que les protestants épars dans diverses provinces de la France se fussent entendus pour concentrer leurs forces dans cette place, ils en auraient fait une république plus indépendante et plus redoutée que Genève.

Nous n'avons pas à raconter comment Richelieu, s'improvisant généralissime et même amiral, entreprit le siége de la Rochelle, et par quels travaux, dignes de ceux d'Alexandre devant Tyr, il parvint à dompter la mer, à fermer le port et à réduire par la famine cette malheureuse cité, devenue immortelle par le souvenir de sa résistance. Richelieu détruisit les fortifications de la Rochelle, il enleva à la ville ses priviléges, il y rétablit la religion catholique, mais en y laissant subsister le protestantisme concurremment avec elle. Les habitants furent épargnés et dans leur vie et dans leur culte. Ce ministre tint la même con-

duite à l'égard des autres protestants du royaume, que leur nombre rendait encore redoutables, même après la perte de la Rochelle. Il ne s'en prit qu'à leurs principales places de sûreté, dont il fit raser les remparts; il les laissa debout. En un mot, il abattit et désarma partout les protestants comme parti militaire, mais il leur permit de vivre en pleine liberté comme secte religieuse, et presque avec toute l'étendue qu'ils avaient su donner à leurs droits pendant les guerres civiles.

Les réformés de France avaient mérité d'ailleurs le bienfait de cette politique tolérante. C'étaient, pour la plupart, des hommes pieux, pleins de scrupules évangéliques, qui se croyaient le droit de mourir plutôt que de renoncer à la foi de leurs pères, mais non celui de s'insurger contre leur roi légitime. Ils n'avaient jamais consenti à s'enrôler sous le drapeau politique levé par les chefs de la religion. Ils léguèrent à leurs enfants l'exemple et la tradition de cet esprit pacifique; mais ceux-ci devaient s'en prévaloir bien inutilement, comme nous le verrons, devant le successeur de Louis XIII.

La première moitié du règne de Louis XIV s'écoula assez paisiblement pour les réformés. Pendant le long ministère du cardinal Mazarin, ils n'eurent aucune vexation à endurer, et quelque intention malveillante qu'on ait prêtée contre eux à cet homme d'État, il mourut sans avoir fait aucun acte public qui portât la moindre atteinte à leur position. « Je ne suis pas mécontent du petit troupeau, écrivait Mazarin : s'il broute de mauvaises herbes, au moins il ne s'écarte pas. »

Cependant les incitations n'avaient pas manqué au gouvernement de la part du clergé. Dans les assemblées

ecclésiastiques qui avaient lieu tous les cinq ans, les évêques ne cessaient de tonner contre le calvinisme en présence du jeune roi, et d'appeler les foudres du pouvoir sur cette nouveauté impie, révolutionnaire, ou, suivant les propres termes de leur harangue de 1660, sur « ce monstre de l'hérésie, ces chaires de pestilence, ces synagogues de Satan ». Louis XIV, peu théologien, essuyait imperturbablement ces exhortations fanatiques; il laissait circuler sans les arrêter, et surtout sans les lire, les énormes volumes de controverse que les passions religieuses enfantaient chaque jour dans son royaume. Ses maîtresses l'occupaient tout entier, quand la guerre ne lui donnait pas des soucis plus dignes du souverain d'un État.

Cependant Louis XIV était, par sa mère, arrière-petit-fils de Philippe II, le bras séculier de l'Église catholique en Espagne, l'exécuteur impitoyable des sentences de l'inquisition. Lorsque, à la conclusion du traité des Pyrénées, Mazarin avait fait épouser à Louis une fille du même sang, l'infante Marie-Thérèse, on avait introduit parmi les clauses de ce traité l'*extirpation de l'hérésie en France*. Rien ne porte à penser que Mazarin voulût sérieusement l'exécution de cette clause; ce n'est pas du moins ce qu'on peut inférer des attributions qu'il donna à une commission instituée par lui pour cet objet, et qui d'ailleurs ne fonctionna jamais de son vivant. Composée de catholiques et de protestants en nombre égal, cette commission devait se transporter dans toutes les provinces du royaume, pour y vérifier le titre légal de l'existence des temples, des cimetières et des écoles, et pour supprimer tous ceux qui excéderaient les concessions de l'Édit de Nantes.

Après la mort de Mazarin on rappela à Louis XIV l'existence de cette commission. Il la mit en mouvement, et le résultat de l'enquête à laquelle elle se livra fut la suppression de plusieurs temples et d'un assez grand nombre de chapelles et d'oratoires domestiques. Une autre mesure plus rigoureuse, légale peut-être, mais d'une légalité judaïque, fut prise contre les écoles élémentaires. La commission ne toucha pas aux colléges et aux établissements de hautes études, qui étaient expressément garantis par l'Édit de Nantes, mais elle ferma toutes les écoles élémentaires, dont il ne faisait pas mention.

Ce n'était pas encore la persécution ouverte; elle ne commença que par l'arrêt de 1663 contre les *relaps*. Aux termes de cet arrêt du roi, quand un protestant converti à la religion catholique revenait à la foi paternelle, il était condamné au bannissement, le ministre qui avait reçu son abjuration était destitué, et l'arrêt ordonnait même la démolition du temple où le fait s'était passé. L'âge où la conversion des enfants huguenots pouvait être opérée valablement fut fixé à quatorze ans.

Néanmoins l'idée de satisfaire à la clause du traité des Pyrénées par la conversion générale des protestants était encore ajournée, et paraissait même quelquefois tout à fait oubliée, à cause de l'opposition qu'elle eût rencontrée dans le conseil du roi, surtout de la part de Colbert.

Mazarin n'avait pas hésité à donner la place importante de contrôleur général des finances à un protestant étranger, M. Hervart, le mari de cette femme généreuse chez qui la Fontaine, pauvre et vieux, trouva son dernier asile. Avec Hervart un grand nombre de

réformés étaient entrés dans les fermes et dans les emplois qui en dépendaient. Colbert en plaça aussi beaucoup dans les arts, les manufactures et la marine. Ce grand ministre, créateur du commerce et de l'industrie en France, n'était pas le seul soutien que les réformés trouvassent encore à cette époque dans les conseils du roi. Après la mort de Colbert, les Beauvilliers, les Pontchartrain, les Pomponne, les Vauban, et même des hommes d'Église, tels que le cardinal de Noailles, osèrent faire des représentations énergiques contre le système de persécution religieuse par lequel un monarque qu'ils avaient fidèlement servi déshonorait son règne. C'étaient, pour la plupart, des jansénistes, intéressés pour leur propre compte à une politique de tolérance, et madame de Montespan, la favorite du roi, les soutint tant que dura son crédit.

Cependant la *chambre de l'Édit*, attaquée depuis quelque temps par le parti catholique, fut abolie en 1669. A partir de ce moment, quelques protestants effrayés commencèrent à sortir de France. La principale garantie de l'exécution de l'Édit de Nantes venait de leur être enlevée; car l'existence de cette chambre impliquait et consacrait celle de l'Édit de Nantes, et sa suppression annonçait la suppression prochaine du pacte à l'ombre duquel les protestants avaient vécu jusque-là.

L'abolition de la *chambre de l'Édit* fut un véritable coup d'État contre le protestantisme en France. Henri IV avait créé, au parlement de Paris, une chambre spéciale pour juger tous les procès des religionnaires, non-seulement dans l'immense district de Paris, mais encore dans ceux de la Bretagne et de la Normandie. Quoiqu'il n'y eût jamais eu qu'un seul calvi-

niste admis de droit parmi les conseillers de cette chambre dite *de l'Édit*, elle fut fidèle à sa mission, et les réformés conviennent généralement de l'impartialité de ses arrêts. Il y avait, à Grenoble et à Bordeaux, d'autres chambres dites *mi-parties*, composées en nombre égal de catholiques et de calvinistes. On n'en avait point établi à Toulouse, mais on avait donné à Castres un petit parlement, indépendant de celui du Languedoc, et qui connaissait des causes de tous les protestants du Midi. Toutes ces institutions, qui étaient les corollaires de la *chambre d'Édit*, furent supprimées à leur tour.

La guerre que Louis XIV entreprit, trois ans après, contre la Hollande, ce foyer du protestantisme au dehors, donna encore quelque répit aux calvinistes de France. La persécution intérieure se ralentit, et l'abolition des chambres *mi-parties* n'eut pas, dans ce moment, toutes les dures conséquences qu'on pouvait craindre. Mais les déclamations des évêques et des jésuites continuèrent, et en prirent même une nouvelle violence. La France devint une vaste arène de disputes théologiques, et l'on atteignit ainsi l'année 1676.

Cette année fut signalée par un grand jubilé catholique, qui réchauffa le zèle des âmes les plus tièdes en religion, et produisit notamment dans l'âme de Louis XIV une secousse qui devait être fatale aux calvinistes. Le roi touchait à l'âge de la maturité ; peu disposé encore à renoncer à ses maîtresses, mais troublé déjà, au milieu de ses amours illicites, par des scrupules de conscience, il tombait quelquefois dans une mélancolie que ne pouvaient guérir ni la gloire de ses armes victorieuses, ni les spirituelles vivacités de madame de Montespan. La grâce du jubilé opérant sur

une âme ainsi disposée, Louis XIV se sentit tout rempli d'une sainte ferveur de persécution contre ceux que l'on appelait les hérétiques de ses États. On lui avait dit que le Camus, évêque de Grenoble, avait, au moyen de quelque argent, conquis à la religion catholique plusieurs pauvres huguenots du Dauphiné. On lui insinua qu'en suivant la même voie il y trouverait son propre salut, dont il commençait à s'inquiéter fort; on lui assura que peut-être beaucoup d'âmes hérétiques ainsi rachetées payeraient pour la sienne devant Dieu, qui juge le cœur des rois et celui de leurs maîtresses. Il fut donc arrêté que l'on essayerait de cette *banque des âmes*, à l'imitation de celle qu'avait si bien dirigée le cardinal le Camus.

L'agent principal de cette entreprise fut un homme qu'on regardait lui-même comme une âme rachetée par le même procédé : c'était Pellisson, calviniste apostat, qui, ancien commis du contrôleur général Fouquet, et entraîné dans la catastrophe de ce ministre, s'immortalisa par l'éloquence avec laquelle il sut le défendre. « Il eut le bonheur, dit Voltaire en parlant de ce néophyte, d'être éclairé et de changer de religion dans un temps où ce changement pouvait le mener aux dignités et à la fortune. Il prit l'habit ecclésiastique, obtint des bénéfices et une place de maître des requêtes. »

Pellisson était entré en fonctions; il s'agissait d'acheter beaucoup de conversions pour peu d'argent. Le roi avait mis à la disposition de cette nouvelle banque les revenus des économats des grandes abbayes de Saint-Germain des Prés et de Cîteaux, avec le tiers de ses droits de régale : ces divers fonds réunis formaient la *caisse des conversions*. Pellisson envoyait l'argent

aux évêques, qui, après l'avoir appliqué dans leurs diocèses à ce nouvel apostolat, lui renvoyaient de longues listes contenant les noms des convertis. Le nombre en était d'autant plus considérable que les prélats opéraient sur les plus pauvres, et allaient trouver de malheureux journaliers que la misère mettait à leur merci. Aussi disait-on à la cour que « la doctrine dorée de M. Pellisson était plus convaincante que celle de M. de Meaux. » Dorée n'était guère le mot : les évêques se montraient si fidèles à l'esprit économique des instructions qu'ils recevaient avec l'argent du roi, que le prix moyen de chaque âme rachetée ne dépassait pas un écu de six livres. Au point de vue de l'économie du moins, on pouvait donc s'applaudir des résultats obtenus. Chaque trimestre, Pellisson étalait aux yeux du roi les listes additionnées des nouveaux néophytes, en lui persuadant que tout cédait dans le monde à sa puissance ou à ses bienfaits[1]. »

Dans l'entourage de Louis XIV s'opérèrent, à la même époque, de hautes conversions. Turenne, catéchisé par Bossuet, abjura le protestantisme pour être agréable à son roi. Nous ne parlerons pas du marquis de Dangeau et de mademoiselle de Duras, dont les conversions, aussi légères que faciles, n'eussent pas exigé sans doute un catéchiste de la force de Bossuet. Dans ce temps d'idolâtrie monarchique, on poussait la gloire du dévouement jusqu'à sacrifier son Dieu à son maître, et l'on vit des maisons entières, parmi les plus illustres, les Bouillon, les Coligny, les la Trémouille, les Sully, même les Rohan, dont les ancêtres avaient commandé avec tant de gloire dans les dernières

1. Voltaire, *Essai sur l'histoire générale, les mœurs et l'esprit des nations*, chap. CCIV, *Du calvinisme*.

guerres des huguenots, apostasier coup sur coup, non par conviction, mais par servilité.

Encouragé par ces premiers succès, toujours excité par les remontrances des évêques, par les insinuations des jésuites, par le chancelier le Tellier, par Louvois, son fils, tous deux ennemis de Colbert et de madame de Montespan, le roi s'anima plus que jamais à la conversion des hérétiques, et, comme l'écrivait madame de Maintenon le 29 octobre 1679, il sentit le besoin « d'y travailler tout de bon ». Cela signifiait qu'on allait remplacer la corruption par la violence.

Madame de Maintenon, qui depuis plusieurs années était chargée de l'éducation des enfants nés du double adultère de Louis XIV et de la marquise de Montespan, avait souvent vu le roi, et s'était peu à peu emparée de son esprit. Adroite, discrète, intrigante, et même vertueuse, ce qui en faisait une rivale d'autant plus redoutable pour la trop facile Montespan, elle avait su épier avec vigilance et exploiter avec habileté ces moments où le roi, saisi de remords et obsédé par la crainte de l'enfer, inclinait, sinon à quitter tout à fait le péché, du moins à échanger ses anciennes débauches pour des amours moins profanes. Plus il se montrait épris d'elle, plus madame de Maintenon lui parlait de la nécessité de sauver son âme. « Sire, lui disait-elle, songez à votre salut. » Et chaque jour, comme elle l'a écrit elle-même, il la quittait « affligé et jamais désespéré [1] ». Dans ces fréquents entretiens où elle prêchait si vertueusement Louis XIV, ce qu'elle cherchait à animer le plus en lui, après son amour, bien entendu, c'était son zèle pour la conversion des hérétiques.

1. Lettre de madame de Maintenon à madame de Fontenac, sa cousine

Madame de Maintenon était pourtant, comme on le sait, née dans la religion protestante.

On a remarqué que, pendant tout le temps où le roi demeura balancé entre son ancienne et sa nouvelle passion, selon qu'il inclinait vers la première ou vers la seconde, les persécutions contre le protestantisme se ralentissaient ou redoublaient de violence. Or, à l'époque dont nous parlons, madame de Maintenon l'emportait, du moins momentanément, sur la marquise de Montespan.

En l'année 1680 on démolit, par ordre du roi, vingt temples protestants dans le Vivarais. Ces démolitions furent suivies de plusieurs autres les années suivantes, malgré les édits qui garantissaient aux réformés le libre exercice de leur culte.

En 1681 il fut signifié à Colbert de ne plus recevoir aucun homme de cette religion dans les emplois financiers. On exclut, autant qu'il fut possible, tous les protestants des corporations des arts et métiers. C'étaient autant de malheureux qu'on espérait convertir en les prenant par la famine. Mais ils furent secourus par madame Hervart, veuve du contrôleur général. Cette femme, aussi zélée que généreuse, distribua même dans les provinces des sommes considérables, qui empêchèrent autant de conversions que la caisse de Pellisson pouvait en opérer. Du reste, comme nous l'avons dit, la violence avait déjà remplacé la corruption.

Dans cette même année 1681, les ordonnances contre les religionnaires se succédaient avec une rapidité et une cruauté croissantes. Celle du 2 décembre enjoignait aux possesseurs d'offices, notaires, procureurs, greffiers et sergents protestants, d'avoir à s'en défaire. Les officiers de la maison du roi, les secrétaires du roi

qui appartenaient à la religion réformée reçurent l'ordre de résigner leurs charges. La noblesse fut enlevée aux protestants; les ministres du culte furent soumis à la taille, et l'on interdit aux maîtres d'école calvinistes de recevoir des pensionnaires. Mais la plus révoltante de ces mesures fut une déclaration du conseil du roi qui fixait à sept ans l'âge où les enfants seraient admis à renoncer volontairement à leur religion. Pour mettre aussitôt en action cette loi aussi absurde que barbare, on enleva dans les provinces un grand nombre d'enfants à qui des servantes avaient appris à réciter l'*Ave Maria;* c'était une preuve suffisante qu'ils demandaient à abjurer; et comme les parents exaspérés résistaient à ces violences, on logea chez eux des gens de guerre.

Les dragonnades commençaient. Avant qu'elles fussent officiellement ordonnées, Marillac, intendant du Poitou, avait déjà essayé de ce moyen de propagande sur ses administrés. Pour vaincre la résistance de ceux qui refusaient d'assister aux sermons des missionnaires catholiques, il avait eu l'idée de les punir, d'abord d'une augmentation de tailles, puis d'une amende de dix livres par tête, enfin d'un logement de soldats.

« Saccagez ces chiens de huguenots! criaient les prêtres aux soldats. Saccagez-les, c'est la volonté du roi. » Un de ces prêtres fanatiques, nommé Goribon, curé de Soubise, écrivait vers le même temps : « Je fais une guerre continuelle aux huguenots, qui n'osent dire le moindre mot. On les prend par le bec comme des bécasses, et à la moindre parole, on les fait voiturer à Rochefort. »

Cependant Louvois avait d'abord blâmé ces excès. Il révoqua même l'intendant Marillac, mais assez long-

temps après, et le remplaça par Lamoignon de Bâville, que nous retrouverons bientôt dans le Languedoc, jouant un terrible rôle pendant les guerres religieuses de cette province. Pour être désavouées par le pouvoir, les persécutions et les violences n'en continuaient pas moins, car on savait quelles étaient ses intentions définitives. Le pasteur Claude, l'honneur et la lumière de la chaire évangélique protestante, fut suspendu de ses fonctions. Un autre ministre, également célèbre, Dubosc, menacé par les jésuites de Caen, et craignant pour son temple, vint implorer l'appui du chancelier le Tellier, qu'il avait la naïveté d'appeler son ami. Le perfide vieillard ne démentit pas dans cette circonstance le portrait que le comte de Grammont avait tracé de lui : « Je crois voir une fouine qui vient d'égorger des poulets, et se lèche le museau plein de leur sang [1]. » Le Tellier rassura le bon Dubosc, le pressa sur son cœur, pleura de tendresse, et se confondit en démonstrations affectueuses. Il fit si bien que le pasteur, en se séparant de lui, s'estimait heureux de rapporter au moins quelque espoir à son troupeau. Mais, en rentrant chez lui, il se vit saisir par deux exempts, munis d'un ordre signé le Tellier, qui l'envoyait en exil.

Il avait été défendu aux ministres, sous peine de bannissement, d'argumenter contre l'Église romaine. L'interdit allait jusqu'à supprimer toute prédication évangélique. Au synode de Meaux, qui fut le dernier des églises protestantes en France, comme Allix, ministre de Charenton, prêchant sur les persécutions auxquelles étaient en butte les religionnaires, annonçait,

1. *Annales* de l'abbé de Saint-Pierre.

en gémissant, la fin prochaine de son culte, « le commissaire royal l'interrompit brutalement, et lui cria que, s'il continuait de blâmer la volonté de *son maître*, il allait, de ses propres mains, le jeter en bas de la chaire [1] ».

Tant de violences, et surtout l'édit qui fermait aux protestants les carrières civiles, avaient déjà porté leurs fruits. Tous ceux qui pouvaient s'expatrier allaient chercher à l'étranger une patrie plus humaine et des lois plus clémentes. Ils y étaient, du reste, encouragés par des princes étrangers qui, toute sympathie religieuse mise à part, étaient heureux de profiter des fautes de Louis XIV. La Hollande, les rois d'Angleterre et de Danemark, offrirent un asile dans leurs États aux protestants français, en leur assurant la subsistance. La ville d'Amsterdam s'engagea même à bâtir mille maisons pour les réfugiés. Ceux-ci s'empressèrent de profiter de ces offres, et on les vit chaque jour porter à l'étranger les uns leur fortune, les autres leurs sciences et leurs arts, et le plus grand nombre leurs bras.

Il était impossible que le conseil de Louis XIV ne s'aperçût pas de la faute énorme qu'il avait faite. Pour en prévenir les conséquences, il eut recours à des actes aussi odieux et plus arbitraires encore que tous les autres. Des familles protestantes réalisaient leurs biens-fonds : déclaration qui confisquait ces biens si les vendeurs sortaient du royaume avant un an. Voilà pour les riches. — Le commerce et l'industrie, créés par le génie de Colbert, allaient retomber dans le néant faute d'ouvriers, et la marine, devenue puissante en

1. Peyrat, *Histoire des pasteurs du désert*, t. I, p. 71.

peu d'années, était également menacée de ruine par le départ probable d'un grand nombre de matelots protestants : ordonnance portant la peine des galères contre les artisans et les gens de mer qui tenteraient de s'expatrier. Voilà pour les pauvres. — Jamais peut-être, depuis l'existence des sociétés, on n'avait vu une persécution si abominable. C'était de la tyrannie perfectionnée, comme tout ce qui a caractérisé le grand siècle.

L'émigration continuant toujours, ces odieuses mesures furent souvent appliquées. Parmi tant de fugitifs qui, sous des déguisements divers, tâchaient de gagner les frontières ou les ports de mer, près desquels des navires hollandais attendaient pour les recueillir, plusieurs furent arrêtés et jetés dans les chiourmes; leurs biens confisqués étaient vendus à vil prix[1].

Tous les protestants n'avaient pas le courage de sacrifier fortune et patrie à leur religion. Ces dernières mesures et la caisse de Pellisson avaient déterminé

1. Madame de Maintenon ne se fit aucun scrupule de spéculer sur ces terres pour en composer une fortune à d'Aubigné, son frère. C'était elle pourtant qui précédemment écrivait à ce même frère, alors gouverneur d'Amersfort : « Ne maltraitez plus les huguenots, ayez pitié de gens plus malheureux que coupables. » Mais d'Aubigné ne s'était pas laissé toucher par ses conseils, et quelqu'un ayant représenté au roi que ce zélé persécuteur des protestants était d'autant moins excusable, que lui-même était né protestant ainsi que sa sœur, madame de Maintenon, qui jusqu'alors avait laissé ignorer cette circonstance à son royal amant, changea elle-même de politique et fit à son tour du zèle contre les hérétiques, pour n'être pas soupçonnée de conserver quelque levain de sa religion primitive. Quant au fait d'avoir tiré un profit inique des dépouilles de ses anciens frères, elle pouvait s'excuser sur l'exemple du roi lui-même, car Louis XIV venait de donner en apanage au plus jeune de ses bâtards le magnifique château de Rambouillet, confisqué sur le propriétaire légitime, Nicollas, marquis de Rambouillet, qui s'était exilé en Danemark.

une multitude d'abjurations forcées, que les missionnaires catholiques ne manquèrent pas d'attribuer à leur éloquence. La cour s'y trompa, ou voulut s'y tromper; elle vit là un triomphe qu'il ne restait plus qu'à compléter. Colbert venait de mourir : c'était une voix puissante de moins pour protester dans le conseil du roi contre le système de la persécution à outrance. Louis XIV se laissa dès lors persuader que le temps était venu de remplacer, dans les provinces, les missionnaires par les soldats. Les dragons, assez mal disciplinés, s'étant plus signalés que les autres troupes dans l'accomplissement des ordres qu'ils avaient reçus, le nom de *dragonnade* resta à cette persécution, qui fut dès lors ouvertement organisée et exécutée en grand dans tout le royaume. Les frontières étant soigneusement gardées pour empêcher les évasions, c'était, comme le dit Voltaire, « une espèce de chasse qu'on faisait dans une grande enceinte ».

Voici selon le même auteur, qui pourtant juge avec trop de modération cette partie du règne de Louis XIV, de quelle manière on opérait le plus communément dans la dragonnade :

» Un évêque, un intendant, ou un subdélégué, ou un curé ou quelqu'un d'autorisé, marchait à la tête des soldats. On assemblait les principales familles calvinistes, surtout celles qu'on croyait les plus faciles. Elles renonçaient à leur religion au nom des autres; et les obstinés étaient livrés aux soldats, qui eurent toute licence, excepté celle de tuer. Il y eut pourtant plusieurs personnes si cruellement maltraitées, qu'elles en moururent [1]. »

Sous le prétexte de certaines complications politiques,

1. Voltaire, *Essai sur l'histoire générale, sur les mœurs et l'esprit des nations*, t. VI, chap. CCVII.

qui rendaient probable une guerre avec l'Espagne, le ministre Louvois avait rassemblé des troupes sur la frontière de Navarre; elles servirent à fermer de ce côté l'issue du royaume aux protestants, et la dragonnade générale commença dans le Béarn, c'est-à-dire sur la terre natale de Henri IV et du calvinisme français. De cette province, elle gagna la vallée de la Garonne, et remontant les affluents de ce fleuve, la Dordogne, le Lot, le Tarn, le canal du Languedoc, elle s'avança rapidement vers les Cévennes.

Les choses se passaient en général comme le dit Voltaire: il faut pourtant, si l'on veut donner une idée exacte de l'horreur de ces scènes, ajouter quelques détails extraits des mémoires du temps par un historien spécial de la persécution protestante.

« Les bourgeois et le peuple, dit M. Peyrat, étaient la proie d'une soldatesque licencieuse, dont l'excès eût fait rougir une horde de Tartares. Après les avoir enfermés à la clef dans des cabinets, les dragons jetaient les meubles magnifiques dans la rue, établaient leurs chevaux dans des salles splendides, leur donnaient pour breuvage des seaux de lait, de vin, et pour litière des ballots de laine, de coton, de soie, et la plus belle toile de Hollande. Si leur hôte, ou plutôt leur victime, résistait encore, ils le retiraient de sa prison, et tantôt le suspendaient dans un puits, tantôt, liant ses pieds et ses mains croisées sur son dos, le hissaient à une poulie, la face en bas comme un lustre, le laissaient tomber sur la face, et le remontaient pour le laisser retomber encore; tantôt, après l'avoir mis tout nu, ils le forçaient à tourner la broche, et, pendant qu'il cuisait leur repas, ils s'amusaient à lui pincer la peau et à lui en brûler le poil; tantôt ils le contraignaient à tenir dans sa main fermée un charbon de feu pendant tout un *Pater*. Mais le plus intolérable supplice était la privation du sommeil. Quelquefois ils le vendaient à leurs victimes dix, vingt, trente écus l'heure. Dès que ce malheureux commençait à s'assoupir, l'heure fatale sonnait, et ils le réveillaient avec leurs tambours. Un vieillard de Nîmes, nommé M. de

Laccassagne, tourmenté longtemps ainsi par cinquante dragons, abjura, vaincu enfin, entre les mains de l'évêque Séguier. « Vous voilà présentement en repos! lui dit le prélat. — Hélas! monseigneur, répondit le vieillard, je n'attends de repos que dans le ciel, et Dieu veuille que ce je viens de faire ne m'en ferme pas les portes! »

» ... De Rotterdam, où il s'était réfugié avant l'orage, Bayle avait stigmatisé le despotisme de Louis XIV. Louvois furieux fit saisir son frère aîné, pasteur du Carla et successeur de son père, qui naguère, dans sa douleur, s'était hâté de mourir. Le ministre enchaîné fut conduit à Bordeaux et jeté dans un cachot du château Trompette, nommé *l'Enfer*. Jacob Bayle, homme savant et doux, d'une constitution frêle, y périt au bout de deux mois..... Les prisonniers ne pouvaient s'y tenir debout, ni assis, ni couchés. On les y descendait avec des cordes, et on les remontait chaque jour pour leur donner le fouet, le bâton, la branle, l'estrapade. Plusieurs, après quelques semaines, sortirent des prisons de Grenoble sans cheveux et sans dents. A Valence, on jetait dans ces puits des charognes, des entrailles de brebis. Ces malheureux gisaient dans la pourriture de ces cloaques, le corps enflé, la peau se déchirant comme du papier humide, vrais cadavres vivants. Enfin, pour désencombrer les prisons trop étroites, Louvois les envoyait, sur de vieilles tartanes, en Amérique [1]. »

Cependant l'Édit de Nantes subsistait encore. Louis XIV dut penser que les dragonnades et la caisse de Pellisson l'avaient rendu à peu près sans objet, car les bulletins de conversion lui arrivaient de toutes les provinces. Plusieurs villes, telles que Salins, Sedan, Oleron, se convertirent tout entières. Montauban et Lyon passèrent au catholicisme par une délibération prise à l'hôtel de ville; Nîmes et Montpellier, qui les imitèrent, entraînèrent leurs diocèses. Dans la seule généralité de Bordeaux on compta plus de cinquante mille convertis. D'autres localités, peut-être les mieux avisées, n'avaient pas même attendu les dragons. Qu'on

1. Peyrat, *Histoire des pasteurs du désert*, t. I, chap. VI, p. 75-77.

juge de la valeur morale de conversions obtenues par de tels moyens, de ces conversions à six livres par tête, ou dues aux exactions des gens de guerre! On dit pourtant que Louis XIV en fut édifié au point de croire qu'il ne restait plus qu'un coup à frapper pour anéantir dans son royaume les derniers restes de l'hérésie. Le 22 octobre 1685 l'Édit de Nantes fut donc révoqué. Le chancelier le Tellier, un des personnages qui avaient le plus ardemment conseillé cette fatale mesure, eut la satisfaction de la signer avant de mourir, et le vieillard, plein de joie, entonna le cantique de Siméon : *Nunc dimittis servum tuum, Domine, quia viderunt oculi mei salutare meum.*

Le plus grand écrivain du siècle fit entendre, du haut de la chaire sacrée, un chant de triomphe pour célébrer cette mesure. Prononçant l'oraison funèbre du chancelier le Tellier, Bossuet s'écriait :

« Prenez vos plumes sacrées, vous qui composez les annales de l'Église! Agiles instruments d'un prompt écrivain et d'une main diligente, hâtez-vous de mettre Louis avec les Constantin et les Théodose... Poussons jusqu'au ciel nos actions de grâces, et disons à ce nouveau Constantin, à ce nouveau Théodose, à ce nouveau Marcien, à ce nouveau Charlemagne, ce que les six cent trente pères disaient autrefois dans le concile de Chalcédoine : « Vous avez affermi la foi! Vous avez exterminé les hérétiques! C'est le digne ouvrage de votre règne! c'en est le propre caractère! Par vous l'hérésie n'est plus! Dieu seul a pu faire cette merveille! c'est le vœu des évêques! »

» Qu'elle est forte cette Église, et que redoutable est le glaive que le Fils de Dieu lui a mis dans la main! Mais c'est un glaive spirituel dont les superbes et les incrédules ne ressentent pas le double tranchant. Elle est fille du Tout-Puissant, mais son père, qui la soutient en dedans, l'abandonne souvent aux persécuteurs. Et à l'exemple de Jésus-Christ, elle est obligée de crier dans son agonie : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délaissée? » Son époux est le plus puissant, comme le plus beau et le

plus parfait de tous les enfants des hommes. Mais elle n'a entendu sa voix agréable, elle n'a joui de sa douce et désirable présence qu'un moment. Tout d'un coup il a pris la fuite avec une course rapide, et plus vite qu'un faon de biche, il s'est élevé au-dessus des plus hautes montagnes. Semblable à une épouse désolée, l'Église ne fait que gémir, et le chant de la tourterelle délaissée est dans sa bouche. Enfin elle est étrangère et comme errante sur la terre, où elle vient recueillir les enfants de Dieu sous ses ailes. Et le monde, qui s'efforce de les lui ravir, ne cesse d'entreprendre sur ses droits sacrés. Sa puissance céleste est affaiblie, pour ne pas dire tout à fait éteinte. On se venge sur elle, etc. »

Arrêtons-nous sur ces traits, qui feraient détester le génie de l'éloquence, s'il pouvait être confondu avec l'usage auquel on l'applique. Ce que Bossuet déclare dans son pompeux langage, c'est que l'Église n'est pas encore satisfaite, c'est qu'elle a encore besoin d'être défendue, et qu'elle implore du bras séculier de son nouveau Constantin, de son nouveau Charlemagne, un supplément de forces vengeresses. Ce supplément ne se fera pas attendre.

En regard de ces fougueuses invocations à la rigueur, on est heureux de pouvoir placer les paroles plus sages, plus humaines et tout aussi éloquentes d'un autre prélat catholique. Dans le passage qu'on va lire, le cardinal-archevêque de Paris, Mgr de Noailles, ce même prélat dont nous avons parlé à propos des disputes des jansénistes et des jésuites, ne craint pas de répliquer aux termes mêmes de Bossuet. Après avoir rappelé, comme l'évêque de Meaux, les exemples des premiers siècles de l'Église, il poursuit :

« Je ne parle pas du règne de Constantin, où l'on pouvait redouter les païens ; mais un siècle après, et lorsque saint Augustin témoigne que les païens étaient réduits à un petit nombre, nous ne voyons pas qu'on employât aucune voie d'autorité pour

les convertir. Il est vrai qu'on ferma leurs temples, qu'on abattit leurs idoles et qu'on défendit tout exercice public de leur fausse religion ; mais on ne les força pas à se faire instruire ; les églises leur furent ouvertes, mais s'ils y vinrent, ce fut librement ; on ne leur ôta pas leurs enfants pour les instruire et les baptiser malgré eux, on leur laissa contracter des mariages qui n'étaient que des contrats civils, et dont toutefois les enfants étaient légitimes. Ils pouvaient faire divorce, se remarier, en un mot faire tout ce que les lois civiles permettaient, quoique contraire à la religion. Telle a été la conduite du grand Théodose, de Théodose le Jeune, de Marcien, de Léon, de Justin, de Justinien, qui suivaient en cela les conseils de saint Ambroise, de saint Jean Chrysostome, de saint Léon et des autres papes [1]. »

Ailleurs, le même prélat, revenant sur la révocation de l'Édit de Nantes, ose dire de cet acte de Louis XIV, avec tout ce qui l'a précédé et suivi, « que c'est une entreprise sacrilége et digne de tous les anathèmes ».

Le langage du cardinal de Noailles nous fait comprendre que la révocation de l'Édit de Nantes avait déjà reçu ses actes complémentaires. Ces nouveaux excès de tyrannie étaient d'ailleurs fatalement entraînés par les difficultés qui devaient résulter de la mesure principale.

Le premier embarras vint des ministres protestants, pasteurs désormais sans troupeaux. Que faire de tant d'hommes doctes et influents, qu'on avait vainement tenté de corrompre, et qu'il était trop dangereux de laisser libres au milieu des nouveaux convertis ? Après bien des mesures proposées et rejetées, on s'arrêta à leur bannissement. Les ministres partirent au nombre de quinze cents. Tenant à la main leur Bible et leur bâton, ils s'acheminèrent vers les différentes frontières du royaume. Claude se rendit à la Haye, Dubosc à Rot-

1. *Mémoires de Mgr de Noailles.*

terdam, où deux autres ministres, célèbres par leurs disputes et par leurs écrits, Pierre Bayle et Jurieu, l'avaient depuis longtemps précédé. Ancillon se retira en Prusse; il fonda à Berlin l'Église française de cette ville, et devint le chef d'une famille qui compta beaucoup d'hommes de talent, dont le plus illustre, mort de nos jours, fut pendant plus d'un quart de siècle un des premiers ministres d'État de leur patrie adoptive.

Cet exil des ministres ne s'effectua pas sans donner lieu à des scènes navrantes, qui accusaient la cruauté brutale de leurs persécuteurs. Quelques-uns de ces malheureux, presque centenaires, mouraient sur les vaisseaux qui les transportaient, ou expiraient de fatigue et de chagrin en touchant le sol étranger. Des quatre pasteurs de l'Église de Metz, deux étaient tombés dans la démence sénile. L'intendant de la province n'osait pas les bannir sans en avoir référé à Louvois. « S'ils sont imbéciles, répondit Louvois, qu'on les laisse mourir là; mais, pour peu de raison qu'ils aient, chassez-les. »

Après la révocation de l'Édit de Nantes, quoique la faveur du bannissement ne fût réservée qu'aux ministres, l'émigration, qui n'avait cessé depuis vingt-ans, prit tout à coup des proportions énormes. Les troupeaux suivaient leurs pasteurs. Ancillon seul fut rejoint à Berlin par trois mille six cents de ses paroissiens. Les évaluations les plus modérées ne portent pas à moins de cinq cent mille le nombre des protestants qui sortirent de France[1]; on comptait parmi eux près de quinze mille gentilshommes. Près de la moitié des protestants du royaume émigra ainsi. Ils quittaient

1. C'est le chiffre donné par M. Capefigue; d'autres historiens disent sept cent mille.

furtivement, et par petites troupes, leur toit paternel; sous toutes sortes de travestissements, ils se rendaient, par des sentiers peu fréquentés, aux frontières les plus voisines. De nobles dames, habituées à toutes les mollesses du luxe, firent jusqu'à cinquante lieues, en sabots, derrière un muletier dont elles se disaient la femme ou la fille. Des gentilshommes passaient en roulant des brouettes. Ceux-ci portaient la balle comme de pauvres marchands forains, ceux-là conduisaient des ânes ou des pourceaux. Quelques-uns, la barbe longue, la poitrine couverte de coquilles, s'en allaient, le bourdon et le rosaire à la main, comme des pèlerins qui se rendent en terre sainte. Jamais on n'avait vu par les routes autant de pèlerins se rendant à Saint-Jacques de Compostelle, vers la madone de Lorette, ou Notre-Dame de Liesse en Picardie. Parvenus aux frontières, quelques-uns mettaient leurs plus beaux habits et, un bouquet de fleurs à la main, passaient en chantant à travers les gardes : ils entraient dans l'exil comme dans une fête.

En dépit de ces précautions, plusieurs milliers d'entre eux furent reconnus et arrêtés. Les prisons et les galères en furent encombrées; on les déversa sur les colonies, et parmi ces captifs, les Cévenols et les Dauphinois suffirent à charger six vaisseaux, qui partirent des ports de la Méditerranée pour la Guadeloupe et la Martinique.

Dans cette confusion, Louvois eut une idée qu'il crut lumineuse, et qui n'était que sottement paradoxale. Il s'imagina que les Français, en général, et les religionnaires, en particulier, n'agissant jamais que par esprit d'opposition, le vrai moyen d'arrêter l'émigration serait de la rendre libre. On ouvrit donc les

passages; mais l'effet ne répondit pas à l'attente du ministre, car chacun s'empressait de profiter de cette licence imprévue. On se hâta alors de refermer les frontières, mais ce fut tout aussi inutilement que la première fois. Les désertions continuèrent, et la persécution redoubla de fureur, car elle voulait faire payer aux fugitifs la bévue ministérielle.

Achevons d'indiquer brièvement les mesures qui suivirent l'édit de révocation. La dernière clause de cet édit portait « que les protestants *jouiraient de leurs biens* sans été troublés sous le prétexte de leur religion » (à condition qu'ils ne l'exerceraient pas). On s'aperçut que c'est là une concession dangereuse, et que la menace de la perte de leurs biens serait pour les calvinistes une cause de conversion autrement puissante que les prédications des missionnaires catholiques. Louvois comprit son erreur, et conformément à un mémoire qu'il avait adressé au roi, il écrivait aux intendants des provinces :

« Je ne doute pas que quelques logements un peu forts, chez le peu qui reste de noblesse et du tiers état des religionnaires, ne les détrompent de l'erreur où ils sont sur l'édit que M. de Châteauneuf vous adresse, et Sa Majesté désire que vous vous expliquiez fort durement contre ceux qui voudront être les derniers à professer une religion qui lui déplaît, et dont elle a défendu l'exercice dans tout son royaume. »

Deux jours après ce même ministre écrivait encore, toujours pour donner aux intendants la saine interprétation de la dernière clause de l'édit :

« Sa Majesté veut qu'on fasse sentir les dernières rigueurs à ceux qui ne voudront pas suivre sa religion, et ceux qui auraient la sotte gloire de vouloir rester les derniers doivent être poussés à la dernière extrémité [1]. »

1. *Correspondance de Louvois.*

Ayant ainsi perdu le peu d'espoir que leur avait laissé une concession si vite retirée, les protestants quittèrent de nouveau la France. Ils réalisaient leurs biens, rassemblaient leurs richesses et s'enfuyaient du royaume. L'élite des huguenots se mit ainsi à couvert. Les nobles, les riches, les savants, les officiers, les commerçants, les chefs de fabrique, émigrèrent. Il ne resta que les petits propriétaires, les paysans, les laboureurs et toutes les populations agricoles, plus fortement enracinées au sol natal que les habitants des villes.

On disait au XVII^e^ siècle : *riche comme un protestant*. L'émigration de tant de nobles, de grands propriétaires et de chefs de fabrique, était une perte énorme pour la France. Effrayé de cette désertion, le gouvernement tenta d'en empêcher la fin. La peine des galères perpétuelles fut portée contre les protestants surpris au passage des frontières ; ceux qui favorisaient leur fuite furent punis de mort. On arrêta plus de sept cents fugitifs à une seule frontière ; on les envoya ramer sur les galères du roi, et on pendit les muletiers qui faisaient le métier dangereux de leur servir de guides.

On sévissait avec la même barbarie contre les religionnaires restés en France et qui, s'étant convertis sous le sabre des dragons, avaient espéré en être quittes pour un signe de croix, et pouvoir conserver, à ce prix, leur vraie foi au fond du cœur. Un ordre vint les forcer d'aller à la messe et de communier. Quelques-uns, qui rejetèrent l'hostie après l'avoir reçue, furent brûlés vifs. Certains parurent se conduire en catholiques sincères jusqu'au moment d'une grave maladie ; mais en ce moment suprême, saisis de remords, ils repoussaient les sacrements de l'Église romaine, et déclaraient vouloir mourir dans la foi de leurs pères.

S'ils guérissaient, on les envoyait aux galères; s'ils mouraient, ils étaient traînés sur la claie ou jetés à la voirie.

Toutes ces cruautés étaient devenues légales, puisqu'elles se trouvaient expressément édictées, au milieu de beaucoup d'autres, dans trois ordonnances portées depuis la révocation de l'Édit de Nantes, et qui mettaient les protestants hors la loi. Par la première de ces ordonnances, « leurs enfants leur furent enlevés pour être instruits dans la religion catholique ». — Par la seconde, « leurs mariages furent déclarés nuls, et les enfants qui étaient nés ou à naître de ces unions, réputés bâtards ». — Par la troisième, « les religionnaires qui, ayant abjuré le protestantisme, se rétractaient au lit de mort et refusaient les sacrements de l'Église catholique, furent condamnés à être, après leur mort, traînés sur la claie; s'ils guérissaient, ils étaient condamnés aux galères perpétuelles, et, en tout cas, leurs biens étaient confisqués au profit du roi [1] ».

Pour avoir un plus grand nombre de *relaps* à envoyer aux galères ou à traîner sur la claie, un édit du conseil du roi, rendu plus tard, assimila aux convertis qui se rétractaient les religionnaires qui n'avaient jamais abjuré; nous ne citerons que le dispositif de cet édit :

« Ordonne que ceux qui auraient déclaré qu'ils veulent mourir dans la religion prétendue réformée, soit qu'ils aient fait abjuration ou non, soient réputés relaps, et, comme tels, condamnés aux peines portées contre les relaps. »

Il restait encore quelques protestants qui pouvaient mourir en paix; c'étaient ceux qui, ayant conservé la

1. *Recueil des édits et ordonnances concernant ceux de la religion prétendue réformée.*

foi protestante au fond du cœur, n'en avaient d'ailleurs rien laissé percer au dehors. La nouvelle législation leur ôtait sans doute la faculté de se marier légalement, d'hériter, de tester, de disposer de leurs biens, mais leur agonie était tranquille; cela parut une tolérance exagérée. Pour avoir le droit de les traiter aussi comme relaps, il fallait au moins les considérer comme ayant abjuré, et c'est ce que le jésuite le Tellier, confesseur du roi, lui fit déclarer dans un édit qui reconnaît en principe et en fait « que tous les sujets du roi sont convertis à la religion catholique ». Dès lors il n'y avait plus de protestants dans le royaume, et ceux qui persistaient à faire un acte quelconque en dehors de la religion catholique étaient forcément condamnés à toutes les peines portées contre les relaps. Il était impossible d'aller plus loin dans la voie des persécutions de conscience. Puisqu'on ne pouvait plus admettre l'existence d'une religion dissidente dans le royaume, la seule qualité de protestant devenait un crime flagrant qu'il ne restait plus qu'à punir par tous les moyens dont pouvait disposer l'autorité royale. Les vengeurs ne manquèrent pas pour poursuivre ce nouveau crime de lèse-majesté, et les malheureux religionnaires se virent livrés à toutes les fureurs que peut inspirer le double fanatisme de la religion et du zèle monarchique.

Les panégyristes de Louis XIV ont prétendu qu'il ignorait les cruautés exercées en son nom. Il est impossible d'admettre cette excuse. Tout ce qui concernait la persécution des huguenots lui fut révélé par Vauban et Colbert, qui osèrent plus d'une fois lui faire à ce sujet des représentations énergiques, et l'on ne voit pas qu'elles aient jamais été écoutées. Ce qu'on peut dire en sa faveur, c'est qu'il inclina de temps à

autre à la modération; mais cette modération était encore bien cruelle, et ces dispositions d'ailleurs ne duraient que fort peu. Les mémoires présentés au roi par Vauban et Pontchartrain, les remontrances énergiques et incessantes de l'archevêque de Paris, les différents avis des prélats quant à la révocation de l'Édit de Nantes, entre lesquels Louis XIV ne se prononça qu'après les avoir longuement écoutés, font disparaître, suivant nous, les circonstances atténuantes qu'on allègue pour lui, et ne permettent plus de soutenir qu'il fut abusé par des rapports mensongers. C'est bien en toute connaissance de cause qu'il préféra le parti de la violence au parti de la modération. Dans la préparation du dernier édit complémentaire que nous avons cité, et auquel madame de Maintenon n'eut aucune part, tout paraît s'être passé entre lui et son confesseur. Le P. le Tellier, esprit sombre, implacable dans ses haines, et plus fanatique que le P. la Chaise auquel il avait succédé, n'oublia rien sans doute pour faire entrer ses fureurs dans la conscience de son pénitent; mais chez celui-ci, l'orgueil monarchique, développé jusqu'à un excès monstrueux par l'adulation de ses courtisans, se joignit aux terreurs superstitieuses que les jésuites entretenaient dans son esprit, et eût suffi seul à lui inspirer la politique stupidement cruelle qu'il suivit pendant quarante ans contre les religionnaires. L'idée qu'on attente à sa majesté royale, en osant penser autrement que lui en matière de foi, est en effet celle qui domine parmi les causes directes de la persécution; elle trouve des royalistes dévoués qui l'épousent et l'exaltent à l'envi les uns des autres, pour flatter le maître qui a commandé ces rigueurs.

Pour se faire une idée de l'existence d'un protestant

à la fin du règne de Louis XIV, pour comprendre que cette existence n'était qu'un douloureux martyre qui le prenait au berceau pour ne le quitter qu'à la tombe, il suffit de rappeler, dans leur ensemble, les dispositions des lois et ordonnances rendues contre les calvinistes, et que nous avons citées plus haut dans leur ordre de succession historique.

Le protestant ne pouvait ni se marier ni tester; ses enfants étaient réputés bâtards. Toutes les professions libérales lui étaient interdites. Il ne pouvait être médecin, avocat, notaire, huissier, greffier, ni procureur. Il était exclu de toutes fonctions municipales. Il lui était défendu d'être receveur des tailles ou officier dans les charges civiles, et même clerc de notaire. Il lui était défendu d'être marchand [1], orfévre, imprimeur, libraire, apothicaire, épicier, et même domestique [2]. On ne lui permettait ainsi que de se faire ouvrier, berger ou laboureur.

L'exercice du culte était interdit sous les peines les plus horribles. Dans le code sanguinaire qui proscrivait la célébration de toute cérémonie religieuse, chaque article concluait uniformément à la mort : la mort pour tout ministre de l'Évangile qui serait demeuré en France au mépris des ordonnances de bannissement; la mort contre tout ministre banni rentré en France; la mort contre toute personne qui se livrerait à un acte quelconque du culte réformé; la mort contre toute personne surprise dans une assemblée religieuse. — Pour avoir chanté un psaume ou écouté un prêche, le calviniste était traîné au gibet; on a peine à croire aujourd'hui à une pareille rage de persécution.

1. Ordonnance de 1681.
2. Ordonnance des 17 août 1680, 29 septembre 1682, 4 mars 1683.

La fortune des protestants était traitée comme leur vie. Tous les émigrés étant réputés morts, leur succession était ouverte, et on procédait au partage de leurs biens entre les héritiers naturels. Plus tard on alla plus loin : on prononça la confiscation de tous leurs biens au profit de l'État. Quelquefois les fugitifs confiaient leur avoir à des amis dévoués, à des catholiques qui les prenaient sous leur nom. Le roi, faisant asseoir la dénonciation au foyer domestique, promit la moitié des meubles et dix ans du revenu des immeubles à ceux qui dénonceraient les biens des émigrés recélés par des catholiques. La loi se mit même en garde contre les protestants convertis : elle leur défendit de vendre leurs propriétés sans la permission expresse du gouvernement. On craignait de voir des protestants se convertir au catholicisme, dans le seul but de vendre et réaliser tout leur avoir, pour fuir ensuite à l'étranger. Cette ordonnance, portée le 5 mai 1699, fut renouvelée tous les trois ans, jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. La spoliation et la confiscation étaient organisées, on le voit, de la manière la plus savante.

Après avoir volé la fortune des protestants, le roi volait leurs enfants. Les ordonnances qui enjoignaient aux huguenots d'élever leurs enfants dans le culte catholique étaient restées sans effet, ou avaient été mal exécutées par les parents. Parut alors (en 1686) un édit portant que les enfants, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à seize, seraient enlevés à leurs parents protestants, et remis à des étrangers catholiques nommés par les tribunaux, pour être élevés par ces étrangers dans la religion romaine. Malgré les prières d'un père, la rage et le désespoir d'une mère, les soldats entraient dans la maison, et emportaient ces innocentes créa-

tures. Souvent ces enlèvements se faisaient d'une manière clandestine; quand la mère rentrait, après une courte absence, dans la maison où elle avait laissé son fils au berceau, elle ne trouvait qu'un berceau vide : les dragons étaient venus et ils avaient pris l'enfant, que la malheureuse mère ne devait jamais revoir.

Cette mesure fut celle qui provoqua le plus d'émigrations. Les protestants avaient subi avec une assez grande résignation tout ce qui ne menaçait que leur vie ou leur fortune; mais quand ils se virent au moment de perdre leurs enfants, ils se décidèrent à s'expatrier.

La ruine ou la mort, la confiscation ou les galères, le supplice infâme du gibet, le supplice horrible du bûcher, voilà les pénalités de ce code abominable qui fut promulgué, en articles successifs, par le monarque inflexible qui trônait à Versailles, entre ses courtisans, ses maîtresses et ses bâtards, et qui n'éprouvait pas le moindre trouble de conscience en vouant à la ruine et aux échafauds les plus tranquilles de ses sujets, des hommes pieux et simples, qui ne demandaient d'autre liberté que celle de leur conscience, et d'autre droit que celui de prier Dieu dans les temples où leurs pères avaient prié. On a prétendu, pour excuser ces horreurs, que le roi les ignorait. Nous avons établi plus haut combien cette supposition est inadmissible. D'ailleurs, quelle opinion nous formerions-nous d'un souverain à qui l'on peut cacher des cruautés commises pendant vingt ans sur un million de ses sujets?

Tant de violences et de cruautés produisirent leurs fruits naturels : chez tous les protestants du royaume, une irritation profonde et une foi de plus en plus exaltée dans leurs dogmes; chez les protestants du Midi,

plus fortement attachés aux principes de leur religion, et habitant des régions montagneuses, peu accessibles, naturellement propres à la résistance et aux combats de partisans, une insurrection armée qui, pour eux, fut une véritable guerre sainte. Après avoir souffert vingt ans en silence, les paysans calvinistes du midi de la France finirent par refuser leur tête au joug. Ils sautèrent sur leurs fourches, sur leurs haches; ils emmanchèrent leurs faux, et firent revoir le jour aux vieilles lames rouillées qui dormaient sur l'appui de la cheminée après avoir fait la guerre, au temps de Henri IV, sous le *grand duc de Rohan*, le dernier général des huguenots. Altérés de vengeance, ivres d'enthousiasme pour leur religion persécutée, ils commencèrent, comme les puritains d'Écosse ou les *côtes de fer* de Cromwell, une guerre de religion, la plus terrible de toutes les guerres, et les Cévennes furent ainsi la *Vendée du protestantisme*. C'est dans les diverses périodes de cette guerre que se manifestèrent les phénomènes physiologiques extraordinaires que nous avons à décrire. Bien auparavant, des faits merveilleux, suscités par la même cause, et que l'on doit regarder comme leurs précurseurs, avaient éclaté dans le Dauphiné et le Vivarais; c'est par ceux-ci que notre récit doit commencer.

CHAPITRE II

Apparition des phénomènes extatiques dans le Dauphiné et dans le Vivarais. — Du Serre, la belle Isabeau, Gabriel Astier.

Forcés par la persécution de quitter le sol de la France, des pasteurs protestants avaient dit à leurs troupeaux : « Ne craignez rien : si nous cessons d'être avec vous, l'esprit du Seigneur ne vous abandonnera pas; il sera sans cesse au milieu de vos assemblées, il parlera par la bouche des femmes et des enfants. »

Prises à la lettre, ces paroles avaient exalté les imaginations de beaucoup de malheureux que la misère retenait sur la terre natale. Depuis que leurs temples avaient été rasés et leur culte proscrit, ils se réunissaient dans l'épaisseur des bois ou au milieu des montagnes, pour prier ensemble et en secret : c'était ce que l'on nomma les *églises du désert*, églises qui eurent leurs *prédicants* bravant la mort pour rester fidèles à leur foi. Une longue et atroce persécution avait irrité, exalté les esprits des habitants des campagnes; elle fit naître un véritable délire qui devint bientôt épidémique. Pour les religionnaires persécutés, les montagnes et les lieux déserts se peuplaient de fantômes, et retentissaient de voix révélatrices. Dans ce milieu silencieux, tout ce que rêvaient des cerveaux en délire prenait un corps; le moindre bruit était recueilli et interprété comme une parole du Saint-Esprit. S'il faut en croire une version des écrivains catholiques, que nous rédui-

rons plus loin à sa juste valeur, l'artifice vint en aide à cette disposition des esprits : il s'étudia à produire chez les plus simples des visions miraculeuses qui, d'après les calculs de quelques chefs du protestantisme, devaient concilier de nombreux partisans à leur cause vaincue.

La province du Dauphiné, où subsistaient encore de vieux restes de l'esprit vaudois, n'est pas éloignée de Genève, et elle devait à ce voisinage d'être souvent visitée par les apôtres les plus zélés de la religion réformée. Or il s'était établi à Genève une sorte d'école de prophétie, où l'on examinait les sujets les plus aptes à recevoir le Saint-Esprit. Un sieur du Serre, de Dieu-le-Fit, gentilhomme verrier[1], qui se rendait souvent dans cette capitale du protestantisme pour les affaires de son industrie, avait été ordonné prophète dans cette école. De retour à Dieu-le-Fit au commencement de l'année 1689, il établit à son tour une école de prophétie en Dauphiné, dans sa verrerie même, située sur la montagne du Peyra, au milieu de forêts solitaires. Il se fit confier, pour les menus travaux de sa verrerie, une douzaine d'enfants, qu'il soumit à un régime très-propre à échauffer leur imagination : des jeûnes prolongés plusieurs jours, de longs sermons et surtout la lecture de l'Apocalypse. On ajoute qu'il leur apprit encore une sorte de sommeil extatique, et les dressa à toutes les postures qui pouvaient attirer le respect et l'admiration du peuple[2]. Les ayant ainsi préparés, il les envoya, remplis de l'Esprit qu'il venait de leur communiquer, le répandre dans tout le voisi-

1. On sait qu'au XIVe siècle la noblesse avait été accordée aux verriers pour encourager leur industrie.

2. Fléchier, *Relation des fanatiques*, à la suite des *Lettres choisies*.

nage. Le vieux du Serre donna aussi l'Esprit à sa femme et à ses enfants, et bientôt toute cette partie du Dauphiné fut pleine de prophètes, qui *prêchaient en dormant*[1] contre l'Église romaine.

On ne saurait néanmoins imputer exclusivement à cet artifice de du Serre la propagation des prophètes protestants; on ne pourrait tout au plus lui attribuer ce rôle que pour les prophètes du Dauphiné. Il est certain, en effet, qu'au moment où le gentilhomme verrier communiquait à ses jeunes pensionnaires le don d'illuminisme, on voyait les mêmes phénomènes d'inspiration prophétique éclater à cent lieues du Dauphiné, c'est-à-dire au pays castrais, dans le haut Languedoc. Là, de jeunes enfants commencèrent à prêcher et à évangéliser de la même manière, ce qui montre que, produit par une même cause générale, l'illuminisme extatique, qui allait faire de si rapides progrès, faisait explosion simultanément en différents lieux.

C'est au printemps de 1668 et dans le voisinage de Castres, que se montra la première de ces manifestations. Un ange apparut à une bergère de la Capelle, âgée de dix ans, et lui défendit d'aller à la messe. La nouvelle de ce miracle, propagée dans le pays, attira un grand concours de fidèles auprès de la jeune fille. L'ange qui avait ordonné de fuir les églises catholiques fut promptement obéi, et ce fut inutilement que l'on fit enfermer dans un couvent de Sommières, au pied des Cévennes, la jeune miraculée. La première étincelle était partie, elle devait amener un embrasement général.

1. Fléchier, *ibid.*

Au pays de Castres, d'où était venue la jeune bergère de la Capelle, un prédicant fameux dans ces cantons, nommé Corbière, fut aussi visité par des anges. Le 7 février 1689, au moyen de quelque artifice intéressé, deux anges apparurent après le sermon prêché par Corbière, au milieu d'une assemblée religieuse de six cents personnes. Ils reprochèrent à divers assistants de s'être rendus à la messe, et les expulsèrent du sein des fidèles.

Le subdélégué de l'intendant de la province Barbeyrac mit ses agents en campagne contre ce dangereux prophète. Comme Corbière prêchait le jour des Rameaux, dans les bois de Cazarils, les dragons surprirent l'assemblée. Poursuivi par les soldats, le prédicant s'arrête, se retourne, et décrivant autour de lui un cercle avec son bâton, il crie aux dragons d'une voix terrible : « Arrière, Satan! » La voix menaçante, le bâton levé, l'attitude farouche et la figure sauvage du prophète, surprennent et arrêtent les cavaliers, qui, croyant avoir devant eux quelque être surnaturel, sont tout près de tourner bride. Mais le capitaine du détachement arrive, leur fait honte de leur terreur, et, s'avançant sur l'orateur du désert, le tue d'un coup de pistolet.

Parmi les nombreux prophètes qui apparurent dans cette même période, une jeune bergère de Crest, en Dauphiné, acquit une grande célébrité. Isabeau Vincent, ou la *belle Isabeau*, comme on l'appelait, était une fille de seize à dix-huit ans, dont le père était cardeur de laine à Saou, près de Crest, dans le diocèse de Die. La misère l'ayant forcée à sortir de la maison paternelle, elle avait trouvé un asile chez un laboureur, son parrain, qui lui donna ses moutons à garder. Ce

fut là qu'un inconnu, sans doute un des prophètes ordonnés par le gentilhomme verrier, vint la trouver et la sacra prophétesse. La belle Isabeau avait une vivacité d'esprit et une facilité de parole qui la rendaient éminemment propre à sa mission. Aussi, après avoir fait ses premiers essais secrètement dans des maisons obscures, eut-elle bientôt un très-grand succès dans tout le Dauphiné. Le bruit en retentit jusqu'à Rotterdam, où Jurieu ne manqua pas de proclamer ce fait comme un premier accomplissement des prédictions publiées dans ses ouvrages.

Dans son exil, ce célèbre docteur s'était fait prophète lui-même, et avait été le précurseur de ceux du Dauphiné, du Vivarais et des Cévennes. Les catholiques l'accusent même, et non sans quelque raison, d'avoir fortement contribué à les susciter. Dans son impatience de voir l'Église romaine renversée en France et le retour triomphant des calvinistes, Jurieu s'était abîmé dans la lecture de l'Apocalypse. Cherchant dans ce livre, d'un sens impénétrable, toutes les expressions qui pouvaient s'interpréter en faveur de ses espérances, il en avait déjà tiré d'assez belles choses, pour mériter qu'on lui frappât, en Hollande, une médaille où il était représenté avec cette inscription : JURIUS PROPHETA.

Dans un de ses livres, publié en 1686, sous ce titre : *l'Accomplissement de la prophétie, ou la Délivrance prochaine de l'Église*, il assurait « être entré dans le secret des conseils de Dieu, et avoir rangé les événements que le Saint-Esprit avait dérangés dans l'Apocalypse ». En parlant de l'événement qu'il regardait comme un des plus prochains : « Il faut, disait-il, que le papisme commence à tomber dans quatre ou cinq

ans, et que la réformation soit rétablie en France. Cela tombera justement sur l'an 1690. » Or, si l'on considère que c'est à la fin de 1688 et au commencement de 1689 que l'épidémie dont nous nous occupons éclate tout à coup dans le Dauphiné, on est conduit à penser que les prédictions de Jurieu, répétées de bouche en bouche dans les réunions secrètes des calvinistes, durent contribuer, mieux que les leçons et les pratiques du gentilhomme verrier, à la propagation des petits prophètes.

Mais revenons à la belle Isabeau. L'apostat Brueys, l'historien catholique de la guerre des Cévennes, est forcé d'avouer qu'elle jouait fort bien son rôle de prophétesse. Ceux qui l'ont vue et entendue prophétiser conviennent qu'elle était très-belle dans son extase. Étant encore dans sa bergerie, elle avait captivé un avocat dauphinois, nommé Gerlan, qui la suivait chaque soir dans toutes les petites assemblées où elle allait prophétiser, et qui recueillait avec soin ses moindres paroles. Les notes de cet avocat, homme candide et extrêmement scrupuleux dans la mission qu'il s'était donnée, nous ont transmis des détails intéressants qu'on trouve dans Jurieu, Fléchier et quelques autres, sur la bergère de Crest.

Gerlan, pour s'introduire chez elle, entra dans sa bergerie comme un voyageur altéré, et lui demanda à boire. Pendant qu'elle lui donnait un verre d'eau, il l'observait attentivement. C'était une jeune fille petite de taille, au visage irrégulier, maigre et brunie par le hâle, au front large, avec de grands yeux noirs, doux et à fleur de tête.

« Ma sœur, lui dit-il, béni soit Dieu qui m'a fait la grâce de vous voir et de vous entendre, pour me for-

tifier dans sa foi et recevoir les consolations de ses enfants persécutés.

— Soyez le bienvenu, répondit-elle, ce soir même j'évangéliserai quelques-uns de nos frères réunis dans la montagne. »

On se mit en route sur la brune. Deux jeunes filles et une vingtaine de paysans suivaient, avec l'avocat, Isabeau, qui marchait très-vite, bien que le chemin fût rude et la nuit sombre. Une assemblée fort nombreuse l'attendait. « Je suis par moi-même incapable de parler, » dit-elle; mais tombant à genoux, elle ajouta : « O Dieu! délie ma langue, si c'est ton bon plaisir, afin que je puisse annoncer ta parole et consoler ton peuple affligé! » Aussitôt l'Esprit la saisit, elle fit une longue prière. « Je croyais, dit Gerlan, entendre parler quelque ange. » Après avoir fait chanter un psaume, qu'elle entonna elle-même mélodieusement, elle prêcha d'une voix forte, sur ce texte : « Si quelqu'un vous dit : Voici le Christ, il est ici, il est là, ne le croyez pas[1]. »

Isabeau paraissait quelquefois comme ensevelie dans une léthargie si profonde qu'on eût tenté vainement de l'en faire sortir. On pouvait alors l'appeler, la pousser, la secouer, la pincer, la brûler même, sans qu'elle sortît de cet état de sommeil. Tout en paraissant endormie, elle se mettait à chanter des psaumes d'une voix claire et intelligible. Les mouvements de ses lèvres étaient modérés, exempts de spasmes, ses gestes mesurés et convenables. Après avoir chanté, elle improvisait des prières, récitait de longs fragments de la Bible, commentait les saintes Écritures, apostrophait les papistes et débitait des sermons pleins de force :

1. *Théâtre sacré des Cévennes.*

« Venez à moi, vous tous qui êtes travaillés et chargés. Le sauveur de nos âmes nous appelle; il faut le suivre, le sauveur de nos âmes a tant souffert! Il est notre bon maître et le sauveur de nos âmes. » D'autres fois, elle se plaisait à employer des comparaisons triviales : « Ils ont fait comme Judas à Notre-Seigneur : ils ont tricoté, ils ont fait le tricotage. Ils sécheront comme l'herbe d'un pré fauché. — La messe, la messe, que croyez-vous, mes chers frères, que soit la messe? Je la compare à une belle assiette d'argent : elle est blanche par le dehors, et noire en dedans. »

Au sortir de ses accès, la prophétesse ne se souvenait nullement de ce qui s'était passé, ni de ce qu'elle avait dit. Elle soutenait même qu'elle avait bien dormi, et ne paraissait point fatiguée, bien qu'elle eût parlé quelquefois trois, quatre et cinq heures de suite.

L'état de la belle Isabeau était évidemment un somnambulisme artificiel analogue à celui des individus magnétisés. Le plus souvent elle ne prononçait ses discours qu'étant couchée dans son lit, et après s'être endormie. C'est là un cas bien constaté de somnambulisme chez les prophètes protestants; mais nous verrons plus loin que les autres prophètes, et ils furent nombreux, procédaient autrement dans leurs inspirations et leurs extases.

La bergère de Crest s'était rendue fameuse par la fréquence de ses extases. Elle avait communiqué à elle seule le *don de l'Esprit* à des cantons tout entiers. Sa célébrité la fit appeler à Grenoble, où elle opéra d'importantes conversions. Il faut citer parmi les plus qualifiées celle de madame de Baix, veuve d'un conseiller au parlement de Grenoble, qui prêta une oreille si docile aux improvisations de la prophétesse, qu'elle-

même finit par se trouver inspirée et communiqua son inspiration à sa fille.

Cette conquête, si glorieuse pour Isabeau, eut l'inconvénient de faire trop de bruit dans l'aristocratie du Dauphiné. Inquiétée par l'intendant de la province, madame de Baix gagna les bords de la Drôme et se retira dans une maison de campagne qu'elle possédait près de Livron, petite ville située sur la rive gauche du Rhône, entre Crest et Valence. Là, plus de trois cents personnes qui l'entendirent prophétiser furent saisies, à leur tour, de l'esprit prophétique. Forcée bientôt de quitter Livron, elle passa le Rhône et, toujours prêchant et prophétisant, elle ne put être arrêtée qu'à Tournon, où le juge de cette ville, l'ayant interrogée, la fit enfermer avec sa fille. Mais elle avait échappé à la poursuite de l'intendant de sa province.

Délivré de madame de Baix, Bouchu (c'était le nom de cet intendant) se mit à la recherche de la belle Isabeau. Il était temps, car, à la laisser faire encore quelques semaines, il n'y aurait pas eu un seul homme dans le Dauphiné qui ne fût devenu prophète. L'initiation par le souffle n'était déjà plus nécessaire, car partout où passait Isabeau, l'Esprit se communiquait de lui-même à ses auditeurs.

« Un homme qui ne songeait à rien moins qu'à prophétiser, se retirant de nuit d'une assemblée avec des gens de son village, tomba tout à coup comme frappé du haut mal, se vautra sur une couche de deux pieds de neige ; puis, les yeux fermés comme une personne endormie, se mit à prophétiser [1]. »

Heureusement pour ce bon M. Bouchu, qui ne savait plus où donner de la tête, la bergère de Crest ne fut

1. Jurieu, *Lettres prophétiques.*

pas aussi difficile à prendre que la vieille conseillère. Ses agents lui amenèrent cette fille.

« Après plusieurs questions, dit Fléchier, auxquelles elle satisfit, étant interrogée sur les discours qu'elle tenait, elle répondit avec les apparences d'une grande simplicité qui ne laissait pas d'être affectée, qu'à la vérité elle avait ouï dire qu'elle prophétisait en dormant, mais qu'elle ne le croyait pas, ne pouvait pas le savoir, puisqu'on ignore ce qu'on fait en dormant. Quelque soin qu'on prît de s'éclairer sur ce point, on ne put tirer d'autre réponse d'elle [1]. »

Fléchier n'ajoute pas que, conduite en prison, Isabeau répondit fièrement aux juges qui la menaçaient du supplice : « Vous pouvez me faire mourir; Dieu saura bien susciter d'autres prophétesses qui diront de plus belles choses que moi [2]. »

Les juges du Dauphiné, plus humains que ne le seront plus tard ceux du Languedoc, n'eurent garde de faire mourir une si belle fille. Tout le monde s'intéressant à elle, on lui donna pour prison l'hôpital de la ville, avec autorisation à chacun d'aller la voir. Les dames de l'aristocratie de Grenoble ne se firent pas faute de profiter de la permission; elles se disputèrent le soin de l'instruire, de la soigner et de la faire jaser.

« Madame de Périssol, femme du président de la chambre de l'édit du parlement de cette province, dit Fléchier, a passé des nuits entières au chevet de cette fille [3]. »

Suivant Brueys, toutes les prophétesses emprisonnées avec Isabeau eurent le même bonheur.

« Les personnes pieuses, dit-il, qui avaient la charité de tra-

1. Fléchier, *Relation des fanatiques.*
2. *Théâtre sacré des Cévennes.*
3. Fléchier, ouvrage cité.

vailler à la guérison de ces pauvres malades d'esprit, les empêchaient seulement de jeûner, et leur donnaient des aliments fort nourrissants; par ce moyen, on leur faisait reprendre le peu de sens que les jeûnes excessifs leur avaient fait perdre, et l'on n'avait pas ensuite beaucoup de peine à leur faire comprendre leur folie passée et à les ramener peu à peu à la raison, et de la raison à la foi [1]. »

Nous ne voulons pas en douter, car nous trouvons là une réminiscence des conversions de Pellisson à six livres par tête : seulement les six livres étaient représentées ici par de bons consommés. Pour en finir avec la belle Isabeau, disons que l'on fut si content de sa conduite à l'hôpital, qu'on ne l'en fit sortir que pour la marier avec un superbe garçon du pays. C'est un bonheur qui n'arriva à aucune des autres prophétesses, les compagnes de sa captivité à Grenoble.

Quand la bergère de Crest eut cessé de prêcher, l'esprit prophétique ne fit que languir et s'éteindre dans le Dauphiné. Cependant ni M. Bouchu, ni les juges, ni les nobles dames du Dauphiné n'avaient coupé le mal à sa racine, car il restait encore le gentilhomme verrier. Sur la montagne du Peyra, où était sa verrerie, du Serre n'avait pas cessé de tenir des assemblées nocturnes et de faire des ordinations de prophètes selon le rite qu'il avait institué. Bien que ce rite ne fût plus nécessaire, comme nous venons de le dire, depuis que la génération spirituelle des prophètes s'opérait épidémiquement, du Serre avait jugé à propos de le maintenir, afin de rattacher à lui les principaux néophytes. L'opinion publique continuait d'ailleurs à y mettre une telle importance, que durant toute cette époque, pour être considéré en Dauphiné comme un véritable pro-

1. *Histoire du fanatisme de notre temps*, liv. II, pages 135-136.

phète, il fallait avoir été reconnu tel par un prophète en titre, et avoir reçu de lui le souffle en présence d'une assemblée de coreligionnaires. On se passa plus tard de toute ordination.

Parmi les disciples immédiats du gentilhomme verrier, celui dont l'apostolat fit le plus de bruit fut un paysan de Clieu, âgé de vingt-deux ans, nommé Gabriel Astier. Son premier soin avait été de communiquer à son père, à sa mère et à ses sœurs l'Esprit qu'il avait reçu; il l'inocula ensuite à ses voisins et à tous les habitants de sa bourgade. En butte aux poursuites de l'intendant Bouchu, il trouva quelque temps un asile chez madame de Baix. Lorsqu'il fut, comme cette dame, forcé de passer sur l'autre rive du Rhône, il eut la chance d'échapper au juge de Tournon, et il alla porter l'esprit prophétique dans le Vivarais.

Quoique obligé de cacher sa marche dans un pays rempli de dragons, Gabriel fit de nombreux prosélytes dans tous les villages qu'il traversa. Suivi d'une troupe de prophètes et de prophétesses, il eut bientôt atteint les *Boutières*, versants septentrionaux des Cévennes. Là, plus encore que dans les Alpes, l'esprit des Vaudois et des Albigeois avait laissé de profondes traces. Les habitants de ces pauvres et sauvages contrées avaient des premiers accepté la réforme. Leur piété, autant que leurs montagnes presque inaccessibles et couvertes de neige, offraient au prophète fugitif un asile assuré. Sa parole ardente, avidement écoutée partout, propageait l'extase *avec la rapidité d'un incendie poussé par les vents*, selon l'expression d'un chroniqueur de cette époque.

Nul prédicant, même en ces temps où l'inspiration produisit des phénomènes si extraordinaires, ne pos-

séda au même degré que Gabriel Astier cette vive éloquence qui entraîne les multitudes. Bientôt il eut autour de lui les populations de Saint-Cierge, de Pranles, de Saint-Sauveur, de Tauzac, de Saint-Michel, de Gluiras et de Saint-Genest. Il semblait qu'il n'y eût plus dans toutes ces bourgades d'autre souci ni d'autre besoin que celui d'entendre la voix de l'homme que l'on regardait comme un envoyé de Dieu. L'enceinte des villages étant devenue trop étroite pour contenir tous ceux qui venaient écouter Gabriel, il fallut tenir les assemblées de religion au milieu des champs, malgré les vents et les neiges.

« Des messagers nocturnes, dit M. Peyrat, annonçaient d'avance à trois ou quatre lieues à la ronde le passage du prophète. Dès l'aurore du jour fixé, hommes, femmes, vieillards, adolescents, jeunes mères menant leurs enfants par la main, ou les portant à la mamelle, quittant en foule leurs demeures et traversant les vallons et les forêts, se réunissaient sur les plus hautes montagnes : car c'est sur les cimes qu'ils s'assemblaient toujours, et, pendant les prières, des sentinelles postées sur des rochers avancés faisaient la garde, « semblables, dit un contem» porain, à ces oiseaux qui vont par troupes et ne s'arrêtent » qu'en des lieux éminents et découverts de tous côtés, après en » avoir posé quelques-uns qui font le guet pour la sûreté des » autres [1]. »

Bien souvent ces populations errantes ne rentraient pas de plusieurs jours dans leurs maisons; elles suivaient de montagne en montagne le prophète, ne se nourrissant, comme lui, que de *quelques pommes et de quelques noix*[2]. Rien de pareil ne s'était vu depuis ces multitudes qui suivaient saint Jean-Baptiste au bord

1. *Histoire des pasteurs du désert* t. I, p. 198.
2. Fléchier, ouvrage cité

du Jourdain, ou le Fils de l'Homme au désert. Gabriel Astier criait à la foule : « Repentez-vous, faites pénitence d'être allés à la messe. O Seigneur, continuait-il, fais miséricorde à ces pauvres pécheurs! » Et tous, tombant la face contre terre, répétaient avec des sanglots : « Seigneur, miséricorde! miséricorde! »

C'était l'époque où une révolution, opérée avec une promptitude et une facilité surprenantes par la seule force de l'idée protestante, établissait sur le trône d'Angleterre Guillaume, prince d'Orange, à la place de Jacques II, ce « bonhomme, disait l'archevêque de Reims, qui avait sacrifié trois royaumes pour une messe ». Les protestants français, tant ceux qui étaient restés sur le sol natal que ceux qui vivaient à l'étranger, attendaient du côté de l'Angleterre un secours, qui toutefois ne leur vint jamais. Gabriel, partageant leurs espérances, s'en faisait une force pour animer et soutenir les multitudes qu'il tenait enchaînées à sa voix. Il osait leur préciser le jour où le prince d'Orange viendrait les délivrer, à la tête d'une armée de cent mille hommes, conduits par l'ange exterminateur. Alors tous les temples qui avaient été démolis se relèveraient d'eux-mêmes, tandis que les églises catholiques qui les avaient remplacées s'évaporeraient en fumée, et qu'une étoile, tombant sur *Babylone la prostituée* (Rome), consumerait la chaire pontificale.

« Dans ses extases, dit M. Peyrat, il voyait les cieux ouverts et Homel et Brunier, entourés des autres martyrs, assis sur des nuées éclatantes; il voyait le paradis et les anges, l'enfer et Satan. Parfois une douleur vive rongeait ses os, et son âme semblait près de succomber sous une angoisse mortelle. Il appelait alors un enfant et lui ordonnait de chanter un psaume. Cette mé-

lodie faisait sur son esprit un effet semblable à celui de la harpe de David sur le génie mélancolique de Saül [1]. »

Faisons bien remarquer ici que ni Gabriel Astier, ni les autres prophètes de cette époque, n'excitaient les populations à prendre les armes. Ils se contentaient de leur prêcher l'obéissance à Dieu plutôt qu'au roi. Ils assuraient qu'à ce prix les fidèles n'avaient rien à craindre, car Dieu les soutiendrait et les préserverait du sabre ou des balles de l'ennemi. Les calvinistes en croyaient si bien leurs prophètes, que le tragique événement qui va suivre ne suffit pas à les désabuser.

Il n'y avait alors dans le Vivarais d'autres troupes que quatre compagnies d'infanterie et quatre de dragons, commandées par le marquis de Folleville, colonel du régiment de Flandres. Dès que la saison le permit, cet officier, sur l'ordre de Louvois, fit battre le pays par ses hommes, qui surprirent quelques assemblées. Voici, suivant la déposition de la prophétesse Isabeau Charras (qu'il ne faut pas confondre avec la bergère de Crest), ce qui se passa dans une de ces rencontres :

« Le nommé Jean Hérault, de notre voisinage, et quatre ou cinq de ses enfants avec lui, avaient des inspirations. Les deux plus jeunes étaient âgés, l'un de sept ans, l'autre de cinq et demi, quand ils reçurent le *don* [2]; je les ai vus bien des fois dans leurs extases. Un autre de nos voisins, nommé Marliant, avait aussi deux fils et trois filles dans le même état. L'aînée était mariée. Étant enceinte d'environ huit mois, elle alla dans une assemblée en compagnie de ses frères et sœurs, et ayant avec elle son petit garçon, âgé de sept ans. Elle y fut massacrée avec sondit enfant, un de ses frères et une de ses sœurs. Celui de ses frères qui ne fut pas tué fut blessé, mais il en guérit; et la plus jeune des sœurs fut laissée pour morte sous les corps massacrés, sans

1. *Histoire des pasteurs du désert*, t. I, p. 199.
2. L'inspiration.

avoir été blessée. L'autre sœur fut rapportée, encore vivante, chez son père, mais elle mourut de ses blessures quelques jours après. Je n'étais pas dans l'assemblée, mais j'ai vu le spectacle de ces morts et de ces blessés. Ce qu'il y a de plus notable, c'est que tous ces martyrs avaient été avertis par l'Esprit de ce qui devait leur arriver. Ils l'avaient dit à leur père en prenant congé de lui, et en lui demandant sa bénédiction, le soir même qu'ils sortirent de la maison pour se trouver dans l'assemblée qui devait se faire la nuit suivante. Quand le père vit tous ces lamentables objets, il ne succomba pas à sa douleur, mais, au contraire, il dit drôlement, avec une pieuse résignation : « Le Seigneur l'a donné, » le Seigneur l'a ôté, que le nom du Seigneur soit béni ! » C'est du frère, du gendre, des deux enfants blessés et de toute la famille que j'ai appris que tout cela avait été prédit [1]. »

Il résulte des circonstances de ce récit que les prophètes et les prophétesses avaient moins de foi à leurs inspirations particulières qu'aux promesses de Gabriel, qui leur avait assuré l'invulnérabilité.

Un autre prophète, nommé Valette, faisait aux calvinistes les mêmes promesses que Gabriel Astier, et l'événement, qui d'ailleurs fut tout autre que le précédent, ne lui donna pas mieux raison. Le 14 février 1689, Valette, qui avait réuni trois mille personnes dans le bourg de Tauzuc, leur avait donné rendez-vous pour le lendemain à Saint-Cierge. Il fallait de toute nécessité, pour arriver à ce village, passer par Saint-Sauveur, où était posté Tirbon, un des capitaines de Folleville. « Mais ne craignez rien, enfants de Dieu, leur avait dit le prophète, je ferai tomber les armes des mains des soldats. » Le lendemain, le capitaine Tirbon, les ayant vus descendre de la montagne en longues files, marcha à leur rencontre à deux cents pas de Saint-Sauveur, et les somma de se disperser. Au lieu d'obéir, ils se met-

1. *Théâtre sacré des Cévennes.*

tent à l'entourer. Tirbon commande le feu; plusieurs religionnaires tombent. Les autres, devenus furieux, s'arment de grosses pierres, tuent le capitaine et neuf de ses soldats, et vont chanter un cantique de victoire sur les ruines de leur temple. A partir de ce moment, les *enfants de Dieu*, tout en écoutant leurs prophètes, comprirent la nécessité de se défendre, et mirent en pratique l'éternelle maxime de la sagesse des nations : *Aide-toi, le ciel t'aidera.*.

La défaite et la mort du capitaine Tirbon donnèrent aussi à penser au colonel Folleville, qui jusque-là n'avait pas pris au sérieux les prophètes du Vivarais. Il dépêcha un courrier à Bâville, l'intendant du Languedoc, qui partit aussitôt de Montpellier avec le gouverneur militaire de la province, M. de Broglie, son beau-frère. Bâville mit sur pied les curés, les juges, les consuls, rassembla les milices, les volontaires et les châtelains, et envoya toutes ces forces à Lavoulte, petite ville située sur les bords du Rhône, où Folleville avait établi son quartier général. Bâville et de Broglie furent retenus en chemin à Privas, dont les environs n'étaient guère moins agités que ceux de Lavoulte par les assemblées religieuses. Ils venaient d'apprendre qu'il s'en préparait une de quatre mille personnes sur les ruines du temple de Privas. Ils parvinrent à l'empêcher; mais, en ce moment même, ayant eu avis qu'il se tenait une autre assemblée religieuse à Porchères, M. de Broglie s'y rendit en toute hâte.

Dans ce hameau, qu'il fallait aller trouver par des chemins affreux, vivait un pauvre vieillard nommé Paul Béraut. Il avait quelque temps résisté à l'Esprit, blâmant même ses enfants d'aller aux assemblées; mais ceux-ci lui racontaient des choses si merveilleuses du

pouvoir des prophètes, qu'un jour il se leva tout à coup en sursaut, enleva le ciel de son lit et le lança à trois pas, en proférant quelques paroles incohérentes. Cette subite victoire de l'Esprit sur leur père combla de joie les enfants de Béraut. Ils parcoururent le village, disant de maison en maison : « Venez voir mon père, qui a reçu l'Esprit et qui prophétise! » Sara, la fille de Béraut, qui avait reçu le même don presque immédiatement après lui, l'aidait dans la prédication. Ce vieux prophète présidait, dans sa maison, la petite assemblée de Porchères au moment où M. de Broglie y arrivait. Prévenus de l'approche du général, Béraut et sa fille s'élancent à la tête des assistants, fondent sur la troupe, qu'ils repoussent d'abord à coups de pierres, mais bientôt le vieux prophète est tué dans la mêlée avec une douzaine de ses compagnons, le reste est dispersé. Quant à Sara, qu'une blessure empêche de fuir, elle tombe entre les mains du général, qu rentre triomphalement à Privas avec cette belle capture.

Pendant ce temps Folleville n'était pas resté oisif; mais ses soldats, les milices et les châtelains qu'on leur avait adjoints à Lavoulte, ne savaient de quel côté se porter, dans un pays qui fourmillait d'assemblées et de prophètes. S'engager dans les *Boutières*, c'était risquer d'y périr en détail et de n'en pas ramener un seul homme. Il résolut donc de porter toutes ses forces sur un seul point. Ayant entendu des chants qui descendaient de la cime du Cheilaret, entre Saint-Genest et Gluiras, il s'avança de ce côté. Il ne pouvait mieux choisir, car c'était Gabriel Astier en personne qui présidait cette autre assemblée. Après avoir embusqué ses milices dans les défilés pour arrêter au passage les fu-

gitifs, Folleville gravit la montagne avec ses dragons, marchant en bon ordre. A son approche, Gabriel Astier harangue ses fidèles : « *Enfants de Dieu*, soyez sans crainte. En vérité, je vous le dis, vos corps seront comme du rocher sous le sabre et la balle. Les anges du Seigneur combattront avec nous. Eh ! ne voyez-vous pas Homel, Brunier et les autres martyrs, vêtus de robes lumineuses, se promenant dans les cieux avec le Christ ! »

D'autres inspirés prirent encore la parole, car les religionnaires, menacés d'aussi près, tinrent une espèce de conseil tumultueux, dans lequel plusieurs émirent l'avis de se retirer. Mais les prophètes et les prophétesses les signalèrent à l'assemblée comme des réprouvés, et déclarèrent qu'ayant tous le Saint-Esprit et se trouvant sous la protection des anges, ils n'avaient rien à craindre; que les gens de guerre ne pouvaient rien contre ceux qui avaient la foi, et qu'en tout cas le paradis leur était ouvert après la mort. « Il y en eut, dit Fléchier, qui assuraient que les anges tombaient sur eux comme des troupes de moucherons, et les environnaient [1]. »

Cependant Folleville avait entouré, par ses détachements, la petite montagne du Cheilaret, où se tenait l'assemblée. Avant d'attaquer ces malheureux, il leur envoya le prévôt de son régiment, pour essayer de les ramener à leur devoir. On lui cria : *Tartara! arrière Satan!* Le cri *Tartara!* était pour les religionnaires un mot sacramentel qui devait suffire pour réduire en poussière leur ennemi. Du milieu de l'assemblée, un homme s'élança vers le prévôt, essuya le feu de son

1. Fléchier, *Relation des fanatiques*, à la suite des *Lettres choisies*, t. I.

pistolet, le mit en fuite et le poursuivit à coups de pierres. Un second parlementaire envoyé par Folleville ne fut pas mieux traité : on le chassa à coups de pierres. L'ordre fut alors donné à la troupe de charger. On vit en ce moment les religionnaires s'embrasser les uns les autres et s'entre-souffler à la bouche, pour se communiquer le Saint-Esprit. Cela fait, ils marchèrent d'un pied ferme au-devant des soldats, en criant : *Tartara!* Ils avaient la conviction d'être invulnérables, ou la certitude que, s'ils mouraient, ce serait pour ressusciter peu de jours après. Quelques-uns étaient armés de fusils, d'autres lançaient des cailloux. Tous combattirent vaillamment; mais leurs rangs ayant été rompus, ils se dispersèrent, laissant sur le terrain trois cents morts et cinquante blessés. Ces derniers furent envoyés comme prisonniers à Privas, et ceux qui ne moururent pas de leurs blessures trouvèrent le tribunal de Bâville, qui fit pendre ces malheureux « sur toutes les montagnes où naguère ils chantaient les louanges de Dieu [1] ».

C'est ainsi que l'on traitait les prisonniers après chaque affaire. Nous ne raconterons pas tous les combats qui furent livrés à cette époque, dans le Vivarais, entre les religionnaires et les soldats. Outre qu'ils ont l'inconvénient de se ressembler beaucoup, les faits d'armes ne doivent trouver place dans notre récit qu'autant qu'ils servent à expliquer les phénomènes que nous avons à décrire. Ce que nous devons noter avec soin, ce sont les manifestations de l'esprit prophétique durant cette période.

Dans la paroisse de Saint-Léger, où se tenaient de

1. Peyrat, ouvrage cité, t. I, p. 203.

fréquentes assemblées, le curé et le seigneur du lieu, espérant les surprendre, se rendirent près d'une maison où on leur avait dit que le Saint-Esprit devait faire des choses merveilleuses. Une prophétesse parut devant eux. Au lieu de tomber à terre, comme Gabriel Astier et la plupart des autres inspirés, elle resta debout, et, battant des mains sur sa tête, elle se mit à crier de toute sa force : *Miséricorde! faites pénitence! Le jugement de Dieu viendra dans trois mois.* Puis, quand ses agitations l'eurent mise hors d'haleine, elle se jeta sur un lit où, continuant à se débattre et à crier *miséricorde!* elle raconta qu'elle avait reçu le Saint-Esprit gros comme un grain de froment; qu'elle ferait et dirait bien d'autres choses, et de plus belles encore, quand elle l'aurait reçu tout entier; que ceux qui ne la croiraient pas seraient damnés, et qu'elle sentait bien qu'elle avait le Saint-Esprit. Enfin, la prophétesse épuisée devint calme, se leva de son lit, prit sa quenouille et commença à filer auprès du feu, descendant de la hauteur de sa divinité aux simples offices de son ménage [1].

A Saint-Vincent, paroisse située à une lieue de Bressac, qui est une dépendance de Saint-Léger, la fermière du châtelain exhorte un beau jour son mari à ne plus s'occuper des choses de ce monde, mais à faire pénitence, pour prévenir le jugement dernier qui doit arriver dans trois mois. En toute autre circonstance le brave fermier eût peut-être été glorieux d'avoir une femme prophétesse, mais il craignait les dragons de Folleville, dont un détachement battait la campagne dans les environs. Il ferma brusquement sa porte et

1. Fléchier, ouvrage cité.

avertit le châtelain de ce qui lui arrivait. Celui-ci accourut, et la nouvelle prédicante lui donna la représentation qui va suivre :

« Elle se coucha sur du foin, tout de son long à la renverse, battit des pieds et des mains, cria *miséricorde!* annonça le jugement dans trois mois; puis s'agitant, comme pour exciter l'esprit prophétique, elle prédit qu'à la fin de février tomberait partout une grosse grêle, que les incrédules iraient errants sur les montagnes, qu'une étoile tomberait du ciel et sur Rome, et que les fidèles régneraient avec Jésus-Christ l'espace de mille ans sur la terre... Tout à coup elle se mit à passer en revue les habitants du village de l'un et de l'autre sexe : — « La demoiselle... n'a » jamais fait d'autre péché que de se faire catholique. Sa voisine... » a bien fait d'autres péchés que celui d'aller à la messe. Tel » sera sauvé... tel sera sera damné... tel se convertira... » Déclarant que c'étaient là des oracles du Saint-Esprit, qu'elle avait reçu, non pas tout entier, mais de la grosseur d'un grain de froment [1]. »

Ces sortes d'accusations se renouvelèrent souvent chez les inspirés, et Gabriel Astier en donna lui-même l'exemple à Saint-Cierge, dans les *Boutières*. Ce jour-là il était assisté d'un autre prophète, nommé Pierre Regnaud; tous deux, montés sur une estrade, scrutaient les reins et les cœurs des assistants. « Mon frère, demandait Gabriel à Pierre, qui était prosterné devant lui, la face sur ses genoux, qui est-ce qui vous a fait de la peine? » Pierre répondait : « C'est un tel..., grand pécheur. C'est une telle..., grande pécheresse. »

Quoique le crime le moins pardonnable, à leurs yeux, fût le crime de papisme et d'apostasie, les prophètes ne se privaient pas de dénoncer d'autres fautes. On raconte qu'une vieille femme qu'ils avaient accusée d'impureté, s'en alla trouver Astier dans une maison

1. Fléchier, ouvrage cité.

où se tenait une assemblée religieuse. Elle arriva au moment où il commençait la prière, et l'apostrophant de la manière la plus vive, lui demanda s'il était vrai qu'elle se fût laissé séduire par son valet. Gabriel ayant répondu affirmativement, elle se jeta sur lui comme une furie et le saisit par les cheveux pour le traîner, avec l'aide de sa fille, devant le juge de Lavoulte. Les assistants intervinrent, et ce ne fut pas sans peine qu'ils parvinrent à l'arracher aux mains de ces deux femmes.

A Saint-Julien, un homme, saisi tout à coup d'un transport prophétique, veut immédiatement associer à ce don sa famille et ses amis. Averti de son état, le curé de la paroisse se rend à la maison du nouveau prophète, avec le maître d'école, armé d'un fusil. Il lui représente l'ordre du roi, auquel il faut obéir, sous peine d'un châtiment terrible. Mais le prophète répond hardiment qu'il ne craint rien, car il a le Saint-Esprit. Puis, découvrant sa poitrine et faisant deux pas en arrière : « Tirez sur moi ce fusil, dit-il au maître d'école, vous ne sauriez me faire du mal. » Sa femme, à qui l'Esprit se communique soudainement par sympathie, se figure alors être enceinte. Elle assure que l'enfant qu'elle porte dans son sein prophétisera tout en naissant, et parlera une langue intelligible à tout le monde. Pendant que les soldats, chargés de l'arrêter, ainsi que sa sœur, les conduisaient à Lavoulte, la première leur répétait souvent : « Ecoutez mon enfant qui prophétise dans mon ventre. » Et l'autre, les attirant de son côté, leur disait : « Ne voyez-vous pas le Saint-Esprit qui saute et danse sur mes mains? »

On voit que l'inspiration prophétique n'était souvent qu'une véritable folie. Cette maladie mentale devint épidémique, car toute maladie peut revêtir ce carac-

tère et passer, sans aucun mode apparent de transmission, d'un individu à un autre, et de là à des populations entières. Les prophètes protestants furent donc en proie à un délire épidémique, suite de l'exaltation religieuse. Nous établirons plus loin les caractères particuliers que revêtit chez eux cette affection.

Un jour le curé de Saint-Vincent, et quelques catholiques curieux de savoir ce qui se passait dans une maison de la paroisse où les religionnaires étaient assemblés, s'y rendirent sans se faire annoncer, et s'arrêtèrent à la porte pour ne pas les interrompre. Là ils entendirent un curieux dialogue entre une prophétesse de vingt-deux ans et un petit garçon d'environ quatorze ans. La fille, soupirant, disait :

« Hélas! il y a quelque chose qui me tourmente.

— Qu'est-ce que c'est, ma sœur? demandait le garçon.

— Mon frère, reprenait la fille en s'agitant, ce sont les papistes. »

Puis joignant leurs voix, ils disaient tous deux :

« Que les mille diables, que les cinq cent mille diables les emportent! »

Le garçon seul, et d'une voix radoucie :

« Courage, ma sœur, nous serons bien heureux dans le ciel. Je le vois ouvert. Dieu soit loué! »

Fléchier, qui passe légèrement sur ce phénomène d'hallucination, ajoute ce détail, qui paraît plus dans l'esprit de sa relation.

« L'ecclésiatique entre là-dessus avec ceux qui l'accompagnaient, et ils furent surpris du spectacle qui s'offrit à leurs yeux. La prophétesse Isabeau (Charras), c'est ainsi qu'elle s'appelait, était couchée à la renverse dans une cuisine, les jambes nues et l'estomac tout à fait découvert. Tous les assistants, au-

tour d'elle, étaient attentifs à ces pieuses nudités, et contemplaient ce corps où résidait le Saint-Esprit. Cette folle remuant les pieds et faisant des postures extravagantes, et battant des mains, s'écriait : « Je brule, je n'en puis plus, ce diable, ce Satan me brûle! » Le prêtre voulut faire quelque remontrance à la fille, mais la mère indignée lui dit : « Quoi! malheureux que » vous êtes, vous ne respectez pas ma fille qui a le Saint-Esprit » dans l'estomac! » Toutes les femmes mutinées se mirent à crier : « Arrière de moi, Satan! » et enlevèrent le curé hors de la maison [1]. »

Le plus puissant des prophètes du Vivarais, après Gabriel Astier, était un jeune garçon nommé Valette. Dans une assemblée de deux ou trois mille personnes, tenue sur un coteau des environs de Lavoulte, il déclara que, depuis qu'il avait reçu l'Esprit, il était devenu un tout autre homme ; qu'il se sentait plus fort que les Alexandre, les Samson, les Mars, et qu'il lui suffirait d'une parole pour renverser toute l'assemblée. Et tout de suite, passant aux effets, il ordonne de crier *miséricorde!* et dit d'une voix forte : « Laissez-vous tomber tous à la renverse, sans vous faire de mal. » Cela fut exécuté sur-le-champ, toute l'assemblée se jeta à la renverse sur le sol.

La guerre et les massacres, complétés par les sentences du tribunal de Privas, continuèrent plus d'un an dans le Vivarais. Gabriel sortit vivant de vingt combats. On ne sait pas au juste le motif qui lui fit abandonner la retraite où il s'était tenu caché après cette guerre, pour aller tomber entre les mains de Bâville, qui le faisait traquer depuis plus d'un an. D'après Fléchier, il se serait enrôlé, pour mieux dépister les recherches, dans la compagnie du régiment de Laré; reconnu à Perpignan, il aurait été conduit à Nîmes

1. *Relation des fanatiques*, à la suite des *Lettres choisies*.

pour y être jugé. Mais, d'abord, ce n'est point à Perpignan que Gabriel fut arrêté, c'est à Montpellier. M. Peyrat conjecture qu'il avait été envoyé secrètement dans cette dernière ville par un fameux prédicant, Vivens, récemment rentré en France, et qu'il s'agissait d'une conjuration de tous les protestants pour rétablir leur culte dans le Midi. Un jour que M. de Broglie passait en revue des troupes à Montpellier, sur le plateau où devait s'élever plus tard la promenade du Peyrou, Gabriel s'y trouvait mêlé aux curieux. Un soldat, qui avait fait la guerre l'année précédente dans le Vivarais, reconnut parmi la foule le fameux prophète, qui fut arrêté, renfermé dans la citadelle et jugé par Bâville. « Il déclara dans son interrogatoire que, lorsque la maladie de prophétiser lui prenait, et lui montait de la tête aux pieds, ce sont ses termes, il n'était pas en son pouvoir de se retenir[1]. » Gabriel Astier fut condamné, le 2 avril 1690, à être rompu vif. Il subit très-courageusement son supplice à Baix, dans ce même pays où il avait commencé, avec la vieille conseillère de Grenoble, l'insurrection du Vivarais.

1. Fléchier, ouvrage cité.

CHAPITRE III

Vivens et Brousson; les œuvres et la fin tragique de ces deux prophètes.

François Vivens, dont le nom a déjà été prononcé dans le chapitre précédent, était né à Valleraugue ou Vallée sonore *(Vallis rauca)*, gros bourg des hautes Cévennes, situé dans une vallée profonde, où l'Hérault mugit au pied de la montagne de l'Espérou. Fils d'un cardeur de laine, il exerçait lui-même cette profession. Sa première jeunesse n'avait pas été exempte de fautes graves, qui donnèrent lieu à plusieurs procédures contre lui. Pour s'y soustraire, il quitta Valleraugue à l'âge de vingt-deux ans. Ce fut alors qu'il commença à suivre assidûment les assemblées que les religionnaires tenaient sur les montagnes, et il ne tarda pas à se faire un nom parmi les prédicants les plus exaltés.

Quoique petit de taille et boiteux de naissance, Vivens avait un corps robuste et infatigable. Son esprit était remuant, intrépide et aventureux, comme il convenait pour marquer dans la périlleuse carrière où il venait de se jeter. Il fit preuve, dans plusieurs occasions, d'une grande adresse et d'un véritable courage. Sa réputation le signalant comme un homme dangereux, Bâville, l'intendant du Languedoc, lui donnait constamment la chasse. Vivens sut toujours lui échapper; mais, traqué sans relâche, il dut enfin passer à l'étranger, et il y resta jusqu'en 1689. Pendant cette année, les grandes espérances qu'inspirait aux protes-

tants la révolution qui venait de placer le prince d'Orange sur le trône d'Angleterre, ramenèrent en France beaucoup de réfugiés impatients. Vivens fut du nombre; âgé alors de vingt-six ans, il quitta la Hollande, rapportant en France ses facultés d'agitateur bien agrandies, et un pouvoir tout nouveau : il était parti simple prédicant, il revenait ministre.

En rentrant dans les Cévennes, Vivens les trouva tout agitées de l'esprit qui venait de souffler sur le Vivarais, et il n'eut pas de peine à réchauffer le zèle des Cévenols pour les assemblées religieuses. En même temps, ayant conseillé la résistance, il s'occupa de ramasser des armes, de fabriquer de la poudre et de fondre des balles. Du fond d'une caverne, qu'il a choisie pour son quartier général, il organise la première insurrection des Cévennes, et compte bientôt quatre cents hommes armés réunis sous ses ordres. Un jour, il a l'audace de se mettre à leur tête, et de marcher fièrement de Florac à Pompidou, comme pour montrer ses forces à ses amis et à ses ennemis. C'était précisément le moment où Bâville et de Broglie, que Vivens croyait à vingt lieues de là, retournaient à Montpellier, se félicitant d'avoir pacifié le Vivarais. Escortés de quelques troupes, auxquelles s'étaient jointes deux ou trois compagnies de milice, ils descendaient par Aubenas, Joyeuse et Genouillac, en suivant une des nouvelles routes que l'intendant de la province avait fait pratiquer dans ces montagnes pour porter plus facilement des soldats sur tous les points où se tenaient les assemblées religieuses. Pénétrant dans la partie orientale du diocèse de Mende, ils se dirigeaient sur Florac. Ils venaient à peine de passer le Pont-de-Montvert, bourg situé sur le Tarn, lorsqu'ils entendi-

rent des roulements de tambour, et aperçurent une troupe de quatre cents paysans armés, commandés par un petit homme boiteux, qui s'avançaient hardiment au-devant d'eux et semblaient leur offrir le combat. Ce n'était pourtant que le hasard qui amenait cette rencontre, car Vivens ne pouvait s'attendre à trouver les troupes royales sur son chemin. Bâville et de Broglie, qui le croyaient en Hollande, furent encore plus surpris que lui en le voyant tout à coup devant eux. Les soldats du roi fondirent avec impétuosité sur sa troupe et n'eurent pas de peine à la rompre. Vivens se jeta dans un bois du voisinage; mais quelques précautions qu'on eût prises pour lui couper la retraite, le rusé partisan parvint à s'échapper, laissant à peine deux ou trois de ses hommes sur le champ de bataille, et quelques prisonniers que Bâville fit pendre le lendemain, en passant à Saint-Jean du Gard.

Cette misérable expédition dut donner à penser aux vainqueurs : ils venaient d'étouffer l'insurrection dans le Vivarais; en retournant à Montpellier, ils la rencontraient sur leur chemin, au milieu des Cévennes, comme ces feux follets qui, pourchassés par le voyageur, reparaissent sous ses pas et semblent s'acharner à le suivre.

Cependant l'heure de la grande insurrection cévenole était encore loin. Continuons de faire connaître les plus importants des prophètes dont les actions remplissent l'intervalle qui nous sépare encore de cette période.

Vivens s'était retiré dans une caverne, qui servait de centre aux correspondances et aux mouvements entre les plus ardents religionnaires. Il y avait déjà reçu Gabriel Astier; c'est là aussi que vint bientôt le

trouver un autre prophète, Claude Brousson, rentré en France avec les mêmes espérances que lui, mais qui n'entendait pas les réaliser par des moyens violents.

Claude Brousson était un de ces protestants animés d'un esprit tout évangélique, qui regardaient comme un devoir de prêcher leur religion et de mourir pour elle, sans se croire jamais le droit de pousser jusqu'à la révolte leur désobéissance à l'autorité royale. Issu d'une excellente famille de la bourgeoisie de Nîmes, il s'était livré de bonne heure à l'étude des lois. Il avait été l'avocat des protestants à la chambre *mi-partie de l'Édit*, dans sa ville natale, et plus tard au parlement de Toulouse. Dans cette charge, qu'il exerça longtemps, l'avocat Brousson s'échauffa d'un saint zèle pour la cause des religionnaires, sans toutefois se porter jamais à aucun acte contraire à la modération qui lui était naturelle. En 1683, il fut l'âme des assemblées qui se tinrent à Toulouse, dans sa propre maison et dans le cloître des chartreux, puis successivement dans plusieurs villes des Cévennes, enfin dans le Poitou et dans le Dauphiné. Il passait pour un des principaux auteurs des délibérations qui furent prises dans ces réunions, et dont Brueys dénonce avec indignation l'esprit séditieux, tout en nous apprenant qu'il ne s'agissait que de « prêcher et de s'assembler partout, même avec armes, malgré les défenses, pour faire connaître à la cour que la conversion des religionnaires, à laquelle on travaillait, n'était pas aussi facile qu'on se l'était imaginé ». Il nous semble qu'en faisant ce que l'Édit leur permettait, c'est-à-dire en se réunissant pour prier, ces protestants n'étaient pas des rebelles, et si l'on voit ici des armes, c'est qu'apparemment tous les fidèles

n'étaient pas résignés, comme Claude Brousson, à se laisser sabrer sans défense par les dragons de Louvois.

A la suite de ces réunions, Brousson avait dû quitter la France et était allé s'établir à Lauzanne. Il exerçait sa profession d'avocat dans cette ville, où sa femme et son fils vinrent le rejoindre. Les réfugiés suisses, près de qui son talent et son caractère l'avaient mis en grande considération, le chargèrent d'une mission auprès des princes étrangers; ces derniers l'accueillirent avec beaucoup d'égards et d'affection. L'un d'eux lui offrit même une chaire de professeur dans une des principales universités d'Allemagne. Mais Brousson, malgré les larmes de sa famille et les prières de ses amis, refusa cette place, qui lui eût assuré à l'étranger une existence paisible; il préféra suivre le périlleux apostolat auquel il se sentait appelé par Dieu. Cet homme pieux et zélé se peint lui-même dans la lettre suivante, qu'il crut devoir écrire à l'intendant du Languedoc pour lui faire connaître les motifs qui le ramenaient en France :

« J'ai plusieurs fois protesté, et je le fais encore devant Dieu, que je prends à témoin, que ce n'a été ni par ordre, ni par le conseil d'aucune puissance étrangère, directement ou indirectement, que je suis revenu en France; mais que c'est uniquement par le mouvement de ma conscience et de l'esprit de Dieu. Ce mouvement ayant été si violent, que j'en étais consumé, jusque là qu'ayant différé de deux ou trois mois de suivre cette vocation intérieure, je tombai dans une maladie qui parut mortelle à tout le monde, et dont les médecins ne connaissaient pas la cause. Mais comme je vis bien que Dieu ne manquerait pas de me faire mourir si je résistais plus longtemps aux mouvements de son esprit, qui m'appelait à venir consoler son peuple, je me mis en chemin, au milieu de la maladie, sans consulter ni la chair ni le sang, et Dieu me rétablit la santé dans mon voyage. »

Brousson ne doute pas un seul instant de cette mission qu'il a reçue de Dieu. Peu de temps après son retour en France, il écrit à sa femme, qui, moins courageuse, ne s'était pas senti la force de le suivre :

« Je suis fort en peine pour vous, ma chère femme, sachant que vous avez si peu de force d'esprit pour supporter les épreuves par lesquelles il plaît à Dieu de nous faire passer. Dieu m'a retiré des occupations du siècle et il a daigné m'appeler au sacré ministère de sa parole ; il m'a fait la grâce de m'employer à une œuvre des plus extraordinaires et des plus importantes dont on ait jamais ouï parler. C'est là sans contredit ma couronne. »

Nul prophète ne se crut plus sincèrement inspiré et ne marcha plus résolûment où la voix de Dieu l'appelait. Mais ce qui fait le caractère particulier de Brousson, c'est son inaltérable douceur et son aversion profonde pour tous les moyens violents. Il faut lire, pour s'édifier sur ce point, le recueil de ses sermons prononcés en France dans le désert, pendant les années 1690, 1691, 1692 et 1693, et qu'il publia depuis sous le titre de *Manne mystique du désert*. Le petit nombre de passages que nous allons citer suffira pour montrer sous quelle figure, la veille de l'insurrection cévenole, cet homme, profondément évangélique, symbolisait son Église, « forcée par la persécution de s'enfuir dans les montagnes et d'errer dans les déserts, comme le chevreuil et le faon poursuivis par les chasseurs ».

« La colombe, dit Claude Brousson, est un animal pur et net qui ne se souille pas dans les ordures. De même, l'Église de Jésus-Christ est pure et exempte des souillures de ce siècle ; mais l'Église romaine, qui, depuis plusieurs siècles, se souille de toutes sortes d'impuretés, n'est donc pas la colombe de Jésus-Christ?

» La colombe est un animal doux et pacifique. De même la

vraie Église est douce, paisible, charitable, débonnaire; mais l'Église romaine, qui fait de si grands maux aux fidèles, qui les dépouille de leurs biens, qui les chasse de leurs maisons, qui les traîne dans les basses-fosses, qui leur fait souffrir les cruels tourments de la géhenne et de la galère, qui les fait mourir dans les plus horribles supplices ou qui les fait massacrer inhumainement... Ah! elle n'est pas la colombe de Jésus-Christ.

» La colombe est un animal très-faible; elle n'est pas armée de griffes, ni d'un bec terrible pour se défendre. De même l'Église de Dieu est ordinairement faible et opprimée par ses ennemis; mais l'Église romaine est puissante et terrible aux yeux de la chair : elle est la bête mystique à qui le dragon a donné sa puissance et son trône, et de qui la terre a dit : « Qui est semblable à la Bête et qui pourra combattre contre elle? » Donc elle n'est pas la colombe de Jésus-Christ.

» Les biens du monde sont périssables, mais les biens célestes sont éternels. Ceux qui ne veulent pas souffrir avec Jésus-Christ ne régneront pas un jour avec lui; ils ont leur partage en cette vie; mais un jour leur portion sera dans l'étang de feu et de soufre; mais pour vous, pauvres fidèles qui êtes persécutés pour la justice, réjouissez-vous au Seigneur, car le royaume des cieux est à vous! — Ah! que vous êtes heureux, vous qui maintenant faites votre séjour dans les bois, dans les déserts, dans les fentes des rochers et dans les cavernes; car un jour vous habiterez le palais du Roi des rois et vous serez éternellement abreuvés au fleuve de ses délices. »

Il y a loin d'un apôtre si plein de résignation et de mansuétude à des prophètes belliqueux tels que Gabriel Astier et Vivens, et surtout à des anges exterminateurs tels qu'Esprit Séguier, personnage qui va bientôt apparaître, et dont les cruautés vengeresses ouvriront la période de la guerre des Cévennes. Brousson s'étant fait conférer le caractère et le titre de ministre du saint Évangile par Vivens, qui les avait reçus ainsi lui-même en Hollande des mains d'un autre ministre (mode de consécration autorisé par la discipline des Églises réformées), on fut amené dès lors à supposer

entre ces deux hommes plus de rapports intimes et de sympathies qu'il ne pouvait y en avoir. Tous deux avaient sans doute les mêmes aspirations religieuses, mais chacun obéissait à sa nature et marchait au même but par des voies bien différentes.

« Brousson, dit M. Peyrat, prêchait régulièrement trois fois par semaine, quelquefois tous les jours, et même plusieurs fois dans une journée; puis c'étaient des baptêmes, des mariages, des morts, cérémonies alors également tristes; puis des modèles de prière, des formules de liturgie, des règlements de piété qu'il dictait aux églises, pour qu'elles pussent, après son départ, continuer sans pasteurs leurs services religieux [1]. »

Mais à travers quelles aventures, et au prix de quels périls, cet homme de paix, qui, pour inoculer sa douceur à des auditeurs rustiques et sauvages, ne leur parlait que sous les symboles des brebis et des colombes, était-il condamné à remplir sa mission! Que de voyages dans les montagnes, sous le vent, la pluie et la neige! Que de nuits passées au milieu des bois, sur la terre nue ou sur une couche de feuilles sèches! Que de retraites dans des cabanes de pâtre, dans des cavernes ou dans des granges abandonnnées! Quelquefois, surpris dans une maison où il s'était glissé furtivement pour porter ses consolations aux fidèles, il était forcé de se cacher au fond d'un puits, ou de s'évader en rampant sur les toits. D'autres fois, il trouvait un ami qui voulait bien passer pour lui, et donner le change aux soldats, dont il détournait ainsi la poursuite. Un prédicant nommé Roman, qui s'était fait prendre de cette manière dans les environs de Barre, et que les soldats avaient conduit à Saint-Jean du

1. Ouvrage cité, t. II, p. 215.

Gard, fit preuve devant ses juges d'une fermeté héroïque.

« Je comparus, dit ce prédicant, devant l'intendant et le comte de Broglie, qui me reçurent d'un visage ouvert et me promirent la vie, si je leur indiquais la retraite de Vivens et de Brousson. « S'il n'y a pas d'autre moyen de sauver ma vie, leur répondis-je, » faites-moi exécuter tout à l'heure ; car, si telle est la volonté de » Dieu, je suis aussi prêt à mourir que vous à me condamner. » Sur cela le comte de Broglie me saisit par les cheveux, et, m'ayant donné deux ou trois secousses, me dit que, s'il n'y avait pas de bourreau, il me pendrait lui-même [1]. »

Cependant Bâville, qui se contentait de faire traquer partout l'introuvable Brousson, avait mis à prix la tête de Vivens, qu'il regardait comme le plus dangereux des deux prophètes. Vivens ne paraissait pas beaucoup s'en émouvoir ; mais ayant appris que plusieurs personnes, sur le simple soupçon de lui avoir donné asile, avaient été mises à mort par Bâville, il jugea qu'il était temps de lui donner de ses nouvelles. Il voulut venger ses malheureux hôtes et effrayer leurs tyrans par une justice mystérieuse. Il sort de sa caverne, rassemble une troupe de ses hommes, et au bout de quelques jours il a fait la terrible besogne que voici : le curé de Conquérac, celui de Saint-Marcel, tués ; le vicaire de Soudorgues frappé d'un coup de poignard, en plein midi, comme il portait le saint sacrement ; Gautier, Claparède, Séverac, officiers des milices, et Bayard, ministre apostat devenu premier consul de Lassalle, assassinés, les uns dans leurs maisons, les autres sur les chemins, par des mains inconnues. Les ecclésiastiques qu'avait choisis la vengeance de Vivens étaient de ceux qui s'étaient le plus signalés parmi les

1. Peyrat, ouvrage cité, t. I.

persécuteurs des religionnaires. Il tua le curé de Conquérac de sa propre main. Quant au capitaine Séverac, coupable à ses yeux d'avoir arrêté un prédicant qui avait été envoyé aux galères, il fixa sur son cadavre un billet contenant ces lignes :

« Passants, ne soyez pas surpris de sa mort! Dieu l'a permise parce que cet impie a vendu le sang innocent. J'en appelle à votre justice. Ce misérable aurait, pour de l'argent, trahi les puissances, comme il a trahi un membre du Seigneur. Nous l'avons tué pour prévenir le retour d'un tel désordre envers la société, et d'un scandale envers l'Église ; et nous avons résolu que tout autant qu'il paraîtra de pareils traîtres, nous les saisirons avec l'aide de Dieu, s'enfermassent-ils dans la plus grande forteresse de France. »

Et Vivens était homme à tenir parole. Jamais les agents exécuteurs des sentences des *francs-juges* n'avaient frappé d'une manière plus foudroyante et plus mystérieuse. « Ce Cévenol, dit M. Peyrat, avait dans l'âme quelque chose du Tisbite qui, dans un torrent du Carmel, égorgea les quatre cent cinquante prophètes de Baal. »

En même temps qu'il faisait ou ordonnait ces sanglantes exécutions à l'intérieur, Vivens entretenait des correspondances avec l'étranger. Il avait fait passer un plan de campagne au duc de Schomberg, maréchal de France exilé après la révocation de l'Édit de Nantes, et qui commandait alors en Savoie un régiment de protestants réfugiés. Schomberg avait même approuvé ce plan, qui consistait à faire débarquer entre Aigues-Mortes et Montpellier un corps de quelques mille hommes, qui, marchant la nuit, auraient traversé une plaine inhabitée, et seraient venus donner la main aux Cévenols insurgés dans les montagnes sous le com-

mandement de Vivens. Malheureusement pour eux, l'émissaire qui portait à Genève, pour le remettre à un correspondant de Schomberg, un écrit où ce projet était tracé dans tous ses détails, fut arrêté et fouillé aux portes de la ville. Quoique la lettre fût chiffrée, le résident de France à Genève, à qui on la livra, y reconnut l'œuvre de Vivens, et la renvoya à Bâville avec le malheureux messager, qui fut pendu à Montpellier. Vivens lui-même ne survécut pas longtemps à cet échec.

Un prédicant nommé Languedoc, compagnon de Vivens, s'étant laissé prendre, fut enfermé au fort d'Alais. Ayant été interrogé par M. de Mandagors, subdélégué de l'intendant dans cette ville, il fit des révélations. Entre autres choses il avoua que quatre dragons de la compagnie, qui était alors à Anduze, avaient été séduits par Vivens. Arrêtés aussitôt, ces soldats déclarent qu'ils ont, en effet, rendez-vous le soir même avec Vivens, près d'une caverne située au milieu d'un vallon entre Alais et Anduze. Le commandant d'Alais, M. de Chanteraine, escorté d'une compagnie du régiment de Vieilleville et d'un détachement de l'infanterie qui était dans le fort d'Alais, partit pendant la nuit, guidé par un pâtre du Languedoc, et arriva au point du jour près de la caverne. D'épaisses broussailles en masquaient l'entrée, qui était surmontée d'une roche, sur laquelle il fallait monter d'abord, puis descendre, et qui formait à la caverne une sorte de toit ou de parapet. Vivens s'y trouvait avec deux de ses lieutenants, Carrière et Capieu. Les troupes commencèrent par investir la caverne, en resserrant leur cercle peu à peu. Mais, quelque silencieuse que fût leur marche, Vivens l'avait entendue; il se hâta de

brûler ses papiers, prit son fusil et se posta à l'entrée. Le premier assaillant qui se montra fut un sergent, que Vivens tua sur le coup. Comme il avait plusieurs fusils, que ses compagnons lui passaient tout chargés, il abattit encore deux soldats, et d'un quatrième coup blessa un lieutenant. Alors un apostat, nommé Jourdan, lieutenant des milices, fit le tour de la caverne, grimpa par derrière sur le rocher et se trouva, sans être vu lui-même, en position de voir, de haut en bas, tout ce qui en sortait. Presque aussitôt il aperçut Vivens, qui, allongeant la tête hors de sa grotte, comme une tortue hors de son écaille, couchait en joue le commandant d'Alais, M. de Chanteraine; il lui lâcha son feu à bout portant, et le jeta par terre roide mort. Après ce coup, on ne craignit plus d'entrer dans la caverne; les soldats s'y précipitèrent et y saisirent les deux compagnons du prophète, qu'on amena triomphalement dans Alais avec le corps de Vivens. Ils y furent pendus, ce qui était le moindre des supplices en usage contre les prédicants. Mais cela ne pouvait suffire à Bâville, qui accourut sur les lieux pour faire le procès au cadavre du fameux chef des rebelles, « dont la mort même, dit Brueys, n'avait pu effacer la fureur et la rage, qu'on voyait encore peintes sur son visage lorsqu'on le jeta dans le feu, où il aurait bien mieux mérité d'être jeté tout vivant ». La foule se pressait autour du bûcher, pour contempler les traits du fameux prophète de Valleraugue, qui, surpris par la mort dans l'attitude du combat, semblait encore, au milieu des flammes, menacer de son regard les bourreaux.

Carrière et Capieu moururent sur le gibet, près du bûcher qui consumait le cadavre de Vivens. Neuf de ses

compagnons avaient déjà subi le même sort à Montpellier, à Saint-Hippolyte et à Nîmes.

Ceci se passait en 1692. Brousson, qui n'avait pas, quoi qu'en dise Brueys, trempé dans la tentative faite par Vivens pour amener dans les Cévennes les soldats de Schomberg, donna des larmes au martyre de tant d'intrépides défenseurs de son Église. Il adressa à la cour sa *Confession de foi des prédicateurs du désert*, comme un apologétique contre ceux qui l'accusaient de prêcher la révolte. Il ne cessait d'envoyer à Versailles des écrits dans lesquels il pressait le roi de se convertir avec tout son peuple, et il poursuivait, au milieu de ces travaux, son aventureux apostolat.

Délivré de Vivens, l'intendant Bâville commença à s'occuper sérieusement de Brousson. Dans une ordonnance, lancée le 26 juin, il mit sa tête à prix..

Quoique Louvois fût mort, qu'un nouveau ministère composé d'hommes tolérants, soutenus alors par madame de Maintenon, permît de donner quelque relâche à la persécution des calvinistes, et que l'intendant du Languedoc n'eût plus véritablement à compter qu'avec le confesseur du roi, on voit cependant Bâville redoubler de rigueurs et multiplier les supplices. Son acharnement contre un homme aussi doux que le pauvre Brousson peut à peine se concevoir de la part d'un sceptique, qui, même d'après ses propres aveux, avait conscience de travailler à une œuvre funeste[1].

1. « J'ai toujours condamné la révocation de l'Édit de Nantes, écrivait Bâville aux ministres : c'est une faute énorme; elle a précipité le royaume dans une crise dangereuse; mais revenir sur ses pas, c'est s'enfoncer plus avant dans l'abîme. On avilirait le roi, sans apaiser les protestants. Ils ont le cœur profondément irrité. Leur seule faiblesse empêche et dissimule la rébellion. Ils ne sont d'ailleurs pas dignes de tant de sympathies, ces misérables qui, généralement, ont sacrifié

Brousson, qui, après quatre ans d'une vie si tourmentée, sentait le besoin de quelque repos et aspirait surtout à revoir sa famille, qu'il avait laissée dans l'exil, quitta pour un moment les églises du désert. Au mois de décembre 1693, il passa en Suisse, et son premier soin fut d'y faire confirmer, dans une assemblée ecclésiastique, le ministère qui lui avait été conféré par le prophète Vivens. Il prêcha à Berne, à Lauzanne et à Zurich. S'étant établi à la Haye avec sa famille, il prêcha encore dans les principales villes de la Hollande. Mais, au bout de deux ans d'un pareil repos, il s'inquiéta de ce qui se passait en France. Il ne pouvait penser sans remords aux malheureux frères qu'il y avait laissés aux prises avec la persécution et la tyrannie. Il y rentra donc à travers mille dangers, puis en sortit encore, pour y revenir de nouveau, et trouver enfin le martyre inévitable auquel son zèle l'avait prédestiné.

Brousson rentra cette fois par la Franche-Comté. Curieux de connaître par lui-même les merveilles qu'il avait entendu raconter des petits prophètes du Vivarais et du Dauphiné, il s'achemina par ces provinces. Depuis la mort de Gabriel Astier et le mariage de la belle Isabeau, on n'y prophétisait plus en assemblées publiques, mais on n'y prophétisait que mieux dans des réunions secrètes. L'arrivée d'un prédicant aussi célèbre que Claude Brousson, exaltant les esprits, suscita de nou-

leur religion à leur fortune. C'est pourquoi il faut marcher en avant, achever rapidement les conversions, fermer son cœur à la pitié, la bouche à l'humanité et à la religion, et sauver l'État. C'est la suprême loi. Vous craignez, dites-vous, de rendre ainsi le roi odieux! mais les monarques chrétiens ne se sont-ils pas toujours glorifiés du titre d'exterminateurs des hérétiques? » (Rulhières, *Eclaircissements sur la révocation de l'Édit de Nantes*. Paris, 1788.)

veaux prodiges. Le ministre proscrit allait de village en village, suivi d'une troupe d'illuminés, qui voyaient pour lui des miracles quand il n'en voyait pas assez de ses propres yeux. Tout ce qu'il rencontrait était merveilleux; les prophètes petits et grands renaissaient sous ses pas. Il fit là une ample moisson de *signes*, qui lui semblaient reproduire, de la manière la plus exacte, toutes les visions de Jurieu sur l'Apocalypse. De ce qu'il vit et de ce qu'on lui raconta, Brousson compos un livre en six cahiers, sous le titre de *Relation des prodiges du Vivarais*, où il est écrit :

« On a entendu des concerts mélodieux dans les airs; on a vu dans le ciel un feu lumineux; une voix céleste a été ouïe sur un coteau pendant une journée entière; une fille de sept mois a prophétisé et chanté des psaumes jusqu'à ce qu'elle eût été sevrée : autant de signes infaillibles de la délivrance d'Israël. »

Ainsi retrempé dans les premières sources de l'esprit prophétique, Brousson résolut d'entreprendre une grande mission, qui, partant des frontières orientales du royaume, ne devait s'arrêter qu'à l'Océan. Dans cette entreprise l'infatigable prédicant allait trouver sa fin, et cette pérégrination apostolique fut pour lui la dernière. Au printemps de 1698, Brousson, ayant passé le Rhône et traversé le Vivarais, descendit dans les Cévennes. Il y était à peine arrivé, que Bâville, informé de son retour, mit de nouveau sa tête à prix pour sept cents louis d'or de quatorze francs pièce. Brousson, du reste, aidait à retrouver sa trace par la constante manie qu'il avait d'écrire à Louis XIV requêtes sur requêtes. Trois de ses lettres au roi, mises à la poste à Nîmes, faillirent le faire prendre dans cette ville. Dans une autre ville du Languedoc, trahi par un faux frère, il n'eut que le temps de s'enfuir. A peine sorti de ce danger, il tomba

dans un autre, auquel il sut pourtant encore échapper. Poursuivi dans un bourg, il vit, en fuyant à travers la montagne, la paroisse d'où il sortait investie par cent vingt dragons. Quelques jours après, il fut cerné dans une maison où il s'était caché. Son hôte le fit descendre au fond d'un puits, dans lequel était ménagée, comme dans beaucoup de citernes cévenoles, une excavation latérale destinée à cacher les ministres fugitifs. Un soldat qui connaissait cette cachette y descendit et toucha presque Brousson; mais ses yeux, passant subitement de la lumière du jour à ces ténèbres glaciales, n'aperçurent pas celui qu'ils cherchaient.

Serré de si près, Brousson dut interrompre sa mission et se réfugier pour quelque temps à Orange. Cette petite principauté était enclavée de tous côtés dans le Comtat-Venaissin. Avant d'être réunie à la France, elle offrit souvent un refuge aux Vaudois et aux protestants persécutés. Par le traité qui venait de suivre la paix récente de Ryswick, Guillaume avait rouvert cet asile aux religionnaires, et y avait fait établir les églises de leur culte : c'était donc là une sorte de lieu d'asile pour les protestants trop vivement poursuivis. Après un court séjour à Orange, Brousson se dirigea vers Béziers, et gagna le pays de Castres, en passant par la *montagne Noire*. Il visita le Rouergue, le comté de Foix, le Bigorre, le Béarn. Il voulait terminer sa mission par la Guyenne, le Périgord et le Poitou, lorsqu'il fut reconnu à Oléron d'après son portrait, qui avait été envoyé partout, et qui se trouvait à l'hôtel de la poste, où il descendit. Arrêté, Brousson avoua son nom, et fut conduit, les fers aux mains, à Lescar, où résidait alors Pinon, l'intendant du Béarn, qui le fit transférer

au château de Pau, le berceau d'Henri IV, et autrefois la citadelle du protestantisme dans la Navarre.

On lit dans l'*Annuaire ecclésiastique* de Rabaut le jeune, que le dénonciateur de Brousson s'étant présenté devant l'intendant Pinon pour réclamer les trois mille livres accordées, en Béarn, pour la capture d'un ministre du désert : « Misérable ! s'écria l'honnête magistrat, ne rougis-tu pas de voir les hommes, toi qui trafiques de leur sang ? Retire-toi, je ne puis supporter ta présence ! »

Bâville réclama le prisonnier, comme appartenant au Languedoc par son origine et surtout par ses œuvres ; Brousson lui fut donc envoyé à Montpellier.

L'intendant Pinon, qui avait conçu pour lui une véritable amitié, l'avait recommandé à ses gardiens, qui, dans la route, ne l'enchaînèrent pas et se contentèrent de le surveiller des yeux, et même assez négligemment. A Villefranche, au passage d'une écluse sur le canal du Midi, le captif aurait pu aisément s'échapper et gagner la montagne Noire, car la barque qui le portait était arrêtée et ses gardiens endormis. Brousson ne songea pas à fuir ; il regardait comme une lâcheté de reculer la fin qui était marquée à sa mission. Arrivé à Montpellier le 30 octobre 1698, on l'enferma dans la citadelle que Louis XIII avait fait construire aux portes de cette ville pour contenir les réformés.

Pendant la détention de Brousson à la citadelle de Montpellier, Bâville, contrairement à ce qu'il avait coutume de faire pour les autres prédicants, le traita avec douceur et courtoisie ; il lui envoya même des mets de sa table. Ce fut le 4 novembre qu'il le fit asseoir sur la sellette ; mais le procès était déjà instruit sur tous les chefs, et sur un principalement que l'accusé ne parais-

sait pas soupçonner. Pour donner une sorte de publicité aux débats, Bâville, qui les dirigeait, assisté des officiers du présidial, avait ouvert à tous les curieux, contre les habitudes judiciaires de cette époque, la porte de la citadelle, et la salle s'était remplie de gens d'église, de robe et d'épée. Brousson trompa peut-être les espérances de ceux qui attendaient de l'ancien avocat une plaidoirie émouvante; il se borna à la simple déclaration des faits. Dans un discours qui ne dura qu'un quart d'heure, il avoua qu'il avait exercé les fonctions de ministre du saint Évangile en France, et s'attacha à faire valoir sa réputation d'homme d'honneur et d'homme de bien.

« Puisque vous êtes ministre, lui dit Bâville, quels étaient les motifs de votre conduite dans les Cévennes et ailleurs?

— La prédication de l'Évangile, à l'exemple des apôtres.

— Les apôtres prêchaient-ils la révolte contre les puissances établies de Dieu?

— Je ne l'ai jamais fait. »

Sur cette réponse, Bâville lui mit sous les yeux l'original du projet d'invasion concerté entre Vivens et Schomberg, en lui disant : « Connaissez-vous cette écriture? Les apôtres conspiraient-ils ainsi?

— Ce n'est pas là mon écriture, et je n'ai été d'aucune conspiration? »

Brueys, qui était présent à l'interrogatoire, ajoute qu'en ce moment l'accusé pâlit, se déconcerta, et que l'intendant, ayant remarqué le trouble où il était, se contenta de lui dire « qu'au moins alors il n'imitait pas les apôtres, qui ne mentaient point, et qu'on avait en main de quoi le convaincre qu'il ne disait pas la vé-

rité, quoique, la main levée devant Dieu, il eût juré de la dire ».

L'autorité de Brueys, écrivain si partial et si injuste envers les protestants, est bien insuffisante pour faire admettre que l'honnête Brousson ait trempé dans les projets de Vivens et de Schomberg. M. Peyrat maintient l'innocence de Brousson sur ce fait. Mais ce qui est certain, c'est que rien ne ressemble moins à la justice, comme nous la comprenons aujourd'hui, qu'un procès où l'on met un accusé en présence de ses juges sans lui avoir notifié d'avance les faits qu'on lui impute. Dans cette affaire, on produisit contre Brousson une charge qui remontait à quinze ans, et qui seule eût suffi à déterminer sa condamnation.

Brousson, « convaincu, dit la sentence, d'être le principal auteur de la délibération de Toulouse (1683), qui avait excité tant de troubles et fait répandre tant de sang dans le Languedoc et dans le Dauphiné; d'avoir, de concert avec Vivens, tenté d'introduire en France le duc de Schomberg et une armée étrangère », fut condamné à subir, après la question ordinaire et extraordinaire, le supplice de la roue et l'opprobre du gibet. Par une sorte d'adoucissement, ou *retentum*, qu'on laissait alors à la discrétion des juges, Bâville, après avoir eu un long entretien avec le condamné, ordonna qu'on le présenterait seulement à la torture pour la forme, que le bourreau ne le toucherait que sur l'échafaud, et que le gibet précéderait la roue, c'est-à-dire qu'il ne serait rompu qu'après sa mort.

La sentence fut exécutée le soir du même jour, à Montpellier, sur cette vaste place du Peyrou, devenue, à la fin du siècle suivant, une des plus belles promenades de l'Europe, et qui n'était alors qu'un plateau

désert et un lieu infamant, car il ne servait qu'à l'exécution des calvinistes. Les fourches patibulaires s'y dressaient, et les vents y agitaient sans cesse, avec un horrible murmure, les cadavres de quelques malheureux Cévenols. Les hideux instruments de mort s'élevaient en face de l'une des plus belles vues qui soient au monde, au milieu d'un horizon magnifique, bordé par la ligne de la Méditerranée, et inondé de soleil, comme une sphère radieuse ouverte aux âmes qui venaient y subir leur douloureux martyre.

Arrivé sur l'échafaud, Brousson voulut parler au peuple, mais sa voix fut à l'instant couverte par le roulement de dix-huit tambours. Qu'aurait-il pu dire qui valût cet éloge sorti de la bouche même de son bourreau !

« J'ai exécuté plus de deux cents condamnés, disait, quelques jours après, le bourreau de Montpellier, en achetant chez un orfévre une tasse d'argent; mais aucun ne m'a fait trembler comme M. Brousson. Quand on le présenta à la question, le commissaire et les juges étaient plus pâles et plus tremblants que lui, qui levait les yeux au ciel en priant Dieu. Je me serais enfui si je l'avais pu, pour ne pas mettre à mort un si honnête homme. Si j'osais parler, j'aurais bien des choses à dire sur lui! Certainement il est mort comme un saint. »

CHAPITRE IV

Continuation de la persécution religieuse. — Excès commis par les prêtres catholiques. — Commencement de l'insurrection des Cévennes. — Mort de l'archiprêtre du Chayla.

La mort de Vivens et la paix de Ryswick, qui enlevait aux religionnaires l'espérance de tout secours de la part des puissances protestantes, avaient mis fin aux tentatives d'insurrection dans le Vivarais et dans les Cévennes. Le supplice de Brousson y fit même cesser les assemblées de religion, ou du moins elles devinrent rares et secrètes. Tous les prédicants cévenols avaient péri. Papus, Henri Guérin, Laporte de Mialet, Pierre Plans, avaient partagé le sort de Brousson. Le seul qui restât, Pierre Roman, qui s'était fait prendre, comme nous l'avons dit, à la place de Brousson, avait été délivré dans le village de Boucoiran, par cinquante jeunes gens des bords du Gardon, qui l'avaient arraché aux archers chargés de le conduire à Bâville.

Cependant, et bien que tout parût tranquille du côté des Cévenols, l'autorité redoublait de rigueurs. Partout de nouveaux excès de cruauté sont commis par les intendants des provinces, par les juges subalternes et les prévôts des maréchaussées, contre de pauvres gens qui ne demandent qu'à servir Dieu selon leurs lumières. On fait dans le Poitou diverses exécutions. Le supplice de Brousson n'avait été qu'un simple épisode de ces cruautés, aussi exécrables aux yeux de l'humanité qu'inutiles au point de vue de l'État. Tandis qu'on affecte la modération dans les régions de la cour,

la contrainte va croissant dans les provinces, et ne s'arrête pas même devant le sacrilége des conversions forcées.

« En 1700, dit un historien, tout retentit des gémissements de ceux qui languissaient dans les prisons et dans les fers. On voit, sur la fin d'avril, partir une chaîne de soixante-trois galériens dont les crimes sont la fidélité, l'attachement et le zèle pour leur religion, et parmi lesquels on remarque plusieurs pères de famille, plusieurs têtes à cheveux gris. Sur les galères, à Marseille, un réformé refuse de fléchir les genoux devant l'hostie, parce qu'il ne croit pas pouvoir le faire en conscience; on l'étend sur le *coursier;* le plus puissant Turc qui soit dans la galère, armé d'une corde goudronnée et trempée dans l'eau de mer, frappe de toutes ses forces; le corps rebondit, retombe sous des coups terribles et redoublés, et ne fait plus qu'une plaie sanglante. Et quelle plume pourrait décrire les horreurs capables d'attendrir les forçats? Deux galériens, romains de religion, qui n'étaient pas là pour des excès de zèle, changent à la vue de cet affreux spectacle. Ils vont se déclarer à l'évêque de Marseille. On les associe aux souffrances de leurs nouveaux frères, et ils en font leur joie et leur bonheur [1]. »

La mort du roi d'Espagne Charles II, arrivée vers la fin de cette même année 1700, fit pressentir l'explosion d'une nouvelle guerre extérieure, dans laquelle l'Angleterre et la Hollande seraient amenées à prendre parti pour l'Autriche contre la France. La nouvelle de la guerre dite *de succession*, s'étant répandue dans les provinces, fit revivre chez les réformés des espérances toujours déçues et toujours persistantes. Ils reprirent quelque courage et osèrent tenir des assemblées. L'esprit prophétique, qui, depuis la mort de Gabriel Astier, s'était contenu dans le foyer domestique, éclata alors de nouveau par des manifestations publiques et se propagea rapidement dans les Cévennes.

1. Court, *Histoire des Camisards*, liv. I, p. 34-35.

Vers la fin de l'année 1700, une vieille fille qui gagnait sa vie en allant tailler des habits dans les hameaux situés sur les deux rives de l'Ardèche, importa la première l'esprit prophétique dans les Cévennes. Elle le communiqua à plusieurs jeunes garçons et jeunes filles, qui le transmirent à leur tour aux populations des montagnes. L'hiver ne s'était pas écoulé, que, grâce au caractère épidémique qui était propre à cette sorte de maladie mentale, les prophètes prophétisants avaient pullulé par milliers, et s'étaient répandus des cimes des montagnes de la Lozère jusqu'à la mer. Les femmes et les enfants se montraient surtout très-accessibles à cette contagion.

Il y a ici une remarque bien importante à faire et qui prouvera bien que ni le souffle, ni les instructions et les manéges n'étaient nécessaires pour communiquer ce qu'on appelait l'*Esprit*. On se souvient de la précaution barbare que les autorités catholiques avaient prise d'enlever aux protestants leurs enfants, dans l'espoir de dompter ainsi la constance et l'opiniâtreté des parents.

« La Providence, dit un auteur, renversa leurs espérances par le ministère de ces mêmes enfants, qu'ils avaient pris tant de soin d'élever dans leurs erreurs et qui, comme autant de prophètes, réveillèrent leurs pères et leurs mères de leur léthargie spirituelle. Ces prédicateurs imprévus ne surprirent pas peu les papistes, qui, pour prévenir les effets de leurs exhortations, tâchèrent d'insinuer qu'ils étaient instruits et dressés par des imposteurs. Ils en firent fouetter quelques-uns, et ils brûlèrent la plante des pieds à d'autres... Mais tout cela n'avait pu être capable d'ébranler ces jeunes prophètes, et leur nombre s'était accru jusqu'à près de *huit mille* dans les Cévennes et dans le bas Languedoc.

» M. de Bâville, intendant de la province, ordonna à ces messieurs les docteurs de Montpellier, qu'on appelle la Faculté de

médecine, de s'assembler à Uzès, où l'on avait emprisonné une quantité de petits enfants, pour examiner leur état. Conformément à cet ordre, ces médecins observèrent à leur manière la contenance de ces enfants, leurs extases, et les discours qu'ils faisaient sur-le-champ et sans dessein, ainsi que s'en exprima très-bien M. Brueys... Je ne sais si ces fameux docteurs disputèrent en latin, ni s'ils se battirent, car il y avait matière à s'échauffer; mais je sais bien que, quoiqu'ils témoignassent être ravis en admiration de voir de jeunes personnes sans lettres prononcer des choses qu'elles n'avaient jamais apprises, et citer la sainte Écriture fort à propos, ils décidèrent en oracles ambigus, tant parce qu'ils voulurent déférer à l'autorité de l'intendant, que parce qu'ils ne comprenaient rien eux-mêmes à ce qu'ils voyaient. Ils donnèrent à ces enfants le nom vague de *fanatiques*. Cela fut bientôt fait, n'étant pas difficile à faire [1]. »

Dès que les docteurs de Montpellier furent entrés dans les prisons d'Uzès pour examiner les jeunes détenus, tous ces petits prophètes se mirent à les entourer et à les prêcher, pour obtenir la conversion spirituelle des savants qui venaient tenter leur guérison physique. Les médecins de Montpellier ne purent trouver aucune explication plausible de l'état de ces enfants. Les affections nerveuses, encore si mal connues, échappaient entièrement aux lumières des professeurs de cette école. Ce n'est que plus tard, qu'un médecin de génie, Boissier de Sauvages, appartenant à la Faculté de Montpellier, devait, dans un ouvrage célèbre, expliquer, par l'invasion de la folie ou de troubles nerveux, les singuliers phénomènes où l'on n'avait su voir, avant lui, que l'intervention du malin esprit. Cependant, comme des savants ne doivent pas rester muets, ils se tirèrent d'affaire en trouvant un mot qui avait l'air d'avoir une signification, mais qui en réalité

1. *De la nécessité de donner un prompt secours aux protestants des Cévennes*, etc. Londres, 1703, chez Vaillant, in-12, p. 12 et suiv.

n'exprimait rien. Ils déclarèrent donc ces enfants *fanatiques*, terme qui, dans la bouche de leurs ennemis, devint un des noms injurieux donnés d'abord aux prophètes et ensuite aux insurgés cévenols.

Bâville relâcha les plus jeunes de ces enfants, mais il retint dans la prison les plus âgés et les plus robustes, qui furent envoyés aux galères ou condamnés au service des armes. On en vit partir, de la seule bourgade de Pompidou, deux cents pour les galères.

Dans ces crises extraordinaires, des enfants catholiques se trouvèrent saisis eux-mêmes de l'esprit prophétique, et firent les révélations les plus compromettantes pour l'Église romaine. Ces accès n'étaient même pas arrêtés par les menaces et les corrections de leurs parents, qui, ne sachant plus où donner de la tête, et craignant pour eux-mêmes, livraient ces pauvres petites créatures aux exorcismes, peu efficaces, des curés. Aucun catholique ancien ne fut persécuté pour ce fait; mais les catholiques convertis eurent ordre d'empêcher leurs enfants de *fanatiser*. Bâville publia même une ordonnance portant que les pères et mères dont les enfants fanatiseraient, seraient condamnés à des amendes et aux frais des procédures. Des dragons furent mis chez ceux qui ne purent guérir ou prévenir cette épidémie prophétique chez leurs enfants, et on les condamna, de plus, à diverses peines arbitraires. Plus de vingt paroisses du Gévaudan se virent ainsi ruinées. La chose alla si loin, que, pour se mettre à l'abri de ces mesures violentes, plusieurs dénoncèrent eux-mêmes leurs propres enfants, et les livrèrent aux intendants ou aux magistrats, en leur disant : « Les voilà, nous nous en déchargeons; faites-leur passer vous-

mêmes, s'il est possible, l'envie de prophétiser [1]. »

Mais rien n'arrêtait l'Esprit, qui *souffle où il veut*, et qui, dans cette période, agitait surtout les petits enfants.

Un témoin dont la déposition a été recueillie dans le *Théâtre sacré des Cévennes*, Jacques Dubois, de Montpellier, nous dit :

« J'ai vu, entre autres, un enfant de quinze mois entre les mains de sa mère à Quissac, qui parlait avec agitations et sanglots, distinctement et à voix haute, mais pourtant avec des interruptions : ce qui était cause qu'il fallait prêter l'oreille pour entendre certaines paroles. L'enfant parlait comme si Dieu eût parlé par sa bouche : *Je te dis, mon enfant* (c'était la formule par laquelle l'Esprit commençait toujours). Ce même enfant fut mis avec sa mère en prison, ce qui se pratiquait ordinairement en pareil cas. Je suis sûr que j'ai vu plus de soixante autres enfants, entre l'âge de trois et de douze ans, qui étaient dans un semblable état. Les discours de ces enfants tendaient toujours à exhorter puissamment à l'amendement de vie, etc. Ils prédisaient aussi plusieurs choses.

» Dans une vallée nommée la Courbe-du-Renard, proche de la Rouvière, à une bonne lieue d'Anduze, je fus chez un de mes amis, dans la maison de qui il y avait un petit garçon de six ans qui s'y était réfugié, ou plutôt caché. Cet enfant tomba, en sa présence, dans des agitations de tête et de poitrine, etc., parla à voix haute et en bon français, exhorta beaucoup à la repentance, fit aussi quelques prédictions, et dit, entre autres choses, « qu'une partie de la grande Babylone serait détruite l'an mil sept cent huit. »

Il n'était pas toujours sûr de vouloir empêcher les enfants de prophétiser; plusieurs ont communiqué l'Esprit à ceux qui avaient entrepris de les en délivrer.

« Un bon paysan nommé Halmède avait un fils de douze à treize ans (au commencement de 1702) qui recevait des inspira-

1. Court, *Histoire des Camisards*, t. I, p. 21.

tions. Halmède, appréhendant la persécution, alla au curé : « Monsieur le curé, lui dit-il, mon fils prophétise, je vous en avertis, et ne prétendez pas me venir ruiner pour cela. — J'ai médité sur ces choses-là, répondit le curé; croyez-moi, faites jeûner votre fils, vous verrez que c'est un bon remède. » Le père obéit, mais l'enfant continua de prophétiser comme à l'ordinaire, et Halmède en donna avis au curé. « Eh bien, dit celui-ci, faites autre chose : au moment que votre petit garçon tombera dans les agitations qui sont le prélude de ses harangues, donnez-lui de bons coups de bâton; si c'est un fourbe, vous le saurez bientôt.» Le père obéit encore; mais si ce mauvais traitement interrompait quelquefois l'opération, par une raison secrète du bon plaisir de Dieu, l'enfant était pourtant visité de l'Esprit plus fréquemment qu'à l'ordinaire; il aurait fallu le battre jusqu'à la mort...

» Revenons à notre curé. Il se trouva dans un grand embarras quand le paysan l'assura que les coups donnés à l'enfant ne rebutaient pas l'Esprit, et il pensa en lui-même qu'apparemment le petit garçon était ensorcelé. Dans cette imagination de son cerveau creux, il eut recours aux charmes. Il conseilla au père de se munir d'une peau de serpent et de la mettre sur l'enfant, dans le temps qu'il prophétiserait. Halmède voulut obéir pour la troisième fois. (Les peaux de serpent se trouvent communément dans le pays, et les bonnes gens s'en servent pour beaucoup de choses.) Comme son fils parlait sous l'opération du Saint-Esprit il approcha de lui avec sa peau de serpent, belle et bien choisie, pour la lui mettre sur la tête. Mais à cet instant même l'enfant, se sentant agité avec une violence extraordinaire, haussa sa voix en criant, et se mit à censurer fortement son père. Il révéla tout haut, en présence de diverses personnes, ce qui avait été dit et fait avec le curé, ajoutant menace sur menace, d'une façon terrible, contre les pécheurs endurcis. Le père, frappé comme d'un coup de foudre, versa des larmes de repentance; et Dieu voulut que, peu de jours après, il reçut lui-même les dons de révélation et de prédication [1]. »

Jean Vernet, de Bois-Chatel, dans le Vivarais, a fait cette déclaration :

« Les premières personnes que j'ai vues dans l'inspiration étaient

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 80-82. Déposition d'Abraham Mazel.

ma mère, mon frère, mes deux sœurs et une cousine germaine. Il y a présentement treize ans pour le moins que ma mère a reçu les grâces, et elle les a toujours eues depuis ce temps-là jusqu'à mon départ de Montpellier, vers le mois de mai 1702; et j'ai appris de diverses personnes, qui l'ont vue il n'y a pas longtemps, qu'elle est toujours dans le même état. Il y a onze ans qu'elle est détenue en prison. Mes sœurs reçurent le don quelque temps après que ma mère l'eut reçu, l'une à l'âge de dix-neuf ans, l'autre de onze. Elles sont mortes en mon absence. Les plus grandes agitations de ma mère étaient de la poitrine, ce qui lui faisait faire de grands sanglots. Elle ne parlait que français pendant l'inspiration, ce qui me causa une grande surprise la première fois que je l'entendis, car jamais elle n'avait essayé de dire un mot en ce langage, ni ne l'a jamais fait depuis, de ma connaissance, et je suis assuré qu'elle ne l'aurait pu faire quand elle aurait voulu... »

L'inspiration se communiquait donc à des familles entières; on en a vu d'ailleurs un grand nombre d'exemples.

Le même témoin continue :

« Environ un an avant mon départ, deux de mes amis (Antoine Coste et Louis Talon) et moi allâmes visiter Pierre Jaquet, notre ami commun, au moulin de l'Ève, proche de Vernou. Comme nous étions ensemble, une fille de la maison vint appeler sa mère, qui était avec nous, et lui dit : « Ma mère, venez voir l'enfant. » Ensuite de quoi, la mère elle-même nous appela, en nous disant que nous vinssions voir le petit enfant, qui parlait. Elle ajouta qu'il ne fallait pas nous épouvanter, et que ce miracle était déjà arrivé. Aussitôt nous courûmes tous : l'enfant, âgé de treize à quatorze mois, était emmaillotté dans le berceau, et il n'avait encore jamais parlé de lui-même, ni marché. Quand j'entrai avec mes amis, l'enfant parlait distinctement en français d'une voix assez haute, vu son âge, en sorte qu'il était aisé de l'entendre par toute la chambre. Il exhortait, comme les autres que j'avais vus dans l'inspiration, à faire des actes de repentance, mais je ne fis pas assez d'attention à ce qu'il dit, pour me souvenir d'aucune circonstance. La chambre où était cet enfant se

remplit; il y avait pour le moins vingt personnes, et nous étions tous priant et pleurant autour du berceau. Après que l'extase eut cessé, je vis l'enfant dans son ordinaire. Sa mère nous dit qu'il avait eu des agitations de corps au commencement de l'inspiration; mais je ne remarquai pas cela quand j'entrai. C'était une chose difficile à reconnaître, parce qu'il était enveloppé de ses langes. J'ai beaucoup ouï parler d'un autre petit enfant à la mamelle, qui parlait aussi à Dieu, dans le Dauphiné. J'ai assisté à une petite assemblée dans une cave, auprès de Bois-Chatel, où une jeune fille dit dans l'inspiration, après avoir parlé déjà assez longtemps : « Je t'assure, mon enfant, qu'il y a des gens qui ont dessein de vous surprendre; il faut vous retirer bientôt » (ou quelque chose de semblable); et quand elle fut revenue à elle-même, elle continua de dire qu'il fallait se retirer promptement. En effet, les soldats vinrent visiter la maison aussitôt après [1]. »

Ce don de prévision ou de seconde vue, très-fréquent chez les prophètes, se trouve signalé dans la déposition de Jean Cabanel, d'Anduze :

« Je partis d'Anduze, dit ce témoin, au mois de juin 1702, pour aller à Genève. Étant dans mon pays, j'ai assisté à trois assemblées, dans l'une desquelles un jeune homme qui parlait dans l'extase prononça ces paroles : « Je te dis, mon enfant, que vous devez vous retirer d'ici, je te dis que vous êtes vendus. » Mais comme on n'obéit pas assez promptement, et qu'on demeura encore environ une heure dans l'assemblée, la bourgeoisie d'Anduze en armes tomba sur nous, et il y en eut quinze qui furent faits prisonniers [2]. »

Dans une maison, à Arbousse, où se tenait une assemblée, arrive un jeune homme, nommé Alexis, qui avait reçu les grâces quelque temps auparavant. Jacques Mazel, grand prophète lui-même, qui était de cette assemblée, dépose ainsi de ce qu'il y avait vu :

« Alexis ne fut pas sitôt assis qu'il tomba en extase : il ap-

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 139-141. Déposition de Jean Vernet.
2. *Ibid*, p. 141-142.

puyait sa tête de sa main, et ses plus grandes agitations étaient de la poitrine. Il parla à très-haute voix, et ce qu'il disait, en général, était pour porter ceux qui l'entendaient à se repentir de leurs péchés et à ne plus participer à l'idolâtrie. Étant dans l'inspiration, il reprocha aux femmes qui étaient présentes d'avoir avalé le morceau du basilic (l'hostie) ; et me tendant la main, il me dit : « Toi, mon frère, tu ne l'as pas avalé. » Cela fut accompagné d'autres paroles et de circonstances qui firent une grande impression dans l'esprit des assistants. Il dit que ce n'était pas lui qui parlait, mais que c'était l'esprit de Dieu qui parlait par sa bouche. Je me souviens qu'il reprocha à quatre femmes de la maison qu'elles s'étaient allées coucher sans prier Dieu, et qu'il insista en criant fortement : « Confessez, confessez, malheureuses ! » Et elles avouèrent que cela était vrai. Sur quoi il exhorta beaucoup à prier sans cesse. Le même soir, Alexis, Revault et moi, allâmes coucher chez un honnête homme de notre connaissance, nommé Cabrit, à une petite demi-lieue de là. Une heure après que nous fûmes arrivés, Alexis reçut l'inspiration. Il dit entre autres choses qu'encore que l'ennemi fût proche de là, il n'y avait point de danger pour nous. *Je t'assure, mon enfant*, lui dit l'Esprit, *vous n'avez rien à craindre. Je ne permettrai pas qu'aucun détachement passe ici* [1].

Louvreleuil raconte qu'au mois d'avril 1701 un jeune homme de Mazillon, nommé Étienne Gout, revenant un soir de la magnanerie où il travaillait à Saint-Jean du Gard, trouva, au bas de la descente de ce bourg, un vieillard couché sur le chemin et saisi d'un frisson convulsif.

« Mon père, lui dit Étienne, êtes-vous malade?

— A genoux, à genoux, ô mon fils! s'écria le vieillard, que t'importe mon mal? C'est de ton salut qu'il s'agit, et de celui de tes frères : tu l'accompliras par le moyen de l'Esprit; il est en moi par la grâce de Dieu! approche-toi, ô mon fils, et reçois-le dans ce baiser! »

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 144.

Étienne recueillit le baiser du vieillard, et se mettant en route aussitôt, il alla évangéliser de bourgade en bourgade [1].

On a pourtant remarqué que l'Esprit s'emparait rarement des vieillards, jamais des riches, des savants, ni des prêtres catholiques. Il s'établissait de préférence chez les enfants, chez les jeunes gens des deux sexes, chez des pâtres, des laboureurs et de pauvres artisans, cœurs simples dont la science n'avait point altéré la native candeur. Mais partout où il soufflait, l'Esprit opérait de même. Il est attesté par de nombreux témoins que les personnes qui avaient reçu les grâces « quittaient sur-le-champ toute sorte de libertinage et de vanité ». Quelques-uns, qui avaient été débauchés, devenaient immédiatement sages et pieux; et comme ils ne parlaient guère sans exhorter les assistants à se repentir de leurs fautes et à régler leur vie, tous ceux qui les fréquentaient devenaient aussi plus honnêtes et menaient une conduite exemplaire.

Le retour et la multiplication des prophètes eurent pour effet naturel de rendre les assemblées beaucoup plus fréquentes et plus nombreuses qu'elles ne l'avaient jamais été. L'Église du désert retrouva ses fidèles et ses prédicants improvisés, qui se réunissaient à des heures convenues, au milieu des bois et des montagnes inhabitées, presque toujours la nuit, et quelquefois même pendant le jour, malgré les défenses répétées de l'autorité. La renaissance de l'Église du désert devait amener une répression poussée jusqu'aux excès les plus inouïs.

1. *Le fanatisme renouvelé, ou Histoire des sacrilèges, des incendies, des meurtres et autres attentats que les calvinistes révoltés ont faits dans les Cévennes, et des châtiments qu'on en a faits.* 3 vol. in-12, à Avignon, 1703-1705, t. I, p. 18.

Daniel Raoul était accusé de s'être vanté d'avoir reçu de Dieu l'Esprit du prophète dont il portait le nom; il fut pris dans les bois de Tornac près d'Anduze, et condamné à la roue. Trois de ses disciples furent arrêtés avec lui : l'un, Floutier, fut condamné au gibet, l'autre, Bonaventure Rey, aux galères, et le troisième, Bourelli, au service des armes. Le 9 septembre 1701, Daniel marcha lui-même au supplice en confessant Jésus-Christ, qu'il reconnaissait pour son sauveur, et dénonçant comme une idolâtrie les pratiques de l'Église romaine. Arrivé au pied de l'échafaud, il s'agenouilla et fit devant le peuple sa dernière prière, puis il s'étendit lui-même sur la roue.

« Ce laboureur, dit M. Peyrat, qui se comparait aux rochers éloquents du désert, en avait la dureté dans ses os. Il fallut cent trois coups de barre pour le briser. Il ne pouvait pas mourir : il resta plusieurs heures, ses membres repliés sous lui, la tête en bas et la bouche entr'ouverte, épanchant à flots le sang et la prière [1]. »

Malgré ces cruautés, ou plutôt à cause de ces cruautés, les prophètes se multipliaient de plus en plus; ils renaissaient de leurs cendres, comme Tertullien l'avait dit des chrétiens martyrs. La perspective du gibet, de la roue et des galères ne faisait qu'affermir leur zèle, sans affaiblir encore leur soumission à l'autorité du roi. Les Cévennes se montrèrent sur ce point plus longtemps patientes que le Vivarais, quoiqu'il y régnât la même ardeur pour la parole de Dieu et pour le chant de ses louanges. Le nombre et l'importance des assemblées religieuses continuant tous les jours, on se mit à traiter les simples fidèles qui les fréquentaient aussi

1. *Histoire des pasteurs du désert*, t. I, p. 282.

cruellement que les illuminés qui y faisaient entendre leurs inspirations. Au mois d'octobre 1701, Bâville, informé que les protestants des Cévennes tenaient une assemblée près d'Alais, y envoya une compagnie de milices. L'assemblée venait de finir quand les soldats arrivèrent; cependant trois de ces pauvres gens, qui se retiraient plus lentement que les autres, ayant eu le malheur de se laisser prendre, furent rompus vifs.

La plus atroce des exécutions de ce genre fut celle de Creux de Vaie, près des Oulières, en Vivarais. Le massacre fut tel, qu'outre les cadavres restés sur la place, on chargea une barque et deux charrettes de captifs blessés, qui furent transférés à Montpellier. Parmi eux était un prophète et ses quatre fils. Le prophète fut pendu, trois de ses fils furent condamnés aux galères, le quatrième mourut en prison, de ses blessures; leur maison fut rasée. « Ainsi, dit un historien, dans un même jour, sa femme se trouva sans mari, sans enfants, sans maison et sans bien. »

Pendant la nuit du 6 au 7 novembre 1701, quinze personnes furent massacrées à Tornac, et dix-huit dans les environs d'Uzès.

Dans les premiers mois de l'année suivante, quatre hommes et quatre femmes furent pendus au Pont-de-Monvert. Ce bourg, qui va bientôt être le théâtre du premier acte d'une insurrection vengeresse, fut menacé d'être rasé; on l'accabla d'amendes arbitraires, et on y laissa en subsistance trois compagnies de milices, à qui il fallait fournir tout ce qu'elles demandaient.

Notons ici une particularité étrange. Plusieurs femmes allaient de bourgade en bourgade, en criant : « Dieu m'a donné des larmes de sang pour pleurer la désolation de Jérusalem; » et il sortait en effet du sang

de leurs yeux et de leur nez. Bâville fit arrêter une prophétesse qui rendait de ces larmes sanglantes, qu'elle donnait comme signe de la mission dont elle se disait chargée [1]. Comme on redoutait les effets que pouvait produire sur l'esprit du peuple un si surprenant phénomène, cette femme fut accusée d'imposture. Condamnée au gibet, elle subit son supplice à Montpellier. Brueys prétend qu'en ce moment suprême elle avoua que c'était par une indisposition naturelle qu'elle rendait ce sang par le nez et par les yeux [2]; mais on lit dans le *manuscrit de La Baume* que la vue de la potence « ne fit pas changer de langage à cette femme [3] ».

1. L'écoulement du sang par les glandes lacrymales est une affection rare, mais qui a été quelquefois constatée. On lit ce qui suit dans un journal de médecine :

« M. de Hassner a présenté au *Collége des médecins de Prague* (séance du 18 octobre 1859) une jeune fille, âgée de treize ans, chez laquelle on remarquait, depuis six mois environ, le phénomène singulier de la production des *larmes sanglantes*. L'écoulement ne venait pas de la conjonctive, qui n'était nullement altérée, mais des glandes lacrymales; il se produisait habituellement dans l'après-midi, plus souvent à droite qu'à gauche, quelquefois des deux côtés à la fois, survenant brusquement et s'arrêtant après avoir duré quelques secondes. Le sang qui s'écoulait se coagulait promptement, et ne contenait que des globules rouges, qui s'altéraient rapidement. A part une anémie légère, cette jeune fille ne présentait d'ailleurs aucun symptôme morbide; elle n'était pas encore réglée.

» Ce fait est d'autant plus curieux que les antiques histoires d'individus qui *pleuraient du sang* sont rangées parmi les fables par la généralité des auteurs contemporains. Nous n'en connaissons qu'un seul, Adam Schmidt, qui ait observé et décrit ce phénomène, rencontré par lui chez quelques femmes atteintes de troubles dans la menstruation. »

2. *Histoire du fanatisme*, t. I, p. 290.

3. (Livre I.) Ce manuscrit, qui donne une relation abrégée de la révolte des Cévennes, et qui est d'un magistrat qui participa au jugement des calvinistes au présidial de Nîmes, est conservé à la bibliothèque de la ville de Nîmes et dans la famille de ce magistrat. Nous en possédons un extrait que nous devons à l'obligeance de M. le pasteur Corbière, de Montpellier.

Dans toutes les Cévennes, les esprits étaient dans l'attente d'un événement mystérieux et prochain. Une prophétesse des hautes Cévennes, se trouvant à Orthez, près de Sérignan, déclarait « qu'il arriverait bien des malheurs dans le pays, mais qu'il s'y ferait comme un monde nouveau ». Un prophète annonçait « que Dieu montrerait bientôt au peuple une échelle qui toucherait de la terre aux portes du paradis ». Le sermon de Brousson sur la colombe, devenu populaire au désert, n'était plus une plaintive complainte, mais un chant radieux d'espérance. Continuant l'image touchante de Brousson, les Cévenols s'écriaient, avec le Cantique des cantiques :

« O colombe qui te caches dans la fente des rochers, montre-nous ta face et fais-nous entendre ta voix, car ta voix est douce et belle. Lève-toi et viens, car l'hiver est passé, l'orage a cessé, les fleurs renaissent, voici le temps des chansons. N'entends-tu pas le chant de la tourterelle? Le figuier a poussé ses bourgeons, et la vigne en fleurs exhale un suave parfum. Lève-toi, ma belle, lève-toi, mon amie, et viens à nous! »

Toutes ces images annonçaient, dans la bouche des prophètes, le prochain rétablissement du culte protestant et la reconstruction des églises renversées.

Mais l'esprit prophétique allait bientôt parler un langage plus significatif aux populations exaspérées par une persécution atroce. Au mois de février 1702, Durand Fage assistait, avec ses armes, à une assemblée nocturne à Gallargues, gros village situé entre Lunel et Nîmes. La prophétesse Marguerite Bolle, sa parente, âgée de vingt-trois ans, tomba en extase et déclara « que l'épée de Durand Fage servirait à détruire les ennemis de la vérité[1] ». Plus tard, les grands pro-

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 110. Déposition de Durand Fage.

phètes des montagnes, Abraham Mazel, Salomon Couderc et Esprit Séguier, reçurent simultanément des inspirations de la même nature. Celle d'Abraham Mazel mérite d'être reproduite ici, parce qu'elle résume celles des autres prophètes qu'on vient de nommer.

« Quelque temps avant que j'eusse reçu de l'Esprit l'ordre positif et redoublé de prendre les armes, je songeai que je voyais dans un jardin de grands bœufs noirs et gras qui broutaient les plantes du jardin. Une personne me dit de chasser ces bœufs, mais je refusai de le faire; cependant, la même personne ayant fait insistance, je les chassai. Fort peu de temps après, je reçus une inspiration dans laquelle il me fut dit que le jardin était l'Église; que les gros bœufs noirs étaient les prêtres qui le dévoraient, et que je serais appelé à mettre en fuite ces sortes d'hommes. A quelques jours de là, l'Esprit m'avertit de me préparer à prendre les armes pour la cause de Dieu. Cet avertissement fut suivi de quelques autres pareils, et comme je parlais assez haut dans l'extase, les uns, qui voyaient ma faiblesse, ou, pour mieux dire, mon néant, étaient comme scandalisés de cet ordre inconcevable; les autres, plus humbles, se contentaient de lever les yeux au ciel. Dans ces réitérations, il n'y avait jusque-là qu'une déclaration générale. Pierre Esprit et Salomon Couderc, deux de nos principaux inspirés (qui ont été brûlés vifs) eurent des avertissements conformes aux miens, et quelques autres en eurent aussi. Enfin, le dimanche 21 juillet 1702, comme nous étions dans une assemblée proche de la montagne de Lozère (Isaac Soulage, David Masauric et quelques autres), l'Esprit me saisit et m'ordonna, en m'agitant beaucoup, de prendre les armes sans aucun retardement, et d'aller délivrer ceux de nos frères que les persécuteurs détenaient prisonniers au Pont-de-Montvert. Ils étaient dans le château d'André, que l'abbé du Chayla occupait [1]. »

Ces prédications belliqueuses ne furent pas les seules causes de l'insurrection générale des Cévennes et des événements terribles qui vont maintenant se dérouler.

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 77.

Il faut les rapporter aussi à la conduite cruelle que les ecclésiastiques, évêques, curés et simples moines, ne cessaient de tenir à l'égard des religionnaires, et qui ne laissait à ces malheureuses populations d'autre recours que l'insurrection et la défense armée. Le clergé avait été investi, dans le principe, d'une sorte de mission de police, qui, remplie avec un esprit de douceur et d'évangélique charité, pouvait devenir pacificatrice. Ce fut le contraire qui arriva. Dépassant beaucoup ce qu'on attendait d'eux, les prêtres catholiques abusèrent de l'autorité qui leur était confiée, et traitèrent les protestants avec une telle rigueur, qu'il ne leur resta plus de ressource que dans la révolte.

De cette cruauté des prêtres catholiques, les historiens rapportent une multitude d'exemples. Nous n'en citerons qu'un seul, pour ne pas sortir de notre sujet.

Un jeune berger protestant était à genoux, faisant sa prière. Le prieur de Valeirargues vient à passer. Il saisit cet enfant par les cheveux, le traîne dans sa maison, et, afin que le juge de Lussan puisse dresser un procès-verbal, il va lui-même demander du papier timbré chez le notaire du lieu, nommé Bouton. Il ne trouve que le fils du notaire, qui non-seulement lui refuse ce papier, mais l'injurie. Le prieur riposte, la dispute s'échauffe : le jeune homme, irrité, court aussitôt à l'église catholique, renverse le tabernacle, jette tous les ornements dans un puits, et se retire chez lui. On vient l'arrêter, et en même temps on met la main sur un de ses voisins, nommé Olympe, étranger à ce que le jeune Bouton venait de faire. On les conduit tous deux à Bâville, qui était alors à Uzès. L'intendant fait rouer le jeune Bouton, après lui avoir fait couper le poing, et il ordonne de pendre Olympe, malgré les

preuves positives par lesquelles il établissait que non-seulement il n'avait pris aucune part à l'action de Bouton, mais que rien n'avait pu la lui faire prévoir.

D'autres ecclésiastiques ne se contentaient pas d'être les pourvoyeurs des justices prévôtales établies par l'intendant du Languedoc; ils poussaient le zèle jusqu'à se mettre à la tête des troupes qui allaient, à travers les montagnes, à la recherche des assemblées religieuses, et faisaient eux-mêmes l'office de bourreaux sur les délinquants qui leur tombaient sous les mains.

Entre ces prêtres barbares, il en était un qui effaçait par ses cruautés tout ce que les autres avaient commis de plus révoltant : c'est cet abbé du Chayla, déjà signalé et condamné par les révélations des prophètes. Les traitements qu'il faisait subir à ses victimes paraîtraient incroyables s'ils n'étaient attestés par tous les contemporains, et même par des catholiques, qui, plus d'une fois, en ont frémi d'indignation et d'horreur.

Agé de cinquante-cinq ans, l'abbé du Chayla appartenait à une famille noble du Gévaudan. Sa taille élevée, sa mine guerrière, et surtout sa piété sombre et violente, l'avaient désigné, dès sa jeunesse, comme un athlète de l'Église militante. Nommé agrégé au séminaire des Missions étrangères, on l'avait envoyé dans le royaume de Siam, pour faire ses premiers exploits de convertisseur sur les disciples de Bouddha. De retour en France, il fut élevé à la dignité d'archiprêtre du diocèse de Mende, et depuis plusieurs années il travaillait avec une ardeur impitoyable à la persécution des religionnaires. Bâville, ayant reconnu en lui l'homme le plus propre à l'œuvre qu'il avait entreprise,

l'avait créé *inspecteur des missions des Cévennes.*

Pour arriver à la conversion ou à l'extermination des réformés, tous les moyens semblaient bons à du Chayla.

« Tantôt, dit Court, il leur arrachait avec des pincettes les poils de la barbe ou des sourcils; tantôt, avec les mêmes pincettes, il leur mettait des charbons ardents dans les mains, qu'il fermait et pressait avec violence, jusqu'à ce que les charbons fussent éteints; souvent il leur revêtait tous les doigts des deux mains avec du coton imbibé d'huile ou de graisse, qu'il allumait ensuite et faisait brûler jusqu'à ce que les doigts fussent ouverts ou rougis par la flamme jusqu'aux os [1]. »

Ces barbaries n'avaient souvent d'autre but que de forcer les patients à déceler les retraites des ministres rentrés en France, ou même simplement celles des protestants qui fréquentaient les assemblées. Mais le plus ordinairement il employait ces moyens contre ceux qui refusaient d'assister à son prône, ou qui manquaient à quelque cérémonie du culte catholique. Ayant été informé qu'une jeune fille n'avait pas observé un jour de fête, il l'a fit enfermer dans une espèce d'étui tournant sur deux pivots, qu'on fit mouvoir si longtemps et avec une telle rapidité, qu'elle en perdit l'usage des sens. Pour une faute de même nature, il fit saisir une autre jeune fille et la livra au bourreau, qui la fouetta jusqu'au sang. Un autre jour, on lui apprit qu'une pauvre servante du Pont-de-Montvert avait dit à de nouveaux convertis qui venaient de communier dans l'église romaine, « qu'ils avaient avalé un morceau aussi venimeux qu'un basilic, et fléchi les genoux devant Baal ». La malheureuse fille fut condamnée pour ce propos à

1. *Histoire des troubles des Cévennes ou de la guerre des Camisards*, t. I, p. 25.

la peine de mort, qu'elle subit avec fermeté au Pont-de-Montvert.

L'archiprêtre avait converti ses celliers en cachots ; il y parquait les malheureux arrêtés par ses sbires, et chaque jour il y descendait pour leur donner la question. Quelquefois cependant il relâchait les prisonniers : les hommes, au prix de l'or ; les femmes, au prix de l'honneur. Depuis vingt ans, l'abbé du Chayla tenait la population des hautes Cévennes sous ce despotisme atroce. Un jour vint pourtant où elle se fatigua de souffrir et laissa éclater sa colère.

Comme l'émigration n'avait pas discontinué, du Chayla, qui avait ses espions partout, vint à découvrir, au milieu du mois de juillet 1702, qu'un groupe de protestants, composé de gens des deux sexes, se rendait à Genève sous la conduite d'un muletier de Cannes, nommé Massip. Il les fit tous arrêter, livra au bourreau le malheureux guide pour être pendu, et mit le reste dans ce qu'il appelait ses *ceps*.

Les *ceps* de l'abbé du Chayla étaient des poutres à demi fendues et munies de coins qu'on retirait après avoir placé entre leurs fentes les mains ou les pieds des prisonniers. Cet intolérable supplice amenait souvent la gangrène des parties comprimées de cette manière. Les malheureux que l'archiprêtre avait surpris se trouvaient ainsi détenus au Pont-de-Montvert, où il faisait sa résidence habituelle pendant l'été.

Le Pont-de-Montvert est un bourg situé au pied des montagnes du Bougès et de la Lozère, au confluent du Tarn et du Rioumel. Du Chayla avait autour de lui une garde de valets et de soldats, avec un grand nombre de prêtres organisés en mission, ou plutôt en bande, sous ses ordres. Il y occupait un château confisqué sur la

veuve et les enfants d'un riche protestant nommé André, qui avait été massacré et traîné sur la claie par les soldats du duc de Noailles, dans la grande dragonnade du mois de septembre 1685.

L'abbé du Chayla, avons-nous dit, tenait enfermée dans ses *ceps* cette petite caravane de protestants surpris au moment de leur tentative d'émigration. Leurs parents allèrent se jeter aux pieds de l'archiprêtre, qui fut inexorable et répondit que les détenus subiraient leur peine, c'est-à-dire seraient envoyés aux galères.

A la nouvelle des dangers que couraient leurs malheureux frères, plusieurs Cévenols se réunirent en assemblée sur la montagne du Bougès; les prophètes Séguier, Salomon Couderc et Abraham Mazel y assistaient. Le premier, dans une longue prédication, déplora l'infortune des prisonniers du Pont-de-Montvert. « Le Seigneur, s'écria-t-il en terminant, nous ordonne de prendre les armes, d'aller délivrer nos frères captifs, et d'exterminer cet archiprêtre de Moloch! » Les prophètes Salomon Couderc et Abraham Mazel ayant parlé dans le même sens [1], l'expédition contre l'archiprêtre fut arrêtée et fixée à la nuit suivante. C'est ce que l'on a appelé la *Conjuration des trois hêtres*. On donnait ce nom à la cime de la montagne du Bougès, à cause de trois hêtres gigantesques qui dominaient la forêt et couronnaient la montagne de leur ombre.

Le 24 juillet 1702, vers dix heures et demie du soir, on entendit, du Pont-de-Montvert, une psalmodie lointaine qui descendait des bois du Bougès et devenait plus distincte en s'approchant : c'était Esprit Séguier, le terrible prophète, qui arrivait avec cinquante-trois

1. Voy., page 99, l'inspiration d'Abraham Mazel.

de ses hommes, accompagnant leur marche d'un psaume de Marot :

Nous as-tu rejetés, Seigneur, sans espérance,
De ton sein paternel?
N'apaiseras-tu pas, après tant de souffrance,
Ton courroux éternel?
Sion, qui dut avoir l'éclat et la durée
Du céleste flambeau,
Regarde, hélas! Seigneur, ta Sion adorée
N'est qu'un vaste tombeau!
Babel la foule aux pieds! ses bannières sanglantes
Flottent sur nos remparts!
Ses guerriers ont rugi dans nos fêtes tremblantes
Comme des léopards!
Et le fer et la flamme, et la luxure immonde
S'est ruée au saint lieu!
Saccageons, disaient-ils, profanons; que le monde
N'ait plus un temple à Dieu!
Fouleront-ils longtemps ta gloire dans la poudre
Avec ton peuple saint?
Laisseras-tu longtemps ton bras, où dort la foudre,
Replié sur ton sein?
Des fers de Pharaon, Seigneur, ta main puissante
Délivra nos aïeux!
Et la mer à ta voix recula rugissante
Devant leurs pieds joyeux!
Comme de leur tombeau, tu retires de l'ombre
L'aurore et le soleil;
Et du ciel orageux tu chasses l'hiver sombre
Devant l'été vermeil!
Sauve-nous donc, Seigneur; Seigneur, Sion succombe
Et périt sans retour!
Oh! n'abandonne pas l'âme de ta colombe
Aux serres du vautour!
Éternel, lève-toi! prends ton tonnerre et lance
Un éclair consumant!
Anéantis Babel! Seigneur, son insolence
Monte éternellement!

Huit hommes d'avant-garde précédaient la petite troupe de Séguier. Les assaillants ayant traversé au pas de course, et toujours en chantant, un faubourg situé en avant du Pont-de-Montvert, se trouvèrent en un instant devant le château de l'archiprêtre, ouvert seulement de ce côté; car, entouré presque entièrement par les deux rivières, il ressemblait à une forteresse.

A la sombre mélopée qu'il entendait retentir au loin dans le silence de la nuit, et au tumulte qui se produisait à sa porte, du Chayla crut d'abord qu'il ne s'agissait que d'une de ces assemblées nocturnes comme celles que les troupes du roi avaient coutume de disperser en les sabrant. « Allez voir ce que c'est, » dit-il à ses gens. Mais déjà le château était investi. « Les prisonniers! les prisonniers! » criaient les assaillants. Du Chayla s'empressa de se montrer à une fenêtre, et leur répondit : « Retirez-vous! canailles d'huguenots! »

Comme on ne tenait point compte de cette injonction injurieuse, les soldats de l'archiprêtre, spontanément ou par son ordre, firent une décharge de mousqueterie, et un des religionnaires tomba mort. Ce fut le signal de la plus horrible scène. La porte, ébranlée à l'aide d'une énorme poutre et brisée ensuite à coups de hache, livre passage à une multitude furieuse. Les religionnaires se précipitent dans le vestibule, forcent la porte du cachot et délivrent les prisonniers. L'état où on les trouve irrite encore les fureurs vengeresses de leurs libérateurs. A la vue de ces infortunés, meurtris par l'horrible torture des *ceps*, et dont les pieds enflés et à demi gangrenés peuvent à peine les soutenir, les cris : *Mort à l'archiprêtre!* sortent de toutes les poitrines, car c'est lui surtout que poursuit et veut atteindre la vengeance des insurgés. Croyant le recon-

naître dans un ecclésiastique qu'ils rencontrent sur l'escalier, ils percent d'un coup de hallebarde ce malheureux, qui tombe blessé mortellement. Du Chayla entend les gémissements de la victime mêlés aux cris de rage de ses ennemis; il comprend qu'il n'a pas de quartier à attendre d'eux, et dans ce moment fatal, se rappelant avec un sang-froid héroïque, il faut le dire, sa mission et son devoir de prêtre, il donne l'absolution aux soldats qui, du haut de l'escalier, s'efforcent de repousser les assaillants.

La lutte, quoique inégale, pouvait se prolonger; mais le prophète Séguier crut devoir en précipiter le terme : « *Enfants de Dieu*, cria-t-il, bas les armes! ceci nous arrêterait trop ! Brûlons, dans sa maison, le prêtre et les satellites de Baal ! » L'ordre donné par la voix toujours écoutée du prophète fut promptement exécuté. Les boiseries de la maison étaient vieilles et vermoulues; elles s'allumèrent bien vite à la flamme d'un bûcher que l'on avait composé avec les chaises, les paillasses des soldats et les bancs de la chapelle. Se voyant atteint par le feu, du Chayla se réfugia, avec quelques-uns de ses gens, dans un cabinet voûté situé au second étage; ils furent là en sûreté quelques instants. Mais bientôt, ne pouvant plus tenir contre la violence de l'incendie, qui avait déjà dévoré le toit de l'édifice, ils nouèrent à la fenêtre leurs draps de lit tordus et mouillés, et se laissèrent glisser dans le jardin du château, qui donnait au-dessus du Tarn. L'archiprêtre, qui se risqua le premier, tomba au pied du mur et se cassa la cuisse; un de ses valets, découvert à la lueur des flammes, fut blessé à mort d'un coup de fusil; d'autres, beaucoup plus heureux, s'élancèrent, purent franchir le jardin et de là se jeter dans le Tarn,

qu'ils passèrent à la nage, sous les balles des insurgés.

Cependant, celui qu'on cherchait avant tous, et contre qui cette sanglante expédition avait été résolue, l'abbé du Chayla avait échappé aux recherches. Caché dans la haie de clôture du jardin, vers laquelle il avait pu se traîner après sa chute, il y attendait son sort en silence, quand la flamme de l'incendie, se projetant de ce côté, montra tout à coup aux assaillants le malheureux archiprêtre, avec un soldat blotti à côté de lui dans le même buisson.

« Le voilà! le voilà! » s'écrient-ils en se précipitant sur lui.

Dans ce moment suprême, du Chayla conserva encore son sang-froid. Il demanda la vie, mais sans faiblesse. « Si je suis damné, leur dit-il, voulez-vous vous damner aussi? » Les religionnaires n'osaient mettre à mort l'archiprêtre sans l'ordre de Séguier, par qui l'Esprit leur manifestait sa volonté, et il paraît même que quelques-uns avaient déjà crié : Grâce! On se saisit de lui et on le conduisit à la place publique du bourg. Séguier arrive enfin : « Ah! te voilà, dit-il, persécuteur des enfants de Dieu! non! point de grâce, l'Esprit veut qu'il meure! »

Séguier était tombé en extase; il trembla longtemps, et, si nous devons en croire Brueys, qui prétend rapporter le récit d'un témoin oculaire, il aurait reçu dans cette extase des inspirations fort diverses. Après avoir, une première fois, prononcé la condamnation de du Chayla, il lui dit que, s'il voulait éviter la mort, il devait renoncer à sa religion, le suivre et exercer parmi les protestants les fonctions de ministre de l'Éternel. L'archiprêtre répondit qu'il mourrait plutôt mille fois. Et comme on s'étonnait de son opiniâtreté

à ne vouloir point sauver sa vie, que l'on remettait entre ses mains, il répondit qu'on lui ferait plaisir de la lui conserver, mais que s'il en avait mille, il les donnerait toutes pour sa religion. A cette réponse, le prophète s'écria : « Eh bien, meurs, car ton péché est contre toi. » Et il le frappa le premier.

Alors commença une sinistre scène. Tous les insurgés, s'approchant à tour de rôle, vinrent frapper l'un après l'autre la victime. En lui portant le coup, chacun se nommait et justifiait sa vengeance : « Je suis un tel, disait l'un; voilà pour mon père, que tu as fait expirer sur la roue. — Voilà pour mon frère, disait l'autre, envoyé par toi aux galères. — Voilà pour ma mère, disait un troisième, pour ma mère, morte de chagrin ! — Pour ma sœur, pour mes parents, pour mes amis, en exil, en prison, dans la misère... » Cinquante-trois coups furent ainsi portés successivement par cinquante-trois vengeurs, défilant en silence devant la même victime terrassée.

Quelques soldats, qui n'avaient pu s'échapper, l'intendant et le cuisinier de l'archiprêtre furent immolés comme lui. On n'épargna qu'un domestique et un soldat, qui avaient traité les prisonniers avec douceur.

Les religionnaires ne fouillèrent point le bourg, ce qui permit à deux capucins, au subdélégué de l'intendant et à un greffier, qui se trouvaient au Pont-de-Montvert pour commencer les procédures contre les prisonniers de l'archiprêtre, de s'évader et de se cacher dans le voisinage. Quant aux habitants de Pont-de-Montvert, muets et consternés, ils se tenaient étroitement renfermés dans leurs maisons, dans la crainte d'être impliqués dans la sanglante affaire qui venait de se passer sous leurs yeux.

Séguier et ses compagnons employèrent le reste de la nuit à prier, agenouillés autour des cadavres, et à chanter des psaumes à l'Éternel. L'aurore venue, ils se retirèrent en bon ordre, et, chantant toujours, ils remontèrent le Tarn vers Frugères. Quand les derniers accents de leur psalmodie eurent cessé de se faire entendre, les deux capucins, le subdélégué et le greffier sortirent de leurs retraites, recueillirent le corps de du Chayla et le firent transporter à quelques lieues du Pont-de-Montvert, dans l'église de Saint-Germain de Calberte, où il s'était fait construire quelques années auparavant un sépulcre, comme s'il eût prévu la terrible expiation qui devait terminer son furieux apostolat.

CHAPITRE V

Fuite des prêtres catholiques. — Combat de Fontmorte. — Supplice de Séguier. — Meurtre du baron de Saint-Côme. — Insurrection générale des Cévennes. — Le prophète Laporte. — Apparition de Jean Cavalier. — Antécédents de ce prophète. — Combat du Champ-Domergue. — Mort de Laporte.

Le corps de l'archiprêtre avait été transporté à Saint-Germain de Calberte, et exposé, revêtu de ses habits sacerdotaux, dans l'église bâtie par Urbain V. Louvreleuil, curé de Saint-Germain de Calberte, qui devait être le chroniqueur catholique de cette époque, prononça l'oraison funèbre du défunt. Il avait pris pour texte les paroles du IIe livre des *Rois : Amaza, couvert*

de sang, gisait sur le chemin[1]. Après avoir exalté les mérites de l'archiprêtre des Cévennes, il concluait en le donnant en exemple, et en exhortant les personnes présentes, surtout les ecclésiastiques, à faire, comme le défunt, le sacrifice de leur vie, si l'intérêt de la religion le demandait. Comme il en était là, on entend crier au dehors : *Les insurgés! les insurgés! Frugères, Saint-Maurice, Saint-André de Lancize, sont à feu et à sang!* Et voilà tous ces prêtres, si bien édifiés tout à l'heure par l'éloquence de Louvreleuil, qui prennent aussitôt l'épouvante. Ils se donnent à peine le temps de renfermer le corps de du Chayla sous la pierre de son sépulcre et se mettent précipitamment à fuir, cherchant un refuge, ceux-ci au château de Portes, ceux-là à Saint-André de Valborgne, et d'autres jusque dans les murs d'Alais.

Cependant l'orage qui les menaçait était allé fondre vers le couchant. Séguier, car c'était lui, après s'être tenu caché le jour et la nuit qui avaient suivi la sanglante expédition du Pont-de-Montvert, était sorti de ses forêts, *comme la foudre sort des nuages*, dit Brueys. L'esprit de cruauté s'était incarné dans ce prédicant farouche. C'était un grand homme sec et brun, au visage noir, maigre et allongé, privé de dents supérieures, les cheveux longs et l'air ascétique comme un solitaire de l'ancienne Thébaïde. Il exerçait au hameau de Magestavols, situé au sud du Bougès, la profession de cardeur de laine. Il avait environ cinquante ans lorsqu'il quitta ce hameau pour se livrer, avec d'autres prédicants, à la vie errante du désert, et souffler la guerre à des populations qui jusque-là avaient mis

1. *Amaza autem, conspersus sanguine, jacebat in media via.* (Regum lib. II, cap. xx, v. 12.)

leur gloire à n'être que des martyrs. Il était sujet à de fréquentes extases, et ne doutait pas que le Saint-Esprit lui-même ne lui inspirât les fureurs homicides dont il était animé. Au moment même où son nom [1] vient de jeter l'épouvante parmi les prêtres réunis dans l'église de Saint-Germain pour les funérailles de l'archiprêtre, il est au milieu de sa course, qui ne durera que trois jours, mais de combien de sang ces jours seront remplis! Suivi d'une bande de trente hommes aussi forcenés que lui, il se dirige vers le village de Frugères, toujours faisant chanter des psaumes à sa troupe, pour préluder comme au Pont-de-Montvert : c'était un sinistre avertissement pour le curé du lieu, nommé Réversat, qui était déjà instruit du meurtre de l'archiprêtre. Il n'a que le temps de s'échapper de la cure, de traverser un champ de seigle et une prairie; mais là il tombe atteint d'une balle. Séguier, qui l'acheva, trouva dans sa soutane une liste de vingt de ses paroissiens qu'il dénonçait à l'archiprêtre. Le prophète se précipite de là sur Saint-Maurice, dont le prieur parvient à lui échapper, grâce à la vitesse de son cheval et à l'approche de cent vingt hommes des milices.

C'est en ce moment que Séguier se retire pour un jour sur une crête boisée, d'où il peut observer les mouvements des troupes dans les vallées qui serpentent autour de la montagne. Il en descend bientôt pour se ruer sur Saint-André de Lancize. Le curé du lieu aurait pu essayer de fuir; il préféra, pour son malheur, aller sonner le tocsin. Il est aperçu à travers les auvents du clocher; un des insurgés y monte, l'en précipite d'un

1. Le nom de *Séguier*, dans l'idiome languedocien, signifie *moissonner* (*sega*).

coup de hallebarde, et ses paroissiens se joignent à Séguier pour l'achever. Un second prêtre, nommé Paran, le régent de l'école, ne fut pas plus épargné que le curé, et même, s'il faut en croire Louvreleuil, on pratiqua sur lui la mutilation barbare que s'infligea volontairement Origène.

Séguier détruisait partout sur son passage les églises, les croix et tous les insignes du catholicisme. Apprenant que les curés du voisinage se trouvaient réunis à Saint-Germain de Calberte, pour y célébrer les funérailles de l'archiprêtre, il se met en marche sur ce village, espérant y prendre d'un coup de filet tous ces curés. Cependant il s'en détourne, sur le faux avis qu'on lui donne, à une demi-lieue de ce bourg, que les milices urbaines et rurales en gardent les habitants. Sans cet heureux stratagème, les funérailles de l'archiprêtre auraient été non moins sanglantes que les scènes qui avaient accompagné sa mort.

Dans la nuit du 29 au 30, Séguier et sa bande montent au château de Ladevèse, où l'on avait entreposé les armes retirées aux protestants. Sommé de les livrer, le seigneur du château fit sonner le tocsin, et répondit à la demande de Séguier par une fusillade qui lui tua deux hommes et en blessa quelques autres. Les insurgés, furieux, enfoncent la porte et massacrent tous les habitants du château. Toute cette famille infortunée périt; une mère âgée de quatre-vingts ans et une jeune fille, qui demandaient la vie à genoux, ne purent pas même trouver grâce auprès de ces farouches égorgeurs.

Mais déjà les autorités de la province avaient reçu la nouvelle du meurtre de l'archiprêtre. Son neveu, le marquis du Chayla, son frère, le comte de Saint-Paul,

son cousin, le comte de Merangiès, le lieutenant général comte César de Peyre, et toute la noblesse du Gévaudan, suivie de tous les hommes qu'elle avait pu lever sur ses terres, s'étaient mis en marche contre les auteurs de cet assassinat. Le commandant militaire du Languedoc, M. de Broglie, accourait aussi à la tête de ses troupes, précédé par le capitaine Poul, qui commandait les milices. Comme c'est à ce dernier que doit revenir l'honneur du grand exploit de cette expédition, nous devons le faire connaître en quelques mots.

Poul était né dans les environs de Carcassonne, mais sa carrière de *condottiere* l'avait rendu cosmopolite. Il avait fait avec succès la guerre en Allemagne, en Hongrie, enfin dans les Alpes, contre les *barbets*, c'est-à-dire les Vaudois, que le duc de Savoie traitait alors comme Louis XIV traite maintenant les réformés de son royaume. C'était le type du partisan, plus fait pour commander des routiers que des troupes régulières. « Sa taille haute et libre, sa mine belliqueuse, sa voix enrouée, son naturel ardent et austère, son habit négligé, son intrépidité éprouvée, sa taciturnité ordinaire, la longueur et le poids de son sabre d'Arménie [1], » faisaient, avant même qu'il l'eût dégainé, l'admiration et la terreur des populations cévenoles. On racontait de lui un coup de main qui répond bien au portrait de ce personnage.

Comme il guerroyait dans les vallées du Piémont, un capitaine de Vaudois, nommé Barnabaga, d'une réputation égale à la sienne, et qui s'était vanté de battre

1. Louvreleuil, *le Fanatisme renouvelé, ou Histoire des sacriléges, des incendies et autres attentats que les calvinistes réformés ont commis dans les Cévennes, avec les châtiments qu'on en a faits*, t. I, p. 77.

Poul partout où il le rencontrerait, avait été battu lui-même à plate couture par son ennemi. Barnabaga eut à essuyer, au sujet de cette mésaventure, les reproches et les plaisanteries de son général. Ainsi piqué, il promit de prendre sa revanche, et annonça qu'il apporterait, avant quatre jours, la tête du capitaine Poul. Celui-ci, averti de cette fanfaronnade, se promet d'en tirer une prompte vengeance. Dès le lendemain, il part, suivi seulement de vingt soldats, et se porte avec rapidité sur un village où son ennemi était cantonné avec cent hommes. Il est probable que ces derniers faisaient assez mauvaise garde, car le hardi routier put pénétrer, de nuit, jusqu'à la maison occupée par le capitaine de *barbets*, et Poul fit à Barnabaga ce que Barnabaga voulait faire à Poul.

Tel est l'homme que Bâville, après la paix de Ryswick (1697), avait demandé à Louvois pour terrifier les Cévenols. Il l'avait établi à Florac, dans le diocèse de Mende, en lui confiant le commandement du petit pays dont cette ville était le centre. Cependant, depuis son arrivée dans les Cévennes, le terrible capitaine n'avait pas encore trouvé l'occasion de faire admirer sa vaillance. Le seul exploit qu'on pût citer de lui s'était fait sur un mendiant. A son entrée en campagne, ayant rencontré par les routes cet homme, qui lui sembla suspect, il lui avait fait sauter la tête avec son grand sabre, comme pour s'entretenir la main et ne pas perdre l'habitude de son coup favori.

Poul fut averti que Séguier et ses compagnons campaient non loin de Florac, à Fontmorte, sur un petit plateau couvert de broussailles et de genêts, qui s'élève entre deux vallons. Là se tenait, en effet, le prophète, qui, à la tête de ses hommes, attendait de pied ferme

l'audacieux partisan. Celui-ci montait son fameux cheval d'Espagne, « sur lequel, dit Louvreleuil, il avait accoutumé de se tenir le jarret à demi plié, pour s'élancer jusqu'aux oreilles et se coucher jusqu'à la queue, quand il était nécessaire de porter un coup mortel ou de l'éviter ».

Ayant essuyé le premier feu des insurgés, Poul fond sur leur troupe le sabre au poing, et jette l'épouvante parmi eux. Il les met en fuite, en blesse et en tue plusieurs, « fend la tête à un, coupe la tête à un autre, » dit l'épique Louvreleuil. Mais son plus beau triomphe fut la capture de Séguier, qui était resté sur le terrain du combat pour rallier les fuyards, et qu'il saisit de sa propre main, ainsi que deux de ses compagnons, Pierre Nouvel, de Vialas, et Moïse Bonnet, de Peyremale.

Poul conduisit à Florac ses trois prisonniers. Chemin faisant, il dit à Séguier :

« Eh bien, malheureux, maintenant que je te tiens, et après les crimes que tu as commis, comment t'attends-tu à être traité?

— Comme je t'aurais traité moi-même si je t'avais pris, » répondit le prophète enchaîné [1].

Dans son interrogatoire, Séguier conserva ce calme héroïque et cette fierté superbe. Il ne répondit aux questions qu'on lui adressa que par des passages de la Bible.

« Votre nom?

— Pierre Séguier.

— Pourquoi vous appelle-t-on *Esprit?*

— Parce que l'Esprit de Dieu est en moi.

— Votre domicile?

1. Brueys, *Histoire du fanatisme de notre temps*, t. I, p. 318.

— Au désert, et bientôt au ciel.

— Demandez pardon au roi de votre révolte.

— Mes compagnons et moi n'avons d'autre roi que l'Éternel.

— N'éprouvez-vous pas, au moins, quelque remords de vos crimes?

— Mon âme est un jardin plein d'ombrages et de fontaines. »

Séguier, après cet interrogatoire, comparut devant la chambre de justice de Florac, ce tribunal dont on a dit, mais non à cause de cet arrêt, qu'il commit plus de crimes qu'il n'en punit. La chambre de Florac le condamna à avoir le poing coupé et à être brûlé vif.

Le 12 août 1702, Séguier subit son supplice au Pont-de-Montvert. Ni le couperet qui lui trancha le poignet, ni la violence des flammes, ne purent lui arracher une plainte ou un soupir. D'après une tradition populaire au Pont-de-Montvert, il aurait adressé, du haut de son bûcher, ces paroles au peuple : « Frères ! attendez et espérez en l'Éternel. Le Carmel désolé reverdira, et le Liban solitaire refleurira comme une rose desséchée. »

Malgré leur défaite à Fontmorte, la plupart des compagnons de Séguier avaient échappé au capitaine Poul. Ils errèrent pendant quelques jours sous la conduite de Salomon Couderc et d'Abraham Mazel. Peut-être allaient-ils se disperser et passer isolément à l'étranger, lorsque parut au milieu d'eux un certain Laporte, issu d'une bonne famille du Mas-Soubeyran, paroisse de Mialet, et commerçant en fers. Laporte les détourna de ce projet par une harangue entraînante et tout enluminée d'ornements bibliques, selon l'usage des prédicants. C'était d'ailleurs un homme puissant par sa

force physique, et dont la voix tonnante était faite pour commander aux masses. Ayant servi quelque temps dans les armées, il ne manquait pas d'une certaine expérience militaire. « Sois notre chef, s'écrièrent les insurgés, après l'avoir entendu; c'est la volonté de l'Éternel.

— L'Éternel est témoin de vos promesses, reprit Laporte : je suis votre chef. »

Il prit le titre de *colonel des enfants de Dieu*. Les insurgés protestants ne s'appelèrent jamais autrement entre eux, et c'est de leurs ennemis qu'ils reçurent, dans les premiers temps, le nom de *barbets*, que portaient les Vaudois révoltés, plus tard celui de *houzards*, et en dernier lieu celui de *camisards*, sous lequel ils restèrent vulgairement connus.

Le jour même où Laporte était nommé le chef de cette petite troupe, elle s'augmenta de douze hommes amenés par un garde forestier de l'Aigoal, nommé Castanet, qui joua bientôt après un certain rôle dans l'insurrection. Dans la même troupe figuraient un jeune homme revenu tout récemment de Genève, Jean Cavalier, qui allait se montrer bientôt un des plus grands prophètes et le chef le plus renommé de la révolte cévenole; Abdias Morel, ancien soldat à qui ses camarades donnèrent le surnom de *Catinat*, à cause de son enthousiaste admiration pour le général de ce nom, sous lequel il avait servi; deux bas officiers, Espérandieu et Rastelet. Nous avons déjà nommé, comme appartenant à la troupe de Laporte, les deux prophètes inséparables, Abraham Mazel et Salomon Couderc. Beaucoup d'autres prophètes, et surtout de prophétesses, se joignirent à eux. Leurs excitations poussèrent une troupe, numériquement très-faible, aux entreprises les plus audacieuses.

Une nouvelle expédition, qui pouvait être considérée comme le pendant du meurtre de l'archiprêtre, signala bientôt la troupe de Laporte aux protestants du Midi comme une cohorte vengeresse, et eut pour résultat d'étendre au pays de plaine une insurrection jusque-là circonscrite autour des montagnes qui dominent le Pont-de-Montvert, près de la cime des *Trois-Hêtres*, d'où elle était descendue.

La noblesse protestante, sauf de rares exceptions, ne prenait aucune part à la révolte; la plus grande partie avait d'ailleurs émigré depuis longtemps. Les gentilshommes campagnards, restés sur leurs terres, se montrèrent quelquefois décidés, sur les sollicitations de Bâville, à se joindre aux milices et aux troupes du roi pour aider à réprimer l'insurrection. Mais on ne fit jamais grand usage de leurs services; on se méfiait d'eux, comme de tous les nouveaux convertis. Il était pourtant un gentilhomme apostat qui avait tout fait pour mériter la confiance des persécuteurs de ses anciens frères. M. de Saint-Côme, avant sa conversion à l'Église romaine, avait été *ancien* de l'Église réformée de Nîmes. Son abjuration, qui avait suivi de près la révocation de l'Édit de Nantes, lui avait valu du roi une pension de deux mille livres. A ce prix, et pour obtenir un jour davantage, il s'était si bien comporté contre les religionnaires de sa contrée, que Bâville s'était déclaré content de lui. Nommé colonel des milices, il avait, depuis treize ans, sabré les assemblées de protestants à Saint-Côme, dans les bruyères de Vauvert et les bois de Candiac. Charmé de tant de zèle, l'intendant l'avait tout récemment élevé à la charge d'inspecteur des nouveaux convertis, et M. de Saint-Côme venait de procéder avec rigueur, non loin du littoral de la Méditerranée, au

désarmement d'une population pauvre, qui, depuis Aymargues jusqu'à Saint-Gilles, n'ayant d'autre moyen d'existence que la chasse des oiseaux, se trouvait nécessairement réduite à la misère par la perte de ses fusils.

Parmi les victimes de cette mesure était Catinat, maintenant enrôlé dans la bande de Laporte. Le dimanche 13 août, Catinat se trouvait à Vauvert, avec six de ses amis, qui s'étaient réunis pour faire leurs prières dans une maison de ce village. Or, le même jour, le baron de Saint-Côme, parti de son château de Boissière pour aller inspecter les postes de milices établis à Calvisson, à Uchau et à Codognan, s'arrêtait à Vauvert pour y dîner. Il y arrivait dans une voiture, conduite par un laquais et suivie d'un autre valet à cheval. Les religionnaires l'ayant vu passer : « Mes frères, dit Catinat, voilà notre ennemi ; demandons à Dieu si sa volonté est qu'il périsse. »

Et Catinat, d'autres disent un prophète nommé Bousanquet, tomba en extase et éprouva les tremblements que les inspirés ressentaient dans leurs crises. Sorti de cet état, il dit que Dieu venait de lui déclarer qu'il fallait tuer M. de Saint-Côme[1].

Les amis de Catinat ne se firent pas répéter un ordre qui répondait si bien à leurs désirs de vengeance. Vers six heures du soir, ils vont attendre le baron sur le chemin par lequel il devait retourner à son château. Catinat s'empare de ses armes, et d'un coup de pistolet lui brûle la cervelle, tandis que ses compagnons se jettent sur le valet à cheval. Le laquais qui conduisait la voiture s'enfuit, et va chercher du secours dans les

1. Brueys, *Histoire du fanatisme de notre temps*, t. I, p. 341.

villages voisins; mais à son retour il trouva son camarade expirant à côté du cadavre de son maître. Cette terrible exécution avait lieu le lendemain du supplice de Séguier.

Bâville « ne pouvait assez s'étonner d'un pareil attentat ». Il commanda d'actives recherches pour saisir les meurtriers du baron de Saint-Côme, qui s'étaient réfugiés dans les bois. On ne mit la main que sur un innocent, Bousanquet, du Chayla, qui peu de jours après fut rompu vif à Nîmes.

Laporte, dans son discours aux insurgés qui l'avaient choisi pour leur chef, avait dit : « Le Dieu des armées sera notre force! Nous entonnerons le psaume des batailles, et depuis la Lozère jusqu'à la mer tout Israël se lèvera. » Déjà sa prédiction se réalisait; descendue des Cévennes, l'insurrection allait se répandre dans la plaine qui s'étend du pied de ces montagnes jusqu'au littoral de la Méditerranée. Laporte avait envoyé dans le bas Languedoc son neveu, nommé Roland, pour y propager la révolte et en ramener des recrues. Les circonstances étaient d'ailleurs favorables à leurs projets. Les supplices qui attendaient les gens simplement soupçonnés d'avoir assisté aux assemblées religieuses, faisaient sortir de leur maison beaucoup de religionnaires qui furent facilement racolés par les insurgés. Roland quitta Nîmes, amenant avec lui deux de ses frères. Il entra, pour y prêcher l'insurrection, dans cette longue et belle vallée qui s'étend au sud de Nîmes, c'est-à-dire dans la *Vaunage*, par laquelle on descend des montagnes des Cévennes jusqu'aux plaines aboutissant à la Méditerranée [1].

1. Le bourg de *Nage*, étant le plus considérable de ceux qui remplissent ce vallon, lui a donné son nom : le *val de Nage* ou la *Vaunage*.

Roland Laporte se présenta aux habitants de la Vaunage, qui étaient presque tous protestants, à la fois comme homme de guerre et comme prophète : il était, en effet, l'un et l'autre. Ayant servi quelque temps, comme son oncle Laporte, dans les armées du roi, Roland était doué, comme lui, d'une belle taille et d'un visage imposant; mais surtout il avait au plus haut degré le don des inspirations extatiques, qui continuaient de jouer un grand rôle dans l'étrange guerre que nous racontons. Brueys nous apprend que, parlant aux villageois de la Vaunage, le prophète Roland leur dit : « qu'il s'agissait de la gloire de Dieu et de la délivrance de son Église; qu'ils retireraient mille avantages de leur jonction avec leurs frères des montagnes; qu'ils y trouveraient des bois et des cavernes pour se retirer, des hameaux et des maisons champêtres pour se nourrir; que les châtaignes seules qui étaient prêtes à recueillir, et les fontaines qui coulaient partout, leur fourniraient abondamment de quoi subsister; qu'ainsi ils ne fussent en souci de rien; que l'Esprit lui avait dit que le ciel ferait des miracles en leur faveur; que, pour lui, il ferait son devoir dans les expéditions militaires; qu'il n'y était pas novice, et que, selon les occasions, il saurait profiter de l'avantage des lieux, ou pour attaquer, ou pour se rallier et se retirer en bon ordre[1] ».

Ayant rejoint Catinat, Roland rentra dans les montagnes des Cévennes avec la petite troupe que ramenaient ces deux futurs héros de l'insurrection, et Laporte apprit avec joie que la plaine était prête à répondre au cri de guerre de la montagne.

1. *Histoire du fanatisme de notre temps*, t. I, p. 338.

Un autre héros futur, et l'homme le plus éminent de ceux qui apparurent dans ces temps extraordinaires, le jeune Cavalier, descendit aussi dans la plaine pour y prêcher l'insurrection. Il importe de faire bien connaître celui qui devait être le plus habile chef de cette guerre.

Jean Cavalier, né au village de Ribaute, près d'Anduze (Gard), était fils d'un laboureur. Il avait gardé les cochons dans son enfance, avant de devenir valet de berger à Vézenobre, puis garçon boulanger à Anduze. Petit et trapu, comme la plupart des enfants de ces montagnes, il avait une grosse tête, de larges épaules, et un cou de taureau, qui contrastaient avec ses yeux bleus, son visage imberbe et ses longs cheveux blonds. Enfant, il avait été envoyé, conformément aux ordonnances du roi, dans l'école catholique; mais il n'avait pas tardé à éprouver une répugnance insurmontable pour la religion romaine. Sa mère, calviniste fervente, l'entretenait dans la haine du catholicisme. Chaque soir, au retour de l'école catholique, elle lui lisait pendant de longues heures des passages de la Bible, et lui faisait répéter les prières du culte réformé : elle défaisait ainsi le travail de la journée. Bientôt le jeune garçon, avec la franchise de son âge, refusa de retourner à la messe, et, dans une discussion avec le maître d'école, il laissa éclater ses sentiments religieux.

Bien différent de sa femme, le père de Jean Cavalier pliait la tête sous la persécution, et se conformait aux ordonnances royales, pour conserver son bien et sauver sa petite fortune des confiscations qui frappaient les récalcitrants. Il s'effraya de la conduite de son fils, lui reprocha de le perdre, et lui commanda d'aller, comme lui, à la messe. Le jeune Cavalier résista, et sa mère,

pour l'encourager dans cette lutte, le conduisit secrètement aux prêches du désert. Il entendit là l'éloquent Brousson. Les grandes scènes de la mystérieuse prédication, qui n'avaient pour témoins que la nature et Dieu, agirent vivement sur cette jeune âme. Bientôt Cavalier eut, comme les enfants de son âge, des accès d'inspiration, et, comme des milliers de ses frères, il prêcha, en extase, contre l'Église romaine.

Cependant les prédicants et les pasteurs étaient morts pour la plupart, ou avaient fui à l'étranger. Cavalier, ne pouvant supporter le spectacle de la persécution qui désolait ses coreligionnaires, se décida à quitter le pays. A seize ans, il partit avec un de ces hommes qui, moyennant une somme d'argent, remplissaient le périlleux office de servir de guides aux protestants fugitifs, et qui bravaient pour cela la peine de mort. En huit jours, et grâce aux précautions de ce guide, qui avait fabriqué un ordre enjoignant de loger sa petite troupe comme recrues des armées du roi, Cavalier parvint heureusement à Genève avec douze de ses compagnons. Il reprit, dans cette ville, son métier de garçon boulanger, et pendant un an il y vécut de son travail. Il songeait à aller prendre du service en Prusse, lorsqu'il rencontra, dans les rues de Genève, le même guide cévenol qui l'avait fait sortir de France. Il apprit ainsi que, depuis son départ, son père et sa mère avaient été jetés en prison comme soupçonnés d'avoir favorisé sa fuite; pendant que son père était incarcéré à Carcassonne, sa mère gémissait dans la tour de Constance, à Aigues-Mortes.

La tour de Constance est un château fort défendu par sa hauteur inaccessible, par son isolement et par ces épaisses murailles, et qui, pendant toute la période

de la persécution protestante, servit de *carcere duro* aux condamnés et aux suspects. C'était un horrible séjour, où les prisonniers étaient entassés sans voir jamais le ciel, et qui renfermait de véritables oubliettes construites au moyen âge, où bien des malheureux calvinistes furent précipités vivants. Il faut avoir, comme nous, passé son enfance près de ce pays, pour comprendre l'effroi qui glaçait autrefois le cœur d'un protestant au seul nom de la sinistre tour de Constance.

En apprenant que sa mère languissait dans cet affreux tombeau, Cavalier fut pénétré de douleur. Après trois jours passés dans les prières et dans les larmes, il avait pris son parti : il était décidé à braver mille morts pour rentrer en France et travailler à la délivrance de ses malheureux parents.

Le 1er juin 1702, accompagné de l'un de ses amis, il repasse la frontière et arrive dans son bourg natal. La première nouvelle qu'il reçoit en rentrant à Ribaute, c'est la mise en liberté de ses parents ; il court les embrasser, mais quelle déception l'attendait !

C'était un dimanche au matin ; la cloche de l'église catholique sonnait la messe : son père et sa mère s'habillaient pour s'y rendre. Ils n'avaient obtenu leur liberté que sur la promesse de suivre à l'avenir les pratiques de la religion romaine. Cavalier fut consterné de ce spectacle : cette capitulation de conscience lui semblait monstrueuse. Il parla longtemps à ses parents pleins de confusion ; il leur reprocha de déserter leur foi et de trembler devant l'ennemi au moment où lui-même venait braver la mort pour les sauver. Cette parole éloquente, ces graves et doux accents les remuèrent jusqu'au fond du cœur. Ils croyaient entendre, non un fils revenu de l'exil, mais un prophète inspiré

qui leur tenait avec fermeté le langage de leur propre conscience, pour les ramener à leur devoir et à Dieu. On n'alla point à la messe ce jour-là; bien plus, il fut décidé que l'on souffrirait toutes les persécutions plutôt que de remettre jamais les pieds dans une église catholique [1].

C'est quelques jours après la rentrée de Jean Cavalier à Ribaute qu'avait lieu l'expédition du Pont-de-Montvert et le meurtre de l'archiprêtre. Le fils du laboureur ne tarda pas à prendre les armes : il partit avec l'une des bandes qui se formaient, entraînant avec lui, pour se joindre aux partisans que Catinat et Roland ramenaient dans les Cévennes, un groupe de religionnaires de son village natal.

« Eh bien ! lui avaient demandé ses amis de Ribaute, comment vont les affaires dans les hautes Cévennes?

— Très-bien, répondit-il; mais vous, resterez-vous donc tranquilles quand vos frères meurent en combattant pour l'Éternel? »

A sa voix, dix-huit hommes se lèvent et le suivent au camp de l'Eternel, c'est-à-dire au quartier de Laporte.

Chemin faisant, vers minuit, comme ils passaient devant le presbytère de Saint-Martin de Durfort, où ils savaient l'existence d'un dépôt d'armes, ils frappèrent à la porte, et réveillèrent le vieux prieur en lui demandant le viatique pour un moribond. Le prieur s'étant levé, et voyant le nombre et l'air décidé de ses visiteurs nocturnes, comprit ce qu'on exigeait de lui. Il ne se fit pas prier pour leur livrer les armes qu'il avait en dépôt, et leur offrit même quelques rafraîchissements,

1. Tiré des *Mémoires de J. Cavalier*, publiés à Londres, en anglais.

qu'ils acceptèrent. Voilà Cavalier et sa petite troupe armés et en état d'agir.

Il se forma, peu de temps après, deux autres troupes dans les hautes Cévennes. La première se donna pour chef un ancien domestique nommé Nicolas Joani, de Genouillac, qui avait été maréchal des logis; la seconde obéissait à Couderc, de Mazel-Rosade, surnommé *la Fleur*, lequel, ayant été tenu longtemps dans les *ceps* de l'abbé du Chayla, s'était voué, depuis ce moment, à l'extermination des prêtres, avec la même fureur qui avait animé Séguier.

Du reste, cet esprit de vengeance contre ceux qui avaient pris part à la persécution, constamment irrité par les supplices qui continuaient à Alais et à Florac, était devenu général parmi les religionnaires de cette époque. C'est ce que Brueys découvre avec un étonnement fort singulier :

« On avait cru, dit-il, que les exécutions terribles qu'on venait de faire des plus scélérats auraient fait perdre aux autres l'envie de les imiter; mais on avait affaire à des fous, sur qui les exemples ne faisaient rien, et que les gibets, les roues, ni les bûchers ne pouvaient rendre sages. On apprit même, par la suite, qu'on avait par là irrité le mal au lieu de le guérir, parce que ces furieux s'allèrent follement mettre en tête qu'ils étaient en droit d'user de représailles sur tous les catholiques qui tombaient entre leurs mains [1]. »

Ces furieux dont parle Brueys savaient pourtant faire des distinctions. Les catholiques, même les prêtres qui, à l'exemple du bon prieur de Saint-Martin de Durfort, se contentaient d'adorer Dieu suivant leur culte, furent épargnés par Laporte, Roland, Cavalier et la plupart des autres chefs. Après l'archiprêtre et le baron

1. *Histoire du fanatisme de notre temps*, t. I, p. 328.

de Saint-Côme, les victimes des insurgés sont, dans ce temps dont parle Brueys, un sieur Gardès, secrétaire de l'abbé du Chayla, devenu greffier du subdélégué de l'intendant, et qui, dans ces deux postes, avait commis un grand nombre d'injustices et de rigueurs impitoyables à l'égard des protestants ; — un prieur de Saint-Martin de Boubaus, nommé Lapize, à qui Laporte avait fait grâce de la vie, mais qui fut tué, à l'insu de ce chef, par quelque homme de sa troupe, « maltraité sans doute par ce prêtre, qui, au rapport d'un historien, était brûlant de zèle[1] » ; — enfin, Jourdan, de Bagars, capitaine de milices, ancien calviniste, celui qui avait tué Vivens, et qui, avant comme après ce coup, avait souvent, à la tête de sa compagnie, chargé et sabré les assemblées religieuses. Assiégé dans sa maison, Jourdan eut peur et se cacha sous un lit. C'est là qu'on le saisit; après lui avoir donné le temps de faire sa prière, on le fusilla.

Outre ces exécutions, qui jetaient l'épouvante parmi les catholiques, les insurgés avaient incendié quinze églises. Un grand nombre de curés prirent la fuite, abandonnant leurs paroisses. Les plus braves se joignirent au capitaine Poul pour demander du renfort, car ce terrible partisan ne suffisait plus à les défendre. Bâville, ne pouvant leur envoyer des soldats, leur fit distribuer des armes, et l'héroïque Louvreleuil nous apprend qu'il eut pour sa part vingt-cinq fusils dont il arma autant d'hommes, qui montaient la garde tour à tour pour le protéger [2].

1. Court, *Histoire des Camisards*, t. I, p. 81.

2. Louvreleuil, *le Fanatisme renouvelé, ou Histoire des sacrilèges, des incendies et autres attentats que les calvinistes réformés ont commis dans les Cévennes, avec les châtiments qu'on en a faits*, t. I, p. 77.

Mais déjà la guerre avait commencé dans la montagne, entre Laporte et les milices. Ayant eu avis que trois compagnies de milices, arrêtant et pillant les protestants relaps, devaient passer la rivière de Vebron sur le chemin de Florac, Laporte alla les attendre en cet endroit, et les attaqua avec tant de vivacité, que les trois compagnies prirent la fuite, laissant sur la place plusieurs morts, leurs prisonniers et leur butin.

C'était le cas de recourir au capitaine Poul. Il se mit à la poursuite de Laporte par le Collet-de-Dèze, où il savait que ce chef s'était rendu avec sa troupe victorieuse, et le trouva posté sur une hauteur qui domine un bois de châtaigniers, au pied duquel s'étend une petite plaine appelée *le Champ-Domergue :* c'est un point central entre Saint-Frézal, Saint-André-Dèze et Vialas. Le prophète s'était rendu en ce lieu pour y prier avec sa troupe, car de temps immémorial les populations des environs se réunissaient, pour la célébration de leur culte, près du Champ-Domergue, et depuis le commencement de la persécution protestante, ce lieu était devenu le rendez-vous le plus fréquent pour les assemblées religieuses.

On était en pleine assemblée quand on aperçut le détachement de Poul : ce dernier s'était arrêté au pied de la montagne, pour faire prendre haleine à ses hommes et à ses chevaux. Un petit conseil de guerre fut tenu. La plupart des officiers de Laporte étaient d'avis de se replier dans les châtaigneraies, car ils n'étaient en tout que soixante hommes, et l'ennemi en avait au moins le triple. Mais le chef des *enfants de Dieu*, soutenu par Cavalier, accepte résolûment ce combat inégal. Il descend la montagne et commence l'attaque, en entonnant ce psaume belliqueux que les protestants chantaient de

préférence au moment des batailles, et qui avait été chanté dans les mêmes circonstances par les anabaptistes et les puritains d'Écosse :

Que Dieu se montre seulement,
Et l'on verra dans un moment
Abandonner la place.
Le camp des ennemis épars,
Épouvanté de toutes parts,
Fuira devant sa face.

On verra tout ce camp s'enfuir,
Comme l'on voit s'évanouir
Une épaisse fumée.
Comme la cire fond au feu,
Ainsi, des méchants devant Dieu,
La force est consumée.

A nous défendre toujours prompt,
Il frappe le superbe front
De la troupe ennemie.
On verra tomber sous ses coups
Ceux qui provoquent son courroux
Par leur méchante vie.

Mon peuple saint, dit le Seigneur,
Se tirera, par ma faveur,
De Basan l'orgueilleuse;
Et pour le conduire au repos,
Je le délivrerai des flots
De la mer périlleuse.

Vainqueur, ses pieds il baignera
Dans le sang qui regorgera
Au milieu des alarmes;
Et les chiens mêmes lécheront
Le corps de ceux qui tomberont
Sous l'effort de nos armes.

Le combat, au dire de Louvreleuil, commença avec

beaucoup de vigueur, et il se fit grand feu de part et d'autre [1]. Brueys, qui ne peut s'empêcher de rendre justice à Laporte, s'écrie, avec sa naïveté ordinaire : « Tant il est vrai que la folie donne de la valeur ! » Après cette charge brillante et quelque peu téméraire, Laporte ayant vu tomber près de lui trois de ses hommes, et trois autres faits prisonniers, remonta sur la montagne, où Poul, qui savait, au besoin, allier la prudence à la valeur, se garda bien de le suivre. Outre deux lieutenants et cinq hommes blessés, il avait laissé lui-même sur le terrain quelques soldats et un capitaine de milices. Pour cacher cette perte, il fit transporter ses morts dans une bergerie, à laquelle il mit le feu ; il publia ensuite que les hommes qui lui manquaient était passés du côté de l'ennemi.

C'était au mois de septembre 1702 qu'avait lieu le combat de Champ-Domergue. Dans le mois suivant, Poul, qui s'acharnait à la poursuite de Laporte, le joignit à Maulezon. Il apprit, grâce aux indications d'un traître, que le chef des *enfants de Dieu* s'était retiré, le dimanche 22 octobre, sur une hauteur occupée par le village de Sainte-Croix, entre le château de Mazel et le chemin de Témelac. Afin de l'envelopper, Poul divisa sa troupe ; il en fit filer une partie le long du chemin de Témelac et l'autre le long du ruisseau de Maulezon. Laporte, surpris, eut à peine le temps de mettre ses hommes en état de défense. Il vint malheureusement à tomber une pluie qui mit presque tous les fusils hors de service ; trois seulement firent feu. Poul, qui s'aperçoit du désavantage que cette circonstance fortuite cause à ses adversaires, fond sur eux avec impétuosité. Laporte

1. *Le fanatisme renouvelé*, t. I. p. 68.

veut éviter cette charge en faisant retirer ses hommes derrière des rochers. Mais en présidant à cette manœuvre il est frappé d'une balle, qui l'étend mort aux pieds de sa troupe.

Quoique privés de leur chef, les *enfants de Dieu* opérèrent leur retraite sans désordre. Ils eurent le temps de passer le ruisseau de la Tillade avant l'arrivée de l'autre moitié du bataillon de Poul, qui suivait le ruisseau de Maulezon pour leur barrer le chemin de ce côté. Ils laissaient sur le champ de bataille neuf hommes, y compris leur chef. Poul fit couper les têtes des morts. Afin de grossir son trophée, il y fit ajouter, par un triste artifice, les têtes des trois soldats qu'il avait perdus lui-même dans cette affaire; ces douze têtes furent envoyées dans deux corbeilles à M. de Broglie, qui les fit exposer, le 25 octobre, sur le pont d'Anduze, et le lendemain sur le fort Saint-Hippolyte. De là un détachement de soixante hommes les porta, en grande pompe, à l'intendant Bâville, qui les fit exposer, à son tour, sur l'esplanade de Montpellier.

CHAPITRE VI

Roland nommé chef suprême de l'insurrection religieuse. — Organisation de l'armée des Camisards. — Rôle des prophètes dans l'armée.

Bâville n'avait pas coupé, avec la tête de Laporte, celle de l'insurrection. Ses lieutenants, Catinat, Roland, Abraham et le jeune Cavalier, réunirent les religionnaires dispersés et élurent un nouveau chef dans une assemblée : ce fut le neveu de Laporte, Roland.

Roland avait servi, dans sa jeunesse, dans un régiment de dragons, et fait vraisemblablement les campagnes des Alpes sous Catinat. Il y avait pris les habitudes de la guerre des montagnes, et acquis certaines notions de l'art militaire. Nous l'avons vu insurger la Vaunage, et amener à son oncle une petite troupe de jeunes gens de la plaine. Il avait même obtenu la promesse d'un secours de cinq cents hommes de ce pays, et en effet les cinq cents combattants promis se rendirent plus tard dans le camp des religionnaires. Depuis sa sortie de la Vaunage, il avait commandé une des trois brigades que les *enfants de Dieu* avaient formées de leur petite troupe.

« Roland, dit M. Peyrat, était de taille moyenne et d'une constitution nerveuse et robuste; il avait la face ronde, gravée de petite vérole, mais d'un beau teint, les yeux grands, le regard plein de feu, mais voilé, les cheveux longs et d'un blond obscur; il était naturellement grave, silencieux, impérieux, de parole brève et mâle, de tête et de cœur ardents, sous un aspect impassible [1]. »

Il n'avait pas encore atteint sa vingt-cinquième année lorsqu'on lui déféra les honneurs du commandement suprême. Les catholiques l'appelaient, par dérision, le *comte Roland* et même le *roi des Cévennes*, mais il ne prit que le titre de *général des enfants de Dieu*.

Ce n'est pourtant pas à ses talents militaires ni aux services qu'il avait rendus, que le jeune chef dut le commandement dont il fut investi. Ses puissantes facultés d'inspiration et de prophétie avaient surtout entraîné le choix de ses frères. Tel fut d'ailleurs le genre de mérite spécial qui, à partir de cette époque,

1. *Histoire des pasteurs du désert*, t. I, p. 328.

assigna à chaque chef son grade et sa fonction dans cette théocratie militaire.

On avait reconnu quatre degrés dans les dons extraordinaires que l'Esprit distribuait inégalement entre ceux qu'il lui plaisait de visiter. Il fallait passer par ces quatre degrés, ou obtenir de plein saut le plus éminent, pour parvenir au commandement suprême.

Le premier degré s'appelait l'*avertissement;* ceux qui n'avaient pas reçu d'autre faveur de l'Esprit étaient simplement considérés comme des prétendants ou des initiés aux mystères. Le second degré était le *souffle;* ceux qui l'avaient reçu, déjà un peu plus respectés que les précédents, n'avaient pourtant encore le droit ni le pouvoir de rien décider. Le troisième degré, ou la *prophétie*, donnait à ceux que l'Esprit avait pourvus, une autorité redoutable parmi les *enfants de Dieu :* c'étaient de véritables oracles qu'on écoutait, et des juges prononçant des arrêts qui étaient toujours exécutés sans hésitation. Le quatrième degré s'appelait le *don;* il comprenait tous les autres, en y ajoutant un caractère de mysticisme sublime. Ceux qui étaient honorés du *don* « n'étaient plus consultés, dit Brueys, et même s'abstenaient de prophétiser, soit qu'ils se crussent trop élevés pour se mêler des affaires de la terre, soit que la trop forte haine qu'ils avaient alors, disaient-ils, contre les catholiques, les eût tirés de l'état désintéressé où l'on doit être pour prononcer de justes arrêts [1]. »

Roland était un de ceux qui avaient reçu le *don*, et c'est ce qui détermina son élection au commandement suprême.

1. *Histoire du fanatisme de notre temps*, t. I, p. 377.

Après l'élection de ce chef, on procéda à l'organisation des forces insurrectionnelles. Elles s'étaient, en peu de temps, tellement accrues, qu'elles formaient déjà une petite armée d'environ douze cents hommes. Jusque-là, les insurgés avaient été partagés par Laporte en compagnies de cent hommes, commandées chacune par un chef, qui portait le nom de *brigadier*. Ces chefs, qui, suivant l'occasion, pouvaient agir comme officiers généraux, avaient sous leurs ordres, chacun dans sa compagnie, un lieutenant, deux sergents et deux caporaux. Roland changea cette organisation ; il forma cinq légions : chaque légion se divisait en brigades de cent hommes, et chaque brigade se subdivisait en deux compagnies de cinquante hommes.

Les insurgés appartenant aux hautes Cévennes, comprises entre le Gardon d'Anduze et le Tarn, se placèrent sous le commandement d'un double chef, Abraham et Salomon, pour ne pas séparer deux amis qui avaient été les promoteurs de l'insurrection au Pont-de-Montvert. Ceux des Cévennes occidentales, appartenant à l'Aigoal, à l'Esperou, aux sources du Gardon d'Anduze et du Tarn, eurent pour chef André Castanet, de Massavaque. Ceux du bas Languedoc, qui comprenait les territoires d'Alais, d'Uzès, de Nîmes, de la Vaunage, du Vidourle inférieur et du littoral de la Méditerranée, choisirent Jean Cavalier, qui jouissait du *don* prophétique, de préférence à deux officiers expérimentés, Espérandieu et Rastelet, et à deux vaillants soldats, Catinat et Ravanel.

Les populations de la Lozère, des sources du Tarn, du Gardon d'Alais et de la Cèse, élurent Nicolas Joani, de Genouillac, homme de quarante ans, signalé par sa hardiesse, ancien sous-officier du régiment d'Orléans :

Joani ne commandait que la légion la moins nombreuse de toutes. Enfin les populations du Mialet, de la Gardonnenque et des basses Cévennes formaient une cinquième légion, la plus considérable, dont Roland, le chef suprême, garda le commandement particulier.

Les *enfants de Dieu* étaient armés de la manière la plus bizarre. Leurs fusils, achetés à Beaucaire ou pris aux milices, étaient inégaux de forme et de calibre. Les sabres, les piques, les baïonnettes, les épées provenaient de toutes les fabriques; on peut en dire autant des pistolets que chaque soldat portait à sa ceinture. Des haches, des faux emmanchées à revers et d'autres instruments meurtriers et bizarres que chacun avait emportés en quittant sa maison, ajoutaient encore à la bigarrure de cet étrange attirail de guerre.

Les cinq légions des *enfants de Dieu* formaient, pour ainsi dire, une république fraternelle sous la suzeraineté théocratique de Roland. Celui-ci, en effet, sauf les cas extraordinaires, n'exerçait de commandement direct que sur sa légion. Chaque chef gouvernait la sienne avec une autorité absolue : il avait les attributs réunis du glaive et de l'encensoir. Il célébrait, dans sa légion, le culte religieux : il y faisait les baptêmes, les mariages et les fiançailles; il prononçait de plein pouvoir les sentences capitales, quoique, dans ce dernier cas, il s'appuyât ordinairement de la décision d'un conseil de guerre, composé de tous les officiers et sous-officiers de sa légion.

Roland, le prophète-roi, ayant établi cette forte organisation, s'occupa du matériel de guerre, créa des magasins, des poudrières, des dépôts d'armes, et même des hôpitaux, qu'il installa dans de vastes grottes

choisies au milieu des bois ou dans des lieux inaccessibles et déserts. Ces grottes devaient aussi renfermer les produits des dîmes prélevées sur les populations fidèles, qui voulaient contribuer par leurs dons, en argent ou en nature, au ravitaillement de la petite armée. Les chefs étaient aussi tenus de venir déposer dans ces réserves le butin provenant de chaque combat. Roland fit construire des moulins à vent et à eau sur les cimes des plus hautes montagnes et sur les torrents qui coulaient au milieu des ravins solitaires. Comme l'armée était presque toute composée de gens de métier, on y trouvait vite les ouvriers nécessaires pour tous les travaux et tous les besoins.

En parlant du génie militaire des Romains, Végèce a dit : « Un dieu leur inspira l'idée de la légion. » Ne serait-on pas tenté de croire que cette organisation des calvinistes révoltés, dont nous venons de retracer le plan, fût le produit spontané de quelque intuition divine?

C'est ici le lieu de marquer le rôle considérable que jouaient les prophètes et les inspirés dans cette organisation militaire. Ce sera le dernier trait et certes le plus frappant, pour caractériser les moyens d'action de ces étranges soldats.

Aux forces extérieures des protestants insurgés venaient se joindre le secours invisible du Saint-Esprit et l'audace qu'ils puisaient dans les révélations, toujours écoutées, des prophètes qui dirigeaient ou accompagnaient partout leur petite armée. Nous emprunterons, pour faire connaître la fonction qu'exerçaient les prophètes dans le camp des *enfants de Dieu*, divers passages au livre précieux connu sous le nom de *Théâtre sacré*

des Cévennes, et qui, imprimé à Londres dans les dernières années de cette guerre religieuse, se compose du relevé des dépositions d'un certain nombre de protestants réfugiés. Quelques-uns de leurs coreligionnaires ayant fait recueillir juridiquement, selon l'usage anglais, ces dépositions, les livrèrent à l'impression sous le titre de *Théâtre sacré des Cévennes, ou Récit des diverses merveilles nouvellement opérées dans cette partie du Languedoc* (Londres, 1707) [1].

Durand Fage, l'un des réfugiés de Londres, s'exprime ainsi dans sa déposition concernant le rôle des prophètes dans l'armée cévenole :

« Tout ce que nous faisions, soit pour le général, soit pour notre conduite particulière, c'était toujours par ordre de l'Esprit. On obéissait aux inspirations des plus simples et des petits enfants, surtout quand ils insistaient dans l'extase avec redoublement de paroles et d'agitations, et que plusieurs disaient une même chose. Mais, dans la troupe où j'étais, nos chefs, et particulièrement M. Cavalier, étaient doués de grâces extraordinaires; aussi les avait-on choisis à cause de cela, car ils n'avaient aucune connaissance de la guerre ni d'autre chose. Tout ce qu'ils avaient leur était donné miraculeusement sur-le-champ. Dès qu'il s'agissait de quelque chose sur quoi les inspirations n'avaient rien dit, on allait ordinairement au frère Cavalier. « Frère Cavalier, lui disait-on (car il ne voulait pas être traité de *monsieur*, encore qu'il eût cinquante bons gardes et qu'il fût mieux obéi qu'un roi), frère, telle et telle chose se passe : que ferons-nous? » Aussitôt il rentrait en lui-même; et après quelque élévation de son cœur à Dieu, l'Esprit le frappait, on le voyait un peu agité, et il disait ce qu'il fallait faire. C'était merveille, dans les batailles, de le voir le sabre à la main, à cheval, et, dans certaines émotions de l'Esprit qui l'animait, courir partout, encourager, fortifier,

1. Un pasteur de Melun, M. A. Bost, a publié en 1847 une réimpression de ce livre devenu très-rare. C'est à cette édition que nous renverrons toujours.

faire des commandements qui surprenaient souvent, mais qui étaient exécutés à merveille et qui réussissaient de même.

» Dans les occasions de grande importance on faisait la prière générale, et chacun demandait à Dieu qu'il lui plût d'aider ses enfants dans l'affaire dont il s'agissait. Incontinent voilà qu'en divers endroits on apercevait quelqu'un saisi de l'Esprit. Les autres couraient pour entendre ce qui serait prononcé. Et ceux qui critiquent ici sans savoir l'état des choses, auraient eu beau crier que nous avions des inspirations *de commande :* elles n'étaient pas *de commande*, mais elles étaient *de demande*, car nous implorions le secours de Dieu dans notre besoin, et sa bonté nous répondait. « Eh bien, disaient après cela les chefs, qu'est-ce que Dieu a ordonné? » Tous les inspirés ayant dit la même chose, par rapport à ce qui était en question, d'abord on se mettait en devoir d'obéir. Dans les commencements, plus que dans la suite, on murmurait quelquefois, parce qu'on manquait de foi et qu'on voulait être plus sage que la sagesse même, et cela arrivait particulièrement aux nouveaux incorporés dans la troupe et à ceux qui n'avaient pas d'inspiration. Serait-il bien possible, disait-on quelquefois, que Dieu voulût qu'on se gouvernât ainsi, ou ainsi? et alors on faisait souvent à sa fantaisie, en supposant que peut-être l'inspiration n'avait pas été bien entendue. Mais on en était châtié ; et ceux d'entre nous qui avaient le plus de soumission et d'humilité, ne manquaient pas de faire des réflexions sur la faute qui avait été commise.

» Devions-nous attaquer l'ennemi, étions-nous poursuivis, la nuit nous surprenait-elle, craignions-nous les embuscades, arrivait-il quelque accident, fallait-il marquer le lieu d'une assemblée, nous nous mettions d'abord en prières. *Seigneur, fais-nous connaître ce qu'il te plaît que nous fassions pour ta gloire et pour notre bien!* Aussitôt l'Esprit nous répondait, et l'inspiration nous guidait en tout.

» La mort ne nous effrayait point : nous ne faisions aucun cas de notre vie, pourvu qu'en la perdant pour la querelle de notre Sauveur, et en obéissant à ses commandements, nous remissions nos âmes entre ses mains. Je ne crois pas qu'un seul de ceux qui étaient inspirés dans notre troupe ait été tué dans le combat ou ait été pris et exécuté à mort (car notre guerre se faisait sans cartel), qu'il n'en ait été averti quelque temps auparavant par l'Esprit. Alors on se remettait avec humilité entre les mains de

Dieu, et on se résignait à sa volonté avec constance. On s'estimait heureux de le pouvoir glorifier dans la mort comme dans la vie. Je n'ai jamais ouï dire qu'aucun de nos frères, qui ont été appelés en grand nombre à sceller la vérité par leur sang, ait eu la moindre tentation de racheter sa vie par une lâche révolte, comme plusieurs auraient pu le faire s'ils avaient voulu. Ce même Esprit-Saint qui les avait tant de fois assistés, les accompagnait jusqu'au dernier moment. De sorte qu'ils ne perdaient point au change, et que la mort ne leur était qu'un passage à la vie.

D'ailleurs, quand l'inspiration nous avait dit : *Marche, ne crains point*, ou bien : *Obéis à mon commandement, fais telle ou telle chose*, rien n'aurait été capable de nous en détourner : je parle des plus fidèles et de ceux qui avaient le plus éprouvé la vérité de Dieu. Lorsqu'il s'agissait d'aller au combat, j'ose dire que quand l'Esprit m'avait fortifié par ces bonnes paroles : *N'appréhende rien, mon enfant, je te conduirai, je t'assisterai*, j'entrais dans la mêlée comme si j'avais été vêtu de fer, ou comme si les ennemis n'eussent eu que des bras de laine. Avec l'assistance de ces heureuses paroles de l'Esprit de Dieu, nos petits garçons de douze ans frappaient à droite et à gauche comme de vaillants hommes. Ceux qui n'avaient ni sabre ni fusil faisaient des merveilles à coups de perche et à coups de fronde; et la grêle des mousquetades avait beau nous siffler aux oreilles et percer nos chapeaux et nos manches; comme l'Esprit nous avait dit : *Ne craignez rien*, cette grêle de plomb ne nous inquiétait pas plus que n'aurait fait une menue grêle ordinaire.

» Il en était de même dans toutes les autres occasions, lorsque nous étions guidés par nos inspirations. Nous ne posions point de sentinelles autour de nos assemblées quand l'Esprit qui avait soin de nous avait déclaré que cette précaution n'était pas nécessaire. Et nous aurions cru être en sûreté sous les chaînes et dans les cachots dont le duc de Berwick et l'intendant Bâville auraient été les portiers, si l'Esprit nous eût dit : *Vous serez délivrés* [1]. »

La déposition d'Élie Marion met aussi en lumière la

1. *Théâtre sacré des Cévennes*. Déposition de Durand Fage, p. 122-126 (édition de Bost).

force que les combattants cévenols puisaient dans leur foi aux paroles des prophètes, et l'effet moral qui en résultait pour leur conduite.

« Il faudrait de gros livres pour contenir l'histoire de toutes les merveilles que Dieu a opérées par le ministère des inspirations qu'il lui a plu de nous envoyer. Je puis protester devant lui qu'à parler généralement elles ont été nos lois et nos guides. Et j'ajouterai, avec vérité, que lorsqu'il nous est arrivé des disgrâces, ç'a été pour n'avoir pas obéi ponctuellement à ce qu'elles nous avaient commandé, ou pour avoir fait quelque entreprise sans leur ordre.

» Ce sont nos inspirations qui nous ont mis au cœur de quitter nos proches et ce que nous avions de plus cher au monde, pour suivre Jésus-Christ et pour faire la guerre à Satan et à ses compagnons. Ce sont elles qui ont donné à nos vrais inspirés le zèle de Dieu et de la religion pure; l'horreur pour l'idolâtrie et pour l'impiété; l'esprit d'union, de charité, de réconciliation et d'amour fraternel qui régnait parmi nous; le mépris pour les vanités du siècle et pour les richesses iniques; car l'Esprit nous avait défendu le pillage; et nos soldats ont quelquefois réduit des trésors en cendres, avec l'or et l'argent des temples des idoles, sans vouloir profiter de cet interdit. Notre devoir était de détruire les ennemis de Dieu, non de nous enrichir de leurs dépouilles. Et nos persécuteurs ont diverses fois éprouvé que les promesses qu'ils nous ont faites des avantages mondains n'ont point été capables de nous tenter non plus.

» Ç'a été uniquement par les inspirations et par le redoublement de leurs ordres, que nous avons commencé notre sainte guerre. Un petit nombre de jeunes gens simples, sans éducation et sans expérience, comment auraient-ils fait tant de choses, s'ils n'avaient pas eu le secours du ciel? Nous n'avions ni force, ni conseil, mais nos inspirations étaient notre recours et notre appui.

» Ce sont elles seules qui ont élu nos chefs et qui les ont conduits. Elles ont été notre discipline militaire. Elles nous ont appris à essuyer le premier feu de nos ennemis à genoux, et à les attaquer en chantant des psaumes, pour porter la terreur dans leurs âmes. Elles ont changé nos agneaux en lions et leur

ont fait faire des exploits glorieux. Et quand il est arrivé que quelques-uns de nos frères ont répandu leur sang, soit dans les batailles, soit dans le martyre, nous n'avons point lamenté sur eux. Nos inspirations ne nous ont permis de pleurer que pour nos péchés et pour la désolation de Jérusalem. Et je ne ferai pas de difficulté de dire ici que lorsque Dieu retira ma mère en sa grâce, il m'ordonna d'essuyer mes larmes et m'assura qu'elle reposait en son sein.

» Ce sont nos inspirations qui nous ont suscités, nous, la faiblesse même, pour mettre un frein puissant à une armée de plus de vingt mille hommes d'élite, et pour empêcher que ces troupes ne fortifiassent le grand et général ennemi, dans le lieu où la Providence avait ordonné qu'il reçût le premier coup mortel.

» Ces heureuses inspirations ont attiré dans le sein de nos églises plusieurs prosélytes d'entre les adorateurs de la Bête, qui ont toujours été fidèles depuis. Elles ont animé nos prédicateurs, et leur ont fait proférer avec abondance des paroles qui repaissaient solidement nos âmes.

» Elles ont banni la tristesse de nos cœurs au milieu des plus grands périls, aussi bien que dans les déserts et les trous de rochers, quand le froid et la faim nous pressaient ou nous menaçaient.

» Nos plus pesantes croix ne nous étaient que des fardeaux légers, à cause que cette intime communication que Dieu nous permettait d'avoir avec lui nous soulageait et nous consolait. Elle était notre sûreté et notre bonheur.

» Nos inspirations nous ont fait délivrer plusieurs prisonniers de nos frères, reconnaître et vaincre des traîtres, éviter des embûches, découvrir des complots et frapper à mort des persécuteurs.

» Si les inspirations de l'Esprit-Saint nous ont fait remporter des victoires sur nos ennemis par l'épée, elles ont fait bien plus glorieusement triompher nos martyrs sur les échafauds. C'est là que le Tout-Puissant a fait des choses grandes. C'est là le terrible creuset où la vérité et la fidélité des saints inspirés a été éprouvée. Les paroles excellentes de consolation et les cantiques de réjouissance du grand nombre de ces bienheureux martyrs, lors même qu'ils avaient les os brisés sur les roues, ou que les flammes avaient déjà dévoré leur chair, ont été, sans

doute, de grands témoignages que leurs inspirations descendaient de l'auteur de tout don parfait [1]. »

On voit à chaque instant les chefs des insurgés obéir, pour les mouvements à donner à leur troupe, aux commandements qu'ils croient recevoir du Saint-Esprit dans les hallucinations auxquelles ils sont en proie; nous ne citerons que deux exemples de ce fait, qui se répéta bien des fois pendant qu'ils tenaient la campagne.

On lit ce qui suit dans la déposition de Durand Fage :

« Comme notre troupe était entre Ners et Las-Cour de Creviez, le frère Cavalier, notre chef, eut une vision. Il était assis, et il se leva soudainement, en nous disant ces paroles : *Ah ! mon Dieu, je viens de voir en vision que le maréchal de Montrevel, qui est à Alais, vient de donner des lettres contre nous à un courrier qui va les porter à Nîmes. Qu'on se hâte; et on trouvera le courrier habillé d'une telle manière, monté sur un tel cheval et accompagné de telles et telles personnes. Courez, hâtez-vous, vous le trouverez sur le bord du Gardon.* A l'instant, trois de nos hommes montèrent à cheval, Ricard, Bouré et un autre; et ils rencontrèrent sur le bord de la rivière, dans l'endroit marqué, et l'homme et ceux qui étaient avec lui, dans toutes les circonstances que le frère Cavalier avait spécifiées. Cet homme fut amené à la troupe, et on le trouva chargé des lettres du maréchal; de sorte que nous fûmes informés, par cette admirable révélation, de diverses choses dont nous fîmes ensuite un heureux usage. Le courrier fut renvoyé à pied. J'étais dans la troupe quand cela arriva, et j'atteste ce que j'ai vu [2]. »

Claude Arnassan, dans sa déposition, rapporte les faits suivants :

« Une fois, comme nous étions près de tomber dans une embuscade de nos ennemis, sur le bord du Gardon, l'un de nos

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 71-74
2. *Ibid.*, p. 115.

frères en fut averti par inspiration, et l'Esprit lui fit dire que nous eussions à prendre un autre chemin. Le lendemain nous eûmes connaissance certaine du danger dont nous avions été garantis.

» Un autre jour le frère Cavalier, aujourd'hui colonel, tomba en extase proche du petit Saint-Hippolyte en ma présence, et de huit ou dix autres qui étaient fort proches de lui. L'Esprit lui dit : *Mon enfant, je te dis qu'on te fera de grandes propositions; mais ne te fie point à eux.* Les paroles qu'il prononça ensuite m'échappèrent; mais je me souviens qu'il dit encore ceci : *Tu parleras au roi.* Je suppose qu'il a eu depuis des avertissements positifs, puisqu'il a traité; car on ne faisait rien qui fût de quelque conséquence dans nos troupes, sans la direction des inspirations.

» Le combat où le fameux partisan Poul fut tué avait été prédit en ma présence, le matin du jour même, par le chef Cavalier et par un autre frère de la troupe, lorsqu'il n'y avait aucune apparence que cette bataille se donnerait. M. Cavalier était dans le château de Caudiac; l'Esprit lui dit que nous aurions un homme tué et deux blessés : ce qui arriva [1]. »

Les inspirations des prophètes servirent aussi à faire reconnaître les traîtres qui s'étaient glissés dans les rangs des insurgés. Quelle que soit l'explication que l'on veuille donner de ces faits, ils sont trop curieux en eux-mêmes pour ne pas être rapportés. Voici une déclaration recueillie de la bouche d'un témoin oculaire. Les choses merveilleuses qui font le sujet de son récit se seraient passées au mois de novembre 1703.

« Comme notre troupe était proche de Pierredon, un certain nommé Languedoc, sergent dans le régiment de Menon, se vint jeter parmi nous comme déserteur, déclarant qu'il voulait à l'avenir combattre pour la cause de Dieu. Quelques-uns des nôtres savaient qu'il était de famille protestante; et ses discours nous parurent si raisonnables, que nous le reçûmes d'abord sans difficulté, comme nous avions déjà admis plusieurs déserteurs

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 149.

Mais il arriva deux jours après que ce malheureux fut lui-même témoin, dans une assemblée, des diverses inspirations qui l'indiquèrent évidemment et qui le déclarèrent traître. L'un de ceux qui parlèrent dans l'inspiration dit positivement que ce méchant homme était venu pour nous vendre, et qu'on en serait convaincu si on cherchait dans sa manche, où on trouverait une lettre de l'ennemi. Sur cela, il fut incontinent saisi et fouillé, et on trouva, effectivement, dans la manche de son justaucorps, une lettre du lieutenant général Lalande, qui, entre autres choses, lui faisait des reproches de ce qu'il n'avait pas encore exécuté sa promesse. L'accusé, étant ainsi marqué de Dieu, avoua d'abord et lui donna gloire. Il fit même une grande confession de tous ses péchés et ne demanda, pour toute grâce, que les prières des gens de bien qu'il avait eu le malheur de vouloir trahir... Il fut exécuté par l'ordre de M. Cavalier, qui sans doute avait reçu quelque ordre de l'Esprit; et il fit une mort édifiante[1]. »

Vers le même temps, un autre traître, nommé La Salle, est également déféré par l'Esprit à la justice des *enfants de Dieu*.

« Comme nous étions proche du village de Fons, à deux lieues de Nîmes (septembre 1703), dans un bois où nous nous étions retirés après avoir été poursuivis pendant deux jours, il arriva que plusieurs inspirations concoururent à dire qu'il y avait dans la troupe un traître qui avait été séduit par sa femme et qui avait un dessein formé de tuer le frère Cavalier. (Les inspirations le nommaient ainsi.) Ce traître, nommé La Salle, avait été papiste; mais il avait depuis longtemps fait la fonction de bon protestant, et le frère Cavalier avait eu tant de confiance en lui, qu'il en avait fait un de ses gardes, et qu'il se servait de lui en diverses occasions particulières. Nos inspirations insistèrent, en assez grand nombre, et entre autres celle du frère Ravanel et la mienne. Sur ces instances nous allâmes rapporter la chose au frère Cavalier, qui pour lors était un peu éloigné du gros de la troupe. Nous le trouvâmes pensif, car il avait eu lui-même des avertissements sur cela, comme je le dirai tout à l'heure. Il ordonna que La Salle fût saisi, ce qui fut aussitôt exécuté. D'abord

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 121-122.

cet homme se mit à crier miséricorde, sans nier le fait, demanda fortement à voir le frère Cavalier. Mais le frère Cavalier ne le voulut point voir. De sorte que La Salle ayant pleinement confessé qu'il avait été suborné pour commettre le crime dont il était accusé par les inspirations, il fut conclu qu'il aurait la tête coupée, parce que si on l'avait fait passer par les armes, selon la pratique ordinaire, le bruit des fusils aurait pu nous attirer l'ennemi, qui nous cherchait, et qui pouvait être proche de nous.

» Le frère Cavalier avait un double sujet de tristesse. Il se voyait privé, par un accident douloureux, d'un homme qu'il avait aimé et dont il avait été bien servi; et d'ailleurs, il se reprochait d'avoir en quelque façon dissimulé l'avertissement que Dieu lui avait envoyé, ou plutôt, de n'en avoir pas profité aussitôt qu'il l'aurait dû faire. Car lorsqu'il consentit à la mort du traître, il nous dit qu'il avait eu lui-même un avertissement en vision du mauvais dessein de cet homme, dans laquelle vision ledit La Salle, étant couché auprès de lui, avait voulu par trois fois le tuer d'un coup de pistolet, et que chacun des trois coups avait manqué.

» Dès qu'il eut été résolu de faire mourir La Salle et qu'on eut ordonné qu'il fût exhorté et consolé, selon que cela se passait en pareille occasion, je m'éloignai de l'endroit de l'exécution et je m'en allai vers le frère Cavalier, qui n'avait pas voulu non plus en être témoin. Comme toute la troupe était en prières pour le criminel, le frère Cavalier, qui était assis à terre, tomba en extase et eut des agitations extraordinaires. Dans la violence des mouvements qui le soulevaient et qui le secouaient rudement, l'Esprit lui dit : *Je t'assure, mon enfant, que si tu murmures contre mon commandement, je t'abandonnerai. Je t'avais fait connaître qu'il fallait que ce traître fût mis à mort, et tu m'as résisté. Prends garde, mon enfant; car je te déclare que si tu n'obéis aux ordres que je te donne, je t'abandonnerai et je donnerai mon troupeau à conduire à d'autres qui le conduiront aussi bien que toi.* Je puis bien répondre de ces paroles; mais il y en eut beaucoup d'autres qui tendaient à la même chose. Je fus extraordinairement touché, de même que les autres qui étaient présents, de cette terrible extase du frère Cavalier [1]. »

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 119-121. Déposition de Durand Fage.

Voici un autre fait du même genre, qui est rapporté dans la déposition de Jean Cavalier (de Sauve), qu'il ne faut pas confondre avec le célèbre chef, et qui était seulement de sa famille.

« Après la bataille de Gaverne, nous nous en allâmes au château de Rouvière, à une demi-lieue de Sauve. Comme j'étais avec le chef Cavalier, mon cousin, et plusieurs des principaux de la troupe, il dit tout haut : *Je me sens tout contristé, un Judas m'a baisé aujourd'hui.* Cependant on prépara le dîner; environ vingt personnes se trouvèrent à table, tant de ceux de la troupe que des amis du voisinage. Entre autres, il y avait un certain N..., protestant de profession, qui avait été l'ami de l'illustre Brousson ; il avait aussi toute la confiance de M. Cavalier, et nous le regardions tous ensemble avec d'autant plus d'estime, qu'il avait toujours fréquenté nos saintes assemblées, qu'il aidait souvent à les convoquer, qu'il recevait les charités de ceux qui nous communiquaient des secours d'argent, et qu'il avait même souffert la prison pour quelqu'une de ces bonnes œuvres. C'était un homme de quarante-cinq ans. Comme nous étions tous à table, N... à la droite de mon cousin et moi à sa gauche, l'Esprit me saisit avec de grandes agitations, au milieu du repas; et, entre autres paroles, il me fit prononcer celles-ci : *Je te dis, mon enfant, qu'un de ceux qui sont assis à cette table et qui a trempé la main dans le même plat avec mon serviteur, a dessein de l'empoisonner.* Presque aussitôt que mon inspiration eut cessé, une parente de M. Cavalier, qui était dans la même chambre auprès du feu, tomba en extase et dit en propres termes : *Il y a ici un Judas qui a baisé mon serviteur et qui est venu pour l'empoisonner.* Dès que mon cousin eut entendu ce que j'avais prononcé, il s'était abstenu de manger et avait ordonné que les portes fussent gardées; mais après qu'il eut reçu le second avertissement de la bouche de la jeune fille, il fit redoubler la garde. La compagnie continua de dîner. Comme on était encore à table, le frère Ravanel (celui qui a souffert le martyre) fut soudainement saisi de l'Esprit avec des agitations très-grandes : *Je t'assure, mon enfant,* lui dit l'Esprit, *qu'il y a présentement un traître assis à cette table qui a reçu une somme d'argent pour empoisonner mon serviteur et même toute la troupe s'il lui était pos-*

sible. Je te dis qu'il a promis à l'ennemi d'empoisonner le chef, et qu'il s'est proposé, en entrant dans cette maison, d'empoisonner l'eau de la citerne et le seau, pour tâcher de détruire le troupeau, s'il ne peut pas faire périr le berger. A l'instant que M. Cavalier eut entendu ces paroles, il défendit qu'on puisât de l'eau, et il fit garder la citerne du château après que l'on eut jeté le seau dedans.

» Dans le même temps, on vint dire dans la chambre où nous étions que le frère Duplan, brigadier de la troupe, qui était dans une autre chambre, venait de tomber dans une extase extraordinaire, avec de fort violentes agitations. J'y courus et j'entendis qu'il prononça ces paroles : *Je te déclare, mon enfant, qu'il y a dans cette maison un homme qui a vendu mon serviteur pour une somme d'argent* (il nomma 500 livres ou 500 écus). *Il a mangé à la même table que lui. Mais je te dis que ce traître sera reconnu, et qu'il sera convaincu de son crime. Je te dis qu'il a dessein présentement de jeter le poison qu'il a caché sur lui, ou de le mettre dans les habits de quelqu'un de la compagnie; mais je permettrai qu'il soit reconnu et nommé par son nom.* M. Cavalier ayant été averti de l'inspiration de Duplan, le fit venir dans une chambre particulière, avec les trois personnes qui avaient eu des inspirations, et tous ceux qui avaient mangé avec nous à la même table. On avait commencé à fouiller plusieurs de ces mêmes personnes, lorsque Duplan, qui marchait au milieu de ses agitations, entra dans la chambre ; il vint droit à N..., et lui mettant la main sur le bras, il l'accusa et le censura avec beaucoup de véhémence, disant : *Ne sais-tu pas, misérable, que je vois toutes choses, que je sonde les cœurs et les reins, et que les plus secrètes pensées me sont découvertes? N'appréhendes-tu pas mes jugements terribles? Oserais-tu nier le complot que tu as fait avec les ennemis de mon peuple? Confesse, malheureux, confesse ton crime!*

» N... voulut s'excuser; mais Duplan, dans un redoublement de l'inspiration, déclara positivement que le poison était dans la tabatière et dans la manche du justaucorps de celui qui était accusé, de sorte qu'il fut pleinement convaincu. J'étais présent et j'ai vu tout cela. Le poison était dans du papier. M. Cavalier ayant des raisons particulières pour ne pas faire mourir ce traître, et, *sa mort n'ayant pas été ordonnée* par aucune des quatre inspirations, il se contenta de le censurer et de lui représenter

quantité de choses qu'il n'est pas nécessaire que je rapporte ici. De sorte que, la nuit étant venue, N... eut la liberté de s'en retourner chez lui. Il y eut ordre à la troupe de se préparer pour la prière générale, en actions de grâces de la délivrance admirable que Dieu nous avait accordée [1]. »

La dernière histoire que nous allons transcrire signale un fait plus miraculeux encore que les précédents : l'incombustibilité d'un prophète.

« Un jour, dit le témoin, que Cavalier avait fait une assemblée proche de Sérignan, dans le mois d'août 1703, et que notre troupe était, si je ne me trompe, de cinq à six cents hommes (et je ne doute pas qu'il y eût pour le moins autant de personnes de l'un et de l'autre sexe qui étaient venues des villages voisins pour assister aux exercices de piété ce jour de dimanche), après que l'on eut fait plusieurs exhortations, lectures, chants de psaumes, etc., le frère Clary (qui avait reçu des grâces excellentes, et dont les révélations fréquentes étaient, avec celles de M. Cavalier, les guides ordinaires de notre troupe) fut saisi de l'Esprit au milieu de l'assemblée. Ses agitations furent si grandes, que tout le monde en fut extrêmement ému. Lorsqu'il commença à parler, il dit plusieurs choses touchant les dangers auxquels les assemblées des fidèles se trouvaient ordinairement exposées; ajoutant que Dieu était celui qui veillait sur elles et qui les gardait. Ses agitations augmentant, l'Esprit lui fit prononcer à peu près ces mots : *Je t'assure, mon enfant, qu'il y a deux hommes dans cette assemblée qui n'y sont venus que pour vous trahir. Ils ont été envoyés par vos ennemis pour épier tout ce qui se passe entre vous et pour en instruire ceux qui leur ont donné cette commission. Mais je te dis que je permettrai qu'ils soient découverts et que tu mettes toi-même la main sur eux.* Tout le monde était fort attentif à ce qu'il déclarait; et alors ledit Clary, étant toujours dans l'agitation de tête et de poitrine, marcha vers l'un des traîtres (je les appelle ainsi, parce qu'ils professaient notre religion) et mit la main sur son bras. M. Cavalier ayant vu cela, commanda à ceux qui portaient les armes d'environner l'assemblée, de telle manière que personne n'en

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 95-97.

put échapper. L'autre espion, qui était à quelque distance, fendit la presse, et vint auprès de son camarade se jeter aux pieds de M. Cavalier, en confessant sa faute et en demandant pardon à Dieu et à l'assemblée. L'autre fit la même chose, et tous deux dirent que ç'avait été leur extrême pauvreté qui avait été la cause de ce qu'ils avaient succombé à la tentation; mais qu'ils s'en repentaient avec amertume et qu'ils promettaient qu'avec l'assistance de Dieu ils seraient à l'avenir fidèles, si on leur voulait donner la vie.

» Cependant M. Cavalier les fit lier, et commanda qu'on les gardât. Alors, l'inspiration de Clary continuant avec de très-grandes agitations, l'Esprit lui fit dire à fort haute voix que plusieurs murmuraient sur ce qui venait d'arriver, comme si la promptitude avec laquelle les deux accusés avaient confessé était une marque qu'il y avait eu de l'intelligence entre Clary et eux, pour supposer un miracle. *O gens de peu de foi*, dit l'Esprit, *est-ce que vous doutez de ma puissance, après tant de merveilles que je vous ai fait voir? Je veux qu'on allume tout présentement un feu, et je te dis, mon enfant, que je permettrai que tu te mettes au milieu des flammes sans qu'elles aient de pouvoir sur toi*, etc.

» Sur cela le peuple s'écria, particulièrement les personnes qui avaient murmuré, et qui, n'étant pas du nombre de ceux qui portaient les armes, n'avaient pas tant de foi qu'eux. On entendit un cri de toutes ces personnes, qui confessaient leur doute et qui demandaient grâce! *Seigneur, retire de nous le témoignage du feu! Nous avons éprouvé que tu connais les cœurs!* Mais comme Clary insista, avec des redoublements d'agitations de tout son corps, M. Cavalier, qui ne se pressait pas trop dans une affaire de cette conséquence, ordonna enfin qu'on allât chercher du bois sec pour faire promptement un feu. Comme il y avait tout auprès de là des fourneaux à tuile, on trouva en un moment quantité de branches sèches de pin, et de cet arbrisseau piquant que nous appelons *argealas*, et peut-être quelques sarments. Ce menu bois, mêlé de grosses branches, fut entassé au milieu de l'assemblée, dans un endroit qui était un peu bas, de sorte que tout le monde était élevé tout autour. Alors Clary, qui, pour le dire en passant, avait une camisole blanche (habit de la saison, que sa femme lui avait apporté le jour même), se mit au milieu du tas de bois, se tenant debout et levant les mains jointes au-des-

sus de sa tête. Il était toujours dans l'agitation et parlait par inspiration. Plusieurs personnes m'ont rapporté les choses qu'il disait; mais pour moi je ne pus l'entendre distinctement. On me dit aussi que c'était lui-même qui avait mis le feu au bois, et que ce feu avait pris en un instant, au premier attouchement : merveille que j'ai plusieurs fois observée en d'autres occasions, et particulièrement quand on criait : *A sac! à sac!* contre les temples de Babylone. Toute la troupe en armes environnait l'assemblée entière, qui était généralement en pleurs et en prières, les genoux en terre, faisant un cercle à l'entour du feu. La femme de Clary était là, qui faisait de grands cris; son beau-père, deux de ses belles-sœurs, et même quelques propres parents de Clary, que je ne puis pas précisément nommer. Chacun le vit, au milieu des flammes qui l'enveloppaient et qui le surmontaient de beaucoup. Ceux qui avaient eu soin de ramasser les bois eurent aussi celui de repousser les restes des branches qui étaient un peu écartées, afin qu'il n'en restât rien. Clary ne sortit donc du milieu du feu que quand le bois eut été tellement consumé, qu'il ne s'éleva plus de flamme. L'Esprit ne l'avait point quitté pendant ce temps-là, qui, autant que j'en puis juger aujourd'hui, fut pour le moins d'un quart d'heure; et il parlait encore avec sanglots et mouvements de poitrine quand il fut sorti. M. Cavalier fit la prière générale, pour rendre grâces à Dieu de la grande merveille qu'il avait daigné faire pour fortifier la foi de ses serviteurs. Je fus des premiers à embrasser le digne frère Clary et à considérer son habit et ses cheveux, que le feu avait tellement respectés, qu'il était impossible d'en apercevoir aucune trace. Sa femme et ses parents étaient dans des ravissements de joie, et toute l'assemblée se sépara, la nuit venant, en louant et en bénissant Dieu. J'ai vu et entendu toutes ces choses-là [1]. »

De telles scènes augmentaient la confiance des insurgés dans la justice de leur cause et dans la protection du ciel. Se croyant directement conduits par le Saint-Esprit, ils se sentaient appelés à obtenir, par la voie des armes, la restauration de leur religion pro-

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, page 99-102. Déposition de Cavalier (de Sauve).

scrite : une telle confiance morale décuplait leurs forces et leur faisait braver la mort avec joie.

CHAPITRE VII

Théâtre de l'insurrection. — Attaque de Saint-Germain de Calberte. — M. de Saint-Julien envoyé pour combattre les Camisards. — Le maréchal de Broglie battu par Cavalier au *Val de Bane*. — Mort du capitaine Poul. — Divers combats. — Victoire de Cavalier à Vagnas. — Sa défaite dans le même lieu. — Dangers qu'il court.

Après une assemblée générale, qui fut tenue dans le désert, au chant des cantiques, chaque brigadier général alla occuper le pays qui lui était assigné. Salomon-Abraham se posta aux alentours du Cougès ; Joani, à la Faus-des-Armes [1] ; Cavalier, au levant, sur la montagne du Bouquet, couverte de forêts et coupée de gorges profondes, d'où il menaçait la rive gauche du Gardon oriental ; Castanet, au couchant, sur l'Aigoal et l'Esperou. Roland se tenait au centre, sur la montagne de Mialet ou de Durfort, occupait les deux rives du Gardon occidental, et menaçait Anduze. Ainsi distribuées, les cinq légions pouvaient se tendre la main de montagne en montagne, grâce aux courts intervalles qui les séparaient.

L'insurrection embrassait six diocèses, ceux de Mende, d'Alais, de Viviers, d'Uzès, de Nîmes et de Montpellier, sur une étendue d'environ quarante lieues

1. *Faus* (*fagus*), c'est-à-dire *hêtre* en languedocien ; les montagnes de la Lozère en sont couvertes. Ici on a ajouté *des armes*, sans doute pour conserver le souvenir de quelque action militaire.

de longueur du nord au sud, depuis Annonay jusqu'à Cette, et sur vingt lieues de largeur.

Tout le diocèse de Mende était renfermé dans la province appelée le Gévaudan : on distinguait le haut Gévaudan, compris presque tout entier dans les montagnes de la Margeride et d'Aubrac, et le bas Gévaudan, qui embrassait la montagne de la Lozère. Un des sommets les plus élevés de cette dernière chaîne est le Bougès, voisin du fameux Pont-de-Montvert où commença ce terrible incendie que Bâville, dans ses lettres officielles, appelait un *feu de paille*. Le diocèse d'Alais occupait toutes les basses Cévennes, où l'on distingue deux hautes montagnes, célèbres aussi dans cette guerre, l'Aigoal et l'Esperou, du flanc desquelles sortent un grand nombre de petites rivières ou de torrents, dont les principaux sont : l'Hérault, le Vidourle, le Gardon d'Alais et le Gardon d'Anduze. Entre les cimes boisées de l'Esperou s'abrite une petite vallée arrosée d'une infinité de sources, émaillée de toutes sortes de plantes et de belles fleurs, qui a reçu du peuple le nom caractéristique de *Hort-Diou*, jardin de Dieu (*hortus Dei*). Le diocèse de Viviers, un des plus populeux, s'étendait le long de la rive droite du Rhône, et contenait d'abord, dans les basses Cévennes, les *Boutières*, groupes de montagnes étroites par leur circonférence, mais élevées en pyramides et couvertes de châtaigniers; ensuite, plus à l'ouest, sur les confins du Velay, un canton nommé proprement *la Montagne*, d'où la Loire tire sa source. Au midi du précédent, le diocèse d'Uzès, un des plus grands et des plus riches du Languedoc, s'étendait depuis les hautes Cévennes jusqu'au Rhône. Le diocèse de Nîmes, qui se trouvait tout entier dans la plaine, occupait le vaste espace

compris entre les derniers contre-forts des hautes Cévennes, le Rhône et la mer. C'est dans ce diocèse, et aux portes de Nîmes, que se trouve le délicieux vallon de la Vaunage, dont nous avons déjà parlé, et qui était presque entièrement peuplé de protestants. Au sud-ouest de celui de Nîmes, le diocèse de Montpellier, s'étendant aussi dans la plaine jusqu'à la Méditerranée, est traversé dans une de ses parties par les monts de la Serrane, branche séparée des Cévennes.

Le vaste théâtre de l'insurrection cévenole occupait donc tout le territoire qui forme aujourd'hui nos quatre départements de la Lozère, de l'Ardèche, du Gard et de l'Hérault.

On croit que c'est seulement à cette époque de leur organisation militaire et de leur distribution dans les postes désignés plus haut, que les *enfants de Dieu* reçurent généralement la dénomination de *Camisards*. Court a rencontré ce nom dans un journal manuscrit fait sur les lieux au mois de décembre 1702, et dès le 6 janvier de l'année suivante, on le trouve employé couramment dans les nouvelles publiques.

Ce nom de *Camisards* a beaucoup occupé, dans le temps, les étymologistes. Les auteurs modernes adoptent, pour l'expliquer, deux opinions différentes. Dans la première, on prétend, en s'appuyant, dit-on, sur le dire de Cavalier, que les insurgés cévenols, de même que tous les troupiers en campagne, avaient coutume de changer leurs chemises sales contre des blanches dans les lieux où ils passaient, et que quelques-uns d'entre eux, qui étaient restés longtemps privés de linge, en ayant emporté aux habitants de Ganges une provision par trop forte, y gagnèrent le nom de *Camisards*, ou voleurs de chemises (*camisa*, en l'anguedocien). Cette qualification

aurait été appliquée, depuis cette époque, indistinctement à tous les insurgés protestants. La seconde opinion, que l'on trouve consignée et adoptée dans le *Dictionnaire* de Littré, assure que ce mot dérive simplement du terme de *camisade*, qui signifie attaque de nuit exécutée par surprise sur un ennemi qui est encore au lit : le mot de *Camisards* s'appliquait donc naturellement à des révoltés dont les premiers exploits consistèrent en des expéditions nocturnes. Toutefois, comme ce terme de *camisade* est français et non languedocien, et comme les insurgés cévenols ne parlaient que le patois du Languedoc, il faut chercher une autre explication.

Selon nous, le mot *Camisards* vient du mot patois *cami*, qui signifie *chemin*. Les paysans insurgés, se tenant sur les grands chemins, ont pu recevoir le nom de *Camisards*, de même qu'on appela au moyen âge *routiers* les soldats d'aventure et les pillards qui couraient les routes.

Quoi qu'il en soit, le temps était passé où les insurgés cévenols ne procédaient que par attaques nocturnes. Les choses avaient bien changé depuis. Nous avons vu les Camisards, conduits par des chefs intelligents et hardis, marcher en plein jour, tambour battant et enseignes déployées. C'est maintenant une armée, qui a ses généraux et ses officiers subalternes, son infanterie et même sa cavalerie, ses munitions de guerre et de bouche; qui sait, selon les circonstances, faire des attaques ou des retraites, dresser des embuscades ou attendre son ennemi de pied ferme. Soutenus par leur foi profonde dans la justice de leur cause, défendus par la nature des lieux montagneux et abruptes où ils faisaient leur retraite, nous allons bientôt voir les *enfants*

de Dieu grandir en puissance, et le roi obligé d'envoyer successivement deux maréchaux de France et soixante mille hommes, pour réduire et essayer d'anéantir les quelques milliers de paysans qui composaient cette étrange armée.

Le petit nombre de troupes royales qu'on lui avait d'abord opposées, jointes aux milices urbaines ou rurales, qui ne se composaient guère que de catholiques convertis par les dragonnades, était bien insuffisant pour tenir tête à l'insurrection. Le comte de Broglie demanda des renforts à la cour, qui, reconnaissant trop tard l'insuffisance des talents militaires de ce général, lui envoya, avec les renforts qu'il demandait, un nouveau chef, M. de Julien, qui avait fait ses preuves comme brigadier des armées du roi.

M. de Julien, né à Orange, était un ancien protestant qui, après s'être expatrié à la révocation de l'Édit de Nantes, avait, depuis, embrassé le catholicisme pour recouvrer à la fois son grade et sa patrie. En vrai néophyte, il montrait beaucoup de zèle contre ses anciens coreligionnaires, affectait de faire en public des signes de croix, ne mangeait jamais de viande aux jours défendus sans prétexter, devant les assistants, que sa santé l'y obligeait, et faisait aux évêques une cour assidue. Tant de qualités le recommandaient si bien, qu'on le nomma maréchal de camp, pour qu'il arrivât dans le Languedoc avec plus d'autorité.

Le 1er janvier 1703, pendant que M. de Julien et les troupes royales qu'il emmenait étaient encore en route, les Camisards se portèrent sur Saint-Germain de Calberte, un des plus gros bourgs des Cévennes, qu'on avait soigneusement fortifié et qui était gardé par une troupe de trois cents hommes. Un mois auparavant,

Roland, avec le secours de Catinat, avait exécuté l'audacieux coup de main de prendre par surprise la petite ville de Sauve. Il y avait détruit les insignes du catholicisme, enlevé des armes et un immense butin; ensuite il s'était tranquillement retiré, et était rentré, avec les dépouilles conquises, dans son camp de Saint-Félix. Il s'agissait, cette fois, contre Saint-Germain de Calberte, d'une véritable attaque à main armée. A dix heures du soir, les Camisards investirent Saint-Germain par plusieurs côtés à la fois et avec une grande vigueur. Ils durent pourtant se retirer devant une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas, et allèrent camper sur une montagne voisine.

Cette affaire, qui, sans être un échec, n'avait pas réussi aux Camisards, redonna sans doute du cœur à M. de Broglie, qui brûlait de faire quelque chose d'éclatant avant l'arrivée du lieutenant si vanté que lui envoyait Versailles.

Le redoutable Poul, dont on n'entendait plus parler depuis sa victoire sur Laporte, ayant fait quelques prisonniers dans les Cévennes, les conduisait au fort Saint-Hippolyte. Dans sa route, il coucha à Saint-Germain de Calberte, quelques jours après l'attaque dont nous venons de parler. Le comte de Broglie apprenait, en même temps, que les Camisards, ayant Cavalier à leur tête, paraissaient dans la Vaunage. Il était facile quelquefois de voir les Camisards, mais les joindre était plus malaisé. Or, dans ce moment, ce mobile ennemi paraissant disposé à se laisser approcher, le comte de Broglie ne voulut pas manquer une occasion si rare. Il mande près de lui le capitaine Poul, et lui communique le plan d'une expédition, qu'il voulait conduire en personne avec cet intrépide condottiere.

Poul, dont la compagnie avait été mise à cheval depuis son grand exploit, considérait comme un triomphe assuré une bataille dans la plaine. On se mit donc en marche; mais déjà les Camisards avaient quitté la Vaunage. Après avoir évangélisé les habitants de cette vallée, Cavalier en avait retiré sa troupe, et s'était même séparé d'elle pour aller, sous le déguisement d'un marchand, acheter à Nîmes des munitions de guerre. On assure toutefois qu'avant de quitter ses compagnons, il leur avait prédit, dans une de ses extases, qu'ils livreraient bataille en son absence et tueraient le capitaine Poul.

Le maréchal de Broglie, ayant passé plusieurs jours à chercher Cavalier dans la Vaunage, se disposait à ramener ses troupes à Nîmes, lorsque quelques dragons envoyés en reconnaissance revinrent à bride abattue rapporter qu'ils avaient vu les Camisards, tambour battant et chantant des psaumes, sortir de deux métairies appelées le *Mas de Gaffarel*. Dans un conseil de guerre qui fut tenu sur ce rapport, les sentiments furent partagés : quelques-uns, parmi lesquels se trouvait Poul lui-même, qui était aussi prudent que brave, opinèrent pour qu'on fît venir des renforts de Nîmes. Mais le comte de Broglie, adoptant l'avis des plus aventureux, fit décider l'attaque immédiate.

On s'avança donc en ordre de bataille. La petite armée du comte de Broglie se composait du régiment de Petit-Languedoc, d'une compagnie de dragons et de deux cents hommes de milices. Le comte de Broglie et le chevalier, son fils, étaient au centre, Poul à l'aile droite, et le capitaine de dragons, la Dourville, à l'aile gauche. Les Camisards, qui étaient alors occupés à des exercices de piété, se hâtèrent de congédier ceux qui

étaient venus pour assister à l'assemblée religieuse, et, cela fait, ils attendirent de pied ferme l'ennemi. Ils n'étaient en tout que deux cents hommes, commandés par les brigadiers Abdias Maurel ou *Catinat*, pour lui conserver son surnom, et Ravanel, vieux soldat du régiment de Rouergue. Ils étaient postés sur une hauteur qui présente à son sommet un pli de terrain, appelé dans l'idiome languedocien *lou cross d'aou val de Bane* (le ravin du vallon de Bane). A la base de cette montagne, un autre ravin circulaire formait une sorte de retranchement naturel.

Les Camisards reçurent, sans s'ébranler, la charge des dragons de la Dourville, et y répondirent par une mousquetade si bien dirigée, qu'elle mit le désordre dans l'aile gauche et le centre de l'ennemi. On vit presque aussitôt les milices lâcher pied et entraîner les dragons dans leur déroute. Poul seul tient encore et, le sabre à la main, s'élance en furieux contre les Camisards; mais, en ce moment, une pierre lancée par la fronde d'un jeune garçon de Vauvert, qui n'était venu au *cross d'aou val de Bane* que pour prier, atteint le capitaine et le renverse à terre : ce Goliath avait trouvé son David.

A cheval, monsieur Poul! lui crient quelques-uns de ses officiers qui le suivent, *à cheval!* Mais déjà Catinat a bondi sur lui, et lui a fendu la tête d'un coup de sabre. L'impétueux Camisard ne s'arrête que le temps de prendre à Poul, étendu mort, son grand sabre d'Arménie et son cheval d'Espagne, sur lequel il s'élance pour achever la déroute de l'armée fugitive. Ni les prières, ni les menaces du comte de Broglie ne purent ramener ses hommes au combat.

Catinat, qui les poursuivait l'épée dans les reins,

leur criait : « *Voilà votre Poul* (coq), nous l'avons plumé, vous n'avez qu'à le manger. » Le comte de Broglie, toujours suivi et entraîné par ses troupes, que la peur avait démoralisées, ne put s'arrêter qu'à un carrefour situé à une heure du champ de bataille.

D'après les récits comparés des historiens, il ne paraît pas que les pertes des troupes royales aient été proportionnées à leur épouvante dans cette humiliante défaite. Mais si le nombre des tués fut petit, celui des blessés fut assez considérable. Parmi ces derniers était le capitaine la Dourville. Ce qui faisait le grand désastre de cette journée, c'était la mort de Poul, l'intrépide partisan, en qui le maréchal de Broglie et l'intendant Bâville voyaient la principale force de la guerre qu'ils avaient à soutenir contre les montagnards des Cévennes.

Il existe une autre version sur la mort de Poul. Ce serait *Samuelet*, le jeune garçon, qui, ayant, comme nous l'avons dit, abattu Poul d'un coup de sa fronde, lui aurait lui-même coupé la tête avec son propre sabre, ce fameux sabre d'Arménie, qui serait naturellement devenu sa conquête avec le genet d'Espagne. Il est certain que ce jeune homme, jusqu'alors inconnu dans la guerre des Camisards, et qui ne se trouvait ce jour-là avec eux que pour prendre part à leurs actes de piété, devint célèbre par ce grand coup. Il quitta son nom pour le nom prophétique de *Saint-Paul*, commanda la garde à cheval de Roland, et, s'étant attaché plus tard à la fortune de Cavalier, se couvrit de gloire à la bataille d'Almanza, comme capitaine dans le régiment que ce chef exilé commanda en Portugal.

Le mois de janvier de 1703 est rempli de plus de vingt combats ou coups de main, qui s'effacent tous

devant l'importance de cette affaire du *Mas de Gaffarel* ou du *Val de Bane*.

Nous avons dit pourquoi Cavalier avait dû se contenter d'en prophétiser l'heureuse issue. Il se trouvait encore à Nimes au moment où la nouvelle de la défaite du maréchal de Broglie et de la mort de Poul y fut apportée par les fuyards qui arrivaient sans casque, sans armes, et dans le plus lamentable désarroi. La terreur fut si grande à Nîmes, qu'on croyait déjà les Camisards aux portes de la ville. On se hâta de les fermer, et la générale battit dans les rues. Les catholiques demandant à grands cris des armes, il fut impossible de ne pas en donner aussi aux bourgeois protestants ou nouveaux convertis, qui les réclamaient pour leur propre défense. La poudre et les autres munitions furent distribuées dans cette panique avec une certaine facilité et sans que l'on pût prendre les précautions ordinaires. Cavalier en obtint donc, par les mains de ses amis, autant qu'il en pouvait désirer.

Le lendemain matin, les portes de Nîmes s'étant ouvertes pour le départ des troupes que le gouverneur de la ville envoyait pour ramener M. de Broglie d'un château où la peur le tenait bloqué, le chef cévenol en profita pour sortir de la ville, monté sur une mule et tenant en croupe sa valise remplie de poudre. Personne ne le reconnut sous son déguisement de marchand. Il fit même route pendant une demi-heure avec les soldats qui allaient chercher le comte de Broglie, devisant avec eux sur toutes sortes de sujets, et surtout sur les Camisards.

« Vous êtes bien imprudent, monsieur, lui dirent les soldats ; si vous rencontrez les rebelles, ils vous prendront mule, argent, valise, et la vie peut-être.

— J'ai confiance en Dieu, mes braves, répondit Cavalier; qui ne fait pas de mal ne craint rien. »

Ce fut par la route de Calvisson que Cavalier rejoignit Ravanel et Catinat, les deux prophètes victorieux. Après l'affaire du *Mas de Gaffarel*, ceux-ci n'avaient pas perdu leur temps. Quittant le champ de bataille dès le soir de cette journée, ils s'étaient dirigés à l'est de Nîmes, vers la métairie de Roquecourbe, où ils arrivèrent le lendemain à la pointe du jour. Ils résolurent de brûler, en passant, l'église catholique de Pouls, qui n'était qu'à dix portées de fusil de Roquecourbe et à une lieue environ de Nîmes. Ce fut sans doute le nom de ce malheureux village qui fit décider sa perte. On dit qu'un Camisard fit lui-même remarquer cet accomplissement d'une centurie de Nostradamus : *Quand le poul* (coq) *sera tué*, *Pouls sera brûlé*. Ce qui est certain, c'est que les Camisards exécutèrent leur funeste dessein : quatorze maisons de ce village furent réduites en cendres et plusieurs habitants passés au fil de l'épée.

De Roquecourbe, Ravanel et Catinat se rendirent à une autre métairie située dans les environs de Moussac, bourg important qu'occupait une garnison de milices commandée par le chevalier de Saint-Chattes. Cet officier se crut assez fort pour attaquer les Camisards; mais sa témérité causa la perte de tout son détachement, dont une partie resta sur la place et l'autre se noya dans le Gardon, grossi par les pluies de l'hiver. Le malencontreux chevalier n'échappa lui-même qu'avec beaucoup de peine à la poursuite de Catinat. Les deux prophètes, continuant leur course victorieuse, arrivèrent près de Bouquet, où ils furent rejoints par Cavalier.

Cependant M. de Julien était arrivé à Nîmes le 10 janvier, au milieu de l'épouvante que répandaient dans cette ville les victoires remportées presque sous ses murs par les Camisards. En même temps on recevait des renforts de tous côtés : de la Provence, de la Catalogne, de l'Allemagne et de l'Italie.

Bâville tint, avec M. de Julien, un conseil militaire. Lorsque chacun eut donné son avis sur les mesures les plus expéditives à prendre pour cette guerre : « C'est ne rien faire, dit M. de Julien, que de tuer seulement ceux qui portent des armes, car les bourgades fournissent aussitôt d'autres combattants; les masses sont toutes gangrenées : il faut donc passer au fil de l'épée tous les protestants des campagnes et brûler leurs villages. De cette manière, l'insurrection ne pouvant plus se recruter, se nourrir ni s'abriter, périra d'elle-même, et sa destruction ne coûtera pas la vie à un seul catholique. »

Ainsi, l'avis de cet ancien protestant était aussi simple que barbare : anéantir jusqu'au dernier de ses anciens frères, promener partout l'incendie et pratiquer les massacres en masse ! On n'avait déjà que trop marché dans cette voie de sang et de ruines, et l'on pouvait apprécier le mérite d'un tel système par les représailles actuelles des Camisards, partout où ils se trouvaient en force. L'intendant du Languedoc avait acquis trop d'expérience pour partager cet avis. Nous voudrions pouvoir dire qu'à cette expérience se joignit un peu d'humanité; mais Brueys, qui a vu et connu l'intendant du Languedoc, tient à le purger de cette dernière intention. Écoutons cet autre apostat :

« Comme on n'aurait pu prendre cet autre parti (le parti de

l'extermination générale) sans faire un vaste désert d'un des plus beaux cantons du Languedoc, M. de Bâville trouva plus à propos de réduire les rebelles sans les perdre entièrement, et de conserver en même temps à l'État un pays dont le commerce était considérable, et au roi un grand nombre de sujets qui, quelque égarés qu'ils fussent par les victoires du fanatisme, pouvaient enfin être guéris de leur folie, et redevenir raisonnables et fidèles comme ils l'étaient auparavant. »

Cette politique, puisque Brueys veut qu'il n'y ait pas eu autre chose dans l'opposition de Bâville à la Saint-Barthélemy demandée par M. de Julien, fut celle qui prévalut, non toutefois sans contestations. A partir de ce moment, Julien eut la haute main dans la conduite de la guerre; quant à de Broglie, dont l'insuffisance était devenue notoire, même à la cour, on l'amusa jusqu'à ce qu'on eût trouvé à le remplacer par un autre maréchal de France.

En attendant, on prépara, avec les troupes royales et les milices, une battue générale contre Cavalier. Il n'était pas facile de le trouver, car à la suite des événements que nous venons de raconter, le trouble et la confusion avaient fait perdre la trace des Camisards. Le 20 janvier, M. de Julien et ses troupes se mirent en marche avec des vivres pour quatre jours; on apprit, après quelques reconnaissances, que ceux que l'on cherchait étaient près de Saint-Jean de Ceirargues. L'armée, se dirigeant de ce côté, tendait à investir le bois où l'on supposait que Cavalier était caché. Mais il se tenait dans les hameaux des environs. Averti de la marche des troupes royales, il prit si bien son temps, qu'il glissa entre les intervalles de leurs corps, se retira du côté de Rivière, et brûla, sur les derrières de l'ennemi, les deux villages de Sallendres et de Ceyras.

M. de Julien courut aussitôt à sa poursuite, et, les autres corps rétrogradant obliquement à la droite et à la gauche de celui de ce général, on avait encore la chance de couper et d'envelopper le chef cévenol. C'était aussi l'espoir de l'évêque de Nîmes, Fléchier, qui, en ce moment même, sollicitait le Dieu des combats de donner la victoire aux armes des catholiques :

« On est actuellement après les Camisards, écrivait ce prélat : les troupes de Nîmes et d'ailleurs ont marché vers Uzès et Saint-Esprit pour tomber sur la troupe audacieuse que M. de Julien poursuit depuis quelques jours. Dieu veuille bénir ceux qui combattent pour la religion ! »

Mais Dieu ne devait bénir que plus tard ces bataillons convenablement renforcés.

Cavalier se déroba à ses ennemis et les fatigua à le chercher pendant quatre jours, entre le Cèze et le Gardon. Acharnés à le poursuivre, ils n'avaient pas pris le temps de fouiller les bois qui contenaient les magasins de l'armée des Camisards, et Cavalier retirait ce profit de son habile retraite.

Cependant M. de Julien est informé que les Camisards se sont réfugiés dans le bois de Verfeuil, entre Lussan et Bagnol. Il y court, fouille partout, s'enfonce dans les fourrés les plus épais et pénètre dans les cavernes les plus profondes. Rien ! Il dut espérer, pour le coup, qu'il n'y avait plus de Camisards. Et combien il était flatteur pour ce général de pouvoir se dire que la seule terreur de son nom avait suffi pour dissiper l'ennemi, comme le vent disperse au loin la poussière !

Malheureusement pour la gloire du général apostat, les Camisards finirent par se montrer et lui donner de leurs nouvelles. Pendant qu'on le cherchait dans les

bois de Verfeuil, Cavalier repassait le Gardon d'Alais. Ayant eu avis, le 23 janvier, que le colonel de Marsilly escortait un convoi de vivres au château de Mannagors, il lui dressa une embuscade, lui tua quatre-vingts hommes, lui enleva ses mulets et leurs charges, le poursuivit, l'épée dans les reins, jusqu'au château, et se retira à Bouquet avec son riche butin.

Deux jours après, les Camisards allaient insulter le comte de Broglie jusqu'aux portes d'Anduze, où il venait d'entrer avec une nombreuse troupe. Ils osèrent attaquer le corps de garde, firent plusieurs décharges de mousqueterie qui répandirent l'alarme dans la ville; puis, satisfaits de cette démonstration, ils se retirèrent dans les basses Cévennes.

Roland descendit à son tour de ses montagnes du Mialet, du haut desquelles il gouvernait et dirigeait l'insurrection, tandis que Cavalier, sans cesse sautillant autour des villes du bas Languedoc, harcelait et fatiguait les troupes du roi dans la plaine.

Le château de Saint-Félix, avec sa garnison de cent hommes, entravait depuis longtemps le chef de *enfants de Dieu* dans ses courses, et le gênait comme une dangereuse sentinelle ayant toujours l'œil ouvert sur son camp. Décidé à enlever à l'ennemi ce poste essentiel, Roland commença par mettre le feu aux granges du château, et il en fit donner avis au vicomte, qui commandait la garnison. Celui-ci sort précipitamment avec une grande partie de ses hommes, pour aller éteindre l'incendie. Mais Roland, qui se tenait embusqué près du château, à peu près abandonné en ce moment, court l'attaquer, en force les portes, fait main basse sur le reste de la garnison, enlève quarante-cinq fusils, un baril de poudre, cent cinquante pains de munition, et

met le feu au donjon du vieux manoir. Ensuite, et sans se donner le temps de respirer, il court au-devant du vicomte qui revenait de ses granges incendiées. Il lui tue encore la plus grande partie de son détachement, et le force à chercher lui-même son salut dans une fuite précipitée, servi par la vitesse de son cheval. Roland fit couper la tête à plusieurs des soldats tués, et il les exposa sur le pont d'Anduze, où trois mois auparavant, par ordre de M. de Broglie, on avait vu plantées celles de Laporte et de quelques-uns de ses compagnons.

Dans le même temps, les troupes de Castanet et de Joani firent aussi parler d'elles. Le 26 janvier, le premier se présenta devant Saint-André de Valborgne, qui renfermait une forte garnison. Aussi ne se risqua-t-il pas à l'attaquer ce jour-là. Il se donna seulement le plaisir de passer la revue de ses troupes sous les yeux des habitants. Comme, parmi ses soldats, une soixantaine s'étaient revêtus d'uniformes dont ils avaient dépouillé leurs ennemis tués dans les combats, la garnison de Saint-André crut que c'étaient des troupes royales qui venaient de passer à l'insurrection, et elle en conçut une telle frayeur, qu'elle n'osa tirer un coup de fusil. Du reste, Castanet, ayant rallié Joani, revint deux jours après devant Saint-André de Valborgne. Cette fois, il força le bourg, pénétra dans l'église par une brèche faite au portail, qu'on avait muré, brûla dans cette église tout ce que le feu pouvait consumer, exigea des rafraîchissements pour sa troupe, et se retira sans avoir fait aux habitants et à la garnison d'autre mal que la peur.

Se séparant alors de Castanet, Joani tenta seul une expédition sur Genouilhac, son pays natal, triste privi-

lége qui attira tant de calamités sur cette petite ville du diocèse d'Uzès. Le chef camisard se borna, pour cette première visite, à brûler l'église et quelques maisons de catholiques. Mais, dès les premiers jours du mois suivant, il y rentra et fit main basse sur une compagnie de milices logée à discrétion chez des protestants accusés d'avoir tenu une assemblée religieuse. Nous allons emprunter à Court la suite des affreuses vicissitudes dont cette ville fut à la fois le théâtre et la victime.

« Quelques jours après, dit cet historien, on mit une nouvelle garnison dans ce lieu. Joani forma le dessein de la débusquer une seconde fois : il se présenta, demanda les armes et promit de laisser retirer la garnison en paix si on les lui accordait. De la Perrière, capitaine d'infanterie, qui était à la tête de la garnison, trouva la proposition insolente et se mit en défense; mais il fut tué à l'attaque, avec quelques-uns de ses soldats, et le reste de sa troupe, poursuivie et écharpée dans les casernes où elle s'était réfugiée. Un seul lieutenant et cinq soldats trouvèrent leur salut dans la fuite. Au bruit de ces exploits, les catholiques de ce canton, au nombre de cinq ou six cents, prirent les armes, coururent la campagne, firent main basse sur les protestants et pillèrent leurs maisons. Le colonel Marsilly fut les joindre à la tête de quatre cents hommes et marcha avec eux à Genouilhac. Joani eut l'audace de les attendre de pied ferme à la porte de la ville, en ordre de bataille ; mais, après une décharge, accablé par le nombre, il battit en retraite et se retira dans les montagnes sans être poursuivi. Le colonel, étant alors entré dans la ville, fit main basse sur les habitants réformés, tranquilles dans leurs maisons. Une centaine de ces malheureux furent immolés à son zèle, et périrent par la main du soldat.

» Marsilly s'étant, quelques jours après, retiré à la Forte, Joani revient, pour la troisième fois, à Genouilhac, et forme le projet de châtier les catholiques des environs qui avaient osé faire main basse sur les protestants et piller leurs maisons; il porta partout la terreur et l'effroi, et dévoua à son ressentiment tout ce qu'il trouva sous ses pas; le lieu de Chambourigaud fut, en particulier, le théâtre où il joua sa plus sanglante scène.

» M. de Julien accourut au secours de cet infortuné canton, et, étant entré dans Genouilhac, il fit massacrer tout ce qui s'y trouva encore de protestants; et livra la ville à la fureur et à la cupidité du soldat, qui se chargea de butin [1]. »

Qui ne serait frappé du sort de cette infortunée bicoque de Genouilhac, résumant, dans ses blessures et ses ruines, toute l'histoire de cette lutte fatale, où le vengeur n'est pas moins à craindre que l'oppresseur, et où les horreurs des crimes se multiplient par les horreurs des représailles !

On voit que Julien n'avait pas besoin de l'assentiment de Bâville pour appliquer le fameux système d'extermination avec lequel il était arrivé de Versailles. L'essai qu'il en fit à Genouilhac eut de promptes suites. Ce butin dont il permit à ses soldats de se charger mit en appétit les catholiques hors cadre. On vit des paysans se soulever et former une bande abominable, qui n'épargnait ni les maisons ni les biens, qui tuait indistinctement les hommes, les femmes, les enfants, qui pillait partout et brûlait après le pillage. Dans cette bande, dont les exploits en suscitèrent d'autres plus tard, étaient entrés les habitants de Chambourigaud, de Sénéchas, de Vieilvic, de Ponteils, de Concoules, d'Aujac, de Malons, de Saint-André et de Saint-Florent; mais ces derniers ayant surpassé tous les autres en cruautés, ce fut sous le nom de *Florentins* qu'ils furent tous connus. Brueys veut bien convenir que ces routiers contrevenaient, au moins autant que les Camisards, aux lois de l'État, qui ne permettaient pas de prendre les armes sans l'autorisation du roi. « Mais, dit-il, les églises brûlées, leurs curés massacrés, leurs familles

1. *Histoire des troubles des Cévennes, ou de la guerre des Camisards*, t. I, p. 181-182.

saccagées, firent excuser leur soulèvement. » Julien ne se fit aucun scrupule d'accepter de pareils auxiliaires, comme on accepta dans la suite les *Camisards blancs*, troupe aussi irrégulière, mais moins sanguinaire toutefois que celle des *Florentins*.

Revenons aux combattants des Cévennes. Quoiqu'ils eussent pris les armes dans les six diocèses que nous avons désignés, on a vu, par ce qui précède, qu'ils venaient de se concentrer dans les diocèses d'Alais et d'Uzès. Là se trouvaient leurs principaux chefs, Roland, Cavalier, Catinat, Castanet, Joani, Rastelet. C'est qu'il s'agissait d'un grand coup, d'où dépendait pour eux le succès définitif de la guerre : il fallait obtenir le soulèvement du Vivarais. Pour cela, on devait d'abord y pénétrer pour donner la main aux protestants de ce pays. Le chef des *enfants de Dieu*, qui avait ordonné cette expédition, la pressait vivement, car il venait de recevoir la nouvelle du remplacement de M. de Broglie par un autre maréchal de France, M. de Montrevel, qui arrivait avec de nouveaux régiments, et qui s'était fait précéder dans les Cévennes par un matériel considérable, embarqué à Lyon sur le Rhône.

Cavalier fut chargé d'aller provoquer l'insurrection du Vivarais. On reproche généralement à ce chef d'avoir perdu trop de temps à la petite guerre, aux coups de main sur les convois des ennemis, à la destruction des insignes du culte catholique, à des escarmouches contre les châteaux et les bourgs. Mais cette guerre n'était-elle pas la seule qui pût réussir aux Camisards? Et quant à Cavalier, qui opérait dans la plaine, devait-il faire autre chose, s'il voulait éviter d'être écrasé par les gros bataillons que les généraux du roi tendaient naturellement à pousser contre lui? Quoi qu'il en soit, Cavalier

va tenter en ce moment cette expédition du Vivarais, qu'on l'accuse d'avoir retardée. Dès les premiers jours de février, il sort de Bouquet, à la tête de huit cents hommes. C'était la première fois qu'une si grande troupe était réunie sous ses ordres. Trente mulets le suivent, portant les bagages. Un homme envoyé des *Boutières*, arrivé dans son camp depuis quelques jours, doit le guider à travers des passages peu connus, et que la neige, qui couvrait encore les montagnes, rendait peu praticables à ceux qui s'y engageaient pour la première fois. C'est peut-être cette dernière circonstance qui l'arrêta encore, et le fit céder à la tentation de brûler quelques églises de plus.

Cavalier, pour arriver dans le Vivarais, passe la Cèze sans obstacle, à la hauteur de Rochaigude. On lui résiste à Saint-Jean des Agnels; il est obligé de forcer ce bourg et d'en chasser les habitants. Après y avoir hébergé sa troupe pendant la nuit, il le livre aux flammes. Mais le lendemain, comme il continue sa marche sur l'Ardèche, il rencontre à Vagnas un corps de six cents hommes qui vient l'attaquer à cette nouvelle étape. Composé de la noblesse et de la milice bourgeoise du bas Vivarais, ce corps était sous les ordres du comte Scipion du Roure, gouverneur de Saint-Esprit, et l'un des trois lieutenants généraux du Languedoc. Le comte du Roure n'avait pas plutôt appris le dessein des Camisards sur le Vivarais, qu'il s'était concerté avec Julien pour le faire échouer. Mais, au lieu de se tenir sur les bords de l'Ardèche, jusqu'à l'arrivée de ce général, qui accourait avec dix-huit cents hommes, il voulut se donner la gloire de vaincre seul le chef cévenol, qu'il espérait surprendre à Vagnas pendant la nuit. Ce fut lui-même qui se trouva surpris.

Lorsque son avant-garde, conduite par un nouveau converti, le vieux baron de Lagorce, approcha du bourg, Cavalier avait eu le temps d'en sortir et d'embusquer sa troupe à l'extrémité d'un bois qui s'étend depuis Vagnas, en longeant la route, jusqu'à une assez grande distance du côté de l'Ardèche. Au bruit de la fusillade qui accueillit le baron de Lagorce, le comte du Roure accourut pour l'appuyer ; mais déjà le vieux baron avait essuyé de nombreuses pertes, et, blessé à la cuisse de plusieurs balles, il gisait lui-même sur le lieu du combat. On se battait dans les ténèbres, et, bien que devenue plus égale par la présence du comte, la lutte fut encore longue et meurtrière. Cavalier raconte qu'il fallut déloger les ennemis de derrière chaque tronc d'arbre; mais enfin la victoire lui resta. Suivant Louvreleuil, elle n'aurait pas été si vivement disputée, et, devant une charge à la baïonnette ordonnée par le chef des Camisards, les gentilshommes catholiques auraient pris la fuite sans même tirer un coup de fusil. Ce qui est certain, c'est que le comte du Roure ne ramena pas plus de soixante hommes du champ de bataille. Deux carmes se trouvaient parmi les morts. L'infortuné Lagorce, étendu dans la neige, fut achevé par les Camisards à coups de crosse de fusil. Le terrain du combat était jonché de cinq cents cadavres ennemis [1].

Cependant cette victoire, toute brillante qu'elle était, avait le danger de laisser Cavalier dans une position éminemment critique. Derrière lui, et bientôt tout proche, était M. de Julien avec ses dix-huit cents hommes de troupes royales; devant lui, l'Ardèche,

1. Peyrat, *Histoire des pasteurs du désert*, t. I, p. 386.

gardée par des milices que du Roure avait rejointes avec ses fuyards. C'était seulement de ce dernier côté que Cavalier, vainqueur la veille et maintenant pris entre deux feux, avait des chances de faire sa trouée pour ramener au plus vite ses hommes dans les Cévennes. Avec ce coup d'œil qui lui faisait juger de tout d'une manière aussi saine que rapide, il connut bien vite son péril et la seule ressource qui lui restait.

Dès que le jour parut, Cavalier marcha donc à la rencontre du comte du Roure et de ses milices, faisant entonner à ses soldats ce chant de triomphe :

Dieu que Juda connaît, Dieu qu'Israël adore,
Salem est ta demeure et Sion ton autel.
Ton bras de nos tyrans a rompu l'arc sonore,
Le glaive qui dévore,
Et le combat mortel!

Aux éclairs de ta foudre, à ta fumante trombe,
Le cœur manque au vaillant, le bras échappe au fort,
Le char d'airain se brise et le coursier succombe,
Et le guerrier qui tombe
S'assoupit dans la mort.

Quand tu te lèveras, ô notre roi céleste,
Pour délivrer enfin tes élus d'ici-bas,
Le vent de ton tonnerre, à nos tyrans funeste,
En balayera le reste
Aux gouffres du trépas!

Arrivé sur la rive droite de l'Ardèche, Cavalier trouve le comte de Roure établi sur la rive gauche avec ses troupes, accrues des populations du vallon. La rivière, gonflée par les neiges, était devenue un torrent profond et rapide. Devant cette infranchissable barrière, il fallut rétrograder. Cavalier se retira sur Vagnas; mais, dans sa retraite précipitée, il se trouva

cerné par des forces quatre fois supérieures aux siennes, sans qu'il pût espérer pouvoir, selon son habitude, leur échapper en disparaissant par les montagnes. M. de Julien avait caché dans la forêt plus de la moitié de son monde, ne gardant sur la route que l'autre moitié, précédée d'une avant-garde de quarante grenadiers, à la tête desquels il marchait lui-même contre les Camisards. Il ordonna une première décharge, que ceux-ci essuyèrent sans s'ébranler. Ayant à leur tour déchargé leurs armes, les Camisards s'élancèrent, à la baïonnette, sur l'ennemi, qui, se laissant peu à peu refouler vers les bois, les attira ainsi dans son embuscade. Dès lors les Camisards sont enveloppés de toutes parts; ils se dispersent dans toutes les directions, et, méconnaissant la voix et l'exemple de leurs chefs, qui s'efforcent en vain de les rassembler, ils se jettent pêle-mêle dans la forêt, dont chaque arbre masque un ennemi. On fit peu de prisonniers. « Ces enragés, dit Bruevs, ne demandaient aucun quartier. »

On estime que les *enfants de Dieu* perdirent deux cents hommes dans cette fatale journée, outre leurs bagages, leurs mulets, presque tous leurs chevaux et une grande quantité d'armes. S'il faut s'en rapporter aux *Mémoires* de Cavalier, ou plutôt aux mémoires publiés sous son nom, il ne reconnaîtrait qu'une perte de cinquante hommes dans ce second combat de Vagnas; mais dans ce nombre était Espérandieu, un des chefs les plus braves et le plus cher ami de Cavalier. Ce dernier lui-même courut de si grands périls, qu'il n'y échappa que par miracle. Plus d'une fois, cerné de tous côtés, il dut se faire jour avec son épée. Un moment, abandonné de tous les siens, il est poursuivi par deux grenadiers qui déjà le saisissent. Cavalier,

haletant et épuisé de forces, se retourne pourtant et fait face à ses deux adversaires : il brûle la cervelle au premier, blesse l'autre, qui s'enfuit, et, ainsi délivré pour un moment, il reprend péniblement sa route.

Pendant ce temps, Ravanel et Catinat, qui étaient parvenus à rallier quelques brigades, attendaient Cavalier dans la forêt. Mais le soir venu, n'ayant eu aucune nouvelle de lui, ils durent penser que le jeune chef avait péri, et ils se décidèrent à reprendre tristement leur retraite. Pour se mettre à couvert des poursuites de M. de Julien, ils avaient à traverser le torrent impétueux de la Cèze ; ils le passèrent à la nage. Ravanel et Catinat sauvèrent les débris de l'armée, à travers un pays de montagnes dont tous les passages étaient occupés par des postes de milices, qui étaient devenues plus belliqueuses que de nature depuis la nouvelle de la défaite des Camisards. Arrivés enfin, après vingt combats, au milieu des bois de Bouquet, ils purent respirer et panser leurs blessures.

Quand Ravanel vint le trouver à la tête des restes, encore redoutables, de sa division, Roland connaissait déjà le triste résultat de l'expédition du Vivarais. La douleur du chef des *enfants de Dieu* fut grande à la vue de ces braves, diminués de plus d'un tiers, et dont les souffrances n'avaient pas néanmoins abattu le courage; mais ce qui le tourmentait plus que tout, c'était l'incertitude où l'on restait touchant le sort de Cavalier. On interrogeait avec anxiété tous les soldats qui avaient pu le voir au milieu de l'action ou dans la retraite. Les uns assuraient qu'il était mort, les autres qu'il était fait prisonnier ; toutes ces réponses témoignaient également que le jeune et valeureux chef était perdu pour eux. Aussi quel immense élan de joie parmi tous

ces hommes de cœur, lorsqu'un messager accourut de Vezenobre, annonçant son prochain retour. Ce qui lui était arrivé depuis que nous l'avons laissé dans la forêt de Vagnas tient plus de l'épopée que de l'histoire.

« Après son combat contre les deux grenadiers, dit M. Peyrat, Cavalier n'avait pu rejoindre sa troupe; cependant il rencontra bientôt quatre de ses compagnons, égarés comme lui dans la forêt; leur joie fut vive, mais courte; ils entendirent dans le lointain la voix des troupes royales; ils se tapirent aussitôt sous un fourré de buissons croissant devant des rochers. Quelle ne fut pas leur surprise en voyant que la roche se creusait et formait une caverne dont l'ouverture était masquée par des arbrisseaux! La neige, tombant à gros flocons, effaça leurs traces aux yeux de Julien, qui, bientôt après, passa rapidement, en excitant ses soldats à la poursuite de Ravanel. Surpris par la nuit dans cette grotte, ils n'en sortirent qu'un peu avant l'aurore; mais, dès qu'elle parut, ils reconnurent qu'ils étaient revenus vers le champ de bataille; ils y virent des milices occupées à dépouiller et à ensevelir les morts. Fuyant aussitôt dans une autre direction, ils découvrirent une métairie, où Cavalier trouva une femme avec ses deux jeunes garçons; il la pria de lui donner le plus âgé pour lui servir de guide jusqu'à Barjac; elle refusa, et se pencha, d'un air mystérieux, à l'oreille de son fils, qui sortit aussitôt et se dirigea vers le champ de bataille. Cavalier, soupçonnant quelque trahison, s'éloigna rapidement et vit, un moment après, l'enfant revenir avec des milices. Il prévit que, ne le trouvant pas dans la maison, elles suivraient ses traces sur la neige, et, se croyant perdu sans ressource, il ressentit toutes les angoisses de la mort. Rejoignant ses compagnons, qu'il avait laissés dans la forêt, il craignit d'abattre leur cœur en leur révélant l'imminence du danger; enfin il leur avoua qu'ils ne devaient plus espérer que dans le ciel, et il leur adressa, pour les fortifier, une exhortation touchante et guerrière : « Frères, leur dit-il, si telle est la volonté du Seigneur, résignons-nous; mais que du moins la justice de notre sainte cause nous console en mourant! Nous n'avons pris les armes que pour repousser une servitude contraire à tous les principes de la société et de la religion! Nous avons combattu pour l'Évangile et pour Dieu! »

» Il les préparait ainsi à une mort qui leur semblait inévitable, quand tout à coup s'offrit à leurs yeux, pour dernière chance de salut, un torrent, et, sur sa rive, une lisière sans neige. Marchant l'un à la suite de l'autre, dans l'eau et sur cette bordure de gazon, ils descendirent une demi-lieue durant le ruisseau, qui les conduisit hors de la forêt. Un quart de lieue plus bas, ils découvrirent, sous l'une de ses berges minée par les grandes eaux, une profonde excavation, vide alors; l'ouverture en était obstruée de broussailles et de feuilles mortes charriées par le courant; ils y entrèrent pour attendre, et sans voir les milices, qui, cherchant leurs traces disparues, passèrent devant eux et sur leurs têtes, et descendirent le torrent. Le soir, ils sortirent de leur retraite, à demi morts de froid et de faim, et s'acheminèrent, au hasard, vers le sud; une lumière, brillant dans le lointain, les attira vers une maison isolée. Le vieillard qui l'habitait, seul alors, n'ouvrit que lorsque Cavalier s'annonça d'un ton impérieux comme un officier des armées royales. Ce pauvre paysan servit à ses hôtes affamés six œufs, les seuls qu'il avait, du pain de châtaignes et du vin aigre : ce mets leur parut délicieux. Ils payèrent largement et remercièrent, comme ils le devaient, cet homme, qui les conduisit jusqu'à Saint-Jean des Agnels. Près de la Cèze, Cavalier descendit chez un ami, probablement le père de Rastelet, qui le croyait mort. Hélas! il n'avait pas non plus de nouvelles de son fils! Après avoir passé la Cèze, ayant de l'eau jusqu'au menton, le chef camisard rallia trente autres de ses soldats, avec lesquels il continua son chemin; mais sa chaussure était restée dans les neiges; les glaçons et les cailloux déchiraient ses pieds; il tomba exténué à une lieue de Bouquet. Laissant ses compagnons poursuivre leur route, il s'arrêta, avec deux ou trois d'entre eux, dans un hameau protestant, chez une vieille femme pieuse et fidèle; elle accueillit avec joie le prophète, qui, après tant de souffrances, passa dans cet asile une nuit bien douce; mais le matin, lorsque son hôtesse ouvrit la porte, elle y trouva une sentinelle. Le commandant d'un détachement royal, venu pendant la nuit pour fouiller la bourgade suspecte, avait posté devant chaque porte un de ses soldats. La vieille referme, et prévient Cavalier, qui se voit encore perdu, et presque sans espoir, en touchant au port. Le commandant arrive : « Recélez-vous ici des rebelles? — Oh! mon Dieu non! répondit la vieille tremblante. — Est-ce la crainte de mes soldats qui vous

fait trembler ainsi? — Non, c'est la fièvre. — Pauvre femme! » Et il sortit de la maison et du hameau sans avoir découvert aucun Camisard. Cavalier repartit le soir, ne s'arrêta pas à Bouquet, où Ravanel n'était plus; rencontra à Cuzet un autre débris de sa colonne, et arriva à Vezenobre, chez son ancien maître Lacombe, dont il avait jadis gardé les troupeaux; de là, il envoya un messager à Roland, qui accourut à sa rencontre vers Cardet. « La joie que nous eûmes de nous revoir, dit-il, est inexprimable! Nous rendîmes grâces à Dieu comme si j'étais échappé du sépulcre! »

» Catinat et Ravanel lui racontèrent leurs aventures et la mort d'Espérandieu, son ami, brave soldat, excellent officier. Ils attendirent vainement Rastelet [1]. »

M. de Julien, qui, sur le champ de bataille de Vagnas, faisait *casser la tête* aux protestants pour s'en débarrasser, avait jugé à propos de réserver le major général Rastelet à la vengeance de Bâville. Condamné par l'intendant, cet infortuné chef fut rompu vif à Alais, le 4 mars 1703.

CHAPITRE VIII

Le maréchal Montrevel remplace le comte de Broglie. — Convocation de la noblesse protestante. — Ses tristes résultats. — Procès du baron de Salgas. — Expédition de Ganges. — Défaite de Roland à Pompignan. Combat de la *Tour-de-Belot*. — Bâville fait détruire trente et une paroisses des Cévennes

Cependant le maréchal Montrevel, désigné par la cour pour remplacer le maréchal de Broglie dans le commandement militaire du Languedoc, était arrivé à Nîmes à la tête de forces immenses. Presque sexagé-

1. Peyrat, *Histoire des pasteurs du désert*, t. I, p. 393-396.

naire, le maréchal Montrevel était encore galant dans sa vieillesse. Sa figure, devenue *un peu courte et goussaude*, dit Saint-Simon, n'en avait pas moins *enchanté les dames*. Du reste, peu d'esprit, une magnifique fatuité, un langage vide, des airs de héros de théâtre et de dieu de la fable, voilà, d'après le même peintre, le portrait du remplaçant de M. de Broglie. Si, grâce à sa noblesse, à ses dignités, à son train superbe et au pouvoir dont il était revêtu, le maréchal Montrevel fit aisément des conquêtes dans les grandes cités du Languedoc, Bâville de son côté n'eut pas moins de facilité à s'emparer de son esprit et à lui souffler des idées et des résolutions que le maréchal se persuada être les siennes propres. On verra, par ces résolutions, que la politique de Bâville s'était notablement modifiée et se rapprochait des projets cruels de M. de Julien, qu'il avait repoussés précédemment.

Montrevel débuta par deux ordonnances fulminantes, l'une qu'il avait rapportée toute libellée de Versailles, l'autre qu'il data de Quissac, le 24 février 1703.

Par cette dernière ordonnance, le maréchal déclarait qu'il mettait tous les prêtres, ecclésiastiques, religieux, anciens catholiques, et les églises, sous la garde des habitants des paroisses et des nouveaux convertis. S'il leur arrivait quelque accident, ces paroisses, en étant responsables, seraient brûlées et entièrement détruites le lendemain. Le même châtiment serait mis à exécution si un seul soldat des troupes du roi était tué dans les mêmes lieux.

A côté de ces actes publics, le maréchal tenait prêts divers projets qui devaient en compléter les rigueurs. L'un de ces projets consistait à s'emparer, à titre d'otages, des nouveaux convertis les plus suspects dans

tous les lieux où ils étaient en majorité, à les enfermer dans des citadelles, et, dès qu'il y aurait meurtre ou incendie, à faire pendre trois ou quatre otages de la paroisse où ces crimes auraient été commis. Un autre projet, moins cruel que le premier, n'édictait qu'un châtiment pécuniaire, portant que dans les districts où il se serait commis quelque meurtre ou incendie, tous les habitants seraient condamnés solidairement à une amende, répartie entre eux selon leurs facultés, et recouvrée par des soldats qui vivraient comme garnisaires dans le district jusqu'à parfait payement de la somme.

Ni l'un ni l'autre de ces projets ne fut accepté par la cour. L'intendant de la province fut seulement autorisé à lever sur les nouveaux convertis une somme de cent mille livres, au profit des anciens catholiques qui avaient le plus souffert depuis l'insurrection des Camisards. Ainsi la cour de Versailles, modérée peut-être elle-même par les lettres de Bâville, en qui Louis XIV avait toute confiance, se croyait obligée de contenir le zèle de Montrevel.

Celui-ci pourtant ne renonça pas à l'idée de se servir des habitants mêmes du Languedoc pour aider à étouffer la rébellion dans ce pays. Les milices bourgeoises n'avaient rendu que peu de services; il fit appel à la noblesse protestante. Il la réunit à Alais, et la tança vertement de n'avoir rien fait pour arrêter cette guerre à sa naissance. Il représenta à ces gentilshommes, nouveaux convertis, qu'il fallait des actions, et non des paroles, pour le persuader de leur bonne volonté; qu'étant les maîtres absolus de leurs vassaux, ils devaient tous employer leur autorité pour les contenir dans le devoir, lui donner bonne note de ceux

qui refuseraient de leur obéir, répondre de tout ce qui se faisait sur leurs terres; en un mot, qu'ils devaient faire à l'avenir tout ce qu'ils n'avaient pas fait jusque-là; qu'il s'agissait d'ailleurs de leur vie, de leurs biens et de la conservation de leur pays. Il ajouta *qu'il ne s'agissait plus de religion, qu'il souhaitait que tout le monde fût catholique, mais qu'il ne voulait contraindre personne d'en faire les fonctions; qu'il demandait seulement qu'on fût fidèle au roi* [1].

Les nobles protestants ou nouveaux convertis auraient bien, pour leur compte, applaudi à ces paroles où le maréchal faisait appel à leurs intérêts matériels, et concluait par un manifeste de demi-tolérance. Mais quels pouvoirs avaient ces gentilshommes sur des religionnaires exaltés, qui n'obéissaient qu'aux inspirations du Saint-Esprit, et qui n'étaient pas retenus, comme eux, par des faveurs royales à mériter, ou par de grands biens à conserver sur cette terre! La noblesse protestante était déjà mal notée parmi les *enfants de Dieu*, pour son inertie et son indifférence, car on lui faisait les mêmes reproches des deux côtés; elle devint encore plus suspecte aux insurgés par la docilité avec laquelle elle était allée se faire prêcher à Alais par le maréchal Montrevel.

Deux des gentilshommes qu'il venait de congédier après sa harangue, le baron de Cadoine et M. de Cabiron, retournant à Saint-Étienne de Valfrancesque, leur ville natale, côtoyaient le Gardon d'Anduze, précédés de deux valets. Au pont de Salindres, ils tombèrent dans une brigade de Roland, qui les arrêta. Le prophète, consulté, s'étant absorbé dans une extase pour

1. Louvreleuil, t. I; Brueys, t. II; Fléchier, *Lettres choisies*.

recevoir les inspirations du Saint-Esprit, ordonna qu'on laissât passer le baron de Cadoine, « parce que son heure n'était pas encore venue ». Mais il fit retenir le jeune de Cabiron, dont le père, nouveau converti, s'employait avec trop de zèle pour la religion catholique et le service du roi. Les Camisards regardèrent dès lors l'infortuné jeune homme « comme une fleur épanouie dans un champ, qui doit être coupée par le tranchant de la faucille du moissonneur [1] ». C'est en vain que le baron de Cadoine cherche à les émouvoir, et leur demande à genoux la grâce de son compagnon innocent. Le Saint-Esprit ne souffrait pas que ses inspirations fussent transgressées. Une prophétesse tombe en extase et s'écrie : « L'esprit me révèle que de Cabiron doit servir de victime expiatoire pour les jeunes gens qui font la guerre aux *enfants de Dieu* [2]. » Aussitôt le malheureux fut égorgé, et son corps resta toute la nuit étendu sur le chemin.

La même démarche de la noblesse protestante devint, quelques jours après, fatale à deux Camisards mêmes. Le baron de Salgas, gentilhomme cévenol, avait décidé à la soumission deux hommes de la troupe de Castanet. Le chef-prophète Salomon, qui craignait pour les siens les suites de cette propagande, les assembla et leur dit : « Frères, le maréchal, m'a-t-on dit, accorde l'amnistie aux *enfants de Dieu* qui poseraient les armes. Je désire savoir si quelqu'un d'entre vous est disposé à trahir la cause de l'Éternel. » Sur les trois cents hommes dont se composait sa troupe, deux seulement, nommés *Saint-Louis* et *La Bonté*, furent d'avis qu'on profitât de l'amnistie. Aussitôt le prophète se met en

1. Louvreleuil.
2. Brueys.

prière, tombe en extase, et, l'Esprit-Saint parlant par sa bouche, il s'écrie au milieu de ses agitations : « *Je te dis, mon enfant*, que *Saint-Louis* et *La Bonté* donnent un mauvais exemple; il faut qu'ils meurent ! » Et les deux Camisards furent fusillés sur-le-champ.

Ces mêmes tentatives de conciliation furent encore funestes au vieux baron de Salgas, un des types de l'aristocratie protestante dont les vertus et l'aménité étaient populaires dans les Cévennes.

Le baron de Salgas tenait entre les deux partis une position intermédiaire, indécise, qui mécontentait également l'un et l'autre. « Le duc de Noailles, dit M. Peyrat, l'entraîne un jour de force à l'église; éperdu, il balbutie des lèvres quelque insignifiante formule, accomplit, du geste, quelque vain rite; et, rejetant sur la nécessité un crime dont il laissait la responsabilité à ses tyrans, il croyait apaiser Dieu en lui rendant dans le secret un culte réel, dont ses soupirs étaient les seuls accents, et ses sanglots les seuls cantiques. » Tandis que tous les nobles du Gévaudan se réfugiaient dans des forteresses, le baron de Salgas, soit par fierté aristocratique, soit par indolence, vivait au milieu d'une guerre d'extermination comme au sein de la plus profonde paix; il n'interrompait même pas ses grandes chasses à travers ses forêts, remplies de Camisards qui aimaient et respectaient cet affable et inoffensif suzerain. Au mois de février 1703, M. de Salgas s'était laissé entraîner par le prophète Castanet, son ancien garde forestier et son vassal, à une assemblée religieuse; et il demeura, deux heures après le prêche, à causer avec Castanet. Ce fait parvint aux oreilles du maréchal Montrevel, qui, d'abord, ne laissa paraître aucun mécontentement de cette conduite. Mais à quelque temps de là, c'est-à-

dire un mois après l'assassinat du jeune de Cabiron au pont de Salindre, le baron se vit arrêter dans son château de Salgas, conduit au fort de Saint-Hippolyte, et de là à Alais. Il fut jugé à Nîmes par Bâville et condamné, malgré l'absence complète de toute charge contre lui, aux galères perpétuelles, à la dégradation de la noblesse et à la confiscation de ses biens. Le vieux baron de Salgas, si indolent, si timide jusque-là, se montra un tout autre homme dès qu'il parut devant ses juges : sa vivacité, sa présence d'esprit, émerveillaient tout le monde. Il supporta avec un courage héroïque les tourments de la question. Ce vieillard, allié aux plus hautes maisons de France, et honoré dans toutes les Cévennes, fut envoyé aux galères. Il aurait préféré la mort, et il la demandait à ses juges comme une expiation des trop longues hésitations de sa foi.

Les évêques de Montpellier et de Lodève voulurent se donner l'affreuse jouissance de voir le malheureux baron la rame à la main. Ils se rendirent à Cette, où Salgas avait été incorporé à l'équipage d'une galère, et demandèrent au capitaine de leur procurer ce spectacle. Ce dernier eut la faiblesse de le leur accorder; il fit armer de rames le banc où le baron se trouvait attaché, par sa chaîne, au troisième rang des forçats. Mais s'apercevant, après quelques coups de rames, que le malheureux, tout haletant, était hors d'état de suivre le mouvement de ses compagnons de chaîne, le capitaine, se tournant vers les évêques, s'écria avec indignation : *C'est assez.* — Quels temps et quelles mœurs [1] !

1. Voy. la navrante description des galères et de la situation des forçats à leur bord, dans l'ouvrage de Michelet, *Louis XIV et la révocation de l'édit de Nantes* (*histoire de France au* XVIIe *siècle*). Paris, in-8°, 1860, p. 237 et suiv.

Quatre paysans, accusés d'avoir fourni des rafraîchissements aux Camisards, avaient été arrêtés avec le baron de Salgas : deux d'entre eux ramaient sur la même galère que lui ; les deux autres avaient été condamnés au gibet. L'un de ces condamnés subit son supplice avec résignation ; l'autre, au pied de la potence, sentit son courage l'abandonner, et offrit de se convertir pour obtenir la vie. On accepta son abjuration, mais la sentence de mort n'en fut pas moins maintenue. Tout ce qu'il put obtenir, ce fut d'être mené au gibet avec un cortége de pénitents bleus. Après la pendaison, on remit le corps aux pénitents pour l'inhumer. Mais comme on le descendait dans la fosse, on crut s'apercevoir qu'il donnait encore quelques signes d'existence. Le peuple crie au miracle, convaincu que le patient doit à son abjuration ce retour inattendu à la vie. Un chirurgien, mandé en toute hâte, le remet sur ses pieds. Mais le prévôt ne l'entendait pas ainsi ; la sentence portait que le condamné serait pendu jusqu'à ce que mort s'ensuivît. Il réclama sa proie, et envoya des archers pour reprendre le ressuscité et le rependre. Les pénitents résistèrent aux archers, et cachèrent le Camisard dans un couvent voisin. Le prévôt y court à la tête de ses archers, disposé à pendre, s'il le faut, le supérieur du couvent, plutôt que de lâcher son gibier. Les moines soutiennent contre eux une véritable lutte, et, à la faveur de ce désordre, le pendu, que l'on avait mis au lit, s'échappe en chemise. Après une course de plusieurs heures, il parvint à rejoindre les *enfants de Dieu*.

Ajoutons, pour couronner cette histoire, que, quelque temps après, cet heureux pendu se maria avec une jeune Cévenole qui avait été fouettée par le bourreau pour une cause analogue à la sienne, le jour où il s'é-

chappait si miraculeusement des mains de l'obstiné prévôt.

Mais revenons au maréchal Montrevel. Ses ordonnances et ses manifestes ne produisaient rien sur les Camisards; mais ce qui fut moins vain, c'est une armée de soixante mille hommes qui se trouvait sous ses ordres peu de jours après son arrivée dans le Languedoc. Pour réunir ces immenses forces, on avait mis à contribution les armées d'Allemagne et d'Italie, et les garnisons de plusieurs provinces. On avait tiré du Roussillon six cents miquelets, commandés par un manchot nommé Palmerolles, et dont l'accoutrement pittoresque excita plus de curiosité que de terreur dans les pays qu'il traversait :

« Ils marchaient sans tambours et sans effets, nous dit d'Aigrefeuille, l'historien du Languedoc, n'ayant qu'un seul homme à leur tête, qui cornait avec une coquille de mer en limaçon, semblable à celle des tritons... Leur équipage consistait en une camisole rouge renfermée dans des hauts-de-chausses larges en bas comme ceux des matelots; ils avaient un surtout gris, ou casaque, fort ample, des souliers de cordes appelés *espadrilles*, un bonnet rouge pointu fermé par un nœud de ruban blanc, un chapeau à la ceinture, et, pour armes, deux pistolets d'un côté avec une large dague, et, de l'autre, une carabine espagnole sur l'épaule. »

Toutes ces forces ne déconcertèrent pas les *enfants de Dieu*. Ils répondirent à l'envoi de ces nouveaux renforts par un manifeste qui avait été composé en Hollande, et qui fut répandu dans tout le pays insurgé. Ce manifeste, adressé au roi, résumait, avec autant de force que de vérité, les motifs qui leur avaient mis les armes à la main, et les droits qu'ils réclamaient.

Après avoir rappelé que jamais les rois de France n'avaient eu de sujets plus fidèles ni plus tranquilles

qu'eux, les religionnaires demandaient quels crimes ils avaient commis pour que le petit-fils de Henri IV, qui professait leur religion, et que leurs pères avaient servi les armes à la main, leur eût retiré le pacte sacré, et juré devant Dieu, qui leur assurait l'exercice de leur culte. Ils rappelaient ensuite les excès qui avaient été commis envers eux depuis l'année 1666.

« Lorsqu'on eut fait, disaient-ils, la paix avec l'Espagne, les moines disaient hautement qu'on ne l'avait faite que pour nous détruire. On nous le donna peu de temps après à connaître, par les maux qu'on nous fit. On ne saurait déduire en détail toutes les cruautés qu'on a exercées envers nous; car, incontinent après, on prit toutes les mesures pour couvrir de gens toutes les provinces. On fit ensuite marcher des dragons qui portaient avec eux la terreur et l'effroi. Tous nos pauvres gens des Cévennes, surpris et étonnés de ces mouvements et des propositions qu'on leur faisait sur le sujet de leur religion, répondirent qu'ils étaient prêts à sacrifier au roi leurs biens et leur vie, mais que, leur conscience étant à Dieu, ils n'en pouvaient disposer.

» Il n'en fallut pas davantage pour obliger les troupes à se saisir des avenues et des portes des villes. Ils mettaient des garnisons par tous les chemins, et souvent ils entraient dans les maisons, l'épée à la main, en criant : *Tue, tue, calviniste!* Ils s'attachèrent ensuite aux personnes, et il n'y a ni méchancetés ni horreurs qu'ils ne missent en pratique pour les forcer à changer de religion. Au milieu d'horribles hurlements et d'indignes blasphèmes, ils pendaient les gens, hommes ou femmes, par les cheveux ou par les pieds, aux planchers des chambres ou aux crochets des cheminées, et ils les faisaient enfumer avec des bottes de foin mouillées; ensuite ils leur arrachaient les cheveux et la barbe jusqu'à une entière dépilation; ils les jetaient dans de grands feux qu'ils avaient allumés exprès, et ne les en tiraient que quand ils étaient à demi rôtis. Ils en attachaient d'autres sous les bras avec des cordes, les plongeaient et les replongeaient dans des puits, et ne les en retiraient que quand ils étaient à demi noyés. Ils en battaient à coups de bâton, et les traînaient à l'église tout meurtris et rompus.

» Il est arrivé en quelques lieux qu'ils ont attaché les pères et les mères aux quenouilles des lits, pour forcer à leurs yeux leurs femmes et leurs filles. A d'autres, ils arrachaient les ongles des mains et des pieds : ce qui ne pouvait se faire sans des douleurs inouïes. Ils enfiaient encore des hommes et des femmes avec des soufflets, jusqu'à les faire crever.

» Ce que nous venons de dire n'est qu'un échantillon des terribles prodiges de fureur qui ont éclaté sur nous. Jamais l'enfer, dans les plus rudes persécutions, n'inventa de moyens aussi diaboliques que ceux dont les dragons et les moines qui les conduisaient se sont servis pour nous détruire... Enfin, nos ennemis parvinrent à abolir et casser l'édit de Nantes, qui était un contrat perpétuel et irrévocable, donné en 1698 par Henri le Grand. Après la révocation de cet édit, on rasa nos temples et on bannit du royaume tous nos ministres à perpétuité, sans discontinuer de nous faire mille maux, sous divers prétextes. »

On rappelait ici les persécutions infligées aux hommes les plus pacifiques, que l'on avait forcés de se réfugier dans les bois ou les cavernes. On décrivait la misère des condamnés envoyés sur les galères ou dans les prisons ; on racontait qu'une partie des habitants des Cévennes avaient été entassés, à Marseille, sur des vaisseaux, et transportés dans les colonies.

« Le premier vaisseau qu'on y envoya, ajoutaient les religionnaires, et qui était tout chargé de nos pauvres gens, périt proche de la Martinique, où on les envoyait : la plus grande partie, tant hommes que femmes et filles, furent noyés et submergés. Nous avons souffert tous nos terribles maux dans l'espérance que Dieu toucherait le cœur des ennemis et leur ferait connaître l'injustice de tant de persécutions. Nous sommes demeurés tranquilles, nous tenant resserrés dans nos bois et dans nos montagnes, où quelques bons personnages sans lettres, sans études, comme les apôtres de Jésus-Christ, mais pleins de piété, se mirent à nous consoler dans nos bois, nos cavernes ou nos maisons. C'étaient des gens simples, cardeurs, tisserands, maîtres d'école, dont nos peuples furent si édifiés, qu'il n'y eut personne, tant hommes que femmes, qui ne voulût entendre ces nouveaux prédicateurs, de sorte que,

le nombre s'augmentant, on résolut de s'assembler à la campagne, sans bruit, sans éclat, sans armes. Nous choisissions les lieux écartés, les heures de la nuit, pour faire ces exercices en repos et en sûreté. Dans ces assemblées, on lisait la parole de Dieu, on chantait ses louanges, on faisait des prières pour le roi et pour l'État. Rien n'était plus innocent; mais les moines et les prêtres suscitèrent contre nous de nouvelles persécutions. Ils faisaient embusquer des troupes dans les lieux où nos gens devaient passer, ils les faisaient prendre et mettre en prison, puis les faisaient condamner, les hommes et les femmes, à être pendus ou au moins, les hommes, à être conduits aux galères, les femmes, à être enfermées dans les couvents.

» Si par hasard les dragons découvraient les lieux où nos gens étaient assemblés, ils tiraient sur eux sans miséricorde comme sur des bêtes sauvages, sans distinction d'âge ni de sexe, même sur les femmes enceintes, qu'on faisait mourir cruellement avec l'enfant qu'elles avaient dans le ventre. Après vingt ans de souffrances inouïes, voyant qu'il nous fallait tous périr, qu'il n'y avait plus d'autre parti à prendre pour éviter la mort que de prendre les armes, nous les avons prises, prêts à les déposer le jour où l'on voudrait nous rendre la justice que nous réclamons. Ce n'est point ici une révolte ni une rébellion : c'est un droit de la nature qui nous oblige, en conscience, de repousser la violence ou la force Autrement, nous serions complices de nos propres malheurs, traîtres à nous-mêmes et à notre patrie. Nous ne voyons partout que misère, injustice et tyrannie. Nous ne savons quels sont ceux qui gouvernent la France. Mais nous n'y comprenons rien; car jamais un bon roi, comme le nôtre, n'a pris plaisir à détruire ses sujets innocents, à les pendre, à les massacrer, parce qu'on les trouve priant Dieu dans les maisons ou dans les trous de la terre.

» Nous n'ignorons pas les préparatifs de guerre qu'on fait contre nous. Le maréchal Montrevel nous menace d'un grand nombre de troupes pour nous détruire. Notre résolution et notre intrépidité ont jusqu'à présent déconcerté nos ennemis. Nous ne serons point épouvantés de leur grand nombre; nous les poursuivrons partout; nous userons de justes représailles contre nos persécuteurs, en vertu de la loi du talion, ordonnée par la parole de Dieu et pratiquée par toutes les nations du monde, et nous ne mettrons jamais bas les armes que nous ne puissions

professer publiquement notre religion, conformément aux édits et déclarations qui nous en confèrent le droit, et qu'on viole aujourd'hui sans honte et sans justice. »

Ce manifeste fit une grande impression en Europe; tous les esprits mesurés et prévoyants en furent frappés, même à la cour de Versailles. Mais le roi était décidé à pousser jusqu'au bout l'œuvre qu'il avait entreprise, et Montrevel avait l'ordre d'être impitoyable.

Le manifeste des Camisards se terminait par l'annonce d'une vigoureuse résistance et de représailles. Les effets ne tardèrent pas à suivre les paroles. Dès que Cavalier put rassembler en un corps ce qui restait de sa troupe, dispersée, comme on l'a vu, à la funeste affaire de Vagnas, il songea à se réunir à Roland. Attaqué près de Saint-Manet, entre Anduze et Nîmes, pendant qu'il cheminait en chantant des psaumes, un de ses pelotons mit en fuite un détachement de quatre cents miliciens de la marine, après leur avoir tué sept ou huit hommes. A la *Croix de la Fougasse*, non loin de Nîmes, Ravanel et Catinat font tête au maréchal Montrevel lui-même, sorti de la ville avec un corps de cinq mille hommes. Enveloppés de toutes parts, on les vit charger deux fois à la baïonnette, se mêler aux chevaux des escadrons ennemis, et s'ouvrir, à travers leur masse, un chemin sanglant, pour gagner une hauteur, derrière laquelle ils disparurent. Dans cette résistance héroïque contre un ennemi dix fois supérieur en nombre, ils perdirent cent hommes et une jeune et belle prophétesse qui fut trouvée parmi les morts; mais ils firent des prodiges de valeur qui étonnèrent le maréchal lui-même.

Le même jour, Castanet entre à Fraissinet-de-Four-

ques, bourg dont les habitants, presque tous catholiques, avaient naguère cruellement maltraité des femmes qui revenaient d'une assemblée religieuse. Le prophète exige que les habitants lui rendent les armes; les miliciens, retranchés dans les corps de garde, répondent par une décharge qui lui tue vingt hommes. Castanet, dans le premier mouvement de sa fureur, ordonne de livrer le village aux flammes; il consent pourtant à borner sa vengeance aux parents des coupables. Dans cette terrible exécution, trente-trois personnes furent égorgées.

En apprenant les massacres de Fraissinet, Montrevel fait piller et brûler Euzet et Saint-Jean de Ceirargues, deux bourgs fidèles à Cavalier, lequel riposte en brûlant les églises de douze bourgades catholiques entre Ners et Verfeuil. A Ners, ses soldats surprennent le curé de Deaux, le traînent sur le bord du Gardon, et l'y précipitent à coups de hache. Des deux côtés c'est une guerre de représailles et d'extermination.

Plus longuement décrits, ces horribles détails fatigueraient le lecteur, et nous serions entraîné à perdre de vue l'objet de cet ouvrage, qui n'est point le récit complet et suivi des faits d'armes de cette guerre, mais bien l'histoire des phénomènes merveilleux qui l'ont accompagnée et entretenue. On connaît déjà suffisamment le caractère sauvage de cette lutte; nous pouvons donc nous borner maintenant à retracer à grands traits les principales actions militaires qui la conduisirent à une fin marquée d'avance par l'inégalité des forces des combattants.

Roland avait réuni sa troupe à celle de Cavalier; mais, au moment de tenter une expédition avec leurs forces réunies, Cavalier fut arrêté par une maladie qui le força de se retirer chez un de ses amis, dans la

vallée de Beaurivage. Roland attaque seul et force la petite ville de Sumène. A peine sorti de ses murs, il rencontre et détruit tout entier un corps d'infanterie, dont il fait jeter les cadavres dans le Rieufort. Il marche ensuite sur Ganges, ville amie, et lance de tous côtés une nuée de Camisards pour tromper l'ennemi sur la vraie direction qu'il fait suivre à sa petite armée, forte alors de quinze cents hommes.

Cependant, investi et resserré par de nombreux corps de troupes royales qui vont se multipliant chaque jour, Roland est forcé d'accepter une bataille près de Pompignan.

Entre les villages de Pompignan, Ferrières et Corconne, s'étend une plaine d'un accès difficile. D'un côté, elle est entourée par un bois de chênes; de l'autre, elle est fermée par une montagne nue et pleine de rochers. Tel est le terrain où le général Parate, un des lieutenants du maréchal, s'était établi. Il avait embusqué son infanterie dans le bois et caché les miquelets de Palmerolles dans les rochers de la montagne. Le général Parate, à la tête de ses dragons, descendit par une gorge où l'on ne pouvait passer que deux à deux, pénétra par là dans la plaine, et se porta sur Pompignan, pendant que le maréchal Montrevel y arrivait d'un autre côté. Les Camisards, qui s'étaient rangés en bataille dans la plaine, devaient se trouver, par ces dispositions, complétement entourés. Cependant ils attendent de pied ferme les troupes du général Parate, essuient leur feu sans s'ébranler, et ripostent. Parate les charge aussitôt le sabre à la main. Voyant en même temps l'infanterie du maréchal s'avancer vers eux, les Camisards veulent gagner le bois; mais dans ce moment leur colonne est coupée. Catinat e Ravanel, aux

prises avec les dragons, *firent des actions dignes des plus grands capitaines*[1].

Roland se croit sauvé en s'adossant au bois, mais il tombe dans une première embuscade; il veut alors gagner la montagne, et tombe dans les miquelets. Ainsi pressé, rompu, enveloppé de toutes parts, il se sauve comme il peut dans la montagne, en s'ouvrant un chemin à travers les miquelets. Les débris des troupes de Ravanel et de Catinat, rompus eux-mêmes par les charges répétées de la cavalerie, viennent bientôt l'y rejoindre. Les *enfants de Dieu* laissèrent trois cents morts dans la plaine ; tous les blessés restés sur le champ de bataille furent achevés par les avides miquelets, qui s'emparèrent de leurs dépouilles (mars 1703).

Un mois après cette funeste journée de Pompignan, les *enfants de Dieu* éprouvèrent, par le fait d'une trahison, une perte deux fois plus grande encore à la *Tour-de-Belot*. Un meunier du Gardon d'Alais, nommé Guignon, était le pourvoyeur de l'armée camisarde, conduite cette fois par Cavalier, car Roland, blessé grièvement à Pompignan, avait dû chercher à son tour une retraite. Malgré son nom de mauvais augure, Guignon le meunier avait su s'attirer la confiance de Cavalier par ses démonstrations extraordinaires de piété. Il avait d'ailleurs deux fils dans cette troupe, à la subsistance de laquelle il s'employait. Cette dernière considération ne put arrêter ce misérable, qui consentit à vendre les siens pour une somme de cinquante louis, que Montrevel lui fit compter par les mains d'un autre traître.

La Tour-de-Belot était une bergerie abandonnée qui tirait son nom d'une vieille tour, reste d'un château

1. Court, *Histoire des Camisards*.

féodal, sur les ruines de laquelle cette bergerie avait été bâtie. Un mur de pierres sèches l'entourait et lui formait une cour spacieuse. A la tombée du jour, les *enfants de Dieu* y arrivèrent fatigués ; avant de s'endormir, après le repas préparé par le meunier, ils eurent le soin de placer une soixantaine de sentinelles hors de l'enceinte et sur les chemins de la plaine. Guignon avait disparu, mais on ne s'en inquiétait pas, car on le croyait retourné à son moulin.

A dix heures du soir, trois fortes colonnes de troupes royales sortent d'Alais, et, protégées par une nuit sombre, arrivent inopinément sur les vedettes les plus avancées, qu'elles surprennent et égorgent. Les brigadiers de garde n'ont eux-mêmes que le temps de faire feu et de se replier pour n'être pas enveloppés. Ils courent jeter l'alarme dans le camp endormi. Aussitôt Cavalier, Salomon, Abraham, se lèvent précipitamment en criant : *Aux armes ! aux armes !* Les ennemis, de leur côté, crient : *Tue ! tue ! point de quartier !* Ils sont si nombreux, que déjà ils ont tout entouré. Cependant Cavalier, ralliant autour de lui quatre cents hommes, repousse les assaillants avec vigueur. On se bat alors au milieu des ténèbres ; on s'entre-tue sans se voir et sans se connaître. Les troupes royales, après avoir été un moment repoussées, regagnent du terrain. Les Camisards se cantonnent dans le moulin, et par des meurtrières qu'ils y pratiquent, ils font feu au hasard, atteignant également l'ami et l'ennemi ; d'autres se retranchent derrière un ravin, d'où ils continuent le feu.

Ils ne pouvaient cependant résister à un ennemi qui se renouvelait sans cesse, ni parvenir à dégager ceux de leurs frères restés dans la maison. L'aurore se leva enfin sur ce carnage affreux, montrant à Cavalier l'im-

possibilité où il était de tenir plus longtemps sans voir périr les braves qui l'avaient suivi hors de la maison. Il ne dut songer qu'à leur salut, et gagna avec eux les bois de Saint-Benezet.

Les trois cents Camisards restés dans la Tour-de-Belot se défendaient avec le courage du désespoir. Pendant la nuit, ils avaient muré à la hâte la porte extérieure. Derrière ce mur sec et naturellement percé à jour, ils tiraient à coup sûr. Refoulés enfin dans la cour, ils firent encore un feu si violent, que le brigadier Planque, qui commandait les troupes royales, dut envoyer prendre de l'artillerie à Alais. En attendant l'arrivée du canon, on ne cessait pas de jeter dans la maison des grenades qui finirent par y mettre le feu. Les derniers assiégés, chassés par l'incendie, après s'être défendus en désespérés, de chambre en chambre, périrent tous dans les flammes.

Le combat avait duré huit heures : on trouva dans la bergerie quatre-vingt-treize cadavres; cent dix-huit furent relevés sur les bords du ravin. Les troupes royales avaient éprouvé des pertes beaucoup plus considérables; mais, eu égard aux gros bataillons du maréchal, ce n'était qu'une égratignure.

Le maréchal Montrevel venait de remporter à Pompignan et à la Tour-de-Belot deux victoires honorables; il les souilla bientôt après par un acte abominable de cruauté.

Le dimanche des Rameaux, cent cinquante protestants de Nîmes, la plupart femmes, enfants ou vieillards, s'étaient réunis dans un moulin situé aux portes de la ville pour y prier. Le maréchal Montrevel se trouvait à table quand on vint l'informer de l'existence de cette assemblée religieuse. Aussitôt il fait armer ses dra-

gons, et court en personne faire investir le moulin. Les soldats, à un signal donné par le maréchal, enfoncent la porte, et se mettent à massacrer tout ce qui tombe sous leur main. Les malheureuses victimes n'opposaient aucune résistance et tendaient la gorge aux bourreaux. Le maréchal trouva pourtant que cette exécution traînait trop en longueur; il fait retirer les soldats, fermer les portes sur le reste des protestants, et mettre le feu au moulin. Les flammes dévorent bientôt l'édifice : on voit alors quelques misérables couverts de blessures et à demi brûlés qui essayent de sortir de cette fournaise; on les repousse dans les flammes à coups de baïonnette. Tous les protestants qui composaient cette assemblée périrent dans cette horrible exécution. Seule, une jeune fille de dix-sept ans avait pu s'échapper, grâce à l'humanité et à la protection du domestique du maréchal. Ce dernier, informé du fait, fit pendre au plus vite la jeune fille, ce qui était d'autant plus facile qu'à Nîmes la potence était toujours dressée et l'échafaud en permanence, depuis l'arrivée de Montrevel. Quant au libérateur de la jeune fille, les sœurs de la Miséricorde ayant demandé sa grâce au maréchal, il se la laissa arracher; mais, ayant pris en horreur celui qui n'avait pu se défendre de cet acte d'humanité, il le chassa de sa maison, de la ville et du Languedoc.

Toute la fin de cette année 1703 est remplie des actes barbares du maréchal Montrevel, parfaitement secondé d'ailleurs par Julien et Planque. Le maréchal finit par autoriser les déprédations et les excès des *cadets de la croix;* il les mit à sa solde, sur le même pied que les troupes royales; il les enrégimenta, en leur donnant pour chef un ancien soudard, nommé Gabriel,

devenu ermite, et que l'évêque Fléchier, de son côté, délia du vœu de solitude pour lui permettre d'agir librement en faveur de la bonne cause. Les expéditions de l'*ermite* et de sa bande ne consistaient qu'à piller et à commettre des meurtres raffinés. Ces nouveaux croisés arrêtaient les voyageurs sur les grandes routes; les tenant en joue, ils les forçaient à réciter certaines prières catholiques, et ceux que la peur troublait, ou qui ne récitaient l'oraison qu'en balbutiant, étaient exécutés sans miséricorde.

Comme l'exemple est contagieux, les protestants eurent aussi leurs routiers. Des bandes, qui prirent le nom sinistre de *Camisards noirs*, et qui, s'ils n'étaient point du parti protestant, en portaient du moins la cocarde, imitèrent les exploits des séides de l'ermite. Composées de déserteurs et de voleurs de grands chemins, elles avaient pour chef un boucher d'Uzès, qui égorgeait les hommes sans scrupule et comme par métier. Les chefs de l'insurrection religieuse désavouèrent toujours ces hideux auxiliaires, et plus d'une fois ils les châtièrent avec rigueur.

Le maréchal publiait ordonnances sur ordonnances; celle du 1er mars rappelle aux nouveaux convertis qu'ils n'ont pas obéi à l'ordre qu'ils avaient reçu du roi de courir sus aux *fanatiques*, sous la menace du pillage, de la confiscation et de l'enlèvement des paroisses incorrigibles. Cette menace reçut d'ailleurs son exécution. Tous les nouveaux catholiques des paroisses insurgées furent enlevés par les soldats et enfermés dans les prisons. Les suspects de vingt-deux paroisses furent saisis et déportés : les femmes et les vieillards dans les forteresses du Roussillon, les hommes vigoureux aux colonies. Les troupes furent occupées pen-

dant tout le printemps à ces enlèvements d'individus.

Mais la guerre, loin de s'apaiser par ces exécutions, grandissait chaque jour; toutes les hautes Cévennes étaient en feu. C'est alors que Bâville proposa à la cour de renouveler dans le Languedoc l'horrible dévastation qu'il avait lui-même accomplie, en Allemagne, dans le Palatinat insurgé, pendant qu'il servait sous les ordres de son maître Louvois. Il fit connaître à la cour la nécessité, selon lui, de ravager complétement une certaine partie du Languedoc, afin de mettre un désert entre l'armée catholique et les rebelles. On recula longtemps, à Versailles, devant cette affreuse résolution, qu'appuyaient pourtant avec énergie le maréchal Montrevel et Planque, auteurs d'un projet du même genre, plus cr el encore, et qui avait été écarté. « Sa Majesté, écrivait le ministre Chamillart, est convaincue des rigueurs qu'il faut avoir contre ces scélérats, mais elle a de la peine à donner les mains que l'on vienne aux dernières extrémités contre ses sujets. » Après plusieurs mois cependant, le roi se familiarisa avec ce projet; il finit par l'accepter, et l'ordre arriva de Versailles de mettre à exécution le plan de destruction proposé par le gouverneur de la province.

Ce projet consistait à rayer de la carte de France *trente et une paroisses* des Cévennes, situées dans un rectangle dont Alais, Genouilhac, Meyrueis et Ispagnac formaient les quatre angles, et qui ne comprenaient pas moins de quatre cent soixante-six villages.

La dépopulation de ces paroisses, qui détruisait tout le diocèse de Mende, commença immédiatement; on était à la fin de septembre et on voulait terminer tout avant l'hiver. Trois jours seulement furent accordés aux habitants des paroisses *condamnées* pour se ren-

dre, avec leurs meubles et leurs bestiaux, dans certains lieux qui leur furent désignés.

Les quatre cent soixante-six villages ou hameaux qu'il s'agissait ensuite de raser, étaient rangés en triangle au pied de la Lozère, et presque tous renfermés dans le diocèse de Mende. M. de Julien, dont le zèle était connu, fut chargé de procéder à cette dévastation.

Les troupes arrivèrent, suivies de longues files de mulets chargés de haches, de pelles, de leviers, etc. On recommanda aux soldats d'abattre les maisons des huguenots en les sapant par la base, de manière à faire tomber les murs. Mais ce n'était pas là une besogne facile. Malgré le nombre considérable de miliciens occupés à cette œuvre sinistre, on avançait lentement, car on rencontrait bien des obstacles. La plupart de ces maisons étant solidement bâties et voûtées, leur destruction exigeait un long travail. Elles étaient souvent éparpillées dans la campagne, et on avait beaucoup de chemin à faire pour s'y transporter. En outre, il fallait chaque jour marcher plusieurs heures pour trouver aux soldats des vivres et des subsistances, dans un pays où tout se fermait devant eux. Enfin l'hiver approchait, et les démolisseurs allaient manquer d'abri.

M. de Julien fit connaître à la cour les difficultés inattendues que rencontrait son œuvre de destruction, et il demanda, pour en finir, l'autorisation de remplacer la sape par le feu. Le 14 octobre 1703, cette permission lui fut envoyée. Tout aussitôt, la flamme ravagea les maisons, les granges, les fermes et les moulins. On avait d'abord recommandé de laisser debout les maisons des catholiques et de ne s'attaquer qu'aux demeures des huguenots. Mais cette distinction eût pris trop de temps :

tout fut livré aux flammes. Les fermes isolées, les huttes de bergers dispersées dans les montagnes, tout passa par le feu. Pas une cabane ne resta debout. Les arbres mêmes furent coupés et les récoltes pendantes incendiées. Il fut même défendu aux anciens habitants des villages anéantis de retourner dans leur pays pour ensemencer leurs champs.

Ceci se passait sur la terre de France, au mois de novembre 1703, dans la soixantième année du règne de Louis XIV, dit *le Grand*.

CHAPITRE IX

Victoire de Cavalier à Saint-Chattes. — Sa défaite à Nage. — Arrivée du maréchal de Villars dans le Languedoc. — Le héros pacificateur. — Le baron d'Aigaliers prépare la conclusion de la paix. — Entrevue de Cavalier et du général Lalande au pont de l'Avène. — Conférence de Villars et de Cavalier à Nîmes. — Rejet du traité de Nîmes par Roland et ses Camisards. — Cavalier abandonné. — Fin de l'insurrection religieuse.

Loin d'anéantir l'insurrection, cet affreux exploit lui donna pour le moment de nouvelles forces. Quand les nouveaux convertis n'eurent plus pour tout bien que leur hache et leur faux, ils passèrent, avec ces armes, au camp des *enfants de Dieu*. Ceux-ci purent donc venger glorieusement leurs défaites de Pompignan et de la Tour-de-Belot. Ils trouvèrent encore plus d'un beau champ de bataille à Lussan, aux roches d'Aubais, à Martignargues et au pont de Salindre. Par malheur, les traîtres devinrent fréquents dans leurs rangs; l'or prodigué par Montrevel leur fut plus funeste que son vandalisme. Les chefs commençaient à sentir *fléchir* leur

confiance, mais ils tenaient ferme, et si leurs espérances diminuaient, leur courage restait le même. Dans les premiers mois de l'année 1704, Cavalier remporta à Saint-Chattes, sur les bords du Gard, une grande et dernière victoire, la plus complète de toutes, contre les troupes royales commandées par le général la Jonquière. Dans cette affaire, un régiment tout entier, le régiment de la Marine, que Montrevel n'avait obtenu de la cour qu'à force d'instances, resta sur la place avec ses vingt-cinq officiers et ses six cents soldats. Blessé à la joue, le général la Jonquière ne s'échappa qu'avec peine en passant le Gard à la nage et laissant aux mains des Camisards un butin considérable. De tout ce butin, Cavalier ne prit que le cheval du général qu'il avait vaincu.

Montrevel, dont l'incapacité militaire et politique commençait à être jugée, fut tout à fait perdu après ce désastre. Le ministre Chamillart lui reprocha dans une lettre, en termes fort durs, d'être resté à Uzès pendant qu'il envoyait un de ses lieutenants se faire battre par Cavalier. Le successeur que la cour donnait au maréchal Montrevel n'était rien moins que l'héroïque Villars, le vainqueur de Friedlingen, le plus habile général de Louis XIV.

Montrevel sut pourtant se ménager une belle sortie. On savait que son départ du Languedoc était fixé au 16 avril. Depuis trois jours, il faisait courir le bruit qu'il se rendait à Montpellier ; une partie de ses équipages avait même pris les devants dans cette direction. Il avait rassemblé un grand concours de troupes, sous le prétexte de lui servir d'escorte ou d'aller au-devant de son successeur. Tout cela cachait un piége dont Cavalier ne sut pas se défier.

Le 15 au soir, il était venu coucher à Caveirac, à une

lieue de Nîmes, pour commencer sur la Vaunage une expédition que favorisait le prochain départ du maréchal. Le lendemain, il sort de ce bourg, enseignes déployées, et s'arrête dans le voisinage pour faire exécuter quelques évolutions à sa troupe. Cependant Montrevel, que Cavalier croyait en route pour Montpellier, faisait épier tous ses mouvements. Il s'était arrêté à Sommières, entre Nîmes et Montpellier, et il avait de là envoyé ses détachements sur différents points. En même temps, il avait ordonné au gouverneur de Nîmes de lui envoyer plusieurs compagnies de suisses et de dragons et autant de troupes qu'il en pourrait réunir. Ces dispositions prises, le maréchal part de Sommières, à neuf heures du matin, avec plusieurs compagnies, et marche sur la Vaunage. Tous les corps qu'il avait mis en mouvement exécutèrent avec tant de précision les marches qui leur avaient été désignées, que la troupe de Cavalier, forte de huit cents fantassins et de cent chevaux, se vit tout à coup investie par une armée de six mille hommes.

Dans ce moment désespéré, le jeune chef cévenol montra autant de sang-froid que de bravoure. « Enfants, dit-il à ses compagnons, nous sommes pris et roués vifs si nous manquons d'audace. Nous n'avons plus qu'un moyen : il faut se faire jour et passer sur le ventre à ces gens-là; suivez-moi, et serrez-vous. » Alors toute la troupe se masse, ne forme qu'un bloc, et fond avec une ardeur sans égale sur les rangs ennemis, dont l'épaisseur les arrête. Les armes se croisent; on se mêle, on se prend aux cheveux. Cavalier tue de sa main trois dragons, fait une trouée au milieu des troupes royales, et s'ouvre un chemin avec son épée. Il laisse les deux tiers des siens sur le champ de bataille; mais ce qui passa, passa en bon ordre.

Montrevel put dire ces paroles qu'on lui prête : « C'est ainsi que je prends congé de mes amis, » et Villars lui-même rendit justice à sa conduite dans cette journée.

La victoire *in extremis* du maréchal Montrevel fut le coup de grâce porté à l'insurrection camisarde. Villars n'eut plus qu'à l'enterrer doucement. Ce guerrier illustre apportait d'ailleurs dans le Languedoc un système politique tout nouveau, et qui devait singulièrement faciliter les transactions. Villars avait compris tout ce que l'on pouvait attendre des conseils de la modération; il vit bien que la guerre injuste et féroce que l'on poursuivait ne pourrait conduire qu'aux résultats les plus déplorables; qu'il était temps de changer de système, d'arrêter la persécution et de recourir aux voies conciliatrices. Un jeune et généreux gentilhomme protestant d'Uzès, le baron d'Aigaliers, qui s'était donné la mission de faire descendre les bienfaits de la concorde et de la paix sur son malheureux pays, s'était rendu à Paris pour faire entendre au roi et à Villars un langage que personne n'avait encore tenu. Villars avait prêté une oreille docile aux paroles du baron d'Aigaliers, et il emmenait avec lui le jeune gentilhomme dans le Languedoc.

Dès son arrivée à Nîmes, Villars reconnut toute la vérité des assertions de d'Aigaliers. Il put s'assurer par ses yeux que les prétendues conversions dont on avait fait tant de bruit à la cour n'existaient point; car sur dix mille convertis il ne s'en trouvait pas deux de sincères. Il constata enfin que tout le mal provenait des barbaries atroces par lesquelles l'intendant de la province et les généraux envoyés par la cour avaient irrité les esprits et fini par amener une guerre d'extermination.

Le maréchal de Villars fit annoncer qu'il ne venait point pour violenter les consciences, mais pour remettre les rebelles sous l'obéissance du roi ; qu'il voulait oublier le passé et rétablir la paix entre tous sans regarder à leur religion. Il promettait amnistie pleine et entière à ceux qui se soumettraient et déposeraient leurs armes.

On résolut de faire sonder les intentions des chefs des Camisards. On ne s'adressa pas à Roland, dont on connaissait le caractère ferme et les idées positivement arrêtées concernant la guerre ; mais on songea à Cavalier, jeune et plus accessible qu'aucun des autres chefs aux séductions d'une habile diplomatie. On envoya donc au chef cévenol son ancien maître, Lacombe, chez qui il avait gardé les troupeaux pendant son enfance. Dans sa conversation avec Lacombe, Cavalier laissa percer des intentions de paix. Sans doute il était las de cette guerre sans espoir, et peut-être ambitionnait-il une gloire plus éclatante que celle qu'il avait acquise dans cette obscure campagne de partisans.

Le général Lalande, un des lieutenants de Villars, osa dès lors offrir une conférence à Cavalier, qui se hâta de l'accepter. Au jour donné, Cavalier et le général se rendirent, chacun avec une escorte convenue, sur le pont de l'Avène, à une demi-lieue d'Alais.

Après les premiers compliments, le général Lalande présenta et remit à Cavalier son frère, qui était prisonnier à Alais : « Le roi vous le rend, » lui dit-il. Les deux frères s'embrassèrent en pleurant ; ils ne s'étaient pas vus depuis la mort de leur mère. Ensuite Cavalier et Lalande, quittant leur escorte, se retirèrent seuls sur le pont.

« Le roi, dit le général, souhaite, dans sa clémence,

terminer la guerre qui existe entre ses sujets, guerre allumée et entretenue par ses ennemis. Quelles seraient vos prétentions et vos demandes?

— Trois choses, répondit Cavalier : la liberté de conscience, la délivrance de nos frères retenus dans les galères et les prisons, et, si on nous refuse la première demande, la faculté de sortir de France. »

Sans répondre aux deux premières conditions, le général diplomate saisit au vol la troisième, et interrompant Cavalier :

« Combien de personnes, dit-il, prétendriez-vous emmener avec vous hors du royaume?

— Dix mille de tout sexe et de tout âge.

— C'est impossible, reprit Lalande; on pourrait vous en accorder pour deux mille, mais non pour dix. »

Après d'autres paroles par lesquelles Lalande réussit sinon à conquérir, du moins à ébranler le trop jeune chef cévenol, Lalande voulut être conduit vers les Camisards qui lui servaient d'escorte. Il les considéra avec curiosité, et leur présentant une bourse de cent louis :

« Voilà, leur dit-il, pour boire à la santé du roi.

— Ce n'est pas de l'argent qu'il nous faut, répondirent-ils, mais la liberté de conscience. »

L'entremetteur Lacombe prit la bourse et la garda.

Pendant ce temps, Roland était remonté dans les hautes Cévennes, et il s'y tenait sous les armes, comme pour rester en dehors des transactions de Cavalier, qu'il se réservait au besoin de trancher avec son épée, si elles ne convenaient pas aux intérêts des siens.

Le baron d'Aigaliers parvint aussi à obtenir une entrevue de Cavalier. Les deux jeunes gens, qui ne s'étaient jamais vus, s'embrassèrent comme s'ils se fussent

connus depuis longtemps. Cavalier reçut alors une proposition qui devait prodigieusement flatter son orgueil : on lui parla d'une entrevue avec le maréchal de Villars en personne.

Après divers pourparlers, et ayant obtenu l'acquiescement de la cour à cette démarche, Villars eut en effet une conférence avec Jean Cavalier. Un maréchal de France, l'un des plus grands généraux de l'Europe, vint traiter d'égal à égal avec un ancien valet de bergerie devenu chef de révoltés.

La conférence eut lieu à Nîmes, le 15 mai 1704, dans le jardin du couvent des Récollets, qui était situé en face de ce gracieux édifice romain connu sous le nom de *Maison carrée* [1]. Villars, en attendant Cavalier, se promenait dans le jardin avec Bâville et Sandricourt, gouverneur de Nîmes. Ce dernier ne put s'empêcher de dire au maréchal :

« Monseigneur, la conférence que vous allez avoir avec Cavalier comptera dans l'histoire. Ceux qui viendront après nous seront surpris d'apprendre qu'un homme tel que Cavalier, sorti de la lie du peuple, traite aujourd'hui de la paix avec le maréchal de Villars. »

Villars lui fit cette réponse :

« Vos réflexions sont fort justes, monsieur, à ne regarder que par l'extérieur ; mais il s'agit des sujets du roi qui sont excités et soutenus par les ennemis de Sa Majesté pour diviser ses forces par les troupes qu'elle est obligée d'entretenir dans cette province. Il s'agit d'ailleurs de gens que l'on ne peut ramener à leurs devoirs que par des démarches extérieures et inespérées qui puissent les flatter et les toucher. Il est toujours

1. L'église du couvent des Récollets existe encore ; sur l'emplacement de ses jardins s'élève aujourd'hui le théâtre.

digne d'un grand roi d'user envers ses sujets plutôt de clémence que de rigueur, et il est aussi glorieux pour un général de pacifier les guerres civiles du royaume que de vaincre les ennemis de l'État. »

Comme le maréchal achevait ces belles paroles, on annonça l'arrivée du chef cévenol. Cavalier entrait dans Nîmes au milieu d'une foule immense de peuple, accourue, pour le voir, de tous les points du pays. « Il n'y aurait pas eu un si grand concours, dit Louvreleuil, si c'eût été le roi. » Il était à cheval, vêtu d'un justaucorps galonné d'or, d'une culotte écarlate et d'un large chapeau orné d'une plume blanche; ses longs cheveux blonds retombaient sur ses épaules. Nous n'avons pas eu, jusqu'ici, l'occasion de dire exactement quel était l'âge de ce vaillant chef qui remplissait à la fois dans le camp des *enfants de Dieu* le rôle de général et de prophète : il avait vingt ans. A sa droite, était Catinat, attirant tous les regards par sa figure martiale et son costume magnifique; à sa gauche, le jeune prophète Daniel, chéri de Cavalier, vêtu modestement et sur une monture pacifique. Derrière lui, venait son jeune frère, monté sur un étalon de la Camargue, entre d'Aigaliers et Lacombe, les entremetteurs de la paix. Plusieurs Camisards à cheval ouvraient et fermaient la marche.

Ayant mis pied à terre, Cavalier entra dans le jardin avec son frère, le prophète Daniel, d'Aigaliers et Lacombe. Six Camisards qui le suivaient se rangèrent en face de quelques soldats de Villars. Le maréchal s'avança aussitôt avec Bâville, Sandricourt et le général Lalande. Ils parurent d'abord surpris de l'air juvénile et de la petite taille du célèbre chef cévenol, et s'entre-regardèrent un moment sans rien dire.

« Le roi, dit alors le maréchal, désirant épargner le

sang de ses sujets, même des plus rebelles, m'a ordonné de les soumettre par la douceur. J'ai voulu savoir de la bouche même d'un des chefs des mécontents quels seraient les moyens les plus propres à les ramener dans le devoir.

— Je ne puis, monseigneur, répondit Cavalier, que répéter les demandes que j'ai déjà faites au général Lalande, sur le pont de l'Avène, et que j'ai mises par écrit. »

Ici, Bâville ne put se contenir, et s'écria :

« Le roi est bien bon de daigner traiter avec un rebelle tel que vous !

— Si c'est là ce que l'on avait à me dire, répondit froidement Cavalier, ce n'était pas la peine de me faire venir, et je vais me retirer. » Puis, regardant en face Bâville, il lui dit avec fermeté : « Si nous avons pris les armes, c'est vous, monsieur, qui nous y avez forcés, ce sont vos cruautés, votre tyrannie. »

Villars se hâta de s'interposer entre eux : « C'est à moi, dit-il, monsieur Cavalier, que vous avez affaire. »

Mais Bâville, toujours en fureur :

« Vous êtes bien heureux, s'écria-t-il, que l'on veuille vous pardonner ! Vous devriez être satisfait de la clémence du roi, et ne pas prétendre à dicter des conditions.

— Ce n'est pas pour moi que j'ai pris les armes, répondit Cavalier avec force; ce n'est pas pour moi que je suis ici, c'est pour mes frères, pour mes amis qui m'ont confié la défense de leurs intérêts, et j'y suis engagé par mon serment et par mon honneur. Les choses sont allées si loin maintenant, que nous ne devons plus qu'obtenir nos demandes ou mourir les armes à la main. »

Le maréchal demanda alors à Cavalier quelles étaient ses demandes, et ce dernier répéta celles qu'il avait faites à Lalande dans l'entrevue du pont d'Avène.

« Il ne faut pas parler ici de religion, » dit Bâville, et la liberté de conscience, le seul point sur lequel le jeune négociateur eût dû insister, se trouva ainsi mise à l'écart, dès le début. Le maréchal confirma à Cavalier ce qu'il lui avait déjà secrètement écrit, c'est-à-dire que le roi consentait à ce qu'il formât un régiment entièrement composé de Camisards dont il serait le colonel, et qu'on l'enverrait, avec un régiment, faire la guerre sur le Rhin ou en Espagne.

On n'eut pas grand'peine à jouer le malhabile négociateur, à qui son extrême jeunesse et l'absence de tout conseiller peuvent sans doute servir d'excuse, mais qui, dans cette circonstance, oublia qu'il avait à faire prévaloir un seul droit au nom de ses frères : la liberté de conscience. Dans une circonstance si grave, il eut le tort irrémissible de ne s'être préoccupé que de ce brevet de colonel que l'on faisait reluire à ses yeux.

Une suspension d'armes fut décidée, et l'on convint qu'en attendant les ordres ultérieurs de la cour, Cavalier et sa troupe occuperaient Calvisson, l'un des plus gros bourgs de la Vaunage.

La conférence, qui avait duré deux heures, étant ainsi terminée, le maréchal, saluant gracieusement le jeune chef cévenol : « Adieu, seigneur Cavalier, » lui dit-il. Durant tout l'entretien, le général Lalande avait familièrement tenu sa main appuyée sur l'épaule de Cavalier.

Après la conférence, ce dernier traversa, tantôt à cheval, tantôt à pied, les rues de Nîmes. Il excita partout un véritable enthousiasme. On se précipitait sur

son passage pour le voir et l'entendre; et quand il alla visiter la mère de Daniel, son prophète favori, dont le mari était prisonnier au fort Sainte-Marguerite, plusieurs dames de la ville voulurent être admises auprès de lui, heureuses de le voir et de l'écouter.

Vers le soir, il quitta Nîmes, et se rendit à Calvisson, chantant, avec son escorte, un psaume de concorde et de paix.

A Calvisson, les hommes de Cavalier furent reçus comme troupes du roi. Les brigades de Catinat et de Ravanel s'y réunirent bientôt, et sept cents Camisards furent logés dans le bourg. Le lendemain, Cavalier convoqua le peuple à la prière. Il prêcha sur les ruines du temple de Calvisson, et l'assemblée se prolongea toute la nuit. Cette libre célébration du culte protestant était un événement si imprévu, que les bons habitants de la Vaunage ne pouvaient se rassasier d'un spectacle si doux pour leurs âmes. Pendant huit jours tout le pays accourut à Calvisson, tant pour écouter les prêches de Cavalier et d'autres prophètes, que pour se délecter à la célébration des mystères du culte chrétien. Selon Labaume, quarante mille protestants vinrent à Calvisson pendant le séjour de Cavalier. Ces masses repartaient chaque soir pour leurs foyers, et revenaient à l'aube.

« On ne pouvait s'empêcher, dit d'Aigaliers dans ses *Mémoires* manuscrits, d'être ému de compassion et de terreur de voir un peuple échappé au brûlement et au carnage venir en foule mêler leurs larmes et leurs gémissements.... Les infortunés habitants de la Vaunage ou des lieux plus reculés, voyant des frères qui faisaient des assemblées dans des prairies et aux portes de Calvisson, se rangeaient en troupe auprès de celui ou de celle qui tenait un psaume, et de cette manière, les quatre, les cinq mille personnes, fondant en larmes, chantaient, et priaient prosternées toute la journée, avec un cri et une dévotion qui perçait le cœur

et faisait la plus vive impression. Toute la nuit on continuait à peu près de même, et on n'entendait que prêcher, chanter, prier et prophétiser. »

Ce triomphe des protestants, ces assemblées religieuses qui se tenaient librement en présence de Dieu, irritaient au plus haut point le clergé catholique. Ces psaumes qui retentissaient incessamment dans les plaines de la Vaunage troublaient le sommeil de Fléchier. Quant à Bâville, n'osant se cabrer sous l'éperon de Villars, il rongeait son frein; mais il était furieux de voir des gens qu'il vouait depuis vingt ans à la roue et au gibet, obtenir un pareil triomphe à la face de tous. Ce scandale toutefois ne devait pas durer longtemps.

Cavalier dut aller rendre compte à Roland de sa conférence avec le maréchal de Villars; Roland le reçut à Anduze. Après avoir appris les conditions que Cavalier avait acceptées, et dans lesquelles le rétablissement du culte réformé ne figurait point, il les rejeta avec mépris. « Tu es fou, dit-il au jeune Cévenol (qui véritablement avait perdu la tête depuis qu'il avait joué à Nîmes le rôle d'un triomphateur), tu as oublié que je suis ton chef; tu as trahi tes frères et tu devrais mourir de honte. Tu n'es plus que le vil agent du maréchal. Va lui dire que je suis résolu à mourir l'épée à la main, jusqu'à l'entier rétablissement de l'édit de Nantes. » L'altercation fut entre eux d'une violence extrême; Cavalier s'emporta, et les deux adversaires mirent la main sur leur pistolet. Cependant on réussit à calmer Roland, qui écrivit au maréchal de Villars une lettre pour établir les vraies conditions de la paix. Cavalier et Salomon furent chargés d'aller la remettre, à Nîmes, au maréchal.

Cette seconde entrevue eut lieu, comme la première,

dans le jardin du couvent des Récollets. Les ovations populaires en l'honneur de Cavalier furent aussi bruyantes que la première fois, mais les résultats de l'entrevue ne furent pas en son honneur. Il laissa parler Salomon, qui fit connaître avec énergie l'intention formelle des *enfants de Dieu* de ne déposer les armes qu'après avoir obtenu le libre exercice de leur religion. La conférence, qui dura trois heures, fut violemment rompue par les refus du maréchal. Cavalier quitta Nîmes le jour même, et arriva le lendemain à Calvisson.

Il trouva le camp des *enfants de Dieu* en pleine révolte contre lui. Son lieutenant Ravanel, à qui il avait laissé le commandement pendant son absence, averti par Roland, avait révélé à tous la trahison du jeune chef. En rentrant dans le camp, Cavalier n'y rencontre que des visages mornes ou courroucés. Ses officiers, Ravanel en tête, le somment de révéler les conditions de la paix conclue par lui avec la cour; Cavalier refuse obstinément. Aux questions succèdent alors les injures, les menaces, les cris de mort. Il se décide enfin à s'expliquer. « Eh bien, s'écrie-t-il, nous allons servir le roi en Portugal! » Il n'y a qu'un cri d'indignation à ces paroles, plus irritantes encore que son silence. On lui reproche la transaction honteuse qu'il a signée. Excités par le farouche Ravanel, ses plus anciens, ses meilleurs amis le traitent de lâche et de traître. « Point de paix, s'écrie-t-on, point d'accommodement sans la liberté de conscience, le retour des pasteurs exilés et la reconstruction de nos temples! »

Au milieu de cette scène tumultueuse, Ravanel donne l'ordre de battre la générale et de quitter Calvisson pour recommencer la guerre. En effet, les troupes forment leurs rangs; elles sortent du village au bruit du

tambour, et traversent les *garrigues* de Calvisson, pour rentrer, par le nord, dans les montagnes des Cévennes. Cavalier essaye en vain de ramener à lui ses compagnons. Il les suit avec désespoir, priant et pleurant pour changer leur résolution ; mais ses paroles ne sont accueillies que par un froid silence. Catinat l'appelle traître, et tous deux lancent l'un contre l'autre leurs chevaux. Les prophètes Daniel et Moïse les séparent. On convient alors d'invoquer les conseils du Saint-Esprit pour trancher le différend. Le prophète Daniel, ravi en extase, déclare qu'il faut accepter la paix ; mais le prophète Moïse reçoit et exprime une inspiration opposée. Dès lors la brigade reprend sa marche.

L'inflexible Ravanel, entraînant toujours les siens, répond par l'insulte et le sarcasme aux prières que Cavalier leur adresse. C'est lui qui a remplacé l'ancien chef et qui les soutient dans leur résistance. Outré de colère, Cavalier saisit un pistolet et le tourne contre son rival ; Ravanel arme le sien, et peut-être avec plus de résolution d'en faire usage. Le prophète Moïse, qui voulait, pour continuer la guerre, conserver un si précieux chef, s'interpose et demande par une prière éloquente la clémence des Camisards pour cet enfant, pour leur frère égaré.

Cavalier, qui suit toujours, depuis Calvisson, la troupe de ses anciens compagnons, veut faire sur elle une dernière tentative ; mais alors ce n'est pas un pistolet, mais cette fois vingt fusils qui s'abaissent et se tournent contre lui. Quel abandon, quelle chute ! Où est ce beau régiment de Cévenols à la tête desquels Cavalier devait aller combattre sur le Rhin les ennemis de la France?

Cavalier se décida enfin à dire adieu à ses anciens compagnons. « Qui m'aime me suive! » crie-t-il d'une

voix triste et tendre. Quelques soldats sortent des rangs, émus de ce dernier appel du chef qu'ils ont tant aimé; mais Ravanel, impérieux, les y fait rentrer aussitôt.

Suivi seulement de quelques fidèles, Cavalier rentre le cœur brisé dans Calvisson. De général cévenol, devenu, en quelques jours, colonel *in partibus* des armées du roi, il écrit à Villars et lui fait connaître la position où il se trouve, pour avoir eu l'ambition et l'honneur de traiter avec un maréchal de France; il lui confirme toutefois sa résolution de ne jamais reprendre les armes dans l'insurrection camisarde.

On connaît la suite de l'histoire de Cavalier; il alla à Versailles, dont les splendeurs l'étonnèrent. Il fut reçu par le roi et par son ministre Chamillart[1]. Ce dernier lui remit le brevet d'une pension de douze cents livres. Du reste, Cavalier n'obtint pas la faveur qu'il avait tant désirée. Comme, au lieu du régiment qu'il avait promis, il put à peine former une compagnie du petit nombre d'hommes qui l'avaient suivi du Languedoc, on songea à l'employer comme chef d'un corps de partisans attaché à une armée régulière. Chamillart lui ordonna de se diriger sur Belfort, en Alsace, et d'y attendre de nouvelles instructions; mais il n'y attendit pas longtemps. Mécontent de Chamillart, qui le faisait observer et qui se méfiait de lui, il déserta pendant une nuit, avec toute sa compagnie. Il se retira d'abord à Lausanne, où il fut reçu à bras ouverts par les réfugiés protestants et par ses coreligionnaires suisses. Bientôt après il passa en Hol-

1. On a dit souvent, d'après Voltaire, que Louis XIV ne voulut point recevoir Cavalier, qu'on se borna à le placer sur son passage, que Louis XIV le vit et passa en haussant les épaules. Cette assertion est démentie par M. Peyrat, qui donne les détails de l'audience accordée par le roi à Cavalier, et rapporte l'entretien qui eut lieu entre l'ancien chef cévenol et Louis XIV.

lande. Accueilli avec empressement par les États généraux de ce pays, il reçut d'eux la mission de former trois régiments destinés à faire la guerre à Louis XIV. Il les composa surtout de réfugiés protestants, et ne tarda pas à partir, à la tête de l'un de ces régiments, pour aller guerroyer en Espagne. On raconte qu'à la bataille d'Almanza, où l'ancien chef camisard montait encore le magnifique cheval conquis sur le général la Jonquière au combat de Saint-Chattes, son régiment s'étant trouvé en face d'un régiment français, dès qu'ils se reconnurent, ils fondirent l'un sur l'autre à la baïonnette, avec une fureur sans égale, comme s'ils se fussent encore trouvés dans les gorges des Cévennes. On se battit de part et d'autre avec un tel acharnement, que de ces deux régiments il ne resta pas trois cents hommes. Après la guerre de Succession, Cavalier passa de l'armée hollandaise dans celle de la Grande-Bretagne. Il mourut major général anglais et gouverneur de l'île de Jersey.

Cavalier avait emporté avec lui la destinée des Camisards. Dès son départ, les hostilités avaient repris entre leurs bandes et les troupes du maréchal. Nous ne suivrons pas ces dernières périodes de la révolte agonisante. Ravanel, qui avait reçu le commandement de la brigade de Cavalier, se laissa surprendre, près de Marvejols, par le maréchal de Villars, qui lui tua deux cents hommes. Mais la véritable cause de la défaite définitive des insurgés et de la cessation de la guerre, ce fut la mort de Roland, le chef suprême, la tête de l'insurrection cévenole. Villars en vint à bout par la trahison.

Roland entretenait une intrigue amoureuse avec Mlle de Cornelli, jeune orpheline, d'origine napolitaine, et dont la famille habitait, depuis le quinzième siècle, un château féodal dans le Languedoc. Elle avait conçu une pas-

sion romanesque pour Roland, proscrit, guerrier et prophète. Elle l'accueillait dans son manoir et le suivait au désert. Pendant la nuit du 14 août, comme il se trouvait au château de Castelnau avec Mlle de Cornelli, cette habitation fut cernée par une troupe d'officiers, assistés d'une trentaine de dragons. Roland trouve le temps de s'échapper par une porte qui ouvre sur la campagne; mais il rencontre dans un chemin creux deux dragons qui lui barrent le passage. Il s'adosse contre un arbre, tire son épée et se met en défense. Malgré l'ordre exprès donné par Villars de le prendre vivant, un des dragons le couche en joue, et, d'un coup de carabine, l'étend par terre. Le dragon rentra triomphalement dans Nîmes, tenant sur l'arçon de sa selle le cadavre du fameux chef des rebelles.

Le corps de Roland fut traîné dans les rues de Nîmes, au milieu d'une multitude immense, la même qui, peu de temps auparavant, se pressait avec enthousiasme sur les pas de Cavalier. Cinq de ses lieutenants, pris avec lui, furent rompus vifs, tandis que le cadavre de Roland était jeté dans un bûcher près de leur échafaud. Le doux Fléchier et quatre autres prélats assistaient à cette sinistre exécution.

Ainsi périt, à l'âge de trente ans, celui qui avait su donner à l'insurrection cévenole son organisation régulière et tenir en échec, avec trois mille paysans, deux maréchaux de France et une armée de soixante mille hommes.

« Roland Laporte, général des *enfants de Dieu*, dit M. Peyrat, unissait à l'indomptable ténacité de Coligny l'habile et sombre enthousiasme de Cromwell. S'emparant de cet orageux élément de l'extase, il en fit le fondement et la règle d'une insurrection qu'il organisa, nourrit, vêtit, abrita, entretint deux

ans au désert, malgré la fureur des hommes et des saisons ; luttait avec trois mille combattants, contre des populations hostiles, soixante mille ennemis armés, les maréchaux de Louis XIV, et ne fut enfin abattu que par la défection, la trahison et la mort. Quel homme plus obscur sut, avec de plus faibles moyens, tenter avec plus d'énergie un effort plus gigantesque ?

» Car l'insurrection, créée par lui, morte avec lui, c'était lui-même ; il en était l'intelligence, l'âme. Mais s'il en fut la tête, Cavalier, il faut le dire, en fut le bras et la plus vaillante épée. Roland n'avait point cet élan, cette fougue aventureuse, inspirée, cette bravoure téméraire et chevaleresque qui, jointe au charme de l'adolescence, font de Cavalier la plus gracieuse et la plus héroïque figure du désert. Roland, d'un âge plus mûr, d'un caractère plus viril, eut aussi des qualités plus solides et plus complètes. Nature à double face, le calme s'unissait en lui à l'emportement, l'astuce à l'intrépidité, le calcul à l'enthousiasme. Homme d'intelligence plutôt que d'action, il acceptait sans les chercher les combats utiles, laissant à Cavalier la gloire de provoquer des chocs stériles et sanglants. Ces victoires inspirèrent, à ce qu'il semble, à son jeune lieutenant la coupable ambition d'usurper le commandement suprême. Roland s'y maintint, et non-seulement il ne s'en vengea pas, mais il le choisit, l'agréa du moins, pour son mandataire auprès de Villars, et voulut même, après sa défection, le réconcilier avec les brigades, dont il ne put vaincre le ressentiment. Cavalier lui paraissait indispensable à son triomphe. Déplorable récompense des actions humaines ici-bas : l'infidélité conduisit Cavalier à la fortune et à la célébrité ; Roland, incorruptible, scellant sa cause de son sang, n'obtint qu'un obscur martyre [1] ! »

Roland périssait la veille de la bataille d'Hochstedt et une année avant les grands désastres de Louis XIV. Il est permis de croire que si l'insurrection cévenole avait gardé à sa tête ce chef capable et valeureux, elle aurait recruté de nouvelles forces et peut-être fini par emporter le but poursuivi par ses efforts, c'est-à-dire le rétablissement de la liberté de conscience dans le royaume. Les

1. *Histoire des pasteurs du désert*, t. II, p. 226.

puissances protestantes, vers lesquelles les malheureux Cévenols avaient sans cesse les yeux tournés, et qui ne répondirent jamais à l'attente de leurs coreligionnaires, se seraient sans doute alors décidées, en présence de la possibilité du succès, à sortir de leur égoïste abstention. Mais tout devait échapper aux soldats de la foi protestante.

Villars, obligé de courir à d'autres combats, fut rappelé du Languedoc avant d'avoir pu terminer son œuvre pacificatrice. Il fut remplacé par le général Berwick, qui, prêtant l'oreille à Bâville, abandonna la voie conciliatrice suivie par Villars, et qui avait déjà porté de précieux fruits. On recommença dès lors à traquer, à prendre et à exterminer tout ce qui était suspect de tenir à l'insurrection.

Le 18 avril 1705, Ravanel, Castanet et plusieurs autres furent surpris et arrêtés à Nîmes au moment où allait éclater une conjuration formidable, ourdie à Genève par les anciens Camisards revenus exprès dans le Languedoc, et qui comptait dix mille affiliés. Bâville et Berwick prononcèrent leur arrêt. Castanet, Jonquet, Catinat et Ravanel furent suppliciés à Nîmes. Castanet et Ravanel étaient attachés dos à dos sur le même bûcher : Ravenel ne cessa de chanter des psaumes pendant que la flamme dévorait ses membres; Castanet gardait le silence et se tordait douloureusement pendant que le feu, contrarié par une pluie tombée la veille, le gagnant peu à peu, lui faisait souffrir mille morts.

Les restes de l'insurrection s'éteignirent dans le sang de ces dernières victimes, et le triomphe fut acquis aux ordres impitoyables de la cour. C'était là ce supplément de forces vengeresses demandé, vingt ans auparavant, en faveur de l'Église romaine, par *l'aigle de*

Meaux, et que devait si amplement fournir Bâville, le *vautour du Languedoc*.

CHAPITRE X

Essai d'explication des phénomènes de l'inspiration prophétique chez les montagnards protestants.

La longue et opiniâtre lutte dont nous venons de retracer les épisodes principaux offre ce caractère frappant et véritablement sans analogue, qu'elle a été provoquée, accompagnée, constamment entretenue par les inspirations de l'illuminisme religieux. Depuis l'origine jusqu'à la fin des troubles des Cévennes, on voit partout les inspirés et les prophètes alimentant le feu de l'enthousiasme religieux et celui des combats.

S'il faut en croire Louvreleuil et Brueys, qui ont les premiers trouvé cette explication, docilement répétée depuis par tous les historiens, c'est aux manœuvres du gentilhomme verrier du Serre qu'il faudrait rapporter la première cause de l'explosion des phénomènes extatiques qui, partant du Vivarais, devaient bientôt se propager rapidement dans le Dauphiné et les Cévennes. Il faut beaucoup se défier de la véracité de l'apostat Brueys, commensal de Bâville et de Fléchier, et qui prit la plume tout exprès pour plaire à la cour en déversant le mépris ou l'injure sur ses anciens frères. Nous avons rapporté sa version, parce qu'elle a si généralement cours, qu'il est bien difficile de la laisser à l'écart. Mais qui nous dit que du Serre ne fût pas lui-même déjà atteint

d'une maladie qui, contagieuse par sa nature, se serait communiquée aux jeunes enfants employés aux menus travaux de sa verrerie? Pendant que du Serre avait près de lui ce groupe d'enfants, les mêmes phénomènes d'illuminisme qui éclataient chez eux apparaissaient, avons-nous dit, à cent lieues de là, à l'extrémité occidentale du Languedoc.

Du Serre aurait-il suffi d'ailleurs à communiquer le même état à ces huit mille individus qui, peu de mois après, en 1689, prophétisaient à qui mieux mieux dans le Dauphiné et les Cévennes, sur les pas de Gabriel Astier et de ses émules? N'est-il pas plus rationnel d'admettre que la cause de l'apparition de l'illuminisme religieux fut une influence générale s'exerçant sur les populations protestantes, en proie à la persécution religieuse, et qui, à un même moment, produisit simultanément les mêmes effets en divers points du pays.

Comprimé dans le Vivarais et le Dauphiné après la mort des prophètes Astier et Vivens, l'illuminisme apparaît bientôt dans les Cévennes. Il y est apporté, comme on l'a vu, vers 1700, par une vieille tailleuse d'habits ambulante. Des jeunes gens des deux sexes qui le reçoivent de cette femme le communiquent aux montagnards des Cévennes, et il se répand promptement dans les diocèses d'Alais, de Mende, de Viviers et de Nîmes.

Dans les transports de leur délire, ces malheureux, l'esprit constamment obsédé par la pensée des persécutions odieuses qui les frappent pour vouloir rester fidèles à la foi de leurs pères, commencent à prêcher ouvertement la haine de l'Église catholique; ils dénoncent à la vengeance de leurs frères tout ce qui appartient à l'Église romaine, au nom de laquelle on les martyrise. Tandis qu'on entasse dans les prisons et que l'on voue

aux supplices les prophètes cévenols, ceux qui sont restés libres prêchent la révolte et la vengeance. De là les premières hostilités entre les protestants et les soldats du roi. La terrible exécution du Pont-de-Monvert, qui fut le signal et le premier coup de feu de l'insurrection cévenole, avait été arrêtée dans un conciliabule secret de prophètes. Les mêmes causes continuant à produire les mêmes excitations, amènent les mêmes conséquences dans toute l'étendue des Cévennes; partout on prend les armes à la voix des prophètes.

Quand les forces de l'insurrection sont organisées d'une manière régulière, quand la petite armée des insurgés montagnards a reçu de Laporte et de l'habile chef Roland, ses cadres et sa distribution hiérarchique, les prophètes jouent dans cette théocratie militaire un rôle tout à fait dominant. Rien ne se fait, aucune décision n'est prise, sans que l'on ait consulté ces nouveaux oracles, dont l'autorité était bien supérieure à celle de tous les oracles de l'antiquité. Nous avons déjà fait connaître la part considérable que prenaient les prophètes à toutes les décisions, militaires ou autres, dans le camp des *enfants de Dieu*. Pour ne pas nous répéter nous-même, nous nous bornerons à ces quelques lignes de Court, qui résument ce qui peut être dit de certain sur ce sujet :

« .. Ils croyaient tous aux inspirations. C'était par elles que tout se réglait parmi eux; fallait-il élire des chefs, livrer des combats, former des projets, les mettre à exécution, décider du sort des personnes de qui ils prétendaient avoir reçu de mauvais traitements, et qui dans la suite avaient le malheur de tomber entre leurs mains, ce n'était jamais qu'après avoir consulté l'Esprit-Saint, dont les inspirés se croyaient animés, et qu'en conséquence de l'ordre qui en était émané. C'était l'inspiration qui découvrait les traîtres cachés, qui ordonnait du temps où il fallait

mettre des sentinelles ou n'en mettre pas, qui rendait les croyants intrépides dans les combats, qui leur faisait affronter la mort sans crainte, qui les soutenait dans leurs fatigues et dans les supplices mêmes [1]. »

Les chefs des Camisards étaient choisis, comme on l'a vu, non d'après leurs talents militaires, mais d'après le degré dans lequel ils avaient reçu le *don* de l'Esprit.

Après la défection de Cavalier, la mort de Roland et celle des principaux prophètes des montagnes, la guerre, n'étant plus soutenue par les excitations de ces grands illuminés, ne tarde pas à perdre de sa fureur. Les prophètes survivants, Catinat, Salomon, Castanet, Élie Marion, ayant fait leur soumission à Louis XIV et étant partis pour l'exil, où ils demeurèrent jusqu'en 1705, les Cévennes commencèrent à respirer.

Retirés d'abord à Genève, les prophètes cévenols continuèrent à donner le spectacle émouvant de leurs convulsions et de leurs crises. A Londres, où ils se rendirent ensuite, Jean Cavalier (de Sauve), cousin du célèbre chef cévenol, Élie Marion et Durand Fage excitèrent, par leurs extases, beaucoup de curiosité. Dans un ouvrage célèbre, les *Avertissements prophétiques d'Élie Marion*, le mathématicien Nicolas Fatio, Jean Daudé et Charles Portalès recueillirent et rédigèrent les paroles et discours que l'un d'eux, Élie Marion, prononçait dans ses extases. Le *Théâtre sacré des Cévennes*, publié à Londres postérieurement, nous a conservé ceux des autres inspirés. Élie Marion ne tarda pas à faire à Londres école de prophétie. Il était entouré d'une foule d'adeptes qui avaient reçu chacun un nom biblique, et qui formaient une espèce de phalange, divisée en douze tribus,

1. *Histoire de la guerre des Camisards*, t. I, p. 167.

comme l'ancien peuple d'Israël. Les Anglais s'inquiétèrent de cette propagande mystique, et ces étrangers furent expulsés, malgré les réclamations de bien des fidèles.

Dans sa froide *Lettre sur l'enthousiasme*, Shaftesbury parle des prophètes protestants réfugiés qui abondaient en Angleterre vers 1709. Il trouve leurs contorsions fort ridicules, et applaudit à l'invention d'un bouffon qui avait mis en scène des pantins gambadant au moyen de ficelles : le ridicule était, selon Shaftesbury, le meilleur moyen de ramener ces fanatiques à la raison. Ce dédain de l'écrivain anglais prouve du moins que sur la terre étrangère les Cévenols étaient demeurés en proie à leur illuminisme extatique.

Cependant, par le changement d'existence et par l'adoption d'un genre de vie régulier, l'inspiration finit par s'évanouir chez nos prophètes. Ils se montrèrent d'ailleurs très-affectés d'être dépossédés de ce don. Tel était, par exemple, un prédicant nommé Compan, qui était allé servir en Espagne dans le régiment de Cavalier.

« Lorsque j'étais, dit Matthieu Boissier, à Amersfort, j'eus occasion de converser avec un brave garçon des Cévennes nommé Compan. Il avait reçu de grands dons, et aussi était-il bien pénétré de reconnaissance pour toutes les grâces que Dieu lui avait faites. Mais le souvenir lui en était doux et amer tout ensemble ; car il était grandement affligé de ce que Dieu ne se communiquait plus tant à lui depuis qu'il était sorti des Cévennes, et il disait que c'étaient ses péchés qui l'avaient rendu indigne des fréquentes visites du Saint-Esprit. Je lui dis tout ce que je pus pour le consoler, et, entre autres choses, je lui représentai que Dieu agissait selon les temps et les occasions, ou, pour mieux dire, selon sa sagesse, laquelle nous devions toujours adorer, lors même qu'elle nous est le plus incompréhensible. Comme nous parlions ainsi, la bonté paternelle de Dieu lui fut soudainement

manifestée par un saisissement de l'Esprit, qui lui donna de secrètes consolations [1]. »

Cavalier fut aussi profondément attristé de la disparition de ses extases. Quand il fut présenté à la cour d'Angleterre, on dit que, la reine Anne lui ayant demandé si Dieu continuait à le visiter, Cavalier, ému, pencha la tête en pleurant et ne répondit pas.

Avec leurs derniers prophètes tombèrent les derniers restes de la résistance des Camisards, et ce n'est qu'ainsi que pouvait se terminer cette guerre, si remarquable au point de vue de sa liaison étroite et constante avec l'illuminisme religieux.

Ces phénomènes d'inspiration, nous avons à en rechercher la véritable nature, à essayer d'en fournir l'explication physiologique.

L'illuminisme extatique des prophètes cévenols, que les écrivains catholiques, ne pouvant le nier, vu son évidence historique, prennent le parti d'attribuer au diable, et que les écrivains protestants rapportent à l'intervention directe du Saint-Esprit, conformément aux dires des inspirés eux-mêmes, était, selon nous, le résultat d'une affection pathologique ayant son siége soit dans le cerveau, soit dans les autres centres nerveux. Essentiellement épidémique par sa nature, cette affection, poussée à un degré extrême, pouvait amener un véritable état de démence; mais dans le plus grand nombre des cas, elle se traduisait seulement par des attaques intermittentes qui, hors de l'état de crise, n'altéraient que faiblement, malgré leurs fréquentes répétitions, l'intelligence ou la santé de l'individu. M. Calmeil, qui, dans son ouvrage sur *la Folie*, a soumis les

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 135-136.

phénomènes qui nous occupent à une étude attentive, conclut en rapportant la *théomanie extatique des calvinistes*, à l'hystérie pour les cas les plus simples, et à l'épilepsie pour les cas les plus graves. Nous ne croyons pas que l'on puisse faire rentrer l'état des inspirés cévenols dans aucune des affections précises de notre cadre nosologique; c'était là, selon nous, une affection *sui generis*, d'une nature spéciale comme les causes qui l'avaient engendrée.

Cette affection ne pouvant être identifiée avec aucune autre connue, on ne saurait en donner une idée exacte qu'en décrivant les symptômes et les caractères qui lui étaient propres. Nous allons tracer cette description d'après les observations et témoignages des contemporains. Quant au nom par lequel on doit désigner l'épidémie prophétique, nous croyons qu'il faut s'en tenir à celui de *maladie des trembleurs des Cévennes*, que l'on a quelquefois employé, et qui a l'avantage de ne rien préjuger concernant la nature de cette affection.

Voici, en général, en quoi consistait la crise ou l'accès d'illuminisme extatique chez les *trembleurs des Cévennes*.

Après l'allocution d'un prédicant du désert, ou par toute autre cause qui avait fortement tourné son esprit vers les idées religieuses et la persécution qui tourmentait son Église, l'individu se repliait quelque temps en lui-même, et par ce recueillement profond, ayant perdu la conscience des objets réels, il devenait en proie à une vive exaltation cérébrale. Au bout d'un temps plus ou moins long de cette absorption mentale, il tombait subitement à la renverse, privé de sentiment. Étendu de tout son long sur le sol, il était saisi d'un accès épileptiforme; de violents frissons faisaient trembloter son

corps (de là le nom de *trembleurs* qui fut donné aux individus sujets à ces attaques spasmodiques) ; ses muscles étaient agités de convulsions, il éprouvait des ressauts et des tressaillements désordonnés. Les personnes présentes se hâtaient alors de prodiguer leurs secours au malheureux ainsi *visité par l'Esprit ;* elles plaçaient sa tête sur leurs genoux, afin de lui épargner des coups dangereux au crâne ; elles réchauffaient et contenaient ses membres en proie aux tremblements et aux convulsions. *Deus, ecce deus !* c'était le dieu qui s'annonçait. En effet, la scène changeait peu à peu. Les agitations convulsives diminuaient et finissaient par disparaître ; le calme et la sérénité faisaient place aux frissons et à la douleur. Alors, l'individu se levait, et, en apparence revenu à lui-même, il commençait à discourir éloquemment, à prêcher sur les vérités de la foi calviniste, à dénoncer l'idolâtrie des papistes et à prophétiser les événements futurs, parmi lesquels figuraient toujours l'anéantissement de la moderne Babylone (Rome), et la restauration des temples détruits. Ces discours, qui duraient quelquefois des heures entières, étaient toujours prononcés en français, bien que l'idiome languedocien fût alors le seul en usage dans toutes les campagnes du Midi. Les premières paroles annonçant ces discours étaient toujours celles-ci : *Je te dis, mon enfant ; je t'assure, mon enfant.* C'était le Saint-Esprit qui parlait ainsi par la bouche des orateurs du désert. Sa prédication terminée, le prophète revenait peu à peu, et sans transition bien appréciable, à son état et à son idiome habituels. Il se rappelait rarement, ou ne se rappelait que d'une manière confuse, les paroles qu'il avait prononcées dans cette étrange et passagère exaltation de ses facultés intellectuelles.

Quelquefois l'extase était provoquée par l'*insufflation*

d'un prophète. Dans les assemblées religieuses, le prédicant, après avoir terminé son allocution, s'approchait des néophytes considérés comme dignes de recevoir l'inspiration, et, soufflant dans la bouche de l'un d'eux, il lui disait : *Reçois le Saint-Esprit*. Presque aussitôt, le nouvel élu tombait à la renverse, restait quelque temps en proie au tremblement spasmodique et aux convulsions; ensuite il se levait, et commençait à parler en inspiré. Après avoir prophétisé, il soufflait à son tour dans la bouche d'un autre prétendant aux mêmes grâces, dont la langue se trouvait également déliée, et qui pouvait ensuite rendre le même service à d'autres élus.

Ajoutons que toute une assemblée, composée souvent d'un millier de personnes, pouvait tomber subitement à la renverse et en proie aux convulsions au seul commandement impérieux d'un prophète. Après avoir terminé son prêche, le prophète criait d'une voix forte et à plusieurs reprises : *Miséricorde!* et ordonnait aux assistants de tomber à la renverse sur le sol. Le plus grand nombre des fidèles obéissait irrésistiblement à cet ordre.

Il n'y a pas un trait, pas un détail du tableau précédent qui ne se retrouve dans les témoignages des auteurs contemporains.

Caladon dépose ainsi dans le *Théâtre sacré des Cévennes :*

« Les inspirés avaient certains saisissements extraordinaires qui les faisaient souvent tomber à terre, et pendant lesquels on les voyait dans des agitations de tête, de poitrine, et quelquefois de tout le corps, qui avaient quelque chose de surprenant... Après qu'ils avaient été quelque peu de temps agités, ils se mettaient à parler, les uns d'une manière interrompue,

en sanglotant, d'autres fort couramment, avec beaucoup de feu et de facilité [1]... »

Isabeau Charras déclare ce qui suit :

« Lorsque les inspirés prédisaient le jugement de Dieu, et qu'ils disaient certaines choses touchant l'avenir, il arrivait presque toujours qu'ils tombaient d'abord à terre. La tête, les bras, la poitrine et le corps entier souffraient quelquefois de grandes secousses ; une certaine difficulté qu'ils semblaient avoir de respirer ne leur permettait pas de parler avec facilité. Dans le temps de l'inspiration, ils parlaient toujours français, encore qu'ils ne fussent pas capables de le faire dans un autre temps. Quand ils recevaient des avertissements de l'Esprit, ils s'exprimaient comme si ce même Esprit divin eût parlé en eux, en disant : *Je te dis*, ou *je te déclare, mon enfant* [2], etc. »

Les femmes et les enfants se montrèrent surtout accessibles à cette épidémie. Selon le marquis de Guiscard, auteur d'un livre peu connu sur la guerre des Cévennes, des *milliers de femmes* s'obstinaient à prophétiser et à chanter des psaumes, quoiqu'on en pendît par centaines.

Mais ce furent les enfants qui les premiers se sentirent saisis de ces attaques spasmodiques, suivies d'une exaltation momentanée des facultés intellectuelles. L'extrême impressionnabilité du système nerveux à cet âge de la vie nous explique ce fait, qui a paru merveilleux entre tous. On sait que les premières démonstrations de l'enfance ne sont guère que la reproduction des paroles ou le reflet des idées que leur communiquent ou leur font entendre les personnes qui veillent à leurs besoins ou à leur santé. Les fils et les filles des protestants cévenols n'entendaient, du matin au soir, retentir à

1. Page 40. — 2. Page 168.

leurs oreilles que des discours de religion ou des invocations bibliques destinées à consoler dans leur infortune les religionnaires persécutés. Les mêmes idées et les mêmes paroles sortirent tout naturellement de la bouche de ces enfants quand ils participèrent aux crises de la maladie épidémique qui sévissait dans leurs contrées, et à la surexcitation intellectuelle dont elle était accompagnée.

Les enfants qui *tombaient*, selon l'expression encore en usage dans les Cévennes, étaient généralement de l'âge de dix à douze ans; mais on a noté quelquefois les mêmes manifestations chez des enfants beaucoup plus jeunes.

On lit ce qui suit dans la déposition de Jacques Dubois :

« Dès l'an 1701, j'ai vu des personnes inspirées en divers endroits du pays... J'ai vu entre autres un garçon de quinze mois, entre les bras de sa mère, à Quissac, qui avait de grandes agitations de tout le corps, et particulièrement de la poitrine. Il parlait avec sanglots, en bon français, distinctement et à voix haute [1]. »

Déposition de Durand Fage :

« Le plus jeune des enfants que j'ai vus parlant dans l'extase était une petite fille de cinq ans, au village de Saint-Maurice. Mais il est notoire dans le pays que l'Esprit a été répandu sur quantité de petits enfants, dont quelques-uns même étaient encore à la mamelle, et qui ne pouvaient parler dans cet âge si tendre que quand il plaisait à Dieu de faire annoncer ses merveilles par la bouche de ces innocents [2]. »

Déposition de Pierre Chaman :

« J'ai vu, dans l'année 1701, quantité de personnes qui avaient

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 152.
2. *Ibid.*, p. 114.

reçu les grâces.... J'ai connu à Uzès un nommé G... qui avait un petit garçon de cinq ans qui prophétisait. Il est tombé plusieurs fois en ma présence par le saisissement de l'Esprit, avec des agitations de la tête et de tout le corps. Après cela, il parlait, il prédisait des malheurs à *Babylone* et des bénédictions à l'Église, et il faisait de grandes exhortations à la repentance. Mais le pauvre petit était quelquefois si agité, que ses paroles étaient alors fort entrecoupées. Il parlait toujours français, et il se servait de ces expressions : *Je te dis, mon enfant; mon enfant, je t'assure* [1], etc. »

Déposition de Sarra Dalgone :

« Un de mes voisins avait une petite fille de huit à neuf ans qu'il avait plu à Dieu de mettre dans cet état, et je l'ai vue plusieurs fois pendant qu'elle avait ses inspirations. Une fois, comme je la vis chancelante, je la mis sur mes genoux, et tout son accès s'y passa. Elle ne respirait que par soupirs, sa poitrine était agitée et tout son corps était tremblotant. Quelques minutes après qu'elle eut été saisie de cette manière, elle parla comme cela lui arrivait d'ordinaire, toujours en bon français... Je suis très-assurée qu'il lui aurait été impossible de parler à l'ordinaire comme elle parlait dans l'inspiration, et il est même très-constant qu'elle ne se serait jamais avisée de s'exprimer autrement que dans le patois du pays; car on ne parlait pas plus français dans notre petit bourg que si nous n'eussions pas fait partie du royaume de France [2]. »

Cette circonstance que les inspirés dans leur délire s'exprimaient toujours en français, langue inusitée dans leurs campagnes, est bien remarquable. Elle était le résultat de cette exaltation momentanée des facultés intellectuelles qui forme l'un des caractères de la *maladie des trembleurs des Cévennes*. Les prédications et les cérémonies du culte du désert se faisaient toujours en français, car cette langue est celle de l'Église

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 139.
2. *Ibid.*, p. 131.

réformée, comme le latin est la langue de l'Église catholique. Bien que fort peu familiarisés avec le français, ces bonnes gens se rappelaient merveilleusement dans leurs extases les expressions et les tournures de cette langue qu'ils avaient retenues de la bouche des prédicants du désert, et ils les reproduisaient de manière à atteindre quelquefois à une certaine éloquence. Il arrivait souvent aussi que des personnes à facultés intellectuelles très-bornées parlaient, dans le cours de cette extase, avec une étonnante facilité. Ce sont là d'ailleurs deux phénomènes qui s'observent dans beaucoup d'affections cérébrales.

Marie Chauvain, dans sa déposition rapportée dans le *Théâtre sacré des Cévennes*, parle en ces termes d'une jeune fille de dix-huit ans qui louait ses bras aux agriculteurs pour la récolte des fruits :

« Pendant qu'elle était chez ses maîtres, ceux-ci étaient dans une surprise extrême, non-seulement d'entendre dire des choses admirables, avec tant de facilité, à cette jeune fille qui ne savait ni A ni B; mais ce qui nous étonnait encore, c'était sa hardiesse et son courage, elle qui était fort timide en toute autre occasion... Mais il est évident que c'était une cause surnaturelle qui la faisait parler, puisqu'elle n'avait jamais fait que garder des brebis, et que, dans le temps de son inspiration, elle prononçait avec liberté et rapidité mille belles choses qui auparavant n'avaient jamais été dans son esprit[1]. »

Déposition de Caladon :

« J'ai vu un grand nombre de ces inspirés, de tout âge et des deux sexes... C'étaient tous des gens sans malice, et en qui je n'apercevais rien que je pusse soupçonner être de leur invention. Ils faisaient de fort belles exhortations, parlant français pendant la révélation. On doit remarquer qu'il n'est pas moins difficile à

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 177.

des paysans de ces quartiers-là de faire un discours en français, qu'à un Français qui ne ferait que d'arriver en Angleterre de parler anglais [1]. »

Déposition du même :

« Des diverses personnes que j'ai vues dans le saisissement (je ne sais comment exprimer cela), il n'y en a point eu qui m'ait causé plus d'étonnement qu'une certaine pauvre idiote de paysanne, âgée d'environ quarante ans : je la connaissais parce qu'elle avait été en service chez un de mes amis. C'était assurément la plus simple et la plus ignorante créature que nos montagnes eussent jamais produite. Quand on me dit qu'elle prêchait, mais qu'elle prêchait à merveille, je n'en crus rien du tout. Il ne pouvait pas me tomber dans l'esprit qu'elle pût seulement joindre quatre mots de français ensemble (et j'en aurais juré), ni même qu'elle eût la hardiesse de parler dans une compagnie. Cependant, j'ai été témoin plusieurs fois qu'elle s'acquittait de tout cela miraculeusement bien. Cette ânesse de Balaam avait une bouche d'or quand l'intelligence céleste la faisait parler. Jamais orateur ne s'est fait écouter comme elle... C'était un torrent d'éloquence, c'était un prodige, et ce que je dis n'a rien d'exagéré. Une autre chose fort singulière, c'est que cette prophétesse prêchait souvent, et qu'elle était en quelque sorte maîtresse de ses enthousiasmes, c'est-à-dire qu'elle les obtenait quand elle les demandait [2]... »

Déposition de Claude Arnassan :

« Il y avait chez mon père un berger, nommé Pierre Bernaud, qui était un pauvre imbécile. Il me priait quelquefois de le mener aux assemblées; mais je n'osais pas le faire, me défiant de sa faiblesse, et par conséquent de son indiscrétion. Je me hasardai pourtant une fois, et je le menai à une assemblée qui se fit de nuit. Étant là, je remarquai qu'il se mit à genoux, et qu'il y demeura environ deux heures. Incontinent après, il tomba comme mort; ensuite, tout son corps fut beaucoup agité. Le lendemain, il retomba, et ses agitations furent extraordinairement grandes.

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 144.
2. *Ibid.*, p. 42.

Comme il était couché à la renverse, son corps se soulevait et sautait comme s'il avait été ainsi secoué par quelque homme fort. Nous eûmes peur qu'il ne se blessât, et trois d'entre nous voulurent le tenir; mais il fut impossible d'arrêter la violence de ses mouvements. Il continua dans le même état, en se frappant, et il était tout trempé de sueur. Les mêmes accidents lui arrivèrent encore deux ou trois fois avant qu'il parlât. Mais enfin son grand maître lui ayant ouvert la bouche, la première chose qu'il dit fut qu'il avait été ainsi tourmenté à cause de ses péchés. Dans la suite, ses mouvements furent plus modérés, et les paroles qu'il prononça furent autant de sollicitations pressantes à l'amendement de vie, s'exprimant en français, chose fort notable en ce pauvre simple paysan. Ses discours étaient pathétiques, et il citait, à propos, des passages de l'Écriture comme s'il avait su la Bible par cœur. Je suis assuré qu'il ne savait pas lire, et je puis bien répondre non-seulement de sa grande ignorance, mais de l'incapacité de son esprit pour recevoir, ni en peu de temps ni avec un long travail, la connaissance et l'idée des choses qu'il disait par ses inspirations [1]. »

Nous avons dit que nos inspirés, une fois sortis de leurs crises, ne se souvenaient point ou ne retraçaient qu'imparfaitement le sens des paroles qu'ils avaient proférées. C'est ce qui se passe dans la plupart des circonstances où, par un fait morbide, les facultés intellectuelles ont reçu une notable exaltation; c'est encore le cas des magnétisés en proie au somnambulisme artificiel. Le *Théâtre sacré des Cévennes* va nous fournir diverses attestations de ce fait.

Déposition de Jacques Bresson :

« Quand je demandais aux personnes plus avancées en âge si elles se souvenaient de ce que leur bouche avait prononcé, pour le répéter, ou pour en faire entendre toute la substance, elles me répondaient qu'elles ne s'en souvenaient pas assez pour cela [2]. »

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 151.
2. *Ibid.*, p. 133.

Déposition de Caladon :

« La plupart des inspirés étaient des jeunes gens et des personnes grossières; c'étaient ceux qui parlaient le mieux quand ils révélaient. Les uns me disaient qu'ils ne se souvenaient de rien de ce qu'ils avaient prononcé; les autres se souvenaient de quelque chose, mais de fort peu [1]. »

Déposition de Jacques Mazel :

« J'ai demandé à plusieurs de ceux qui venaient de parler dans l'inspiration s'ils pourraient bien dire une seconde fois ce qu'ils avaient prononcé pendant l'extase; ils m'ont répondu qu'ils ne le pouvaient pas [2]. »

Pendant leurs crises extatiques, les *trembleurs des Cévennes* étaient insensibles à la douleur physique. Ce résultat si ordinaire de l'exaltation momentanée des passions chez l'homme, et dont les convulsionnaires jansénistes nous ont offert de si frappants exemples, est confirmé par beaucoup de témoignages recueillis dans le *Théâtre des Cévennes*.

« Étant un jour cinq ou six ensemble proche de notre maison, dit Jean Vernet, le nommé Jacques Reboux, de notre compagnie, qui avait reçu les grâces, et qui était assis sur un rocher escarpé tout auprès de nous, à la hauteur de sept ou huit pieds, tomba dans le chemin, ayant été soudainement saisi de l'Esprit; mais il ne se fit aucun mal. Ses agitations continuèrent, et furent violentes dans tout son corps. Quelqu'un de nous, qui n'était pas accoutumé à voir de pareilles choses, crut qu'il avait eu quelque faiblesse et qu'il s'était blessé par sa chute, de sorte qu'on alla promptement lui chercher de l'eau-de-vie; mais il n'avait garde de la recevoir en l'état où il était. Après les plus grandes agitations, il se mit à parler, et il fit de grandes exhortations à la repentance [3]. »

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 46.
2. *Ibid.*, p. 146.
3. *Ibid.*, p. 140.

Guillaume Brugier dit, en parlant de son frère Pierre, qui *avait reçu les grâces :*

« Comme nous étions ensemble dans une assemblée d'environ deux cents personnes, proche d'Aubessarques, il fut placé en sentinelle sur un arbre presque joignant l'assemblée. Je le vis tomber de cet arbre, de la hauteur de plus de douze pieds, ayant été soudainement saisi, et il ne se fit aucun mal [1]. »

Déposition d'Élie Marion :

« Un soir, comme j'étais chez mon père à Barre, avec toute la famille et quelques autres personnes, un de mes frères reçut une inspiration. Il parla fort contre les incrédules et contre les avares, en les menaçant des sévères jugements de Dieu. Nous eûmes des raisons pour croire que cette censure s'adressait particulièrement à une certaine femme de la compagnie, qui eut aussi la même pensée que nous, et qui fit ensuite un salutaire usage de cet avertissement, comme je l'ai bien su. Ce fut en cette occasion, si je ne me suis fort trompé, que, le jeune garçon mon frère parlant avec une véhémence extraordinaire, l'Esprit lui dit : *Je t'assure, mon enfant, que, pour persuader à ceux qui sont ici présents que c'est moi qui te parle, je veux que tu frappes ta poitrine à coups de couteau, sans qu'elle puisse en être offensée. Ne crains point, car je ne permettrai pas que tu sois blessé.* Mon frère insista, en demandant des couteaux; mais il ne s'en trouva qu'un : il était grand et pointu. Il le prit de la main droite et il se frappa plusieurs fois, de la pointe, le ventre et l'estomac, avec une très-grande force; mais son corps résistait comme s'il eût été de fer, et son habit même ne fut pas percé. Tout le monde était effrayé et fondait en larmes. J'étais présent [2]. »

Le caractère épidémique ou contagieux de la *maladie des trembleurs des Cévennes* doit être mis bien en évidence ici, car c'est un des caractères les plus importants de cette affection extraordinaire.

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 159.
2. *Ibid.*, p. 74.

David Flottard, du Vigan (hautes Cévennes), dans sa déposition, dit que dans sa province il y avait au moins huit mille inspirés, et il ajoute :

« Les prisons se trouvèrent en peu de temps si remplies de ces pauvres gens-là, et particulièrement d'enfants, qu'on ne savait qu'en faire [1]. »

Brueys reconnaît que, dans le Dauphiné et le Vivarais :

« Les vallées en fourmillèrent et les montagnes en furent couvertes... Il y avait une infinité de petits prophètes, il y en avait des milliers. »

Nous avons déjà dit que l'extase se propagea parmi les Anglais, lorsque les Camisards réfugiés vivaient à Londres. D'un autre côté, le maréchal de Villars, témoin oculaire, a écrit :

« J'ai vu dans ce genre des choses que je n'aurais jamais crues, si elles ne s'étaient passées sous mes yeux : une ville entière dont toutes les femmes et les filles, sans exception, paraissaient possédées du diable. Elles tremblaient et prophétisaient publiquement dans les rues [2]. »

Voilà une épidémie parfaitement caractérisée, et qui a pris tous les développements qu'elle peut recevoir, puisque toutes les femmes d'une même ville sont en proie au même mal.

Les catholiques eux-mêmes étaient quelquefois surpris par cette affection, et alors ils obéissaient, comme les protestants, aux suggestions du Saint-Esprit. « Quand il arrivait que quelque papiste était *touché par l'Esprit*, il criait contre la messe, et courait aux assem-

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 166.
2. *Vie du maréchal de Villars*, t. I, p. 325.

blées tout comme les autres [1]. » Il y a de bien curieux exemples de cette influence.

Nous avons déjà parlé de ces fils de catholiques qui, pour avoir entendu prophétiser les enfants protestants des Cévennes, étaient pris à leur tour de la même maladie, et prêchaient, en extase, contre la religion romaine. Dans les environs d'Anduze, les trois fils d'un fermier catholique se mirent subitement, et tous les trois ensemble, à prophétiser et à fréquenter les assemblées protestantes.

On lit dans la déposition de Durand Fage :

« Il est arrivé sur ce sujet une chose singulière que je joindrai ici. Un homme de Vézenobre (à trois lieues d'Alais), voulant prévenir le malheur de voir sa maison rasée, etc., à cause de son petit garçon qui prophétisait, courut chez le curé au premier moment que l'enfant tomba dans l'extase, afin qu'il fût témoin de la chose et qu'il fît son rapport comme bon lui semblerait. Mais quand le père et le curé revinrent, nonobstant toute leur diligence, l'enfant avait cessé de parler sous l'opération, et le père lui-même fut saisi de l'Esprit, en présence de cet ennemi à qui il avait voulu livrer son fils. De sorte que ce malheureux père devint sur-le-champ la proie du persécuteur, qui ne s'imagina pas sans doute que cet accès fût le premier du père. »

M. de Mandagors, maire d'Alais, et qui avait été pendant quelque temps subdélégué de l'intendant de la province dans cette ville, s'était montré l'un des ennemis les plus redoutables des protestants. A l'âge de soixante ans, il voulut entreprendre de faire revenir une prophétesse de son fanatisme, et, dans cette intention, il a prit chez lui, au milieu de sa famille. Mais, au lieu de la convertir, ce fut lui qui fut converti par

1. *Théâtre des Cévennes*, p. 128.

la prédicante. Il se démit de toutes ses charges, et prophétisa comme sa pensionnaire, à la profonde surprise de tous ceux qui le connaissaient. L'inspirée étant devenue enceinte, M. de Mandagors annonçait à qui voulait l'entendre, et même à son évêque, « que l'enfant qui allait naître serait le vrai sauveur du monde [1] ». Cette étrange et subite conversion fit beaucoup de bruit et de scandale dans la province : elle ne prouvait pourtant que la facile transmissibilité d'un état morbide.

On vit beaucoup de protestants qui, après s'être moqués des extases de leurs coreligionnaires, tombèrent subitement à leur tour dans les mêmes crises. Ce qui arriva au jeune Cavalier (de Sauve), cousin du célèbre chef du même nom, est trop curieux et trop confirmatif de ce point, pour ne pas être reproduit ici. Voici donc ce que Cavalier (de Sauve) raconte dans sa déposition, recueillie par les auteurs du *Théâtre sacré des Cévennes :*

« On commençait, dit Jean Cavalier (de Sauve), à parler beaucoup des prophètes de notre pays, lorsque quelques amis me sollicitèrent de me trouver dans une assemblée de gens qui devaient faire des prières ensemble. J'étais un garçon de quinze à seize ans, que la dévotion n'occupait pas beaucoup; mais je consentis volontiers à la proposition qu'on me fit, quand je pensais que je verrais peut-être là quelques-uns de ces inspirés dont on disait des choses si étranges. Je ne fus pas sitôt entré dans la grange où tout ce monde était, que j'aperçus un petit garçon couché à la renverse qui avait des agitations surprenantes. Cela m'épouvanta en quelque manière, et je n'en jugeai pas avantageusement. Quand ce petit garçon commença à parler, il dit entre autres choses qu'il y avait des personnes dans la compagnie qui n'y étaient venues que par curiosité et avec un esprit moqueur, et que si ces personnes-là ne se repentaient,

1. *Vie du maréchal de Villars*, p. 325.

Dieu permettrait qu'ils seraient reconnus et rendus honteux. Il ajouta quelques autres choses de même nature, et il fit si bien mon portrait, que quand il aurait pénétré dans mon cœur, il n'aurait pas mieux représenté les dispositions où j'étais; ce qui me frappa terriblement. Mais mon petit raisonnement ne se porta pas plus loin qu'à soupçonner que ces gens-là pourraient bien être quelque espèce de devins. J'aurais voulu être à dix lieues de là. En effet, je me repentais de m'être engagé si avant parmi les assistants, et je formai la résolution de m'approcher peu à peu de la porte, pour m'enfuir le plus tôt que je pourrais. J'étais non-seulement ému et effrayé de ce que ce petit garçon avait si précisément deviné mes pensées, mais j'avais grand'peur qu'il ne me nommât ou qu'il ne fît peut-être quelque chose de plus fâcheux encore. Je ne m'étais de ma vie trouvé dans un pareil embarras. Mais ce fut bien pis lorsque, comme toute ma pensée et tout mon désir ne tendaient qu'à sortir de là, je vis un autre fort jeune garçon directement sur mon passage, entre la porte et l'endroit où j'étais, qui, tombant tout à coup dans des agitations beaucoup plus violentes que celles de son camarade, si je puis l'appeler ainsi, dit à haute voix qu'il y avait une personne malintentionnée qui voulait sortir, et que l'on eût à mettre des gens à la porte pour l'en empêcher, de peur qu'il n'allât découvrir l'assemblée. Après cela, ce nouveau devin se mit à dire tout haut, dans la précision la plus parfaite, tout ce que je m'étais dit à moi-même depuis que l'autre avait parlé : il ne lui manquait plus que de me nommer par mon nom et par mon surnom, et de me venir saisir par le bras, et il ajouta diverses choses tendant à m'obliger à m'humilier devant Dieu, à me repentir, à lui donner gloire, etc. Ma frayeur secrète redoubla beaucoup. Je fus tout transi et j'étais pris de tous les côtés; car ce dernier garçon n'avait parlé que d'une seule personne, qui, comme je le sentais bien, ne pouvait être que moi. Et pour la porte, il n'y fallait plus penser. Mon Dieu! disais-je en moi-même, avec quelle sorte de gens suis-je ici? qu'est-ce qui a dit à ces petits garçons tout ce qui est dans mon cœur? S'ils m'affrontent ici, que ferai-je? que deviendrai-je? que diront mes parents? J'étais dans un grand embarras. Mais pourtant, ajoutai-je, ces gens parlent du bon Dieu; si c'étaient des sorciers, ils ne diraient pas toutes les bonnes choses qu'ils disent; ils ne feraient pas de si belles prières; ils ne chanteraient pas

de psaumes, et ces deux enfants ne m'auraient pas exhorté à me repentir. Ces pensées-là calmèrent un peu mon esprit et me portèrent à prier Dieu.

» ... Alors voilà un troisième jeune garçon qui tombe comme avaient fait les autres. Après quelques agitations, il se leva plein de l'Esprit, et dit à peu près ceci : *Je t'assure, mon enfant, que cette assemblée est en sûreté. Ne crains rien, je suis avec vous, et je veux maintenant mettre ma parole dans ta bouche pour que tu consoles mon peuple.* Cela me toucha de nouveau, et fortifia mon cœur.

» Le jeune prédicateur parla deux grandes heures avec une facilité merveilleuse, et il dit des choses si pathétiques et si excellentes, que tout le monde fondait en larmes, et moi avec les autres. Personne ne dormait, j'en suis sûr; les paroles que ce petit serviteur de Dieu prononçait n'étaient pas endormantes : on n'en perdait pas une, car elles étaient toutes du sujet et toutes proportionnées à la capacité du bon et simple peuple qui les écoutait, quoiqu'elles fussent toutes sublimes et divines. Les deux heures passèrent comme deux moments. Et qui est l'enfant qui pourrait dire des choses semblables? Tout le monde assurait que ce petit garçon ne savait pas lire; mais quand il aurait su lire, en vérité, il n'était point capable par lui-même de composer un pareil discours, ni de le réciter, ni même d'avoir la hardiesse de parler en public et en français.

» ... Aussitôt après que sa prédication fut finie, je sentis comme un coup de marteau qui frappa fortement ma poitrine, et il me sembla que ce coup excitait un feu qui se saisit de moi, et qui coula par toutes mes veines. Cela me mit dans une espèce de défaillance qui me fit tomber. Je me relevai aussitôt, sans aucune douleur, et comme j'élevai mon cœur à Dieu, dans une émotion inexprimable, je fus frappé d'un second coup avec un redoublement de chaleur. Je redoublai aussi mes prières, ne parlant et ne respirant que par de grands soupirs. Bientôt après, un troisième coup me brisa la poitrine et me mit tout en feu. J'eus quelques moments de calme, et puis je tombai soudainement dans des agitations de la tête et du corps qui furent fort grandes, et semblables à celles que j'ai eues depuis, jusqu'à présent que je raconte ceci. Ces grands mouvements ne durèrent pas, mais l'émotion et l'ardeur du dedans continuèrent. J'étais alors tout occupé du sentiment que j'eus de mes péchés Les

fautes de libertinage, auxquelles j'étais le plus principalement sujet, me parurent des crimes énormes et me mirent dans un état que je ne saurais ici décrire.

» Cependant le prédicateur faisait une seconde prière. Après qu'il eut fait chanter le psaume centième, il me fit venir devant lui, et il m'adressa des exhortations que je ne pus recevoir que comme venant d'une part extraordinaire, tant elles frappèrent vivement mon cœur. La hardiesse même de ce jeune garçon m'étonnait, ainsi que la pensée qu'il avait eue de prendre connaissance de ce qui m'était arrivé, et d'en entretenir le public. Et en effet, quelle merveille de voir un enfant timide et ignorant entreprendre d'enseigner un peuple! prêcher dans un langage qu'il n'était pas capable de parler dans un autre temps! s'exprimer magnifiquement! fournir abondamment des choses excellentes! et *présider en évêque dans une assemblée de chrétiens!* Il me dit que j'étais bien heureux de m'être trouvé parmi ceux que Dieu avait appelés pour être rassasiés de sa grâce sans qu'il leur en coûtât rien, que je devais bénir éternellement la bonté de notre Père céleste, qui m'avait tendu si aimablement les bras en me présentant ses trésors; que je l'en devais remercier avec un cœur humble et reconnaissant, en tous les moments de ma vie, et quantité de choses de cette nature d'un prix infini Mais il ajouta que, parce que j'avais murmuré, la volonté de Dieu était de me tenir un certain temps dans un état d'humiliation, et qu'il me visiterait en me terrassant seulement, jusqu'à ce que son bon plaisir fût de mettre aussi sa parole en ma bouche; qu'en attendant, j'eusse à prier sans cesse.

» Après cela ce bon petit ministre de Jésus-Christ [1] donna la bénédiction et déclara, étant toujours rempli de l'Esprit, que chacun arriverait en paix dans sa maison sans aucune mauvaise rencontre.

» Sur le chemin, comme je m'en retournais chez mon père, j'étais toujours en prière et en admiration, non-seulement à cause des grandes choses qui m'étaient arrivées, mais pour toutes les autres merveilles que j'avais vues et entendues. Je ne cessais de pleurer, et les grandes agitations que j'eus de temps en temps me jetèrent plusieurs fois à terre ou m'obligèrent de m'arrêter. Je fus près de neuf mois dans cet état. La main de Dieu me

1. Il ne l'appelle plus devin.

frappait souvent, mais ma langue ne se déliait point. Il est vrai que sa grâce me consolait d'ailleurs, car j'obéissais avec plaisir à l'Esprit intérieur, qui me portait toujours à l'invoquer. Je ne me souciais plus de mes jeux et de mes divertissements ordinaires, et surtout je me sentis une véritable haine pour tout cet attirail du culte public des papistes, et pour toute cette farce de messe dont je m'étais auparavant fait un jeu. Je ne pouvais pas seulement regarder leur église sans frissonner.

» Enfin, après environ neuf mois de sanglots et d'agitations sans parole, un dimanche matin, comme je faisais la prière dans la maison de mon père, je tombai dans une extase extraordinaire, et Dieu m'ouvrit la bouche. Pendant trois fois vingt-quatre heures, je fus toujours sous l'opération de l'Esprit, en différent degré, sans boire, ni manger, ni dormir, et je parlais souvent avec plus ou moins de véhémence, selon la nature des choses. On fut bien convaincu dans la famille, par l'état plus extraordinaire que jamais où on me vit alors, et même par le prodige d'un jeûne de trois jours, après lequel je n'eus ni faim, ni soif, qu'il fallait que des choses semblables vinssent de la souveraine puissance [1]. »

Ce curieux récit met parfaitement en scène pour nous la manière dont la maladie des *trembleurs des Cévennes* dut se communiquer d'un individu à l'autre, et finir par envahir ainsi des multitudes entières.

Nous avons dit que cette affection se réduisait, dans le plus grand nombre des cas, à des accès qui se reproduisaient par intervalles, comme les attaques d'hystérie ou d'épilepsie, et qui n'altéraient pas sensiblement la santé générale de l'individu, mais que, poussée à un degré plus avancé, elle pouvait aboutir à la démence. Nous allons fournir la preuve de cette assertion.

C'est surtout dans les premiers temps des troubles des Cévennes, et avant l'explosion de l'insurrection générale de ce pays, que l'on put constater de véritables

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 86-89.

accès de folie chez les religionnaires persécutés et traqués de montagne en montagne par les milices ou les soldats du roi. Nous avons déjà parlé de ces malheureux qui s'avançaient au-devant des dragons de Folleville, en soufflant de tous leurs poumons, criant : *Tartara!* et s'imaginant que cette formule allait suffire pour réduire en poussière leurs ennemis. Est-il nécessaire de rappeler le fait précédemment rapporté de ces deux prophétesses qui, emmenées prisonnières par les soldats, entendaient le Saint-Esprit parler dans leur ventre ou le voyaient sauter sur leurs mains?

Fléchier s'exprime ainsi en racontant l'expédition de Folleville :

« On se saisit d'abord d'une prophétesse que l'on fit conduire à la Torrette, redisant mille fois en chemin : « Coupez-moi les bras, coupez-moi les jambes, vous ne me ferez point de mal, » et refusant de manger de peur d'offenser le Saint-Esprit, qui la nourrissait. Le frère de cette folle n'était pas moins fou qu'elle. Il prêchait qu'il voyait le diable, dont il faisait des peintures fort bizarres, que le Saint-Esprit parlait par sa bouche, qu'il était plus grand prophète que Moïse, qu'il changerait, quand il le voudrait, la pierre en pain, et qu'enfin il représentait la personne de Jésus-Christ, qu'il était lui-même le fils du Père éternel, et que c'était là l'Évangile qu'il fallait croire sous peine de damnation [1]. »

Fléchier ajoute qu'au moment de combattre contre les dragons de Folleville, quelques inspirés voyaient des anges tomber sur eux comme des troupes de moucherons et les environner; « d'autres disaient que les anges voltigeaient autour d'eux, blancs comme neige et petits comme le doigt; quelques-uns, qu'ils voyaient

1. *Relation des fanatiques*, à la suite des *Lettres choisies*, t. I, p. 391.

les ministres martyrs Homel et Brunier se promener dans le ciel [1]. »

Dans la persuasion qu'ils étaient invulnérables, les religionnaires illuminés se précipitaient, tête baissée, pendant la même affaire, au-devant de la mort. Les officiers du roi qui eurent, les premiers, à combattre ces énergumènes, disaient n'avoir jamais vu un pareil mépris de l'existence; la folie seule pouvait, à leurs yeux, expliquer ce courage. Ils avaient la conviction d'avoir devant eux, à cette époque, de véritables aliénés, et ils étaient honteux de combattre de pareils ennemis et d'ordonner de telles exécutions.

Les hallucinations de la vue et de l'ouïe, symptôme si caractéristique de la folie, n'ont pas manqué chez les théomanes calvinistes. Ils avaient souvent des apparitions célestes et des *visions*.

Quant aux hallucinations de l'ouïe, en voici un exemple bien digne d'être rapporté. Il s'agit de ces mélodieux concerts que certains inspirés s'imaginaient entendre au milieu des airs. Isabeau Charras a dit ce qui suit dans sa déposition :

« Encore que beaucoup de gens se soient moqués des chants de psaumes qui ont été entendus de beaucoup d'endroits, comme venant du haut des airs, je ne laisserai pas d'assurer ici que j'en ai plusieurs fois ouï de mes propres oreilles. J'ai entendu plus de vingt fois cette divine mélodie, en plein jour et en compagnie de diverses personnes dans des lieux écartés de maisons, où il n'y avait ni bois, ni creux de rochers, et où, en un mot, il était absolument impossible que quelqu'un fût caché. On avait bien considéré tout, et ces voix célestes étaient si belles, que les voix de nos paysans n'étaient assurément point capables de former un pareil concert. Dieu faisait tant d'autres merveilles au milieu de nous, que celle-là ne nous paraissait

1. *Ibid.*, p. 392.

pas plus incroyable que les autres. Et même, il y a une circonstance qui marque nécessairement le prodige : c'est que tous ceux qui accouraient pour entendre n'entendaient pas tous. Du moins plusieurs protestaient qu'ils n'entendaient rien, pendant que les autres étaient charmés de cette mélodie angélique. Je me souviens particulièrement d'avoir ouï distinctement les paroles des commandements : *Lève le cœur*, etc., et du psaume XCI : *Qui en la garde du haut dieu* [1], etc. »

Sayous, écrivain moderne, dit que « ces concerts se faisaient entendre d'ordinaire dans des lieux où s'élevaient des temples maintenant détruits [2] ».

On ne peut donc mettre en doute qu'une folie caractérisée se soit développée quelquefois à la suite de la *maladie des trembleurs des Cévennes*. Ce cas ne constitua néanmoins que l'exception, et ne se montra plus après l'explosion de la guerre qui vint donner aux montagnards de ces contrées une demi-satisfaction de vengeance. Les inspirés conservaient, dans l'intervalle de leurs crises, la plénitude de leurs facultés et de leur raison. Il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler que tous les chefs des Camisards qui *tombaient* fréquemment, et à volonté, sortaient de leurs crises parfaitement sains d'esprit et de corps. Roland et Cavalier, les deux plus habiles chefs du parti, étaient aussi les plus richement favorisés du *don de l'Esprit*.

Par les citations empruntées aux contemporains, nous croyons avoir justifié l'idée que nous nous formons de la nature de l'illuminisme des calvinistes, en le rapportant à une maladie spéciale et épidémique du système

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 175.

2. Sayous, t. I, p. 303, d'après les *Mémoires inédits* de Court, *pour servir à l'histoire des Églises réformées de France et de leur dispersion depuis la révocation de l'édit de Nantes*. (Manuscrit de la bibliothèque publique de Genève.)

nerveux. Quant aux causes qui l'avaient engendrée, elles n'étaient autres que les longues souffrances et l'excès du malheur auxquels les protestants du Midi étaient en proie depuis une longue série d'années. Celui qui succombe sous le poids de l'injustice et du criminel acharnement de ses semblables, n'a plus d'autre recours que dans la protection de l'Être suprême, qui seul est plus puissant que ses ennemis ; il s'absorbe dans l'idée de Dieu, et la théomanie, ou folie religieuse, sort bien souvent de cette contemplation assidue.

Fléchier, tout en essayant de prendre en dérision le fanatisme des calvinistes, a pourtant émis des réflexions judicieuses sur la cause de la naissance et de la propagation du délire qui envahit le Dauphiné, le Vivarais et les Cévennes; il entre ainsi, sans s'en douter, dans la théorie médicale qui nous semble expliquer le mieux ces phénomènes.

« Ces pauvres gens, nous dit Fléchier, n'entendaient parler que de ces sortes de dévotions; leur imagination en était remplie. Ils voyaient dans les assemblées ces représentations dont ils s'entretenaient sans cesse eux-mêmes. On leur ordonnait de jeûner plusieurs jours, ce qui leur affaiblissait le cerveau et les rendait plus susceptibles de ces visions creuses et de ces vaines créances. Les courses qu'ils faisaient de paroisse en paroisse, de montagne en montagne, pour y passer les jours et les nuits, sans prendre d'autre nourriture que quelques pommes ou quelques noix; les spectacles et les exhortations continuelles de tout quitter, pour se trouver dans l'assemblée des élus et des fidèles, et d'y faire, comme les autres, des prédictions imaginaires; la petite gloire d'être élevé sur un théâtre, d'être écouté comme un oracle, de faire tomber d'un seul mot mille personnes à la renverse, de consacrer, pour ainsi dire, ses extravagances, et rendre sa folie vénérable par le mélange de quelques textes mal appliqués de l'Écriture, c'étaient autant de causes de cette corruption presque générale. Les ignorants sont disposés à

suivre et à imiter. On leur soufflait l'erreur et dans le cœur et dans la bouche; il se faisait une génération spirituelle de prophètes et de prophéties par les yeux et par les oreilles, plutôt que par l'esprit et par la foi; en sorte qu'ils devenaient tous ou trompeurs ou trompés par contagion [1]. »

On ne peut mettre en doute que la cause du mal épidémique dont nous venons de nous occuper, ne soit l'excès de la persécution qui avait frappé les calvinistes du Midi. Le désespoir exalta leur cerveau, et le délire, une affection épileptiforme, vint s'ajouter à tant d'autres maux. Voilà, pour le médecin philosophe, l'origine la plus probable à assigner à la *maladie des trembleurs des Cévennes*.

Quoiqu'elle se distingue par des caractères propres, l'affection épidémique des protestants cévenols offre pourtant de grands rapports avec des états analogues qui avaient apparu à une époque antérieure, et avec d'autres qui l'ont suivie. On ne peut, par exemple, s'empêcher de reconnaître l'analogie qui existe entre les prophètes des montagnards cévenols et les prophètes qui accompagnaient, ou plutôt dirigeaient ces masses immenses d'anabaptistes qui, au seizième siècle, allaient de ville en ville, parcourant la Suisse, l'Alsace, la Pologne, la Lorraine et presque toutes les principautés de l'Allemagne, rebaptisant les chrétiens et traînant à leur suite des flots de paysans enrégimentés. Quand on lit, dans l'*Histoire des anciennes sectes luthériennes* du P. Catrou, les exploits des anabaptistes, on est surpris de la presque identité qui existe entre les prophètes des anabaptistes et ceux des protestants cévenols, en ce qui concerne la forme des prophéties, les visions, les prédications, les extases, les excitations à la guerre, le

1. *Relation des fanatiques.* (*Lettres choisies*, t. I, p. 370.)

double rôle religieux et militaire des chefs, le mépris absolu de la mort et le désir immodéré du martyre. Pour ne pas trop étendre un récit déjà bien long, nous nous bornerons à énoncer ce parallèle en renvoyant à la curieuse compilation du P. Catrou.

La *maladie des trembleurs des Cévennes* n'est pas non plus sans de grandes analogies avec celle des convulsionnaires jansénistes, qui devait éclater peu après et par une cause du même ordre. Si l'on se reporte au premier volume de cet ouvrage, on reconnaîtra que les mêmes caractères extérieurs et intérieurs dominent dans ces deux épidémies physico-morales. Agitations plus ou moins violentes, extases, chutes subites, contorsions convulsives, insensibilité physique momentanément acquise, voilà ce qu'avec la moindre attention on reconnaît également dans le cimetière de Saint-Médard et dans le désert des Cévennes. Les cas d'insensibilité physique bien constatés sont plus nombreux et plus remarquables chez les convulsionnaires jansénistes que chez les prophètes protestants; mais ce n'est là qu'une différence dans le degré, et qui n'a rien d'essentiel. Ce n'est pas sans motifs que nous disons : phénomènes d'insensibilité *bien constatés*, c'est-à-dire observés par des spectateurs intelligents et attestés par des témoignages irrécusables. Sans cette réserve, certains phénomènes, du côté des prophètes protestants, l'emporteraient de beaucoup sur leurs analogues que nous voyons chez les convulsionnaires jansénistes. Mais les coups de bûche, les coups de barre de fer, les piétinements qu'enduraient impunément les filles du cimetière de Saint-Médard, ont eu pour témoins des hommes d'une bonne foi et d'une sagacité universellement reconnue. Qui a vu, au contraire, ces *balles de fusil* dont parle le *Théâtre*

sacré des Cévennes, arrêtées dans leur force par la volonté de Dieu, *de sorte qu'elles frappaient quelquefois à plomb, et quelquefois à bout portant, ceux que Dieu voulait garantir, sans qu'ils en fussent offensés?* N'est-ce pas la foi seule du témoin, son vif désir de voir un étonnant miracle, son illusion en un mot, qui lui a persuadé de pareilles choses?

L'incombustibilité du prophète Clary, qui, selon le *Théâtre sacré des Cévennes*, resta un quart d'heure dans la flamme d'un bûcher, serait un bien grand miracle s'il n'y avait pas là aussi quelque chose à rabattre historiquement. Nous avons heureusement, à propos de ce fait, une note précieuse de Court, sage historien.

« Cet événement, dit Court, fit grand bruit dans la province; il m'a été attesté pour le fond par un grand nombre de témoins; mais par les informations que j'ai prises sur les lieux mêmes, la vérité se trouve altérée : 1° Clary ne séjourna pas dans le feu; 2° il y entra deux fois; 3° il se brûla au cou, au bras, et fut obligé de s'arrêter au lieu de Pierredou pour se faire panser. Le brigadier Montbonnoux, ami intime de Clary, et qui vécut longtemps après lui et cet événement, confirme ces trois observations; *mais il était néanmoins très-persuadé que le feu et le temps qu'il y demeura auraient dû l'endommager davantage, s'il n'y avait pas eu dans cet événement quelque chose de miraculeux.* »

Combien d'esprits laissent paraître la même naïveté que cet honnête brigadier camisard! Eh bien! l'excessive dévotion ne peut-elle se créer à elle-même les mêmes illusions que l'excessive amitié?

Si nous passons aux manifestations morales, nous trouvons une plus grande ressemblance, nous pouvons dire cette fois une parfaite identité, entre celles des convulsionnaires jansénistes et celles des prophètes cévenols. C'est de part et d'autre une exaltation de l'esprit qui les

force à subir une pensée arrivant chez eux toute formulée et dont ils sont même contraints de se faire l'organe. L'idée dominante et dont on dispute sans cesse au milieu d'une secte s'impose d'elle-même à l'esprit des sectaires, et moins ils sont lettrés ou intelligents, plus ils sont dociles à recevoir cette impression. « Tous ceux que l'inspiration fait parler, dit Durand Fage dans sa déposition, ont ceci de commun, c'est que les paroles sont formées dans leur bouche sans qu'ils y contribuent par aucun dessein, de même que leurs corps sont mus par une puissance qui les domine et à laquelle ils ne font que prêter leur organe[1]. » On sait que le janséniste Fontaine, dans ses pirouettes forcenées, s'écriait « qu'il ne lui était pas possible de se soustraire à la puissance qui l'entraînait. »

Les discours que les convulsionnaires jansénistes tenaient dans leurs extases, et où ils déploraient l'avilissement et la corruption de l'Église catholique, sont le fidèle reflet des prédications des prophètes cévenols tonnant contre Rome et son culte. Il est remarquable que les uns et les autres fissent usage, dans leurs discours, de formules éloquentes qui étonnaient dans la bouche de personnes sans instruction. En ce qui concerne les prophètes cévenols, sans doute nous croyons que des enfants prononçaient de beaux sermons, mais certainement ces enfants n'étaient pas assez jeunes pour n'avoir pas déjà entendu prononcer les paroles ou exprimer les idées qui se retrouvaient si merveilleusement dans leur mémoire par le bénéfice d'une exaltation extraordinaire de leurs facultés intellectuelles. Avec cette explication, les petits enfants qui prêchaient dans les assemblées

1. *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 126.

religieuses du Vivarais, du Dauphiné et des Cévennes ne nous étonneront pas plus que ces filles du peuple qui, pendant la crise convulsionnaire, prononçaient de longs et beaux discours en l'honneur du grand thaumaturge des jansénistes, et exprimaient des pensées bien au-dessus de leur portée dans l'état normal de leur intelligence.

On peut citer un grand nombre d'exemples de cette exaltation extraordinaire des facultés intellectuelles sous l'influence de l'excitation cérébrale. Sans parler de la force de la mémoire chez certains fous, sans rappeler le Tasse, qui se sentait plus vivement inspiré pendant ses accès de folie que durant ses intervalles lucides, ni le jeune homme de Spolète dont parle Érasme, qui, dans le cours d'un délire occasionné par la présence de vers intestinaux, s'exprimait couramment dans la langue allemande, dont il n'avait qu'une faible teinture ; nous citerons le cas, rapporté par le médecin Van Swieten, d'une jeune couturière qui ne cessait de répéter des vers dans le délire de sa fièvre, bien qu'elle n'eût jamais manifesté la moindre disposition pour la poésie. M. le docteur Michéa a observé, à l'hospice de Bicêtre, un garçon boucher qui se mit à débiter, pendant un accès de folie, de longs passages de *Phèdre*, qu'il n'avait pourtant lu qu'une fois, et dont il ne put se rappeler un seul vers quand il eut recouvré la santé. M. Azam, dans un article des *Archives générales de médecine*[1], parle d'une jeune fille de vingt ans, hystérique et somnambule, qui, pendant ses attaques d'hystérie, parlait latin. Or c'était une paysanne absolument ignorante, et comme les phrases qu'elle prononçait étaient empruntées à la liturgie, on criait au miracle ; un pèlerinage s'était même organisé dans le pays

1. Numéro de janvier 1860.

pour aller admirer cette merveille, lorsqu'un médecin crut reconnaître dans le latin de cette paysanne des phrases du bréviaire. Il chercha dans les antécédents de la jeune fille, et acquit la certitude qu'à l'âge de douze ans elle avait été placée chez un vieux curé, qui avait l'habitude de lire tout haut son bréviaire devant elle. Ce latin n'était donc que l'évocation d'un souvenir effacé; sous l'influence de la maladie nerveuse à laquelle cette fille était en proie, le cerveau retrouvait, par un phénomène bien étrange, des impressions dont le souvenir aurait disparu sans retour dans les circonstances ordinaires. M. Broca a cité à M. Azam un jeune somnambule qui, chez un pasteur protestant, parlait, disait-on, hébreu, probablement par un phénomène du même ordre.

Coleridge, dans sa *Biographie littéraire*, raconte qu'une servante entièrement illettrée étant devenue folle, répétait des sentences grecques tirées d'un Père de l'Église qu'elle avait accidentellement entendu lire par le pasteur chez qui elle servait.

Pendant le somnambulisme artificiel, provoqué par le magnétisme animal, l'exaltation de la mémoire est très-fréquente, et le même phénomène a été souvent constaté chez les somnambules naturels.

Tous ces exemples, dont il serait facile d'étendre la liste, expliquent comment les prophètes cévenols, ainsi que les dévots jansénistes, pouvaient, bien qu'ignorants et illettrés, prononcer, dans leurs extases, de beaux discours et s'exprimer avec facilité dans une langue qui ne leur était pas familière, et dont ils auraient été fort inhabiles à se servir dans leur état ordinaire.

Un dernier trait important de ressemblance entre les convulsionnaires jansénistes et les prophètes protestants, c'est le caractère épidémique particulier à leurs crises.

Rappelons enfin cette circonstance commune, que généralement convulsionnaires jansénistes et orateurs du désert ne se souvenaient point, au sortir de leurs extases, des paroles qu'ils avaient proférées pendant ces crises.

Pour nous résumer, tous ces phénomènes étranges et à peine variables dans leurs manifestations, qui ont été observés chez les convulsionnaires jansénistes et chez les prophètes cévenols, se rapprochent en ce point, qu'ils reconnaissent évidemment pour cause occasionnelle une forte excitation morale et quelque événement extérieur d'une grande influence. Les convulsions furent le contre-coup des longues et ardentes disputes des théologiens sur la grâce, et aussi des persécutions que ces controverses attirèrent aux disciples de Jansénius. Les prédications exaltées de Jurieu et des autres pasteurs de l'Église réformée, concurremment avec les atroces mesures décrétées par Louis XIV contre les protestants de son royaume, déterminèrent aussi l'explosion de l'esprit prophétique dans le Dauphiné et dans les Cévennes. Sans doute, si l'on veut remonter à la cause première de ces phénomènes, on ne les trouvera que dans la nature de l'homme; ce n'est pas le souffle extérieur qui les produit, mais c'est lui certainement qui les rend épidémiques. Là-dessus on est bien forcé d'admettre un enseignement que l'histoire nous donne en termes si clairs.

Mais combien cet enseignement ne devient-il pas encore plus positif, plus irrécusable, lorsque l'on considère de quelle façon ces crises finissent toutes ! Une grande agitation de l'esprit public les avait excitées, le calme rétabli les fait évanouir. Ici la preuve est complétée par la contre-épreuve. Que devient l'œuvre des convulsions après la nouvelle persécution si maladroitement

entreprise par le premier ministre Fleury contre quelques évêques restés jansénistes, surtout après la mort de ce vieux Soanen, le dernier saint par lequel le parti appelant ait juré? Rien ou presque rien. Le parlement, la Sorbonne et le public, las d'avoir si longtemps disputé sur la bulle, s'étaient mis enfin à parler d'autre chose. Plus d'espérance d'un appui ou d'un encouragement de ce côté, dès lors plus d'agitation publique; plus de souffle excitateur, partant, plus de crises se propageant de proche en proche, plus de convulsions épidémiques. Si le parti janséniste convulsionne encore à Paris et dans quelques villes, ce n'est qu'en petit comité, et sans une foi bien arrêtée dans le mérite des choses extraordinaires qui s'y passent. Il y a encore beaucoup de spectateurs à la galerie, mais le nombre des acteurs va diminuant de jour en jour; bientôt il sera réduit à une demi-douzaine de sujets que l'on a dressés à des exercices vraiment effrayants, et qu'on entretient avec plus ou moins de soins, objet non d'édification religieuse, mais de curiosité mondaine, qu'on est bien aise de montrer quelquefois à ses amis, et qui est exhibé régulièrement une fois par an, le jeudi saint, à la Sainte-Chapelle.

C'est par le même mode de délitescence que l'épidémie prophétique des Cévenols s'évanouit, après que leur chef et leur principal prophète, Cavalier, a composé avec les généraux de Louis XIV, et que l'organisateur de l'insurrection, Roland, est tombé sous les coups des dragons de Villars. La guerre religieuse finit, et en même temps doit finir aussi cet état particulier des esprits, à la fois cause et effet de la guerre. Sans doute sur le sol même des Cévennes on continuera quelque temps encore à prophétiser, et plus d'un phénomène

extraordinaire s'y manifestera; parce que, si la guerre a cessé à force d'être inégale, la persécution ne cessera pas, persécution encore assez cruelle, hélas! même avec le maréchal de Villars, pour rendre nécessaire le secours puissant de l'esprit prophétique. Mais ce don manque absolument et tout d'un coup à ceux qui ont quitté cette terre où leurs frères combattent encore. « L'Esprit quitta les Camisards, dit M. Peyrat, lorsqu'ils furent hors du Languedoc. Il abandonna même Compan, ce prodigieux dramaturge du désert. » Ce Compan était, comme nous l'avons dit, un brave jeune homme qui avait reçu, comme Cavalier, de très-grands dons prophétiques, et, comme lui, ne pouvait se consoler de les avoir perdus.

On sait assez ce qui s'est passé à Londres, et combien les prophètes cévenols, ou du moins ceux des réfugiés qui se croyaient toujours prophètes, parurent ridicules, même aux yeux des plus dévots protestants. Déjà, à Genève, d'autres avaient été jugés de la même façon. C'est qu'à Londres et à Genève les Cévenols ne trouvaient plus ni la persécution ni la guerre.

De tout ceci, deux conclusions à tirer :

1° L'état des prophétisants dans les Cévennes n'était pas le produit d'un artifice quelconque, autrement cet artifice les aurait suivis partout; il était le résultat d'une sorte de maladie mentale provoquée par l'excès des persécutions et du malheur.

2° Il ne dépendait pas non plus uniquement de leur organisation particulière; car, dans ce cas, ils auraient prophétisé à Londres et à Genève aussi heureusement que dans leur pays natal. Sans excitation extérieure, convulsionnaires et prophétisants perdent également leurs dons.

LA

BAGUETTE DIVINATOIRE

« Urbem philosophiæ, mihi crede, proditi dum castella defenditis; nam dum aruspicinam veram esse vultis, physiologiam totam pervertitis. »

(CICERO, *De divinatione.*)

LA

BAGUETTE DIVINATOIRE

CHAPITRE PREMIER

Origine de la baguette divinatoire. — Son emploi dans l'antiquité, dans le moyen âge et dans les temps modernes.

Une *baguette*, une *verge* ou un *bâton* ont représenté, dès les temps les plus anciens, le symbole extérieur de la puissance ou de quelque pouvoir surnaturel. Le sceptre des premiers rois n'était qu'un bâton garni de clous d'or ou d'argent. Lorsque Assuérus, roi des Perses et des Mèdes, donne son sceptre à baiser à la Juive Esther, c'est le signe d'une faveur ou d'une grâce telle, qu'un souverain seul peut l'accorder.

Dans la Bible, Dieu lui-même nous est représenté avec cet attribut du bâton, qui symbolise sa toute-puissance ou sa miséricorde. Témoin ces paroles du psaume XXIII : *Votre verge et votre bâton m'ont consolé.* Dans le chapitre IV de l'Exode, l'Éternel dit à Moïse : *Que tiens-tu à la main? — Il répondit : Un bâton. Il dit : Jette-le à terre; et il le jeta à terre et il devint serpent. Moïse s'enfuit de devant lui.*

L'Éternel dit à Moïse : Étends ta main et saisis

sa queue; il étendit la main et le saisit, et il redevint bâton à sa main.

On lit encore dans le même livre, au même chapitre, verset 17 : *Quant à ce bâton, prends-le à la main; c'est avec quoi tu feras des signes.*

Que faut-il entendre par ces *signes*, si ce n'est ce que dit plus loin l'auteur sacré, lorsque, avec la *verge* de Dieu, Moïse et son frère aîné Aaron font des miracles en présence de Pharaon [1]? Au reste, les devins d'Égypte avaient eux-mêmes des verges, par lesquelles ils faisaient aussi des miracles, de faux miracles, bien entendu.

De tous les miracles de Moïse, le plus célèbre, et celui qui en même temps a le plus de rapport avec notre sujet, c'est celui qu'il opère dans le désert, lorsque, le peuple d'Israël mourant de soif et demandant à grands cris de l'eau, il fait jaillir une fontaine en frappant de sa verge le rocher d'Horeb [2].

Enfin, on lit dans les Nombres, chapitre XVII, un passage où la baguette est l'oracle, et en quelque sorte le scrutin qui exprime la volonté de Dieu. Le peuple d'Israël étant distribué en douze tribus placées sous l'autorité de douze chefs, il s'agissait de savoir auquel de ces chefs Dieu destinait les fonctions de grand prêtre. On enferme dans le tabernacle douze baguettes, sur chacune desquelles un nom a été écrit. Le lendemain, l'une de ces baguettes a poussé des fleurs et des fruits : c'est celle qui porte le nom d'Aaron, de la tribu de Lévi, à qui ce miracle tint lieu d'ordination.

Dans ce dernier exemple, la baguette a cessé d'être un simple attribut ou un symbole d'autorité pour devenir

1. Exode, VII, VIII, X et XIV.
2. Exode, XVII.

un instrument de miracles. Elle n'est même plus entre les mains d'un personnage, car elle agit seule, par la vertu secrète qui lui a été communiquée. C'est là le signe que la superstition va bientôt en sortir, et qu'elle poussera plus vite que les fleurs et les fruits. Nous allons, en effet, voir la baguette employée, parmi ce même peuple d'Israël, comme moyen de divination, au grand scandale d'un prophète.

Mon peuple consulte du bois, pour qu'un bâton lui fasse connaître ce qui est ignoré; car l'esprit de fornication le pousse si avant dans l'erreur, que, s'éloignant de leur Dieu, ils se vautrent dans la débauche[1].

Ézéchiel n'est pas moins positif : *Car le roi de Babel se tient sur le chemin de séparation, au commencement des deux chemins, pour se faire des sortiléges. Il secoue les flèches, interroge les téraphims*[2], *examine le foie*[3].

Le jésuite Ménestrier, qui a recherché avec un soin curieux les origines de la baguette divinatoire, cite un autre passage de la Bible où l'on voit Jacob, gendre de Laban, appliquer une recette particulière pour se procurer des brebis bigarrées :

28. Et Laban dit à Jacob : Prescris-moi le salaire que tu exiges de moi, et je te le donnerai.

29. Et Jacob répondit : Tu sais comme je t'ai servi, et ce qu'est devenu ton bétail avec moi.

30. Car tu avais peu de chose avant que je vinsse; mais ton bien s'est fort accru, et l'Éternel t'a béni aussitôt que j'ai mis le pied chez toi; et maintenant, quand ferai-je aussi quelque chose pour ma maison?

31. Et Laban lui dit : Que te donnerai-je? Et Jacob répondit :

1. Osée, IV, 2.
2. Idoles.
3. Ézéchiel, XXI, 26.

Tu ne me donneras rien, mais si tu fais ceci, je paîtrai encore tes troupeaux, et je les garderai.

32. Je passerai aujourd'hui parmi les troupeaux, et je mettrai à part toutes les brebis picotées et tachetées, et tous les agneaux roux, et les chèvres tachetées et picotées entre les chèvres, et ce sera là mon salaire.

33. Et à l'avenir, ta justice me rendra témoignage, quand tu viendras reconnaître mon salaire. Tout ce qui ne sera point picoté ou tacheté entre les chèvres, et tout ce qui ne sera point roux entre les agneaux, sera tenu comme un larcin s'il s'est trouvé chez moi.

34. Alors Laban lui dit : Je le veux, je le souhaite; que la chose soit comme tu l'as dit.

35. Et en ce jour-là, il sépara les boucs marquetés et tachetés, et toutes les chèvres picotées et tachetées, toutes celles où il y avait du blanc et tous les agneaux roux; et il les mit entre les mains de ses fils.

36. Et il mit l'espace de trois journées de chemin entre lui, et Jacob paissait les troupeaux de Laban.

37. Mais Jacob prit des verges vertes de peuplier, de coudrier, de châtaignier, et il en ôta de place en place les écorces, en découvrant le blanc qui était aux verges.

38. Et il mit les verges qu'il avait jetées de place en place, au-devant des troupeaux, dans les auges et les abreuvoirs où les brebis venaient boire; et elles entraient en chaleur quand elles venaient boire.

39. Et les brebis donc entraient en chaleur à la vue des verges, et elles faisaient des brebis marquetées, picotées et tachetées.

41. Et il arrivait que toutes les fois que les brebis hâtives venaient en chaleur, Jacob mettait les verges dans les abreuvoirs devant les yeux du troupeau, afin qu'elles entrassent en chaleur *en regardant* les verges.

42. Mais quand les brebis étaient tardives, il ne les mettait point. Et les tardives appartenaient à Laban, mais les hâtives étaient pour Jacob.

Comme il n'y a rien dans ce texte qui se rapporte à la baguette employée pour la divination, nous ne

l'aurions pas cité, si nous n'avions considéré que la science divinatoire s'est approprié le nom de Jacob et de son bâton par une fausse interprétation des paroles de la Genèse. Il existe, en effet, un traité fort connu des adeptes des sciences occultes, qui a pour titre : *la Verge de Jacob ou l'art de trouver des trésors*. Mais on voit que le nom de Jacob était invoqué ici fort gratuitement.

Plusieurs peuples de l'antiquité, notamment les Scythes, les Perses et les Mèdes, ont pratiqué la divination au moyen de la baguette. Hérodote dit que les Scythes en usaient pour reconnaître les parjures. On sait par Strabon que les prêtres des Indiens la pratiquaient aussi. On a déjà vu que le roi de Babylone avait consulté des flèches et des baguettes ferrées pour savoir s'il devait porter ses armes contre Ammon ou contre Jérusalem.

Cet usage peut avoir été introduit chez les Babyloniens, et de là chez d'autres peuples de l'Orient, par l'Égyptien Bélus, s'il est vrai, comme quelques érudits le prétendent, que ce prince conduisit une colonie d'Égyptiens sur le bord de l'Euphrate, et qu'il y institua les prêtres qu'on appela *Chaldéens*. Les Juifs, amenés en captivité à Babylone, auraient donc pu apprendre en ce pays cette pratique, si les passages de la Bible cités plus haut n'établissaient pas suffisamment qu'ils la connaissaient déjà avant l'époque de leur captivité.

Philostrate dit que l'usage de deviner au moyen de la baguette était connu et pratiqué chez les peuples de Mytilène (Mételin, île de Lesbos). Tout le monde connaît le rôle merveilleux que jouent, dans la mythologie grecque, les baguettes de Minerve, de Circé, de Médée,

et le bâton ou caducée de Mercure. A la vérité, la baguette, entre les mains de ces divers personnages, est le symbole plutôt que l'agent de leur puissance; mais un indice positif que la baguette servait à la divination chez les Grecs, c'est le terme de *rabdomancie* qui se trouve dans leur langue : un peuple ne crée pas un mot pour exprimer une chose dont il n'a aucune idée. Enfin, à cet indice on peut ajouter le témoignage de saint Chrysostome, qui, dans la *Chaîne des Pères grecs*, mentionne plusieurs sortes de divinations en usage chez ses compatriotes, et notamment celle qui se pratiquait avec des baguettes.

Chez les Romains, le bâton augural appelé *lituus*, qui n'était, selon Macrobe et Aulu-Gelle, qu'une baguette recourbée dans l'endroit le plus fort, passait pour l'instrument le plus auguste de la divination. Les augures l'employaient dans les circonstances les plus solennelles. Romulus s'en était servi pour la description des régions célestes, ou pour l'orientation de sa ville naissante. C'est ce *lituus* qui, après le pillage et l'incendie de Rome par les barbares, fut retrouvé intact dans un temple, et devint, depuis ce moment, un objet sacré que ne devait toucher aucune main profane.

Le *lituus* intervint dans la consécration du successeur de Romulus :

« Numa Pompilius, élu roi par les sénateurs et le peuple, voulut faire consulter les dieux, nous dit Tite-Live, comme l'avait fait son prédécesseur. Il fit donc venir un augure qui le conduisit sur une montagne fort élevée. Là, cet augure, ayant à sa main droite le bâton recourbé, se plaça à gauche du prince, s'y tint couvert, observa l'aspect de la ville et du champ, et, ayant marqué l'orient et l'occident, il se tourna vers l'orient, pour avoir le midi à sa droite et le septentrion à sa gauche, sans se prescrire d'autres bornes que les endroits où la vue ne pouvait

s'étendre. Cela fait, il prit le *lituus* à sa main gauche, mit sa droite sur la tête du prince désigné, et fit cette prière : Père Jupiter, si l'équité demande que Numa, dont je touche la tête, soit le roi des Romains, fais que nous en ayons des signes évidents dans la division que je viens de tracer. »

Quels devaient être et que furent ces signes demandés à Jupiter par l'augure sacré? C'est ce que l'historien oublie de nous dire. Peut-être l'ignorait-il lui-même, les signes manifestés en ce moment solennel étant restés un secret entre le roi élu et le prêtre païen.

Mais les Romains avaient la connaissance d'une baguette divinatoire toute profane, et dont les propriétés étaient aussi merveilleuses qu'utiles. L'usage de cette baguette devait même être fort vulgaire à Rome, puisqu'il y avait donné lieu à un proverbe. On lit, en effet, dans le I^er^ livre des *Offices* de Cicéron le passage suivant :

« Si tout ce qui est nécessaire à notre nourriture et à notre entretien nous arrivait par la vertu de quelque *baguette divine*, comme on dit, chacun de nous, libre de tout soin et de toute affaire, pourrait s'adonner entièrement à l'étude de la science. »

A cette allusion près, Cicéron ne croyait ni à la baguette divinatoire, ni probablement à aucune sorte de divination. Personne n'ignore que Cicéron, ayant été augure lui-même, disait qu'il ne concevait pas que deux augures pussent se regarder sans rire. Il nous a laissé, il est vrai, un traité sur la *divination;* mais à la fin du I^er^ livre de cet ouvrage, il cite les vers suivants d'Ennius, où le poëte se moque des gens qui offrent d'enseigner, moyennant une drachme, l'art de trouver des trésors :

« Je vous la donne de bon cœur, mais ce sera à prendre sur les trésors que vous nous aurez fait trouver. »

Suivant le catalogue que Vétranius Maurus nous a laissé des ouvrages de Varron, cet écrivain aurait composé une *satire* ayant pour titre : *Virgula divina*. Mais si Varron avait ajouté foi à la vertu de la baguette, il avait une belle occasion d'en parler dans un autre de sès écrits où il enseigne la manière de trouver les sources. Or il n'en parle nullement, non plus que Columelle, Pline, Vitruve, Pallade et plusieurs autres écrivains latins qui ont traité de la même matière.

Concluons de tout ce qui précède que, le *lituus* excepté, la baguette divinatoire n'a jamais été prise au sérieux chez les Romains.

Pour continuer ce précis rapide, nous suivrons la baguette chez des peuples plus modernes.

Gonzalès de Mendoza rapporte, dans son *Histoire de la Chine*, qu'il a observé avec soin les pratiques employées par les Chinois dans leurs divinations, et il nous apprend que la plupart d'entre eux se servaient pour cet objet de morceaux de bois disposés de différentes manières.

Si les Chinois n'ont pas reçu des Babyloniens cette pratique superstitieuse, tout porte du moins à croire qu'elle a passé des Babyloniens aux Turcs et aux Scythes, et de ceux-ci aux Illyriens, aux Allemands et à la plupart des nations du Nord.

Le Vénitien Marco Polo assure que la coutume de deviner avec des flèches régnait encore dans tout l'Orient au moment où il exécuta de ce côté le fameux voyage dans lequel il fut sur le point de découvrir l'Amérique par la route de l'Asie.

Un autre voyageur d'une époque plus rapprochée de la nôtre, Thévenot, nous a laissé une très-curieuse relation où l'on trouve ce qui suit :

« Il y a parmi les Turcs plusieurs personnes qui se mêlent de deviner, et elles réussissent fort bien. On voit de ces gens-là en plusieurs coins des rues, assis à terre sur un petit tapis, avec une quantité de livres étalés à terre à l'entour d'eux. Or ils devinent de trois façons : la première se fait ordinairement pour la guerre, quoiqu'elle se fasse aussi pour toute autre chose, comme pour savoir si un homme doit entreprendre un voyage, acheter telle marchandise ou autre chose semblable. Ils prennent quatre flèches qu'ils dressent en pointe, l'une contre l'autre, et les font tenir à deux personnes; puis ils mettent sur un coussin une épée nue devant eux, et lisent un chapitre de l'Alcoran; et alors ces flèches se battent pendant quelque temps, et enfin les unes montent sur les autres. Si les victorieuses ont été nommées *chrétiennes* (car ils en appellent deux les *turques*, et donnent aux autres le nom de leur ennemi), c'est signe que les chrétiens vaincront; si autrement, c'est signe du contraire. Ils ne vont jamais à la guerre qu'auparavant ils ne fassent cette expérience, ce qu'ils appellent *faire le livre*. »

N'est-ce pas là une reproduction exacte du procédé divinatoire du roi de Babylone, se tenant, avec ses flèches, à l'angle de deux chemins? Ne semble-t-il pas aussi qu'il existe une certaine communauté d'origine entre ces pratiques et celles des anciens Germains, qui *faisaient le livre*, ainsi que le rapporte Tacite dans le passage suivant :

« Les anciens Germains croient aux auspices et à la divination plus que nation au monde. Pour la divination, leur méthode est simple. Ils coupent en plusieurs morceaux une *baguette* d'arbre fruitier, et après les avoir distingués par différentes marques, ils les jettent au hasard et pêle-mêle sur une étoffe blanche... et le prêtre prend trois fois chaque morceau, et selon les marques qui se présentent, il donne l'explication.

D'après Ammien Marcellin, la divination se pratiquait chez les Alains au moyen d'une baguette d'osier. Il est probable qu'ils avaient puisé cet usage dans la Scythie, dont ils occupaient une contrée. Ils le communiquèrent sans doute aux Illyriens, leurs voisins, puisque, d'après le témoignage d'un auteur cité par le savant Drusius, les Illyriens devinaient l'avenir au moyen de quelques morceaux de bois. Enfin la même induction porte à penser que cette coutume passa des Illyriens aux Esclavons, qui vinrent s'établir dans une de leurs contrées, et de ceux-ci à différents peuples de la Germanie. On la rencontre chez les Frisons et chez les Moscovites, qui, en se convertissant au christianisme, ne firent guère d'abord qu'ajouter les cérémonies de leur religion nouvelle à leurs anciennes coutumes de divination.

« Le titre 14 de la loi des Frisons portait, dit le P. Lebrun, que, pour découvrir les homicides, l'épreuve des baguettes se ferait dans l'église, et que, auprès même de l'autel et des saintes reliques, on demanderait à Dieu un signe évident qui ferait discerner le vrai coupable d'avec ceux qu'on accuserait faussement. Cela s'appelait le *sort des baguettes*, ou d'un seul mot, *tan, teen*, la *baguette*, les *baguettes*. »

En résumé, si l'on met de côté l'allusion faite par Cicéron, dans un texte trop peu explicite, à la baguette divinatoire, il est certain que dans toute l'antiquité, et même plusieurs siècles après l'époque que l'on désigne ainsi, on ne trouve aucun indice que les bâtons, flèches ou baguettes aient été employés comme moyen de découvrir des objets matériels. On ne les voit servir que dans des cérémonies superstitieuses ou sacrées, comme un signe, un moyen de divination appliqué aux choses morales.

C'est au moyen âge, époque où les croyances au surnaturel occupaient l'universalité des esprits, que l'on vit apparaître l'idée de consacrer la baguette à la découverte d'objets matériels dérobés aux yeux. C'est aux alchimistes, particulièrement à la secte des alchimistes mystiques, que nous avons essayé de caractériser dans un précédent ouvrage [1], qu'appartient l'initiative de cette pensée, bien en harmonie avec leurs élucubrations habituelles.

Le premier écrivain qui parle de l'emploi de la baguette pour découvrir les métaux cachés au sein de la terre et certaines choses matérielles autres que les eaux, est, en effet, un écrivain hermétique : c'est Basile Valentin. Le *Novum Testamentum* de Basile Valentin, moine bénédictin et alchimiste célèbre, qui florissait au XV^e^ siècle, est un témoignage certain que l'on avait alors connaissance de cette pratique superstitieuse, à moins qu'on ne veuille, avec un écrivain moderne, élever des doutes sur l'authenticité des écrits de cet auteur et même sur son existence propre [2].

Basile Valentin nous apprend, dans son *Novum Testamentum*, que, de son temps, la magique baguette portait sept noms différents, outre ceux qu'elle avait reçus de l'antiquité : *verge divine*, *verge luisante*, *verge saillante*, *verge transcendante*, *verge tremblante*, *verge tombante*, *verge supérieure*. Sept chapitres du *Novum Testamentum* répondent à ces sept noms pompeux, qui sont destinés à indiquer, par eux-mêmes, tous les caractères ou les mouvements qu'on a donnés à la baguette divinatoire. Suivant Basile Valentin, les ou-

1. *L'Alchimie et les alchimistes, essai historique et critique sur la philosophie hermétique*, 3^e^ édition. Paris, 1860.

2. M. Hoefer, *Histoire de la chimie*, t. I, p. 454.

vriers mineurs portaient la baguette « à leur ceinture ou à leur chapeau[1] ».

Après Basile Valentin, la baguette divinatoire tombe quelque temps dans l'oubli; il faut aller jusqu'à la fin du xv^e^ siècle pour trouver un autre écrivain qui lui accorde quelque mention.

Basile Valentin était alchimiste. Parmi les auteurs qui, après lui, s'occupèrent de la baguette, on trouve un grand nombre de philosophes hermétiques : tels sont Robert Fludd, Mayer, Paracelse et Agricola. Or, on ne peut s'empêcher de se poser, à ce propos, ce dilemme fort simple : si tous ces chercheurs d'or avaient su faire un bon usage de la baguette divinatoire, il est évident qu'ils auraient pu se passer de travailler à l'accomplissement du grand œuvre et de couver pendant de si longues années l'*œuf philosophique* ; il n'est pas moins certain, d'un autre côté, que s'ils avaient réussi à composer la pierre philosophale, la baguette divinatoire leur était superflue pour découvrir des trésors et des métaux précieux; il est donc bien étrange que la plupart d'entre eux, qui se vantent presque toujours de cumuler ces deux secrets, soient constamment demeurés en proie à la plus triste indigence.

C'est en vain que l'on chercherait dans les ouvrages des auteurs hermétiques qui ont écrit sur la baguette divinatoire quelques notions précises sur les propriétés de cet instrument et sur l'art de s'en servir. Ils ne sont pas plus clairs sur ce sujet que sur les opérations d'alchimie qu'ils prétendent décrire. Tout ce qu'a dit sur cette matière l'obscur Paracelse est tellement inconsistant, que l'on serait fort embarrassé de savoir à quelle

1. *Testamentum novum* lib. I, cap. xxv, (*De virga transcendente*).

opinion il s'arrête. Tantôt il approuve, tantôt il proscrit cette pratique. On ne peut douter pourtant qu'il n'en admette l'efficacité. Le jésuite Kircher attribue même à Paracelse d'avoir indiqué de quel bois il fallait se servir pour découvrir les différents métaux au moyen de la baguette. Pour donner une idée complète des incertitudes et des variations de Paracelse sur ce point, nous devons ajouter qu'il se tenait quelquefois dans un prudent milieu entre le oui et le non. Dans son traité de *la Philosophie occulte*, il prescrit de distinguer entre les trésors cachés par les humains et ceux qui sont amassés et gardés par des gnomes. Mais comment faire cette distinction? C'est ce qu'il se garde bien de nous apprendre.

Tout ce que le jésuite Kircher assure avoir lu, de son temps, dans les écrits de Paracelse, ne se retrouve pas dans le volumineux recueil des œuvres du médecin suisse, qui a été publié à Genève en 1658. Mais il n'en est pas moins établi, et c'est là ce qui nous intéresse, qu'à l'époque où vivait Paracelse, on croyait avec lui à la vertu de la baguette pour la découverte des métaux.

La coutume de chercher les métaux à l'aide de la baguette divinatoire, qui s'est montrée pour la première fois en Allemagne au xv^e^ siècle avec Basile Valentin, et au commencement du siècle suivant avec Paracelse, passe bientôt en Flandre, et successivement en Angleterre, en Suède, en France et dans les contrées les plus méridionales de l'Europe.

Dans son admirable *Traité des métaux* (*De rebus metallicis*), le sage et savant Agricola nous fait connaître les pratiques ordinaires des hommes à baguette. Mais il se prononce contre cet usage, qu'il regarde comme un

souvenir des opérations des magiciens antiques. D'après lui, on ne voit que les petits ouvriers des mines, « gens sans religion », employer la baguette pour chercher les métaux.

Un disciple de Paracelse, Goclénius, dont nous aurons à parler plus au long dans le volume suivant de cet ouvrage, à propos des antécédents historiques du magnétisme animal, a composé les traités *De la vertu des plantes*, et *De l'onguent aux armes*, dans lesquels il admet l'efficacité et approuve l'emploi de la baguette de coudrier pour découvrir les métaux.

L'opinion de ce Goclénius déplut au P. Roberti, jésuite flamand; après l'avoir attaquée par le raisonnement, ensuite par l'injure, le P. Roberti passe du sévère au plaisant, et parodie, en guise d'épigramme contre son adversaire, deux vers des bucoliques de Virgile :

> Goclen amat *Corylos;* illas dum Goclen amabit,
> Nec myrthus vincet *corylos*, nec laurea Phœbi.

Un autre paracelsiste, André Libavius, allègue les expériences qu'il a exécutées, pour se déclarer partisan de la baguette divinatoire et trouver son usage fort licite. S'il ne s'agissait pas d'une question particulière et sans rapport avec un système quelconque de philosophie, il serait peut-être rationnel de juger de l'opinion définitive de Paracelse par celle de ses disciples.

Mais l'opinion d'Agricola, qui attribuait à des enchantements et à des paroles magiques les effets de la baguette, ne manquait pas d'adhérents. Tels étaient, par exemple, le jésuite Cœsius, auteur d'une *Minéralogie;* le P. Forérus, autre jésuite, et surtout Kircher. Ce dernier, plus savant et bien meilleur physicien que son

confrère, fonde son sentiment sur l'expérience. Il a tout à fait le droit de déclarer chimérique la prétendue sympathie entre une baguette et les métaux, puisqu'il a, comme il nous le dit, « expérimenté plusieurs fois que les baguettes du bois que l'on déclarait être sympathique avec certains métaux, étant placées sur des pivots, en équilibre, auprès de ces métaux, ne remuaient en aucune manière ». (*De arte magnetica.*) Dans son autre ouvrage, *Mundus subterraneus*, le P. Kircher, revenant sur cette question, déclare que le mouvement de la baguette ne peut être qu'un effet surnaturel, si toutefois il n'est le résultat de l'adresse ou de la supercherie de celui qui la tient entre ses mains.

En 1659, le jésuite Gaspard Schott, contemporain et confrère de Kircher, dit que dans toutes les villes d'Allemagne où il a demeuré, l'emploi de la baguette était un moyen très-répandu, et qu'il a pu voir lui-même plusieurs personnes trouver par ce moyen l'or et l'argent cachés.

Gaspard Schott a eu le mérite d'entrevoir, dès son époque, la véritable cause des mouvements de la baguette, qu'il n'est pas très-éloigné d'attribuer à l'*imagination* de celui qui la fait mouvoir.

« J'ai cherché, dit-il, avec grand soin si la baguette de coudrier a réellement une sympathie avec l'or et l'argent, et si elle est mise en mouvement par une force naturelle. De même j'ai cherché si un anneau de métal qu'on tient suspendu par un fil au milieu d'un vase de verre, et qui marque l'heure par les battements, est mû par une force semblable. J'ai trouvé que ces effets ne pouvaient avoir lieu que par la tromperie de ceux qui tiennent la baguette ou le pendule, ou peut-être par une secrète impulsion diabolique, ou peut-être encore parce que l'imagination met la main en mouvement. »

Gaspard Peucer a publié, en 1584, un *Traité des principaux genres de divinations* dans lequel il attribue l'efficacité de la baguette divinatoire à la sympathie entre le bois du coudrier et les métaux, fidèle en cela à la doctrine si fort en faveur au moyen âge, qui établissait des relations secrètes d'attraction et de sympathie mutuelles entre certaines choses matérielles, et même entre celles-ci et les choses du monde moral.

Philippe Mélanchthon, dont Peucer était gendre, professe la même opinion dans le discours qu'il a composé sur la *sympathie*.

Porta, dans sa *Magie naturelle*, la partage encore, et tel est aussi l'avis de Keckermann, qui invoque à ce sujet l'autorité de Mélanchthon.

Michel Mayer, philosophe alchimiste, auteur d'un ouvrage intitulé *Verum inventum, hoc est munera Germaniæ*, n'accorde qu'à la baguette de coudrier des propriétés précieuses qui tiennent, selon lui, à la sympathie de ce bois pour les métaux. Il compare la baguette à une sage-femme aidant aux montagnes à accoucher des matières métalliques dont elles sont enceintes. Il attribue à l'Allemagne, ainsi que beaucoup d'autres inventions, la découverte des vertus de la baguette divinatoire.

Le témoignage de Mayer confirme donc l'opinion que nous avons émise plus haut, et qui considère l'Allemagne comme le pays où l'usage de la baguette a pris pour la première fois naissance en Occident. Les auteurs que nous avons cités depuis le commencement du XV^e^ siècle jusqu'à la fin du XVI^e^ sont Allemands pour la plupart. Un usage dont aucun antécédent ne se montre ailleurs ne doit-il pas être considéré comme une invention propre aux peuples qui l'ont les premiers mis

en pratique et l'ont ensuite communiqué aux autres nations ? Notre opinion sur l'origine de l'usage de la baguette au moyen âge pourra donc sembler acceptable, et nous pourrons répéter avec Michel Mayer : *Munera Germaniæ!*

Les noms des différents écrivains ou philosophes célèbres que nous avons cités dans les pages qui précèdent montrent qu'aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, la plupart des savants de cette période avaient adopté la croyance aux vertus de la baguette divinatoire. L'esprit de crédulité, l'amour du merveilleux, qui distinguent cette époque, ne pouvaient en effet manquer de s'emparer de ce nouvel et puissant aliment. Pendant que d'autres écrivains, plus ou moins illustres, tels que Robert Fludd, Rodolphe Glauber, Edo Neuhusius, Sylvester Rattray, Boyle, Mathias Villénius, etc., vont continuer, pendant le XVII^e^ siècle, à disserter sur l'usage de la baguette appliquée à la découverte des métaux précieux et des trésors cachés, cet instrument va tout à coup acquérir une propriété nouvelle, celle de révéler l'existence des mines. C'est encore par l'Allemagne que nous arrivera cette addition de vertu miraculeuse. Entrons dans l'exposé de cette troisième phase de l'histoire de la baguette, qui va nous fournir l'occasion d'arracher à l'oubli le nom d'une femme digne de figurer avec honneur dans nos fastes nationaux.

CHAPITRE II

La baronne de Beausoleil. — Emploi de la baguette divinatoire pour la découverte des mines.

Le nom de la baronne de Beausoleil et le genre de services qu'elle a rendus à la France sont aujourd'hui à peine connus, si ce n'est de quelques rares érudits. Nos dictionnaires biographiques les passent sous silence ou les mentionnent en quelques lignes. La note qui lui est consacrée dans la plupart de ces ouvrages est conçue uniformément à peu près en ces termes : « Madame » de Beausoleil, astronome et alchimiste du dix-sep- » tième siècle, venue d'Allemagne en France pour y » exercer son art; mise à Vincennes, en 1641, par » l'ordre du cardinal Richelieu; on ignore l'époque de » sa mort. » — Et c'est là tout. Cependant la femme éminente qui a porté ce nom avait tous les titres pour vivre dans les souvenirs et dans la reconnaissance de la postérité. Elle donna, la première, l'éveil sur l'étendue des richesses minéralogiques de la France et montra tout le parti qu'il était possible d'en tirer pour la prospérité de ce pays. Elle prouva que l'exploitation de nos productions souterraines devait être une cause puissante de développement du crédit à l'extérieur, et de la prospérité publique à l'intérieur; elle embrassa d'un coup d'œil vraiment politique l'avenir réservé à l'exploitation de cette branche, alors inculte ou ignorée, des revenus du royaume. Elle proclama cette vérité, que la France possède et n'a nul besoin de demander aux autres nations les matières premières qui sont nécessaires à l'industrie des peuples. Elle fut, en

un mot, la révélatrice de nos richesses souterraines.

Comment furent payés les services rendus à la France par cette femme distinguée ? Victime de l'ignorance et du fanatisme de son époque, elle succomba devant de lâches intrigues. Après la perte de ses biens, elle fut jetée, par l'ordre de Richelieu, dans la prison de Vincennes, où elle mourut dans un affreux abandon. Après sa mort, son nom fut voué au dédain et à l'oubli. Il y a, dans les annales de la science, une page douloureuse où l'historien inscrit pieusement le nom vénéré de ses martyrs. Heureux celui qui peut ajouter sur cette page de justice un nom arraché à l'indifférence des siècles ! Cet acte historique, nous allons essayer de l'accomplir pour la mémoire d'une femme digne de tous les respects des amis de la science. Il nous suffira, pour cela, de réunir les éléments épars propres à recomposer cette physionomie intéressante et ignorée.

Il est impossible de dire exactement aujourd'hui en quelle année et dans quelle ville naquit la baronne de Beausoleil. Comme elle nous apprend, dans un mémoire imprimé en 1640, qu'elle « s'occupe depuis trente ans de l'art des mines », on peut en inférer qu'elle était née vers 1590. Elle appartenait à une famille noble de la Touraine ou du Berri, et son nom propre était Martine de Bertereau. Sa destinée fut fixée par son mariage, qui dut s'accomplir vers l'année 1610, avec le baron de Beausoleil.

Jean du Châtelet, baron de Beausoleil et d'Auffembach, était un des savants les plus recommandables du XVII^e^ siècle. Noble et originaire du Brabant, au lieu de suivre la carrière des armes, selon l'usage des jeunes gens des grandes familles de ce temps, il s'était voué de bonne heure à l'étude des sciences. La minéralogie

devint l'objet spécial de ses études. Devenu habile dans cette science, le baron de Beausoleil ne tarda pas à être connu comme l'un des premiers ingénieurs de l'Europe. Il avait visité successivement les mines de l'Allemagne, de la Hongrie, de la Bohême, du Tyrol, de la Silésie, de la Moravie, de la Pologne, de la Suède, de l'Italie, de l'Espagne, de l'Écosse, de l'Angleterre et de la France. Il obtint de divers souverains de l'Europe des commissions importantes. Les empereurs d'Allemagne Rodolphe et Mathias, l'avaient nommé conseiller et commissaire général des trois chambres des mines de la Hongrie. L'archiduc Léopold le créa directeur des mines du Tyrol et du Trentin. Les ducs de Bavière, de Nieubourg et de Clèves lui donnèrent les mêmes titres dans leurs duchés. Enfin un pape lui accorda un semblable brevet dans tout l'État apostolique.

Comment s'opéra la rencontre et l'union de ce savant minéralogiste avec Martine de Bertereau?

Pierre de Beringhen, premier valet de chambre de Henri IV, nommé par le roi contrôleur général des mines de France, avait à exploiter, pour son compte particulier, les mines de la Guyenne, du pays de Labour, et celles du haut et du bas Languedoc, que le roi avait aliénées en sa faveur. Pierre de Beringhen était originaire des Pays-Bas, qui étaient aussi, comme nous l'avons dit, la patrie du baron de Beausoleil. C'est probablement grâce à cette communauté de patrie que Pierre de Beringhen put connaître le baron de Beausoleil, et c'est sur le bruit de sa renommée qu'il fut amené à attirer en France ce savant ingénieur pour lui confier l'exploitation et la direction de ses mines. Le baron de Beausoleil vint en France vers l'année 1600 sur l'invitation du contrôleur général des mines,

et c'est dix ans après que s'accomplit son mariage avec Martine de Bertereau.

A la suite de leur union, les deux époux entreprirent de grands voyages, pendant lesquels les heureuses facultés de madame de Beausoleil durent se développer singulièrement, et se diriger avec fruit vers l'objet habituel des études de son mari. Elle parcourut l'Allemagne, l'Italie, la Suède et peut-être l'Espagne. Elle traversa même l'Atlantique et visita le nouveau monde. Profitant des lumières acquises dans ces longs voyages, elle s'initia à toutes les connaissances qui se rattachent à l'art de l'ingénieur des mines. Elle s'appliqua à la géométrie, la mécanique, l'hydraulique, la minéralogie et la chimie. Outre les langues vivantes les plus répandues alors, l'italien, l'allemand, l'anglais, l'espagnol, elle possédait encore le latin, et même l'hébreu, s'il faut en juger par quelques citations hébraïques que l'on trouve dans son livre. C'était, en un mot, une femme d'une vaste instruction et d'une grande intelligence.

Le baron de Beausoleil, pendant son séjour en France, de l'année 1600 à l'année 1610, ne s'était pas seulement consacré au travail de surveillance et d'exploitation de mines que Pierre de Beringhen lui avait demandé. Les voyages lointains qu'il exécuta depuis avec sa femme l'occupèrent jusqu'à l'année 1626. Ce ne fut qu'alors, c'est-à-dire à son retour en France, qu'il entreprit sérieusement les travaux d'exploitation pour le compte du contrôleur général des mines du royaume.

Il dut accomplir avec un grand succès la mission qui lui avait été confiée par Pierre de Beringhen, puisque le maréchal d'Effiat (père du marquis de Cinq-Mars, mort sur l'échafaud en 1642 par la vengeance de Richelieu) accorda, le 31 décembre 1626, en sa qualité

de surintendant des mines et minières de France, y faire ouvrir des mines, indiquer les minerais dont il ferait la découverte, et en donner son avis, afin que l'on statuât sur ce qu'il importait d'entreprendre à ce sujet dans les intérêts du roi [1].

C'est pendant son séjour dans le Languedoc que le baron de Beausoleil publia, à Béziers, une petite dissertation latine sous ce titre : *Diorismus veræ philosophiæ de materia prima lapidis* (*Explication de la vraie philosophie concernant la matière première des minéraux*). Cet opuscule, qui traite des métamorphoses de la matière en général, n'est qu'un écho des vaines

1. Cette commission, donnée par le maréchal d'Effiat, est une pièce précieuse en ce qu'elle montre positivement l'état dans lequel se trouvaient alors les mines de France : « Notre intention, dit le surintendant général, conforme à l'intention de Sa Majesté, estant de descouvrir, faire valoir et tirer utilité au bien et à l'accroissement de l'Estat et du service de Sa Majesté de toutes les mines et minières de ce royaume, *inutiles ou de peu de fruict jusques à présent;* et ayant esté duement informez par rapport de l'estude et recherche très-exacte et particulière que vous avez tousiours faicte pour acquérir la cognoissance de la nature de tous métaux et minéraux, et notamment des lieux et matrices qu'ils se tirent en ce royaume; que par cette estude vous êtes parvenu à cette cognoissance très-parfaite, avez découvert tous les lieux où les dites mines sont plus abondantes en ce royaume, et qu'elles sont les meilleures, les plus utiles, et les plus faciles à ouvrir et à descouvrir; et encore que par essay très-certain vous pouvez cognoistre la qualité et le degré de bonté des dits métaux et minéraux; à ces causes et autres particulières considérations, nous, en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, vous avons commis, ordonné et député, commettons, ordonnons et députons par ces présentes pour vous transporter en tous lieux et provinces de ce royaume esquels vous jugerez et saurez êtres les dites mines et minières de quelque nature qu'elles soient, les ouvrir et faire ouvrir entièrement, etc. » — La mesure adoptée ainsi par l'administration était donc une exploration minéralogique dont les résultats devaient être transmis au surintendant, qui, sur ces éléments, déciderait en dernier ressort du plan à adopter pour l'exploitation générale de ces mines. Le parlement de Bordeaux enregistra cette commission le 12 juin 1627, et celui de Toulouse, le 8 juillet.

et obscures spéculations de la science de cette époque sur la nature intime et l'origine des corps naturels. On y trouve, avec les fausses idées du temps, d'autres merveilles empruntées aux anciens. On peut y lire, comme dans Virgile, que les abeilles naissent du corps putréfié d'un bœuf, et de plus que la paille, les rats, le miel, la rosée et les anguilles ont une même origine. A part ses connaissances en minéralogie et en métallurgie, le baron de Beausoleil ne possédait donc pas sur la physique générale et sur la chimie des notions plus saines que celles qui avaient cours à son époque. En effet, il se piquait un peu d'alchimie et beaucoup d'astrologie. Il s'entourait, dans ses excursions, de tout un ridicule attirail d'instruments astrologiques, auxquels il prétendait devoir le succès de ses recherches. C'était là une des folies du siècle, folie regrettable, surtout pour Beausoleil, car elle nuisit beaucoup à son crédit et surtout à la fortune qu'il aurait pu faire dans la carrière où il était véritablement supérieur.

La commission accordée par le maréchal d'Effiat au baron de Beausoleil fut enregistrée, en 1627, par les parlements de Bordeaux et de Toulouse, et pendant la même année par le parlement de Provence, à la suite de la visite que notre minéralogiste avait faite dans les principales villes du midi de la France. De là il se rendit, accompagné de sa femme, en Bretagne, et il fixa sa résidence à Morlaix.

C'est dans cette dernière ville, où s'étaient installés les deux époux, que leur arriva, en 1627, la très-fâcheuse aventure que nous allons rapporter.

Tandis que le baron était allé reconnaître une mine dans la forêt de Buisson-Rochemares, la baronne, de son côté, s'était transportée à Rennes, pour y sollici-

ter l'enregistrement de leur commission. Profitant de cette double absence, un prévôt provincial du duché de Bretagne, nommé la Touche-Grippé, que la baronne appelle, par dérision, *Touche-Grippe-Minon*, pratiqua chez eux, à l'improviste, une perquisition, sous ce prétexte commode qu'il ne croyait pas qu'il fût possible de découvrir des mines, et en général les choses cachées sous terre, sans le secours des démons, qui ne les révèlent qu'aux magiciens. C'est sous cette couleur, et sans doute aussi par l'inspiration de sa cupidité personnelle, que la Touche-Grippé entra sournoisement dans la demeure du baron de Beausoleil, assisté seulement d'un substitut du procureur général. Il y fit main basse sur tout ce qui fut trouvé dans leurs coffres : or et argent, bagues, pierreries, échantillons de mines, instruments propres à la découverte et à l'essai des minerais, procès-verbaux, mémoires des lieux où les mines avaient été signalées, rien n'échappa à la rapacité des deux magistrats de Morlaix, qui firent leur charge au domicile des époux absents, absolument comme certains agents inférieurs de la justice espagnole font la leur dans le roman de *Gil Blas*.

Surpris de cette manière, le baron et sa femme eurent encore à se purger de la prévention de magie et de sortilége que faisait peser sur eux l'indigne procédé du prévôt provincial. Leur justification fut aisément accueillie par des magistrats désintéressés; elle fut pleine et entière, sans avoir néanmoins d'autre résultat pour eux qu'un déni de justice. En effet, ils ne furent pas inquiétés, et l'affaire n'eut pas d'autres suites, mais le prévôt et son assistant ne le furent pas non plus et gardèrent imperturbablement tout ce qu'ils avaient pris. Ni le parlement de Bretagne, dont ils étaient

les subordonnés, ni le conseil du roi, dans lequel leurs victimes avaient pourtant de puissants protecteurs, ne daignèrent seulement s'occuper de cette affaire. En 1640, c'est-à-dire plus de douze ans après, la baronne demandait encore une justice qui ne lui fut jamais rendue.

Cette mésaventure ayant dérangé les affaires des deux époux, ils se décidèrent à reprendre le chemin de l'Allemagne, où l'empereur Ferdinand II réintégra le baron dans sa charge de conseiller et commissaire des mines de Hongrie. Plus tard, ce monarque consentit pourtant à le laisser partir de nouveau; il lui fit expédier son passe-port « pour aller et venir dans les États de l'empire[1] ».

Mais les Beausoleil n'avaient pas renoncé à la pensée de faire fortune en France, grâce à l'entreprise considé-

1. Ce passe-port, en langue latine, est daté du mois de septembre 1629. Son contenu témoigne des services rendus par cet ingénieur dans les mines de Hongrie, et atteste la reconnaissance du souverain :

« Nous vous faisons savoir et déclarons, dit l'empereur, que, dans le mois de septembre 1629, le porteur du présent, notre très-cher et très-fidèle Jean du Chastelet, baron de Beausoleil, sur sa comparution très-humble devant nous, et son offre d'offices et de services, a été attaché par nous, avec commission spéciale, à notre royaume de Hongrie, constitué commissaire, et délégué avec clémence à l'administration des mines; et afin qu'il pût présider et servir avec plus de fruit et de commodité à ce grand travail, nous l'avons en outre gratifié et décoré, par une grâce et affection singulière, du titre insigne de conseiller de Notre Majesté. Mais, comme après cette mission menée à fin avec succès, il n'a pas convenu audit baron, dans ces temps de trouble, de s'en charger de nouveau, et qu'il a demandé congé pour ce temps à Notre Sacrée Majesté, afin de visiter d'autres royaumes et pays, requérant en même temps de Notre Sacrée Majesté des lettres de bon témoignage et recommandation, nous n'avons pas voulu nous refuser à cette honnête demande, et nous avons résolu dans notre clémence d'accéder à son vœu, etc. » — Gobet, *Anciens minéralogistes*, t. I, p. 441-442.

rable qu'ils avaient commencé d'exécuter d'après la commission accordée par le maréchal d'Effiat. Le baron se rendit dans les Pays-Bas, où il sollicita et obtint du prince d'Orange-Nassau un autre passe-port, daté de la Haye. Ce passe-port est conçu dans des termes qui font connaître ses titres et le train avec lequel il voyageait.

« S'en allant, le sieur Jean du Chastelet, baron de Beausoleil, commissaire général des mines de Hongrie, et conseiller de Sa Sacrée Majesté Impériale, avec sa femme, ses enfants, serviteurs, servantes, hardes et bagages, d'icy par le Brabant en France..., et après s'en retourner en Allemagne... »

La suite du baron de Beausoleil se composait, comme il est dit sur le passe-port, qui les désigne sous le nom de *serviteurs*, de cinquante mineurs ou fondeurs allemands et de dix mineurs hongrois, ce qui marque suffisamment un état de fortune et un train considérables.

Le roi Louis XIII ayant accordé des lettres de *surannation*, délivrées à Paris le 11 août 1632, pour faire enregistrer aux parlements de Paris, de Rouen, de Dijon et de Pau la commission donnée en 1626 par le maréchal d'Effiat, les travaux de la grande exploitation minéralogique sollicitée par les Beausoleil purent dès lors être commencés.

On débuta par les provinces du Midi et celle de la Bretagne. Ce ne fut pas néanmoins sans quelque résistance de la part des parlements provinciaux. On objectait que la commission donnée par le maréchal d'Effiat, n'ayant pas été présentée aux parlements en temps opportun, se trouvait périmée et sans valeur. Aussi se trouva-t-on obligé d'obtenir des ordonnances du roi adressées aux parlements de Paris, Rouen, Dijon et

Pau, et tous autres justiciers et officiers, pour confirmer et faire continuer cette commission.

« Doutant, dit le roi à ces parlements, que fissiez difficulté de faire registrer la commission émanée de feu notre très-cher cousin le maréchal d'Effiat, intendant des mines et minières de France, et, suivant icelle, souffrir à notre cher et bien-aimé le sieur du Chastelet, baron de Beausoleil, faire la recherche et découverte des dites mines et minières dans vos ressorts; de l'avis de notre conseil, qui a vu notre commission, arrêts de vérification en nos cours de parlement de Bordeaux, Thoulouse, Provence, Rennes, ayant les certificats de la découverte qu'il a faite de plusieurs des dites mines et minières, et preuve d'icelles, vous mandons, ordonnons, etc. »

Il est ordonné de faire cesser tout empêchement et résistance à la mission de l'ingénieur, et de donner plein et entier effet à la commission accordée par le maréchal d'Effiat.

Cependant les précédents travaux que nos deux minéralogistes avaient exécutés en France ne les avaient pas enrichis, comme on l'a vu. Ils travaillaient en effet dans des conditions qui devaient nécessairement entraîner leur ruine, sans même que des prévôts à la façon de *Grippe-Touche-Minon* y aidassent en rien. Non-seulement ils ne recevaient aucun traitement du roi, mais ils faisaient, sur leurs propres biens, l'avance de tous les frais qu'entraînaient les opérations relatives à la découverte des mines et à l'épreuve des minerais. Ils se transportaient de province en province, ayant à leur charge le salaire des soixante ouvriers mineurs qu'il avaient amenés d'Allemagne. Dans un de ses manifestes, la baronne de Beausoleil se vante d'être venue en France avec son époux dans le seul but d'enrichir le roi de France, et elle ne semble exprimer en cela que le fait le plus vrai.

Engagés dans une vaste entreprise qui ne leur rapportait, pour le moment, qu'un peu de gloire et beaucoup de jalousie, les Beausoleil espéraient trouver la récompense et le fruit de leurs laborieux efforts dans quelque concession de mines importantes à exploiter en France, ou dans quelques droits superbes que la reconnaissance royale leur réserverait sur l'exploitation des mines découvertes par leurs soins; mais ce jour était bien lent à arriver, et ils avaient déjà dépensé trois cent mille livres de leur fortune, c'est-à-dire une somme équivalant aujourd'hui à plus d'un million.

La baronne de Beausoleil avait eu l'initiative de cette valeureuse entreprise, et elle en dirigeait l'exécution. Pendant que son mari travaillait à la recherche des mines, c'est elle qui s'occupait des affaires. En 1632, l'année même du début de l'exploitation, elle dressa un état des services qu'ils avaient rendus au roi depuis leur première entrée en France. Cet imprimé avait pour titre : *Véritable déclaration faite au roi et à nos seigneurs de son conseil, des riches et inestimables trésors nouvellement descouverts dans le royaume.* N'ayant pas obtenu tout d'abord les faveurs qu'elle était en droit d'attendre du roi et de son conseil, la baronne fit réimprimer la même brochure sous ce titre : *Véritable déclaration de la descouverte des mines et minières de France, par le moyen desquelles Sa Majesté et ses subjects se peuvent passer de tous les pays étrangers; ensemble des propriétez d'aucunes sources et eaux minérales descouvertes depuis peu de temps, à Château-Thierry, par dame Martine de Bertereau, baronne de Beausoleil*, 1632[1]. L'ouvrage est dédié : *A hault et*

1. Cet ouvrage de la baronne de Beausoleil, ainsi que *la Restitution de Pluton*, dont il sera question plus loin, et ce qui concerne les tra-

puissant seigneur, messire Anthoine de Ruzé, pair et maréchal de France, marquis d'Effiat, surintendant général des finances et des mines et minières de France. C'était un hommage bien dû au seul protecteur qui avait accueilli et encouragé leurs travaux.

On trouve indiquées dans cet opuscule cent cinquante mines comme ayant été découvertes par l'ingénieur et sa femme. Gobet, dans la préface qu'il a mise en tête de leurs œuvres minéralogiques, assure qu'ayant vérifié, longtemps après, quelques-unes de ces indications, ce que personne ne s'était encore donné la peine de faire avec soin, il les trouva parfaitement exactes. L'abbé de Vallemont, dans sa *Physique occulte*, enchérit encore sur cette affirmation : « Voilà, dit-il, cent cinquante minières découvertes dans le royaume par les soins de l'Allemand dont j'ai parlé, et qui ajoute qu'il en a encore trouvé quantité d'autres. De ma part, je puis assurer que j'en ai vu plus de cinquante dont il ne fait aucune mention. »

Il est donc impossible de douter que ces deux personnages aient possédé une grande science minéralogique, dont ils firent plusieurs applications utiles à notre pays. La persistance du gouvernement à les employer, malgré l'envie qu'on leur portait et le mauvais jour que leurs ennemis s'efforçaient de jeter sur leurs travaux, est déjà un fait significatif. Mais on trouve une preuve plus positive, un certificat officiel et authentique de leurs talents et de leurs services, dans un nouveau brevet que M. de la Porte de la Meilleraye, successeur

vaux des Beausoleil, ont été réimprimés dans le tome I de l'ouvrage de Godet : *les Anciens minéralogistes de France*, p. 291-452. C'est ce qui les a sauvés de l'oubli. Ils sont également mentionnés dans la *Métallurgie* d'A. Barba, t. II, in-12.

du maréchal d'Effiat dans la surintendance générale des mines, accorda au baron de Beausoleil le 18 août 1634, et qui fut, comme le précédent, enregistré dans plusieurs parlements du royaume. Cette dernière commission leur accorde même des pouvoirs très-étendus qui ne figuraient pas dans la première[1].

1. On en jugera par l'extrait suivant :

« Comme par lettres du feu sir d'Effiat, conseiller de Sa Majesté en ses conseils d'État et privé, chevalier de ses ordres, surintendant des finances et des dites mines et minières, du dernier jour de décembre 1626, vous avez été commis et député pour faire générale recherche des mines et minières de ce royaume, pays, terres et seigneuries de l'obéissance de Sa Majesté, à quoi vous avez vaqué avec telle affection et diligence, à vos propres coûts et dépens, que vous avez trouvé et découvert nombre de mines d'or et d'argent, plomb et autres minéraux et semi-minéraux, et même des pierres précieuses, tant fines que communes, desquelles il peut revenir grande utilité à Sa Majesté et à la chose publique, pour avoir l'ordre du travail desquelles mines vous faites à présent vos diligences; et d'autant que nous sommes avertis qu'en faisant votre recherche des dites mines vous avez trouvé plusieurs personnes qui les travaillent et les font travailler secrètement, et la plupart à l'heure de nuit, sans aucune permission de Sa Majesté, ni de nous, et de ceux qui ont été en notre dite charge, et de notre dit lieutenant général, et vendent la terre ou pierres des dites mines aux étrangers, qui frustrent la France des profits de la fonte et affinements d'icelles, nous à ces causes, attendant qu'il ait plu à Sa Majesté nous ordonner de pourvoir à l'ordre du travail des dites mines sur les propositions qui en ont été par vous faites, à plein confians en votre capacité et expérience au fait des dits travaux des mines, affection et fidélité au service de Sa Majesté et du public, vous avons, en conséquence de la commission du dit sieur maréchal d'Effiat, de nouveau commis et député, commettons et députons par ces présentes, pour continuer la recherche et perquisition générale des dites mines et minières métalliques, de quelque matière, qualité et condition qu'elles soient, dont il peut revenir de l'utilité à Sa Majesté, en toute l'étendue de ce royaume, et faire procès-verbaux, en présence et assistance des officiers des lieux ou autres personnes publiques, de la qualité, nature et valeur des dites mines, en tirer des échantillons pour en faire des essais, pour ce fait et rapporté par devers nous, être ordonné ce que de raison. Si vous mandons et commettons aussi par ces présentes de faire saisir et mettre sous la main de Sa Majesté par le pre-

Par cette nouvelle commission, le baron de Beausoleil se trouvait élevé au grade d'inspecteur général des mines de France, en attendant qu'à la fin de son grand travail préliminaire d'investigation on le mît à la tête de quelques-unes de ces exploitations.

Certes, si la considération et la gloire pouvaient indéfiniment suffire au mérite, le baron du Châtelet et la dame de Bertereau auraient trouvé leur plus magnifique récompense dans cette commission du surintendant des mines. Mais une gloire qui leur revenait à cent mille écus de leur avoir, non compris leurs talents et leurs peines, ne pouvait leur apparaître que comme une déception bien amère.

Le succès était loin, en effet, d'arriver aussi facilement et aussi vite que l'avait espéré, dans son enthousiasme, l'ardente inspiratrice de cette œuvre. Dans le travail des mines, les moindres recherches sont une source de dépenses considérables; des opérations de ce

mier huissier ou sergent pour ce requis et à défaut par Jean Le Mesle, Georges Bouchery, archers des dites mines et minières, qu'à ce faire nous avons commis et commettons, toutes et chacunes les mines et minières de ce royaume, avec les instruments servant au travail d'icelles, et tout ce qui en dépend, que vous trouverez être ou avoir été ouvertes et travaillées sans expresse permission de Sa Majesté ou de nous, nos dits prédécesseurs, ou notre lieutenant général, et sans avoir payé les droits de la couronne; et faire donner assignations aux dits délinquants et à tous opposants à l'exécution des présentes, devant nous ou notre lieutenant général, ou officiers par lui subrogés, au siége de l'admirauté, mines et minières de France, proche la grande salle du Palais, pour se voir condamner au payement des droits de Sa Majesté et aux peines civiles et criminelles portées par les édits et ordonnances, lois, statuts et règlements des dites mines, etc., etc.

» En témoin de quoi nous avons fait mettre et apposer le scel de la juridiction royale des mines et minières, et signé par notre greffier. A Paris, le dix-huitième jour d'août mille six cent trente-quatre.

Signé » AUBRI. »

(Gobet, *Anciens minéralogistes*, t. I, p. 147.)

genre, commencées sur tant de points à la fois, devenaient nécessairement ruineuses. C'était une entreprise de souverain et non de particulier, à une époque où l'idée des associations financières n'existait encore que dans les limbes de l'avenir. Après dix ans de ces travaux ruineux, les Beausoleil, qui n'avaient pu arracher du gouvernement la plus légère ratification des promesses qu'ils en avaient reçues, commencèrent donc à voir la fin de leurs ressources. Quelle que fût la fortune de leur maison, elle n'avait pu suffire à une pareille nécessité de dépenses continuelles, faites sans compensation aucune. D'après quelques plaintes qui échappent à la baronne, à propos de « la considération qui se mesure en France à la splendeur des équipages », il est facile de comprendre qu'après ces dix années leur train n'était plus fort brillant.

Toutefois les espérances des deux époux furent un moment sur le point de se réaliser. Les conditions mises par le gouvernement à une concession de mines en leur faveur avaient déjà été arrêtées, en plusieurs articles, au conseil du roi, lorsque le conseiller dont on devait entendre le rapport avant de rédiger l'arrêt se retira subitement, on ne sait sous quel prétexte. Celui qui fut désigné pour le remplacer négligea son travail, ou plutôt oublia entièrement de le faire, favorisant par ce moyen l'indécision systématique du conseil du roi. Sans doute, après avoir compris toute l'importance des mines découvertes par ces habiles explorateurs, on commençait à se repentir de leur en avoir promis la concession. Cette indécision, que les postulants avaient le droit de qualifier d'ingratitude, se prolongea jusqu'à 1640. Ainsi, malgré les commissions royales, malgré la recommandation de l'empereur d'Allemagne, malgré la promesse

du conseil du roi, malgré les services qu'ils rendaient à la France en dévoilant des richesses négligées jusqu'à ce jour, les Beausoleil se trouvaient positivement abandonnés.

Dans cette conjoncture critique, et ayant épuisé tous les moyens de sollicitation, madame de Beausoleil, qui avait échoué auprès du roi et de son conseil, et qui n'avait pas trouvé plus de faveur auprès de la surintendance des mines, songea à s'adresser au véritable roi de France, c'est-à-dire au cardinal de Richelieu.

La Restitution de Pluton à l'éminentissime cardinal duc de Richelieu, tel est le titre, conçu dans l'esprit métaphorique et mythologique du temps, de l'ouvrage ou supplique qui fut adressé, en 1640, au ministre de France par la baronne de Beausoleil. Un sous-titre, placé au *verso* de ce mémoire, paraît touchant, car on y voit comme une sorte de pressentiment des malheurs qui les attendaient; il est ainsi conçu : *Avec la réfutation de ceux qui croient que les mines et choses souterraines ne se peuvent trouver sans magie et sans l'aide du démon.*

On ne saurait assurer que le cardinal ait pris la peine de lire le mémoire de Martine de Bertereau; mais il trouva certainement le temps d'en lire l'épître dédicatoire, ou tout au moins ce sonnet, qui vient après et qui en résume les flatteries et les compliments hyperboliques :

Esprit prodigieux, chef-d'œuvre de nature,
Élixir épuré de tous les grands esprits,
Puisque vous conduisez notre bonne aventure,
Arrêtez un peu l'œil sur ces divins écrits.

Ces écrits sont dressés pour une architecture
Dont la sainte beauté vous rendra tout épris;

Le soleil et les cieux conduisent la structure,
Et vous, vous conduisez cet ouvrage entrepris.

La France et les Français vous demandent les mines;
L'or, l'argent et l'azur, l'aymant, les calamines,
Sont des trésors cachés de par l'esprit de Dieu.

Si vous autorisez ce que l'on vous propose,
Vous verrez, MONSEIGNEUR, que, sans métamorphose,
La France deviendra bientôt un *Riche-Lieu*.

MARTINE DE BERTEREAU.

Nous ne rendrions pas justice à la prose de la baronne si nous nous bornions à dire qu'elle vaut mieux que ses vers, quoique ceux-ci soient plutôt bons que mauvais, suivant le goût de l'époque. La *Restitution de Pluton* est un livre qui n'intéresse pas seulement par l'érudition et par des connaissances scientifiques peu communes à cette époque; c'est un écrit d'un style grand et fier, rempli de chaleureuses pages et tout animé de cette éloquence virile que donne le sentiment de l'injustice éprouvée et de la dignité méconnue. Le lecteur nous saura gré de mettre sous ses yeux quelques passages de ce livre remarquable, qui pourront seuls donner une idée exacte de l'âme vigoureuse de l'auteur.

La première partie de la dédicace au cardinal de Richelieu mérite d'être citée d'abord, en raison de la noblesse de la forme et du juste sentiment de la nationalité française.

« Monseigneur, dit madame de Beausoleil, on a coutume de nous figurer l'Europe avec la couronne sur la tête, comme étant la reine des autres parties du monde, parce qu'à la vérité elle contient dans ses bornes un grand nombre de royaumes et de monarchies puissantes en grandeur, en lois, sciences, armes, biens, richesses et hommes, bons ouvriers en toutes sortes d'arts, et dont les monarques excellent autant en religion et en piété

qu'en puissance ceux des autres contrées. Mais si l'on voulait figurer dignement la France, il la faudrait couronner comme la reine des autres parties de l'Europe; car il faut advouer qu'entre les faveurs particulières qu'elle a reçeues du ciel, en ce qu'elle est fertile en blés, vins, fruits et autres choses nécessaires pour l'entretien de la vie humaine, c'est qu'elle est encore douée de nobles qualités en ses hommes, qui surpassent les Alemans en conduites de cavalerie, les Suédois et Danois en commerce, les Hollandois et Flamans en police, les Anglois en politesse et civilité, les Espagnols en douceur et débonnaireté, bref tous les Européens en bonnes mœurs, franchise d'humeur et naïveté; ce qui les rend non-seulement estimables entre les autres nations, mais la nature, parlant en eux, semble tacitement dire par ces marques qu'ils sont nés pour commander à tout le monde et régenter l'univers. En un seul point, monseigneur, on a dû croire que le royaume étoit devancé par les autres; c'est à sçavoir en celui-cy, que, manquant de moyens pour faire valoir les vertus dont ses subjects sont doués, il s'est vu contraint de faire la cour, tant à leurs voisins qu'aux plus éloignez, pour tirer d'eux le nerf de la guerre et l'âme du commerce, sçavoir l'or et l'argent qui lui défailloient pour se faire redouter à ceux qui devoient être ses tributaires. Mais aujourd'huy Dieu vous ouvre les yeux et apprend à Votre Éminence très-auguste, par moy, qui ne suis qu'une femme, de laquelle il a peut-estre plu à la divine bonté se servir aux fins de donner advis des thrésors et richesses enfermés dans des mines et des minières de France, comme il voulut autrefois se servir de Jeanne d'Arques pour repousser les Anglois hors l'héritage que ses ayeux avaient laissé à Sa Majesté. »

Après cette allusion hardie à la mission de Jeanne d'Arc, la baronne invoque encore l'exemple de Christophe Colomb. Elle rappelle que ce grand homme, repoussé de tous comme un rêveur, s'était d'abord adressé à la France, qui méconnut son génie et le força de donner en partage à l'Espagne les mines du nouveau monde :

« Car, dit-elle, Christofle Colomb disoit jadis qu'il y a un nou-

veau monde ès Indes occidentales : Qu'on me donne et fournisse un équipage suffisant de vaisseaux pour y arriver, je les découvriray infailliblement. Alors on se moquoit de lui, peut-estre parce qu'il n'étoit pas somptueusement habillé, ni son train assez splendide, peut-estre parce qu'il n'avoit pas la moustache assez bien relevée, ni assez d'argent pour en donner à ceux qui ne font rien que par intérêt..... Je reviens doncques à Christofle Colomb pour dire qu'au repentir des François, et au bien et advantage des Espagnols, ennemis de la France, il a descouvert les Indes et les mines d'icelles. Mais nous, nous ne les descouvrirons pas, car nous les avons descouvertes en France; et de plus nous les ouvrirons, monseigneur, toutes fois et quantes il plaira à Sa Majesté et à Vostre Éminence nous faire jouir de nos articles; nous les bastirons, nous establirons l'ordre des officiers qui sont nécessaires, et bref, nous les rendrons en estat de valoir et de rendre à Sa Majesté autant et plus que celles des autres princes chrestiens, et ferons un parfaict establissement de tant de riches et précieuses mines dont la France est enceinte; ne demandant qu'un peu d'ayde pour nous enfanter l'abondance. »

Ces invocations au souvenir de Jeanne d'Arc et de Christophe Colomb, qui peuvent nous paraître empreintes d'un orgueil exagéré, n'étaient que le résultat du profond sentiment que nourrissait madame de Beausoleil des services qu'elle était capable de rendre à sa patrie. Il est évident qu'elle était soutenue dans ses luttes et dans les difficultés de sa carrière par l'intime conviction qu'elle remplissait une mission imposée à sa destinée. Si Jeanne d'Arc avait chassé l'Anglais du sol de la patrie, madame de Beausoleil se croyait appelée à régénérer la France, en lui ouvrant des sources de richesses jusqu'à ce moment inconnues.

Le sentiment d'exaltation qu'elle portait dans l'accomplissement de l'œuvre qu'elle s'était imposée, se retrouve dans les pages suivantes, où madame de Beausoleil se défend de n'être qu'une femme et de tenter une entreprise si difficile.

« Je n'attens autre chose, dit-elle, que de la moquerie de plusieurs de ceux qui liront cet écrit, et peut-estre du blâme, quand ils verront qu'une femme entreprend de donner des advis à un grand roy, le miracle des roys, et à son conseil, le premier et le plus judicieux du monde. Mais si les rieurs et critiques censeurs veulent prendre la peine de feuilleter l'histoire sacrée, ils y liront qu'une jeune fille estrangère conseilla le prince de Syrie Nahaman de s'en aller vers le prophète de la Palestine, lequel l'instruiroit des moyens qui seroient propres à guérir sa lèpre. Il la crut et s'en trouva bien. Aussi, si je suis crue à mon rapport, la repentance ne suivra point la créance; ains on verra par les effects que mon dessein est semblable à celui de la servante du prince de Syrie, à sçavoir de guérir de la pauvreté ce grand et florissant royaume, pauvreté, dis-je, que l'on a accoustumé de nommer par raillerie une espèce de ladrerie. Mais quoy, dira quelque autre, qu'une femme entreprenne de creuser et percer les montagnes, cela est trop hardy et surpasse les forces et l'industrie de ce sexe, et peut-estre qu'il y a plus de jactance et de vanité en telles promesses que d'apparence de vérité! Je renvoye cet incrédule et tous ceux qui se muniront de tels et semblables arguments aux histoires profanes, où ils trouveront qu'il y eust autrefois des femmes non-seulement belliqueuses et habiles aux armes, mais encore doctes aux arts et sciences spéculatives, professées tant par les Grecques que par les Romaines. D'ailleurs je ne suis pas venue en France pour y faire mon apprentissage, ou contrainte par la nécessité. Mais estant parvenue à la perfection de mon art, et désirée par le feu roi Henry le Grand, d'heureuse mémoire, et mandée et sollicitée de sa part par le feu sieur Beringhen, nous y sommes arrivez, mon mary et moy, pour y faire voir ce que jamais on n'y a vu, et avons bien voulu obliger les François en cela, et montrer aux estrangers que la France n'est pas dépourvue de mines et minières, non plus que les Indes orientales et occidentales, desquelles le roy d'Espagne tire un grand profit. »

Si la *Restitution de Pluton* ne contenait que des pages du même style que les précédentes, on aurait sans doute le droit d'accuser l'auteur de déclamation et d'emphase; mais les faits positifs et connus, énumérés

dans le reste de l'ouvrage, montrent qu'il ne s'agissait point là de promesses ou d'hypothèses, mais d'une expérience accomplie. Un grand nombre de mines avaient été découvertes sur le territoire français; on demandait seulement que le gouvernement voulût bien consentir à exploiter les richesses qu'on lui montrait en perspective.

« Les découvertes sont faites, disait la savante minéralogiste; à ce dessein, nous avons employé et voyagé neuf années entières, avec un nombre d'ouvriers et mineurs hongrois et alemans, par toutes les montagnes de ce royaume, et ce à nos propres frais et despens. Et après avoir veu et considéré les lieux où sont les meilleures mines, du plus grand rapport et plus faciles à ouvrir, nous en avons apporté les espreuves à Sa Majesté, et à nos seigneurs de son conseil; de sorte qu'il ne reste plus qu'à commencer les ouvertures et mettre l'ordre requis à telles entreprises. »

Madame de Beausoleil donnait ensuite dans tous ses détails le relevé des mines découvertes en France par elle et son mari. C'est un tableau qui est encore utile à consulter, et sur lequel figurent plusieurs mines aujourd'hui en exploitation ou qui comptent parmi les plus précieuses de notre territoire.

« Voilà, ajoute-t-elle, après avoir terminé cette exposition, voilà, monseigneur, des preuves certaines et irrévocables pour montrer l'ignorance de ceux qui disent qu'*il n'y a point de mines en France*, et pour faire clairement voir et toucher au doigt à toute la France, à Votre Éminence et à nos seigneurs du conseil de Sa Majesté, la diligence que nous avons faicte pour la descouverte des mines, les peines et labeurs que nous avons soufferts avec plusieurs voleries et pertes de nos biens et attentats sur nos vies et personnes, que nous ferons voir à toute heure que nous en serons requis par bonnes et valables informations, procès-verbaux et procédures faictes par devant les juges royaux des provinces où lesdites voleries et attentats ont été commis contre nous[1]. »

1. Pour assurer une exploitation régulière et plus fructueuse de ces richesses minérales, madame de Beausoleil propose ici la création d'une

Enfin, madame de Beausoleil insiste pour établir que la nature a doté la France, tout aussi richement que les nations ses voisines, des productions du sol nécessaires aux besoins de son industrie, et que notre pays a le plus grand intérêt à exploiter pour son usage les ressources de son territoire. Les économistes modernes, qui du reste prêchent des convertis, seront bien surpris d'apprendre qu'ils ont été devancés dans cette idée par le bon sens et les lumières d'une femme du XVII^e^ siècle.

En France, nous dit l'auteur de la *Restitution de Pluton*, se trouve presque de tout ce qu'on va chercher chez les estrangers,

administration nouvelle, composée d'un conseil général d'ingénieurs ayant son siége à Paris, et d'un corps d'autres employés instruits dans le métier des mines et chargés exclusivement de ces travaux dans les différentes provinces. Madame de Beausoleil montre fort bien, en effet, que c'est par l'absence d'un corps d'ingénieurs instruits dans cette matière que s'est perpétuée l'ignorance générale où l'on se trouvait alors en France sur l'état et l'exploitation des mines.

Afin de remédier à ce défaut d'organisation dans l'administration des mines, madame de Beausoleil propose encore l'établissement d'un corps régulier, chargé, dans le royaume, de la surveillance de l'exploitation des mines. Elle voudrait que l'on composât un conseil formé d'une réunion d'ingénieurs siégeant à Paris, et d'un corps d'agents instruits dans le métier des mines, établi dans les différentes provinces et chargé de l'exercice de ses fonctions, sous la surveillance du conseil. C'est précisément ce qui a été réalisé, pendant la révolution française, par la création du corps des ingénieurs des mines. Madame de Beausoleil montre que l'état d'imperfection où se trouve en France l'exploitation des gîtes métallifères tient à l'absence de cette institution, qu'elle propose de créer comme le seul remède à l'abandon où se trouve cette branche importante des richesses du royaume : « Ceux qui s'estonnent, dit-elle, de ce que les mines ont été si longtemps cachées aux François doivent savoir pour raison très-véritable que c'est d'autant qu'il ne s'est trouvé jusque icy aucun qui eust la science et cognoissance de les descouvrir ; ou bien que l'on a eu appréhension de la despense lorsqu'il eust fallu percer des montagnes, et du plus haut et superbe sommet d'icelles en faire des abismes ; ou bien que les ministres de

sauf les espiceries du Levant, les éléphants, les castors du Canada, les plantes aromatiques des parties méridionales, etc., choses dont la France se peut passer aisément, et qui ne sont aucunement nécessaires à la vie humaine, comme est le bled, le vin, les fruits et les animaux propres et nécessaires à l'entretien et nourriture de l'homme, que nous avons icy en abondance. Et en outre, les métaux sont en ce païs aussi bien que chez les externes. Que si l'Espagne vante son acier et l'Allemaigne son fer, il y a en ce royaume de très-bonnes mines de fer, et des hommes très-capables pour en faire de très-bon acier, et aussi bon que celui du Piedmont ou d'Espagne. Mesme nous avons des mines de fer fort riches en argent, desquelles Sa Majesté peut tirer grande somme de deniers, outre le profit qui vient de son dixième, en obligeant les maistres de forge de faire faire

l'Estat, aux siècles passés, ont tenu en longueur ceux qui vouloient entreprendre leurs ouvertures, et par cette longueur inconsidérée leur ont fait despendre leurs biens et les ont contraints de se retirer ailleurs, sans que les roys régnans alors aient été deuement et pleinement informez de la perte que ces mépris et négligences apportoient à leurs finances. Car souventes fois, ô malheur du siècle où nous sommes! plusieurs regardent plutôt leur intérest particulier et présent que le soulagement du pauvre peuple. Peut-estre aussi que ceux qui y avoient faict quelque commencement ont esté troublez, vexez et empeschez en leurs ouvrages, pour avoir leur bien, comme Latouche-Grippé, lequel injustement et sans adveu m'a empeschée et traversée en la province de Bretagne. Telles gens sont capables de destourner et faire cesser l'ouverture des mines, voire mème de ruiner tous ceux qui fidellement veulent servir le roy au soulagement de son peuple. A quoy on pourrait facilement obvier et empescher un tel désordre en établissant une chambre souveraine des mines (comme il a esté faict du règne du roy Henry second en l'an 1557), laquelle en attribuât la jurisdiction souveraine à la cour des Monnoyes à Paris, *et y constituât pour officiers ceux qui en seroient dignes et capables, et qui par effect entreroient dans les mines et auroient la cognoissance du dedans et du dehors d'icelles, et la practique des instruments et des instructions de tous ceux qui ont quelque office dans les dites mines;* comme il se faict dans toutes les mines de tous les princes chrétiens, y faisant exactement observer et exécuter les ordonnances, arrests et règlements faits sur l'ordre et police d'icelles. Bel ordre que j'espère un jour mettre en lumière pour l'instruction des François et pour le bien de la France! »

l'essay de leur mine avant que de la fondre. Que si l'Angleterre se vante de son plomb et de son estain, il y en a en France de pareil et en plus grande quantité. Si la Hongrie, la Dalmatie et la basse Saxe se vantent de leurs mines d'or et d'argent, la France en contient de très-bonnes; si l'Italie se vante de ses marbres, la France en a de toutes les couleurs, et de beaux porphyres, jaspe et albastres; si Venise s'exalte de son crystal, elle n'a en cela rien de plus que la France; si la haute Hongrie se glorifie de la diversité de ses mines, la France en a de toutes sortes et en abondance, comme aussi de tous minéraux, comme salpêtre, vitriol blanc, vert et bleu; si la Pologne a ses montagnes de sel, la France a des salines en grande quantité et en divers endroits du royaume, comme aussi grand nombre de fontaines salées. Pour les pierres, elle a grande quantité de carrières de pierres de taille, pierres à chaux, meules à moulins, meules à aiguiser, et quantité de plâtrières et de gipse, de pierres à feu, d'esmery gris et rouge; elle a, comme j'ai dit cy-dessus, des mines de toutes les pierreries fines, comme améthystes, agates, émeraudes, hyacinthes, rubis, grenats, etc. La France a aussi de la calamine, du bitume, de la poix, de l'huile de pétrole, de la houille aussi bonne que celle de Liége, et des tourbes à brûler, pareillement aussi bonnes que celles de Hollande. Ce qui me faict dire que si l'Europe est un raccourcy du monde, la France est un abrégé de l'Europe. »

Voilà par quelles vues vraiment supérieures madame de Beausoleil embrassait, il y a deux siècles, l'état présent et l'avenir industriel de la France. Il nous reste à dire comment furent payés les services qu'ambitionnait de rendre à son pays cette femme intelligente et presque inspirée.

Le caractère un peu altier de la baronne de Beausoleil ne lui avait pas concilié la faveur des personnages puissants ou influents de la cour, dont la protection importait à la réussite de ses projets. D'un autre côté, en usant peut-être avec trop de rigueur des pouvoirs que M. de la Porte de la Meilleraie leur avait donnés, les

Beausoleil s'étaient fait beaucoup d'ennemis. On s'aperçoit aussi, en lisant les écrits de la baronne, que leur capacité et surtout leur désintéressement avaient contrarié beaucoup de prétentions rivales. Des concurrents s'étaient produits pour l'exploitation des mines du royaume, et, aux yeux de ces derniers, le système des Beausoleil, qui consistait à travailler gratuitement pour l'État, paraissait une nouveauté scandaleuse. Une ligue secrète s'organisa pour perdre ces étrangers, qui venaient ainsi gâter en France le métier de minéralogiste encore à ses débuts. L'accusation de magie fut le moyen, d'un effet trop assuré, qui fut choisi pour les précipiter dans l'abîme.

On sema contre les Beausoleil toutes sortes de mauvais bruits, on les accusa même d'actions criminelles. Le soupçon de magie dont ils étaient demeurés entachés, en dépit de tout, depuis l'affaire du prévôt de Morlaix, disposait le public à accueillir de telles attaques. Les préjugés du temps ne secondaient que trop cette fâcheuse disposition des esprits. Les superstitions du moyen âge, encore vivantes au commencement du XVII^e^ siècle, rattachaient au monde souterrain toutes sortes de croyances surnaturelles. Les démons faisant sous terre leurs ténébreuses résidences, tout ce qui venait de ce côté était suspect aux opinions populaires. Une légende ancienne, et que les mineurs de nos jours eux-mêmes sont loin d'avoir unanimement répudiée, faisait admettre l'existence, dans les sombres cavités des mines, de gnomes et de nains hideux, aux allures fantastiques. La baronne de Beausoleil partageait d'ailleurs cette croyance, et elle nous fait connaître assez au long, dans son ouvrage, sa rencontre avec ces êtres surnaturels. Dans les mines de Neusol et de Chemnitz,

en Hongrie, elle avait aperçu, nous dit-elle, à cinq cents toises de profondeur, « de petits nains, de la hauteur de trois ou quatre paulmes, vieux et vêtus comme ceux qui travaillent aux mines, à savoir : d'un vieil robon et d'un tablier de cuir qui lui pend au fort du corps, d'un habit blanc avec un capuchon, une lampe et un bâton à la main, spectres épouvantables à ceux que l'expérience dans la descente des mines n'a pas encore assurez ». Aussi le travail des mines soulevait-il immédiatement dans le vulgaire la dangereuse suspicion d'un secret commerce avec les démons et leurs agents maudits. Plus d'une fois, comme il est facile de le deviner d'après leurs écrits, nos deux minéralogistes furent exposés à de grands dangers, et leur vie fut mise en péril par la malveillance et la brutalité des habitants des campagnes. Les autorités elles-mêmes s'associaient à ces craintes chimériques des populations ignorantes.

Enfin, comme si tout devait conspirer vers une issue fatale et inévitable, les Beausoleil donnaient eux-mêmes une prise visible à la confirmation des soupçons de magie qui ne cessaient de planer sur eux. Les moyens qu'ils employaient pour la recherche des mines étaient empruntés, au moins par l'appareil extérieur, aux sciences occultes. Les *verges sympathiques*, la *boussole minérale*, le *compas astronomique*, tels sont les noms fantastiques des instruments que mettait en œuvre la science des mines au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle. Hâtons-nous de dire que nos deux explorateurs n'avaient pas inventé ces méthodes ; elles existaient dans la science du temps, et composaient l'art pratique des mines. En Europe, aussi bien que dans le nouveau monde, cette méthode était universellement employée, et madame de

Beausoleil, en la pratiquant, ne faisait qu'importer en France la science métallurgique telle qu'elle existait de son temps.

C'est ici le lieu de faire connaître les moyens dont la baronne faisait usage pour la recherche des métaux, s'il faut s'en rapporter littéralement aux assertions contenues dans son ouvrage.

« Il y a, nous dit-elle, cinq règles méthodiques qu'il faut savoir pour connaître les lieux où croissent les métaux :

» La première, par l'ouverture de la terre, qui est la moindre ;

» La seconde, par les herbes et plantes qui croissent dessus ;

» La troisième, par le goût des eaux qui en sortent ou que l'on trouve dans les euripes de la terre ;

» La quatrième, par les vapeurs qui s'élèvent autour des montagnes et vallées à l'heure du soleil levant ;

» La cinquième et dernière, par le moyen de seize instruments métalliques qui s'appliquent dessus. Or, outre ces cinq règles et seize instruments, il y a encore sept verges métalliques dont la connaissance et pratique est nécessaire, desquelles nos anciens se sont servis pour découvrir, de la superficie de la terre, les métaux qui sont dedans et en leur profondeur, et si les mines sont pauvres ou riches en métal, comme aussi pour découvrir la source des eaux avant que d'ouvrir la terre, si elles sont abondantes... Ces verges sont appelées et nommées dans les mines de Trente et du Tyrol, où la langue italienne est vulgaire et en usage : *verga lucente*, *verga cadente o jocosa*, *verga saltante o sallente*, *verga battante o forcilla*, *verga trepidante o tremente*, *verga cadente o inferiore*, *verga obvia o superiore* [1]. »

On remarquera que ces verges se confondent avec les instruments astrologiques de la baronne, qui les avait empruntés à l'Italie, et dont voici l'énumération telle qu'elle la donne dans le même ouvrage [2]. Ces in-

1. *Restitution de Pluton.* (Gobet, *Anciens minéralogistes*, t. I, p. 352.)
2. *Ibid.*, p. 425.

struments étaient au nombre de sept, pour correspondre aux sept métaux connus et aux sept planètes qui sympathisaient avec ces métaux.

« I. Le *grand compas*, ou *verga lucente*, pour reconnaître, de la surface de la terre et des eaux, les mines d'or, les marchassites, la pierre d'azur, les talcs dorés et la pierre solaire, qui sont sous l'influence du Soleil.

» II. Les *grandes boussoles à sept angles*, ou *verga cadente*, pour trouver les mines d'argent, les marchassites, le crystal de roche, les diamants qui sont dans les pierres, et les pierres référentes à la Lune.

» III. L'*astrolabe minéral*, ou *verga saltante*, pour trouver les mines de cuivre, les marchassites esmeraudes et autres pierres et minéraux qui se réfèrent à Vénus.

» IV. Le *cadran minéral*, ou *verga battante*, pour trouver l'étain, le zinc ou spiantre, et toutes les pierres et minéraux qui se réfèrent à Jupiter.

» V. Le *géométrique minéral*, ou *verga trepidante*, pour connaître, de la surface de la terre, les mines de plomb, d'antimoine et toutes les pierres qui se réfèrent à Saturne.

» VI. Le *râteau métallique*, pour connaître les mines de fer et tout ce qui se réfère à Mars.

» VII. L'*hychoïque minéral*, pour reconnaître, de la surface de la terre, le mercure, le cinabre minéral et toutes les pierres et minéraux qui se réfèrent sous l'influence de Mercure. »

La baronne indique en même temps les constellations sous lesquelles il faut construire ces divers instruments, et elle y joint les signes représentant l'aspect du ciel, tel qu'il doit présider à leur construction.

Si maintenant, après cette énumération, et malgré cette énumération, faite par la baronne elle-même, des moyens fantastiques qui la dirigeaient dans la recherche des mines, on nous demandait notre sentiment sur le fond de cette question, nous n'hésiterions pas à accuser ici la sincérité de l'auteur, et à dire que les procédés et méthodes cabalistiques dont la baronne

de Beausoleil faisait parade, n'avaient pour objet que de se conformer aux vues et aux manières de son siècle, et de cacher sous le voile du surnaturel les résultats d'une observation et d'une science positives [1]. Mais si c'était là un calcul, le calcul devait lui être funeste.

Cette apparence de surnaturel et de merveilleux dont la baronne s'était plu à entourer ses opérations pour rester fidèle aux habitudes de l'époque, fut en effet le prétexte qui servit à ses ennemis pour provoquer sa ruine. C'est là ce qui lui avait déjà valu beaucoup de persécutions dans la province, et ce qui lui avait attiré sa méchante affaire avec le prévôt de Morlaix; c'est ce qui excitait contre elle, même à Paris, toutes sortes

1. C'est aussi le sentiment de Gobet, pour tout l'ensemble des personnages qui ont affirmé s'être servis de tels moyens dans la découverte des minéraux. Voici ce que dit à ce sujet le judicieux éditeur des œuvres minéralogiques de Beausoleil, dans un *avis* qu'il met en tête de cette dernière partie de la *Restitution de Pluton :*

« Le merveilleux inspire toujours une confiance absolue parmi les ignorants; des gens fins et très-instruits ont profité de cette faiblesse humaine en imaginant la baguette divinatoire pour découvrir les mines, les trésors, etc. Ayant des signes plus certains pour reconnaître les mines, ils ont mieux aimé paraître favorisés par la divinité que d'avouer leurs connaissances particulières. Le prestige le plus généralement adopté en Allemagne a été la baguette, *virgula furcata :* ils ont employé le coudrier pour découvrir l'argent, le frêne pour rechercher le cuivre, le picea pour trouver le plomb et l'étain, le fer et l'acier pour rencontrer l'or. Au tour de main qui occupait les yeux des spectateurs, ils ajoutèrent des vers pour en imposer aux oreilles, et des enchantements pour affecter l'esprit des amateurs.

» Cette superstition avait gagné la baronne de Beausoleil, qui y croyait ainsi que d'Arcons, Blumenstein, comme nous le verrons par la suite..... Ceux qui trouvent des mines par la baguette doivent être examinés avec attention par des minéralogistes instruits, pendant cette opération, parce qu'ils découvriraient certainement les signes extérieurs qui font tourner à propos la baguette dans la main de ces pauvres sorciers. »

(*Les Anciens minéralogistes*, t. I, p. 423-424.)

de préventions et de défiances; c'est enfin l'arme qui servit à ses ennemis et à ses envieux pour consommer sa perte.

Richelieu, qui, dans le même temps, faisait brûler Urbain Grandier pour cause de sorcellerie, était tout disposé à accueillir une calomnie fondée sur les mêmes préventions. A la distance qui nous sépare de ces événements, en l'absence complète de tout document qui en conserve les traces, toutes les suppositions sont admissibles, hormis celle peut-être qu'il se soit rencontré dans l'entourage de ce ministre redouté quelque défenseur de cette femme héroïque.

Quoi qu'il en soit, en 1642, par ordre de Son Éminence, la baronne de Beausoleil fut enfermée dans la prison d'État de Vincennes, et son mari dans celle de la Bastille, le tout sans avis, sans jugement, ainsi qu'on procédait à cette triste époque. Vante qui voudra la politique du cardinal-ministre : repousser du pied les moyens d'ajouter à la richesse du royaume, moyens si nettement formulés dans le mémoire dont nous avons cité le contenu; ne pas daigner examiner la portée de propositions aussi claires et fondées sur des faits irrécusables; au lieu d'écouter ces habiles et généreux savants, n'entendre que leurs adversaires, et finalement les jeter en prison pour en finir, ce n'est certes pas là le caractère d'un noble esprit, chargé de veiller aux intérêts d'un grand peuple.

Après avoir vécu pendant quarante années de la même vie et des mêmes sentiments, la baronne de Beausoleil et son mari étaient donc séparés, au déclin de leurs jours, et jetés, chacun de son côté, dans la solitude d'un cachot. Tel était le prix de leur dévouement et de leurs travaux, telle était leur récom-

pense pour les bienfaits dont ils avaient médité d'enrichir la France.

La baronne de Beausoleil mourut dans sa prison. On ne saurait fixer l'époque de sa mort; mais il est probable que ce moment ne se fit pas attendre. Cette âme ardente ne put sans doute supporter longtemps les tortures de l'emprisonnement et la douleur de voir payer ses services d'une si noire ingratitude. Il résulte d'un document qui sera cité plus bas, qu'elle fut atteinte d'hydropisie peu de temps après son entrée dans la prison de Vincennes. Quant à son mari, on sait qu'il mourut à la Bastille vers 1645.

Dans les *Mémoires de Lancelot touchant la vie de M. de Saint-Cyran*, nous avons trouvé quelques détails concernant le séjour de la baronne de Beausoleil dans la prison de Vincennes. Les documents qui se rapportent à l'histoire des sciences ou à la biographie des savants sont si rares dans les ouvrages des derniers siècles, qu'il faut encore s'estimer heureux de rencontrer, disséminés dans ces écrits, quelques indices qui les rappellent, et qui n'ont été conservés le plus souvent que par des circonstances toutes fortuites. C'est par une circonstance de ce genre que Lancelot parle, dans ses Mémoires, de la baronne de Beausoleil.

L'abbé de Saint-Cyran, Duvergier de Hauranne, fut enfermé à Vincennes en 1638, comme propagateur du jansénisme. Le 14 mai 1638, c'est-à-dire l'année même de la mort de Jansénius, et deux ans avant la publication de l'*Augustinus*, il fut arrêté par l'ordre de Richelieu, qui dit à cette occasion : « Si l'on avait fait emprisonner Luther et Calvin au moment où ils commençaient à dogmatiser, on aurait épargné bien des

troubles aux États. » L'abbé de Saint-Cyran resta détenu à Vincennes jusqu'à la mort de Richelieu, qui eut lieu le 4 décembre 1642. Mis alors en liberté, il mourut lui-même quelques mois après, le 8 octobre 1643.

Pendant son emprisonnement à Vincennes, Duvergier de Hauranne eut l'occasion de remarquer à la chapelle la baronne de Beausoleil et sa fille, prisonnières comme lui. Touché de leur dénûment, il s'occupa de leur procurer les vêtements qui leur manquaient, et que rendaient plus nécessaires encore l'état de maladie où se trouvait la baronne. Voici comment s'exprime à ce sujet Lancelot, racontant la conduite tenue dans cette circonstance par son ami Duvergier :

« Pendant que M. de Saint-Cyran était à Vincennes, il y rencontra une dame nommée la baronne de Beausoleil, qui était là retenue avec sa fille et qui avait aussi son mari prisonnier à la Bastille. La voyant quelquefois à l'église, assez mal en ordre, il s'informa qui elle était, et il manda à madame Le Maître la rencontre qu'il avait faite, la priant de faire acheter des chemises pour cette personne, marquant expressément qu'elles fussent fort longues (car rien ne pouvait échapper à sa charité), et priant qu'elles fussent de belle toile. Quand on les eut envoyées, il se trouva que ce qui avait été fait pour la mère n'était bon que pour la fille, et il les lui donna, et manda que l'on en fît d'autres pour la mère. Après, il manda à la même personne de leur faire avoir des camisoles de futaine, des souliers et des bas de laine, envoyant les mesures exprès pour cela, et recommandant que tout fût fort bien fait et comme on les portait alors.

» A l'entrée de l'hiver, il récrivit qu'il avait appris que cette dame était menacée d'hydropisie, et que ce mal la rendait sensible au froid. Il pria donc la personne dont j'ai parlé qu'on lui fît faire un habit de ratine, toute de la meilleure, et qu'on y mît une dentelle noire, parce qu'il avait ouï dire que c'était la mode; il ajoutait que sa maxime était, dans les aumônes de charité, de

servir toujours les personnes selon leur condition. Il fit faire aussi un habit à la fille... Il envoya de même à la Bastille pour faire habiller le mari de cette femme; et j'ai su de la personne qui y mena son tailleur, qu'il eut soin de lui demander expressément de quelle étoffe il le voulait et avec quelle garniture, parce qu'il avait charge de le lui faire faire à la manière qu'il le voudrait [1]. »

Dans le recueil des *Lettres de l'abbé de Saint-Cyran*, on trouve des renseignements plus explicites concernant les prisonniers qui avaient éveillé l'attention et l'intérêt du célèbre janséniste. Dans la lettre intéressante que nous allons transcrire, et qui renferme plusieurs détails précieux pour l'histoire des Beausoleil, l'abbé de Saint-Cyran charge son ami, M. de Rebours, de s'informer secrètement des causes qui retiennent la baronne prisonnière à Vincennes, et de conférer sur ce point avec un avocat au conseil, nommé Maturel, qui est au courant de leurs affaires. La même lettre nous apprend que le fils aîné du baron de Beausoleil, étant allé faire une visite à son père détenu à la Bastille, y fut arrêté et mis en prison. Mais laissons parler Saint-Cyran.

« Celle-ci, écrit-il à son ami, M. de Rebours, est pour vous prier, à votre commodité, d'être entremetteur en secret, sans vous découvrir à ceux à qui vous parlerez, ou pour lesquels vous parlerez, d'une charité à laquelle je me suis engagé. Il y a ici une personne prisonnière qui a fait un livre que je vous envoie [2]. S'il vous plaît de vous transporter chez un nommé M. Maréchal, verrier, et par conséquent gentilhomme, pour apprendre de lui ce que sont devenus les enfants de la baronne de Beausoleil,

1. *Mémoires touchant la vie de M. de Saint-Cyran*, par Lancelot, pour servir d'éclaircissement à l'histoire de Port-Royal, in-12, t. I, p. 108.

2. Il s'agit ici probablement de l'ouvrage des Beausoleil, *la Restitution de Pluton*.

Allemands, et afin qu'il ne se méfie pas de vous, vous pourrez dire que c'est par charité; et s'il veut s'en assurer, que vous lui donnerez telle marque qu'il lui plaira dans peu de jours. Il demeure proche de la Charité au faubourg Saint-Germain. Peut-être que vous ferez mieux de vous enquérir à la Charité de M. Maréchal, de sa fille nommée mademoiselle Barbe, chez qui le baron de Beausoleil, prisonnier à la Bastille, et sa femme, prisonnière céans, avaient mis une de leurs filles nommée Anne du Châtelet, qui est de l'âge de douze ans, et à qui la mère fait apprendre le latin, qu'elle entend assez bien, pour la rendre capable de la science des mines, *qui est héréditaire en leur maison*. Vous pouvez savoir par cette voie que sont devenus les autres enfants.

» Si vous connaissiez, par vous ou par vos amis, M. Maturel, avocat au conseil, ou son frère, qui est à la chambre de justice, qui ont favorisé ces gens et qui connaissent toutes leurs affaires et le vol qu'on leur a fait en Bretagne, *qu'ils estiment plus de cent mille écus*, vous auriez une entière connaissance de ces gens et ce que sont devenus leurs enfants. Il faut que cela se fasse dextrement et sans qu'on puisse pressentir que cela vient du lieu d'où il vient. Il faudrait dire que de vos amis, qui ont été autrefois à Paris, ont désiré savoir ce que demandent ces gens-là à Paris et ce que sont devenus leurs enfants. Je sais bien que l'aîné, qui allait visiter son père inconsidérément, y a été arrêté. Mais on désirerait savoir que sont devenus les autres, qui sont cinq ou six, et qui les nourrit. M. le lieutenant civil les a ouïs, et l'on sait bien la vérité chez lui. Mais ces MM. Maturel et Maréchal diront les choses au fond comme elles se sont passées, au cas qu'elles eussent été brouillées par les contestations et les obscurcissements qu'apportent les procès.

» C'est une chose étrange que d'aimer la foi et la vérité catholique : il n'y a point un plus court moyen pour tomber en la souffrance, si on veut faire ce que Dieu veut et ces deux vertus en telle occasion. Je me recommande à vos prières et suis tout à vous [1]. »

Quel triste et touchant tableau d'infortunes nous dé-

1. *Lettres chrétiennes et spirituelles de messire Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, qui n'ont point encore été imprimées jusqu'à présent*, t. II, p. 754 (lettre 34). In-12, 1744.

voile à demi cette lettre du fondateur du jansénisme! Ce fils aîné arrêté lorsqu'il vient en secret, mais sans les précautions suffisantes, s'informer de son père à la Bastille; cette noble femme s'occupant, sous les verrous de Vincennes, d'instruire sa fille dans l'art des mines, « héréditaire dans sa maison ». Sans nul doute, les écrivains qui, sur la fausse opinion accréditée par des ennemis, ont condamné les Beausoleil comme des imposteurs et des charlatans, auraient réformé ce jugement immérité s'ils avaient eu connaissance de ces pages, écrites par un spectateur désintéressé, et dont l'âme fut forcée de s'attendrir à la vue de leurs malheurs.

Dans la trente-septième lettre du même ouvrage [1], l'abbé de Saint-Cyran revient sur ses prisonniers. Il s'attache à disculper le baron de divers reproches qui lui sont adressés, et du crime qu'on lui impute de s'être occupé d'astrologie, de chiromancie, et d'avoir tiré des horoscopes, « qui sont des effets de la science, et qui ne sont pas de soi mauvais, ajoute le janséniste, si on demeure dans le pronostic des astres, et qu'on n'assure rien, ou qu'on laisse Dieu par-dessus ». Les autres détails de cette lettre nous présentent quelque obscurité, par suite de l'ignorance où nous sommes des particularités de cette dernière et triste période de la vie des deux époux.

Ainsi les deux personnages dont nous venons d'essayer de réhabiliter la mémoire, jusqu'à ce jour outragée ou méconnue, après une carrière semée de tant de travaux et de disgrâces, n'ont laissé surnager que quelques lambeaux de leur histoire sur le gouffre de l'oubli.

1. *Lettres chrétiennes*, etc., t. II, p. 763.

Mais leurs écrits vivent encore; grâce à cet irrécusable témoignage, malgré les calomnies de leurs ennemis triomphants, la génération actuelle pourra conserver un souvenir de reconnaissance et de pitié à ces martyrs de la science, à ces victimes de l'ignorance et du despotisme des anciens temps.

CHAPITRE III

Emploi de la baguette divinatoire pour la découverte des eaux.

C'est dans le livre des Beausoleil, *Véritable déclaration de la découverte des mines et minières de France*, qu'il est fait mention pour la première fois de l'emploi de la baguette pour la recherche des eaux. Voici comment la baronne s'explique sur les eaux minérales ferrugineuses qu'elle découvrit à Château-Thierry, lors de son passage dans cette ville, vers la fin de l'année 1629. Il résultera clairement de ce qui va suivre que les moyens dont la baronne de Beausoleil se servait pour la recherche des trésors minéraux enfouis dans le sol n'avaient rien au fond que de naturel, mais qu'elle s'efforçait en même temps de cacher ces moyens sous l'apparence continuelle et sous l'étalage d'un attirail cabalistique à l'adresse du vulgaire.

« ... Revenant, nous dit la baronne, du voyage de Metz, me servant partout et toujours de mes inventions pour découvrir et reconnaître ce qu'il y a eu en chacun lieu. Approchant de Château-Thierry, *posant le compas minéral dans la charnière astronomique*, pour reconnaître s'il y avait là quelques mines ou minéraux, je trouvai y avoir quelques sources d'eaux minérales qui s'y rendaient. De fait, m'y étant transportée, cherchant là-dedans le lieu de ce courant, et entrée casuellement en l'hôtellerie dite *la Fleur de Lys*, je trouvai des sources : sur quoi, ayant appelé les officiers de la justice, les médecins et les apothicaires de la ville, pour voir la preuve de mon expérience et reconnaître la qualité de ces eaux, posant derechef le compas minéral dans sa charnière, sur les sources et en leur présence, je leur fis voir oculairement et par épreuves certaines que cette

fontaine et une eau qui est en la maison de veuve Guiot étaient minérales et tiraient leurs qualités médicinales passant par quelques mines d'argent tenant d'or, et par quelques mines de fer où le vitrol était assez abondant, et, par conséquent, très-propres pour désopiler les obstructions du foie et de la rate, chasser la pierre et la gravelle des reins, arrêter la dyssenterie et tout flux de sang, et apaiser les grandes altérations [1]. »

A côté de ce récit, où la baronne se montre à nous découvrant l'existence de sources minérales par l'emploi d'instruments fantastiques et imaginaires, plaçons la simple narration d'un spectateur de cette découverte. On y verra suffisamment que les moyens employés par notre exploratrice n'avaient de surnaturel que l'apparence, et se réduisaient à un usage judicieux de l'observation et de la connaissance des terrains.

Claude Galien, médecin à Château-Thierry, qui avait été appelé, avec d'autres de ses confrères, pour assister aux épreuves de la baronne, nous a laissé un opuscule qui a pour titre : *la Découverte des eaux minérales de Château-Thierry et de leurs propriétés*, et dans lequel il exalte en une prose épique le *génie d'une vertueuse dame* à qui cette découverte fut due. Or voici comment le fait se passa, d'après le témoignage de ce spectateur désintéressé :

« Passant par notre ville en ce temps-là, dit Claude Galien, cette dame y fut retenue quinze jours ou un mois par la grandeur d'une chaleur allumée dans les entrailles de son fils aîné ; c'est pourquoi, dans ses promenades ordinaires, admirant dans le milieu de nos rues par lesquelles coule ce bel ornement de la nature, les pavés grandement rougeâtres et teints ou peints naturellement par la vertu de nos eaux, elle s'advisa de nous en parler, et de fait, après plusieurs visites que nous faisions,

1. *Véritable déclaration des mines et minières de France.* (Gobet, *Anciens minéralogistes*, t. I, p. 306.)

pour voir les dispositions de celui qui vivait plus en elle qu'en lui-même, elle nous dit, pour chose infaillible, que notre moite élément cachait dans la froidure de sa substance les mêmes propriétés des eaux de Pougues [1]. »

Ainsi Claude Galien, dans son style ampoulé et métaphorique, confirme le fait de la découverte des eaux de Château-Thierry par la baronne de Beausoleil, mais rien de plus. Quant aux moyens qui ont été employés pour les découvrir, il contredit implicitement les assertions de la baronne. Non-seulement, en effet, il n'accorde aucun rôle au *compas minéral* ni à la *charnière astronomique*, dont il ne dit pas le moindre mot, mais il nous montre la célèbre hydroscope guidée par des indices bien différents et tout naturels, c'est-à-dire par « ces pavés grandement rougeâtres et teints par la vertu des eaux ». Évidemment si le *compas minéral* et la *charnière astronomique* furent exhibés dans cette circonstance, ce n'était que pour le prestige.

La baronne de Beausoleil, pour éblouir le vulgaire, voulait donc que l'on attribuât une grande vertu à ses instruments astrologiques dans la découverte des eaux. C'est par elle que l'usage de consacrer la baguette ou un instrument analogue à la recherche des sources minérales fut introduit en France pour la première fois. C'est seulement, en effet, après les expériences et les entreprises des Beausoleil, qu'on trouve la baguette divinatoire employée en France à cet usage. On la voit adoptée, avec quelque hésitation d'abord, dans les diverses contrées qu'ils avaient parcourues ; mais bientôt,

1. *La Découverte des eaux minérales de Château-Thierry et de leurs propriétés*, par Claude Galien, D.-M., in-8. Paris, Cardin Bisogne, 1630, 56 pages.

c'est-à-dire vers l'année 1640, elle se trouve entre les mains de quantité de personnes dans le Dauphiné, la province, qui, on peut le dire sans faire tort aux autres, a produit le plus grand nombre de *sourciers*.

Le secret que la France venait de tirer de l'Allemagne par l'entremise des Beausoleil fut bientôt communiqué à l'Angleterre, à l'Italie et à l'Espagne. Dès le milieu du XVII^e^ siècle, il est déjà si universellement connu et pratiqué, que les écrivains qui vont traiter dorénavant de la baguette divinatoire parleront tous de sa nouvelle vertu.

Le savant jésuite Kircher, bien qu'il n'accordât pas à la baguette, comme on l'a vu plus haut, le don de découvrir les métaux, admet pourtant qu'elle s'incline manifestement vers les eaux souterraines, et il ajoute que pour découvrir des sources, il faut se servir d'une verge faite en partie d'un corps sympathique à l'eau, en partie de quelque autre matière indifférente, c'est-à-dire sans sympathie pour ce liquide. « Je ne l'affirmerais pas, dit-il, si je ne l'avais constaté par ma propre expérience [1]. »

Le P. Jean François, autre jésuite, dans son *Traité de la science des eaux*, imprimé à Rennes en 1655, répète à peu près ce qu'avait dit Kircher. Il indique même avec plus de précision l'espèce de baguette qui s'incline sur l'eau. Mais les contradictions et les inconséquences fleurissent à l'envi dans le champ fantastique que nous explorons. Aussi ne sera-t-on pas surpris si nous ajoutons que, dans le même ouvrage, le P. Jean François finit par s'autoriser de l'opinion d'Agricola pour se moquer de l'emploi de la baguette comme

1. *Quod non dicerem nisi experimento a me sumpto id verum cognovissem.*

moyen de divination. Mais notre dissident trouva bientôt à qui parler.

Un troisième jésuite, le P. Dechales, auteur d'un *Traité des sources naturelles*, et d'un livre énorme intitulé *Mundus mathematicus*, déclare, dans ce dernier ouvrage, qu'il n'est pas de méthode comparable à celle de la baguette pour la découverte des eaux. Il cite l'exemple d'un gentilhomme de ses amis qui, armé d'une baguette de coudrier, trouvait les sources avec tant de facilité et de certitude, qu'il pouvait tracer sur la terre le cours du ruisseau qui coulait dessous.

Un autre auteur, nommé de Saint-Romain, dans sa *Science dégagée des chimères de l'école*, exalte les merveilles de la verge d'Aaron, et il s'écrie :

« N'est-il pas surprenant de voir qu'une baguette, qu'on tient ferme entre les mains, se penche et se tourne visiblement du côté où il y a de l'eau et du métal, plus ou moins promptement, selon que le métal ou l'eau sont plus proches de la superficie de la terre? »

Un sieur Le Royer, avocat de Rouen, juge de gabelles, et par-dessus tout homme à projets, après avoir assiégé longtemps le roi et ses ministres de nombreux mémoires dans lesquels il prétendait avoir des secrets capables de faire couler le Pactole en France, publia, en 1674, un *Traité du bâton universel*, où il montre la baguette divinatoire propre à découvrir toutes sortes de choses cachées, et, par conséquent, les eaux souterraines.

Sur ce dernier point, Le Royer est parfaitement explicite. Il affirme qu'il a fait à Rennes, dès l'année 1662, une expérience si bien réussie, qu'elle convertit cinq ou six savants, dont trois jésuites. Parmi ces trois pères,

il en est un qui ne fut pas simplement converti, mais bien et dûment confondu. Or quel était cet incrédule? Le P. Jean François en personne, ce railleur mal inspiré dont il a été question tout à l'heure. C'était pour lui, ou plutôt contre lui, que l'avocat de Rouen faisait son épreuve.

Le *bâton universel* de Le Royer justifiait dans deux sens son ambitieuse épithète. Outre qu'il était bon à trouver quoi que ce fût, il offrait encore cette particularité précieuse, de pouvoir être composé de toute matière indifféremment, d'or, d'argent, de bois, d'ivoire, de corne de bœuf ou d'un autre animal, voire même d'un morceau de *tronc de chou*. Toutefois ce *bâton omnibus* restait incomplet sous un rapport bien important : il ne tournait point pour les choses du monde moral.

Nous avons établi en commençant que dans les temps antiques l'attribut moral était l'unique qualité de la baguette divinatoire. Pendant la période du moyen âge, ce premier attribut s'était si bien perdu, que c'est à peine si on le voit reparaître, de loin en loin, dans quelques écrits dont les auteurs auraient eu grand besoin de caution [1]. Mais Le Royer avait à peine quitté la plume que le magique bâton recevait le complément qui lui manquait depuis l'antiquité. La main d'un sorcier du Dauphiné, Jacques Aymar, lui restituait cette vertu primitive, encore amplifiée : la baguette tournait pour des crimes, pour des délits, pour des passions, pour des projets, et même pour des êtres de raison

1. Il faut en excepter *Delrio*, qui, dans sa *Disquisitio magica*, lib. III, nous dit que de son temps, c'est-à-dire vers la fin du XVIe siècle, on recourait à une baguette de coudrier pour la découverte des voleurs.

ou pour de pures idées. En même temps, elle conservait le don, plus récemment acquis, de s'incliner sur les sources, de sorte que l'on pouvait dire de la baguette divinatoire, comme de la renommée, dont les cent bouches se mirent dès lors au service de ses merveilles : *crescit eundo*.

CHAPITRE IV

Histoire de Jacques Aymar.

Le 5 juillet 1692, vers dix heures du soir, un marchand de vin de Lyon et sa femme furent assassinés dans leur cave, et leur argent volé dans leur petite boutique. Le lendemain, lorsque la justice, avertie, arriva sur les lieux pour constater le crime, elle ne recueillit aucun renseignement propre à diriger ses soupçons. A côté des deux cadavres on ne trouva qu'une grosse bouteille, enveloppée de paille, et une serpe ensanglantée qui, sans aucun doute, avait été l'un des instruments du meurtre; mais ces indices muets ne suffisaient pas pour mettre sur la trace des coupables.

L'instruction se trouvait ainsi arrêtée dès ses premiers pas, lorsqu'un voisin, se mêlant de l'affaire, proposa aux gens du roi de faire venir les lumières qui leur manquaient. Dans un village du Dauphiné, il connaissait, leur dit-il, un riche paysan qui avait le don extraordinaire de suivre à la piste les larrons et les meurtriers. Ce paysan, nommé Jacques Aymar, et qui habitait aux environs de Saint-Marcellin, à quatorze lieues de Lyon, jouissait, en effet, d'une réputation hors ligne, parmi tous les sorciers dont son pays pullulait à cette époque. Quatre années auparavant, il avait déjà donné la preuve de ses talents en présence d'un magistrat qui n'avait pu se refuser à en rendre témoignage. A la suite d'un vol commis à Grenoble, Aymar avait su, grâce au secours de la baguette, dénoncer les auteurs de ce délit, et il avait, peu de temps

après, mis le comble à sa réputation en concourant, par le même artifice, à faire découvrir l'auteur d'un assassinat commis dans le pays [1].

Avec de tels antécédents, un sorcier pouvait sans aucun doute être employé par la justice comme un agent de recherches. A une époque où la torture était un moyen légal d'instruction en matière criminelle, il devait paraître au moins fort innocent de recourir à l'oracle de la baguette. Du reste, les magistrats n'eurent pas besoin de mander le sorcier, car en même temps qu'il recommandait Jacques Aymar à la justice, l'officieux voisin l'avait fait venir à Lyon.

Présenté au procureur du roi, le paysan sorcier assura qu'il saurait retrouver les traces des assassins, les suivre et les reconnaître en tous lieux, si l'on pouvait seulement le conduire à l'endroit où le meurtre avait

1. Voici le fait, tel qu'il s'était passé à Grenoble, en 1688, alors que Jacques Aymar demeurait dans la paroisse de Crôle, près de cette ville. On cherchait un *homme à baguette* pour découvrir les auteurs d'un vol de hardes. Aymar, ayant été appelé, fut conduit vers l'endroit où le vol avait été commis. Sa baguette y tourna. Elle continua à tourner hors de la maison, et, suivant ce guide de rue en rue, on arriva à la prison, où l'on pénétra. On fut conduit par la baguette devant une porte qui ne s'ouvrait jamais sans la permission expresse du juge. Il fut donc nécessaire d'aller trouver ce magistrat, qui accorda la demande qu'on lui adressait, mais en se réservant d'être lui-même témoin de l'expérience. Le juge se rend donc à la prison et fait ouvrir la porte désignée. Tout aussitôt Aymar, guidé par sa baguette, s'avance vers quatre voleurs tout récemment incarcérés. Il les fait ranger sur une même ligne et pose son pied sur le pied du premier : la baguette reste immobile. Il passe au second, la baguette tourne, et il affirme que c'est là le voleur des hardes, quoique celui-ci repousse vivement cette accusation. Au troisième prisonnier, la baguette reste immobile, mais elle tourne sur le quatrième, qui, tout tremblant, demande à faire des révélations, avoue sa part dans le délit, et dénonce le second comme son complice. Enfin, ils se mettent d'accord tous deux et nomment leurs recéleurs. Sur leur indication, on va faire une perquisition

été commis pour qu'il pût y *prendre son impression*.

Le lieutenant criminel et le procureur du roi se mirent donc en devoir de conduire le sorcier sur le théâtre du crime. On plaça entre ses mains une baguette du premier bois qui se rencontra, et, accompagné des magistrats, il commença à parcourir la cave. Sa baguette resta immobile jusqu'au moment où il vint à passer sur l'endroit même où l'on avait relevé le cadavre du marchand de vin. Mais alors la baguette s'agita avec violence; lui-même fut très-ému, et son pouls s'éleva comme dans la fièvre. Cette émotion redoubla quand il parvint à la place où l'on avait relevé le corps de la seconde victime.

Ayant ainsi reçu *son impression*, Aymar sortit de la cave, et, guidé par sa baguette, ou plutôt par le sentiment intérieur qui la faisait mouvoir, il remonta dans la boutique où s'était commis le vol qui avait suivi l'as-

dans une ferme du voisinage. Les fermiers nient le recel; mais la perquisition dirigée par la baguette dénonciatrice fait bien vite découvrir ce qu'ils croyaient avoir mis en sûreté dans une cachette introuvable.

C'est, dit-on, par l'effet du hasard que le paysan dauphinois fut conduit, dans une autre occasion, à reconnaître que sa baguette pouvait tourner sur les assassins et sur leurs victimes. En cherchant, un jour, une source au moyen de sa baguette, Aymar vit sa baguette tourner avec tant de rapidité, qu'il ne douta pas de la présence de l'eau. On fouilla la terre en cet endroit pour découvrir la source; mais, au lieu d'eau, on trouva un tonneau renfermant le cadavre d'une femme qui avait encore autour du cou une corde dont sans doute on s'était servi pour l'étrangler. On reconnut, dans ce corps enseveli, une femme du voisinage disparue depuis quatre mois, et dont on était fort en peine. Aymar, s'étant rendu à la maison qu'avait habitée la victime, présenta sa baguette sur tous ceux qui s'y trouvaient; mais elle demeura immobile jusqu'à ce qu'il l'eût appliquée au mari, sur lequel elle tourna avec violence. Ce malheureux prit aussitôt la fuite, s'accusant ainsi lui-même, et révélant à Aymar une vertu nouvelle de la baguette divinatoire.

sassinat. Bientôt, sortant de la maison, il suivit, de rue en rue, la piste des meurtriers. Il entra dans la cour de l'archevêché, la traversa, et ne s'arrêta qu'à la porte du Rhône, qui se trouva fermée, parce que cette fantastique perquisition s'exécutait pendant la nuit.

Le lendemain, Aymar, ayant repris sa baguette, se remit sur la piste des meurtriers. Accompagné de trois personnes, il sortit de Lyon par le pont du Rhône, et descendit la rive droite du fleuve. Sa baguette lui révélait tantôt trois complices, tantôt deux seulement. Elle le dirigea ainsi vers la maison d'un jardinier, où cette question de nombre fut pleinement éclaircie. Là, en effet, Aymar soutint, avec une grande chaleur de conviction, et contre les dénégations du jardinier, que les fugitifs étaient entrés dans sa maison, qu'ils s'étaient assis à une table, et que, de trois bouteilles que l'on trouva dans la chambre, ils en avaient certainement touché une, sur laquelle tournait sa baguette. Mais il y avait une preuve infaillible pour décider si le maître de la maison ou ses domestiques avaient eu quelque contact avec les assassins : Aymar appliqua sur eux sa baguette; elle resta immobile; elle tourna pourtant sur deux enfants de neuf à dix ans qui se trouvaient là : c'étaient les enfants du jardinier. Pressés de questions, ils se troublèrent, et finirent par avouer, ce qu'ils auraient voulu cacher, de crainte d'être punis pour avoir tenu la porte de la maison ouverte malgré la défense de leur père. Ils déclarèrent donc qu'un dimanche au matin trois hommes, dont ils donnèrent le signalement et le costume, s'étaient introduits dans la maison, où ils avaient bu le vin de la bouteille signalée par l'homme à baguette.

Cette première vérification des talents de Jacques

Aymar permettait de se fier à sa parole. Toutefois, avant de l'envoyer plus loin, les magistrats décidèrent de le soumettre à de nouvelles épreuves en présence des autorités et de plusieurs personnes de distinction.

Dans la boutique où le crime s'était accompli on avait trouvé, comme nous l'avons dit plus haut, la serpe dont s'étaient servis les meurtriers. On envoya prendre chez le marchand qui l'avait vendue trois serpes pareilles, qui furent portées dans un jardin et enfouies dans la terre sans que le sorcier eût pu les voir. Amené en ce lieu, Aymar passa successivement sur toutes, et sa baguette ne tourna que sur celle que l'on avait trouvée sur le théâtre du crime. Afin de varier une expérience si concluante, l'intendant de la province voulut lui-même bander les yeux à Aymar. Il fit ensuite cacher les serpes dans de hautes herbes. On le mena par la main auprès de ce lieu, et la baguette ne manqua pas de tourner sur la serpe ensanglantée, sans faire le moindre mouvement sur les autres. Les plus difficiles et les plus soupçonneux durent dès lors s'avouer convaincus.

La justice elle-même n'hésitant plus à prendre sérieusement pour guide la baguette divinatoire, on donna au paysan dauphinois un commis du greffe et des archers, pour l'accompagner dans la poursuite des assassins qu'il fut chargé d'entreprendre.

Guidé par sa baguette, Aymar commença donc ce voyage. Il descendit le long du Rhône et s'arrêta à une demi-lieue après le dernier pont de Lyon. Là, on remarqua les traces de trois hommes imprimées sur le sable du rivage. On en inféra que les criminels s'étaient embarqués sur le fleuve. Aymar put suivre leurs

traces sur eau, avec un peu plus de tâtonnement, mais avec autant d'assurance que sur terre.

Le bateau qui portait le sorcier et son escorte se trouva conduit par la baguette sous une arche du pont de Vienne où l'on ne passait jamais. On tira de là cette autre induction que les fugitifs n'avaient aucun guide pour se diriger, et ils avaient assurément de bonnes raisons pour ne point prendre de batelier. Durant ce singulier voyage, l'homme à baguette fit aborder à divers endroits où les assassins avaient pris terre; il allait alors à leur gîte, et prétendait reconnaître les lits où ils avaient couché, les tables auxquelles ils s'étaient assis et jusqu'aux verres qu'ils avaient touchés.

On arriva ainsi à un camp militaire qui se trouvait établi en ce moment à Sablon, entre Vienne et Saint-Vallier. Là, Aymar se sentit plus ému qu'auparavant. Dans la foule des soldats qui remplissait le camp, il lui semblait démêler les meurtriers. Il était persuadé que les coupables étaient là, mais il n'osa interroger sa baguette pour en avoir une entière conviction, de crainte, dit-il, que les soldats ne lui fissent un mauvais parti. Retenu par la peur, et jugeant qu'il était inutile d'aller plus loin, Aymar se décida à revenir à Lyon. Sur le rapport qui leur fut fait de cette dernière circonstance, les magistrats de la ville lui donnèrent les autorisations et les saufs-conduits nécessaires pour pénétrer dans le camp de Sablon. Mais, à son retour au camp, il déclara que les assassins en étaient partis.

Aymar se remit à les suivre, et, continuant à marquer, dans sa route, les lits, les tables et les siéges où les meurtriers s'étaient reposés, il descendit le Rhône jusqu'à Beaucaire.

Arrivé dans cette ville, il assura que les fugitifs

s'étaient séparés en y entrant. Sa baguette le conduisit à travers les rues, alors encombrées d'une foule immense, — car c'était le moment de la grande foire annuelle de cette ville, — jusqu'à la porte de la prison. Il s'arrêta devant cette porte, et déclara avec assurance que l'un des meurtriers était là. Ayant obtenu la permission d'entrer, il fut aussitôt en présence de quatorze ou quinze détenus.

Parmi eux se trouvait un bossu, qui venait d'être arrêté, une heure auparavant, pour un petit larcin commis dans la foire. Aymar ayant appliqué sa baguette sur tous les prisonniers successivement, elle ne tourna que sur le bossu. Dès lors, il déclara sans hésiter que c'était là l'un des complices de l'assassinat commis à Lyon.

Il ne négligea pas pourtant de chercher les autres; mais sa baguette lui ayant fait reconnaître qu'ils s'étaient éloignés de la ville par un petit sentier aboutissant à la route de Nîmes, on n'alla pas plus loin pour cette fois, et le bossu, réputé de bonne prise, fut conduit sous escorte à Lyon. De son côté, le sorcier quitta Beaucaire pour revenir à Lyon avec les archers qui l'accompagnaient.

A Lyon l'attendait un véritable triomphe. Le bossu avait soutenu jusque-là que la baguette mentait, qu'il n'avait pris aucune part à l'assassinat du marchand de vin, et, bien plus, que de sa vie il n'avait mis les pieds dans la ville de Lyon. Mais comme on l'y ramenait par le même chemin qu'il avait suivi en fuyant, il avait le malheur d'être reconnu dans presque tous les endroits où il s'était arrêté. Enfin, arrivé à la petite ville de Bagnols, et mis en présence de ses hôtes, qui lui soutinrent l'avoir reçu chez eux à sa descente du Rhône, avec deux

autres personnages tels que l'on désignait ses complices d'après le récit des enfants du jardinier, le misérable fut tellement confondu par ce concours de témoignages, qu'il se décida à faire des aveux complets. Il déclara donc qu'il avait, en effet, passé par cette maison, quelques jours auparavant, en compagnie de deux Provençaux. Ces hommes, d'après sa déclaration, étaient les auteurs du crime. L'ayant pris pour leur valet, ils l'avaient, dit-il, engagé dans leur action; mais il n'avait, pour son compte, ni tué ni volé, et s'était borné à faire le guet pendant que ses complices commettaient le meurtre et enlevaient l'argent, sur lequel ils ne lui avaient donné pour sa part que six écus et demi. Il convint d'ailleurs qu'étant sortis de Lyon tous les trois ensemble, ils avaient logé, bu, ou mangé en plusieurs des endroits que la baguette avait indiqués.

Arrivé à Lyon, le bossu fut remis à la justice, qui commença à instruire son procès. Il renouvela dans son premier interrogatoire tous les aveux qu'il avait faits à Aymar et à son escorte, en y ajoutant un détail qui acheva d'expliquer toutes les circonstances de l'événement. Racontant toutes les particularités qui avaient accompagné le meurtre, le bossu déclara que le jour même du crime il avait rencontré dans les rues de Lyon deux hommes parlant le patois provençal, qui, l'ayant pris à leur service, le menèrent dans une boutique où ils achetèrent deux serpes de bûcheron. Vers dix heures du soir, ils entrèrent tous les trois chez le marchand de vin, qu'ils firent descendre à la cave avec sa femme, sous prétexte de leur remplir une grosse bouteille, couverte de paille, dont ils s'étaient munis. Les deux Provençaux les suivirent dans la cave, pendant qu'il était resté lui-même en observation dans la boutique. Ils tuèrent ces

pauvres gens à coups de serpe, remontèrent dans la boutique, ouvrirent un coffre, et volèrent 130 écus, 8 louis d'or, et une ceinture d'argent. Le crime accompli, on s'était réfugié dans la cour d'une grande maison pour y passer la nuit. Au point du jour on était sorti de Lyon, et après s'être arrêté quelques instants pour se reposer dans la maison du jardinier, on avait détaché une barque du rivage, et l'on s'était dirigé sur le fleuve jusqu'à Beaucaire, abordant dans divers endroits pour se reposer ou se rafraîchir, et notamment au camp de Sablon, où les assassins s'étaient arrêtés pendant quelques jours.

Tout demeurait donc expliqué, éclairci, et la justice de Lyon avait, au grand complet, les éléments d'un facile et pathétique réquisitoire. Les magistrats furent si ravis d'un tel succès, que, deux jours après son retour à Lyon, ils renvoyaient Jacques Aymar, avec une nouvelle escorte, à la poursuite des deux autres complices.

Aymar reprit leur piste à la porte de Beaucaire, sur le sentier dont nous avons parlé et qui se dirigeait vers Nîmes. De là, et par de longs détours, sa baguette le ramena de nouveau dans Beaucaire, devant la même prison où le bossu avait été découvert. Aymar assurait qu'il y avait encore un des coupables *là dedans*. En réalité il se trompait; seulement le geôlier déclara qu'un individu dont le signalement et le costume répondaient au portrait que l'on faisait de l'un des deux fugitifs était venu, depuis peu, demander des nouvelles du bossu. Il fallut donc retourner au sentier de Nîmes.

Aymar, continuant à suivre les mêmes traces, se trouva conduit, en traversant différentes villes, jusqu'à Toulon, dans une hôtellerie située sur le port, et où

les deux assassins avaient, disait-il, dîné la veille. Ayant assuré qu'ils avaient pris la mer en cet endroit, Aymar monta dans une barque et les poursuivit sur mer. Il remarqua qu'ils prenaient terre, de distance en distance, sur divers points de la côte. Il y descendit plusieurs fois accompagné de son escorte, et constata que, dans une de ces relâches, ils avaient couché dans un champ d'oliviers. Quoiqu'il arrivât toujours trop tard, et que la mer fût souvent mauvaise, il n'en continua pas moins de suivre les deux fugitifs le long de la côte. Ce ne fut qu'aux dernières limites du royaume qu'il fut contraint de s'arrêter et de renoncer à une poursuite reconnue inutile.

Pendant ce temps, la justice de Lyon poursuivait, de son côté, son œuvre avec diligence. Le sorcier, qui pouvait à bon droit en réclamer la meilleure part, revint à temps pour assister au dénoûment de ce drame.

Le 30 août 1692, le bossu fut condamné à être rompu vif sur la place des Terreaux. En marchant au supplice, il passa devant la porte du marchand de vin. Là, le greffier lui lut sa sentence. Elle avait été rendue par trente juges à qui sans doute leur conscience ne reprochait rien, puisque les données de l'accusation, de quelque étrange manière qu'on les eût obtenues, avaient été pleinement confirmées par les aveux du condamné.

Lorsqu'il fut arrivé près de la maison des victimes, ce malheureux, qui n'avait que dix-neuf ans, voulut faire amende honorable de son forfait. Il mit un genou en terre, et demanda pardon à ces pauvres gens dont il reconnut avoir causé la mort, soit, comme le disent certaines relations, en suggérant la pensée du vol, soit seu-

lement en gardant la porte pendant que ses complices commettaient l'assassinat.

Arrêtons-nous un instant pour résumer ce récit, extrait de trois relations et de plusieurs lettres concordantes, écrites par les témoins et par des magistrats, hommes également honorables et désintéressés, et que personne dans le public contemporain n'a soupçonnés d'un concert véritablement impossible entre eux[1].

Deux personnes sont assassinées à Lyon; quelques semaines après, un homme y est rompu vif pour ce crime, en exécution d'un arrêt rendu par trente juges, qui ont examiné et jugé cette affaire avec la plus scrupuleuse conscience. Or, l'unique agent qui a découvert le criminel et qui l'a mis entre les mains de la justice, c'est un homme à baguette, le Dauphinois Jacques Aymar. Voilà des faits qui ont paru et qui doivent paraître encore réunir tous les caractères de certitude que peut exiger la foi humaine. Personne n'a donc hésité, à l'époque où ils se sont produits, à leur accorder pleine créance; on ne songea pas un moment à les mettre en doute, seulement on s'occupa beaucoup de les interpréter, et chacun les commenta à sa manière.

1. *Lettre à madame la marquise de Senozan, sur les moyens dont on s'est servi pour découvrir les complices d'un assassinat commis à Lyon le 5 juillet* 1692, par M. Chauvin, docteur en médecine; brochure in-12, imprimée à Lyon en 1692, et reproduite au tome III, page 1-45, de l'*Histoire critique des pratiques superstitieuses*, du P. Lebrun. — *Récit de ce que Jacques Aymar a fait pour la découverte du meurtrier de Lyon*, dressé sur le procès-verbal du procureur du roi de Lyon, M. de Vanini. (*Physique occulte ou Traité de la baguette divinatoire*, par l'abbé de Vallemont; t. I, page 27-49, 3e édition.) *Dissertation physique en forme de lettre, à M. de Sève, seigneur de Flechères, sur Jacques Aymar*, par Pierre Garnier, docteur en médecine de l'université de Montpellier; brochure in-12, imprimée à Lyon en 1692, reproduite au tome III, pages 54-116, de l'*Histoire critique des pratiques superstitieuses*, du P. Lebrun.

L'événement extraordinaire dont la cité lyonnaise avait été le théâtre eut donc pour résultat d'attirer vivement l'attention du public vers les merveilles de la baguette divinatoire. Ce n'était pas, en effet, la première fois que l'on entendait parler en France des usages de la baguette; elle était depuis longtemps populaire dans les campagnes. Mais elle avait été réservée, jusqu'à cette époque, à la solution de difficultés d'un ordre secondaire : à la recherche des eaux souterraines, à la détermination des limites contestées d'un héritage, en un mot, au jugement des petits différends des campagnards. L'événement de Lyon vint agrandir tout d'un coup la sphère d'action et les applications de la baguette. Des hameaux, elle pénétra dans les villes, elle passa du vulgaire au savant. C'est, en effet, entre des hommes fort instruits que cette matière épineuse se traita à partir de cette époque, et l'on mit à contribution, pour essayer de l'éclaircir, tous les systèmes de philosophie, de physique et de théologie qui étaient alors en faveur. Cela devait être, puisque la vertu de la baguette divinatoire, si longtemps considérée comme une superstition populaire, venait de prendre rang parmi les vérités juridiques.

Mais avant d'apprécier les diverses opinions émises dans cette discussion, qui a si fort occupé les esprits pendant la fin du XVII^e^ siècle et le commencement du siècle suivant, nous devons raconter quelques détails curieux qui restent à connaître sur le drame curieux qui nous occupe, et la suite des exploits de Jacques Aymar.

CHAPITRE V

Fin de l'histoire de Jacques Aymar. — Expériences faites à Lyon. — Jacques Aymar à Paris, chez le prince de Condé. — Le sorcier est démasqué.

A peine le bourreau eut-il accompli son œuvre sur la place des Terreaux, que la justice satisfaite, mais non entièrement tranquille, à ce qu'il semble, se mit encore à vérifier après coup les talents du sorcier dauphinois. On découvrit, dans le cours de ces expériences, que plusieurs individus se trouvaient favorisés du même talent. Le procureur du roi, M. de Vanini, dirigeait cette sorte d'enquête criminelle rétrospective, dans laquelle des personnes d'une grande distinction se joignirent aux gens de justice. Ces expériences parurent d'ailleurs de tout point démonstratives au magistrat qui les dirigeait.

Les expériences que M. de Vanini fit exécuter sous ses yeux et auxquelles il prit part doivent être consignées ici, car elles constituent la base de la controverse qui eut lieu, bientôt après, sur la baguette divinatoire. Elles sont rapportées comme il suit dans une lettre citée par le P. Lebrun, et qui fut adressée à l'abbé Bignon par une personne de qualité dont on ne dit pas le nom :

« Voici, monsieur, ce qui m'arriva hier au soir : M. le procureur du roi d'ici (de Lyon), qui, par parenthèse, est un des plus sages et des plus habiles hommes de ce pays, me vint prendre sur les six heures et me mena à la maison où s'était fait le meurtre. Nous y trouvâmes M. Grimaut, directeur de la douane, que

je connaissais pour un fort honnête homme, et un jeune procureur nommé Besson, que je ne connaissais pas, et que M. le procureur me dit avoir la vertu de la baguette, aussi bien que M. Grimaut. Nous descendîmes tous deux dans la cave où le meurtre s'était commis, et toutes les fois que M. Grimaut et ce procureur passaient sur le lieu où le meurtre s'était fait et où il y avait encore du sang, les baguettes qu'ils tenaient en leurs mains ne manquaient jamais de tourner, et ne tournaient plus aussitôt qu'ils avaient passé cet endroit. Nous fîmes ce manége pendant une grosse heure et quantité d'expériences sur la serpe meurtrière que M. le procureur du roi avait fait apporter avec lui, qui se trouvèrent toutes justes. Je remarquai des choses extraordinaires au procureur. La baguette lui tournait bien plus fortement qu'à M. Grimaut, et lorsque je mettais un de mes doigts dans chacune de ses mains, pendant que la baguette tournait, je sentais des battements d'artère tout à fait extraordinaires dans ses mains... Il avait le pouls élevé comme dans une grosse fièvre. Il suait à grosses gouttes. Il fallait de temps en temps qu'il allât prendre l'air dans la cour [1]. »

Le sieur Pauthot, doyen du collége de médecine de Lyon, rend compte en ces termes de ce qu'il a observé sur lui-même et sur d'autres :

« Nous commençâmes par la cave dans laquelle on a commis le meurtre, où l'homme du bâton (Aymar) craignait d'entrer, parce qu'il souffre des agitations violentes qui le saisissent quand il fait opérer le bâton sur la place où les corps ont été assassinés.

» A l'entrée de la cave, on me remit le bâton entre les mains, que le maître prit soin de disposer de la manière la plus convenable à son opération; je passai et repassai sur les lieux où l'on avait trouvé le cadavre, le bâton fut immobile, et je ne ressentis aucune agitation. Une personne de considération et de mérite, qui était avec nous, prit le bâton après moi; il fit quelques mouvements entre ses mains, et elle se sentit intérieurement agitée; ensuite le maître du bâton le porta sur tous ces mêmes

1. *Histoire critique des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 257, 259.

lieux, et il tourna si fortement, que le bâton était plus près de rompre que de s'arrêter.

» Ce paysan quitta d'abord la compagnie pour tomber en défaillance, à son ordinaire; je le suivis. Il est vrai qu'il pâlit beaucoup, il sua et eut le pouls extrêmement agité pendant un quart d'heure, et le mal fut si considérable, que l'on fut contraint de lui jeter de l'eau sur le visage et de lui en donner à boire pour le remettre.

» Au sortir de ce lieu, nous allâmes chez M. le procureur du roi, où nous vîmes les mouvements du bâton sur la serpe qui a fait le coup, préférablement à plusieurs autres avec lesquelles elle était mêlée; le bâton fit encore quelques mouvements entre les mains de la personne de considération qui l'avait éprouvé dans la cave, et il n'eut aucun effet pour moi [1]... »

Il n'est pas hors de propos de faire remarquer, en passant, ce fait, que la baguette ne produit aucun des résultats extraordinaires dont il est question, quand elle est entre les mains de Pauthot, c'est-à-dire d'un médecin, et que les effets qui se manifestent devant le magistrat, imbu de la certitude des moyens qu'il expérimente par le souvenir du fait judiciaire dont il a été l'un des acteurs, manquent totalement avec le savant. On peut en inférer déjà l'influence de l'imagination et de la connivence involontaire de l'esprit pour la production de ce phénomène.

Un autre docteur, Pierre Garnier, médecin de l'école de Montpellier, agrégé au collége de Lyon, a fait aussi des observations et des expériences qui sont rapportées dans la lettre suivante :

« M. le lieutenant général avait été volé, il y a sept ou huit mois, par un de ses laquais, qui lui avait pris environ vingt-cinq écus, dans un des cabinets qui sont derrière sa bibliothèque. Il demanda à Aymar s'il pourrait connaître l'endroit où il

[1] *Histoire critique des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 258, 259.

avait été volé. Aymar fit plusieurs tours dans ce cabinet avec sa baguette aux mains, mettant le pied sur les chaises, sur les meubles et sur deux bureaux qui sont dans ce cabinet à chacun desquels il y a plusieurs tiroirs : il ne se trompa point, il reconnut précisément le bureau et le tiroir dans lequel avait été fait le vol. M. le lieutenant général lui dit ensuite d'essayer de suivre à la piste le voleur, ce qu'il fit. Sa baguette le mena d'abord sur la terrasse neuve, qui est à plain-pied du dit cabinet; de là dans le cabinet près du feu, puis dans la bibliothèque, et de là droit dans la montée à la chambre des valets, où la baguette, tournant toujours, le conduisit sur un lit, sur la moitié duquel seulement la baguette tourna, ne tournant point du tout sur l'autre moitié : et tous les autres laquais, là présents, dirent que c'était dans cette moitié de lit sur laquelle la baguette tournait, qu'avait toujours couché le laquais voleur, qui pour lors n'était plus dans la maison, un autre laquais ayant toujours couché de l'autre côté. M. le lieutenant général se souvint positivement que le jour où ce laquais le vola, il alla de ce cabinet à deux ou trois pas de la terrasse pour prendre du bois, ensuite traversa sa bibliothèque pour monter à la chambre des valets.

» Lorsque la baguette tournait sur la piste du laquais voleur et absent, Aymar mit son pied sur le pied de tous les laquais de la maison les uns après les autres, et leur présenta la baguette, laquelle cessa de tourner, parce qu'il n'y avait aucun coupable, Aymar assurant toujours que si l'on lui faisait venir le laquais voleur, la baguette tournerait sur lui et qu'il le reconnaîtrait.

» Je lui fis ensuite plusieurs questions. Je lui demandai si la baguette tournait aussi bien sur l'eau comme sur la terre, sur mer et au milieu d'une rivière comme au bord.

» Il a répondu qu'oui.

» S'il est vrai qu'il ressente des syncopes, des tressaillements et de grandes émotions en suivant les meurtriers, les voleurs, l'eau, les bornes transplantées et l'argent caché.

» Il a répondu qu'il ne sentait aucune douleur, aucun trouble en suivant les voleurs, l'eau et l'argent, mais qu'il sentait de violentes agitations en suivant les bornes transplantées et les meurtriers, surtout là où les meurtriers s'étaient arrêtés et là où on avait fait le meurtre.

» Comment il ferait pour ne pas se tromper, lorsque, sur la piste d'un meurtrier ou d'un voleur, il y aurait de l'eau, ou de

l'argent caché, ou des bornes transplantées; et si, lorsque sa baguette tournait, il pouvait distinguer par quelque signe pour laquelle de ces choses elle tournait, puisqu'elle avait la vertu de tourner pour chacune de ces choses.

» Il répondit que si, en cherchant de l'eau, il trouvait de l'argent, il pouvait se tromper, parce que sa baguette tournait aussi bien pour l'eau que pour l'argent caché, sans qu'il se passât chez lui aucune émotion ni aucun tressaillement; que s'il rencontrait la piste d'un voleur qu'il ne cherchait pas, cela ne pouvait le faire tromper, parce que, pour pouvoir suivre la piste d'un voleur, il faut qu'il ait été mis une fois sur l'endroit où a été fait le vol, sans quoi il ne peut plus suivre cette piste [1]. »

1. *Histoire critique des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 261-264. A la suite de sa *Dissertation physique en forme de lettre*, adressée à M. de Sève, seigneur de Fléchères, lieutenant général en la sénéchaussée, siége et présidial de Lyon, pièce que nous avons déjà citée, le médecin Pierre Garnier revient avec des détails nouveaux sur les expériences auxquelles il a assisté et sur les questions qu'il a faites à Jacques Aymar. Cette seconde version, quoique un peu longue, est trop curieuse pour que nous puissions nous dispenser de la reproduire, en observant d'ailleurs d'en retrancher toutes les parties qui répéteraient des faits déjà connus.

« Le troisième de septembre de la présente année 1692, je passai, dit le médecin Pierre Garnier, trois heures avec Jacques Aymar, chez M. le lieutenant général de cette ville. M. l'abbé son oncle, M. l'abbé de Saint-Romain, de M. Puget s'y trouvèrent, et furent témoins de ce qui suit :

» Jacques Aymar prit une baguette fourchue, qu'on coupa au premier balai qu'on trouva, il tint chacune des extrémités supérieures de la baguette fourchue dans l'une de ses mains, laissant en bas le bout où se réunissent les deux branches qui font la fourche. L'ayant ainsi disposée entre ses mains, on mit sous son pied droit trois écus blancs, et incontinent la baguette tourna; on en mit davantage et elle tourna plus fort. On disposa sur les tables de la bibliothèque de M. le lieutenant plusieurs chapeaux, on cacha de l'argent sous quelques-uns des chapeaux, on n'en cacha point sous d'autres; la baguette tourna entre les mains de Jacques Aymar sur les chapeaux qui couvraient de l'argent, elle ne tourna point sur les autres, sous lesquels il n'y avait point d'argent; et comme ces chapeaux étaient sur des tables, Aymar était obligé de mettre sur ces tables une de ses jambes, sans quoi la baguette n'aurait pas tourné, et *cette circonstance peut sans doute*

Ce que l'on vient de lire montre quelle foi singulière les personnes les plus distinguées par leurs lumières

servir de beaucoup pour appuyer l'opinion des corpuscules que j'ai établie dans la lettre.

» Plusieurs fois chacun de nous mit sous un pied la main, tantôt pleine, tantôt vide d'argent; lorsque nous avions de l'argent dans la main, la baguette tourna; lorsque nous n'en avions point, elle ne tourna pas.

» Nous n'oubliâmes rien pour découvrir s'il y avait quelque artifice du côté de cet homme, pour faire ainsi tourner la baguette; nous lui fîmes étendre les mains autant qu'il le pouvait sans que la baguette tombât; mais, malgré nos précautions, la baguette tourna toujours, et si bien qu'après l'avoir examiné nous fûmes tous encore plus convaincus qu'auparavant qu'il n'y avait aucune tromperie dans le fait....

»..... Voici encore un fait dont je suis témoin, et qui est digne de remarque :

» Madame la lieutenante générale eut la curiosité de savoir si cet homme pouvait deviner un vol qu'elle aurait fait elle-même; elle prit donc à ce dessein la bourse de M. Puget, puis elle demanda à cet homme s'il n'y avait point de voleur dans la chambre où on était? » Aymar nous examina tous, et ne reconnut point de voleur. Elle lui dit encore : « Prends bien garde, tu te trompes; il y a ici quelqu'un qui a volé à un autre sa bourse dans cette chambre même. » Aymar nous examina une seconde fois, et ne connut point le vol; et comme on lui soutint qu'il se trompait, et qu'il avait été fait un vol dans la chambre, il répondit froidement qu'il fallait que ce vol eût été fait pour rire, et d'une manière innocente, auquel cas il n'en pouvait rien connaître, assurant que si le vol avait été fait d'une manière criminelle, il n'aurait pas manqué de le connaître....

» Je lui demandai s'il ne pouvait pas se tromper en cherchant un meurtrier, supposé qu'un autre meurtrier eût passé sur la ligne de la piste du premier meurtrier qu'il suit, ou bien que sur cette ligne il y eût des bornes criminellement transplantées, puisqu'il souffrait des tressaillements et des inquiétudes pour tous les meurtriers, et pour les bornes transplantées par malice.

» Il répondit qu'il pouvait moins se tromper pour cela que pour le reste, parce que, à l'égard premièrement des changes que l'on croyait que lui pouvait faire prendre la piste d'un second meurtrier qui eût passé sur les traces mêmes de l'autre, il aurait fallu, pour s'y tromper, qu'il eût été mis sur l'endroit où avaient été faits les deux meurtres, n'ayant aucune vertu pour reconnaître par sa baguette la piste d'un meurtrier, s'il n'avait auparavant été mis sur l'endroit où avait été

ou leur position, accordaient aux prouesses du sorcier. Les contradictions, les erreurs grossières dans lesquelles il tombait souvent, n'avaient pas le privilége

commis le meurtre; qu'en outre il distinguait fort bien cela par l'émotion, et qu'il trouvait toujours sur la piste du meurtrier une certaine manière d'émotion, semblable à celle qu'il avait ressentie à l'endroit où avait été commis le crime, et qu'il ne pouvait sentir de même, ni pour la piste d'un autre meurtrier, ni pour aucunes bornes transplantées, pour lesquelles il sentirait bien des émotions, mais telles qu'il pourrait par un seul sentiment les distinguer de la première émotion acquise à l'endroit où le meurtre avait été commis.

» S'il était vrai que lorsqu'un meurtrier a avoué un crime, la baguette ne tourne plus sur lui.

Il répondit que cela était fort souvent, bien que cela ne fût pas infaillible.

» S'il y avait un temps limité et prescrit pour la vertu de la baguette à l'égard de la piste des meurtriers et des voleurs, et quel était ce terme, six mois par exemple ou un an.

» Il répondit qu'il croyait qu'il n'y avait point de terme fixe, ou que du moins il avait sujet de croire que ce terme était fort long, puisque le premier meurtre qu'il avait connu avec sa baguette était arrivé depuis plus de vingt-cinq ans.

» Si la baguette tourne aussi bien pour un corps enterré et mort de mort naturelle que pour un corps assassiné.

» Il a répondu que non.

» En quel mois, à quelle heure, en quelle année il est né.

» Il nous a répondu qu'il était né le 8 septembre 1662, à minuit.

» S'il connaît d'autres gens que lui qui aient le même talent.

» Il a répondu que Mgr l'évêque de Morienne a les mêmes talents et qu'il est à peu près de son âge.

» Si la baguette tourne quand il est sur une rivière pour l'eau de la rivière.

» Il a répondu que non, et qu'elle ne tourne que pour l'eau couverte de terre.

» S'il connaît le nombre des meurtriers ou des voleurs qui on contribué au même vol ou bien au même crime, lorsqu'il suit leur piste.

» Il a répondu qu'il connaît le nombre, pourvu qu'ils n'aient pas tous passé sur une même ligne; mais comme il est presque impossible que quatre hommes qui font voyage aient toujours marché sur une même ligne, il lui est facile de connaître le nombre. »

(*Histoire critique des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 105-114.)

d'entamer ou d'affaiblir cette absurde dévotion à ses mérites.

On ne se contenta pas des expériences faites par le procureur du roi. Aymar était souvent conduit dans la cave où s'était accompli l'assassinat du marchand : c'est là surtout qu'il opéra devant le docteur Chauvin, de Lyon, et devant l'abbé Lagarde, à qui l'on doit la relation la plus détaillée de l'événement de Lyon et de ses suites, jusques et y compris le supplice du bossu. Mais ces deux narrateurs, en parlant des expériences auxquelles ils ont assisté, mêlent dans les mêmes récits les expériences qui eurent lieu immédiatement après le meurtre, et que nous avons mentionnées en leur lieu, avec celles qui suivirent l'exécution du criminel, et dont les plus curieuses viennent d'être rapportées. Nous signalons cette confusion au lecteur curieux de remonter aux sources originales.

Ce que le docteur Chauvin et l'abbé Lagarde ajoutent d'intéressant à ce qui précède, se réduit à quelques lignes. L'abbé Lagarde parle d'un *homme de mérite*, habile à trouver des sources, et qui, dans la cave du marchand de vin, fut pris des mêmes impressions que Jacques Aymar, et sentit tourner la baguette à l'endroit où les victimes étaient tombées. Mais il parle aussi d'une femme également savante à découvrir des sources, et qui n'éprouva rien dans le même lieu. « On a reconnu, dit l'abbé en terminant son récit, que la baguette entre les mains du paysan ne tourne que du côté de l'anse, par où les assassins la tenaient sans doute! »

Le docteur Chauvin confirme ces faits, et il ajoute : « Par un grand nombre de faits et de circonstances, on a commencé d'approfondir une découverte si utile à la

conservation du bien et de la vie des hommes[1]. » Il constate enfin que, grâce aux expériences faites depuis l'exécution du criminel, déjà bien des personnes se sont trouvées pourvues du même don que Jacques Aymar. C'était là un beau commencement, et qui devait rendre bien heureux le naïf docteur, qui prêtait tant d'importance à la baguette, « pour la conservation de la vie des hommes ».

Nous avons parcouru jusqu'ici la première phase, la phase ascendante et glorieuse de la carrière du sorcier du Dauphiné; il nous reste à raconter sa décadence et sa chute. Lyon avait été le théâtre de ses triomphes : la capitale de la France devint celui de sa défaite, qui fut complète et décisive.

La renommée de Jacques Aymar était parvenue jusqu'à Paris. Elle frappa d'une manière particulière l'attention du prince de Condé (Henri-Jules, fils du grand Condé), qui désira se rendre compte par lui-même de la réalité des merveilles que l'on attribuait à ce paysan. Le prince manda Jacques Aymar à Paris, et le logea chez le concierge de son hôtel, afin de l'avoir sous la main et d'éprouver tout à son aise son savoir-faire.

Le jour précis de l'entrée de Jacques Aymar à Paris nous a été conservé par un savant théologien, grand partisan de la baguette, pour qui ce jour est une date mémorable. Voici en quels termes l'abbé de Vallemont s'exprime dans la préface de sa *Physique occulte :*

« Enfin, cet homme si fameux est venu à Paris le 21 janvier 1693, par ordre d'un grand prince. Je l'ai vu deux heures par jour presque un mois durant, et on peut croire que, dans tout ce temps-là, je l'ai tourné et retourné comme je le devais.

1. *Lettre à madame la marquise de Senozan*, par M. Chauvin, docteur en médecine. Lyon, 1692.

Il est certain que la baguette lui tourne entre les mains sur les traces des voleurs et des meurtriers fugitifs [1]. »

Voilà donc Aymar installé à Paris, chez le concierge de l'hôtel de Condé. A partir de ce moment, et quoi qu'ait pu constater l'abbé de Vallemont, son étoile va pâlir; dans les épreuves d'une surveillance plus sévère ou plus éclairée, va s'éclipser la magique auréole dont la crédulité publique avait entouré son front.

Après l'avoir laissé reposer quelques jours, le prince de Condé fit procéder aux épreuves, qui eurent lieu dans l'ordre suivant.

On commença par conduire Aymar dans un cabinet qui renfermait de l'argent caché en plusieurs endroits. Sa baguette y fut en défaut; mais il la justifia en faisant remarquer que les dorures qui couvraient les panneaux et les murs de ce cabinet avaient eu pour effet de troubler ses sens et d'empêcher son action.

Sur cette observation, Aymar fut amené dans le jardin, où l'on avait fait creuser plusieurs trous : l'un renfermait de l'or, un autre de l'argent, le troisième de l'or et de l'argent; dans le quatrième trou se trouvait du cuivre, et dans le cinquième des pierres. Il s'agissait pour l'homme à baguette, non-seulement de deviner la présence de ces métaux, mais, comme il s'en était vanté, de les distinguer les uns des autres.

Par malheur le sorcier ne distingua rien; bien plus, cherchant les métaux précieux, il donna une fois dans le trou des pierres, et une autre fois dans un trou parfaitement vide.

Ce premier échec commença à porter une certaine atteinte au crédit de notre devin.

1. 3e édition, 1747, p. 11.

Il fut plus heureux pourtant à la troisième épreuve qu'il eut à subir. On avait volé à mademoiselle de Condé deux petits flambeaux d'argent. Mise entre les mains de Jacques Aymar, la baguette tourne et après plusieurs détours dans l'hôtel, elle mène à la cour des écuries, et fait savoir que le voleur a dû sortir par une porte de ces écuries qui ne s'ouvre que rarement, et seulement pour enlever le fumier. De là, la baguette conduit sur le quai, vis-à-vis du cheval de bronze, devant la boutique d'un orfévre, au coin de la rue du Harlay. Comme la nuit était venue, la suite de l'épreuve fut renvoyée au lendemain; on se contenta de remarquer la maison.

Le lendemain, le prince envoya chez l'orfévre signalé, avec des flambeaux pareils à ceux qui avaient été volés, faisant dire au marchand qu'il devait, depuis peu, en avoir acheté de semblables d'un inconnu; mais l'orfévre protesta du contraire.

Cependant, le jour suivant, trente-six livres en écus neufs furent envoyées avec mystère à l'hôtel de Condé. Mademoiselle de Condé les fit distribuer aux pauvres, persuadée qu'ils provenaient du voleur, menacé d'être découvert. Mais les flambeaux dérobés n'avaient coûté que vingt-huit livres; comme un orfévre n'aurait pas commis cette erreur sur le prix véritable des flambeaux, cette différence fit soupçonner par bien des personnes que Aymar lui-même, dans la vue de raffermir son crédit ébranlé, avait fait les frais de cette restitution[1].

Peu de jours après, le devin fut appelé par la du-

1. Lettre de M... à M... sur l'aventure de Jacques Aymar (*Mercure* d'avril 1693), et *Histoire critique des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 459-464.

chesse de Hanovre, à l'hôtel de Guise, où un vol avait été commis. Après divers manéges mystérieux, il annonça à la duchesse que le voleur était sorti par la grande porte de l'hôtel; mais ce fut là toute la révélation qu'on put en tirer. On s'amusa alors, pour mettre à profit sa visite, à le soumettre à quelques épreuves qui ne tournèrent pas à son avantage. Sa baguette s'agita sur un buffet où de l'argenterie se trouvait en évidence, mais elle resta immobile sur un panier fermé qui en était plein. Ayant aperçu un peu de dorure au bas d'un siége, Aymar fit encore tourner sa baguette, assurant que c'était cette dorure qui déterminait son mouvement. Mais quand on l'eut conduit dans un cabinet où tous les fauteuils étaient dorés et seulement recouverts de housses, sa baguette n'y tourna point. Elle ne bougea pas davantage sur un grand chandelier à bras d'argent tout près duquel il se trouvait assis sans l'apercevoir.

Chez M. de Gourville, à qui on avait volé une assiette d'argent, Aymar ne fut pas plus heureux. Il prit la piste du voleur, le suivit à travers la place de la foire, et ayant mené ceux qui l'accompagnaient jusqu'à la dernière maison, du côté des Incurables, il dit qu'il fallait pousser jusqu'à Versailles. Or, il se trouva que l'assiette avait été volée au mois d'octobre et qu'à cette époque la foire par laquelle il faisait passer le voleur n'était pas ouverte.

M. Ferouillard, marchand de draps, rue des Mauvaises-Paroles, s'était laissé dérober cinq pièces de drap. Il s'adressa à Aymar pour les lui faire retrouver, et lui fit présent d'un bel habit, que notre homme s'empressa, avant toute autre affaire, d'envoyer chez lui, à l'hôtel de Condé; puis il se mit en quête du voleur. Entouré

de plusieurs voisins et d'une nombreuse compagnie, curieuse d'assister à ce spectacle nouveau, Aymar fut conduit par sa baguette à travers la place de Grève, aux Jésuites, à Picpus, et jusqu'à Montreuil. Il était fort tard quand on y arriva; Aymar, qui avait besoin de repos, se fit servir un bon dîner, auquel assista la compagnie; mais ce fut là tout le divertissement qu'on obtint de lui. Il déclara que l'approche de la nuit l'obligeait à renvoyer sa poursuite au lendemain. Il reprit, en effet, le lendemain, la piste du voleur; mais cette fois les voisins étaient restés chez eux, et le marchand de draps était seul témoin de l'enquête : aussi Aymar en eut-il bientôt fini. Il mena M. Ferouillard jusqu'à Neuilly, après quoi il déclara ne pouvoir aller plus loin. Le marchand perdit son drap, plus l'habit neuf dont il avait fait cadeau au sorcier, et cinquante francs de dépenses qu'il avait faites la veille. Le quartier des Mauvaises-Paroles, qui fut instruit de cette aventure par l'honorable M. Ferouillard, eut des échos fâcheux pour la renommée et la bonne foi d'Aymar.

Mais ce qui hâta singulièrement la déconfiture de notre sorcier, ce fut l'affaire des truites de Chantilly.

Aymar fut requis de rechercher les auteurs d'un vol de truites, qui, assurait-on, avait été commis dans un des bassins du parc de Chantilly, résidence des Condé. On se garda toutefois de le prévenir de l'époque véritable à laquelle ce vol avait eu lieu. Armé de sa baguette, Aymar procéda à cette recherche dans ses formes ordinaires.

La baguette tourne d'abord sur plusieurs points du bassin, ce qui veut dire, d'après notre devin, que c'est par plusieurs endroits que les truites ont été tirées de l'eau, circonstance que l'on pouvait conjecturer à

coup sûr sans être grand sorcier. Elle conduit ensuite vers une petite maison habitée par l'un des gardes du parc, indiquant ainsi le lieu où les truites auraient été mangées; elle ne tourne point d'ailleurs sur les personnes qui s'y trouvent. Mais le garde, alors absent, ayant appris à son retour ce qui s'était passé, n'eut point de repos qu'il n'eût rejoint le sorcier au château, pour le sommer de le déclarer innocent de par sa baguette. Aymar, qui s'était mis au lit, fatigué de sa journée, dut céder à ses instances. Par malheur, la baguette tourna sur le pauvre homme, qui, tout déconcerté, et voyant déjà la justice sur ses traces, se hâta de prendre la fuite, sans attendre une plus ample information. Ce prudent accusé mettait ainsi en pratique la maxime que Montesquieu devait émettre plus tard, à savoir que si on l'accusait d'avoir volé les tours de Notre-Dame, il commencerait par s'enfuir.

Mais l'affaire n'était pas éclaircie par cet incident. Le prince fit amener au château le premier paysan qui se rencontra. On dit ensuite à Aymar qu'une personne soupçonnée du vol se trouvait mêlée à la compagnie. La baguette ayant un peu tourné sur un paysan étranger à la maison, Aymar déclara qu'à la vérité ce n'était pas là le coupable, mais qu'il avait mangé des truites volées. On présenta ensuite au sorcier un garçon de douze à quatorze ans; en même temps, l'un des familiers du prince, M. de Vervillon, glissa comme une confidence, à Aymar, que c'était le fils du garde qui s'était enfui la veille. Aymar feignit de ne pas entendre cet avis, mais sa baguette se mit tout aussitôt à tourner sur le jeune garçon avec une rapidité merveilleuse, et il déclara que c'était là celui qui avait volé et mangé les fameuses truites. Or, ce qu'on n'avait pas dit à Aymar,

et ce qu'il apprit à sa grande confusion, c'est que le vol remontait à sept années auparavant. Quant au jeune garçon soupçonné, il n'habitait Chantilly que depuis huit ou dix mois. Le sorcier avait donc été, cette fois encore, complétement battu.

Aymar n'obtint pas un meilleur succès à Chantilly comme simple hydroscope. On le fit passer trois fois sur la rivière, mais dans un endroit où elle est cachée par une voûte de pierre couverte d'une terre plantée d'arbres, et la baguette n'eut pas la moindre idée d'y tourner. On l'avertit néanmoins, pendant qu'il se trouvait sur ce point, de prendre garde s'il n'existait pas d'eau aux environs. La baguette ne tint aucun compte de l'avis et demeura parfaitement immobile. Il marqua ailleurs, il est vrai, quelques endroits où devaient exister des sources ; mais bien qu'il eût assuré que c'était par sa baguette et non par ses yeux qu'il reconnaissait la présence de l'eau, quand on lui proposa de lui bander les yeux pour retrouver les mêmes endroits avec la baguette seule, il refusa de se soumettre à cette épreuve.

Il faisait bon tendre des piéges à un devin qui s'y laissait prendre si aisément. On eut l'idée d'imaginer un vol. De concert avec le prince, M. Goyonnot, greffier du conseil du roi, fit casser un panneau de vitre dans sa maison, et feignit ainsi d'avoir été volé. On appelle Aymar, dont la baguette tourna sur la vitre cassée ; elle tourna aussi sur une fenêtre donnant sur la cour, ce qui fit déclarer que le voleur était entré par là. M. Goyonnot ayant demandé de quel côté le voleur avait pris pour sortir de la maison, il fut répondu que c'était à droite, parce que la baguette tournait de ce côté. On lui épargna la peine de chercher

les auteurs et les complices d'un vol chimérique.

Cette dernière aventure ôta tout crédit à Aymar dans l'esprit du prince de Condé.

« M. le prince, dit une lettre d'un contemporain insérée dans l'ouvrage du P. Lebrun, étant informé du fait par Goyonnot, fit venir chez lui ce galant homme, et vous pouvez penser comme il y fut traité [1]. »

Quelques jours après, la baguette, qui venait de tourner si facilement pour un vol supposé, ne voulut pas tourner pour un véritable. Aymar, qui venait d'être joué, était devenu méfiant, mais sa méfiance tardive ne faisait que le fourvoyer de plus en plus. Chez un sieur de Lafontaine, maréchal des logis au régiment des gardes, on avait forcé une armoire et volé huit cents livres. Appelé dans la maison, Aymar fit plusieurs tours pour découvrir le vol; mais sa baguette, retenue et comme enchaînée par le souvenir de ce qui s'était passé chez le greffier du conseil, ne tourna d'aucune manière.

La baguette d'Aymar avait si notablement perdu de son autorité, elle inquiétait si peu les coupables, qu'elle ne put même en imposer aux petites gens de l'hôtel de Condé où il habitait. Pendant son séjour chez le prince, on eut l'irrévérence de commettre, dans les écuries, un vol de la valeur de cent écus, et Aymar ne put donner la moindre nouvelle du larcin par lequel on semblait le braver.

« Le P. Mabillon, dit le P. Lebrun, fut témoin que la baguette ne tourna point dans une sacristie de l'abbaye de Saint-Germain qui était pourtant tout entourée d'armoires remplies d'argenterie. »

1. *Histoire critique des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 466. (Lettre de M... à M... sur l'aventure de J. Aymar.)

On lit dans l'*Architecture hydraulique* de Belidor[1] le détail d'une preuve à laquelle Aymar fut soumis par les membres de l'Académie royale des sciences, sur l'invitation du neveu de Colbert[2], qui, ayant appris les merveilles débitées sur les sorciers de Lyon, désira être exactement édifié à cet endroit.

L'abbé Gallois, membre de l'Académie des sciences, présenta le paysan du Dauphiné à cette compagnie, qui tenait alors ses séances à la Bibliothèque du roi. Après l'avoir introduit, l'abbé Gallois lui montra une bourse pleine de louis d'or, disant qu'il allait l'enterrer dans le jardin. Il sortit en effet, mais, au lieu d'enterrer la bourse, il la garda sur lui. Aymar étant passé dans le jardin, et ayant fait mouvoir sa baguette, déclara que la bourse était enterrée au pied du mur du jardin, dans un lieu qu'il désigna.

A ces paroles, l'abbé Gallois tirant la bourse de sa poche, la montra à Jacques Aymar, qui demeura confondu.

Passons à d'autres épreuves qui ont une certitude presque juridique, puisqu'elles se trouvent consignées dans une lettre d'un procureur du roi au Châtelet de Paris, M. Robert, qui fut chargé par le prince de Condé de vérifier les talents d'Aymar. Voici ce que ce magistrat, plus clairvoyant que son confrère le procureur du roi de Lyon, écrivait au R. P. Chavigny, son oncle, assistant du père général de l'Oratoire :

«... M. le prince me fit l'honneur de me parler de Jacques Aymar, non pas comme croyant son secret, mais comme en doutant et voulant en éclaircir la fausseté ou la vérité... J'offris à

1. T II, p. 343.
2. J.-B. Colbert, marquis de Torcy.

Son Altesse Sérénissime, pour la détromper, de la mener, avec Jacques Aymar, en des lieux où des hommes avaient été tués, et dans lesquels il s'était commis des vols, et lui dis que, comme on savait où étaient les coupables et les chemins qu'ils avaient tenus depuis qu'ils avaient tué ou volé, nous connaîtrions avec certitude quelle était la vertu de la baguette.

» J'eus donc l'honneur de l'accompagner dans la rue Saint-Denis en un lieu où un archer du guet avait été tué, de quatorze ou seize coups d'épée, par des gens qui avaient été menés depuis au Châtelet. Jacques Aymar passa deux ou trois fois sur le lieu, et la baguette ne tourna jamais. Il dit, pour s'excuser, qu'elle ne faisait point d'effet pour le meurtre commis dans un mouvement de colère ou d'ignorance, mais seulement pour des assassinats prémédités, commis avec cruauté ou pour voler; et qu'en toutes sortes de crimes elle cessait de tourner quand les coupables les avaient avoués, bien qu'ils ne fussent pas encore punis...

» J'eus l'honneur ensuite de mener M. le prince rue de la Harpe, en un lieu où je savais qu'il avait été commis un vol, au moment duquel le voleur avait été trouvé en flagrant délit saisi de la chose volée et mené au Châtelet, où néanmoins il niait le fait, quoiqu'il fût chargé et convaincu par plusieurs témoins. Mais la baguette ne tourna point encore, et J. Aymar ne voulut donner aucune raison [1]. »

Jusque-là le paysan du Dauphiné n'avait compromis que ses talents et sa sincérité. Voici une autre épreuve d'où sa probité ne sortit pas intacte. Un jeune homme, M. de Briol, qui, dans le doute que sa maîtresse lui fût fidèle, différait sagement à l'épouser, vint prendre l'avis de l'homme à baguette, et lui fit présent de deux écus pour la consultation. Aymar empocha les écus ; il dit ensuite au valet de chambre de M. de Briol qu'il ne lui suffisait pas d'avoir été payé par l'amant, qu'il entendait bien l'être aussi par la maîtresse, qu'il irait la trou-

1. *Histoire critique des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 471-472.

ver pour l'avertir qu'il savait de ses nouvelles, et qu'elle eût à lui donner de l'argent, si elle voulait que la baguette témoignât de sa vertu. Il faut convenir pourtant qu'une telle communication faite à un valet de chambre ne s'accorde guère avec l'idée qu'on doit avoir d'Aymar, lequel, s'il n'était pas sorcier, devait être au moins très-rusé et très-discret.

Il était grand temps, on le voit, que tout le monde fût convaincu du ridicule et de la folie de cette pratique. En effet, la baguette acquérait de jour en jour des vertus plus variées et plus surprenantes. Elle dénonçait l'infidélité des femmes et celle des maris; elle accusait et faisait emprisonner des innocents, justifiés bientôt après par les aveux des vrais coupables. On manque de détails sur les exploits de ce genre qu'Aymar put faire à Paris ; mais ils durent être significatifs, car le prince de Condé, éclairé sur les véritables sentiments et sur la conduite de ce fourbe et audacieux personnage, fit proclamer les résultats de l'examen auquel il l'avait soumis. La lettre du procureur du roi au Châtelet, M. Robert, que nous avons citée plus haut, se termine ainsi :

« Je vous dirai, pour conclusion, que Son Altesse Sérénissime veut qu'on assure le public, pour le détromper, que la baguette de J. Aymar n'est qu'une pure illusion et une invention chimérique. »

Ainsi démasqué, le sorcier dut reprendre le chemin de son pays.

Si l'on manque de détails sur les exploits de Jacques Aymar pendant les derniers temps de son séjour dans la capitale, on sait ce qui lui arriva peu de temps après son retour dans le Dauphiné. A Voiron, sa baguette tourna sur un jeune homme faussement accusé d'un

vol, et ne tourna pas sur le vrai coupable, qui fut découvert presque aussitôt. Aussi, deux jours après cette épreuve, Aymar dut-il quitter Voiron. Le P. Lebrun, qui raconte le fait, s'appuie sur le témoignage de plusieurs habitants de cette ville, et sur une lettre du cardinal le Camus, le prélat qui s'est donné le plus de peine pour extirper toutes les superstitions dans son diocèse.

« Dans une ville où se trouvait Aymar, dit encore le P. Lebrun, deux ou trois étourdis le firent passer dans une rue, pour savoir s'il y avait des maisons où les filles et les femmes eussent mal ménagé leur honneur. *La baguette tourna à cinq ou six portes; cela se répandit dans la ville, et fit faire tant de médisances, tant de calomnies, mit un si grand désordre dans deux ou trois familles, que le démon avait grand soin de s'en réjouir. Cependant,* ajoute notre historien, *les indices que la baguette avait donnés étaient faux.* »

Ici le P. Lebrun fait peut-être, à son tour, un peu trop le sorcier. Mais, quoi qu'il en soit, et que les indices de la galanterie de ces dames fussent vrais ou faux, il était temps, on le voit, que l'on cessât de demander de tels renseignements à la baguette. Quant à Aymar, s'il est vrai, comme quelques personnes pieuses l'ont avancé, qu'il n'eût été rien moins que le diable pendant qu'il était en possession de tous ses talents divinatoires, on peut dire que, se sentant déchoir, il se fit ermite à sa manière. A partir de ces échecs répétés, éprouvés dans la capitale et, bientôt après, dans son propre pays, sa baguette ne tourna plus que sur les bienheureux, c'est à-dire qu'il ne l'employa désormais qu'à découvrir des reliques. Encore faut-il ajouter, pour dernière humiliation, que les écrivains du temps, et notamment l'abbé de Vallemont, son partisan le plus enthousiaste, nous apprennent que « beaucoup de personnes y réussissaient mieux que lui ».

Cependant en 1706 Aymar était encore quelquefois appelé à Lyon pour y prononcer des arrêts par la vertu de sa baguette. C'est ce qui résulte d'une lettre, datée de Lyon du 25 septembre 1706, adressée à Boileau-Despréaux par son ami Brossette, et publiée dans la correspondance de ce dernier, qui a été mise au jour en 1858:

« Je vis hier céans, écrit Brossette, un homme dont les qualités, ou si vous voulez, les dons naturels, ne sont pas si faciles à expliquer. C'est le fameux Jacques Aymar ou l'homme à la baguette, qui est un paysan de Saint-Marcellin, en Dauphiné, à quatorze lieues de Lyon. On le fait venir quelquefois en cette ville pour y faire des découvertes. Il m'a dit des choses surprenantes touchant sa faculté divinatrice pour les sources, les bornes déplacées, l'argent caché, les choses volées, les meurtres et assassinats; il m'a expliqué les douleurs violentes et les convulsions qu'il souffre quand il est sur le lieu du crime ou proche des criminels. D'abord tout son corps s'émeut comme par une ardente fièvre, le sang lui sort par la bouche avec des vomissements, il tombe en sueur et en pâmoison. Tout cela lui arrive sans même qu'il ait dessein de rien empêcher, et ces effets dépendent moins de sa baguette que de son corps même. Si vous êtes curieux d'en savoir davantage, je puis vous satisfaire. Je suis toujours, etc. [1]. »

On lit la réponse de Boileau à cette lettre dans la belle édition que M. Berriat de Saint-Prix a donnée des œuvres du satirique [2]. Boileau s'étonne que son ami perde son temps et accorde sa foi à des billevesées pareilles. C'est que Boileau, en sa qualité de Parisien, était au courant des épreuves par lesquelles le prétendu sorcier avait été démasqué chez le prince de Condé, tandis que son correspondant lyonnais était toujours sous l'influence de

1. *Correspondance entre Boileau et Brossette.* Paris, 1858, in-8, p. 225-227.

2. *Œuvres de Boileau*, t. IV, p. 425-426.

la renommée qu'Aymar avait conservée dans le Dauphiné et à Lyon.

Nous trouvons dans l'ouvrage de Louvreleuil, *le Fanatisme renouvelé*, et dans l'*Histoire des troubles des Cévennes et de la guerre des Camisards*, par Court, que Jacques Aymar, sur son déclin, aurait consacré à la religion les restes de ses talents divinatoires, mais dans des circonstances qui ne sont pas de nature à nous inspirer de l'intérêt pour ce personnage, et qui vont nous forcer de terminer sur le mode tragique un récit qui n'était guère sorti jusqu'à cet endroit du domaine de la comédie. D'après ces auteurs, Jacques Aymar aurait été requis en 1703, pendant la guerre des Cévennes, pour discerner les protestants voués aux vengeances du maréchal Montrevel et de l'intendant Bâville. Le chroniqueur catholique de la guerre des Cévennes, Louvreleuil, nous dit à propos des suites de l'affaire de Genouillac et du Collet-de-Dèze :

« Les Camisards brûlèrent, à dix heures du soir, une métairie à M. le marquis de Tournac et une à M. le baron de la Salle proche Saint-Privat, qui est un village à une lieue d'Alais. Une sentinelle du fort vit les flammes et en donna avis. M. le maréchal fit partir d'abord un gros détachement avec un homme que M. de Bâville avait fait venir de Lyon et qui se servait de la baguette pour trouver les assassins. L'on ne rencontra en cet endroit-là qu'un berger massacré, à qui les incendiaires avaient écrasé la tête à coups de pierres. Mais la baguette tourna sur dix-huit personnes qui étaient dans des maisons voisines; on les prit et on les conduisit à Alais [1]. »

Court donne le même récit, d'après Louvreleuil, et il ajoute :

1. *Le Fanatisme renouvelé*, 1704, t. II, p. 73.

« Que doit-on penser de la conduite du maréchal et de l'intendant, qui emploient cette baguette pour découvrir ceux d'entre les protestants qui étaient Camisards ou qui avaient fait quelques meurtres ? Un maréchal de France et un intendant tel que Bâville auraient-ils ajouté foi à la prétendue vertu de la baguette? Mais, s'ils n'y ajoutaient point de foi, pouvaient-ils faire arrêter et livrer au bourreau les malheureux sur lesquels elle tournait ? Que d'innocents périrent par ces iniques voies! Quel temps que celui où la vie des hommes dépend du mouvement d'une baguette conduite par la main d'un fourbe[1] ? »

Ainsi, le sorcier du Dauphiné avait repris, à la fin de sa carrière, ce rôle de justicier extraordinaire qui avait jeté tant d'éclat sur son début. Mais les sentiments qui s'éveillent ici au récit de ces hauts faits ne sont plus les mêmes. Il n'y a plus de place pour le ridicule quand on voit la scène s'assombrir à ce point, et se dénouer sur un échafaud entre un bourreau et ses victimes.

Arrivons maintenant à l'explication du fait de Lyon.

Après les démonstrations sans réplique qui furent données à Paris par les bévues multipliées de Jacques Aymar, on ne peut mettre un seul instant en doute que ce prétendu héros de la baguette fût simplement un paysan rusé et pervers, qui, par ses mensonges et sa triste habileté, sut tromper assez longtemps la crédulité publique. Mais il reste à expliquer cette haute mystification de l'affaire de Lyon, et comment Jacques Aymar put arriver à ce résultat extraordinaire, de mettre entre les mains de la justice le véritable auteur d'un crime confessé par les aveux du coupable, et que la baguette divinatoire avait eu seule l'art de découvrir. Il n'est nullement impossible de fournir une explica-

1. *Histoire des troubles des Cévennes, ou de la guerre des Camisards*, t. I, p. 535.

tion naturelle de cet événement étrange, qui pèse sans doute sur l'intelligence de nos lecteurs, comme il dut peser longtemps sur l'intelligence des juges.

La distance qui nous sépare de ce fait ne permet pas sans doute une opinion bien rigoureusement motivée, mais les conjectures que nous allons présenter paraîtront peut-être acceptables, parce qu'elles sont simples et qu'en pareille matière le plus simple est souvent le plus probable. Voici donc l'explication qu'on peut hasarder.

Les relations qui existent de l'aventure d'Aymar laissent à penser que le sorcier dauphinois avait pu avoir lui-même connaissance de quelques circonstances du crime avant d'être appelé par les magistrats chargés de le poursuivre, ou du moins dès son arrivée à Lyon. Nous voyons, en effet, qu'Aymar est appelé dans cette ville par un de ses amis, voisin des époux assassinés, et qui avait pu remarquer, le jour du meurtre, quelques individus à mine suspecte rôdant autour de leur boutique. Quand Aymar se rend aux bords du Rhône, il remarque des empreintes sur le sable; il trouve ensuite, dans la maison du jardinier, des enfants qui lui fournissent de nouveaux indices et des signalements. Il rentre à Lyon et rapproche ce qu'il vient d'apprendre de ce qu'il entend dire dans la ville. On le fait partir avec des archers, et, arrivé au camp de Sablon, il se livre, en public, avec sa baguette, à un manége bien capable d'effrayer des criminels superstitieux et de les déterminer à s'esquiver du milieu des soldats, si, par hasard, ils s'y trouvaient. Aymar retourne à Lyon, où il se met de nouveau en communication avec les bruits de la ville concernant cet assassinat. Quand il repart pour son expédition définitive, il y a déjà quinze jours que le meurtre a été commis, et sans doute il a su, mieux que les magistrats, mettre ce

temps à profit pour recueillir des informations exactes.

Si l'on admet, avec nous, que, dans l'instruction particulière qu'il avait faite à Lyon en secret et pour son propre compte, Aymar avait acquis quelques données importantes, tout le reste de l'histoire s'expliquera sans diablerie ni miracle. Aymar avait pu apprendre de son ami, voisin des victimes, qu'un bossu figurait parmi les gens de mauvaise mine que l'on avait vus rôder, le jour du crime, autour de leur maison. C'était là un indice plus sûr que la baguette pour suivre la piste des meurtriers. Trois assassins, qui appréhendent d'être suivis par les agents de la justice, ne cheminent pas, soit sur une route, soit sur un fleuve, comme le feraient des voyageurs ordinaires. Les endroits qu'ils choisissent pour débarquer, en descendant le fleuve, n'étaient probablement pas si nombreux sur les rives du Rhône, que Jacques Aymar n'ait pu en deviner quelques-uns. Car, admettre qu'il les ait indiqués tous, c'est ce que personne n'a jamais sérieusement prétendu. Ayant sans doute puisé dans ces différentes relâches des renseignements nouveaux, Aymar arrive dans la ville de Beaucaire, alors encombrée d'une multitude d'étrangers que la foire y attirait, et où par conséquent des malfaiteurs devaient trouver l'occasion de se cacher aisément, et de faire en même temps leurs affaires. Lorsque le sorcier entra dans Beaucaire, on venait d'y arrêter un voleur. Pendant qu'il explorait à pas lents les rues de la ville, armé de sa baguette fourchue et suivi de son escorte, il entendit très-probablement parler de cette circonstance, qui avait tant de rapports avec la scène qu'il exécutait, et c'est ainsi qu'il put apprendre que le voleur incarcéré était bossu, comme l'un des complices qu'on lui avait signalés à Lyon. Du milieu de la foule, attirée par un spectacle

plus curieux et à coup sûr moins usé que les grotesques exhibitions de la foire, il dut partir une indication qui détermina la baguette à se mouvoir du côté de la prison où le voleur avait été conduit. La prison une fois ouverte au chercheur, l'œuvre de la baguette se trouva bien simplifiée. Si elle désigna immédiatement le coupable entre les quinze prisonniers qui l'entouraient, c'est qu'il n'y avait pas quinze bossus dans la prison. Il n'y en avait qu'un seul, car s'il en eût été autrement, les relations que nous possédons de l'événement n'auraient pas manqué de nous l'apprendre. La baguette s'inclina donc nécessairement sur le seul individu qu'Aymar aurait déjà soupçonné peut-être d'après ses vêtements, sa taille ou d'autres signes, mais qu'il reconnut très-positivement à cette marque, saillante entre toutes, et dont il avait dû prendre bonne note à Lyon et dans la maison du jardinier. C'est donc la bosse du prisonnier qui constitue la circonstance véritablement *dominante* de cette diablerie imaginaire.

En conjecturant, comme nous venons de le faire, que Jacques Aymar avait trouvé, au commencement de cette affaire, des officieux qui lui avaient fourni des informations particulières, nous ne faisons pas une hypothèse tout à fait gratuite [1]. Ces officieux ne manquaient pas parmi les partisans fanatiques de la baguette divinatoire. A Paris, où le charlatan fut observé de plus près qu'à

1. « Un de ces hommes que le merveilleux n'effraye pas et qui le savent démêler au travers de l'imposture, ne se laissa pas éblouir par toutes ses apparences surnaturelles. Il fit venir Jacques Aymar, lui *serra les pouces*, et lui fit convenir que la prétendue vertu de cette baguette divinatoire *dépendait des connaissances qu'il avait eues de ce crime*. J'ai lu quelque part ce trait dans le *Dictionnaire historique et critique* de Bayle. » (Savérien, *Dictionnaire universel de mathématiques et de physique*, in-4, t. I, p. 77.)

Lyon, on découvrit même qu'il avait des compères, ou plutôt des complices, car c'était le temps où il faisait déjà servir sa baguette à de coupables exploits :

« Si je vous parlais, dit l'auteur d'une lettre que nous avons déjà citée, de l'infidélité des maris et des femmes que la baguette connaît, et des innocents qui ont été accusés et mis en prison, et que les vrais coupables ont justifiés ensuite! *Il y a des scélérats d'une nouvelle espèce qu'on prend pour d'honnêtes gens et qui entrent en commerce avec Aymar. Ils indiquent les chemins et font arrêter la baguette par des mines, des gestes et des paroles même, au lieu où ils veulent* [1]. »

Il nous semble donc que cette célèbre affaire peut être dépouillée de tout caractère surnaturel. Ce qu'elle eut d'extraordinaire, ce fut l'aveu fait par le coupable, aveu qu'expliquent pourtant son extrême jeunesse et sa conviction superstitieuse de la puissance de la baguette magique. Il est probable d'ailleurs que, sans cette confession, les juges auraient hésité à prononcer leur sentence de mort, et que cette affaire n'aurait pas eu dès lors le retentissement qu'elle reçut, et fait un si grand honneur à l'infaillibilité de la baguette. Il vaut mieux demeurer sur cette dernière idée que de supposer ici l'aveu volontaire d'un crime que le condamné n'aurait pas commis. Il y a sans doute un grand nombre d'exemples d'individus s'accusant de faits dont ils sont innocents; des milliers d'hommes ont expiré dans les bûchers pour avoir publiquement reconnu leur crime imaginaire de sorcellerie, et pour avoir confessé en toute liberté leur assistance au sabbat. Mais en ce qui concerne la condamnation du bossu de Lyon, qui n'était d'ailleurs ni démonomane ni halluciné, il faut

1. Lettre de M... à M... sur l'aventure de J. Aymar (*Histoire des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 467-468.)

écarter, pour l'honneur de la justice humaine, cette dernière explication, qui pèserait trop à sa conscience.

CHAPITRE VI

Les tourneurs de baguette après Jacques Aymar. — Mlle Ollivet. Mlle Martin, etc.

Les expériences faites sur Aymar constituent la phase la plus brillante de l'histoire de la baguette divinatoire, si l'on considère le mouvement qu'elles ont produit dans le monde scientifique et littéraire. Mais, après lui, cette histoire continue assez longtemps encore, et il paraît même qu'avant de tomber, ce roi de la baguette avait vu poindre divers rivaux bien dignes de se disputer sa succession.

« On nous mande déjà de Lyon, dit l'abbé de Vallemont, dans sa *Physique occulte*, qu'il y a un garçon de dix-huit ans qui, là-dessus, surpasse de beaucoup Jacques Aymar; et chacun peut voir, à Paris, chez M. Geoffroy, ancien échevin de cette ville, un jeune homme qui trouve l'or caché en terre par une violente émotion qu'il ressent au moment où il passe dessus. »

Or l'abbé de Vallemont s'exprime ainsi dans cette même année 1693 où nous l'avons vu introduire avec tant de pompe dans la capitale le sorcier dauphinois.

Le Dauphiné demeurait pourtant le pays privilégié pour les miracles de la baguette. Elle y tournait sur tout et pour tout. Elle y tournait sur les métaux et sur les eaux, sur les voleurs et sur les débiteurs de mauvaise foi, sur les cloches enterrées et sur les reliques des saints, sur les chemins perdus et sur les bornes des

champs arrachées ou frauduleusement transplantées; elle y tournait pour les absents et pour les présents, pour les événements passés et pour la qualité des étoffes, pour des chevaux payés trop cher et pour des questions de théologie. La seule affaire des bornes arrachées donna lieu à une industrie, nous dirions volontiers à une institution, qui fut longtemps florissante dans le Dauphiné, avant et après Aymar. Des gens à baguette, qui parcouraient le pays, étaient appelés là où il s'élevait une contestation entre des propriétaires voisins au sujet des limites de leurs héritages. La baguette s'inclinait sur la borne perdue en terre, ou sur son ancien emplacement, si elle avait été arrachée, et le litige se trouvait ainsi terminé. Ce jugement ne coûtait aux parties que cinq sols. Les bons paysans qui préféraient à toute autre cette justice à la turque, c'est-à-dire expéditive et sans appel, étaient peut-être encore plus sensés que superstitieux.

Dans cette province prédestinée, la baguette ne faisait aucune acception de personne, et n'était mue par aucune considération d'âge, de sexe, de tempérament ou de condition. Elle tournait indifféremment aux hommes et aux femmes, aux enfants et aux vieillards, aux laïques et aux ecclésiastiques, en dépit des mandements et des instructions pastorales.

Cependant l'autorité de plusieurs curés et directeurs instruits, qui mettaient sur le compte du démon tous ces effets surprenants, dont ils ne pouvaient trouver une explication naturelle, et l'ascendant de tant d'hommes graves, dominèrent et finirent par maîtriser le génie trop entreprenant de la baguette qui la portait vers le domaine des choses morales. Par leurs conseils, on vit, prodige aussi étrange que tous les autres! des per-

sonnes pieuses et habiles parmi les plus habiles *tourneurs*, prier Dieu de leur retirer ce don diabolique, et s'en trouver immédiatement délivrées. Leurs bons confesseurs les en glorifiaient et s'en glorifiaient eux-mêmes. Ils croyaient bien avoir délié leurs pénitents d'un pacte, tout au moins implicitement consenti, avec l'esprit malin. Mais les observateurs plus philosophes ou moins disposés à faire intervenir le démon, comme *deus ex machina*, pour trancher le nœud de cette question embarrassante, commençaient à reconnaître et à noter le rôle important que l'*intention* et la *volonté* jouaient manifestement dans le domaine de la baguette. Déjà Aymar, en affirmant que son intention lui suffisait pour ne pas se tromper, avait révélé, sans le vouloir et probablement aussi sans le savoir, le véritable secret des tourneurs de baguette.

Quoi qu'il en soit, voici deux cas frappants de tourneurs de baguette qui, ayant souhaité perdre ce don, en furent immédiatement délivrés.

Honnête et pieuse personne, Mlle Ollivet avait la faculté de faire merveilleusement tourner la baguette. Mais des craintes inquiétaient, à ce propos, sa jeune conscience. Elle alla consulter le P. Lebrun sur ses scrupules, qui réclamaient l'assistance d'un casuiste éclairé sur la matière.

Le savant oratorien lui apprit que jusqu'à ce jour sa bonne foi l'avait mise à couvert de toute faute, mais qu'elle devait demander à Dieu la grâce de ne lui laisser aucun doute à ce sujet, et le prier de lui retirer le don de faire tourner la baguette, si le démon avait quelque part à cette action. Le P. Lebrun ajoutait « qu'il se pourrait bien faire que les prières ne fussent pas exaucées, mais qu'il avait lieu d'espérer, du moins,

que le démon n'agirait plus quand on prendrait ces précautions; qu'au reste, ce ne serait pas là tenter Dieu, car cette prière était renfermée dans ce qu'on lui demande chaque jour, d'être délivré des ruses et des insultes du démon ».

Cet avis fut agréé. Mlle Ollivet passe deux jours en retraite, priant avec ferveur. Elle communie, fait sa prière en recevant le pain sacré, tandis que le P. Lebrun communie lui-même à l'autel.

Dans l'après-midi du même jour, on fait mettre plusieurs pièces de métal dans une allée du jardin du couvent de l'Oratoire. Mlle Ollivet se rend sur le lieu, prend la baguette, passe et repasse plusieurs fois sur l'endroit où le métal est enfoui : ô surprise! la baguette ne remue point. Tout ravis de joie, les assistants mettent à découvert les pièces de métal. Mlle Ollivet approche avec sa baguette : elle reste immobile. Enfin on avance vers un puits, où l'on avait vu maintes fois la baguette tourner à se rompre entre les mains de la demoiselle, « et à présent, dit le P. Lebrun, on n'aperçoit pas le moindre signe d'agitation [1] ».

Cette cure, qui fut radicale, conduisit à tenter de délivrer, par les mêmes moyens, quelques autres personnes douées du même don, ou plutôt possédées du même mal. On cite particulièrement, parmi les personnes qui furent soumises avec succès à ce traitement moral, la demoiselle Martin.

Fille d'un marchand de Grenoble, Mlle Martin avait signalé dans une infinité d'épreuves son action puissante sur la baguette. Peu de temps auparavant, s'étant fait conduire dans un bateau, elle avait indiqué,

1. *Histoire critique des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 377.

par le secours de la baguette, l'endroit précis où gisait une cloche cachée sous l'eau, depuis le débordement de la rivière qui avait emporté le pont du faubourg. Seulement, comme cette excellente personne tenait beaucoup au privilége qu'elle croyait fermement lui venir de Dieu, son entêtement sur ce point força le P. Lebrun à prendre beaucoup de peine et de détours pour l'amener à souhaiter sincèrement que sa baguette ne tournât plus. Il fallut que l'abbé Lescot et le père supérieur de l'Oratoire vinssent à son aide et assistassent à toutes les expériences, vraiment surprenantes, qu'elle faisait avec sa baguette, tournant ou demeurant immobile, *selon ce qu'elle désirait*, comme elle avait fini par l'avouer. Ce fut là d'ailleurs le motif principal que l'on fit valoir pour amener la conviction dans son esprit et la rendre docile.

« M. l'abbé de Lescot et le père supérieur de l'Oratoire, dit le P. Lebrun, prirent de là l'occasion de faire entendre à Mlle Martin que son prétendu secret ne pouvait être naturel, *puisqu'il dépendait de son intention* [1]. Mlle Ollivet lui dit ce qu'elle avait fait elle-même et quelle en avait été la suite. Cette fille en fut touchée, elle renonça de bon cœur au démon et à la baguette. Elle la tint pourtant encore une fois sur des métaux, et *vit sans s'émouvoir qu'elle ne lui tournait plus.*

» Une de ses sœurs, qui l'accompagnait, n'eut pas des sentiments si chrétiens et si raisonnables; elle fut vivement touchée de voir que sa sœur ne pouvait plus se servir de la baguette; la mère en fut encore plus affligée. Il me semble avoir entendu dire, avant que je quittasse Grenoble, qu'on avait fait enfin revenir à cette fille l'envie de se servir de la baguette, et que ce désir lui avait redonné la vertu perdue [2]. »

1. Singulière façon de raisonner; mais le but justifiait la logique.
2. *Histoire critique des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 385-386.

Le prieur Barde et M. du Pernan, chanoine de Saint-Chef, avaient réussi à faire tourner la baguette dans un jardin sur une eau courante. Mais le phénomène leur ayant paru surnaturel, ils prièrent le Seigneur de faire cesser ce mouvement s'il venait du démon, et la baguette ne tourna plus. Autant en arriva à un sieur Expié, homme extrêmement habile dans cet art[1].

Le P. Ménestrier, jésuite, parle d'une autre personne qui conçut d'elle-même, et d'après ce qu'elle avait vu, une religieuse horreur des pratiques de la baguette divinatoire. Mais, avant d'éprouver cette sainte répulsion, la même personne avait longuement expérimenté sa puissance. Nous en avons la preuve dans la note suivante où elle a consigné par écrit, pour le P. Ménestrier, les principaux actes de la baguette. Il est utile de citer cette note, car on y trouve tous les prodromes des actes des tables tournantes.

« Je fais premièrement asseoir la personne qui a le talent de la baguette dans un lieu où elle ne puisse pas être distraite, car il est arrivé plusieurs fois que, quand son esprit s'agite de diverses pensées, la baguette ne joue point son jeu parfaitement, comme quand elle applique fortement son intention sur chaque question qu'on lui fait.

» Je demande si la baguette est un don naturel. — Elle tourne. Si le démon n'y a aucune part implicitement. — Elle ne tourne pas. Si ce talent est donné en naissant. — Elle tourne.

» Si c'est par la conjonction de telle et telle planète. — Elle ne tourne point.

» Par la conjonction du soleil et de Vénus. — Elle tourne.

» Si par cette baguette on peut faire des choses mauvaises. — Elle tourne.

» Si l'on pourrait y faire quelque pacte avec les démons. — Elle tourne.

1. *Ibid.*, t. III, p. 386-387.

» Si cette vertu n'est préjudiciable que pour les mauvais usages qu'on pourrait en faire. — Elle tourne.

» Si l'on pourrait s'en servir pour éclaircir les matières qui sont douteuses dans les écoles de théologie. — Elle tourne.

» Si l'on pourrait, par ce moyen, acquérir une parfaite connaissance de l'astrologie pour faire des almanachs pour tous les jours de l'année. — Elle tourne.

» Les connaissances de la médecine, du tempérament de chaque personne, les propriétés des animaux, des plantes. — Elle tourne.

» Enfin, il n'y a rien qu'on puisse imaginer à lui faire des questions sur quoi elle ne réponde, même sur les talents, la capacité des personnes, leurs biens connus ou cachés, leurs péchés et le nombre de ces péchés. Elle est infaillible sur les choses passées et présentes; mais sur les futures, plus de mensonges que de vérités, aussi bien que sur les pensées que l'on prend à l'égard de ces trois temps, et que l'on ne manifeste pas. Pour le présent, si on lui demande comment une personne est vêtue, qui est absente, si c'est d'une telle ou telle couleur, de telle ou telle matière, elle tourne sur la couleur et sur la forme de l'habit. Pour le passé, elle découvre les voyages qu'une personne a faits, les blessures qu'elle a reçues et en quel endroit de son corps.

» Il se ferait un gros volume, ajoute cette même peronne, des opérations que j'ai fait faire sur différentes matières à différentes personnes qui ont ce talent [1]. »

CHAPITRE VII

Les hydroscopes. — Barthélemy Bleton. — Expériences de Bleton à Paris.

L'Église et la philosophie théologique de l'époque avaient condamné, comme œuvre diabolique, l'applica-

1. Ménestrier, *Philosophie des images énigmatiques*, p. 481.

tion de la baguette à la découverte des choses morales. Mais son emploi dans la recherche des choses matérielles soulevait infiniment moins de scrupules. Aussi, dans le XVIII[e] siècle, ne voit-on plus la baguette consacrée à autre chose qu'à la découverte des minéraux et des sources. A partir de cette époque, elle est délaissée peu à peu par les devins, effrayés des anathèmes de l'Église; mais les *sourciers* ou sorciers, comme le vulgaire les appelle depuis longtemps, lui restent toujours fidèles, et cela suffit pour sa gloire.

Le Dauphiné, qui avait produit le prince des sorciers ou devins, Jacques Aymar, s'enorgueillit encore d'avoir donné le jour au plus fameux et véritablement au plus habile des *sourciers*, à Barthélemy Bleton.

Un pauvre enfant, né à Rouvente, paroisse dépendante de la commune de Saint-Jean en Royant, fut recueilli, à l'âge de sept ans, dans une chartreuse du pays. Un jour, comme il venait de porter à dîner à des ouvriers dans la campagne, il s'assit sur une grosse pierre, et, pris tout à coup d'un grand malaise, il s'évanouit. On s'aperçut qu'il était en proie à une violente fièvre. Un prieur des chartreux, qui passait par là, le fit déposer sur l'herbe, à côté des ouvriers, et la fièvre disparut. Mais, l'enfant étant revenu s'appuyer sur la même pierre, l'accident se manifesta de nouveau, et il en fut ainsi plusieurs fois. Le prieur comprit dès lors que ce n'était pas la pierre qui produisait cet effet singulier, mais bien le lieu où elle était. Il fit creuser la terre en cet endroit, et l'on trouva une source si abondante, qu'elle suffit pour faire tourner le moulin d'une papeterie.

L'enfant chez qui le hasard venait de révéler une nature si sensible à la présence de l'eau, était Barthé-

lemy Bleton. Nous lisons dans une brochure [1] qu'il avait alors de dix à douze ans.

Mais ce qui porterait à regarder comme inexacte sur ce dernier point la petite histoire qui précède, c'est que le prieur de la chartreuse de Lyon, cité par le docteur Thouvenel, de Nancy, dans un ouvrage dont nous aurons beaucoup à parler plus loin [2], nous dit que Bleton, dès l'âge de sept ans, était déjà parvenu à la perfection de son art [3].

C'est dans le Dauphiné, sa province, que Barthélemy Bleton donna les premières preuves de son savoir-faire. Sa réputation s'étendit, de là, au Lyonnais et à la Bourgogne. Appelé successivement dans ces deux pays, il étonna, par sa facilité à découvrir les sources, toutes les personnes qui furent témoins de ses opérations. Il reconnaissait l'existence des cours d'eau souterrains par une sorte d'agitation fébrile dont il était saisi, et par le mouvement que faisait une baguette qu'il tenait entre les *index* de ses deux mains.

Mais hâtons-nous de mettre la baguette divinatoire hors de cause pour ce qui va suivre. Barthélemy Bleton n'avait pas besoin de la baguette pour ses opérations hydroscopiques : c'est ce qui fut reconnu très-vite, et

1. *Lettre de M. J. M. C. à M. de Salgues, rédacteur du* Journal des Spectacles, *sur la baguette divinatoire*, brochure de 20 pages.

2. *Mémoire physique et médicinal, montrant des rapports évidents entre les phénomènes de la baguette divinatoire, du magnétisme animal et de l'électricité*, par M. T., D.-M. M. Paris et Londres, 1781.

3. Ce désaccord a pour nous l'inconvénient de ne pas permettre de fixer aussi approximativement qu'il serait possible de le faire la date de la naissance de Bleton, à l'aide d'un procès-verbal, signé le 2 avril 1731, par les officiers municipaux de la communauté de Saint-Jean en Royant, et dans lequel il est attesté « que Barthélemy Bleton, natif de la paroisse de Rouvente, au dit Royant, a acquis, *depuis près de trente ans*, une profonde connaissance à découvrir les sources. »

ce que nous apprend, dès le commencement des expériences de Bleton, une lettre datée de Chagny et adressée par le comte de M*** au docteur Thouvenel, de Nancy.

« Je vous ai dit cette anecdote, écrit le comte, et j'ai été témoin de votre étonnement ; nous raisonnâmes sur les causes de cette communication... J'étais alors très-persuadé, mais j'ai lieu de soupçonner que cette baguette est un peu *aidée par un mouvement d'épaule presque insensible*. Quoi qu'il en soit, je n'en crois pas moins aux sensations étonnantes de Bleton, et je lui ai conseillé d'abandonner le moyen de la baguette, n'en ayant pas besoin pour confirmer un phénomène très-réel [1]. »

Si Bleton ne suivit pas à la lettre cet avis du comte, il en remplit toujours l'intention. Il ne fit jamais difficulté de déclarer qu'il n'avait pas besoin de la baguette pour découvrir les sources, et qu'entre ses mains elle était simplement un indice, pour les spectateurs, de ce qui se passait en lui quand il se trouvait sur des eaux souterraines.

En 1780, Bleton se rendit en Lorraine, où le docteur Thouvenel le faisait appeler pour vérifier par lui-même ce que la renommée publiait du *sourcier* dauphinois. Ce médecin le soumit à de nombreuses épreuves, dont il nota avec soin les circonstances et les résultats. Les observations faites sur Bleton sont la matière d'un livre qui est tout à la fois un exposé d'expériences et un système ; il parut en 1781, sous ce titre : *Mémoire physique et médicinal, montrant des rapports évidents entre les phénomènes de la baguette divinatoire, du magnétisme et de l'électricité*, par M. T***, D.-M. M. (Thouvenel, docteur-médecin de la faculté de Montpellier). Thouvenel prétend, dans ce long ouvrage, expliquer le mou-

1. *Mémoire physique et médicinal*, par M. T., D.-M. M. A Londres et à Paris, 1781, in-8°, t. I, p. 188.

vement de la baguette par l'action d'effluves électriques, qui, s'élevant des eaux souterraines ou des minéraux cachés en terre, pénètrent et agitent convulsivement le corps du tourneur.

En Lorraine, Bleton ne dut pas se borner à répéter les expériences qu'il avait déjà faites ailleurs. Une fois entre les mains du docteur Thouvenel, il se prêta à une foule d'essais fatigants indiqués par cet observateur, qui voulait surtout faire des études sur celui qu'il appelle très-justement *son patient*. Il est presque superflu d'ajouter que l'idée du médecin de Nancy, c'est-à-dire l'émission d'effluves électriques par les eaux souterraines, est entièrement désavouée par la physique. C'est donc comme pièce historique, et nullement comme un document scientifique offrant quelque valeur, que nous allons reproduire ici les principales remarques contenues dans le livre de Thouvenel.

« La première impression, nous dit Thouvenel, que fait éprouver au corps de Bleton la présence de l'eau souterraine, se porte sur le diaphragme, en s'étendant vers ses appendices supérieurs ou ses attaches avec le sternum, et produisant un serrement avec de l'oppression, dont le siége paraît borné à la partie antérieure et supérieure de la poitrine. Un saisissement, un tremblement et un refroidissement général s'emparent en même temps de lui. Ses jambes chancellent, les tendons des poignets se roidissent et entrent en convulsion. Le pouls se concentre et diminue peu à peu. En un mot, cet état représente et caractérise l'invasion d'une véritable attaque du spasme convulsif. Il subsiste avec des nuances et des variations du plus ou moins, tant que cet homme reste sur la source, et disparaît presque subitement lorsqu'il se place à côté, si ce n'est, à ce qu'il dit, un sentiment intérieur de froid et de serrements légers, au-devant de la poitrine. Ce sentiment ne cesse totalement qu'à une certaine distance du lieu de la source, et cette distance exprime, selon lui, la profondeur de cette dernière.

» Tous ces symptômes sont plus ou moins marqués, suivant le

volume et la profondeur de l'eau. Le malaise est plus grand et plus difficile à soutenir en remontant les sources qu'en suivant leur cours naturel... Les sensations de Bleton sur l'eau sont plus fortes et plus distinctes à jeun qu'après ses repas ; et si, dans ce dernier cas, il lui arrive de travailler longtemps sur des sources abondantes, ou sa digestion est troublée, ou sa nourriture est rejetée par le vomissement.

» Les temps chauds et secs sont plus favorables à ses opérations que les temps contraires... Il dit ne pas sentir les eaux vagues, éparses et stagnantes dans les entrailles de la terre, non plus que les eaux découvertes, quoique courantes... J'ai remarqué que la constitution de l'atmosphère, indépendante de ses intempéries sensibles et tenant à son état caché, plus ou moins électrique, produisait des différences marquées dans les impressions.

» Il m'a rapporté qu'ayant, dans le cours de sa vie, essuyé une maladie aiguë très-grave, il avait totalement perdu la faculté de sentir les eaux et qu'il ne l'aurait récupérée qu'après une convalescence de trois mois. »

Les remarques suivantes portent sur la manière d'employer la baguette, qui, on l'a déjà dit, ne sert à Bleton que comme un simple indice de ce qu'il éprouve sur l'eau.

« Il ne la serre ni ne l'échauffe entre ses mains, et il ne s'en tient pas comme les autres à la préférence d'un jeune rameau de coudrier, récemment cueilli, fourchu et plein de sève. Il place horizontalement sur ses doigts index une baguette quelconque qu'on lui présente ou qu'il trouve sur son chemin, n'importe de quel bois (excepté le sureau et tous ceux que j'ai éprouvés), fraîche ou sèche indistinctement, non fourchue, mais simplement un peu courbe. Si elle est droite, elle ne fait que se soulever un peu aux extrémités, par de petits sauts, en faisant effort sur les deux doigts, mais elle ne tourne pas. Pour peu qu'elle soit courbe, elle tourne sur son axe plus ou moins rapidement, en plus ou moins de temps, selon la quantité et la force de l'eau. J'ai compté depuis trente à trente-cinq tours par minute jusqu'à quatre-vingts et plus...

» ... La marche suivant le cours de la source est plus favo-

rable que la station au mouvement de la baguette; mais il a lieu néanmoins dans l'un et dans l'autre cas, si la source est suffisamment forte.

» Mais ce qu'il y a sans contredit de plus remarquable dans le fait de la baguette, ce sont les deux phénomènes suivants. Le premier est que Bleton peut faire tourner cette baguette sans qu'il l'ait vue ni touchée, sur les doigts d'un autre comme sur les siens, lorsqu'il les touche ou les approche, en se plaçant sur la source, ce qui n'arrive jamais sans cela. Il est vrai que ce mouvement est beaucoup moins fort et moins durable sur d'autres doigts que sur les siens.

» L'autre phénomène, bien plus étonnant encore, c'est que, si Bleton, après avoir fait aller sa baguette sur le trajet de la source suivant son mouvement naturel de rotation, qui est d'arrière en avant, vient à s'en éloigner en suivant une ligne horizontale, inclinée ou verticale quelconque, et dans tous les sens, la baguette, qui cesse de tourner dès que cet homme a quitté la source, éprouve, à une distance déterminée et invariable, un mouvement de rotation dans un sens contraire au premier, mais en ne faisant qu'un seul tour. Ce mouvement rétrograde, qui ne manque jamais lorsque la source est assez forte pour produire le mouvement direct, est pour Bleton, outre l'intensité et la durée de la sensation, qui, suivant lui, ne le trompe guère, l'indication de la profondeur, en estimant cette dernière par l'espace qu'il a parcouru depuis la fin du mouvement direct de la baguette jusqu'au commencement du mouvement rétrograde [1]. »

Nous allons résumer les résultats d'un grand nombre d'expériences faites par le docteur Thouvenel.

Bleton, selon notre docteur, trouve les sources lors même qu'il a un bandeau sur les yeux ; quelques détours qu'on lui ait fait faire, il revient toujours aux endroits précis où il les a indiquées. Dans ce cas, la baguette lui tourne s'il a seulement les avant-bras libres. Elle lui tourne même quand une ou plusieurs personnes lui tiennent les bras fortement serrés. Elle lui tourne surtou

1. *Mémoire physique et médicinal*, t. I, p. 53-61.

lorsqu'il se trouve sur la ligne verticale de la source; mais il y a quelquefois une petite déviation. Elle lui tourne lorsqu'il est monté sur un arbre ou sur une échelle; et pourvu que le tronc de cet arbre ou le pied de cette échelle soient placés sur le trajet des sources, le mouvement de la baguette et la commotion de la poitrine persistent, mais en s'affaiblissant à mesure que le sourcier s'élève.

Si l'échelle, au lieu de poser directement sur le trajet de la source, s'appuie tout à côté, à deux ou trois pouces seulement des lignes qui en marquent de part et d'autre la largeur, la rotation directe cesse aussitôt que Bleton quitte le sol qui recouvre l'eau pour monter sur l'échelle, et la rotation rétrograde ne manque jamais de se produire à la hauteur qui mesure, ou qui est censée mesurer, la profondeur de la source.

La baguette tourne à Bleton monté sur les épaules d'une autre personne, laquelle ne reçoit aucune impression de la source qui est au-dessous d'elle.

Bleton reçoit une très-vive impression de l'eau souterraine, lorsque, ayant la tête en bas et les pieds en haut, il touche des mains la terre qui recouvre cette eau.

Remarquons, en passant, que Thouvenel mit son patient la tête en bas et lui plaça la baguette sur la plante des pieds; mais alors elle ne tourna pas, ce qui paraît bien prouver la nécessité du *tour de main* ou de ce *mouvement d'épaule, presque insensible*, dont parlait la lettre du comte de M... citée plus haut.

Bleton distingue s'il est sur une mine ou sur une eau courante. Il faut que l'eau soit courante, non-seulement parce que les sensations ne sont point semblables, mais parce que, sur les minéraux, le mouvement de la baguette est inverse de ce qu'il est sur les eaux.

Enfin le docteur Thouvenel, prévenu de l'idée que l'électricité devait jouer un rôle dans le mouvement de la baguette, fit encore sur Bleton deux épreuves dont les résultats auraient été bien significatifs pour le système du physicien, si, par malheur, comme on le verra plus loin, cette expérience, répétée à Paris par le professeur Charles, n'avait donné un résultat tout opposé.

« D'après les résultats très-divers, dit Thouvenel, mais très-certains, de mes expériences avec les *électres* factices sur toutes sortes d'individus, je devais désirer savoir ce que ferait un agent aussi singulier sur un corps aussi singulièrement organisé que celui de Bleton. Je fis d'abord sur lui, dans son état naturel, et loin des sources, plusieurs tentatives qui, comme cela arrive sur le plus grand nombre des autres hommes, n'ont montré aucun indice d'action de la part des compositions magnétiques récemment électrisées. En plaçant, au contraire, cet homme sur une source et lui faisant toucher ces compositions, j'ai vu diminuer des trois quarts et le mouvement convulsif du corps, et le mouvement de rotation de la baguette... Dès l'instant même que je retirais mes préparations, les phénomènes de l'eau sur Bleton reparaissaient dans toute leur force.

» ... Mais ce qui paraît d'avance annoncer d'heureux succès dans les recherches du genre électrique sur Bleton, c'est qu'en isolant en quelque sorte cet homme, placé sur des sources, par des morceaux d'étoffe de soie et de toile cirée, pliés en plusieurs doubles, ou bien par des bouts de planche enduits de cire ou de poix-résine, ou enfin avec des isoloirs de verre mis sous ses pieds, il ne ressent presque plus les impressions de l'eau, et toutes les fois que j'ai ajouté à cela le contact immédiat des *électres* artificiels, il m'a dit ne plus rien ressentir du tout : il ne paraissait plus en dehors aucune trace de convulsion [1]. »

C'est cette dernière expérience que le physicien Charles fit à l'insu de Bleton, et qui ne donna aucunement le résultat annoncé par le docteur Thouvenel.

1. *Mémoire physique et médicinal*, t. I, p. 90-96.

Le mémoire du médecin de Nancy avait produit une certaine sensation dans le monde scientifique. De vives controverses, de violentes polémiques, s'élevèrent à propos du système que l'auteur prétendait y établir. Mais pour combattre ce système, comme pour le soutenir à bon escient, il fallait pouvoir expérimenter publiquement, et en quelque sorte officiellement, sur cet homme rare dont le docteur avait fait son *sujet*. Barthélemy Bleton fut donc appelé à Paris au commencement de 1782, et il dut passer par les mains des savants de cette capitale, gens difficiles à convaincre à l'endroit des merveilles et des miracles.

L'examen de ces savants fut défavorable aux vertus divinatoires de Bleton. Écoutons d'abord l'astronome Lalande, qui donna une explication fort juste du mouvement de la baguette du sorcier. Dans une lettre insérée au mois d'août 1782 dans le *Journal des Savants*, Lalande prouva que la baguette tournait par suite de l'adresse, fruit de l'exercice, avec laquelle Bleton savait faire tourner sur son axe, sans mouvement de son corps visible à l'extérieur, une baguette un peu courbe, qu'il tenait légèrement pressée entre les doigts indicateurs de ses deux mains.

« Si l'on place, dit Lalande, sur deux doigts une baguette de métal courbée en arc, de manière que le sommet de l'arc soit plus bas que ses deux extrémités, mais que le tout soit presque en équilibre, le plus petit rapprochement des doigts, ne fût-il que d'une ligne, suffira pour que les extrémités l'emportent à leur tour, et que le sommet de l'arc vienne en haut. Si on les écarte, à l'instant le sommet de l'arc descendra, et avec une pareille alternative, le mouvement peut continuer aussi longtemps qu'on le jugera à propos. Un homme exercé n'a besoin, pour cela, que d'un léger tremblement qui est à peine sensible quand on n'est pas prévenu. »

Lalande n'est ni le seul ni le premier qui ait donné cette explication du tournoiement de la baguette. Déjà l'auteur de la *Lettre sur l'aventure de Jacques Aymar* publiée dans le *Mercure* d'avril 1693, et que nous avons citée plusieurs fois, avait écrit :

« On m'a dit que la baguette tourne par le ressort que fait chaque branche en la courbant, comme deux forces qui se balancent, et qu'un mouvement insensible du poignet les détermine, de telle sorte que les mains sont comme deux pivots immobiles. » Et plus haut dans la même lettre : « Tout le monde la fait tourner aussi, pour peu qu'on veuille s'en donner la peine. Il ne faut que prendre deux plumes neuves, attachées par une ficelle, du côté qu'on les taille, une en chaque main, et les plier, les écarter, pour les obliger à faire ressort, et à se mouvoir; vous en verrez un modèle imparfait qui ne manquera pas de vous surprendre [1]. »

Enfin, le *Journal de Paris*, rendant compte des expériences de Bleton faites le 21 mai 1782, cite un physicien qui expliquait devant Franklin et le baron d'Holbach « comment une baguette de bois ou de métal tenue entre les doigts simplement en contraction convulsive pouvait artificiellement faire jusqu'à cent trente tours par minute ». Diderot, présent à l'explication, répondit : « Cet artifice serait bien plus étonnant que le phénomène naturel de la baguette. » Nous ne sommes pas de l'avis du philosophe, et il ne faut que répéter l'expérience avec une mince tige d'un bois un peu lourd, pour comprendre qu'en effet on peut la mettre en rotation rapide sans que les mains paraissent exécuter le moindre mouvement. Mais remarquons que ces premières critiques n'attaquaient pas précisément

1. Le P. Lebrun, *Histoire critique des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 466 et 469.

le fond des opérations hydroscopiques de Bleton, puisque ce dernier avouait n'avoir aucunement besoin de baguette pour la découverte des eaux.

Le professeur Charles prouva par l'expérience le peu de fondement de l'hypothèse de Thouvenel. On a vu que ce dernier, rapportant le mouvement de la baguette à l'électricité émanée des eaux souterraines, croyait avoir à peu près démontré que la baguette ne tournait plus lorsque Bleton était monté sur un tabouret *isolant*, c'est-à-dire fait d'une matière non conductrice de l'électricité. Or, un jour, pendant que Bleton, placé au-dessus de l'aqueduc d'Arcueil, répétait cette expérience, et faisait voir aux assistants que le mouvement de la baguette s'arrêtait quand il se trouvait sur le tabouret isolateur, le physicien Charles, à l'insu de Bleton, fit communiquer, par un conducteur métallique, le tabouret avec le sol. L'isolement électrique étant ainsi détruit, la baguette aurait dû reprendre son mouvement; cependant elle continua de rester immobile. Lalande, qui rapporte ce fait, dit que le physicien Charles reconnut de cette manière la duplicité du sourcier. Il nous dit encore que Guyton de Morveau, à Dijon, et le physicien Nicolas, à Nancy, démasquèrent Bleton.

Imposture, *duplicité*, *démasquer*, voilà des mots qui, nous l'avouons, semblent un peu durs envers un homme que l'on s'accorde à représenter comme très-simple et très-honnête, qui avouait n'avoir aucun besoin de la baguette pour découvrir des sources et qui en découvrait en réalité. En lisant tout ce qui s'est écrit à Paris contre Bleton, on est forcé de reconnaître qu'il y avait chez des hommes même très-éclairés un

véritable parti pris de n'y voir que de la supercherie. Ce n'étaient plus, comme au siècle précédent, des théologiens qui condamnaient la baguette comme une œuvre diabolique, c'étaient des savants qu'elle importunait en ressuscitant de ridicules préjugés, chers au vulgaire. Aussi Bleton fut-il fort maltraité par les physiciens de la capitale. — « J'ai écrit contre Parangues [1], disait l'un d'eux, en présence de M. de Malesherbes; je suis de trois académies, et vous voulez que je croie à ces sottises! »

Mais Bleton n'eut pas seulement contre lui des physiciens qui, pour défendre les vrais principes de la science, niaient, de parti pris, ses facultés hydroscopiques; on lui suggéra des rivaux qui se disputèrent l'honneur d'avoir surpris son secret et d'en expliquer le mécanisme. L'un d'eux annonçait qu'il avait fait exécuter des *baguettes mécaniques* composées de différents métaux, et que chacun pouvait faire tourner facilement. Une *instruction* était jointe à ces baguettes, qui se vendaient au profit de l'inventeur, avec l'approbation de l'Académie des sciences. Dans un ouvrage publié à cette époque sous le titre de *Lacunes de la philosophie*, écrit pour tourner en ridicule et Bleton et ses adversaires, on lisait :

« Déjà un géomètre nommé Delathe graduait la baguette, et calculait les miracles de Bleton, lorsque la patronne de Paris, qui est en possession d'arroser nos campagnes en temps de sécheresse, est venue au secours de la philosophie en déroute. Elle n'a pas permis qu'un quaker et son grimoire évoquassent de la terre des eaux que sa châsse nous fait descendre du ciel avec tant d'abondance. »

1. Autre sorcier, dont il sera question plus loin

On voulait, par ces charges pitoyables, décrier l'hydroscope et amener le public à le confondre avec la tourbe de ces hommes à baguette qui amusaient les badauds de Paris, mais ne trouvaient pas de sources; on voulait qu'il fût jugé d'après ses caricatures.

D'un autre côté, un nombre immense de lettres plus ou moins scientifiques, mais toutes également passionnées, se succédaient dans les feuilles publiques. Elles se contredisaient à tel point les unes les autres, qu'il était impossible de se former une opinion exacte sur le résultat des expériences dont elles rendaient compte. Les journaux étaient partagés entre les *bletoniens* et les *antibletoniens*, et ne garantissaient ni les affirmations des uns ni les négations des autres.

Aujourd'hui, cependant, une opinion impartiale peut se faire jour à travers ces appréciations contradictoires, et voici le jugement qu'il est permis d'émettre sur le sujet de cette controverse, maintenant singulièrement oubliée.

Quand on examine, sans opinion préconçue, la conduite de Barthélemy Bleton, les expériences auxquelles il fut soumis à Paris et le succès bien constaté d'un certain nombre de ses opérations, on est conduit à voir en lui un hydroscope habile qui, par la pratique et une longue expérience, avait fini par acquérir une grande habitude de la découverte des eaux souterraines. Bleton faisait servir au succès de ses opérations les connaissances spéciales que l'étude ou la routine lui avaient procurées dans son pays, si renommé en tout temps pour ce genre de recherches. L'abbé Paramelle et plusieurs autres hydroscopes nous ont appris, de nos jours, que l'étude exacte de la superposition et de la nature des couches du sol, des productions de la terre, l'examen de

l'inclinaison des pentes, de l'existence des forêts, etc., sont des indices qui suffisent à un praticien exercé pour conjecturer, sans diablerie ni miracle, la présence des eaux souterraines[1]. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que rien n'est plus commun que la présence de l'eau dans les couches inférieures du sol : presque partout se rencontrent des nappes d'eau circonscrites. Ce qui est rare, et ce que l'on recherche, ce sont les courants continus. Aussi un hydroscope a-t-il peu de chances de se tromper, en général, quand il indique, d'après des indices qui lui sont habituels, l'existence de l'eau à une profondeur indéterminée. Comme tous les hydroscopes, Bleton commettait les plus grandes erreurs sur la profondeur du sol où coulait l'eau, et sur le volume de la source. A cet égard, les témoignages abondent, et cela dès l'origine des opérations de Bleton : « L'expérience lui a appris qu'il est fautif eu égard à la profondeur et au volume d'eau, » écrivait le prieur de la chartreuse de Lyon, dans la même lettre où il révélait le premier le talent du jeune paysan dauphinois. De son côté, le prieur de la chartreuse de Beaune, dans le certificat qu'il donne au jeune hydroscope, ajoute : « Il se trompe souvent sur les profondeurs ; il n'a d'autre règle pour les désigner que celle que lui a donnée Mgr de L***, dernier évêque de Grenoble, mais qui n'est point sûre. »

Bleton avouait lui-même, d'ailleurs, que sur ce point il ne pouvait que conjecturer sans rien affirmer de positif. Or ses conjectures furent rarement heureuses. Thouvenel convient que, sur plus de huit cents expériences qu'il lui fit faire en Lorraine, et dans lesquelles Bleton indiqua, sans erreur, l'existence et la direction

1. Voy. l'ouvrage publié en 1856 par l'abbé Paramelle, *l'Art de découvrir les sources*, et un autre ouvrage du même genre, dont la première édition a paru à Valence, *la Science des fontaines*, par J. Dumas, 2e édit., Paris, 1857.

des sources, il y en eut tout au plus quatre où elles se rencontrèrent exactement à la profondeur qu'il avait présumée. En même temps, Thouvenel nous fait connaître une circonstance analogue à celle qu'avait signalée son correspondant de Chagny, relativement au « mouvement d'épaule presque insensible » dont nous avons parlé plus haut. Thouvenel nous dit que « le rapprochement des bras et *un certain tour de main, de la part du sourcier*, ne contribuaient pas peu à donner à sa baguette la première impulsion de rotation sur les sources faibles[1] ».

Comme il n'est rien de plus commun, nous le répétons, que de trouver de l'eau en creusant dans le sol, les prophéties de notre hydroscope devaient se réaliser assez souvent, puisqu'il ne répondait pas de l'étendue ni de la profondeur de la couche aquifère.

Ainsi le pâtre du Dauphiné n'était, selon nous, qu'un hydroscope né avec un instinct particulier pour la découverte des sources, parvenu par la pratique de son art à une grande habileté, et qui dissimulait les procédés qui le dirigeaient dans ses recherches : c'était une sorte d'abbé Paramelle, moins la sincérité.

Les réflexions qui précèdent, le jugement que nous avons cru pouvoir porter sur le secret de Barthélemy Bleton, ôteront une grande partie de son intérêt au récit des expériences auxquelles cet hydroscope fut soumis dans la capitale. Nous devons pourtant les rapporter, ne fût-ce que pour essayer d'éclaircir la confusion extrême qu'elles présentent dans les relations publiées par les journaux de cette époque.

Le *Journal de Paris* du 13 mai 1782 faisait con-

1. *Mémoire physique et médicinal*, t. I, p. 114.

naître en ces termes les premières expériences auxquelles Bleton fut soumis.

« Nous nous hâtons de faire connaître le résultat des expériences qui ont eu lieu depuis l'arrivée de Bleton à Paris. Elles ont été faites en présence de douze cents personnes, dans le nombre desquelles on peut en citer trois cents de connues pour être capables de bien voir, médecins, physiciens, chimistes, gens de lettres, artistes et amateurs distingués, et surtout éclairés. Le jardin du Luxembourg a servi aux premières expériences, et elles n'ont pas laissé le moindre doute dans l'esprit des témoins... Rien de plus frappant que celles qui ont été faites le jeudi 9, au Château d'Eau et sur une partie de l'aqueduc d'Arcueil, sous les yeux de M. Guillaumot, intendant général des bâtiments du roi, accompagné des inspecteurs, du plombier de la ville, des fontainiers; M. Guillaumot a vérifié, les plans à la main, les largeurs, les angles, les sinuosités, enfin les points, nous dirons presque mathématiques, désignés par Bleton... Sorti du Château d'Eau, Bleton a suivi dans la campagne l'aqueduc d'Arcueil avec une précision telle, que, pour nous servir d'une expression de M. Guillaumot, si ce plan venait à se perdre, on le referait sur les traces de Bleton... M. le prévôt des marchands, voulant avoir une opinion certaine sur un objet de cette importance, a consenti, accompagné du corps municipal, à répéter, le samedi 11, les expériences du jeudi 9, sur la conduite d'Arcueil, où la régularité des plans et le local permettaient de vérifier sur-le-champ les indications du sourcier. On a eu l'attention de l'éloigner des endroits qu'il avait dû parcourir le premier jour. Ici les expériences ont été telles, qu'à l'exception de deux seuls témoins, qui avaient publiquement avancé *qu'ils ne croiraient pas, même en voyant*, qu'à cette exception près, sur cinq cents spectateurs, il n'en est pas un qui n'ait été convaincu de la faculté dont est doué Bleton de suivre les eaux souterraines avec la plus rigoureuse précision. Les yeux bandés, la baguette posée sur les doigts, il n'a pas quitté l'embranchement de l'aqueduc. »

Le même journal, dans son numéro du 21 mai, rendait encore compte d'épreuves faites les jours suivants, tant aux environs de Paris, à Passy et à Auteuil,

que dans les rues, dans les jardins publics et particuliers de la capitale, notamment au Palais-Bourbon, à l'hôtel du Contrôle général, à l'hôtel de la Police, au jardin du Roi, aux jardins des Tuileries et du Collége de pharmacie. Des ministres, des ambassadeurs, des intendants, des magistrats, des membres de tous les ordres du clergé, de tous les corps savants, un grand nombre d'artistes, assistaient aux expériences, que le journaliste résumait ainsi :

« Il est constant que ce sourcier fameux a suivi jusqu'à présent, de notre connaissance, plus de quinze mille toises des conduites, sans avoir jamais commis une seule erreur et sans avoir trouvé, dans le nombre de plus de six mille personnes, un seul témoin compétent qui ait pu faire une objection fondée. Il a été soumis à toutes les épreuves les plus rigoureuses qu'ait pu suggérer l'incrédulité, même l'esprit de parti, et il n'en est résulté que plus de lumières, plus de convictions et plus d'étonnement. »

Arrivons à un document plus authentique, à une pièce qui pourrait passer pour officielle, d'après les noms des savants présents aux expériences qui eurent lieu dans la maison du chimiste Macquer.

Observations faites sur la vertu de Bleton, de sentir l'impression des eaux souterraines coulantes, par MM. Poissonnier, Thouvenel, d'Arcet, Cadet l'académicien, Mitouart, Guillotin et Macquer.

« Le samedi 25 mai 1782, à dix heures et demie du matin, le baromètre à 28 p. 2 lignes, le thermomètre à 12 degrés, le temps étant assez calme et assez beau, nous, ci-dessus dénommés, nous sommes transportés avec Bleton dans une maison et jardin, rue du Faubourg-Saint-Denis, appartenant à M. Macquer, l'un de nous, et occupée par lui.

» Avant de faire entrer Bleton dans la maison, on lui a bandé très-exactement les yeux; pour être sûr que ses yeux étaient bien fermés, on lui a mis un bandeau noir très-fort et doublé

en quatre. Par-dessus ce premier bandeau, on en a appliqué un second de toile blanche, plié en cinq ou six doubles, et on a tamponné avec du coton cardé les espaces qui se trouvaient aux deux côtés du nez. On lui a fait traverser un jardin mitoyen avec celui de M. Macquer.

» Arrivé dans ce dernier, Bleton a indiqué plusieurs endroits où il disait être affecté par l'eau souterraine, sur lesquels il a eu des tremblements, etc., qu'on a marqués.

» On lui a fait faire ainsi le tour du jardin, et M. d'Arcet, qui le conduisait, l'a fait passer le long d'une allée sous laquelle est un tuyau de plomb, de deux pouces de diamètre, lequel prenait l'eau d'un réservoir de plomb, et la conduisait à un jet d'eau dans un bassin, duquel on avait ôté l'ajutage, afin que l'eau ne s'écoulât que par un bouillon assez gros, sans jaillissement ni bruit.

» *Bleton a parcouru deux fois cette allée sans indiquer qu'il y eût sous lui une eau souterraine coulante.*

» Thouvenel, qui était présent, a dit que, comme le tuyau n'avait que deux pouces de diamètre, il pensait que Bleton, dans ses deux promenades, n'avait pas exactement passé sur le tuyau.

» Sans lui débander les yeux, on lui a donné sa baguette et on l'a conduit successivement sur les endroits qu'il avait fait marquer; la baguette a tourné sur le plus grand nombre, mais elle est restée tranquille sur quelques-uns.

» M. d'Arcet l'a reconduit dans l'allée du tuyau; cette fois la baguette a tourné presque tout le long de l'allée, et d'une manière plus marquée dans le voisinage du bassin, à l'extrémité du tuyau.

» Cela est arrivé dix ou douze fois, toujours avec le même effet.

» On lui a fait faire aussi au moins dix à douze fois le tour du bassin, et à chaque tour il n'a pas manqué d'indiquer, par son tremblement et par la rotation de la baguette, l'endroit de l'entrée du tuyau dans le bassin et celui où était un autre bout du tuyau de décharge de trop-plein, et dans lequel l'eau coulait continuellement, à cause de l'eau que fournissait continuellement le tuyau.

» Dans un grand nombre de tours que Bleton a faits dans le jardin avec la baguette, toujours les yeux bandés, la baguette a tourné sur le plus grand nombre des endroits qu'il avait marqués; mais pourtant pas sur tous.

» Il est à observer que pendant plusieurs de ces promenades, M. Thouvenel était absent et se tenait dans un jardin voisin.

» Les expériences rapportées ci-dessus ont duré plus de deux heures; elles ont été faites à deux reprises, entre lesquelles on a laissé reposer Bleton, sans lui débander les yeux, pendant une demi-heure, dans un jardin séparé, et accompagné de MM. d'Arcet et Guillotin.

» Fait à Paris, ce 25 mai 1782, dans la maison de M. Macquer, et immédiatement après les expériences; ont signé Poissonnier, d'Arcet, Mitouart, Cadet, Guillotin, Thouvenel et Macquer. »

Ces expériences n'étaient pas, on le voit, bien favorables aux facultés hydroscopiques de Bleton, qui avait marché, à plusieurs reprises, sur un tuyau de deux pouces de diamètre servant de canal conducteur pour l'eau d'un bassin, sans reconnaître la présence de l'eau.

D'autres essais furent faits dans l'église et dans le jardin de Sainte-Geneviève. Voici un extrait du rapport qui fut publié à ce sujet, le 16 juin 1782, dans le *Journal de Paris :*

« Sur seize points indiqués d'écoulements non connus, Bleton en a retrouvé huit... Un autre point a été reconnu trois fois et manqué trois fois.

» Sur sept canaux connus et indiqués par Bleton, il en a retrouvé un, savoir : BC, une fois sur quatre; DE, une fois sur quatre. Il l'a suivi en remontant et non en descendant. FG, alternativement ouvert et fermé, a été indiqué deux fois sur trois... Il a bien senti le canal FG, depuis le point 34 jusqu'au bassin, et une partie du canal KD, jusqu'à la pompe... Il a manqué ce même canal sur la terrasse à côté de la pompe... Le canal de la Colonnade ne lui a fait que de très-légères impressions et de temps en temps... Il a passé sur le trop-plein sans s'en apercevoir... Dans une seconde séance, il n'a rencontré que deux fois les canaux, quoiqu'il ait passé sur chacun au moins trois fois les yeux bandés.

» ... Il a passé les yeux ouverts sur et le long des canaux sans les discerner.

» Comme on ne pouvait rien conclure de positif, que le sieur Bleton s'était trompé beaucoup, qu'il avait rencontré dans la recherche des eaux, il fallait l'éprouver dans un endroit où l'on fût sûr qu'il n'y avait ni courants, ni canaux, ni sources.

» Cet endroit fut la nouvelle église de Sainte-Geneviève, où l'on fit entrer Bleton en fiacre, *les yeux et les portières fermés*.

» Dans cette nouvelle église, continue le rapport, *Bleton a trouvé des canaux, des sources, de l'eau de tous côtés*... Cependant il est très-certain qu'il n'y avait point d'eau à plus de cent pieds de profondeur, cet espace étant occupé par la maçonnerie des fondations des voûtes, des canaux de la basse église. Il a répété sur un massif très-considérable, qui sert de noyau à l'escalier de la basse église, des expériences; elles lui ont toutes réussi *comme sur le plus fort canal* [1]. »

Ainsi le sourcier avait indiqué la présence de l'eau en parcourant l'église de Sainte-Geneviève; dans un terrain où il n'existait pas d'eau à plus de cent pieds de profondeur, sa baguette avait tourné sur un massif de pierres « comme sur le fort canal ».

Thouvenel, qui comprenait toute la gravité de ces faits contre la réalité des facultés hydroscopiques de son *sujet* et contre son système (ce qui lui était plus sensible encore), fit recommencer les expériences dans le jardin de l'église Sainte-Geneviève. Cette vérification, qui eut lieu le 14 juin, fournit des résultats à peu près semblables, mais elle donna lieu de connaître que la plupart des canaux qui traversent ce jardin aboutissaient dans l'intérieur de la maison et pouvaient être ouverts ou fermés par le premier venu étranger aux

1. Voy. les procès-verbaux de diverses expériences qui viennent d'être rapportées dans le *Journal de physique*, année 1782. Guyton de Morveau a donné, dans le *Journal de Nancy*, de curieux détails sur Bleton.

expériences. Or, pendant la durée des précédentes épreuves, l'*ordonnateur* déclara ne pouvoir affirmer positivement que personne n'eût touché aux robinets des conduites de ces canaux.

Pour la vérification, beaucoup plus importante, que Thouvenel fit quelques jours après dans l'église, il eut soin de choisir des témoins connus : c'étaient le baron d'Holbach, l'abbé Barruel, Birgier, de Carburi, Cadet de Vaux, Deyeux, Mitouart et d'autres personnages notables dans les sciences et les lettres. Il paraît que l'on reconnut que « le noyau de l'escalier de la basse église, regardé dans le rapport comme un *massif de maçonnerie*, et sur lequel Bleton avait ressenti les plus fortes impressions, était une voûte en moellons de treize à quatorze pieds d'élévation sur onze à douze de diamètre, et qu'à cette voûte aboutissaient deux grands courants d'air venant de la basse église. » Thouvenel voulut prétendre que des courants d'*air humide* avaient impressionné et pouvaient impressionner le sourcier comme un courant d'eau. Mais cette explication d'un physicien trop désireux de faire triompher son système n'a rien d'acceptable, puisque Bleton avait parlé d'un cours d'eau souterrain, et trouvé de l'eau partout sous un sol où il n'en existait pas jusqu'à cent pieds de profondeur. En résumé, de quelque excuse que l'on ait voulu colorer sa défaite, elle était irrécusable pour des esprits non prévenus, et c'est dans ce sens que la question parut jugée par un public impartial.

Après avoir continué jusque vers le milieu de l'année 1782 ces expériences, purement probatoires, dans les principaux jardins de Paris et dans la banlieue, Bleton commença à se livrer à d'autres opérations plus utiles au point de vue des besoins économiques.

A Versailles, où il fut appelé par l'ordre et pour le service de la reine, il marqua, dans l'espace de deux lieues, aux environs de Trianon, un grand nombre d'endroits, et dans presque tous ceux qui furent fouillés on trouva, dit-on, des écoulements d'eau. Il se trompa pourtant plus d'une fois, et le résultat suivant en est une preuve suffisante. Voici ce qui est rapporté dans un procès-verbal des séances qui eurent lieu le 13 et le 15 juin à Trianon, par ordre de la reine, sous la direction de M. Mique, intendant et contrôleur général des bâtiments de la reine, en présence de MM. Guillaumot, intendant général des bâtiments du roi; de Châteaufort; du chevalier de Morange; Richard, jardinier du Petit-Trianon (père du botaniste de ce nom); Henri, dessinateur; Loiseleur et Anseau, fontainiers :

« Bleton indiqua, chemin faisant, et suivit d'un bout à l'autre, quatre traces, qu'il désigna pour être des écoulements d'eau faibles, et qui, connus des assistants et vérifiés par eux, se sont trouvés n'être que des courants d'air humide, savoir : une grotte souterraine au milieu du jardin de Trianon, une grotte à sec devant une des faces du château, un canal de décharge, à sec, allant de la rivière à un grand fossé; enfin, une voûte souterraine dans le potager. »

Il est juste d'ajouter, pour rétablir la balance, qu'au château de la Bauve, appartenant à la duchesse de Narbonne, on découvrit une source que Bleton avait indiquée, en présence de Mesdames de France et de toute la cour, que ces divertissements amusaient beaucoup.

A la suite de ces expériences faites à Trianon devant la reine et qui le mirent à la mode, le sourcier du Dauphiné fut demandé partout. Il alla opérer dans les provinces qu'il n'avait pas encore visitées avant son arrivée à Paris. Parmi les résultats heureux des fouille-

entreprises sur ses indications et dont les procès-verbaux ont été dressés, on compte : trois sources trouvées dans la terre du marquis de Torcy, dans le bas Poitou; deux sources dans la terre de M. d'Arvelay, près Lagny; une dans le parc de la Ferté-Vidame, appartenant à M. de la Borde; trois dans la terre de Basville, pour le président de Lamoignon; une dans une terre voisine, pour le duc d'Uzès; une à Thun, pour le comte d'Adhémar; deux à Annisy, pour l'évêque de Laon; deux à Saint-Gobain; une autre au château de Thury en Valais. Bleton obtint des succès du même genre à la Chapelle-Serva, près de Chantilly, et à la Selle, près de Versailles. Seulement, le sourcier se trompait presque toujours sur la profondeur et le volume des sources.

Après avoir constaté ses succès, notons les erreurs de notre hydroscope. A Carlepont, près de Noyon; à la terre de Moronvilliers, en Champagne; à celle de Franqueville, en Normandie; à celle de Morfontaine, dans le Soissonnais, et dans quelques autres lieux, des fouilles entreprises sur ses indications formelles et poussées plus bas que la profondeur même qu'il avait indiquée, demeurèrent infructueuses.

Nous n'avons pas besoin de dire que, dans toutes ces explorations, Bleton supprimait avec raison l'accessoire du bandeau et celui des convulsions ou des agitations éprouvées à l'impression des effluves aqueuses. Il procédait comme un sourcier ordinaire, la baguette en main, mais les yeux bien ouverts, et étudiant tout à son aise les dispositions des terrains et des lieux environnants. Comme les chercheurs de sources qui parcourent encore nos campagnes, il rencontrait souvent juste et se trompait aussi souvent.

En 1783 Thouvenel fut chargé par Louis XVI de faire l'examen chimique des eaux minérales et médicinales du royaume. Fidèle, en dépit de la critique, à son système favori et à son *patient*, il emmena avec lui Bleton pour l'aider dans ses recherches, et il assure que le sourcier lui fut d'un grand secours pour trouver la direction des sources et remonter jusqu'à leur point d'émergence. Nous laissons au docteur une conviction qui lui était chère, mais il nous semble qu'il n'était pas besoin pour cela du secours de la baguette.

Comme Thouvenel et Bleton avaient trouvé quelques mines de houille dans leurs explorations, Bleton, à son retour à Paris, fut employé par l'administration des mines à rechercher la présence des gisements de houille dans les environs de Paris. Ces témoignages de sympathie de la part de l'administration des mines montrent que Bleton avait su s'attirer quelque estime, et qu'on ne le confondait pas avec la tourbe ordinaire des tourneurs de baguette.

Ce qui parle encore en sa faveur, c'est qu'il donna un démenti au proverbe qui veut que nul ne soit prophète en son pays. Il conserva, en effet, tout son crédit dans le Dauphiné, de l'aveu même de ses concurrents :

« La patrie de Bleton, disait un vénérable prieur, doué lui-même de la faculté hydroscopique, lui accorde une grande considération, tandis qu'elle ne parle qu'avec mépris de Jacques Aymar et de Parangue. Né sans fortune, Bleton tire parti du don qu'il a reçu de la nature et n'est rien moins que charlatan... Voici le plus riche domaine du pays ; c'était, il y a peu d'années, un sol aride qui ne produisait absolument rien. Les sources, le ruisseau que vous voyez, sont des bienfaits de notre compatriote ; ils ont métamorphosé un infortuné en riche propriétaire [1] ! »

1. Lettre de M. J. M. C. à M. de Salgues, rédacteur du *Journal des Spectacles*, sur *la baguette divinatoire*.

Il reste, en effet, encore aujourd'hui dans le Dauphiné tant de témoignages de l'habileté de Bleton, qu'on ne saurait lui refuser historiquement la qualité d'hydroscope.

CHAPITRE VIII

Parangue. — Pennet. — La jeune Anglaise. — Les hydroscopes de l'Italie. — M. Gabriel Mortillet, hydroscope en Savoie.

Bien que Parangue n'appartienne pas à la famille des tourneurs de baguette, nous en dirons quelques mots, puisque son nom vient de se rencontrer dans notre récit.

Jean-Jacques Parangue était né vers 1760, près de Marseille, dans le village de *Séon*, ou *Ensen* en provençal. On le voit, dès son enfance, doué de la faculté de découvrir les sources. Il ne se sert point de baguette, et n'est averti par aucune impression intérieure : il n'a d'autres moyens que ses yeux; mais quels yeux ! « Il y a environ quatre ans, nous dit son panégyriste, l'abbé Sauri, qu'étant assis auprès du feu, il s'écria : *Je suis perdu, je vais me noyer;* et quitta sa place pour se soustraire à un danger qui n'existait pas. » Il croyait apercevoir de l'eau, et personne n'en voyait.

Plus tard, l'enfant, gardant ses troupeaux, fut souvent saisi des mêmes frayeurs au milieu des champs. Tantôt il se détournait d'un chemin parfaitement sec, disant aux autres bergers que c'était pour n'être point mouillé; tantôt il faisait inopinément des sauts ou des

enjambées, assurant qu'il venait de franchir un ruisseau. Ses camarades se moquaient de lui; pourtant, ajoute la légende du pays, quand on faisait des fouilles dans les endroits où il avait évité de passer, on y trouvait de l'eau.

Conduit à Montélimart pour explorer les campagnes d'alentour, Parangue y découvrit des eaux souterraines, et les suivit jusqu'aux lieux où elles sortaient de terre. Il en indiqua d'autres sans issue apparente, et que l'on trouva, dit encore la même légende, en creusant aux endroits qu'il avait marqués. Ces épreuves se seraient faites en présence de savants et de médecins, qu'elles auraient transportés d'admiration.

Parangue voyait l'eau à travers la terre, les rochers et la maçonnerie; mais il ne la voyait pas à travers le bois, le cristal ni le verre. Chose étonnante! quand il se trouvait sur une source, il apercevait l'eau, et rien sur la terre qui la recouvrait. Mais voici une particularité plus surprenante.

Pour faire ses observations, Parangue, selon l'abbé Sauri, était obligé de fixer les yeux sur la terre et d'enfoncer son chapeau! La première de ces conditions nous paraît aussi simple que naturelle, mais nous nous expliquons moins aisément la seconde, le chapitre du chapeau. Heureusement, un autre ecclésiastique vient ici à notre secours. L'abbé de la Roquette contredit l'abbé Sauri sur les deux points qui précèdent. Selon lui, le jeune hydroscope n'avait nul besoin, pour procéder à ses opérations, « d'avoir le chapeau rabattu sur le front, ni les yeux fixés en terre ». Nous voilà délivrés de la difficulté du chapeau, mais toujours bien embarrassés de savoir comment il se servait de ses yeux pour découvrir des sources.

De même que Bleton, Parangue se trompait très-souvent sur le volume et la profondeur des eaux. C'est ce qui résulte des affirmations des deux abbés.

L'abbé Sauri n'avait jamais vu Parangue, ce qui ne l'empêche pas de nous en donner une description très-minutieuse au point de vue hydroscopique. « Il a, dit-il, les yeux faits comme les autres hommes; l'iris en est seulement verdâtre et de la couleur de l'eau; mais son frère a les yeux de même, sans avoir le même talent. » La conclusion naturelle serait donc que cette petite différence entre les yeux de Parangue et ceux du commun des hommes ne peut servir à expliquer sa faculté hydroscopique. Notre abbé s'efforce d'établir, tout au contraire, que Parangue ne doit qu'à la constitution particulière de ses yeux sa subtile et merveilleuse vue. Enfin Parangue, selon l'abbé Sauri, voit la terre comme les simples mortels quand il n'y a que de la terre; mais dès qu'il existe de l'eau par-dessous, *elle devient pour lui transparente comme un cristal*. Mais notre auteur est bien malheureux dans l'exemple qu'il prend ici du cristal : il oublie que son sourcier ne voit les eaux souterraines ni à travers le cristal, ni à travers le verre. Il est impossible de trouver un panégyriste plus inconséquent.

Cette vue phénoménale du sourcier provençal n'était pourtant rien si on la compare à celle d'une jeune Anglaise contemporaine de Parangue. Voici son histoire telle qu'elle est rapportée dans une lettre de lord Norton à l'auteur anonyme d'une curieuse brochure, qui n'est qu'une parodie spirituelle des miracles attribués aux hydroscopes des deux sexes[1] :

1. *Histoire d'une jeune Anglaise, précédée de quelques circonstances concernant l'enfant hydroscope* (Parangue), *et de beaucoup d'autres*

« Dans la petite ville de Torry, au nord de l'Angleterre, il y a une jeune fille, lynx plus surprenant que votre Marseillais. Cette fille, appelée Jenny, née dans cette île, de Marie Whitte et de Georges-John Lesley, pêcheur aisé dans son état, aujourd'hui âgée de dix-neuf ans quatre mois et quelques jours, a la faculté de voir, comme on ne l'a jamais eue, je veux dire à travers les terres, tout ce qui s'y rencontre indifféremment, non-seulement les eaux intérieures, mais : métaux, les glaises, les cristaux, les cailloux, les sables, les pierres, etc. Elle sait enfin vous en dire, sans se tromper, les différentes couches, et à quelle distance, épaisseur et profondeur elles se trouvent. Une seule chose lui manque, et c'est un point important, à mon avis : sa vue est bornée par le spectacle des eaux, qu'elle ne peut pénétrer, ou qu'elle pénètre du moins très-peu en avant. Hors de là, rien n'arrête sa perspicacité, ni une profonde obscurité, ni des murailles épaisses, ni un éloignement considérable. Les habits ni les étoffes ne l'empêchent point de voir au travers le corps humain, ni d'y considérer toutes les parties qui composent le mécanisme intérieur avec leurs diverses opérations. Mais ce n'est pas là encore le merveilleux : ce merveilleux que vous ne pourrez concevoir, que je crois, que j'ai vu, que j'atteste, mais que je ne conçois pas, cependant, c'est que cette jeune fille, qui pénètre l'intérieur de la tête, ainsi que le reste du corps, y discerne non-seulement, et comme à travers un verre blanc, malgré l'enveloppe des méninges, l'ordre dans lequel sont rangées ces substances cervicale et médullaire, les corps cannelés, les nerfs optiques, les tubercules quadrijumeaux, la glande pinéale, etc., enfin, la révolution du sang, qui, des tissus de la pie-mère, va, revient, pour se décharger ensuite dans les veines jugulaires; non-seulement, dis-je, cette fille étonnante y aperçoit tout cela très-distinctement, mais encore, dans cette glande pinéale, elle découvre l'âme pour ainsi dire : elle y lit très-distinctement les pensées de l'individu, de sorte qu'elle vous dira vos desseins, vos réflexions et vos premières idées même, avec la précision et dans l'ordre

traits et phénomènes les plus singuliers en ce genre, suivis d'un parallèle des rapports que ces phénomènes paraissent avoir entre eux, de quelques vues patriotiques à ce sujet, et d'une manière rien moins que physique d'envisager ces miracles de la nature... Imprimé à *Physicopolis*, 1773

qu'elles y naissent et s'y rangent. Vous jugez quelle surprise, quelle admiration a dû produire parmi nous une merveille si inattendue et si incroyable; quelle rumeur parmi nos savants, comme parmi ceux qui ne le sont pas; et vous savez que ceux-ci forment le plus grand nombre, qu'ils font le plus de bruit, le plus de questions, et sont gens qui décident le plus volontiers, ici comme chez vous!... »

Quel sujet de discussions, en effet, pour les savants, les philosophes et beaucoup d'autres! Mais quel triomphe pour les cartésiens en particulier, que la déclaration de cette jeune fille, non pas seulement hydroscope, mais *introscope*, qui avait vu, ce qui s'appelle vu, l'âme et toutes ses facultés en action dans la glande pinéale, au poste même que leur illustre chef lui avait assigné.

La lettre du prétendu lord Norton se termine par les lignes suivantes, qui montrent que l'histoire précédente n'est qu'une facétie.

« Vous allez me demander si cette fille lynx l'est de naissance ou depuis quelque temps seulement; si c'est de naissance, comment a-t-il pu arriver qu'elle ait caché aussi longtemps à ceux qui l'environnaient un don aussi rare? C'est sur quoi je ne m'étendrai aucunement aujourd'hui, par la raison qu'actuellement on imprime un mémoire fort étendu, bien vu, bien discuté, et où l'on entre dans tous les plus petits détails. Ce mémoire est fait par les soins et sous les yeux de notre Société royale de Londres. Dès qu'on pourra en avoir un exemplaire, je ne manquerai point de vous le faire passer tout de suite. Mon premier soin aujourd'hui a été de me hâter de vous en faire part, et que vous fussiez un des premiers à apprendre une nouvelle si intéressante. Au reste, avant de vous faire passer ce mémoire, pour peu qu'il tardât à paraître, je saurai joindre quelques nouveaux détails à ceux-ci, et ceux enfin que je jugerai le plus capables d'intéresser votre juste curiosité à ce sujet.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» De Norton, ce 31 juillet. »

A la fin de la lettre se trouve un *post-scriptum* sur le même ton, qui termine la plaisanterie :

« Post-scriptum.

» L'ouvrage lu, approuvé et achevé d'imprimer, je reçois une nouvelle lettre de Londres, fort étendue et très-circonstanciée. Cette lettre, dont je ferai part incessamment au public, fera l'objet d'un nouveau mémoire. En attendant, voici sur la jeune Anglaise quelques petits détails qu'on sera toujours bien aise de savoir :

» On nous apprend qu'elle a les yeux ronds, petits et vifs; que la nuit ils sont rouges et ardents comme des lumières ou des charbons. Il est vraisemblable que le feu qu'ils jettent éclaire les lieux obscurs. Ne porteraient-ils pas une lueur suffisante pour éclairer les autres? C'est ce dont on aurait dû nous instruire. Au reste, on convient que l'*iris* est d'un rouge pâle, et que la *cornée*, toujours blanche, est chez elle d'une couleur indéterminée, sur laquelle les savants ne sont pas encore bien d'accord. »

L'anonyme facétieux qui publie la lettre précédente, termine par une proposition qui lui semble éminemment patriotique, et dont il développe tous les avantages avec une verve ironique. Ayant parlé, dans son opuscule, de Parangue et de la jeune Lesley, ce rapprochement lui a donné l'idée d'un autre, par lequel l'alliance anglo-française aurait pu être établie il y a plus de quatre-vingts ans : c'était d'unir en légitime mariage la jeune Anglaise et le jeune Provençal, en vue d'obtenir, par le croisement, une faculté *introscopique*, doublée dans leurs enfants, quadruplée dans leurs petits-enfants, et continuant à s'élever ainsi à chaque génération subséquente issue de la même race. Certes, la France et l'Angleterre, depuis le milieu du XVIII^e^ siècle jusqu'à nous, ont largement contribué à propager les lumières;

mais que sont les faibles lueurs que ces deux nations philosophiques ont répandues sur le monde, en comparaison des torrents de clartés dont elles l'auraient inondé, si elles s'étaient accordées pour célébrer les justes noces de Jenny Lesley et de Jean-Jacques Parangue! Mais laissons notre auteur développer lui-même ce thème amusant, dans les *Vues pratiques d'un citoyen ami de l'humanité.*

« Dans l'espace de cinquante années, nous dit-il, ces quatre êtres en produiront trois cents autres, et ces familles en produiront des milliers au bout d'un siècle. En se servant de ces individus lynx, en les dressant tout jeunes et en les employant ensuite suivant leur goût et leur talent, l'État en retirera des services réels dans le gouvernement civil, dans la politique et même dans le spirituel.

» Par rapport à la police, quand ce ne serait que pour découvrir et réprimer les désordres et les fraudes nocturnes : ce fripon de cabaretier, qui la nuit ne s'endort pas, et le lendemain vous vend le *vin de Bourgogne* fait la veille; pour découvrir, chez cet imprimeur, des éditions de *Hollande* faites à Paris; chez cet apothicaire, chez cet épicier, comment s'y fabrique le *véritable* quinquina et le café de Moka, etc., etc.

» Alors, que de délinquants découverts! et combien la seule crainte de l'être ne corrigerait-elle pas mieux que toutes les sentences et édits contre le vol.

» Pour le spirituel, je voudrais que les premiers titulaires, ceux qui ont à leur nomination et disposition les plus forts bénéfices du royaume, eussent essentiellement à leur gage et service un de ces hommes lynx. Par leur moyen, ces *bénéfices*, c'est-à-dire *grâce* ou *récompenses des services rendus à l'État*, ne seraient plus, dorénavant, que le prix du mérite et de la vertu. Il serait enjoint aux supérieurs temporels des maisons religieuses d'en avoir aussi à leur suite; par ces yeux, ils verraient que tout ce qui se passe dans ces maisons de retraite et de pénitence n'est pas toujours exemplaire ni religieux.

» Un nombre de ces yeux clairvoyants *introscopes* ne serait point inutile à la cour, où les compliments sont faux comme des *Éloges académiques*, où les souhaits ne sont pas plus vrais, où tout est plâtré, recouvert. Ce n'est pas qu'il n'y ait de belles âmes et pleines de franchise, ni qu'on ne rencontre, parmi des... un Soubise, un Nivernais, un la Vrillière, et quelques autres, mais ils y sont rares. Que de gens du coup se trouveraient démasqués et sots! D'un autre côté, la vertu et le vrai mérite y brilleraient dans tout leur jour et dans tout leur éclat. O vous, princesse auguste, princesse admirable, que de vertus, que de bienfaits cachés aujourd'hui à tous les yeux par trop de modestie, se trouveraient alors, malgré vous, en évidence! Alors cette circonstance, défavorable à beaucoup d'autres, ne ferait que confirmer nos sentiments à votre égard; et elle prouverait à tout l'univers que cette physionomie où brillent la douceur, l'affabilité, la sérénité, l'hilarité même, est le miroir de votre âme, où règnent l'humanité et la bienséance...

» Il est évident et démontré que de ces alliances lynx il résultera dans tout le royaume des avantages considérables et sans nombre. Il est clair que, ces yeux *introscopes* exerçant leur censure, que, ces yeux répandus dans la société et s'y multipliant, les abus, les désordres, les fraudes et délits y diminueront en proportion. Il est certain que les vices en seront corrigés et les mœurs réformées. L'avare ne pourra plus cacher son trésor, ni le voleur recéler ses faits criminels. Partant, plus de désordres, de vices, de crimes, plus d'auteurs jaloux, d'héritiers avides, de procureurs intéressés, de marchands frauduleux. L'envieux, l'hypocrite, le malfaiteur, seront forcés de ne plus l'être; je dis plus, les méchants seront forcés, malgré eux, d'être bons. Puisse cette révolution, si surprenante et si désirable, ne pas tarder à s'effectuer, et les hommes devenir judicieux, vrais, sincères : qu'ils ne soient plus contentieux, mais amis et frères! Puisse cette merveille mettre le comble au règne du meilleur des rois, à ce règne le plus étonnant d'ailleurs et le plus fécond en événements! Avec ces télescopes vivants, ce monarque *bien-aimé* verrait que ce surnom que la nature lui a donné n'est pas un vain titre; que s'il a des entrailles de père, ses Français ne composent qu'une seule famille, que leurs fortunes, leurs rangs, leurs biens, sont à lui, et que s'il est le prince le plus ami de la paix, de l'humanité et

de la bienfaisance, il est assuré d'avoir le peuple le plus attaché à son maître [1]. »

Le docteur Thouvenel ne parle pas de cette Anglaise, ce qui nous montre encore que la jeune Lesley n'est que la fille innocente de l'imagination enjouée de l'écrivain dont nous venons de citer quelques pages. Il parle de Parangue, mais sans de grands détails, et seulement pour le mettre au rang des victimes de l'incrédulité systématique des physiciens en matière de merveilleux. Il leur reproche de l'avoir condamné trop lestement et sur un faux énoncé, ou d'après une fausse interprétation des faits, conçue à deux cents lieues de la scène où ils s'étaient accomplis. Cependant Thouvenel, qui était également fort éloigné des mêmes lieux, et qui n'avait été témoin d'aucune des expériences de Parangue, ne faisait aucune difficulté de raisonner sur leurs résultats, qu'il croyait favorables à son hypothèse.

« Ne trouvera-t-on pas, nous dit-il, que l'impression produite par des eaux souterraines sur le corps de ce prétendu hydroscope, et dont l'aboutissant principal paraît être sur les organes de la vue, par suite d'un mécanisme facile à concevoir d'après la distribution des nerfs, notamment des grands intercostaux; ne trouvera-t-on pas, dis-je, que cette impression, sans doute bien distincte de la vraie vision intuitive, à l'égard des objets extérieurs, est en tout comparable et dépendante du même principe que l'impression observée sur le corps des autres sourciers, et dont le sentiment se porte, chez l'un sur les poumons, chez l'autre sur les intestins, tantôt sur le diaphragme ou sur le cardia, tantôt sur le gosier ou sur tous les extérieurs? »

On voit que Thouvenel est ici bien plus systématique que tous les physiciens qu'il accuse.

1. *Histoire d'une jeune Anglaise*, p. 63-73.

A l'époque de la Révolution, la reconnaissance que lui inspirait le souvenir des missions scientifiques dont le gouvernement de Louis XVI l'avait chargé, porta le docteur Thouvenel à émigrer. Nous le trouvons en Italie, en 1790, en compagnie d'un autre hydroscope nommé Pennet, Dauphinois comme Bleton et presque aussi bien doué. Heureux d'avoir rencontré un second exemplaire du *patient* qui avait tant souffert pour sa gloire, Thouvenel le promène de ville en ville pour propager son système, et le soumet, comme son précédent compagnon, à toutes sortes d'expériences, auxquelles assistèrent, dans diverses villes de l'Italie, les savants les plus distingués, les Spallanzani, les Amoretti, les Fortis, etc.

Pennet eut en Italie des fortunes très-diverses. Après avoir étonné Spallanzani dans ses premières expériences, il ne tarda pas à être jugé plus sérieusement par ce grand physiologiste. Ce retour de Spallanzani sur sa première impression lui attira les colères et les foudres des partisans de l'hydroscope. Les détails de cette discussion, qui a perdu aujourd'hui une partie de son intérêt, nous ont été conservés par Fortis, dans une lettre de Spallanzani, imprimée dans son ouvrage sur l'*Oryctographie de l'Italie*[1]. Pennet, avec sa baguette, avait retrouvé trois tas d'écus enfouis dans le jardin de Fortis, à Chiazza, et reconnu une mine de soufre, de l'argent, des casseroles enterrées et un aqueduc souterrain. Mais il avait échoué pour des dépôts de fer et de cuivre que l'on avait enfouis.

C'est à Pavie, devant Spallanzani, et le P. Bartetti, professeur de physique de cette ville, que Pennet avait

1. *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle et principalement a l'oryctographie de l'Italie*, par Albert Fortis; 1882, t. I, p. 198 et suiv.

obtenu cet heureux résultat qui avait bien disposé Spallanzani en sa faveur. Mais peu après, comme nous l'avons dit, ce dernier se prononça nettement contre la réalité des facultés hydroscopiques de Pennet. Fortis, en publiant dans son ouvrage la lettre de Spallanzani qui contient ce jugement, l'accompagna d'une note ainsi conçue :

« On n'aurait jamais prévu que Spallanzani eût pu se refuser à entreprendre ces mêmes nouvelles expériences dont il paraissait désirer de diriger les appareils, et qu'il répondît par une *diatribe atroce* aux procédés, toujours honnêtes, du docteur Thouvenel. Cette diatribe a fait le plus grand tort, dans l'esprit des hommes probes et sensés, au célèbre professeur de Pavie, et n'a rien prouvé contre le savant français. »

Mais l'échec éclatant éprouvé par le rabdomante Pennet, dans des expériences faites à Padoue, devant une commission de savants, parfaitement disposés à rechercher la vérité, vint justifier pleinement la seconde opinion de Spallanzani. Les épreuves durèrent trois jours. Le premier jour, Pennet se promena pendant deux heures dans un jardin qui renfermait des dépôts métalliques, sans pouvoir jamais rien indiquer. On avait enfoui quatre masses métalliques et mille livres de houille : Pennet ne put trouver les métaux et n'indiqua la houille qu'avec beaucoup de peine. On recommença le lendemain, et l'insuccès fut tout aussi complet. Enfin, le troisième jour, on avait entassé trois dépôts métalliques : il ne trouva pas le premier, qui était un amas de plomb, et ne tomba pas exactement sur le second, mais il trouva le troisième.

« On fit une troisième tentative, nous dit Fortis, malgré l'état de l'atmosphère, qui s'opiniâtrait à être orageux, quoique

un peu moins que les jours précédents, dans le jardin du noble Vénitien Battagia, où s'étaient réunis un grand nombre de curieux. On y avait préparé trois dépôts, dont les masses étaient considérables... Pennet manqua absolument le premier, qui était de plomb; il indiqua le second sur un espace égal à trois diamètres du dépôt lui-même, c'est-à-dire sur une ligne d'environ trois pieds, en disant : *Je sens de ce point à cet autre.* Il marqua le troisième avec une précision centrale et devenue juste. Le terrain, labouré et ratissé, sur lequel le sourcier devait faire son épreuve, avait huit cent quarante pieds carrés de superficie. Vous jugerez, mon savant ami, si cette réussite peut mériter la qualification d'heureuse ou de malheureuse. »

Le savant ami, c'est-à-dire Spallanzani, décida que l'épreuve de ces trois jours d'expérience était malheureuse pour le rabdomante.

Pennet ne fut pas plus favorisé à Florence. M. Biot rapporte, dans un article du *Journal des savants*, le trait suivant, dont Thouvenel ne fait aucune mention dans son livre.

« Il y avait à Florence, dit M. Biot, un lieu fermé que l'on préparait pour une expérience décisive. Il contenait quatre-vingt-dix petites divisions, dans cinq desquelles on avait caché des métaux. Après huit jours de beau temps et de sécheresse, circonstances exigées par M. Thouvenel pour la réussite de l'expérience, on décida qu'elle serait faite le lendemain. Pendant la nuit qui précédait ce grand jour, Pennet passa avec une échelle dans l'enclos désigné, sans doute pour s'assurer qu'on ne voulait pas se moquer de lui et qu'il y avait réellement de l'argent caché. Mais, par malheur, il fut observé justement par une des personnes qui l'avaient soupçonné d'imposture. On retira l'échelle, et cette aventure eut une si grande publicité, que Pennet perdit à Florence tout son crédit. M. le médecin Thouvenel ne put nier la fatale histoire, mais il se justifia en disant que le défaut de moralité de Pennet n'avait aucun rapport avec sa faculté physique [1]. »

1. Biot, *Mélanges scient. et littér.*, 1857, t. II, p. 88. — M. Biot aurait

Là ne se bornèrent pas, en Italie, les expériences sur les facultés hydroscopiques des sourciers, dont le nombre s'accrut bientôt dans une singulière proportion.

Dans les *Mémoires* de Fortis, cités plus haut, on trouve parmi les correspondances relatives à ce sujet, une lettre écrite de Pomaro, le 28 septembre 1800, par Charles Amoretti, qui nous fait connaître comme hydroscope un de ses parents, septuagénaire, Amoretti, son neveu Jérôme Amoretti, la dame Gandolf, la famille Belloni, enfin un enfant du peuple nommé Anfossi, âgé de dix ans, que Charles Amoretti prit pour domestique, et qu'il soumit, dans ses voyages, à un grand nombre d'épreuves. Amoretti dit dans cette lettre que l'eau, le charbon et la houille affectent le jeune Vincent Anfossi d'une sensation de chaleur à la plante des pieds, tandis que les pyrites, le sel, lui font éprouver une sensation de froid :

« Je crois à propos d'ajouter, dit Amoretti, que la baguette, entre les mains de Pennet et de ceux qui la soutiennent sur les deux index, tourne en dehors quand ils sont sur l'eau, sur le fer et sur le charbon de terre, substances qui donnent à Anfossi une sensation de chaleur; elle tourne en dedans quand ils sont sur la pyrite sulfureuse ou tel autre minéral qui leur donne la sensation froide. A Anfossi même, et à tous ceux qui empoignent la baguette, celle-ci tourne également en dehors sur la sensation froide, si, au lieu de faire entrer la baguette dans le poing, par le petit doigt, en tenant le dos de la main vers la terre, on la fait entrer par le pouce, en tenant le dos de la main vers le ciel. Les physiologistes, les anatomistes, les galvanistes, chercheront la raison de ce phénomène.

bien dû dire où il a pris cette histoire. Pennet, obligé de fouiller tout leclos pendant la nuit, aurait donc pu espérer qu'un tel travail, non plus que ses piétinements, ne laisseraient, le lendemain, aucune trace révélatrice?

Ajoutons, pour terminer la liste des hydroscopes en Italie, qu'un jeune homme nommé Campetti, qui habitait sur les bords du lac de Garde, aux confins de l'Italie et du Tyrol, se reconnut la faculté de découvrir les sources au moyen de la baguette, après avoir vu Pennet s'en servir lorsqu'il passa dans son canton en compagnie de Thouvenel. Le chimiste Ritter emmena Campetti à Munich, en 1806, pour le soumettre à ses observations, et il devint aussi un sujet d'étude pour Schelling et François Baader.

La curiosité et l'intérêt que tous ces hydroscopes excitèrent parmi les savants de l'Italie, le désir qu'éprouvaient les physiologistes et les physiciens de s'assurer de la réalité des phénomènes annoncés par ces individus, et l'on peut même dire les dispositions favorables dans lesquelles se trouvaient les savants italiens pour les accueillir et les étudier, s'expliquent facilement quand on sait qu'à cette même époque les découvertes de Galvani remuaient toute la physiologie. Galvani, par ses immortelles expériences, avait rendu presque probable l'existence, dans les corps vivants, d'un courant électrique se manifestant par des effets physiologiques jusque-là inconnus. Ces circonstances concouraient donc à disposer les esprits à accepter, ou du moins à soumettre sérieusement à l'observation les phénomènes offerts par les hydroscopes. Mais, sur une pareille matière, il était bien difficile alors de se former une opinion rigoureuse. Les savants ne purent réussir à se mettre d'accord sur la valeur des expériences, même pour celles qui réussissaient le mieux. Il y eut des affirmations enthousiastes et des négations obstinées, des retours soudains, des démentis audacieux; et puis, une épaisse mêlée de procès-verbaux, de rapports, d'articles,

de journaux, de panégyriques et de diatribes, enfin tout ce que l'on avait vu en France au sujet de Bleton. L'histoire de la baguette divinatoire au XVIII^e^ siècle finit au milieu de cette controverse, que nous nous contentons d'indiquer, et que nous ne pourrions décrire qu'en répétant ce que nous avons déjà raconté ailleurs avec tous les détails nécessaires.

Cette lutte a bien fini du reste, puisqu'il en est sorti un bon essai critique, publié sous le titre de *Rabdomancie*, par Charles Amoretti.

Jusqu'au milieu de notre siècle la baguette divinatoire a compté des partisans et même des praticiens de profession, c'est-à-dire des hommes qui se servaient de la baguette pour chercher des sources.

Au nombre des *sourciers* de notre siècle, on sera surpris peut-être de trouver un savant en possession aujourd'hui d'un certain crédit; nous voulons parler de M. Gabriel Mortillet, maintenant sous-directeur du musée archéologique de Saint-Germain.

M. Gabriel Mortillet a publié à Chambéry, en 1849, une brochure intitulée *Histoire de l'hydroscopie et de la baguette divinatoire*[1], sur la couverture de laquelle on lit l'espèce de programme ou d'annonce qui suit, et qui ne laisse pas de doute sur la profession de *sourcier à baguette* que pratiquait l'auteur.

Indication des sources. — Les travaux hydrauliques ont de tout temps attiré l'attention publique : le pont du Gard, l'aqueduc de Carpentras, celui de Roquefavour, le puits de Grenelle, etc., en sont la preuve. Mais ce qui doit surprendre, c'est

1. In-12 de 88 pages.

que les ingénieurs, uniquement occupés de ces grands et brillants travaux publics, ont toujours négligé ceux, beaucoup plus modestes, qui sont nécessaires aux simples particuliers. Pourtant, les progrès de l'industrie et de l'agriculture, les besoins toujours croissants de propreté et du luxe, font sentir plus que jamais l'utilité de l'eau : on ne peut même plus s'en passer. Ces considérations m'ont décidé à m'occuper de tout ce qui regarde les travaux hydrauliques pour les besoins usuels, agricoles et industriels; je me suis attaché à résoudre le difficile problème de la bonne exécution et du bon marché, solution que je crois avoir trouvée.

J'ai embrassé cette carrière avec d'autant plus de confiance, que, par suite d'une aptitude toute particulière et d'études sérieuses, je suis parvenu à indiquer les courants d'eau souterrains, leur volume et leur profondeur. Je ne citerai à l'appui qu'un passage du *Courrier de l'Isère*, qui fait mentir le proverbe : *Nul n'est prophète dans son pays.* — « Nous avons pu constater, dit ce journal, les résultats vraiment surprenants obtenus par M. Gabriel Mortillet, à Meylan, chez M. Maurel, conseiller à la cour d'appel de Grenoble; à Biviers, chez M. Paris; à Montbanes, chez M. Coste, et dans la charmante propriété des Balmes, chez M. Badin. » Pour ce qui concerne la profondeur, je me contenterai de choisir, entre un grand nombre d'autres, une lettre écrite de Valence (Drôme) par M. de Franconnières, capitaine d'état-major : « On a, me dit-il, trouvé l'eau *juste* à la profondeur que vous avez indiquée, de 21 à 22 mètres (64 pieds). »

La visite d'une propriété particulière coûte 25 francs. Les frais de déplacement sont en sus, à moins qu'il n'y ait dans la localité un certain nombre de demandes.

Le tracé sur un plan des cours d'eau souterrains et les autres travaux hydrauliques se cotent d'après leur importance.

Les personnes qui m'adressent des demandes sont priées d'indiquer bien exactement le lieu où je dois répondre et la commune où se trouve la propriété à visiter.

Écrire à Chambéry, en ayant soin de mettre mon prénom, ou d'indiquer ma qualité d'ingénieur, pour éviter toute confusion.

Gabriel Mortillet,
Ingénieur civil.

Programme. — Indication des eaux souterraines. — Tracé et plan des cours d'eau souterrains.

Percement et construction des puits. — Recherches par des galeries.

Fontaines. — Service d'eau pour ville.

Puits artésiens. — Sondages de terrain.

Pompes. — Siphons. — Béliers hydrauliques. — Norias. — Roues à godets.

Roues hydrauliques moteur. — Turbines. — Manéges. — Machines à vapeur. — Moulins à vent.

Conduites d'eau. — Construction des bassins et des citernes.

Emménagement de l'eau dans les habitations. — Eaux pour l'ornement des parcs et jardins.

Irrigations. — Desséchements.

Digues. — Barrages. — Prises d'eau. — Canaux.

Analyse chimique des eaux.

La brochure de M. Gabriel Mortillet est consacrée à une brève histoire des faits et des gestes de la baguette dans les temps modernes.

Après avoir passé en revue les expériences de Fortis, de Thouvenel, etc., dont nous venons de parler, M. Gabriel Mortillet arrive à ce qui le concerne. Il nous apprend comment s'est révélée en lui la faculté hydroscopique, comment les jésuites ont en vain tenté de l'exorciser, et comment le privilége dont il jouit de découvrir des cours d'eau souterrains, tient à une sensibilité exquise et tout à fait spéciale de son système nerveux.

Ces confidences hydroscopiques d'un contemporain sont trop curieuses pour que nous n'en mettions pas le texte sous les yeux du lecteur. Voici donc ce que raconte l'ingénieur de Chambéry :

Je reconnais que la baguette me tourne entre les mains. — J'arrive aux faits qui me sont propres.

J'étais encore enfant quand ma mère, qui désirait avoir une fontaine dans sa campagne, fit venir un tourneur de baguette. Je le suivis bien attentivement, je l'observai avec le plus grand soin. Dès qu'il fut parti, je courus couper une baguette semblable à la sienne, et je passai sur les endroits où il avait indiqué des sources. Je m'aperçus avec plaisir que la baguette me tournait entre les mains et même bien plus vivement qu'entre celles du sourcier que je venais de voir.

Les jésuites apprennent que je découvre les sources. — C'était pendant les vacances que j'avais découvert ma faculté. Au moment de retourner à Chambéry chez les jésuites où j'étais au collége, ma mère me recommanda fort de ne pas dire que je faisais tourner la baguette, de peur que, renouvelant trop souvent cette expérience, ma santé ne vînt à en souffrir. Je gardai le plus strict silence; mais les pères, grâce au système d'inquisition qui se pratique dans leurs colléges, eurent bientôt connaissance du fait. Le supérieur, le père Teillier, demanda à ma mère la permission de me faire faire quelques recherches; cette permission lui fut donnée. Je parcourus l'établissement, et j'indiquai un endroit placé sous les cuisines. Des fouilles furent entreprises, et environ à trois mètres de profondeur, on découvrit une fort belle source, qui suffit largement à tous les besoins de la maison, malgré son grand accroissement. Plusieurs fois, avec Mgr Martinet, archevêque de Chambéry, on me fit faire des recherches dans les environs de la ville. J'indiquai deux sources aux dames du couvent de Lémenc; c'était dans un calcaire vif. Elles firent entreprendre des travaux et trouvèrent l'eau. Ces dames me chargeaient de bonbons et me faisaient cadeau de jolis objets de piété; aussi je prenais goût à aller chez elles. Quant aux pères jésuites, ils avaient été moins généreux que les bonnes religieuses : la belle source que je leur trouvai me valut une petite image et leur bénédiction.

Le père Boulogne m'exorcise. — Une fois en possession de l'eau, ces braves jésuites eurent un scrupule. Le père Boulogne, *ministre* ou supérieur des élèves, me fit venir chez lui. J'avais alors douze ans.

« Mon enfant, me dit-il avec un grand sérieux, êtes-vous bien sûr qu'il n'y a rien de diabolique dans la faculté dont vous jouissez?

— Je ne crois, mon père, répondis-je : jamais je n'ai fait de pacte avec le diable ni eu envie d'en faire.

— J'en suis persuadé, reprit le jésuite, mais le malin esprit est bien fin. Et puis il faut distinguer : il y a la *possession* et l'*obsession*. Si l'on invoque le diable, si l'on fait un pacte avec lui, il s'empare de vous, c'est la possession. Mais parfois il s'asservit des personnes sans qu'elles s'en doutent, il se met à leur disposition : c'est l'obsession. Vous êtes peut-être obsédé ? »

Cette belle dissertation terminée, il me conduit près de la source et me fait renoncer à ma faculté si elle a quelque chose de diabolique. Je répète avec la meilleure intention du monde la formule que le père me récite, je reçois sa bénédiction avec recueillement, et après un grand signe de croix, je passe sur l'eau. Ma baguette tourna comme auparavant.

« Maintenant, me dit le père Boulogne enchanté de ce résultat, vous pouvez chercher de l'eau en toute sûreté de conscience. »

J'avouerai que ma conscience était peu alarmée ; je pouvais, au besoin, opposer à tout scrupule la bienveillance que me montrait Mgr Martinet, excellent homme, qui prenait le plus vif intérêt à suivre mes recherches, et qui, presque toujours, venait me chercher au collége lorsque je devais aller quelque part.

Croyance aux hydroscopes dans le Dauphiné. — Il m'est souvent, trop souvent arrivé de trouver des incrédules. Pendant que la Société de géologie était dans le département de l'Isère, il fut un jour question à table de la baguette ; presque tous les convives étaient incrédules ; on plaisanta beaucoup, et puis tout fut oublié, on ne songea pas même à faire des expériences que j'avais proposées.

Quant à ce qui est du peuple des montagnes du Dauphiné, il croit beaucoup à la baguette. Parfois, dans mes courses géologiques, ayant le sac sur le dos et les marteaux au côté, il m'est arrivé d'être accosté par des paysans qui me priaient de leur chercher de l'eau, ou bien de leur indiquer où était une mine qu'ils espéraient avoir dans leur petit champ. Si je leur répondais que je ne faisais pas tourner la baguette, ils souriaient d'un air incrédule, et me disaient que je ne voulais pas laisser voir mon secret.

Il est dans ces montagnes des hommes qui passent tout leur temps à chercher des filons avec des baguettes, mais ils ont bien soin de ne pas dire qu'ils s'en servent, parce que les ingénieurs

des mines se moquent d'eux et ne veulent pas les écouter. J'ai pourtant entendu dire à l'un des plus distingués, Alexandre Brongniart, professeur au jardin des Plantes, membre de l'Institut, qu'il y avait du vrai dans ce moyen de trouver les filons, mais, ajoutait-il, c'est entouré de beaucoup de charlatanisme.

Ma manière de tenir la baguette. — Quand je me sers de la baguette, j'emploie la fourchure dont j'ai déjà parlé, et je la tiens comme les autres hydroscopes. Je pourrais tenir cette baguette de plusieurs autres manières; il suffit, pour qu'il y ait action, qu'elle fasse ressort, et qu'elle tende à reprendre sa forme ordinaire. Ainsi je puis la poser sur les mains, de sorte que les index appuient sur le milieu des branches en dehors, et les pouces sur les extrémités en dedans; en écartant les mains, on plie les branches, qui tendent à glisser entre les doigts pour reprendre leur position ordinaire. Sur les sources, ce mouvement se fait naturellement, et la baguette saute devant moi.

Une manière de tenir la baguette qui, bien que moins sensible que les précédentes, peut être commode quand on veut faire des recherches sans être remarqué, c'est de croiser les branches de la baguette, de sorte qu'elles forment un 8. On met le pouce dans l'ouverture du côté de la tête, et l'index dans celle du côté des extrémités. Ces branches cherchent à se détordre, mouvement qui s'effectue quand on arrive sur les sources.

Je me suis aussi servi d'une petite baguette droite, mince, de douze à quinze centimètres de longueur. J'appuie les extrémités contre le pommeau de chaque main, de manière à l'arquer un peu, et je la soutiens en l'appuyant sur la dernière phalange du médium de la main droite, et en posant légèrement dessus les extrémités du pouce et de l'index de la même main. J'imprime à cette petite baguette un mouvement très-libre de rotation du haut en bas; lorsque j'arrive sur les sources, ce mouvement change, il se fait plus ou moins rapidement de bas en haut, et il reprend sa première direction lorsque je dépasse le lieu sous lequel coule l'eau. Pour se servir de cette baguette, il faut que la sensation soit déjà assez forte; mais elle est d'un emploi très-commode, et il est facile d'opérer sans que personne s'en doute. A une certaine distance de la source, il se fait un nouveau mouvement de rotation de bas en haut; c'est le point de profondeur.

Sensation que j'éprouve. — Habituellement, je ne me sers pas

de la baguette; la sensation que j'éprouve sur les sources suffit parfaitement pour me les faire découvrir, sans que je sois obligé d'avoir recours à aucun appareil, à aucun traitement.

Lorsque j'approche d'une source, je sens une espèce de saisissement, d'inquiétude, d'agitation fébrile, qu'il est impossible de bien définir. Arrivé dessus, j'éprouve de fortes secousses nerveuses, qui ébranlent tout mon corps, mais surtout les bras. Mes nerfs et mes muscles se contractent et se roidissent.

Cette sensation a quelque similitude avec celle qu'on éprouve quand, l'hiver, on sort d'un lieu bien chaud, comme un théâtre, un bal, et qu'on passe dans une atmosphère froide et humide.

Lorsque j'ai les bras pendants, la secousse est peu forte ou plutôt moins sensible. Mais si j'appuie les mains l'une contre l'autre, si je les pose sur mon corps, et surtout si je croise les bras, alors j'éprouve de vives commotions. On peut facilement les sentir en tenant la main sur mes bras, et on apprécie très-bien les points où il coule des sources, sans que je sois obligé de les faire remarquer.

Choix des baguettes. — Tous les bois sont bons pour faire les baguettes; on doit dans leur choix préférer ceux qui font le mieux ressort, qui plient sans se casser et surtout qui sont le plus lisses, pour ne pas se faire mal aux mains. Les précautions à prendre en coupant la baguette fourchue la plus usitée sont de ne pas laisser un bout trop lourd, d'avoir deux branches autant que possible égales en grosseur et en longueur; enfin, de les couper ni trop longues ni trop courtes; l'expérience seule peut guider sur ce point.

Cependant, comme terme moyen, on peut dire que les branches doivent être un peu moins fortes que le petit doigt, et avoir environ trente-cinq centimètres de long.

Mouvement de la baguette. — Lorsque j'ai la baguette fourchue à la main et que j'approche d'une source, je sens, à une certaine distance, d'abord un petit frémissement dans la baguette; ce mouvement prend peu à peu de l'intensité, se change en un léger balancement, puis en un mouvement de rotation de haut en bas. Arrivé sur la source, le mouvement s'accélère et change immédiatement de direction, il se fait de bas en haut. En continuant à marcher, il y a un nouveau changement de direction dans le mouvement sitôt que j'ai dépassé la source. La baguette

tourne comme précédemment de haut en bas, et cela jusqu'à une certaine distance où il se fait un tour de bas en haut, et le mouvement cesse tout à fait. La distance du point où le mouvement cesse au milieu du cours de la source passe pour indiquer la profondeur. Cette indication est exacte quand le sourcier n'est séparé de l'eau que par une seule espèce de terrain; mais s'il y a plusieurs couches, il faut la rectifier, et l'on ne peut y parvenir qu'avec une extrême attention et beaucoup d'habitude; il faut pour cela étudier le phénomène avec le plus grand soin; j'ai été dix ans avant de pouvoir y parvenir, et il m'arrive encore parfois de me tromper.

Indication de sept sources. — Pour ce qui concerne mes indications, je me contenterai de citer un passage d'un journal publié dans les derniers jours de l'année 1847.

« Cet automne, dit ce journal, M. Gabriel Mortillet se promenait dans le beau parc du Valentin, près de Valence, avec le propriétaire, le marquis de Siéyes, et ses deux frères, le comte Léo de Siéyes, député de la Drôme, et M. Amédée de Siéyes. Ces messieurs mettaient en doute les sensations hydroscopiques.

— Je tiens à vous convaincre complétement, leur dit M. Mortillet, cela me sera facile. Vous avez dans la partie basse du parc, que je ne connais pas, de fort belles eaux; vous savez le nombre de vos sources, leur grosseur, et les points d'où elles viennent?

— Certainement.

— Eh bien, sans voir les sources, je vais vous donner ces renseignements.

» On se rend dans une allée qui, bien que parallèle et peu éloignée des pièces d'eau, en est séparée par un épais rideau d'arbres. M. Mortillet sent dans cette allée cinq sources. Ce nombre, les points et les grosseurs indiqués se trouvent parfaitement exacts. Il fallut rendre les armes devant un pareil résultat. Quelques personnes restées au château voulurent aussi assister à une expérience. On pria donc M. G. Mortillet de la recommencer au-dessus d'autres pièces d'eau.

— Je ne sais pas si vous réussirez cette fois, dit M. Amédée de Siéyes, de ce côté il n'y a que deux sources très-petites.

— N'importe, répondit M. G. Mortillet, j'espère les trouver... Tenez, il y en a une ici: c'est en effet la plus petite de toutes celles que vous m'avez fait traverser.

» Il disait parfaitement vrai.

— Cherchez l'autre, reprit M. Amédée; elle est encore d'un volume bien moindre.

» M. G. Mortillet s'arrête tout à coup fort étonné :

— Parbleu! s'écrie-t-il, vous perdez là une fort belle source, ou bien vous avez voulu me tromper; car il y a au-dessous de moi un très-gros volume d'eau.

» Tous les assistants se mirent à rire, on n'avait pas pu induire en erreur l'hydroscope. »

Précautions à prendre. — Lorsque l'on veut entreprendre des recherches hydroscopiques, on doit éviter de se trouver dans certaines dispositions. Toutes les fois que l'on est préoccupé fortement ou intimidé, la sensibilité est bien moins grande; après un très-copieux repas ou un accès de passion vive, il arrive ordinairement que la baguette ne tourne pas. Un grand vent ou une très-forte chaleur peuvent aussi nuire au mouvement. Enfin, tout ce qui diminue la sensibilité et ébranle le système nerveux met obstacle au mouvement de la baguette et à toutes les sensations hydroscopiques.

Tout le monde n'est pas hydroscope. — La faculté hydroscopique n'appartient pas à tout le monde; mais les individus qui en jouissent soit assez nombreux. Bien des personnes l'ont sans s'en douter; il leur faudrait tenter une expérience pour s'assurer qu'ils la possèdent. Tous les hydroscopes sont loin de l'être au même degré. Comme Bleton et Pennet, je puis trouver les sources sans baguette, rien que par l'effet de la sensation; quelques-uns éprouvent un tournoiement rapide de la baguette, d'autres ne ressentent qu'un léger mouvement.

Ces différences proviennent de ce que la sensibilité nerveuse varie beaucoup chez l'homme. Chez certains individus, elle est très-forte, chez d'autres, très-faible. Il y a des hydroscopes comme il y a des épileptiques, comme il y a des hystériques. Il n'est pas plus étonnant de voir les uns que les autres; les deux cas offrent une anomalie de la nature. Une comparaison qui pourra très-bien faire comprendre la différence qui existe entre les hommes sous le rapport de l'hydroscopie est celle de la vue. Placez un objet fort loin, il est quelques personnes qui le distingueront parfaitement, un plus grand nombre ne le verront que plus ou moins vaguement, la foule ayant moins bonne vue ne le verra pas du tout. Cependant il est des instruments qui aideront à le voir et qui permettront même à ceux qui ne le voyaient pas de le distinguer fort bien.

M. Benoît Latour, mort il y a peu de temps à Orléans, prétendait que la baguette pouvait tourner à chacun. Suivant lui,

il est rare qu'après une heure d'exercice la personne qui a la baguette aux mains ne ressente rien. Si pourtant il en était ainsi, pour lui communiquer la propriété de la baguette, il suffirait qu'un hydroscope lui touchât les deux coudes avec les deux mains en l'accompagnant. A partir de ce moment, la personne touchée conserverait la faculté [1].

Je n'ai point assez expérimenté pour pouvoir me décider sur ce fait, mais je crains bien que le mouvement qu'éprouve la baguette, après un essai longtemps continué, ne provienne, comme les oscillations du pendule, d'une action nerveuse dépendante de l'imagination. L'expérience seule pourra décider.

Théorie de la baguette. — Je termine cette *histoire de l'hydroscopie et de la baguette divinatoire* par quelques considérations théoriques.

Les sources, en coulant dans le sein de la terre et en frottant contre les terrains dans lesquels elles se trouvent, développent de l'électricité ; c'est cette électricité qui agit sur les hydroscopes. Les nappes d'eau souterraines n'ont point de frottement, les eaux à la surface du sol en ont excessivement peu : aussi elles sont sans action sur les hydroscopes. Dans les tuyaux et les canaux, l'écoulement des eaux est facile et le frottement faible : aussi les eaux encanardées produisent-elles peu d'effet.

Pour ce qui concerne les métaux, la cause est la même. Les corps métalliques, mis en contact avec d'autres corps, forment une espèce de pile galvanique qui dégage de l'électricité : c'est pour cela que les hydroscopes les découvrent.

Cette électricité dégagée est positive ou négative : de là les deux mouvements de la baguette.

Comme nous l'avons déjà dit, cette électricité agit sur le système nerveux des hydroscopes, et ce n'est qu'à cette action nerveuse qu'est due la rotation de la baguette. Aussi, pour que cette rotation ait lieu, il faut tenir l'instrument dans un équilibre très-instable, de sorte que la moindre secousse nerveuse puisse le mettre en mouvement. C'est ce qui fait que des sensations trop faibles pour que les hydroscopes en aient conscience sans instru-

1. M. Turrel, auquel l'agriculture est si redevable, grâce à la persistance qu'il a mise à introduire l'usage des bons fumiers, a publié en février 1846, dans son journal *le Véritable assureur des récoltes, journal des engrais*, un article intéressant sur la baguette; il a développé l'opinion de M. Benoît Latour.

ment se reconnaissent fort bien au moyen de la baguette. La même observation convient à ce qui regarde le pendule.

Ce qui prouve que l'action hydroscopique est due à l'électricité, c'est que la soie isole et empêche les crises d'avoir lieu et la baguette de tourner; il suffit d'en interposer entre le sol et l'hydroscope.

Ce sont là les principales bases de la véritable théorie de la baguette. Plus tard, quand un grand nombre de faits seront venus se joindre à ceux que j'ai déjà recueillis, et lorsque j'aurai complété la série d'expériences que j'ai entreprise, je donnerai à cette théorie tout le développement désirable.

Bien plus, j'espère pouvoir arriver, au moyen d'électromètres extrêmement sensibles, à former un instrument de physique qui remplacera avec avantage le corps des hydroscopes. Il prouvera d'une manière certaine l'existence des courants électriques sur les sources, et rendra d'immenses services par les indications qu'il pourra donner. Ces indications seront d'autant meilleures que les indispositions et les influences de l'imagination ne seront plus à redouter. Ne pouvant seul, faute de ressources pécuniaires suffisantes, entreprendre les essais nécessaires, je me suis adressé à M. de La Rive, professeur à Genève; mais ce savant, bien que s'occupant activement de tout ce qui concerne l'électricité, et ayant une belle collection d'appareils à sa disposition, n'a pas pu me prêter son concours.

Conclusion pratique. — Les indications hydroscopiques sont, sans contredit, les meilleures pour trouver les sources; ce sont même les seules bonnes. Malheureusement, personne jusqu'à présent n'a pu arriver à les donner toujours exactes. Quels que soient le soin et l'attention qu'aient apportés les hydroscopes dans leurs recherches, tous, sans exception, se sont quelquefois trompés, surtout pour ce qui concerne la profondeur. Mais cet inconvénient n'empêche pas qu'ils n'aient rendu de grands services et qu'ils ne soient appelés à en rendre de plus grands encore. »

Si l'on demande maintenant ce qu'est devenue la faculté hydroscopique de M. Gabriel Mortillet, nous répondons par le passage suivant d'une lettre que cet

honorable savant nous écrivait de Milan, le 14 novembre 1860, à propos de la publication de la première édition du présent ouvrage :

« Doué de la faculté de découvrir les sources, j'ai d'abord et pendant longtemps donné des indications en amateur. Je me suis ensuite décidé à en tirer profit, et à me vouer entièrement aux recherches d'eaux; enfin, n'ayant pas toujours réussi, vivement peiné d'avoir fait faire inutilement de la dépense à quelques personnes, j'ai entièrement renoncé à donner des indications, même par complaisance. Voilà en résumé quelle a été ma carrière hydroscopique. »

Cette faculté spéciale d'être impressionné par les eaux souterraines dont parle M. Mortillet dans sa brochure, s'était vite évanouie, puisque l'auteur finit par renoncer à la mettre en pratique.

M. Gabriel Mortillet devait être récompensé par la science sérieuse des déceptions de la science de fantaisie. Après des études géologiques qui contribuèrent, dans une certaine mesure, à préparer le projet de percement du mont Cenis par une voie ferrée, M. Mortillet s'adonna aux recherches concernant l'homme primitif. Ses découvertes dans cette nouvelle voie le désignèrent à l'attention du gouvernement français, et dès la création, faite en 1866 par ordre de l'empereur Napoléon III, du musée gallo-romain de Saint-Germain, il fut attaché à cet admirable établissement comme sous-directeur. Aujourd'hui, M. Gabriel Mortillet, absorbé tout entier par ses études sur l'homme primitif, se souvient sans doute à peine d'avoir été, en Savoie, l'émule de l'abbé Paramelle.

CHAPITRE IX

Manière de faire usage de la baguette divinatoire. — Théories et explications de ses mouvements. — Opinions théologiques. — Théorie des cartésiens.

Au XIX^e^ siècle la baguette divinatoire occupe médiocrement les esprits, mais, en revanche, les savants qui en font l'objet de leurs études, sont assez heureux pour dissiper le surnaturel que les siècles précédents avaient rattaché à ce phénomène, et pour en donner une explication satisfaisante.

Avant d'aborder les théories que l'on a successivement proposées pour se rendre compte du mouvement de la baguette, et afin d'arriver ainsi historiquement à l'explication rationnelle qui a été trouvée de nos jours, il importe de faire connaître les divers préceptes que les adeptes de la baguette ont établis pour rendre possible l'exercice de ses vertus. Ces préceptes, que nous allons successivement indiquer, se rapportent à la *matière de la baguette*, à sa *préparation*, à la *manière de la tenir*, à la *direction de ses mouvements*.

Matière de la baguette. — C'était anciennement une grande question à décider de quelle espèce de bois la baguette divinatoire devait être composée. On préférait, en général, le coudrier, et, à son défaut, le saule, l'aune ou le frêne. Quelques érudits tenaient pour l'amandier, à cause du bâton de Moïse qui avait fleuri sous la tente. Tous ces bois, légers et d'un tissu très-perméable, continuèrent d'être recommandés, tant qu'on s'imagina que leur mouvement sur les sources était produit par les vapeurs aqueuses dont ils s'im-

prégnaient. A l'époque où l'on expliquait le mouvement de la baguette par sa sympathie ou attraction pour les divers métaux, pour l'eau et les fossiles minéraux, c'est-à-dire au moyen âge, on exigea pour chaque baguette une matière spéciale, selon la nature de l'objet qu'elle devait faire découvrir. Mais depuis cet avocat de Rouen, Le Royer, auteur du *Traité du bâton universel*, pour qui tout était baguette divinatoire, même un *tronc de chou;* après Aymar et les tourneurs du Dauphiné, qui se servaient d'une baguette quelconque, de bois, de métal ou d'autre chose; enfin après Bleton, qui se passait même de toute espèce de baguette, cette question de matière fut tranchée, ou pour mieux dire emportée, et avec elle tous les systèmes théoriques et explicatifs qui s'y rattachaient.

Préparation de la baguette. — Suivant Agricola, les mineurs allemands ne se servaient jamais de la baguette qu'ils ne l'eussent enchantée (*virga incantata*) par des vers qu'ils récitaient et par quelques cérémonies cabalistiques. Quelquefois la cérémonie affectait une forme religieuse : on récitait une petite oraison dévote pour la bénédiction de la baguette. En outre, la baguette elle-même devait présenter certains caractères exigés, et avoir été coupée, d'un seul coup, à l'heure planétaire de Mercure (*virga avellana debet uno ictu incidi, die Mercurii, ortu solis*). Ceux qui voulaient sept baguettes différentes, à cause des sept métaux et des sept planètes admis au moyen âge, demandaient, de plus, qu'elles fussent coupées toutes sous les divers aspects du ciel. L'abbé de Vallemont, dans sa *Physique occulte*, nous représente, dans sept figures gravées, les constellations ou conjonctions célestes sous lesquelles il faut couper les sept baguettes. Il invoque à cet égard les

sept préceptes donnés par « l'Allemand auteur de la *Restitution de Pluton* », c'est-à-dire par le baron de Beausoleil, et aussi par Basile Valentin.

« Comme l'observation du temps où il faut couper la baguette, nous dit l'auteur de la *Physique occulte*, se peut expliquer et soutenir par quelque endroit, je vais donner ici les sept sortes d'aspect sous lesquels Basile Valentin veut que l'on coupe, autant qu'il est possible, les sept métaux. Chacun y aura autant d'égard qu'il voudra. Ce qu'il y a de vrai, c'est que l'Allemand (le baron de Beausoleil) tenait ferme sur la nécessité d'observer certains aspects pour réussir dans la recherche des métaux. Il n'y a pas plus de superstition à couper la baguette pour les sources et les minéraux dans les mois de juillet, d'août et septembre, qu'il n'y en a à couper le bois pour bâtir en un temps plutôt qu'un autre. Ce sont des observations faites par les anciens, fondées sur de longues expériences [1]. »

Certains minéralogistes prétendaient qu'on devait couper la baguette de préférence dans les mois chauds, quand la sève est le plus abondante, en juillet, août et septembre; c'est ce que nous dit l'abbé de Vallemont dans le passage qui précède. Il fallait encore, suivant quelques autres, qu'elle fût coupée par la main de la personne même qui devait en faire usage.

Dans la préparation de la baguette rentre aussi la forme qu'on lui donnait. La plupart choisissaient une baguette fourchue, ou tout au moins formant crochet à l'une de ses extrémités; d'autres, suivant le procédé des Allemands, prenaient une petite baguette droite, d'un seul jet, sans nœuds, la divisaient en deux, et, creusant un des bouts, taillaient l'autre en pointe, afin de pouvoir l'enchâsser dans le premier; c'était la ba-

1. *La Physique occulte, ou Traité de la baguette divinatoire*, t. I, p. 158-159.

guette articulée ou le *fuseau magique*. Mais les grands tourneurs, surtout ceux des derniers temps, s'accommodèrent d'une simple baguette, sans courbure ni crochet, un peu arquée vers le milieu, ou même toute droite.

Manière de tenir la baguette. — Il y eut à cet égard de grandes diversités selon les temps, les pays, les individus, mais surtout selon les formes des baguettes adoptées. Par exemple, tout le procédé commun à ceux qui se servaient de la baguette fourchue consistait à prendre de chaque main une de ses branches, de telle sorte que le dessus des mains fût tourné vers la terre; mais ceux-ci la tenaient élevée, la pointe en haut, ceux-là, couchée, la pointe en bas, et d'autres, dans une position moyenne, la pointe à l'horizon.

La baguette articulée se portait horizontalement, les deux extrémités pressées entre les index de la main.

La baguette unie, c'est-à-dire semblable à une canne ordinaire, était également tenue dans une position parallèle à l'horizon, les deux bouts entre les mains du tourneur, qui la courbait légèrement. La baguette unie se portait encore horizontalement, mais dans quatre conditions différentes : on la faisait poser par les deux bouts ou sur l'index, entre l'index et le pouce de chaque main, ou sur les index seulement, les pouces abaissés; par le milieu ou sur la paume de la main en équilibre, ou sur le dos de la main également en équilibre.

Des tourneurs trouvèrent ou admirent d'autres variantes, que la défiance du public leur imposa. N'oublions pas ceux qui, opérant par une des manières qu'on vient de décrire, se faisaient serrer fortement les poignets ou ramener les mains derrière le dos,

Mouvement de la baguette. — Les mouvements de la baguette n'étaient guère moins variés que ses formes et que les manières de la tenir. Elle s'inclinait lorsqu'elle ne posait que sur une main par son milieu; elle tournait sur son axe quand elle était supportée par ses deux bouts sur les index. Si c'était une baguette fourchue, qui pouvait prendre, comme on vient de le voir, trois positions différentes, il y avait aussi trois cas possibles dans ses mouvements : si le tourneur la tenait la pointe en haut, elle s'inclinait vers la terre; lorsqu'il la tenait vers la terre, elle se redressait en haut, et s'il la tenait horizontalement, elle tournait d'un côté ou de l'autre.

Après cet exposé de la manière de faire usage de la baguette, nous pouvons aborder les théories qui ont été successivement proposées pour expliquer ses mouvements.

Lorsque, à la fin du XVII^e^ siècle, l'Église et la philosophie eurent à s'expliquer sur le mystère des mouvements de la baguette, elles ne trouvèrent d'autre expédient, pour s'en rendre compte, que de le rapporter à l'action du diable. En 1689, un savant oratorien, le P. Lebrun, l'éminent auteur de l'*Histoire des pratiques superstitieuses*, fut justement préoccupé des effets de la baguette divinatoire, qui commençait à prendre de l'importance, grâce au nombre considérable de sourciers qui exploitaient l'ignorance et la crédulité des campagnes; il adressa, sous forme de lettre, une sorte de demande ou de consultation philosophique à Malebranche, pour connaître son sentiment sur cette question.

Malebranche aurait admis peut-être comme une possibilité de l'ordre naturel, que la baguette tournât sur

les métaux et sur les sources ; mais quand il apprit que, dans le Dauphiné, elle tournait sur les larcins et sur les voleurs, sur les bornes et surtout sur l'absence des bornes, il se refusa à admettre la réalité de semblables phénomènes. Ne pouvant, par le secours de la seule raison, expliquer de tels effets lorsqu'ils étaient dûment attestés, il les attribua à l'intervention du démon.

« Le démon s'est coupé, écrit l'illustre auteur de la *Recherche de la vérité* dans sa *Réponse au P. Lebrun*, il a découvert tous ses artifices ; car il est visible qu'il a agi par degrés, et que, non content de ce premier usage de la baguette, il est venu jusqu'au point que vous me mandez. Ainsi, puisque c'est le même auteur qui a perfectionné son ouvrage, on ne peut, on ne doit condamner une partie des usages de la baguette sans les condamner tous ; car on doit avoir une horreur générale de tout ce qui vient de celui que Dieu a frappé d'un anathème éternel. »

Deux savants prêtres, le célèbre abbé de la Trappe, François-Armand-Jean de Rancé, et l'abbé Pirot, chancelier de l'Église et de l'université de Paris, raisonnèrent et conclurent comme Malebranche. Le P. Lebrun [1], qui avait vu les faits sur lesquels prononçaient ces théologiens, abonda aussi dans leur sens, mais non sans quelque hésitation : il aurait voulu ne faire porter la condamnation que sur l'emploi de la baguette dans la recherche des choses morales, et réserver la question de son emploi pour la recherche des sources et des métaux.

Il est bien à regretter que, jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, des hommes d'une si haute intelligence, appelés à se prononcer sur le phénomène de la baguette, s'en soient surtout occupés au point de vue théologique. Ils posèrent tout d'abord la question entre Dieu et le diable. Ayant prouvé, à leur manière, que le ciel

1 *Histoire des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 172.

ne pouvait être pour rien dans le mouvement de la baguette, ils l'attribuèrent à l'enfer par une conclusion forcée, et ne s'inquiétèrent plus dès lors que de délivrer les personnes pieuses de ce don funeste, qui ne pouvait provenir que d'un pacte implicite avec le démon. Cette préoccupation de l'enfer et du ciel est regrettable chez ces philosophes, car, en les détournant d'un examen approfondi du phénomène, elle nous a fait perdre l'explication naturelle qu'ils en auraient donnée, et l'on sait qu'ils argumentaient puissamment quand ils ne philosophaient pas en l'air. Écoutons Malebranche argumenter contre la réalité des effets moraux de la baguette.

« Il est visible que les causes matérielles n'ayant ni intelligence, ni liberté, elles agissent toujours de la même manière, dans les mêmes circonstances des corps ou dans les mêmes dispositions de la matière qui les environne, et que, dans les causes purement matérielles, il n'y a point d'autres circonstances qui déterminent leurs actions que des causes matérielles; cela est certain par l'expérience et même par la raison que les corps n'ont ni intelligence, ni liberté, et qu'ils ne sont mus que lorsqu'ils sont poussés, et qu'ils ne peuvent être poussés sans être choqués et pressés par ceux qui les environnent. De là il est évident :

» 1° Que l'intention que le devin a de trouver de l'argent ne peut déterminer le mouvement de la baguette vers l'argent et empêcher son mouvement vers l'eau, si elle y était véritablement déterminée par l'action d'une source ; car cette intention ne change point les circonstances matérielles de la baguette et de l'eau.

» 2° Une chose dérobée demeure toujours la même que devant, et les crimes du voleur ne changeant point le corps, ou le changeant également par des remords de différents crimes (car quelque supposition que l'on fasse, que ces remords troublent l'esprit, changent le corps, il est évident que le remords d'avoir volé une poule ne peut agir dans l'esprit tout d'une autre manière que le remords d'avoir dérobé une canne), il est clair que la baguette ne

peut se tourner vers le larcin ou le voleur de ce qu'on cherche, sans l'action d'une cause intelligente.

» 3° La convention de ceux qui prennent une pierre pour borne de leurs héritages, ou qui cessent par un accord mutuel de lui attribuer cette dénomination, n'en changeant point la nature, il est ridicule d'attribuer l'effet physique du tournoiement de la baguette à la qualité de la pierre [1]. »

On ne peut ni mieux penser ni mieux dire; cette argumentation avait confondu d'avance les habiles impostures par lesquelles Aymar vint, trois ans plus tard, affronter le public et les juges de Lyon.

L'abbé de la Trappe et le chancelier Pirot partagèrent ces sentiments de Malebranche; mais ils auraient dû s'arrêter là tous les trois, et, n'ayant pas même essayé d'expliquer le mouvement de la baguette par une cause naturelle ou de découvrir les fourberies qu'elle cachait, ils n'étaient nullement fondés à imputer ce mouvement à l'intervention du diable. Le P. Lebrun était plus logique en voulant séparer les effets moraux de la baguette de ses effets sur les objets matériels : « Quoique vous portiez le même jugement des eaux et des métaux que des bornes d'un champ et des vols, je vous prie, répond-il à Malebranche, d'agréer que je les distingue présentement [2].

La controverse en était à ce point, lorsque parut Jacques Aymar, qui rétablit la question dans son intégrité, mit la théologie et les théologiens en déroute, et les remplaça par les savants pour l'explication du phénomène. D'ailleurs, le XVII[e] siècle expirait, et le

1. Réponse de l'auteur de la *Recherche de la vérité* à la première lettre du P. Lebrun. (*Histoire critique des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 142-144.)

2. *Difficulté proposée à l'auteur de la* Recherche de la vérité. (*Histoire critique des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 150.)

diable devenait un argument usé. La théorie religieuse fut dès lors remplacée par une théorie philosophique.

Au commencement du XVIIe siècle, le cartésianisme régnait sans partage dans les écoles. On voulait trouver dans Descartes, comme on avait voulu trouver précédemment dans Aristote, l'explication de tout, même de l'impossible. Les deux médecins de Lyon, Garnier et Chauvin, à qui l'on doit le récit de l'affaire de Jacques Aymar, admettant la réalité des impressions du sourcier dauphinois, les expliquèrent, sans embarras, par les agents admis dans la philosophie cartésienne, c'est-à-dire par la *matière subtile*, les *petits corps*, les *esprits animaux* et les *tourbillons* [1]. Ainsi les idées des Descartes servirent, chose étonnante ! à défendre des superstitions et des chimères, et l'on vit se réaliser une prédiction bien extraordinaire de Bayle sur le sort réservé à la philosophie nouvelle :

« Qui croirait, avait dit le grand critique, que la philosophie de M. Descartes, qui avait été le fléau des superstitions, doive être le meilleur appui des astrologues et des faiseurs d'enchantements? Néanmoins, il n'est pas hors d'apparence qu'on verra cela tôt ou tard. L'homme n'est pas fait pour se pouvoir passer de ces choses ; si on l'en détache par quelque côté, il a cent ressources pour y revenir... Ainsi je ne doute pas que l'on ne se serve un jour de cette philosophie pour prouver non-seulement la vertu des talismans et des anneaux constellés, mais aussi toutes les opérations magiques [2]. »

Bien que le génie de Descartes nous semble fort innocent de cette profanation de sa pensée, il est certain

1. *Lettre de M. Chauvin à madame la marquise de Senozan.* (*Histoire critique des pratiques superstitieuses*, t. III, p. 1-45.)
2. *Nouvelles de la république des lettres*, 1686.

que ses *atomes* et ses *corpuscules* servirent à expliquer l'aventure de Jacques Aymar. Les docteurs Chauvin et Garnier, dans les lettres que le P. Lebrun nous a conservées, n'avaient, au fond, proposé que des hypothèses; elles furent reprises par l'abbé de Vallemont, qui, dans sa *Physique occulte ou Traité de la baguette divinatoire*, les érigea en raisons démonstratives. Nous allons résumer ici, aussi brièvement que possible, cette singulière *théorie des corpuscules accusateurs*, mais nous conseillons aux personnes curieuses de s'édifier sur l'absurdité profonde de ces rêveries surannées, d'en lire le texte dans l'ouvrage original, où elles se trouvent développées au grand complet.

D'après l'abbé de Vallemont, qui s'appuie sur les autorités médicales des docteurs Chauvin et Garnier, il s'échappe sans cesse de notre corps, par la *transpiration insensible*, des particules matérielles, qui s'élèvent dans l'air et suivent une direction verticale. Chemin faisant, ces particules rencontrent la baguette; celle-ci s'imprègne de ces émanations, qui la déterminent soit à s'élever, soit à s'abaisser, pour prendre une ligne verticale parallèle à celle que suivent les corpuscules en s'élevant dans l'air. Mais cette action n'expliquerait, tout au plus, que le mouvement de la baguette fourchue; pour les autres baguettes, qui ne s'élèvent ni ne s'abaissent, mais qui tournent, il fallait ajouter quelque chose. L'abbé de Vallemont ne trouve rien de mieux que d'associer à cette action le tourneur lui-même, comme un intermédiaire indispensable. Celui-ci, recevant sa part des effluves corpusculaires, les communique par les pores de sa peau à la baguette, qui dès lors se met à tourner entre ses mains.

S'il faut en croire l'abbé de Vallemont, non-seule-

ment le tissu de la peau diffère d'un individu à l'autre, mais encore il n'est pas le même chez les divers tourneurs. C'est en raison de cette différence dans la contexture de la peau, que certains tourneurs sont aptes à recevoir telle ou telle impression qu'un autre ne peut éprouver, et réciproquement. Mais la complexion d'Aymar le rendait propre à recevoir toute sorte d'impressions sans jamais les confondre entre elles. Pour expliquer cette faculté merveilleuse, l'abbé de Vallemont admet qu'il y a une différence de forme dans les effluves corpusculaires qui s'exhalent des eaux, des minéraux, ou du corps des voleurs, de celui des assassins, des femmes et des filles légères, des reliques, des bornes, etc. Il reconnaît donc l'existence de la *matière aqueuse*, de la *matière larronnesse*, de la *matière meurtrière*, etc. Ces corpuscules, ces diverses matières subtiles affectaient, chacun à sa manière, le corps d'Aymar, mais il ne recevait d'impression violente et véritablement douloureuse que de la *matière meurtrière;* la *matière larronnesse* même ne lui causait aucune sensation désagréable. Cela tenait, toujours selon l'abbé de Vallemont, à ce que les remords du voleur sont incomparablement plus légers que ceux de l'assassin! C'est le trouble, la terreur que celui-ci éprouve, c'est l'horrible inquiétude où il vit, qui produisent des perturbations analogues dans sa constitution physique et par suite dans les atomes de *matière meurtrière*, qui, transpirant de son corps, viennent impressionner douloureusement le corps d'Aymar, traversé par le tourbillon de ces atomes lorsqu'il suit la piste du meurtrier. Combien ton ombre dut gémir, ô Descartes, de voir ta doctrine ainsi accommodée par cet intrépide raisonneur!

Un sujet aussi complet que Jacques Aymar était fait

pour donner de grandes tortures à cet excellent abbé, qui s'était chargé de l'expliquer tout entier. On vient de voir, par les expressions de *matière larronnesse*, *matière meurtrière*, que la philosophie de notre abbé distinguait bonnement partout où le charlatan s'était vanté de distinguer. Sans doute l'abbé de Vallemont avait trouvé des qualifications spéciales pour toutes les matières subtiles que percevait le corps du devin, mais nous serions curieux de savoir comment il qualifiait les corpuscules émanés d'une borne absente !

Une des plus grandes difficultés créées par Aymar à son commentateur cartésien, c'était, sans contredit, de démontrer comment les émanations du corps d'un meurtrier pouvaient se tenir en l'air pendant vingt-cinq ans, au-dessus d'un chemin ou du cours d'un fleuve, malgré les pluies, les vents, les orages et les tempêtes, car Aymar s'était vanté de pouvoir, après un si long intervalle, suivre la piste des assassins aussi sûrement que le lendemain du crime. Pour expliquer ce cas difficile, l'abbé de Vallemont était obligé d'admettre que les corpuscules *meurtriers* sont plus légers que l'air, puisqu'ils s'y tiennent si longtemps suspendus. Mais s'ils demeurent suspendus dans l'air, comment comprendre que le vent, surtout lorsqu'il devient d'une violence qui va jusqu'à la tempête, ne puisse les déplacer et les disperser au loin ?

Le P. Lebrun, dans son remarquable écrit : *Illusions des philosophes sur la baguette divinatoire*[1], donna une réfutation étendue du système de l'abbé de Vallemont. Il serait superflu de rappeler ici les arguments

1. Brochure in-12, imprimée à Paris en 1693 et reproduite postérieurement au tome III, p. 117, de l'*Histoire critique des pratiques superstitieuses*, du même auteur

qu'il croit nécessaire d'invoquer. Personne, d'ailleurs, n'a plus discrédité la baguette divinatoire que les tourneurs eux-mêmes par leurs perpétuelles contradictions.

Pour reconnaître, par exemple, la nature de l'objet décelé par le tournoiement de la baguette, pour décider, sans en être averti d'avance, ce que la baguette allait faire découvrir, il existait trois règles : 1° La volonté du tourneur. La baguette tournait d'après l'intention de la personne qui l'employait. Dès lors, quand on s'en servait pour chercher des métaux, elle tournait sur les métaux et non sur les sources. Si, au contraire, on cherchait des voleurs, on avait beau passer sur des cours d'eau, ou rencontrer des assassins, elle ne bougeait pas : les corpuscules n'avaient d'action sur la baguette divinatoire qu'autant que la volonté du tourneur la provoquait. — 2° L'expérience physique. Quand la baguette se mettait à tourner sur un endroit, pour savoir si elle décelait l'existence de l'eau ou des métaux, on plaçait un linge ou du papier mouillé sur la baguette. Le mouvement continuait-il, c'était de l'eau. Dans le cas contraire, c'était un métal ou autre chose que de l'eau. Pour savoir ensuite quel était le métal ainsi désigné, on approchait successivement de la baguette diverses pièces de métal. Son mouvement s'arrêtait dès l'approche des métaux autres que celui qui se trouvait caché sous terre; elle tournait, au contraire, dès qu'on approchait le semblable du métal enfoui. — 3° La troisième règle prescrivait tout le contraire de la précédente; la baguette ne devait pas tourner sur le métal de la même nature que le métal caché en terre, et elle devait tourner sur tous les autres. Ces deux derniers préceptes, malgré leur contradiction, rétablis-

saient donc également la croyance aux sympathies et aux antipathies des métaux et des choses extérieures, opinion du moyen âge, dont on se moquait pourtant depuis longtemps déjà.

Ce qu'il y a de bien curieux, c'est que ces trois règles avaient leurs praticiens, qui réussissaient tous également bien, et leurs théoriciens, qui prouvaient mieux encore que l'on devait réussir. La *rabdomancie* devenait alors une science tellement fantastique ou fantaisiste, que ses partisans allaient encore une fois se donner moralement au diable pour en avoir la clef, lorsqu'elle tomba heureusement dans le décri public par les supercheries trop effrontées de son principal adepte. Après les échecs répétés éprouvés par Aymar pendant son séjour à Paris chez le prince de Condé, il ne fut plus permis à personne, excepté à Bâville, de concevoir de doute sur les mensonges et la mauvaise foi de ce tourneur, et l'histoire du bossu, avec son tragique dénoûment, dut s'expliquer à peu près comme nous avons essayé de le faire en cherchant la clef de cette haute mystification judiciaire.

Cependant les réserves faites par le P. Lebrun demeuraient encore une question à considérer. Ni les fourberies impudentes et si bien démasquées de Jacques Aymar, ni les raisons théologiques de Malebranche et d'un grand nombre de docteurs ou évêques, ni le mandement du cardinal Le Camus, qui proscrivait l'usage de la baguette dans son diocèse, ni même le décret par lequel l'inquisition de Rome avait condamné, en 1701, tous les ouvrages faits ou à faire pour la défense de la baguette divinatoire, ne pouvaient empêcher une foule de gens éclairés et probes, entre autres des ecclésiastiques de tout rang, de déclarer ce qu'ils voyaient, c'est-

à-dire d'affirmer le fait du mouvement de la baguette, que plusieurs personnes expérimentaient par elles-mêmes avec un plein succès, et de s'écrier dès lors comme Galilée : *E pur se muove!* (Et pourtant elle tourne!)

C'est que la baguette continuait, en effet, à tourner sur les sources et sur les minéraux. Les phénomènes présentés par Barthélemy Bleton en France, par Pennet et beaucoup d'autres en Italie, ne pouvaient, en tant que faits, être contestés. C'est aussi pour les expliquer que le docteur Thouvenel imagina la théorie à laquelle il attachait tant d'importance, et que nous devons exposer ici avec plus de détails que nous ne l'avons fait dans le chapitre précédent.

Comme nous l'avons déjà indiqué, Thouvenel a donné une théorie scientifique, par le fond et par la forme, des effets de la baguette entre les mains des hydroscopes. Il admet qu'il se dégage de l'eau et des amas métalliques enfouis sous le sol, des courants ou des effluves électriques qui viennent agir matériellement sur le corps du sourcier, et qui, portant leur action d'abord sur le diaphragme et de là dans tout le corps, révèlent à l'individu, par ces impressions particulières, le voisinage de l'eau ou des substances métalliques. On ne peut méconnaître que ce système ne soit bien raisonné, si on le compare surtout à ceux qui l'ont précédé. Des effluves électriques s'élèvent des mines métalliques, des sources souterraines ou des courants d'air humide. Lorsque le sourcier passe sur ces métaux ou sur ces courants, les effluves pénètrent dans son corps, traversent le poumon, se portent vers le diaphragme, et produisent en agissant sur tout le système nerveux ces commotions plus ou moins douloureuses que

Thouvenel a remarquées dans Bleton. Toute personne n'est pas susceptible de recevoir ces impressions; mais tout le monde n'a pas non plus la faculté, dont jouissent quelques-uns, de voir à de prodigieuses distances ou de percevoir des sons à *perte d'ouïe*, comme on le dit de certains sourds-muets. Puisqu'on est forcé de reconnaître le développement exceptionnel de certains sens chez quelques individus, rien ne s'oppose, selon Thouvenel, à ce qu'on admette un pareil phénomène chez les sourciers. Pour le docteur Thouvenel, ce sont des sujets éminemment électriques, ou, comme il le dit quelquefois, *anélectriques*, propriété qu'il fait dépendre d'une structure particulière du tissu musculaire.

Contre cette théorie s'élèvent des objections si simples, et si puissantes par conséquent, qu'il suffit de les énoncer pour renverser tout l'échafaudage scientifique sur lequel la fait reposer son auteur. Les *effluves électriques* imaginées par Thouvenel, et qui, partant des eaux souterraines ou des métaux, iraient impressionner, à travers l'atmosphère, le corps du tourneur, sont des êtres de raison. Une émanation électrique a besoin, pour se transporter à distance, d'un conducteur. Entre l'eau souterraine et le sourcier se promenant au-dessus du sol qui la recouvre, on ne voit aucun corps conducteur susceptible de frayer la voie spécialement vers l'individu, puisqu'il n'existe entre l'eau et le sourcier que la terre et l'air atmosphérique. Or, la terre, en supposant un dégagement d'électricité au sein des eaux cachées dans sa profondeur, disséminerait aussitôt le fluide électrique dans toute la masse du globe, en raison de son énorme conductibilité, et non pas spécialement dans le corps du tourneur. Quant à l'air atmosphérique, il est

mauvais conducteur de l'électricité, et, par conséquent, ne pourrait servir de véhicule ou de moyen de transport aux effluves électriques.

Quand les corps électriques ou magnétiques se portent les uns vers les autres en raison de leur attraction mutuelle, ils s'attirent suivant une direction unique, mais on ne les voit jamais, lorsqu'ils sont libres de se mouvoir, tourner sur leur axe comme le faisait la baguette de Bleton.

Bleton prétendait que la profondeur de l'eau sous le sol lui était indiquée par un mouvement de rotation inverse qu'exécutait la baguette, lorsqu'il s'était éloigné du courant d'eau, à une distance qui, selon lui, en indiquait la profondeur. Ce mouvement de retour de la baguette, cette rotation en sens inverse est un fait qui n'est explicable par aucune raison physique. C'est ce que fait remarquer M. Chevreul, dans son livre sur la *baguette divinatoire*, en examinant le système de Thouvenel :

« Aucun corps, dit M. Chevreul, après s'être mû en un certain lieu par une cause physique qui y est permanente, et avoir cessé de se mouvoir par un déplacement qui l'a soustrait à cette cause, ne sort plus de l'état de repos, quel que soit le lieu, hors du premier, où on le place. On ne connaît donc rien d'analogue à ce tour unique de révolution sur son axe en sens inverse du tour que la baguette a fait d'abord. Certes, un tel effet montre trop d'intelligence pour le rapporter à la physique proprement dite, car évidemment le mouvement opéré en second lieu par la baguette est, au point de vue rigoureux de la science, un effet sans cause.

» Cet effet présente d'autant plus de difficulté pour être considéré comme réel, qu'il n'appartient pas à Bleton, mais qu'un étranger le lui suggéra, et, d'un autre côté, que tout en déclarant le mouvement de la baguette un simple *index*, ceux qui croient à sa réalité parlent d'un certain *tour de main* et d'un

mouvement d'épaule presque insensible, qui prouvent, selon moi, la volonté bien arrêtée de produire ce mouvement[1].

Contre cette impressionnabilité particulière de Bleton, pour l'eau ou les courants d'air humide, s'élève cette autre objection bien naturelle, que, s'il en eût été ainsi, Bleton aurait dû éprouver des sensations bien plus violentes, bien plus pénibles en présence de l'eau des rivières. Il n'aurait pu traverser un pont ou naviguer sur un bateau, sans être en proie à des impressions au moins égales à celles qu'il éprouvait de la part de l'eau souterraine. Toutes ces raisons paraîtront sans doute suffisantes pour réduire à néant la théorie de Thouvenel.

En 1826, la théorie que nous venons d'apprécier fut reprise et exposée, sous une forme un peu différente, par le comte J. de Tristan, dans un ouvrage ayant pour titre : *Recherches sur quelques effluves terrestres*. N'osant plus prononcer le nom, trop discrédité, de la baguette divinatoire, M. de Tristan la désignait sous le nom de *furcelle* ou bâton fourchu. Il avait encore changé le nom du tourneur de baguette, ou de rabdomante, en celui de *bacillogire*, qui lui paraissait moins voisin de charlatan. Il qualifiait d'*excitateur* le sol d'où s'élevaient les effluves capables de faire incliner la *furcelle*, par opposition au sol environnant sur lequel elle restait immobile, et que, pour cette raison, il qualifiait de *neutre*. Enfin il désignait par *zéro* la position horizontale de la baguette, le mouvement par en haut étant la *marche ascendante*, et le mouvement par en bas la *marche rétrograde* ou *inverse*. Ces termes étant expliqués, on aura la clef de l'ouvrage de

1. *De la baguette divinatoire*, p. 115-116.

M. de Tristan, si l'on est tenté d'en entreprendre la lecture [1].

Avant de faire des raisonnements sur la décomposition du fluide électrique dans le corps de l'individu *bacillogire*, — avant d'admettre cette hypothèse, que l'électricité, parvenue du sol dans le corps du tourneur, s'y décompose, le fluide positif passant dans la main droite et le fluide négatif dans la main gauche; — et cette autre hypothèse, que la décomposition du fluide ne s'opère pas également, de telle sorte que le fluide positif peut dominer de quantité sur le fluide négatif, et que dès lors la main droite peut jouir d'une action attractive si c'est le fluide positif qui domine; — et cette dernière hypothèse enfin, que le fluide positif élève la furcelle et que le fluide négatif tend à l'abaisser; — le comte de Tristan aurait dû commencer par s'assurer, à l'aide d'un *électroscope*, du fait du dégagement d'effluves électriques du sein de la terre. Il ne dit pas un mot de ce phénomène capital, qui devrait servir de base à sa théorie, mais qui sans doute est omis parce qu'il n'a donné, devant l'expérience, qu'un résultat négatif. Tout le roman physique de M. de Tristan s'évanouit par la non-constatation de ce fait, ou plutôt par l'aveu implicite que l'instrument de physique consulté n'a point donné de manifestation d'un courant ou d'un effluve électrique.

Nous ne discuterons pas plus longtemps le système de M. de Tristan, qui n'est qu'un petit rameau du système de Thouvenel. Des deux côtés ce sont des effluves électriques qui provoquent le mouvement de la baguette; des deux côtés aussi, la même absence de dé-

1. *Recherches sur quelques effluves terrestres*, par le comte J. de Tristan. In-8°, 1826.

monstration du fait capital de l'existence de ces émanations électriques. Il y a toutefois cette différence, que le comte de Tristan, lorsqu'il cherchait les eaux souterraines avec le secours de la *furcelle* (*vulgo*, baguette), avait besoin de marcher et même de courir incessamment sur le sol excitateur pour que sa *furcelle* fût impressionnée, tandis que Bleton, Pennet et les autres sourciers n'avaient besoin que d'être placés sur le trajet des eaux souterraines ou des mines de métal, pour que la baguette fît entre leurs mains toutes ses évolutions.

Comme Bleton, le comte de Tristan n'avait pas vu se développer en lui dès l'enfance la faculté de faire mouvoir utilement la baguette divinatoire. Ce ne fut qu'après cinq ans d'infructueux essais qu'il parvint à la faire tourner sur une source souterraine. Devenu ensuite habile dans cette recherche, il voulut soumettre les phénomènes de l'art qu'il savait pratiquer à une analyse scientifique. Mais ce désir n'aboutit qu'à une mauvaise théorie, développée dans un livre beaucoup trop long, et qui n'a, au fond, rien de scientifique, bien que l'auteur n'y procède que par principes, expériences et déductions.

CHAPITRE X

Le pendule explorateur. — Expérience de Fortis. — Ouvrage de Gerboin. Expériences et théorie de M. Chevreul. — Conclusion.

Nous touchons enfin à l'époque où fut observé un phénomène curieux, celui du pendule dit *explorateur*,

qui, après avoir été l'objet de diverses recherches et tentatives d'explication, fut enfin rigoureusement analysé par M. Chevreul. Ce savant a trouvé dans l'étude de ce fait et dans son application le moyen de se rendre compte d'une manière très-exacte de toutes les erreurs, involontaires ou volontaires, qui se rattachent à l'histoire de la baguette divinatoire.

Voici comment on a été conduit à l'expérience du *pendule explorateur*.

Le naturaliste Fortis, défenseur enthousiaste des vertus hydroscopiques de Pennet et de Campetti, est le premier auteur de l'expérience du pendule explorateur, qu'il fit peu de temps avant sa mort, arrivée en 1803. Le chimiste bavarois Ritter avait, comme nous l'avons dit plus haut, ramené avec lui à Munich l'hydroscope Campetti, en 1806. C'est à propos des expériences qu'il fit sur cet hydroscope, que Ritter répéta devant Schelling et François Baader l'expérience de Fortis, relative au pendule explorateur. Un recueil allemand, *la Feuille du matin*, nous donne en ces termes la description de cette expérience et de celle que Ritter ajouta au premier fait observé par Fortis.

« On prend un cube de pyrite, ou de soufre natif, ou d'un métal quelconque. La grandeur et la forme de ces corps sont indifférentes (on peut, par exemple, employer un anneau d'or). On attache ce corps à un morceau de fil d'une demi-aune de longueur; on tient celui-ci serré entre deux doigts, et suspendu perpendiculairement, en empêchant tout mouvement mécanique; le mieux est de mouiller un peu le fil.

» Dans cet état, on place le pendule au-dessus ou assez près d'un vase rempli d'eau, ou au-dessus d'un métal quelconque; on choisit, par exemple, une pièce de monnaie, une plaque de zinc ou de cuivre; le pendule prend insensiblement des oscil-

lations elliptiques qui se forment en cercle, et deviennent de plus en plus régulières.

» Sur le pôle nord de l'aimant, le mouvement se fait de gauche à droite; sur le pôle sud, il se fait de droite à gauche.

» Sur le cuivre ou l'argent, comme sur le pôle sud.

» Sur le zinc et sur l'eau, comme sur le pôle nord.

» Il faut avoir soin de procéder toujours de la même manière, c'est-à-dire d'approcher toujours le pendule de l'objet, soit de haut en bas, soit de côté; car, en changeant de manière, on change aussi le résultat : le mouvement qui s'était fait de gauche à droite, se fait de droite à gauche, et *vice versa*.

» Il n'est pas indifférent non plus que l'opération se fasse de la main droite ou de la main gauche; car chez quelques individus il y a une telle différence entre le côté droit et le côté gauche, qu'elle forme la diversité la plus prononcée du pôle.

» Toute supposition d'erreur dans ces épreuves est facile à détruire; par cela seul que le pendule s'ébranle sans aucun mouvement mécanique, la régularité des mouvements finira par vous en convaincre entièrement. Vous pouvez varier les expériences à l'infini, vous pouvez même donner au pendule une impulsion mécanique opposée à son mouvement; il ne manquera pas de reprendre sa première direction lorsque la force mécanique aura cessé d'agir.

» Si l'on tient le pendule sur une orange, une pomme, etc., du côté de la queue, le mouvement se fait comme sur le pôle sud de l'aimant; si l'on tourne le fruit du côté opposé, le mouvement change aussi; la même différence de polarité se montre aux deux bouts d'un œuf frais.

» Elle se montre d'une manière encore plus frappante dans les différentes parties du corps humain.

» Sur la tête, le pendule suit le même mouvement que sur le zinc;

» Sur la plante des pieds, le même que sur le cuivre;

» Sur le front et sur les yeux, pôle nord;

» Sur le nez, pôle sud;

» Sur la bouche, pôle sud;

» Sur le menton, comme sur le front.

» On peut faire des expériences analogues sur toutes les parties du corps. Les surfaces intérieure et extérieure de la

main agissent en sens inverse. Le pendule se met en mouvement sur chaque pointe du doigt, et même sur le quatrième ou l'annulaire, mais dans une direction opposée à celle des autres doigts. Ce doigt a aussi la faculté d'arrêter le mouvement du pendule ou de lui donner une autre direction, si on le pose seul sur le bord de la table sur laquelle on fait les expériences.

» L'abbé Amoretti avait déjà fait des épreuves du même genre sur le petit doigt ou doigt auriculaire.

» L'opinion de M. Ritter est que la baguette divinatoire n'est autre chose qu'un double pendule, qui, pour être mis en mouvement, n'a besoin que d'une force supérieure à celle qui produit les effets qui viennent d'être décrits [1]. »

L'explication de cette direction constante prise par le pendule ou le corps pesant suspendu à un fil flexible était fort embarrassante. On était presque forcément amené par l'observation de ce fait à penser que le mouvement imprimé au corps suspendu en équilibre était dû à quelque émanation physique de la personne qui tenait le fil. C'est, en effet, une conclusion de ce genre que tirait le chimiste Ritter; ce savant expliquait le mouvement de la baguette des hydroscopes par quelque influx intérieur émané de leur corps.

Un professeur de la faculté de médecine de Strasbourg, Antoine Gerboin, qui fut conduit à répéter, ou plutôt à exécuter de son côté, la même expérience, n'en tira pas une conclusion différente. L'origine de ses recherches remonte à l'année 1798. Dans l'ouvrage qu'il publia en 1808, *Recherches expérimentales sur un nouveau mode d'action électrique* [2], Gerboin nous apprend comment il fut conduit à s'occuper de ces expériences.

1. Cité par M. Chevreul, *De la baguette divinatoire*, p. 148-142.
2. 1 vol. in-8°, Strasbourg, chez Levrault.

Il était alors professeur à la faculté de Strasbourg. Pendant une soirée d'hiver, il se trouvait, en compagnie d'un employé de l'administration supérieure, nommé Desgranges, chez un de ses amis, M. Ulliac, capitaine d'infanterie. Ce dernier, qui tenait par hasard à la main une sphère de bois creuse, suspendue à un fil, lia le fil qui soutenait la sphère autour du doigt de son jeune enfant, et lui commanda de tenir son bras tendu, pour que le pendule acquît une situation fixe. L'enfant obéit, mais on crut s'apercevoir que la sphère, après quelques oscillations irrégulières, avait pris un mouvement auquel elle revenait constamment quand on essayait de l'en écarter. Gerboin, ayant observé ce phénomène avec attention, en fut très-frappé. On constata, en effet, que l'enfant n'était pas seul doué de la faculté de faire mouvoir le pendule; monsieur et madame Ulliac, Desgranges et Gerboin se reconnurent la même faculté. C'est à la suite de cette observation que le professeur de Strasbourg fit ses expériences et publia un ouvrage pour rapporter à une cause organique les phénomènes de l'oscillation du pendule.

Dans les expériences très-nombreuses dont il rend compte, Gerboin s'était servi d'un pendule composé d'un fil de chanvre, conducteur de l'électricité, et d'un corps pesant sphérique ou cylindrique, sans angles ni pointes.

Gerboin suppose qu'il existe dans l'homme, à des degrés différents, une force particulière qui résulte de l'union de l'électricité et d'une *faculté de l'organisation :* il appelle, pour cette raison, cette force, *organo-électrique*. En variant de quatre manières, cette force *organo-électrique* présente quatre formes distinctes, dont chacune constitue l'état habituel d'un certain

nombre d'individus. Voici les quatre qualités de cette force organo-électrique : 1° *qualité expansive;* 2° *qualité compressive ;* 3° *qualité perturbatrice passive ;* 4° *qualité perturbatrice active.* Selon que telle ou telle de ces qualités formera l'état habituel d'un individu, il agitera le pendule, ou bien il arrêtera et comprimera son mouvement, ou même il arrêtera ce mouvement dans la main d'un autre individu doué de toute la dose de *qualité expansive* nécessaire pour faire osciller le pendule. Indépendamment de la qualité d'un individu, les différentes manières de tenir le pendule, chaque doigt avec lequel on le touche, peuvent produire encore des effets très-variés. Cette dernière particularité ne laisse pas de compliquer le système de Gerboin, déjà assez obscur et embrouillé par lui-même. Au fond, c'est toujours à peu près le système d'émanations et d'effluves électriques de Thouvenel, mais singulièrement alambiqué.

Ce mouvement singulier du pendule, qui avait donné le change à l'esprit de savants aussi distingués que Fortis et Ritter, et fait imaginer par des physiciens d'un moindre mérite, Tristan et Gerboin, des systèmes sans aucun fondement, a été heureusement expliqué de nos jours par M. Chevreul. Ce savant a prouvé que le mouvement du pendule n'est déterminé par l'action d'aucun corps placé au-dessous ou dans le voisinage de la masse oscillante. Ce mouvement part de la main, et seulement de la main de celui qui tient le fil du pendule. L'expérimentateur exerce cette action d'une manière involontaire et tout à fait à son insu. Cette action résulte de très-petits mouvements ou même de simples *tendances musculaires*, déterminées par le *désir* ou la *pensée*, ou tout autre agent moral. De cette

prédisposition ou de ce sentiment à une petite action, il n'y a que la distance d'une faible impulsion musculaire; ces petites actions musculaires, en s'ajoutant, finissent par produire un effet mécanique, et il faut un si minime effort pour faire osciller à droite ou à gauche un pendule tenu en équilibre entre les doigts!

En 1812, M. Chevreul, s'entretenant avec le respectable Deleuze, magnétiseur de talent et de bonne foi dont nous aurons à parler dans le volume suivant de cet ouvrage, apprit de lui l'expérience du pendule de Fortis. Il désira aussitôt de la reproduire. Elle réussit à M. Chevreul comme à tous ceux qui l'avaient exécutée avant lui. Le pendule tournait toujours dans le même sens quand on le tenait au-dessus du mercure, d'une enclume ou d'un métal quelconque, et son mouvement s'arrêtait subitement lorsque au lieu de mercure et d'un métal, on plaçait le pendule sur une matière résineuse ou sur un plateau de verre. En réfléchissant sur ces résultats, M. Chevreul en vint à penser que la volonté entrait comme cause décisive dans la production de ce phénomène, et que la *pensée* ou le *désir* ou la *curiosité* de voir l'expérience réussir, étaient la véritable cause de sa réussite. C'est ainsi qu'il fut amené à cette vérification décisive, de procéder à l'expérience les yeux bandés. La privation de la lumière ne pouvait influer en rien sur la production du phénomène, si sa cause était purement physique; cependant l'expérience étant répétée les yeux fermés, le pendule demeura constamment immobile. A une personne tenant le pendule et le faisant osciller rapidement, il suffisait de fermer les yeux, au moyen d'un bandeau, pour voir le phénomène subitement arrêté. L'influence de la cause morale sur

la production du mouvement du pendule fut ainsi mise en évidence [1].

Mais il importe beaucoup de reproduire ici le texte de l'écrit que M. Chevreul a consacré à cette classe curieuse de faits, à la fois physiologiques et moraux. Bien que les expériences de Chevreul aient eu lieu en 1812, comme nous l'avons dit plus haut, elles n'ont été publiées qu'en 1833, dans une *Lettre à M. Ampère sur une classe particulière de mouvements musculaires*, qui parut dans la *Revue des deux mondes* [2]. Voici donc le texte de la plus grande partie de ce document :

1. Notre impartialité nous fait un devoir de dire que cette expérience avait déjà été proposée, quatre années auparavant, par un physicien allemand, L.-W. Gilbert. Dans un article publié en 1808 par M. Biot dans le *Mercure de France*, et qui se compose, pour la plus grande partie, de la traduction d'un mémoire de Gilbert sur le *pendule explorateur*, M. Biot expose en ces termes l'expérience projetée par Gilbert et proposée par lui aux savants :

« Si, ajoute notre auteur allemand, il m'était permis de proposer sur ces objets une petite expérience, à moi, entre les mains de qui la baguette et le pendule ne réussissent pas, je prierais ces messieurs de vouloir bien choisir le meilleur hydroscope, et, après lui avoir bandé les yeux et s'être soigneusement assuré qu'il n'y voit pas clair, on mettrait le pendule entre ses mains, et on lui dirait de le faire osciller, en lui présentant tantôt une substance, tantôt une autre, tantôt rien du tout. Alors on s'apercevrait bien vite si ces mouvements sont dus au hasard ou à une faculté naturelle, quoique cependant il pourrait bien se faire qu'il fût nécessaire de voir clair pour que cette faculté pût être exercée : ce que je ne propose d'ailleurs qu'avec modestie et avec le doute qui convient, n'ayant pas la faculté d'en juger par moi-même, comme je l'ai dit plus haut. » (*Mélanges scientifiques et littéraires*, t. II, p. 83.)

On voit que c'est là toute l'expérience faite par M. Chevreul, qui n'a eu que le mérite d'exécuter avec le pendule entre les mains ce que Gilbert proposait de faire exécuter par un hydroscope. L'article de M. Biot dans le *Mercure de France* n'a pu manquer, en effet, d'être connu de M. Chevreul, son confrère à l'Institut.

2. 1er mai 1833.

« Mon cher ami,

» Vous me demandez une description des expériences que je fis, en 1812, pour savoir s'il est vrai, comme plusieurs personnes me l'avaient assuré, qu'*un pendule formé d'un corps lourd et d'un fil flexible oscille lorsqu'on le tient à la main au-dessus de certains corps, quoique le bras soit immobile.* Vous pensez que ces expériences ont quelque importance; en me rendant aux raisons que vous m'avez données de les publier, qu'il me soit permis de dire qu'il a fallu toute la foi que j'ai en vos lumières pour me déterminer à mettre sous les yeux du public des faits d'un genre si différent de ceux dont je l'ai entretenu jusqu'ici. Quoi qu'il en soit, je vais, suivant votre désir, exposer mes observations; je les présenterai dans l'ordre où je les ai faites.

» Le pendule dont je me servis était un anneau de fer suspendu à un fil de chanvre; il avait été disposé par une personne qui désirait vivement que je vérifiasse moi-même le phénomène qui se manifestait lorsqu'elle le mettait au-dessus de l'eau, d'un bloc de métal ou d'un être vivant, phénomène dont elle me rendit témoin. Ce ne fut pas, je l'avoue, sans surprise que je le vis se reproduire, lorsque, ayant saisi de la main droite le fil du pendule, j'eus placé ce dernier au-dessus du mercure de ma cuve pneumato-chimique, d'une enclume, de plusieurs animaux, etc. Je conclus de mes expériences que s'il n'y avait, comme on me l'assurait, qu'un certain nombre de corps aptes à déterminer les oscillations du pendule, il pourrait arriver qu'en interposant d'autres corps entre les premiers et le pendule en mouvement, celui-ci s'arrêterait Malgré ma présomption, mon étonnement fut grand lorsque, après avoir pris de la main gauche une plaque de verre, un gâteau de résine, etc., et avoir placé un de ces corps entre du mercure et le pendule qui oscillait au-dessus, je vis les oscillations diminuer d'amplitude et s'anéantir entièrement. Elles recommencèrent lorsque le corps intermédiaire eut été retiré, et s'anéantirent de nouveau par l'interposition du même corps. Cette succession de phénomènes se répéta un grand nombre de fois, avec une constance vraiment remarquable, soit que le

corps intermédiaire fût tenu par moi, soit qu'il le fût par une autre personne. Plus ces effets me paraissaient extraordinaires, et plus je sentais le besoin de vérifier s'ils étaient réellement étrangers à tout mouvement musculaire du bras, ainsi qu'on me l'avait affirmé d'une manière la plus positive. Cela me conduisit à appuyer le bras droit, qui tenait le pendule, sur un support de bois que je faisais avancer à volonté de l'épaule à la main et revenir de la main vers l'épaule. Je remarquai bientôt que, dans la première circonstance, le mouvement du pendule décroissait d'autant plus que l'appui s'approchait davantage de la main, et qu'il cessait lorsque les doigts qui tenaient le fil étaient eux-mêmes appuyés, tandis que, dans la seconde circonstance, l'effet contraire avait lieu; cependant, pour des distances égales du support au fil, le mouvement était plus lent qu'auparavant. Je pensai, d'après cela, qu'il était très-probable qu'un mouvement musculaire, qui avait eu lieu à mon insu, déterminait le phénomène, et je devais d'autant plus prendre cette opinion en considération, que j'avais un souvenir, vague à la vérité, d'avoir été dans un *état tout particulier*, lorsque mes yeux suivaient les oscillations que décrivait le pendule que je tenais à la main.

» Je refis mes expériences, les bras parfaitement libres, et je me convainquis que le souvenir dont je viens de parler n'était pas une illusion de mon esprit, car je sentis très-bien qu'en même temps que mes yeux suivaient le pendule qui oscillait, il y avait en moi une disposition ou tendance au mouvement qui, tout involontaire qu'elle me semblait, était d'autant plus satisfaite, que le pendule décrivait de plus grands arcs ; dès lors je pensais que si je répétais les expériences les yeux bandés, les résultats pourraient être tout différents de ceux que j'observais ; c'est précisément ce qui arriva. Pendant que le pendule oscillait au-dessus du mercure, on m'appliqua un bandeau sur les yeux : le mouvement diminua bientôt; mais quoique les oscillations fussent faibles, elles ne diminuaient pas sensiblement par la présence des corps qui avaient paru les arrêter dans mes premières expériences. Enfin, à partir du moment où le pendule fut en repos, je le tins encore pendant un quart d'heure au-dessus du mercure sans qu'il se remît en mouvement, et dans ce temps-là et toujours à mon insu, on avait interposé et retiré plusieurs fois soit le plateau de verre, soit le gâteau de résine.

» Voici comment j'interprétai ces phénomènes :

» Lorsque je tenais le pendule à la main, un mouvement musculaire de mon bras, quoique insensible pour moi, fit sortir le pendule de l'état de repos, et les oscillations, une fois commencées, furent bientôt augmentées par l'influence que la vue exerça pour me mettre dans cet état particulier de disposition ou tendance au mouvement. Maintenant il faut bien reconnaître que le mouvement musculaire, lors même qu'il est accru par cette même disposition, est cependant assez faible pour s'arrêter, je ne dis pas sous l'empire de la volonté, mais lorsqu'on a simplement la pensée d'essayer si telle chose l'arrêtera. Il y a donc une liaison intime établie entre l'exécution de certains mouvements et l'acte de la pensée qui y est relative, quoique cette pensée ne soit point encore la volonté qui commande aux organes musculaires. C'est en cela que les phénomènes que j'ai décrits me semblent de quelque intérêt pour la psychologie, et même pour l'histoire des sciences; ils prouvent combien il est facile de prendre des illusions pour des réalités, toutes les fois que nous nous occupons d'un phénomène où nos organes ont quelque part, et cela dans des circonstances qui n'ont pas été analysées suffisamment.

» En effet, que je me fusse borné à faire osciller le pendule au-dessus de certains corps, et aux expériences où ses oscillations furent arrêtées, quand on interposa du verre, de la résine, etc., entre le pendule et les corps qui semblaient en déterminer le mouvement, et certainement je n'aurais point eu de raison pour ne pas croire à la baguette divinatoire et à autre chose du même genre. Maintenant on concevra sans peine comment des hommes de très-bonne foi, et éclairés d'ailleurs, sont quelquefois portés à recourir à des idées chimériques pour expliquer des phénomènes qui ne sortent pas réellement du monde physique que nous connaissons [1]. Une fois convaincu que rien d'extraordinaire n'existait dans les effets qui m'avaient causé tant de surprise, je me suis trouvé dans une disposition si dif-

1. « Je conçois très-bien qu'un homme de bonne foi, dont l'attention tout entière est fixée sur le mouvement qu'une baguette, qu'il tient entre ses mains, peut prendre par une cause qui lui est inconnue, pourra recevoir, de la moindre circonstance, la tendance au mouvement nécessaire pour amener la manifestation du phénomène qui l'occupe. Par exemple, si cet homme cherche une source, s'il n'a pas

férente de celle où j'étais la première fois que je les observai, que longtemps après, et à diverses époques, j'ai essayé, mais toujours en vain, de les reproduire. En invoquant votre témoignage sur un fait qui s'est passé sous mes yeux, il y a plus de douze ans, je prouverai à nos lecteurs que je ne suis pas la seule personne sur qui la vue ait eu de l'influence pour déterminer les oscillations d'un pendule tenu à la main. Un jour que j'étais chez vous avec le général P... et plusieurs autres personnes, vous vous rappelez sans doute que mes expériences devinrent un des sujets de la conversation; que le général manifesta le désir d'en connaître les détails, et qu'après les lui avoir exposés, il ne dissimula pas combien l'influence de la vue sur le mouvement du pendule était contraire à toutes ses idées. Vous vous rappelez que, sur ma proposition d'en faire lui-même l'expérience, il fut frappé d'étonnement lorsque, après avoir mis la main gauche sur ses yeux pendant quelques minutes et l'en avoir retirée ensuite, il vit le pendule, qu'il tenait de la main droite, absolument immobile, quoiqu'il oscillât avec rapidité au moment où ses yeux avaient cessé de le voir.

» Les faits précédents et l'interprétation que j'en avais donnée m'ont conduit à les enchaîner à d'autres que nous pouvons observer tous les jours; par cet enchaînement, l'analyse de ceux-ci devient à la fois et plus simple et plus précise qu'elle ne l'a été, en même temps que l'on forme un ensemble de faits dont l'interprétation générale est susceptible d'une grande extension. »

Cette *complicité de la pensée*, complicité involontaire et dont l'opérateur n'a aucune conscience, si bien établie dans la lettre de M. Chevreul, explique incontestablement les phénomènes du pendule explorateur. Par une extension de ce principe, la même influence morale rend compte, d'une manière tout aussi satisfaisante, du mouvement de la baguette entre les mains des tour-

les yeux bandés, la vue d'un gazon vert, abondant, sur lequel il marche, pourra déterminer en lui, à son insu, le mouvement musculaire capable de déranger la baguette, par la liaison établie entre l'idée de la végétation active et celle de l'eau. »

neurs. M. Chevreul ne signale ce dernier fait que dans une note de quelques lignes. Il n'est pas besoin, en effet, de beaucoup de développements pour démontrer l'entière analogie de ces deux faits, et prouver qu'ils réclament tous les deux la même explication. Parmi les nombreux adeptes praticiens de la baguette divinatoire, un petit nombre seulement étaient de mauvaise foi, encore ne l'étaient-ils pas toujours ; le plus grand nombre opérait avec une entière sincérité. La baguette tournait positivement entre leurs mains, indépendamment de tout artifice, et le phénomène, en tant que fait, était bien réel. Seulement, ce mouvement du bâton s'opérait en vertu d'un acte de leur pensée, et sans qu'ils eussent aucune conscience de cette action secrète de leur volonté. Des indices naturels, tels que la présence d'un gazon vert, l'inclinaison du terrain, l'humidité des lieux parcourus, etc., mais bien plus souvent encore le désir involontaire, l'idée que le phénomène allait se produire, provoquaient, à l'insu de l'expérimentateur, la rotation de la baguette, c'est-à-dire déterminaient ces très-petits mouvements musculaires qui suffisaient, comme Lalande l'avait entrevu, pour produire, en s'ajoutant, un petit effet mécanique qui, troublant l'équilibre du bâton, lui faisait exécuter son mouvement, qu'entretenaient ensuite les mêmes actes involontaires.

Si l'on se rappelle les faits que nous avons racontés de Mlle Olivet et de Mlle Martin, on aura des preuves frappantes de l'influence de la volonté sur la production de ces phénomènes. Des personnes pieuses, Mlle Olivet, Mlle Martin, M. Expié, le prieur Barde et M. du Pernan, chanoine de Saint-Chef, tous les cinq doués du talent de la baguette, prièrent Dieu de leur faire perdre cette puissance, et ils la perdirent. Evidemment, chez

elles, l'*intention* provoquait le mouvement de la baguette.

L'histoire de l'électricité fournit un exemple extrêmement curieux de l'influence secrète de la volonté sur nos actes physiques.

Le physicien anglais Étienne Grey, l'un des premiers observateurs des phénomènes électriques, avait cru découvrir, en 1736, que les corps légers, suspendus par un fil et attirés par un corps électrisé, exécutaient toujours leur mouvement d'occident en orient, c'est-à-dire de droite à gauche, comme les planètes circulant autour du soleil. Grey croyait avoir découvert, par cette analogie entre le mouvement des corps électrisés et celui des masses planétaires, le secret du mécanisme de l'univers. Il avait fait ces observations vers les derniers jours de sa vie. La maladie l'ayant empêché de les pousser plus loin, il en communiqua les curieux résultats, la veille de sa mort, au secrétaire de la *Société royale*, le docteur Mortimer. Ce dernier, ayant répété les expériences de Grey, en tira les mêmes conclusions. Il fallut, pour reconnaître l'erreur dans laquelle on tombait ainsi, que le physicien Wehler variât et répétât très-scrupuleusement les mêmes observations. Il reconnut alors que c'était le désir secret de produire le mouvement des corps électrisés d'occident en orient qui avait déterminé cette direction à l'insu de l'expérimentateur. En effet, lorsque Grey procédait à son expérience, il tenait lui-même entre les doigts le fil auquel était suspendu le corps léger. Or, Wehler reconnut que les phénomènes annoncés ne se produisaient plus quand on remplaçait la main de l'expérimentateur par un support fixe et inerte.

« Wehler, dit Priestley dans son *Histoire de l'électricité*, re-

connut que le désir de produire le mouvement d'occident en orient était la cause secrète qui avait déterminé le corps suspendu à se mouvoir dans cette direction, au moyen de quelque impression qui venait de la main de M. Grey aussi bien que de la sienne, bien qu'il ne se fût pas aperçu lui-même qu'il donnât aucun mouvement à sa main. »

Les faits que nous avons rapportés, dans tous les récits qui précèdent, s'expliquent donc naturellement. La bonne foi des héros de la baguette est ainsi mise, presque dans tous les cas, hors de cause; mais les droits de la raison ne sont point perdus pour cela. L'observation et la philosophie ont fini par dissiper le merveilleux qui accompagnait ces phénomènes; elles rendent toute incrédulité inutile en ce qui les concerne, et mettent en évidence leur cause, à la fois physique et morale. Aucun de nos lecteurs, en y réfléchissant, ne conservera de doute à cet égard. Félicitons la science moderne d'avoir porté cette lumière nouvelle dans l'étude d'une question qui était demeurée si obscure jusqu'à nos jours; elle a rendu en cela un service réel à la philosophie. Il importait beaucoup, en effet, d'éclaircir cette question par des preuves physiques et non par le seul raisonnement, et de bien édifier sur ce point tous ceux qu'embarrassaient ces chimères. C'est cette inclination trop naturelle vers le merveilleux, si contraire à l'esprit philosophique, dont Cicéron montrait les dangers dans ces belles paroles : *Urbem philosophiæ, mihi crede, proditis, dum castella defenditis; nam, dum aruspicinam veram esse vultis, physiologiam totam pervertitis*[1]. (*Croyez-moi, vous livrez la cité de la philosophie pour défendre quelques châteaux; car,*

1. *De divinatione*, lib. II.

en donnant pour vraie la science des aruspices, vous ruinez toute l'étude des choses naturelles.) Mais ce que l'écrivain latin n'avait pu présenter que comme un conseil ou une exhortation philosophique, la science moderne a heureusement permis de l'établir par des preuves expérimentales.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

LES PROPHÈTES PROTESTANTS.

CHAPITRE PREMIER. Histoire abrégée de la persécution des protestants français, avant et après la révocation de l'Édit de Nantes.. 3

CHAPITRE II. Apparition des phénomènes extatiques dans le Dauphiné et dans le Vivarais. — Du Serre, la belle Isabeau, Gabriel Astier 38

CHAPITRE III. Vivens et Brousson ; les œuvres et la fin tragique de ces deux prophètes 64

CHAPITRE IV. Continuation de la persécution religieuse. — Excès commis par les prêtres catholiques. — Commencement de l'insurrection des Cévennes. — Mort de l'archiprêtre du Chayla... 84

CHAPITRE V. Fuite des prêtres catholiques. — Combat de Fontmorte. — Supplice de Séguier. — Meurtre du baron de Saint-Côme. — Insurrection générale des Cévennes. — Le prophète Laporte. — Apparition de Jean Cavalier. — Antécédents de ce prophète. — Combat du Champ-Domergue. — Mort de Laporte. 110

CHAPITRE VI. Roland nommé chef suprême de l'insurrection religieuse. — Organisation de l'armée des Camisards. — Rôle des prophètes dans l'armée..... 132

CHAPITRE VII. Théâtre de l'insurrection. — Attaque de Saint-Germain de Calberte. — M. de Saint-Julien envoyé pour combattre les Camisards. — Le maréchal de Broglie battu par Cavalier, au *Val-de-Banc*. — Mort du capitaine Poul. — Divers combats. — Victoire de Cavalier à Vagnas. — Sa défaite dans le même lieu. — Dangers qu'il court..... 152

CHAPITRE VIII. Le maréchal Montrevel remplace le comte de Broglie. — Convocation de la noblesse protestante. — Ses tristes résultats. — Procès du baron de Salgas. — Expédition de Ganges. — Défaite de Roland à Pompignan. — Combat de la *Tour de Belot*. — Bâville fait détruire trente et une paroisses des Cévennes..... 178

CHAPITRE IX. Victoire de Cavalier à Saint-Chattes. — Sa défaite à Nage. — Arrivée du maréchal de Villars dans le Languedoc.

— Le héros pacificateur. — Le baron d'Aigaliers prépare la conclusion de la paix. — Entrevue de Cavalier et du général Lalande au pont de l'Avène. — Conférence de Villars et de Cavalier à Nîmes. — Rejet du traité de Nîmes par Roland et ses Camisards. — Cavalier abandonné. — Fin de l'insurrection religieuse..... 200

CHAPITRE X. Essai d'explication des phénomènes de l'inspiration prophétique chez les montagnards protestants..... 219

LA BAGUETTE DIVINATOIRE.

CHAPITRE PREMIER. Origine de la baguette divinatoire. — Son emploi dans l'antiquité, dans le moyen âge et dans les temps modernes..... 259

CHAPITRE II. La baronne de Beausoleil. — Emploi de la baguette divinatoire pour la découverte des mines..... 276

CHAPITRE III. Emploi de la baguette divinatoire pour la découverte des eaux..... 312

CHAPITRE IV. Histoire de Jacques Aymar..... 319

CHAPITRE V. Fin de l'histoire de Jacques Aymar. — Expériences faites à Lyon. — Jacques Aymar à Paris, chez le prince de Condé. — Le sourcier est démasqué..... 331

CHAPITRE VI. Les tourneurs de baguette après Jacques Aymar. — Mlle Olivet. — Mlle Martin, etc..... 358

CHAPITRE VII. Les hydroscopes. — Barthélemy Bleton. — Expériences de Bleton à Paris..... 361

CHAPITRE VIII. Parangue. — Pennet. — La jeune Anglaise. — Les hydroscopes de l'Italie. — M. Gabriel Mortillet, hydroscope en Savoie..... 379

CHAPITRE IX. Manière de faire usage de la baguette divinatoire. — Théorie et explication de ses mouvements. — Opinions théologiques. — Théorie des cartésiens..... 393

CHAPITRE X. Le pendule explorateur. — Expériences de Fortis. — Ouvrage de Gerboin. — Expériences et théorie de M. Chevreul. — Conclusion..... 434

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME DEUXIÈME.

PARIS, — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

HISTOIRE

DU

MERVEILLEUX

DANS LES TEMPS MODERNES

PAR

LOUIS FIGUIER

TOME TROISIÈME

Le magnetisme animal

TROISIÈME ÉDITION

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1881

Droits de propriété et de traduction réservés

BF
1412
F5
1873
t.3

LIBRARY
FEB 15 19[illegible]
UNIVERSITY OF TORONTO

784234

LE

MAGNÉTISME ANIMAL

Quum jam destiterunt ea sensibus usurpare
Relicuas tamen esse vias in mente patentes,
Qua possint eadem rerum simulaera venire
LUCR.

LE

MAGNÉTISME ANIMAL

CHAPITRE PREMIER

Disposition des esprits à la fin du XVIe siècle, concernant les faits merveilleux et le surnaturel. — Les Swedenborgistes. — Le prêtre Gassner et le docteur Antoine Mesmer. — Débuts de Mesmer en Allemagne. — Mesmer se rend à Paris. — Tableau du traitement magnétique. — Ses premiers résultats.

Le XVIIIe siècle, qui compensait par une foi si docile au merveilleux les antiques croyances que son esprit philosophique lui faisait perdre, le siècle de Montesquieu, de Voltaire et des encyclopédistes, qui fut aussi le siècle du grand thaumaturge de Saint-Médard, du rabdomante Bleton et du souffleur Lascaris, devait finir par une dernière merveille, qui, si elle n'éclipsa point toutes les autres, était du moins appelée à une plus longue fortune.

A l'époque dont nous parlons, la raison ayant dit son dernier mot aux esprits, semblait être devenue impuissante à les captiver davantage : elle ennuyait. Partout les instincts du sentiment réagissaient contre elle. On courait au-devant de toute nouveauté capable de complaire à l'imagination. Cette disposition était

commune aux ignorants et aux lettrés. Pour se faire accepter, la science elle-même avait besoin de s'envelopper de mystères et d'affecter tout l'appareil d'une révélation apocalyptique. Il n'était pas jusqu'à l'économie politique, science qu'on veut aujourd'hui et qu'on a raison de vouloir positive et précise, qui ne reçût alors de Quesnay et de ses disciples le caractère de l'inspiration et les formes de la cabale.

« Il existe, écrivait en 1784 l'auteur de l'*Anti-magnétisme*, des sociétés dans Paris où l'on dépense un argent énorme à s'occuper de sciences mystiques. On est persuadé qu'il y a dans la nature des puissances, des esprits invisibles, des sylphes qui peuvent être à la disposition des hommes; que la plupart des phénomènes de la nature, toutes nos actions, tiennent à des ressorts cachés, à un ordre d'êtres inconnus; qu'on n'a pas assez ajouté foi aux talismans, à l'astrologie judiciaire, aux sciences magiques; que la fatalité, les destinées même sont déterminées par des génies particuliers qui nous guident à notre insu, sans que nous apercevions les fils qui nous tiennent; enfin que nous ressemblons tous, dans ce bas monde, à de vrais pantins, à des esclaves ignorants et complètement aveugles. Ils impriment fortement dans toutes les têtes, qu'il est temps de s'éclairer, que l'homme doit jouir de ses droits, secouer le joug des puissances invisibles, ou apercevoir au moins la main qui le régit. Ce goût pour les choses voilées, à sens mystique, allégorique, est devenu général dans Paris, et occupe aujourd'hui presque tous les gens aisés. Il n'est question que d'associations à grands mystères. Les lycées, les clubs, les musées les sociétés d'harmonie, etc., sont autant de sanctuaires où l'on ne doit s'occuper que de sciences abstraites. Tous les livres à secrets, tous ceux qui traitent du grand œuvre des sciences mystiques, cabalistiques, sont les plus recherchés[1]. »

L'illuminisme poétique du Suédois Swedenborg, son enthousiasme ardent et sincère, avaient beaucoup contribué à plonger les esprits dans ces préoccupations

1. *L'anti-magnétisme. Introduction* p. 3.

des choses du monde invisible. Depuis l'année 1745, date mémorable où Swedenborg, se trouvant à table dans une auberge, avait vu apparaître, au milieu d'une vive lumière, un homme qui lui avait crié, d'une voix de stentor : *Ne mange pas tant!* apparition suivie, à quelques jours de là, d'une entrevue avec Dieu en personne, qui l'avait sacré apôtre d'une révélation nouvelle, ce philosophe s'était mis à l'œuvre avec toute l'ardeur que commandait une mission reçue de si haut. Swedenborg publiait, sous la dictée de Dieu lui-même, que la substance de Dieu est le type primitif de la création universelle; — que l'âme est la vie réelle de l'homme, et que le corps n'en est que la forme; — qu'il y a deux hommes dans un homme, l'un spirituel, l'autre naturel; — que, durant le pèlerinage de l'homme matériel sur cette terre, son correspondant, l'homme spirituel, est en commerce avec les esprits, mais sans qu'il puisse s'en apercevoir : esprits bons ou mauvais, selon ce que témoigne la conduite même de l'homme; car, s'il vit régulièrement, c'est par le mérite des anges qui l'entourent et qui prennent soin de sa santé et de son salut; s'il se comporte mal, au contraire, c'est par l'influence des démons ambiants qui s'acharnent à le perdre dans son corps et dans son âme.

A travers mille fantaisies folles ou sincères, il y avait dans la doctrine de l'extatique Suédois deux choses qui, en tout lieu et en tout temps, ont le plus vivement intéressé les hommes : il y avait une religion et un système de médecine. L'effet produit par les prédications et les écrits de Swedenborg fut si grand, que, dans la seule ville de Londres, où il se rendit pour faire imprimer un de ses livres, on put compter bien-

tôt plus de six mille Swedenborgistes réunis en société.

Cet illustre illuminé avait laissé en Suède des amis et des adeptes nombreux pour le représenter pendant son absence, si toutefois il pouvait y avoir autre chose qu'une apparence de séparation pour des êtres qui étaient en communication harmonieuse et continue, grâce à l'intermédiaire des esprits aériens. On disait même que les âmes des croyants pouvaient, à travers toute distance, se mettre en contact immédiat. On affirmait, par exemple, qu'après son départ de la Suède, où le célèbre visionnaire avait laissé, au palais de Gothembourg, une grande et noble dame, adepte de sa doctrine et unie à lui par les liens d'un mystique amour, les entrevues habituelles s'étaient continuées entre les plus platoniques des amants, malgré la distance qui les séparait; que, *lui*, poursuivant à Londres ses élucubrations gnostiques, *elle*, s'ennuyant par bienséance à un bal de la cour de Stockholm, leurs âmes, enveloppées d'une image de leurs corps, se rejoignaient dans ce même palais de Gothembourg, et tenaient séance sur un sofa de satin parsemé d'étoiles argentées, dans un petit salon éclairé de bougies, que des serviteurs respectueux et discrets allumaient régulièrement à l'heure accoutumée de ces rendez-vous.

Ainsi, la secte des Rose-croix du XVII^e^ siècle renaissait en ce moment dans l'Allemagne, qui n'eut garde de se dérober à l'entraînement de ce nouvel illuminisme. Elle se faisait enseigner avidement, pour la commenter ensuite avec cette patience et cette profondeur qu'elle met en toutes choses, une doctrine qui reproduisait avec des personnages réels, vivants et connus,

les plus fantastiques et les plus gracieuses légendes. Les uns se jetaient à corps perdu dans ce monde des esprits, pour y apprendre à vaincre ou à conjurer les puissances ennemies du bonheur des hommes; les autres, plus philosophes que religieux, qui ne croyaient pas aux esprits, mais qui croyaient aux forces mystérieuses de la nature, rêvaient de secouer le joug de ces agents, ou de les faire servir à quelque action réparatrice et réconfortative du corps humain. Chacun se croyait donc remis sur la voie de cette médecine universelle, que plusieurs philosophes hermétiques avaient promise comme une des propriétés du *grand magistère*, et dont quelques paracelsistes enthousiastes s'étaient vantés de posséder le secret.

Tout à coup on annonça que cette panacée était trouvée. Il n'était plus permis d'en douter au récit des miracles qu'elle opérait à Vienne, à Ratisbonne et en beaucoup d'autres lieux de l'Allemagne. Ce que Michel Mayer avait dit cent cinquante ans trop tôt, en parlant des Rose-croix, devenait enfin une vérité, qui allait être répétée de bouche en bouche : *Munera Germaniæ... toti orbi communicata.*

Au milieu de l'Allemagne, deux hommes, l'un prêtre, l'autre médecin, originaires tous les deux de la Souabe, avaient retrouvé en même temps l'art divin et royal de guérir les malades en les touchant. Dans le cours de l'année 1774, on les voit à l'œuvre l'un et l'autre, disputant de puissance, de prodiges et de succès. Sur la scène où ils opèrent, chacun a ses partisans propres et son public particulier. Ailleurs on n'entend que le bruit qui se fait autour d'eux, sans discerner encore certaines nuances distinctives qui disparaissent dans le lointain, et qui expliqueront plus

tard, non seulement la différence de clientèle, mais encore la diversité de fortune de ces nouveaux thaumaturges. Si l'on devait reconnaître en eux les deux prophètes toujours annoncés et toujours attendus par les illuminés des anciens siècles, l'un était *Elie l'artiste*, l'autre était *Élisée*.

Le prêtre, borné à la science de son état, et se servant des pouvoirs que tout ecclésiastique de l'ordre mineur tient de l'Église, pratiquait, orné d'une étole rouge, et avec les formules ordinaires du rituel, un véritable exorcisme médical sur des malades ayant la foi dans l'esprit et le diable dans le corps. Ses cures étaient des applications régulières de la science théologique. Il faisait profession d'abandonner, et il abandonnait, en effet, aux hommes de l'art, les maladies auxquelles, après certaines opérations probatoires, il reconnaissait que l'esprit malin était tout à fait étranger; et quoique, suivant son diagnostic, les maladies pour lesquelles il se déclarait incompétent fussent des exceptions fort rares, elles suffisaient pour ôter à son invention le caractère de médecine universelle.

Ce prêtre s'appelait Jean Gassner.

Le médecin, moins limité dans ses études, observateur sagace et même assez bon physicien pour son temps, avait également commencé par cacher ses procédés dans l'ombre d'un certain mysticisme. Il empruntait sa panacée à la nature, mais il la prenait dans ce qu'elle a de plus merveilleux. Avec lui, il était aussi question d'esprits, non pas, à la vérité, de ces esprits funestes qu'il faut expulser des corps malades en brandissant le goupillon et en fulminant des conjurations menaçantes, mais au contraire, de ces esprits de vie et de salut qu'on doit y appeler à force de pratiques

attrayantes et de douces caresses, secondées par certains accessoires dont quelques-uns sont encore de véritables charmes. *Esprit du monde, âme de l'univers, agent général, influence des corps célestes, aimant, électricité, fluide*, tels étaient les éléments divers ou les noms variables de l'agent unique par la vertu duquel le docteur souabe se faisait fort de *guérir immédiatement les maladies de nerfs, et médiatement toutes les autres.*

Ce médecin s'appelait Antoine Mesmer.

C'est dans les premiers jours de l'année 1775 qu'un journal danois, le *Nouveau Mercure savant d'Altona*, avait jeté pour la première fois au monde lettré le nom d'Antoine Mesmer.

La *Lettre à un médecin étranger*, que Mesmer venait de publier dans ce journal, n'était pourtant que la seconde annonce de son système, car dès l'année 1766, il avait fait paraître à Vienne, comme thèse inaugurale de docteur en médecine de cette Faculté, une dissertation touchant *l'influence de planètes sur le corps humain*. Mais on trouvait dans la *Lettre* publiée par le recueil danois, ce système perfectionné par dix années d'expériences et d'essais.

Ce système avait fait beaucoup de bruit avant d'être né, pour ainsi dire, et ses incertitudes primitives avaient donné matière à de violentes controverses au-delà du Rhin. Il prenait définitivement pour expression synthétique *gravitation* et *magnétisme animal*. Le premier terme était emprunté à la physique transcendante de Newton; le second, déjà ancien dans la science, était rajeuni — on le croyait du moins — par l'adjonction d'une épithète. Le rapprochement et la combinaison de ces deux termes signifiaient sans

doute que la médecine de Mesmer avait son principe dans l'astronomie, comme celle de Gassner avait sa source dans la théologie. Le prospectus aurait pu être plus clair, mais il n'était pas plus obscur que ne doit l'être une apocalypse : la *Lettre à un médecin étranger* était le manifeste apocalyptique du *magnétisme animal*.

Si la capitale de l'Autriche avait servi de premier théâtre aux exploits de nos deux thaumaturges, elle ne leur avait pas conservé longtemps cette hospitalière protection. Après avoir brillé quelque temps à Vienne et à Ratisbonne, le prêtre Gassner avait été exilé, par ordre de l'empereur, dans un couvent près de cette dernière ville. Quant au docteur Mesmer, à la suite d'une aventure qui avait paru jeter sur lui un éclat trop peu favorable, l'impératrice lui avait intimé l'ordre de « finir cette supercherie. » Quelques mois après cet avis, Mesmer songeait à quitter l'Autriche. Le nouveau théâtre qu'il avait choisi, c'était Paris, qui donne seul aux grandes renommées leur consécration définitive.

Le bruit des succès de Mesmer était parvenu, dans la capitale de la France, et la *ville des étrangers*, comme on l'avait déjà appelée, attendait le nouveau prophète avec l'impatience la plus vive. On se faisait raconter ses succès, qui émerveillaient la multitude. Ses déconvenues académiques semblaient autant de persécutions dont les littérateurs excentriques, les savants déclassés, et tous ceux qui, en France, avaient éprouvé de pareils malheurs, s'indignaient, par contre-coup et par confraternité. On avait appris que, parmi les compagnies savantes dont Mesmer avait sollicité un jugement sur son système, la *Société royale de Londres* et l'Académie des sciences de Paris, ne lui

avaient même pas répondu, et que celle de Berlin n'avait daigné lui écrire que pour lui déclarer qu'il était dans l'erreur. Tant pis pour les académies! s'écriait-on, quoique, par une contradiction bizarre et néanmoins très ordinaire en pareil cas, on fît une gloire à Mesmer d'avoir réussi auprès de l'Académie de Munich, qui l'avait admis au nombre de ses membres, par ordre du Prince-Électeur de Bavière, converti à la nouvelle doctrine.

Ainsi le terrain du succès était bien préparé dans le milieu philosophique, et la disposition générale des esprits assurait d'avance à Mesmer le plus sympathique accueil dans la capitale de la France. Il allait trouver à Paris la passion du merveilleux entretenue et nourrie par les influences accumulées de toutes les grandes thaumaturgies qui avaient tour à tour étonné le dix-huitième siècle, et dont aucune n'avait entièrement disparu. Les adeptes de l'alchimie, émules faméliques du grand Lascaris, réfugiés dans les taudis du faubourg Saint-Marceau, soufflaient encore de tout ce qui leur restait de foi, de charbon et d'haleine. Les affiliés des Rose-croix, après avoir pendant quelque temps voilé leurs mystères, préparaient leur rentrée dans le monde par la mission du frère le plus avancé et peut-être même du chef suprême de leur secte. La baguette divinatoire, tombée des mains de Jacques Aymar, opérait en ce moment des merveilles dans les mains du sorcier Bleton, qui, en France, faisait école de rabdomantes. Les miraculés de Saint-Médard avaient laissé des successeurs qui, discrètement entretenus à l'ombre de la petite Église des jansénistes, allaient, dans la nuit du jeudi saint de chaque année, donner au milieu du chœur de la Sainte-Chapelle, une exhibi-

tion de leurs contorsions affreuses et de leurs grimaces diaboliques, aux grands applaudissements de plusieurs dames de la cour, et même de quelques philosophes, confondus avec une populace de Savoyards enfumés et de robustes portefaix, qu'on embauchait pour contenir les membres des possédés au moment du paroxysme de la convulsion.

Mais une disposition qui, plus que toutes les autres, devait favoriser Mesmer, c'était celle qu'il avait produite d'avance dans le système nerveux de ses futures clientes : depuis l'apparition de son *prospectus*, les nerfs de tout le Paris féminin et vaporeux se crispaient d'impatience.

Enfin il arriva ! C'était au commencement de février 1778, la même année, le même mois et presque le même jour que le plus grand homme du siècle, le patriarche de la philosophie sceptique, rentrait lui-même dans Paris, après vingt-deux ans d'exil et soixante ans de gloire. Quelle coïncidence! Dans ce Paris, théâtre des plus grands contrastes en tout genre, et des plus étonnantes vicissitudes du goût de la mode et des idées, dans ce Paris où la croyance aux miracles avait survécu à l'influence de l'Encyclopédie, Mesmer et Voltaire entraient à la fois tous deux. L'un venait régner, l'autre y venait mourir!

Notre nouveau souverain fit toutefois une entrée des plus modestes. A l'endroit même où la place Vendôme s'encadre orgueilleusement aujourd'hui dans des magnificences architecturales presque aussi monumentales que sa colonne, il y avait, au siècle dernier, un carrefour formé par la rencontre de quelques rues sombres, étroites et silencieuses. Le voisinage du couvent des Feuillants et de celui des Capucines, détei-

gnant sur tout le quartier, lui donnait une apparence triste, sévère et presque monastique. Ce fut là que Mesmer descendit, dans un hôtel tenu par les frères Bourret, et situé à l'un des angles de ce pauvre carrefour qui, toutefois, s'appelait déjà la place Vendôme.

S'il fût venu à Paris dans l'intention d'y vivre ignoré, il n'aurait pas autrement choisi son domicile. Peut-être, en effet, entrait-il dans ses calculs de ne pas faire beaucoup de bruit au début. Son train n'était pas celui d'un charlatan qui veut commencer par éblouir le public; il n'avait qu'une vieille voiture et point de chevaux, avec un seul valet pour le servir et l'aider à soutenir les malades dans leurs crises. Un chirurgien allemand, nommé Leroux, son disciple à Vienne, et qui l'ayant accompagné dans tous ses voyages, avait voulu le suivre jusqu'à Paris, l'abandonna, au bout de quelques semaines, pour faire du magnétisme schismatique sous le titre d'*électricité médicale*.

Mesmer, qui s'offrait au public sans le solliciter, se montrait réservé avec les médecins, et tenait pour suspectes les académies. A cet égard, du reste, les préventions étaient réciproques. Les corps savants, toujours en garde contre les nouveautés, affectaient de s'émouvoir peu, et même de ne pas vouloir s'enquérir d'un système qui, nulle part, si ce n'est dans l'électorat de Bavière, n'avait encore été reconnu par la science officielle.

Toutefois les médecins se mirent assez volontiers en communications avec Mesmer ; il avoue lui-même que, dès son arrivée à Paris, il fut, de leur part, l'objet de quelque empressement.

Pour répondre, dit-il, aux prévenances et aux honnêtetés dont ils me comblaient, je fus porté à satisfaire leur curiosité, en leur

parlant de mon système. Surpris de sa nature et de ses effets, ils m'en demandèrent l'explication. Je leur donnai mes assertions sommaires en dix-neuf articles. Elles leur parurent sans aucune relation avec les connaissances établies. Je sentis en effet combien il était difficile de persuader, par le seul raisonnement, l'existence d'un principe dont on n'avait encore aucune idée, et je me rendis, par cette considération, à la demande qui m'était faite, de démontrer la réalité et l'utilité de ma théorie par le traitement de quelques maladies graves. »

Il était bien difficile, en effet, aux médecins de Paris de comprendre le système de Mesmer. Dans l'esprit même de l'inventeur régnaient encore de grandes ténèbres sur sa théorie. Quant à ce qu'il appelle ses *assertions*, deuxième ou troisième ébauche de son système[1], on jugera quelle devait être alors leur obscurité par celle qu'on y trouvera encore, lorsque après leur avoir donné leur formule définitive il les livrera enfin au public, augmentées, corrigées, et toujours si peu transparentes.

En attendant, voilà Mesmer à l'œuvre, car on l'appelle déjà à justifier l'existence de son agent par des cures, c'est-à-dire par ce qu'il y a de plus concluant en médecine. C'est là que cet agent méconnu et repoussé par la science officielle, va s'imposer, comme ces héros sans nom de l'ancienne chevalerie, qui prouvaient leur race par leur valeur, et leurs ancêtres par leur bras :

Seigneur, pour mes aïeux, je nomme mes exploits!

1. Mesner nous apprend dans son *Mémoire sur la découverte du magnétisme animal*, que ces *assertions* sont les mêmes qui avaient été transmises en 1776, à la *Société royale de Londres*, par M. Elliot, envoyé d'Angleterre à la diète de Ratisbonne; elles venaient donc un an après la *Lettre à un médecin étranger*, qui, elle-même, avait eu pour antécédent la dissertation *de l'Influence des planètes sur le corps humain*, publié à Vienne en 1776.

Mesmer avait trop d'intérêt à commencer ses expériences, pour qu'il n'y ait pas lieu de douter un peu que les choses se soient passées exactement comme il nous les raconte. A l'en croire, en entreprenant le traitement de ses premiers malades, il ne fait que céder aux instances des médecins de Paris, qui, après l'avoir entendu, ont besoin d'un supplément de démonstration. Mais si c'est en effet, par pure complaisance et dans le seul intérêt des médecins qu'il va faire cette leçon de clinique, il faudrait donc conclure, ce qui paraît bien difficile à admettre, qu'un novateur distingué, comme il l'était, se rendait à Paris uniquement pour y dogmatiser sur sa découverte. Au surplus, Mesmer sera formellement et même très durement démenti, dans la suite, par ces mêmes confrères, lorsque, mécontent de ses procédés, peut-être aussi irrités de ses succès extra-scientifiques, ils parleront à leur tour de leur complaisance, de leur générosité et presque de leur charité. Ils diront que, loin d'avoir sollicité Mesmer, il furent au contraire, sans cesse obsédés par ses demandes et ses prières, si bien qu'ils auraient résolu à la fin de se saigner dans leur clientèle, pour lui procurer quelques malades comme prime d'encouragement.

Mesmer, dans ce premier moment, ne se méfia pas assez de ces présents d'Hippocrate. On le voit, en effet, procéder avec une intrépidité rare au traitement de ces malades, dans lesquels la Faculté pouvait avoir caché d'avance un argument à double tranchant. Le résultat, s'il faut l'en croire, répondit pleinement à sa confiance.

« J'ai obtenu, dit-il, la guérison d'une mélancolie vaporeuse avec vomissement spasmodique; de plusieurs obstructions in-

vétérées à la rate, au foie et au mésentère, d'une goutte sereine imparfaite, au degré d'empêcher la malade de se conduire seule; d'une paralysie générale avec tremblement, qui donnait au malade, âgé de quarante ans, toutes les apparences de la vieillesse et de l'ivresse; cette maladie était la suite d'une gelure; elle avait été aggravée par les effets d'une fièvre putride et maligne, dont ce malade avait été attaqué en Amérique. J'ai encore obtenu le même succès sur une paralysie absolue des jambes, avec atrophie; sur un vomissement habituel qui réduisait la malade à l'état de marasme; sur une cachexie scrofuleuse; et enfin sur une dégénération générale des organes de la transpiration. »

A ce compte, Mesmer pouvait prétendre que son agent était un remède contre tous les maux. Mais après le traitement de ces premiers malades, l'argument à double tranchant dont nous avons parlé, commença à montrer ses pointes. Mesmer assurait que tous les sujets traités par lui étaient *condamnés par la Faculté;* les médecins qui les avaient fournis soutinrent, au contraire, qu'ils étaient simplement malades. De là une longue polémique entre Mesmer et les médecins de Paris, sur l'importance des cures obtenues, sur la réalité de ces cures, etc.

Nous passons rapidement sur cette première dispute, car importante par son caractère que par son sujet, plus elle commence à établir entre notre novateur et les docteurs de l'*ancienne aviso*, une situation qui ne cessera de s'envenimer, et qui dominera, en France, toute l'histoire académique du magnétisme animal.

C'est comme circonstance propre à bien marquer cette situation que nous placerons ici la scène suivante, telle qu'elle est racontée par Mesmer, et qui se serait passée peu de temps après son arrivée à Paris.

« Un jour, dit Mesmer, que j'avais du monde chez moi, l'on m'annonça un président d'une cour souveraine. Je vis entrer

une personne dans le costume des gens de robe, qui, sans égard pour le reste de la compagnie, s'empara de moi, me consulta sur ses maladies et m'accabla de questions, en parlant à outrance et avec une familiarité que je trouvai déplacée dans un homme bien né. C'était M. Portal, médecin à Paris, qui, très satisfait de sa gentillesse, se hâta d'en tirer vanité dans le monde. Il était prouvé sans réplique, selon lui, que je n'avais aucun des talents dont je me vantais, puisque, sur sa parole, je l'avais cru malade, quoiqu'il n'en fût rien, puisque j'avais ajouté foi à l'assurance qu'il me donna d'éprouver des sensations que, dans le fait, il n'éprouvait pas, et puisque enfin, dupe de l'habit, je n'avois pas su distinguer le *Pantalon*[1] du président[2]. »

Mais ni ces espièglerics de la Faculté, ni les quolibets, ni même les attaques diffamatoires dont il était déjà l'objet dans les journaux de Paris, échos des gazettes de l'Allemagne, n'empêchaient Mesmer d'être un grand homme pour le public. L'hôtel des frères Bourret se remplissait d'une foule, chaque jour plus nombreuse. La robe, l'armée et la finance fournissait à l'envi leur tribut de clients et de croyants au magnétisme à son aurore. Des personnes de la plus hauts noblesse, des gens de cour, arrivaient dans leurs voitures armoriées, qu'ils faisaient stationner sur le carrefour et dans les rues adjacentes. Ceux qui, non moins curieux, n'avaient pas au même degré le courage de leur curiosité, venaient dans des équipages d'emprunt, ou même attendaient la nuit pour se glisser furtivement dans le temple où s'accomplissait de si étranges, et disait-on, de si délicieux mystères.

Le grand pontife du temple de la place Vendôme est en effet, un fascinateur irrésistible, qui, toutefois, ne

1. Personnage de la comédie italienne.

2. *Précis historique de faits relatifs au magnétisme animal jusqu'en avril*, 1781, par M. Mesuer, docteur en médecine de la Faculté de Vienne, ouvrage traduit de l'allemand (Londres, 1781, page 29).

déploie que graduellement sa puissance. Son air et ses manières ont prévenu et captivé le nombreux public que la curiosité seule avait d'abord attiré à ses séances. Quelques années à peine le séparent de la maturité; mais s'il n'a plus la fleur brillante de la jeunesse, il en a conservé toute la force, et ce qui est peut-être plus précieux que de l'avoir conservée, il a appris à la contenir. Quand il promène sur l'assistance ses yeux fixes et pénétrants, elle est déjà sous une espèce de charme. Tout en lui respire le calme et l'harmonie. Son visage est d'une sérénité parfaite. Dans sa démarche si grave et si mesurée, qu'on dirait la strophe et l'antistrophe des chœurs de la tragédie antique, il apparaît comme un nouveau Prométhée craignant, après son larcin, de perdre une étincelle du feu céleste qu'il apporte à l'humanité.

Mais quel est ce feu dont Mesmer est rempli, qu'il concentre en lui-même par sa volonté, et que sa volonté va darder en rayons invisibles dans les corps souffrants ou débiles, pour leur rendre la force ou la santé? Hélas! nul ne l'a jamais su, et le pontife l'a toujours ignoré lui-même, en dépit des efforts qu'il a fait pour nous l'expliquer. Ne pouvant le comprendre dans sa nature, essayons pourtant de l'apprécier dans ses effets. Or, voici en quoi ces effets consistent.

Mesmer prélude par certaines manipulations simplement communicatives; c'est ce qu'il appelle *se mettre en rapport* avec son sujet. Assis en face de lui, *le dos tourné au nord*, il approche pieds contre pieds, genoux contre genoux : ensuite il porte, sans appuyer, les deux pouces sur les plexus nerveux qui se réunissent au creux de l'estomac. Ses doigts, posés sur les hypocondres, se promènent en effleurant légère-

ment les côtes et en se rabattant vers la rate, de telle sorte qu'ils ne fassent pas changer de place aux pouces pendant qu'ils décrivent ces deux courtes paraboles. Quelques disciples jeunes et robustes opèrent sous les yeux du maître, et s'attachent à répéter les mêmes mouvements, c'est-à dire, pour employer leur langage, les mêmes *passes*, qui se continuent pendant un quart d'heure ou plus. C'est déjà une action, mais de l'intensité la plus bénigne et la plus innocente.

Tous les malades, sans distinction, ont droit à ces attouchements préliminaires, dont Mesmer augmente l'efficacité par son regard obstinément fixé sur celui du patient. Les sons d'une musique suave disposent les malades à recevoir ces attouchements dans un calme favorable. Ils ne tardent à ressentir les premiers effets. Chez l'un, c'est du froid dans la partie malade, chez l'autre de la chaleur; chez un troisième, c'est une sensation douloureuse. Suivant ces indices, ou d'après les maux divers que les sujets accusent, les passes et les manipulations varient. Si c'est une ophtalmie, Mesmer ou ses adeptes portent la main gauche sur la tempe droite du malade et la main droite sur sa tempe gauche, puis, lui faisant ouvrir les yeux, ils lui présentent les pouces à une très petite distance, et les promènent, depuis la racine du nez tout autour de l'orbite. Si c'est une violente migraine, ils les touchent par les extrémités de leurs pouces, portant l'un sur le front, l'autre derrière la tête, à l'opposite. Ainsi de toutes les douleurs locales des autres parties du corps. Une règle fixe et constante dans ces divers attouchements, c'est que le *toucheur* ait une main d'un côté et l'autre du côté opposé, c'est-à-dire à l'un des pôles par où il injecte le fluide vivifiant, et au pôle contraire par où il

soutire ou fluide, jusqu'à ce que le courant produit par cet exercice ait rétabli l'équilibre et l'harmonie dans *la machine électrique animal*.

La maladie est-elle générale, a-t-on à l'attaquer dans toute l'habitude du corps, autre forme de passes, plus hardie et plus large. C'est alors la *magnétisation à grands courants*. Les premières manipulations ont été faites; le rapport est établi entre le magnétiseur et son sujet. Alors il passe les mains, *en faisant faire la pyramide aux doigts*[1], sur tout le corps du malade, à commencer par la tête et en descendant ensuite le long des épaules jusqu'aux pieds. Après cela il revient à la tête, devant et derrière, sur le ventre et sur le dos; puis il recommence, et recommence encore, jusqu'à ce que, saturé du fluide réparateur, le magnétisé se pâme de douleur ou de plaisir, deux sensations également salutaires.

Dans ces passes puissantes et dans ces paraboles à grands rayons, les attouchements ne sont plus nécessaires. C'est à distance que Mesmer agit, c'est de loin qu'il produit ses effets. Et quels effets! Grâce « au pouvoir que la nature a donné à tous les hommes, et que, par son travail sur lui-même, il a si bien perfectionné, » Mesmer verse à plein jet le fluide dont il surabonde. Armé d'une baguette de fer ou de verre terminée en pointe mousse, il l'injecte et le dirige où il lui plaît; comme aussi, quand il le veut, il le soutir et le rappelle à lui. Mais le plus souvent cette baguette est rejetée et sa main lui suffit. Dans ses doigts ras-

1. Voyez le *Catéchisme du magnétisme animal*, rédigé pour les adeptes de Mesmer, et que nous avons dû suivre dans ce premier tableau, quoique les procédés des magnétiseurs aient beaucoup changé après 1780.

semblés en pointe, il réunit les rayons du fluide, et les lance à dix pas devant lui. On croirait voir un pontife qui bénit, ou un bedeau superbe jouant du goupillon.

Cependant la scène s'anime, le magnétisme opère. Ici on entend des éclats de rire et des hoquets étranges; là des sanglots, des soupirs ou des cris de douleur. On voit des magnétisés qui sont livrés à des pandiculations laborieuses ou à des bâillements longs et impossibles. Quelques femmes se sont pâmées; d'autres se renversent et semblent prises de mouvements tétaniques. La musique est le grand *secours* que Mesmer applique à ces *crises;* le forte-piano les accompagne, les tempère et les dirige. Mais l'instrument le plus efficace, sans doute parce qu'à cette époque il est encore très rare en France et tout à fait nouveau en médecine, c'est l'*harmonica*, que Mesmer a apporté de l'Allemagne, et dont il sait tirer des sons pathétiques qui, pénétrant l'âme d'une douce ivresse, augmentent ou diminuent, suivant le besoin, l'intensité du fluide magnétique et l'établissent dans chaque corps à un niveau salutaire.

O puissance de l'harmonie! Des femmes à peine tirées de cet état violent et douloureux par la main qui l'avait fait naître, demandent instamment à y être replongées. C'est l'attrait de la crise, c'est sans doute aussi l'attrait du *secours*. Le piano et l'harmonica valent mieux que les bûches et les chenets qui distribuaient les secours aux convulsionnaires jansénistes. Du moins, Mesmer est humain, et d'un certain côté il l'est trop peut-être, s'il est vrai qu'il n'y eût ni supercherie ni connivence dans le fait de ces jeunes femmes qui, magnétisées par lui, se disaient invinciblement

attirées par sa baguette et le suivaient par toute la salle, sans qu'aucun pouvoir autre que sa volonté pût les détacher de sa personne. Un tel prodige est de ceux qu'on peut voir sans être émerveillé. Il faut cependant accorder quelque attention au témoignage de plusieurs femmes du monde, réputées honnêtes et véridiques. Ces dames avouaient qu'il était impossible à la magnétisée de ne pas éprouver une tendre reconnaissance et même un vif attachement pour son magnétiseur. C'était déjà bien assez; de tels aveux assuraient au magnétisme animal un bel avenir dans le monde parisien.

Mais remarquons bien que dans cette foule mêlée qu'attirent les premières représentations de Mesmer, abbés, marquises, cordons bleus, grisettes, militaires, traitants, médecins, jeunes filles, gens d'esprit, accoucheurs, freluquets, têtes à perruque, hommes vigoureux et moribonds, ceux qui éprouvaient des crises et des effets extraordinaires ne forment qu'une très petite minorité. Les trois quarts demeurent insensibles aux passes les plus puissantes et impénétrables aux plus vigoureux courants du fluide. Le reste en est affecté de diverses manières, et quelques-uns de cette catégorie se trouvent guéris ou soulagés. Ils l'affirment du moins avec tant de constance, qu'on doit croire qu'ils sont de bonne foi.

Il est certain qu'à cette première époque du magnétisme en France, le médecin allemand fit quelques cures heureuses. Ceux qui ont nié ces guérisons ne réfléchissaient point que l'état nerveux extraordinaire, les espèces d'attaques d'hystérie dans lesquels les manipulations de Mesmer jetaient certains malades, pouvaient agir efficacement sur leur organisme, quand il

s'agissait d'une affection de nature spasmodique.

On peut citer, parmi les principaux personnages guéris par Mesmer à cette époque, le P. Hervier. De maladroits contradicteurs lui ayant soutenu qu'il n'avait jamais été malade, le bon religieux s'échauffa et devint bientôt un des plus fougueux prédicants du magnétisme.

Mesmer allait souvent magnétiser en ville, soit pour répondre aux sollicitations pressantes dont il était l'objet, soit pour se créer des relations et des appuis utiles à ses vues. Les journaux et les livres de l'époque ont enregistré divers effets remarquables produits par l'action de ce magnétiseur émérite.

Nous citerons, comme exemple des opérations que Mesmer accomplissait alors chez les personnes qui le faisaient appeler, ce que rapporte l'auteur d'un ouvrage de cette époque le *Dictionnaire des merveilles de la nature*. L'auteur de ce recueil expose en ces termes ce qui se passe chez un grand seigneur de Paris qui avait fait venir chez lui le compositeur allemand.

« Mesmer toucha successivement plusieurs personnes, dont quelques-unes surtout avaient les nerfs excessivement irritables; mais aucun n'éprouva de sentiment qui fut assez sensible pour qu'on pût en faire honneur au magnétisme animal. Il réitéra plusieurs fois son opération, sans qu'il survint rien de nouveau, qui pût donner la moindre espérance de succès.

Le gouverneur des enfants de cette maison, homme d'un tempérament fort, robuste, bien constitué, fort peu crédule, et fortifié dans son incrédulité par les tentatives infructueuses qu'il venait de voir, se plaignait depuis quelque temps d'une douleur vers les épaules. Il s'offrit au docteur Mesmer pour sujet d'une dernière épreuve; mais avec une forte persuasion que le magnétisme animal n'opérerait pas d'avantage sur lui que sur ceux qu'il venait de toucher. C'était, sans contredit, de toutes les personnes rassemblées alors dans le salon, celle sur laquelle

on eût le moins suspecté l'action de ce magnétisme; et, pour dire la vérité, c'était moins, il faut en convenir, une nouvelle épreuve qu'il désirait, qu'une nouvelle occasion de persiffler cette pratique; mais cette dernière tentative tourna à la gloire du docteur magnétisant.

Celui-ci s'aperçut sans doute du motif qui amenait le nouvel acteur sur la scène et voulant, s'il était possible, lui donner les preuves les plus convaincantes de son savoir-faire, il refusa de le toucher; mais il voulut bien diriger contre lui, et à une certaine distance, son pouvoir magnétique. L'expérience devint plus curieuse et plus intéressante; le sujet présenta le dos au docteur Mesmer, et celui-ci lui présenta le doigt à 7 ou 8 pieds de distance. Tant que le doigt du docteur resta fixe et immobile dans la direction et à la hauteur de ses épaules, il n'éprouva aucun sentiment, et les questions réitérées que lui fit le docteur magnétisant pendant l'espace de deux minutes ou environ qu'il continua ce jeu, ne firent que l'affermir de plus en plus dans son incrédulité. Il ne put même s'empêcher de la faire paraître par quelques plaisanteries. Les choses en étaient là, lorsque Mesmer fit quelques signes de tête pour engager les assistants à fixer plus particulièrement leur attention sur le sujet de cette singulière opération. Alors, il fit mouvoir son doigt de haut et de bas, et même un peu circulairement, autant qu'il m'est possible de me rappeler ce mouvement, et à l'instant le patient dit qu'il croyait éprouver un certain frémissement dans le haut du dos. Le docteur Mesmer suspendit son opération. Le magnétisé se retourna, et attribua l'effet qu'il venait d'éprouver à la contention où il était depuis quelques moments, et à l'action du feu de la cheminée devant laquelle il s'était établi. On recommença l'expérience, le patient s'éloigna de la cheminée, et se tenant de pied ferme, il présenta de nouveau son dos. Mêmes mouvements, mais plus vifs, plus pressés de la part du docteur Mesmer; aussitôt mêmes impressions dans le dos magnétisé, mais moins équivoques, plus sensibles; notre incrédule convint alors de leur réalité, et dit qu'il ne pouvait mieux les comparer qu'à un filet d'eau chaude qui circulerait dans les veines de ses épaules et de toutes les parties supérieures de son dos. On réitéra deux ou trois fois de suite la même expérience avec le même succès, et l'impression devint telle, qu'il refusa de se prêter plus longtemps à l'expérience. On l'y engagea cependant encore une fois; le maître de la maison le saisit d'une part par un bras, et moi de l'autre. Le docteur recom-

mença son opération magique, et il nous échappa des mains, en protestant que la chaleur qu'il éprouvait devenait insupportable.

Le moment d'après, il nous dit qu'il se sentait couvert d'une sueur locale, qui s'échappait de toute l'étendue de la surface de la partie qui avait été affectée. J'y portai la main, toute la compagnie en fit autant, et on trouva effectivement sa chemise mouillée vers le milieu du dos et vers les épaules.

Après quelques moments de repos, le docteur Mesmer le prit en face, et posa deux doigts, un de chaque main, sur les deux parties latérales de la poitrine; il ressentit à des endroits, et même dans toute l'étendue de la poitrine, une impression semblable, mais un peu moins forte que les précédentes. Bientôt une chaleur incommode lui monta au visage, et nous vîmes son front tout couvert de sueur.

Frappé de plus en plus de ces phénomènes, le magnétisé voulut bien se prêter à ce que le docteur voulait tenter de nouveau sur lui : il présenta son doigt index et son pouce de chaque côté, les autres doigts restant fléchis dans la main. Le docteur lui présenta les mêmes doigts très près des siens, mais sans les toucher. Alors il commença par éprouver un petit frémissement, un espèce de chatouillement dans les paumes des mains. Ce chatouillement, fut suivi d'un engourdissement; la chaleur succéda bientôt, et ses mains furent couvertes de sueur, non cependant aussi abondante que celle que nous venions de remarquer sur son front et encore moins que celle qui avait imbibé sa chemise derrière les épaules[1] ».

Si cette relation est aussi vraie qu'elle paraît sérieusement dressée, il faut convenir que Mesmer montra ici plus de puissance qu'il n'en avait déployé jusque-là, et qu'il savait mettre en action le magnétisme animal en dehors de toutes conditions établies par lui-même dans son *Catéchisme*.

Il prétendait pouvoir rendre magnétique tout ce qu'il touchait dans cette intention : du papier, du pain, de la laine, de la soie, du cuir, des pierres, du

1. *Dictionnaire de merveille de la nature* par A. P. S. D. Tome II, page 337 à 241.

verre, l'eau, différents métaux, du bois, des chiens. etc. Ces diverses substances ainsi préparées, c'est-à-dire saturées de fluide, opéraient sur les malades comme aurait pu faire le magnétiseur lui-même. Mesmer pouvait donc se flatter de rendre aux amis du merveilleux l'équivalent des *anneaux magiques*, des *poudres de sympathie* et de tous ces talismans que Paracelse appelait les *boîtes conservatrices des influences célestes*. Son eau magnétisée valait au moins l'eau tirée du bienheureux Pâris pour les vieux jansénistes qui la regrettaient encore; elle purgeait mieux et pouvait voyager de même, car elle conservait partout où on l'expédiait l'entière efficacité de la vertu médicale dont on l'avait imprégnée.

Ces premiers succès de Mesmer dans la capitale y mettaient tous les cerveaux en ébullition. Les empiriques, les acolytes enthousiastes de tous les chercheurs de secrets, les amants solitaires des sciences occultes, les personnes pieuses qui, sans professer ouvertement le mépris des connaissances humaines, aiment à les voir primées et humiliées de temps à autre par quelques miracles, toute cette foule d'esprit bigarrés et excentriques, se délectaient aux triomphes d'un étranger qui, d'après ses débuts, paraissait homme à réaliser des prodiges comparables à ce que l'antiquité et le moyen âge ont raconté de plus étourdissant. Quant aux médecins, dont les succès de Mesmer compromettaient les intérêts, ils s'apprêtaient à combattre *pro aris et focis;* ils parlaient, avant tout examen, de mensonge et de fraude, injustice dont l'expérience n'a jamais pu les corriger, et qui leur a souvent porté malheur devant le public. Toutefois, quelques membres de la Faculté, moins fermes contre le charlatanisme,

ou même assez disposés à s'accommoder d'un charlatanisme fructueux allaient tournant autour de Mesmer dans les maisons qu'il fréquentait, et ne manquaient aucune occasion de se glisser *incognito* dans son traitement de la place Vendôme, afin de surprendre le secret de sa science ou de sa supercherie. Enfin, un petit nombre de savants, observateurs sérieux, estimant avec un poète, leur contemporain que,

> Croire tout découvert est une erreur profonde,
> C'est prendre l'horizon pour les bornes du monde [1],

ne dédaignaient pas non plus, mais dans un but plus louable, de suivre des opérations dont les résultats étranges pouvaient révéler, sinon un agent nouveau, du moins une propriété nouvelle dans l'un des agents naturels connus des physiciens.

CHAPITRE II

Mesmer entre en relations avec les corps savants. — Ses démarches près de l'Académie des sciences. — Son conflit avec la *Société royale de médecine*. — Sa retraite à Creteil.

Parmi le petit nombre de ces hommes instruits qui n'avaient pas cru devoir rejeter *à priori* le magnétisme animal, se trouvait le médecin Le Roy, alors président de l'Académie des sciences. Ayant suivi, l'un des premiers les expériences de Mesmer, il avait été frappé

1. Lemierre.

de certains résultats qui s'étaient produits sous ses yeux, Mesmer n'avait pas à se louer de l'Académie des sciences, qui n'avait pas répondu au mémoire adressé par lui aux divers corps savants de l'Europe. Cependant, Le Roy lui ayant offert sa médiation auprès de cette compagnie, s'il voulait faire une seconde tentative, Mesmer accepta ses bons offices et lui remit certaines propositions qu'il appelait ses *assertions relatives au magnétisme animal*. Le Roy se chargea de les présenter à l'Académie des sciences, et l'on convint du jour où ce rapport serait lu, afin que Mesmer pût assister à la séance.

Le Roy tint religieusement sa parole, et Mesmer, de son côté, fut très exact. Voici comment il raconte lui-même ce qui se passa :

« J'arrivai d'assez bonne heure pour voir se former une assemblée de l'Académie des sciences de Paris.

« A mesure que les académiciens arrivaient, il s'établissait des comités particuliers, où se traitaient sans doute autant de questions savantes. Je supposais avec vraisemblance que lorsque l'assemblée serait assez nombreuse pour être réputée entière, l'attention, divisée jusqu'alors, se fixerait sur un seul objet. Je me trompais : chacun continua sa conversation; et lorsque M. Le Roy voulut parler, il réclama inutilement une attention et un silence qu'on ne lui accorda pas. Sa persévérance dans cette demande fut même vertement relevée par un de ses confrères impatienté, qui l'assura positivement qu'on ne ferait ni l'un ni l'autre, en lui ajoutant qu'il était bien le maître de laisser le mémoire qu'il lisait sur le bureau, où pourrait en prendre communication qui voudrait. M. Le Roy ne fut pas plus heureux dans l'annonce d'une seconde nouveauté. Un second confrère le pria cavalièrement de passer à un sujet moins rebattu, par la raison péremptoire qu'on l'ennuyait. Enfin une troisième annonce fut brusquement taxée de charlatanerie par un troisième confrère, qui voulut bien susprendre sa conversation particulière tout exprès pour donner cette décision réfléchie.

« Heureusement il n'avait pas été question de moi en tout cela. Je perdis le fil de la séance, et réfléchissant sur l'espèce de vénération que j'avais toujours eue pour l'Académie des sciences de Paris, je conclus qu'il était essentiel pour certains objets de n'être vus qu'en perspective.....

« M. Le Roi me tira de ma rêverie en m'annonçant qu'il allait parler de moi. Je m'y opposai vivement, le priant de remettre la chose à un autre jour. « Les esprits, monsieur, me paraissent mal disposés aujourd'hui, lui dis-je. On a manqué d'égards pour vous, n'est-il pas à présumer qu'on en aurait encore moins pour un étranger tel que moi. A tout événement, je désire n'être pas présent à cette lecture. » Je serais sorti si M. Le Roy avait insisté.

« L'assemblée finit comme elle avait commencé; ses membres difilèrent successivement, il ne resta bientôt plus qu'une douzaine de personnes dont M. Le Roy éveilla suffisamment la curiosité pour qu'on me pressât de faire des expériences. L'enfantillage de me demander des expériences avant de se mettre au fait de la question, m'en aurait fait passer l'envie si je l'avais eue. Je m'excusai maladroitement sur ce que le lieu n'était pas convenable, plus maladroitement encore je me laissai entraîner, sans savoir m'en défendre, chez M. Le Roy, où M. A***, sujet à des attaques d'asthme, voulut bien se prêter à mes essais[1]. »

Prévenu comme il était contre les corps savants, dont pourtant il avait besoin de provoquer le jugement, favorable ou non, afin d'augmenter et d'entretenir le bruit que faisait déjà son système, Mesmer doit être véhémentement soupçonné d'avoir chargé la scène précédente de quelques traits de son invention. Ce qui reste établi, c'est le peu de bonne volonté que montra ce jour-là l'Académie des sciences à s'occuper, même sur la demande de son président, des *assertions* de Mesmer. Car, demander des expériences avant tout exposé de doctrines, c'est-à-dire sans savoir à quelle

1. *Précis historique des faits relatifs au magnétisme animal jusqu'en avril* 1781, Londres, 1781, p. 30-32.

vérification ces expériences pourraient servir, c'était le renversement de tout ordre logique, et Mesmer avait raison de blâmer cette conduite. Mais s'il avait raison dans le fond, il avait tort dans la forme en prétendant que, de la part de l'Académie, exiger des expériences sans un exposé préalable de doctrines était « un enfantillage. » C'était une manière illogique de procéder, et voilà tout.

Toutefois Mesmer n'était pas, en réalité, aussi fâché qu'il voulait le paraître. L'Académie des sciences, en se donnant un tort réel à son égard, le dispensait de lui en chercher d'imaginaires, ce qu'il fit très souvent, de l'aveu même des écrivains qui sont le plus favorables au magnétisme.

« Mesmer, dit Alex. Bertrand, au sujet de la scène qu'on vient de raconter, fit encore dans la suite quelques tentatives auprès de l'Académie des sciences; mais il est constant que, soit par maladresse, soit à dessein, il ne le fit jamais de manière à pouvoir être écouté[1]. »

Il faut pourtant convenir que cette fois il parut y mettre quelque bonne volonté. Suivons-le donc chez Le Roy, pour le voir procéder aux expériences qu'il a consenti à exécuter.

Quoique faites dans une maison particulière, ces expériences pouvaient avoir encore une certaine solennité, puisqu'il y avait là douze témoins, tous académiciens ou aspirants à l'Académie. Mesmer assure que la plupart de ces personnages se comportèrent comme des écoliers impertinents, et que, placés à quelque

1. *Du magnétisme animal en France et des jugements qu'en ont portés les Sociétés savantes, suivi de Considérations sur l'Extase dans les traitements magnétiques.* Paris 1826, p. 29.

distance derrière lui, ils ne cessèrent de ricaner pendant qu'il travaillait sur M. A***, le sujet bénévole de ses expériences.

Mais ce M. A*** lui-même ne valait guère mieux que les autres. Honteux de déclarer ce qu'il éprouvait sous les manipulations magnétiques de Mesmer, il se laissait paresseusement tirer les paroles de la bouche, et n'avait pas plutôt fait un aveu qu'il cherchait à le rétracter. Impossible d'imaginer un catéchumène plus rétif et plus dur à confesser.

« Je l'interrogeai, dit Mesmer, sur la nature des sensations que je lui occasionnais. Il ne fit aucune difficulté de me répondre qu'il sentait des tiraillements dans les poignets et des courants de matière subtile dans les bras; mais lorsque ses confrères lui firent ironiquement la même question, il n'osa leur répondre qu'en balbutiant et d'un manière équivoque. Je ne jugeai pas à propos de m'en tenir là : je procurai à M. A*** une attaque d'asthme : la toux fut violente. — Qu'avez-vous donc? lui demandèrent ses confrères d'un air moqueur. — Ce n'est rien, répliqua M. A***, c'est que je tousse ; c'est mon asthme, j'en ai tous les jours des attaques pareilles. — Est-ce à la même heure? lui demandai-je à mon tour et à haute voix. — Non, répondit-il, mon accès a avancé, mais ce n'est rien. — Je n'en doute pas, repris-je froidement, et je m'éloignai pour mettre fin à cette scène ridicule[1]. »

Toutefois Mesmer ne faisait là que ce qu'on appelle au théâtre une fausse sortie. Plusieurs témoins, des plus incommodes, étant partis, il offrit à ceux qui restaient une dernière expérience destinée à leur prouver que l'organisation de l'homme est sujette à des pôles. Ce fut encore M. A*** qu'on prit pour patient de cette

1. *Précis historique des faits relatifs au magnétisme animal jusqu'en avril* 1781, p. 33.

épreuve. Mesmer pria donc M. A*** de se mettre un bandeau sur les yeux.

« Cela fait, dit-il, je lui passai les doigts sous les narines à plusieurs reprises, et changeant alternativement la direction du pôle, je lui faisais respirer une odeur de soufre ou je l'en privais à volonté. Ce que je faisais pour l'odorat, je le faisais également pour le goût, à l'aide d'une tasse d'eau [1]. »

Si ces expériences, comme l'assure Mesmer, ont été bien constatées par l'aveu formel de M. A***, pourquoi donc ajoute-t-il « qu'il se retira peu satisfait de la compagnie avec laquelle il avait si désagréablement perdu son temps? » Il semble que, nonobstant les ricanements des uns et les rétractations pusillanimes des autres, il devait rester quelque chose d'une soirée où le magnétisme se serait manifesté par des effets aussi étranges que le dernier cité par lui, et cela dans la maison et en la présence du président de l'Académie des sciences.

A la vérité, Mesmer découvrit bientôt que Le Roy, jusqu'alors si bienveillant pour lui, était aussi esclave du respect humain que M. A*** lui-même. Étant allé rendre visite à M. de Mercy, ambassadeur d'Autriche, pour lequel il avait reçu des lettres de recommandation en quittant Vienne, il le trouva fort prévenu contre la valeur des expériences dont on vient de parler. Or l'ambassadeur, qui n'en avait pas été témoin, tenait ses renseignements de l'abbé Fontana, qui lui-même n'en parlait que d'après Le Roy.

A quelques jours de là, s'étant rencontré chez le comte de Maillebois avec cet apôtre infidèle du magné-

1. *Ibidem*, p. 33, 34.

tisme, Mesmer lui fit d'amers reproches. « Dans une juste indignation, dit-il, j'allai jusqu'à prononcer que je croyais devoir faire peu de fond sur un homme qui, après avoir embrassé de son propre mouvement la cause de la vérité, la soutenait aussi mal dans l'occasion. »

La présence de M. de Maillebois, et son savoir-vivre, arrêtèrent là une explication dont l'urbanité française aurait eu trop à souffrir.

Lieutenant général des armées du roi, et membre de l'Académie des sciences, le comte de Maillebois avait déjà vu en particulier Mesmer, et pris connaissance de ses *assertions*. Partant de ce point, il lui adressa des questions si réfléchies, et dès lors si flatteuses sur le genre, les effets et les conséquences de sa découverte, que Mesmer, pris par son faible, oublia insensiblement le procédé pour ne parler que de la chose, et ne songea plus aux griefs dont il venait de se plaindre. M. de Maillebois couronna son œuvre d'apaisement en exprimant les plus vifs regrets de n'avoir pu être témoin des expériences que ses confrères avaient dédaignées. C'était stimuler Mesmer à les recommencer en sa présence, et Mesmer était trop bien disposé alors pour lui refuser cette satisfaction.

Il y a grande apparence, même en prenant à la lettre le récit de Mesmer, qu'en cette circonstance il fut un peu dupe de la politesse d'un grand seigneur, chez qui l'homme de cour dominait l'académicien. Quoi qu'il en soit, au jour indiqué, M. de Maillebois arrivait chez Mesmer. Le Roy, qui était sans rancune, s'y rendait aussi, en compagnie de sa femme et d'un de ses amis. Mesmer avait pris soin de rassembler quelques malades. Il les magnétisa avec une énergie dont on peut

se faire une idée par l'intensité de l'effet produit. « L'un deux, nous dit-il, enflait et désenflait sous mes mains. »

Si Mesmer satisfit les personnes présentes à cette séance, il ne put les convertir assez pour en faire des apôtres du magnétisme, car il recueillit tout à la fois l'aveu de leur conviction et celui de la fausse honte qui les empêchait de la publier. « M. de Maillebois, dit-il, ne chercha point de subterfuge. Il convint avec candeur de son étonnement; mais en même temps il avoua qu'il n'oserait rendre compte à l'Académie de ce qu'il avait vu, dans la crainte qu'on ne se moquât de lui. M. Le Roy, très fort du même avis, me proposa de mettre la vérité en évidence par le traitement et la guérison de plusieurs malades. »

Mesmer, piqué au jeu, accepta cette proposition de l'académicien grand seigneur. Il prit l'engagement de traiter un certain nombre de malades dont l'état aurait été constaté d'avance par les médecins de la Faculté. Au mois de mai 1778, c'est-à-dire trois mois après son arrivée, il allait s'établir à deux lieues de Paris, au village de Créteil, après y avoir disposé une maison pour ses épreuves spéciales de traitement.

Le Roy et M. de Maillebois durent être fort satisfaits de l'engagement qu'ils avaient fait prendre à Mesmer; car le mettre à même de démontrer par un traitement médical la réalité de ses *assertions*, était le seul parti à prendre envers le novateur. Cependant, comme ils craignaient de s'être un peu trop avancés dans cette affaire, Le Roy et Maillebois se dérobèrent derrière l'Académie des sciences, qui elle-même se retrancha derrière la *Société royale de médecine*, plus particulièrement intéressée dans la question, puisqu'il s'a-

gissait d'une nouveauté à introduire dans l'art de guérir.

Mais il ne sera pas inutile, avant d'aller plus loin dans ce récit, de dire quelques mots de l'origine de ce dernier corps, dont l'existence n'avait rien d'officiel encore, et avec lequel Mesmer eut d'abord à compter.

La *Société royale*, qui devait porter plus tard le nom d'*Académie de médecine*, était un démembrement de l'ancienne Faculté de médecine de Paris, corporation justement célèbre pendant longtemps, et qui, représentée par ses docteurs-régents, exerçait et professait la médecine, examinait les candidats, conférait les grades, autorisait ou rejetait les remèdes nouveaux, avait en un mot pour attribution suprême d'encourager, d'éclairer et de diriger le progrès de la science médicale. Mais sur ce dernier point la Faculté de Paris s'était trouvée souvent en défaut. Chez elle, l'esprit de corps, étouffant l'esprit d'examen, avait dégénéré en une hostilité systématique contre toute idée ou toute découverte nouvelle. « C'était, dit Sabatier, avec une sorte de fanatisme qu'elle les rejetait de son sanctuaire, comme autant d'hérésies sacrilèges[1]. » Elle mettait à soutenir ses anciens dogmes une opiniâtreté qui ne savait fléchir ni devant les faits les mieux prouvés, ni devant les expériences les plus décisives. On rappelait avec amertume les arrêts obstinés qu'elle avait portés, à différentes époques, contre l'antimoine, l'opium, le mercure, le quinquina, et en général contre tout emploi de préparations chimiques

1. Sabatier (d'Orléans), *Recherches historiques sur la Faculté de médecine de Paris, depuis son origine jusqu'à nos jours*, 1835, in-8, p. 72-75.

dans la pratique médicale. De toutes parts des réclamations s'élevaient contre l'abus d'une omnipotence, que les parlements avaient dû briser plus d'une fois, en autorisant l'usage de remèdes que tout le monde, hors la Faculté, trouvait efficaces.

Tout récemment la même compagnie venait de signaler son esprit de résistance, ou pour mieux dire de proscription, contre les plus brillantes et les plus heureuses découvertes médicales, par la guerre à outrance qu'elle avait faite à l'inoculation. Cette guerre durait encore lorsque le roi Louis XV fut atteint de la petite vérole qui l'emporta. Dans les dispositions qui existaient déjà en haut lieu contre la Faculté, il ne pouvait arriver aucun événement plus malheureux pour elle. Si elle ne le comprit pas d'elle-même, on ne tarda guère à le lui faire comprendre. Voici comment on s'y prit pour tirer une côte à la Faculté pendant qu'elle dormait de son sommeil conservateur.

A peine monté sur le trône, Louis XVI et avec lui ses deux frères, le comte de Provence et le comte d'Artois, se firent inoculer le même jour. Pour rendre plus significative encore cette déclaration de principes, car c'en était une, on voulut que le fait fût publié officiellement. Dès lors, en vertu de la maxime,

Regis ad exemplar totus componitur orbis,

chacun de courir, les courtisans en tête, aux lieux où les inoculateurs distribuaient leurs piqûres. C'étaient là autant de coups de lance portés au cœur de la faculté.

Le gouvernement nouveau, de qui elle avait reçu la première et la plus profonde de ces blessures, ne devait pas s'en tenir là. Suivant la politique de mouve-

ment qu'il avait adoptée, les vieilles corporations, avec leurs statuts, leurs règlements et leurs privilèges, l'entravaient sans cesse dans sa marche et dans son action. Bien décidé à en finir avec elles, il ne pouvait ménager la plus impopulaire, celle qui, se considérant comme inviolable, sacrifiait tout à un intérêt de conservation mal entendu, et continuait imperturbablement, après tant de démentis reçus de l'expérience, à donner ses aphorismes comme les colonnes d'Hercule de la science médicale. La Faculté avait donc mérité d'être traitée comme les maîtrises et les jurandes. Si on ne la détruisit pas nominalement, on la dépouilla de son principal caractère et de ses plus importantes attributions, en appelant à côté, ou même au-dessus d'elle, un autre corps à représenter la médecine et à en régler les progrès. Ce corps nouveau, dont les éléments ne pouvaient toutefois être pris que dans son sein, et qui devait avoir une existence indépendante de la sienne, fut la *Société royale de médecine*.

Par un arrêt du conseil d'État, en date du 9 avril 1776, le roi créa la *Société royale de médecine*, qui devait se réunir une fois par semaine, et se composer de six docteurs en médecine, d'un inspecteur-directeur et d'un commissaire général.

Une mesure aussi grave avait été prise sans que la Faculté eût été consultée, sans qu'on eût demandé son avis, sans même qu'on s'en fût rapporté uniquement à son choix pour la nomination des docteurs qui devaient composer la nouvelle société. Cependant, n'osant ou ne voulant pas réclamer, la Faculté se contenta de nommer quatre commissaires pour s'entendre avec de Lassonne, nommé directeur de la *Société de médecine*, et elle se tint en éveil.

« La commission nommée par l'arrêté du 9 avril 1776 devint peu à peu, dit Sabatier, le centre vers lequel convergèrent ceux des médecins qui désiraient et sentaient la nécessité d'une réforme dans l'enseignement comme dans les usages de l'école. La Faculté vit donc s'élever dans l'ombre une société rivale qui s'accrut bientôt, et prit en moins de deux ans une extension spontanée. Alarmée de ces progrès, la Faculté prit, le 11 avril 1778, un arrêté par lequel elle ordonnait la dissolution immédiate de la société. Cependant, par prudence, elle en suspendit l'exécution. Mais voilà que bientôt l'hydre grandissant toujours et multipliant ses têtes, s'annonça au monde en présentant le *Tableau des membres de la Société royale de médecine*, composée de deux présidents, d'un directeur général, d'un secrétaire perpétuel; plus, de vingt-quatre associés ordinaires de l'université de médecine de Montpellier, de onze facultés avec lesquelles elle disait avoir contracté une association; de soixante associés regnicoles et de soixante étrangers. Elle annonçait devoir s'occuper de tout ce qui concerne la médecine pratique, et des questions de doctrine les plus importantes. Mais ce qui mit le comble à l'étonnement, et je dirais presque à l'indignation de la Faculté, fut de voir vingt-huit de ces docteurs, enfants ingrats et rebelles, faire partie de cette association et oser le laisser savoir. Enfin, pour compléter cette série de disgrâces, le roi faisait mander presque en même temps à la Faculté de donner son avis sur les lettres patentes à accorder à la *Société royale de médecine*[1]. »

Ce sont là jeux de prince; mais celui-ci était cruel. Il faisait souvenir de cette bonne raillerie du roi Assuérus, ordonnant à son ministre Aman d'habiller de la pourpre le Juif Mardochée, et de conduire par la bride le cheval, pompeusement orné, sur lequel était monté ce rival triomphant. Cependant la Faculté, qui, forte de l'ancienneté de ses privilèges, se regardait comme aussi inviolable que les prérogatives mêmes de

1. *Recherches historiques sur la Faculté de médecine de Paris*, pages 85, 86.

la puissance royale, crut devoir agir en conséquence, et voici la fin de l'histoire.

« Le jour n'était pas pris encore où la Faculté entière devait être convoquée pour répondre à la demande du roi, lorsque le 22 juin 1778, à l'assemblée ordinaire des professeurs et des régents de l'école, un d'eux déposa sur la table une lettre imprimée par laquelle la Société de médecine envoyait ses invitations à une séance publique qu'elle annonçait pour le 30 du même mois. Oubliant alors la prudence et n'écoutant que l'impulsion du moment, la Faculté, séance tenante, rendit un décret par lequel elle déclarait déchus de leurs grades et de leurs privilèges tous ceux de ses membres qui, avant le 30 juin, ne seraient pas venus abjurer leurs erreurs auprès du doyen, et promettre de renoncer à la prétendue Société de médecine. Défense fut faite à cette société de tenir sa séance, et, chose remarquable, la séance, en effet, n'eut pas lieu. Après avoir publié le décret, la Faculté écrivit au garde des sceaux pour qu'il lui fût permis de poursuivre juridiquement les auteurs et distributeurs des lettres d'invitation. Elle croyait avoir triomphé déjà. Trois jours après, elle reçut cette réponse adressée à Desessarts, doyen, par M. de Miromenil : « J'ai reçu, monsieur, votre lettre du 24 de ce mois; il est fâcheux que l'aigreur de quelques jeunes docteurs ait échauffé les esprits de la Faculté. Elle n'aurait pas dû se laisser animer au point de faire un décret attentatoire à l'autorité du roi, et contre lequel Sa Majesté ne peut se dispenser de sévir, etc. » En effet, presque en même temps, un huissier vint apporter à la Faculté signification d'un arrêt du conseil d'État, en date de Versailles, le 26 juin 1778, d'après lequel le roi cassait le décret rendu contre les docteurs membres de la Société de médecine, ordonnait à l'huissier chargé de la signification de le biffer sur les registres de la Faculté, faisait défense d'y donner suite ou d'en produire de pareils; enjoignait à la Faculté de ne troubler en aucune manière les assemblées soit publiques, soit privées de la Société royale; lui intimait l'ordre de donner incessamment ses observations sur le projet des lettres patentes concernant cette société, et rendait le doyen personnellement responsable de l'exécution dudit arrêt[1]. »

1. Sabatier. Ouvrage cité, pages 86, 87.

Ainsi Louis XVI, qu'on nous représente comme un roi si débonnaire, tenait fortement à sa plaisanterie. La Faculté ouvrit enfin les yeux sur la situation dangereuse qu'on lui avait faite, et que ses témérités avaient encore si fatalement aggravée. Elle essaya de fléchir avec honneur devant l'autorité royale, mais il était trop tard; elle ne vécut plus que d'une existence amoindrie, et se vit définitivement dépouillée de ses attributions académiques au profit de la *Société de médecine*, qui obtint ses lettres patentes au mois d'août 1778.

Cette petite révolution dans la science officielle s'opérait au moment même où Mesmer entreprenait à Créteil le traitement de ses malades. Il aurait pu se faire des appuis en se prononçant pour l'un ou l'autre des deux partis qui divisaient le corps médical ; mais il ne songea pas à ce moyen, ou ne voulut pas en essayer. Au reste, c'eût été à la Société nouvelle, censée représenter le mouvement et le progrès de la science, que le novateur aurait dû logiquement se rallier. Or cette Société, pressée de donner signe de vie avant même d'être constituée, avait tenu à prouver qu'elle n'était guère plus favorablement disposée que l'ancienne Faculté envers le magnétisme animal.

Mesmer était à peine établi depuis quelques jours à Créteil, avec ses malades, que la *Société de médecine* lui donna de ses nouvelles. Il apprit, indirectement, qu'elle avait chargé une commission de se présenter chez lui très prochainement et à l'improviste. Mesmer se rendit sur-le-champ à Paris, pour savoir ce que cela voulait dire. On lui répondit que cette commission n'avait été nommée que pour satisfaire à une demande formée en son nom. Il désavoua des démarches faites,

assurait-il, à son insu, et protesta énergiquement contre le projet d'une telle inspection.

Le procédé était assez blessant dans la forme, et l'on mit un empressement significatif à se prévaloir de la vivacité des protestations de Mesmer pour le renvoyer avec une brusquerie injurieuse. L'un des membres de la Société avec lesquels il avait cette explication, le médecin Desperrières, la termina en lui déclarant qu'on ne prenait intérêt ni à ses traitements, ni à sa découverte, ni à sa personne, et qu'au surplus, il trouverait en rentrant chez lui la réponse de la *Société royale de médecine*.

En effet, de retour à Créteil, Mesmery reçut la lettre suivante :

« *M. Vicq-d'Azyr, secrétaire perpétuel de la société royale de médecine de Paris, à M. Mesmer*

Paris, le 6 mai 1778.

« La Société royale de médecine m'a chargé, monsieur, dans la séance qu'elle a tenue hier, de vous renvoyer les certificats qui lui ont été remis de votre part, *sous la même enveloppe, que l'on a eu soin de ne pas décacheter*. Les commissaires qu'elle a nommés, *d'après votre demande*, pour suivre vos expériences, ne peuvent et ne doivent donner aucun avis sans avoir auparavant constaté l'état des malades par un examen fait avec soin. Votre lettre annonçant que cet examen et les visites nécessaires n'entrent pas dans votre projet, et que, pour y suppléer, il nous suffit, suivant vous, d'avoir la parole d'honneur de vos malades et des attestations, la compagnie, en vous les remettant, vous déclare qu'elle a retiré la commission dont elle avait chargé quelques-uns de ses membres à votre sujet. Il est de son devoir de ne porter aucun jugement sur des objets dont on ne la met pas à portée de prendre une pleine et entière connaissance, surtout lorsqu'il s'agit de justifier des assertions nouvelles. Elle se doit à elle-même cette circonspection, dont elle s'est toujours fait et se fera toujours une loi.

« Je suis très parfaitement, monsieur, etc. »

Vicq-d'Azyr.

Six jours après, Mesmer répondit par une lettre très polie et très respectueuse à cette sèche missive de Vicq-d'Azyr. Il déclarait dans cette réponse, que c'était sans son aveu qu'avait été faite la demande d'une commission pour examiner ses malades et suivre son traitement.

D'après ce que l'on connaît déjà du caractère de Mesmer, dont l'irritation aurait du être portée au comble par la lettre si tranchante de Vicq-d'Azyr, on doit être étonné de trouver son ton si radouci. Tant de politesse, de respect et d'aménité confirment une opinion commune à plusieurs de ses biographes et qui est aussi la nôtre, c'est que Mesmer, dans le fond, peu désireux d'entretenir avec les corps savants de trop bonne relations, qui auraient pu devenir embarrassantes pour lui, était plutôt content qu'indigné des griefs qu'il avait à leur reprocher. La *Société de médecine* allait au devant d'une rupture, mais elle s'y prenait brutalement tandis que Mesmer, plus adroit et plus politique, affectait toujours de ménager les formes, comme on va le voir encore dans les deux pièces suivantes qui terminent cette corspondance.

« *M. Mesmer à M. Vicq-d'Azyr, secrétaire perpétuel de la Société royale de médecine de Paris.*

Créteil, le 18 août 1778.

« Ne doutant pas, monsieur, que MM. de la *Société royale* n'aient pris connaissance de la réponse que j'ai eu l'honneur de leur faire, par votre médiation, le 12 mai dernier, et les traitements que j'ai entrepris à Créteil devant finir avec ce mois, je m'empresse d'inviter ces messieurs à venir s'assurer par eux-mêmes du degré d'utilité du principe dont j'ai annoncé l'existence. Si vous avez la bonté, monsieur, de m'annoncer le jour et l'heure où ils voudront bien m'honorer de leur visite, je

serai disposé à les recevoir et à leur répéter l'assurance de mes respectueux sentiments.

« J'ai l'honneur d'être, etc. »

Voici maintenant quelle fut la réponse de la *Société de médecine.*

« *M. Vicq-d'Azyr, secrétaire perpétuel de la Société royale de médecine de Paris, à M. Mesmer.*

Paris le 27 août 1778.

« J'ai communiqué, monsieur, la lettre que vous m'avez écrite, à la *Société royale de médecine.* Cette compagnie, qui n'a eu aucune connaissance de l'état antérieur des malades soumis à votre traitement, ne peut porter aucun jugement à cet égard.

« J'ai l'honneur d'être, etc. »

Tout cela, du reste, était plus nuisible à la Faculté de médecine qu'à Mesmer lui-même. C'était elle, en effet, qui avait constaté l'état des malades qu'il avait emmenés avec lui à Créteil. Elle avait donné elle-même ces certificats et ces attestations que la *Société royale de médecine* renvoyait dédaigneusement *sans les avoir lus et sous la même enveloppe.* C'était donc la Faculté qui, en réalité, se trouvait atteinte par-dessus Mesmer, par un procédé dont le sens le mieux marqué était qu'on ne voulait compter pour rien les attestations et constatations qu'elle avait faites. Quant à la conduite bizarre, et en apparence si inconséquente, de la *Société de médecine* envers Mesmer, qu'elle prétend aller visiter à Créteil lorsqu'il ne le veut pas, et qu'elle ne veut plus visiter lorsqu'il le demande, c'est un point dont l'explication ne pouvait pas être plus à l'avantage de cette compagnie.

En résumé, grâce à un mauvais vouloir de part et d'autre, aucun rapport ne put s'établir entre la *Société de médecine*.

En désespoir de cause, Mesmer essaya de faire examiner par deux docteurs, membres de la *Société de médecine*, une jeune malade affectée d'épilepsie. MM. Andry et Mauduit (ce dernier s'occupait pourtant d'une manière spéciale d'applications de l'électricité à la médecine), ne purent seulement s'entendre pour constater l'état de la malade, et Mesmer n'envoya plus de malades à MM Andry et Mauduit pour les examiner.

Ce résultat faisait prévoir celui qui attendait Mesmer devant l'Académie des sciences.

Il écrivit à Le Roy, président de cette Académie, pour l'inviter à faire examiner les malades qui étaient soumis à son traitement à Creteil. Mais sa lettre au directeur de l'Académie des sciences resta sans réponse. En effet, comme le Roy se disposait à en donner lecture à la compagnie, il fut interrompu par Vicq-d'Azyr et Daubenton, le collaborateur de Buffon, qui, s'étant fortement opposés tous les deux à ce qu'on s'occupât de la découverte de Mesmer, entraînèrent à leur avis la majorité des membres présents.

C'était là une belle occasion offerte à Mesmer d'en appeler au public, et il la saisit avidement. Se référant à la lettre qu'il avait adressée à Le Roy, et qui semble impliquer quelques conventions antérieures entre lui et l'Académie des sciences, Mesmer a pu dire avec assez d'apparence de raison :

«Il est évident : 1° que j'ai recherché l'Académie des sciences de Paris; 2° que j'ai fait des expériences et traité des malades

pour opérer sa conviction; 3° qu'elle ne s'est pas mise fort en peine d'être convaincue.

« Je n'en veux pas davantage[1]. »

Ce « *je n'en veux pas davantage* » est caractéristique; il traduit plus littéralement que Mesmer ne le pensait sans doute, les véritables intentions qui le dirigeaient en s'adressant aux Académies. Un jugement entièrement favorable de leur part l'aurait sans doute flatté, mais il avait compté et spéculé sur un refus. Ce n'était pas, en effet, avec les médecins qu'il entendait traiter, mais avec le gouvernement.

« De l'histoire des relations de Mesmer avec la Société royale de médecine, il résulte assez clairement pour moi, dit Alex. Bertrand, que Mesmer ne se souciait pas que l'affaire se passât uniquement entre elle et lui; il voulait que le gouvernement intervînt directement dans l'examen qui devait être fait de sa découverte. Que serait-il résulté, en effet, d'un rapport favorable de la Société royale de médecine? Rien de nouveau pour lui : il aurait été déclaré qu'on avait observé de bons effets de sa nouvelle méthode de traitement, et on lui aurait donné légalement le droit de continuer ses procédés : mais, d'une part, le public était assez convaincu de l'utilité de son remède, et il n'était embarrassé que du nombre des malades qui s'adressaient à lui; d'un autre côté, on n'avait point cherché jusque-là à l'inquiéter, en lui disputant le droit d'établir des traitements chez lui, quoique, d'après les lois existantes, il n'eût dû distribuer au public un remède qu'il faisait payer, qu'autant que ce remède eût été approuvé par la Société. Au reste, il n'aurait peut-être pas mieux demandé que de se voir disputer le droit dont il jouissait; car il eût bien fallu alors que le gouvernement fût entré dans la querelle, et eût demandé des commissaires nommés ou au moins autorisés par le roi, et qui auraient pu, en rendant compte de ce qu'ils auraient observé, lui faire obtenir plus immédiatement les grâces sans lesquelles il ne vou-

1. *Précis historique des faits relatifs au magnétisme animal* page 40.

lait point entendre parler de communiquer son secret. C'était à obtenir ces grâces qu'il tendait uniquement. Ses intentions sont assez clairement manifestées dans quelques passages de ses écrits : « Il ne faut, dit-il quelque part, ni le dissimuler, ni l'oublier, les difficultés entre les savants et moi ne proviennent que de ce que je me contente d'invoquer leur témoignage, en les pressant *uniquement* de constater et confesser hautement l'existence et la réalité de ma découverte : ils voudraient en être les arbitres, les juges, les dispensateurs; leur tribunal est tout, et la vérité ne leur est rien s'ils n'en peuvent tirer avantage pour leur gloire ou leur fortune; périsse l'humanité plutôt que leurs prétentions ! » Tout le monde sentira combien un pareil langage est inconvenant et injuste. Il dit ailleurs : « Je dois être protégé, je désire l'être; mais c'est par le *monarque*, père de ses peuples; par le *ministre* dépositaire de sa confiance; par les lois, amies de l'homme juste et utile. Tout protecteur digne de ce nom ne me verra jamais rougir de la qualité de protégé; mais je ne le serai jamais ni ne veux jamais l'être d'un tas de petits importants, qui ne connaissent la valeur de la protection que par le prix infâme qu'elle leur a coûté. « Certes la protection de *petits importants* est insupportable à tout homme d'honneur, mais ce n'est pas là ce dont il était question; et, pour un savant qui s'annonce comme possesseur d'une découverte utile à l'humanité, je crois que la protection des savants est bien autrement honorable que celle des grands et des ministres. Mais il faut l'avouer, elle n'est pas aussi lucrative; et malheureusement Mesmer a montré dans toute circonstance qu'il calculait les intérêts de sa fortune et non ceux de sa gloire[1]. »

Il est extrêmement regrettable pour l'histoire de cette première époque du magnétisme animal, que la *Société royale de médecine* et l'*Académie des sciences* n'aient pas déjoué le calcul de Mesmer par une conduite opposée à celle qu'elles ont tenue. On connaîtrait du moins leur opinion motivée sur les traitements faits à Creteil. Mesmer resta sans contradicteur sérieux lorsqu'il produisit devant le public ses *attestations*,

1. Alex. Bertrand : *Du Magnétisme animal en France*, p. 30-32.

dont quelques-unes sont signées de noms très honorables. Elles se rapportaient à un certain nombre de cures annoncées comme telles par le novateur, et sur la réalité desquelles on n'a maintenant aucun moyen de se prononcer. Trois personnes très dignes de considération affirmèrent par écrit avoir été guéries par les passes magnétiques. Fallût-il rabattre beaucoup du succès de Mesmer dans ces cas particuliers, et réduire ses cures à un *soulagement temporaire*, seul bien qu'il avoue lui-même avoir pu procurer à la plupart de ses autres malades il y avait intérêt à examiner si ce bien-être devait réellement être attribué à son système médical.

Mesmer revint à Paris, n'ayant pour lui, dit-il, que le témoignage de sa conscience et quatre de ses malades, qu'il continua à traiter, *pour ne pas rompre entièrement le fil de ses opérations*. Du reste, il affecta désormais de travailler avec le moins de publicité possible. Cela ne veut pas dire toutefois qu'il boudât le public; il ne boudait que ce qu'il appelait « la tourbe académique. » S'il faut prendre ses paroles à la lettre, vers la fin de septembre 1778, il était abandonné, fui, dénigré, honni par tout ce qui tenait aux sciences. Mais il lui restait le droit de se plaindre, et il s'en servit.

On peut déjà en juger par la manière dont il exagère son isolement. Dans ce vaste désert qui se serait fait, s'il faut l'en croire, autour de cet excommunié du monde académique, on est fort étonné de le voir entrer en relation coup sur coup avec Lieutaud, premier médecin du roi, et avec de Lassonne, premier médecin de la reine, tous deux membres de l'Académie des sciences, et tous deux *presidents* de la *Societé royale de médecine*. Enfin à cette même époque, il fait la connaissance

de Deslon, premier médecin du comte d'Artois et docteur-régent de la Faculté de médecine de Paris.

Sa liaison et sa rupture avec ce dernier personnage, qui, après avoir été son lieutenant, se constitua plus tard son rival formant une péripétie importante dans l'histoire du mesmérisme, nous la raconterons bientôt avec les détails nécessaires. Mais nous devons préalablement faire connaître une nouvelle invention de Mesmer. Par cette création, la plus théâtrale qu'il eût encore imaginée pour la mise en œuvre de son système, le magnétisme animal, joignant à la musique, dont il faisait déjà usage, le décor et le point de vue, peut se flatter de combiner désormais tous les enchantements de l'Opéra.

CHAPITRE III

Le baquet. — Description des crises magnétiques. — Mesmer et Deslon. — Le dîner des docteurs mesméristes. — Les vingt-sept propositions de Mesmer. — La Faculté de médecine cite Deslon dans son assemblée générale. — Retraite de Mesmer à Spa.

Tandis que le grand homme méconnu et vilipendé reprenait silencieusement *le fil de ses opérations*, ses plaintes, qui trouvaient des échos éclatants, parce que, aux yeux de beaucoup de gens, elles paraissaient fondées, faisaient au moins autant de bruit que les épigrammes lancées contre lui par « la tourbe académique. » Attaqué, défendu, honni, glorifié, l'effet était toujours avantageux pour sa gloire, car c'était le même

nom que ballottait l'opinion publique. Tous les grelots de la renommée sonnaient à la fois pour le solitaire de la place Vendôme. Il était chansonné dans les carrefours, et le mouleur Curtius le plaçait dans son cabinet de figures de cire, entre M. de Voltaire, le roi de Prusse et la fille Salmon. Aussi, en très peu de temps, les quatre malades qu'il avait ramenés de Créteil s'étaient tellement multipliés, que Mesmer et son valet-adjudant ne pouvaient plus suffire aux passes magnétiques. Il lui fallut donc chercher un moyen de magnétiser collectivement cette nombreuse clientèle. C'est alors que son cerveau fécond enfanta le *baquet*.

Que l'Allemagne cesse maintenant de s'enorgueillir de sa conception merveilleuse ! Si elle a découvert ou retrouvé le magnétisme animal, c'est en France, c'est à Paris que cette invention a dû être transplantée, pour y recevoir son accroissement, son amplitude et son instrument. Le *baquet* est le nom sous lequel le mesmérisme est resté dans l'imagination populaire. Les magnétiseurs modernent affectent, il est vrai, d'en parler comme d'un procédé indifférent ; mais laissez dire ces adeptes pusillanimes qui n'ont pas le courage du charlatanisme transcendant de leur maître. Ne prenez en aucune considération ce que dit Mesmer lui-même, quand il lui plaît d'imprimer qu'il « renoncerait au baquet s'il était en possession d'un logement assez vaste pour traiter tous ses malades [1]. » C'est là une pure boutade, le caprice orgueilleux d'un maître qui a peur d'être confondu avec le *servum pecus* de ses copistes, ou peut-être l'insinuation adroite d'un ambitieux qui aspire à être logé et entretenu dans un palais du roi.

1. *Précis historique.*

Croyez, en tous cas, que notre homme rendait trop justice à son invention, et connaissait trop bien le public sur lequel elle devait si poétiquement agir, pour penser un seul mot de ce qu'il disait. Le mesmérisme, en effet, n'est rien sans le baquet. Le mesmérisme sans baquet, ce serait la religion sans symboles, la noblesse sans blason, la poésie sans images, la rhétorique sans figures, la diplomatie sans protocole, la géométrie sans axiomes et la médecine sans cliniques.

La merveilleuse invention du baquet servit au delà de toute mesure les intérêts du docteur magnétisant. Ne pouvant plus magnétiser chacun individuellement, Mesmer plaçait ses malades par groupes de dix à quinze personnes, auquelles il administrait collectivement la panacée de ses gesticulations salutaires. L'influence fut dès lors très considérable à l'hôtel de la place Vendôme. On n'était jamais certain d'y trouver place qu'autant que l'on avait eu la précaution de faire retenir d'avance un baquet pour soi et ses amis. La location préalable de ce baquet avait un autre avantage. On choisissait d'avance ses partenaires et ses vis-à-vis pour la béatification magnétique; et cette circonstance de se trouver en compagnie d'amis ou de personnes sympathiques, ne pouvait d'ailleurs que seconder l'action bienfaisante du fluide collectivement distribué. Quand on avait ainsi retenu sa place pour la séance magnétique, on allait trouver ses amis et on leur disait : « Serez-vous des nôtres du soir? *J'ai mon baquet.* » A peu près comme on dit aujourd'hui : « Viendrez-vous lundi à l'Opéra? J'ai ma loge. »

Mais il est temps de donner une description précise de ce fameux système. Les traits du tableau que nous allons tracer sont empruntés aux descriptions que l'on

trouve dans les ouvrages de Mesmer et dans les écrits contemporains. Le *Catéchisme du magnétiseur*, publication de cette époque même, renferme à ce sujet des détails auxquels nous nous conformerons scrupuleusement.

Au milieu d'une vaste salle, doucement éclairée par un demi-jour, voyez-vous plusieurs personnes assises autour d'une table ronde, qui forme le couvercle d'une caisse circulaire faite de bois de chêne, élevée d'un pied et demi et ayant six pieds de diamètre? Cette caisse ou cette cuve est ce qu'on nomme le baquet. Il est rempli d'eau jusqu'à une certaine hauteur et contient au fond un mélange de verre pilé et de limaille de fer! Sur ces matières reposent des bouteilles remplies d'eau, et rangées symétriquement de telle sorte que tous les goulots convergent vers le centre; d'autres bouteilles disposées en sens opposé, partent du centre et rayonnent vers la circonférence. Voilà ce que cache habituellement le couvercle du baquet, autour duquel les malades sont assis dans le recueillement d'une foi profonde. Quand le baquet est *à sec*, ce qui peut être une variante accidentelle du mystère magnétique, ce sont les mêmes dispositions intérieures et les mêmes ingrédients, à l'eau près. Enfin, pour augmenter l'intensité des effets attendus, on a souvent muni le baquet de plusieurs lits de bouteilles superposées, mais en observant toujours la double symétrie des goulots convergents et des goulots divergents, condition fondamentale!

Ce couvercle est percé de trous par lesquels sortent, d'espace en espace, des baguettes de verre ou de fer, mobiles et coudées, dont une extrémité plonge dans l'eau, et l'autre extrémité, terminée en pointe, se di-

rige et s'applique sur le corps des malades. Ceux-ci formant quelquefois plusieurs rangs, ou pour mieux dire, plusieurs cercles concentriques autour du baquet, les baguettes sont plus ou moins longues, afin que tous, d'un peu plus près ou d'un peu plus loin, puissent pomper en même temps et par une voie également directe, dans le réservoir de vie.

C'est qu'en effet le baquet, préparé comme nous l'avons dit, est le bassin où se condense le magnétisme animal, le fluide vital par excellence, et qui tendant à s'équilibrer par le rayonnement, va bientôt s'épancher dans tous ces corps malades en émanations salutaires et fortifiantes.

D'où vient pourtant ce fluide accumulé dans le baquet et qui doit venir circuler de là dans le corps des malades? Ni les adeptes ni le maître n'ont jamais pu, hélas! répondre clairement à cette question, bien simple, mais bien essentielle. Ce n'est que quatre-vingts ans après, que les physiologistes de notre temps pourront, grâce à l'*hypnotisme*, se rendre compte des effets provoqués par ce fantastique attirail sur le système nerveux des patients.

Jusqu'ici pourtant vous ne pouvez remarquer encore aucun effet bien sensible du magique appareil. Sauf un petit nombre de personnes douées d'une rare susceptibilité de nerfs, et chez lesquelles l'imagination, vivement portée vers la crainte ou l'espérance, peut produire quelque fugitive sensation, tous les malades, tranquillement assis autour du baquet, sont dans un calme parfait. Leur air d'attente impassible ou d'ennui résigné, joint à leur immobilité physique et surtout à l'instrument qu'ils tiennent en main, les fait ressembler à autant de bons bourgeois qui pêcheraient mélan-

coliquement à la ligne. Mais attendez la suite des opérations. Une longue corde partant du baquet vient enlacer d'un pli chaque malade sans le serrer, et établir entre eux la communication magnétique. Mesmer prétend que par cette corde le fluide, après avoir pénétré dans le corps des malades, retournera au réservoir, pour en ressortir et y rentrer indéfiniment sans déperdition. Par elle aussi et surtout, le fluide, jusqu'à présent inerte ou à peu près, va se mettre en mouvement. Cette corde est une chaîne conductrice, mais dont il faut que le magnétiseur soit lui-même un chaînon. « Alors, dit un des premiers et des plus fameux disciples de Mesmer[1], il n'y a plus d'imagination qui tienne ; elle a beau faire pour ou contre, elle ne peut pas plus empêcher l'électricité animale de se produire, que nous ne pouvons empêcher l'électricité artificielle de s'étendre également sur un conducteur quelconque. »

Un petit nombre de ces sujets mis à la chaîne ne témoigne pourtant, et n'a même conscience d'aucun effet éprouvé ; c'est ordinairement le cas de ceux qu'on magnétise pour la première fois. Pour qu'ils sentent le bien qui leur est fait, pour qu'ils participent sciemment à la communion magnétique, il est nécessaire que Mesmer les soumette aux passes et manipulations que nous avons décrites plus haut. Mais ceux qui ont déjà été magnétisés un certain nombre de fois, peuvent se passer des attouchements du maître. Ils n'ont qu'à s'abandonner au courant du fluide que le baquet leur envoie, par la corde commune qui les relie et par les tringles de fer qu'ils

1. Le marquis de Puységur.

tiennent appuyées, l'un sur la poitrine, l'autre sur l'oreille, celui-ci sur le front, celui-là sur l'estomac, un dernier en tout autre endroit indiqué comme siège du mal.

Les magnétisés de cette catégorie n'en sont encore qu'au deuxième ciel du paradis magnétique. Leur état se manifeste par des éclats de rire, par des bâillements, des frissons ou des sueurs; mais le plus souvent, ce qui est un symptôme heureux entre tous, par des émotions et des agitations d'entrailles d'un caractère facile à comprendre, quand on sait que Mesmer commençait presque toujours par administrer aux patients une potion laxative de crème de tartre.

Au troisième ciel sont les initiés qui, comme les précédents, ont déjà ressenti, mais plus souvent et profondément les influences du baquet. Plus ils ont été *remués par l'agent de la nature*, plus ils offrent des corps perméables et dociles à sa puissance. Ici la scène s'anime. On crie, on pleure, on s'endort, on s'évanouit. La sueur coule par tous les pores; les éclats de rire deviennent plus saccadés et les frissons plus convulsifs. Sur tous les bancs circulaires, ce sont mille gestes bizarres, mille attitudes diverses, effrayantes ou grotesques.

Mesmer préside à toutes ces scènes, il en règle les variations et les progrès; mais là ne se borne pas son action. Soit que, retiré et assis dans un coin de la salle, il fasse entendre les sons pénétrants et suaves de son *harmonica;* soit que, debout et éblouissant sous son habit lilas et son jabot de Malines, il promène sur ses sujets des regards fascinateurs; soit qu'il circule à pas mesurés autour du baquet magique, distribuant ses secours à qui en a besoin, présentant à celui-ci la

pointe de sa baguette, à celui-là ses doigts pour activer le mouvement d'un fluide trop paresseux, non seulement il est l'enchanteur suprême qui distribue le charme, mais il prend de sa personne une part active, et la plus grande part, à l'œuvre de l'enchantement. C'est par lui que l'action du drame va bientôt monter à son zénith et que s'accomplira le grand mystère du magnétisme animal.

Les patients entrent en *crise*, c'est-à-dire dans une violente attaque de nerfs. Les femmes, toujours les plus sensibles à tous les magnétismes du monde, présentent les premières ces nouveaux et sinistres symptômes, qui s'ajoutent aux précédents. Ce sont des gémissements douloureux accompagnés de torrents de pleurs et entrecoupés de hoquets effrayants. Les jambes fléchissent, la respiration est râleuse, la face hippocratique; on croirait à une suffocation prochaine. Mais, tout à coup, par une convulsion suprême tous ces moribonds se raniment; les corps se renversent, se crispent, puis se relèvent par des mouvements tétaniques. Des joies soudaines éclatent, joies plus attristantes que les cris de douleur. On se cherche, on se fuit, on s'embrasse avec délire, on se repousse avec horreur. Les plus jeunes femmes sont en proie à une fureur démoniaque. Mesmer saisit à bras-le-corps les plus endiablées et les emporte dans une pièce voisine.

Cette pièce, appelée la *salle des crises*, ou l'*enfer aux convulsions*, a été préparée pour sa destination spéciale, c'est-à-dire *soigneusement matelassée*. Les jolies et délicates énergumènes qu'on y abandonne après les avoir délacées, pourront s'y livrer impunément à leurs plus frénétiques ébats. Leurs corps bondis-

sants ne retomberont que sur des coussins moelleux; leurs membres et leurs têtes n'iront battre que contre des murs rembourrés de tentures épaisses et convenablement ouatées. Cela vaut certainement mieux que les blocs de pierre et les barres de fer des anciens convulsionnaires jansénistes.

Tant de coussins et de matelas devraient servir aussi à éteindre au dehors les cris, aussi étranges que les mouvements, dont cette salle était le théâtre. Quoi qu'il en soit, Mesmer ne souffre pas d'autre magnétiseur que lui dans ce boudoir de possédées. C'est lui qui a provoqué les crises, parce qu'il les a jugées nécessaires; c'est à lui de les tempérer et de les conduire à l'heureuse terminaison qui sera le triomphe de son traitement médical. Il est donc seul, mais il suffit à tout et à toutes. Il se multiplie; il passe incessamment d'une patiente à l'autre, enjambant les moins souffrantes, sur lesquelles il étend sa magique baguette, s'arrêtant devant les plus tourmentées et enfonçant ses regards dans leurs yeux, en même temps qu'il tient leurs mains appliquées dans les siennes; « tantôt opérant, par un mouvement à distance, avec les mains ouvertes et les doigts écartés, c'est-à-dire à *grand courant*, tantôt croisant et décroisant les bras avec une rapidité extraordinaire, c'est-à-dire par les *passes en définitive*. »

Ne se passait-il rien autre chose dans ce sabbat de femmes palpitantes et délacées, d'où elles sortaient guéries, leur disait-on, mais en réalité épuisées, et où quelques-unes demandaient à rentrer tout aussitôt, insatiables de fluide et préférant la crise à la guérison? Beaucoup de nos lecteurs répondront que le tableau déroulé ci-dessus leur en dit assez. Il en dit

trop peut-être, mais on a voulu qu'il eût un commentaire, et le commentaire a été plus positif que le tableau. Bailly, dans un *post-scriptum* de son rapport sur le magnétisme animal, destiné uniquement au roi Louis XVI, a reconnu et signalé le danger que la pratique du magnétisme peut avoir pour les mœurs[1]. La plupart des magnétistes, et notamment les plus accrédités, Puységur et Deleuze, avouent, comme un fait qu'ils ont maintes fois reconnu eux-mêmes, la soumission et l'attachement de la personne magnétisée pour son magnétiseur. A la vérité Puységur et Deleuze ne croient pas que ce sentiment puisse être entaché de la moindre immoralité[2]. Quant à Mesmer, personnellement à l'abri de toute imputation sur ce sujet, il se croit bien sûr d'avoir maintenu le bon ordre dans sa maison, mais il n'est pas éloigné d'avouer les dispositions galantes avec lesquelles quelques-unes de ses clientes entraient dans la *salle des crises*.

« Il est possible, dit-il, que dans le grand nombre de personnes qui ont suivi mes traitements, on en compte dont la conduite n'a

1. Voir plus loin le *Rapport secret à Louis XVI*.

2. Galard de Montjoie, partisan outré du magnétisme, était du même avis ; il demandait, toutefois, quelques précautions. « Les principes, observait-il, disent que le magnétisme animal doit inspirer de l'attachement pour celui qui magnétise, et l'expérience confirme le principe. Mais c'est une affection filiale, que j'ai toujours vue la même chez les hommes et chez les femmes. Celui qui devient physiquement le centre des affections de tout est susceptible de grandes affections particulières..... Cependant qu'on évite le médecin dans l'âge des passions ardentes. » Enfin, parmi les femmes qu'on a interrogées, quelques-unes sont convenues d'une certaine délectation que le magnétisme ou le magnétiseur leur faisait éprouver, et l'une d'elles, en parlant de la salle des crises, disait : « C'est sur sa porte que nous lisons écrit d'une manière invisible, et par une main qui n'est pas trompeuse, le cri trompeur qui frappe quelquefois nos oreilles : *Ici, c'est ici le vrai plaisir des dames.* » (*L'Antimagnétiste Barberiniste*).

pas toujours été exempte de reproches. Je ne les connais pas : je ne puis être juge des actions particulières; les soins du médecin ne peuvent dépendre d'une information de vie et de mœurs ; qu'on respecte ma maison et la délicatesse des personnes qui s'y rendent, c'est tout ce que je peux exiger.

« Les noms de Montmorency, de Nesle, de Chevreuse, de Puy-ségur, etc., se trouvaient chez moi en compagnie d'officiers généraux, de militaires de tous rangs, de gens en place, de personnes attachées immédiatement au service du sang royal, lorsque la noblesse française n'a pas trouvé mauvais que des médecins osassent parler autrement de ma maison comme d'un mauvais lieu, et lorsque, pour plaire à ces âmes étroites, elle a, sans réflexion, adopté et répandu leurs malhonnêtetés étudiées[1]. »

On voit que Mesmer sait tirer un très bon parti de l'aristocratie française. Il ne faut pas oublier, en effet, que tout en faisant sonner bien haut les noms des illustres personnages qui fréquentent ses salles, il ne manque aucune occasion d'exprimer son dédain et son aversion pour les grands seigneurs. Il veut donc tout à la fois s'enrichir et se rendre populaire aux dépens de la noblesse. Mesmer aimait à déclamer contre l'aristocratie et à publier emphatiquement tous ses titres à la reconnaissance des classes inférieures.

« Que la fierté des gens de haut rang soit choquée, dit-il, du mélange d'états et de conditions que l'on trouve chez moi, cela ne m'étonne pas, mais je n'y puis rien. Mon humanité, est de tous les rangs; et il n'est pas en moi de pousser aucun de mes soins au delà de ceux que j'ai accordés au paralytique qui fait mes commissions, ou de ceux par lesquels j'ai arraché des bras de la mort mon fidèle et affectionné domestique. De toutes les classes d'hommes, celle des grands conviendrait le moins à mes goûts. Ils ne savent, en général, solder le compte des bienfaits reçus

1. *Précis historique*, pages 187-188.

qu'en argent ou en fausses protestations, et non en reconnaissance et en amitié. Quelques exceptions particulières, que je pourrais citer, ne détruisent pas la solidité du principe. Il n'a tenu qu'à moi de n'admettre à mes traitements que des personnes de nom; mais quelques avantages que l'on m'ait fait entrevoir dans cet arrangement, je n'ai pu me résoudre à ce triste esclavage[1]. »

Il voulut aussi repousser le reproche qu'on lui avait adressé de distinguer les personnes dans ses soins et son zèle pour les malades. Dans son nouvel hôtel, il eut chez lui jusqu'à quatre baquets, dont un gratuit pour les pauvres. On prétendait, il est vrai, que le maître s'occupait fort peu de ce dernier baquet, ou plutôt qu'il l'abandonnait exclusivement aux mains inexpérimentées de ses adeptes, tandis qu'il mettait au service des trois autres toute sa science, toute son action et toute sa capacité magnétique.

Toutefois, dans un ouvrage, moitié satirique[2] on ne donne pas une idée aussi désavantageuse des adeptes de Mesmer. Le plus bas titré de tous, son *valet touchant* ou *toucheur*, nous est représenté comme un garçon expert et fort intelligent. Si, comme on le donne à entendre c'était à lui qu'on abandonnait le baquet des pauvres, ceux-ci n'étaient pas les plus mal partagés. Antoine, car il avait le même prénom que son maître, magnétisait aussi bien que Mesmer, et il est même dit positivement que les dames le préféraient à tous les autres adeptes. Pour ce qui est du zèle, le pauvre garçon en avait tant déployé, qu'à la fin il était tombé malade d'épuisement. C'est sans doute

1. *Ibidem*, page 187.
2. *Mesmer justifié.*

dans un cas pareil que son maître, comme il s'en félicitait tout à l'heure, lui avait sauvé la vie en le restaurant par son fluide. Quant à Mesmer lui-même, bien que le fluide magnétique, au dire de Deslon, lui sortit continuellement des mains, des pieds, des yeux et par tous les pores, loin d'être affaibli par cet effluve continuel de manière magnétique, il n'en était que plus vigoureux et plus dispos.

Quoi qu'il en soit du baquet gratuit, les trois autres devaient donner au docteur magnétisant un produit considérable. D'après les chiffres plus ou moins exagérés, qu'on trouve dans une brochure anonyme[1], ces trois baquets rapportaient l'un dans l'autre, près de huit mille livres par mois.

« Il n'y a là-dessus, ajoute l'anonyme, d'autres frais à déduire que le loyer des meubles et ornements, que le prévoyant tapissier, à la vérité, fait payer en conséquence; de plus, trois ou quatre louis par semaine pour la musique, deux chevaux à nourrir, un portier, un cocher, deux valets à livrée, au lieu d'un qui servait à toute fin, mais qui n'est plus que coiffeur et médecin (c'est Antoine), un loyer de maison 12 000 livres.

» Voilà les frais essentiels, dont le total ne monte pas à 20 000 livres par chaque année; si d'ailleurs, il en y avait d'imprévus et de précaires, tels que la solde des gardes-suisses, qui ne sont là que pour faire peur aux petits enfants, les bains à raison de 3 livres 12 sols, suffiront pour y satisfaire. »

Les deux laquais à livrée, les deux chevaux et la voiture qu'on fait figurer dans cet aperçu de dépenses, montrent à quelle fortune Mesmer était déjà arrivé. Il avoue d'ailleurs qu'en dehors de ses traitements, il gagnait beaucoup par les consultations qu'on

1. *Histoire du magnétisme, de son régime, de son influence*, p. 21 et 22. Vienne 1784.

lui demandait. « C'est une mine d'or, écrit-il ; l'argent afflue de tous les côtés, et du train dont les choses allaient, je ne saurais que faire de mon argent, si j'avais continué cet excellent métier[1]. »

La fortune de Mesmer était donc faite, ou du moins bien avancée, après son invention des baquets. Mais son ambition avait grandi avec le succès, et il portait, assez haut ses désirs. Ce qu'il voulait, c'était mettre sa découverte sous la protection du gouvernement.

Cherchant partout quelque avenue par où il pût arriver jusqu'au roi, Mesmer avait déjà circonvenu de Lassonne, premier médecin de Louis XVI et de la reine, membre de l'Académie des sciences et président de la *Société royale de médecine*. Mais il ne reçut du médecin du roi qu'un accueil fort peu encourageant.

Il trouva mieux ce qu'il cherchait dans le docteur Deslon, dont il fit la connaissance à la fin de 1778 alors que, découragé par le double échec qu'il venait d'essuyer devant l'Académie des sciences et la *Société royale de médecine*, il méditait, ou du moins faisait mine de vouloir quitter la France.

Agé de trente ans à peine, Deslon était déjà docteur régent de la Faculté de médecine, et premier médecin ordinaire du comte d'Artois, l'un des frères du roi. Il apportait donc à Mesmer, outre l'influence d'une grande considération professionnelle, l'appui d'une clientèle élevée, qui pouvait devenir pour le magnétisme animal un puissant patronage. Deslon s'enflamma, d'ailleurs, pour la nouvelle découverte ; il devint l'élève enthousiaste, le collaborateur assidu de Mesmer, et remplaça près de lui avec avantage le chi-

1. *Précis historique*. p. 193.

rurgien Le Roux, quand celui-ci quitta le maître pour faire à son compte du magnétisme schismatique.

Deslon comme il le dit lui-même, alla frapper aux portes pour Mesmer, il se mit partout en quête de malades et rabattit les clients par centaines autour du baquet. Il en rapportait de tous les quartiers Paris : on en recevait même des provinces, où l'on prenait le soin d'aller chercher ceux qui en valaient la peine.

L'établissement primitif de la place Vendôme était devenu depuis longtemps trop étroit pour cette affluence. Mesmer et Deslon choisirent donc un autre local entre la rue Montmartre et la rue Jean-Jacques Rousseau, dans le vaste bâtiment qui conserve encore aujourd'hui le nom d'*hôtel Bullion*. Ce fut là qu'on opéra véritablement en grand. Non seulement on put y recevoir tous ceux qui s'y présentaient quotidiennement, mais il y eut place pour loger et héberger les malades dont les affections réclamaient un traitement suivi avec rigueur, ou sans inconvénient. On prit des pensionnaires à dix louis par mois, L'orchestre, les jets d'eau, les arbustes disposés en bosquet et tous les autres agréments accessoires du magnétisme animal, s'augmentèrent, à l'hôtel Bullion, en proportion de cet accroissement de clientèle.

Mesmer et Deslon ne se bornaient pas à magnétiser dans cette somptueuse clinique. Chacun opérait encore dans son logement particulier, et accidentellement dans les divers lieux où les cures pouvaient avoir un retentissement favorable à leur renommée. Deslon annonçait dans les journaux des consultations données par lui au Temple. Mesmer, pour mettre sa bienfaisante panacée à la portée des pauvres qui ne pouvaient pas trouver place autour de son baquet gratuit, prépara

de ses mains, à l'extrémité de la rue de Bondy, un arbre qui pût le suppléer. Des milliers de malades, dans ce populeux quartier du faubourg Saint-Martin, venaient s'attacher à cet arbre avec une foi robuste et de bonnes cordes, et ils attendaient leur guérison, chacun dans la posture que ses infirmités lui permettaient de prendre.

Nous verrons un jour grandir cet arbre enchanté. Il se révèle ici par de simples guérisons; il fera un jour des miracles. Pour le bien de l'humanité il se multipliera par de nombreuses boutures, à Buzancy, à Beaubourg, à Bayonne, en cent autres lieux. Des milliers de malades viendront chercher la santé sous son ombre, qui couvrira et consommera tout à la fois un des plus grands mystères du magnétisme animal.

Pendant plusieurs mois les passants s'arrêtèrent sur le boulevard, devant *l'arbre magnétisé*, et ce singulier spectacle produisit en faveur du magnétisme un attrait contre lequel toutes les épigrammes académiques demeuraient impuissantes.

Mais peu à peu il en résulta aussi ce que l'on pourrait appeler l'*épidémie des baquets*. Une foule d'amateurs, persuadés qu'ils avaient deviné le secret de Mesmer, ou se fiant à des indiscrétions de valets, se mirent à lui faire ce genre de concurrence, et ne laissent pas de trouver des chalands. D'autres moins ambitieux, et n'ayant en vue que leur propre guérison, se faisaient établir dans leurs appartements de petits baquets magnétiques, où ils se régénéraient sans trouble, dans une béatitude solitaire. On cite de respectables douairières, d'illustres guerriers, de jeunes et jolies femmes et de vieux procureurs, qui passsaient ainsi des journées entières, assis auprès de leur ba-

quet. Mesmer a beau parler avec dédain de ces ridicules contrefacteurs qui se figurent posséder son art, lorsqu'ils en ont à peine une vaine ombre [1]; on voit que cette ombre l'importune [2].

Du reste, si la propagande des baquets allait plus loin que Mesmer ne l'eût voulu, elle pouvait tout au plus compromettre ce qu'il appelait son principe, mais non ses intérêts. Tout le produit net des baquets payants de l'hôtel Bullion tombait encore dans sa caisse, sans qu'il eût à en retrancher un louis, même pour Deslon. Aussi accusait-on Mesmer d'exploiter son ami. Cette imputation serait légitime si le zèle de Deslon avait été parfaitement désintéressé, mais l'enthousiaste disciple servait sa propre ambition en même temps que la gloire de son maître. Le premier article de leur convention c'était l'engagement, pris par Deslon avec Mesmer, de présenter ce dernier et sa découverte devant la Faculté de médecine, qui, toute saignante encore des entailles que la *Société royale* lui avait faites, pouvait être alors assez disposée à prendre en considération une nouveauté que cette dernière avait vouée au ridicule.

1. *Précis historique*, note de la page 189.

2. Il a paru vers cette époque (1785) un petit ouvrage satirique : *Correspondance de M. M..., sur les nouvelles découvertes du baquet octogone, de l'homme baquet, du baquet moral, pour servir de suite aux aphorismes.* C'est une critique spirituelle des pratiques médicales de Mesmer. L'auteur décrit trois espèces nouvelles de baquets propres à la guérison, non seulement des maladies, mais aussi des vices et défauts des hommes. La parodie est des plus amusantes. L'ouvrage se termine par ces vers d'Horace, qui signalent son but satirique :

> *Ridiculum acri*
> *For'ius ac melius.... plerumque secat res.*

Ce calcul était forte hasardé. Quoi qu'il en soit, Deslon différait toujours à tenir sa parole. Il représentait à Mesmer que, pour offrir à la Faculté cette revanche dans de bonnes conditions, il fallait arriver devant elle entouré d'œuvres suffisamment probantes. Mesmer, de son côté, ne voyait pas la nécessité d'ajouter d'autres preuves à celles qu'il croyait avoir déjà données. Il invoquait à son appui, un argument familier tiré d'une comparaison assez piquante pour être rapportée ici.

« Lorsqu'un voleur, disait Mesmer, est convaincu de vol on le pend; lorsqu'un assassin est convaincu d'assassinat, on le roue, mais, pour infliger ces terribles peines, on n'exige pas du voleur qu'il vole afin de prouver qu'il sait voler; on n'exige pas de l'assassin qu'il assassine une seconde fois pour prouver de nouveau qu'il sait assassiner; on se contente d'établir par des preuves testimoniales et le corps du délit, que le vol ou l'assassinat ont été commis, et puis, l'on pend ou l'on roue en sûreté de conscience.

« Eh bien! il en est de même de moi. Je demande à être traité comme un homme à rouer ou à pendre, et que l'on cherche sérieusement à établir que j'ai guéri, sans me demander de guérir de nouveau, pour prouver que je sais dans l'occasion comment m'y prendre pour guérir[1]. »

Voilà une comparaison qui eût charmé Gros-René.

> Car la comparaison
> Nous fait distinctement sentir une raison;
> Et nous aimons bien mieux, nous autres gens d'étude,
> Une comparaison qu'une similitude.

Cependant Deslon n'était pas complètement touché de cet ingénieux apologue. Rien ne pouvait remplacer pour lui des faits qu'il n'avait pas vus. Il ne né-

1. *Précis historique*, page 198.

gligea donc aucun moyen pour décider Mesmer à recommencer ses preuves, ou, selon son raisonnement juridique, à « tomber en récidive. »

C'est dans ce but qu'il se chargea d'amener à son maître quelques savants avec lesquels il ferait de nouvelles expériences. Il l'engagea, en même temps, à donner ses derniers soins à la rédaction de l'ouvrage dans lequel le public devait trouver la théorie du magnétisme animal, tandis que lui, Deslon, dressant procès-verbal de toutes les expériences qui allaient se faire en présence des savants dont on s'assurait ainsi le témoignage, composerait un second ouvrage qui serait le complémnt de celui de Mesmer et la justification de sa doctrine.

Cet arrangement plut au maître ; ils se mirent donc à l'œuvre, après de longs pourparlers qui n'avaient cessé qu'à la fin de mars 1779, comme on le voit par une lettre de Mesmer à Deslon[1].

Le *Mémoire sur la découverte du magnétisme animal* parut dans le courant de cette même année. Mais avant de le publier, Mesmer voulut en faire un hommage particulier à la Faculté de médecine de Paris, par la médiation de plusieurs docteurs. Ces derniers étaient les médecins que Deslon s'était chargé d'endoctriner.

Le mémoire qui devait leur être communiqué renfermait, sous leur forme définitive, les *assertions* ou *propositions* dont nous avons déjà parlé et qui résument toute la doctrine mesmérienne. Il ne sera pas inutile, avant d'aller plus loin, de les mettre sous les yeux du lecteur.

1. *Lettre de Mesmer à Deslon*, 30 mars 1779.

PROPOSITIONS

« 1° Il existe une influence mutuelle entre les corps célestes, la terre et les corps animés.

2° Un fluide universellement répandu et continué de manière à ne souffrir aucun vide, dont la subtilité ne permet aucune comparaison, et qui, de sa nature, est susceptible de recevoir, propager et communiquer toutes les impressions du mouvement, est le moyen de cette influence.

3° Cette action réciproque est soumise à des lois mécaniques inconnues jusqu'à présent.

4° Il résulte de cette action des effets alternatifs qui peuvent être considérés comme un flux et un reflux.

5° Ce flux et ce reflux est plus ou moins général, plus ou moins particulier, plus ou moins composé, selon la nature des causes qui le déterminent.

6° C'est par cette opération, la plus universelle de celles que la nature nous offre, que les relations d'activité s'exercent entre les corps célestes, la terre et ses parties constitutives.

7° Les propriétés de la matière et du corps organisé dépendent de cette opération.

8° Le corps animal éprouve les effets alternatifs de cet agent; et c'est en l'insinuant dans la substance des nerfs, qu'il les affecte immédiatement.

9° Il se manifeste, particulièrement dans le corps humain, des propriétés analogues à celles de l'aimant : on y distingue des pôles également divers et opposés, qui peuvent être communiqués, changés, détruits et renforcés; le phénomène même de l'inclination y est observé.

10° La propriété du corps animal qui le rend susceptible de l'influence des corps célestes et de l'action réciproque de ceux qui l'environnent, manifestée par son analogie avec l'aimant, m'a déterminé à la nommer *magnétisme animal*.

11° L'action et la vertu du magnétisme animal, ainsi caractérisées, peuvent être communiquées à d'autres corps animés ou inanimés. Les uns et les autres en sont cependant plus ou moins susceptibles.

12° Cette action et cette vertu peuvent être renforcées et propagées par ces mêmes corps.

13° On observe à l'expérience l'écoulement d'une matière dont la subtilité pénètre tous les corps, sans perdre notablement de son activité.

14° Son action a lieu à une distance éloignée, sans le secours d'aucun corps intermédiaire.

15° Elle est augmentée et réfléchie par les glaces, comme la lumière.

16° Elle est communiquée, propagée et augmentée par le son.

17° Cette vertu magnétique peut être accumulée, concentrée et transportée.

18° J'ai dit que les corps animés n'en étaient pas également susceptibles; il en est même, quoique très rares, qui ont une propriété si opposée, que leur seule présence détruit tous les effets de ce magnétisme dans les autres corps.

19° Cette vertu opposée pénètre aussi tous les corps; elle peut être également communiquée, propagée, accumulée, concentrée et transportée, réfléchie par les glaces et propagé par le son; ce qui constitue non seulement une privation, mais une vertu opposée positive.

20° L'aimant, soit naturel, soit artificiel, est, ainsi que les autres corps, susceptible du magnétisme animal, et même de la vertu opposée, sans que, ni dans l'un ni dans l'autre cas, son action sur le fer et l'aiguille souffre aucune altération : ce qui prouve que le principe du magnétisme diffère essentiellement de celui du minéral.

21° Ce système fournira de nouveaux éclaircissements sur la nature du feu et de la lumière, ainsi que dans la théorie de l'attraction, du flux et du reflux, de l'aimant et de l'électricité.

22° Il fera connaître que l'aimant et l'électricité artificielle n'ont, à l'égard des maladies, que des propriétés communes avec une foule d'autres agents que la nature nous offre; et que, s'il est résulté quelques effets utiles de l'administration de ceux-là, il sont dus au magnétisme animal.

23° On reconnaîtra par les faits, d'après les règles pratiques que j'établirai, que le principe peut guérir médiatement les maladies de nerfs, et immédiatement les autres.

24° Qu'avec son secours, le médecin est éclairé sur l'usage des médicaments; qu'il perfectionne leur action, et qu'il provoque et dirige les crises salutaires, de manière à s'en endre le maître.

25° En communiquant ma méthode, je démontrerai, par une théorie nouvelle des maladies, l'utilité universelle du principe que je leur oppose.

26° Avec cette connaissance, le médecin jugera sûrement l'origine, la nature et les progrès des maladies, mêmes des plus

compliquées; il en empêchera l'accroissement et parviendra à leur guérison sans jamais exposer le malade à des effets dangereux ou des suites fâcheuses, quels que soient l'âge, le tempérament et le sexe. Les femmes, même dans l'état de grossesse et lors des accouchements jouiront du même avantage.

27° Cette doctrine, enfin, mettra le médecin en état de bien juger du degré de santé de chaque individu, et de le préserver des maladies auxquelles il pourrait être exposé. L'art de guérir parviendra ainsi à sa dernière perfection[1]. »

Mesmer donnait pour préface à ses *assertions* l'historique de ses expériences et de ses mésaventures à Vienne. Sur ce point, nous avons déjà donné par anticipation quelques détails que nous compléterons dans un autre chapitre.

Deslon, ayant réussi à recruter douze médecins de bonne volonté, les réunit chez lui, dans un dîner, pour leur communiquer le mémoire de Mesmer. La lecture devait être assez longue, car on n'entendait en retrancher ni le préambule du mémoire, ni l'histoire de Mesmer à Vienne. Mais Deslon prit une précaution excellente contre les défaillances d'attention : il décida que cette lecture aurait lieu avant le dîner.

Tout se passa donc convenablement ; il n'y eut point de réfractaires, la lecture fut écoutée avec recueillement et le dîner qui la suivit, fut trouvé bon.

Pendant le repas, la conversation roula naturellement sur les vingt-sept propositions que l'on venait d'entendre. Certains convives osaient bien faire la timide remarque que ces propositions étaient entachées de quelque obscurité et de vues peu conformes aux principes admis dans la science; mais il n'y avait pas là de quoi troubler Mesmer, qui avait passé d'avance

1. *Précis historique*, pages 83-85.

condamnation sur ces deux points. Il s'en référait, d'ailleurs, aux faits qu'il s'engageait à produire devant les douze médecins, et il avait, dans ce but, demandé l'autorisation de faire, dans un hôpital de Paris, les expériences propres à justifier sa doctrine.

Vers la fin du repas, Mesmer se retira, pour laisser les convives de Deslon délibérer librement entre eux. Mais dès qu'il fut sorti, leur conscience débridée se donna libre carrière. Le mémoire, dont quelques parties seulement avaient semblé obscures avant le dîner, fut déclaré, pendant la digestion, totalement inintelligible. Certains crièrent à pleins poumons contre son livre et contre ses propositions, contre sa personne et contre sa découverte. Tout ce qu'on put faire en faveur de l'amphitryon, ce fut d'adopter la proposition relative aux expériences à faire dans les hôpitaux; mais, après l'avoir votée, on se sépara sans prendre jour pour se transporter dans les hôpitaux.

Mesmer tira un mauvais augure de cet oubli. Deslon persitait pourtant à espérer dans la parole de ses amis; mais il dut finir par se rendre à l'évidence, après avoir échoué dans les démarches et tentatives multipliées qu'il fit pour réunir de nouveau ses douze confrères. Ils ne s'étaient trouvés disponibles et d'accord qu'une seule fois... pour manger son dîner.

Toujours encouragé par son ami, Mesmer livra son mémoire à l'impression et en fit hommage à la Faculté de médecine. Mais le doyen, qui reçut l'exemplaire, n'en donna pas communication à la Faculté, et laissa même sans réponse la lettre d'envoi.

Pour le coup, Deslon lui-même comprit que le préjugé académique existait contre eux à la Faculté de médecine autant qu'ailleurs; mais il ne se rebuta

point. « Le souvenir du passé me décourageait entièrement, dit Mesmer; M. Deslon prétendait, au contraire, que travailler au grand jour était le seul moyen de détruire les sourdes interprétations de travaux trop peu connus. »

Restait toujours à trouver, parmi les savants, des témoins et des juges éclairés de ces travaux. Sur ce point, Deslon pensa que lui et son ami avaient peut-être voulu endoctriner trop de monde à la fois; qu'il fallait maintenant se restreindre et se contenter de convaincre trois ou quatre médecins assez amis de la vérité pour la professer hautement. Deslon choisit donc et amena à Mesmer, trois docteurs de la Faculté de médecine, Bertrand, Malloët et Sollier de La Rominais. On travailla sous leurs yeux pendant sept mois.

Mais ces *trois amis de la vérité*, puisque tel est le titre que Mesmer leur donne, devaient apporter bien peu de satisfaction au chef de la doctrine. Rien de ce qui leur fut montré ne put suffire à les convaincre.

On leur présenta d'abord un paralytique qui avait perdu toute chaleur et toute sensibilité dans les parties inférieures du corps: en huit jours de traitement, elles lui étaient revenues. « Cela ne prouve rien, dit Malloët, car chaleur et sensibilité ne sont pas guérison et peuvent être dues à la nature seule. »

Un autre paralytique, traité par Mesmer, avait, au bout de deux mois, recouvré l'usage de ses membres au point de pouvoir marcher et agir sans secours. « Il n'y a rien à conclure de ce fait, » dit encore Malloët, approuvé par Bertrand et Sollier, ses deux échos.

On leur amena une jeune personne presque aveugle. Six semaines après son entrée chez Mesmer, elle

avait recouvré la vue. « Il est certain qu'elle voit clair, dit Malloët, mais il n'est pas aussi évident qu'elle n'y avait pas vu auparavant, car personne ne s'est trouvé dans ses yeux pour assurer que cela n'était point un jeu. » Cette impertinence (c'est Mesmer qui nous l'apprend), lui fut dite à bout portant, parlant à sa personne. Il continua, néanmoins, à traiter les mêmes malades.

Pour épargner au lecteur des scènes trop monotones, nous nous en tiendrons au récit de ces premières expériences. Ce seraient partout les mêmes succès, suivant Mesmer, et les mêmes objections de la part des *trois amis de la vérité*. Or, les succès, on les trouvera enregistrés et naturellement fort amplifiés, dans le livre que Deslon publia bientôt après[1], et quand aux objections, elles ont été reproduites avec une subtilité étudiée dans l'acte d'accusation dont ce livre fut bientôt l'objet devant la Faculté de médecine assemblée[2].

Mais si le détail des contestations, qui se répétaient uniformément à chacune des épreuves, ne doit pas trouver place ici, nous ne devons pas passer sous silence deux faits qui peuvent tenir lieu de tous les autres, comme l'exacte expression des rapports qui régnaient entre les deux magnétisants démonstrateurs et les *trois amis de la vérité* dont ils avaient voulu s'assurer le témoignage. Ces faits furent deux défis portés et refusés de part et d'autre, voici dans quelles circonstances.

Las d'entendre Malloët, Bertrand et Sollier expri-

1. *Observations sur le magnétisme animal.*
2. Voyez le *Journal de médecine*, octobre 1780, p. 294-297.

mer toujours les mêmes doutes sur l'état antérieur des malades amenés par Deslon au traitement magnétique, Mesmer et son ami proposèrent un moyen concluant. Pour éviter tout soupçon de collusion, chaque médecin amènerait trois malades de son choix, douze en tout par conséquent. On détermina d'un commun accord le jour de la réunion. Deslon vint au rendez-vous avec ses trois malades ; mais Bertrand, Malloët et Sollier n'y présentèrent que leur personne, alléguant l'impossibilité, pour chacun d'eux, de trouver dans sa clientèle trois malades consentant à se déplacer pour servir à une expérience. L'excuse eût sans doute été acceptable si nos docteurs eussent fourni un plus petit nombre de malades qu'il n'était convenu, mais ils n'en fournissaient aucun ; c'était une reculade.

Nos trois docteurs avait donc une revanche à prendre, et ils la prirent non sans éclat, en proposant à Mesmer une expérience que ce dernier n'osa point accepter. On voulait que le sujet magnétisé par Mesmer reconnût sa présence au milieu d'un vingtaine de personnes, ayant les yeux bandés, ce qui aurait témoigné ainsi du privilège dont jouissait le magnétiseur d'agir sans les toucher sur l'esprit des malades. Mesmer refusa de se prêter à cette épreuve.

Ce fut à la suite de ce dernier désaccord que les *trois amis de la vérité* se séparèrent des deux magnétiseurs, ou que ceux-ci les congédièrent, comme Mesmer le prétend avec plus de suffisance que de civilité.

Mesmer avait travaillé sept mois avec Deslon sous les yeux de Malloët, Bertrand et Sollier, tous trois membres de la Faculté de médecine, qu'il avait choisis lui-même comme des témoins intelligents et sincères. Tant d'expériences faites dans de si bonnes

conditions n'ayant abouti qu'aux résultats dont on vient de voir le dernier terme, Mesmer ne pouvait songer à en faire de nouvelles. Il fallait renoncer à produire le magnétisme animal devant la Faculté de médecine, ou se décider à l'y présenter sans autre intermédiaire que Deslon. Celui-ci le comprenant lui-même, faisait les démarches en conséquence; néanmoins il avançait peu. Ce que n'avaient pu lui faire obtenir la considération dont il jouissait comme médecin, ni son crédit sur la compagnie dont il était membre, la publication de son livre, *Observations sur le magnétisme animal*, le lui procura immédiatement, et peut-être plus vite qu'il ne l'aurait voulu.

Depuis longtemps les liaisons de Deslon avec Mesmer étaient vues de mauvais œil dans la Faculté. Le bruit que firent dans le monde parisien ses *Observations sur le magnétisme animal*, mit en mouvement des haines qui jusque-là s'étaient contenues. On tint des conciliabules pour se préparer à venger la Faculté atteinte dans sa considération par la conduite de l'un de ses membres. Deslon demandait une séance générale de la Faculté pour plaider devant elle la cause du magnétisme. « Eh bien ! s'écriaient ses adversaires, que cette séance lui soit accordée, mais qu'il y comparaisse en accusé, pour entendre juger la doctrine dont il se constitue le patron, et qu'on en finisse d'un seul coup avec le maître et avec le disciple. » Le plan ainsi concerté, il ne s'agissait plus que de trouver un homme de résolution qui se chargeât des premières démarches pour le faire réussir, et voulût, comme on dit, attacher le grelot. Roussel de Vauzesmes, le plus jeune d'entre eux, et peut-être de toute la Faculté, esprit impétueux et ardent, parut propre à remplir ce

rôle. Ce fut lui qui sollicita du doyen une assemblée générale pour y dénoncer Deslon, sa conduite et son livre.

Le doyen de la Faculté, homme modéré et plein d'estime pour Deslon, hésitait beaucoup à accorder cette assemblée. Mais le fougueux de Vauzesmes insista avec opiniâtreté. Aux termes du règlement, il rédigea sa demande par écrit, et la déposa sur le bureau. D'un autre côté, Deslon, repoussant les avis bienveillants par lesquels le doyen voulait le détourner de son entreprise, persistait avec une fermeté inébranlable dans sa résolution de porter devant la Faculté la cause du magnétisme. Il fallut donc, malgré l'orage prévu, accorder l'assemblée générale demandée avec tant d'insistance de part et d'autre. Après des délais multipliés, cette assemblée fut indiquée pour le 18 septembre 1780.

Pendant ces délais et ces débats préliminaires, il est curieux de voir ce que faisait Mesmer. Il n'attendait certainement pas un bon résultat de la tentative de son ami, et il avait dû en prendre parti d'avance. Il n'en rédige pas moins, avec un calme imperturbable, une proposition que Deslon doit présenter à la Faculté, à la suite et comme un simple corollaire de son panégyrique du magnétisme animal, absolument comme si le magnétisme devait sortir triomphant de la séance orageuse qu'on allait lui faire traverser.

Parmi les conditions qu'il proposait, dans cet écrit, à la Faculté de médecine, Mesmer ne demandait rien moins que l'intervention du gouvernement en sa faveur. Il tenait même à bien établir que c'était pour arriver au gouvernement qu'il daignait passer par la Faculté.

Le 18 septembre 1780, jour fixé pour la tenue de son assemblée générale, la Faculté était au grand complet. Nous avons déjà dit qu'au siècle dernier, la Faculté de médecine n'était pas simplement composée, comme aujourd'hui, d'un petit nombre de professeurs chargés de l'enseignement, des examens des élèves et de la délivrance des grades; mais qu'elle se composait de la réunion de tous les docteurs-régents de la ville. C'était là une belle et grande institution, et pour le dire en passant, la dignité, comme l'importance de la profession médicale, ont singulièrement perdu à sa suppression et à son remplacement par une réunion de professeurs privilégiés pour l'enseignement.

Le doyen, ayant ouvert la séance, donna la parole à Roussel de Vauzesmes, qui lut un réquisitoire dont voici le préambule :

« De tout temps, il a existé des gens à secret, possesseurs de recettes miraculeuses pour la guérison des maladies; et le public, ignorant en médecine, a toujours été la dupe des vaines promesses de ces aventuriers. Ils n'établissent nulle part une demeure fixe, car leurs manœuvres sont bientôt mises au grand jour; et ce même public, honteux d'avoir été grossièrement séduit, les traite ensuite avec l'indignation qu'ils ont justement encourue; mais, par une faiblesse attachée à l'humanité, qui ne cesse de courir après l'erreur, s'il vient encore à paraître sur la scène un nouveau charlatan, il attire bien vite tous les regards de la multitude. Ainsi Mesmer, après avoir fait pendant assez longtemps beaucoup de bruit à Vienne en Autriche; après avoir été, comme c'est la coutume, démasqué et ridiculisé, est venu établir son théâtre dans cette capitale, où, depuis près de trois ans, il donne des représentations le plus tranquillement du monde. Tous les médecins qui exercent ici noblement leur profession se contentaient de le mépriser; et certainement son règne aurait été de courte durée, si M. Deslon, un de nos confrères, ne s'était point donné ouvertement comme son procureur, son prôneur et son satellite; et le titre de docteur-régent de cette

Faculté, dont M. Deslon est revêtu, n'a pas peu contribué à donner au jongleur allemand une espèce de célébrité momentanée, à laquelle il ne devait pas s'attendre. Comme la cause de M. Deslon est intimement liée à celle M. Mesmer, vous voudrez bien me permettre de vous exposer succinctement ce qu'il est nécessaire que vous sachiez sur le compte de ce dernier. »

L'accusateur retrace ici l'histoire de Mesmer magnétisant, tant à Vienne qu'à Paris. Aux injures qu'il trouve toutes formulées dans les journaux allemands, il ajoute les siennes, qui, jetées en pleine assemblée de la Faculté, devaient paraître encore plus outrageantes. Les mots d'*aventurier*, de *jongleur*, de *visionnaire*, de *charlatan* et d'*imposteur* reviennent comme des refrains à chacune de ses phrases et presque à chacune de ses lignes. Il va sans dire que toutes les cures attestées et publiées par Mesmer sont ou supposées ou illusoires; de sorte que Deslon est également un imposteur et pour le moins un ignare. Si les injures, comme l'a dit J.-J. Rousseau, sont les raisons de ceux qui ont tort, de Vauzesmes servait plus que Deslon lui-même la cause du magnétisme. Voici d'ailleurs les chefs d'accusation tels qu'il les avait libellés :

« Je vais vous présenter M. Deslon, en premier lieu, comme se comportant d'une manière peu conforme à la dignité de son tat, comme favorisant le charlatanisme;

« Ensuite, comme insultant toutes les compagnies savantes, et spécialement cette Faculté;

« Enfin, comme abjurant la doctrine des écoles, comme annonçant des principes contraires à la saine médecine et nous donnant, pour appuyer et confirmer ces faux principes, des observations de cures *impossibles et invraisemblables.* »

De Vauzesmes développa ces trois points avec vio-

lence. La lecture de son discours fut accueillie avec des marques bruyantes de satisfaction, qui devaient paraître de mauvais augure pour Deslon.

Celui-ci, quoiqu'il s'attendît bien à être accusé, n'était pas venu pour répondre à un réquisitoire. La séance pour lui avait un autre objet, et il exprima le désir de s'y renfermer. Ayant donc simplement demandé et obtenu que le mémoire de Vauzesmes fût déposé sur le bureau, pour qu'il pût en prendre connaissance en temps et lieu, il lut, avec beaucoup de sang-froid, un discours qu'il avait écrit pour recommander la découverte de Mesmer à la bienveillance de la Faculté. Parlant avec une pleine conviction, mais d'un ton très modéré d'ailleurs, de ce que lui et plusieurs de ses confrères avaient observé dans les traitements de Mesmer, il adjurait la Faculté de ne pas suivre les errements de la *Société royale de médecine*, en se refusant plus longtemps à des expériences qui permettraient de prononcer en connaissance de cause sur l'existence réelle du magnétisme animal. Arrivant aux propositions que Mesmer ne craignait pas de faire à la Faculté, Deslon essaya de les justifier malgré leur caractère insolite.

« Il entre, dit-il, dans les projets de M. Mesmer de ne déposer sa découverte qu'entre les mains du gouvernement. Quels que soient ses motifs, cette disposition doit être au moins respectée. Il pense que le gouvernement ne peut raisonnablement statuer en pareille matière qu'à l'aide de vrais savants. Moins étranger à nos institutions que lors de son arrivée en France, il reconnaît que la Faculté de médecine de Paris est le seul digne médiateur d'une négociation aussi importante.

« Il croit que, s'il est de votre honneur de seconder les vues du gouvernement, il vous serait encore plus glorieux de pro-

voquer son attention. En conséquence, il pense vous devoir laisser tout l'honneur des premières démarches.

« Ces démarches consisteraient à solliciter l'attention du gouvernement et la présence de ses délégués aux expériences du magnétisme animal.

« Les expériences, M. Mesmer désire les établir par un examen comparatif des méthodes ordinaires avec sa méthode particulière ; c'est-à-dire, messieurs, qu'il vous propose de prendre, à votre choix un certain nombre de malades. Vous en feriez traiter moitié sous vos yeux, il traiterait l'autre moitié suivant sa méthode et la comparaison des effets salutaires dicterait la décision propre à guider le gouvernement dans ses vues paternelles.

« Telles sont en abrégé les propositions de Mesmer. Je n'y vois rien, messieurs, qui puisse blesser votre délicatesse ; mais j'y vois le moyen le plus sûr d'ajouter à l'éclat de votre gloire, en donnant à la génération présente et aux générations futures des preuves de votre zèle pour la vérité, de votre amour pour l'humanité et de votre reconnaissance envers la nation qui vous commet le soin précieux de sa conservation. »

Deslon ayant donné lecture des propositions de Mesmer, les annexa à son discours, les déposa sur le bureau, et se retira, pour laisser l'assemblée délibérer.

Quand il rentra, le doyen lui signifia l'arrêt suivant, qui venait d'être rendu :

« 1° Injonction faite à M. Deslon d'être plus circonspect à l'avenir ;

« 2° Suspension pendant un an de voix délibérative dans les assemblées de la Faculté ;

« 3° Radiation, à l'expiration de l'année, du tableau des médecins de la Faculté, s'il n'a pas, à cette époque, désavoué ses *Observations sur le magnétisme animal ;*

« 4° Les propositions de M. Mesmer sont rejetées. »

Deslon salua l'assemblée des docteurs-régents, et se retira sans rien dire.

CHAPITRE IV

Mesmer continue ses traitements magnétiques. — Le P. Girard. — M. Busson. — Le fils Kornmann. — Mesmer manifeste l'intention de quitter la France. — Négociations du gouvernement français avec Mesmer. — Offres du ministre. — Refus de Mesmer.

« Ma discussion avec la Faculté de médecine a eu cela d'agréable, dit Mesmer, qu'elle n'a duré qu'un seul jour, et que tout s'est passé par écrit entre nous[1]. » Mesmer n'avoue pas ici son véritable avantage dans cette affaire, c'est-à-dire le tort évident que la Faculté venait de se donner devant le public scientifique, et la situation embarrassante où elle s'était mise à l'égard d'un de ses membres les plus considérés.

Frédéric Dubois, le constant défenseur des corps savants contre Mesmer et les fauteurs du magnétisme animal, est obligé de condamner ici la conduite de la Faculté de médecine.

« Disons d'abord, dit Frédéric Dubois, que si l'Académie des sciences et la Société royale de médecine conservèrent l'avantage de rester dans une ligne essentiellement scientifique, il n'en fut pas de même de la Faculté; celle-ci eut le *grand tort*, l'*immense tort* de vouloir juger les faits annoncés par Mesmer sans se donner la peine de les examiner préalablement; dans le premier cas, c'est Mesmer qui recule devant l'examen des hommes éclairés; dans le second, c'est le corps savant qui se refuse à tout examen...[2]»

En ce qui touche Deslon, Frédéric Dubois ajoute :

Precis historique [110]

« Ainsi la Faculté, au lieu d'entendre les propositions d'un de ses membres, le met immédiatement en accusation, et pourquoi? Les trois chefs d'accusation se réduisaient à un seul, celui de s'être associés au charlatanisme de Mesmer; mais, avant tout, ce charlatanisme restait à prouver, et préalablement il fallait examiner s'il y avait ou non charlatanisme de la part de Mesmer[1]. »

Après cet acte maladroit de la Faculté, l'opinion publique se prononça de plus en plus en faveur du magnétisme animal. Ses partisans avaient été traités de jongleurs et de charlatans dans une assemblée plénière de la Faculté de médecine; mais on ne pouvait oublier que depuis le coup d'État que nous avons raconté, et qui avait créé la *Société royale de médecine* en face et aux dépens de la Faculté, ces deux corps n'avaient cessé de s'attaquer avec acharnement, et de se renvoyer devant le public les plus injurieuses épithètes. Un autre corps, récemment émancipé de la tutelle de la Faculté, et qui venait d'attirer sur lui l'attention du monde savant et les distinctions du pouvoir, le corps des chirurgiens, ne pouvait oublier, non plus, ni la position humiliante dans laquelle les médecins l'avaient si longtemps refoulé, ni les tentatives jalouses par lesquelles ces derniers cherchaient tous les jours à ruiner son

1. *Histoire académique du magnétisme animal*, p. 13-14.

Il y avait pourtant au milieu de l'assemblée qui prononça ce jugement, dont Dubois (d'Amiens) lui-même est scandalisé, trois hommes qui avaient examiné pendant sept mois les pratiques de Mesmer et qui auraient pu renseigner leurs collègues : c'étaient Bertrand, Malloët et Sollier. Avaient-ils quelque chose? Le moment était certes convenable pour le déclarer. Mais il fut impossible de rien tirer d'eux. Interpellés successivement par de Vauzesmes et Deslon, sommés de nier ou d'affirmer la réalité des cures opérées sous leurs yeux, ils se renfermèrent dans un silence absolu, qui était plus que de la prudence.

autorité naissante. Ces trois partis, les *sociétaires*, les *facultatistes*, et les *chirurgistes*, avaient dit et disaient encore tant de mal les uns des autres, qu'il leur était impossible d'en dire davantage des mesmériens. Le public pouvait donc penser que si les magnétiseurs étaient vilipendés et conspués par tous, ce n'était qu'à titre de concurrents, dont le principal tort était d'être les derniers venus dans la pratique de l'art de guérir. Tant de disputes ne pouvaient enfin amener le public désintéressé qu'à conclure d'une manière générale contre la certitude de la médecine, et en conséquence à ne plus s'en rapporter qu'aux faits, disposition éminemment favorable aux empiriques.

Le moment était donc excellent pour Mesmer; il lui suffisait de frapper les esprits par quelques cures retentissantes, et c'est à quoi il s'appliqua sans retard.

Le P. Gérard, procureur général de l'ordre religieux de la Charité, avait amené à Mesmer un malade affecté d'un polype au nez. Mesmer le magnétisa quelque temps, et les effets furent si heureux que le P. Gérard vint lui apprendre quelques jours après, la chute du polype et la guérison du malade.

La nouvelle de cette cure parvint jusqu'à Rueil, près Paris, village où s'était retiré un membre distingué de la Faculté, Busson, premier médecin de la comtesse d'Artois. Busson avait près de l'œil droit un polype énorme. Dégoûté des traitements ordinaires de la médecine, il résolut, en désespoir de cause, de se livrer au magnétiseur en renom. Mesmer le soigna, mais sans succès. En effet, après le traitement magnétique, le polype tomba, mais quelque

temps après aussi, le malade succombait à son tour.

La Faculté s'était beaucoup émue de ce traitement pendant que Busson était entre les mains de Mesmer, et le fougueux adversaire de Deslon, de Vauzesmes, avait pris le soin de bien poser la question d'avance, afin d'éviter toute interprétation et tout résultat équivoques, quelle que fût l'issue du traitement entrepris par Mesmer.

« A l'avant-dernière assemblée du *primâ mensis*[1], écrit Vauzesmes, M. Deslon vous a annoncé à très haute voix, et avec son assurance ordinaire, que notre confrère M. Busson avait été abandonné par la médecine et la chirurgie, son polype ayant été déclaré cancéreux et incurable ; que M. Mesmer, avec son magnétisme, avait déterminé une suppuration d'un très bon caractère, et qu'il était à la veille d'une guérison *ridicule*[2]. M. Deslon et les partisans du magnétisme font sonner bien haut cette guérison future. Voici le fait. MM. de Horne, Moreau, Louis, Ferrand, Lassus, Grand-Jean ont été les seuls gens de l'art appelés à voir M. Busson. Ils ont consulté plusieurs fois tous ensemble sur son état. Tous ont décidé que le polype n'était pas cancéreux ni même incurable. Comme on ne peut déterminer où s'implantent les racines de ce polype, comme il est baveux et mollasse, qu'il a toujours un écoulement lymphatique et sanguinolent, ils ont craint, en l'extirpant ou en l'attaquant par des caustiques, qu'il ne survînt une hémorragie qu'il aurait peut-être été impossible d'arrêter, d'autant plus que M. Busson avait été fort sujet à ces hémorragies. Tous sont convenus qu'il pouvait se faire qu'une fonte heureuse s'établît dans ces parties et que le polype se détruisît sans operation, l'expérience ayant fait voir plus d'une fois que la nature se débarrassait par cette voix, mais qu'on ne pouvait en prescrire ni le temps ni la source. M. Ferrand avait également et particuliè-

1. On sait que la Faculté de médecine, de même que la Sorbonne et quelques autres compagnies, avait une assemblée ordinaire le premier jour de chaque mois, *primâ (die) mensis*.

2. *Ridicule* est mis là pour *radicale;* c'est une pauvre malice et une plaisanterie bien peu digne du lieu et du sujet.

rement tiré de ce pronostic, et je tiens de lui, qu'il y a deux mois environ, il survint une petite inflammation, une suppuration, enfin qu'une partie du polype se détacha. Alors madame Busson, dans la vivacité de sa reconnaissance, écrivit à M. Ferrand qu'il était le sauveur de son mari, et qu'elle lui annonçait l'accomplissement de sa prophétie. *Si la même suppuration, peut-être plus complète, s'est répétée depuis que MM. Mesmer et Deslon voient et traitent M. Busson, ce n'est pas une raison pour l'attribuer au magnétisme, puisque cette même suppuration avait été prédite comme possible, et qu'elle avait même commencé à s'établir* sans qu'on puisse déterminer au juste ce qui l'a depuis interrompue. Si néanmoins, comme je le crois, le magnétisme ne produit par la suite aucune amélioration sensible à l'état de notre confrère, et si, comme je le redoute, cet état malheureux vient à empirer, MM. Mesmer et Deslon ne cesseront pourtant de chanter victoire. Un accident ou une imprudence quelconque aura, selon eux, été la cause de tout le désastre. Le magnétisme aura toujours fait un miracle, et cette cure éclatera d'autant plus qu'elle aura été opérée sur un homme distingué dans son art; tant le charlatanisme sait habilement profiter de tout.

« Mais, dit-on, comment se peut-il que M. Busson se soit livré à MM. Mesmer et Deslon ? A cela je reponds, pour ne citer que deux exemples : N'avons-nous pas vu M. Baron, célèbre chimiste, admettre au traitement d'une hydropisie qui a terminé ses jours, une foule de charlatans dont il prenait avec confiance toutes les drogues? M. Ferreins n'est-il pas mort avec un sachet de M. Arnould appliqué sur la poitrine? Est-il étonnant qu'un malade quelconque, dans une situation grave, et qu'il imagine désespérée, ajoute foi à un charlatan qui assure avec audace qu'il le guérira, surtout lorsque les secours présentés par les gens de l'art ne sont point très prompts et très efficaces?

S'il n'est pas étonnant de voir de grands chimistes comme Baron, des médecins, membres de la Faculté, comme M. Ferreins, prendre avec confiance les drogues et même les amulettes des charlatans, on peut du moins trouver étrange l'indignation de Vauzesmes contre le bon public qui entraîné par ces exemples, se jette dans les bras des empiriques.

Mais toutes les précautions que de Vauzesmes avait jugé bon de prendre d'avance contre la possibilité de la guérison de ce malade, devinrent par le fait superflues, car Busson mourut pendant le traitement magnétique.

« Dans la Faculté de médecine de Paris, dit Mesmer, plusieurs membres ont tremblé que je ne réussisse dans la cure de M. Busson. Il faut les rassurer : M. Busson est mort malgré mes soins, ou par mes soins, comme on le voudra. »

Cette affaire du polype de Busson, quoiqu'elle n'eût point tourné à l'avantage de Mesmer, fit beaucoup de bruit parmi les lettrés, dans les salons du grand monde et même jusqu'à la cour.

Une opération plus heureuse produisit dans le public une sensation plus forte encore. Un enfant âgé de dix ans, fils du banquier Kornmann, avait des taches dans les yeux, et on le croyait menacé de perdre la vue. Mesmer déclara que le mal provenait d'obstructions dans les viscères, ce qui était son diagnostic habituel. Il magnétisa l'enfant, et non seulement les taches oculaires disparurent, mais une sorte de guérison morale suivit la guérison physique. Cet enfant qui était aigre et acariâtre pendant sa maladie, devint doux et caressant après le traitement magnétique ; « ses mouvements furent vifs, précis et gracieux[1]. » Un autre auteur va encore plus loin. « Cet enfant, dit-il, est non seulement l'image de la santé, de la douceur, de la sensibilité la plus caressante ; on est surpris de la justesse et de la netteté de ses idées. Il a conservé pour le traitement de M. Mesmer un attrait invincible ; il y retourne

1. Puységur.

toujours avec plaisir, et c'est le punir que de l'en priver longtemps[1]. » L'enthousiasme a évidemment embelli cette guérison de beaucoup d'exagérations merveilleuses; mais nous avons pour garant du fait principal la reconnaissance d'un père.

Cependant, rebuté par les obstacles et la mauvaise volonté qu'il rencontrait autour de lui, ou du moins affectant de l'être, Mesmer annonce très hautement son intention de quitter ses malades, et même d'abandonner la France. Deslon lui ayant représenté, néanmoins, que l'opinion publique lui est favorable, et que le moment lui paraît même venu de s'adresser directement au roi, Mesmer se laisse persuader, et veut bien consentir à garder les malades qu'il traite jusqu'au printemps suivant, à condition de ne plus admettre chez lui de malades nouveaux.

On était alors à la fin de l'année 1780. Deux ans auparavant il y avait eu entre Mesmer et de Lassonne, premier médecin du roi, quelques entrevues qui étaient restées sans résultat. Deslon tenta un rapprochement, et ayant trouvé de Lassonne dans des dispositions en apparence assez favorables pour le magnétisme, il lui remit de la part de Mesmer un mémoire dans lequel il exposait les intentions de son maître. Mesmer demandait des commissaires, *non pour examiner ses procédés, mais pour prendre connaissance des faits;* en un mot, comme Mesmer nous le dit lui-même[2], « non des commissaires *inspecteurs*, mais des commissaires *enquêteurs*. » Cette prétention était sans doute contre les règles ordinaires, mais les règles

1. *Tableau mouvant de Paris.*
2. *Précis historique*, p. 197.

ordinaires, c'étaient les procédés académiques, et Mesmer ne voulait plus s'y soumettre. Précisant davantage encore le caractère que devait avoir cette commission, il déclara nettement qu'il voulait des *élèves* et non des *juges*.

Ces exigences de Mesmer étaient vraiment incroyables; cependant elles ne furent pas repoussées par le premier médecin du roi. Le projet fut formé de nommer une commission dans les termes demandés par Mesmer. Lasonne en indiqua les membres, parmi lesquels il y eut même quelques récusations demandées et consenties de part et d'autre.

Tout paraissait marcher ainsi de bon accord, lorsque de Lassonne, pressé par Deslon d'arriver à la conclusion, lui déclara que les commissaires désignés avaient trouvé la tâche inacceptable.

Il paraît certain que dans cette nouvelle déconvenue préparée à Mesmer, de Lassonne, en sa double qualité de médecin du roi et de membre de la Faculté de médecine, avait voulu manœuvrer de manière à ne mécontenter ni sa corporation ni la cour, où Mesmer comptait déjà de nombreux protecteurs et d'illustres malades. Mais, en dépit des apparences, ce ne fut pas la Faculté qui l'emporta, mais bien la cour, ou plutôt Mesmer lui-même, et il put dire, avec autant de vérité que d'orgueil : « Je n'ai certainement pas à me plaindre du gouvernement. Peut-être ne s'est-il jamais autant avancé qu'en faveur de la vérité que je présente[1]. »

En effet, Mesmer après la fin de non-recevoir à lui signifiée par Lassonne déclara aussitôt à ses

1. *Précis historique*, p. 191.

malades sa résolution d'abandonner pour toujours la France le 15 avril suivant (1781).

Cet ultimatum, signifié par Mesmer à ses malades, frappa d'une véritable consternation tous ces infortunés, qui, ne croyant plus à la médecine ordinaire, avaient une foi absolue dans les miracles du magnétisme. « Leurs alarmes, c'est Mesmer qui nous l'apprend, pénétrèrent jusqu'au pied du trône. » La reine Marie-Antoinette, à qui son compatriote avait été puissamment recommandé, chargea une personne de sa confiance de lui dire « qu'elle trouvait de l'inhumanité dans le projet d'abandonner ses malades, et qu'il ne devait pas quitter la France de cette manière[1]. »

Mesmer avait ainsi atteint son but; il avait amené le gouvernement Français à parlementer avec lui. Il fit répondre respectueusement à Marie-Antoinette que son long séjour à Paris ne pouvait laisser aucun doute quant à la préférence qu'il donnait à la France sur tous les autres pays, excepté sa patrie; mais que, désespérant d'arriver à une conclusion, il s'était décidé à profiter de la saison nouvelle pour faire des opérations, qu'à son grand regret, il négligeait depuis longtemps. Il suppliait d'ailleurs, Sa Majesté de considérer qu'il restait jusqu'au 15 avril assez de temps pour prendre une détermination, si l'on reconnaissait enfin la nécessité d'en prendre une.

Quelques jours s'étant écoulés, Mesmer et Deslon furent priés « de la part d'une personne de rang et suffisamment autorisée » de venir s'entendre avec elle. Ce fut une véritable conférence où le magnétisme ani-

1. *Précis historique*, p. 201.

mal traita enfin de puissance à puissance avec le gouvernement français, représenté par son mandataire. Après quatre heures de débats, Mesmer consentit, bien qu'il lui en coutât beaucoup, dit-il, à signer les préliminaires suivants. lesquels furent à l'instant rédigés sous ses yeux :

« Il est proposé :

« Que le gouvernement nomme cinq commissaires, dont deux seulement médecins, les trois autres gens intruits, pour prendre les derniers renseignements que l'on juge nécessaires, dans l'objet de laisser aucun doute sur l'existence de la découverte de Mesmer;

« Que les commissaires examinent un nombre déterminé de malades traités par Mesmer, lesquels malades seront indifféremment choisis dans ceux qui suivent encore les traitements par le magnétisme animal, ou dans ceux qui ne les suivent plus;

« Que cet examen porte sur la suite des procédés de Mesmer. Voici à peu près les questions que les commissaires pourront faire aux malades :

« 1° Quel était leur état avant d'être soumis aux traitements du magnétisme animal? Les consultations et attestations des médecins de Paris ou autres pourraient être demandées à l'appui.

« 2° Quels effets ils ont sentis pendant leurs traitements, et quelle a été la marche de ces effets? si l'on interrogeait quelques malades actuellement entre les mains de Mesmer, on examinerait les effets sensibles, etc.

« 3° S'ils ont pris des médicaments pendant le traitement par le magnétisme animal.

« 4° Dans quel état était leur santé lorsqu'ils ont quitté M. Mesmer.

« Que si le rapport des commissaires est favorable à la découverte, on reconnaîtra par une lettre ministérielle :

« I. Que M. Mesmer a fait une découverte utile;

« II. Que pour récompenser M. Mesmer et l'engager à établir et à propager sa doctrine en France, le roi lui donnera en toute propriété un emplacement qui puisse lui convenir pour y traiter le plus avantageusement possible des maladies, et com-

muniquer ses connaissances aux médecins ;

« III. Que pour fixer M. Mesmer en France, et reconnaître ses services, il lui sera accordé une pension viagère de vingt mille livres.

« IV. Que S. M. exige de M. Mesmer qu'il reste en France jusqu'à ce qu'il ait suffisamment établi sa doctrine et ses principes, et qu'il ne puisse en sortir qu'avec la permission du roi

« Il est encore proposé :

« Que M. Mesmer jouisse des avantages qui lui sont accordés dès le moment même où le gouvernement aura reconnu l'utilité de sa découverte ;

« Que le roi nomme une personne pour présider et veiller à l'établissement fait par M. Mesmer[1]. »

On lit au bas de la pièce précédente, et de la main de Mesmer.

« J'ai accepté ces propositions purement et simplement, mais à la condition expresse qu'elles seront exécutées pour le quinzième jour d'avril prochain ; époque à laquelle je ne serai plus engagé si les propositions ci-dessus ne sont pas réalisées. »

En marge de la troisième proposition, portant l'offre d'une pension viagère de vingt mille livres, Mesmer avait ajouté :

« On préférerait le château et terre de... à tout autre objet.
Paris, 14 mars 1781.

« *Signé* MESMER. »

Ces préliminaires posés, pendant une quinzaine de jours il ne fut question de rien. Mais le 28 mars un des premiers ministres du roi, M. de Maurepas, fit appeler Mesmer, et lui annonça que Sa Majesté le dispensait d'être examiné par des commissaires, et lui accordait une

1. *Précis historique*, p. 203-205.

pension de vingt milles livres; — qu'on lui payerait, en outre, un loyer de dix mille livres pour la maison qu'il reconnaîtrait propre à recevoir et à former des élèves; — qu'au nombre de ces élèves, dont le choix dépendrait de lui, il s'en trouverait trois pour le gouvernement, — et qu'on lui accorderait de nouvelles grâces lorsque les élèves du gouvernement auraient reconnu l'utilité de sa découverte.

Pour un inventeur aussi fier et aussi susceptible que Mesmer, qui se trouvait humilié dès qu'on lui parlait d'examen et de commissaires, et qui répétait sans cesse qu'il voulait des *élèves* et non *des juges*, ces modifications aux propositions premières devaient paraître une concession extrêmement flatteuse de la part du gouvernement. On dispensait sa doctrine de tout examen par les médecins de la Faculté; on demandait seulement qu'il admît parmi ses auditeurs trois savants que le gouvernement nommerait, et leur témoignage, quand même il serait défavorable, ne devait lui faire enlever aucun des avantages promis. On accordait donc à Mesmer plus qu'il n'avait demandé. Il y avait bien, un seul point où le roi retirait quelque chose : une allocation de dix mille livres pour frais de loyer n'était pas l'équivalent du don d'un emplacement pour établir une clinique magnétique; Mesmer aurait désiré, nous l'avons dit, une maison, et même *un château en toute propriété*. Toutefois, ce ne fut pas sur ce point seul qu'il manifesta son mécontentement.

Au grand étonnement de ses partisans, et surtout au grand scandale de son ami Deslon, présent à la conférence, qui les trouvait et qui avait bien raison de les trouver aussi avantageuse qu'honorables, Mesmer refusa les propositions du ministre de Louis XVI.

Nous laisserons Mesmer lui-même raconter ce qui se passa dans sa mémorable entrevue avec M. de Maurepas.

« Je fus appelé par un ministre d'État, dit Mesmer, et me rendis auprès de lui le 28 mars, en compagnie de M. Deslon et de la personne entre les mains de qui j'avais signé les propositions qu'on vient de lire.

« Le ministre débuta par m'annoncer que le roi, informé de ma répugnance à être examiné par des commissaires, voulait bien me dispenser de cette formalité, m'accorder une pension viagère de vingt mille livres, et payer en outre un loyer de dix mille francs pour la maison que je reconnaîtrais propre à former des élèves; savoir : trois pour le gouvernement, et tel nombre qui me conviendrait pour ma propre satisfaction. Le reste des grâces que je pourrais demander, ajouta le ministre, me serait accordé lorsque les élèves du gouvernement auraient reconnu l'utilité de ma découverte.

« Je lui répondis que je le suppliais de faire parvenir jusqu'à Sa Majesté des justes sentiments de sensibilité et de reconnaissance dont j'étais animé; mais que je ne pouvais accepter les propositions que je venais d'entendre.

« Je sens que je révolte un grand nombre de mes lecteurs; mais je suis déjà accoutumé à l'impression que je leur fais. Les accusations de vanité, d'importance, d'entêtement, de faux désintéressement ont frappé mes oreilles de tous côtés.

« A cette précipitation de jugement, j'opposerai l'exemple du ministre d'État devant lequel je comparais. On peut prendre ses leçons sans déroger. Il ne sortit de sa bouche aucune expression de dureté. Tranquille avec douceur, sa voix exprimait paisiblement ses objections, et son oreille écoutait attentivement les miennes. La conversation dura deux heures sur ce ton.

« Je n'entreprendrai pas d'en rendre les détails. Je me contenterai de résumer mes réponses, en indiquant la nature des difficultés; elles jeteront un jour suffisant sur la question. J'exprimai donc :

« Que les offres qui m'étaient faites me paraissaient pécher en ce qu'elles présentaient mon intérêt pécuniaire, et non l'importance de ma découverte comme objet principal.

« La question devait donc être absolument envisagée en sens contraire, puisque, en effet, sans ma découverte, ma personne ne serait rien.....

« ... Si l'on ne croit pas à ma découverte, on a évidemment le plus grand tort de m'en offrir trente mille livres de rente. Si, au contraire, on y croit, le sort de l'humanité ne doit pas être sacrifié à l'amour-propre de quelques savants en délire, ni à la crainte de quelques dépenses indispensables.....

« ... En résumant mes principes, je ne pourrais entamer aucun traité avec le gouvernement qu'au préalable il n'ait reconnu formellement et authentiquement l'existence et l'utilité de ma découverte. Alléguer en réponse la crainte de compromettre la dignité royale, serait positivement avouer qu'on n'est pas convaincu; d'où, sans me plaindre, je devrais inférer après tout ce que j'ai fait, que la conviction est une plante étrangère au sol français, et que le plus court pour moi est de m'occuper à défricher quelque terrain moins ingrat.

« Je ne saurais admettre des raisons d'économie. Toute dépense nécessaire au bonheur des peuples est un devoir de rigueur. On peut remettre à des temps plus heureux l'élévation d'un palais agréable, la construction d'un pont utile, la formation d'un chemin commode; mais on ne peut remettre au lendemain la santé et la conservation des hommes.

« Si je me suis sévèrement abstenu, pendant mon séjour en France, de mettre en question mon traitement personnel, je n'avais pas douté un seul instant qu'il ne dût être digne de la nation française et de la grandeur du monarque qui la gouverne.

« Pressé, plus que je ne l'aurais voulu, de m'expliquer plus positivement à cet égard, j'avais, par respect pour l'opinion d'autrui, et, si l'on veut, par faiblesse, signé des propositions que je n'aurais jamais dû me permettre; mais puisqu'il n'est plus temps de me rétracter, j'articule sans détour que j'accepterais les vingt mille livres de pension viagère qui m'étaient offertes, à *la condition que l'on y joindrait le don en toute propriété d'une possession territoriale* propre aux établissements que je projette.

« Il entre nécessairement dans mes projets de procéder à ces établissements de manière qu'ils puissent servir de modèles à tous ceux de ce genre que, par la suite, on jugerait convenable de faire, soit en France, soit ailleurs. Ils doivent être de nature à déployer les ressources et les moyens de ma doctrine, de manière à pouvoir la pratiquer et enseigner sans restriction.

« ... Par délicatesse, je désirais tenir immédiatement de la munificence du gouvernement la concession que je demande, répugnant à ce qu'on m'allouât une somme quelconque appli-

cable à faire cette acquisition, ainsi qu'il me conviendrait. C'est une possession territoriale et non de l'argent que je demande[1]. »

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que les motifs allégués par Mesmer pour motiver son refus n'étaient que de vaines échappatoires, et qu'il n'était mû en cela que par un sentiment de cupidité. Il avait rêvé dans son imagination, des récompenses au delà de toute mesure, et ce qui lui était proposé ne répondait pas aux espérances dont il s'était bercé. A tous ses raisonnements spécieux on pouvait répondre : On ne veut ni croire ni nier votre découverte, on veut l'examiner; vous devez donc vous estimer heureux de trouver les moyens de la produire au grand jour et de la propager. Quel que soit le résultat de l'examen que l'on sollicite, on vous assure par avance tous les avantages pécuniaires que vous avez demandés dans les propositions signées de votre main. On ne peut donc vous accorder rien de plus. »

M. de Maurepas qui, sans doute, tint à Mesmer ce langage simple et raisonnable, mit fin à la conférence, sur le refus réitéré de Mesmer d'adopter ses propositions.

« Je quittai le ministre, ajoute Mesmer, allégé d'un poids immense. Mon affaire avait mal fini, mais elle était finie, et c'est un très grand bien qu'une fin quelconque. »

De retour chez lui, Mesmer écrivit à la reine Marie-Antoinette la lettre suivante qui, malgré les formes respectueuses qu'elle affecte, peut passer pour un chef-d'œuvre d'arrogance.

1 *Précis historique*, p. 205 et suiv.

« Madame,

« Je n'aurais dû éprouver que les mouvements de la satisfaction la plus pure, en apprenant que Votre Majesté daignait arrêter ses regards sur moi; et cependant ma situation pèse douloureusement sur mon cœur. On avait précédemment peint à Votre Majesté le projet que j'avais de quitter la France comme contraire à l'humanité, en ce que j'abandonnais des malades à qui mes soins étaient encore nécessaires. Aujourd'hui, je ne doute point qu'on n'attribue à des motifs intéressés mon refus indispensable des conditions qui m'ont été offertes au nom de Votre Majesté.

« Je n'agis, madame, ni par inhumanité ni par avidité. J'ose espérer que Votre Majesté me permettra d'en placer les preuves sous ses yeux; mais avant toute chose, je dois me rappeler qu'elle me blâme; et mon premier soin doit être de faire parler ma respectueuse soumission pour ses moindres désirs.

« Dans cette vue, uniquement, et par respect pour Votre Majesté, je lui offre l'assurance de prolonger mon séjour France jusqu'au 18 septembre prochain, et d'y continuer jusqu'à cette époque mes soins à ceux de mes malades qui me continueront leur confiance.

« Je supplie instamment Votre Majesté de considérer que cette offre doit être à l'abri de toute interprétation recherchée. C'est à Votre Majesté que j'ai l'honneur de la faire; mais indépendante de toutes grâces, de toutes faveurs, de toute espérance autre que celle de jouir, à l'abri de la puissance de Votre Majesté, de la tranquillité et de la sûreté méritées, qui m'ont été accordées dans ses États depuis que j'y fais mon séjour. C'est enfin, madame, en déclarant à Votre Majesté que je renonce à tout espoir d'arrangement avec le gouvernement français, que je la supplie d'agréer le témoignage de la plus humble, de la plus respectueuse, et de la plus désintéressée des déférences.

« Je cherche, madame, un gouvernement qui aperçoive la nécessité de ne pas laisser introduire légèrement dans le monde une vérité qui, par son influence sur le physique des hommes, peut opérer des changements que, dès leur naissance, la sagesse et le pouvoir doivent contenir et diriger dans un cours et vers un but salutaires. Les conditions qui m'ont été proposées, au nom de Votre Majesté, ne remplissent pas ces vues, *l'austérité de mes principes me défendait impérieusement de les accepter.*

« Dans une cause qui intéresse l'humanité au premier chef, l'argent ne doit être qu'une considération secondaire. Aux yeux de Votre Majesté quatre ou cinq cent mille francs de plus ou de moins, employés à propos, ne sont rien : le bonheur des peuples est tout. Ma découverte doit être accueillie, et moi récompensé, avec une munificence digne de la grandeur du monarque auquel je m'attacherai. Ce qui doit me disculper sans réplique de toute fausse interprétation à cet égard, c'est que, depuis mon séjour dans vos États, je n'ai tyrannisé aucun de vos sujets. Depuis trois ans, je reçois, chaque jour, des offres pécuniaires; à peine mon temps suffit à les lire, et je puis dire que, sans compter, j'en ai brûlé pour des sommes considérables.

« *Ma marche dans les États de Votre Majesté* a toujours été uniforme. Ce n'est assurément ni par cupidité, ni par amour d'une vaine gloire, que je me suis exposé au ridicule pressenti, dont votre Académie des sciences, votre Société royale et votre Faculté de médecine de Paris ont prétendu me couvrir tour à tour. Lorsque je l'ai fait, c'était parce que je croyais devoir le faire.

« Après leur refus, je me suis cru au point que le gouvernement devait me regarder de ses propres yeux : trompé dans mon attente, je me suis déterminé à chercher ailleurs ce que je ne pouvais plus raisonnablement espérer ici. Je me suis arrangé pour quitter la France dans le mois d'avril prochain. C'est ce qu'on a appelé inhumanité, comme si ma marche n'avait pas été forcée.

« Dans la balance de l'humanité, vingt ou vingt-cinq malades, quels qu'ils soient, ne pèsent rien à côté de l'humanité tout entière; et, pour faire l'application de ce principe à une personne que Votre Majesté honore de sa tendresse, ne puis-je pas dire que donner à la seule ma lame la duchesse de Chaulnes la préférence sur la généralité des hommes serait, au fond, aussi condamnable à moi, que de n'apprécier ma découverte qu'en raison de mes intérêts personnels.

« Je me suis déjà trouvé, madame, dans la nécessité d'abandonner des malades qui m'étaient chers, et à qui mes soins étaient encore indispensables. Ce fut dans le temps que je quittai les lieux de la naissance de Votre Majesté. Ils sont aussi ma patrie! Alors pourquoi ne m'accuse-t-on pas d'inhumanité? Pourquoi, madame? Parce que cette accusation grave devenait superflue : parce qu'on était parvenu, par des intrigues plus simples, à me perdre dans l'esprit de votre auguste mère et de votre auguste frère.

« Celui, madame, qui toujours aura, comme moi, présent à l'esprit le jugement des nations et de la postérité : celui qui se préparera sans cesse à leur rendre compte de ses actions, supportera, comme je l'ai fait, sans orgueil, mais avec courage, un revers aussi cruel. Car il saura que s'il est beaucoup de circonstances où les rois doivent guider l'opinion des peuples, il en est encore un plus grand nombre où l'opinion publique domine irrésistiblement sur celle des rois. Aujourd'hui, madame, on me l'a assuré au nom de Votre Majesté, votre auguste frère n'a que du mépris pour moi. Eh bien! quand l'opinion publique aura décidé, il me rendra justice. Si ce n'est pas de mon vivant, il honorera ma tombe de ses respects.

« Sans doute l'époque du 18 septembre, que j'ai indiquée à Votre Majesté, lui paraîtra extraordinaire. Je la supplie de se rappeler qu'à pareil jour de l'année dernière, il ne tint pas aux médecins de vos États qu'un de leurs confrères, à qui je dois tout, ne fût déshonoré à mon occasion. Ce jour-là fut tenue l'assemblée de la Faculté de médecine où furent rejetées mes propositions; et qu'elles propositions! Votre Majesté les connaît. J'ai toujours cru, madame, et je vis encore dans la persuasion qu'après un éclat aussi avilissant pour les médecins de votre ville de Paris, toute personne éclairée ne pouvait plus se dispenser de jeter les yeux sur ma découverte, et que la protection de toute personne puissante lui était dévolue sans difficulté. Quoi qu'il en soit, au 18 septembre prochain, il y aura un an que j'aurai fondé mon unique espérance sur les soins vigilants et paternels du gouvernement. A cette époque, j'espère que Votre Majesté jugera mes sacrifices assez longs, et que je ne leur ai fixé un terme, ni par inconstance, ni par humeur, ni par inhumanité, ni par jactance. J'ose enfin me flatter que sa protection me suivra dans les lieux où ma destinée m'entraînera loin d'elle, et que, digne protectrice de la vérité, elle ne dédaignera pas d'user de son pouvoir sur l'esprit d'un frère et d'un époux pour m'attirer leur bienveillance.

« Je suis, de Votre Majesté, avec le plus profond respect,

« Madame,

« Le très humble et très obéissant serviteur,

« MESMER.

« Paris, le 29 mars 1781. »

Ainsi Mesmer repoussait les plus honorables propo-

tions descendues vers lui du haut du trône de France. Jamais l'auteur d'une grande découverte utile à l'humanité, jamais aucun inventeur, aucun savant, aucun philosophe, n'avait reçu un aussi glorieux encouragement. Jamais non plus on ne déploya un tel orgueil pour dédaigner des offres bien au dessus de l'objet à récompenser. Le gouvernement français avait montré en faveur de Mesmer et de sa découverte des dispositions beaucoup trop favorables, il en fut puni par les insultants refus du médecin étranger. Mais il est juste d'ajouter que le gouvernement ne retomba plus dans la même faute; il se le tint pour dit, et Mesmer ne fut plus mis en demeure de renouveler cette prodigieuse incartade, qui devait être pour lui la cause de tardifs regrets.

CHAPITRE V

Les antécédents du magnétisme animal. — Travaux des savants des XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles concernant le magnétisme animal. — Paracelse. — Goclenius — Van Helmont. — Helimontius. — Roberti. — Le P. Kircher. — Robert Fludd. — Maxwell. — Le P. Hell. — Elisha Perkins. — Greatrakes et Gassner.

Ayant ainsi rompu avec le gouvernement, Mesmer dut se préparer à quitter la France, où il resta encore assez longtemps pour s'assurer que ni le roi ni ses ministres ne songeaient plus à le retenir. Il ne tint pas même la parole qu'il avait donnée, spontanément il est vrai, dans sa lettre à la reine, de garder et soigner

ses malades jusqu'au 18 septembre 1781. Dès le mois d'août nous le voyons en route pour Spa, accompagné de quelques fidèles, au nombre desquels il faut nommer le banquier Kornmann, encore tout ému de la guérison miraculeuse de son enfant, et un jeune avocat nommé Bergasse, deux personnages que l'on rencontre dans les factums de Beaumarchais, où ils sont célébrés l'un et l'autre à la manière dont le processif auteur du *Mariage du Figaro* savait célébrer ses adversaires.

Bergasse souffrant d'une affection qui remontait à son enfance, avait été admis chez Mesmer quelques jours après que celui-ci venait de refuser les offres brillantes du gouvernement. Comme d'autres malades reçus à titre de pensionnaires, Bergasse payait dix louis par mois; mais il avait un talent d'écrivain dont le docteur devait tirer encore plus de profit que de sa maladie. Sollicité par Mesmer, qui se voyait attaqué de toutes parts, il avait, dès la fin de juillet 1780, publié à ses frais un petit écrit [1] qui avait réussi au point de déplaire à celui-là même dont il faisait l'apologie.

« Le docteur Mesmer, dit Bergasse, trouva mauvais que les feuilles périodiques eussent ainsi parlé de son œuvre, il prétendit que, lorsqu'il s'agissait du magnétisme animal, on ne devait parler que de lui, et dans les accès de son étrange jalousie, il m'adressa quelques propos durs qui me dégoûtèrent pour longtemps de la fantaisie de me mêler de ses affaires[2]. »

Ainsi disposé, Bergasse n'aurait pas demandé mieux que de se priver du voyage de Spa : une affaire importante du barreau exigeait d'ailleurs sa présence à

1. *Lettre d'un medecin de la Faculté de Paris à un médecin de la Faculté de Londres*, etc.

2. *Observations de M. Bergasse sur un écrit du docteur Mesmer*. Londres, 1785.

Paris. Il demanda donc à Mesmer si Deslon, son élève, qui déjà obtenait quelques succès dans la médecine magnétique, ne pourrait pas remplacer le maître pendant son absence. A ce nom de Deslon, le docteur faillit s'emporter; il répondit aigrement *qu'il ne laissait aucun successeur à Paris*, et que si Bergasse aimait la santé et la vie, il n'avait rien de mieux à faire que de le suivre à Spa. Une invitation faite en ces termes était une ordonnance : Bergasse obéit.

Cependant Mesmer n'entendait point dire à Paris un adieu définitif; son voyage n'était qu'une tactique, ou ce qu'on nomme au théâtre une fausse sortie. Ayant inutilement, pendant quatre ou cinq mois, boudé de près et en face la cour et la ville, il voulait essayer de les bouder de loin. Il voulait savoir ce qu'allait produire cette retraite, se rappelant avec orgeuil la magnificence des offres qu'on lui avait faites, et avec regret peut-être la magnanimité de ses refus. Quoi qu'il en soit, Mesmer retiré sous sa tente, s'abstient et se repose. Nous profiterons de ce moment d'inaction dans sa vie pour revenir sur quelques-uns des antécédents de ce personnage et sur l'histoire de la doctrine dont il s'attribue la découverte.

Antoine Mesmer a singulièrement poétisé ses efforts et ses souffrances d'inventeur; il n'a rien négligé pour faire croire à ses contemporains et à la postérité que la découverte du magnétisme animal était le produit direct de son génie, inspiré et chauffé par l'étude de la nature.

Il aurait pu sans peine trouver dans les écrits d'une foule de savants qui l'avaient précédé, sinon sa théorie toute faite, du moins les éléments essentiels qui la

constituent. Homme instruit comme il l'était, et devant posséder au moins l'érudition spéciale de sa profession, il est bien surprenant qu'il n'eût jamais lu, comme il nous l'assure, un seul des livres si nombreux consacrés par les anciens auteurs à une doctrine qui avait eu une longue vogue dans la physique et la médecine du passé. Dans tous les cas, ses méditations et ses tourments, ses études transcendantes et ses transports enthousiastes, étaient bien hors de saison, puisque le résultat de tant de tribulations intellectuelles ne fut qu'une découverte qui, non seulement avait déjà été faite, mais qui n'avait pas même eu le temps d'être oubliée.

Si l'on prend la définition du magnétisme animal telle que Mesmer lui-même l'a donnée, savoir : « la propriété du corps animé qui le rend susceptible de l'influence des corps célestes et de l'action réciproque de ceux qui l'environnent, propriété manifestée par son analogie avec l'aimant, » on peut faire remonter au commencement du seizième siècle les premières traces de la médecine magnétique : on les trouve en effet dans les ouvrages de Paracelse.

Ce grand illuminé, chef d'école en médecine, était né en 1493 à Gaiss, en Suisse, du côté de la Souabe, la commune patrie de Mesmer et de Gassner. Avant Mesmer, Paracelse avait fait descendre des astres le principe conservateur et réparateur de tous les êtres sublunaires. Avant Mesmer il avait enseigné la théorie des pôles. Il prétendait que l'homme, eu égard à son corps, était doué d'un double magnétisme; qu'une portion tirait à soi les astres et s'en nourrissait : de là la sagesse, le sentiment, la pensée; qu'une autre portion tirait à elle les éléments et s'en réparait : de là la chair et le

sang; que la vertu attractive et cachée du corps de l'homme était semblable à celle du karabé et de l'aimant, et que, par cette vertu, l'aimantation des personnes saines attirait l'aimantation dépravée des personnes malades [1].

Paracelse n'est pas moins explicite sur les matières magnétisées et sur leur vertu médicale. Il recommande les talismans comme des *boîtes conservatrices des influences célestes*. Il donne même, dans un de ses traités, la recette pour faire les talismans et la composition de deux onguents sympathiques dont la puissance est telle qu'elle peut guérir les plaies, sans qu'on y touche, les blessés fussent-ils à vingt milles de distance. L'un est *l'onguent vulnéraire*, l'autre *est l'onguent des armes* [2]. Pour guérir les plaies avec le premier, on n'a besoin que d'avoir du sang du malade, d'en imbiber un morceau de bois et d'en toucher l'onguent que l'on conserve dans une boîte. Le second baume, tout aussi merveilleux, est plus simple dans son emploi, car il suffit d'en frotter le fer qui a fait la blessure pour que cette blessure soit guérie.

On peut ajouter que tout ce qui a été publié depuis Paracelse sur les effets du magnétisme, sur la vertu sympathique des remèdes, sur la *transplantation des maladies*, a son point de départ, et quelquefois sa première édition dans les écrits de ce médecin.

L'âme, suivant Ficin qui écrivait en 1460, étant affectée de désirs passionnés, peut agir, non seulement sur son propre corps, mais encore sur un corps voisin, surtout si ce corps est le plus faible [3].

1. Paracelse, *De peste*.
2. *Archidoxis magica*.
3. *Ficinus, de vitâ cœlitus comparandâ*, cap. XX.

Pomponace, né en 1462 et mort en 1525, écrivait : « Il y a des hommes qui ont des propriétés salutaires et puissantes, et ces propriétés s'exaltant par la force de l'imagination et du désir; elles sont poussées au dehors par l'évaporation et produisent sur les corps qui les reçoivent des effets remarquables [1]. »

A cette époque il fallait à la médecine et à la physique un agent subtil et mystérieux, à l'aide duquel on pût expliquer la production de certains phénomènes dont la science contemporaine était impuissante à rendre compte. Or, le physicien anglais Gilbert, médecin de la reine Élisabeth, venait de publier le premier traité vraiment scientifique qui eut encore paru sur *l'aimant;* c'était son livre *de magnete.* On s'empara de ce beau traité, qui parut offrir aux philosophes dans l'embarras la révélation désirée.

Par ses propriétés singulières, l'aimant fixa dès lors toute l'attention des savants. On crut reconnaître dans cette substance tous les caractères du *principe universel.* En effet, quel devait être ce principe dans sa nature ? Un fluide, nécessairement; puisque c'était par son intermédiaire que les différents corps célestes devaient communiquer entre eux et avec les êtres sublunaires. Il était conséquent de le faire émaner des astres. C'était lui, sans doute, qui opérait la formation et les décompositions des métaux dans le sein du globe, et qui présidait encore aux actions qui se passent au fond des eaux. Comme c'était sous son influence que devaient s'opérer toutes les actions chimiques, il fallait aussi qu'il possédât au plus haut degré la faculté d'attirer et

1. *De naturalium effectuum admirandorum causis, seu de incantationibus,* p. 44.

de repousser. Or l'aimant seul réunissait toutes ces qualités et tous ces caractères.

Un des premiers, le premier de tous peut-être, Paracelse crut reconnaître dans l'aimant le principe qu'il cherchait. Il lui semblait voir dans les êtres animés une vertu secrète semblable à celle de ce minéral, c'est-à-dire une qualité attractive qu'ils tiraient des astres : c'est ce qu'il appelle *magnale*[1]. Dès lors on ne vit plus que magnétisme et attraction dans la nature. Par là s'expliquait le mouvement de certaines plantes qui semblent suivre le cours du soleil, le *sympathéisme* et l'*antipathéisme* observés dans quelques êtres, et surtout dans les animaux. Tous ces phénomènes et mille autres, aussi peu compris jusque-là allaient reconnaître pour cause le *grand principe* ou *fluide vital*, qui, émané des régions célestes, y retournait par un perpétuel mouvement de flux et de reflux, qui mettait en communication les êtres entre eux et tous avec le soleil et les astres.

Partant de cette analogie qu'on supposait ou qu'on admettait déjà, entre le magnétisme minéral et celui qu'on croyait apercevoir dans l'homme, on en vint bientôt à soupçonner dans l'aimant naturel et artificiel des propriétés curatives. On lit dans le Kircher, le plus grand physicien de cette époque, qu'on faisait alors avec l'aimant divers appareils, tels que des anneaux que l'on portait au cou, au bras et sur d'autres parties du corps, pour calmer les convulsions, pour guérir les douleurs et les maladies nerveuses[2]. Il ne restait donc plus qu'à s'emparer de ce *fluide vital* et

1. *Magnale descendit ab astris et ex nullo alio.*
2. Ath. Kircher, *Magnes, sive de arte magnetica*, p. 679.

à le diriger à volonté partout et dans la mesure où cela serait nécessaire. Or, il paraît que pour beaucoup de gens, ce secret était déjà tout trouvé.

« Quelque libre qu'il fût dans l'atmosphère, dit Thouret, les anciens physiciens se vantaient de posséder des moyens de saisir cet agent universel, et, par son influence sur la portion de lui-même qui anime les différents êtres, de pouvoir modifier leur existence et leurs propriétés. Ils croyaient pouvoir agir de cette manière sans aucun contact immédiat, mais à de certaines distances; et par ce moyen, exciter, mettre en jeu le principe vital des êtres animés, augmenter son action, exciter des crises, et calmer les troubles qu'il peut occasionner dans les organes. En fortifiant ainsi l'esprit vital dans chaque individu, ils se flattaient de pouvoir conserver la santé, prolonger la vie, et préserver même des maladies; enfin, et par une conséquence naturelle de cette doctrine, ils pensaient être parvenus au point de simplifier l'art de guérir, en réduisant toutes les maladies et tous les remèdes à un seul principe, en indiquant enfin la médecine universelle, c'est-à-dire, le moyen de mettre en jeu la nature qui, seule, et sans secours, dissipe si souvent un grand nombre de maladies[1].

La médecine magnétique se trouvait donc fondée, et on peut déjà voir que, sous le rapport du principe comme pour ses applications, Mesmer n'aurait eu que bien peu de chose à y ajouter. Le médecin viennois n'est que le plagiaire de Paracelse, lorsqu'il nous dit dans sa dixième proposition :

« Cette propriété du corps qui le rend susceptible de l'influence des corps célestes, et de l'action réciproque de ceux qui l'environnent, manifestée par son analogie avec l'aimant, m'a déterminé à la nommer *magnétisme animal.* »

Après Paracelse, on cite parmi les premiers partisans de cette doctrine, Rumilius, Pharamond, Bettray,

1. *Recherches et doutes sur le magnétisme animal.* p. 89.

le chevalier Digby, gens qui ne jouissaient pas, sauf peut-être le dernier, d'une grande autorité scientifique. Mais il en vint d'autres plus connus et qui furent même célèbres, tels que Crollius, Bartholin, Hanmann, Sennert, Libavius, etc.

Loysel Dolé et Gaffard introduisirent en France cette doctrine nouvelle; mais l'esprit critique, déjà éveillé dans ce pays, ne permit pas qu'elle jetât de profondes racines. Il en fut autrement de l'autre côté du Rhin. Dès le commencement du dix-septième siècle, Goclen, ou Goclenius, professeur de médecine à Marbourg, publiait un traité *de la cure magnétique des plaies*[1], ouvrage qui fit un tel bruit en Allemagne que l'*onguent des armes* y porte encore aujourd'hui le nom de Goclenius.

Un autre savant le P. Roberti, jésuite de Saint-Hubert aux Ardennes, publia, pour réfuter l'ouvrage de Goclenius, un traité intitulé *Brevis anatome tractatûs de curatione magnetica Goclenii*. Le médecin répondit au jésuite par un nouveau livre, *Synarthrosis magnetica*, qui est une suite à son premier ouvrage. A son tour, le jésuite répliqua par une diatribe pleine de sarcasme et de mordantes plaisanteries, sous ce singulier titre, *Goclenius Heautontimorumeneos*, ce qui veut à peu près dire : *Goclenius se repentant ou se punissant lui-même*. Dans cette polémique, assez longue et fort vive, l'avantage parut rester à Roberti, d'abord parce qu'il était le plus plaisant dans la forme, ensuite, parce qu'au fond, il faisait bonne justice des cures opérées par les talismans, les *mumies* et *l'onguent des armes*. Le jésuite admettait toutefois que,

1. *Tractatus de magneticâ curatione vulneris, citrâ ullam superstitionem et dolorem et remedii applicationem*, etc. Marpugi, 1608.

si de pareilles cures pouvaient s'opérer, elles ne pouvaient être que l'œuvre du démon.

Cependant, Goclenius avait une revanche à prendre. Dans la même année (1618) il voulut répondre, mais il ne sut que se répéter, dans un écrit intitulé *Morosophia Roberti*, (*La sotte science de Roberti*). Et le jésuite de riposter bien vite par un libelle, la *Métamorphose*[1], où dès le titre même, il accuse Goclenius de calvinisme ce qui était déjà de fort mauvaise guerre, car la dispute poussée dans cette voie sentait le fagot. Mais Goclenius ayant encore essayé d'une faible réplique, *telum imbelle sine ictu*, son implacable adversaire acheva de l'anéantir sans pitié, par une lettre intitulée : *Goclenius magicien, sérieusement dans le délire*[2].

Goclenius, cette fois, se tint pour battu; il resta tranquille, mais non converti.

En lui semblait définitivement vaincue toute la doctrine paracelsiste, qui n'avait plus pour se soutenir que la propagande invisible des frères de la Rose-croix, lorsque, tout à coup, un des plus grands disciples de Paracelse, l'illustre Van-Helmont, entra lui-même dans la lice, et présenta au jésuite triomphant un nouvel adversaire plus digne de lui. Le fameux livre de Van-Helmont *de la cure magnétique des plaies*[3], quoique très savant, est moins un traité qu'une attaque dirigée contre Roberti.

Van-Helmont voulait soutenir la médecine paracelsiste, mais il avait surtout à cœur de venger son maître vilipendé par un jésuite, et mal défendu, ou plutôt trahi

1. *Metamorphosis magneticæ Calvino-Goclenianæ, Leodii.* 1618.
2. *Goclenius magus, serio delirans, epistola. Duaci.* 1519. in-12.
3. *De magnetica vulnerum naturali et legitimâ curatione, contra. Joan. Roberti, Societ. Jesu. Parisiis,* 1621.

par un médecin peu ferré sur la science et mal aguerri à la polémique.

Van-Helmont ne ménage pas plus le médecin que le théologien de la société de Jésus. Au premier, qu'il appelle dédaigneusement un jeune homme, il reproche de n'avoir pas distingué la sympathie de la fascination, et d'avoir confondu l'une et l'autre avec le magnétisme. Quant au théologien, il lui apprend bientôt qu'il a trouvé son maître en logique et en sarcasme. « Qu'il montre, dit-il plaisamment, ses lettres de secrétaire des commandements de Dieu, pour savoir comment Dieu a révélé à lui, jésuite, que les cures, magnétiques sont l'œuvre du démon! » C'est l'ignorance, selon Van-Helmont, l'ignorance seule, qui appelle à son secours le diable dans une question où le diable n'a rien à voir. Celui qui regarde les cures magnétiques comme l'œuvre de Satan, parce qu'elles s'opèrent par des moyens qui lui sont inconnus, devra donc regarder tous les phénomènes de l'aimant, comme l'effet de la même magie; il devra déclarer que ces phénomènes, qu'il ne sait point expliquer, sont autant de prestiges du diable. N'est-il pas plus sûr d'en chercher l'explication naturelle, et d'admettre le *magnétisme*, c'est-à-dire cette propriété secrète des corps, qu'on appelle de ce nom, à cause de sa ressemblance avec une des propriétés de l'aimant?

Van-Helmont n'adopte pas seulement, et dans toute son étendue, le principe fondamental de la médecine magnétique; il en admet et en professe toutes les merveilles. La cure des plaies par l'*onguent magnétique* lui paraît la chose la plus simple et la plus facile à expliquer. L'onguent agit en tirant à soi la qualité hétérogène qui se joint à la solution de con-

tinuité qu'il y a dans toute les plaies, et les préserve d'inflammation et d'ulcération. Et c'est ainsi, ajoute-t-il, que le monde visible est sans cesse gouverné par le monde invisible!

Malgré la science et le génie de Van-Helmont, Roberti, qui croyait sa cause bonne, répondit la même année, à l'illustre médecin chimiste de Bruxelles, par un ouvrage intitulé : L'*imposture magique des cures magnétiques et de l'onguent des armes, clairement démontrée*; *modeste réponse à la très dangereuse dissertation de J. B. Van-Helmont, de Bruxelles, médecin pyrotechnique*[1].

Ce titre se prolongeait, il se prolongeait moins pourtant que ne le fit la dispute, car en pareille matière, elle était interminable. En 1625, comme elle commençait à languir, Goclenius, qui depuis sept ans, se reposait dans sa défaite, revint à la charge, non pas de front, mais obliquement, sournoisement, pour ainsi dire, en ajoutant à son traité *De la sympathie et de l'antipathie entre les plantes et les animaux*, un court appendice, qui n'est autre chose que la défense de la cure magnétique des plaies.

Voici venir un autre champion, du nom de Helimontius. Celui-ci, trouvant comme Van-Helmont, que Goclenius était insuffisant pour soutenir la doctrine de l'aimantation animale, vint enrichir cette thèse d'arguments tout nouveaux. Aux preuves trouvées et données jusque-là en faveur de la cure magnétique des plaies, Helimontius ajoutait des analogies. Il rappelait

1. *Curationis magneticæ et unguenti armarii magica impostura clare demonstrata. Modesta responsis ad perniciosam disputationem J. B. ab Helmont, Bruxellensis medici pyrotechnici, contrà eumdem Roberti acerbe conscriptam. Luxemb.* 1621, *et Coloniæ*, 1622.

que certaines maladies se guérissent par *transplantation*, c'est-à-dire en mettant, par exemple, du sang d'un hydropique dans une coquille d'œuf, qu'on tient chaudement, et qu'on fait manger avec de la viande à un chien affamé, lequel prend ainsi la maladie pour son propre compte. De telles assertions ne répugnaient nullement à la médecine de cette époque. D'autres Allemands, tels que Bartholin et Reysellius, se vantaient aussi d'avoir des *mumies* tirées des astres, dans lesquelles les maladies, surtout l'hydropisie, *se transplantaient* à merveille.

En cela, du reste, Hélimontius ne faisait que copier un autre auteur sympathique et magnétique, Burgraavius, le véritable inventeur de la *lampe de vie et de mort*, dont la lumière s'affaiblit, se renforce ou s'éteint, selon que le corps humain, avec lequel elle sympathise, est malade, bien portant, ou agonisant.

De l'Allemagne et de la Flandre, la nouvelle doctrine passa en Écosse et en Angleterre. Le célèbre Robert Fludd mit au service de la médecine magnétique son érudition, sa science et ses talents variés. Robert Fludd n'admet, dans l'origine des choses, qu'un principe ou élément primitif, d'où émanent tous les autres, qui n'en sont que des modifications ou des métamorphoses. L'âme est une portion de ce principe universel. Recherchant en quoi consiste la vertu attractive ou magnétique des corps et leur antipathie, il croit en voir la cause dans la manière dont les rayons de cet esprit sont dirigés. Si l'émission se fait du centre à la circonférence, il y a sympathie ; si elle se fait de la circonférence au centre, il y a antipathie.

Robert Fludd pose en principe qu'il y a, pour chaque corps sublunaire, un astre particulier qui lui

correspond : celui de l'aimant est l'étoile polaire. L'homme a aussi son astre personnel. Considéré comme le *microcosme*, ou monde en abrégé, l'homme est doué d'une vertu magnétique, *magnetica virtus microcosmica*, qui est soumise aux mêmes lois que celle du grand monde, c'est-à-dire qu'elle rayonne, ici, du centre à la circonférence; là, de la circonférence au centre. Dans les mouvements de joie et de bien-être, le cœur, se dilatant, envoie ses esprits au dehors; dans ceux de haine ou d'antipathie, il se resserre et les concentre au dedans de l'individu.

De même que la terre, l'homme, dit Robert Fludd, a ses pôles, dont les deux principaux, le pôle austral et le pôle boréal, reçoivent ou envoient leurs influences par deux courants ou un double torrent; l'un de ces courants, le méridional, emmène les rayons chauds; et l'autre, le boréal, les rayons froids; ils se tempèrent l'un par l'autre.

Le microcosme a un *équateur* formé par une ligne perpendiculaire qui le divise en deux parties égales. Le foie, et spécialement la vésicule du fiel, est le point central des rayons du pôle austral, dont l'effet est d'attirer les esprits, de produire la gaieté, la chaleur, la vie; la rate est le point central des rayons du pôle boréal, dont l'effet est d'attirer les sucs grossiers et terrestres, et de produire des vapeurs noires qui resserrent le cœur, causent des angoisses, la mélancolie, la tristesse, la mort même quelquefois.

Robert Fludd distinguait encore un *magnétisme positif* et un *magnétisme négatif*, un *magnétisme spirituel* et un *magnétisme corporel*. Deux personnes étant en présence, si les rayons qu'elles s'envoient ou leurs émanations sont repoussées ou répercutées de la cir-

conférence au centre, c'est qu'il y a antipathie entre elles, et que le magnétisme est négatif; mais s'il y a attraction de part et d'autre, et rayonnement du centre à la circonférence, il y a sympathie, et le magnétisme est positif. Mais c'est seulement dans ce dernier cas qu'il y a ou peut y avoir communication des maladies particulières, aussi bien des affections morales que des affections physiques, d'où le philosophe écossais conclut à l'existence de deux magnétismes distincts, le *spirituel* ou *moral* et le *corporel*. Il reconnaît les effets de ce double magnétisme non seulement entre les animaux, mais entre ceux-ci et les végétaux, et même les minéraux. Il rapporte une masse d'observations qui, suivant lui, tendent à prouver les effets sympathiques ou antipathiques et la transplantation des maladies.

C'est dans le livre de Robert Fludd intitulé la *Philosophie de Moïse*[1], qu'on trouve indiquée avec beaucoup de détails la manière dont il faut s'y prendre pour faire passer la fièvre, l'hydropisie ou tout autre maladie, du corps d'un homme dans le corps d'un arbre. Il paraît d'ailleurs que tous les arbres ne sont pas également bons pour les opérations sympathiques; ceux qu'on doit préférer sont le chêne et le saule, mais le premier surtout. Voici la recette : Vous enlevez un morceau de l'écorce, vous y faites un trou avec une tarière, et vous mettez dans ce trou de l'urine ou des cheveux de la personne malade; ensuite vous replacez l'écorce de manière à couvrir le tout, et la maladie

1. *Philosophia moysaïca in quâ sapientia et scientia creationis explicatur, authore Rob. Fludd, aliàs de Fluctibus, armigero, et in medecinâ doctore Oxoniensi, in-folio* 1638.

passe du corps de la personne dans celui du chêne. Rien n'est plus facile.

La *Philosophie de Moïse*, d'où l'on a extrait ce qui précède, est un grand et beau livre qui, dans sa conception première, ne devait être destiné qu'à établir un accord entre l'Écriture sainte et la philosophie naturelle sur le thème de la création, mais qui, par le fait, a pour objet principal la démonstration et l'apologie de la médecine magnétique. Un chapitre de ce traité et ce n'est pas le moins curieux, a pour argument le diable, ou plus particulièrement la manière dont le diable agit dans les corps. Notre savant physicien croyait donc au diable, qui, dès lors comme aujourd'hui, pouvait rendre inutile la vertu magnétique.

Du reste, la profession de foi de Robert Fludd sur ce point ne put conjurer l'anathème qui allait le foudroyer.

Le P. Kircher, jésuite comme Roberti, mais, certes meilleur physicien que le théologien de Saint-Hubert aux Ardennes, attaqua le livre de Robert Fludd, et déclara nettement qu'une œuvre pareille ne peut être sortie que de l'école du diable[1]. D'où il résulterait que dans ce temps-là, le diable faisait école.

A part leur croyance à cette immixtion du malin esprit dans la composition des traités scientifiques, les deux nouveaux champions étaient de vrais physiciens, et même des savants positifs. Tous deux ils avaient observé directement la nature et s'étaient livrés à de nombreuses expériences. Leurs recherches sur les propriétés de l'aimant sont aussi curieuses que multipliées; il est même probable que ce fut une jalousie de mé-

1, *Ath. Kircheri Fludd magnes*, p. 686.

tier qui dicta la sentence prononcée par le P. Kircher contre Robert Fludd.

Dans son ouvrage, Kircher se propose de rendre à la physique son caractère de science naturelle, en la dégageant de tout alliage superstitieux, et surtout en fixant les idées du public au sujet des phénomènes véritablement magnétiques. Il ne veut pas de ce magnétisme qu'on définissait déjà, comme aujourd'hui, la propriété des corps animés d'être sensibles à l'influence des corps célestes et à l'action réciproque des corps environnants, propriété dont la preuve principale était alors la cure sympathique des plaies et la *transplantation* des maladies, comme si ces merveilles n'avaient pas elles-mêmes grandement besoin d'être prouvées.

« On voit, dit le P. Kircher, des hommes qui, ne pouvant produire aucune expérience nouvelle et certaine sur les vertus magnétiques, se livrent à des conjectures fausses et illusoires, et infestent les écoles de toutes sortes de rêveries, de choses inouïes et extraordinaires et de mensonges insoutenables, capables de les couvrir de honte. De là, l'usage de cet infâme onguent magnétique vanté par Goclenius, et d'une infinité d'autres pratiques de même nature, introduites depuis peu de temps dans la médecine[1]. »

La médecine magnétique des écrivains qu'il combat, se basant sur une prétendue analogie entre l'aimant et le corps humain, Kircher rejette absolument cette influence, à cause des pratiques ridicules et superstitieuses dont elle a déjà été le point de départ, Entre ces pratiques, il en cite une des plus singulières et en même temps des plus perfides à l'encontre du beau

1. *Kircheri magnes, sive De arte magnetica*, p. 30.

sexe, et qui constituait une nouvelle espèce d'épreuves judiciaires sur une matière délicate et sur un problème souvent insoluble. On plaçait une pierre d'aimant sur le corps d'une femme pendant son sommeil; elle se réveillait et, si elle était fidèle, elle embrassait tendrement son mari; si elle ne l'était pas elle prenait la fuite.

Kircher, comme nous l'avons dit, avait fait de nombreuses expériences sur l'aimant. Tous les exemples d'antipathie ou de sympathie connus, vrais ou faux, tous les faits d'affinité qu'on observe dans la nature (et il en avait recueilli un nombre considérable), lui paraissaient révéler autant d'espèces de magnétisme. Il énumère et distingue le magnétisme des planètes, celui du soleil, celui de la lune et de la mer, celui des éléments, celui des corps mixtes, celui des corps électriques, celui des corps métalliques, celui des plantes, celui des animaux, que le premier il appelle *magnétisme animal* (Ζωομαγνητισμός). Il marque aussi le magnétisme. Il marque aussi le magnétisme des médicaments, celui de la musique, celui de l'imagination et celui de l'amour, qui est encore un magnétisme animal, peut-être le plus animal de tous. Pour lui, la ture tout entière est magnétique. N'ayant pu réunir tous les genres et tous les exemples de magnétisme dans son fameux traité *De arte magnetica*, il le compléta par un supplément intitulé le *Règne magnétique de la nature*[1], où l'univers est représenté comme un tout, dont les parties sont liées et entraînées par une puissance attractive et répulsive, semblable à celle de l'aimant.

1. *Magneticum naturæ regnum, sive De triplici in naturâ rerum magnete, inanimato, animato, sensitivo.*

Par le magnétisme de la musique, Kircher explique très bien la puissance de certains instruments pour remuer l'âme, faire vibrer les diverses passions; et il est très remarquable qu'au nombre des instruments à employer il mentionne positivement l'*harmonica*[1], dont il va même jusqu'à donner la description, comme pour ôter à Mesmer le mérite d'avoir rien inventé. Du reste, il explique comme Mesmer, et même plus nettement que lui, l'action de la musique dans le magnétisme. Ce n'est point sur l'âme immédiatement que cette action s'exerce, car l'âme étant immatérielle, ne peut avoir aucun rapport avec le son ou la voix; c'est par l'intermédiaire de l'agent désigné sous le nom d'*esprit vital* que la puissance de la musique s'exerce sur notre âme. Mais où le savant jésuite est le plus curieux, c'est dans le chapitre consacré au magnétisme de l'amour (*magnetismus amoris*), sujet qui ne paraît nullement embarrasser le bon père, et dont il traite tout au long, non seulement avec complaisance, mais encore avec l'autorité d'un savant à qui rien n'est inconnu.

Tout considéré, l'ouvrage de Kircher est le plus étendu et le plus complet qui eût paru encore sur le magnétisme.

Nous venons de dire que Kircher trouvait du magnétisme dans presque tous les phénomènes naturels. Il fut pourtant dépassé sur ce point par Wirdig, professeur de médecine à Rostok. Celui-ci anime la nature et les corps bien plus vivement qu'on ne l'avait encore fait. Là où Kircher ne trouvait que le magnétisme, Wirdig voit l'intelligence et la vie. Toute la nature lui

1. Page 721.

semble peuplée d'esprits, qu'il distingue, comme Kircher distinguait les différents genres de magnétisme. Il en reconnaît deux classes; dans la première sont les esprits purs, immatériels, immortels, c'est-à-dire, Dieu, les génies et les âmes; dans la seconde rentrent les esprits matériels ou les corps les plus subtils. Ces derniers sont particulièrement le sujet de son traité *De la médecine nouvelle des esprits*[1].

Wirdig enseigne qu'il existe un attrait entre les esprits qui sont de même nature, et une aversion, un combat perpétuel entre ceux qui sont de nature opposée. C'est la doctrine du *sympathéisme* et de l'*antipathéisme* reproduite en d'autres termes.

De ces rapports de sympathie et d'antipathie résulte un mouvement continuel, un flux et un reflux d'esprits, enfin une communication non interrompue entre le ciel et la terre, qui constitue l'harmonie universelle. Le magnétisme, suivant la définition même de Wirdig, est le *consentement des esprits* (*consensus spirituum*). Ce qui le constitue, ce sont les rapports de sympathie et d'antipathie entre les esprits soit aérocélestes, soit terrestres. Entre deux corps animés, ce sentiment, lorsqu'il est animal de part et d'autre, s'appelle sympathie, amitié, amour, attrait des semblables; s'il est nuisible ou désagréable, il reçoit les noms d'antipathie, de haine, d'aversion, d'horreur des contraires. Or, tout, dans les vicissitudes des corps sublunaires, étant rapprochement de semblables ou éloignement de dissemblables, il s'en suit que le magnétisme, ainsi divisé par Wirdig en sympathéisme et en antipathéisme, est la grande puissance qui gouverne le monde. La vie

1. *Nova medicina spirituum*. Hamburgi 1673, in-12.

se conserve par la magnétisme, tout périt dans le magnétisme [1].

La sympathie, ou *magnétisme sympathique*, dépendant de l'homogénéité des esprits et des corps, existe naturellement entre les individus de même sexe, de même âge, de même constitution et *à fortiori*, entre les parties du même corps. Cette loi étant une fois admise, il n'y eut pas d'histoires si extravagantes qu'on ne pût tenir pour vraies, car elle les expliquait toutes.

C'est une chose admirable suivant Wirdig, que si l'on attache une partie du cuir chevelu de la tête d'un homme, et qu'on conserve ce fragment de peau, à mesure que cet homme vieillit, grisonne ou devient chauve, le morceau de cuir chevelu présente les mêmes changements. Wirdig n'a garde d'oublier l'histoire suivante, rapportée par Santanelli, Van Helmont, Campanella, Servius et beaucoup d'autres.

Un homme de Bruxelles s'étant fait faire un nez artificiel par l'*opération de Taliacot*, qui faisait alors beaucoup de bruit dans le monde scientifique et non scientifique, s'en retourna chez lui, où il continua de vivre bien portant, l'opération ayant parfaitement réussi. Quelques années se passèrent ainsi; mais, tout à coup, la partie factice de son nez devint froide, pâle, livide, elle se pourrit et finit par tomber. On ne savait à quelle cause attribuer ce changement imprévu, lorsqu'on apprit que le jour même où le nez factice tombait à Bruxelles, un crocheteur de Bologne qui avait fourni et même vendu une portion de peau

1. *Totus mundus constat et positus est in magnetismo. Omnes sublunarium vicissitudines fiunt per magnetismum. Vita conservatur magnetismo. Interitus omnium rerum fiunt per magnetismum.* (*Nova medicina spirituum.* Lib. I, cap. XXVII).

prise à son bras pour faire le nez, mourait dans cette ville ou avait eu lieu l'opération.

Taliacot, célèbre chirurgien du seizième siècle, était professeur de médecine à l'Université de Bologne. On connaît les vers de Voltaire à son sujet :

..... Ainsi Taliacotus,
Grand Esculape d'Étrurie,
Répara tous les nez perdus.
Par une admirable industrie.
Il vous prenait adroitement
Un morceau du cul d'un pauvre homme,
L'appliquait au nez proprement.
Enfin, il arrivait qu'en somme,
Tout juste à la mort du prêteur
Tombait le nez de l'emprunteur.
Et souvent dans la même bière,
Par justice ou par bon accord,
On remettait au gré du mort,
Le nez auprès de son derrière.

Dans le même siècle où la *rhinoplastie*, pratiquée par Taliacot et les chirurgiens de son école, donnait lieu à ce miracle, la sympathie produisait un autre fait, moins merveilleux que le premier, mais qui avait l'avantage de se passer à la cour de France et entre personnages du plus illustre rang. C'est un historien de la ville de Paris qui a recueilli l'anecdote suivante.

Le mariage du prince de Condé avec Marie de Clèves se célébra au Louvre, le 13 août 1572, c'est-à-dire, quelques jours seulement avant la Saint-Barthélemy. Marie de Clèves, âgée de seize ans, de la figure la plus charmante, après avoir dansé assez longtemps, se trouva un peu incommodée par la chaleur du ba et passa dans une garde-robe, où une des femmes de

la reine, voyant sa chemise toute trempée, lui en fit prendre une autre. Un moment après, le duc d'Anjou (depuis Henri III), qui avait aussi beaucoup dansé, y entra, pour accommoder sa chevelure et s'essuya le visage avec le premier linge qu'il trouva : c'était la chemise que Marie de Clèves venait de quitter. En entrant dans le bal, il jeta les yeux sur Marie de Clèves, et la regarda avec autant de surprise que s'il ne l'eût jamais vue. Son émotion, son trouble, ses transports et tous les empressements qu'il commença de prodiguer à la jeune fille, étaient d'autant plus étonnants, que depuis six mois qu'elle était à la cour, il avait paru assez indifférent pour ces mêmes charmes qui, dans ce moment, faisaient sur son âme une impression si vive et qui dura longtemps. Depuis ce jour, en effet, le duc d'Anjou devint insensible à tout ce qui ne se rapportait pas à sa passion. Son élection à la couronne de Pologne, loin de le flatter, lui parut un exil; et quand il se trouva dans ce royaume, l'absence, au lieu de diminuer son amour, semblait l'augmenter. Il se piquait un doigt toutes les fois qu'il écrivait à cette princesse, et ne lui écrivait jamais que de son sang. Le jour même où il apprit la mort de Charles IX, il dépêcha un courrier à Marie de Clèves, pour l'assurer qu'elle serait bientôt reine de France, et lorsqu'il fut de retour dans ce pays, il lui confirma sa promesse et ne pensa plus qu'à l'exécuter. Mais peu de temps après cette princesse fut attaquée d'un mal violent, qui l'emporta. Le désespoir d'Henri III ne peut s'exprimer. Il passa plusieurs jours dans les pleurs et dans les gémissements, et il ne se montra en public que dans le plus grand deuil.

Il y avait plus de quatre mois que la princesse était

morte et enterrée à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, lorsque Henri III, en entrant dans cette abbaye, où le cardinal de Bourbon l'avait invité à un grand souper, ressentit des saisissements de cœur si violents, qu'on fut obligé de transporter ailleurs le corps de cette princesse. Enfin il ne cessa de l'aimer, quelques efforts qu'il fit pour étouffer cette passion malheureuse [1].

A quelques années de là, le chevalier Digby donnait, par ses prodiges, une vogue toute nouvelle à la doctrine des sympathies. Il ajoutait tant de foi à cette doctrine, qu'il ne craignait pas d'opérer sur lui-même et sur les personnes qui lui étaient les plus chères. Désirant prolonger la vie de sa femme, Venetia Anastasis, la plus belle personne de son siècle, il lui faisait manger des chapons nourris avec des vipères, qu'elle avalait sans répugnance et même avec plaisir.

A cette époque même, l'étonnante aventure du baron de Vesins vint fortifier encore la croyance au sympathéisme. Le récit qu'on va lire est emprunté à l'auteur du *Dictionnaire des merveilles de la nature.*

François le Port de la Porte, baron de Vesins Latour-Landry, était un fils posthume du baron de Vesins qui fut enlevé des bras de sa nourrice et transporté en Hollande. Là, sans ressources et sans crédit, le jeune homme apprit le métier de cordonnier. Devenu habile dans ce métier, il alla chercher de l'ouvrage en Angleterre, et il en trouva chez un cordonnier de Londres. Un Français, M. de Latour-Landry, entra, un jour, dans cette boutique pour commander

1. Saint-Foix, *Essais sur l'Histoire de Paris.*

une paire de bottes. Le maître dit à son compagnon, à qui, par le plus heureux hasard, on avait conservé son propre nom : *Vesins, prends la mesure de monsieur*. Ce nom rappelle à l'étranger la catastrophe arrivée au fils du baron de Vesins, son parent; il considère ce jeune homme, admire son port, sa physionomie, son air aisé et ses manières nobles.

Pendant que le garçon cordonnier se met en devoir de prendre la mesure des bottes, quelques gouttes de sang lui tombent du nez. M. Latour-Landry l'examine de plus près et lui demande quel est son pays. Le jeune homme lui répond qu'on lui a dit qu'il est Français et d'une famille distinguée, mais qu'il n'en sait pas davantage. L'étranger, sans rien témoigner de ses soupçons, dit seulement au maître cordonnier de lui faire apporter ses bottes par le compagnon. Celui-ci les porta effectivement, et comme il les lui faisait essayer, il tomba encore de son nez quelques gouttes de sang. M. de Latour-Landry en fut frappé, et se rappelant que les Vesins naissaient ordinairement avec un *seing* entre les deux épaules, il fit dépouiller le jeune homme de ses vêtements, et ayant vu cette marque entre ses épaules, il n'hésita plus à le reconnaître pour le baron de Vesins. Il le fit habiller selon sa qualité, et lui ayant donné un équipage convenable, il le ramena à Vesins, où il fut reconnu par sa nourrice. Il le fit entrer dans ses biens et lui donna sa fille en mariage.

Ce fait fut constaté par un monument public, par un hôpital que le nouveau baron de Vesins fonda le 7 septembre 1634 sous le titre de *Saint-François*, son patron, et qu'il donna à desservir à six frères de la Charité pour le soulagement de vingt malades. Cette fon-

dation fut confirmée par lettres patentes de Louis XIII, au mois d'avril 1637[1].

Parmi tant de philosophes, de médecins et de physiciens qui se sont occupés du magnétisme, au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle, il en est un chez lequel Mesmer aurait pu puiser plus abondamment que dans tous les autres le fond et la forme de sa doctrine. On doit même dire que l'Écossais Guillaume Maxwell résume d'avance à lui seul tous les éléments du mesmérisme. D'abord il reconnaît un grand principe vital, dont le soleil est le principal foyer, et qui des astres se communique, par l'intermédiaire de la chaleur et de la lumière, aux corps disposés à le recevoir. (*Stellæ vitalem spiritum corpori disposito legant per lucem et calorem, eidemque iisdem mediis infundunt.* Aphorismus 17.) C'est un *esprit* qui descend du ciel et qui y remonte, par un mouvement perpétuel de flux et de reflux. (*A cœlo spiritus perpetuo fluit, et ad idem refluit.* Aph. 38.) C'est l'esprit universel qui maintient toutes les choses dans l'état où elles sont. Tout ce qui est corps ou matière ne possède aucune activité s'il n'est animé par cet esprit, et qu'il ne lui tienne lieu, en quelque sorte, de forme et d'instrument, car les corps servent pour ainsi dire, de base à l'esprit vital; ils le reçoivent et c'est par lui qu'ils opèrent. L'esprit universel qui descend du ciel, inaltérable et pur comme la lumière, *est la source de l'esprit vital particulier qui existe en toutes choses; c'est lui qui le forme, l'entretient, le régénère et le multiplie.* (Aph. 5, 6, 13, 27.)

« Si vous savez employer, dit Maxwel, des corps imprégnés de

1. *Dictionnaire des merveilles de la nature*, par A. J. S. D. Tome III, pages 351-353.

l'esprit universel, vous en tirerez un grand secours. C'est en cela que consistait tout le secret de la magie. Cet esprit se trouve dans la nature; il existe même partout, libre de toute entrave, et celui qui sait l'unir avec un corps qui lui convient, possède un trésor préférable à toutes les richesses. *On peut, par des procédés merveilleux, le communiquer à tous les corps, suivant leur disposition, et augmenter ainsi la vertu de toutes choses.* » (Aph. 68, 9, 38.)

Et il ajoute :

« Celui qui sait agir sur l'esprit vital particulier à chaque individu peut guérir, à quelque distance que ce soit, en appelant à son secours l'esprit universel. Celui qui regarde la lumière comme étant l'esprit universel ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité; c'est, en effet, ou la lumière elle-même, ou c'est en elle au moins qu'il réside. » (Aph. 69. 78.)

Maxwell nous assure que d'habiles magiciens ont plusieurs manœuvres plus admirables les unes que les autres, pour extraire l'esprit universel de la lumière. Mais il n'indique, du reste, aucune de ces manipulations.

« C'est, dit-il, un des grands secrets des philosophes, de savoir employer l'esprit universel pour porter à une fermentation naturelle l'esprit vital particulier à chaque chose, et de pouvoir également par des opérations répétées, calmer les troubles et le tumulte qui peuvent en résulter. Si vous voulez opérer de grands effets, ajoutez au corps une plus grande quantité de cet esprit, ou, s'il est engourdi, sachez le ranimer. Celui qui pourra employer cet esprit imprégné de la vertu d'un corps et le communiquer à un autre corps disposé à éprouver des changements, aura le pouvoir d'opérer des choses étonnantes et merveilleuses. » (Aph. 52, 7.)

Le système de Maxwell, comme celui de Mesmer, est tout physique. Comme Mesmer encore, Maxwell n'a

connu que du magnétisme simple, c'est-à-dire non-accompagné de somnambulisme.

Libavius, disciple de Maxwell, ne fait que reproduire ses doctrines. Il reconnaît aussi que les magiciens n'opéraient qu'en réfléchissant l'esprit universel :

« En réfléchissant cet esprit, principe du magnétisme, comme on réfléchit la lumière dans une glace, on peut en diriger l'action sur un individu. »

Il reste bien une difficulté qu'aucun magnétiste, pas même Maxwell, n'a encore levée à la satisfaction des profanes. *L'esprit principe* doit être difficile à saisir. Il est évident qu'avec lui on peut tout et quelques autres choses encore, mais comment s'en emparer? Voici toute la réponse que nous trouvons à cette question, bien prévue par Maxwell, mais éludée par un tour de phrase qui semble plus fait pour nous mystifier que pour nous instruire.

« C'est perdre son temps, dit-il, que de chercher cet esprit salutaire autre part que sur le sommet des plus hautes montagnes. »

Quant à l'application ou à l'administration de *l'esprit*, il n'est pas moins énigmatique.

« C'est ici, dit-il, qu'on peut sentir toute l'excellence de la médecine magnétique, dont les secours peuvent être accumulés sans qu'on ait à craindre d'occasionner des suites fâcheuses, ou de troubler la nature..... Dans la médecine ordinaire, on emploie des remèdes internes et qui ne sont pas toujours exempts de mauvaises qualités. Dans la médecine magnétique,

au contraire, on ne fait usage que de secours extérieurs, et qui sont toujours pris dans la classe de ceux qui fortifient[1]. »

En cela, du moins, mais en cela seulement, Mesmer l'emporte sur tous ces prédécesseurs, car il a enseigné, dogmatiquement analysé, synthétisé et surtout exercé sous les yeux du public, l'art de saisir et de diriger *l'esprit universel*. A sa théorie il a joint une pratique consistant en procédés positifs, sensibles, qu'il a déterminés, classés, subordonnés et codifiés pour ainsi dire. Telle fut l'importante innovation qui fit sa vogue et sa fortune. Mais il laissa dans l'ombre, avec sa théorie, la manière de s'emparer et de produire au dehors l'insaisissable agent qui produisait ces phénomènes.

Maxwell, persuadé d'ailleurs que toute maladie provenait de la diminution ou de l'épuisement de l'esprit vital, n'hésitait pas à regarder le magnétisme comme la médecine universelle.

« Qu'il puisse y avoir, dit-il, un remède universel, c'est ce dont on ne peut douter; car, en le fortifiant, on rend l'esprit vital particulier capable de guérir toutes sortes de maladies..... La médecine universelle n'est autre chose que l'esprit vital augmenté, multiplié dans un sujet convenable. » (Aph. 93, 94.)

Il attribuait également à l'esprit vital dûment administré les pouvoirs de prévenir les maladies, de conserver la santé et de prolonger la vie.

« Celui, dit-il, qui pourra fortifier l'esprit vital particulier au moyen de l'esprit universel, pourrait aussi prolonger la vie jusqu'à un âge très avancé, si l'influence des astres ne s'y opposait (*nisi stellæ reluctarentur*)..... Celui qui connaît l'esprit

1. *Medicina magnetica*, p. 193, 58.

universel et qui sait en faire usage peut éloigner toute corruption, et conserver à l'esprit vital son empire sur le corps. » (Aph. 70, 92.)

Enfin Maxwell, comme la plupart des magnétistes de la même période, croyait posséder l'art d'agir non seulement sur l'état physique des individus, mais encore sur leurs dispositions morales, qu'il se flattait de pouvoir modifier de plusieurs manières. En homme d'honneur et de délicatesse, il se faisait un devoir de mettre en garde les parties interessées contre l'abus que l'on pourrait faire d'un secret très propre à procurer un empire absolu sur l'esprit et sur le cœur des femmes.

« Il n'est pas prudent, disait-il, de traiter ces objets, à cause des dangers (ces dangers sont indiqués avec plus de précision dans le texte latin) qui peuvent en résulter. Si même on s'expliquait ouvertement sur ce point, les pères ne pourraient plus être sûrs de leurs filles, les maris de leurs épouses, ni les femmes répondre d'elles-mêmes[1]. »

Comme Maxwell ne prescrit ni geste ni manipulations pour diriger et faire agir le magnétisme animal, il est à présumer que la méthode des magnétiseurs de son temps ne consistait pas dans l'attouchement et les passes. Comme, d'un autre côté, ils croyaient tous qu'il s'exhalait du corps humain et des portions qui en étaient séparées une certaine quantité d'esprits, ou, pour mieux dire, une portion même de l'esprit vital dont elles

Non satis tutum de his agere propter periculum. Ansam præbere potest luxuriosæ libidinis explendæ vel maximam. Imo, si hæc conclusio clarè explicaretur (quod avertat Deus) patres de filiabus, mariti de uxoribus, imo fœminæ de semetipsis, certæ esse nequirent (Cap. XIII, Conclus. 12.)

étaient animées et qui les liait ensemble par une correspondance mutuelle, une sorte d'enchaînement (*concatenatio*), il est très vraisemblable que les magnétiseurs de cette époque ne savaient diriger l'esprit vital qu'en préparant et en établissant cette correspondance par ce qu'ils appelaient des *munies*, par des talismans, des sachets, des boîtes magiques, etc., et que, par conséquent, toute la médecine magnétique, soit naturelle, soit morale, consistait alors dans le sympathéisme. Ce sera encore là une différence, nous ne voulons pas dire un avantage, qui séparera Mesmer de ses prédécesseurs.

Parmi ceux-ci, un seul s'éloigna tout à fait de Mesmer par la doctrine, et c'est précisément le seul qui s'en rapproche par la pratique; nous voulons parler de Valentin Greatrakes, le plus grand thaumaturge du XVII^e^ siècle.

Irlandais, d'assez bonne maison, Valentin Greatrakes s'était voué dès sa jeunesse à la carrière des armes. Un jour, — c'était en l'année 1662, d'après le récit qu'il a donné lui-même de sa vie, — Greatrakes apprit par une secrète révélation, qu'il possédait le don de guérir les écrouelles. Sa modestie dut souffrir en se voyant, lui, simple chevalier, mis de plain-pied au niveau des rois de France et d'Angleterre. Quoi qu'il en soit, il eut foi dans une inspiration venue d'en haut; ayant rencontré deux ou trois individus atteints d'écrouelles, il les toucha et les guérit.

Cela se passait en Irlande. Quelques années après une fièvre épidémique se déclara dans sa province. Greatrakes fut averti par une seconde inspiration, qu'il pouvait aussi guérir ce genre de maladie; il essaya, et guérit, ou crut avoir guéri, ceux qui lui furent

amenés. Les révélations ne tardèrent pas à se succéder, et avec elles les pouvoirs de Greatrakes. Au mois d'avril 1665, la voix intérieure lui suggéra qu'il avait le don de guérir les plaies, les ulcères, et bientôt l'hydropisie, les convulsions et une infinité d'autres maladies. Tous ces succès lui attirèrent la jalousie du clergé, qui lui interdit le droit de continuer ses cures. Mais il était trop tard, la réputation de Greatrakes était faite.

Il passa pendant la même année en Angleterre, où sa marche fut une procession triomphale. Dans tous les comtés qu'il traversait, les magistrats des villes et des bourgs accouraient à sa rencontre, pour le prier de venir toucher leurs malades, car c'était là son unique manière de guérir. Par ces attouchements il déplaçait les douleurs, les faisait doucement passer d'une partie du corps à une autre, et les conduisait ainsi jusqu'aux extrémités, après quoi elles se trouvaient dissipées, au moins pour le moment.

Le roi d'Angleterre, informé de ces cures extraordinaires, que la voix publique racontait partout, en y ajoutant de miraculeuses circonstances, fit ordonner à Greatrakes, par le comte d'Attington, secrétaire d'État, de se rendre à White-Hall.

On n'était pas fort superstitieux à la cour de Charles II. Sans être bien convaincu des miracles du toucheur, on lui laissa toute liberté d'en faire, et les clients ne lui manquèrent pas, car il n'exigeait aucune rétribution des malades, donnant pour rien, comme le veut l'Évangile, ce qu'il avait reçu pour rien. Le duc de Buckingham, l'homme le plus sceptique des trois royaumes, affecté d'une douleur à l'épaule, voulut être touché par Greatrakes, et, dit-on, il s'en trouva bien. Saint-Evremond, alors exilé à Londres, nous apprend,

dans sa pièce intitulée *le Prophète irlandais*, que l'ambassadeur de France, M. de Comminges, ayant fait venir Greatrakes à son hôtel, pour satisfaire plusieurs personnes qui voulaient voir quelques-uns de ses miracles, la cohue des infirmes et des curieux fut si grande qu'on eut beaucoup de peine à contenir le monde et à régler les rangs[1].

Saint-Evremond, esprit satirique, a exercé sa verve caustique aux dépens de ce bon Valentin Greatrakes, qui pourtant, d'après les plus honorables témoignages, n'était ni un charlatan ni un personnage ridicule. C'était, au contraire, un homme simple et pieux, que personne en Angleterre n'a pu sérieusement taxer de mauvaise foi. Pechlin, dans ses *Observations médicales*[2] rapporte ce qu'ont écrit sur ce *toucheur* trois hommes graves et compétents, dont les attestations doivent paraître d'un tout autre poids que les plaisanteries, plus au moins spirituelles, de Saint-Evremond.

C'est d'abord le savant Georges Rust, doyen de Conmor, puis évêque de Dromor en Irlande, qui s'exprime ainsi.

« Par l'application de sa main Greatrakes faisait fuir la douleur et la chassait aux extrémités. L'effet était quelquefois très rapide, et j'ai vu quelques personnes guéries comme par enchantement... Ces guérisons ne m'induisaient point à croire qu'il y eût quelque chose de surnaturel. Lui-même ne le pensait pas, et sa manière de guérir prouve qu'il n'y avait ni miracle, ni influence divine. Il paraît qu'il s'échappait de son corps une influence balsamique et salutaire. Plusieurs maladies ne cédaient qu'à des attouchements réitérés ; quelques-unes même résistaient à ses soins. Greatrakes croit que la faculté qu'il possède est un don de Dieu. Il était quelquefois étonné de sa puis-

1. *L'Anti-magnétisme*, p. 173.
2. *J. N. Pechlini Observationum medicarum libri tres.* Hamburgi (1691).

sance et allait jusqu'à douter si ce n'était pas une illusion. Mais enfin, s'étant persuadé que Dieu lui avait accordé une faveur particulière, il se dévoua uniquement au soin des malades. »

« J'ai été frappé, dit le célèbre docteur Faireclow, de sa douceur, de sa bonté pour les malheureux, et des effets que sa main produit. Il n'emploie aucune cérémonie étrangère. Lorsqu'il a guéri quelqu'un, il ne s'en glorifie pas; il se borne à lui dire : « Que Dieu vous conserve la santé; » et, si on lui témoigne de la reconnaissance, il répond sérieusement qu'il faut remercier Dieu seul... Il se plaît surtout à donner ses soins aux matelots et aux soldats malades par suite des blessures qu'ils ont reçues ou des fatigues qu'ils ont éprouvées à la guerre. »

Enfin, voici ce que rapporte un autre savant médecin, Astélius :

« J'ai vu, dit-il, Greatrakes soulager à l'instant les plus vives douleurs par l'application de sa main. Je l'ai vu faire descendre une douleur de l'épaule jusqu'aux pieds, d'où elle sortait enfin par les orteils. Une chose remarquable, c'est que lorsqu'il chassait ainsi le mal qu'il était obligé de discontinuer, la douleur restait fixée dans l'endroit où il s'arrêtait, et ne cessait que lorsque, par de nouveaux attouchements, il l'avait conduite jusqu'aux extrémités. Quand les douleurs étaient fixées dans la tête ou dans les viscères, et qu'il les déplaçait, elles produisaient quelquefois des crises effrayantes, et qui faisaient craindre pour la vie du malade, mais peu à peu elles passaient dans les membres, et il les enlevait entièrement. J'ai vu un enfant de douze ans, tellement couvert de tumeurs scrofuleuses qu'il ne pouvait faire aucun mouvement : Greatrakes fit résoudre la plupart de ces tumeurs par la seule application de la main; il ouvrit avec la lancette celles qui étaient les plus considérables et il guérit les plaies en les touchant, et en les mouillant quelquefois de sa salive. »

Astélius fait d'abord remarquer, comme Rust et Faireclow, qu'il n'y avait rien de miraculeux dans les guérisons opérées par Greatrakes, qu'elles n'étaient pas toujours complètes, et une, même quelques-unes, ne réussissaient pas.

De ce qui précède, il résulte que Valentin Greatrakes exorcisait en quelque sorte les maladies, et par là autant que par la simplicité de ses attouchements, il se rapproche de Gassner, un véritable exorciste, lui, dans toute l'étendue du mot, et qui se donnait franchement pour tel.

C'est donc le moment d'ajouter quelques détails à ce que nous avons dit, en commençant, de Gassner, ce prêtre, contemporain, compatriote et rival de Mesmer en Allemagne.

Ce fut, comme Greatrakes, par une sorte d'inspiration que Gassner se crut appelé à opérer des guérisons. Selon le précepte de la charité bien ordonnée, il commença par lui-même. Valétudiniaire depuis cinq ou six ans, ayant consulté inutilement beaucoup de médecins, et essayé sans succès d'une foule de remèdes, il lui vint à l'esprit qu'une maladie si obstinée pouvait bien tenir à quelque cause surnaturelle, en un mot, qu'il était possédé du démon. A tout hasard, il somma le diable, au nom de Jésus-Christ, d'avoir à sortir de son corps ; et le diable sortit. Gassner atteste qu'il fut si radicalement guéri, que pendant seize ans il n'eut besoin d'aucun autre remède, spirituel ou autre.

Ce succès le fit réfléchir : la guérison des maladies du corps en général n'était-elle point l'effet de l'exorcisme? Ni les savants théologiens qu'il consulta, ni les gros livre qu'il interrogea sur la matière, ne lui ayant paru contraires à cet opinion, il demeura convaincu qu'il y a beaucoup de maladies suscitées et entretenues par l'esprit malin.

Les essais que fit Gassner sur quelques malades de sa paroisse eurent tant de succès, que sa renommée se répandit bientôt dans toute la Souabe, la Suisse et le

Tyrol. Appelé de tous côtés, il dut quitter sa petite cure de Closterle, où chaque année il recevait de quatre à cinq cents malades. Portant ses secours en divers lieux, il fit un assez long séjour à Elwagen, et alla enfin se fixer à Ratisbonne, sous la protection du prince-évêque de cette ville. C'est là que l'affluence des malades fut si grande que, d'après certaines relations, on aurait vu à un certain moment jusqu'à dix mille clients campés sous des tentes autour de Ratisbonne.

Comme nous l'avons dit, Gassner se déclarait exorciste et rien de plus; il ne se prévalait que du droit commun de tous les ecclésiastiques de l'ordre mineur, à qui l'Église confère le pouvoir de guérir non les maladies naturelles, mais les possessions démoniaques.

On admettait alors de plain-pied la division des maladies en ces deux classes; mais comme, en pratique, c'était Gassner lui-même qui établissait la distinction, il était naturellement porté à mettre les plus nombreuses au bilan du diable, et à s'en attribuer la cure, laissant le reste aux médecins, dont il se moquait d'ailleurs beaucoup, comme ayant, depuis Hippocrate, la simplicité d'étudier les caractères et le traitement des différentes maladies.

Fidèle à ce principe, Gassner n'entreprenait jamais une cure sans avoir commencé par un exorcisme d'*essai* (*exorcismus probatorius*), afin de reconnaître si la maladie était produite par la nature ou par le démon. Selon lui, ce genre d'épreuve n'était pas toujours infaillible. Quelquefois, par une perfidie de l'esprit malin, les caractères de la maladie sont si peu prononcés qu'il peut y avoir équivoque. Alors, de toute l'énergie de la foi qui l'animait, il forçait le démon à manifester le mal par des symptômes d'une extrême véhémence. Il pou-

vait même l'obliger à produire chez le sujet une crise *dansante* ou *sautante* ou *larmoyante*, et cela jusqu'à ce qu'il plût à l'exorciste d'ordonner à Satan de fuir.

« Gassner, dit l'auteur de l'*Anti-magnétisme*, est pour l'ordinaire assis, ayant une fenêtre à sa gauche, un crucifix à droite, le visage tourné vers les malades et les assistants. Il porte une étole rouge à son cou, ainsi qu'une chaîne d'argent à laquelle pend une croix, dans laquelle il dit qu'il a un morceau de la vraie croix. Il a une ceinture noire. Tel est son appareil ordinaire. Il reste ainsi orné quelquefois toute la journée dans sa chambre. Il fait mettre le malade à genoux devant lui. Il lui demande d'abord de quel pays il est et quelle est sa maladie. Il l'exhorte ensuite à la foi en Jésus-Christ. Il touche la partie malade et ordonne à la maladie de se montrer. Quelquefois il frotte ses mains à sa ceinture ou à son mouchoir, et secoue ensuite la tête des malades ou la leur frotte rudement, ainsi que la nuque. Il pose aussi très souvent l'extrémité de sa ceinture sur les parties malades[1].

Après ces préliminaires, supposé qu'ils eussent eu le résultat le plus généralement attendu, Gassner procédait à l'exorcisme véritable, c'est-à-dire à l'expulsion du démon qui produisait la maladie. Mais il était rare qu'il réussît du premier coup. Il lui fallait plusieurs heures, et quelquefois même plusieurs jours pour y parvenir.

Le docteur de Haën, premier médecin de l'impératrice-reine de Hongrie, dans son traité *De miraculis*, a consacré à Gassner un long chapitre où il résume tout ce que ce toucheur a raconté lui-même de ses cures, et ce qui est attesté dans le procès-verbal qu'on en fit dresser à l'évêché de Ratisbonne[2]. On se ren-

1. Page 204.

2. *Proces-verbal des opérations merveilleuses suivies de guérison qui se sont faites en vertu du sacré nom de Jésus, par le ministere du sieur Gassner, prêtre séculier et conseiller ecclésiastique de S. A. le*

dait des pays les plus éloignés à la consultation et aux traitements de Gassner, puisque, dans le nombre de ceux qu'il a guéris ou exorcisés, nous voyons figurer un sieur Charlemagne, laboureur à Bobigny, près Pantin, lequel atteste lui-même sa guérison avec tout le détail de ce qu'il a éprouvé sous la main du célèbre toucheur.

Parmi ces cures, les partisans de Gassner font valoir surtout celle de la jeune Émilie, fille d'un officier de la maison d'un grand prince d'Allemagne. Il ne sera pas inutile de donner le récit de cette opération, qui est considérée comme le triomphe de Gassner, et qui aura l'avantage de nous faire connaître ses procédés dans toute leur étendue.

Agée de dix-neuf ans, cette jeune Allemande éprouvait des convulsions dont les accès duraient souvent des heures entières, et qui se renouvelaient plusieurs fois dans la même journée. Il y avait deux ans et demi que le mal durait. Un médecin de Strasbourg, à qui le père d'Émilie l'avait confiée, lui avait procuré un grand soulagement; elle se croyait même guérie, sauf quelques maux de tête et d'estomac, et un certain abattement dans l'esprit, qui donnait encore des inquiétudes. Gassner était alors à Ellwangen; Émilie se mit en marche pour cette ville, éloignée de cinquante lieues de son domicile.

Durant tout le voyage elle était gaie et bien portante. Arrivée à Ellwangen, elle assista pendant deux jours aux opérations de Gassner, qui lui était alors tout à fait inconnu, et le vit exorciser sans éprouver la

prince-évêque de Ratisbonne et d'Ellwangen. A. Schillingsfurt, chez Germain-Daniel Lobegots, imprimeur de la cour de S. A. S. Mgr le prince régnant de Hollenlokt et de Waldembourg. 1775.

moindre émotion. Il lui prit cependant envie de lui parler. Elle lui raconta ce qu'elle avait longtemps éprouvé, et comment le médecin de Strasbourg l'avait guérie. Mais Gassner, protestant contre cette prétendue guérison, apprit à Émilie que sa maladie était maintenant d'autant plus dangereuse, qu'elle se dissimulait, mais que, par la vertu de ses exorcismes, il saurait bien la forcer de reparaître.

Et Gassner de se mettre à l'œuvre sur-le-champ. Il ordonne à la maladie ou plutôt au démon de se montrer au bras droit, au bras gauche, au pied droit, au pied gauche, dans tout le corps ; et il est fait selon son commandement. Il commande à Émilie de pousser des cris, de tourner les yeux, d'éprouver les plus fortes attaques de sa maladie ; et durant une minute la jeune Émilie est en proie à des convulsions.

Tout se termina dès que Gassner eut prononcé le mot *cesset*. C'était la première fois que l'exorciste parlait au diable en latin, car jusque-là tous les ordres avaient été donnés en langue allemande. Du reste, ce diable, plus savant que ceux des Ursulines de Loudun, entendait le latin à merveille, comme pour faire honneur, ont dit les mécréants, à l'instruction qu'Émilie avait reçue dans sa noble famille.

Cette crise terminée par le *cesset* avait été violente, mais sans douleur. A partir de ce moment on vit la malade se calmer, se lever, sourire aux assistants, assurant qu'elle se trouvait entièrement soulagée. Ce n'était pourtant là que l'exorcisme probatoire. Gassner devait le recommencer avant l'exorcisme de la guérison. Il voulut que celle-ci fût opérée avec la plus grande publicité. Malgré la répugnance d'Émilie, qui persistait à ne pas se croire malade, il fallut se

rendre à son désir. Il fut donc convenu qu'on choisirait une société de vingt personnes notables, qui pourraient rendre, et qui rendirent effectivement témoignage des opérations.

Le même jour, à huit heures du soir, les personnes choisies se réunirent avec Bollinger, chirurgien-accoucheur, qui venait de la part du baron de Kuveringen, commissaire du prince d'Ellwangen. Gassner commença par exhorter Émilie à mettre sa confiance en Dieu et Jésus-Christ, dont la puissance, bien supérieure à celle du démon, serait le seul agent de sa guérison future. Il la fit ensuite asseoir sur une chaise vis-à-vis de lui, et lui adressa ces paroles :

« *Præcipio tibi, in nomine Jesu, ut minister Christi et Ecclesiæ, veniat agitatio brachiorum quam antecedenter habuisti*; » Émilie commença à trembler des mains.

« *Agitentur brachia tali paroxysmo qualem antecedenter habuisti*; » elle retomba vers la chaise, et toute défaillante, elle tendit les deux bras.

« *Cesset paroxysmus*; » soudain, elle se leva de sa chaise, et parut saine et de bonne humeur.

« *Paroxysmus veniat iterum vehementiùs, ut antè fuit et quidem per totum corpus*; » l'accès recommença. Le chirurgien, Bollinger, tâta le pouls à Émilie, et le trouva accéléré et intermittent. Les pieds se levèrent jusqu'à la hauteur de la table; les doigts et les bras se raidirent; tous les muscles et tendons se retirèrent, de telle sorte que deux hommes forts se trouvèrent hors d'état de pouvoir lui plier les bras, disant qu'il était plus facile de les rompre que de les plier. Les yeux étaient ouverts, mais contournés, et la tête si lourde qu'on ne pouvait la remuer sans

remuer tout le corps. L'exorciste ayant continué :

« *Cesset paroxysmus in momento;* » Émilie reprit aussitôt sa santé et sa bonne humeur, et répondit à la demande comment elle se trouvait : « Les autres pleurent, je ne pleure point. » Interrogée encore si elle avait beaucoup souffert, elle dit — réponse nécessairement conforme à ses souhaits antérieurs et aux commandements de Gassner — qu'elle avait ressenti des douleurs aux premiers moments, mais qu'ensuite elles avaient cessé. Sur quoi Gassner commençant de nouveau :

« *Veniat morbus sine dolore, cum summâ agitatione per totum corpus* ; » au mot *corpus*, la crise revint : les pieds, les bras, le cou, tout devint raide.

« *Cesset* ; » tout se rétablit, et Émilie confessa n'avoir éprouvé aucune douleur.

« *Veniat paroxysmus cum doloribus; in nomine Jesu, moveatur totum corpus;* » le corps retomba et se raidit.

« *Tollantur pedes :* » Émilie poussa si fortement contre la table, qu'elle renversa une image de laiton de la hauteur d'un demi-pied qui était dessus. Pouls accéléré et intermittent pendant cet accès.

« *Redeat ad se,* » elle revint à elle-même, en avouant avoir ressenti les plus vives douleurs dans l'estomac, dans le bras et le pied gauche.

« *Veniat maximus tremor in totum corpus, sine doloribus;* » les yeux se fermèrent, la tête retomba en s'agitant fortement.

« *Veniat ad brachia ;* » les bras tremblèrent.

« *Ad pedes veniat ;* » les pieds s'agitèrent.

« *Tremat ista creatura in toto corpore ;* » le tremblement devint universel.

« *Habeat angustias circà cor ;* » Émilie leva les

épaules et tendit les bras, tourna les yeux d'une manière effrayante; sa bouche se tordit, son cou s'enfla.

« *Redeat ad statum priorem ;* » tous les symptômes disparurent.

« *Paroxysmus sit in ore, in oculis, in fronte ;* » elle retomba à la renverse sur sa chaise, les convulsions gagnèrent les lèvres, les mouvements de ses yeux firent peur; un *cesset* l'ayant entièrement rétablie, Gassner poursuivit :

« *Adsit paroxysmus morientis ;* » elle retomba sur sa chaise en fermant les yeux.

« *Aperti sint oculi et fixi ;* les yeux s'ouvrirent et restèrent fixes.

« *Paroxymus afficiat nares ;* » le nez se retroussa, et les narines se tournèrent de côté et d'autre; la bouche se courba et resta ouverte quelque temps.

« *Sit quasi mortua ;* » le visage contracta la pâleur des morts, la bouche s'ouvrit d'une largeur prodigieuse, le nez s'allongea, les yeux contournés demeurèrent sans regards; un râlement se fit entendre; la tête et le cou devinrent si raide que les hommes les plus forts ne pouvaient les séparer de la chaise sur laquelle Émilie était inclinée ; le pouls battit si lentement que le chirurgien le sentit à peine.

« *Modo iterùm ad se redeat, ad statum suum ;* » aussitôt elle recouvra ses sens et se prit à rire.

« *Pulsus adsit ordinarius, sit modo lenis, sit intermittens ;* » et le pouls subit toutes les variations ordonnées.

Un des assistants, professeur de mathématiques, souhaita que le pouls fût intermittent à la seconde pulsation; puis, qu'il le fût à la troisième, et enfin qu'il fit des sauts (*sit capricans*) ; le chirurgien vérifia que

tout s'était passé ainsi, après que Gassner l'eut ordonné. Le même assistant demanda encore à l'exorciste de faire enfler le muscle *masseter*. Gassner, qui ne comprit pas ce mot, prononça *messater*. Averti de sa faute, il répéta son commandement, mais bien, cette fois : *Infletur musculus masseter*. Le chirurgien sentit un gonflement du côté gauche de la mâchoire, et le professeur ne sentit rien du côté droit. Mais ce n'était pas la faute du diable d'Émilie, lequel prouva bien, dans cette occasion, qu'il savait le latin et la grammaire à en remontrer aux plus forts. On fit observer en effet, au professeur que le mot étant prononcé au singulier ne pouvait regarder qu'un seul muscle ; le diable était donc en règle. Gassner ayant répété : *Inflentur musculi masseteres*, on sentit alors les mouvements des deux côtés.

Gassner ordonna une apoplexie de la langue et de tout le côté gauche ; Émilie tomba en arrière, la bouche ouverte et la langue immobile. Sur un nouvel ordre, l'apoplexie s'étant étendue à tout le corps, depuis la tête jusqu'aux pieds, Gassner fit revenir la malade, et dit comme pour lui donner du ton :

« *Irascatur mihi, etiam verberando me;* elle tendit le bras vers lui tout irritée, et le poussa fortement.

» *Sit irata omnibus præsentibus;* elle entra en colère contre tous ceux qui étaient présents.

» *Surgat de sella et aufugiat;* après une petite pause, elle se leva de sa chaise et alla vers la porte, puis s'en éloigna.

» *Fugiat per januam;* elle reprit le chemin de la porte et mit la main sur la serrure pour l'ouvrir.

» *Redeat;* elle retourna et voulut se mettre sur une autre chaise que la première.

» *Redeat ad sellam priorem ubi antè fuit, et sedeat*; et elle se remit sur la première chaise.

» *Redeat ad se, et habeat usum rationis*; elle parla et dit aux personnes qui l'interrogaient qu'elle n'avait pas conscience de s'être levée de sa chaise.

» *Habeat paroxysmum cum clamore, præcipio in nomine Jesu, sed sine dolore*; elle soupira, remua la tête et poussa des gémissements.

» *Clamor sit fortis*; les gémissements devinrent plus forts et le corps trembla.

» *Habeat paroxysmum gemens*; elle soupira et parut triste.

» *Habeat dolores in ventre et stomacho*; elle parut toute faible, les bras lui tombèrent; elle posa la main droite sur son estomac, soupira, et gémit.

» *Dolores veniant in caput*; elle porta la main au front et pressa.

» *Habeat dolores in illo pede in quo anteà*; elle se retourna de côté et d'autre, remua le pied gauche et soupira, paraissant éprouver des douleurs.

» *Sit melancholica, tristissima, fleat*; elle sanglota, les pleurs coulèrent de ses yeux.

» *Mox rideat*; elle rit tout aussitôt, et continua de rire de façon à être entendue des personnes les plus éloignées.

» *Cessent dolores omnes, et sit in optimo statu sanitatis*; elle revint et sourit.

» *Omnis lassitudo discedat ex toto corpore, sit omnis omnino sana*; elle se leva et fut de très bonne humeur.

» *Nihil modo audiat*; l'exorciste lui demanda son nom et n'obtint aucune réponse.

» *Audiat iterùm;* cette fois il répéta sa question, et elle lui dit son nom de baptême.

» *Apertis oculis nihil videat;* les yeux grands ouverts, elle répondit à la demande sur ce qu'elle voyait : « Je ne vois rien. »

» *Præcipio, in nomine Jesu, ut non possis loqui;* interrogée comment elle s'appelait, elle dit son nom de baptême, qu'elle répéta encore à une seconde demande; mais une troisième, elle ne répondit rien.

» *Loquatur in nomine Jesu et habeat usum rationis;* Gassner lui demanda son nom, et cette fois, elle lui dit son nom de famille.

Il lui donna un ordre tout nouveau, qui était de résister fortement, et dans le moment même de l'attaque, aux accès qui voulaient la surprendre, en leur commandant de s'éloigner, et il dit :

» *Perdat usum rationis in nomine Jesu.* » Cet ordre, quoique répété à deux reprises, ne fit aucun effet. Gassner lui ayant demandé si elle était bien gaie, elle répondit en souriant : « Oui. »

Pour terminer, Gassner passa à l'exorcisme de guérison. Il donna quelques instructions à Émilie sur ce qu'elle aurait à faire pour se guérir elle-même dorénavant, car il avait le pouvoir de communiquer ce don à des malades. Pour achever la cure, il lui demanda si elle avait encore à se plaindre de quelque autre mal. Émilie répondit qu'elle avait été autrefois tourmentée par la toux. L'exorciste appela la toux, qui parut et disparut à son commandement. Il renouvela pour ce dernier symptôme de maladie, l'exorcisme de guérison, et quitta enfin Émilie en déclarant à toute l'assistance que tout ce qui venait de se passer s'était accompli par la seule puissance de Dieu et ne tendait qu'à le

glorifier et à confirmer la vérité de l'Évangile[1].

Il ne sera pas nécessaire de beaucoup insister pour établir que, dans ces exorcismes de Gassner, il n'y avait rien autre chose que des manipulations magnétiques. On remarque une parité presque complète entre les exorcismes pratiqués sur les Ursulines de Loudun et ceux que Gassner opérait sur ses malades en Allemagne. Si, dans le cas de la jeune Émilie, les mouvements ordonnés en latin étaient si docilement et si littéralement exécutés par le sujet, c'est que la jeune Allemande, fort instruite, d'après le témoignage que nous avons rapporté, entendait parfaitement le

1. Au bas de la relation d'où l'on a extrait ce qui précède, on lit un certificat dont voici la teneur :

« Tout ce qui est dit ci-dessus s'est passé en présence de ceux qui ont soussigné le présent mémoire, qui le certifient vrai; ajoutant que M. Gassner, pendant toute la durée de son exorcisme, n'a touché Emilie en aucune manière. »

Signé : Otton-Philippe-Gros de Trockau, *Decanus Herbipolensis et Canonicus capitularis Bambergensis, Præpositus ad S. Stephanum. ibidem.* (*L. S.*)

Sehenck de Stauffemberg, *Ecclesiæ catholicæ Virceburg, et Augustanæ Canonicus capitularis.* (*L. S.*)

Charles-Joseph baron Knirengen, conseiller intime de S. A. E. de Mayence, et de S. A. le prince d'Ellwangen, et grand veneur. (*L. S.*)

Joh. Hem. Baum, *Scholast. ad S. Andr. Wormatiæ.*

P. Reinhardus Picret, *Minorita Conventualis, S. Scripturæ Lector et Pœnitentiarius Ecclesiæ Cath. Vurtemb.* (*L. S.*)

Fr. Hubebti, *Mathes. Prof. P. et O. in Univ. Wurzbr.*

de Maubuisson, conseiller de la régence de S. A. S. E. Palatine. (*L. S.*)

De La Mézan, conseiller de la régence de S. A. S. E. Palatine. (*L. S.*)

J. Noble de Sartori, conseiller de la cour et de la régence de S. A. le prince d'Ellwang.

A. de Schmidlein, conseiller de la chambre de S. A. le prince-évêque de Wurzbourg, registrateur du chapitre et conseiller de la ville.

Chrisostome Stalhoffer. *Parochus in Forst serr. ac potentiss. Electoris Palatini cons. Eccl.*

Jacques Bollinger, chirurgien du Contingent et accoucheur du pays d'Ellwang.

latin. Quant à son obéissance passive aux ordres de l'exorciste, elle était le fait de cette soumission absolue qu'un magnétiseur impose au sujet soumis à son influence.

Ainsi, Gassner faisait du magnétisme sans s'en douter, comme M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir. Mesmer lui-même l'a bien reconnu. S'expliquant avec l'électeur de Bavière sur les miracles de Gassner, il dit que ce prêtre ne guérissait ses malades qu'en imagination. Plus tard, il lui attribua certaines dispositions au moyen desquelles il faisait du magnétisme animal sans le savoir. « J'ai dit qu'il opérait des effets réels, mais qu'il en ignorait la cause. Je le répète ici[1]. »

Une belle destinée s'ouvrait devant l'inventeur d'une manière si nouvelle de guérir les maladies. Malheureusement pour la future carrière médicale de ce prêtre, un empereur, ennemi des cures diaboliques et plus mécréant qu'un encyclopédiste, y mit bon ordre. Il fit cloîtrer notre thaumaturge à Pondorf, près de Ratisbonne, dans un couvent de prêtres.

Sa mésaventure dut réjouir le diable, mais elle devait profiter surtout à un rival : il semble, en effet, que Joseph II n'ait mis sous le boisseau le flambeau de Gassner que pour laisser briller davantage la torche que Mesmer allait bientôt allumer.

Mesmer était trop voisin de Gassner de toutes les façons, pour n'avoir pas eu connaissance de ses procédés, mais il ne lui emprunta rien, quoi qu'on en ait dit. Nous trouvons bien quelque part que, pendant un certain temps, Mesmer montra comme une tendance à devenir l'émule en sainteté du prêtre de Ratisbonne.

1. *Précis historique*, page 25.

Il est avéré que, préludant à ses opérations magnétiques dans certains bourgs de l'Allemagne, il essayait des manipulations quasi liturgiques et mettait quelquefois ses malades dans des postures de suppliants. Mais, par compensation, il les faisait souvent danser en rond autour de lui, en leur annonçant « que leur veine d'or s'ouvrirait[1]. » Ce sont là de ces misères et de ces puérilités comme on en trouve assez fréquemment au début des plus belles vies, et qui, aux yeux des gens sensés, ne doivent pas tirer à conséquence. Mesmer cherchait alors sa voie, peut-être comme il le raconte, en se mettant en rapport direct avec la nature, mais bien certainement aussi, en interrogeant les écrits des savants qui l'avaient étudiée avant lui.

Pendant que Mesmer vivait à Vienne, un physicien non sans mérite, le Père Hell, jésuite, professeur d'astronomie, s'adonnait à la *médecine des aimants*. Il fabriquait de petites pièces aimantées de différentes formes, auxquelles il attribuait des vertus spécifiques pour le traitement des maladies.

En 1774, Mesmer, qui préludait alors à la création de sa doctrine, fit la connaissance du Père Hell. Il exécuta avec lui plusieurs essais pour le traitement des maladies par les pièces aimantées et produisit des effets manifestes dans le traitement des affections nerveuses. Il avait notamment guéri une dame d'une maladie de cœur, et il s'était guéri lui-même d'un rhumatisme aigu par l'action de l'aimant seul.

Frappé des guérisons dont il avait été le témoin ou l'auteur, et trouvant dans ces faits la démonstration de ses théories astronomiques et de la justesse des

1. Le chirurgien Leroux, *Lettre à l'auteur de la Gazette d'agriculture*, 1777.

idées des médecins du moyen âge quant à la sympathie des plantes et des métaux avec le corps humain, Mesmer établit à Vienne, en 1773, une maison de santé, dans laquelle il traitait les malades par l'aimant et par l'électricité. Il fit construire des anneaux, des barres et des barreaux aimantés, qu'il adressa à ses confrères de l'Allemagne, et il publia dans les journaux de Vienne les résultats de ses traitements et de ses cures.

Plusieurs personnages attestèrent qu'ils étaient guéris : entre autres le conseiller Otterwald, directeur de l'Académie des sciences de Munich, qui était atteint de paralysie.

Ajoutons cependant que Mesmer fit bientôt infidélité à la médecine des aimants. Il prétendit s'affranchir des appareils du Père Hell, ne parla plus, dans la suite, des anneaux ni des barreaux aimantés, et ne songea qu'à la doctrine dont on lui doit la création.

Cette doctrine il l'appela le *magnétisme animal*, dénomination qui prouve bien que le *magnétisme*, c'est-à-dire l'aimant ou l'aimantation appliquée à l'économie animale, était la base de son système médical. Seulement, le magnétisme n'existait plus pour lui que comme un mot, et comme un mot sans signification, sans justification puisqu'il bannissait l'aimant de sa pratique médicale. Il conservait le mot et supprimait la chose.

Telle est l'origine de la dénomination de *magnétisme animal*, qu'il est d'autant plus nécessaire de rappeler que depuis un siècle on a employé mille fois cette expression, sans savoir à quelle idée elle se rattache.

Pendant que le P. Hell fabriquait en Allemagne des aimants curatifs, un médecin des États-Unis, Elisha Perkins, poursuivant l'étude des effets des métaux sur

les corps vivants, construisait ce qu'il appelait le *tracteur métallique*, instrument composé d'une tige de deux pouces et demi de long, résultant de l'assemblage de divers métaux.

C'est ce que nous apprend Deleuze, dans son *Histoire critique du magnétisme animal*.

« Pour guérir, dit Deleuze, plusieurs affections locales, et particulièrement les douleurs inflammatoires, il suffit de promener lentement la pointe du *tracteur* sur la partie affectée, en suivant la direction des principaux nerfs, et cela vingt ou trente minutes de suite, deux ou trois fois par jour. La maladie cède quelquefois à la première opération; souvent aussi la guérison exige plusieurs semaines.

On fit avec le plus grand soin l'expérience des *tracteurs métalliques* dans les hôpitaux de Philadelphie. Un grand nombre d'hommes éclairés, parmi lesquels on compte des physiciens, des naturalistes, quarante-deux médecins ou chirurgiens des plus estimés, attestèrent l'utilité de cette découverte, qui fut approuvée par le gouvernement.»

Deleuze ajoute que le fils d'Elisha Perkins, Benjamin Perkins, porta à Londres le *tracteur métallique* en 1798, qu'on en fit publiquement l'essai dans les hôpitaux, et qu'on délivra à Benjamin Perkins une patente qui lui assurait le droit exclusif de vendre cet instrument. Benjamin Perkins publia un opuscule renfermant le récit des cures opérées à Londres par le *tracteur métallique*.

Ainsi, Mesmer avait trouvé dans les ouvrages de Paracelse, de Kircher, de Fludd, de Maxwell et du Père Hell, l'art d'employer l'aimant comme agent curatif, et, jusqu'à 1776, il ne fit usage pour ses traitements que des différentes formes de l'aimant.

1. « Depuis 1776, dit Mesmer (*Précis historique*, p. 12), je me suis interdit l'usage de l'aimant et de l'électricité. » C'est l'aveu que jusque-là, dans sa pratique, il n'avait employé d'autre agent que l'électricité et les aimants.

Il adressait, en 1772, à l'Académie de Berlin, un mémoire où il disait :

« J'ai observé, que la matière magnétique est presque le même fluide électrique, et qu'*elle se propage de même que celui-ci par des corps intermédiaires*. L'acier n'est pas la seule substance qui y soit propre ; j'ai rendu magnétiques du papier, du pain, de la soie, du cuir, des pierres, du verre, l'eau, différents métaux, du bois, des hommes, des chiens, en un mot, tout ce que je touchais, au point que ces substances produisaient sur les malades les mêmes effets que l'aimant. J'ai rempli des flacons de matière magnétique de la même façon qu'on le pratique avec le fluide électrique[1]. »

L'Académie de Berlin, à laquelle il avait adressé ce mémoire, lui ayant répondu qu'il était dans l'erreur, Mesmer s'obstina, en se corrigeant, toutefois, car ce fut après cet échec qu'il déclara positivement que l'agent dont il se servait était tout à fait distinct du fluide magnétique minéral.

Il semble aussi qu'en faisant cette déclaration, Mesmer avait particulièrement à cœur de séparer son fait de celui des docteurs magnétiques et électrisants de Vienne, et surtout de triompher du P. Hell, qui lui donnait beaucoup de tourments. Nous venons de dire qu'en 1773, alors que l'aimant jouait encore un grand rôle dans le système de Mesmer, celui-ci fit, avec le P. Hell, plusieurs essais pour le traitement des maladies, par les pièces aimantées. Il y eut des effets produits, surtout sur les maladies nerveuses. Le P. Hell voulut en attribuer tout le mérite à ses aimants, tandis que Mesmer le revendiquait non moins exclusi-

1 *Lettre de Mesmer, docteur de la Faculté en médecine de la Faculté de Vienne à M***, docteur en médecine* (*Mercure savant d'Altona*. 1763).

vement pour son fluide à lui, que les aimants avaient simplement servi à communiquer.

« Il paraît dit Bertrand, que, dans cette discussion, les deux adversaires étaient également dans l'erreur, et que la forme des plaques du P. Hell n'avait pas plus de part aux effets obtenus que le prétendu fluide de Mesmer, et que la conviction des malades jouait dans tout cela le rôle principal. »

On comprend aisément combien, après cette dispute, il devenait important pour Mesmer de pouvoir se passer de tout aimant et de rendre là-dessus sa profession publique de foi. Par cette conduite, il se séparait avec éclat de tout docteur magnétique, mais il n'apaisait pas le P. Hell. Quelque maladresse commise par Mesmer à l'encontre d'un célèbre physicien anglais, membre de la *Société royale de Londres*, Ingenhouz, qui était alors à Vienne, jeta ce savant dans le parti du P. Hell.

Ces deux associés n'eurent pas de peine à influencer contre lui le baron de Stoërk, président de la Faculté de médecine de Vienne et premier médecin de l'impératrice, et firent si bien, que cette société savante trouva toujours de bonnes raisons pour ne pas examiner la découverte de Mesmer[1].

1. Il est incontestable que Mesmer provoquait des impressions assez marquées sur les malades. Steiglehmer, professeur de physique à Ingolstadt, à qui Dubois (d'Amiens) emprunte tout ce qui paraît le plus contraire au système de Mesmer, avoue pourtant que ce dernier produisit en sa présence certains effets extraordinaires. Il n'hésite pas à lui reconnaître la faculté de renouveler les accès des maladies de nerfs, mais il croit qu'en pareil cas, l'imagination du malade est le seul agent que le magnétisme mette en jeu, et il cite l'histoire d'un homme de lettres de ses amis, affligé, depuis sept ans d'une maladie nerveuse, et à qui Mesmer fit éprouver des effets surprenants. A chaque passe, le spasme se renouvelait d'une manière très frappante. Steiglehmer, ayant répété sur son ami ce qu'il avait vu faire à

Mesmer produisait cependant quelques guérisons dans sa pratique. On ne saurait autrement s'expliquer l'acharnement de ses ennemis. Ces derniers cherchaient depuis longtemps une occasion de le perdre, et ce fut lui-même qui la leur fournit, en se chargeant de la cure d'une jeune fille de Vienne, mademoiselle Paradis.

« Cette demoiselle, dit-il, était âgée de dix-huit ans. Elle appartenait à des parents connus; elle était elle-même particulièrement connue de Sa Majesté (impératrice reine), elle recevait de sa bienfaisance une pension, dont elle jouissait comme absolument aveugle depuis l'âge de quatre ans; le fond de sa maladie était une goutte sereine parfaite. Elle avait les yeux saillants, tombant hors de l'orbite, et convulsifs. Elle était de plus attaquée d'une mélancolie accompagnée d'obstructions à la rate et au foie, qui la jetaient souvent dans des accès de délire et de fureur..... Elle avait fait des remèdes de toute espèce; elle avait souffert imprudemment plus de trois mille secousses de l'électricité; elle avait été traitée pendant dix ans par M. de Stoerk sans succès; enfin elle avait été déclarée incurable par M. le baron de Venzel, médecin oculiste, fixé à Paris, qui, dans un de ses voyages à Vienne, l'avait examinée par ordre de Sa Majesté l'impératrice-reine... Je lui rendis la vue. Mille témoins, au nombre desquels étaient plusieurs médecins et M. de Stoerk lui-même, accompagné du second président de la Faculté, et à la tête d'une députation de cette compagnie, vinrent jouir de ce spectacle nouveau et rendre hommage à la vérité.

« Le père de la demoiselle Paradis se fit un devoir de transmettre sa reconnaissance à toute l'Europe en consignant dans les feuilles publiques les détails de cette intéressante cure.....

Mesmer, fut tout surpris de trouver qu'il produisait les mêmes effets, « J'excitais son paroxysme, dit-il, comme je le voulais, avec la main, avec un doigt, avec un miroir, avec le pied, etc., jusqu'à ce qu'enfin un de mes amis appelé comme témoin, s'avisa de rendre le malade distrait et de le fixer sur d'autres idées, par où il mit fin à cette opération et à ma force. Je fus alors convaincu, ajoute-t-il, de ce que je devais penser de toute cette affaire. » (Van Swinden; *Recueil de Mémoires sur l'analogie de l'électricité et du magnétisme;* t. II, p. 198.

Il paraissait impossible de contester un fait aussi avéré. Cependant M. Barth, professeur d'anatomie pour les yeux, et opérateur de la cataracte, entreprit avec succès de le faire passer pour supposé. Après avoir reconnu par deux fois chez moi, que la demoiselle Paradis jouissait de la faculté de voir, il ne craignit pas d'attester dans le public qu'elle ne voyait pas. Il disait hardiment s'en être assuré par lui-même, et donnait pour preuve de ce qu'il avançait que la demoiselle Paradis ignorait ou confondait le nom des objets qui lui étaient présentés : chose bien simple assurément, et même inévitable dans une personne aveugle de naissance ou de bas âge. Ce membre de plus, dans l'association de M. Ingenhouz et du P. Hell, m'alarmait un peu. La vérité prouvait l'extravagance de son assertion avec éclat. Que je connaissais peu les ressources de l'envie!

« On trama le complot d'enlever à mes soins la demoiselle Paradis, dans l'état d'imperfection où étaient ses yeux, d'empêcher qu'elle ne fût présentée à Sa Majesté et d'accréditer ainsi sans retour l'imposture.

« Pour arriver à cette odieuse fin, il fallait échauffer la tête de M. Paradis. On lui fit craindre de voir supprimer la pension attachée à la cécité de sa fille; on lui persuada de la retirer de mes mains : il la réclama d'abord seul, puis, de concert avec la mère; la résistance de la demoiselle lui attira de mauvais traitements; le père voulut l'enlever de force, il entra chez moi l'épée à la main comme un forcené : on désarma ce furieux : mais la mère et la fille tombèrent évanouies à mes pieds, la première de rage, la seconde pour avoir été jetée la tête contre la muraille par sa barbare mère. Je fus délivré de celle-ci quelques heures après; mais je restai dans la plus grande inquiétude sur le sort de la fille Paradis. Les convulsions, les vomissements et les fureurs se renouvelaient à chaque instant; elle était même retombée *dans son premier aveuglement*. Je craignis pour la vie, tout au moins pour l'état du cerveau. Je ne songeai point à la vengeance, ressource que m'offraient les lois; je ne songeai qu'au salut de l'infortunée qui était restée entre mes mains.

« M. Paradis, soutenu des personnes qui le faisaient agir, remplit Vienne de ses clameurs. Je devins l'objet des calomnies les plus insensées. On engagea aisément le trop facile M. de Stoerk à m'enjoindre de remettre la demoiselle Paradis à ses parents. Elle n'était pas en état d'être transportée : je la gardai encore un mois. Dans la première quinzaine, j'eus le bonheur

de rétablir l'organe dans l'état où il était avant l'accident. J'employai les quinze derniers jours à lui donner les instructions nécessaires pour rétablir sa santé, et perfectionner l'usage de ses yeux.

« Les excuses que me fit M. Paradis sur le passé, les remerciments de sa femme, la promesse volontaire de renvoyer leur fille chez moi toutes les fois que je le jugerai nécessaire pour sa santé, tout cela n'était que mensonge; mais, séduit par les apparences de bonne foi, je consentis à ce que leur fille allât respirer l'air de la campagne. Je ne l'ai plus revue chez moi : il était essentiel, dans le système de ses avides parents, que cette infortunée redevînt aveugle ou parût telle...

« Ainsi triomphèrent M. Ingenhouz et ses associés[1]. »

Il y a sans doute beaucoup d'exagération dans ce récit de Mesmer. Il répugne extrêmement, par exemple, d'admettre que les époux Paradis auraient, par calcul d'intérêt, travaillé à faire redevenir leur fille aveugle. Toutefois, on doit trouver assez étonnant qu'après la scène qui venait de se passer, et l'ordre positif de M. de Stoërk, qui, en sa double qualité de président de la Faculté de médecine et de premier médecin de l'impératrice, pouvait se faire obéir comme un ministre, Mesmer ait pu garder encore un mois dans sa maison la demoiselle Paradis. Mais ce qui fait plus qu'étonner, c'est l'inconséquence du père, ce furieux qui, venu le fer à la main pour reprendre sa fille, se retire néanmoins sans la ramener. Nous ne pouvons rien dire des excuses qu'il aurait faites depuis à Mesmer; mais nous pouvons parler de son certificat, puisqu'il a voulu le rendre public par l'impression. Cette pièce est une longue action de grâce, dans laquelle M. Paradis en dit beaucoup plus sur la guérison de sa fille que Mesmer lui-même n'a osé en dire.

1. *Précis historique.*, p. 15-17.

Mesmer, déjà censuré par le cardinal-archevêque de Vienne, dans le temps où il mêlait la dévotion et la chorégraphie à ses procédés magnétiques, reçut alors, ainsi que nous l'avons dit dans le même chapitre, de la part de l'impératrice, et par l'intermédiaire de son premier médecin, *l'ordre de cesser cette supercherie*.

Il comprit qu'il n'avait plus rien à faire dans la capitale de l'Autriche ; mais il n'en fut jamais chassé, comme on l'a dit et répété tant de fois. Ce fut au moins six mois après l'affaire de la demoiselle Paradis qu'il quitta Vienne, emportant des lettres de recommandation pour M. de Mercy, ambassadeur d'Autriche en France, et probablement aussi pour la reine Marie-Antoinette, dont la protection et la faveur ne devaient pas lui manquer.

CHAPITRE VI

Mesmer retourne à Paris. — Concurrence de Deslon, — Union passagère de Mesmer et de Deslon. — Leur rupture. — Projet de souscription en faveur de Mesmer. — Divers incidents. — Mesmer reprend ses traitements.

Reprenons l'histoire de Mesmer après sa retraite momentanée à Spa.

Après quinze jours d'absence, Mesmer revint de Paris. Il reprit ses traitements, retrouva des malades reconnaissants et confiants, des partisans et des antagonistes très échauffés, un public, en un mot, mais le gouvernement ne lui fit plus de propositions.

Pendant la courte absence de Mesmer, Deslon s'était

déjà mis à magnétiser avec un certain succès. Mesmer pouvait, dès lors, en avoir conçu quelque secret dépit, mais il ne lui en témoignait rien, et en apparence, ils marchaient toujours d'accord.

Par suite de l'arrêt de la Faculté, la situation de Deslon était devenue très équivoque. Il n'avait plus ses pleins pouvoirs de docteur-régent dans la médecine ancienne, et il n'était pas encore *licencié* dans la nouvelle. Son zèle pour la cause du magnétisme l'avait conduit dans un milieu fatal où il lui était impossible de s'arrêter. Ferait-il un pas en avant? Retournerait-il en arrière? Telle était la question.

La Faculté, dans une seconde assemblée, avait maintenu son arrêt contre Deslon; mais, pour que cet arrêté eût force de loi, il fallait, d'après les règlements, qu'elle le confirmât par une troisième épreuve. Cette troisième délibération, Deslon la provoquerait-il? Mesmer l'en pressait vivement. Leur dessein était même d'appeler de la sentence de la Faculté, au parlement de Paris, devant lequel on aurait fait plaider avec éclat la cause du magnétisme animal. Deslon abondait dans l'idée de ce projet. Seulement, s'il devait paraître une troisième fois devant la compagnie, pour y entendre sa condamnation définitive, il voulait du moins pouvoir s'y montrer comme possédant à fond la doctrine du magnétisme animal, et il pressait souvent Mesmer de la lui révéler. Mais sur ce point, Mesmer ajournait, marchandait, éludait toujours. Il avait pour cela de bonnes raisons. Comment enseigner une doctrine quand on n'en a pas?

Les choses en étaient à ce point vers la fin de juillet 1782. Mesmer annonça alors son projet de se rendre de nouveau à Spa, et, comme cette fois, il devait y séjourner assez longtemps, il emmena avec lui un certain nom-

bre de malades, sans compter Kornmann et Bergasse, ses inséparables.

Kornmann n'était point malade ; mais Bergasse, nous le lisons dans ses livres, allait toujours mieux et n'était jamais guéri. Au reste, pour les premiers révélateurs du magnétisme, le succès n'était pas nécessaire à la foi; Deslon lui-même, plus avancé que Bergasse, et qui avait prétendu que le magnétisme animal était un remède à toutes les maladies sans exception, avouait que lui, personnellement, n'avait jamais pu être guéri par Mesmer.

Le maître une fois parti, son disciple, plus ou moins désavoué, s'était accordé à lui-même ses licences. Tout l'encouragait à cette témérité.

« Deslon, dit Grimm dans sa *Correspondance*, crut devoir consoler Paris du départ de son maître, en formant un établissement de traitement *mesmérien*. Une figure intéressante, soutenue encore des avantages de la jeunesse et des grâces de l'esprit, avait mérité à Deslon la protection de quelques femmes de lettres de la seconde classe. Elles essayèrent de faire, en faveur de leur protégé, une réputation au magnétisme animal; elles crurent que le rôle de sectatrices et de prôneuses d'une découverte si miraculeuse pouvait leur faire autant d'honneur que le succès de certains ouvrages ou la considération de certains écrivains en avaient fait souvent aux femmes de lettres du premier ordre. Elles se déterminèrent à suivre le traitement de Deslon et entraînèrent à leur suite plusieurs jeunes candidats de la littérature. Ils furent condamnés, sous peine de n'avoir jamais aucune célébrité, à faire celle du magnétisme animal. L'entreprise de Deslon prit dès lors une sorte de consistance. Bientôt des hommes, des femmes, dont l'ennui et la satiété avaient flétri les organes, se laissèrent persuader que les vapeurs surtout cédaient aux procédés mesmériens; que du moins ils trouveraient chez Deslon, dans une société de quelques hommes et de quelques femmes d'esprit, une sorte de distraction. Le disciple de Mesmer eut la douceur de voir son traitement suivi par une vingtaine de personnes, qui venaient essayer d'en obtenir des convulsions à dix louis par mois. »

Nous sommes aujourd'hui en mesure d'être plus exact que Grimm ne l'a été. Il y avait, non pas vingt, mais bien soixante personnes aux traitements de Deslon. Dix louis par mois étaient le prix, convenu d'avance, que Mesmer exigeait de ses abonnés ou pensionnaires, même de ceux qui élucubraient comme Bergasse, et qui répandaient à leurs frais les premiers panégyriques de l'invention et de l'inventeur. Mais le disciple était, au moins de moitié, plus modéré que le maître sur le prix du traitement.

Du reste, il était beau comme lui et n'avait que trente ans, tandis que Mesmer avait atteint la quarantaine. Il l'imitait dans ses manipulations et ses procédés, et il avait même su augmenter l'effet de certaines influences extérieures. Véritable et délicieux Éden, la salle où Deslon traitait ses malades était tapissée de gazon et rafraîchie par des fontaines jaillissant au milieu de fleurs et d'arbustes du choix le plus rare et du parfum le plus exquis. L'harmonica de Mesmer avait fait place au *forte-piano*, qui, sous les doigts d'un artiste habile, rendait d'harmonieux accords. Dans l'intervalle des crises, tout un orchestre, caché derrière un massif de feuillage, exécutait des symphonies, tantôt graves, tantôt légères, mais toujours pleine de charmes et d'expression. De temps en temps une voix humaine modulait des chants propres à imprimer de voluptueux frémissements aux fibres les plus rebelles. Il faudrait nier le Soleil, la Lune, Mars, Jupiter, Saturne et tous les autres globes qui roulent dans l'océan du macrocosme, si les malades avaient pu résister à tant d'enivrantes séductions.

Encouragé par les effets qu'il produisait, et fort de l'appui de sa clientèle enjuponnée, Deslon osa provoquer la troisième assemblée de la Faculté.

La sentence y fut confirmée tout d'une voix. Deslon en appela au parlement de Paris, et continua de magnétiser à grands courants, en attendant l'issue de cette importante affaire.

Deslon, on le voit, commençait à laisser beaucoup dans l'ombre son maître et son ami. Non seulement il s'était dispensé de lui donner avis de la sentence de la Faculté de médecine et de l'appel fait au parlement, mais encore il s'était, dans cette circonstance, substitué, autant qu'il l'avait pu, à Mesmer. Soutenant avec beaucoup de fermeté la cause du magnétisme animal devant la Faculté, il avait formellement déclaré que lui, Deslon, avait opéré des cures par le moyen de cet agent, et que, par conséquent, c'était dans sa personne même qu'il fallait juger la doctrine nouvelle. Ce fut encore en son nom seul que fut signifié l'appel au parlement. Nulle part maintenant il n'était question de Mesmer : l'usurpation était complète.

Ravies d'un tel triomphe, les *Deslonniennes* s'embrassaient, multipliaient leurs manifestations et déployaient leurs plus séduisantes manœuvres pour conquérir les Parisiens à l'empire du jeune et nouveau chef, préposé à la direction suprême du fluide ami des nerfs.

Ce ne fut qu'après cinq ou six semaines que Mesmer fut informé, à Spa, de ces événements. La poste lui apporta un gros paquet contenant le discours de Deslon à la Faculté de médecine, et une lettre qui racontait tous les détails de la trahison de son élève. Le paquet fut ouvert dans une maison où étaient rassemblés quelques-uns de ses malades. Bergasse donna lecture de la lettre et du discours de Deslon.

A peine eut-il terminé cette lecture, que Mesmer s'écria qu'il était ruiné, perdu pour jamais; que Deslon

avait manqué à tous ses engagements avec lui ; qu'il était faux que Deslon possédât la connaissance du magnétisme animal ; qu'il en imposait au public par quelques procédés qu'il lui avait dérobés ; *mais que ce qu'il y avait de plus affreux en tout cela, c'est que, pouvant produire des effets avec ces procédés, il se ferait certainement un grand nombre de partisans*, tandis que lui, Mesmer, inventeur d'une science nouvelle, immense par son étendue, serait réduit à aller mourir dans quelque solitude obscure, sans fortune, sans gloire et peut-être encore calomnié par celui qui venait de le trahir.

Les personnes présentes furent vivement touchées de la douleur de Mesmer. L'avis de ce petit comité était de prendre sur-le-champ un parti décisif contre Deslon. Seul, l'avocat Bergasse opinait pour que l'on différât, jusqu'à ce qu'on eût entendu les explications de Deslon.

Bergasse, il l'a dit lui-même plus tard, désirait rester désormais étranger aux querelles de Mesmer, et il cherchait toutes sortes de raisons et de prétextes pour éviter une corvée qui ne pouvait tomber que sur lui. Malheureusement, ses raisons furent combattues par des raisons plus fortes, et ses prétextes ne furent pris que pour de vaines échappatoires

Cependant les explications demandées à Deslon n'arrivaient pas. On pressait, on tourmentait sans relâche le pauvre Bergasse pour le persuader de prendre en main la cause de Mesmer, et le décider à écrire un mémoire en sa faveur. Il avait contre lui tout le comité de Spa et surtout la marquise de Fleury. Les obsessions et les larmes de cette ardente mesmérienne finirent par triompher de sa résolution.

« On me peignit si souvent, nous dit Bergasse, et d'une ma-

nière si forte, la situation du docteur Mesmer; moi-même, obéissant aux mouvements de la pitié, toujours chez moi trop active, je le vis si abandonné et dans un délaissement si pénible..... on me répéta tant de fois que Deslon ne savait rien, qu'il en imposait au public, et que sa conduite tendait à priver l'humanité de la connaissance d'une grande découverte, en faisant périr de chagrin son auteur, que j'eus la faiblesse de me laisser fléchir. Je promis, avec trop d'imprudence, sans doute de défendre M. Mesmer contre Deslon, et en même temps d'assurer, autant qu'il dépendait de moi, la fortune et la gloire du docteur Mesmer en le plaçant dans une situation où il pût, sans inconvénient pour lui-même, rendre sa découverte publique. En conséquence de mon imprudente promesse, je rédigeai, au nom de M. Mesmer, et d'après ses idées, une lettre au doyen de la Faculté de Paris, où le docteur Mesmer désavouait le docteur Deslon, comme s'étant faussement déclaré possesseur de la doctrine et de la découverte du magnétisme animal. En même temps, et par les conseils de M. Kornmann, j'imaginai le plan d'une souscription, ayant pour objet d'assurer la fortune du docteur Mesmer, et de le mettre en état de *publier le plus tôt possible sa doctrine et sa découverte.* »

Mesmer approuva le projet de cette souscription. Comme il était à Spa depuis trois mois, il avait hâte, comme on le pense bien, de retourner à Paris : on partit donc sur-le-champ.

Il retrouva à Paris des partisans bien disposés, mais moins nombreux qu'avant son départ. La lettre de Deslon au doyen de la Faculté de médecine n'avait pas même été communiquée à cette compagnie, et bien que la chambre des requêtes du parlement n'eût pas donné suite à son appel, Delson conservait la position qu'il s'était faite, c'est-à-dire celle d'un rival sérieux de Mesmer et même, aux yeux de plusieurs, celle de chef officiel de la doctrine nouvelle. Il fallut donc s'occuper activement de la souscription dont Bergasse devait être l'organisateur, et Kornmann l'agent financier.

Les bases principales de cette souscription avaient été posées dans les conférences de Spa. Elle devait se composer de cent actions à cent louis chacune, représentant une somme totale de 240 000 francs. Les cent actions remplies et leur prix acquitté, Mesmer prenait l'engagement de convoquer les actionnaires en assemblée générale, et leur révéler tout le système de sa découverte, en leur conférant le pouvoir d'en disposer comme de leur propriété.

Bergasse, après s'être entendu à ce sujet avec quelques amis de Mesmer, rédigea, selon ces données, un prospectus très explicite, suivi d'un acte spécial portant engagement particulier de la part des souscripteurs.

Voici cet acte, tel qu'il fut signé chez le notaire Margantin, par les premiers actionnaires de Mesmer :

« Nous soussigné, nous engageons à déposer, à première réquisition, entre les mains de M. Margantin, notaire, rue Saint-Honoré, la somme de deux mille quatre cents livres, pour une action à prendre dans les cent qui doivent former le montant d'une souscription qui a pour objet d'engager M. Mesmer à *publier sa découverte*, en lui fournissant les ressources dont il a besoin pour la rendre universellement utile. A Paris, ce 10 mars 1783. »

Bergasse se donna tant de mouvement, qu'au bout d'un mois il avait déjà trouvé à Mesmer vingt souscripteurs, à la tête desquels s'étaient placés, lui, d'abord, un autre Bergasse, son frère, riche négociant de Lyon, le bailli des Barres, le P. Gérard, le marquis et le comte de Puységur, etc.

Mais pendant que Bergasse, secondé par le banquier Kornmann, se fatiguait à recruter des souscripteurs, un incident, une concurrence inattendue, vint contre-

carrer ses plans. Un ami commun de Mesmer et de Deslon fit une tentative pour les réconcilier. Mesmer ne voulut d'abord écouter aucune proposition d'accommodement; mais Deslon lui ayant offert, de la part de cent particuliers, d'ouvrir dans une grande ville de province qu'il ne nommait point, une souscription du chiffre de cent mille écus, laquelle assurait-il, serait immédiatement remplie, fit tomber ainsi les barrières qui séparaient les deux rivaux. Une des principales bases de la paix qui fut jurée entre eux, c'était que Deslon amènerait aux traitements de Mesmer soixante malades qu'il avait chez lui, et qu'ils recommenceraient de magnétiser en commun, à la grande édification du public et pour le plus grand bien de l'humanité souffrante.

Deslon s'exécuta consciencieusement sur ce dernier point; quant à la souscription de cent mille écus, on n'en entendit plus parler, et il est même probable que ce n'était là qu'un leurre de la part de Deslon, pour amener une réconciliation, qu'il désirait. Il est vrai que Mesmer, qui s'était engagé à lui révéler enfin, sous la condition du secret, la partie profonde de sa doctrine, ne tenait pas lui-même sa parole.

D'autres raisons concoururent à rendre éphémère une paix déjà compromise par ces deux graves infractions au traité. Les chefs l'avaient conclue sans l'assentiment de leurs partis; or, les deux partis ne s'étaient pas rapprochés. Entre les Mesmériens et les Deslonniens, mais surtout entre les Mesmériennes et les Deslonniennes, la guerre était restée ouverte. Les deux docteurs se séparèrent donc de nouveau, et définitivement, cette fois, Mesmer gardant le secret de son système, et Deslon ramenant avec lui les soixante malades

qui avaient formé son apport dans la société inutilement projetée.

Pendant que cette trêve avait duré, l'avocat Bergasse s'était trouvé entre l'enclume de Mesmer et le marteau de Deslon. Les partisans de ce dernier ne lui pardonnaient pas les brochures qu'il avait écrites contre eux. Quant à Mesmer, accoutumé à recevoir de lui des services dont il jugeait superflu de le remercier, il n'avait pas même daigné informer Bergasse de ses démarches pour se rapprocher de Deslon, et il l'avait livré, comme une victime expiatoire, au ressentiment des amis de son adversaire, au moment où, disait-il, *il n'avait plus besoin de lui*[1]. Mais après sa nouvelle rupture avec Deslon, Mesmer changea de sentiments envers Bergasse, ou du moins l'intérêt lui dicta un autre langage. Ne fallait-il pas faire revivre la souscription, paralysée par l'incident que nous venons de raconter? Or, chacun comprenait qu'elle ne pouvait prospérer sans les soins et le zèle de son premier organisateur. Mais Bergasse irrité, avait juré de ne plus prendre la moindre part aux affaires du docteur allemand. Dans sa colère, il s'était même promis de ne plus mettre les pieds chez lui, bien que le soin de sa santé l'y appelât tous les jours. Cependant les amis intervinrent : le bailli des Barres, le chevalier des Barres son frère, le comte Chastenet de Puységur, le comte Maxime de Puységur et plusieurs autres, l'exhortèrent à ne pas être dupe de sa rancune, toute légitime qu'elle fût. Il reconnaissait lui-même que le magnétisme avait amélioré sa santé; il se devait donc de retourner aux traitements de Mesmer, pour achever sa guérison.

1. Bergasse *Observations sur un écrit de M. Mesmer*, in-8 de 101 p. 85.

« Je les crus, dit-il, et j'eus tort de les croire[1]. »

En effet, une fois gagné sur ce point, Bergasse se laissa bientôt mener très loin, et fit bien d'autres concessions : il les fit toutes. Le sort de cet infortuné Bergasse entre les mains de Mesmer, était d'être souvent froissé, toujours désavoué et jamais guéri.

Ce fut lui qui rédigea les statuts et règlement provisoires de la société que les premiers souscripteurs formèrent dès lors entre eux, sous le titre de *Loge de l'harmonie*. Aux termes des statuts, Mesmer devait commencer à instruire les associés présents. Ces derniers s'obligeaient à ne rien révéler de sa doctrine avant que la souscription fût entièrement remplie. Comme la société, n'ayant aucune existence civile, pouvait être dissoute d'un jour à l'autre, Bergasse, en jurisconsulte avisé, fit remarquer qu'elle n'aurait aucune action légale contre ses membres, ni Mesmer contre elle, si quelque associé manquait à ses engagements. Il proposa donc que chacun se liât avec Mesmer par un acte particulier et absolument obligatoire indépendamment de l'existence de la société. On accepta cet arrangement, que Mesmer lui-même n'aurait peut-être pas trouvé, mais dont en revanche, il sut étrangement abuser plus tard.

Après ces préliminaires, on nomma quatre rédacteurs de la *doctrine mesmérienne*, parmi lesquels figurait naturellement Bergasse. Comme écrivain, il était de beaucoup le plus habile, et il était depuis assez longtemps le malade de Mesmer pour avoir pu observer des effets qu'il devait être impatient de rapporter à une théorie, si Mesmer en avait une.

1. *Idem; loc cit.*

« Ces effets, dit-il, me paraissaient tenir à une cause universelle dans la nature; il me semblait que cette cause, une fois bien connue, jetterait de grandes lumières sur les rapports de l'économie particulière de l'homme avec l'économie générale du monde. J'étais donc très empressé de connaître la théorie du docteur Mesmer. Je l'avoue, cette théorie contenue en soixante pages, ne répondit pas à l'opinion que je m'en étais faite. A travers beaucoup d'idées incohérentes, même contradictoires, je découvris bien quelques aperçus d'une grande étendue, et en partie neufs pour moi; mais ces aperçus ne paraissaient point appartenir aux principes dont on les faisait dépendre, et ces principes eux-mêmes n'étaient pas toujours vrais, pour un homme qui, accoutumé de bonne heure à la méthode des géomètres, n'adopte guère que celui qui lui est démontré. En un mot, il me parut que le docteur Mesmer, par les expériences qu'il nous avait mises sous les yeux, et par quelques-uns de ses aperçus, qui, je dois l'avouer, supposaient en lui le génie de l'observation porté à un très haut degré, nous avait préparés à une théorie plus vaste sur la nature et sur l'homme que les théories imparfaites que nous connaissions, mais que cette théorie plus vaste était à peine commencée[1]. »

Si l'on se reporte aux vingt-sept propositions de Mesmer ou à ses vingt-sept *assertions*, comme il les appelait plus justement dans son premier *mémoire sur le magnétisme animal*[2], on serait fort en peine, en effet, d'y trouver une théorie intelligible; et ce qu'il avait écrit ou fait écrire, en dehors de ces propositions depuis qu'il magnétisait à Paris, n'était guère propre à en éclaircir le sens. Ses lettres aux journaux étaient des prospectus; son *Précis historique*, que nous avons souvent cité, ne contient que la relation de ses expériences, plus ou moins heureuses, le récit de ses nombreux différends avec les compagnies savantes et de

1. Bergasse *Observations sur un écrit du docteur Mesmer.*

2. *Mémoire sur la découverte du magnétisme animal*, in-8 Paris, 1779.

ses déconvenues avec les ministres du gouvernement français. Dans un *Discours sur le magnétisme*[1], publié un an après cet ouvrage, il essaye, il est vrai, d'abriter son fluide universel sous le grand nom de Newton, dont il déclare adopter le système pour le mouvement des corps célestes. Mais il oublie que ce fluide, dont le philosophe anglais parle effectivement et dont il indique même les propriétés, est laissé de côté dans son beau système physique, qui fait de l'attraction une simple propriété de la matière. Non seulement, chez Newton, les corps s'attirent sans intermédiaire, mais même il faut un espace dans lequel tout soit immobile. Newton a même démontré que la présence d'un fluide quelconque en mouvement dans l'espace s'opposerait à celui des corps célestes et à la régularité de leurs révolutions.

Nous sommes bien convaincu que si la physique de Newton n'eût pas été prédominante vers la fin du XVIII[e] siècle, Mesmer eût préféré adopter celle de Descartes. Entre *la matière subtile* de Descartes et *le fluide universel* de Mesmer, l'alliance était plus facile. Mais il dut se tourner vers la théorie physique qui était alors en vogue. Du reste, Mesmer, après cet essai de théorie, déclare lui-même qu'il n'est pas satisfait de ses propres explications. Voici comment le hasard lui procura le moyen de les compléter.

« Un jour, dit-il, me trouvant près d'une personne que l'on saignait, je m'aperçus qu'en m'approchant et m'éloignant, le cours du sang variait d'une façon remarquable, et ayant répété cette manœuvre dans d'autres circonstances avec les mêmes

1. *Discours de M. Mesmer sur le magnétisme.* Voyez *Recueil des effets salutaires de l'aimant dans les maladies.* Genève, 1782.

phénomènes, je conclus que je possédais une qualité magnétique, qui n'était peut-être point si frappante chez d'autres, mais qu'ils pouvaient posséder à quelques degrés de plus ou de moins, tels que l'on voit certains fers ou aciers différer dans les propriétés magnétiques, quoique formés du même lingot et trempés de la même manière. Je conçois très bien qu'il se peut faire, de nos corps et d'autres substances, des émanations d'une matière subtile, telle que la magnétique, comme il s'en fait de l'aimant ou d'un fer aimanté. La cire d'Espagne, l'ambre gris, et d'autre matières semblables, desséchées, rendues plus aigres par le frottement, deviennent magnétiques, pourquoi n'aurions-nous pas cette propriété?

« On parle de temps immémorial de sympathie, d'antipathie, d'*attraction*, de *repulsion*, de matière éthérée, de phlogistique, de matière subtile, d'esprits animaux, de matière électrique, de matière magnétique. Tous ces agents, dont l'action est aussi réelle que celle de la lumière, n'annoncent-ils point la fluide universellement répandu, mais combiné différemment, suivant les substances ou la manière d'être ou d'action? Cette opinion n'a rien qui révolte la raison. Quand on considère l'activité de nos mouvements automates ou réfléchis; cette promptitude avec laquelle la volonté s'exécute depuis la tête jusqu'à l'extrémité de notre corps : on sent bien que cette célérité n'est point due au fluide lympatique et séreux, qui n'est destiné qu'à l'entretien de la souplesse des nerfs, mais au fluide nerveux, aux esprits animaux, conséquemment au fluide universel, qui nous pénètre, et dont l'activité immense est connue par les phénomènes électriques[1]. »

Tous les corps, suivant Mesmer, sont pénétrés de cette matière première, créée par l'Être suprême, mise en mouvement par sa toute-puissance, et de laquelle dépendent l'existence, la forme et le mouvement régulier des astres.

Dans l'homme, les nerfs lui paraissent les conducteurs immédiats du fluide universel; et puisque l'homme, par sa volonté, commande à ses nerfs, il pos-

1. *Loc. cit.*

sède la faculté de concentrer, de modifier et de diriger ce fluide par lequel tous les corps de la nature influent les uns sur les autres. Mais ce fluide non concentré, non dirigé, abandonné à l'impulsion que Dieu lui a donnée en le créant, a-t-il une forme constante d'action ou de mouvement ; en d'autres termes, suit-il une loi qu'il nous soit possible de reconnaître? Mesmer lui en reconnaît deux. Ses fausses notions sur l'aimant lui faisant admettre deux torrents magnétiques qui courent en sens opposé, non de l'équateur vers les pôles, comme le veulent quelques physiciens qui admettent aussi un double courant, mais d'un pôle à l'autre. Il transporte cette hypothèse dans tous les êtres de la nature animée et inanimée, et trouve enfin une explication dont il croit devoir être content.

« Chaque corps, dit-il, a ses pôles et ses surfaces ; le fluide universel, dont le double torrent pénètre ce corps par chaque pôle, observe toujours la même direction, tant que celle-ci n'est point variée par un courant plus violent que le premier. *Voilà ce qui constitue le renforcement du magnétisme minéral, aussi bien que celui du magnétisme animal*[1]. »

Ces variations qui surviennent dans la direction des courants, doivent créer accidentellement de nouveaux pôles. Aussi Mesmer en admet-il plusieurs. La cause qui produit ces phénomènes et le renforcement pour le magnétisme minéral, il ne la fait pas connaître ; mais pour le magnétisme animal, il est manifeste que c'est l'intervention de l'homme, ou ce qu'il appelle l'action du magnétisme.

Tels sont les seuls éléments de théorie que Mesmer

1. *Loc. cit.*

eût encore livrés au public, et il n'y ajouta pas un seul trait depuis. On a dit, pour l'excuser, qu'il ne voulait pas livrer aux savants une découverte qui devait faire sa fortune, et que dès lors, c'est à dessein qu'il restait obscur. Mais cette raison, qui pouvait être bonne à son début à Paris en 1780, ne l'était plus en 1783. Mesmer venait de recevoir de l'argent pour prix de sa théorie, il devait s'exécuter. Il fallait qu'il l'exposât dans toute son étendue et toute sa profondeur à ses actionnaires, ou qu'il leur fournît des éléments nets, clairs, positifs et concordants, à l'aide desquels ils pussent la faire formuler. Des rédacteurs, et même des écrivains très experts étaient tout prêts, mais leur zèle demeura sans emploi.

Indépendamment des quatre rédacteurs, Bergasse était parvenu à faire nommer dans la société un *comité d'instruction*, qui devait s'occuper de réduire les paroles de Mesmer au petit nombre de vérités qu'elles renfermaient, en laissant de côté plusieurs points sur lesquels Bergasse avait déjà osé proposer quelques doutes. C'était chercher si la théorie promise et toujours attendue avait des bases réelles. Mais les doutes de Bergasse irritant Mesmer, qui communiqua sa mauvaise humeur à plusieurs enthousiastes dont il s'était entouré, on fit si bien que le *comité d'instruction* ne fonctionna pas davantage que le corps des rédacteurs.

Pour tout renseignement, Mesmer paraissait vouloir s'en tenir à cette déclaration, qui avait déjà figuré dans son *Précis historique*. « Le magnétisme animal doit être considéré dans mes mains comme un *sixième sens artificiel*. Les sens ne se définissent ni ne se décrivent : ils se sentent. On essayerait en vain d'expli-

quer à un aveugle de naissance la théorie des couleurs. Il faut les lui faire voir, c'est-à-dire sentir. Il en est de même du magnétisme animal. Il doit en premier lieu se transmettre par le sentiment. *Le sentiment seul peut en rendre la théorie infaillible*[1]. »

Tout ce qu'on avait pu tirer de lui, dans les premières séances, c'étaient quelques dictées recueillies par des élèves et rédigées par eux en cahiers, que Mesmer se réservait, *in petto*, de désavouer d'une manière plus ou moins désobligeante, toutes les fois qu'il aurait intérêt à le faire.

Tel est l'affront que Galard de Montjoie essuya le premier, pour ses publications dans le *Journal de Paris*. On voit dans l'écrit publié par cet adepte, que Mesmer, avant de parler de sa méthode particulière, et sans doute pour en parler le moins possible, avait commencé par faire étalage d'une grande érudition, empruntée à des livres d'astrologie depuis longtemps décriés. Il avait le droit, et il en abusait, de faire remonter, non pas jusqu'au déluge, mais jusqu'au soleil et à la lune les sources de son fluide. Dans ce vaste champ qu'il parcourait, on trouvait beaucoup d'idées ramassées en chemin, force détails curieux, et çà et là, selon Bergasse, quelques grands aperçus isolés, mais de corps de doctrine ou de théorie, point.

Il était évident que, sur le chapitre de la théorie, les actionnaires à cent louis étaient volés ou victimes d'une cruelle mystification. Mais il leur restait la pratique, et sur ce point, il faut le reconnaître, ils en eurent pour leur argent. La plupart d'entre eux auraient sans doute, et à bon droit, redemandé le prix

1. *Précis historique*, p. 24-25

de leur souscription, sans l'enseignement pratique qui, suivant les statuts, devait être joint à l'exposé de la théorie, et qui, par le fait, en tint lieu à peu près exclusivement. Or, la pratique réussissait à tout le monde. Il est bien remarquable qu'aucun des élèves de Mesmer, même dans l'amertume des divisions qui éclatèrent souvent entre eux et lui, ne lui fit jamais le moindre reproche sur ce point. Tous conviennent d'une manière unanime avoir appris à magnétiser et à produire des effets sensibles, quelquefois même extraordinairement heureux, en imitant les procédés du maître.

Il les avait répartis entre les différentes salles de son vaste établissement. Là, chacun s'attachant à un ou à plusieurs malades, faisait sur eux les gestes et les mouvements indiqués, s'étonnant de trouver en soi une puissance qu'il n'y soupçonnait point. Les plus instruits des élèves aidaient à former les nouveaux venus, sous la haute inspection de Mesmer. Chaque jour on lui rendait compte, par écrit, des effets produits et des succès obtenus. Mesmer lui-même circulant de salle en salle, magnétisait sans relâche, tant pour donner l'exemple à ses élèves, que pour soulager les nombreux malades qui venaient réclamer ses soins.

Une cure qu'il entreprit à cette première époque de son enseignement, devait faire beaucoup de bruit.

Court de Gébelin, l'auteur du *Monde primitif*, était un vieux savant, dont quarante années de travaux assidus et de veilles avaient épuisé les forces et réduit le corps au plus déplorable état. Atteint d'hydropisie, il avait une des jambes enflée et volumineuse ; l'autre, au contraire, avait beaucoup perdu de son volume. Un

ami engagea Mesmer à aller rendre visite à ce savant, bien digne d'intérêt.

Quand le docteur magnétisant entra chez Court de Gébelin, le malade venait de se lever.

« Voilà une jambe bien enflée, dit Mesmer; à quoi l'attribuez-vous ?

— Il n'est pas étonnant, répondit Court de Gébelin, qu'ayant été cinq années au lit, ma jambe se soit enflée.

— Fort bien, mais l'autre se dessèche.

— Oui, et à vue d'œil.

— Ce n'est donc pas le séjour au lit qui en est cause; les deux jambes auraient éprouvé le même effet.

— Cela est raisonnable. Mais à quoi donc l'attribuez-vous vous-même, monsieur Mesmer ? dit Court de Gébelin.

— A des obstructions qui s'opposent à la distribution naturelle des humeurs et des sucs nourriciers. »

Les obstructions étaient le grand cheval de bataille de la médecine de Mesmer.

« Des obstructions ! répondit le malade, je ne serais pas étonné, en effet, d'en avoir, travaillant depuis l'âge de sept ans; d'ailleurs, il y a déjà longtemps qu'on m'a dit que j'en avais, mais comme je me portais bien, je n'y ai fait aucune attention. »

Mesmer lui offrit alors son traitement magnétique comme souverain contre les obstructions. Mais le malade s'excusa poliment.

« Le lendemain, dit Court de Gébelin, mon ami me livre un nouveau combat, m'oblige de m'habiller et de m'emballer sous son escorte, dans une brouette, ne pouvant monter en voiture.

Je vais donc chez M. Mesmer, le soulier en pantoufle, la culotte lâche sur le genou, et le visage jaune comme un coing. Chacun est étonné de me voir en cet état. M. Mesmer me félicite de mon courage; et moi, qui n'éprouve dans cette séance ni froid, ni chaud, ni émotion, ni commotion, de rire et de dire «*que me fera tout cela?*» Mais le lendemain matin je puis chausser mon soulier, mettre deux boutons à ma culotte à côté du genou; dans deux ou trois jours je n'ai plus de douleur, plus de soif... Au bout de quinze jours, la bile est en fusion comme de l'eau... Bientôt mes pieds, glacés depuis vingt-cinq ans, sont gonflés, moites, chauds; tous les cals, tous les cors aux pieds ont disparu; la peau est rajeunie : j'ai des pieds de quinze ans : j'en suis d'autant plus réjoui que je ne m'y attendais pas.

« Tels sont les effets du magnétisme animal à mon égard, aussi lui suis-je bien dévoué..... Quant à la théorie de Mesmer, elle est vaste et sublime, tenant à l'univers entier; et, ce qui m'en plaît, ramenant comme moi tout à la nature, qu'il ne fait qu'imiter[1]. »

On ne peut mettre en doute la guérison de Court de Gébelin, puisqu'il porte sa reconnaissance jusqu'à comprendre la théorie du magnétisme animal.

Dans son enthousiasme, il se crut même appelé à l'expliquer au public, toute affaire cessante. En effet les souscripteurs à son grand ouvrage du *Monde primitif* reçurent, à cette époque, à la place de la livraison qui leur était due, une longue brochure, contenant la plus pompeuse apologie de la doctrine mesmérienne. Peu s'en faut qu'il ne prenne le parti de recommencer tout à nouveau son volumineux labeur où, pendant plus d'un demi-siècle, il s'est évertué à expliquer les mystères de l'antiquité, sans connaître le magnétisme, qui lui en eût donné le sens, et dont il retrouve maintenant des traces dans tous les âges.

1. *Lettre de M. Court de Gébelin à M. Murel, secrétaire de l'Académie de Dijon*, 28 mai, 1783.

« Les effets merveilleux du magnétisme, dit-il, devinrent une source de vains préjugés, lorsqu'on en eut oublié l'origine, et qu'ils ne furent connus que par une tradition affaiblie et dégradée. Cet agent devient donc actuellement une clef, au moyen de laquelle on retrouve l'origine de ces préjugés dont la cause était inconnue, et qui ne pouvait être, comme on le croyait mal à propos, l'effet de la simple ignorance, d'une sotte crédulité, où d'une vaine superstition. L'ignorance n'enfante rien; la superstition ne crée pas, elle abuse et corrompt. »

Après avoir ainsi établi que le magnétisme se recommande par son antiquité, Court de Gébelin passe à l'éloge de ses résultats, et là, plus mesmérien que Mesmer lui-même, il trouve dans le fluide universel des échappées et des merveilles que personne n'y avait encore vues. Le magnétisme doit perfectionner les esprits, épurer les caractères, en calmant les nerfs, remplis de ce merveilleux fluide qui constitue le magnétisme animal.

Court de Gébelin, ce bonhomme, tout à l'heure, si naïf et si calme dans le récit de sa maladie et de sa guérison, devint un apôtre si féroce de magnétisme que, dans des lettres répandues dans tout Paris, il ne parlait de rien moins que *d'exterminer la race des médecins*, et ne se montrait pas plus doux pour les apothicaires.

Quoique plus contestable que celle de Court de Gébelin, la guérison du P. Hervier, prédicateur célèbre, fit encore plus de bruit dans le monde. Nous aurons à y revenir plus loin.

C'est par ces cures retentissantes que Mesmer, imposant à ses amis et à ses ennemis, faisait pâlir l'astre naissant de son rival Deslon, et refoulait dans la poussière cette tourbe de concurrents, toujours obscurs, quoique toujours envieux, qui, se flattant d'a-

voir deviné ou de lui avoir dérobé son secret, magnétisaient, électrisaient, électro-magnétisaient dans tous les coins de la grande ville[1]. Il n'y avait qu'un fluide dans l'univers, et c'était celui du magnétisme animal; le magnétisme animal n'avait qu'un révélateur, qu'un prophète, et c'était Mesmer; qu'un temple, et c'était l'hôtel de la rue du Coq-Héron, où l'*ordre de l'harmonie* avait établi son Grand-Orient.

Pour rendre ces lieux dignes de leur haute destination, on y avait construit une loge sur le modèle de celles de la franc-maçonnerie. L'emblème était un autel ardent, un ciel étoilé, avec la lune en son plein. Sur la bordure d'un vaste médaillon où tout cela était représenté, on lisait la devise de l'ordre maçonnique et du magnétisme animal : *Omnia in pondere et mensurâ*[2].

Tel était le sanctuaire ouvert aux fortunés mortels qui pouvaient apporter au grand prêtre une offrande de cent louis. Mesmer n'avait rien négligé non plus pour augmenter l'attrait des salles de traitement. Indépendamment de l'*harmonica*, qui, sous sa main, rendait toujours des sons d'une douceur ineffable, il avait introduit dans l'hôtel de la rue Coq-Héron, d'autres richesses musicales empruntées à Deslon. Il y faisait exécuter de mélodieuses symphonies, mais toujours en *ré* mineur et par des instruments à vent, les instruments à cor le produisant, selon lui, des effets contraires au magnétisme. Pour calmer l'exaltation des

1. On comptait les *magnétisants à l'aimant*, les *magnétisants à l'électricité*, les *magnétisants à la poudre noire* (ceux qui mettaient de la limaille de fer dans le baquet); les *magnétisants au soufre*, les *magnétisants au hasard*, etc.

2. *Histoire du magnétisme en France, de son origine, de son influence.* Vienne, 1784; in-8.

nerfs chez ses malades, il avait fait établir dans le même lieu des douches d'eau froide, qui furent plus d'une fois appliquées.

Pour entretenir l'enthousiasme de ses élèves et du public, à qui ses élèves redisaient ses miracles, Mesmer aimait à faire éclater sa prodigieuse faculté magnétique par des effets étranges qui faisaient plus de bruit que ses guérisons.

« M. Mesmer, dit Thouret, se trouvant un jour avec MM. Camp. et d'E..... auprès du grand bassin de Meudon, leur proposa de passer alternativement de l'autre côté du bassin, tandis qu'il resterait à sa place. Il leur fit plonger une canne dans l'eau, et y plongea la sienne. A cette distance, M. Camp. ressentit une attaque d'asthme, et M. d'E..... la douleur au foie à laquelle il était sujet. On a vu des personnes ne pouvoir soutenir cette expérience sans tomber en défaillance.

« Un autre jour M. Mesmer se promenait dans les bois d'une terre au delà d'Orléans. Deux demoiselles, profitant de la liberté de la campagne, devancèrent la compagnie pour courir gaiement après lui. Il se mit à fuir; mais bientôt, revenant sur ses pas, il leur présenta sa canne, en leur défendant d'aller plus loin. Aussitôt leur genoux ployèrent sous elles : il leur fut impossible d'avancer.

« Un soir, M. Mesmer descendit avec six personnes dans le jardin de Mgr le prince de Soubise. Il prépara un arbre, et peu de temps après madame la marquise de *** et mademoiselle de R..... et L..... tombèrent sans connaissance. Madame la duchesse de C..... se tenait à l'arbre sans pouvoir le quitter. M. le comte de M..... fut obligé de s'asseoir sur un banc faute de pouvoir se tenir sur ses jambes. Je ne me rappelle pas quel effet éprouva M. Aug.***, homme très vigoureux; mais il fut terrible. Alors M. Mesmer appela son domestique pour enlever les corps; mais je ne sais par quelles dispositions celui-ci, quoique fort accoutumé à ces sortes de scènes, se trouva hors d'état d'agir. Il fallut attendre assez longtemps pour que chacun pût retourner chez soi[1]. »

1 Thouret : *Recherches et doutes sur le magnétisme animal*, pages

La mort du chansonnier Watelet fit une grande impression sur l'esprit du public parisien.

Watelet, épicurien moitié artiste, moitié grand seigneur, s'était moqué de Mesmer. Ce dernier, en réponse à ses attaques, lui prédit qu'il ne passerait pas l'automne. On était alors au milieu de septembre 1785. Watelet, bien que malade de la poitrine, brava la prédiction du magnétiseur, et déposa chez le concierge de l'hôtel de Mesmer cette épigramme :

> Docteur, tu me dis mort; j'ignore ton dessein,
> Mais je dois admirer ta profonde science :
> Tu ne prédirais pas avec plus d'assurance
> Quand tu serais mon médecin.

Or, quelques semaines après cette bravade, Watelet mourait bel et bien. Tous les admirateurs de Mesmer assistèrent à l'enterrement du chansonnier.

L'histoire de la petite Marguerite est encore plus singulière. Elle nous offre, pour la première fois, un phénomène somnambulique, qui paraît, d'ailleurs, avoir complètement échappé à Mesmer.

Marguerite était une jeune fille de treize ans que le docteur avait prise comme domestique, ou peut-être simplement comme sujet à étudier. Le magnétisme animal la faisait tomber en léthargie, et elle agissait alors comme dans l'état de veille; elle pouvait s'habiller, marcher, faire toutes sortes d'exercices, à la manière des somnambules naturels. Si on lui pré-

65-67. Les mêmes faits sont racontés dans le *Journal de Paris*, 1784, n° 44.

Nous avons déjà rapporté (pages 23-25) d'après le *Dictionnaire des merveilles de la nature*, par M. A. J. S. D. (In-8. Paris, 1781,) les résultats extraordinaires d'un essai qui fut tenté en sa présence par Mesmer sur le gouverneur des enfants d'une maison où il se trouvait.

sentait la pointe d'une baguette magnétisée, elle s'élançait dessus pour la saisir; elle était attirée par Mesmer comme le fer par un aimant, et le suivait partout, *même à travers une porte*[1]. Un jour, elle tomba en crise pour avoir regardé un cadran qui était dans la cour de la maison occupée par Mesmer. Celui-ci voulut bien confier à ses adeptes qu'il avait magnétisé ce cadran. Il aurait ajouté, dit-on, qu'il se faisait fort de magnétiser la lune.

Il n'y avait pas de prodiges dont les enthousiastes de Mesmer ne fussent disposés à le croire capable. Quelques-uns même, trouvant qu'il n'avait pas dit son dernier mot, rêvaient à des applications plus gigantesques du magnétisme.

Voici, par exemple, le projet extraordinaire conçu par un de ses élèves, qui ne plaisante pas, comme on pourrait le croire aujourd'hui. Ce projet était adressé, sous forme de lettre, au rédacteur du *Mercure de France*.

« Monsieur, au milieu des jouissances sans nombre de cette capitale, par l'adoption du magnétisme, ou plutôt des magnétiseurs, permettez-vous à un nouvel adepte, bien et dûment initié, d'élever la voix? C'est pour vous proposer, monsieur, et par vous à tout Paris, un moyen nouveau d'étendre ces mêmes jouissances en répandant à la fois sur tous ses habitants le véritable magnétisme Mon seul but est d'établir, pour Paris exclusivement, un magnétisme plus grand et infiniment plus puissant que tous ceux dont on a parlé jusqu'ici..... Ils ne sont que de faibles essais, des jeux d'enfants, auprès du *magnétisme de Chaillot* : c'est ainsi, monsieur que j'appelle celui que je veux mettre en usage, et vous allez voir pourquoi. Des trois ou quatre grands baquets qui sont établis sur la montagne de Chaillot, pour la distribution des eaux de la Seine à Paris, partent des canaux qui vont aboutir dans tous les quartiers et à

1. Charles Moulinié, *Lettre sur le magnétisme.*

toutes les maisons de cette immense ville. On ne me contestera pas sans doute (et j'en ai acquis la preuve certaine moyennant cent louis), qu'il ne soit très conforme aux lois de la physique, et plus encore aux principes reçus du magnétisme, que les grands baquets de Chaillot sont de vrais réceptacles, et les canaux qui en sortent les meilleurs conducteurs de ce fluide universel. Cela posé, le reste va de lui-même. Il ne s'agit plus que d'ajouter à la souscription annuelle de cinquante livres ouvertes par M. Perrier, pareille somme de cinquante livres une fois payée pour chaque maison, et l'on y recevra tous les matins, avec le muid d'eau, la quantité que l'on voudra pour la journée. Vous saurez, monsieur, qu'il est tout aussi facile de magnétiser deux ou trois cent mille muids d'eau que celle d'une simple bouteille ou d'un petit baquet : tout comme de magnétiser à la fois une forêt entière ne couterait pas plus que de magnétiser un seul arbre du Luxembourg. Personne n'ignore que ces petits tours de physique se sont déjà répétés plusieurs fois sur les bassins et sur les arbres dans quelques jardins de cette capitale..... Quant au détail de mon projet, il y aura désormais dans chaque maison, pour y recevoir les écoulements du magnétisme, des cabinets de santé, garnis de pointes, de chaînes, etc., préparés pour les crises, comme il y a des cabinets de bains avec des tuyaux, des robinets. On établira pour le peuple des hospices et des hôpitaux magnétiques, qui seront sans cesse alimentés de ce fluide salutaire, comme en Russie, par exemple, on établit des salles publiques de bains vaporaux, toujours entretenus au même degré de chaleur. Si ce plan est adopté, on n'entendra plus murmurer que les avantages de la sublime découverte du magnétisme animal ne sont encore profitables qu'à un petit nombre d'individus privilégiés..... Un autre bienfait qui résultera de la propagation de mon magnétisme *aqueux*, ce sera de me fournir les moyens d'établir *gratis* un nouveau magnétisme que j'appelle *aérien*, et dont le foyer ou baquet sera disposé dans les tours de Sainte-Geneviève. Par ce dernier établissement, je ne pourrai à la vérité magnétiser que le quart de Paris à la fois; mais chaque quart aura son tour dans l'espace de vingt-quatre heures, en suivant alternativement les quatre points cardinaux. »

CHAPITRE VII

Ouverture des cours de magnétisme dans la *Société de l'harmonie.* — Bergasse publie ses *Considérations sur le magnétisme animal.* — Défection de Berthollet; sa déclaration contre l'existence de l'agent mesmérien. — Le magnétisme prôné par le P. Hervier, qui le prêche publiquement dans la cathédrale de Bordeaux.

Cependant le succès de la souscription avait grandi, et la *Société de l'harmonie* prenait un accroissement rapide. Elle avait reçu avant la fin de l'année 1783, quarante-huit membres, parmi lesquels on comptait dix-huit gentilshommes presque tous d'un rang très élevé, deux chevaliers de Malte, un avocat, quatre médecins, deux chirurgiens, sept à huit banquiers ou négociants, deux ecclésiastiques et trois moines.

Avec de pareils sociétaires, qui n'étaient pas tous jeunes et prompts à l'enthousiasme, Mesmer ne pouvait guère se dispenser de présenter une doctrine, réelle ou spécieuse, du magnétisme. Jusque-là il était fondé à dire que sa doctrine avait été défigurée par ceux qui avaient entrepris de l'exposer. Galard Montjoie, renié par Mesmer, n'avait pas, en effet, exactement traduit les leçons du maître; mais, de l'aveu de Bergasse, ce que le maître avait dit ne valait guère mieux. Il devenait donc urgent de songer à un enseignement sérieux de la théorie magnétique.

Mesmer comprenait lui-même cette nécessité. Il se prêta enfin, sur les avis pressants de Bergasse, à l'institution d'un certain nombre de cours, qui se feraient chez lui, plusieurs fois par semaine, et dans

lesquels on essayerait de passer sincèrement des préliminaires à la question, de la haute science et de l'érudition échappatoire à l'exposition positive de la théorie.

Ces cours furent confiés aux élèves les plus intelligents et les plus exercés dans l'art de la parole. Bergasse se trouva naturellement en tête du tableau de ces professeurs de magnétisme.

Mesmer avait plus d'un motif de lui décerner cet honneur. Il devait une certaine reconnaissance à Bergasse pour le service que ce dernier venait de lui rendre, en désavouant ou redressant en son nom, la publication de Galard de Monjoie. En outre, l'écrit de Bergasse avait produit dans le monde lettré une sensation qui fit comprendre à Mesmer tout le parti qu'il pouvait tirer d'un pareil talent pour l'enchaînement et la systématisation de ses idées.

En cela le docteur avait spéculé plus heureusement encore qu'il ne le croyait. Quinze jours, en effet, ne s'étaient pas écoulés, que Bergasse lui présentait une liste de cinquante personnes, la plupart d'un rang distingué, qui demandaient à être admises au nombre de ses élèves, en payant le prix de la souscription.

Par ce succès inespéré, la *Société de l'harmonie* allait se trouver au complet. Avec ces cinquante aspirants ajoutés aux quarante-huit membres dont la société se composait déjà, on aurait presque atteint le chiffre des cent souscripteurs demandés par Mesmer pour le droit de posséder et de propager sa doctrine. Il devenait dès lors inutile, et à certains égards inconvenant, d'exiger des membres nouveaux l'engagement individuel qu'on avait jusqu'alors fait souscrire à cha-

que élève relativement au secret à garder. On pouvait, tout au moins, en rayer la clause des cent cinquante mille francs de dommages-intérêts, et réduire l'engagement à une simple parole d'honneur.

Quoique cette proposition, faite par le marquis de Puységur, eût l'assentiment de tout le monde, Mesmer ne voulut pas y adhérer : il demeura ferme sur la lettre des conditions telles qu'elles avaient été arrêtées avec les douze premiers fondateurs de la société. Son avide ténacité sur ce point occasionna un débat assez vif, qui fit ajourner l'admission des cinquante aspirants.

Les cours d'enseignement magnétique avaient commencé. Tous n'étaient pas professés avec éclat et de manière à manifester aux yeux la vérité du magnétisme animal; mais les bonnes dispositions de la plupart des élèves suppléaient à ce défaut, et d'ailleurs, les leçons de Bergasse magnétisaient tous les auditeurs qui, sous le charme de sa parole éloquente et lucide, se trouvaient toujours assez instruits.

Le brillant interprète ne put encore réussir dans cette occasion à s'assurer la reconnaissance de Mesmer, mais en revanche, il y gagna pour lui-même de se mettre en état d'écrire peu de temps après, ses *Considérations sur le magnétisme animal*[1], ouvrage remarquable, et qui est encore aujourd'hui un des plus dignes d'être lus sur cette matière.

Pendant que son éloquent apôtre prêchait à des convertis la vérité de la doctrine, Mesmer ne parlait que très rarement dans les cours, et ce n'était que pour dire quelques mots. Son accent germanique et

1. *Considérations sur le magnétisme animal, ou sur la théorie du monde et des êtres organisés*, par M. Bergasse. In-8, 149 pages. La Haye, 1784.

son inexpérience de la langue française le rendaient muet, et lui donnaient la contenance, singulièrement originale, d'un génie révélateur qui n'a ses organes que dans ses doigts.

Peut-être pensait-il qu'il y avait pour lui une dignité magistrale à ne rien dire et à se contenter de sanctionner par sa présence ce qui se prêchait en son nom. Socrate, lisant un jour les *Dialogues* de Platon, son disciple, dans lesquels il retrouvait son esprit et non son style, s'écria : « Quels beaux discours ce jeune homme m'a fait tenir! » Mesmer n'était pas susceptible de ce mouvement expansif du philosophe grec ; mais il aurait pu rendre à Bergasse la même justice. Jamais il n'avait encore vu son magnétisme animal rayonner de si haut et de si loin, que dans la savante exposition présentée par son habile interprète dans l'ouvrage dont nous avons cité le titre.

Il ne sera pas inutile, d'ailleurs, d'en rapporter quelques passages, pour donner au moins une idée de la doctrine magnétique telle qu'elle s'est produite dans les cours de la première *Société de l'harmonie*.

Bergasse commence par poser un principe de physique qu'il considère comme évident, mais qui n'est qu'une hypothèse pure, en opposition avec les faits qu'enseignent d'une part l'astronomie, d'autre part la physique. Ce principe, c'est qu'il existe entre tous les corps, entre les grands corps célestes séparés par des distances incommensurables, comme entre les corps placés près de nous et sans aucune distance appréciable, un *fluide* auquel il faut rapporter la gravitation, comme aussi tous les phénomènes d'attraction, de répulsion, et en général *d'action*, qui se passent dans la nature. Rien n'autorise à considérer

comme vrai ce principe scolastique, et qui sert de point de départ, au raisonnement de Bergasse. L'auteur poursuit en ces termes :

« Maintenant qu'est-ce que prétend M. Mesmer?

« Qu'il existe entre tous les corps qui se meuvent dans l'espace une action réciproque, la plus générale de toutes les actions de la nature.

« Que cette action constitue l'*influence* ou le *magnétisme universel* de tous les êtres entre eux.

« Que ce magnétisme universel est exercé au moyen d'un milieu qui reçoit et communique les impressions de tous les êtres.

« Que ce milieu ne peut être et n'est, en effet, qu'un *fluide éminemment subtil.*

« Que le magnétisme universel, parce qu'il est la plus générale de toutes les actions de la nature, est *nécessairement l'action par laquelle la nature modifie toutes les propriétés, entretient, dispose, développe et conserve tous les êtres.*

« Qu'il n'est aucun être qui puisse se soustraire à l'action du magnétisme universel, parce qu'il n'est aucun être, dans l'univers, indépendant des lois auxquelles l'univers est soumis.

« Que tous les êtres obéissent de la même manière au magnétisme universel, qu'ils ont tous une même propriété pour y obéir, que cette propriété s'exerce au moyen de pôles semblables à ceux de l'aimant par les effets qu'ils produisent.

« Que tous les êtres obéissant au magnétisme universel agissent les uns sur les autres avec d'autant plus d'énergie, qu'ils sont plus analogues entre eux.

« Que, puisque c'est par le magnétisme que les êtres sont conservés, que, puisqu'ils agissent magnétiquement les uns sur les autres avec d'autant plus d'énergie qu'ils sont plus analogues, c'est en étudiant les lois du magnétisme et de leur analogie, qu'on peut trouver les lois de leur conservation, qu'on peut déterminer avec quelque certitude les moyens qu'il convient de mettre en œuvre pour les rétablir, lorsque leur organisation est altérée.

« Que de cette étude seule doit résulter, et résulte, en effet, le véritable art de guérir, art jusqu'à présent si conjectural, et, de l'aveu du petit nombre d'homme de génie qui s'en sont oc-

cupés, dans les mains de la plupart de ceux qui l'exercent, art presque toujours funeste[1]. »

Toutes les propositions de Bergasse s'enchaînaient assez bien, mais les prémisses étant fausses, les conséquences l'étaient également, et elles ne pouvaient faire sortir, comme l'auteur l'espérait, le magnétisme animal de la région des chimères. Qu'était-ce, en effet, que le magnétisme animal, suivant la définition de Mesmer, perfectionnée par Bergasse? Rien autre chose que la propriété qu'ont les corps vivants d'obéir à l'action du fluide universel, ou la *susceptibilité de l'action du magnétisme universel considéré dans les êtres animés.* Mais ce *fluide universel* où est-il? Tout cela n'était qu'un habile échafaudage élevé sur une pétition de principe.

Bergasse est moins heureux et prête bien plus encore le flanc à la critique dans la dernière partie de son ouvrage, où il se donne inutilement beaucoup de peine pour trouver des arguments supplémentaires, fort peu concluants d'ailleurs, en ce qui concerne quelques parties accessoires de la doctrine magnétique, notamment en faveur de l'existence des pôles magnétiques chez l'homme, attribut auquel Mesmer tenait beaucoup.

Pour enchaîner les idées de Mesmer, Bergasse avait été souvent obligé d'y associer beaucoup d'autres idées, dont le plus grand nombre lui appartenait. Mesmer ne se plaignit pas de ces additions; il daigna même tolérer que cet exposé de la doctrine fût offert au public sous l'autorité de son propre nom. Et Ber-

1. *Considérations sur le magnétisme animal*, page 156 et suiv.

gasse, — tant Mesmer s'était fortement emparé de son esprit, — heureux de cet appel fait à son abnégation d'écrivain, s'effaça tout à fait, et ce fut encore un des plus doux moments de sa vie.

La joie qu'éprouvait la *Société de l'harmonie*, de voir son exposé de doctrines lancé dans le public sous d'aussi heureux auspices, fut bientôt troublée par un incident fâcheux. L'illustre chimiste Bertholet, en sa qualité de patient et de profond observateur de la nature, avait voulu s'initier à la doctrine mesmérienne, et il figurait au nombre des membres et des souscripteurs de la *Société de l'harmonie*. Toutefois il ne s'était pas déssaisi, en y entrant, de son droit de critique, et il le fit bien voir. Un jour, il était venu dans de mauvaises dispositions; les concerts invisibles, *l'harmonica* même, n'opéraient pas mieux sur lui que les démonstrations de Bergasse. Il n'était ni persuadé, ni ému. « Mais quand Mesmer, dit André Delrieu, appliquant la branche de fer au chimiste, éleva gravement la voix et traita le récipiendaire comme un infidèle, Bertholet se fâcha tout rouge, culbuta le baquet, apostropha ironiquement les malades qui entraient en crise et sortit furieux. On lui rappela son serment; il répondit qu'il n'avait pas juré le secret à une mascarade[1]. »

Quoi qu'il en soit des détails de cette scène, dont nous ne voudrions pas garantir l'exactitude historique, ce qui est certain, c'est que, surpris et bientôt révolté de ce qu'on lui débitait pour les cent louis qu'il avait donnés, Bertholet se retira, au bout de quelques

1. André Delrieu. Articles publiés dans le feuilleton du *Siècle*, en 1838, sur le *magnétisme animal*.

séances, en laissant sur une table la déclaration suivante, qui fut rendue publique dès le lendemain :

« Après avoir fait plus de la moitié du cours de M. Mesmer, depuis le mois d'avril 1784, après avoir été admis dans les salles des traitements et des crises, où je me suis occupé à faire des observations et des expériences, je déclare n'avoir pas reconnu l'existence de l'agent nommé par M. Mesmer *magnétisme animal;* avoir jugé la doctrine qui nous a été enseignée dans les cours démentie par les vérités les mieux établies sur le système du monde et sur l'économie animale, et n'avoir rien aperçu dans les convulsions, les spasmes, les crises enfin, qu'on prétend être produits par les procédés magnétiques (lorsque les accidents avaient de la réalité), qui ne doivent être attribué entièrement à l'imagination, à l'effet mécanique des frictions sur des parties très nerveuses, et à cette loi reconnue depuis longtemps, qui fait qu'un animal tend à imiter et à se mettre, même involontairement, dans la même situation dans laquelle se trouve un animal qu'il voit, loi de laquelle les maladies convulsives dépendent si souvent. Je déclare enfin que je regarde la doctrine du magnétisme animal, et la pratique à laquelle elle sert de fondement, comme parfaitement chimérique, et je consens qu'on fasse, dès ce moment, de ma déclaration tel usage qu'on voudra. »

Ce 2 mai 1784. *Signé :* BERTHOLET.

Cette affaire fit beaucoup de bruit en raison de la haute renommée du savant qui rompait avec tant d'éclat avec l'école magnétique. Jusque-là, malgré les graves erreurs scientifiques de la doctrine de Mesmer, telle qu'il la donnait et la laissait exposer dans plusieurs de ses cours, aucun de ses souscripteurs ne s'était plaint d'avoir été trompé sur la réalité de sa découverte. Tous les élèves convenaient des effets qu'ils éprouvaient et faisaient éprouver dans la pratique du magnétisme, quoiqu'ils fussent encore à en chercher la théorie. Pour la première fois l'un d'eux fai-

sait un affront public, tout à la fois à la pratique et à la doctrine. On pouvait donc craindre les conséquences d'un tel éclat.

Mesmer pourtant ne se laissa pas déconcerter. Il se dit que l'isolement de Bertholet ôtait beaucoup d'importance à sa déclaration, et que dans la considération du public une société composée comme celle de l'*Harmonie* ne pouvait rien souffrir des boutades d'un trouble-fête. Il est vrai que ce trouble-fête était un savant du premier ordre, un membre de l'Académie des sciences; mais ne connaissait-on pas les préventions et les haines instinctives des corps académiques contre tous les novateurs en général, et contre Mesmer en particulier? Bertholet, qui n'avait suivi que pendant quinze jours les cours de magnétisme, n'était-il pas venu dans la société avec ses préventions académiques, tout exprès pour en sortir et faire une esclandre?

C'est ainsi que Mesmer se consolait d'une mésaventure, qui n'en conserve pas moins à nos yeux une grande signification et une véritable gravité.

Mais ses partisans et ses admirateurs ne prirent pas aussi philosophiquement leur parti de la défection de Bertholet, qu'ils appelaient hautement une trahison. La violence en paroles conduit vite aux violences en actions, et c'est ce qui arriva. Quelques mesmériens fanatiques, ayant rencontré Bertholet au Palais-Royal, peu de jours après son incartade antimagnétique, ces furieux doctrinaires tentèrent de l'étouffer dans un coin. C'est Arago qui raconte ce fait dans son *Éloge de Bailly*, et il ajoute : « nous tenons cette anecdote de Bertholet lui-même[1]. »

1. *Notices biographiques*. tome II, page 290.

La fortune pourtant donna raison à Mesmer, qui avait alors, comme on dit, le vent en poupe. Dans ce même mois d'avril, où Bertholet sortait si bruyamment du giron magnétique, les cinquante aspirants ajournés y entraient en masse, augmentés de cinq nouveaux membres.

Ainsi, le chiffre de la souscription était dépassé. Plus de deux cent quarante mille livres furent versées pour Mesmer et placées sous son nom en rentes viagères, par les soins d'un banquier assisté du notaire de la société. Sous ce rapport, la position de Mesmer était donc solidement assurée. Quant au côté moral du magnétisme, s'il n'était pas tout à fait hors d'atteinte, il trouvait déjà des défenseurs habiles et toujours des apôtres enthousiastes, dont quelques-uns lui prêtaient même un caractère surnaturel.

Parmi ces derniers, le P. Hervier était entré depuis peu en ligne, en lisant, dans la grande salle du *Musée*, devant un très nombreux auditoire, un panégyrique si pompeux et si avancé de la nouvelle doctrine, que Mesmer avait dû en décliner quelque chose. Il était fort difficile de modérer ce religieux qui, dans ses excentricités magnétiques, unissant le naturel au divin, accouplant Mesmer et Gassner, faisait, à lui seul, plus de bruit que vingt Bertholets. Toutefois on n'avait encore rien vu de comparable à ce qui va suivre.

Le P. Hervier était, nous l'avons dit, un moine augustin que ses talents oratoires avaient mis en grand crédit. Au printemps de 1784, ayant été appelé à Bordeaux par la municipalité de cette ville, pour y prêcher le petit carême, il y porta, avec la parole évangélique, cette autre *bonne nouvelle* révélée par

le Messie du magnétisme animal. Nous laisserons parler ici un écrivain qui a donné une forme dramatique à cette histoire.

« La basilique de Saint-André de Bordeaux, l'un des plus beaux monuments gothiques de l'Europe, servit de théâtre, dit André Delrieu, aux débuts du prédicateur, dont la magnificence de l'édifice et l'exaltation propre aux hommes du Midi enflammait déjà la verve...

« Le 6 avril, P. Hervier prêchait sur la damnation éternelle, et ses regards de feu, ses gestes fascinateurs, ses paroles attrayantes, qui avaient d'abord *préparé* l'église depuis les conques du bénitier jusqu'aux cierges des reliquaires, ne quittaient pas le *banc du parlement* situé en face de la tribune sainte. A ce banc étaient assises dévotement les plus riches, les plus jeunes, les plus vaporeuses femmes de Bordeaux. L'assemblée était en *rapport complet* avec le prédicateur, mais elle ne s'en doutait pas; seulement, dès leur entrée dans la nef, les pénitentes, qui avaient quelque chose à se reprocher, s'étaient senties comme pénétrées du désir de confesser leurs fautes, de répandre des pleurs expiatoires et même de se rouler, sur le pavé du temple. Ces tentations extraordinaires bourrelaient les consciences.

« Voici qu'au moment où le moine augustin peignait les horreurs de l'enfer, une jeune fille se trouve mal au banc du parlement; elle tombe en convulsion et semble épileptique. Cet événement bouleverse l'auditoire, qui s'éloigne de la malheureuse avec terreur. Le P. Hervier interrompant alors le cours de ses peintures, descend de la chaire avec la gravité sublime d'un apôtre; il va droit à la jeune fille, dont s'éloignent les paroissiens tremblants; il lui administre les *grandes passes*, il la magnétise, et peu à peu les convulsions diminuent; l'auditoire se prosterne, une auréole divine entoure le front du moine, les femmes lui baisent les pieds,; il ne tient réellement qu'à lui de se regarder comme un homme de génie. Mais le P. Hervier a beaucoup d'esprit; il remonte en chaire, et prenant texte à l'instant même du miracle qu'il vient d'opérer, il disserte en fort bons termes et très éloquemment de la charité, de Jésus-Christ guérissant les malades par attouchement, et enfin, il termine son sermon par une moquerie foudroyante du clergé de Bordeaux, qui ne croyait pas au magnétisme et ne deman-

dait pas mieux que de persécuter un moine augustin[1]. »

Le P. Hervier avait déjà, à Bordeaux, pour ennemis naturels, tous les médecins et tous les apothicaires. Il eut le grand tort d'adresser cette provocation au clergé de la ville, effectivement mal intentionné à son égard, non pas à cause du magnétisme, mais à cause de l'honneur que la municipalité avait fait à ce moine de Paris en l'appelant à prêcher le petit carême, au préjudice de plusieurs capacités ou prétentions locales. De la hauteur de la chaire apostolique, il venait de descendre au rang de *commis de Mesmer*.

Telle fut la qualification qu'on lui donna dans des brochures qui commencèrent à pleuvoir sur lui. Il battit en retraite et retourna à Paris, fort mal recommandé à son archevêque.

Louis XVI n'était pas ennemi du magnétisme animal, mais il renvoyait au clergé les cas de magnétisme quand la religion s'y trouvait mêlée. On raconte qu'un jour, un jeune homme très bien mis se présenta à son lever, fendit la foule, et vint se jeter à ses pieds en lui criant : « Sire, délivrez-moi du démon qui me possède ! Ce damné de Mesmer m'a ensorcelé. » La surprise était grande parmi ceux qui entouraient le roi. Lui seul garda son sang-froid. Comme il allait justement entendre la messe, il se tourna en riant vers l'évêque-aumônier et les chapelains : « Messieurs, leur dit-il, il s'agit du démon, ceci vous regarde. » On s'empara aussitôt du jeune homme, et on le mit à la Bastille, qui était le remède

1. André Delrieu.

souverain appliqué alors à tous les cas douteux, en religion comme en politique.

A l'égard du P. Hervier, Louis XVI suivit la même conduite. Sollicité par les amis de ce moine, d'intervenir en sa faveur, pour empêcher l'archevêque de Paris d'user de sévérité envers lui, il refusa de se mêler de cette affaire. Le P. Hervier ne fut donc pas mis à la Bastille par l'ordre du roi, mais il fut interdit par son archevêque.

CHAPITRE VIII

Discussions soulevées par les traitements de Mesmer. — La guérison du P. Hervier et la mort de Court de Gébelin. — Pamphlets contre Mesmer. — Mesmer est joué sur le théâtre — *Les Docteurs modernes, le Baquet de santé.* — Mademoiselle Paradis produite en public en présence de Mesmer.

Dans la médecine pratiquée depuis Hippocrate, on a toujours distingué les soulagements momentanés et les cures radicales. Nombre de guérisons qu'on avait crues définitives sont suivies de rechutes. De là, cette question, très importante au point de vue médical, et qui intéresse même la langue française : Quand un malade, confié aux soins d'un médecin, a recouvré la santé entre ses mains, combien de temps doit-il la conserver pour qu'on ait le droit de dire qu'il a été guéri?

Autre question qui, peut-être, aurait dû précéder

la première, et qui se rapporte, comme elle, aux événements qui vont suivre : A quel degré de souffrances physiques faut-il être arrivé, ou de combien d'affections morbides faut-il justifier, pour être fondé à se donner le titre de malade ?

L'apôtre du magnétisme animal dans la Guyenne, ce P. Hervier dont on vient de lire les exploits et la mésaventure finale, avait, dans son fanatisme pour la nouvelle doctrine, considérablement exagéré le nombre et la gravité des maladies dont Mesmer l'avait délivré. Dans la lecture qu'il avait faite au *Musée* de Paris, et dans une lettre postérieure imprimée dans un journal, cet ambitieux d'un nouveau genre, prétendait avoir été plus amplement doté sur ce point que Court de Gébelin lui-même, son collègue dans la guérison et dans l'apostolat magnétique. Il parlait de l'affaiblissement de sa vue, de maux de tête occasionnés par des excès de travail, et d'une goutte sciatique, dont il aurait été débarrassé par le traitement de Mesmer. Les adversaires de Mesmer surent très habilement profiter de cette faute. De toutes les cures qu'ils pouvaient contester au chef de l'école magnétique, aucune ne les embarrassait autant que celle de Court de Gébelin. Ils conçurent l'espérance de la réduire à néant en l'attaquant par celle du P. Hervier, de laquelle il y avait évidemment beaucoup à rabattre. « Voyons, se dirent-ils, informons sur ce moine vantard, qui prétend être revenu de plus loin que ce savant créduic. S'il est prouvé que le premier n'a été que légèrement malade, le second n'aura été qu'un peu indisposé ; si l'un a exagéré son mal, l'autre aura inventé le sien, et nous pourrons conclure ainsi du moine au savant,

du P. Hervier à Court de Gébelin, par la raison *à fortiori*, qui est le plus triomphant argument que l'on connaisse en logique. »

Et les ennemis de Mesmer se mirent à ouvrir une enquête, qu'ils poussèrent jusque dans l'intérieur du couvent des Augustins, où ils furent d'ailleurs courtoisement accueillis. Le P. Hervier était trop considéré dans le public pour avoir beaucoup d'amis dans son couvent. Ce talent oratoire, qui lui valait l'honneur d'être appelé à prêcher, dans des circonstances solennelles, devant les auditoires les plus distingués de la capitale et des provinces, lui avait fait parmi les moines de son ordre beaucoup d'envieux, qui ne savaient pas lui pardonner ses succès en considération de l'éclat qui en rejaillissait sur leur communauté.

« Le P. Hervier a étudié, répondit-on aux personnes chargées de cette enquête, il a même beaucoup de dispositions et de goût pour les sciences; mais nous ne nous sommes jamais aperçus que ses études aient été forcées. Nous ignorons s'il a passé des nuits; tout ce que nous pouvons assurer, c'est qu'il se lève quelquefois fort tard, ce qui annonce des veilles. Pour ce qui est de l'altération de sa santé, nous ne l'avons jamais vu malade; et ce qu'il y a de certain, c'est qu'à l'approche des avents et du carême, il ne s'est jamais arrêté. Personne de chez nous ne s'est aperçu de l'affaiblissement de sa vue. S'il a ressenti des maux de tête, il a cela de commun avec presque tous les hommes. Pour ce qui est des insomnies, tous y sont pareillement sujets. Ce sont là des incommodités et non des maladies graves et sérieuses, dont la guérison doive être regardée comme extraordinaire.

Quant à la goutte sciatique, nous n'avons jamais appris que par sa lettre, qu'il en fût attaqué.

Une fois nantis de ces renseignements officieux, les adversaires du magnétisme ne les gardèrent pas en portefeuille. C'est sous la forme d'une apostrophe au P. Hervier lui-même, qu'un des plus belliqueux, dans la brochure qui a pour titre *Mesmer blessé*, les lança à la tête de Mesmer et des magnétiseurs.

« Il ne fallait pas, s'écrie-t-il, être le créateur d'un système, ni avoir autant de génie que M. Mesmer pour parvenir à vous guérir, vous qui n'avez jamais été malade, du moins au point où vous prétendez l'avoir été..... De la non existence de votre maladie, je conclus *nécessairement que M. de Gébelin n'en a pareillement essuyé aucune*, et que vous n'avez écrit cette lettre que pour nous induire en erreur. C'est de votre propre bouche que je vais vous juger. — « Votre lettre, dites-vous à M. Court de Gébelin, *Sur la découverte du magnétisme animal par le docteur Mesmer* m'engage à vous répondre par l'historique d'une cure plus difficile. » M. Court est censé reconnaître la vérité du fait, puisque c'est sous ses auspices que votre lettre a été publiée. Cela posé, voici mon raisonnement : il a été prouvé que le P. Hervier n'a pas été ou presque pas malade; *il l'a été cependant davantage que M. de Gebelin*, puisque sa guérison a été plus difficile : *donc, M. de Gébelin n'a pas été malade du tout*[1]. »

Il n'y avait qu'un malheur pour la validité de cet argument, c'est qu'au moment où l'auteur de *Mesmer blessé* publiait sa diatribe, Court de Gébelin mourait, ou était en train de mourir.

La mort de Court de Gébelin était une apostrophe et un argument bien plus terrible que le précédent contre le mesmérisme. C'est ce que prouvèrent d'autres

1. *Mesmer blessé, en Réponse à la lettre du P. Hervier.* Londres 1784.

assaillants, qui entrèrent en lice avec des armes nouvelles et tout aussi contondantes.

Un journal annonça en ces termes la mort de l'auteur du *Monde primitif* :

« M. Court de Gébelin vient de mourir, guéri par le magnétisme animal. »

L'épigramme était charmante et elle fit fortune. En voici une autre, composée pour l'épitaphe du mort

Gi-git ce pauvre Gébelin
Qui savait grec, hébreu, latin.
Admirez tous son héroïsme,
Il fut *martyr* du magnétisme.

Après les plaisants venaient les chroniqueurs sérieux :

« M. Court de Gébelin, dit Desbois de Rochefort, est attaqué d'une maladie incurable : il se livre au mesmérisme. Dès les premières applications, il se sent mieux; bientôt il s'annonce guéri à toute l'Europe, dans une brochure remplie d'un enthousiasme fanatique. M. Mesmer et ses partisans s'en glorifièrent de toutes parts, et M. de Gébelin meurt au baquet même, d'une suppuration rénale que l'ouverture de son cadavre a démontrée. »

Ceux qui avouaient ainsi la maladie et la déclaraient même incurable, n'osaient pas présenter Court de Gébelin comme un martyr du magnétisme ; mais d'après eux, les magnétiseurs lui avaient fait tout le mal possible, excepté de l'avoir tué. C'était à qui ornerait le récit de sa mort des circonstances les plus accusatrices à leur charge et à la charge de Mesmer personnellement. On racontait que ce savant et malheureux vieillard, au moment de sa rechute, s'était

fait transporter chez Mesmer, mais qu'en le voyant dans un état si désespéré, ce dernier l'aurait prié de quitter le chef-lieu du magnétisme, de peur que, s'il venait à y mourir, la médecine nouvelle ne fût décriée par ce malheur. On ajoutait même qu'ayant refusé de sortir, Court de Gébelin, magnétisé à mort par Mesmer, avait expiré près du baquet. Suivant une autre version, le vieux savant à qui des chagrins, autant que ses infirmités, avaient rendu la vie insupportable, aurait, au contraire, montré la plus grande répugnance à retourner au baquet, et il aurait répondu aux instantes prières de ses amis, qui le suppliaient de s'y rendre : *Je crains de n'y pas pouvoir mourir !*

La vérité est que Mesmer, sans aucun espoir de le sauver cette fois, le reçut avec humanité, et l'établit dans une chambre séparée ; le malade ne fut pas même en état d'en sortir pour se rendre à la salle des traitements. Court de Gébelin mourut le 12 mai 1784. Ce fut Mesmer lui-même qui fit ouvrir son corps, le lendemain. Les cinq médecins qui procédèrent à l'autopsie, reconnurent et constatèrent dans un procès-verbal signé d'eux, que les reins étaient complètement désorganisés, maladie qui n'avait aucun rapport avec les affections pour lesquelles Mesmer l'avait traité.

On continua à dresser un volumineux recueil des échecs de la nouvelle médecine, et il y en avait beaucoup. On énuméra les cas de rechutes, fort nombreux encore, et quelques autres cures terminées, un peu plus tôt, un peu plus tard, par des catastrophes, qui prouvaient trop bien, hélas ! que le magnétisme animal était un pauvre moyen de guérison. Les exagérations effrontées de certains mesmériens, celles des malades eux-mêmes, avaient donné beau jeu à ce genre

d'attaque, qui était de bonne guerre. Citons quelques pages enpruntées à cette polémique :

« Madame la marquise de Fleury, une des premières clientes de M. Mesmer, avait la vision très faible, quand elle fut chez lui ; M. Mesmer promit qu'il la guérirait : ce fut en la laissant devenir aveugle, au bout d'un mois ou deux de stage chez lui Cependant M. Mesmer promet toujours sa guérison, et elle meurt[1] aussi au baquet, après avoir publié partout avec M. Mesmer et ses partisans qu'elle était guérie.

« Madame Leblanc, femme d'un huissier-priseur, était attaquée d'un ulcère à la matrice ; elle resta pendant près de trois ans entre les mains de M. Mesmer, avec la confiance la plus aveugle ; la veille de sa mort, elle dit encore qu'elle est guérie, et elle meurt il y a à peu près quinze jours.

« Madame Poissonnier, femme d'un médecin de Paris[2], attaquée d'une affection cancéreuse, court chez M. Mesmer ; bientôt on publie qu'elle allait mieux, elle en était elle-même persuadée, et cependant elle meurt des suites de son cancer.

« Madame la duchesse de Chaulnes avait été recommandée très expressément à Mesmer par la reine ; elle était très persuadée de la doctrine mesmérienne, elle publiait partout son mieux-être, sa guérison, que d'autres traitements n'avaient pu amener. Cependant elle est morte d'une hydropisie ascite, occasionnée et entretenue par l'engorgement des viscères du bas-ventre ; son imagination avait été entièrement trompée ; ce qu'elle disait, elle le croyait[3]. »

Voilà le ton des historiens ; celui des pamphlétaires est plus animé.

« Mais quel coup pour le magnétisme ! On apprend que

1. La marquise de Fleury, qui avait suivi Mesmer à Spa, ne mourut pas du magnétisme animal, elle en devint seulement paralytique suivant l'auteur de l'*Anti-magnétisme*.

2. Le même qui fera partie de la commission des cinq membres de la *Société royale de medecine* chargée de l'examen du magnétisme animal.

3. Desbois de Rochefort ; *Matiere médicale*, t. I, page 41. cité dans l'*Histoire académique du magnétisme animal* ,par MM. Burdin et Dubois d'Amiens).

M. Cochin, que la femme du directeur de la manufacture des glaces, madame de Nauroy, M. Monginot le fils, l'espérance de sa famille, viennent de mourir dûment magnétisés. Mademoiselle de Courcelles, M. Leschevin, madame de La Bretèche sont dans le même cas...

« M. de Bourzeis, médecin, publie toutes les circonstances de la maladie et de la fin de M. de Ruzay, attaqué d'une hydropisie de poitrine, et que M. Mesmer faisait saigner, baignait et magnétisait, après l'avoir brouillé avec son médecin qui était son ami, mais auquel la porte fut défendue, parce qu'il avait osé proposer à M. Mesmer, qui en répondait corps pour corps, une infusion d'hysope.

« Cependant madame la marquise de La Sourdière, qui ignore tous ces événements, vient implorer le secours de M. Mesmer. Je vois à ses genoux cette dame éplorée lui dire : « Monsieur Mesmer, vous qui avez le don des miracles, pourriez-vous rendre à l'État un patriote, à la société un citoyen, à une famille en larmes un époux, un père, un ami, à moi un oncle qui fait toute ma consolation. Venez, on n'attend que vous. » Il arrive, il examine, tout le monde est en suspens; il prononce : « M. votre oncle va tomber dans une affreuse agonie qui durera au moins trois jours ; j'ai jugé par sa forte constitution qu'il va éprouver des douleurs inouïes, et ne succombera qu'après un long combat. — Ne pourriez-vous pas lui épargner ces douleurs, dit madame de La Sourdière, et prolonger sa vie, quand ce ne serait que de quelques jours? — Oui, madame, et je vais commencer, mais retirez-vous. — Non, je ne puis abandonner mon oncle. — Eh bien, madame, je procède, ce doigt suffit! — De haut en bas, ne sentez-vous rien, monsieur? » On entend tout à coup un bruit à la glotte. « Qu'est-ce donc, monsieur? qu'ai-je entendu, dit la marquise effrayée? Mon oncle, mon cher oncle, I ne parle plus! Quoi! monsieur Mesmer, serait-il vrai? — Madame, je ne vous ai pas trompée, je ne vous ai pas promis sa guérison. M. votre oncle devait mourir, je lui ai épargné toutes les horreurs de l'agonie, vous devez être contente, il ne souffrira plus..... » ... Madame de Berny, qu'on disait guérie, ne l'est point; madame de la Corée, bercée d'espérance, est dans le même cas; on disputait sur leurs maladies; enfin, elles meurent. M. Bourgade, qui se flattait de même, qui respirait journellement le fluide magnétique, qu'est-il devenu! Hélas! tout le monde le sait. Et vous, monsieur de Lange, monsieur le chevalier de La Jonquière, qui avez respiré si

longtemps ce merveilleux fluide, que devenez-vous? Les temps sont bien changés; les miracles sont suspendus; c'en est fait, il n'y a plus de ressources; mais qui saura votre mort? à peine étiez-vous connus. Et vous, madame la comtesse Desessart, qui avez fait connaissance au baquet avec une bourgeoise, cette pauvre madame Leblanc, à qui vous vous intéressez tant! Je viens de recevoir son billet d'enterrement. Si elle le méritait! mais dieux! quelle nouvelle! j'apprends que vous êtes morte aussi!

« Ah! cruel charlatanisme! Rien ne peut donc te toucher, te rassasier; ni les charmes de la jeunesse, ni les pleurs, ni les prières, ni les vertus, ni les richesses! Tu absorbes, tu dévores tout, même tes meilleurs amis. Cet ami si cher, qui s'était sacrifié pour toi, ce Court de Gébelin, qui avait tant de droits à ton amitié, à ta générosité, tu veux le chasser de ton temple! Ses derniers sentiments sont ceux du désespoir. Je le vois qui tend les bras, qui te demande des secours; tu le laisses mourir, et tu le fais ouvrir. Obstruction, disais-tu, obstruction; on l'ouvre, il n'y a point d'obstruction... Voilà encore mademoiselle Busson qui vient de mourir, et qu'on va ouvrir. Quelle science étonnante que celle du magnétisme, quel devin, quel médecin que M. Mesmer! Il laisse tout mourir. La salle au grand baquet est donc la salle des morts. Quelle école, grands dieux! C'est M. Laribaux qui fait les ouvertures. C'est M. Mittié, c'est M. La Genevrière qui signent, qui constatent les faits; c'est M. Orelut. Tous les adeptes assistent aux ouvertures.

« Mais ne peut-on pas répondre : — « Tous les malades ne sont pas morts. Madame la marquise de Lizy, madame Étienne, madame Landay vivent encore; » Cela est vrai, mais dans quel état! Lassées d'un long traitement qui ne produisait aucun effet ou qui laissait aggraver le mal, elles ont quitté le magnétisme pour avoir de vrais secours et du soulagement. Elles vivent encore. Qu'on les consulte, il en est temps...

« Cependant, ce M. Mesmer doit être un grand homme, M. Bergasse l'a dit.....

« Oh! Sacrobosco, Campanella, Santabarenus, Robert, vous Sabour et Gadour, Pompona, Trois-Échelles, Cypriot, Zabulon, Carintof, Recanath et Gassner! Vous tous, illustres thaumaturges et magiciens, cabalistes, qui avez connu l'art des enchantements, celui d'exorciser, d'ensorceler, d'évoquer les démons, les farfadets, avez-vous jamais eu une pareille science? Hélas! vous n'avez pas eu tant de gloire, il est vrai, ni tant de richesses;

aussi n'avez-vous trompé personne. Votre magie était simple. Dans vos erreurs vous aviez une sorte de honte, de modestie, de retenue. Vous ne mettiez point à contribution vos confrères, les malades et ceux qui se portaient bien ; vous ne connaissiez pas un pareil négoce. Vous ne faisiez pas ouvrir vos amis, après les avoir laissé mourir sans secours. Vous n'aviez pas seulement l'idée de l'astuce, de l'avidité, de l'hypocrisie, de l'inhumanité qui caractérisent le nouveau faiseur de miracles. Les temps sont bien changés.

« Adieu Mesmer, je te laisse dans ton école avec tous tes morts ; cela est trop affligeant[1]. »

Il ne manquait que les honneurs de la scène pour ajouter au bruit que faisait le magnétisme dans le monde parisien. Ce complément de célébrité lui arriva.

Le jour où l'on afficha à la Comédie italienne, la première représentation des *Docteurs modernes*, grande fut l'influence et l'agitation dans la rue Mauconseil, où se trouvait alors ce théâtre. Les préliminaires de la représentation se compliquèrent même d'un incident qui était déjà du drame ; il y eut comme on le dit quelquefois, une pièce avant la pièce. Un jeune conseiller au parlement de Paris, Duval d'Eprémesnil, préludait alors par l'enthousiasme magnétique, à l'enthousiasme révolutionnaire qui devait le conduire à l'échafaud en 1794. Il avait été, avec Bergasse, un des plus zélés interprètes, de la doctrine mesmérienne dans les cours de la *Société de l'harmonie*. Indigné qu'on osât jouer le magnétisme sur la scène, et persuadé qu'un gouvernement se déshonorait en tolérant une pareille injure contre le plus grand génie des temps modernes, Duval d'Eprémesnil s'était dit d'abord : *Si le roi le savait !* Et pour le lui faire savoir,

1. *L'Anti-magnétisme animal*, p. 154 et suiv.

il courut à Versailles, avec un mémoire sur le magnétisme, que Thierry, valet de chambre de Louis XVI, après s'être fait longtemps prier, consentit à remettre au roi. Louis XVI, qui était en ce moment chez Marie-Antoinette, ne voulait ni accueillir ni repousser le mémoire. Il pria M. de Polignac de le lui lire; mais pour se tirer d'embarras, le monarque s'endormit pendant cette lecture.

D'Eprémesnil revint furieux à Paris. S'étant porté devant la Comédie italienne, il distribuait lui-même son mémoire dans la rue Mauconseil, et le faisait répandre dans tout le quartier des Halles, en appelant, criait-il, du monarque endormi au public éveillé. Dans ce mémoire, d'Eprémesnil traitait de lâche et de niais un gouvernement qui laissait livrer au ridicule devant le public un novateur sublime.

La représentation fut des plus orageuses; les sifflets se firent entendre dès les premières scènes. On arrêta parmi les siffleurs, plusieurs laquais soudoyés par les *dames du baquet*. Ce qui dévoila ces faux amateurs, ce fut la maladresse de l'un d'eux, qui voulant honnêtement gagner son argent, mais mettant trop de zèle et de précipitation à remplir son office, prit le dernier acte de la pièce qui avait servi de lever de rideau, pour les *Docteurs modernes*, et se mit à siffler d'importance. Chassé par le public et arrêté par la garde, le trop zélé laquais confessa tout.

Au moment le plus vif de la pièce, un personnage attirait sur lui tous les yeux par le tapage qu'il faisait dans une loge du cintre; c'était Duval d'Eprémesnil, qui, dans son costume de conseiller au parlement, lançait des exemplaires de son *Mémoire au roi* sur les têtes du parterre.

Le vaudeville, aussi médiocre d'ailleurs que toute pièce de circonstance a le droit de l'être, finissait par ce couplet de facture, assez heureusement tourné :

Du vaudeville enfant gâté,
Messieurs, avec sévérité,
Ne jugez pas les entreprises ;
Pour savoir votre sentiment,
L'auteur est là qui vous attend
Dans la *salle des crises*.

Le public ayant demandé l'auteur, l'acteur Rosière revint seul, et dit : « Messieurs, j'ai eu l'honneur de vous annoncer que l'auteur était dans la *salle des crises;* vos bontés l'en ont fait sortir, et nous ignorons ce qu'il est devenu. »

L'auteur, ou du moins, l'un des auteurs de cette parade, avait de bonnes raisons pour garder l'anonyme. C'était le sieur Radet, chansonnier passable et vaudevilliste félon. Il espérait désarmer par son silence, la duchesse de Villeroi, mesmérienne passionnée, dont il était le protégé et le bibliothécaire. Mais cette réserve ne suffit pas, car il reçut l'ordre de désavouer dans le *Journal de Paris* la part qu'il avait prise à la perpétration du coupable vaudeville.

Le *Baquet de santé*, autre parade anti-magnétique représentée à la même époque, et qui ne valait pas mieux que les *Docteurs modernes*, fit beaucoup moins de bruit. Il était impossible de ridiculiser après Mesmer les faits du magnétisme animal : l'esprit satirique le plus inventif ne pouvait trouver de charge qui fût comparable à son baquet.

Pendant que le théâtre s'efforçait de le livrer au ri-

dicule, Mesmer recevait un des plus rudes coups qui lui aient jamais été portés. L'attaque, longuement et silencieusement préparée, accusait une trame ourdie avec cette perfidie patiente qui caractérise les guerres féminines. Aussi crut-on y reconnaître la main des Desloniennes. Un écrivain que nous avons déjà cité raconte ainsi cette aventure :

« En 1784, le concert spirituel du carême fut transporté dans une salle du théâtre des Tuileries, pour faciliter à Marie-Antoinette les moyens d'y assister sans fatigue et sans déplacement. On avait préparé pour la reine un appartement provisoire au château; elle quittait Trianon la veille et repartait le lendemain. Cette salle était hideuse, enfumée, sourde, mais la foule s'y portait par étiquette et par curiosité. Les Français se passionnaient alors pour la musique de Rigel et de Gossec. Le 16 avril, après l'*Oratorio* de Gossec, *O salutaris!* motet sans accompagnement, exécuté par Laïs, Rousseau et Chéron, aux trépignements d'enthousiasme des abbés et des marquises, on vit s'avancer timidement une jeune Allemande inconnue qui se plaça au clavecin, sur l'invitation gracieuse du duc de Coigny dont elle avait pris la main. Elle n'était pas jolie, mais on avait fait un profond silence dans la loge de la reine : tout le monde se tut et écouta. Si, dans ce moment, les regards se fussent portés sur Mesmer, l'expression de son visage n'aurait trompé personne; il y avait à la fois dans ses traits de la terreur et de l'amour : toute leur impassibilité semblait mise subitement en défaut. La jeune fille joua du clavecin de manière à faire oublier l'*Oratorio*, les chanteurs, Gossec et même Gluck, qui se trouvait dans la salle, et qui pleurait de joie; mais le délire du public fut à son comble, lorsque M. de Coigny s'étant approché pour reconduire la virtuose étrangère à sa place, un léger mouvement d'incertitude dans les gestes de l'Allemande, et ses yeux constamment baissés, trahirent une infirmité qui rendait encore son talent plus merveilleux. Elle était aveugle. Le nom de mademoiselle de Paradis circula bientôt dans toutes les bouches, et l'attention générale se reporta sur Mesmer.

« Ce fut assurément l'heure la plus cruelle de sa vie. En se montrant à Paris, la jeune pianiste de Vienne rappelait une cure manquée et une aventure suspecte de Mesmer. Entre la

jeune fille et le novateur, le public français et galant ne devait pas hésiter dans son choix. Les brocards, les pamphlets, les menaces même, assaillirent plus que jamais le docteur de Mersbourg. Deslon fut proclamé l'homme vertueux par excellence[1]. »

Qui avait fait venir secrètement de Vienne cette jeune fille? Qui l'avait produite à la cour, sans que le public fût averti de son arrivée, et préparé ce coup de théâtre qui éclatait comme un coup de foudre sur la doctrine et sur son chef? *Is fecit cui prodest*, répond la maxime éternellement vraie de la jurisprudence. On se trahissait d'ailleurs par le singulier éloge décerné tout à coup et de toutes parts, au docteur Deslon. On voulait donner ainsi du crédit à une calomnie, à peine articulée à Vienne sept ans auparavant, et presque aussitôt détruite par les excuses de M. Paradis, et par ce fait, bien constaté, qu'après son alagrade, il avait laissé encore quelque temps sa fille entre les mains de Mesmer. Mais ce dernier ne pouvait avoir raison, en ce moment, contre une jeune fille qui devait inspirer un vif intérêt à tout le monde, et à lui-même plus qu'à tout autre.

Il fut donc convenu que les femmes honnêtes devaient se prémunir contre le fluide de Mesmer.

Dieu sait, pourtant, si le docteur allemand en voulait à leur vertu! A leur argent, à la bonne heure.

1. André Delrieu.

CHAPITRE IX

Le magnétisme devant les Académies. — Le *formulaire* de la Faculté de médecine — Rapport de Bailly, au nom de la commission royale choisie parmi les membres de l'Académie des sciences et de la Faculté de médecine — Rapport secret de la même commission adressé au roi. — Rapport de la commission choisie dans la *Société royale de médecine* — Rapport personnel de Jussieu. — Nouvelles épigrammes contre Mesmer.

Au milieu de toutes les clameurs qui s'élevaient contre le magnétisme, et en dépit des quolibets dont on criblait les nouveaux docteurs, le nombre de leurs clients avait plutôt augmenté que diminué. On assure que plus de huit mille personnes s'étaient déjà présentées tant aux traitements de Mesmer qu'à ceux de Deslon ; c'est le chiffre que donne lui-même le satirique auteur de l'*Anti-magnétisme*. Le gouvernement voulut enfin savoir à quoi s'en tenir sur la réalité et le mérite d'une découverte dont on disait à la fois tant de bien et tant de mal, et il choisit, pour prononcer sur cette question, les hommes les plus recommandables par leur caractère et leur savoir.

Le 12 mars 1784, le roi nomma une commission composée de neuf membres, dont cinq : Franklin, Le Roy, Bailly, de Bory et Lavoisier étaient pris dans l'Académie des sciences ; et quatre : Borie, Sallin, d'Arcet et Guillotin, dans la Faculté de médecine. Borie étant mort pendant les premières expériences des commissaires, on le remplaça par Majault. Le 5 avril de la même année, une seconde commission fut nommée

parmi les membres de la *Société royale de médecine*. Composée de Poissonnier, Caille, Mauduyt, Andry et Laurent de Jussieu, cette commission devait faire de son côté un autre rapport au roi, sur la réalité ou l'efficacité du magnétisme.

Aucune réclamation sérieuse ne pouvait s'élever contre le choix de ces commissaires; il témoignait hautement du désir sincère que le gouvernement avait de s'éclairer sur une matière qui, depuis six ans, divisait le public français, et excitait parmi beaucoup de savants les plus ardentes controverses.

Mais, dès le principe, la commission de l'Académie des sciences fit une acception de partis et de personnes qui étonna le public, et que les mesmériens lui reprochèrent durement. Elle alla chercher l'agent de Mesmer, non chez Mesmer lui-même, mais chez Deslon. Au maître, elle préféra le disciple. On pense bien que ce fut là une occasion pour les mesmériens de renier de nouveau Deslon, qu'ils avaient désavoué plus d'une fois, et de crier plus que jamais que Deslon ne savait rien, sauf quelques manipulations ou procédés plus ou moins efficaces, et qu'on ne trouverait à juger chez lui ni le principe, ni la méthode du magnétisme animal. Une lettre de Mesmer, rédigée par Bergasse et adressée à Franklin, l'un des membres de la comission royale, contient sur ce point une protestation dont se couvrent encore aujourd'hui ceux qui ne veulent pas admettre que la science académique ait véritablement prononcé contre le magnétisme en 1784.

Pour venger le chef de la doctrine des honneurs dévolus à son disciple, on publia cette fable allégorique, dont le public sut faire l'application :

» On dit qu'un jour les oiseaux voulant se donner un roi, convinrent d'élire celui d'entre eux qui s'élèverait le plus haut. Le roitelet, sans perdre son temps à faire de vains efforts, se cacha tout bonnement sous l'aile de l'aigle. Le signal est donné; tous prennent leur essor; dans un instant l'aigle est au plus haut des airs. Il y planait avec confiance, quand le roitelet s'échappe de dessous son aile et monte au-dessus de lui. Les geais, les oies, les dindons et toutes les espèces de volatiles à peu près semblables, charmés de trouver une occasion de faire pièce à l'aigle, dont ils enviaient depuis longtemps les succès, crièrent à la merveille. On ne parla plus que du fripon, qui fut élu. Il est vrai que quelques gens sensés qui se trouvèrent parmi les oiseaux, lui donnèrent, par dérision, le nom de roitelet, qui, depuis, lui est resté. L'aigle aurait pu écraser d'un coup de bec le chétif souverain, mais sa vengeance fut de s'élever plus haut encore, après avoir pris la précaution de regarder sous ses ailes. »

L'allégorie était fort jolie sans doute, mais la commission crut devoir passer outre. Elle ne voulait pas plus faire de Mesmer un aigle, que de Deslon un roitelet.

La conduite des commissaires peut être justifiée par ce passage du rapport de Bailly : *Que les principes de M. Deslon sont les mêmes que ceux des vingt propositions que M. Mesmer a fait imprimer en* 1773[1]. Mais on répondait que Mesmer, après comme avant la publication de ses vingt-sept *assertions*, avait sa chose réservée, son secret à communiquer, surtout à vendre, pour lequel le gouvernement était entré plusieurs fois en négociations avec lui, et que ce secret était précisément ce qui, selon ses partisans, manquait à Deslon.

Quoi qu'il en soit, ce fut également chez Deslon que les commissaires pris dans la *Société royale de mé-*

1. *Rapport secret.*

decine allèrent faire leurs observations et leurs expériences. Dans les sphères académiques, le fluide le plus moral était partout préféré au fluide le plus puissant.

Cependant Mesmer ne s'endormait ni sur des protestations, ni sur des allégories. Agir, tel était son grand moyen de ramener à lui l'opinion et la fortune incertaines. Dans cette même année 1784, si fertile en vicissitudes pour ses intérêts et sa gloire, on peut à peine se figurer ce qu'il fit, de sa propre initiative, pour étonner le public et reprendre, malgré les académies, l'empire du magnétisme animal. Un de ses actes les plus éclatants et les plus audacieux fut la publication de la liste des cent premiers membres fondateurs de la *Société de l'harmonie*. Dieu sait s'il avait obtenu l'assentiment de ces adeptes avant de leur donner cette célébrité européenne; mais sa doctrine en reçut un ineffaçable relief. Quelle séduction ne durent pas exercer sur le public des noms tels que ceux du chevalier d'Oraison, du chevalier de Fange, du comte d'Avaux, du comte de Pelos, du comte de Noailles, du comte de Pastoret, du marquis de Tissart du Rouvres, du marquis de Montesquieu, du marquis de Chastelleux, du marquis de la Fayette, du duc de Choiseul-Gouffier; tous personnages appartenant à la haute aristocratie et plusieurs même à la cour! Nous avons déjà cité les frères de Puységur et d'autres qui occupaient de hauts emplois dans l'armée. Mais le nom qui frappa le plus fut celui du médecin Cabanis, qui figurait sous le numéro 10 de cette liste, le véritable *Livre d'or* du magnétisme animal.

Deslon, de son côté, avait fort à faire avec les sa-

vants des deux commissions royales. Dans une de leurs dernières séances, comme il était poussé à bout par eux, il lui arriva de leur dire dans un mouvement d'impatience : « Vous avez beau faire, M. Mesmer a formé trois cents élèves; moi, j'en ai formé cent soixante, au nombre desquels il y a vingt et un membres de la Faculté de médecine; la proscription du magnétisme est impossible. » Et Deslon ne s'était pas vanté; la docte Faculté, cette citadelle des bonnes doctrines, n'avait pu fermer entièrement sa porte à la scandaleuse nouveauté du magnétisme animal : l'ennemi était dans la place.

Il fallait aviser aux moyens d'arrêter au plus tôt les progrès de cette invasion. Les anciens professeurs et tous ceux qui étaient restés fermes dans les vieilles doctrines, firent décider, dans plusieurs assemblées tenues à ce sujet, que la Faculté forcerait tous les membres suspects à signer une déclaration, ou *formulaire*, par laquelle ils s'engageraient à ne jamais se déclarer partisans du magnétisme, ni par leurs paroles ni par leurs écrits, sous peine d'être rayés du tableau des docteurs-régents.

Le plus grand nombre des médecins firent ce qu'on exigeait d'eux, soit par conviction, soit pour conserver leur grade et les prérogatives qui s'y trouvaient attachées. Quelques-uns, qui se refusèrent à signer la déclaration, furent dégradés par décret de la Faculté.

L'un de ces derniers, Thomas d'Onglée, qui n'avait jamais magnétisé et qui déclarait même n'en avoir aucune envie, refusa de souscrire à un engagement qui répugnait à sa conscience. Voici de quelle manière il raconte, dans un petit écrit, les circonstances de ce coup d'État de la Faculté :

« On dénonce trente docteurs magnétisants; on donne un *veniat* à chacun en particulier. Ils arrivent presque tous et sont relégués dans une salle séparée de l'assemblée. Chacun attendait avec impatience l'appel général et se promenait en long et en large, avec sa façon de penser et d'agir. On m'apprend qu'il est question de nous faire signer une espèce de formulaire. Nous verrons ce qu'il contient, dis-je alors, et nous signerons ou nous ne signerons pas.

» L'appariteur paraît enfin et m'appelle. Comme le plus ancien, j'avais cet honneur-là. J'entre, fort surpris de n'être suivi d'aucun de mes compagnons. On me fait asseoir, et Monsieur le doyen commence par me demander si j'ai donné de l'argent pour me faire instruire du magnétisme. Surpris encore plus de cette question, je répondis, par respect, que M. Deslon ne prenait point d'argent; qu'il ne recevait que des médecins pour l'observer et l'aider; qu'il était on ne peut plus honnête, modeste et complaisant, et que, d'ailleurs, la Faculté ne l'ignorait pas.

» Je ne fatiguerai point le lecteur par le détail des autres questions. Je fus interrogé en criminel, et je me croyais transféré en la chambre de la Tournelle. On finit par me présenter un arrêté de la Compagnie et une formule auxquels je ne crus pas devoir m'assujettir. Je ne voulus point signer, et répétai à la Faculté, pour lui prouver mon zèle et ma soumission, que je n'avais pas encore trouvé dans cette méthode un degré d'utilité suffisant pour lui en rendre compte, mais que j'y avais observé quelques effets pouvant être attribués à l'action de la chaleur d'un homme sain sur un infirme ou malade (effets qui demandaient la plus grande attention, et plus d'expériences); qu'il fallait, pour magnétiser les malades dans leur lit, non seulement beaucoup de courage, mais aussi beaucoup de santé, de force et de patience; que je n'avais pas dessein d'avoir un baquet chez moi, et que je leur promettais de ne point pratiquer cette méthode chez mes malades. Je sortis; un autre me succéda. »

La formule était ainsi conçue : *Aucun docteur ne se déclarera partisan du magnétisme animal, ni par ses écrits, ni par sa pratique, sous peine d'être rayé du tableau des docteurs-régents.*

Le décret par lequel la Faculté frappa les réfractaires est motivé sur ce qu'il est constaté que Deslon et quelques autres docteurs de l'ordre, « oubliant leur serment et les vertus qui conviennent à un médecin, se sont enrôlés dans une nouvelle milice de charlatans qui, trompant les mortels crédules par l'espoir illusoire de les guérir, tend des embûches cachées aux bonnes mœurs, à la santé et à la fortune des citoyens[1]. »

Ce parti pris, de la part de la Faculté, de condamner la doctrine nouvelle sans avoir voulu l'examiner, ce langage outrageant envers des hommes reconnus par tout le monde pour honorables, excita dans le public un mécontentement, qui se tourna naturellement en sympathie pour les magnétiseurs en général et pour les mesmériens en particulier. C'est qu'en effet, à l'égard des deslonniens, on pouvait dire que les proscriptions de la Faculté étaient jusqu'à certain point autorisées par le jugement régulier qui avait frappé leur chef; Mesmer, au contraire, qui n'avait jamais pu obtenir d'être jugé, parut toujours une victime qu'on avait voulu outrager et immoler sans l'entendre.

Le rapport rédigé par Bailly, au nom de la commission composée de membres de l'Académie des sciences et de docteurs médecins de la Faculté, fut terminé et signé le 11 août 1784. Le décret de radiation porté par

1. *Quibus omnibus auditis,* (en parlant des docteurs accusés que l'on avait fait comparaître) *nimium compertum est M. Deslon et quosdam hujusce saluberrimi ordinis doctores, jurisjurandi ac virtutum quæ medicum decent immores, dedisse nomen novæ et formidolosæ circulatorum militiæ, quæ facile credulos, vanâ tuendæ sanitatis spe, del usos mortales detinens, civium saluti, bonis moribus et fortunis, abstrusas molitur insidias.*

la Faculté contre les docteurs-régents magnétiseurs, ne fut rendu que le 24 du même mois. Mais, comme il avait été conçu et préparé dans plusieurs assemblées, cette postériorité de quelques jours ne fit pas illusion aux gens réfléchis. La Faculté avait bien réellement voulu frapper ses membres magnétisants avant le jugement de la commission, et c'était vainement qu'on avait sauvé les apparences.

Le rapport de la commission de la *Société royale de médecine* fut signé le 16 août, c'est-à-dire cinq jours seulement après celui de Bailly. La *Société royale* avait aussi jugé à propos d'appuyer par un acte l'œuvre de ses commissaires; mais, mieux avisée que la Faculté de médecine, ce qu'elle fit parut de bonne guerre, même au parti opposé.

L'acte fut, en effet, un bon livre. L'ouvrage intitulé *Recherches et doutes sur le magnétisme animal*[1], composé, sur sa demande, par un de ses membres, Thouret, parut, avec l'approbation de la Compagnie, environ un mois avant la publication du rapport de ses commissaires. Il y eut donc encore assez d'intervalle pour que l'opinion publique fût influencée par cet écrit, que sa forme littéraire et un peu légère devait rendre agréable à toutes les classes de lecteurs.

En même temps que Thouret publiait ses *Recherches et doutes*, Bergasse faisait imprimer ses *Considérations sur le magnétisme animal*. Cet ouvrage pouvait être considéré comme le contre-poids du premier, quoiqu'il n'eût paru que plusieurs jours après les rapports des deux commissions. Thouret avait fait de l'érudition et

1. In-12. Paris, 1784.

de l'esprit contre la découverte nouvelle; Bergasse fit en sa faveur de l'enthousiasme et de l'éloquence. Les deux partis étaient donc bien dessinés, et il ne restait plus qu'à attendre l'effet public des sentences académiques des commissaires du roi.

« M. Deslon, dit le rapport de Bailly, s'est engagé avec les commissaires : 1° à constater l'existence du magnétisme animal; 2° à communiquer ses connaissances sur cette découverte; 3° à prouver l'utilité de cette découverte dans la cure des maladies. »

La commission ne se souciait guère, ce n'était pas d'ailleurs son objet, d'aider Deslon à débrouiller le chaos des idées qu'il avait ramassées dans son commerce avec Mesmer. C'était à lui de faire la lumière, et de comprendre que dans les dangereux honneurs de l'épreuve qu'il subissait, il ne pourrait pas être impunément plus obscur encore que le premier révélateur de la doctrine. Mesmer, dans un langage qui n'exigeait pas une grande précision de termes, parlait souvent de son principe, de son agent, du fluide magnétique, du magnétisme animal, sans distinguer. Mais dès qu'il s'agissait de définitions, il ne confondait plus par les termes deux choses essentiellement distinctes dans sa théorie. Son principe, son agent, c'était le fluide universel qui pénètre et modifie continuellement tous les êtres; le magnétisme animal n'était pas lui-même un agent ou une substance quelconque, mais une simple disposition des corps animés, qui les rend susceptibles de l'action modificatrice de ce fluide. Or, ce qu'on demandait, c'était la preuve de l'existence d'un fluide universel agissant constamment comme principe conservateur dans l'univers se particularisant ou se modifiant lui-même suivant

la nature des corps à travers lesquels il circulait, et exerçant sur les êtres animés une action toute spéciale qui lui faisait donner le nom de *fluide magnétique animal*. C'était sans doute ce fluide dont voulait parler Deslon en prenant l'engagement de démontrer l'existence du magnétisme animal ; autrement, il aurait couru à la recherche d'un être encore plus chimérique.

On peut juger par ce commencement, des connaissances que Deslon était capable de communiquer aux commissaires sur la découverte de Mesmer. Restait le troisième point, qui consistait à prouver l'utilité de cette découverte par la cure des maladies. Pour cela, Deslon ne pouvait agir tout seul ; il lui fallait nécessairement le concours de la bonne volonté des commissaires. Ceux-ci se rendirent, non tous ensemble, mais séparément, chez Deslon, et ils assistèrent pendant quelque temps aux traitements magnétiques. Deslon aurait voulu que l'on commençât par constater l'état des malades, et que l'on examinât ensuite les effets curatifs que l'action continuée du magnétisme produirait sur eux. Après avoir marché quelques jours dans cette voie, les commissaires s'en éloignèrent tout à coup. Ils ne voulurent plus entrer dans les salles de traitement ; c'est-à-dire, là où il y avait le plus de choses à observer, et se donnèrent pour unique objet de reconnaître l'action physique et les phénomènes apparents du magnétisme. Quelques-uns de ces phénomènes les frappèrent vivement.

« Rien n'est plus étonnant, disent-ils, que le spectacle de ces convulsions ; quand on ne l'a point vu, on ne peut s'en faire une idée, et en le voyant, on est également surpris et du repos profond d'une partie de ces malades et de l'agitation qui anime

les autres, des accidents variés qui se répètent, des sympathies qui s'établissent. On voit des malades se chercher exclusivement, et, en se précipitant l'un vers l'autre, se sourire, se parler avec affection et adoucir mutuellement leurs crises. Tous sont soumis à celui qui magnétise; il ont beau être dans un état d'assoupissement apparent, sa voix, un regard, un signe les en retire. On ne peut s'empêcher de reconnaître à ces effets constants une grande puissance qui agite les malades, les maîtrise, et dont celui qui magnétise semble être dépositaire[1].

Deslon fit inutilement remarquer le peu de convenance du système d'épreuves qui avait été suivi par la commission royale.

« S'ils m'avaient averti, dit Deslon, qu'ils borneraient là leur examen, je les aurais prévenus de son insuffisance, je leur aurais fait observer que c'est sur le plus petit nombre des malades que le magnétisme produit des effets momentanés et sensibles, que beaucoup de malades guérissent sans avoir éprouvé la moindre sensation, et que, parmi les personnes susceptibles de l'action momentanée, les effets varient à l'infini. . Ces observations auraient ramené MM. les commissaires au plan que je leur avais proposé. S'ils s'y étaient refusés, convaincu d'avance de l'insuffisance de l'examen qu'ils projetaient, j'aurais cru inutile et même dangereux de leur soumettre celui de mes procédés et de ma théorie. Leur nouveau plan les a conduits d'erreurs en erreurs[2]. »

C'est dans ces termes que Deslon protesta vainement et après coup, pour n'avoir pas su prendre un parti, quand il en était temps. Il n'avait su ni se mettre d'accord, ni rompre tout à fait avec les commissaires. Mais du moment que ces derniers eurent changé la marche primitive, il n'y eut plus d'intelligence entre

1. *Rapport de Bailly*, p. 7; édit. in-4°.

2. *Observations sur les deux Rapports de MM. les commissaires.* par M. Deslon, in-4°, 31 pages, 1784.

eux et lui. Il continua ses traitements, ils se livrèrent à leurs observations, sans rien se communiquer désormais. Leurs expériences même furent souvent faites à l'insu de Deslon.

Après avoir observé les effets du magnétisme sur les autres, les commissaires voulurent l'étudier sur eux-mêmes, et en être en quelque sorte les premiers sujets. Ils se firent donc magnétiser tous dans une chambre séparée, et à un baquet particulier qui leur fut réservé par Deslon. Aucun d'eux ne sentit rien, ou du moins n'éprouva aucune sensation que l'on fût en droit de rapporter à l'action du magnétisme.

« Quelques-uns des commissaires, dit le rapport, sont d'une constitution moins forte et sont sujets à des incommodités : un de ceux-ci a éprouvé une légère douleur à la suite de la forte pression qu'on y avait exercée. Cette douleur a subsisté tout le jour et le lendemain; elle a été accompagnée d'un sentiment de fatigue et de malaise. Un second a ressenti, dans l'après-midi d'un des jours où il a été touché, un léger agacement dans les nerfs, auquel il est fort sujet. Un troisième, doué d'une plus grande sensibilité et surtout d'une mobilité extrême dans les nerfs, a éprouvé plus de douleur et des agacements plus marqués; mais ces petits accidents sont la suite des variations perpétuelles et ordinaires de l'état de santé et par conséquent, étrangers au magnétisme ou résultant de la pression exercée sur l'estomac. »

Les commissaires constatent ensuite la différence des effets observés entre les traitements publics et leur traitement spécial. Autant le magnétisme animal était fougueux dans la multitude, autant il paraissait rassis et serein avec les savants de l'Académie et de la Faculté : il y avait chez Deslon baquet et baquet.

« Le calme et le silence dans l'un, le mouvement et l'agitation dans l'autre; là, des effets multipliés, des crises violentes,

l'état habituel du corps et de l'esprit interrompu et trouble, la nature exaltée; ici, le corps sans douleur, l'esprit sans trouble, la nature conservant et son équilibre et son cours ordinaire; en un mot, l'absence de tous les effets; on ne retrouve plus *cette grande puissance qui étonne au traitement public;* le magnétisme sans énergie paraît dépouillé de toute action sensible. »

La commission passe à de nouvelles épreuves; elle veut les faire sur des personnes réellement malades. On prit sept individus de la classe du peuple, avec lesquels on se rendit à Passy, chez un des commissaires, l'illustre Franklin, que ses incommodités avaient empêché d'assister aux expériences faites à Paris. Sur ces sept malades, trois éprouvèrent des effets; les quatre autres ne sentirent rien.

La commission, ayant besoin de s'éclairer davantage, prit enfin le parti d'opérer sur quelques malades placés dans d'autres circonstances, « des malades choisis dans la société, qui ne pussent être soupçonnés d'aucun intérêt, et dont l'intelligence fût capable de discuter leurs propres sensations et d'en rendre compte. »

Quatre de ces malades *distingués* furent soumis aux épreuves. Pour leur faire honneur, on les admit au baquet spécialement consacré aux commissaires. Sur les quatre malades, deux ressentirent quelque chose.

« Madame de M***, attaquée de maux de nerfs, fut magnétisée pendant une heure dix-neuf minutes sans interruption, et souvent par l'application des mains; elle a été plusieurs fois sur le point de s'endormir; elle a éprouvé seulement de l'agitation et du malaise. M. M***, qui avait une tumeur froide sur toute l'articulation du genou, sentait de la douleur à la rotule. Pendant qu'on le magnétisait il n'a rien éprouvé dans tout le corps excepté au moment où l'on a promené le doigt devant le genou

malade. Alors il y eut à la rotule une assez vive sensation de chaleur. »

Après ces deux expériences, Franklin fut magnétisé lui-même, et de la main de Deslon. Il y avait à Passy une assemblée nombreuse; fut magnétisé qui voulut l'être. Des malades, qui avaient accompagné Deslon, ressentirent les mêmes effets qu'au traitement public. Mais ni Franklin ni son secrétaire, ni ses deux nièces, quoique l'une fut convalescente, n'éprouvèrent la moindre sensation.

Les commissaires avaient donc fait trois expériences, non compris celles pratiquées à Paris, sur leurs personnes mêmes. De ces trois expériences, la dernière avait eu un résultat absolument négatif, relativement à l'existence du magnétisme. La commission jugea avec raison que la seconde donnait un résultat presque semblable, la chaleur que M. M*** avait ressentie à la rotule, étant un effet trop léger et trop fugitif, et le mouvement vaporeux éprouvé par Madame de M***, pouvant tenir à la trop grande attention avec laquelle elle aurait pensé à ses maux de nerfs.

Ainsi, les commissaires n'avaient observé jusque-là aucun effet qui ne pût être simplement attribué à l'attouchement, à la pression sur l'épigastre, et principalement à l'imagination des malades. Ayant cru constater de cette manière que l'*imagination* jouait le plus grand rôle dans les traitements magnétiques, ils s'occupèrent de trouver des preuves plus positives de cette explication, et dès lors toutes leurs recherches furent dirigées dans ce sens : « Il en est résulté, disent-ils, un autre plan d'expériences[1]. » Ayant en-

1. *Rapport de Bailly.*

tendu parler des expériences qu'un docteur en médecine, Jumelin, avait faites chez le doyen de la Faculté, ils le firent prier de se réunir avec eux dans la maison de Majault, l'un des commissaires.

Jumelin n'était élève ni de Mesmer, ni de Deslon. Sur ce qu'il avait entendu dire du magnétisme animal, il s'était mis lui-même à magnétiser d'après des principes qu'il avait conçus et avec des procédés qu'il n'avait empruntés à personne. C'était un magnétiseur au hasard, comme il y en avait beaucoup d'autres, et il l'avouait avec bonne foi. Tout en opérant ainsi au hasard, Jumelin ne laissait pas de produire des effets, et même des cures. C'est ainsi que Figaro, s'improvisant médecin, avait guéri quantité d'Auvergnats et de Catalans.

Chez ce nouveau magnétiseur, les expériences et les observations mirent bien en évidence l'influence de l'imagination sur les effets du magnétisme. Une femme magnétisée sur le front, mais sans être touchée, déclara qu'elle sentait de la chaleur quand le docteur Jumelin promenait sa main et présentait les cinq extrémités de ses doigts sur tout son visage : elle dit qu'elle sentait alors comme une flamme qui se promenait. Magnétisée à l'estomac, elle dit y sentir de la chaleur; magnétisée sur le dos, elle y accusait la même sensation. Tout alla bien jusqu'au moment où les commissaires proposèrent de lui bander les yeux, afin d'observer ses sensations pendant qu'on opérerait à son insu. Alors il n'y eut plus de correspondance entre les phénomènes accusés et les endroits où l'on dirigeait le magnétisme. Le sujet prétendait ressentir de la chaleur à la tête, de la douleur dans l'œil droit, dans l'œil et dans l'oreille gauche, pendant qu'on la magné-

tisait dans le dos et sur l'estomac. Le domestique du docteur Jumelin ne sut pas mieux apprécier les sensations qu'il éprouvait lorsqu'on le magnétisa les yeux bandés. Bien plus, la seule persuasion qu'il était magnétisé, lorsque personne au contraire n'agissait sur lui d'aucune manière, produisit chez cet homme une chaleur presque générale, des mouvements dans le bas-ventre, des pesanteurs et de l'assoupissement.

Il était bien évident que l'imagination était ici la cause de tout. « Il n'y a eu de différence, dit le rapport, que celle des imaginations plus ou moins sensibles. »

Les commissaires avaient cependant pu constater que la pratique du magnétisme produisait quelquefois dans le corps animé des modifications plus marquées et des dérangements plus considérables que ceux dont on vient de parler. Il fallait rechercher si les grands effets observés dans les traitements publics, si les convulsions notamment, pouvaient aussi reconnaître pour cause la seule imagination. Le plan de plusieurs expériences ayant été arrêté dans cette vue, on retourna vers Deslon, et on lui en proposa une dont il annonça le succès, à la condition d'opérer sur un sujet fort sensible. Il fut chargé de le choisir lui-même.

L'expérience fut faite dans un jardin de Passy, en présence de Franklin.

« M. Deslon a amené avec lui un jeune homme d'environ douze ans; on a marqué, dans le verger du jardin, un abricotier bien isolé et propre à conserver le magnétisme qu'on lui aurait imprimé. On y a mené M. Deslon seul, pour qu'il le magnétisât, le jeune homme étant resté dans la maison avec une personne qui ne l'a pas quitté. On aurait désiré que M. Deslon ne fût pas présent à l'expérience, mais il a déclaré qu'elle pourrait manquer s'il ne dirigeait pas sa canne et ses regards sur cet arbre

pour en augmenter l'action. On a pris le parti d'éloigner M. Deslon le plus possible et de placer des commissaires entre lui et le jeune homme, afin de s'assurer qu'il ne ferait point de signal et de pouvoir répondre qu'il n'y avait point eu d'intelligence. Ces précautions, dans une expérience qui doit être authentique, sont indispensables sans être offensantes.

« On a ensuite amené le jeune homme, les yeux bandés, et on l'a présenté successivement à quatre arbres qui n'étaient point magnétisés, en les lui faisant embrasser chacun pendant deux minutes, suivant ce qui avait été réglé par M. Deslon lui-même.

« M. Deslon présent et à une assez grande distance, dirigeait sa canne sur l'arbre réellement magnétisé.

« Au premier arbre, le jeune homme interrogé au bout d'une minute, a déclaré qu'il suait à grosses gouttes; il a toussé, craché et il a dit sentir une petite douleur sur la tête; la distance à l'arbre magnétisé était environ de vingt-sept pieds.

« Au troisième arbre, l'étourdissement redouble, ainsi que le mal de tête; il dit qu'il croit approcher de l'arbre magnétisé : il en était alors environ à trente-huit pieds.

« Enfin, au quatrième arbre non magnétisé, et à vingt-quatre pieds environ de distance de l'arbre qui l'avait été, le jeune homme est tombé en crise; il a perdu connaissance, ses membres se sont raidis, et on l'a porté sur un gazon voisin, où M. Deslon lui a donné des secours et l'a fait revenir. »

Il n'y avait rien à ajouter à de semblables résultats : l'imagination seule était en jeu.

Les commissaires pensèrent qu'après l'imagination, l'imitation avait aussi une grande part dans la production des phénomènes prétendus magnétiques : « Attouchement, imagination, imitation, disent-ils, telles sont donc les vraies causes des effets attribués à cet agent nouveau connu sous le nom de *magnétisme animal.* »

Le rapport conclut en ces termes :

« Les commissaires ayant reconnu que le fluide magnétique animal ne peut être aperçu par aucun de nos sens; qu'il n'a eu

aucune action ni sur eux-mêmes, ni sur les malades qu'ils lui ont soumis; s'étant assurés que les pressions et les attouchements occasionnent des changements rarement favorables dans l'économie animale, et des ébranlements toujours fâcheux dans l'imagination; ayant enfin démontré, par des expériences décisives, que l'imagination sans magnétisme produit des convulsions, et que le magnétisme sans l'imagination ne produit rien, ils ont conclu, d'une voix unanime, sur la question de l'existence et de l'utilité du magnétisme, que rien ne prouve l'existence du fluide magnétique animal; que ce fluide, sans existence, est, par conséquent, sans utilité; que les violents effets que l'on observe au traitement public appartiennent à l'attouchement, à l'imagination mise en action, et à cette imitation machinale qui nous porte malgré nous à répéter ce qui frappe nos sens. En, en même temps, ils se croient obligés d'ajouter, comme une observation importante, que les attouchements, l'action répétée de l'imagination, pour produire des crises, peuvent être nuisibles; que le spectacle de ces crises est également dangereux, à cause de cette imitation dont la nature semble nous avoir fait une loi; et que, par conséquent, tout traitement public où les moyens du magnétisme sont employés, ne peut avoir, à la longue, que des effets funestes.

« A Paris ce 11 août 1784.

« *Signé :* B. Franklin, Majault, Le Roy, Sallin, Bailly, d'Arcet, de Bory, Guillotin, Lavoisier. »

Tel est le rapport de la commission de l'Académie des sciences et de la Faculté de médecine, qui est dû, comme on le sait, à la plume de Bailly.

Les dernières lignes de cet important travail semblaient un appel à quelque mesure du pouvoir contre les traitements publics par le magnétisme. Mais le gouvernement, content d'avoir fait tout ce qu'il devait pour éclairer l'opinion publique sur la nouvelle doctrine, ne voulut pas aller plus loin. Pendant quelques jours, les magnétiseurs se crurent menacés d'un réquisitoire du procureur général; ce n'était pourtant

qu'une fausse alarme. Le parlement, qui n'avait pas admis la requête des médecins magnétisants contre l'arrêt de la Faculté de médecine qui les rayait du tableau des docteurs-régents, fit savoir qu'il n'admettrait pas davantage une accusation contre les magnétiseurs.

Le célèbre rapport que nous venons d'analyser, était fait pour le public; il ne disait pas le dernier mot des commissaires sur ce qu'ils avaient observé. Le même jour, en effet, ils en signaient un autre, tout particulier, pour le roi. Ce rapport secret accuse avec bien plus d'énergie les effets de la magnétisation et le pouvoir des magnétiseurs sur ceux qui sont soumis à leur influence.

Voici ce document curieux, qui n'a été imprimé que longtemps après le premier rapport, et dont le texte ne se trouve encore que dans quelques-uns des écrits qui ont été publiés sur le magnétisme animal.

« Les commissaires chargés par le roi de l'examen du magnétisme animal, en rédigeant le rapport qui doit être présenté à Sa Majesté, et qui doit peut-être devenir public, ont cru qu'il était de leur prudence de supprimer une observation qui ne doit pas être divulguée; mais ils n'ont pas dû la dissimuler au ministre de Sa Majesté; ce ministre les a chargés d'en rédiger une note, destinée à être mise sous les yeux du roi, et réservée à Sa Majesté seule.

« Cette observation importante concerne les mœurs; les commissaires ont reconnu que les principales causes des effets attribués au magnétisme animal sont l'attouchement, l'imagination, l'imitation, et ils ont observé qu'il y avait toujours beaucoup plus de femmes que d'hommes en crise; cette différence a pour première cause les différentes organisations des deux sexes; les femmes ont, en général, les nerfs plus mobiles: leur imagination est plus vive, plus exaltée. Il est facile de la frapper, de la mettre en mouvement. Cette grande mobilité des nerfs, en leur donnant des sens plus délicats et plus exquis

les rend plus susceptibles des impressions de l'attouchement. En les touchant dans une partie quelconque, on pourrait dire qu'on les touche à la fois partout; cette grande mobilité des nerfs fait qu'elles sont plus disposées à l'imitation; les femmes comme on l'a déjà fait remarquer, sont semblables à des cordes sonores parfaitement tendues et à l'unisson; il suffit d'en mettre une en mouvement, toutes les autres à l'instant le partagent : c'est ce que les commissaires ont observé plusieurs fois; dès qu'une femme tombe en crise, les autres ne tardent pas d'y tomber.

« Cette organisation fait comprendre pourquoi les femmes ont des crises plus fréquentes, plus longues, plus violentes que les hommes, et c'est à leur sensibilité de nerfs qu'est dû le plus grand nombre de leurs crises. Il en est quelques-unes qui appartiennent à une cause cachée, mais naturelle, à une cause certaine des émotions dont les femmes sont plus ou moins susceptibles, et qui, par une influence éloignée, en accumulant ces émotions, en les portant à leur plus haut degré, peut contribuer à produire un état convulsif, qu'on confond avec les autres crises; cette cause est l'empire que la nature a donné à un sexe sur l'autre pour l'attacher et l'émouvoir : ce sont toujours des hommes qui magnétisent des femmes; les relations établies ne sont sans doute alors que celles d'un malade à l'égard de son médecin; mais ce médecin est un homme; quel que soit l'état de maladie, il ne nous dépouille point de notre sexe, il ne nous dérobe pas entièrement au pouvoir de l'autre; la maladie en peut affaiblir les impressions sans jamais les anéantir. D'ailleurs, la plupart des femmes qui vont au magnétisme ne sont pas réellement malades; beaucoup y viennent par oisiveté et par amusement; d'autres, qui ont quelques incommodités, n'en conservent pas moins leur fraîcheur et leur force; leurs sens sont tout entiers; leur jeunesse a toute sa sensibilité; elles ont assez de charmes pour agir sur le médecin, elles ont assez de santé pour que le médecin agisse sur elles; alors le danger est réciproque. La proximité, longtemps continuée, l'attouchement indispensable, la chaleur individuelle communiquée, les regards confondus, sont les voies connues de la nature, et les moyens qu'elle a préparés de tout temps pour opérer immanquablement la communication des sensations et des affections.

« L'homme qui magnétise a ordinairement les genoux de la femme renfermés dans les siens; les genoux et toutes les parties inférieurs du corps sont par conséquent en contact. La main

est appliquée sur les hypocondres, et quelquefois plus bas sur les ovaires; le tact est donc exercé à la fois sur une infinité de parties, et dans le voisinage des parties les plus sensibles du corps.

« Souvent l'homme, ayant sa main gauche ainsi appliquée, passe la droite derrière le corps de la femme : le mouvement de l'un et de l'autre est de se pencher mutuellement pour favoriser ce double attouchement. La proximité devient la plus grande possible, le visage touche presque le visage, les haleines se respirent, toutes les impressions physiques se partagent instantanément, et l'attraction réciproque des sexes doit agir avec, dans toute sa force. Il n'est pas extraordinaire que les sens s'allument; l'imagination, qui agit en même temps, répand un certain désordre dans toute la machine; elle surprend le jugement, elle écarte l'attention, les femmes ne peuvent se rendre compte de ce qu'elles éprouvent, elles ignorent l'état où elles sont.

« Les médecins commissaires, présents et attentifs au traitement, ont observé avec soin ce qui s'y passe. Quand cette espèce de crise se prépare, le visage s'enflamme par degrés, l'œil devient ardent, et c'est le signe par lequel la nature annonce le désir. On voit la femme baisser la tête, porter la main au front et aux yeux pour les couvrir; sa pudeur habituelle veille à son insu et lui inspire le soin de se cacher. Cependant la crise continue et l'œil se trouble : c'est un signe non équivoque du désordre total des sens. Ce désordre peut n'être point aperçu par celle qui l'éprouve, mais il n'a point échappé au regard observateur des médecins. Dès que ce signe a été manifeste, les paupières deviennent humides, la respiration est courte, entrecoupée; la poitrine s'élève et s'abaisse rapidement; les convulsions s'établissent, ainsi que les mouvements précipités et brusques, ou des membres, ou du corps tout entier. Chez les femmes vives et sensibles, le dernier degré, le terme de la plus douce des émotions est souvent une convulsion; à à cet état succèdent la langueur, l'abattement, une sorte de sommeil des sens, qui est un repos nécessaire après une forte agitation.

« La preuve que cet état de convulsion, quelque extraordinaire qu'il paraisse à ceux qui l'observent, n'a rien de pénible, n'a rien que de naturel pour celles qui l'éprouvent, c'est que, dès qu'il a cessé, il n'en reste aucune trace fâcheuse. Le souvenir n'en est pas désagréable, les femmes s'en trouvent mieux

et n'ont point de répugnance à le sentir de nouveau. Comme les émotions éprouvées sont les germes des affections et des penchants, on sent pourquoi celui qui magnétise inspire tant d'attachements, attachement qui doit être plus marqué et plus vif chez les femmes que chez les hommes, tant que l'exercice du magnétisme n'est confié qu'à des hommes. Beaucoup de femmes n'ont point, sans doute, éprouvé ces effets, d'autres ont ignoré cette cause des effets qu'elles ont éprouvés; plus elles sont honnêtes, moins elles ont dû l'en soupçonner. On assure que plusieurs s'en sont aperçues et se sont retirées du traitement magnétique; mais celles qui l'ignorent ont besoin d'être préservées.

« Le traitement magnétique ne peut être que dangereux pour les mœurs. En se proposant de guérir des maladies qui demandent un long traitement, on excite des émotions agréables et chères, des émotions que l'on regrette, que l'on cherche à retrouver, parce qu'elles ont un charme naturel pour nous, et que physiquement elles contribuent à notre bonheur; mais moralement, elles n'en sont pas moins condamnables, et elles sont d'autant plus dangereuses qu'il est plus facile d'en prendre la douce habitude. Un état éprouvé presque en public, au milieu d'autres femmes qui semblent l'éprouver également, n'offre rien d'alarmant; on y reste, on y revient, et l'on ne s'aperçoit du danger que lorsqu'il n'est plus temps. Exposées à ce danger, les femmes fortes s'en éloignent, les faibles peuvent y perdre leurs mœurs et leur santé.

« M. Deslon ne l'ignore pas; M. le lieutenant de police lui a fait quelques questions à cet égard, en présence des commissaires, dans une assemblée tenue chez M. Deslon même, le 9 mai dernier. M. Lenoir lui dit : « Je vous demande, en qualité de lieutenant général de police, si, lorsqu'une femme est magnétisée, ou en crise, il ne serait pas facile d'en abuser. » M. Deslon a répondu affirmativement, et il faut rendre cette justice à ce médecin, qu'il a toujours insisté pour que ses confrères, voués à l'honnêteté par leur état, eussent seuls le droit et le privilège d'exercer le magnétisme. On peut dire encore que, quoiqu'il ait chez lui une chambre destinée primitivement aux crises, il ne se permet pas d'en faire usage; mais, malgré cette décence observée, le danger n'en subsiste pas moins, dès que le médecin peut, s'il le veut, abuser de sa malade. Les occasions renaissent tous les jours, à tous moments; il y est exposé quelquefois pendant deux ou trois heures; qui peut ré-

pondre qu'il sera toujours le maître de ne pas vouloir? Et même en lui supposant une vertu plus qu'humaine, lorsqu'il a en tête des émotions qui établissent des besoins, la loi impérieuse de la nature appellera quelqu'un à son refus, et il répond du mal qu'il n'aura pas commis, mais qu'il aura fait commettre.

« Il y a encore un moyen d'exciter des convulsions, moyen dont les commissaires n'ont point eu de preuves directes et positives, mais qu'ils n'ont pu s'empêcher de soupçonner; c'est une crise simulée, qui donne ce signal ou qui en détermine un grand nombre d'autres par l'imitation. Ce moyen est au moins nécessaire pour hâter, pour entretenir les crises, crises d'autant plus utiles au magnétisme que, sans elles, il ne se soutiendrait pas.

« Il n'y a point de guérisons réelles, les traitements sont forts longs et infructueux. Il y a tel malade qui va au traitement depuis dix-huit mois ou deux ans sans aucun soulagement; à la longue on s'ennuierait d'y être, on se lasserait d'y venir. Les crises font spectacle, elles occupent, elles intéressent; d'ailleurs, pour des yeux peu attentifs, elles sont des effets du magnétisme, des preuves de l'existence de cet agent, qui n'est réellement que le pouvoir de l'imagination.

« Les commissaires, en commençant leur rapport, n'ont annoncé que l'examen du magnétisme pratiqué par M. Deslon, parce que l'ordre du roi, l'objet de leur commission ne les conduisait que chez M. Deslon; mais il est évident que leurs observations, leurs expériences et leurs avis portent sur le magnétisme en général. M. Mesmer ne manquera pas de dire que les commissaires n'ont examiné ni sa méthode, ni ses procédés, ni les effets qu'elle produit. Les commissaires, sans doute, sont trop prudents pour prononcer sur ce qu'ils n'ont pas examiné, sur ce qu'ils ne connaîtraient pas; mais cependant ils doivent faire observer que les principes de M. Deslon sont les mêmes que ceux des vingt-sept propositions que M. Mesmer à fait imprimer en 1779.

« Si M. Mesmer annonce une théorie plus vaste, elle n'en sera que plus absurde; les influences célestes sont une vieille chimère dont on a reconnu il y a longtemps la fausseté; toute cette théorie peut être jugée d'avance, par cela seul qu'elle a nécessairement pour base le magnétisme, et elle ne peut avoir aucune réalité, puisque le fluide animal n'existe pas. Cette théorie brillante n'existe, comme le magnétisme, que dans l'imagination; la méthode de magnétiser de M. Deslon est la

même que celle de M. Mesmer. M. Deslon a été disciple de M. Mesmer; ensuite, lorsqu'ils se sont rapprochés, l'un et l'autre ont traité indistinctement les malades, et, par conséquent, en suivant les mêmes procédés, la méthode que M. Deslon suit aujourd'hui ne peut donc être que celle de M. Mesmer.

« Les effets se correspondent également; il y a des crises aussi violentes, aussi multipliées et annoncées par des symptômes semblables chez M. Deslon et chez M. Mesmer. Que peut prétendre M. Mesmer en assignant une différence inconnue et inappréciable, lorsque les principes, la pratique et les effets sont les mêmes? D'ailleurs, quand cette différence serait réelle, qu'en peut-on inférer pour l'utilité du traitement contre les moyens détaillés dans notre rapport et dans cette note mise sous les yeux de Sa Majesté?

« La voix publique annonce qu'il n'y a pas plus de guérisons chez M. Mesmer que chez M. Deslon; rien n'empêche que chez lui, comme chez M. Deslon, les convulsions ne deviennent habituelles, et qu'elles ne se répandent en épidémie dans les villes, qu'elles ne s'étendent aux générations futures; ces pratiques et ces assemblées ont également les plus graves inconvénients pour les mœurs.

« Les expériences des commissaires, qui montrent que tous ses effets appartiennent aux attouchements, à l'imagination, à l'imitation, en expliquant les effets obtenus par M. Deslon, expliquent également les effets produits par M. Mesmer. On peut donc raisonnablement conclure que, quel que soit le mystère du magnétisme de M. Mesmer, ce magnétisme ne doit pas être plus réel que celui de M. Deslon, et que les procédés de l'un ne sont ni plus utiles ni moins dangereux que ceux de l'autre.

Signé : Franklin, Bory, Lavoisier, Bailly, Majault, Sallin, d'Arcet, Guillotin, Le Roy. »

Fait à Paris, le 11 août 1784.

Le travail des commissaires de la *Société Royale de médecine*, qui parut cinq jours après celui des commissaires de l'Académie des sciences et de la Faculté, contient le même jugement, mais moins bien motivé : c'est le dispositif de Bailly, moins les considérants philosophiques.

Voici les conclusions du rapport de la *Société Royale de médecine :*

« Il suit de la première partie de notre rapport :

« Que le prétendu *magnétisme animal,* tel qu'on l'a annoncé de nos jours, est un système ancien, vanté dans le siècle précédent, et tombé dans l'oubli.

« Que les partisans du magnétisme animal, soit ceux qui ont proposé ce système, soit ceux qui l'ont renouvelé parmi nous, n'ont pu autrefois, et ne peuvent encore aujourd'hui fournir aucune preuve de l'existence de l'agent inconnu ou du fluide auxquels ils attribuent des propriétés et des effets, et que, par conséquent, l'existence de cet agent est gratuitement supposée.

« Que ce que l'on a nommé le *magnétisme animal,* réduit à sa valeur, d'après l'examen et l'analyse des faits, est l'art de faire tomber en convulsions, par l'attouchement des régions du corps les plus irritables et par les frictions que l'on exécute sur ces parties, les personnes très sensibles, après les avoir disposées à cet effet par des causes multipliées et concomitantes que l'on peut varier à volonté, et dont plusieurs sont seules capables de provoquer les convulsions les plus fortes dans certains cas et dans certains sujets.....

« Nous pensons :

« Que la théorie du *magnétisme animal* est un système absolument dénué de preuves;

» Que ce prétendu moyen de guérir, réduit à l'irritation des régions sensibles, à l'imitation et aux effets de l'imagination; est au moins inutile pour ceux dans lesquels il ne s'ensuit ni évacuations ni convulsions, et qu'il peut souvent devenir dangereux en provoquant et en portant à un trop haut degré la tension des fibres dans ceux dont les nerfs sont très sensibles;

» Qu'il est très nuisible à ceux en qui il produit les effets que l'on a improprement appelé des *crises*, qu'il est d'autant plus dangereux que les prétendues crises sont plus fortes, ou les convulsions plus violentes, et les évacuations plus abondantes, et qu'il y a un grand nombre de dispositions dans lesquelles ces suites peuvent être funestes;

» Que les traitements faits en public par les procédés du *magnétisme animal* joignent à tous les inconvénients indiqués ci-dessus celui d'exposer un grand nombre de personnes, bien constituées d'ailleurs, à contracter une habitude spasmodique et

convulsive qui peut devenir la source des plus grands maux.

» Que ces conclusions doivent s'étendre à tout ce que l'on présente en ce moment au public sous la dénomination du *magnétisme animal*, puisque l'appareil et les effets en étant partout les mêmes, les inconvénients et les dangers auxquels il expose méritent partout la même attention.

« A Paris, ce 16 août 1784.

« *Signé :* Poissonnier, Caille, Mauduyt, Andry. »

Les presses de l'imprimerie royale se fatiguèrent à multiplier les rapports des deux commissions ; ils furent tirés et distribués à quatre-vingt mille exemplaires.

On vit paraître presque aussitôt, tant à Paris que dans les provinces, un grand nombre d'écrits dans lesquels on discutait ces rapports avec plus ou moins de vivacité et de talent. Dans un de ces écrits (*Doutes d'un provincial*), œuvre d'un procureur général, Servan, Mesmer persécuté est comparé à Socrate et à M. de La Chalotais.

La brochure de Servan[1], parut un moment devoir contre-balancer l'effet du rapport des commissaires royaux. Grimm écrivait, en novembre 1784 : « Il n'y a pas de cause désespérée ; celle du magnétisme semblait devoir succomber sous les attaques réitérées de la médecine, de la philosophie, de l'expérience et du bon sens. Eh bien ! M. Servan, ci-devant procureur général à Grenoble, vient de prouver qu'avec de l'esprit on revient de tout, même du ridicule. »

Le magistrat de Grenoble avait, disait-il, rencontré dans sa longue carrière « des hommes habitués à réfléchir sans rire, et d'autres hommes qui ne demandent qu'à rire sans réfléchir. » C'est aux premiers

1. *Doutes d'un provincial, proposés à MM. les médecins commissaires chargés par le roi de l'examen du magnétisme animal*, 1784.

que Bailly avait songé en composant son rapport, c'est aux autres que s'adressait la brochure de Servan.

Les *Doutes d'un provincial* que l'on relit encore aujourd'hui avec plaisir, sont une défense, toujours spirituelle, quelquefois trop vive, de la doctrine de Mesmer. L'auteur attaque la conduite des commissaires; il leur reproche d'être allés chercher le magnétisme chez Deslon et non chez le premier inventeur. Il prend à parti la médecine en général et décoche contre ses systèmes plus d'un trait envenimé.

« Les médecins m'ont tué, s'écrie Servan, ce qu'il leur a plu de me laisser de vie ne vaut pas la peine, en vérité, que je cherche un terme plus doux. Depuis vingt ans, je suis toujours plus malade par les remèdes qu'on m'administre que par mes maux..... Le magnétisme animal, fût-il une chimère, devrait être toléré; il serait encore utile aux hommes, en sauvant plusieurs d'entre eux des dangers incontestables de la médecine vulgaire. »

Servan dirigeait mal ses traits en voulant en accabler la médecine. La question n'était point entre la médecine et le mesmérisme; il s'agissait seulement de décider de la réalité de l'agent magnétique et de ses effets. En attaquant la médecine, le magistrat de Grenoble faisait de l'esprit sur un sujet qui a toujours facilement inspiré la verve des gens satiriques, mais ceux de ses arguments qui touchaient à la véritable question n'auraient pu résister à une réplique, qui d'ailleurs, ne fut pas essayée par les anti-magnétistes.

On a prétendu qu'une autre brochure, beaucoup moins sérieuse et relative au même objet, *Questions du jeune Rhubarbini de Purgandis*, est également de Servan, qui désavouait pourtant cet opuscule. Le ton

de *Rhubarbini de Purgandis* est, en effet, beaucoup plus vif que celui du *Provincial*. Il déclare que le rapport de l'Académie des sciences sera pour ses auteurs une cause éternelle de honte, comme le furent les *monades* pour Leibniz, les *tourbillons* pour Descartes, et pour Newton le *Commentaire sur l'apocalypse*.

Le rapport de la *Société Royale*, moins imposant aux yeux du public que celui de l'Académie des sciences et de la Faculté, reçut, dès le premier jour, un coup fâcheux. On vient de remarquer, sans doute, qu'il est signé de quatre membres seulement, au lieu de cinq dont se composait la commission nommée par le roi. Le cinquième membre, Laurent de Jussieu, avait refusé de joindre sa signature à celle de ses collègues, et un mois après, le 12 septembre, il publia un rapport particulier de ce qu'il avait vu. Laurent de Jussieu n'avait pas reconnu, il est vrai, la réalité du fluide magnétique animal, mais il ne s'était pas trouvé satisfait des opinions que l'on substituait aux hypothèses de Mesmer et de ses disciples. L'attouchement, les frictions, les pressions, l'imagination, l'imitation, ne lui semblaient pas expliquer suffisamment plusieurs des phénomènes qu'il avait observés chez Deslon. Il n'avait pas, non plus, approuvé le plan d'examen adopté par les autres commissaires, et ne s'y était pas astreint personnellement.

Si Laurent de Jussieu ne faisait aucune part à l'imagination, à l'attouchement, et à l'imitation, il soutiendrait une mauvaise cause. Il les admet donc aussi, mais il se refuse à y trouver l'explication de tous les phénomènes qu'il a reconnus, et il note avec une pleine conviction, quoique avec beaucoup de

précaution et de réserve, ceux qui, suivant lui, ne doivent pas leur être attribués.

« Ces faits, dit-il, sont peu nombreux et peu variés, parce que je n'ai pu citer que ceux qui étaient bien vérifiés, et sur lesquels je n'avais aucun doute. Ils suffiront pour faire admettre la possibilité ou l'existence d'un fluide ou agent qui se porte de l'homme à son semblable, et exerce parfois sur ce dernier une action sensible.

» De cette réunion de faits et de conséquences particulières il résulte que le corps humain est soumis à l'influence de différentes causes, les unes internes et morales, telles que l'imagination; les autres externes et physiques, comme le frottement, le contact et l'action d'un fluide émané d'un corps semblable. Ces dernières causes, mieux examinées, se réduiront à une seule, plus simple et plus universelle, qui est l'action générale des corps élémentaires ou composés dont nous sommes entourés. Elle est uniforme et souvent sensible, mais toujours manifestée par ses effets. Si l'on réfléchit sur celle du fluide contesté, sur l'identité des effets qu'il produit avec ceux qui dépendent du frottement et du contact, on n'hésitera pas à reconnaître dans ces trois cas une action différemment exercée. Celle du frottement, vive et rapprochée, imprimera une sensation plus forte, plus sûre et plus générale. L'action du contact sera plus adoucie mais différente, selon l'état des organes. Celle du fluide dirigé de plus loin, doit être généralement peu sensible, et n'affecter que certains êtres plus susceptibles des moindres impressions. Mais comment s'opère cette triple action? Quel est le principe qui s'insinue ainsi dans les corps? Le frottement et le contact y portent la chaleur. *Cette chaleur serait-elle le fluide dont l'existence est si débattue?* »

Cette question posée, Laurent de Jussieu la résout par l'affirmative, sans s'opposer d'ailleurs à ce qu'on mette à la place de la chaleur un autre fluide, pourvu qu'il y en ait un.

De Jussieu, ayant ainsi pris une position à part, tint ferme contre les protestations de ses collègues et contre les menaces du ministre Breteuil, et publia son

rapport. Aujourd'hui, les magnétiseurs revendiquent ce savant célèbre comme un de leurs adhérents; mais les anti-magnétistes le leur disputent avec énergie[1].

Non contente d'exprimer l'opinion de ses propres membres, la *Société royale de médecine* voulut rendre public le sentiment des médecins de la France entière sur le compte de la nouvelle découverte. Elle avait reçu sur cette question, une foule de renseignements et de mémoires de la part de ses correspondants. Chaussier, de Dijon, qui devint plus tard un des plus célèbres professeurs de la Faculté de Paris, Le Pecq de la Clôture, Pujol de Castres, Duvernois de Clermont, et la plupart des sociétés savantes provinciales, lui avaient adressé le résultat de leurs observations, et, on peut le dire aussi, de leurs préventions, contre la médecine magnétisante. Presque toute l'Europe savante avait pris part à cette sorte d'enquête: car il était venu des mémoires de Malte, de Turin, de Londres, d'Amsterdam, et l'Amérique même avait apporté son tribut en ce genre.

La *Société royale de médecine* ne voulut pas laisser sans emploi tant de documents utiles à sa cause. Le 22 octobre 1784, elle chargea Thouret de lui faire connaître les résultats de l'ensemble de cette vaste correspondance.

Selon le rapport de Thouret, deux raisons principales avaient porté presque tous les médecins de la France et de l'étranger à rejeter la pratique du magnétisme animal : en premier lieu, la non-existence de

1. « Mensonge insigne! insulte gratuite à la mémoire d'un homme de bien. Il est temps de rétablir les faits et de montrer en quoi une dissidence, peu importante au fond, a séparé de Jussieu de ses confrères. » (Burdin et Dubois (d'Amiens), *Histoire académique du magnétisme animal*, p. 143.)

cet argent (on aurait pu se borner à cette raison); d'autres part, le danger de pratiques et manipulations magnétiques. Il nous semble que la seconde raison détruisait la première, mais il ne s'agit pas ici de logique. Le rapport de l'Académie des sciences qui avait déjà commis la même erreur de raisonnement, l'avait dissimulée avec plus d'habileté.

Thouret, en transmettant l'accord presque unanime des médecins français à condamner la nouvelle doctrine, faisait remarquer que le magnétisme n'avait gagné de prosélytes que dans les parties de la France où les lettres et les sciences se trouvaient dans un état manifeste d'alanguissement et d'abandon. Le magnétisme animal s'était introduit à Marseille, disait Thouret, mais il n'avait pu pénétrer à Montpellier, où il existait une Université de médecine. (Notons pourtant qu'il y pénétra plus tard, vers 1828; car des savants illustres de cette Faculté, les professeurs Lordat et Risueño d'Amador, ainsi que Künholtz, agrégé, ne cachaient point dans leurs leçons et leurs écrits, leur prédilection pour ces idées.) On avait fait du magnétisme dans les petites villes et les bicoques de la Bretagne, mais à Rennes, le baquet magique n'avait pas été dressé. A Loudun, « chose mémorable ajoute Thouret, et qui prouve que le souvenir des erreurs passées n'est pas toujours inutile, la méthode ne put prendre; on s'y rappelait vivement que naguère, lors des fameuses possessions des convulsionnaires, des scènes à peu près semblables s'étaient terminées d'une manière tragique. »

Les différentes sociétés médicales réparties dans les provinces de la France, s'étaient donc trouvées d'accord avec la *Société royale de médecine de Paris* pour

repousser et condamner la doctrine du magnétisme animal, et cette dernière pouvait s'enorgueillir de cette harmonie de vues.

« La *Société royale de médecine*, dit Thouret en terminant son rapport, ne s'était pas encore trouvée dans le cas de réunir sur le même objet les avis des différents corps de médecins du royaume; l'événement actuel lui en offrait l'occasion, et le gouvernement avait jugé qu'il était de sa sagesse d'éclairer la nation sur cette doctrine; elle ne pouvait trop s'empresser d'entrer dans ses vues, en lui présentant sur cet objet le résultat de sa correspondance. »

Le 15 décembre 1784, le secrétaire de la *Société royale*, Vicq-d'Azyr, adressa au ministre, le rapport de Thouret.

Dans leur *Histoire académique du magnétisme animal*, Burdin et Dubois (d'Amiens), citent avec complaisance ce rapport de Thouret, et insistent sur les diverses parties de la correspondance résumée dans ce travail. Ils en tirent un argument de plus contre le magnétisme. Nous ne voyons rien pourtant dans cette opinion générale des médecins français à l'encontre du magnétisme animal, qui mérite d'être exalté. Il était tout naturel que le corps des médecins du royaume partageât à cet égard les préventions des praticiens de Paris. Une Académie d'un juste renom s'était prononcée contre ce nouveau système, qui attaquait d'ailleurs directement les intérêts professionnels des médecins; il était, dès lors, tout simple que, dans les provinces comme à Paris, les praticiens se trouvassent d'accord pour la proscrire.

Le public de Paris s'était déjà tant amusé du magnétisme animal avant les rapports, qu'il ne pouvait

manquer de dire encore son mot après le jugement académique. Voici une des plus jolies parmi les nombreuses épigrammes qui virent alors le jour :

Le magnétisme est aux abois;
La Faculté, l'Académie
L'ont condamné tout d'une voix,
Et l'ont couvert d'ignominie,
Après ce jugement, bien sage et bien légal,
Si quelque esprit original
Persiste encore dans son délire,
Il sera permis de lui dire :
Crois au magnétisme... animal!

Dans les vers qui vont suivre, « un homme sensé » où se disant tel, expliqu ainsi le véritable secret du docteur allemand :

Qu'on dise que le soufre a dans son phlogistique
Des ressorts pour lancer la vertu magnétique,
Qu'on cherche à la trouver dans l'électricité,
Dans le phosphore ou bien dans le fer aimanté,
Que t'importe, Mesmer, un effort inutile
Pour trouver ton secret il faudrait être habile;
Tu le tiens enfermé dans la tête des gens,
Et les vapeurs des fous sont tes premiers agents.

Voici un impromptu également dirigé contre les magnétiseurs; mais le trait satirique qui le termine allait au front d'un de leurs ennemis les plus acharnés. Le docteur Millin de La Courvault, dont il s'agit, un des vieux de la Faculté qui avait le plus insisté pour faire signer le *formulaire*, avait une très jolie femme, fortement soupçonnée d'infidélité. L'impromptu lui dit son fait assez gaillardement :

Du novateur Mesmer les sectateurs ardents,
De l'art s'imaginant avoir franchi les bornes,

En Faculté montraient les dents.
Ils ont été bien sots, ces docteurs imprudents,
Quand Millin, enhardi, leur a montré les cornes.

Pour se consoler de ces traits satiriques, les partisans de Mesmer relisaient, sur le ton héroïque, ces vers que Palissot avait composés, pour être mis au bas du portrait du docteur allemand :

Le voilà ce mortel dont le siècle s'honore,
Par qui sont replongés au séjour infernal
Tous les fléaux vengeurs que déchaîna Pandore.
Dans son art bienfaisant il n'a point de rival,
Et la Grèce l'eût pris pour le Dieu d'Épidaure.

Enfin Bergasse, répondant par la violence aux épigrammes antimesmériennes, disait, à la même époque, dans son ouvrage, déjà cité : « Les adversaires du magnétisme animal sont des hommes qu'il faudra bien vouer un jour à l'exécration de tous les siècles, et au mépris vengeur de la postérité. »

La guerre, on le voit, était ardente, des deux côtés. En vers, comme en prose, on était implacable.

CHAPITRE X

Les dernières années de Mesmer, ou la fin d'un prophète.

Le prince Henri de Prusse, frère du grand Frédéric, étant venu, vers ce temps-là, visiter la France, y fut accueilli avec autant de courtoisie et de cordiale admiration que s'il n'eût pas été un des héros de la

guerre de sept ans, dans laquelle les Prussiens avaient battu presque en toutes rencontres, les troupes de Louis XV. Ce prince, véritable héros de roman à la façon de Werther et de Saint-Preux, était promptement devenu populaire en France. On ne pouvait donc manquer de lui faire les honneurs de la plus curieuse nouveauté du jour.

La chose eut lieu à Lyon. Le 9 août 1784, un vieux cheval, de peu d'imagination, pensionnaire engourdi de l'École vétérinaire, eut l'honneur d'être magnétisé devant Son Altesse, en grande solennité. Les magistrats de la ville assistaient en costume à cette opération *in animâ vili*, que des médecins, le docteur Orelut en tête, ne dédaignaient pas de diriger. Le succès fut, d'ailleurs, complet. Le cheval, magnétisé sans attouchement, éprouva une sensation qui se manifestait par ses mouvements et par une longue toux, qui fut excitée aussitôt qu'on dirigea l'action magnétique sur le larynx ; d'où l'on reconnut, au dire du magnétiseur, que l'animal était affecté d'une maladie de cet organe. Dans l'intérêt de la science, le trépas de la pauvre bête fut avancé, et le scalpel fit toucher du doigt la lésion prévue.

Mais cette épreuve ne pouvait suffire au prince de Prusse, qui désira en voir d'autres, et chez des magnétiseurs d'une école différente. Le maréchal de Biron le conduisit à Beaubourg, où il pût admirer les exercices philanthropiques d'un officier français en semestre, le comte Lissart du Rouvre.

Comme Prussien, le prince Henri aimait toutes les innovations militaires ; les exercices magnétiques que le comte du Rouvre pratiquait à Beaubourg sur les hommes de son régiment, devaient particulièrement

l'intéresser, comme se liant à la perfectibilité ou à l'amélioration du soldat. Il assista donc à ces magnétisations, dans le château de Beaubourg.

Mais ce n'était pas tout ce qu'on lui réservait dans cette résidence. Mesmer, que l'on avait prévenu, s'y rendit en personne, avec sa plus puissante baguette, et il offrit au prince de le magnétiser de sa main de maître. Toutefois, le royal sujet ne ressentit aucunement l'influence du grand magnétiseur.

Pour prendre une revanche, Mesmer voulut alors le rendre témoin de la magnétisation d'un arbre. Mais le prince s'étant mis en rapport avec une des ficelles attachées à cet arbre, n'éprouva non plus aucun effet. Il résista, en un mot, aux plus grands courants du fluide que put mettre en action le chef de la doctrine.

Grande surprise des assistants, grande humiliation de Mesmer, qui vit dans cet échec le déclin de sa puissance. La doctrine magnétique restait debout, sans doute, mais ce n'était plus lui qui régnait par cette doctrine. Il se sentait renversé par les développements du nouveau principe qu'il avait apporté à la physiologie contemporaine. Il avait la douleur, de trouver dans sa propre école des facultés supérieures aux siennes. A Lyon, ses élèves avaient fait horripiler une vieille rosse enrhumée et pleine de vers, et lui, Mesmer, ne pouvait faire vibrer la moindre fibre chez l'héroïque conquérant de la Bohême. N'était-il pas visible que son empire touchait à sa fin ?

Pour le consoler de cet échec, les partisans de Mesmer, se rappelèrent alors, fort à propos, une opinion qu'il avait émise autrefois, savoir, qu'il existe des *natures anti-magnétiques ;* et la cour de Versailles, abondant dans cette explication, lui fournit bientôt une

excuse splendide. On disait, en effet, à la cour, pour expliquer l'épreuve manquée sur le prince de Prusse, que les rois et les personnes issues de leur sang étaient mis à l'abri du fluide, en vertu de la nature privilégiée de leur organisation. Cette explication trouvée, on résolut de la confirmer par un essai démonstratif. La princesse de Lamballe, l'inséparable amie de la reine Marie-Antoinette, avait, comme on le sait, du sang royal dans les veines. Pour tenter l'épreuve, elle court chez Mesmer, où son apparition dans la salle des crises causa un grand émoi, car la présence dans ce lieu d'un témoin bien portant, était une inconvenance et une dérogation à tous les usages. Mais la princesse de Lamballe, dont le crédit valait celui de la reine, ne s'effraya pas pour si peu. Elle parcourut toutes les pièces de l'hôtel, passa par toutes les opérations magnétiques et en sortit triomphante. L'opinion qu'elle venait soumettre à cette épreuve concernant le privilège du sang royal, en sortit triomphante au même degré.

Cependant Mesmer ne pouvait être consolé par ces royales balivernes. Il comprenait que son temps était fini. Il se sentait détrôné, moins par le rapport de Bailly, que par le progrès.

Avant de disparaître de la scène, Mesmer se donna le plaisir de guerroyer un peu contre ses amis et ses ennemis. Sa dernière querelle avec Deslon est des plus bizarres par les dits et les contredits des deux parties,

Deslon, pendant que les commissaires de l'Académie des sciences se trouvaient chez lui, s'était donné pour le vrai disciple de Mesmer, possédant le fort et le faible de ses procédés et de sa doctrine, Mesmer, au contraire, avait soutenu alors, et fait répéter partout,

que Deslon ne savait rien et ne pouvait, par conséquent, rien démontrer aux commissaires du roi. Mais après la publication des rapports académiques, le langage changea de part et d'autre. Deslon se hâta de publier qu'il avait une doctrine à lui, différente de celle de Mesmer. Celui-ci, au contraire, prétendit l'avoir instruit à fond de ses principes, et l'accusa d'en avoir violé le secret en formant des élèves. Et il prit si bien au sérieux cette plaisanterie, qu'il intenta à Deslon une demande judiciaire en cinquante mille écus de dommages-intérêts. Deslon, il est vrai, ne courut jamais grand risque d'avoir à lui payer cette somme [1].

Une guerre plus importante et plus fructueuse pour Mesmer, fut celle qu'il fit à ses actionnaires, dans le sein de la *Société de l'harmonie*. Il avait, d'ailleurs, préparé cette affaire de longue main. On se souvint de l'engagement qu'il avait fait prendre aux premiers souscripteurs, de garder le secret du magnétisme jusqu'à ce que le nombre des sociétaires se fût élevé à cent, et que, par conséquent, il eût touché deux cent quarante mille livres. Ce nombre de souscripteurs avait été atteint et même dépassé; mais par négligence ou par d'autres causes, les premiers souscripteurs n'avaient pas été dégagés d'une manière authentique. Mesmer vint un jour leur signifier qu'ils ne l'étaient pas. Il prétendit même, d'une manière plus générale, qu'en initiant au secret de sa doctrine les membres de la *Société de l'harmonie*, il n'avait confié à aucun d'eux le droit de la répandre, privilège qu'il se réservait exclusivement et à perpétuité. Or, non seulement ses souscripteurs n'avaient jamais pris un tel engagement,

1. *Observations sur les deux Rapports*, par Deslon, 1785.

mais le contraire était clairement énoncé dans le prospectus et dans l'acte de souscription. La *Société de l'harmonie* devait se croire à bon droit propriétaire d'une découverte, acquise par elle « non seulement à la France, dit Bergasse, mais à l'humanité entière ». Le seul tort des fondateurs de la *Société de l'harmonie* était d'avoir prolongé, par égard pour Mesmer, au delà des cents actions la condition des cent louis imposée aux nouveaux élèves. On avait ainsi excédé de cent mille francs le montant de la souscription stipulée pour acquérir le droit de publier sa découverte.

Battu par l'évidence, Mesmer ne se rendit pas pour cela. Il exigeait que l'on continuât, comme par le passé, de percevoir, à son profit, une somme de cent louis des nouveaux élèves qui seraient reçus dans la société. Cependant, sur l'opposition unanime du comité, il réduisit sa prétention à cinquante louis, enfin à vingt-cinq. Il voulait, de plus, qu'on exigeât une souscription des élèves qu'on ferait dans les provinces, et que la moitié de ces sommes lui fut réservée, l'autre moitié étant employée à des établissements de bienfaisance.

On comprend quelle immense fortune il aurait acquise par ce moyen, si les provinces, lui avaient apporté, en proportion, le même tribut que la capitale. Mais le comité lui résista fermement et rejeta ses prétentions. Il ne permit pas que Mesmer s'enrichit indéfiniment par la vente d'une découverte dont il avait déjà reçu le prix.

Mesmer cria alors, en tous lieux, qu'il était victime de la souscription. Rappelant que le gouvernement lui avait offert trente mille livres de rentes viagères pour la publication de sa découverte, il affirma qu'il n'avait

pas gagné cette fortune avec ses souscripteurs, et que, jusqu'à ce qu'elle lui fut acquise, il maintenait son droit de former des élèves à prix d'argent.

« Eh bien, dit alors le comte de Puységur, dans une séance du comité, nous examinerons si le capital que vous avez reçu n'est pas plus que suffisant pour vous compléter une rente viagère de trente mille livres. Vous êtes ici au milieu de vos amis et de vos défenseurs ; dites-nous ce qui vous manque pour compléter vos trente mille livres. Nous allons nous occuper des moyens de vous les parfaire ; laissez-nous le choix de ces moyens ; *mais plus d'élèves à prix d'argent ;* mais que l'engagement que nous avons contracté en votre nom et au nôtre soit rempli ; que le public soit éclairé sur le mérite et sur l'usage de votre découverte, et que des hommes qui croient être les bienfaiteurs de l'humanité ne jouent pas, à côté de vous, le rôle, peu honorable, de vos gens d'affaires et d'exacteurs du genre humain[1]. »

Tout le comité applaudit à ces paroles généreuses. Et sans même examiner le compte de ce que Mesmer avait reçu, on lui proposa, séance tenante, un supplément de vingt mille écus..... qu'il accepta.

Tout n'était pas fini. On devait croire que Mesmer serait content ; il parut l'être, et ne l'était pas.

« Il médita, dit Bergasse, de former une assemblée d'hommes à son choix, qui éliraient d'autres syndics plus favorables à ses nouveaux projets de fortune... Un jour, les membres du comité reçurent des billets d'invitation, pour assister à une assemblée générale de la Société, convoquée au nom du docteur Mesmer seulement. Le comité protesta contre la tenue de l'as-

1. Bergasse, *Réflexions sur un écrit du sieur Mesmer.* Londres, 1785.

semblée par un arrêté qui fut imprimé dans le jour... L'assemblée eut lieu, cassa le comité et s'ajourna à quelques jours de là pour en nommer un autre... Le jour de l'élection arriva D'Éprémesnil seul se rendit à cette réunion, pour faire une dernière tentative. On ne l'écouta qu'avec la plus grande impatience, et à peine se fut-il retiré, qu'on procéda à l'élection des nouveaux officiers... Ce n'est pas tout : l'assemblée se tenait à côté du lieu destiné aux séances du comité; on délibéra sur-le-champ que le nouveau secrétaire de la Société se transporterait dans ce lieu, et qu'à l'aide du valet du docteur Mesmer, il s'emparerait de tous les papiers du comité, sans employer aucune forme, sans appeler aucun des membres de ce comité, intéressé cependant à ce qu'on en fît tout au moins la description devant lui. La délibération fut exécutée à l'instant même. Dans une troisième assemblée, Mesmer a fait exclure tous ses bienfaiteurs à la fois du sein de la Société... On imagine bien que le comité destitué n'a pas cessé de se considérer comme le représentant de la Société qui lui avait confié l'exercice de son autorité...[1] »

Après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, le comité se fit présenter par le banquier Kornmann l'état des sommes versées entre les mains de Mesmer. Il résulte de cet état, qui a été publié depuis[2].

1° Que M. Kornmann a remis à M. Mesmer deux cent quatre-vingt-onze mille huit cent quarante livres, ci...	291 840 liv.
2° Que trois personnes ont payé directement à M. Mesmer chacune deux mille quatre cents livres, ci.....	2 400
3° Que cinq autres personnes, assurément solvables, ont donné à M. Mesmer des billets de la même somme, ci.....	12 000
4° Que la société de Bordeaux a envoyé à M. Mesmer quatre mille huit cents livres, ci.....	4 800
5° Celle de Saint-Étienne, douze cents livres, ci.	1 200

1. Bergasse. *Réflexions sur un écrit du sieur Mesmer.*

2. Petit imprimé de huit pages, intitulé : *Sommes versées entre les mains de M. Mesmer pour avoir le droit de publier sa découverte.*

Il faut ajouter vingt-quatre mille livres en lettres de change envoyées par la société de Saint-Domingue, ci.....	24 000
Plus deux mille sept cent vingt-quatre livres, produit du dernier cours de M. Mesmer, ci.....	2 724
Total.....	343 764 liv.

La guerre intestine, dont nous venons de retracer les principaux événements, avait éclaté au mois de novembre 1784, et s'était prolongée jusque vers le milieu de 1785. Ce fut dans le courant de cette année 1785 que Mesmer quitta la France, honni et vilipendé par la populace, souvent calomnié par les adversaires de sa doctrine, mais surtout maudit à bon escient par ses protecteurs et ses partisans, qui, toutefois, dans un intérêt de secte facile à comprendre, se sont toujours entendus pour le proclamer grand homme.

Dans sa retraite, il fut assailli d'une grêle de satires, tant en paroles qu'en actions. Entre ces dernières, la plus piquante est celle où l'on se servit contre lui de l'invention, alors toute récente, des montgolfières. A Paris, une figure aérostatique, appelée *le Vendangeur*, partit d'une fenêtre des Tuileries, la tête chargée d'une espèce de cuvier, sur lequel on lisait, en lettres couleur de feu : *Adieu, baquet; vendanges sont faites.*

En sortant de France, Mesmer se rendit d'abord en Angleterre. Il n'y fit qu'un séjour de quelques semaines, qu'il employa exclusivement à rédiger des libelles contre ses anciens amis. Il avait pourtant emporté de quoi se souvenir d'eux pour longtemps!

On a été surpris qu'il se fût abstenu de faire à Londres du magnétisme animal. Quelques-uns en ont fait honneur au génie anglais, moins complaisant, disent-

ils, et moins généreux pour les thaumaturges, que l'esprit badaud des riches Parisiens. Mais d'abord, cette raison est démontrée fausse par l'histoire, et puis il en était une autre plus naturelle. Les Anglais ont prouvé qu'ils n'étaient pas moins prompts que tout autre peuple à s'enthousiasmer pour les thaumaturges, quand ils avaient le bonheur d'en posséder chez eux. Or, précisément à cette époque, ils en possédaient un des plus fameux, et qui devait leur suffire. Lorsque saint Jean-Baptiste est sur le Jourdain, il n'est pas nécessaire de lui envoyer une doublure.

Voici ce qu'on lisait dans le *Courrier de l'Europe* du vendredi, 30 juin 1780, sur l'homme extraordinaire qui brillait à Londres, pendant que Mesmer florissait à Paris :

« Un médecin d'Édimbourg, le sieur Graaham, vient de construire un appareil de médecine restaurante dans une maison à laquelle il donne le nom de *Temple de la santé*, qui lui a coûté cent mille écus, dans la vue de mêler l'utile à l'agréable, et de joindre la magnificence à l'art de guérir. Les personnages les plus distingués et les plus instruits, avouent qu'ils n'ont jamais rien vu de comparable à l'élégance qui règne dans ce temple, où l'on entend la symphonie la plus agréable, où la lumière réfléchie produit l'effet le plus brillant, et où l'on respire les parfums les plus exquis.

« Ce médecin donne pour une guinée un avis imprimé, dans lequel il promet de remédier à la stérilité dans un sexe, et à l'impuissance dans l'autre... Ceux qui voudront entrer dans ce sanctuaire, que je nomme le *Sanctum sanctorum*, disait le docteur Graaham dans ses écrits, auront soin de l'en prévenir par un mot de lettre, auquel ils joindront un billet de banque de cinquante livres sterling. »

L'Écossais Graaham gagna des sommes immenses à Londres, mais il manquait de cet esprit d'ordre et de calcul qui caractérisait au plus haut degré le docteur

allemand. Il ne possédait pas, comme Mesmer, l'art de solidifier son fluide et de le fixer en rentes viagères. Pendant le cours de ses prospérités électro-magnétiques, Graaham mena un si bon train, qu'il alla finir sa vie dans la prison de Londres, où ses créanciers le firent renfermer. Les prouesses de Graaham avaient détourné les Anglais de s'occuper des merveilles du magnétisme animal, auquel d'ailleurs ils ne devaient pas manquer de revenir plus tard.

Ayant quitté l'Angleterre, Mesmer voyagea en Italie, en Allemagne, et fit, à de longs intervalles, quelques apparitions en France, mais presque toujours *incognito*.

Il fut aperçu à Paris, dans une des plus fatales journées de la tourmente révolutionnaire : le jour de l'exécution de l'infortuné Bailly.

Pendant qu'on conduisait à l'échafaud cette grande victime, par cette triste journée d'hiver et cette froide pluie dont on se sent encore glacé au souvenir de la passion du maire de Paris, un homme se trouva sur son passage, et seul, au milieu d'une populace ivre de fureur ou muette d'effroi, il se découvrit et s'inclina respectueusement devant celui qui marchait au supplice.

Cet homme était Mesmer. Il saluait celui qui avait été son adversaire et qui n'était plus qu'un martyr!

Virey, dans son article *Magnétisme* du *Dictionnaire des sciences médicales*[1], dit avoir vu Mesmer à Paris, en 1793. Ce fut sans doute lorsqu'il y vint pour surveiller la publication de son second mémoire sur ses découvertes, pour la rédaction duquel il avait emprunté la plume élégante de P. J. Bachelier d'Agis, qui, quinze

1. 1818, t. XXIX.

années auparavant, lui avait déjà rendu le même service pour son premier mémoire.

Mesmer se fixa définitivement en Suisse, sur les bords du lac de Constance. Il y passa, dans une paix opulente, les dernières années de sa vie, et mourut à Mespurg, le 15 mars 1815. Il était âgé de 81 ans, étant né en 1734 à Weiler, près de Stein, sur le Rhin. Ceux qui n'ont vu en lui qu'un charlatan ou un ignorant, oubliaient qu'il avait fait de sérieuses études médicales, sous Wan Swieten et de Haen, et que si ses idées avaient pris quelque tour mystique ou excentrique, il avait cela de commun avec bien des médecins de son temps et de son pays.

CHAPITRE XI

Découverte du somnambulisme artificiel. — Le marquis de Puységur. — Le somnambule Victor. — L'arbre de Buzancy et l'arbre de Beaubourg. — Exploits du somnambule Victor.

Mesmer n'avait pas encore quitté la France que le magnétisme animal entrait dans une phase toute nouvelle, à peine entrevue par le fondateur de la doctrine. En 1785, le marquis de Puységur découvre le somnambulisme artificiel, et ouvre ainsi au magnétisme un horizon inattendu. Dans les récits qui précèdent, il a été à peine question de l'état de somnambulisme artificiel, qui peut être provoqué par des passes et manipulations diverses. C'est que cet état singulier de l'économie animale était resté presque inaperçu jus-

qu'au moment où nous venons de conduire cette histoire. Ce n'est que trois mois avant la publication du rapport de Bailly, que le somnambulisme magnétique fut découvert par le marquis de Puységur, et vint révolutionner la pratique, comme les effets, du magnétisme animal.

Avant la transformation dont nous avons maintenant à parler, le magnétisme, entre les mains de Mesmer et de ses élèves, n'avait comporté que les crises, comme résultats. On avait bien remarqué que le regard seul du maître ou l'imposition de ses mains suffisaient pour faire tomber en crise des sujets impressionnables et familiarisés dès longtemps avec le fluide; on avait bien vu Jumelin, dans les traitements auxquels assistèrent les commissaires de l'Académie des sciences, produire les effets crisiaques sans avoir recours à l'outillage du docteur Allemand; mais ces accidents secondaires n'avaient servi de texte à aucune induction importante. Par la découverte du somnambulisme artificiel, ces incidents vont devenir le fait principal du magnétisme régénéré. Grâce à cette observation inattendue, le baquet mesmérien sera bientôt relégué dans le bric-à-brac historique. La *salle des crises*, ce lieu de mystères tout à la fois délicieux et terribles, sera fermée à jamais, et n'apparaîtra plus dans l'histoire que comme le limbe nuageux des premiers temps de la doctrine à son aurore. Enfin ces potions tartarisées, ces boissons laxatives, adjuvant indispensable de la médecine mesmérienne, que les grandes dames habituées de la place Vendôme avalaient avec une répugnance si naturelle, ne seront plus invoquées que comme un souvenir ignoble. Tout va changer de face. De simples passes à distance et la seule impression du regard et de la volonté,

vont remplacer le primitif baquet. Au lieu des crises un sommeil tranquille, au lieu des convulsions un état calme et paisible. Et pendant ce sommeil, artificiellement provoqué, les facultés intellectuelles recevront un degré notable d'exaltation. Un vif sentiment de confiance, ou plutôt une obéissance absolue aux pensées, aux désirs du magnétiseur, se développera dans l'âme du sujet. Cette obéissance se traduira par les efforts de l'individu magnétisé pour franchir, par la pensée, les lieux et distances, pour rejeter les liens de son enveloppe matérielle et tenter de pénétrer l'avenir, précieuse faculté de divination, que des magnétiseurs, dans des intentions trop vulgaires, auront le tort de limiter à la vue intérieure des organes sains ou malades, transformant ainsi en simples médecins consultants ou en faiseurs de tours, des sujets qui ne demanderaient pas mieux que de rendre des oracles, à l'imitation de ceux des anciens.

Entrons dans le récit de cette nouvelle période de l'histoire du magnétisme animal.

Tous ceux des initiés de Mesmer qui, en imitant ses procédés, avaient produit assez d'effets pour se croire suffisamment instruits, allèrent aussitôt porter le magnétisme dans diverses provinces de la France. La propagande fut si rapide, qu'en moins de trois mois il y eut des traitements magnétiques à Versailles, à Amiens, à Auxerre, à Dijon, à Saint-Étienne, à Lyon, à Valence, à Marseille, à Bayonne, à Bordeaux, à Brest, etc. Le Bailli des Barres et le médecin Amic en établirent à Malte. Cette pratique passa même, avec la Fayette, en Amérique, où les colons l'adoptèrent avec faveur et les nègres avec frénésie. « Dans la Dominique, dit un auteur

allemand, les esclaves nègres ont une telle fureur pour le *bala* nom qu'ils donnent au magnétisme), que les autorités ont été obligées de rendre une loi prohibitive à ce sujet[1]. »

Le capitaine du génie, Tardy de Montravel, se rendit célèbre, peu de temps après, par les cures merveilleuses qu'il opéra dans sa garnison à Valence. Cet officier vantait en ces termes les merveilles du somnambulisme artificiel, alors de découverte toute récente.

« L'âme plane, comme l'aigle, au haut des nues, pendant le sommeil des sens extérieurs. Dominant alors sur les opérations de la matière, elle embrasse d'un vaste coup d'œil toutes les possibilités physiques, qu'elle n'eût parcourues dans l'état de veille que successivement; mais sa vue est toujours bornée dans la sphère des sens, dont elle n'a pu se dégager entièrement. Si quelques motifs viennent déterminer plus particulièrement son attention vers une des portions de l'ensemble, elle voit alors cette portion dans le plus grand détail, tandis que le reste devient vague et confus. »

En général, les militaires furent, entre tous les adeptes de la nouvelle doctrine, ceux qui se dévouèrent avec le plus de chaleur à sa propagation et à sa pratique. Il y avait alors dans presque chaque régiment un certain nombre d'officiers magnétiseurs. Ils opéraient sur leurs soldats, qui se prêtaient avec beaucoup de complaisance à leurs expériences, les uns parce qu'ils croyaient s'en trouver bien, les autres parce qu'elles les divertissaient et les mettaient chaque jour dans des rapports d'intimité avec leurs chefs.

La magnétisation, avec tous ses charmes, semblait ainsi être devenue le principal exercice de la vie mili-

1. Metzger, *Programme sur le somnambulisme magnétique.*

taire : c'était l'âge d'or du troupier. Mais à part le capitaine Tardy de Montravel, dont nous venons de parler, aucun officier magnétiseur ne prit à cœur sa nouvelle fonction comme MM. de Puységur dans les différentes armes où ils servaient.

Le plus jeune des trois, Chastenet de Puységur, était officier de marine. Il avait, pendant quelque temps, suivi les cours de Mesmer, sans trop de foi d'abord, et peut-être même dans l'intention de s'en moquer. Ayant néanmoins été guéri par le magnétisme d'une maladie dont il était atteint depuis plusieurs mois, il prit quelque confiance dans cette découverte, et tenta lui-même sur d'autres personnes quelques expériences, qui réussirent.

Quand il fut de retour à Brest, où l'appelait son service militaire, un médecin de cette ville, qui avait entendu parler de la nouvelle méthode, vint le prier d'en faire l'essai sur une dame, pour laquelle on avait épuisé en vain toutes les ressources de l'art. M. de Chastenet la guérit, et cette cure s'annonça même par des phénomènes surprenants, et fut accompagnée de circonstances qui n'avaient point encore été observées. C'est là, du moins, ce qui est constaté dans un certificat[1] signé par le premier et le second médecin de la marine, docteurs-régents de la Faculté de Paris, et par les chirurgiens-majors de la marine présents à l'opération.

Dès ce moment, le magnétisme animal monta à bord de la flotte du roi, *le Frédéric-Guillaume*, que commandait M. de Chastenet. Aidé des autres officiers,

1. *Lettre à M. le C*. C**. D. P. à M. le P. E. D. S.* in-12, 59 pages. Les premières initiales sont celles du comte de Chastenet de Puységur.

iustruits par ses leçons, il fit de son vaisseau un immense baquet, où les mâts, les voiles, les cordages, tout était magnétisé. L'équipage entier était sous l'influence des officiers, qui ordonnaient, à la baguette, des manœuvres, toujours obéies. On n'avait jamais inventé un moyen de discipline aussi efficace ni aussi doux. Le spasme magnétique avait remplacé le mal de mer pour les passagers. Atteints de tous côtés par le fluide, ils se démenaient sur le pont, dansaient et sautaient comme des torpilles. Le journal d'une navigation de quatre mois, du *Frédéric-Guillaume*, dans la mer du Nord, constate de nombreuses guérisons opérées par ces moyens.

Le comte Maxime de Puységur, mestre de camp en second du régiment de Languedoc et élève de Mesmer, comme le précédent, se signala à Bayonne, par des exploits magnétiques encore plus éclatants, quoique moins pittoresques. Pendant un exercice qu'il commandait, un de ses officiers tomba frappé d'un coup de sang. Tous les secours qui lui furent administrés ayant été inutiles, M. de Puységur le magnétisa sur le champ de manœuvre et en présence des troupes formées en carré. Le succès fut complet.

« Un autre accident arrivé le même jour, dit Deleuze, ayant encore obligé M. de Puységur à employer le même moyen, il fut sollicité d'entreprendre la guérison des malades du régiment. »

Cet accident, auquel Deleuze même se contente de faire une vague allusion, est raconté tout au long dans le rapport adressé par M. Maxime Puységur lui-même à l'abbé de Poulouzat, et enrichi des notes de Duval d'Éprémesnil, conseiller au parlement de Paris. La victime n'était autre qu'un petit chien, que le mestre

de camp magnétiseur eut le bonheur de rendre à la vie et à sa maîtresse éplorée. Il n'est pas permis à l'historien, qui écrit longtemps après les événements, de supprimer, comme ridicule, ce qui ne l'était alors pour personne : M. de Puységur ne fut pas moins admiré à Bayonne pour la cure de cet intéressant petit chien que pour celles des soixante malades, qui ont reconnu, par certificats, lui devoir la santé[1].

Ne pouvant recevoir chez lui tous les malades de Bayonne et des environs qui se rendaient à son traitement, le comte Maxime de Puységur les magnétisait sous les arbres du bastion de Saint-Étienne. L'hiver venu, les PP. Augustins, en reconnaissance de ce qu'il avait guéri le P. Bory, un de leurs religieux, âgé de soixante-quinze ans et paralysé de la moitié du corps, lui cédèrent une salle de leur couvent, où les élèves qu'il avait formés continuèrent les traitements après son départ.

Le maire de la ville, un médecin, un chirurgien, un apothicaire et le chirurgien-major du régiment de Languedoc, ont certifié tout ce qui est contenu dans le rapport du comte de Puységur. Avant de quitter Bayonne, ce dernier déposa chez un notaire la somme de six cents francs, pour subvenir aux dépenses de l'enquête que seraient obligés de faire ceux qui voudraient contester les faits. C'était là un défi noblement porté; il ne fut sans doute jamais relevé, car nous ne trouvons nulle part que personne ait réclamé l'argent déposé par le comte Maxime de Puységur.

Arrivons maintenant à l'aîné des trois frères, au

1. *Rapport des cures opérées à Bayonne, par le magnétisme animal, adressé à M. l'abbé de Poulouzat, conseiller-clerc au parlement de Bordeaux, par M. le comte Maxime de Puységur*, Bayonne 1784.

marquis de Puységur, le nom le plus radieux après celui de Mesmer, dans l'histoire du magnétisme animal.

Transportons-nous à sa terre de Buzancy, près de Soissons; là nous assisterons au plus intéressant des spectacles. Des groupes de paysans sont assemblés autour de leur seigneur, non pour se plaindre à lui des exactions d'un intendant impitoyable, pour demander le dégrèvement de quelque redevance onéreuse, ou pour le prier d'être l'arbitre de leurs différends. Il n'y a point de plaintes, point d'accusations, point de procès sous les délicieux ombrages du parc de Buzancy. Toute cette population ne respire qu'un seul sentiment : la confiance et la foi dans le maître qui dissipe leurs maux et qui n'a qu'à les toucher pour les renvoyer guéris. Pour ceux dont l'état demande une magnétisation prolongée, il y a au château de bons lits, du pain, d'excellents bouillons et des soins délicats.

Tel est le séduisant tableau que la féodalité, dans ses derniers jours, présentait à Buzancy et dans quelques autres manoirs.

Un médecin qui soigne et magnétise gratis de pauvres paysans, qui leur fournit des bouillons et du pain, doit promptement réunir nombreuse clientèle. Bientôt les paysans de tous les villages d'alentour, attirés par le fluide et les consommés réconfortants du marquis de Puységur, arrivèrent en si grand nombre, qu'il ne put suffire à les toucher tous individuellement. Ce fut alors qu'il se rappela, fort à propos, une des plus heureuses inventions de Mesmer, c'est-à-dire celle de l'*arbre magnétisé* qui avait si bien fonctionné à Paris sur le boulevard du Temple.

Au milieu de la place publique de Buzancy s'élevait un vieil orme, à l'ombre duquel, de génération en gé-

nération, les jeunes filles et les jeunes garçons du village venaient danser les dimanches et les jours de fêtes; « arbre antique, arbre immense au pied duquel coulait une fontaine de l'eau la plus limpide, arbre respecté par les anciens du lieu [1]. » Comme le marquis de Puységur, exténué pour avoir magnétisé un si grand nombre de ses vassaux, se sentait hors d'état de continuer un si fatigant exercice, il prit cet arbre pour son substitut. Après l'avoir dûment magnétisé, il le mit en son lieu et place, il en fit son *alter ego*, et le chargea de suffire à ses nombreux clients. Autour du tronc de l'orme séculaire, le marquis enroula une corde dont l'extrémité servit à relier entre eux les malades assis sur des bancs disposés en cercles autour de l'arbre. Ceux qui arrivaient après la formation de la chaîne, montaient sur des chaises, et saisissant l'extrémité des basses branches, recevaient à même les émanations du fluide salutaire.

Ce qu'il y avait de plus caractéristique pour les malades de cette heureuse chaîne, c'est qu'ils n'avaient pas de convulsions, comme au baquet de Mesmer, ou du moins tout ce qui pouvait y ressembler était passager et à peine sensible. L'état de *crise* y était commun; mais c'était « un état *calme* et *tranquille* qui n'offrait aux regards sensibles que le tableau du bonheur et du travail paisible de la nature pour rappeler la santé [2]. »

Dès les premiers jours de son traitement général par l'arbre de Buzancy, M. de Puységur fit une découverte qui donna une portée inouïe et un caractère tout

1. Relation de M. Cloquet, receveur des gabelles.

2. *Mémoire pour servir à l'établissement du magnétisme animal par le marquis de Puységur*, p. 89 et 90, Paris. In-8, édit. de 1820.

nouveau à la science magnétique. On en peut déjà prendre quelque idée par l'extrait suivant d'une lettre que le marquis écrivait à son frère Chastenet, le 17 mai 1784 :

« Je continue à faire usage de l'heureux pouvoir que je tiens de M. Mesmer, et je le bénis tous les jours, car je suis bien utile, et j'opère bien des effets salutaires sur tous les malades des environs. Ils affluent autour de mon arbre : il y en avait ce matin plus de *cent trente*. C'est une procession perpétuelle dans le pays; j'y passe deux heures tous les matins : mon arbre est le meilleur baquet possible; il n'y a pas une feuille qui ne communique de la santé; chacun y éprouve plus ou moins de bons effets; vous serez charmé de voir le tableau d'humanité que cela représente. Je n'ai qu'un regret, c'est de ne pouvoir pas toucher tout le monde; mais mon homme, ou pour mieux dire, *mon intelligence* me tranquillise. Il m'apprend la conduite que je dois tenir : suivant lui, il n'est pas nécessaire que je touche tout le monde, *un regard*, *un geste*, UNE VOLONTÉ, c'en est assez; et c'est un paysan le plus borné du pays, qui m'apprend cela. Quand il est en crise, je ne connais rien de plus profond, de plus prudent et de plus *clairvoyant :* j'en ai plusieurs autres, tant hommes que femmes, qui approchent de son état, mais aucun ne l'égale, et cela me fâche; car mardi prochain, adieu mon conseil, cet homme n'aura plus besoin d'être touché; et, certes, aucune curiosité ne m'engagera à me servir de lui sans le but de sa santé et de son bien. Si vous voulez le voir et l'entendre, arrivez donc au plus tard dimanche. »

L'homme dont il s'agit était un paysan, nommé Victor, âgé de vingt-trois ans. Victor était atteint depuis quatre jours d'une fluxion de poitrine qui le forçait à garder le lit, lorsque M. de Puységur alla le voir, le 4 mai, à huit heures du soir. En ce moment, la fièvre venait de s'affaiblir. Après avoir fait lever le jeune Victor, il le magnétisa. Quelle fut sa surprise lorsqu'au bout de quelques minutes, il vit le malade s'endormir

paisiblement dans ses bras, sans convulsions ni douleurs !

« Je poussai la crise,[1] dit-il, ce qui lui occasionna des vertiges : il parlait, il s'occupait tout haut de ses affaires. Lorsque je jugeais ses idées devoir l'affecter d'une manière désagréable, je les arrêtais et cherchais à lui en inspirer de plus gaies; il ne me fallait pas pour cela faire de grands efforts; alors je le voyais content, imaginant tirer à un prix, danser à une fête, etc. *Je nourrissais en lui ces idées*, et, par là, je le forçais à se donner beaucoup de mouvement sur sa chaise, comme pour danser sur un air, qu'en chantant *mentalement*, je lui faisais répéter tout haut ; par ce moyen, j'occasionnai dès ce jour-là au malade une sueur abondante. Après une heure de crise, je *l'apaisai*, et sortis de la chambre. On lui donna à boire; et lui ayant fait porter du pain et du bouillon, je lui fis manger dès le soir même une soupe, ce qu'il n'avait pu faire depuis cinq jours; toute la nuit il ne fit qu'un somme; et, le lendemain, ne se souvenant plus de ma visite du soir, il m'apprit le meilleur état de sa santé... »

On a déjà vu plus haut que Victor servait au marquis de *médecin consultant*. Dans l'état somnambulique, ce paysan connaissait et dictait ce qui convenait, non seulement à lui-même, mais aux autres malades, grâce au rapport établi entre lui et son magnétiseur.

Les effets de ce rapport, tels que les décrit M. de Puységur, sont des plus extraordinaires.

« Ce n'est plus, dit-il, un paysan niais, sachant à peine répondre une phrase, c'est un être que je ne sais pas nommer, je n'ai pas besoin de lui parler; je pense devant lui, et il m'entend, me répond. Vient-il quelqu'un dans sa chambre, il le voit si *je veux*, lui parle, lui dit les choses *que je veux* qu'il lui dise, non pas toujours telles que je les lui *dicte*, mais telles que la vérité l'exige. Quand il veut dire plus que je ne crois prudent

1. *Lettre* [illegible] *Société de l'Harmonie*, du 8 mai 1784.

qu'on en entende, alors *j'arrête ses idées, ses phrases* au milieu d'un mot, et *je change son idée* totalement. Vous jugez qu'il est impossible que cet homme ne soit pas singulièrement pénétré de reconnaissance des soins que madame de P*** et moi lui portons; jamais il n'oserait nous en faire part dans son état habituel, mais sitôt qu'il est en crise magnétique, son cœur s'épanche; il voudrait, dit-il, que l'on pût l'ouvrir, pour voir comme il est rempli d'amitié et de reconnaissance : nous ne pouvons retenir des larmes d'admiration et de sensibilité en entendant la voix de la nature s'exprimer avec tant de franchise; je me plais à le laisser sur ce chapitre parce que le sentiment qui l'anime alors ne peut être que salutaire. »

Les guérisons, les soulagements procurés par le marquis de Puységur aux populations de Buzancy et des villages voisins, ne sont pas attestés par de moindres témoignages que tous les autres bienfaits de cet excellent seigneur. Comme il opérait, on peut le dire, en plein soleil, tout le monde pouvait voir et sa pratique et ses succès. M. Cloquet, receveur des gabelles, à Soissons, qui avait passé un mois à Buzancy, chez M. de Puységur, publia un compte rendu de ce qu'il avait observé. Son opuscule [1], qui est le premier écrit où les merveilles du somnambulisme soient racontées, est cité dans les ouvrages qui traitent du magnétisme. Nous n'en extrairons qu'un passage, qui rend justice au caractère des nobles hôtes de Buzancy et à la modération qu'ils savaient allier à leur enthousiasme pour la médecine nouvelle.

« MM. de Puységur, dit M. Cloquet, n'ont point la prétention de guérir toutes les maladies; ils regardent le magnétisme comme un principe rénovateur, quelquefois suffisant pour rendre du ton à un viscère offensé, et pour donner au sang et

1. *Détail des cures opérées à Buzancy, près Soissons, par le magnétisme animal.* In-8, 44 pages, Soissons, 1784.

aux humeurs un mouvement salutaire; ils le regardent comme un indicateur des maladies dont le siège échappe au sentiment du malade et à l'observation des médecins; mais ils déclarent que la médecine doit concourir avec le magnétisme et seconder ses effets.

« Pendant que j'observais ce spectacle intéressant, j'ai entendu prononcer le mot de charlatanisme, et je me suis dit : il est possible que deux jeunes gens légers, inconséquents, arrangent, pour une seule fois, une scène convenue d'illusions, de tours d'adresse, et fassent des tours d'adresse dont ils riront; mais on ne me persuadera jamais que deux hommes de la cour, qui ont été élevés avec le plus grand soin par un père instruit, et qui, dans l'âge des jouissances, viennent pendant la belle saison se délasser dans leur terre, abandonnent pendant un mois leurs affaires et leurs plaisirs pour se livrer à l'ennui de dire et faire toute la journée des choses de l'inutilité et de la fausseté desquelles ils seraient intérieurement convaincus. Cette continuité de mensonges et de fatigues répugne à la nature et à leur caractère..... Quel serait l'intérêt qui les ferait agir? Il n'est besoin que de les voir au milieu de leurs malades pour être persuadé de la satisfaction qu'ils éprouvent à faire un usage utile de la doctrine qui leur a été révélée.

« Interrogez les malheureux qui sont venus implorer le secours du seigneur de Buzancy, ils vous diront tous : il nous a guéris, il nous a consolés, il nous a assistés; c'est notre père, notre libérateur, notre ami. »

Une lettre du marquis de Puységur à Bergasse, imprimée à la suite de la relation de Cloquet, contient le récit de soixante-deux guérisons opérées à Buzancy, pendant les mois de mai et juin 1784. Dix cas de somnambulisme avaient été observés. Le traitement n'avait guère duré que six semaines. Trois cents autres malades s'étaient inscrits; mais M. de Puységur étant obligé d'aller rejoindre son régiment à Strasbourg, le traitement de Buzancy fut interrompu à la fin de juin.

Les arbres magnétisés firent bientôt des merveilles

en divers lieux. Le marquis Tissart du Rouvre en prépara un, vers le même temps, dans sa terre de Beaubourg, en Brie, à six lieues de Paris. Cet arbre marqua même un progrès sur celui de Buzancy. Il servait de pivot à des milliers de cordes et de ficelles qui, partant de son tronc, allaient, en rayonnant de tous côtés, atteindre au loin dans la campagne. Les malades pouvaient en saisir les extrémités à une grande distance, et s'épargnaient ainsi, en partie, les fatigues du pèlerinage. Tout un service organisé, de nombreux domestiques transformés en infirmiers, veillaient attentivement sur cette foule, relevaient ceux qui tombaient en crise ou qui avaient besoin d'assistance, et les transportaient au château, où les attendaient les soins les mieux entendus et les meilleurs consommés.

A cause de sa proximité de la capitale, l'arbre de Beaubourg fut visité par une multitude de curieux, parmi lesquels on put compter plusieurs grands personnages. Sa vogue fut très favorable à la propagande de la médecine nouvelle. Tous les contemporains s'accordent à dire que ce fut autour de cet arbre de bénédiction qu'il se fit le plus grand bien ; non que le jeune seigneur de Beaubourg fût plus richement pourvu de fluide et de vertu hospitalière que le seigneur de Buzancy, mais parce que, n'étant tenu alors à aucun service public, il put continuer sans interruption l'œuvre magnético-philanthropique à laquelle il s'était voué.

Au surplus, le départ du marquis de Puységur pour Strasbourg ne fut pas un échec pour la cause magnétique. M. de Puységur arriva dans cette ville, moins comme un officier du roi qui comme un apôtre de la doctrine nouvelle. Il magnétisa dans son régiment, magnétisa dans les autres corps de la garnison, initia

plusieurs militaires à sa pratique, et jeta, dès cette époque, les fondements de la *Société de l'harmonie de Strasbourg*, la plus célèbre et la plus nombreuse des sociétés de magnétisme qui ait existé en France et dans toute l'Europe.

Dans le même temps, son frère, le comte Maxime de Puységur, en quittant Bayonne, allait fonder à Bordeaux la *Société de la Guyenne*, laquelle se composa tout de suite de soixante membres, qui, par leur état, devaient être des plus éclairés de la province. On y comptait, en effet, des conseillers au parlement et un assez grand nombre de médecins et gens d'église, les deux classes que les témérités du P. Hervier avaient le plus aliénées, dans la ville de Bordeaux, à la cause du magnétisme animal.

A Lyon, une *Société de l'harmonie* s'établit également, et il y eut cela de particulier que le traitement qu'elle ouvrit était placé sous l'inspection des magistrats et sous la direction de quatre médecins ou chirurgiens, les docteurs Faissole, Grandchamp, Bonnefoy, et Orelut.

Nantes, Dijon, Grenoble, Bergerac, Villefranche et un grand nombre d'autres villes du midi et du centre de la France, où il n'y eut pas d'abord de sociétés établies, eurent, dans cette même année 1784, des traitements magnétiques. Plus de cent médecins ou chirurgiens en avaient organisé dans les provinces, et un plus grand nombre encore en suivaient la pratique, pour s'instruire. Pendant ce temps, la Société de Paris la métropole de l'*harmonie*, continuait à recevoir de l'argent pour Mesmer et des élèves pour le nouveau cours professé par Bergasse.

Après le départ de Mesmer, les *Sociétés de l'har-*

monie continuèrent donc à se multiplier en France et dans divers pays de l'Europe, pour y propager la doctrine magnétique, augmentée désormais de l'appendice merveilleux que le marquis de Puységur y avait ajouté. On peut dire que, dès ce moment, le somnambulisme artificiel devint le fait capital du magnétisme.

On se demande si le phénomène du somnambulisme artificiel avait pu échapper à Mesmer. Nous avons déjà vu que ce phénomène était apparu d'une manière assez manifeste chez Deslon, sous les yeux des commissaires de la *Société royale de médecine*. Il n'y a certes guère d'apparence qu'il ne se fût jamais montré dans les traitements de Mesmer, où tant de malades avaient été magnétisés par tant de mains diverses, et cela pendant six années. Il est difficile, par exemple, de ne pas reconnaître ce phénomène dans ce passage du rapport de Bailly : « On voit des malades se rechercher exclusivement, et en se précipitant l'un vers l'autre, se sourire, se parler avec affection et adoucir mutuellement leurs crises. »

Aussi la plupart des contemporains et ceux qui ont écrit d'après leur tradition, n'hésitent-ils pas à affirmer que l'état somnambulique avait été observé chez Mesmer. L'auteur anonyme d'un opuscule imprimé en 1785, écrit avec une sagesse et une modération qui justifient son titre[1], va même plus loin, et se prononce en termes plus positifs, à cet égard, que tous les autres écrivains :

« Dans le nombre des expériences faites par les commissaires, dit cet anonyme, j'aurais désiré qu'ils eussent porté leurs observations sur un de ces *somnambules rendus tels par l'action magnétique*, et qu'ils l'eussent soumis aux épreuves suivantes :

après lui avoir mis sur les yeux le bandeau dont ils se sont servis dans leurs expériences, lui présenter plusieurs personnes dont les maux auraient été connus et lui demander de les indiquer. Si ce médecin d'une espèce nouvelle eût découvert le siège des maux par le seul contact, je doute qu'il eût été possible de dire que l'attouchement aurait produit le mal, et que l'imagination et l'imitation y fussent pour quelque chose. Cette expérience est décisive : *elle s'est faite sous les yeux au traitement de Mesmer*, et depuis, elle a été répétée à *Lyon plusieurs fois avec succès*[1]. »

Et quelques lignes plus bas :

« La difficulté d'expliquer ce phénomène, et tous ceux qu'offrent les cataleptiques par le magnétisme, est sans doute une des causes qui ont empêché les commissaires de s'en occuper. »

Un des deux traitements ouverts chez Mesmer était dirigé par le docteur Aubry. Il y avait là une fille âgée de vingt-cinq ans, nommée Marguerite, dont nous avons déjà dit un mot, qui ne voulait pas être magnétisée par d'autres que par le docteur Aubry, et qui tombait souvent en somnambulisme. On raconte qu'étant venue au traitement, un jour que le docteur ne s'y trouvait pas, elle fut magnétisée en son absence. Personne ne put la réveiller entièrement, et ne sut lui dire où était le docteur Aubry. Elle sortit de la salle, sans être accompagnée, descendit dans la rue, se dirigea vers le faubourg Saint-Jacques, entra à l'hôtel Cluny, monta au second étage, sonna, entra, et alla tout droit vers le cabinet du maître de l'appartement. Là se trouvait, en effet, le docteur, qui fut bien étonné de voir sa somnambule *en crise, les yeux fermés*.

« Mais qui vous a dit que j'étais ici, s'écrie-t-il?

« — Personne, répond-elle ; je suis allée au traite-

1. *Réflexions impartiales sur le magnétisme animal.*

ment et ne vous ai pas trouvé ; j'ai été magnétisée, on n'a pas su me réveiller ; j'ai vu que vous étiez ici, et je suis venue[1]. »

Mais s'il est avéré que Mesmer avait rencontré le somnambulisme, il n'est pas moins constant qu'il ne s'en était pas rendu compte, qu'il ne « l'avait point montré, qu'il n'avait pas analysé le phénomène le plus étonnant, celui qui devait fournir des preuves d'un autre ordre, exciter un nouvel enthousiasme[2].

Un autre point est resté assez longtemps douteux dans l'histoire du magnétisme animal, à savoir, si Mesmer, sa théorie et ses manipulations à part, avait un secret qu'il aurait toujours caché, ou si lui-même ignorait la véritable source de sa puissante action sur les malades. Deleuze affirme que Mesmer avait conscience du rôle souverain que joue la volonté dans l'action magnétique, mais que n'ayant pas jugé à propos de dire à ses élèves une chose si simple et qui aurait rendu tout autre enseignement inutile, il y avait suppléé en excitant leur enthousiasme.

L'assertion de Deuleuze a pour elle l'autorité du marquis de Puységur.

« Ce moyen si simple, dit Deleuze, échappera toujours à l'intelligence. Il n'y a qu'un homme à ma connaissance qui ait découvert le *mécanisme des procédés* de Mesmer, et cet homme est mon frère, officier de marine, connu sous le nom de Chastenet..... Il découvrit d'abord, à travers le chaos des premiers baquets, la *cause principe* de leurs effets. Dès le lendemain, il alla en faire part à M. Mesmer. Ce dernier, en s'efforçant de cacher sa surprise, lui témoigna beaucoup de déplaisance, et encore plus d'inquiétude des suites fâcheuses qui pourraient

1. Aubin-Gauthier, *Histoire du somnambulisme*, t. II, p, 247.
2. Deleuze, t. I, p. 17.

résulter, tant pour lui que pour sa doctrine, des interprétations trop prématurées que l'on en pourrait faire. Mon frère, en approuvant ces motifs, lui promit de garder le secret le plus inviolable sur tout ce qu'il avait découvert et aperçu; et sa parole fut par lui si religieusement gardée, que, malgré l'intimité de nos affections réciproques, il ne m'en avait pas même fait la confidence, lorsque quinze mois après, il partit pour Saint-Domingue[1]. »

On peut trouver assez singulière la conduite de notre officier de marine dans cette circonstance. Il découvre le véritable *mécanisme des procédés* de Mesmer, il s'aperçoit que le grand magnétiseur n'a d'autre secret que sa volonté, que par conséquent il n'y a ici ni système scientifique, ni théorie, ni invention, en d'autres termes, il prend l'inventeur la main dans le sac, et ce qu'il a de plus pressé à faire, c'est d'aller révéler à Mesmer lui-même qu'il a surpris son secret. Quelle confiance dans l'inventeur! quelle indulgence chez notre jeune officier! et comment ne comprenait-il pas que garder par devers lui un secret si heureusement dérobé, ne point le produire au dehors, c'était faire tort à l'humanité souffrante et peut-être à la morale?

Quoi qu'il en soit de cette histoire, grâce à l'inexplicable discrétion de son frère, le marquis de Puységur eut donc le mérite de découvrir[2] à son tour le même secret. Comme nous l'avons vu, il fut le premier à constater la puissance de la volonté chez le magnétiseur, ainsi que le phénomène du somnambulisme artificiel chez l'individu magnétisé, et il fit, dès lors, connaître en tous lieux les ressources que les magnétiseurs pourraient tirer désormais de cet état. Aussi dans

1. *Du magnétisme animal*, etc, page 141

toutes les nouvelles *Sociétés de l'harmonie* qui s'établirent, le somnambulisme fut-il admis et pratiqué en même temps que le magnétisme.

Le marquis de Puységur eut un moment la velléité de suivre les errements de Mesmer, c'est-à-dire de faire école. Comme il était sur le point d'aller rejoindre son régiment à Strasbourg, le comte de Lutzebourg lui fit connaître le désir qu'avait une société, dont ils faisaient partie l'un et l'autre, d'être instruite des principes du magnétisme animal. Le marquis se montra empressé de la satisfaire; mais se rappelant « qu'on ne peut être curieux de savoir l'explication d'une chose à la réalité de laquelle on ne croit pas[1], » il exigea que M. de Lutzebourg et ses amis s'avouassent convaincus de l'existence du magnétisme, avant de consentir à leur communiquer les cahiers de Mesmer.

Il faut convenir que ces cahiers étaient de l'histoire bien ancienne. Quoi qu'il en soit, pour amener ses disciples à l'état de conviction indispensable, le marquis de Puységur s'engagea à rester tous les matins chez lui pendant six semaines, pour magnétiser sous leurs yeux les malades qu'ils lui présenteraient.

Les expériences produirent des effets, et les assistants en obtinrent quelques-uns en répétant ce qu'ils voyaient faire au marquis de Puységur. Au bout d'un mois, ceux qui avaient suivi son traitement avec assiduité, se déclarèrent tous convaincus.

Aussitôt le marquis entama la théorie et commença le cours d'explications tel qu'il avait été professé chez Mesmer, sans oublier les corps célestes, la cohésion, l'élasticité, la gravité, le feu, *l'intension* et la *rémis-*

1. C'est la raison que donnait toujours Mesmer.

sion de la matière, le flux et le reflux de la mer, les marées du corps humain, la structure du macrocosme et du microcosme les courants magnétiques, les sept pôles, etc., etc.

Et ces messieurs de se regarder comme des gens qui se croiraient l'objet d'une mystification scientifique.

« Tout ce système de matérialisme est peut-être fort beau, lui dirent-ils enfin, mais vous ne pensez pas à tout cela quand vous magnétisez; et votre valet de chambre, Ribault, n'a sûrement jamais entendu parler de matière cahotique, ni d'agrégation d'atomes, etc... Que faisait-il, que pensait-il, lorsqu'à Buzancy il obtenait autant de somnambules que vous? Nous n'en voulons pas savoir plus que lui... »

Le marquis, pour éprouver mieux leur certitude, différa de quelques jours la réponse toute simple qui devait compléter l'initiation. Dans l'intervalle, il leur exposa le système des magnétiseurs spiritualistes et particulièrement celui du chevalier de Barbarin. Enfin, il voulut bien leur dire que la *volonté* était le principal de tous les moyens dont ils avaient vu l'application.

« Quoi! ce n'est que cela, s'écrièrent-ils tous avec étonnement!

— Je ne sais rien de plus; c'est tout ce que m'ont appris Victor, Joli et Viclet.

— Comment, il ne s'agit que de mettre la main sur un malade et de vouloir le guérir, pour obtenir les effets étonnants que nous vous avons vu produire?

— Pas davantage. Encore une fois, je ne sais rien de plus. Toute la doctrine du magnétisme est renfermée dans les deux mots : *Croyez et veuillez*, que j'ai écrits à la tête de mes premiers mémoires. »

C'est une vérité que divers magnétiseurs de bonne foi, et notamment Deleuze, ont proclamée plus tard. Deleuze écrivait, en énonçant les qualités morales que doit avoir le magnétiseur :

Volonté active vers le bien ;
Croyance ferme en sa puissance ;
Confiance entière en l'employant.

Ce sont les trois vertus théologales, la foi, l'espérance et la charité, transportées dans le magnétisme animal.

A la suite de cette dernière séance, on décida l'établissement d'une société de magnétisme à Strasbourg. Ce fut le marquis de Puységur qui en proposa les statuts. Le 25 août 1785, elle fut constituée sous le titre de *Société des amis réunis de Strasbourg*. Le lendemain, elle s'installait dans un local convenable et commençait ses travaux. Les premiers fondateurs n'étaient guère plus de vingt ; mais leur nombre s'accrut rapidement, grâce aux bons résultats des expériences du début. Un an après, la société comptait plus de deux cents membres, parmi lesquels figuraient un grand nombre de médecins et des hommes très éclairés.

Les sociétés de Metz et de Nancy furent établies dans le même temps et de la même manière par le marquis de Puységur.

Il semblerait que la *volonté* étant reconnue pour l'agent principal, unique même, du magnétisme animal, on eût dû rejeter comme inutile désormais l'intervention de tout fluide. Ce fut le contraire qui arriva ; le fluide devint plus que jamais l'article fondamental du symbole des magnétiseurs. Les somnambules les plus clairvoyants en attestaient l'existence et la réalité.

« Ils voient, disent-ils, un fluide lumineux et brillant environner leur magnétiseur et sortir avec plus de force de sa tête et de ses mains. Ils reconnaissent que l'homme peut le produire à volonté, le diriger et en imprégner diverses substances. Plusieurs le voient, non seulement pendant qu'ils sont en somnambulisme, mais encore quelques minutes après qu'on les a réveillés; il a pour eux une odeur qui lui est très agréable, et il communique un goût particulier à l'eau et aux aliments[1]. »

Ces renseignements que Deleuze assure avoir obtenus de tous les somnambules qu'il a consultés, et que les magnétiseurs des différents pays ont également recueillis presque dans les mêmes termes, répondent trop bien aux notions que Mesmer avaient données de son agent invisible, pour ne pas nous paraître un peu suspects. Mais les magnétiseurs n'en jugèrent pas ainsi; ils ne permirent plus qu'on doutât du fluide, car, à leurs yeux, la découverte de Puységur servait de preuve et comme d'illustration à ce point important de la doctrine mesmérienne. La découverte de M. de Puységur sauva donc ce point essentiel des idées de Mesmer.

Les descriptions qui ont été faites du phénomène du somnambulisme offrent des détails vraiment incroyables, et pourtant attestés par des milliers de témoins honorables, désintéressés, étrangers de caste et de pays, inconnus les uns aux autres, et qu'il serait absurde de vouloir accuser de connivence et de collusion. Les plus extraordinaires de ces faits s'étaient révélés tout d'abord au marquis de Puységur; on les a vus se reproduire constamment et l'on y a peu ajouté dans la suite. Voici comment Deleuze, en lais-

1. Deleuze, *Histoire critique du magnétisme animal*, t. I, p. 86.

sant à l'écart tout ce qui n'a pas été suffisamment observé, résume les facultés des somnambules.

« Lorsque le magnétisme produit le somnambulisme, l'être qui se trouve dans cet état acquiert une extension prodigieuse dans la faculté de sentir. Plusieurs de ses organes extérieurs, ordinairement ceux de la vue et de l'ouïe, sont assoupis, et toutes les sensations qui en dépendent s'opèrent intérieurement. Il y a dans cet état un nombre infini de nuances et de variétés; mais, pour en bien juger, il faut l'examiner dans son plus grand éloignement de l'état de veille, en passant sous silence tout ce que l'expérience n'a pas constaté.

« Le somnambule a les yeux fermés et ne voit pas par les yeux, il n'entend point par les oreilles, mais il voit et entend mieux que l'homme éveillé.

« Il ne voit et n'entend que ceux avec lesquels il est en rapport. Il ne voit que ce qu'il regarde, et il ne regarde ordinairement que les objets sur lesquels on dirige son attention.

« Il est soumis à la volonté de son magnétiseur, pour tout ce qui ne peut lui nuire, et pour tout ce qui ne contrarie point en lui les idées de justice et de vérité.

« Il sent la volonté de son magnétiseur.

« Il aperçoit le fluide magnétique.

« Il voit, ou plutôt il sent l'intérieur de son corps et celui des autres; mais il n'y remarque ordinairement que les parties qui ne sont pas dans l'état naturel et qui troublent l'harmonie.

« Il retrouve dans sa mémoire le souvenir des choses qu'il avait oubliées pendant la veille.

« Il a des prévisions et des pressensations qui peuvent être erronées dans plusieurs circonstances, et qui sont limitées dans leur étendue.

« Il s'énonce avec une facilité surprenante.

« Il n'est point exempt de vanité.

« Il se perfectionne de lui-même, pendant un certain temps, s'il est conduit avec sagesse.

« Il s'égare s'il est mal dirigé.

« Lorsqu'il est rentré dans l'état naturel, il perd absolument le souvenir de toutes les sensations et de toutes les idées qu'il a eues dans l'état de somnambulisme; tellement que ces deux

états sont aussi étrangers l'un à l'autre que si le somnambule et l'homme éveillé étaient deux êtres différents[1]. »

Deleuze vient de faire allusion à une secte de magnétiseurs qui se rattache aux Swedenborgistes, dont il a été parlé au commencement de cette histoire, et qui avait déjà eu un représentant à Vienne, dans la personne de l'exorciste Gassner. Cette secte, arrivée en France par une filière qu'il n'est pas facile de suivre, se trouva établie à Lyon dès l'année 1784. Elle y reconnaissait pour chef le chevalier de Barbarin. Ce dernier n'était pas disciple de Mesmer, et on ne l'avait jamais vu autour de l'arbre de Buzancy. Il pouvait donc se vanter d'avoir une doctrine, une méthode, un principe à lui. A la vérité, un autre Barbarin, son frère, avait eu quelques rapports avec le marquis de Puységur; mais il était allé en Hollande fonder une *Société de l'harmonie*, qui, entre autres expériences, avait magnétisé une vache avec une telle puissance que la pauvre bête en était devenue enragée. Le Barbarin de Lyon, qui n'agissait que par un pouvoir tout spirituel, n'avait pas eu ce frère pour initiateur. Son principe, son unique agent était l'âme. Il ne s'était pas joint à Orelut et aux autres magnétiseurs de Lyon, qui avaient fait tousser le vieux cheval de l'école vétérinaire; par la même raison, il ne pouvait avoir rien de commun avec les auteurs de l'attentat magnétique commis sur la vache d'Ostende.

Le marquis de Puységur a parlé tout à l'heure d'une séance dans laquelle il exposa au comte de Lutzebourg, et à ses amis, la doctrine des Barbaristes. Il aurait bien dû, tandis qu'il y était, nous dire avec quelques

1. *Histoire critique du magnétisme animal*, t. I, p. 185-189.

détails en quoi consistait cette doctrine. L'auteur anonyme des *Réflexions impartiales sur le magnétisme animal*, qui en parle aussi, se contente de nous apprendre qu'elle lui a paru « mieux liée » que celle de Mesmer. Cela pouvait tenir à ce qu'elle était moins compliquée ; elle n'était pas même embarrassée d'un fluide.

On conçoit, du reste, que, pour mettre l'âme en mouvement, on n'avait besoin ni de manipulations ni de baguettes de fer, ni de baquets. La seule force d'action employée chez les spiritualistes de l'école de Barbarin était la prière. Par là ils portaient des impressions ressenties à la distance de plus d'une lieue ; ils magnétisaient une personne à son insu, sans être mis en rapport avec elle, à la condition toutefois de la connaître et de l'avoir vue.

On peut ranger parmi les sectateurs de Barbarin l'auteur du *Magnétiseur amoureux*[1], ouvrage plus sérieux que ne le dit son titre, et que le ministre Breteuil fit mettre au pilon en 1787, par un zèle de morale qui aurait pu trouver à cette époque une autre application mieux justifiée. Dans ce roman, qui sert de cadre à une métaphysique ingénieuse, l'âme est considérée comme le principe de la vie, du mouvement et de la pensée : c'est l'agent du magnétisme, agent direct, immédiat, par conséquent, sans fluide.

« L'âme, par la force de sa volonté peut porter son action sur un autre être organisé : il suffit pour cela qu'elle pense fortement à lui. Alors le mouvement qu'elle imprime s'unit au mouvement imprimé par l'âme de celui sur qui elle veut agir ; elle le fortifie ou le modère, en le rendant plus régulier. C'est là tout le magnétisme : il consiste dans une concentration éner-

1. Charles Villars, du régiment de Metz, du corps royal de l'artillerie, membre de la *Société de l'harmonie*.

gique sur le malade, avec une volonté décidée de le guérir. Les procédés aident cette action, mais ils ne sont pas nécessaires; ils servent à fixer et à diriger l'attention.

« Pour que l'âme d'un individu agisse sur celle d'un autre, il faut que les deux âmes s'unissent en quelque sorte, qu'elles concourent au même but, qu'elles aient des affections connues. Or, quelle est l'affection la plus marquée d'un malade ? Celle d'être guéri. Il faut donc que j'aie la volonté de guérir un malade pour agir efficacement sur lui. Avec une autre intention, je le tourmenterais inutilement, et ne produirais aucun effet[1]. »

Depuis que le somnambulisme avait prouvé que les théories du magnétisme animal étaient illusoires, et que les procédés étaient indifférents ou même inutiles, ce n'était plus par là qu'on devait distinguer les sectes de magnétiseurs. Il n'y aura plus désormais que deux grandes sectes : les *fluidistes*, comprenant tous ceux qui admettent un fluide quelconque comme agent immédiat de la magnétisation, et les *spiritualistes*, assez divers aussi, mais qui se rencontrent tous dans la prétention commune d'agir sur les malades, soit directement par une puissance toute morale, l'âme, soit par l'entremise d'êtres surnaturels, les esprits, le démon. On verra, à la fin de cette histoire, cette dernière secte de magnétiseurs *spiritistes* reparaître de nos jours et prendre quelque importance.

Comme nous l'avons fait remarquer, les magnétiseurs qui ont pratiqué le somnambulisme avec Puységur continuèrent de s'appeler Mesmériens, ne voulant pas se séparer du chef de la doctrine magnétique. Cependant Mesmer se sépara d'eux sur ce point, d'une manière ouverte. Il est assez remarquable qu'il n'ait jamais voulu accepter le somnambulisme comme

1. *Le magnétiseur amoureux*.

fait important dans la doctrine magnétique. Son éloignement sur ce point ne peut guère s'expliquer que par cette circonstance qu'il n'avait été pour rien dans la découverte du somnambulisme magnétique. Quoi qu'il en soit, Mesmer déclarait hautement que le magnétisme animal était indépendant de l'accident du somnambulisme, phénomène dangereux et suspect, selon lui, propre à faire perdre de vue l'action curative pour le fait merveilleux, et à favoriser les spéculations du charlatanisme.

Sur le premier point, tous les somnambulistes, à commencer par le marquis de Puységur, lui firent une concession très sage, mais qui ne l'a point satisfait, en exprimant le vœu que l'exercice du magnétisme fût exclusivement réservé aux médecins, ou, tout au moins, qu'un médecin assistât toujours aux opérations du magnétisme. Quant au charlatanisme, Mesmer devait se rappeler qu'on n'avait pasattendu jusque-là pour en soupçonner et en taxer hautement sa découverte, que même le charlatanisme s'y était mêlé dans de fortes proportions; mais il avait raison de craindre que le somnambulisme ne servît à le développer sur une échelle incommensurable.

M. de Puységur en vit personnellement, dès les premiers temps de sa découverte du somnambulisme, une preuve assez plaisante. Nous le laisserons raconter cette anecdote.

« Un paysan de Carré-d'Étompe, en Bourgogne, avait passé par l'état de crise magnétique pour arriver à la guérison parfaite d'une maladie grave. Dans le temps de ses crises, il avait les sensations très délicates, et tous les malades avaient une très grande confiance en lui ; il découvrait parfaitement la cause du mal, et s'entendait assez bien à ordonner les remèdes simples et salutaires.

« Un jour, passant auprès d'un cabaret de village, je demandai la cause d'une foule de monde que j'y voyais rassemblé. On me répondit que c'étaient des malades qui venaient consulter le *Bourguignon*.

« J'imaginais, d'après cela, qu'il était en *crise magnétique*. Je m'approche ; mais quelle est ma surprise de le voir, les yeux bien ouverts, toucher à droite et à gauche tous ces pauvres gens et leur ordonner des remèdes à tort et à travers! Heureusement, j'étais arrivé à temps pour désabuser tout le monde. Je déclarai, devant tous, qu'il ne fallait ajouter aucune foi à tout ce qu'il avait pu dire dans cet état ; que passé le temps de sa crise il était aussi ignorant que moi et les autres hommes dans la connaissance des maladies, et je mis mon rusé paysan dans une confusion extrême. Je lui fais les reproches les plus vifs de la tromperie qu'il vient de faire. Il m'en demande pardon et m'avoue que, persécuté par beaucoup de monde qui venait lui demander de leur répéter ce qu'il leur avait dit dans sa crise, il n'avait pas voulu rester court, d'autant qu'on lui promettait de le payer pour ses consultations [1]. »

Il ne suffisait pas d'expulser les charlatans. M. de Puységur, malgré sa position, son caractère et les antécédents d'une vie pleine d'honneur, se voyait souvent dans la nécessité de prouver qu'il n'était pas un charlatan lui-même, et il avait alors trop souvent la cruelle humiliation de s'apercevoir que la preuve n'était pas trouvée suffisante. Voici notamment ce qui lui arriva dans la société de Mme de Montesson, chez qui, sur la demande pressante de cette dernière, il avait amené Victor, un des somnambules les plus clairvoyants qu'il eût éprouvés à Busancy. L'indocile Berthollet figure encore, comme trouble-fête, dans cette histoire.

« Réfléchissant, dit-il, que j'avais sous la main une occasion toute naturelle de satisfaire Madame de Montesson... je vais

1. *Mémoires pour servir à l'histoire et à l'établissement du magnetisme animal*, page 178, note.

chercher Victor et le lui amène dans l'état magnétique. Depuis onze heures du soir jusqu'à une heure du matin, je lui fis voir et exécuter elle-même toutes les expériences magnétiques dont je l'avais souvent entretenue. Madame la marquise de Montesson put se convaincre aussi par elle-même de tous ces effets.

« A l'égard du marquis de Valence, qui voulut aussi répéter les mêmes expériences, je ne fus pas longtemps à m'apercevoir que le doute extrême où il était apportait une telle incertitude dans ses volontés et ses mouvements, que le sujet magnétique n'éprouvait que des contradictions, sans aucune détermination positive. Après avoir essayé plusieurs fois sans succès, il me dit, avec un ménagement affecté, qu'apparemment il n'était pas propre à répéter les expériences magnétiques. Je fis mon possible pour lui inspirer une confiance dans ses moyens. — Croyez pour un moment, lui disais-je, et agissez avec l'envie de vous en persuader; je ne vous demande ensuite qu'une volonté constante, point de gestes, et vous verrez que cet être magnétique, totalement passif, répondra sans balancer à toutes vos indications hormis tout ce qui blesserait sa conscience et la vôtre, il ne doit se refuser à rien. M. de Valence se refusait à répéter les expériences; je l'en presse de nouveau, en lui indiquant de mon mieux les moyens de réussir. Il cède, et ses seconds essais ne le satisfont pas davantage. — J'en suis bien fâché, lui disais-je, mais c'est votre faute. Ces dames, pendant plus d'une heure, avaient réussi dans presque toutes leurs expériences; un peu plus de confiance en moi vous eût fait obtenir les mêmes résultats.

« Quoi qu'il en soit, il me sembla que l'opinion de M. de Valence avait apporté des doutes dans l'esprit des dames; elles crurent s'être fait illusion à elles-mêmes, et le rôle que je jouais devenait des plus désagréables. Mgr le duc d'Orléans était témoin de cette scène; et, en changeant d'opinion sur mon compte, je devenais un homme méprisable, venu pour suborner la crédulité du plus honnête homme du monde... J'avais l'âme ulcérée, et, sentant trop tard mon inconséquence, je m'en allai après avoir mis mon somnambule dans l'état naturel.

« On lui avait fait des questions sur l'époque de sa guérison totale, auxquelles il avait répondu que le samedi suivant elle s'opérerait par un saignement de nez, et que ce ne serait que le lendemain qu'il en pourrait *assigner l'heure*.

« Madame de Montesson, avant de sortir, me dit que peut-être ce serait *encore la nuit* que s'opérerait cette prédiction. Je sen-

tis vivement cette ironie; mais, sans le faire paraître, je lui répondis que j'aurais l'honneur de l'en instruire le lendemain matin.

« En effet, le vendredi 28, j'écrivis à madame de Montesson un billet dont je n'ai pas conservé de copie, dans lequel je lui mandais que Victor, qu'elle avait vu la veille, assurait que le lendemain *samedi* entre *midi* et *une heure*, sa guérison aurait lieu; qu'il *saignerait du nez, de la narine droite* seulement, sans qu'une goutte de sang sortît de la narine gauche, et qu'aussitôt cet écoulement de nez fini, il cracherait encore un peu de sang et d'eau; que si elle désirait être témoin de ce fait, je lui enverrais le lendemain mon malade. Sa réponse verbale fut de le lui mener à l'heure indiquée.

« Le samedi je me rendis à onze heures et demie au rendez-vous donné la veille. Victor arriva un moment après. Il me fut aisé de voir, à l'air dont on me recevait, que l'on n'avait nulle confiance en moi. Ma position était très embarrassante, mais je m'étais trop avancé pour pouvoir reculer. D'ailleurs, sûr comme je l'étais de l'accomplissement de la prédiction, je devais m'attendre qu'à un fait de cette espèce on n'aurait plus de doutes à m'opposer.

« Je mets donc Victor dans l'état magnétique, et j'attends en silence l'événement annoncé. Lui-même alors répète qu'à midi et demi son saignement de nez aura lieu. Le froid le plus glacial était dans tous les maintiens, *et à moins de me dire en face que j'étais un charlatan*, on ne pouvait pas garder un silence plus mortifiant pour moi. Je souffrais tout ce qu'on peut dire. Néanmoins je demande à madame de Montesson quelles sont les objections qu'elle pourra faire après l'événement, afin de les lever, s'il est possible, d'avance; je lui dis que, s'il y a dans la maison un chirurgien, je consens que mon malade soit visité. Madame de Montesson m'indique M. Berthollet, son chirurgien ordinaire[1], et la visite a lieu. Le chirurgien dit d'abord qu'il aperçoit de la *pommade dans le nez;* un moment après, il en tire un peu d'ordure, qu'il dit être *un corps graisseux*. J'étais sur les épines d'une enquête aussi injurieuse, au point de ne pouvoir pas même rire de pitié de la décision de ce chirurgien. Je force mon malade à tout supporter; on lui fait ou-

1. C'est le même qui s'adonna ensuite à la chimie, où il devait laisser les grands et profonds travaux résumés dans sa *Statique chimique*.

vrir la bouche, et, enfin, à l'exception du corps graisseux, on ne découvre rien.

« A midi et demi enfin Victor annonce que le sang va sortir. Je le fais coucher par terre, on apporte une assiette, et après de légers efforts, le sang sort par la narine indiquée. J'entends dire autour de moi que ce sang était d'une singulière nature; que pour un abcès rendu, sa couleur était bien pure. *Le chirurgien appuie cette opinion*, et moi je réponds que je ne sais pas comment le sang devait être; que probablement il ne peut être autrement qu'il n'est, puisque c'est la nature seule qui s'en débarrasse.

« Après le saignement de nez, les crachats mêlés de sang arrivent en petite quantité, comme le malade l'avait annoncé, et la prédiction a enfin son plein effet. De midi et demi à une heure, tout était terminé.

« Il semblerait qu'après un tel fait, il n'y avait plus qu'à chercher la cause qui l'avait produit, et que sa réalité était bien constatée. Mais point du tout, je vois régner la même défiance; on met l'éloignement le plus grand à le questionner, enfin je demeure confondu de l'air embarrassé et peu satisfait de tous les témoins de cette scène. Peu à peu le salon se vide. Madame de Montesson, occupée d'un dessin ne dit pas un mot, jette à peine les yeux sur moi; on eût dit que je lui inspirais la pitié la plus grande. Je me disposais à me retirer avec toute la confusion apparente d'un joueur de gobelets maladroit qui a manqué ses tours, quand madame de Montesson me dit que Victor, qui était toujours dans l'état magnétique, lui avait demandé un entretien secret.

« Je me retire dans l'autre chambre, et je n'eusse jamais rien su de cette conversation, sans l'accident nouveau de Victor... »

Le marquis de Valence demanda aussi un entretien secret avec le somnambule. Celui-ci étant guéri, comme c'était l'intérêt principal de M. de Puységur, il ne s'inquiéta pas autrement de ses conversations, qui furent fort longues; mais il ne revit plus Victor de la journée, ni le lendemain, qui était un dimanche, ni le lundi dans la matinée : c'était précisément le jour où Victor devait partir. Le marquis, qui le faisait

chercher, apprit par ses autres domestiques qu'il n'avait pas reparu depuis la veille. Enfin, sur les quatre heures, Victor rentra à la maison, mais dans quel état! Le marquis le questionne, sans pouvoir en tirer rien, de satisfaisant. Le voyant souffrant, défait, tremblant de tous ses membres, il le remit en état de somnambulisme pour lui éclaircir les idées et lui faire dire la vérité. Alors Victor lui raconta ce qui s'était passé dans les deux entretiens secrets dont on a parlé. Ni Madame de Montesson, ni personne de chez elle, n'avait cru à la sincérité de ce qui était arrivé. On l'avait accusé de mensonge et de supercherie, de s'être fait saigner du nez exprès; on avait voulu lui faire ouvrir les yeux, en employant pour cela toutes sortes de moyens, sans avoir égard à ses protestations que, dans cet état, il ne pouvait mentir. Enfin les contrariétés et les tribulations qu'il avait souffertes dans cette inquisition à huis clos, étaient la cause de son mal actuel. Il s'était désolé toute la journée, ne s'achant d'où venaient ces nouvelles souffrances.

« Vous en êtes cause en partie, dit-il au marquis. Que ne me mettiez-vous dans la situation où je suis en sortant de chez Madame de Montesson; je vous aurais tout conté, et vous eussiez pu m'épargner les souffrances qu'il faut que j'endure? »

Il va sans dire que M. de Puységur le tira encore d'affaire. Mais il ne termine pas son histoire sans en donner l'affabulation pour la gouverne des magnétiseurs :

« Victor, *toujours en somnambulisme.* — C'est un hasard que les choses se passent ainsi; car, si je fusse parti le lundi, comme vous me l'aviez ordonné, mon mal m'eût pris en chemin, et je serais certainement mort ou devenu fou; *on eût dit*

que le magnétisme en était la cause, et cependant ce n'eût été que votre faute.

« LE MARQUIS. — C'est une instruction pour l'avenir; je ne ferai plus une pareille école.

« VICTOR. — Sans doute, mais il est malheureux pour moi d'être *votre sujet d'expérience*[1]. »

CHAPITRE XII

Les docteurs électriques. — Le docteur Pétetin, de Lyon, découvre la catalepsie artificielle provoquée par le magnétisme animal.

Le marquis de Puységur ne croyait point au magnétisme spécial de Mesmer. Il rapportait tout à ce qu'il nommait l'*électricité animale*. Seulement il consentait quelquefois à la nommer fluide *électro-magnétique humain*[2], pour essayer de l'accorder avec son *électricité animale*, nom donné quelquefois au fluide électrique par ceux qui l'appliquaient à la guérison de certaines maladies. Beaucoup de physiciens avaient essayé d'établir une théorie de ces deux fluides, et tout récemment, Cara et de Saussure avaient déterminé avec une grande précision leurs oppositions et leurs rapports[3]. Il était presque généralement reconnu que le fluide fourni par une machine électrique peut pénétrer dans le corps des animaux, le parcourir dans toutes ses parties, en exci-

1. *Mémoires pour servir à l'histoire et à l'établissement du magnétisme animal*, p. 199-211.

2. *Mémoire pour servir a l'histoire et à l'établissement du magnétisme animal*, 3e édition, 1820, *Introduction*, p. xviij.

3. *Journal de Paris*, année 1784.

ter les mouvements, provoquer des évacuations, et selon qu'il était employé avec plus ou moins d'à-propos et d'intensité, produire des effets bons ou mauvais.

En médecine, on accordait donc à l'électricité un rôle qui se rapprochait beaucoup de celui que les Mesmériens faisaient jouer à leur fluide magnétique. Les résultats que l'on obtenait de l'emploi du fluide électrique en médecine, n'étaient pas contestés par les savants des académies ; ils ne semblaient pas répugner plus aux lois de la physique de cette époque que ceux de l'aimant, alors poursuivis, et prônés partout, et que l'abbé Le Noble avait tout récemment mis en lumière, dans un ouvrage qui avait mérité l'approbation de la Faculté de médecine de Paris. La notion des fluides, que la physique de nos jours relègue au rang des vieilleries, brillait dans les écoles, au commencement de notre siècle. La science officielle admettait de plein saut l'existence générale des fluides, et ne se montrait hostile qu'au fluide magnétique animal. Il s'en suivit que beaucoup de physiciens timides, de médecins circonspects, qui n'avaient pas osé aller jusqu'au fluide proscrit, s'en étaient tenus à l'un des fluides approuvés, c'est-à-dire au fluide électrique.

A l'époque dont nous parlons, les praticiens qui s'adonnaient à l'emploi médical de l'électricité étaient très nombreux en France. On les appelait les *magnétiseurs électriques*, titre que l'ont peut leur conserver, non seulement parce qu'ils faisaient des cures au moyen de l'électricité, mais parce qu'ils employaient aussi des gestes et divers appareils d'application, et surtout parce que l'un deux, le plus célèbre, allait bientôt observer, dans sa pratique, une partie des merveilles du somnambulisme magnétique. Les *docteurs*

électriques formeront donc la troisième grande classe des magnétiseurs de la fin du XVIII^e^ siècle.

Le docteur Pétetin, président perpétuel de la *Société de médecine de Lyon*, et auteur de divers ouvrages sur l'électricité, le galvanisme et les *cas rares en médecine*, avait observé, dès l'année 1787, chez des femmes cataleptiques, certains phénomènes étranges, mais qu'il ne voulut pas attribuer au magnétisme, parce qu'il ne croyait pas, comme nous l'avons dit, au fluide de Mesmer. Petétin reconnaissait d'ailleurs que « l'imposition des mains, l'application du conducteur de fer sur l'estomac, l'usage du baquet et des arbres magnétisés, excitaient des mouvements convulsifs, le somnambulisme et tous les phénomènes qui l'accompagnent[1] ».

L'observation suivante fut la première où le docteur Pétetin crut constater que les fonctions des sens peuvent être transportées à l'estomac.

Il fut appelé un jour pour donner ses soins à une très jeune dame, d'un tempérament sanguin et d'une constitution robuste. Quand il arriva, la malade avait entièrement perdu l'usage de ses sens. Pouls insensible, respiration nulle, face décolorée, corps froid, épigastre météorisés. « La physionomie exprimait étonnement; le globe de l'œil, couvert par les paupières, exécutait un demi-mouvement de rotation d'un angle à l'autre. » On l'avait cru morte, mais sur ces dernières apparences Pétetin en jugea autrement. Elle revint peu à peu au sentiment. Le docteur ayant alors soulevé un de ses bras, le bras garda la position qu'il lui avait donnée, et il en fut ainsi des autres membres. C'était la catalepsie.

1. Pétetin, *Mémoires sur la catalepsie*, I^re^ partie, p. 56.

Bientôt la malade se mit à chanter, d'abord faiblement, puis un peu plus fort, une ariette d'une exécution difficile, et quelle modulait avec beaucoup de goût. Pendant une heure et demie que dura ce chant, elle était insensible au bruit, aux piqûres et à tous les efforts que ses parents employaient pour se faire entendre d'elle. Enfin elle s'arrêta, fort oppressée. Après une abondante expectoration de sang rouge et écumeux, accompagnée de convulsions et de délire, la malade, revenue à elle-même, dit qu'elle se trouvait soulagée.

Pétetin l'avait fait plonger dans un bain à la glace. Au bout de vingt-deux minutes, elle y éprouva un frisson; on se hâta de la retirer du bain et de la coucher. Dès qu'elle fut placée dans son lit, les convulsions reprirent et furent suivies d'un nouvel accès de catalepsie. Elle se remit alors à chanter, comme le matin, bien que, pour l'arrêter, on la plaçât dans les positions les plus pénibles.

Pétetin prit le parti de la renverser sur son oreiller; mais, dans le mouvement qu'il cherchait à lui imprimer, le fauteuil sur lequel il était assis s'étant dérobé sous lui, il tomba à moitié penché sur le lit en s'écriant :

« Il est bien malheureux que je ne puisse empêcher cette femme de chanter.

— *Eh! monsieur le docteur, ne vous fâchez pas, je ne chanterai plus,* » répondit-elle.

Cependant elle ne tarda pas à recommencer, reprenant son ariette au point où elle l'avait laissée, sans que les cris poussés à ses oreilles pussent l'interrompre.

Pétetin réfléchissant sur ce qu'il avait entendu *une fois*, c'est-à-dire pendant sa chute accidentelle contre le corps de la malade, eut l'idée de se replacer dans

la position où il s'était trouvé en ce moment par rapport à elle. Il souleva donc ses couvertures et, s'approchant de son estomac il s'écriait d'une voix assez forte : « Madame, chanterez-vous toujours? — *Ah! quel mal vous m'avez fait*, dit-elle, *je vous en conjure, parlez plus bas.* » Le docteur lui ayant demandé comment elle avait entendu, elle lui répondit : « *Comme tout le monde.* — Cependant je vous parle sur l'estomac. — *Est-il possible ?* » Alors elle le pria de lui faire des questions aux oreilles, mais elle ne répondit pas, quoique, pour donner plus d'intensité à sa voix il se servît d'un entonnoir. Revenant à l'estomac, il lui demanda si elle avait entendu : « *Non*, dit-elle, *je suis bien malheureuse!* »

Mais, quelque temps après, elle n'entendit plus même par l'estomac, et se mit à chanter comme auparavant. Pétetin alors s'avisa de placer un doigt sur l'épigastre de la malade, de réunir ceux de son autre main et de s'en servir comme d'un conducteur en parlant dessus. Aussitôt la malade interrompit ses chants, et le docteur lui ayant demandé pourquoi sa figure exprimait l'étonnement, elle lui répondit :

« Je chante pour me distraire d'un spectacle qui m'épouvante. *Je vois mon intérieur*, les formes bizarres des organes enveloppés d'un réseau lumineux. Ma figure doit exprimer ce que j'éprouve, l'étonnement et la crainte. Un médecin qui aurait un quart d'heure ma maladie serait heureux, sans doute, puisque la nature lui dévoilerait tous ces mystères, et s'il aimait son état, il ne demanderait pas comme moi une prompte guérison.

« Voyez votre cœur, lui dit Pétetin. »

Le voilà, dit la malade, il bat en deux temps, et des deux côtés à la fois. Quand la partie supérieure se resserre, l'inférieure s'enfle et se resserre bientôt après, le sang en sort tout lumineux et passe par deux gros vaisseaux qui sont peu éloignés l'un de l'autre[1]. »

Pétetin variant son expérience, au lieu de parler sur l'extrémité de ses propres doigts, se servit de ceux de la malade, et elle entendit très bien. Seulement, s'il éloignait d'une ligne le doigt qui était en contact avec l'épigastre, elle n'entendait plus. Répétées sur les orteils, ces deux expériences eurent les mêmes résultats.

Le docteur ne doutait donc plus de la translation du sens de l'ouïe à l'épigastre et au bout des doigts et des orteils. Il voulut voir s'il en serait de même du sens du goût.

Dans ce but, ayant renfermé dans du papier un morceau de pain au lait, il le plaça sur l'estomac de la malade, en ayant la précaution de le couvrir parfaitement de sa main. Cela ne fut pas plutôt fait qu'elle se mit à mâcher et dit : « *Oh ! que ce pain au lait est délicieux!*

« Pourquoi faites-vous ce mouvement de la bouche ?

« *Parce que je mange du pain au lait.*

« Où le savourez-vous ?

« *Belle question ! dans la bouche.* »

Lorsque Pétetin, voulant compléter l'expérience, plaça sous les doigts réunis de la malade des pâtisseries et divers autres mets solides, elle n'accusa aucune sensation ; mais quand il y apporta des liquides, tels que du vinaigre, du vin, du lait, du bouillon froid, elle les désigna les uns après les autres, quoique ses doigts ne fissent que les effleurer, et elle témoigna, sui-

1. *Electricité animale.*

vant leur nature, de la satisfaction ou du déplaisir.

Enfin, il ouvrit sa tabatière et l'approcha par degrés du bout des doigts de la cataleptique, qui secoua la tête sur son oreiller et dit avec humeur : « *Otez-moi ce tabac, il me fait le plus grand mal.* »

A une séance précédente, elle avait indiqué un accès pour le cinquième jour et en avait précisé l'heure. L'accès arriva au jour et à l'heure indiqués. Le docteur entra, et soulevant avec précaution les couvertures, il lui posa une carte sur l'épigastre. La physionomie de la malade changea aussitôt, et prit une expression d'étonnement, d'attention et de douleur : « *Quelle maladie ai-je donc? je vois la dame de pique.* » Le docteur retira aussitôt cette carte, et la montra à tous les spectateurs stupéfaits.

Une seconde carte, ayant été placée, avec les mêmes précautions : « *C'est*, dit-elle, *le dix de cœur.* » Enfin à une troisième : « *Salut au roi de trèfle.* » Pétetin parlant à la cataleptique sur le bout des doigts, lui demanda où elle avait vu ces cartes : « *Dans l'estomac*, répondit-elle. « Avez-vous distingué leur couleur? » *Certainement, elles étaient lumineuses, et m'ont paru plus grandes qu'elles ne le sont ordinairement; mais je vous prie de me donner un peu de relâche; cette manière-là me fatigue beaucoup.* »

Le mari de Madame*** n'y tint pas, il tira sa montre, et la lui posa sur l'estomac. Après quelques minutes d'attention, la cataleptique dit : *C'est la montre de mon mari; il est dix heures sept minutes.* » Cela était exact[1].

1. Pétetin, *Electricité animale;* Foissac, *Rapports et discussions* sur le magnétisme; Aubin Gauthier, *Histoire du somnambulisme magnétique.*

Un jour le docteur, en sortant, au lieu de prendre son manteau placé dans une pièce voisine, met celui d'une autre personne; la cataleptique s'en aperçoit et envoie après lui sa belle-sœur pour l'avertir de sa méprise. Un autre jour, voulant faire une expérience, il place une lettre sur sa poitrine et garde son manteau. Mais, à peine tombée en catalepsie, Madame''' lui dit : « *Eh! depuis quand, docteur, la mode est-elle venue de porter ses lettres sur sa poitrine?* » Petétin voulut nier, mais elle insista, déterminant la grandeur exacte de la lettre, et désignant avec l'index la place qu'elle occupait. Le docteur, retirant cette lettre, l'appliqua, fermée, sur les doigts de la cataleptique, qui lui dit alors : « *Si je n'étais pas discrète, je pourrais en révéler le contenu; mais pour vous prouver que je l'ai bien lue, il n'y a que deux lignes et demie très minutées*; » ce qui était vrai.

Un des assistants, ami de la famille, témoin pour la première fois de ces expériences, tire une bourse de sa poche, la met sur la poitrine du docteur après avoir croisé son manteau, et Petétin se retourne du côté de la malade : — « *Ne vous gênez pas, dit-elle vous avez sur la poitrine la bourse de M. B..., il y a tant de louis d'un côté, et tant d'argent blanc de l'autre*; » et à l'instant elle procéda à l'inventaire de toutes les poches en disant à sa belle-sœur « que ce qu'elle avait de plus précieux était une lettre. » C'était la vérité, et cette dame en fut d'autant plus surprise qu'elle venait de recevoir la lettre en question par le courrier du soir, et n'en avait encore parlé à personne[1].

1. *Loc. cit.*

Un matin que le docteur était venu faire sa visite plus tard qu'à l'ordinaire, il trouva la malade dans son accès et s'annonça en lui parlant sur le bout des doigts : « *Vous êtes paresseux ce matin, monsieur le docteur,* lui dit-elle. — Cela est vrai ; si vous en saviez la cause..... — *Je la vois : vous avez la migraine depuis quatre heures ; elle ne cessera qu'à six heures du soir. Vous avez raison de ne rien faire pour cette maladie, toutes les puissances humaines ne peuvent l'empêcher d'avoir son cours.* — Pourriez-vous me dire de quel côté est la douleur? — *Sur l'œil droit, la tempe et les dents ; je vous préviens qu'elle passera à l'œil gauche, que vous souffrirez beaucoup entre trois et quatre heures, et qu'à six heures vous aurez la tête parfaitement libre.* — Si vous voulez que je vous croie, il faut que vous me disiez ce que je tiens dans la main. — *Je vois à travers votre main une médaille antique*[1].

Si, comme Pétetin l'affirme, le pronostic sur sa migraine s'accomplit à la lettre, on sera d'autant plus étonné qu'il ne se soit pas avisé de tirer un autre parti de la lucidité de sa cataleptique. Quoiqu'il n'ignorât aucun des dons merveilleux du somnambulisme[1], il ne dit nulle part que, dans le cours de ses expériences, il ait demandé à Madame*** de se prescrire à elle-même un traitement.

Cependant elle dépérissait de jour en jour. Elle ne dormait guère plus de deux heures par nuit ; on ne pouvait la nourrir que d'eau de poulet, de lait de vache et de glace pilée ; elle rejetait tout autre aliment. Le docteur, prévenu de l'idée que l'excitation du cerveau

1. *Mémoire sur la catalepsie*, 1re partie p. 28.

et des nerfs avait pour cause l'accumulation d'une électricité surabondante, imagina de faire de très fortes aspirations au-devant du nez de la malade, pour soutirer cet excès d'électricité; mais ce moyen fut sans effet. Alors posant une main sur le front, et l'autre sur l'épigastre, il fit une nouvelle aspiration. Madame*** ouvrit les yeux, mais éteints et fixes. A une seconde aspiration ils reprirent leur éclat; en quelques instants, l'accès, qui devait durer deux heures, fut dissipé. Dans les visites suivantes, le docteur remplaça l'aspiration par l'expiration, et dans l'espace de huit jours, tous les accidents de cette maladie extraordinaire avaient disparu, grâce à ce moyen si simple « dont les effets, dit Pétetin, sont aussi évidents que la cause en est cachée. » Il ajoute qu'à mesure que la guérison avançait, les facultés de sa cataleptique acquirent une puissance nouvelle. « Non seulement elle prévoyait ce qui devait lui arriver, et pouvait disserter avec une grande justesse sur des points fort obscurs de métaphysique et de physiologie; mais formait-on une pensée sans la manifester par la parole, elle en était instruite aussitôt et exécutait ce qu'on avait l'intention de lui commander, comme si la détermination fût venue d'elle-même; quelquefois elle priait de suspendre l'ordre mental ou de le révoquer, lorsque ce qu'on lui prescrivait était au-dessus de ses forces ou qu'elle était fatiguée[1]. »

Pétetin fit sur une autre cataleptique, Madame de Saint-Paul, un grand nombre d'expériences, dont il voulut rendre témoins plusieurs de ses confrères et d'autres personnes éclairées, telles que MM. Eynard,

1. Foissac, *Rapports et discussions sur le magnétisme animal*, p. 309.

Colladon, de Genève, Domenjon, Dolomieu, le frère du naturaliste et Jacquier, administrateur des hôpitaux de Lyon.

Le plus incrédule de tous, Eynard, arriva un jour chez cette dame, et la trouva dans un de ses accès, seule avec une garde malade. Il portait sur lui plusieurs dessins qu'il avait faits par l'électricité. Il approcha de l'épigastre de la malade le portrait de Louis XIV, et lui demanda si elle le reconnaissait. Elle fit un mouvement de tête affirmatif. « Est-ce François I^er^? » Signe négatif. « Louis XV? » Même réponse. Après plusieurs autres noms, il prononça celui de Louis XIV ; elle répondit « oui. » Comme on avait assuré à M. Eynard que les cataleptiques savaient lire dans la pensée des personnes qui sont en rapport avec eux, il lui demanda encore, pour vérifier le fait, si elle connaissait l'auteur de ce dessin. Signe affirmatif. Il chercha à l'égarer en désignant plusieurs personnes, mais elle ne répondit « oui » que lorsqu'il se fut nommé lui-même. Il eut beau soutenir qu'il ne savait pas dessiner, la malade haussa les épaules ; plus il niait, plus elle manifestait son impatience par des gestes caractéristiques. Interrogée enfin avec quoi il avait fait ce portrait, elle lui montra de la main une machine électrique qui était auprès de son lit, et dont Petétin se servait pour elle.

Il serait trop long de rapporter ici toutes les autres expériences curieuses, dont les résultats frappèrent d'étonnement les médecins de Lyon amenés par Pétetin[1]. Mais voici une dernière observation trop sin-

1. Voyez Petétin, *Electricité animale*, p. 127. Foissac, *Rapports et discussions sur le magnétisme animal*, p. 310 à 312 et suiv.

gulière pour être laissée de côté. La demoiselle qui en fait le sujet avait été traitée par le célèbre Tissot, de Lausanne, qui a tracé son histoire dans *Le médecin du peuple.*

« A la suite d'une émeute populaire, cette demoiselle, alors âgée de 18 ans, tomba dans une violente attaque de nerfs, qui fut suivie de la perte de connaissance et d'un spasme tétanique général avec renversement du tronc en arrière. La glace pilée en frictions, l'eau glacée injectée par les narines, firent cesser chaque fois le tétanos. Petétin essaya de se faire entendre de la malade en lui parlant par l'estomac. A chaque question il s'opéra un changement dans sa figure; bientôt il s'échappa de sa bouche des sons inarticulés; enfin elle parla[1]. »

Le 29 mai 1790, jour où les Lyonnais insurgés par suite des excès de quelques partisans de la Révolution, chassèrent de la ville les autorités du gouvernement constitutionnel, la malade, dont la santé s'était améliorée jusque-là, tomba en convulsions, au premier coup de canon qui fut tiré. La catalepsie et le tétanos se déclarèrent de nouveau. Dans cet état, elle voit, de son lit, Pétetin signalant son courage au milieu des batteries, et le lendemain, elle le blâme de s'être exposé avec si peu de ménagement. La malade, s'abandonnant au désespoir, cherchait tous les moyens de se donner la mort. Quand elle ne trouvait pas sous ses mains des objets dont elle pût se servir pour se blesser, elle avalait les épingles qu'elle pouvait saisir. Il fallut la plus grande vigilance pour la garantir de ses propres fureurs.

Arriva bientôt la contre-partie des événements du 29 mai, Le siége de Lyon sembla porter le dernier coup à la malade. Un dernier accès de catalepsie se

1. Foissac, *Rapports et discussions*, etc., p. 312.

prolongea au delà du sixième jour. On la croyait déjà morte, on remarquait toutefois qu'à chaque volée de coups de canon, elle éprouvait une sorte de tressaillement. Pételin lui parla à l'épigastre, pour savoir si elle entendait; mais il ne put surprendre d'autre signe d'intelligence qu'une légère accélération dans la respiration, et quelques mouvements dans les muscles des sourcils et des lèvres.

Pételin eut recours à l'électricité.

« Le septième jour de l'accès, il fit porter chez Mademoiselle*** tout ce qui était nécessaire pour l'électriser. Il isola son lit; et, après un quart d'heure d'électrisation au bain, il mit un des pieds de la malade à découvert, et en tira une étincelle : à l'instant même elle ouvrit les yeux et reconnut tout le monde. L'électricité fit de tels prodiges que les forces et le moral de Mademoiselle*** se rétablirent de jour en jour. Pendant le cours de ses accès, dont elle annonçait avec exactitude l'invasion et la durée, elle prédit la sanglante journée du 29 septembre, la reddition de la ville le 7 octobre, l'entrée des troupes républicaines le 8, et les proscriptions sanglantes ordonnées par le comité de salut public[1]. »

Pételin faisait à l'imagination une part importante dans les effets produits par les magnétiseurs, mais il en attribuait un très grand nombre au fluide électrique, qui, partant du cerveau, se dirigeait, par les rameaux des nerfs vagues, vers l'estomac, et y exerçait son action. Le physiologiste Éberhard Gmélin avait la même opinion et presque le même système. Comme Pételin, il ne voyait dans le magnétisme animal qu'une variété du fluide électrique.

Ainsi, au moment où la révolution éclata en France, elle y trouva tous les esprits disputant plus que jamais

1. *Loc. cit.*

sur la nouveauté qu'un médecin étranger y avait introduite dix ans auparavant. A Lyon, les trois écoles magnétiques étaient représentées avec splendeur : celle du magnétisme animal proprement dit, par les docteurs Orelut et Bonnefoy ; celle du spiritualisme, par le chevalier de Barbarin ; et celle de l'électricité animale, par le docteur Pétetin.

Il ne fallut rien moinsque le canon révolutionnaire pour imposer silence, dans cette ville, aux discussions magnétiques. Mais alors, tout ce bruit tomba, à Lyon comme ailleurs, non par l'oubli du magnétisme, mais par la dispersion forcée de ses partisans.

La question du magnétisme était en ce moment arrivée à un état de grande complication. Ni les médecins ni le public n'étaient en mesure d'en débrouiller les difficultés.

CHAPITRE XIII

Le magnétisme animal stationnaire pendant la Révolution et sous l'Empire. — Ses progrès en France à l'époque de la Restauration. — Ses succès dans les autres parties de l'Europe. — Le marquis de Puységur. — Le P. Hervier. — L'abbé Faria. — Deleuze et son *Histoire critique*. — Le magnétisme reconnu et professé dans plusieurs universités étrangères. — Expériences de Georget, de Foissac, de Dupotet, à l'Hôtel-Dieu de Paris. — L'Académie de médecine entreprend l'examen public du magnétisme animal. — Rapport de Husson. — Conclusions de ce rapport.

Une fois en possession du somnambulisme artificiel, qui lui avait apporté un élément tout nouveau d'études, il semble que le magnétisme animal aurait dû mar-

cher rapidement dans la voie du progrès. On constate pourtant un très long repos, à cette période de son histoire, c'est-à-dire depuis la révolution de 1789 jusqu'aux premières années de la Restauration. Dans son ouvrage *Du magnétisme animal en France*, Alex. Bertrand, après avoir remarqué cette longue lacune, l'explique en disant que « l'importance des événements ne laissait pas aux esprits le calme nécessaire pour s'occuper sérieusement d'observations scientifiques[1]. » C'est prendre singulièrement le change. L'attrait du merveilleux, le goût du surnaturel et des sciences occultes se manifestent surtout, chez les peuples, à leurs périodes d'alanguissement et d'ennui. Il faut à une nation beaucoup de loisirs, un désœuvrement profond, une absence complète de toute grande préoccupation publique, pour s'abandonner à l'amusement stérile du merveilleux. Les baquets mesmériens et les étranges voluptés de la crise magnétique, convenaient bien à cette société fatiguée, désœuvrée, voulant des distractions à tout prix, à ces grands seigneurs blasés, à ces vaporeuses marquises de la fin du XVIII^e^ siècle. Mais tout changea à partir de 1789. Au milieu des enivrements sublimes, des longs orages et des égarements funestes de notre première révolution, pendant l'immortelle épopée de notre premier empire, il n'y eut plus de place pour les prodiges des magnétiseurs ni de leur somnambules. Toutefois, remarquons-le bien, le flambeau des sciences positives, loin de s'éteindre, brilla, à cette grande époque, d'un éclat plus radieux, plus vivifiant que jamais. Seul, l'autel des sciences occultes demeurait dans l'ombre et s'éteignait dans l'abandon. C'est, nous

1. Page 236.

le répétons, que le goût du surnaturel ne s'éveille chez les peuples que dans leurs périodes d'inaction, tandis que les progrès des sciences puisent dans les grands mouvements de l'exaltation nationale une impulsion nouvelle et plus active encore.

Voilà l'explication, vainement cherchée par Alex. Bertrand, du long abandon dans lequel le magnétisme animal fut laissé, en France, pendant la Révolution et sous le premier empire.

Ce ne fut qu'à la fin de cette grande période de notre histoire, à l'époque du rétablissement général de la paix en Europe, que le magnétisme animal retrouva parmi nous ses acolytes et ses dévots. On a dit que le magnétisme fut rapporté en France par les émigrés, et cette remarque a sa justesse. Dans ces fourgons des armées étrangères qui nous ramenaient Louis XVIII et sa vieille cour, il y avait peut-être, caché au fond de quelque obscur caisson, le baquet vermoulu de Mesmer. Fort peu connu du peuple, car il coûtait trop cher, le mesmérisme avait été, au siècle dernier, l'apanage du monde élégant. Les émigrés, qui rentraient en France sans avoir rien oublié, n'auraient pas été peut-être bien éloignés de demander à Paris les baquets de l'hôtel Bullion, et de recommencer l'innocente guerre des Mesmériens et des Desloniens.

Le reproche adressé à la Restauration, de nous avoir ramené à la fois le magnétisme et les jésuites, servit de thème au libéralisme des journaux de cette époque. Un critique assez oublié aujourd'hui, quoique peut-être à tort, Hoffmann, exerça, dans le *Journal des Débats*, sa verve sur cette matière. Citons seulement, comme spécimen, ces quelques lignes du critique :

« Quand on a vu reparaître, disait Hoffmann, une légion de tartufes, on devait bien imaginer que tous les enchanteurs, les nécromans et les baladins mystiques viendraient prendre leur place à la curée de la sottise. Si une odieuse corporation, condamnée par tous les rois chrétiens, par les cours de justice et par le saint-Père, se remontre avec audace et signale déjà son retour en dépouillant les familles, faut-il s'étonner de voir accueillir une autre société, qui du moins n'a été condamnée que par le bon sens? (Condamnation éternelle, et qui ne pourra s'effacer! c'est nous qui disons cela.) Oh! certes les endormeurs magnétiques sont infiniment préférables aux endormeurs de Montrouge. Les premiers n'escroquent pas des testaments, ils ne menacent ni la vie, ni l'indépendance des rois, et ils bornent leur ambition à serrer les pouces, à palper les épaules, les bras, les genoux et l'épigastre des jolies femmes. Ces derniers mots sont officiels. »

Quoi qu'il en soit de ces remarques du libéralime de 1815 il est certain que dès les premiers mois de cette année, on voit déjà Paris reporter son attention sur le magnétisme animal, depuis si longtemps délaissé. A cette époque, beaucoup de magnétiseurs du dernier siècle existaient encore. Plusieurs se recherchèrent, et s'étant réunis à Paris, y formèrent une société nouvelle, sous la présidence du marquis de Puységur.

La vie de ce digne potentat de la secte, pendant les terribles crises politiques que la France avait traversées, offre une période qui mérite d'être racontée.

Le marquis de Puységur, qui d'abord avait embrassé avec une ardeur généreuse les principes de la révolution française, recula bientôt devant les excès auxquels elle aboutit vers la fin de 1792. S'étant démis de son grade dans l'armée, il se retira dans sa terre de Buzancy; et résolu de ne prendre aucune part aux luttes des partis, il avait le droit d'y espérer une vie tranquille. L'émigration de ses deux frères vint trom-

per ce calcul. Accusé de correspondre avec eux, il fut arrêté et renfermé dans les prisons de Soissons, où on le retint pendant deux ans, avec sa femme et ses enfants. Rendu à la liberté, il continua à se tenir éloigné de la scène politique, ne craignant pas cependant de se compromettre par sa fidélité envers ses amis, auxquels sa maison servit plus d'une fois d'asile.

Le marquis de Puységur ne montra plus d'autre ambition que celle de reprendre les paisibles travaux de son apostolat magnétique. Sa femme l'aidait, avec un zèle pieux, dans les soins qu'il rendait aux malades. Il ne se bornait pas à la pratique du magnétisme. Persuadé que le plus grand bien à faire à la cause de ce système, serait de convaincre les savants et les lettrés de la réalité de l'agent magnétique, il publia, dans ce but, plusieurs ouvrages, et fit réimprimer ses premiers mémoires, qui n'avaient été tirés, en 1785, que pour le petit nombre de personnes connues pour s'occuper sérieusement du magnétisme animal. En même temps, il donnait des bulletins de ses principales cures. Celle qu'il opéra, en 1812, sur un jeune garçon nommé Hibert, dont le somnambulisme déréglé avait, pendant quelques jours, présenté le caractère de la folie, est une des plus curieuses et des plus instructives.

C'est dans ces occupations que M. de Puységur vécut sous le Consulat et l'Empire. L'année 1814 arriva. A cette époque de nos désastres, le pays qu'il habitait fut un des plus cruellement éprouvés par le fléau de l'invasion étrangère. Le marquis se préparait à quitter Buzancy, pour se soustraire aux fureurs des Cosaques, lorsqu'une de ses vieilles somnambules, *la Maréchale*, qu'il consultait depuis 1784, le détourna de son projet,

l'assurant que ni lui ni sa famille n'auraient à souffrir aucune violence. Il resta donc.

La vérité est que son nom, connu dans toute l'Europe, lui valut la protection du général Czernichef, qui le fit épargner autant qu'il était possible. M. de Puységur voulut lui en témoigner sa reconnaissance, et courut, à cette occasion le plus grand danger.

« Quand l'armée ennemie, dit M. Foissac, continua sa marche sur Paris, M. de Puységur crut devoir remercier M. de Czernichef de ses bons offices par un billet obligeant, auquel il joignit un panier de vins. Le porteur tomba entre les mains des postes français. Le nom de celui à qui il était adressé excita la défiance; on l'envoya au quartier général; et l'empereur, voyant ce billet signé *marquis* de Puységur, crut que ce dernier était de connivence avec l'homme qui était parvenu à surprendre ses plans de campagne, et donna l'ordre de le faire arrêter et fusiller sur-le-champ. Heureusement cet ordre n'eut point de suite, le message étant tombé au pouvoir des ennemis[1]. »

Le même écrivain raconte ainsi la mort de cet excellent homme, arrivée en 1825 :

« Cette même année, malgré son âge et quelques infirmités, il voulut assister au sacre de Charles X, et suivant le privilége de sa famille, pendant que le roi était à Reims, camper dans le parc, sur les bords de la Vesle. L'humidité de ce lieu lui donna la fièvre: le surlendemain du sacre, il tomba malade à Soissons; une vive inflammation se déclara au cerveau, et il demeura vingt-quatre heures sans connaissance; bientôt le mal se porta aux intestins et il survint un abcès gangréneux aux organes du bas-ventre. Les secours réunis de la médecine et du magnétisme adoucirent ses souffrances et prolongèrent ses jours. Au bout de six semaines, il témoigna le désir de retourner à Buzancy; mais, comme il était trop faible pour supporter

1. Foissac, *Rapport et discussions sur le magnétisme animal.*

la voiture, madame de Puységur fit demander quelques hommes de bonne volonté pour le transporter : tout le village, hommes et femmes, vinrent le chercher, chacun se disputant l'honneur de rendre ce service à celui qui avait été si longtemps l'appui, le bienfaiteur, le père de tous les malheureux. Il rendit le dernier soupir le 1er août 1825, à l'âge de soixante-quatorze ans. »

Les deux frères du marquis de Puységur étaient morts quelques années auparavant, se faisant oublier à dessein dans leur retraite, pour se livrer plus entièrement aux devoirs d'une vocation qui était devenue commune à tous les membres de cette famille.

Le P. Hervier, cette terrible puissance du magnétisme, qui le cédait à peine à Mesmer dans son action sur les malades et les sujets, prolongea également sa vie jusqu'aux premières années de la Restauration.

« La duchesse d'A..., dit André Delrieu, avait recueilli ce moine dans le parc de son château, en Brie; il avait persuadé à la duchesse que sa vie dépendait des arbres de son parc, qu'il *préparait* continuellement, et avec lesquels il était toujours en rapport. Cette dame croyait le P. Hervier nécessaire à son existence; elle le regardait comme le magnétisme providentiel de sa haute futaie, et, à ce titre, jugeait le parc trop heureux de posséder toujours dans son ermitage un si vénérable thaumaturge. »

A peine mort, le P. Hervier avait déjà un successeur encore plus puissant que lui peut-être. C'était un autre prêtre, l'abbé Faria [1].

Ce qu'il y a de bizarre dans ce nouvel apôtre, c'est que, tout en magnétisant à outrance, il fait schisme avec tous ses confrères. L'abbé Faria méprise orgueilleusement les méthodes et procédés de ses prédeces-

1. C'est cet abbé Faria qu'Alexandre Dumas a pris pour personnage principal dans les premiers volumes de son roman de *Monte-Christo*.

seurs, quels qu'ils soient. Il n'a qu'une insultante pitié pour tous les fluidistes, pauvres hères qui ont besoin d'un agent, magnétisme, électricité, calorique, fluide nerveux, etc., pour manifester leur puissance sur l'homme. Il ne veut pas même de la volonté du magnétiseur, ce puissant moteur dans lequel les Puységuristes voient l'*alpha* et l'*oméga* de tout leur art. La volonté qu'il exige, c'est celle du sujet. « Ce qu'il y a de positif, dit l'abbé Faria, c'est qu'il est démontré par l'expérience qu'on endort les *éphialtes* et somnambules avec la volonté du magnétiseur, sans sa volonté, et même avec une volonté contraire. »

Point de procédés, point de fluides, point de volonté; mais alors par qu'elle puissance l'abbé Faria exerce-t-il donc son action? Ce n'est point par l'âme, car il ne veut pas plus être spiritualiste qu'il n'ose s'avouer fluidiste. Il trouve la cause du somnambulisme, ou, comme il l'appelle, du *sommeil lucide*, ainsi que de tous les phénomènes magnétiques, dans l'individu qui les éprouve, et jamais ailleurs.

Qu'il eût tort ou raison, l'abbé Faria était si foudroyant pour les somnambules, qu'ils l'avaient appelé l'*ennemi de leur repos*. Il se vante d'avoir fait tomber cinq mille personnes dans cet état, et pour certains sujets son nom seul a suffi.

En voulant se distinguer de ceux qu'il appelait des charlatans, l'abbé Faria n'a réussi qu'à se faire à lui-même la réputation méritée du plus grand charlatan de cette catégorie. Ses séances magnétiques étaient des représentations payées. Sa pratique était de faire placer dans un fauteuil la personne qui voulait se soumettre à son action, et de l'engager à fermer les yeux en se recueillant. Puis, tout à coup, d'une voix forte et

impérative, il s'écriait : « *Dormez!* » Presque toujours l'ordre était obéi.

L'abbé Faria, qui avait longtemps habité les Indes, était un homme grand, sec, noir, et parlant fort mal le français, ce qui n'empêchait pas ses cours payants d'être fort suivis. Comme Mesmer, il tirait tous ses effets de ses doigts. Par l'imposition de ses mains il faisait passer dans l'esprit de ses sectateurs toutes les impressions qu'il désirait. Des verres d'eau sur lesquels il étendait ses doigts, devenaient de délicieux breuvages, du vin de Champagne, du vin de Chypre ou de Tokai. Il eût changé en nectar les eaux de la Seine. La foi du sujet suffisait à ces miracles renouvelés des noces de Cana, et qu'un nouvel apôtre, M. Philips, devait, trente ans plus tard, essayer de renouveler à son tour.

Paris s'occupa quelque temps des cours de l'abbé Faria et de ses prestiges; mais les épigrammes et les plaisanteries des journaux coupèrent court à ces merveilles d'un autre âge.

Quand les quolibets de la critique parisienne eurent enlevé son auréole à ce thaumaturge attardé, l'abbé Faria se trouva heureux d'aller cacher sa défaite dans un pensionnat de demoiselles, de leur servir d'aumônier et de leur dire la messe. Ces doigts incomparables qui avaient opéré tant de merveilles, et qui, s'il faut en croire ce personnage, auraient suffi à faire tomber à la renverse, malgré la distance, l'empereur de la Chine, ne furent consacrés qu'à donner des bénédictions à de jeunes écolières.

Le marquis de Puységur avait, de son vivant, trouvé un digne successeur qui, par l'âge, aurait pu être son émule dès le commencement de la propagande

magnétique, mais qui, n'ayant pu recevoir directement l'initiation de Mesmer, ne s'était montré que beaucoup plus tard sur la scène. Nous voulons parler du savant naturaliste, J. P. Deleuze, bibliothécaire au Jardin des plantes, que ses sages écrits, sur un sujet si controversé et en apparence si usé, ont fait surnommer l'*Hippocrate du magnétisme animal*.

Le plus important de ses ouvrages, résultat de vingt-cinq ans d'observations, de recherches, de méditations et de pratique, l'*Histoire critique du magnétisme animal*, qui parut en 1813, produisit une impression sérieuse. On avait fait passer Mesmer pour un charlatan; on avait plaint l'honnête marquis de Puységur de s'être laissé jouer pendant quarante ans, par des somnambules, trop bien réconfortés et soignés dans son château ; on ne pouvait pas se débarrasser à si bon marché d'un savant modeste, connu par sa prudence et ses talents littéraires, et recommandable par les diverses fonctions qu'il rem-plissait au Jardin des plantes.

Nous venons de parler de sa prudence : elle fut si grande que plus d'un adepte du magnétisme lui en faisait un crime. Deleuze, en effet, cherchait à ne blesser aucun système régnant, à ménager autant que possible les préjugés académiques; et dans ce but, il débarrassait la question magnétique de beaucoup de merveilles, auxquelles, néanmoins, il croyait pour sa part, et il s'efforçait de concilier les autres avec les principes de la science établie.

« Lorsque je publiai, dit-il, la première édition de mon *Histoire critique du magnétisme animal*, en 1813, je me suis imposé une grande réserve sur toutes les questions délicates et problématiques, me contentant d'exposer les faits, que tout le monde peut vérifier, et les principes absolument nécessaires

pour se diriger dans l'application du magnétisme. Je voulais me concilier les naturalistes et les physiciens, en montrant la concordance des phénomènes que j'annonçais, et des lois qui les régissent, avec les phénomènes et les lois dont ils reconnaissent la vérité. *Cette réserve ne m'a pas beaucoup servi.* La plupart des hommes versés dans la physique et la physiologie, ont fait peu d'attention aux preuves que j'avais rassemblées, et *ils ont été aussi éloignés d'examiner une modification particulière dans l'ordre des choses qu'ils admettent, qu'ils l'auraient été d'adopter un système subversif de leurs doctrines.* Je serais moins timide aujourd'hui[1]. »

Par sa réserve Deleuze à servi plus qu'il ne le croyait la cause du magnétisme, mais il n'a pas assez vécu pour avoir la satisfaction de s'en convaincre.

Les mêmes errements de prudence ont été suivis par l'auteur du *Magnétisme éclairé*, M. Cuvillier d'Hénin, secrétaire de la nouvelle société que le marquis de Puységur avait fondée et présidée à Paris après 1815.

Ainsi, à l'époque où nous sommes parvenu, le magnétisme animal, tout en grandissant par les phénomènes, se simplifiait, se purifiait, chaque jour. On avait laissé de côté toutes les théories fausses ou hypothétiques, et on déclarait ne pas tenir essentiellement à celles qu'on leur substituait. Les baquets et tout ce qui sentait le charlatanisme transcendant de Mesmer, avaient disparu, même dans les provinces. Plus de traitements publics, partant plus de crises provoquées, par l'imitation; plus d'aides vigoureux, ou de moines au fluide luxuriant, appliqués à magnétiser des femmes jeunes, nerveuses et jolies. Les femmes, instruites à

1. *Mémoire sur la faculté de prévision*, ouvrage posthume de Deleuze, publié en 1834, avec des notes de M. Mialle.

se magnétiser entre elles, déclaraient s'en trouver assez bien ; et ainsi tombait l'imputation d'immoralité, le plus foudroyant, et en même temps le plus surnois des anathèmes du rapport secret de Bailly.

A tant de sacrifices, tous les magnétiseurs n'avaient pas voulu joindre celui du fluide. Cependant que de concessions faites sur ce point capital ! La plupart tenaient pour le fluide universel de Mesmer, mais ils n'étaient plus exclusifs. A ceux qui ne pouvaient s'accommoder du fluide de Mesmer, ils permettaient d'en prendre un autre, soit l'électricité animale de Petétin, soit la chaleur animale de Laurent Jussieu, soit un autre fluide quelconque, électro-magnétique, électro-nerveux, nerveux, humain, etc., pourvu qu'il y eût fluide, car c'était par là que la grande école des magnétiseurs physiciens voulait rester séparée des *spiritualistes*. Ces *spiritualistes* ou *mystiques* étaient les seuls hérétiques, comme l'abbé Faria était le seul athée dans la grande famille des magnétisants.

Puisque nous parlons des *spiritualistes*, disons, en passant, qu'après la Restauration, ils se retrouvèrent en France, comme toutes les autres sectes magnétiques, et comme elles, un peu transformés. Il semble, par exemple, que la société, qui s'établit alors à Paris, sous la présidence de la duchesse de Bourbon, empruntait son mysticisme aux Swedenborgistes, qui, dès l'apparition du magnétisme en France, avaient établi à Stockholm une société qui devint promptement célèbre.

Bientôt les *spiritualistes* apparurent dans le Dauphiné, à Lyon et dans plusieurs villes du midi de la France. On a peu de renseignements sur leur pratique, mais nous pouvons nous en faire une idée par un fragment de procès-verbal adressé par le directeur de la

société d'Avignon au marquis de Mirville, qui fut plus tard le chef ou l'organe le plus important des *spiritualistes* en France. On trouve ce procès-verbal dans l'ouvrage de M. de Mirville sur les *Esprits et leurs manifestations fluidiques*[1].

Nous rapporterons une partie de cette pièce curieuse.

« Le directeur fait à haute voix, les sociétaires étant réunis tous à genoux, la prière suivante et générale :

« Dieu Tout-Puissant, Dieu bon, qui remplissez et gouvernez l'immensité des mondes que vous avez créés, que votre saint nom soit loué, que votre volonté soit faite. Que tout ce qui reçut votre souffle immortel respecte et suive votre sainte loi; conservez-moi la santé de l'esprit, afin que je ne cesse de vous glorifier, et celle du corps pour travailler, secourir les miens, aider mon prochain, et servir ma patrie. Je suis homme et faible, donnez-moi la force d'éviter le mal; si je succombe, donnez-moi le repentir, ne punissez point à cause de moi mes ennemis auxquels je pardonne, etc., etc.

« On récite ensuite le *Veni Creator* et le psaume LVII; *exsurgat Deuset dissipentur inimici ejus* etc., afin d'éloigner l'adversaire. »

» Jusqu'ici, tout paraît irréprochable; c'est le droit de réunion catholique opérée dans toute sa plénitude et toute sa pureté.

» Mais c'est maintenant que la scène va se modifier un peu, et que l'on va faire entrer une sorte de manœuvre mesmérien, armé d'un tube en verre destiné à déverser le fluide magnétique sur la personne que l'on veut endormir. Avant de souffler dans son tube, le magnétisme *gagé* doit répéter à part la prière suivante :

» Anges de lumière, Vierge céleste, esprits immortels, ministres des volontés de mon Dieu, venez à moi, je vous implore; secourez-moi; gardez mon inexpérience, et préservez-moi des pièges tendus par le méchant sur la route ténébreuse. Et toi, que le ciel a commis plus spécialement à ma garde, ange tutélaire, mon ami, mon guide fidèle, conduis-moi et soutiens-moi dans ce pénible voyage à travers les déserts, etc.

1. 3e édition, pages 311 et suiv.

« Alors le magnétisme dirige son action sur les personnes qu'il faut magnétiser; mais à son tour celui-ci fait la prière suivante :

» O toi, par qui tout a été fait, et par qui tout sera détruit pour retourner à la source première, principe émané du sein de l'Éternel, ami de l'univers, divine lumière, c'est toi, (la lumière) *que j'invoque à mon aide :* oui, viens, *fluide* créateur, viens pénétrer mes sens amortis... Et vous, augustes messagers du Très-Haut! anges de lumière, esprits célestes! vous tous, ministres des volontés de mon Dieu! venez à moi, j'implore votre assistance ; hâtez-vous, venez m'éclairer et me guider, porter à Dieu ma prière ; il connaît mes désirs ; je veux soulager mes frères, les fortifier, les maintenir ou les rendre justes devant lui. Augustes messagers du Très-Haut, je vous implore... Et vous, fils unique, égal au Père, qui régnez avec le Saint-Esprit, en l'unité d'un seul Dieu dans tous les siècles. *Amen.*

» Ensuite prière de la somnambule ou du voyant, lorsqu'il voit la lumière; après quoi l'on attend qu'il parle, et la séance commence. Si c'est pour cas de maladie, le malade *prend rapport* etc. Si la séance n'a d'autre but que de corroborer la foi et l'instruction des fidèles, on écoute les avis salutaires qu'il plaît à Dieu de donner par la médiation des messagers de sa volonté... »

Les *spiritualistes* d'Avignon étaient beaucoup moins purs que les élèves du chevalier de Barbarin. A l'âme, les *spiritualistes* d'Avignon avaient substitué, comme agent, la lumière spiritualisée, appelée par leurs prières, il est vrai, et mobilisée par des anges.

Le président de la *société spiritualiste* d'Avignon choisit un jour, pour remplir les fonctions de secrétaire, un médecin distingué du voisinage, homme éclairé, membre de plusieurs sociétés savantes, honorable sous tous les rapports, mais malheureusement imbu (c'est lui qui nous l'apprend) des doctrines du matérialisme le plus complet. Le médecin hésite et accepte par curiosité. Il se présente au secrétariat, le

sourire sur les lèvres, le mépris au fond du cœur, et rougissant probablement, à part lui, de se trouver en si pauvre et si folle compagnie. Néanmoins, il promet d'examiner et d'enregistrer fidèlement tout ce qui va se passer sous ses yeux. Une première séance l'étonne, une seconde le confond, une troisième le bouleverse, et voilà que sa complaisance d'un moment va décider de toute sa vie ; voilà qu'une suite de faits évidents le convertissent, et *le font passer en peu de temps et successivement du mépris Voltairien à la foi Mesmérienne, de la foi Mesmérienne à la foi catholique*, et *de la foi catholique au spiritualisme illuminé*, qui, pendant vingt ans, le rend le partisan dévoué de cette doctrine.

Pendant que le magnétisme prenait de l'importance en France, par suite des sages concessions faites par ses partisans, il recevait, à l'étranger, plus d'un encouragement parti de haut, et se voyait officiellement installé dans quelques chaires de l'enseignement public.

En Russie, dès l'année 1815, l'empereur Alexandre, alors endoctriné par madame de Krüdner, avait nommé une commission pour examiner le magnétisme. Cette commission déclara, dans son rapport, que le magnétisme est un agent très important, mais qui, en raison même de son importance, ne doit être mis en œuvre que par des médecins instruits.

L'empereur rendit sur cette matière un ukase, dans le sens du vœu des commissaires.

En 1817, le roi de Danemark publie une ordonnance confirmative d'un décret du *Collège de santé* qui ad-

met le magnétisme dans la pratique médicale, avec les mêmes conditions et réserves qu'en Russie.

Pendant cette même année, le roi de Suède établit, par un règlement, que les candidats au grade de docteur en médecine, à Stockholm, auront à soutenir des thèses sur le magnétisme.

C'est encore dans cette année 1817, que le roi de Prusse signe l'ordonnance du 7 février, par laquelle les médecins reçus sont seuls autorisés à pratiquer le magnétisme.

Enfin, en 1818, l'Académie des sciences de Berlin, celle qui s'était bornée à répondre à Mesmer qu'il était dans l'erreur, proposait un prix de 3300 francs pour le meilleur mémoire sur le magnétisme animal.

En France, le gouvernement s'abstenait sur cette question. Les académies se remparaient du Rapport de Bailly, ce qui n'empêchait pas le magnétisme de grandir et de trouver quelques défenseurs parmi les plus illustres savants. Laplace, Cuvier, Arago, qui avaient observé les faits par eux-mêmes, ne pouvaient se décider à ne voir que le néant dans des assertions qui réunissaient tant de témoignages honorables, venus de toutes les parties de l'Europe. Ils avaient déclaré qu'il n'était guère possible de ne pas reconnaître une puissance autre que l'imagination dans les effets produits à distance par les magnétiseurs. Ceux mêmes qui, par engagement ou de parti pris, se croyaient obligés de combattre le magnétisme, en parlaient de telle façon qu'on pouvait se demander s'ils n'avaient point voulu lui venir en aide en fournissant aux magnétiseurs des arguments et des aperçus nouveaux.

C'est ce qu'on a pu soupçonner de Virey, à l'occasion d'un long et très remarquable article qu'il publia

en 1818, sur le *magnétisme*, dans le *Dictionnaire des sciences médicales*. En effet, huit ans après, on trouve Virey au nombre des membres de l'Académie de médecine qui opinent pour un nouvel examen du magnétisme animal.

Les écrits et les cours publics sur le magnétisme se multipliaient. Un jeune docteur plein d'enthousiasme, Alexandre Bertrand, ancien élève de l'école polytechnique, avait ouvert, dès le début de sa carrière médicale, un cours sur le magnétisme, qui eut un grand retentissement. Les écrits qu'il publiait dans le même esprit, concouraient au même but[1]. Un autre jeune médecin, Georget, plaidait également la cause de cette doctrine, et l'examinait sérieusement dans sa *Physiologie du système nerveux*.

Mais l'importance du magnétisme animal se manifestait encore plus par les faits et les observations que par les écrits et même par les cours publics. Les expériences faites en 1820, à l'Hôtel-Dieu, par Dupotet, et les années suivantes, dans divers hôpitaux de Paris, par Robouam, Georget, Foissac, etc., expériences auxquelles assistaient un grand nombre de médecins, avaient eu des résultats à faire tomber à la renverse les plus robustes adversaires du magnétisme.

« Êtes-vous convaincu? dit un jour Dupotet à Récamier, après une de ces expériences.

— Non, répondit Récamier, mais je suis ébranlé. » Les anciennes convictions de l'Académie de médecine devraient être ébranlées de même.

Le 11 octobre 1825, une lettre adressée par le

1. M. J. Bertrand l'un des deux secrétaires perpétuel de l'académie des sciences de Paris, est le fils d'Alexandre Bertrand.

docteur Foissac à l'Académie de médecine de Pairs, vint proposer à ce corps savant de soumettre à un examen sérieux le magnétisme animal. « Mes somnambules, disait le docteur Foissac dans sa lettre, ne s'écartent jamais des principes avoués de la saine médecine; je vais plus loin, leurs inspirations tiennent du génie d'Hippocrate.

« Une commission fut nommée pour faire un rapport sur la question de savoir s'il convenait que l'Académie s'occupât du magnétisme animal. Le 13 décembre suivant, la commission, par l'organe de son rapporteur, Husson, médecin de l'Hôtel-Dieu, se prononça pour l'affirmative.

Husson faisait remarquer que, quand même le magnétisme serait resté stationnaire depuis 1784, on n'aurait pas le droit de le regarder comme ayant été définitivement jugé par le rapport de Bailly et celui de la *Société royale de médecine*, car on peut toujours faire appel d'un jugement à un tribunal nouveau. Puisque, autrefois, des corps savants ont déclaré impossible le fait de la circulation du sang, puisque l'inoculation de la vaccine a été considérée comme une pratique criminelle, l'émétique interdit par le parlement, à la sollicitation de la Faculté de Paris, les antiques perruques proclamées infiniment plus salubres que la chevelure naturelle, etc., il doit être permis, disait Husson, de chercher à reviser, après un certain temps, les jugements des corporations académiques. Mais le magnétisme, ajoutait-il, est bien loin d'être resté stationnaire depuis le rapport de Bailly. Après l'année 1784, un fait tout nouveau et dont les commissaires de l'Académie des sciences n'ont pu tenir compte, a surgi : c'est le somnambulisme magnétique.

De nos jours, le magnétisme commence à être pris au sérieux par les médecins qui l'ont repoussé si longtemps. A Berlin, une clinique magnétique est établie, avec l'autorisation du gouvernement; à Francfort, à Stockholm, le magnétisme a pris domicile dans la médecine; pourquoi resterait-on, en France, en arrière des peuples du Nord pour l'étude d'un fait physiologique nouveau ?

La commission nommée par l'Académie de médecine, pour examiner s'il y avait lieu, ou non, de procéder à l'examen du magnétisme animal, formulait en ces termes sa conclusion :

» La commission pense :

» 1° Que le jugement porté en 1784 par les commissaires chargés par le roi d'examiner le magnétisme animal ne doit en aucune manière vous dispenser de l'examiner de nouveau, parce que, dans les sciences, un jugement quelconque n'est point une chose absolue, irrévocable;

» 2° Parce que les expériences d'après lesquelles ce jugement a été porté paraissent avoir été faites sans ensemble, sans le concours simultané et nécessaire de tous les commissaires, et avec les dispositions morales qui devaient, d'après les principes du fait qu'ils étaient chargés d'examiner, les faire complètement échouer;

» 3° Que le magnétisme ainsi jugé en 1784 diffère entièrement par la théorie, les préc&dés et les résultats, de celui que des observateurs exacts, probes, attentifs, que les médecins éclairés, laborieux, opiniâtres, ont étudié dans ces dernières années;

» 4° Qu'il est de l'honneur de la médecine française de ne pas rester en arrière des médecins allemands dans l'étude des phénomènes que les partisans éclairés et impartiaux du magnétisme annoncent être produits par ce nouvel agent;

» 5° Qu'en considérant le magnétisme comme un remède secret, il est du devoir de l'Académie de l'étudier, de l'expérimenter, afin d'en enlever l'usage et la pratique aux gens tout à fait étrangers à l'art, qui abusent de ce moyen et en font un objet de lucre et de spéculation.

» D'après toutes ces considérations, votre commission est d'avis que la section doit adopter la proposition de M. Foissac, et charger une commission spéciale de s'occuper de l'étude et de l'examen du magnétisme animal.

« *Signé :* Adelon, Pariset, Marc, Burdin aîné, Husson, rapporteur. »

La proposition faite par les commissaires de se livrer à une étude sérieuse du magnétisme animal, fut discutée longuement et avec beaucoup de passion, pendant plusieurs séances. Ce ne fut que dans celle du 28 février 1826, que l'Académie, à une majorité de trente-cinq voix contre vingt-cinq, nomma une *commission permanente*, composée de neuf membres, pour se livrer à l'étude et à l'examen du magnétisme animal, et rédiger ensuite un rapport sur cette question.

M. Foissac se mit immédiatement aux ordres de la commission, qui se réunit chez lui dans les premiers temps, et plus tard partout où il y avait des phénomènes à observer ou des faits à constater. On suscita à ce jeune médecin mille entraves de toute nature, jusqu'à l'empêcher, par exemple, de faire dans les hospices les expériences qu'il croyait le plus propres à éclairer et à convaincre les commissaires. La commission se plaint elle-même, dans son rapport, de « nombreux et puissants obstacles qui ne tardèrent pas à arrêter ses travaux. »

Il en résulta que ce rapport, dont la rédaction fut confiée à la plume de Husson, ne put être prêt que quatre années après, c'est-à-dire en 1830, et présenté à l'Académie en 1831.

Le rapport de Husson fut lu à l'Académie de médecine dans les séances du 21 et du 28 juin 1831. Il sera bon de s'étendre un peu sur ce travail, composé dans

le but avoué de réhabiliter et de défendre le magnétisme, ce qui était une nouveauté piquante au milieu d'une assemblée de médecins.

Husson reconnaît que les effets produits par le magnétisme animal sont insignifiants ou nuls dans un certain nombre de cas, et qu'on peut rapporter quelques influences plus positives à l'imagination, à la monotonie des passes, ou à l'ennui. Mais après cette concession faite pour désintéresser les adversaires du magnétisme, et à côté de ces résultats négatifs il signale plusieurs faits certains dont aucune cause alors connue ne saurait fournir l'explication.

Le phénomène du somnambulisme, par exemple, a été parfaitement constaté par la commission. Dans cet état de sommeil artificiellement provoqué, on peut chatouiller, pincer, piquer le sujet avec des épingles sans qu'il en ait conscience. Les bruits violents, l'odeur irritante de l'ammoniaque ou de l'acide chlorhydrique, ne sont point perçus. Le rapporteur racontait ici avec détail ce qui arriva en 1829 à M. Jules Cloquet, qui opéra une femme, Madame Plantain, d'un cancer au sein, sans que, dans le cours de cette opération, qui dura douze minutes, la malade donnât le moindre signe de sensibilité.

La pénétration mutuelle des pensées entre le magnétiseur et son sujet, sans moyen matériel de communication, ne paraît pas, non plus, devoir être mise sérieusement en doute.

Le rapporteur, abordant le phénomène de la *clairvoyance* dans l'état magnétique, exposait des faits favorables et d'autres contraires à la vision exercée par les somnambules à travers les corps opaques. Ses conclusions sur ce point étaient assez confuses.

Il ne sera pas, du reste, inutile de reproduire ici textuellement les conclusions qui terminent le rapport de Husson. Ce travail est très souvent invoqué par les magnétiseurs, dont il fait l'orgueil et la joie. Il est d'ailleurs assez curieux en lui-même, comme représentant l'opinion de quelques médecins au sujet du magnétisme à l'époque que nous considérons. Si longtemps repoussé d'un accord unanime par les médecins le magnétisme animal avait réussi, après cinquante ans d'efforts, à conquérir quelques hommes voués à la pratique de l'art de guérir. Le temps n'était plus où le secrétaire de la *Société royale de médecine* pouvait produire devant ses collègues les adhésions envoyées par les médecins de la France entière pour souscrire et applaudir à la condamnation officielle du magnétisme animal. L'ennemi était dans la place!

Voici donc les conclusions qui terminent le rapport du Dr Husson, présenté en 1831 à l'Académie de médecine.

» 1° Le contact des pouces et des mains, les frictions ou certains gestes que l'on fait, à peu de distance du corps, et appelés *passes*, sont les moyens employés pour se mettre en rapport, ou, en d'autres termes, pour transmettre l'action du magnétiseur au magnétisé.

» 2° Les moyens qui sont extérieurs et visibles ne sont pas toujours nécessaires, puisque, dans plusieurs occasions, la volonté, la fixité du regard, ont suffi pour produire les phénomènes magnétiques, même à l'insu des magnétisés.

3° Le magnétisme animal a agi sur des personnes de sexe et d'âge différents.

» 4° Le temps nécessaire pour transmettre et faire éprouver l'action magnétique, a varié depuis une demi-heure jusqu'à une minute.

» 5° Le magnétisme n'agit pas en général sur les personnes bien portantes.

» 6° Il n'agit pas non plus sur tous les malades.

» 7° Il se déclare quelquefois, pendant qu'on magnétise, des effets insignifiants et fugaces que nous n'attribuons pas au magnétisme seul, tels qu'un peu d'oppression, de chaleur ou de froid, et quelques autres phénomènes nerveux dont on peut se rendre compte sans l'intervention d'un agent particulier; savoir : par l'espérance ou la crainte, la prévention et l'attente d'une chose inconnue et nouvelle, l'ennui qui résulte de la monotonie des gestes, le silence et le repos observés dans les expériences, enfin par l'imagination, qui exerce un si grand empire sur certains esprits et sur certaines organisations.

» 8° Un certain nombre des effets observés nous ont paru dépendre du magnétisme seul, et ne se sont pas reproduits sans lui. Ce sont des phénomènes physiologiques et thérapeutiques bien constatés.

» 9° Les effets réels produits par le magnétisme sont très-variés; il agite les uns, calme les autres. Le plus ordinairement il cause l'accélération momentanée de la respiration et de la circulation, des mouvements convulsifs fibrillaires passagers, ressemblant à des secousses électriques, un engourdissement plus ou moins profond, de l'assoupissement, de la somnolence, et dans un petit nombre de cas ce que les magnétiseurs appellent *somnambulisme*.

» 10° L'existence d'un caractère unique, propre à faire reconnaître dans tous les cas de l'état de somnambulisme n'a pas été constatée.

» 11° Cependant on peut conclure avec certitude que cet état existe, quand il donne lieu au développement des facultés nouvelles qui ont été désignées sous les noms de *clairvoyance, d'intuition, de prévision intérieure*, ou qu'il produit de grands changements dans l'état psychologique, comme l'*insensibilité, un accroissement subit et considérable de forces*, et quand cet effet ne peut être rapporté à une autre cause.

» 12° Comme parmi les effets attribués au somnambulisme, il en est qui peuvent être simulés, le somnambulisme lui-même peut-être quelquefois simulé et fournir au charlatanisme des moyens de déception. Aussi dans l'observation de ces phénomènes, qui se présentent encore comme des faits isolés qu'on ne peut rattacher à aucune théorie, ce n'est que par l'examen le plus attentif, les précautions les plus sévères, et par des épreuves nombreuses et variées qu'on peut échapper à l'illusion.

» 13° Le sommeil provoqué avec plus ou moins de promptitude et établi à un degré plus ou moins profond, est un effet réel, mais non constant du magnétisme.

» 14° Il nous est démontré qu'il a été provoqué dans des circonstances où les magnétisés n'ont pu voir et ont ignoré les moyens employés pour le déterminer.

» 15° Lorsqu'on a fait tomber une fois une personne dans le sommeil magnétique, on n'a pas toujours besoin de recourir au contact et aux passes pour la magnétiser de nouveau. Le regard du magnétiseur, sa volonté seule, ont sur elle la même influence. Dans ce cas, on peut non seulement agir sur le magnétisé, mais encore le mettre complètement en somnambulisme, et l'en faire sortir à son insu, hors de sa vue, à une certaine distance, et au travers des portes fermées.

» 16° Il s'opère ordinairement des changements plus ou moins remarquables dans les perceptions et les facultés des individus qui tombent en somnambulisme par l'effet du magnétisme.

» *a* Quelques-uns, au milieu du bruit de conversations confuses, n'entendent que la voix de leur magnétiseur; plusieurs répondent d'une manière précise aux questions que celui-ci, ou que des personnes avec lesquelles on les a mis en rapport, leur adressent; d'autres entretiennent des conversations avec toutes les personnes qui les entourent : toutefois il est rare qu'ils entendent ce qui se passe autour d'eux. La plupart du temps, ils sont complètement étrangers au bruit extérieur et inopiné fait à leurs oreilles, tel que le retentissement de vases de cuivre vivement frappés près d'eux, la chute d'un meuble, etc.

» *b* Les yeux sont fermés, les paupières cèdent difficilement aux efforts qu'on fait avec la main pour les ouvrir, cette opération, qui n'est pas sans douleur, laisse voir le globe de l'œil convulsé et porté vers le haut, et quelquefois vers le bas de l'orbite.

c Quelquefois l'odorat est comme anéanti. On peut leur faire respirer l'acide muriatique ou l'ammoniaque, sans qu'ils en soient incommodés, sans même qu'ils s'en doutent. Le contraire a lieu dans certains cas : et ils sont sensibles aux odeurs.

» *d* La plupart des somnambules que nous avons vus étaient complètement insensibles. On a pu leur chatouiller les pieds, les narines et l'angle des yeux par l'approche d'une plume, leur pincer la peau de manière à l'ecchymoser, la piquer sous l'ongle avec des épingles enfoncées à l'improviste à une assez

grande profondeur, sans qu'ils s'en soient aperçus. Enfin on en a vu une qui a été insensible à une des opérations les plus douloureuses de la chirurgie, et dont la figure, ni le pouls, ni la respiration, n'ont pas dénoté la plus légère émotion.

» 17° Le magnétisme a la même intensité, il est aussi promptement ressenti à une distance de six pieds que de six pouces; et les phénomènes qu'il développe sont les mêmes dans les deux cas.

» 18° L'action à distance ne paraît pouvoir s'exercer avec succès que sur des individus qui ont été déjà soumis au magnétisme.

» 19° Nous n'avons pas vu qu'une personne magnétisée pour la première fois tombât en somnambulisme. Ce n'a été quelquefois qu'à la huitième ou dixième séance que le somnambulisme s'est déclaré.

» 20° Nous avons vu constamment le sommeil ordinaire, qui est le repos des organes des sens, des facultés intellectuelles et des mouvements volontaires, précéder et terminer l'état de somnambulisme.

» 21° Pendant qu'ils sont en somnambulisme, les magnétisés que nous avons observés conservent l'exercice des facultés qu'ils ont pendant la veille. Leur mémoire même paraît plus fidèle et plus étendue, puisqu'ils se souviennent de ce qui s'est passé pendant tout le temps et toutes les fois qu'ils ont été en somnambulisme.

» 22° A leur réveil, ils disent avoir oublié totalement toutes les circonstances de l'état de somnambulisme, et ne s'en ressouvenir jamais. Nous ne pouvons avoir à cet égard d'autre garantie que leurs déclarations.

» 23° Les forces musculaires des somnambules sont quelquefois engourdies et paralysées. D'autres fois les mouvements ne sont que gênés, et les somnambules marchent en chancelant à la manière des hommes ivres, et sans éviter, quelquefois aussi en évitant les obstacles qu'ils rencontrent sur leur passage. Il y a des somnambules qui conservent intact l'exercice de leurs mouvements; on en voit même qui sont plus forts et plus agiles que dans l'état de veille.

» 24° Nous avons vu deux somnambules distinguer, les yeux fermés, les objets que l'on a placés devant eux; ils ont désigné, sans les toucher, la couleur et la valeur des cartes; ils ont lu des mots tracés à la main, ou quelques lignes de livres que l'on a ouverts au hasard. Ce phénomène a lieu alors même qu'avec

les doigts on fermait exactement l'ouverture des paupières.

» 25° Nous avons rencontré chez deux somnambules la faculté de prédire des actes de l'organisme plus ou moins éloignés, plus ou moins compliqués. L'un d'eux a annoncé plusieurs jours, plusieurs mois d'avance, le jour, l'heure et la minute de invasion et du retour d'accès épileptiques; l'autre a indiqué l'époque de sa guérison. Leurs prévisions se sont réalisées avec une exactitude remarquable. Elles ne nous ont paru s'appliquer qu'à des actes ou à des lésions de leur organisme.

» 26° Nous n'avons rencontré qu'une seule somnambule qui ait indiqué les symptômes de la maladie de trois personnes avec lesquelles on l'avait mise en rapport. Nous avions cependant fait des recherches sur un assez grand nombre.

» 27° Pour établir avec quelque justesse les rapports du magnétisme avec la thérapeutique, il faudrait en avoir observé les effets sur un grand nombre d'individus, et en avoir fait longtemps et tous les jours des expériences sur les mêmes malades. Cela n'ayant pas eu lieu, la commission a dû se borner à dire ce qu'elle a vu dans un trop petit nombre de cas pour oser rien prononcer.

» 28° Quelques-uns des malades magnétisés n'ont ressenti aucun bien. D'autres ont éprouvé un soulagement plus ou moins marqué, savoir : l'un la suspension de douleurs habituelles, l'autre, le retour des forces; un troisième un retard de plusieurs mois dans l'apparition des accès épileptiques, et un quatrième, la guérison complète d'une paralysie grave et ancienne.

» 29° Considéré comme agent de phénomènes physiologiques, ou comme moyen thérapeutique, le magnétisme devrait trouver sa place dans le cadre des connaissances médicales, et par conséquent, les médecins devraient seuls en faire et en surveiller l'emploi, ainsi que cela se pratique dans les pays du Nord.

» 30° La commission n'a pu vérifier, parce qu'elle n'en a pas eu l'occasion, d'autres facultés que les magnétiseurs avaient annoncé exister chez les somnambules. Mais elle a recueilli et elle communique des faits assez importants pour qu'elle pense que l'Académie devrait encourager les recherches sur le magnétisme, comme une branche très curieuse de physiologie et d'histoire naturelle.

» Ont signé : Bourbois de la motte, *président;* Fouquier, Guéneau de mussy, Guersent, Itard, J. J. Leroux, Marc, Thillaye, Husson, *rapporteur.*

Nota. MM. *Double* et *Magendie*, n'ayant point assisté aux expériences, n'ont pas cru devoir signer le rapport. »

La lecture de ce rapport causa beaucoup de surprise à l'Académie, qui ne comptait dans son sein que bien peu de partisans du magnétisme. Le docteur Boisseau, l'ardent émule de Broussais, naturellement peu enclin à adopter tant de faits opposés aux doctrines régnantes, demanda une seconde lecture de ce travail. « Puisqu'on nous entretient de miracles, dit-il, nous ne pouvons trop bien connaître les faits pour réfuter ces miracles. »

Un autre membre ayant demandé l'impression du rapport, Castel s'y opposa de toutes ses forces, alléguant que si la plupart de ces faits étaient vrais, « ils détruiraient la moitié des connaissances physiologiques. »

Dans l'incertitude et le trouble de l'Assemblée, Roux proposa un moyen terme, c'était de faire autographier le rapport. Cet avis prévalut. Le rapport de Husson fut donc autographié et non imprimé, nuance typographique par laquelle l'Académie de médecine exprimait un dernier reste de fidélité aux préventions traditionnelles des corps savants contre le magnétisme.

Les magnétiseurs ont dit et ils répètent souvent encore que ce rapport fut adopté par l'Académie. M. Foissac prétend qu'on doit le regarder « comme l'expression de l'opinion générale de l'Académie royale de médecine[1]. » Le récit que nous allons donner de la suite des relations de l'Académie avec les partisans du magnétisme animal, montrera combien cette appréciation est mal fondée.

1. *Rapports et discussions de l'Académie royale de médecine sur le magnetisme animal*, in-8, 1833, p. 209.

La vérité est que le rapport de Husson ne fut point soumis à la discussion de l'Académie de médecine, et qu'il demeure ainsi l'expression unique des opinions du rapporteur. On ne saurait mettre en doute, d'après ce qui se passa plus tard, que ce travail de l'honorable médecin de l'hôtel-Dieu n'eût été repoussé par l'Académie, si on l'eût soumis à l'épreuve du débat public. Mais personne, l'auteur lui-même, ne voulait d'un tel débat, qui aurait excité toute une suite d'orages.

Ce travail alla donc s'ensevelir dans les cartons de l'Académie de médecine. On l'*enterra*, selon une expression de notre époque. Il ne devait être exhumé que plusieurs années après par les magnétiseurs, pour la plus grande gloire de la doctrine.

CHAPITRE XIV

L'Académie de médecine reprend l'examen du magnétisme animal. Rapport de Dubois (d'Amiens). — Proposition de Burdin, prix de 3000 francs offert au somnambule qui pourra lire sans le secours des yeux. — Suite de ce défi. — Mlle Pigeaire. — Autres prétendants au prix Burdin. — Triomphe des antimagnétistes à l'Académie de médecine.

Six ans après ce qui vient d'être raconté, c'est-à-dire en 1837, le magnétisme animal comparut de nouveau à la barre de l'Académie de médecine de Paris, et ce fut pour y recevoir un rude assaut.

Vers la fin de l'année 1836, les journaux avaient parlé d'une dent arrachée sans douleur sur une per-

sonne plongée dans le sommeil magnétique. Or, le dentiste qui avait fait cette extraction, était membre de l'Académie de médecine : c'était le docteur Oudet. Les fougueux adversaires du magnétisme animal trouvaient inconvenant qu'un membre de l'Académie de médecine eût prêté le secours de son art à un magnétiseur. C'était pousser bien loin l'intolérance scientifique. Quoi qu'il en soit, une interpellation fut annoncée et cette interpellation fut faite par Capuron dans la séance du 24 janvier 1837. Oudet y répondit en lisant le récit du fait incriminé, composé par le magnétiseur, Hamard.

Voici ce récit tel qu'on le trouve dans le *Bulletin de l'Académie de médecine :*

« Madame B..., dit M. Hamard, a vingt-cinq ans et un caractère très impressionnable ; elle appréhende vivement la moindre douleur et souffre de l'action de causes à peine appréciables pour d'autres ; c'est ainsi qu'elle ne peut pas entendre craquer les doigts de quelqu'un sans éprouver des palpitations, et une sorte de défaillance.

» Plusieurs fois j'avais produit en elle le somnambulisme et constaté son insensibilité dans cet état, quand le 17 du mois dernier elle se plaignit à moi d'un mal de dents qui, disait-elle, la torturait depuis quelques jours. L'extraction de la dent malade était l'unique remède à ses souffrances, mais l'idée d'une opération la tourmentait au point qu'elle en éprouvait presque des convulsions. Je la conduisis à M. le Docteur Oudet, qui, étant prévenu de l'état particulier de cette dame, la rassura sur la nécessité qu'elle redoutait, et je convins secrètement avec mon estimable confrère qu'il la trouverait chez moi en somnambulisme.

» Le 14 novembre, à l'heure indiquée, M. Oudet la vit paisiblement assise dans un fauteuil, et livrée depuis une heure au sommeil magnétique. Pour explorer la sensibilité je la piquai fortement et à plusieurs reprises avec une épingle ; je lui plongeai un doigt pendant quelques secondes dans la flamme d'une chandelle, elle ne donna absolument aucun signe de douleur ;

durant ces épreuves madame B... répondait à mes questions avec l'indolence ordinaire à son état. M. Oudet déploya sa trousse, le cliquetis de ses instruments ne parut causer aucune sensation; ma somnambule se croyait seule avec moi. Je la priai de me laisser voir sa dent malade (c'était une grosse molaire), elle ouvrit la bouche sans défiance en disant : elle ne me fait plus de mal, M. Oudet plaça son instrument; au moment de l'avulsion, la tête sembla fuir un peu la main de l'opérateur, et nous entendîmes un léger cri. Ces deux signes de douleur eurent la rapidité de l'éclair; le pouls de la patiente était calme. Son visage n'indiquait pas la moindre émotion; ses mains étaient demeurées immobiles sur ses genoux. Je me hâtai de lui adresser cette question : « Avez-vous souffert? » Elle me répondit tranquillement : « Pourquoi souffrir? » Elle ignorait ce qu'on venait de faire. Je lui offris un verre d'eau en l'engageant à se laver la bouche; elle ne comprit pas ma recommandation, ne but ni ne cracha.

» Pendant une demi-heure que je prolongeai encore son sommeil, je la fis beaucoup parler, mais je ne pus découvrir en elle aucune marque de douleur. Éveillée, elle ne se douta de rien et ne se plaignait point d'abord : vingt-minutes après elle porta sa main à sa bouche en disant : « Voilà ma dent qui va recommencer à me tourmenter. » Je lui appris enfin, à sa grande satisfaction, ce que j'avais fait pour lui épargner des terreurs et de la souffrance. »

Après cette lecture faite par Oudet, différentes remarques furent présentées par des membres de l'Académie de médecine, pour atténuer la portée du fait dans lequel l'honorable dentiste avait été témoin et acteur à la fois. On rappela divers cas dans lesquels une insensibilité complète s'était manifestée chez des opérés par le seul effet de leur constitution et sans que le magnétisme animal fût intervenu le moins du monde. Roux, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, raconta qu'il avait fait subir une opération douloureuse et peu avouable, à une dame masquée, qui s'était rendue pour cela, dans une maison étrangère. La mysté-

rieuse malade, pour ne pas trahir son *incognito*, ne poussa pas un cri dans le cours de cette opération, qui dura cependant près d'un quart d'heure. Capuron affirma avoir vu une Allemande opérée par Dubois d'un cancer au sein, et qui ne proféra pas une plainte dans l'opération. Le même académicien avait vu en 1822 un homme supporter, sans cesser de rire et de causer, une opération grave. Amusat raconta un fait analogue, et certes les chirurgiens n'auraient pas été embarrassés de grossir cette liste de personnes ayant supporté sans sourciller de grandes opérations chirurgicales : les annales de la médecine militaire sont riches en cas de ce genre. On concluait de tout cela que le fait rapporté par Oudet, comme aussi le fait observé par M. Cloquet, et dont nous avons parlé à propos du rapport de Husson, c'est-à-dire l'amputation d'un sein supportée sans douleur, pouvaient très bien s'expliquer sans recourir au magnétisme.

La discussion s'animant, on alla plus loin, et l'on mit en question la vérité de plusieurs témoignages qui semblaient acquis à la cause du magnétisme animal.

Le docteur Bousquet s'exprima en ces termes : « Messieurs, tout le monde a la prétention de bien voir, tout le monde croit avoir bien vu, et vous savez combien un homme est fort lorsqu'il peut dire : J'ai vu. C'est sans doute un grand avantage ; toutefois l'illusion est à côté de la réalité. Le Dr Georget croyait avoir bien vu; il y paraît assez à la manière dont il parle du magnétisme dans son ouvrage sur le système nerveux. Cependant on sait aujourd'hui qu'il a été trompé par des misérables qui s'en vantent. Je tiens cela de M. Londe, le collaborateur du Dr Georget et le témoin de toutes ses expériences. Ainsi, mes-

sieurs, le Dr Georget est mort plein de foi dans le magnétisme ; son ouvrage reste, et l'auteur n'est pas là pour effacer les erreurs qu'il contient. »

Ségalas déclara qu'ayant lui-même tenu les mains sur les yeux du jeune homme dont avait parlé Husson, et cela pour l'empêcher de voir, il ne répondait pas qu'il lui eût complètement fermé les yeux. « Les yeux, ajouta-t-il, étaient agités de mouvements convulsifs ; il a pu agiter les paupières et saisir quelques caractères, d'autant plus qu'il lisait lentement, en face d'une grande croisée, et qu'il a fait des fautes. »

Pendant la même séance, Rochoux proposa de soumettre à la discussion le fameux rapport de Husson. Il paraît que c'était là une des malices habituelles de cet académicien, resté célèbre par sa verve caustique. Il ne se passait guère d'année sans que Rochoux proposât de faire discuter par l'Académie le rapport magnétique de Husson : c'était là son *delenda Carthago*. Chervin et Émery insistèrent, cette fois, sur la proposition de Rochoux, en faisant remarquer que les usages exigeaient que tout rapport fait à l'Académie fût discuté. Mais Husson resta, comme à l'ordinaire, sourd à cet appel.

Notons enfin que, pendant cette même séance de l'Académie de médecine (31 janvier 1837), Moreau fit une proposition dont la loyauté ne pouvait être contestée. « M. Moreau, est-il dit dans le *Bulletin de l'Académie de médecine*, est si désireux de connaître la vérité, qu'il propose à tous les membres de l'Académie de se soumettre au magnétisme ; que s'il en est un seul sur qui le magnétisme produise des effets, il est prêt à se rendre ; jusque-là il doutera[1]. »

1. *Bulletin de l'Académie de médecine*, t. I.

Les choses en étaient là, lorsque, pendant la séance suivante de l'Académie, une lettre fut adressée au président par un jeune magnétiseur, nommé Berna. Elle était ainsi conçue :

« Monsieur le président,

» Malgré le rapport de la commission de 1826, et ses conclusions unanimement favorables au magnétisme, l'Académie se trouve encore divisée sur cette importante question.

» Une telle divergence d'opinions entre des hommes également éclairés se conçoit sans peine; les uns ont vu, ce sont ceux qui croient; les autres n'ont point vu, ce sont ceux qui nient; pour ceux-ci, l'autorité n'est rien en pareille matière, ils ne veulent s'en rapporter qu'au témoignage de leurs propres sens.

» Cette expérience personnelle je viens la leur offrir, monsieur le président. Je propose de faire voir, sur des personnes que j'ai actuellement à ma disposition, des faits concluants en faveur du magnétisme. Ce moyen me semble plus rapide et plus sûr que celui qui consisterait à magnétiser successivement plusieurs membres de l'Académie, comme on a proposé de le faire.

» Ma croyance au magnétisme n'est point le fruit de l'enthousiasme ou d'un examen superficiel, mais de plusieurs années d'expériences et de méditation. Convaincu d'ailleurs que ces faits, quelque merveilleux qu'ils paraissent d'abord, n'ont rien, lorsqu'on y réfléchit, de contradictoire à la physiologie bien comprise, qu'ils viennent l'éclairer au contraire, et fournir à la thérapeutique de précieuses ressources, j'ai pensé qu'en appelant sur eux l'attention des médecins, dans un cours public, je servirais la science, la médecine. Je ne crois pas moins la servir encore aujourd'hui, en offrant à l'Académie les moyens de s'éclairer de nouveau sur ce sujet, si elle le trouve convenable.

» J'ai l'honneur, etc. *Signé :* Berna [1].

Séance tenante, la proposition de Berna fut ac-

1. Bardin et Dubois (d'Amiens,) *Histoire académique du magnétisme animal*, p. 466-467.

ceptée. Une commission fut nommée, pour se mettre en rapport avec le magnétiseur et constater les faits qu'il promettait de produire ; cette commission était composée de MM. Roux, Bouillaud, Hippolyte Cloquet, Émery, Pelletier, Caventou, Cornac, Oudet et Dubois (d'Amiens).

Six mois après, le 17 juillet 1837, l'Académie de médecine entendait la lecture du rapport de cette commission. Le rapporteur, Dubois (d'Amiens) le prenait de très haut avec le magnétisme. Les conclusions de son travail contrastaient singulièrement avec celles du rapport de Husson, ou plutôt elles en étaient le contre-pied. On aurait dit que l'auteur avait voulu effacer toute trace du travail de Husson, premier sourire de la science officielle à la doctrine magnétique, et que les fidèles à l'*ancienno aviso*, considéraient comme un encouragement condamnable. Frédéric Dubois s'étendait avec complaisance sur les détails des épreuves diverses auxquelles on avait soumis les somnambules présentés par Berna, épreuves, il faut le dire, qui avaient presque toutes tourné à l'entière déconvenue du magnétiseur. Il partait de là pour stigmatiser toute la doctrine magnétique.

C'était un abus de raisonnement, car les expériences de Berna avaient pu échouer, sans que pour cela tous les autres magnétiseurs fussent des gens ignorants ou aveugles, et sans que le magnétisme en général fût un être chimérique, comme le prétendait le rapporteur.

Quoi qu'il en soit du fond et des détails de ce rapport, nous croyons utile d'en reproduire les conclusions, comme nous avons reproduit celles du rapport de Husson. Ce sera l'ombre au tableau, et l'on trouvera peut-être que cette ombre est un peu dure.

« *Première conclusion.* — Il résulte d'abord de tous les faits et de tous les incidents dont nous avons été témoins, dit Dubois (d'Amiens) en terminant son rapport, que préalablement aucune preuve spéciale ne nous a été donnée sur l'existence d'un état particulier, dit état de *somnambulisme magnétique;* que c'est uniquement par voie d'*assertion,* et non par voie de démonstration, que le magnétiseur a procédé sous ce rapport, en nous affirmant à chaque séance, et avant toute tentative d'expérimentation, que ses sujets étaient en état de somnambulisme.

» Le programme à nous délivré par le magnétiseur portait, il est vrai, qu'avant la somnambulisation on s'assurerait que le sujet des expériences jouit de l'intégrité de sa sensibilité; qu'à cet effet on pourrait le piquer, et qu'il serait ensuite endormi en présence des commissaires. Mais il résulte des essais tentés par nous dans la séance du 3 mars, et avant toute pratique magnétique, que le sujet des expériences ne paraissait pas plus sentir les piqûres avant le sommeil supposé que pendant ce sommeil; que sa contenance et ses réponses ont été à peu de choses près les mêmes avant et pendant l'opération dite magnétique. Était-ce erreur de sa part? Était-ce impassibilité naturelle ou acquise par l'usage? Était-ce pour jeter intempestivement de l'intérêt sur sa personne? C'est ce que vos commissaires ne peuvent décider. Il est vrai ensuite que chaque fois on nous a dit que les sujets étaient endormis; mais on nous l'a *dit,* et voilà tout.

» Que si néanmoins les preuves de l'état de somnambulisme devaient résulter ultérieurement des expériences faites sur les sujets présumés dans cet état, la valeur et la nullité de ces preuves ressortiront des conclusions que nous allons tirer de ces mêmes expériences.

» *Deuxième conclusion.* — D'après les termes du programme, la seconde expérience devait consister dans la constatation de l'insensibilité des sujets.

» Mais, après avoir rappelé les restrictions imposées à vos commissaires; que la face était mise en dehors et soustraite à toute tentative de ce genre; qu'il en était de même pour toutes les parties naturellement couvertes, de sorte qu'il ne restait plus que les mains et le cou; après avoir rappelé que sur ces parties il n'était pas permis d'exercer ni pincement ni tiraillement, ni contact de corps soit en ignition, soit d'une température un peu élevée; qu'il fallait se borner à enfoncer

des pointes d'aiguilles à la profondeur d'une demi-ligne, qu'enfin la face était en grande partie couverte par un bandeau, nous ne pouvons juger de l'expression de la physionomie pendant qu'on cherchait à provoquer de la douleur; après avoir rappelé toutes ces restrictions, nous sommes fondés à déduire de ces faits : 1° qu'on ne pouvait provoquer que des sensations douloureuses *très modérées, très limitées;* 2° qu'on ne pouvait les faire naître que sur des parties peu étendues et habituées peut-être à ce genre d'impressions; 3° que ce genre d'impressions était toujours le même, qu'il résultait d'une sorte de *tatouage;* 4° que la figure et surtout les yeux, où se peignent plus particulièrement les expressions douloureuses, étaient cachés aux commissaires; 5° qu'en raison de ces circonstances une impassibilité, même absolue, complète, n'aurait pu nous être une preuve concluante de l'abolition de la sensibilité chez le sujet en question.

» *Troisième conclusion.* — Le magnétiseur devait prouver aux commissaires que, par la seule intervention de sa volonté, il avait le pouvoir de rendre, soit localement, soit généralement, la sensibilité à sa somnambule, ce qu'il appelait *restitution* de la sensibilité.

» Mais, comme il lui avait été impossible de nous prouver expérimentalement qu'il avait enlevé, qu'il avait aboli la sensibilité chez cette jeune fille, cette expérience étant corrélative de l'autre, il lui a été par cela même impossible de prouver la restitution de cette sensibilité ; et, d'ailleurs, il résulte des faits par nous observés, que toutes les tentatives faites dans ce sens ont complètement échoué. La somnambule accusait toute autre chose que ce qu'il nous a annoncé. Vous vous rappelez, Messieurs, que nous en étions réduits pour la vérification aux assertions de cette somnambule. Certes, lorsqu'elle affirmait aux commissaires qu'elle ne pouvait remuer la jambe gauche, par exemple, ce n'était pas une preuve pour eux qu'elle fût magnétiquement paralysée de ce membre; mais alors encore son dire n'était pas d'accord avec les prétentions de son magnétiseur, de sorte que de tout cela résultaient des assertions sans preuves, en opposition avec d'autres assertions, également sans preuves,

» *Quatrième conclusion.* — Ce que nous venons de dire pour l'abolition et la restitution de la sensibilité, peut s'appliquer de tous points à la prétendue abolition et à la prétendue restitution du mouvement; la plus légère preuve n'a pu être administrée à vos commissaires.

» *Cinquième conclusion.* — L'un des paragraphes du programme avait pour titre : *Obéissance à l'ordre mental de cesser, au milieu d'une conversation, de répondre verbalement et par signes à une personne désignée.*

» Le magnétiseur a cherché, dans la séance du 13 mars, à prouver à la commission que la puissance de sa volonté allait jusqu'à produire cet effet; mais il résulte des faits qui ont eu lieu pendant cette même séance, que, loin d'amener ces résultats, sa somnambule paraissait ne plus entendre lorsqu'il ne voulait pas encore l'empêcher d'entendre, et qu'elle paraissait entendre de nouveau lorsque positivement il ne voulait plus qu'elle entendît. De sorte que, d'après les assertions de cette somnambule, la faculté d'entendre ou de ne plus entendre aurait été en elle complètement en révolte contre la volonté du magnétiseur.

» Mais, d'après les faits bien appréciés, les commissaires ne tirent pas plus la conclusion d'une révolte que d'une soumission; ils ont vu une indépendance complète, et voilà tout.

» *Sixième conclusion.* — Transposition du sens de la vue. — Cédant aux sollicitations des commissaires, le magnétiseur, ainsi que vous l'avez vu, avait fini par laisser là ses abolitions et ses restitutions de la sensibilité et du mouvement, pour passer aux faits majeurs, c'est-à-dire aux faits de vision sans le secours des yeux. Tous les incidents relatifs à ces faits vous ont été exposés; ils ont eu lieu dans la séance du 3 avril 1837.

» Par la puissance de ses manœuvres magnétiques, M. Berna devait montrer aux commissaires une femme déchiffrant des mots, distinguant des cartes à jouer, suivant les aiguilles d'une montre, non pas avec les yeux, mais par l'occiput; ce qui impliquait ou la transposition ou la non nécessité, la superfluité de l'organe de la vue dans l'état magnétique.

» Les expériences ont été faites; vous savez comment elles ont complètement échoué.

» Tout ce que la somnambule savait, tout ce qu'elle pouvait inférer de ce qui venait de se dire près d'elle, tout ce qu'elle pouvait naturellement supposer, elle l'a dit les yeux bandés; d'où nous conclurons d'abord qu'elle ne manquait pas d'une certaine adresse. Ainsi, le magnétiseur invitait-il l'un des commissaires à écrire un mot sur une carte et à le présenter à l'occiput de cette femme, elle disait qu'elle voyait une carte, et même de l'écriture sur cette carte. Lui demandait-on le nombre des personnes présentes, comme elle les avait vu entrer, elle

disait approximativement le nombre de ces personnes. Lui demandait-on si elle voyait tel commissaire placé près d'elle et occupé à écrire avec une plume dont le bec criait, elle levait la tête, cherchait à le voir sous son bandeau, et disait que ce monsieur tenait quelque chose de blanc à la main. Lui demandait-on si elle voyait la bouche de ce même monsieur qui, cessant d'écrire, venait de se placer derrière elle, elle disait qu'il avait quelque chose de blanc à la bouche, d'où nous tirons cette conclusion, que ladite somnambule, plus exercée, plus adroite que la première, savait faire des suppositions plus vraisemblables.

» Mais pour ce qui est des faits réellement propres à constater la vision par l'occiput, des faits décisifs, absolus, péremptoires, non seulement ils ont manqué, et complètement manqué, mais ceux que nous avons vus sont de nature à faire naître d'étranges soupçons sur la moralité de cette femme, comme nous le ferons remarquer tout à l'heure.

» *Septième conclusion.* — Clairvoyance. — Désespérant de prouver aux commissaires la transposition du sens de la vue, la nullité, la superfluité des yeux dans l'état magnétique, le magnétiseur voulut du moins se réfugier dans le fait de la clairvoyance ou de la vision à travers des corps opaques.

» Vous connaissez les expériences faites à ce sujet; les faits emportent ici avec eux leur conclusion capitale, savoir qu'un homme placé devant une femme dans une certaine posture, n'a pas pu lui donner la faculté de distinguer à travers un bandeau les objets qu'on lui présentait.

» Mais ici une réflexion plus grave a préoccupé vos commissaires. Admettons, pour un moment, cette hypothèse, d'ailleurs fort commode pour les magnétiseurs, qu'en bien des circonstances les meilleurs somnambules perdent toute lucidité, et que, comme le commun des mortels, ils ne peuvent plus voir par l'occiput, par l'estomac, pas même à travers un bandeau, admettons tout cela, si l'on veut; mais que conclure à l'égard de cette femme, dans ses descriptions minutieuses d'objets *autres* que ceux qu'on lui présentait? Que conclure d'une somnambule qui décrit un valet de trèfle sur une carte blanche? Qui, dans un jeton d'académie, voit une montre d'or à cadran blanc et à lettres noires, et qui, si l'on eût insisté, aurait peut-être fini par nous dire l'heure que marquait cette montre?...

» Que si maintenant, messieurs, vous demandez quelle conclusion dernière et générale nous devons inférer de l'ensemble

de toutes les expériences faites sous nos yeux, nous vous dirons que M. Berna s'est fait, sans aucun doute, illusion à lui-même, lorsque, le 12 février de cette année, il a écrit à l'Académie royale de médecine, qu'il se faisait fort de nous donner l'expérience personnelle qui nous manquait (ce sont ses expressions); lorsqu'il s'offrait à faire voir à vos délégués des faits *concluants*; lorsqu'il affirmait que ces faits seraient de nature à éclairer la physiologie et la thérapeutique. Ces faits vous sont tous connus; vous savez comme nous qu'ils ne sont rien moins que concluants en faveur de la doctrine du magnétisme animal, et qu'ils ne peuvent avoir rien de commun, soit avec la physiologie soit avec la thérapeutique.

» Aurions-nous trouvé autre chose dans des faits plus nombreux, plus variés et fournis par d'autres magnétiseurs? C'est ce que nous ne chercherons pas à décider; mais ce qu'il y a de bien avéré, c'est que, s'il existe encore en effet aujourd'hui d'autres magnétiseurs, ils n'ont pas osé se produire au grand jour, ils n'ont pas osé accepter la sanction ou la réprobation académique.

Paris, 17 juillet 1837.

» *Signé* : MM. Roux, président; Bouillaut, H. Cloquet, Émery, Pelletier, Caventou, Cornat, Oudet. Dubois (d'Amiens), rapporteur. »

Berna protesta contre la partialité de ce rapport. De son côté, Husson, l'auteur du fameux rapport *enterré* de 1831, se trouvait trop directement atteint par les conclusions de ce nouveau travail, pour ne pas le prendre à partie. Il le fit avec énergie, avec toute l'énergie, nous devons le dire, d'un homme qui avait sérieusement étudié un système qui lui semblait mériter l'attention des savants comme révélant des phénomènes importants au point de vue de la physiologie, et qui n'avait exprimé, dans son rapport, que des conclusions fondées sur des études longues et réfléchies.

C'est ce que Husson développa dans une lecture

faite le 22 août 1837 : *Opinion de M. Husson sur le rapport de M. Dubois (d'Amiens) relatif au magnétisme animal.*

Husson frappait d'abord assez rudement sur le rapporteur, qu'il considérait comme un adversaire personnel. Convenait-il, disait Husson, d'accorder, sur cette matière, le rôle de rapporteur à un médecin qui, dès 1833, avait écrit contre le magnétisme animal, et s'était déclaré « en état d'hostilité contre les magnétiseurs. » Dubois (d'Amiens) concluait bien à tort du particulier au général; il aurait dû intituler son travail : *Résultat des expériences magnétiques faites sur deux somnambules*, et se garder de tirer de deux faits particuliers une conclusion générale. Si les expériences tentées sur les deux somnambules de Berna avaient échoué, cet insuccès ne constatait rien qui ne fût déjà connu. Dans le rapport de l'Académie des sciences de 1784, dans son propre travail de 1831, on avait eu le soin d'établir que toutes les expériences de ce genre ne réussissaient point. On sait que rien n'est plus mobile, plus variable que les effets magnétiques, et c'est cette mobilité, cette inconstance qui éloigne tant de personnes de s'en occuper et de l'étudier. Quels sont les faits en médecine pratique, en thérapeutique, en physiologie, qui soient toujours fixes et immuables?... N'est-il pas étrange aussi qu'on ait passé sous silence les faits positifs constatés dans le précédent rapport? « Ils vous paraissent extraordinaires, disait Husson, mais devez-vous en conclure qu'ils n'ont pas eu lieu? La portée de l'intelligence humaine est-elle donc la mesure de la réalité de tous les faits extraordinaires dont nous sommes environnés? Nous croyons, nous, à vos expériences sans

en avoir été témoins; et vous, vous taisez les nôtres uniquement parce qu'elles contrarient vos idées conçues[1] »

Cependant la vive argumentation de Husson ne trouva aucun écho favorable dans le sein de l'Académie.

« Je crois, disait Husson, en terminant sa lecture, que la seule conclusion que l'on puisse tirer de ce rapport, c'est que dans les expériences faites par M. Berna devant la commission, elle n'a vu aucun des phénomènes que ce médecin lui avait annoncé devoir être produits. C'est la seule que je propose à l'Académie d'adopter, en passant à l'ordre du jour sur le reste du rapport[2]. »

La proposition de passer à l'ordre du jour ne fut appuyée par personne. L'Académie, au contraire, adopta, après discussion, les conclusions du rapport de Frédéric Dubois.

Au milieu des débats assez confus que soulevait, au sein de l'Académie de médecine le rapport de Dubois (d'Amiens), une proposition émanée d'un membre de cette compagnie, le docteur Burdin, surgit, et vint poser de la manière la plus nette, une question, jusque-là, trop flottante parmi les incertitudes et les hasards d'une discussion publique. On avait beaucoup disserté sur la question de la clairvoyance des somnambules à travers les corps opaques, et fait de ce phénomène la pierre angulaire de l'édifice magnétique. Burdin alla droit au cœur de la question, en proposant, sur sa propre fortune, un prix de trois mille francs au somnambule ou à la personne quelconque qui pourrait lire sans le secours des yeux.

1. Burdin et Dubois (d'Amiens), *Histoire académique du magnétisme animal*, page 538.
2. *Ibid.*, page 558.

C'est dans la séance du 5 septembre 1837 que le docteur Burdin montant à la tribune, fit en ces termes cette proposition à l'Académie :

« Messieurs, dit Burdin, il a été fait mention dans le rapport de M. Dubois (d'Amiens), d'expériences relatives à la transposition du sens de la vue. Les essais n'ont été tentés que pendant une *seule* séance, sous plusieurs formes, il est vrai, et à plusieurs reprises, et enfin discontinuées seulement lorsqu'il a été bien démontré qu'on ne pouvait rien obtenir, mais sur un *seul* sujet. Les résultats ont donc été négatifs. Telle a été la conclusion de nos collègues, et elle est juste *particulière*, comme elle l'est aux faits dont ils ont été témoins; mais n'y aurait-il pas moyen d'obtenir une conclusion plus générale?

» Ma conviction personnelle, comme médecin, comme physiologiste, est que toute conclusion sera toujours négative. Toutefois, et afin de mettre un terme à des doutes qui pourraient rester dans l'esprit de quelques personnes, j'ai une proposition décisive à vous faire, proposition toute dans l'intérêt de la science, qui m'engage personnellement, il est vrai, mais qui placera la question sur un terrain bien limité, sans issue, sans subterfuges, dans le cercle de Popilius, pour ainsi dire.

» Voici, messieurs, ma proposition : j'accorde un prix de trois mille francs à la personne qui aura la faculté de lire sans le secours des yeux et de la lumière.

» Il est bien entendu qu'il ne peut être ici question de ces procédés à l'aide desquels un sens peut en suppléer un autre; par exemple de ces lectures faites par les aveugles, au moyen du toucher, sur des caractères en relief. J'entends que les objets à distinguer, à discerner, à *voir* enfin, seront placés médiatement ou immédiatement sur des régions *autres* que celles des yeux.

» Si l'on accepte ma proposition, j'y mets les conditions suivantes :

» 1° La somme sera préalablement déposée par moi chez un notaire, d'où elle ne pourra être retirée qu'après que la question aura été décidée;

» 2° Les expériences devant prouver ou infirmer le fait seront déterminées, dirigées et jugées par trois membres de l'Académie des sciences, et trois membres de votre société, nommés au scrutin secret.

» Comme les magnétiseurs prétendent qu'à chaque fois on ne peut reproduire ce phénomène, sans que pour cela sa réalité ne puisse être contestée en certains cas, le nombre des expériences, des essais, sera préalablement déterminé par MM. les commissaires. »

Cette proposition, bien accueillie par l'Académie de médecine, fut envoyée au conseil d'administration.

Dans la séance suivante, le 12 septembre 1837, ce conseil proposa à l'Académie :

« 1° D'accepter le dépôt fait par M. Burdin, chez un notaire, de la somme de trois mille francs, destinée à être donnée en prime à qui donnera la preuve *de fait* qu'on peut lire sans le secours des yeux, de la lumière et du toucher;

» 2° De faire surveiller les épreuves par une commission de sept membres, pris uniquement dans le sein de l'Académie;

» 3° De limiter à deux années le temps de ces épreuves, à moins que le prix n'ait été mérité plus tôt. »

Cette proposition fut immédiatement adoptée par l'Académie.

La commission qui fut nommée, dans la séance suivante, pour la mise à exécution du programme posé par Burdin, se composait de Frédéric Dubois, Double, Chomel, Husson, Louis, Gérardin et Moreau. Elle se réunit pour la première fois le 27 janvier 1838.

En réponse à son défi, l'Académie de médecine n'avait reçu qu'un bien petit nombre de communications. La proposition faite par le docteur Burdin n'avait trouvé que deux personnes acceptant réellement le programme proposé. Toutes les autres, le docteur Biermann, médecin du roi de Hanovre, le docteur

Bergeron, médecin à Brou (Eure-et-Loir), le docteur Marc Despines, inspecteur des eaux d'Aix-en-Savoie, et Ricard, magnétiseur à Bordeaux, après avoir écrit à l'Académie à l'occasion du programme proposé, ne donnèrent aucune suite à leur projet annoncé. Cependant l'un d'eux, Ricard, avait dit dans sa lettre que « plus de mille magnétiseurs pourraient montrer des somnambules ayant la faculté de voir sans le secours des yeux, » et le docteur Marc Despines avait affirmé qu'il avait « eu le bonheur de traiter, pour sa part, plus de vingt malades chez qui il avait pu constater le déplacement des sens, et d'avoir été témoin plus de deux mille fois de cette perception des sens pathologiquement déplacés. »

Les deux magnétiseurs qui avaient relevé le défi du docteur Burdin, et qui présentèrent leurs somnambules pour être soumis à l'épreuve proposée, furent Pigeaire de Montpellier, et le docteur Hublier, médecin des hospices de Provins.

De ces deux concurrents au prix Burdin, Pigeaire est celui qui a le plus occupé le public et les journaux de cette époque. Il sera facile pour nous de rapporter avec exactitude les faits qui se rapportent à Pigeaire, notre compatriote, et que nous avons intimement connu.

Bien qu'il eût obtenu le grade de docteur en médecine, Pigeaire était vétérinaire en chef du département de l'Hérault, et chargé, à ce titre, de la direction d'une petite école vétérinaire départementale établie au chef-lieu, à Montpellier. Il habitait, place de la Croix de fer, un vaste jardin sur l'emplacement duquel s'élève aujourd'hui une partie du quartier qui a été bâti près du chemin de fer de Cette. Je crois voir

encore ce beau jardin, rempli de buissons de laurier et de chèvrefeuille, dans lequel, tout enfant, j'allais courir et jouer avec de jeunes camarades et les deux demoiselles Pigeaire, âgées de cinq ou six ans. Nous passions vite, en retenant notre souffle, devant l'amphithéâtre d'anatomie qui servait aux leçons de Pigeaire. Cet amphithéâtre était, en effet, rempli de squelettes de solipèdes et de grands ruminants, qui, à travers la porte entre-bâillée, nous regardaient, avec leurs orbites vides, du haut de leurs longues jambes décharnées.

Voici comment Pigeaire, ou plutôt madame Pigeaire, fut amenée à s'occuper de magnétisme, et à découvrir dans sa jeune fille, Léonide, alors âgée de onze ans, la rare faculté qui devait la faire prétendre au prix de l'Académie de médecine de Paris.

Un magnétiseur, Dupotet, qui devait plus tard tenir la première place parmi les chefs de l'école magnétique, vint à Montpellier, en 1836, pour y prêcher la doctrine. Il demanda l'autorisation de se livrer, dans les hôpitaux civils de Montpellier, à des expériences de magnétisme, comme Robouam, Foissac, Rostan et lui-même en avaient fait dans les hôpitaux de Paris. Cette autorisation lui fut refusée. Dupotet ne se laissa pas rebuter par ce premier échec; il fit annoncer, par des affiches posées dans la ville, un cours public de magnétisme animal.

Le recteur, qui était alors à la tête de l'Académie universitaire de Montpellier, était Gergonne, homme d'un véritable génie mathématique, mais qui apportait dans ses relations avec ses administrés, et même avec le ministre de l'instruction publique, des formes excentriques et quelquefois agressives. Gergonne n'en-

tendait pas raillerie sur le chapitre du magnétisme animal : au jour annoncé pour l'ouverture du cours public de Dupotet, le local où devait avoir lieu la première leçon se trouva occupé par des gendarmes, qui avaient mission de congédier les amateurs.

Le lendemain, Dupotet recevait du recteur de l'Académie, une assignation à comparaître en police correctionnelle.

Un jugement intervint, en effet, mais le magnétiseur obtint gain de cause.

Le recteur, qui n'abandonnait pas aisément la partie, fit appel de ce jugement devant la Cour royale. Une affluence immense se pressait dans le prétoire de la Cour, lorsque Dupotet vint défendre, en personne, sa cause et celle de la doctrine incriminée. Ses convictions passèrent dans l'esprit des juges. On ne vit pas, dans l'exposition d'un système nouveau de médecine, matière à condamnation de la part de la magistrature, et le magnétiseur sortit triomphant de ce nouveau débat.

On comprend le retentissement d'une pareille affaire dans une ville de province, et le mouvement qui dut s'ensuivre, en faveur du magnétiseur tout fraîchement échappé à la vindicte universitaire. Dupotet n'ouvrit pas de cours, mais il compta bientôt une clientèle immense. On aurait peuplé un hôpital d'incurables des nombreux malades qui venaient chaque jour se presser à ses séances ou à ses consultations.

Pigeaire ayant assisté, comme beaucoup d'autres curieux, à l'une des séances magnétiques de Dupotet, dans la seule intention de s'édifier sur les merveilles que la ville en racontait, resta frappé des résultats dont il fut témoin. Il fréquenta dès lors ces séances

avec un intérêt croissant, et madame Pigeaire, que la curiosité avait portée à accompagner son mari, y prenait quelque intérêt de son côté.

Un soir, comme madame Pigeaire se trouvait seule avec ses deux filles, elle eut la fantaisie de répéter, en agissant sur l'une d'elle, les passes qu'elle voyait pratiquer par Dupotet sur ses clients. En moins de dix minutes, la jeune Léonide était dans un état complet de somnambulisme. Le même essai, plusieurs fois, réussit toujours de la même manière.

Ce petit événement fit un certain bruit dans l'entourage de la famille. On était curieux de voir les prouesses magnétiques de cette enfant. Un jour, par exemple, Léonide, alors en somnambulisme, entend ouvrir la première porte de l'appartement : « C'est madame Vitou qui entre » dit-elle tranquillement.

Madame Vitou était une marchande à la toilette qui allait colporter de maison en maison, dans la ville, des étoffes et des objets de fantaisie. Fort surprise d'avoir été annoncée d'une manière si insolite, c'est-à-dire avant d'avoir fait son apparition, elle refusa de croire à ce miracle.

« Bon, dit-elle, vous faites comme ce charlatan dont on parle; mais on sait bien qu'il n'endort qu'avec certaines drogues qu'il tient dans ses mains. »

Madame Pigeaire lui montre ses deux mains, qui ne sentaient guère la drogue. La marchande les flaire :

« C'est vrai, dit-elle, il n'y a rien, c'est bien singulier! Et vous endormez votre enfant rien qu'avec vos deux mains? C'est impossible. »

Pour la convaincre, et un peu pour la punir de son incrédulité trop énergiquement manifestée, on propose à la revendeuse de la magnétiser elle-même. Elle ac-

cepte ; on installe dans un fauteuil sa robuste personne, et Madame Pigeaire se met à la magnétiser, avec ses fines mains et son gracieux sourire. Un quart d'heure après, madame Vitou ronflait comme un grenadier au bivouac. On pinçait ses mains, elle ne faisait aucun mouvement. Elle n'entendait aucun des bruits provoqués autour d'elle. On criait à ses oreillles : *madame Vitou ! madame Vitou !* bah ! Madame Vitou n'aurait pas entendu le canon de la citadelle.

Pigeaire eut alors une idée triomphante : « Ne la réveillez pas encore, dit-il à madame Pigeaire, laissez-la dormir quelques heures. Il est quatre heures et demi, il ne faut la démagnétiser qu'à la nuit close ; elle croirait, sans cela, n'avoir pas dormi. »

Ce qui fut dit fut fait : on laissa la marchande à la toilette ronfler dans son fauteuil. La nuit venue, on alluma les lampes, et alors seulement madame Pigeaire lui demanda si elle voulait être réveillée : « Oui, madame », répondit-elle en français, elle qui, d'ordinaire, ne parlait que le patois.

Au moment de son réveil, elle fut au comble de sa surprise. « Dieu ! s'écria-t-elle, il est nuit, et il était grand jour quand je suis entrée ! Et Madame.... qui m'attendait à cinq heures ! »

Elle s'élance sur son paquet de marchandises, et s'écrie, en s'en allant, dans son patois énergique : *Una grossa bestia comme icou, me soui laissada enclaousi ! Madama ! sès una masqua.* « Une grosse bête comme moi, je me suis laissée fasciner ! Madame, vous êtes sorcière ! »

Toute la ville s'amusa de cette scène.

Cependant les facultés somnambuliques de la jeune Léonide prenaient du développement. Mademoiselle

Pigeaire était parvenue, disait-on, à lire un écrit enfermé dans une tabatière ; elle discernait les organes intérieurs du corps, et donnait des consultations médicales. Madame Bonnard, ma cousine, se croyait enceinte ; cette jeune enfant de onze ans, perçant de sa vue l'épaisseur des organes, déclara à madame Bonnard qu'elle se trompait. Elle donna des conseils à la servante de madame Camayou, une autre de mes cousines. La dite servante était affectée de surdité. On déclara cette fille guérie, mais en réalité la pauvre Jeanneton était, huit jours après son traitement magnétique, un peu plus sourde qu'auparavant.

Montpellier est, comme on le sait, le siège d'une Faculté de médecine d'un antique renom. Toutes ces merveilles ne pouvaient se produire sans beaucoup émouvoir le savant personnel de la Faculté. Il est à noter, d'ailleurs, que quelques professeurs de l'École de médecine étaient loin de repousser le magnétisme animal. Lordat, le plus illustre représentant du vitalisme médical à Montpellier, ne cachait point ses prédilections pour ces idées, qui concordent assez bien avec sa doctrine du sens intime et de la force vitale, et des harmonies de ces deux forces. Dans ses célèbres leçons de physiologie, Lordat a plus d'une fois défendu le magnétisme animal, et Künholtz, son fils adoptif, était un magnétiseur très convaincu, qui avait beaucoup expérimenté en faveur de ce système.

Mais tous les membres de la Faculté ne partageaient pas ces opinions. Le chirurgien Lallemand, alors professeur de clinique chirurgicale à Montpellier, malgré son amitié pour Pigeaire, ne se rendait pas facilement, et un agrégé de l'École de médecine, Eugène Delmas, accoucheur instruit, avait fait une vive opposition à la

réalité des facultés intra-visuelles de la jeune Léonide.

C'est dans ces circonstances que l'on reçut, à Montpellier, la nouvelle du prix proposé par le docteur Burdin, au somnambule qui parviendrait à lire sans le secours de ses yeux. Le défi académique arrivait à point nommé, et Pigeaire était homme à le relever. Après avoir écrit à l'Académie de médecine, pour demander que MM. Dubois (d'Amiens) et Burdin vinssent à Montpellier, se convaincre par eux-mêmes de la réalité du fait qu'il annonçait, Pigeaire prit une résolution mieux en harmonie avec les conditions du programme posé par Burdin : il partit pour Paris, prêt à relever le défi académique avec le secours de son enfant.

Déjà le professeur Lordat avait adressé à l'Académie de médecine un procès-verbal dressé par lui, constatant le fait, qu'il avait observé, de la clairvoyance magnétique de mademoiselle Léonide. Mais Pigeaire apportait mieux qu'un procès-verbal, il allait présenter le sujet lui-même.

Arrivé à Paris, Pigeaire, au lieu de s'adresser tout de suite à la commission nommée par l'Académie de médecine, fit devant plusieurs personnes étrangères à l'art de guérir, et devant quelques médecins, des expériences de clairvoyance qui parurent convaincantes à tout le monde. La jeune Léonide, les yeux couverts d'un très épais bandeau, parvint plusieurs fois à lire et à jouer aux cartes à la satisfaction générale.

Parmi les médecins qui assistèrent à ces premières expériences effectuées en dehors de la commission de l'Académie, on remarque les noms de Guéneau de Mussy, Adelon, Bousquet, Delens, Ribes, Esquirol, Orfila, J. Cloquet, Pelletier, Réveillé-Parise, Pariset, etc.

Bousquet, Orfila, Ribes, Pariset, Réveillé-Parise,

Arago, furent particulièrement frappés de la réalité de ce phénomène. Des personnages célèbres, mais étrangers à la science, tels que madame Georges Sand, MM. Léon Faucher, de Lesseps, André Delrieu, Albéric Second, signèrent des procès-verbaux attestant la clairvoyance de la jeune somnambule.

Cependant plusieurs médecins, parmi lesquels nous citerons Gerdy, Velpeau, Cornac, Roche, Villeneuve, expliquaient le fait de la vision chez mademoiselle Pigeaire, en prétendant qu'il n'était dû qu'au décollement partiel du bandeau. En effet, la clairvoyance ne se manifestait qu'au bout d'une longue attente, qui allait quelquefois jusqu'à deux heures. Le livre devait être bien éclairé et placé sous les yeux de la somnambule dans la situation ordinaire de la lecture. Pendant le long intervalle qui s'écoulait, l'agitation du sujet les mouvements répétés des muscles de la face, devaient avoir pour résultat de faire relâcher ou décoller certains points du bandeau, et permettre ainsi la vision par ces pertuis accidentels. La jeune personne n'avait jamais pu lire que dans la seule position que nous avons indiquée; si on élevait le livre un peu au-dessus de la direction rectiligne de la vision, si on le plaçait derrière la tête, bien plus, si on interposait une simple feuille de papier au-devant des yeux, ou sur les caractères, la clairvoyance s'arrêtait. Velpeau en appliquant ce même bandeau sur ses yeux, parvint, après un certain temps d'effort et de contorsions de la face, à lire devant plusieurs personnes, et Gerdy se rendit plus habile encore dans le même exercice. On trouve dans son ouvrage sur la *Physiologie* de longs détails sur ce point.

Cependant, favorables ou contraires, tous ces essais

préliminaires ne pouvaient avoir aucune valeur; c'était à la commission de l'Académie de médecine qu'il appartenait seule d'examiner et de prononcer, puisque c'était l'Académie qui avait porté le défi que Pigeaire avait accepté. On trouvait que Pigeaire tardait beaucoup à se mettre en rapport avec cette commission : il fallut bien pourtant en venir là.

Mais ici, des difficultés imprévues se présentèrent et eurent pour résultat d'empêcher la commission de s'occuper de l'examen du phénomène annoncé. Le bandeau avec lequel mademoiselle Pigeaire avait l'habitude de lire, se composait de plusieurs morceaux, superposés, de coton non cardé et de taffetas; on fixait ce bandeau autour des yeux avec de l'emplâtre de diachylum. La commission n'était pas contente de ce bandeau, qui ne lui paraissait pas suffisant pour produire une occlusion complète et durable des yeux. Elle présenta donc à Pigeaire un nouveau modèle de bandeau; c'était une espèce de masque de soie, qui couvrait presque toute la figure. Pigeaire refusa obstinément ce moyen d'occlusion. Il ne voulait pas se départir de son bandeau habituel, qui ne couvrait que les yeux et laissait à découvert le bas du visage. « Une somnambule, disait-il, n'est pas un instrument de physique : on ne la manie pas à son caprice. Un masque, fût-il du verre le plus diaphane, s'opposerait à la production du phénomène, en brisant le rapport qui semble s'établir entre la somnambule et l'objet qu'elle considère. » Il proposait à l'Académie, si elle avait quelques soupçons sur l'opacité complète du bandeau usité, d'en faire construire un autre de la même forme, pour ne pas contrarier la petite somnambule, qui en avait contracté l'habitude.

Un membre de la commission proposa alors de supprimer toute espèce de bandeau, et de se borner à interposer une feuille de papier blanc entre le livre et les yeux de la somnambule. Pigeaire ayant refusé cette dernière condition, la commision de l'Académie crut devoir rompre tout autre rapport avec lui, et les choses en restèrent là. La commision n'examina point la somnambule, et aucune épreuve n'eut lieu.

Cette résolution est à regretter. Peut-être la commission eût-elle bien fait de subir toutes les conditions imposées par Pigeaire, c'est-à-dire de laisser à la somnambule son bandeau habituel, quitte à s'efforcer de prouver, par tous les moyens possibles que ce bandeau laissait passer la lumière. On aurait ainsi vaincu le sujet sur son propre terrain. Ce parti n'ayant pas été pris, on n'est plus en droit aujourd'hui de rien affirmer de positif concernant les faits que nous venons de raconter. On n'a d'autre moyen de s'éclairer sur ce point, que la comparaison de dires contradictoires des deux partis. On les trouvera, d'une part, dans l'ouvrage de MM. Burdin et Frédéric Dubois[1], et d'autre part, dans un livre que Pigeaire a publié, pour raconter son différend avec l'Académie de médecine[2].

Nous ajouterons seulement que nous nous rangeons à l'opinion qui explique la réussite des expériences de Pigeaire à Montpellier, par le décollement partiel du bandeau. Les somnambules magnétiques jouissent d'une exaltation notable des sens. Tantôt l'ouïe, tantôt la vue, s'exercen. souvent dans cet état physiolo-

1. *Histoire académique du magnétisme animal*, Pages 584-612.

2. *Puissance de l'électricité animale, ou du magnétisme vital et de ses rapports avec la physique, la physiologie et la médecine*, 1 vol. in-8. Paris 1839

gique, avec un degré extraordinaire de perfection et d'acuité. Tel était sans doute le cas de mademoiselle Léonide. Une très faible portion de lumière, se tamisant à travers les interstices qui se produisaient dans l'étoffe du bandeau, après quelque temps d'échauffement et d'agitation, lui permettait de lire, grâce à l'exaltation à laquelle était alors porté le sens de la vue. Comme, d'ailleurs, les somnambules ne conservent point le souvenir des actes qu'ils ont accomplis pendant leur sommeil, on comprend que cette très simple et très honnête enfant, ne s'imaginât point tromper les assistants, et n'eût point conscience de la manière dont cette vision se réalisait chez elle.

Telle est l'opinion que nous nous sommes formé, après avoir eu pleine connaissance des diverses particularités relatives à l'incident que nous venons de raconter.

Arrivons au second concurrent du prix Burdin, c'est-à-dire à Hublier, de Bordeaux. Ce magnétiseur après avoir écrit à l'Académie de médecine, pour déclarer qu'il acceptait pour une de ses somnambules, le programme de Burdin, ne cessait de demander des atermoiements avant de se décider à produire ce précieux sujet devant la commission. Cependant le délai fixé par Burdin pour la clôture de cette espèce de concours allait expirer. Ces deux circonstances amenèrent Burdin à prolonger le terme accordé aux concurrents. L'époque de la clôture fut portée au mois d'octobre 1849. Hublier eut ainsi le loisir de redoubler d'efforts dans l'éducation de son « excellente somnambule. »

Malgré tous ses soins, il n'était pas encore parvenu,

néanmoins, à parachever cette éducation difficile. Les lettres et procès-verbaux qu'il adressait à l'Académie, étaient remplis des plus séduisantes promesses; mais au moment d'affronter la commision académique, magnétiseur et somnambule reculaient d'un commun accord.

Cependant le terme fatal avançait, et un magnétiseur de Paris, le docteur Frappart, écrivait à Hublier: « Vous n'avez plus que dix jours pour gagner le prix académique; s'il vous tente encore, venez. » Hublier se décida enfin à faire partir pour Paris mademoiselle Émélie, sa somnambule, qu'il adressa à son ami, le docteur Frappart, pour la produire devant l'Académie.

Le docteur Frappart n'eut pas à accomplir cet office. Avant d'aborder l'Académie avec la somnambule qui lui était expédiée de Bordeaux, il voulut s'assurer de la réalité de sa clairvoyance magnétique.

Or, dans les épreuves auxquels il la soumit, Frappart découvrit le secret de la supercherie qu'elle employait. Mademoiselle Émélie exigeait qu'on la laissât seule quelque temps en présence du livre à lire : une fois à l'abri de tout examen, elle copiait au crayon sur un petit morceau de papier, les passages qu'elle devait lire quelques instants après. On a peine à comprendr que le magnétiseur de Bordeaux se fût laissé prendre à une fraude si grossière. Il est certain pourtant qu'il fut abasourdi tout le premier, lorsqu'à son arrivée à Paris, Frappart lui montra, *de visu*, l'innocente Émélie enfermée seule dans un cabinet, se hâtant de copier les quelques lignes du livre qu'elle s'était vantée de pouvoir lire bientôt après sans l'ouvrir.

La lettre suivante, que Hublier eut la loyauté d'é-

crire à Frappart, après cette instructive démonstration, montre suffisamment que la commission de l'Académie de médecine n'eut pas besoin de faire comparaître à sa barre cette clairvoyante émérite, si honteusement prise la main dans le sac par son propre instituteur.

M. Hublier à M. Frappart.

Paris, 1 octobre 1840.

Mon très honoré confrère,

« Je suis atterré, meurtri, confondu de tout ce que vous m'avez fait voir ce matin. Quatre ans d'astuce! quelle persévérance audacieuse! Oh! c'est une maîtresse femme que mademoiselle Émélie; mais vous, qui êtes aussi un maître homme, en quatre jours vous l'avez démasquée. Je vous en remercie et vous en félicite.

» Je ne viens pas vous demander le silence, ni de me ménager; bien au contraire, frappez sur moi, puisque, comme vous l'avez dit, *avant son triomphe, la vérité veut des martyrs et des victimes.* Toutefois, je ne sais plus si je crois encore à quelque chose; j'ai besoin de me recueillir.

» Votre tout dévoué confrère,

« HUBLIER, D.-M.-P. »

Un troisième magnétiseur, Teste, éprouva devant la même commission de l'Académie de médecine, une déconvenue comparable à la précédente. Teste se vantait de posséder une somnambule qui avait la faculté de lire de l'écriture ou un imprimé enfermés dans une boîte. C'était tout ce que l'on voulait; avec des conditions si nettement posées, il n'y avait ni à débattre ni à attendre. Aussi le magnétiseur et la commission de l'Académie furent-ils bien vite en présence. Or voici le résultat de cette entrevue. Ce sera le dernier trait de cette histoire, qui touche à sa fin.

Le *Bulletin de l'Académie de médecine* rapporte,

comme il suit, l'entrevue de la commission et de la somnambule de Teste.

« A sept heures moins un quart, dit le rapporteur (M. Double), la commission, composée de MM. Husson, Louis, Chomel, Gérardin, Dubois et Double, était rassemblée dans le salon de M. le docteur Teste, qui la reçut avec toute l'urbanité désirable.

» M. Teste nous montra dès l'abord, sur une table ronde placée au milieu du salon, une boîte en carton et plusieurs fragments d'écritures et de caractères imprimés.

» Le président de la commission déclara que, d'après l'invitation qu'il en avait reçue au nom de M. Teste lui-même, il s'était muni de boîtes en carton et en bois de grandeurs différentes et toutes contenant des fragments d'imprimés en beaux caractères, et qu'il désirait que l'on ne fît usage que d'une de ces boîtes. Deux de ces boîtes, de la grandeur du format in-4° environ, contenaient chacune une page d'impression même format, toujours en caractères cicéro. Ces deux-là furent mises de côté comme trop grandes. Une troisième boîte en carton, très petite, renfermait une seule ligne et cinq à six mots, vingt-cinq lettres environ, imprimés en petites capitales. M. Teste avait adopté celle-là. Plusieurs membres de la commission la repoussèrent, comme trop petite et ne contenant pas d'ailleurs le caractère cicéro demandé. M. Teste et la commission adoptèrent unanimement une boîte en carton carrée, étroite, longue, ayant cent soixante-cinq millimètres de longueur et cinquante millimètres de largeur. Du texte caractère cicéro était placé à plat et libre dans la boîte, laquelle était d'ailleurs scellée par deux petites bandes de papier cacheté aux deux extrémités.

» M. Teste introduisit la somnambule dans le salon. C'est une jeune femme brune, et d'ailleurs de figure et de tournure agréables. Après l'avoir placée sur une chaise dans un angle du salon, les membres de la commission étant assis à une petite distance de la somnambule, mais de manière à suivre tous ses mouvements, celle-ci fut magnétisée par M. Teste à l'aide d'une vingtaine de passes; aussitôt il la déclara en somnambulisme, et il lui remit la boîte choisie qu'il reçut immédiatement des mains du président de la commission, lequel avait indiqué, d'après la demande qui en avait été faite, la direction des lignes et des lettres sur le fragment de papier imprimé contenu dans la boîte.

Peu après, M. Teste demanda à la somnambule si elle pourrait lire dans l'intérieur de la boîte; elle répondit affirmativement. Il lui demanda dans combien de temps elle croyait pouvoir lire; elle répondit : « Dans dix minutes; » et tout cela avec une assurance et une conviction vraiment effrayantes.

» Cependant la somnambule regardait la boîte; la remuait et la retournait entre ses mains. Dans ses mouvements, elle déchira une des bandes qui servait à sceller la boîte. La remarque en fut faite, et sous ce rapport les choses n'ont pas été poussées plus loin.

» L'embarras de la somnambule paraissait aller toujours croissant, elle se consumait vainement en efforts, en apparence du moins, très fatigants. La longueur des lignes (c'étaient des vers), ne remplissait pas toute la longueur de la boîte : il y avait un assez grand espace de papier blanc; et c'est sur cet espace libre que se portaient surtout l'attention et les doigts de la somnambule, qui semblait vouloir épeler sur un point où il n'y avait point de lettres. Elle avait annoncé pouvoir lire en dix minutes; une demi-heure, une heure même s'était écoulée ainsi. Le magnétiseur demanda à la somnambule combien de lignes il y avait dans la boîte. Elle dit qu'il y en avait *deux;* il la pressa de lire; elle annonça qu'elle voyait le mot *nous*, et, plus tard, le mot *sommes : nous sommes.* Enfin, la somnambule ayant déclaré qu'elle ne pouvait en lire davantage, la boîte fut retirée de ses mains; le magnétiseur fit cesser le sommeil magnétique, et la somnambule quitta immédiatement le salon.

» La boîte fut ouverte aussitôt en présence de M. Teste; le fragment de papier imprimé qu'elle renfermait contenait les six vers suivants, extraits du discours de Marius, imité de Salluste, dans la *Guerre de Jugurtha*, par M. le vicomte Leprévost d'Iray, membre de l'Institut, académie des inscriptions et belles-lettres :

> Encore un mot, Romains, tout est mûr pour la gloire,
> Ma dernière parole est un cri de victoire;
> Nos succès fussent-ils différents ou douteux,
> S'arrêter est fatal, reculer est honteux.
> Choisissez : Rome libre ou la patrie esclave.
> La mort, effroi du lâche, est la palme du brave. »

Il était difficile, on le voit, d'échouer plus complètement. La somnambule avait vu deux lignes là où il

y avait six vers; elle avait lu les deux mots : *nous sommes ;* or, dans ces six vers, il n'y avait ni *nous*, ni *sommes*.

En présence de ce dernier résultat, ajouté aux échecs précédemment constatés, Double proposa que l'Académie de médecine s'abstînt, à l'avenir, de s'occuper du magnétisme animal, et qu'elle refusât désormais son attention à cette question, comme l'Académie des sciences refuse de s'occuper de la quadrature du cercle et du mouvement perpétuel.

L'Académie adopta cette proposition, beaucoup trop tranchante, et parfaitement inutile, d'ailleurs, car des faits nouveaux pouvaient la forcer à s'occuper de nouveau de la question du magnétisme. Il est certain que depuis l'année 1840, époque à laquelle fut portée cette décision d'ostracisme contre le magnétisme animal, l'Académie de médecine ne s'est plus occupée de cette question, mais rien ne prouve qu'elle ne sera pas conduite à s'en occuper demain. Les faits constatés en 1879 par M. Charcot, membre de cette Académie, faits que nous aurons à développer dans les dernières pages de ce volume, se présenteront assurément un jour ou l'autre à la barre de la docte compagnie.

CHAPITRE XV

Théories pour l'explication des phénomènes du magnétisme animal. — Théorie de Mesmer : l'agent ou fluide universel. — Théorie développée dans le rapport de Bailly : théorie de l'imagination. — Théorie du fluide magnétique. — Théorie spiritiste. — Théorie magnéto-magique.

Conformément au plan de cet ouvrage, nous avons à présenter, après l'histoire qu'on vient de lire, le tableau des théories diverses qui ont été invoquées pour se rendre compte des phénomènes du magnétisme animal, et à essayer de fournir, à notre tour, l'explication naturelle des mêmes faits.

Théorie de Mesmer, ou théorie de l'agent universel. — Nous avons assez longuement parlé, dans le cours de ce volume, de la théorie de Mesmer, pour qu'il nous suffise maintenant de quelques mots pour la rappeler. D'après le médecin viennois, les effets qui se produisaient chez ses malades, et dans les corps vivants en général, par l'influence du baquet ou par l'action des manipulations magnétiques, étaient dus aux mouvements d'un fluide particulier, uniformément répandu dans l'univers.

« Ce fluide, disait Mesmer, est le moyen d'une influence mutuelle entre les corps célestes, la terre et les corps animés; il est continué de manière à ne souffrir aucun vide; sa stabilité ne permet aucune comparaison; il est capable de recevoir, propager, communiquer toutes les impressions du mouvement; il est susceptible du flux et du reflux. Le corps animal éprouv[illegible]

les effets de cet agent, et c'est en s'insinuant dans la substance des nerfs qu'il les affecte immédiatement. On reconnait particulièrement dans le corps humain des propriétés analogues à celles de l'aimant; on y distingue des pôles également divers et opposés. L'action et la vertu du magnétisme animal peuvent être communiquées d'un corps à d'autres corps animés et inanimés. Cette action a lieu à une distance éloignée, sans le secours d'aucun corps intermédiaire; elle est augmentée, réfléchie par les glaces, communiquée, propagée, augmentée par le son; cette vertu peut être accumulée, concentrée, transportée. Quoique ce fluide soit universel, tous les corps animés n'en sont pas également susceptibles; il en est même, quoique en petit nombre, qui ont une propriété si opposée, que leur seule présence détruit tous les effets de ce fluide dans les autres corps [1]. »

Il serait superflu d'entreprendre une réfutation en règle de ces idées. Les plus ardents propagateurs de la doctrine de Mesmer en ont fait eux-mêmes la meilleure critique, en la délaissant, bien peu après l'époque où l'avocat Bergasse en avait formulé les préceptes et rédigé le code dans ses *Considérations sur le magnétisme animal*. Mesmer avait à peine quitté la France, que sa théorie de l'agent universel, payée à un si haut prix par les souscripteurs de la *Société de l'harmonie*, ne comptait plus un seul défenseur. Sans doute, le manuel pratique qu'il avait enseigné continuait à être observé avec une dévotion fervente, car ses résultats étaient positifs et manifestes, mais la partie doctrinale de ce système, c'est-à-dire le fluide universel, les pôles magnétiques opposés, la réflexion, la concentration, le flux et le reflux de l'agent universel, les corps magnétiques et anti-magnétiques, tout cela tombait dans le plus profond oubli, on pourrait même dire dans le mépris philosophique. Un des élèves de Deslon, le

1. Rapport de Bailly.

docteur Doppet, de la Faculté de Turin, dit un jour, en parlant du secret de Mesmer : *Ceux qui le savent en doutent plus que ceux qui l'ignorent.* Ne devant pas être ici plus indulgent que les élèves de Mesmer, nous passerons, sans nous y arrêter davantage, sur cette doctrine qui ne faisait que reproduire les idées surannées des Maxwell, des Robert Flud et autres illuminés du XVII[e] siècle.

Théorie développée dans le rapport de Bailly, ou *théorie de l'imagination.* — Les principes posés dans le célèbre rapport qui fut rédigé en 1784, par Bailly, au nom de la commission royale, ont servi jusqu'ici de règle et de code aux Académies. La commission avait à expliquer des faits d'un caractère extraordinaire et anormal : ces crises nerveuses, ces violentes attaques de nerfs, ces transports de délire qu'un certain nombre de sujets fort impressionnables ressentaient par l'action des passes magnétiques de Mesmer et de ses aides. Comme ici aucune cause visible, aucune action extérieure n'était en jeu, la solution du problème exigeait un puissant degré de sagacité. La théorie qui fut invoquée par les commissaires du roi, et que Bailly formula dans son célèbre rapport, fut sans doute incomplète; elle n'expliquait pas, et elle ne pouvait expliquer des phénomènes qui ne devaient surgir que plus tard ; mais cette réserve faite, on doit reconnaître que le travail des commissaires royaux fut, pour cette époque, une œuvre remarquable de discussion philosophique.

Bailly proclame, dans ce travail, que l'imagination est la cause principale des agitations nerveuses et des crises qui éclataient autour du baquet mesmérien. Il faut lire la série, habilement enchaînée, de faits d'analogie, que l'auteur invoque pour préparer, rendre

plausible et faire admettre finalement une théorie qui, au premier abord, semble en disproportion avec l'intensité et la violence des effets à expliquer. Les expériences faites par les commissaires sur des individus magnétisés, venaient appuyer cette explication, mais ne remplissaient pas suffisamment l'objet proposé. Des individus avaient éprouvé tous les effets ordinaires de la magnétisation, parce qu'ils croyaient le magnétiseur présent, ce qui n'existait pas; d'un autre côté, ils n'avaient rien éprouvé quand le magnétiseur opérait sur eux à leur insu. Nous avons précédemment assez insisté sur ces expériences démonstratives pour n'avoir pas à y revenir.

Aux personnes qui taxeraient d'hypothèse ou d'insuffisance, ce recours à l'imagination, nous rappellerons que l'imagination, comme cause agissant sur l'économie, n'est pas une invocation vague et arbitraire. L'imagination agit avec une véritable puissance sur l'homme, et il est bien probable que l'effet produit provient d'une action matérielle exercée sur le cerveau. N'est-il pas vrai que l'imagination peut être activée, exaltée par certains médicaments, par le haschich par exemple? qu'elle peut être, d'un autre côté, déprimée, anéantie par les narcotiques? Les ouvrages de physiologie rapportent beaucoup de faits qui démontrent l'action puissante de l'imagination sur l'homme sain ou malade. Le plus frappant, celui auquel nous nous bornerons ici, pour ne pas sortir de notre cadre, fut constaté, en 1750, à Copenhague.

Voulant éprouver les effets de l'imagination, quelques médecins obtinrent qu'un criminel, condamné au supplice de la roue, périrait par un autre moyen, par l'épuisement du sang. Après l'avoir conduit, les yeux

bandés, dans la pièce où il devait mourir, on pique le patient aux bras et aux jambes. Le sang coule avec un bruit régulier; bientôt le patient est pris de sueurs froides, de syncopes, de convulsions, et il meurt au bout de deux heures et demie..... Or, il n'y avait pas eu de saignée; on avait seulement piqué les bras et les jambes du condamné; et de l'eau, s'écoulant de quatre robinets, avait simulé le bruit du sang tombant dans des bassins. La mort de ce malheureux était donc un effet de son imagination.

En invoquant ce genre d'impression, les commissaires royaux n'avaient donc pas recours, comme on le pense quelquefois, à une vaine échappatoire, mais à une véritable et positive action physiologique. A ce premier élément, Bailly ajoutait l'influence de l'imitation, c'est-à-dire de l'espèce de contagion qui est propre aux accidents nerveux.

Mais si l'influence de l'imagination, de l'imitation, de l'habitude, de la fatigue et de l'ennui, explique le plus grand nombre des phénomènes qui se passaient aux traitements magnétiques de Mesmer et de Deslon, elle ne les explique pas tous. Elle ne peut rendre compte surtout de faits sur lesquels l'attention publique n'avait pas encore été attirée. Le rapport de Bailly ne dit pas un mot du somnambulisme artificiel provoqué par le magnétisme, fait essentiel sur lequel allaient bientôt rouler tous les développements du système magnétique. L'état d'insensibilité, de catalepsie, que le sommeil magnétique provoque chez certains sujets, n'est pas mentionné davantage dans le rapport de Bailly, car l'existence de ces phénomènes était encore à peine soupçonnée. Tout cela ne saurait s'expliquer par le seul effet de l'imagination. Si donc, le travail de Bailly doit

être cité comme faisant honneur à l'esprit philosophique du dernier siècle, on peut dire qu'il ne contenait point l'explication réelle des phénomènes que nous reconnaissons aujourd'hui comme propres au magnétisme animal.

Théorie du fluide magnétique. — Aux nuageuses conceptions de Mesmer, les magnétiseurs de la fin du dernier siècle, les membres des nombreuses *Sociétés de l'harmonie;* et plus tard les Puységur, les Deleuze, etc., substituèrent une théorie infiniment plus simple, et qui, par sa simplicité même, par l'avantage qu'elle présente, de matérialiser, pour ainsi dire, les principes et la pratique du magnétisme, était appelée à une vogue universelle. La théorie du fluide magnétique subsiste de nos jours, c'est encore le grand cheval de bataille des magnétiseurs modernes; il est donc nécessaire de la discuter.

Pour expliquer le somnambulisme artificiel et les autres effets provoqués par les manipulations et les passes diverses, le commun des magnétiseurs professe qu'il existe chez tous les hommes, un fluide particulier, que la volonté peut projeter au dehors et à de grandes distances. C'est en dirigeant, en accumulant ce fluide, que l'on peut produire chez autrui les effets variés qui composent l'état magnétique.

Établissons d'abord que la notion du fluide, qui était parfaitement concordante avec l'esprit de l'ancienne physique, n'est plus en harmonie avec l'esprit actuel de cette science. En ce qui concerne l'agent lumineux, la théorie de Newton sur *l'émission*, c'est-à-dire sur l'existence d'un fluide matériel, impondérable (étrange qualité), et pouvant se transporter à distance avec une prodigieuse vitesse, a été, de nos

jours, reconnue inexacte par le double contrôle de l'expérience et du calcul. L'hypothèse du *fluide lumineux* est donc universellement abandonnée aujourd'hui. Par suite de l'intime connexion, ou pour mieux dire de l'identité de la lumière et de la chaleur, le *fluide calorifique* a subi la même déchéance ; et l'on peut en dire à peu près autant des fluides électrique et magnétique, ou pour mieux dire du fluide électrique, l'identité de l'électricité et du magnétisme étant bien reconnue aujourd'hui. En fait, le *fluide électrique* est entièrement banni de la science moderne. Si cette expression figurée est encore quelquefois, quoique bien rarement, en usage, c'est qu'elle est éminemment commode pour la démonstration, pour le langage écrit ou parlé ; mais cette concession à la routine scolastique n'entraîne aucune conséquence sur le fond du sujet. On peut même dire que l'idée des fluides impliquant l'existence d'un agent matériel qui peut se mouvoir et voyager dans l'espace et au travers des corps, est à *l'index* de la science moderne. Quand l'électricité apparaît dans un corps, dans un fil métallique, par exemple, ce n'est pas, comme l'admettait la physique ancienne, un fluide matériel qui parcourt sa substance ; c'est un état vibratoire particulier qui, se transmettant avec une prodigieuse rapidité d'une molécule à l'autre du corps, le constitue dans l'état dit *électrique*. La même considération s'applique aux effets calorifiques et lumineux lesquels, d'après les expériences des physiciens modernes, ne résultent point de l'émission et de la propagation d'un fluide matériel à travers un corps, mais bien des *ondulations* intimes des molécules de ce corps.

Les magnétiseurs du dernier siècle avaient emprunté

à la physique de leur temps la notion newtonienne des fluides, qui jouissait alors d'un crédit absolu. Ce fondement scientifique leur manque entièrement aujourd'hui.

Cet argument, qui pour nous est sérieux, peut ressembler à quelques personnes une simple présomption, car il reste toujours la ressource de taxer d'erreur les idées de la science actuelle et de leur préférer le système ancien. Aussi passerons-nous à des arguments plus directs.

Un agent naturel, considéré au point de vue physique ou physiologique, obéit à des lois constantes et invariables. Rien de plus précis, par exemple, que les lois de la réflexion, ou de la réfraction de la lumière ; ce sont des effets toujours uniformes, susceptibles d'être ramenés à une commune mesure. Qui a formulé jusqu'ici les lois auxquelles obéit le fluide magnétique pour son émission et son absorption? Qui peut nous dire comment il se réfléchit à la surface des corps et se réfracte dans l'intérieur de leur substance? Quel moyen a-t-on indiqué pour reconnaître sa présence, pour mesurer son intensité? Tout, dans cette hypothèse, est livré au vague d'un empirisme absolu. Les magnétiseurs emploient à tort et à travers ce mot de fluide, qui leur tient lieu des idées qu'ils n'ont pas. Ce mot sert à tout, est bon à tout, c'est une selle à tout cheval. *Fluide universel*, *fluide magnétique*, *fluide électrique*, *fluide vital*, *fluide nerveux*, *fluide animal*, *fluide éthéré*, *fluide sympathique*, voire même *fluide escargotique !* voilà les expressions qui reviennent sans cesse dans les paroles et dans les écrits des magnétiseurs, qui s'en servent pour désigner tantôt une seule et même chose, tantôt les choses les plus différentes. Écoutez par exemple un grand partisan du magnétisme, Lefébure : « Le fluide subtil, la ma-

tière subtile ou éthérée, l'ens vital ne sont aujourd'hui que le fluide électrique, le fluide magnétique, l'air inflammable, l'air méphitique, tous les agents de la vie, et les résultats de l'air et du feu, dans quatre combinaisons diverses, mais qui s'approximent... L'air inflammable est en possession de vivifier tout le règne végétal, *puisqu'il est le fluide qui circule dans les nerfs*[1]. »

On ne se douterait guère que Lefébure écrivait au commencement de notre siècle, car on croirait, en lisant, avoir affaire à Paracelse ou à Van Helmont.

Un agent quelconque de la nature est doué de propriétés constantes et qui ne varient que dans une faible mesure, par les circonstances extérieures. Au contraire, le fluide des magnétiseurs est un Protée aux mille aspects, qui change de propriétés d'une manière incessante, et produit tour à tour les effets les plus disparates, selon la volonté ou le caprice de celui qui l'envoie. Le magnétiseur veut-il rendre un sujet insensible? il lui verse son fluide. Veut-il lui rendre la sensibilité? il lui verse encore son fluide. Veut-il réchauffer un malade? le fluide. Veut-il le rafraîchir? le fluide. Veut-il l'exciter ou, au contraire, le calmer? le fluide. Veut-il le guérir d'un mal de tête ou le frapper de céphalalgie? le fluide. Veut-il lui inspirer les sentiments les plus opposés, le guérir de maladies les plus disparates dans leur cause, veut-il le plonger dans le sommeil? le fluide, et toujours le fluide. L'eau magnétisée, c'est-à-dire chargée du prétendu fluide magnétique, est, littéralement, un remède à tous les maux ; elle peut purger ou constiper, fortifier ou affaiblir, précipiter le cours du sang ou le

1. G. Lefébure. *Recherches et découvertes sur la nature du fluide nerveux ou de l'esprit vital, principe de la vie*, p. 7.

ralentir, faire maigrir ou engraisser; c'est le remède de Fontanarose. De bonne foi, une telle variabilité de vertus attribuée à un agent ne suffirait-elle pas pour faire révoquer en doute son existence?

On a dit, pour répondre à cette objection, que la volonté du magnétiseur suffit pour modifier à son gré les propriétés de son fluide. Mais on tombe alors dans l'école des *volontistes*, et si l'on attribue à la volonté le pouvoir de modifier les qualités du fluide, il est plus simple de se ranger à l'idée de l'abbé Faria, qui rejetait l'existence de toute émanation fluidique, et expliquait par la volonté du sujet les effets magnétiques. Mais cette prétendue modification des propriétés du fluide par la seule volonté du magnétiseur, est une échappatoire inadmissible.

L'immense variété de moyens qui peuvent produire l'état magnétique, est un autre argument contre l'existence réelle d'un fluide qui émanerait du corps du magnétiseur. On a vu, au dernier siècle, les crises magnétiques provoquées par l'attirail mesmérien, c'est-à-dire par le baquet et la baguette de métal ou de verre qui, étendue vers le sujet, servait à diriger au sein de ses organes le fluide ami des nerfs. Avec Puységur, le baquet disparaît; il est remplacé par un arbre, cet orme fameux qui ne tarda pas à faire école. D'où provenait le fluide magnétique qui s'épanchait de l'orme séculaire de Buzancy? Les arbres magnétisés ont eu assez longtemps la vogue, et Deleuze, dans son *Instruction pratique sur le magnétisme animal*, nous fait connaître les bonnes essences que l'on doit choisir pour les magnétiser. Plus tard, les arbres ont été délaissés, et un magnétiseur moderne, Hébert, assure qu'un manche à balai remplit parfaitement le même office; il est aussi

d'avis que la *table tournante* vaut autant que le baquet mesmérien.

Les passes magnétiques sont aujourd'hui le moyen d'action le plus commun chez les magnétiseurs; mais quelle variété, quelles divergences extraordinaires dans la manière d'y procéder! On a cru longtemps que les passes ne devaient se faire que de haut en bas, pour ne pas diriger le fluide vers la tête du sujet, ce qui pourrait, disait-on, causer des accidents graves; aujourd'hui on fait les passes alternativement de haut en bas et de bas en haut. M. Dupotet, et bien d'autres, se contentent de présenter les mains depuis le front du sujet jusqu'au haut de la poitrine, sans toucher au corps. On ne voit presque jamais le magnétiseur pratiquer de passes chez le somnambule qui donne des consultations médicales[1]; il se borne à prendre la main du sujet et à le regarder fixement : en quelques secondes le sujet est endormi. Certains endorment par les sons d'un instrument : un piano pourrait donc émettre du fluide magnétique animal? L'*harmonica* chez Mesmer et le *piano forte* chez Deslon, jouaient aussi leur rôle, mais ces moyens n'étaient qu'accessoires; ils sont ici le réceptacle même d'où émane le fluide salutaire.

Un autre magnétiseur, M. de Rovère, ne magnétise point le sujet; c'est lui-même qu'il magnétise, au moyen de gestes bizarres et quelquefois grotesques, et il assure que c'est là le meilleur moyen d'endormir son monde. Le comte de Szapary s'assied près du malade et se met à prier; quelque temps après, le sujet s'endort. D'après M. A. S. Morin, une dame fit

1. D'après M. Amédée Latour, rédacteur en chef de l'*Union médicale*, il y aurait à Paris six cents somnambules donnant des consultations médicales.

usage, au dispensaire magnétique de M. Hébert, d'un procédé qui scandalisa beaucoup les adorateurs du fluide. Tenant de la main gauche un verre d'eau, elle faisait des gestes consistant à retirer du corps du malade le fluide morbide, pour le ramasser et le noyer dans l'eau; on donnait ensuite cette eau à boire au malade. Les spectateurs blâmèrent beaucoup cette méthode, qui ne pouvait, disaient-ils, avoir d'autre résultat, que de restituer au malade le fluide vicié que l'on avait extrait de son corps. Cependant la dame en question est restée fidèle à son procédé, qui guérit autant que tous les autres.

De cette série de moyens divers, dont on pourrait d'ailleurs étendre indéfiniment la liste, et qui ont tous également pour résultat de produire l'état de somnambulisme magnétique, on peut conclure à la non-existence d'un fluide émanant du corps du magnétiseur. Un même produit, c'est-à-dire une émanation fluidique animale, ne saurait s'exhaler indifféremment d'un homme ou d'un manche à balai, d'un arbre ou d'un piano; il ne saurait prendre naissance chez l'homme, par des mouvements diamétralement opposés, ou par l'absence de tout mouvement.

Au contraire, cette égalité de résultats produite par tant de moyens différents, se comprend à merveille si l'on admet la fascination du sujet. Dans ce cas, tous les moyens sont indifférents; ce qu'il importe seulement c'est de s'emparer du moral de l'individu, et les moyens d'atteindre ce but sont variables à l'infini.

En définitive, les manipulations ou les gestes n'ont par eux-mêmes aucune action et ne servent à favoriser l'émission d'aucun fluide, ils ne peuvent agir qu'en frappant l'imagination de l'individu.

Un argument démonstratif de l'existence du fluide magnétique, ou du moins d'une action propre exercée par le magnétisme, indépendante de l'imagination, consisterait dans la magnétisation opérée à l'insu du sujet. Qu'un magnétiseur endorme, à distance, son sujet placé dans une chambre voisine et séparé de lui par un mur, voilà un fait qui convertirait beaucoup d'incrédules. Un grand nombre de magnétiseurs se sont, il est vrai, vantés de ce tour de force, mais aucun n'a pu l'accomplir quand l'épreuve a été conduite et surveillée avec l'attention nécessaire, c'est-à-dire quand on s'est mis en garde contre l'habitude et contre l'attente du somnambule.

On lit déjà dans le rapport de Bailly, que cette expérience, tentée par les commissaires royaux, n'amena qu'un résultat négatif. On a fait beaucoup de bruit d'un fait de ce genre que MM. Dupotet et Foissac crurent avoir constaté en 1820, sur deux malades de l'Hôtel-Dieu de Paris. Husson, dans son rapport à l'Académie de médecine, s'appuie et insiste avec force sur ce fait de magnétisation qui aurait été produit à l'insu de la personne magnétisée, et M. Foissac le raconte longuement dans son ouvrage. *Rapports et discussions de l'Académie royale de médecine sur le magnétisme animal*. Mais Burdin, et Frédéric Dubois dans le livre que nous avons cité plus d'une fois, font ressortir les dispositions vicieuses ou insuffisantes qui présidèrent à cette épreuve, de laquelle, en réalité, il n'y a rien à conclure. Il est évident d'ailleurs que si la magnétisation à l'insu du sujet eût réellement été obtenue dans l'expérience faite à l'Hôtel-Dieu en 1820, bien des faits analogues se seraient produits dans l'intervalle de soixante ans qui nous sépare de cette époque,

ce qui aurait enlevé à cette expérience ce caractère d'isolement, la plus sincère objection que l'on puisse lui opposer aujourd'hui.

M. A. S. Morin, l'auteur d'un livre très-raisonnable que nous avons déjà invoqué, s'est préoccupé avec raison du point dont il s'agit. Il nous fournit à ce propos le témoignage de son opinion personnelle, et d'une compétence que l'on ne saurait mettre en doute, l'auteur ayant longtemps présidé les séances de la *Société du mesmérisme* et s'étant mêlé fort longtemps aux opérations des magnétiseurs.

« Si cette action, dit M. Morin, avait une efficacité propre, indépendante de l'imagination du sujet, on ne serait pas réduit, pour en prouver l'existence, à discuter péniblement deux ou trois faits éloignés; rien ne serait plus facile que de répéter journellement l'expérience. Mais les magnétiseurs, tout en acceptant comme un article de foi l'existence de leur fluide, ne s'occupent que de produire des phénomènes sans chercher à s'éclairer sur la nature de la cause; et quand un observateur attentif veut séparer l'action magnétique et l'imagination, il arrive toujours que l'imagination sans l'action magnétique produit tous les phénomènes magnétiques *sans exception*, et que l'action magnétique sans l'imagination est la seule cause des effets appelés magnétiques.

» Quelques faits qui me sont personnels vont achever de compléter cette démonstration. Le plus souvent, dans les réunions consacrées aux expériences magnétiques, il se trouve un magnétiseur renommé par sa puissance et accompagné d'un sujet qu'il vante comme très remarquable. Je fais alors l'un ou l'autre de ces deux essais. J'emmène le magnétiseur dans une pièce voisine en disant tout haut que je vais me concerter avec lui sur l'ordre des expériences. Quelques instants après que nous sommes sortis, une personne qui s'est entendue avec moi, vient dire au sujet que son magnétiseur va l'actionner dans la pièce voisine et qu'on va calculer, montre en main, combien il faudra de temps pour que l'action se produise. Au bout de quelques minutes et parfois même de quelques secondes, le sujet passe à l'é-

tat de somnambulisme et en présente tous les caractères, tels que l'insensibilité, l'isolement, la convulsion du globe de l'œil, etc. Et pourtant ni le magnétiseur ni personne n'a agi magnétiquement ; il a suffi, pour que le phénomène se produisît, que le sujet se figurât qu'on le magnétisait. L'imagination a donc tout fait. D'autres fois, j'annonce qu'on attend une personne pour commencer les expériences, et j'emmène sous un prétexte quelconque le magnétiseur dans une pièce voisine, et là je l'invite à magnétiser son sujet. Il agit de toutes ses forces, en gesticulant comme d'habitude, et s'efforce de lancer des torrents de fluide dans la direction du sujet, mais celui-ci, persuadé que le moment n'est pas encore venu, n'éprouve absolument rien. On voit donc que, quand l'imagination fait défaut, l'action magnétique est nulle ; cette action est donc imaginaire.

» Chacun peut réitérer cette double épreuve ; le résultat en est toujurs le même.

» Ayant présidé deux ans les séances particulières de la *Société du mesmérisme*, j'ai souvent provoqué l'attention de ses membres sur la nécessité d'élucider cette grave question, et j'ai fait appel à ceux de mes collègues qui pourraient nous présenter des effets magnétiques dans la production desquels l'imagination ne jouerait aucun rôle. Plusieurs se sont chargés de nous satisfaire et ont affirmé que journellement il leur arrivait de magnétiser efficacement des sujets qui ne s'en doutaient pas. On a nommé, pour vérifier les faits, des commissions composées de partisans très zélés du magnétisme et que désiraient vivement le succès des tentatives : on ne pourrait donc alléguer, comme on l'a fait contre les commissions académiques, le mauvais vouloir, le parti pris de ne pas voir. Eh bien, toutes ces tentatives n'ont abouti qu'à des déceptions. Pour donner une idée des précautions prises, je vais raconter comment nous avons procédé dans un de ces cas.

» M. N... nous assurait que tous les soirs, de son domicile situé rue des Vieux-Augustins, il magnétisait et mettait en somnambulisme sa belle-fille, demeurant boulevard de l'Hôpital. Cette jeune personne étant en somnambulisme, nous confirma cette déclaration, et ajouta que quand elle était chaque soir dans cet état, elle voyait venir à elle le fluide de M. N..., qui se dirigeait en ligne droite à travers les bâtiments et parcourait en cinq minutes le trajet entre les deux domiciles (cette vitesse est, comme on le voit, bien inférieure à celle de la lumière et de l'électricité). La commission se divisa en deux sections qui se ren-

dirent le même jour et à la même heure, l'une chez M. N..., et l'autre chez la demoiselle. Il avait été convenu d'avance entre elles que la première choisirait comme bon lui semblerait les moments où elle inviterait le magnétiseur à agir, d'abord pour endormir le sujet, ensuite pour l'éveiller: et que la seconde se bornerait à constater ce qui se passerait chez la demoiselle. Il eût été même à désirer que celle-ci ignorât qu'il s'agissait d'expériences dont elle était le sujet, mais les commissaires ont été obligés de l'informer de ce dont il s'agissait pour expliquer leur visite chez elle; et ni elle ni les commissaires qui se tenaient auprès d'elle, ne savaient à quel moment aurait lieu la magnétisation. Seulement la demoiselle savait qu'elle allait être magnétisée. Elle prit part à la conversation avec une apparente liberté d'esprit. Au bout d'un certain temps, elle offrit les symptômes précurseurs du sommeil magnétique, et elle s'endormit. Interrogée dans cet état, elle déclara voir ce qui se passait chez M. N..., et distingua nettement le courant fluidique qui venait de lui à elle. Les commissaires restèrent neutres et inactifs; elle se réveilla d'elle-même, puis, une heure après, eut un second accès de somnambulisme, et enfin elle se réveilla. On nota exactement le commencement et la fin de chaque sommeil. Pendant ce temps, M. N..., sur l'invitation de chaque section, avait une seule fois magnétisé, puis démagnétisé pour réveiller; mais ces deux opérations avaient eu lieu précisément dans l'intervalle qui s'était écoulé entre les deux sommeils de la demoiselle. Ainsi elle s'était deux fois endormie et réveillée sans qu'on la magnétisât; et quand on l'a réellement magnétisée, elle n'a rien ressenti. Il est donc encore évident que l'imagination a tout fait. Chaque soir, la demoiselle se sachant magnétisée passe au somnambulisme. Lors de la visite des commissaires, elle savait qu'elle allait être magnétisée; mais ne pouvant deviner le moment, elle s'était endormie à tout hasard. S'il n'y avait eu qu'une différence de quelques minutes, on l'aurait attribuée au trajet du fluide. Aussi recommandons-nous à ceux qui voudront faire des expériences semblables de s'y prendre de manière que le sujet ne sache même pas qu'on s'occupe de lui.

» J'ai eu connaissance de nombreux essais en ce genre, et tous ont également donné des résultats négatifs. Le nombre des magnétiseurs est immense; obligés de soutenir une lutte des plus vives contre ceux qui nient le magnétisme, sommés d'avoir à produire des faits qui ne puissent ni être simulés ni être attribués à l'imagination, ils n'osent relever le défi qui leur est lancé; leur

impuissance est donc démontrée. Ils prétendent; il est vrai, que des faits tels qu'on leur en demande, ont eu lieu, et qu'il est facile d'en produire de semblables; mais ces faits qui, sans aucun doute, triompheraient de l'incrédulité la plus opiniâtre, n'arrivent jamais. Les magnétiseurs, tout en les promettant, se contentent d'attaquer les savants, de tonner contre l'incrédulité, à l'exemple des prédicateurs, et ils ne sont pas plus empressés que ces derniers de satisfaire les légitimes exigences de la raison.

» Après une étude approfondie de la matière, après avoir pratiqué le magnétisme et observé un très grand nombre de faits, je n'hésite pas à reconnaître que l'imagination suffit pour rendre compte de tous les effets magnétiques et doit en être regardée comme la cause unique; l'hypothèse d'un agent particulier ne me semble nullement justifiée [1]. »

On a souvent donné comme preuve de l'existence du fluide magnétique, le fait de l'attraction ou de la répulsion qu'un magnétiseur peut exercer sur son sujet, fait que l'on compare aux attractions et aux répulsions électriques. L'attraction du sujet par le magnétiseur s'explique sans peine par la connaissance qu'a le sujet de l'intention du magnétiseur, et par cette obéissance absolue de l'un à l'autre qui est un des caractères dominants de l'état de somnambulisme magnétique. Mais il est un moyen certain de décider si l'attraction ou la répulsion des somnambules magnétiques, est véritablement due à une action physique exercée à distance sur le sujet par le magnétiseur. Ce moyen consiste à placer le sujet sur un des plateaux d'une forte balance, et à équilibrer exactement le poids de son corps dans le plateau opposé. Le magnétiseur venant à exercer son attraction sur l'individu tenu de cette manière en équilibre, la force de cette attraction

1. A. S. Morin. *Du magnétisme et des sciences occultes.* Paris, 1860, in-8, pages 35-39.

détruira l'équilibre de la balance ; le plateau contenant le sujet s'abaissera, et l'on pourra même, en ajoutant des poids dans le plateau opposé, évaluer exactement la force de l'attraction.

Cette expérience a été faite et elle a donné un résultat qu'il n'était pas difficile de prévoir. M. A. S. Morin rapporte, dans l'ouvrage cité plus haut, le détail d'expériences de ce genre qu'il a faites avec le plus grand soin sur des individus mis en somnambulisme par leur magnétiseur ; ces expériences ont fourni un résultat négatif[1].

Théorie spiritiste. — L'école du chevalier Barbarin et des spiritistes de Lyon, qui attribuait à l'action de l'âme les phénomènes magnétiques, avait préparé la voie aux mystiques modernes qui expliquent la magnétisation par l'intervention directe et la présence des esprits. M. le marquis de Mirville est le chef de cette secte bruyante. Dans son livre, *Des esprits et des manifestations fluidiques*, on trouve un réquisitoire en forme contre les magnétiseurs qui attribuent à des causes physiques ou organiques le somnambulisme artificiel et ses effets. Pour M. de Mirville, tout, dans le magnétisme, résulte de l'intervention et de la présence réelle d'esprits, bons ou mauvais, mauvais surtout. C'est le diable qui endort ou réveille les sujets, qui leur communique l'insensibilité, la catalepsie, la lucidité, la clairvoyance aux travers des corps opaques. M. de Mirville voit le diable partout ; il maintient la présence des démons chez les possédés de Loudun, et approuve la condamnation d'Urbain Grandier. Il restaure ainsi la *démonolâtrie* en plein XIX^e^ siècle.

1. *Du magnétisme et des sciences occultes*, pages 214 et suiv.

M. de Mirville s'est trompé d'époque : il aurait dû naître au XVI^e^ siècle, ses instincts de démonolâtre auraient trouvé ample satisfaction. Mais la résurrection des diables et la réhabilitation de l'inquisition manquent entièrement leur effet dans notre siècle.

N'oublions pas de citer M. Henri Delaage comme ayant beaucoup contribué, par ses écrits, à répandre l'idée de l'intervention des esprits dans les phénomènes du magnétisme. Cet écrivain, qui appartient d'ailleurs à la presse politique, est un spiritiste à tous crins; il va encore plus loin que son émule, le marquis de Mirville. Non seulement, en effet, il attribue les actes du somnambule magnétique à la présence des esprits, mais encore, dans son *Éternité dévoilée* il nous initie aux faits et gestes de ces mêmes esprits dans la vie future.

Sur un pareil terrain la science et le raisonnement sont bien déroutés. Par une habitude invétérée d'homme de science, nous cherchons pourtant qu'elles preuves les démonolâtres du jour fournissent à l'appui de leurs tranchantes assertions. Les preuves sont ce qui inquiète le moins les adeptes de cette secte fantaisiste.

Les seules que nous trouvions nous sont offertes par un médecin, le docteur Billot. Dans ses *Recherches physiologiques sur la cause des phénomènes extraordinaires observés chez les modernes voyants* ouvrage qui n'embrasse pas moins de deux volumes, le docteur Billot invoque deux arguments à l'appui de sa théorie de l'intervention des esprits dans le somnambulisme magnétique : les déclarations des somnambules, et l'existence de faits exceptionnels que l'on ne saurait attribuer qu'à des êtres surhumains.

Le premier argument n'est admissible en aucune manière. Le somnambule ne fait que reproduire la pensée de son magnétiseur ou ses propres impressions; ses déclarations ne peuvent donc être considérées que comme des opinions individuelles, comme de simples assertions, qui n'ont aucunement le droit de passer pour des oracles. Quant aux faits exceptionnels qui auraient manifesté la présence d'êtres supérieurs à l'humanité, voici les seuls que Billot nous signal :

1° Une somnambule magnétisée par Billot, et qui donnait des consultations à une dame aveugle, annonça qu'une vierge céleste allait apporter des fleurs. Tout, aussitôt la dame aveugle, trouva sur son tablier une branche de thym.

2° Une autre somnambule, protégée par un ange, comme la précédente, avait reçu de ce *bon esprit* l'indication d'un régime particulier à observer pour sa guérison; l'ail entre autres choses, lui était interdit. Quand elle commença à se trouver mieux, elle crut pouvoir se relâcher de ce régime et satisfaire son goût dominant. Elle se fit donc apporter une gousse d'ail. Mais à peine l'eut-elle portée à sa bouche, que la gousse, enlevée par un moteur invisible, disparut, sans qu'on pût en retrouver la trace.

Voilà les faits *exceptionnels* invoqués par le docteur Billot!

Un autre magnétiseur spiritiste, Possin, a donné la relation d'un miracle de la même farine que les précédents, et dont il tire la même conclusion, c'est-à-dire le *supernaturalisme* de l'événement. La vierge Marie, dûment invoquée, aurait jeté au milieu d'un cercle de magnétiseurs, une couronne d'or. Malheureusement, la couronne fut reconnue dorée par le

procédé Ruolz! Le miracle était superficiel, comme la dorure.

Théorie magico-magnétique. — De l'école des magnétiseurs spiritistes il faut rapprocher l'école *magico-magnétique*, qui explique les mêmes faits par la magie. M. Dupotet ou M. le baron du Potet, comme on voudra, est le grand pontife de cette dernière secte. Les réunions hebdomadaires qu'il a tenue longtemps dans son domicile au Palais-Royal; ses séances publiques, où de tous les points de Paris chacun pouvait se présenter pour y subir l'épreuve somnambulique, enfin son *Journal du magnétisme*, ont donné à ce célèbre magnétiseur une grande autorité, et si nous combattons les idées de M. Dupotet, nous devons reconnaître la sincérité et la constance de ses convictions.

M. Dupotet n'admet pas l'hypothèse des esprits; il repousse l'intervention du diable dans les actes mesmériens. Il explique donc tout par des effets humains; mais par quels effets? Par la magie..... M. Dupotet trace une ligne sur le parquet avec de la craie ou du charbon, et il termine cette ligne par un cercle, qui doit représenter un précipice. Par sa vertu de magicien, M. Dupotet imprime à ces molécules de charbon ou de craie une telle puissance, que le sujet, en marchant sur cette ligne, se croit au moment de tomber dans un précipice affreux, et bientôt devient cataleptique, froid comme un cadavre, etc., etc. Ici donc, plus de fluide magnétique, plus de somnambulisme, plus d'esprits, bons ou mauvais : c'est de la magie pure.

Voilà donc où ont été finalement conduits les magnétiseurs de nos jours. Ils en sont revenus à la magie des derniers siècles. Avons-nous eu tort de faire débuter ce livre par un aperçu historique sur la sorcellerie

et la magie? N'est-il pas démontré que, par suite de l'inclination naturelle de l'homme vers le merveilleux, les mêmes folies, les mêmes délires, peuvent éclater à des siècles d'intervalle, et que, sur ce dangereux terrain, la pensée humaine semble tourner dans un même cercle, pour revenir, après un intervalle plus ou moins long, à son point de départ? Quelle surprise et quelle leçon pour notre époque, qui voit revivre et palpiter la sorcellerie et la magie! Il ne manque pas de gens aujourd'hui pour applaudir hautement à la condamnation judiciaire des sorciers et des magiciens d'autrefois, et s'il le fallait, on trouverait peut-être encore des P. Lactance et des P. Tranquille, pour allumer de leurs mains le bûcher d'Urbain Grandier.

Nous croirions faire injure à la raison humaine et offenser nos lecteurs en songeant à réfuter de semblables idées. On les constate, on les déplore, et l'on passe. Nous avouerons, d'ailleurs, que, bien que nous ayons souvent parlé de magie dans cet ouvrage, nous ignorons encore en ce moment ce que c'est que la magie. Et nous croyons que ceux qui la pratiquent de nos jours, n'en savent pas plus que nous.

Dans la dernière partie de ce chapitre nous ne sommes pas certain d'avoir bien marqué la ligne de séparation entre l'école *spiritiste* et l'école *magico-magnétique*. Si nous avons commis quelque confusion sous ce rapport, nous nous en consolons d'avance, car nous n'aurons fait que suivre les errements des adeptes eux-mêmes, qui brouillent constamment ces deux notions. Ici, pour les écrivains magnétiques, la logomachie est partout. Tantôt on invoque les esprits en maintenant le fluide, tantôt on rejette la magie, pour lui substituer la volonté. Un magnétiseur, M. de Rovère,

remplace le *rudiment de la pensée* de M. Dupotet, par le *sympathisme*, ou amour de l'humanité, et les *ondes vibratoires*. C'est ce qui faisait dire avec le plus grand sérieux à l'un des rédacteurs d'un journal consacré au magnétisme, en parlant du *rovérianisme* : « *Si ces effets avaient lieu, les ondes vibratoires, rovérisantes, modificatrices, humanitaires, triompheraient en apparence*[1]. » Plusieurs magnétiseurs de cet école admettent tout à la fois l'hypothèse du fluide et celle du démon, mais le *spiritistes*, quelque peu puritains, n'admettent que les démons sans autres intermédiaires. Ce qui ne les empêche nullement d'ailleurs de faire des passes comme s'ils croyaient au fluide.

Nous laisserons les magnétiseurs arranger eux-mêmes leurs différends avec les innombrables schismatiques de la secte spiritiste. Un écrivain anti-fluidiste, M. Levy, rédacteur du journal l'*Union magnétique*, a donné, dans les vers suivants, le tableau, d'ailleurs incomplet, des *Variations de l'Eglise magnétique* :

« Tout se fait par la volonté, »
Nous dit maint frère en magnétisme.
Puis d'autres nous ont inventé
Le *sympathisme* et l'*animisme*.
De ces systèmes, pour ma part,
J'ai l'âme très peu satisfaite ;
Car c'est remplacer le brouillard
Par une obscurité complète.
Survient un troisième confrère,
Qui redouble mon embarras :
« Le fluide est une chimère,
Le fluide n'existe pas !.. »
Puis les ultras du mesmérisme

1. L'*Union magnétique*, 10 octobre 1856.

Avec leur fatras solennel,
Grimpent au ciel...
Quelle Babel!
Ils font du *spiritualisme*,
Et croient que c'est spirituel!

Les vers sont mauvais, mais la pensée est bonne. Elle expose l'état de véritable gâchis dans lequel les magnétiseurs de l'école transcendante ont fini par tomber pêle-mêle avec leurs folles rêveries. Arrivé à ce point, on éprouve un véritable dégoût, qui porterait presque à détourner les yeux, pour abandonner un sujet en apparence si peu digne d'un examen sérieux. Mais continuons ; la science va apparaître, à son tour, et cet amas d'illusions et d'erreurs va se dissiper aux clartés de la physiologie.

CHAPITRE XVI

L'hypnotisme ou sommeil nerveux. — L'hypnotisme servant à expliquer le magnétisme animal et plusieurs autres faits prétendus surnaturels.

Le phénomène de l'*hypnotisme*, ou *sommeil nerveux*, va nous donner la clef de la plupart des faits dont nous avons suivi, dans ce volume, le développement historique. La frappante ressemblance de l'état hypnotique avec l'état de somnambulisme artificiel, rend compte, non seulement des crises qui éclataient autour du baquet de Mesmer, mais encore du somnambulisme artificiel découvert par le marquis de

Puységur et si largement exploité par les magnétiseurs de notre époque; enfin, des prétendus phénomènes de magie qu'a mis au jour l'école toute moderne que nous avons appelée *magico-magnétique*. Le même état physiologique explique encore une foule d'événements prétendus surnaturels que nous ont transmis l'histoire générale ou l'histoire spéciale des prodiges rassemblés dans les annales des sciences occultes. Il est facile de retrouver chez les divers peuples, plusieurs moyens d'enchantement, de fascination, etc., qui doivent paraître du même ordre que ceux provoqués par l'hypnotisme.

Les actes et les héros de la thaumaturgie moderne sont ainsi dépouillés pour nous de tout prestige surnaturel. L'état d'illuminisme extatique d'une foule d'individus, et quelquefois de populations entières, état qui embarrassait si gravement la critique scientifique, n'a plus maintenant de mystères pour elle. Le merveilleux s'évanouit de ce terrain obscur où la science a posé le pied.

C'est en 1841 que fut découvert par le docteur Braid, de Manchester, le phénomène de l'hypnotisme. Or l'histoire du magnétisme animal que nous avons tracée dans ce volume, s'arrête à l'année 1840, avec le récit des dernières discussions qui ont eu lieu à l'Académie de médecine de Paris sur le somnambulisme magnétique. Nous avons donc à donner ici l'exposé de cette dernière découverte, qui est venue jeter un jour si éclatant sur les prétendus mystères du magnétisme, et en fournir l'explication naturelle puisée dans la physiologie.

Le magnétisme animal avait trouvé, en Angleterre, un accueil sérieux et des encouragements qu'il n'avait point reçus des médecins français. Chez nos

voisins d'outre-Manche, la science médicale est assez portée à l'empirisme. Elle ne rejette aucun moyen nouveau, si anormal, si excentrique qu'il paraisse, pour peu qu'il semble promettre à la pratique un résultat utile. C'est pour cela sans doute qu'au moment où l'Académie de médecine de Paris frappait le magnétisme animal d'une condamnation officielle, on voyait, au contraire, ce système patronné en Angleterre par trois hommes d'une position élevée et d'un esprit solide. Le docteur Elliotson, voulant essayer le magnétisme comme moyen curatif, fonde un hôpital où les malades sont soumis à un véritable traitement mesmérique. Le docteur James Esdaile, chirurgien de mérite, après s'être occupé à Paris et à Londres de l'étude du magnétisme, s'embarque pour les Grandes-Indes. Arrivé dans ce milieu indien, sur cette terre remplie de prestiges de toutes sortes, où fleurissent à l'envi les pratiques séculaires de la thaumaturgie orientale, le docteur Esdaile se trouve conduit à faire une application tout à fait inattendue des pratiques mesmériennes aux plus graves opérations chirurgicales et il arrive ainsi à des résultats vraiment remarquables. Enfin, le docteur Braid, chirurgien écossais, qui étudiait le magnétisme animal à Manchester, fait, dans cette ville, en 1841 la découverte dont nous allons avoir à nous occuper.

Voulant dépouiller le magnétisme animal de tout le prestige surnaturel dont on s'était plu à l'entourer jusque-là, le docteur Braid parvint à ce résultat en produisant, par un moyen des plus simples, la plupart des effets qui caractérisent l'état magnétique. Ce moyen se réduisait à la contemplation fixe d'un corps brillant, continuée pendant 20 à 30 minutes.

En 1843, le docteur Braid publia un ouvrage contenant l'exposé de sa découverte. Les faits qu'il y annonçait produisirent beaucoup d'impression parmi les médecins écossais, et le public même s'en émut. Tout un pensionnat de jeunes filles à Glasgow, se livrait au passe-temps signalé dans le livre de Braid, et les résultats qui s'en suivaient inquiétèrent les familles. A Londres, les magnétiseurs s'empressèrent de mettre en pratique la méthode préconisée par le chirurgien de Manchester. Mais bientôt tout ce bruit cessa; la découverte de M. Braid disparut, confondue dans un même oubli avec les innombrables et indigestes productions des magnétiseurs.

Par suite du silence qui s'était fait inopinément autour de cette découverte, c'est à peine si l'on avait eu connaissance en France du livre et des expériences de Braid. A la vérité, quelques ouvrages de science avaient consigné le fait, mais bien peu de personnes s'y étaient arrêtées. MM. Littré et Ch. Robin avaient donné, quoique d'une manière assez incomplète, une description de l'état hypnotique dans la dixième édition du *Dictionnaire de médecine de* Nysten, revue et complétée par ces auteurs. Dans cet ouvrage, qui parut en 1855, MM. Littré et Ch. Robin décrivaient, dans les termes suivants, cet état particulier de l'économie que Braid avaient désigné sous le nom d'*hypnotisme* (de ὕπνος, sommeil) :

« *Hypnotisme*, disent MM. Charles Robin et Littré, est le nom donné par le docteur Braid au procédé qu'il emploie pour jeter une personne dans le sommeil somnambulique. Voici quel est ce procédé : Prenez un objet brillant (par exemple un porte-lancette) entre le pouce et les doigts indicateur et médium de la main gauche; tenez-le à une distance de 20 à 40 centimètres des

yeux, dans une position telle, au-dessus du front, qu'il exerce le plus d'action sur les yeux et les paupières, et qu'il mette le patient en état d'avoir le regard fixé dessus. On fera entendre au patient qu'il doit tenir constamment les yeux sur l'objet, et l'esprit uniquement attaché à l'idée de cet objet. On observera que les pupilles se contracteront d'abord; bientôt après elles se dilateront; et, après s'être ainsi considérablement dilatées, et avoir pris un mouvement de fluctuation, si les doigts indicateur et médian de la main droite, étendus et un peu séparés, sont portés de l'objet vers les yeux, il est très probable que les paupières se fermeront involontairement avec une sorte de vibration. Après un intervalle de dix à quinze secondes, en soulevant doucement les bras et les jambes, on trouvera que le patient a une disposition à les garder, s'il a été fortement affecté, dans la situation où ils ont été mis. S'il n'en est pas ainsi, vous lui demanderez avec une voix douce de les garder dans l'extension; de la sorte, le pouls ne tardera pas à s'accélérer beaucoup, et les membres, au bout de quelques temps, deviendront rigides et complètement fixes. On trouvera ainsi que, à part la vue, tous les sens spéciaux, y compris le sens pour le chaud et le froid, le sens masculaire et certaines facultés mentales sont d'abord prodigieusement exaltés, comme il arrive dans les effets primaires du vin, de l'opium et de l'alcool. Toutefois, après un certain point, à cette exaltation succède une dépression beaucoup plus grande que la torpeur du sommeil naturel. Les sens spéciaux et les muscles peuvent passer instantanément, les uns de la plus profonde torpeur, et les autres de la rigidité tonique, à la condition opposée, extrême mobilité et sensibilité exaltée. Il suffit de diriger un courant d'air sur l'organe ou les organes que nous désirons exciter, ou les muscles que nous désirons rendre souples et qui avaient été dans une sorte de catalepsie. Par le seul repos, les sens rentreront promptement dans leur premier état. Le succès presque invariable obtenu par M. Braid à l'aide de ce procédé paraît en partie dû à la condition mentale du patient, qui, d'ordinaire, est très disposé à l'hypnotisme par l'attente qu'il sera produit certainement, et par l'assurance d'un homme à volonté ferme, déclarant qu'il est impossible d'y résister. Toutefois quand l'état hypnotique a été provoqué ainsi un certain nombre de fois, le sujet peut, d'ordinaire, s'endormir lui-même facilement, en regardant son doigt placé assez près des yeux pour causer une convergence sensible de leurs axes, ou même simplement en se tenant tranquille et fixant

le regard sur un point éloigné. En tout cas, la fixité des yeux est la circonstance qui a le plus d'importance, quoique la soustraction des autres stimulants ait une influence décidée pour favoriser la production de l'effet. On le voit, l'hypnotisme tient de près au magnétisme animal. »

Dans la seconde édition de ses *Éléments de pysiologie*, le docteur Béraud consacrait un assez long article à l'hypnotisme[1]. Comme cet ouvrage avait été revu par M. Charles Robin, il est probable que c'est la même plume qui a écrit, ou tout au moins le même esprit avait inspiré les deux articles que nous signalons, Le *Manuel de physiologie* de Müller, traduit par M. Littré, faisait également mention des phénomènes hypnotiques.

Les ouvrages de médecine et de physiologie qui se publient en France pour les élèves, ne sont pas lus sans doute par les maîtres. On ne saurait comprendre sans cette supposition, qu'un fait rapporté dans deux de nos ouvrages classiques, eût passé inaperçu. Seul, peut-être, un jeune docteur M. Azam, médecin adjoint de l'hôpital des aliénés de Bordeaux, en fut frappé. Le *Dictionnaire de Nysten* rapportait la découverte de l'*hypnotisme* et l'étude de cet état physiologique à un médecin de Manchester, Braid. Désirant examiner sérieusement ces faits, M. Azam, fit venir d'Angleterre l'ouvrage original dans lequel le chirurgien du *Collège écossais* avait exposé le résultat de ses observations.

Publié à Londres, en 1843, cet ouvrage, qui a pour titre : *Neurypnology, or the Rationale of nervous sleep, considered in relation with Animal Magnétism* (*Du sommeil nerveux considéré dans ses rapports*

1. Tome II.

avec le magnétisme animal), est un véritable traité sur la matière. Il est divisé en deux parties. Dans la première partie, qui est exclusivement physiologique, l'auteur étudie l'*hypnotisme* chez les personnes en bonne santé, et les rapports, qui existent entre cet état et celui qu'on attribue au fluide magnétique. Il trace ensuite l'histoire de sa découverte, discute les opinions qui ont été émises sur le mode d'action de son procédé, et termine en résumant les faits qu'il vient de décrire.

Ainsi ayant entre les mains le code authentique de la méthode nouvelle, M. Azam put répéter les expériences du chirurgien anglais, et il en constata l'exactitude. Il provoqua très facilement chez divers sujets le *sommeil nerveux*, obtint la raideur cataleptique des muscles et l'insensibilité de la périphérie du corps.

Le docteur Braid assure, dans son livre, qu'il a pu pratiquer plusieurs opérations chirurgicales sur des sujets plongés dans l'état d'hypnotisme, sans que les opérés aient ressenti la moindre impression de douleur. M. Azam n'alla pas aussi loin ; il se borna a constater, chez ses cataleptiques, l'insensibilité aux piqûres et aux pincements de la peau.

Il est à croire que le jeune médecin de Bordeaux n'attachait pas une grande importance à ces faits, car il ne s'occupa point de les rendre publics. Aucune société savante, aucun journal de médecine, ni à Paris, ni à Bordeaux, ne reçurent communication de ses expériences. L'auteur craignait sans doute de compromettre son crédit médical en attachant son nom à des opérations trop étroitement liées, en apparence, aux pratiques ordinaires des magnétiseurs.

Ce n'était pas, du reste, le premier médecin qui se

sentît arrêté sur la même voie par un scrupule de ce genre. Quand M. Jules Cloquet eut communiqué à l'Académie de médecine le fait de cette ablation du sein qu'il avait pratiquée sans douleur chez une femme magnétisée, fait invoqué, comme nous l'avons déjà dit, dans le rapport de Husson, il eut plus d'une fois l'occasion de comprendre les inconvénients de cette franche déclaration. Comme il s'étonnait, en parlant un jour devant son maître, Antoine Dubois, des difficultés qu'il avait rencontrées à cette occasion de la part de ses confrères, et comme il se montrait surpris qu'une vérité soulevât de telles répugnances et trouvât partout une opposition systématique : « Sans doute, lui répondit Dubois, de ce ton de familiarité et de bonhomie gauloise qui le caractérisait, sans doute, tu as raison, mon ami, tu as la vérité de ton côté ; mais crois-moi, si tu as encore une vérité pareille à produire, garde-la pour toi. Sans cela, tu courrais grandement la chance de compromettre ton avenir. » Une crainte de ce genre a donc pu empêcher M. Azam, de divulguer les faits dont il avait constaté la réalité.

Quelle que soit la cause de la réserve que s'était imposée M. Azam, il est certain que l'importante notion de l'état hypnotique serait restée encore bien longtemps ignorée en France sans une circonstance heureuse que nous allons rapporter. Au mois de novembre 1859, M. Azam, qui était alors professeur de clinique chirurgicale à l'école secondaire de médecine de Bordeaux, eut à se rendre à Paris, pour quelque affaire relative à son école. Camarade d'études avec M. le docteur Broca, l'un de nos chirurgiens les plus distingués, aujourd'hui sénateur de la République, M. Azam communiqua à ce dernier, pendant son séjour à Paris, les faits

singuliers qu'il avait constatés à Bordeaux en suivant les préceptes de Braid.

M. Broca, esprit fin, pénétrant et initiateur, fut séduit par le côté physiologique d'une observation dont il entrevoyait peut-être, au bénéfice futur de la science, les curieuses conséquences. Il ne fit donc aucune difficulté pour vérifier expérimentalement ce fait, déclarant que, s'il provoquait, par l'*hypnotisme*, une véritable insensibilité chirurgicale, il n'hésiterait pas à livrer ce résultat à la publicité scientifique.

Or, les expériences auxquelles M. Broca se livra d'abord dans sa propre pratique, ensuite à l'hôpital Necker, avec l'aide de Follin, chirurgien de cet hôpital, répondirent parfaitement à la condition posée. Une véritable opération chirurgicale, c'est-à-dire l'ouverture d'un abcès très douloureux, fut pratiquée sur une femme, à l'hôpital Necker, par MM. Broca et Follin, sans que la malade eût conscience de l'opération. Dès lors, aucune considération ne devait empêcher M. Broca de rendre ce fait public, et dès le lendemain de cette opération, c'est-à-dire dans la séance du 5 décembre 1859, Velpeau, avec toute l'autorité qui s'attache à ses paroles, donnait connaissance à l'Institut de cet important et étrange résultat.

L'annonce faite par Velpeau, en pleine Académie des sciences, devait attirer toute l'attention du monde savant sur le nouvel état physiologique observé par MM. Azam et Broca. Aussi pendant le mois de janvier 1860, une foule de médecins, tant à Paris qu'en province, en France comme à l'étranger, s'empressèrent-ils de vérifier les faits annoncés.

Des nombreuses expériences de ce genre, qui ont été faites à cette époque, est résultée l'entière dé-

monstration de la réalité de l'état hypnotique, qui peut être provoqué d'ailleurs par beaucoup d'autres moyens que celui de Braid, c'est-à-dire la contemplation d'un corps brillant par les deux yeux dirigés en haut. On a reconnu, toutefois, que le sommeil nerveux est loin d'apparaître chez tous les sujets; que cet état physiologique se manifeste surtout chez les femmes, et que plus de la moitié des essais échoue même chez ces dernières. Le sommeil accompagné soit de catalepsie, soit de résolution musculaire, caractérise l'état hypnotique. L'insensibilité se manifeste fréquemment, mais elle va très rarement jusqu'à permettre une opération chirurgicale supportée sans douleur.

A l'observation de MM. Broca et Follin, de l'ouverture d'un abcès supportée sans douleur par un individu hypnotisé, on n'a pu jusqu'à ce moment ajouter qu'un seul fait du même genre, celui qui se passa, le 19 décembre 1859, à l'Hôtel-Dieu de Poitiers : M. le docteur Guérineau put pratiquer l'amputation de la cuisse à un homme, qui n'éprouva aucune impression de douleur pendant l'opération. L'amputation terminée, le chirurgien demanda au malade comment il se trouvait. Celui-ci répondit qu'il se croyait en paradis, et il saisit la main de son opérateur, pour l'approcher de ses lèvres et la baiser. Il dit à un élève : « J'ai senti sans souffrir ce qu'on m'a fait; et la preuve, c'est que la cuisse a été coupée au moment où vous me demandiez si j'éprouvais quelque douleur. » C'était vrai.

Malgré le cas précédent, il est bien établi que l'hypnotisme tel qu'il a été pratiqué à Paris en 1859, ne peut aller jusqu'à abolir la sensibilité au delà de la

périphérie du corps. L'espérance que les chirurgiens avaient conçue de trouver dans l'emploi de l'hypnotisme le moyen de remplacer, dans certains cas, le chloroforme ou l'éther comme agent d'anesthésie, a dû, par conséquent, être abandonnée. Cette circonstance, qui refroidit le zèle de nos savants pour mener plus loin l'étude expérimentale de l'hypnotisme, est, au fond, indifférente. Ce qui importe, et ce qui est bien établi, c'est la réalité de l'existence du *sommeil nerveux*, l'étroite ressemblance, on pourrait dire l'identité qu'il présente avec l'état magnétique ou somnambulisme artificiel, et les importantes lumières que nous fournit cette parité d'état physiologique pour ramener au naturel les prétendus mystères du magnétisme animal.

C'est pour confirmer ce point de vue que nous croyons devoir signaler une série de faits du même ordre que les précédents, c'est-à-dire reconnaissant pour cause l'état hypnotique, et que nous rappellerons à l'appui de ce phénomène général.

Citons d'abord les résultats obtenus à Calcutta par ce chirurgien anglais, M. James Esdaile, que nous avons montré, au commencement de ce chapitre, allant porter le mesmérisme dans les Indes.

Dans un ouvrage publié à Londres en 1852, *Natural and Mesmeric Clairvoyance, with the practical application of Mesmerism in surgery and medecine* (*Sur la clairvoyance naturelle et mesmérique, avec l'application du mesmérisme à la pratique de la chirurgie et de la médecine*), le docteur Esdaile faisait connaître les résultats de 261 opérations très diverses, exécutées sans douleur pour le patient, par un pro-

cédé qui n'est évidemment autre chose que l'hypnotisme. Parmi ces opérations figuraient 200 ablations de tumeurs, provenant de la maladie si commune dans les Indes, et que l'on désigne sous le nom d'*éléphantiasis*. On sait que les tumeurs dites *éléphantiasiques* atteignent parfois des dimensions énormes; le poids des tumeurs enlevées par le docteur Esdaile, sous l'influence de ce qu'il appelle l'*état mesmérique*, variait depuis dix jusqu'à cent livres[1]. Une commission, nommée par le gouvernement du Bengale, ayant révoqué ces faits en doute. M. Esdail répéta ses opérations devant les commissaires, dans un hôpital mis à sa disposition par le gouvernement. Or, voici en quoi consistait le procédé suivi par M. Esdaile pour rendre ses malades insensibles à la douleur de l'opération.

Le patient étant couché sur un lit assez bas, dans une chambre un peu obscure, un individu quelconque du service, le plus souvent un serviteur nègre, se place debout à la tête du lit, et s'incline en avant, jusqu'à ce que son visage soit placé immédiatement au-dessus du visage du malade. Il demeure dans cette attitude fixe pendant un quart d'heure ou une demi-heure, en faisant, par intervalles, avec les mains, des passes sur la tête et sur la poitrine. Le patient finit par tomber ainsi dans un état de catalepsie et d'insensibilité qui permet de pratiquer sur lui, sans douleur, les opérations les plus longues.

1. Voy. à ce sujet le travail de M. le baron H. Larrey, *Rapport à la société de chirurgie sur l'éléphantiasis du scrotum* (extrait des Mémoires de la Société de chirurgie). Paris, in-4, 1856; p. 105-107. L'auteur ne fait que mentionner le moyen employé par M. Esdaille pour endormir les sujets, mais il donne le relevé précis des opérations exécutées par le chirurgien de Calcuta, et qui s'élèvent, comme il est dit plus haut, à 200.

M. Esdaile se servait aussi, pour arriver au même résultat, de ce qu'il nommait le *procédé européen*, qui consistait dans l'emploi des passes et manipulations diverses qui sont propres à nos magnétiseurs. L'auteur ajoute que ce dernier procédé réussit surtout chez les Européens, tandis que le premier s'applique mieux aux indigènes.

Quand on considère que le visage du nègre indien, qui fait fonction de *mesmériste*, se tient incliné et immobile un long espace de temps, au-dessus du visage du patient, ses yeux étant fixés sur les yeux du malade, il devient évident que l'état physiologique provoqué par ce moyen de fascination n'est autre chose que l'hypnotisme.

Un autre fait, que l'on peut invoquer à propos du même sujet, c'est celui que présentent les moines du mont Athos, qui se jettent dans de longues extases cataleptiques, prolongées par eux à volonté, en se regardant fixément l'ombilic. On ne peut attribuer qu'à l'hypnotisme l'état extatique provoqué chez ces moines par cette singulière contemplation.

Les fakirs des Grandes-Indes tombent en catalepsie en se regardant, pendant un quart d'heure, le bout du nez. Au bout de ce temps, une flamme bleuâtre, apparaît, dit-on, à l'extrémité de leur nez, et bientôt la catalepsie se manifeste. C'est évidemment grâce à l'hypnotisme que les fakirs indiens peuvent conserver un temps considérable ces attitudes et ces poses extraordinaires qui leur attirent le respect et l'admiration de la multitude.

Les extases cataleptiques de sainte Thérèse et de quantité d'autres mystiques ou contemplatifs célèbres dans toutes les religions, sont des faits de la même

nature que ceux qui précèdent. Ces extases ont pour origine une contemplation fixe, ardente, passionnée, de l'objet ou de l'image occupant la pensée. C'est une excitation intellectuelle, une sorte d'ivresse voluptueuse, suivie de catalepsie, d'anesthésie et d'exaltation des sens, ayant pour point de départ la fatigue des yeux, comme dans l'état hypnotique.

Aux époques de foi ardente et de fanatisme religieux, ces faits sont très communs, et il n'est pas d'âme exaltée qui, se laissant aller à la rêverie mystique, ou se retirant du monde, pour se livrer à la contemplation permanente des images sacrées, ne puisse éprouver les phénomènes nerveux de l'extase. M. le Dr Bouchut dit les avoir observés dans sa clientèle sur une jeune femme aussi ardente chrétienne que mère passionnée, et qui, tremblant toujours à l'idée qu'elle pouvait perdre sa fille unique, l'avait consacrée à la Vierge, dont l'image était dans sa chambre. La jeune mère passait des heures entières à contempler l'enfant Jésus. Elle ne le quittait pas des yeux, le priant avec ardeur, surexcitant sa foi par la crainte de se voir enlever son enfant, puis elle se mettait à pleurer, perdait connaissance et devenait alors insensible [1].

Si l'on interrogeait les voyageurs de l'Orient, on trouverait une foule de pratiques en usage chez les peuples de ce pays pour produire l'enchantement, la fascination, et qui s'expliqueraient toutes par le phénomène dont nous parlons. Nous ne prendrons ici que deux ou trois exemples.

Dans la province de Constantine, les *Beni-Aïaoussas*,

1. *L'hypnotisme spontané*. Clinique à l'hôpital des enfants malades. *Gazette des hôpitaux* du 2 mars 1875, pages 175).

tribu arabe de cette province, donnent, dans les marchés, les jours de fête publique, la représentation suivante.

Au nombre d'une douzaine environ, ils sont assis par terre et rangés en cercle. Des musiciens qui les entourent, font entendre des sons du tambour arabe, joints à ceux de castagnettes de fer. Les *Beni-Aïaoussas* commencent alors à exécuter des mouvements verticaux de la tête et du tronc, alternant avec des mouvements latéraux. On brûle sous leur nez des aromates, pendant que la musique accélère son mouvement, et que les musiciens joignent leurs voix au son des instruments. Après vingt minutes environ, les jongleurs se lèvent, et jettent des cris gutturaux, selon le même rhythme musical qui continue de se faire entendre. Ils se livrent ensuite, mais sans changer de place, à des contorsions violentes du corps et à des mouvements désordonnés. La face est inondée de sueur, les yeux rouges et saillants, le cerveau manifestement congestionné; l'écume sort de leur bouche. Dans cet état violent, qui semble présager une apoplexie imminente, l'insensibilité ne tarde pas à apparaître. On voit, en effet, ces hommes se percer la joue avec des armes aiguës et des fers rougis au feu, marcher sur des barres de fer rouges, avaler du verre pilé, qui ensanglante leur bouche, etc., sans manifester le moindre signe de douleur. La musique continue toujours ses rauques accents et son rhythme uniforme, jusqu'à ce qu'enfin les jongleurs tombent épuisés et baignés de sueur. Alors ils s'enveloppent de leurs burnous et s'endorment, ce qui met fin à ce spectacle.

Dans cette étrange scène qui rappelle, en plus d'un point, celles qui se passaient au baquet de Mesmer,

on ne peut voir que les effets d'un état hypnotique provoqué par un moyen particulier.

Dans une lettre adressée du Caire, au mois de février 1860, au rédacteur de la *Gazette médicale de Paris*, par le docteur Rossi, médecin du prince Halem-Pacha, on trouve des détails précis sur les procédés que les sorciers de l'Égypte emploient pour obtenir le sommeil accompagné d'insensibilité :

« Dans cette contrée de traditions, écrit M. le docteur Rossi, dans ce pays où ce qu'on fait aujourd'hui s'y fait déjà depuis quarante siècles, se trouve une classe de personnes qui font leur profession du *Mandeb*. Les effets qu'ils produisent, méprisés jusqu'à ce jour par le mot banal de charlatanisme, sont les mêmes que M. Braid a annoncé dernièrement. Bien plus, comme vous l'aviez pressenti par inductions scientifiques, dans leurs mains l'hypnotisme n'est que le premier anneau de la chaîne phénoménale qui se clôt par les phénomènes du somnambulisme magnétique.

» Voici comment ils opèrent :

» Ils font usage généralement d'une assiette en faïence et parfaitement blanche. C'est l'objet lumineux de M. Braid. Dans le centre de cette assiette, ils dessinent avec une plume et de l'encre deux triangles croisés l'un dans l'autre, et remplissent le vide de ladite figure géométrique par des mots cabalistiques; c'est probablement pour concentrer le regard sur un point limité. Puis, pour augmenter la lucidité de la surface de l'assiette, ils y versent un peu d'huile.

» Ils choisissent en général un jeune sujet pour leurs expériences, lui font fixer le regard au centre du double triangle croisé. Quatre ou cinq minutes après, voici les effets qui se produisent. Le sujet commence à voir un point noir au milieu de l'assiette; ce point noir a grandi quelques instants après, change de forme, se transforme en différentes apparitions qui voltigent devant le sujet. Arrivé à ce point d'hallucination, le sujet acquiert souvent une lucidité somnambulique aussi extraordinaire que celle des magnétisés.

» Il y a pourtant de ces *cheks* (ceux qui produisent ces phénomènes sont vénérés comme *cheks*) qui, plus simples dans

leurs apparats, sans recourir aux figures géométriques et aux mots cabalistiques, font tout bonnement de l'hypnotisme, et du somnambulisme, à la manière de M. Braid, en faisant fixer le regard du sujet dans une boule de cristal, et comme ils n'ont pas un Charrière pour leur confectionner quelque joli appareil, ils emploient une de ces boules qui servent dans certaines maisons de lampes en y mettant de l'huile. »

Un membre de l'Institut, le comte de Laborde, acheta au Caire, d'un sorcier arabe, le secret *des apparitions dans le creux de la main*. Des enfants, pris au hasard, « voient dans le creux dans leurs mains avec la même facilité qu'à travers une lucarne, des hommes se mouvoir, paraître et disparaître[1]. »

Les moyens de fascination employés au Caire par les sorciers, ne diffèrent point de ceux qui sont mis en usage, dans l'Afrique française, par les *gzanes* arabes et par les marabouts de certaines sectes religieuses des frontières du Maroc. Dans une lettre écrite d'Alger et imprimée dans le numéro du 2 janvier 1860 de l'*Union médicale*, M. le docteur de Pietra Santa a donné la description suivante de deux procédés de fascination qui ont une connexion évidente avec l'hypnotisme :

« Le premier procédé fait partie, dit M. de Pietra Santa, du bagage des *gzanes* arabes, bohémiennes, sorcières ou diseuses de bonne aventure.

» Le deuxième est mis en œuvre par les marabouts de certaines sectes religieuses des frontières du Maroc.

» Quand il s'agit de frapper l'imagination de la multitude, il faut, de toute nécessité, trouver des phénomènes compréhensibles pour tous, et que chacun peut vérifier à l'instant. Parmi ceux-ci, il n'en est pas de plus évident que le sommeil ; la gzane

1. *Revue des Deux-Mondes*, août 1840.

devait donc, pour constater d'une manière irrécusable sa puissance morale, et son influence surnaturelle, pouvoir endormir, à un moment donné, la personne qui avait recours à sa science occulte. Voici le moyen qu'elle emploie :

» Sur la paume de la main elle décrit avec une manière colorante noirâtre un cercle, au centre duquel est indiqué un point également noir.

» En fixant attentivement ce cercle pendant quelques minutes, les yeux se fatiguent, comme on dit communément, ils papillotent et se brouillent; bientôt à la fatigue succède le sommeil, au sommeil une sorte d'insensibilité dont elle profite pour exercer plus sûrement ses manœuvres.

» Je vous livre le fait dans toute sa nudité, sans commentaires, sans avoir la prétention d'en déterminer l'importance, et je passe au second.

» Sur une table, recouverte d'une nappe blanche, l'on place une bouteille ordinaire remplie d'eau, derrière laquelle brûle une petite lampe.

» A quelque pas de distance, l'on fait asseoir commodément, sur une chaise, le *sujet*, et l'on dirige ses regards vers le point lumineux placé devant lui. Au bout de quelques minutes, la personne éprouve de la lourdeur sur les paupières, puis peu à peu elles s'abaissent, et le sommeil arrive. Avec un tempérament nerveux, l'on voit apparaître des palpitations de cœur et des céphalalgies assez marquées.

» Pour donner à ces phénomènes un parfum de surnaturel, le marabout marocain fait brûler, derrière la table une certaine quantité de benjoin, et, pendant que les vapeurs se répandent dans la chambre, la personne soumise à l'expérience est plongée dans un état complet d'anesthésie. »

Il est évident que ces divers procédés de fascination sont tout à fait analogues à ceux que Braid a fait connaître, et que l'état dans lequel les sorciers arabes placent ici leurs patients est un véritable état d'hypnotisme.

Nous aurons à revenir, dans le volume suivant, sur ces divers faits, à propos de l'étude des phénomènes dits *biologiques*.

Passant à des effets d'un autre ordre, nous constaterons que l'on retrouve chez les animaux, cette influence du regard fixe qui provoque habituellement l'hypnotisme. Comme l'imagination ni la connivence ne peuvent être invoquées quand il s'agit d'un animal, ce genre de phénomènes nous paraît avoir beaucoup de valeur.

Tout le monde connaît les faits, parfaitement significatifs, de la fascination qu'exerce l'œil du crapaud sur la belette et autres animaux, — la fascination des oiseaux de petite taille par le serpent, — celle que les grands oiseaux rapaces exercent sur leur proie, — l'arrêt du gibier par le chien du chasseur, etc. Il est bien établi que tous les ophidiens, depuis les énormes serpents d'Amérique jusqu'aux vipères, ont le privilège de paralyser les batraciens et certains oiseaux. A force d'attacher leurs regards étincelants sur la grenouille et le rossignol, par exemple, ils les plongent dans le relâchement musculaire le plus complet, et forcent l'oiseau chanteur de descendre de branche en branche jusqu'à terre.

On rend les poules cataleptiques par un moyen qui n'est autre chose que l'hypnotisme. M. le baron Hippolyte Larrey a raconté que, lorsqu'il était sous-aide à l'hôpital militaire de Strasbourg, quelques-uns de ses collègues s'amusaient souvent à magnétiser des poules. Ils prenaient l'animal entre leurs genoux et lui fixaient la tête pendant quelques minutes, ce qui suffisait à les rendre cataleptiques.

M. Azam a vu, dans les foires du midi de la France, des bateleurs charmer les coqs de la manière suivante. On étend l'animal sur une planche, le bec dirigé en bas, et on trace une ligne noire sur le prolongement

de la crête. Au bout de quelques instants, l'animal devient cataleptique et reste immobile dans l'attitude qu'on lui a donnée. Selon M. Balbiani, qui a passé en Allemagne une partie de sa jeunesse, les collégiens y pratiquent ce jeu avec grand succès. En France, du reste, ce moyen est vulgairement connu dans beaucoup de basses-cours[1].

1. Cette manière de rendre les poules cataleptiques a été décrite dès l'année 1646. Le P. Kircher dans son *Ars magna lucidæ et umbræ*, publié à Rome en 1646, dit, en effet, (p. 154, 155) :

« *Experimentum mirabile.* « Gallinam pedibus vinctam in pavimentum quodpiam depone : quæ primo quidem se captivam sentiens, alarum succussione totiusque corporis motu, vincula sibi injecta excutere omnibus modis laborabit. Sed irrito tandem conatu de evasione, veluti desperabunda, ad quietem se componens, victoris de arbitrio sistet. Quietâ igitur sic manente gallinâ, ab oculo ejusdem in ipso pavimento lineam rectam crêta vel alio quovis coloris genere quæ chordæ figuram referat, duces. Deinde eam compedibus solutam relinques. Dico quod gallina, quantumvis vinculis soluta, minime tamen avolatura sit, etiamsi ad avolandum instimulaveris. »

« *Expérience merveilleuse.* — Posez sur le plancher une poule à laquelle vous aurez lié les pattes. D'abord en se sentant captive, elle essayera, par toutes sortes de mouvements des ailes et de tout le corps, de se débarrasser de ses entraves Mais après cet inutile effort, et comme désespérant de son évasion, elle se tiendra en repos et sera à votre merci. La poule, se tenant ainsi immobile, tirez sur le pavé, avec de la craie ou une autre matière laissant une trace colorée, une ligne droite qui parte de l'œil de l'oiseau. Ensuite délivrez-le de ses entraves et laissez-le. La poule, bien qu'elle soit débarrassée de ses liens sera incapable de prendre son vol, même quand vous la pousseriez à s'envoler. »

Dans un autre ouvrage attribué au même auteur, et publié à Rome en 1661 (*Joco-seriorum naturæ et artis centuriæ tres*), l'expérience est indiquée presque de la même manière.

Enfin un autre savant, contemporain du P. Kircher, Daniel Schwenter, de Nuremberg, cite encore la même expérience dans un ouvrage fort rare, intitulé, *Iteliciæ physico-mathematicæ.*

M. Catlin raconte, d'après le docteur Esdaile, dans l'ouvrage dont nous avons cité plus haut le titre, que

les Indiens de l'Amérique du Nord se servent d'un moyen singulier pour se faire suivre par les petits bisons dont ils viennent de tuer la mère. Ils saisissent la tête de l'animal, lui appliquent les mains sur les yeux, et respirent dans ses narines. Bientôt le jeune prisonnier cesse de se débattre, et suit docilement son maître jusqu'à la fin de la chasse. M. Catlin a pu se faire suivre ainsi pendant plusieurs milles par un de ces animaux.

Il ne serait pas impossible que les charmeurs des grands animaux eussent recours à une pratique analogue. C'est ce qui paraît établi pour ceux de l'Orient. Bien des personnes pensent aussi que la fascination par le regard, ou par quelque moyen analogue, est l'un des secrets du célèbre dompteur de chevaux. M. Rarey, qui opéra publiquement à Paris, en 1859, au Cirque Napoléon.

CHAPITRE XVII

L'hypnotisme expliquant les phénomènes du mesmérisme, du somnambulisme magnétique et les prétendus phénomènes magico-magnétiques. —

Nous avons établi dans le chapitre précédent, la réalité de l'hypnotisme, ou sommeil nerveux, pris dans son acception générale. Nous avons montré que cet état physiologique permet d'expliquer une masse de faits qui, à différentes époques, ont servi d'aliment à la

passion du merveilleux. Il nous reste, en particularisant nos vues pour les appliquer à l'objet spécial qui forme la matière de ce volume, à montrer que l'hypnotisme rend fort bien compte des différents effets que les magnétiseurs ont produits depuis Mesmer jusqu'à nos jours.

Le baquet de Mesmer, d'après la description que nous en avons donnée au commencement de ce volume, n'était qu'une cuve d'un pied et demi de hauteur, d'où partaient des tringles de fer que chaque malade tenait à la main. Cet attirail n'avait, selon nous, d'autre rôle que d'imposer au malade l'attitude assise, recueillie, exempte de distractions, attitude qui est, on l'a bien reconnu, absolument indispensable pour amener l'hypnotisme, car la moindre distraction, le plus léger bruit extérieur, détournant l'attention du sujet, suffisent pour empêcher la manifestation de cet état. Mais, à part cet influence, le baquet mesmérien n'était qu'un accessoire insignifiant, un étalage propre seulement à produire une impression morale. L'important c'étaient les passes et manipulations auxquelles se livraient les magnétiseurs. On les trouve décrites comme il suit dans le rapport de Bailly :

« Les malades, rangés en très grand nombre et à plusieurs rangs autour du baquet, reçoivent à la fois le magnétisme par ces moyens : par des barres de fer, qui leur transmettent celui du baquet ; par la corde enlacée autour du corps, et par l'union des pouces, qui leur communiquent celui de leurs voisins, par le son du *piano-forte* ou d'une voix agréable, qui le répand dans l'air. Les malades sont encore magnétisés directement au moyen du doigt et de la baguette de fer, promenés devant le visage, dessus ou derrière la tête et sur les parties malades, toujours en observant la distinction des pôles. *On agit sur eux par le regard et en les fixant.* Mais surtout ils sont magnétisés par

l'application des mains et par la pression des doigts sur les hypocondres et sur les régions du bas-ventre; application souvent continuée pendant longtemps, quelquefois pendant plusieurs heures. »

On voit qu'en définitive les moyens employés par Mesmer étaient fort semblables à ceux qui sont encore en usage de nos jours, et qu'à part le baquet, accessoire qui a vite disparu, les magnétiseurs modernes ont ajouté peu de chose aux manœuvres du primitif inventeur.

Il ne faut pas manquer, toutefois, de faire une grande part, dans l'explication du mesmérisme, à l'imagination, et à l'imitation, à laquelle les commissaires du roi attachèrent une si grande importance. La forte persuasion que la crise nerveuse devait se produire, contribuait certainement beaucoup à la faire naître, si l'on considère surtout que Mesmer opérait sur des organisations éminemment nerveuses. L'espèce de contagion par laquelle les accidents nerveux, dans une réunion d'individus, se propagent de l'un à l'autre (fait pathologique sur lequel nous avons insisté à diverses reprises dans le cours de cet ouvrage), justifie et précise le sens qu'il faut ajouter au mot d'*imitation* employé par les commissaires de 1784. Quand un malade du cercle mesmérien tombait en crise, cette circonstance contribuait certainement à faire éclater les mêmes phénomènes nerveux chez d'autres individus qui, se tenant par les pouces, ou rattachés l'un à l'autre par la corde commune, formaient les anneaux de la chaîne magnétique.

Mais, dira-t-on, l'hypnotisme est-il suffisant pour provoquer des phénomènes nerveux aussi violents que ceux que l'on voyait apparaître autour du baquet

mesmérien, et qui allaient se terminer par d'effrayantes attaques de nerfs, dans cette salle matelassée et rembourrée qui avait reçu le nom significatif de *salle des crises* et d'*enfer aux convulsions?* Nous avons déjà fait remarquer que les *Beni-Aïaoussas* de Constantine provoquent, par des manœuvres aboutissant à l'hypnotisme, des phénomènes pathologiques, des effets d'excitation nerveuse et de congestion cérébrale d'une violence qui ne peut être inférieure à celle qu'on voyait dans les traitements de Mesmer.

Quand on s'est livré, dans les hopitaux de Paris, durant les premiers mois de l'année 1860, à des expériences relatives à l'hypnotisme, on a été plus d'une fois effrayé des troubles extraordinaires que l'on provoquait ainsi dans l'économie animale. Chez des femmes disposées à l'hystérie, la contemplation pendant le temps convenable, d'un corps brillant, tenu à quelque distance des yeux, faisait éclater une attaque d'hystérie, de nature à inspirer des inquiétudes aux médecins. Il a été généralement reconnu que la pratique de l'hypnotisme ne pourrait être considérée comme un amusement inoffensif, et que la congestion que se manifeste alors dans le cerveau, présente des dangers réels pour les individus prédisposés aux *raptus* sanguins. Le docteur Gigot-Suard, (mort en 1877) qui s'est livré à des recherches pratiques intéressantes sur l'hypnotisme, a produit par ce seul moyen des effets d'une intensité vraiment prodigieuse. Chez une jeune fille nerveuse soumise aux expériences de Gigot-Suard, un premier essai d'hypnotisation provoqua une agitation excessive; l'expérien cerenouvelée deux jours après produisit les résultats suivants.

« Mademoiselle A... B... est hypnotisée avec une paire de ciseaux placée à quelques centimètres au-dessus de la racine du nez. Dix minutes suffisent pour que le sommeil soit complet. La scène devint beaucoup plus effrayante encore que la première fois, et je doute que Mesmer ait jamais rencontré dans son enfer une convulsionnaire plus terrible. Dès que les paupières d'A... B... furent fermées, cette fille se renversa le long d'un fauteuil les pieds en l'air et la tête sur le parquet. Son corps ressemblait à une verge rigide. Elle poussait non pas des cris, mais de véritables hurlements. Je la fis transporter dans un cabinet où, couchée sur un tapis, loin de tout objet qui pût la blesser, elle se livra aux mouvements les plus désordonnés. Ses cris étaient interrompus de temps en temps par des paroles incohérentes, parmi lesquelles je pus distinguer les mots *cimetière*, *mort*, *fantôme*... Puis c'est une scène horrible de désespoir : La patiente veut se déchirer le visage avec ses ongles, et il faut deux personnes pour l'en empêcher ; ses yeux sont hagards, ses cheveux épars, et son visage est congestionné. L'orage se calme un instant pour faire place à des éclats de rire immodérés, suivis de pleurs, de hoquets, d'efforts de déglutition et enfin de nouvelles convulsions.

Cet état se prolongea plus d'une demi-heure, et je ne parvins à réveiller la patiente qu'en lui soufflant de l'air avec force sur les pupilles après avoir écarté les paupières.

A... B..., en se réveillant, croyait sortir d'un long sommeil. Aussi fut-elle très étonnée de trouver ses vêtements et ses cheveux en désordre. Pendant les crises elle avait perdu la sensibilité, et elle ne répondit à aucune des questions qui lui furent faites.

Chez d'autres sujets, c'étaient des alternatives de tristesse et de joie, de rires et de pleurs, avec toutes sortes de gestes et de grimaces. Rien ne représentait mieux la folie que ce singulier état[1]. »

Cette observation fait revivre pour nous les scènes de la *salle des crises*, aux temps de Mesmer, et pourtant il n'y a ici ni baquet, ni tringle, ni corde, ni passes à

1. *Les mystères du magnétisme animal et de la magie devoilés*, par M. le docteur Gigot-Suard (de Levroux). Paris, 1860; in-8. brochure de 144 pages.

grands courants, ni harmonica, ni grand thaumaturge exerçant l'empire de sa redoutable fascination. Une paire de ciseaux, tenue à quelques centimètres au-dessus des yeux, a suffi pour produire tous ces désordres.

Le phénomène de l'hypnotisme nous donne aussi la clef de ce somnambulisme artificiel qui, découvert par le marquis de Puységur, a été, depuis l'inventeur, si largement exploité.

Écoutons Deleuze, l'*Hippocrate du magnétisme*, comme on l'a appelé, décrivant le meilleur procédé à employer pour obtenir la magnétisation somnambulique :

« Faites asseoir, dit Deleuze, votre sujet le plus commodément possible. Placez-vous vis-à-vis de lui, sur *un siège un peu plus élevé*, de manière à ce que ses genoux soient entre les vôtres et que vos pieds soient à côté des siens. Demandez-lui d'abord de s'abandonner, de ne penser à rien, de ne pas se distraire pour examiner les effets qu'il éprouvera, d'écarter toute crainte, de se livrer à l'espérance et de ne pas s'inquiéter ou se décourager si l'action du magnétisme produit chez lui des douleurs momentanées.

« Après vous être recueilli, prenez ses pouces entre vos deux doigts, de manière que l'intérieur de vos pouces touche l'intérieur des siens, et *fixez vos yeux sur lui*. Vous resterez de deux à cinq minutes dans cette situation, ou jusqu'à ce que vous sentiez qu'il s'est établi une chaleur égale entre ses pouces et les vôtres[1],.. »

Ici nous ne trouvons pas d'objet brillant, qui puisse reproduire identiquement pour nous le procédé banalement suivi pour obtenir le phénomène découvert par Braid. Mais le procédé de Braid n'est qu'une variante au milieu d'une foule d'autres moyens analogues qui

1 Deleuze, *Traité du magnétisme*.

servent à provoquer l'état hypnotique. Le Dr Giraud-Teulon a reconnu que l'état hypnotique peut se produire par la seule contemplation, continuée assez longtemps, d'une solive du plafond. Dans les expériences faites par Gigot-Suard, dont il vient d'être question plus haut, la méthode employée par ce médecin pour endormir ses sujets, consistait à fixer ses yeux sur les yeux du patient. Le procédé magnétique recommandé par Deleuze ne serait donc autre chose que la méthode de Braid, avec la seule différence que l'objet brillant est remplacé ici par les yeux du magnétiseur. La fatigue oculaire, résultant de la position fixe des yeux du sujet attachés sur ceux de l'opérateur, suffit pour engendrer l'hypnotisme. Cette fatigue oculaire est encore augmentée par l'espèce de strabisme et par l'élévation des yeux résultant de l'attitude du magnétisé vis-à-vis du magnétiseur ; car d'habitude, ce dernier est debout devant le patient assis sur une chaise; ou bien encore, selon le précepte de Deleuze, le magnétiseur est placé sur un *siège un peu plus élevé* que celui du sujet. On a vu plus haut, par la citation du rapport de Bailly, que les élèves de Mesmer agissaient aussi sur le patient « *par le regard et en les fixant.* » Les passes et manipulations auxquelles se livre le magnétiseur ne sont que des pratiques accessoires, mais elles accélèrent la fascination du sujet en agissant sur son imagination et son système nerveux.

Le passage suivant du rapport de Husson à l'Académie de médecine confirme ce qui précède :

« Les moyens qui sont extérieurs et visibles, dit Husson, ne sont pas toujours nécessaires, puisque dans plusieurs occasions la volonté, *la fixité du regard*, ont suffi pour produire les hé-

nomènes magnétiques, même à l'insu des magnétisés... Lorsqu'on a fait une fois tomber une personne dans le sommeil magnétique, on n'a pas toujours besoin de recourir au contact et aux passes pour la magnétiser de nouveau. Le *regard du magnétiseur*, sa volonté seule, ont sur elle la même influence. »

De l'examen comparatif des procédés qui servent à provoquer l'hypnotisme et le somnambulisme magnétique, passons à la comparaison des phénomènes physiologiques propres à l'un et à l'autre de ces états.

On peut énumérer comme il suit les caractères constatés par les magnétiseurs de bonne foi chez les bons somnambules ; ces caractères ne sont pas constants, mais ils sont assez communs pour que l'on puisse en généraliser ici l'expression : 1° insensibilité de la périphérie du corps; 2° raideur musculaire, allant quelquefois jusqu'à la catalepsie; d'autres fois, au contraire, résolution marquée de tous les muscles; 3° exaltation des principaux sens; 4° exaltation de l'intelligence.

A l'exception du dernier, qui constitue, il faut l'avouer, une différence assez importante, les quatre caractères propres à l'état de somnambulisme magnétique, sont parfaitement accusés chez les individus plongés dans l'état hypnotique. Les nombreuses expériences qui ont été faites jusqu'à ce jour, ont parfaitement établi que l'insensibilité au pincement et aux piqûres, la raideur ou la résolution musculaire, sont très prononcées dans l'état hypnotique. C'est même par ces deux caractères, joints à l'état évident de sommeil, que l'on constate et que l'on déclare que le sujet est hypnotisé. Quant à l'exaltation des sens, elle est parfois très manifeste chez l'individu hypnotisé, sans

atteindre pourtant le degré qu'elle présente chez les somnambules magnétiques. MM. Demarquay et Giraud-Teulon, dans leur *Recherches sur l'hypnotisme*, publiées en 1860 [1], ont noté cette hyperesthésie des sens. M. le Dr Azam, à qui l'on doit les premières recherches faites en France sur l'hypnotisme, s'exprime en ces termes dans un article des *Archives générales de médecine*, où il a résumé ses observations :

« L'hyperesthésie hypnotique présente, dit M. Azam, un vif intérêt au point de vue de la physiologie; elle se montre d'une manière moins constante, quelquefois la première, le plus souvent après torpeur; elle porte sur tous les sens, sauf la vue, mais surtout sur le sens de la température et sur le sens musculaire, dont elle démontre l'existence d'une manière irréfragable. L'observation citée plus haut nous en offre des exemples remarquables. L'ouïe atteint une telle acuité, qu'une conversation peut être entendue à un étage inférieur; les sujets mêmes sont très fatigués de cette sensibilité; leur visage exprime la douleur que leur fait éprouver le bruit des voitures, celui de la voix; le bruit d'une montre est entendu à vingt-cinq pieds de distance.

» L'odorat se développe et acquiert la puissance de celui des animaux. Les malades se rejettent en arrière, en exprimant le dégoût pour les odeurs dont personne ne s'aperçoit autour d'eux A-t-on touché de l'éther ou fait une autopsie trois ou quatre jours auparavant les malades ne s'y trompent pas. Quel est le médecin, j'en appelle à M. Briquet, qui n'a observé très souvent ces phénomènes spontanés chez des hystériques? Si, derrière le malade, à trente ou quarante centimètres de distance, on présente sa main ouverte ou un corps froid, le sujet dit immédiatement qu'il éprouve du froid ou du chaud, et cette sensation est si forte qu'elle devient pénible, et que le sujet cherche à l'éviter.

1. *Recherches sur l'hypnotisme ou sommeil nerveux, comprenant une série d'expériences instituées à la maison municipale de santé.* par MM. les docteurs Dumarquay et Giraud-Teulon Paris, 1860; in-8, brochures de 56 pages.

» Il en est de même du goût. Le sens musculaire acquiert une telle finesse que j'ai vu se répéter devant moi les choses étranges racontées du somnambulisme spontané, et de beaucoup de sujets dits magnétiques. J'ai vu écrire très correctement en interposant un gros livre entre le visage et le papier; j'ai vu enfiler une aiguille très fine dans la même position; marcher dans un appartement, les yeux absolument fermés et bandés : tout cela sans autre guide réel que la résistance de l'air et la précision des mouvements, guidés par le sens musculaire hyperesthésié.

» Du reste, si l'on veut y réfléchir, nous sommes entourés d'analogies : le pianiste joue la nuit, sans jamais se tromper de touche; et qui dira l'incommensurable fraction de mètre à mesurer sur la corde à violon entre la note fausse et la note juste, si imperturbablement obtenue par la pression du doigt de l'artiste? La facile excitation de la contractilité musculaire dans l'état hypnotique est un des faits les plus faciles à vérifier. Les bras étant dans la résolution (et s'ils n'y sont pas, on obtient cet état par une simple friction prolongée), on prie le malade de serrer un objet quelconque, un dynamomètre, par exemple; si alors on malaxe les mains, on les sent se raidir, acquérir la dureté du bois, le sujet développe une force extraordinaire et sans accuser la moindre fatigue.

» M. Verneuil a raconté à la *Société de chirurgie* une expérience faite sur lui-même. En fixant un objet éloigné en haut et en arrière, il peut se mettre dans un état qui n'est pas le sommeil hypnotique, car la conscience du monde extérieur persiste; si alors il étend horizontalement le bras, il peut garder cette attitude pendant douze à quinze minutes, presque sans fatigue, et l'on sait que l'athlète le plus vigoureux peut à peine conserver la position dite *bras tendu* pendant quatre à cinq minutes. Le médecin brésilien, cité plus haut, garde cette position dans les mêmes conditions pendant plus de vingt minutes.

» Ainsi la fatigue ne paraît plus exister, les muscles s'oublient, leur conscience ordinaire est troublée, et l'équilibre normal de nos sens est rompu par une concentration cérébrale particulière[1]. »

Chez les somnambules magnétiques, l'exaltation des sens présente, nous le répétons, un degré encore su-

1. *Archives générales de médecine*, numéro de janvier 1860.

périeur. L'ouïe est douée d'une incroyable finesse, et c'est peut-être même, comme nous allons le voir, par cette finesse extraordinaire de l'ouïe, que l'on peut expliquer ce que nous avons nommé, en parlant des possédées de Loudun, la *suggestion* ou la pénétration des pensées pendant l'état magnétique.

L'intelligence, disons-nous, est loin d'offrir dans l'état hypnotique le degré anormal d'augmentation que l'on remarque dans le somnambulisme magnétique. La congestion, le *raptus* sanguin, très prononcé vers le cerveau, chez l'individu hypnotisé, produit presque toujours une véritable torpeur intellectuelle : c'est, du moins, ce qui résulte de nos propres observations. L'exaltation des facultés intellectuelles chez le somnambule magnétique, est, au contraire, tellement marquée, qu'elle a reçu des magnétiseurs un nom particulier : on l'appelle *lucidité*, c'est-à-dire la faculté de découvrir ce que l'homme ne peut apercevoir dans son état ordinaire.

D'après les écrits des magnétiseurs, la *lucidité* embrasserait les facultés suivantes : Vue des maladies et des remèdes; — vue à travers les corps opaques; — vue sans le secours des yeux; — vue de la pensée d'autrui, quoiqu'elle ne soit exprimée par aucun signe; — intelligence des langues non apprises; — vue du passé; — vue de l'avenir.

Nous ne voulons pas, pour combattre le surnaturel du somnambulisme magnétique, en faire un portrait exagéré. Aussi nous nous hâtons de dire, pour enlever à l'énumération précédente une partie de son caractère surnaturel, que les magnétiseurs restreignent leurs prétentions en reconnaissant : 1° que les bons somnambules sont excessivement rares; 2° que les

plus éminents, ceux même qui ont fait preuve de la lucidité la plus éclatante, ne jouissent pas constamment de cette faculté, qu'on ne peut y compter pour une heure fixe, et que souvent elle fait défaut au moment où on la désire le plus; 3° que le somnambule qui a été lucide croit encore l'être quand il ne l'est plus, etqu'alors, au lieu de reconnaître et d'avouer son défaut de lucidité, se figurant toujours être en possession de ce don transcendant, il répond avec assurance à toute question et commet les plus lourdes bévues; 4° qu'aucun *criterium* ne peut faire distinguer les moments où le somnambule est lucide de ceux où il ne l'est pas.

Nous ne disserterons pas longtemps pour prouver que toutes les perceptions extraordinaires prêtées aux somnambules par les magnétiseurs, peuvent être assez facilement expliquées en admettant le fait, incontestable, de l'exaltation que l'intelligence reçoit dans le singulier état qui nous occupe. On ne saurait évidemment admettre que, passé à l'état de créature surhumaine, le somnambule magnétique puisse voir à travers l'épaisseur des corps opaques, — qu'il puisse transporter au loin ses sens ou sa pensée, pour reconnaître ce qui se passe aux antipodes ou seulement derrière une porte; — qu'il puisse s'exprimer dans une langue qu'il n'a jamais apprise; — que le temps et l'espace ne soient plus des obstacles pour lui, et qu'il puisse embrasser le présent et l'avenir, — enfin qu'il puise lire, sans moyen matériel de communication, dans la pensée du magnétiseur qui le tient sous l'influence de sa volonté, ou dans la pensée d'autres personnes. L'individu en proie au somnambulisme magnétique, si analogue à cet état hypnotique

devenu aujourd'hui vulgaire, est une créature comme les autres, qui ne peut jouir de privilèges étrangers à l'humaine nature. Seulement, l'exaltation, le développement remarquable que ses principaux sens reçoivent dans cet état physiologique, et l'exaltation non moins frappante de ses facultés intellectuelles (qui ne résulte sans doute que de cette même activité passagère de ses principaux sens), rend l'individu capable de beaucoup d'actes et de pensées qui lui seraient interdits dans l'état normal. Il peut réfléchir, comparer, se souvenir avec plus de force que dans l'état de veille. Mais en tout cela, il ne peut dépasser la limite de ses facultés acquises et de ses connaissances reçues. Il se trompe, et se trompe souvent. Il se trompe toutes les fois qu'il veut sortir de la sphère que la nature assigne à nos facultés. Sincère dans ses affirmations, il ne fait que reproduire, dans les élans d'une imagination surexcitée, ce qu'il croit voir et sentir; mais bien fous ou bien dupes ceux qui prennent à la lettre les déclarations de ces modernes oracles, ceux qui ajoutent foi à leurs affirmations, et qui veulent les prendre pour règle de leur conduite.

L'exaltation passagère des sens du somnambule magnétique, expliquerait donc, selon nous, le phénomène auquel les magnétiseurs ont donné le nom de *suggestion* ou de *pénétration de la pensée*. Quand un magnétiseur déclare que son somnambule va obéir à un ordre exprimé mentalement par lui, et quand le somnambule, ce qui est d'ailleurs assez rare, accomplit ce tour de force, il n'est pas impossible de rendre compte de cet apparent miracle, qui, s'il était réel, renverserait toutes les notions de la physiologie et, on peut le dire, les lois connues de la nature vivante.

Dans ce cas, un bruit, un son, un geste, un signe quelconque, une impression inappréciable à tout le reste des assistants, a suffi au somnambule, vu l'état extraordinaire de tension de ses principaux sens pour lui faire comprendre, sans aucun moyen surnaturel, la pensée que le magnétiseur veut lui communiquer. Ainsi, pas plus dans ce cas que dans tous les autres, l'individu magnétisé n'a le privilège de rompre les barrières communes que la nature a imposées à l'exercice de nos facultés.

Il ne faut pas manquer de faire ressortir, à ce sujet quelles facilités le charlatanisme et la fraude trouvent dans les prouesses des somnambules pour exploiter la crédulité des spectateurs. Nous avons supposé, dans ce qui précède, une bonne foi parfaite entre le magnétiseur et son sujet. Mais combien n'est-il pas facile, pour ce genre d'épreuves, de tromper la confiance et la simplicité des assistants! L'état de somnambulisme magnétique était à peine connu que déjà l'un des premiers somnambules du marquis de Puységur cherchait, comme nous l'avons raconté, à abuser son monde, afin de tirer de l'argent de ceux qui le consultaient[1]. Dans son *Introduction au Magnétisme*. Aubin Gauthier nous dit que, sur cent malades, il n'y a tout au plus que cinq somnambules, et à peine un seul qui présente quelques phénomènes extraordinaires[1]. « Hélas! hélas! s'écrie M. Ricard, pauvres malades, que je vous plains! pour un bon somnambule consultant, il y en a cent mauvais (j'entends parler des somnambules de profession et non

1. *Mémoires pour servir à l'histoire du magnétisme animal*, par M de Puységur.

des autres); pour un qui dort, il y en a cinquante qui feignent le sommeil; pour un qui est loyal, il y en a vingt qui sont de mauvaise foi. »

Dans un ouvrage que nous avons déjà cité, *Du magnétisme et des sciences occultes*, M. A. S. Morin a tracé un tableau fort instructif des ruses et des fraudes que les magnétiseurs emploient dans leurs représentations publiques, pour simuler la divination des pensées par les somnambules. Le chapitre des fraudes et mensonges de certains magnétiseurs ne peut être oublié dans une histoire du magnétisme animal. Nous nous contenterons pourtant de renvoyer le lecteur, pour cette partie de notre sujet, à l'ouvrage de M. A.-S. Morin, dont l'expérience personnelle en pareille matière a eu le temps de se former pendant les longues années où il s'est trouvé mêlé, comme croyant ou comme observateur, aux œuvres des magnétiseurs de notre temps.

CHAPITRE XVIII

Expériences faites en 1879, à l'hospice de la Salpêtrière, par M. Charcot. — Les expériences de M. Charcot viennent confirmer l'explication théorique donnée dans cet ouvrage des phénomènes du magnétisme animal par l'état hypnotique. — Description des expériences de la Salpêtrière, — Comparaison de ces effets avec ceux de l'hypnotisme, et par conséquent avec les phénomènes du magnétisme animal.

Dans la précédente édition de cet ouvrage, publiée en 1861, nous avions donné l'explication des phéno-

mènes du magnétisme animal en les identifiant à l'état hypnotique de Braid. Cette explication fut parfaitement accueillie par le public, par les critiques et par les médecins eux-mêmes, qui paraissaient satisfaits de rencontrer une explication physiologique de faits si controversés. Cependant le fond de scepticisme qui subsiste toujours chez les médecins en pareille matière, arrêtait de leur part une approbation sans réserve.

Le temps s'est chargé de prouver toute la vérité de l'explication que nous avions donnée en 1861, de l'état physiologique qui constitue le magnétisme animal, en l'identifiant à l'état hypnotique.

Dans le courant de l'année 1879, les journaux de médecine commencèrent à entretenir leurs lecteurs des faits extraordinaires qui se passaient à l'hospice de la Salpêtrière. Le docteur Charcot, membre de l'Académie de médecine, professeur agrégé à la Faculté, savant d'une grande autorité en médecine, provoquait à volonté, chez les femmes de la Salpêtrière des attaques de catalepsie et d'hystérie. Grâce à des moyens particuliers, mais tout physiques, il frappait d'insensibilité diverses parties du corps; il jetait, au moment qu'il lui plaisait, le sujet dans l'état extatique, et faisait cesser à volonté ce même état.

Des journaux de médecine le récit des expériences de M. Charcot passa dans les journaux politiques, et le public fut ainsi informé des expériences qui se faisaient à l'hospice de la Salpêtrière. Dès lors, un concours considérable de curieux, ou plutôt d'amateurs éclairés de nouveautés scientifiques, vint se mêler à la foule des élèves qui suivaient les séances expérimentales de M. Charcot.

Il est facile de prouver que le procédé physique au moyen duquel M. Charcot provoque, chez les malades de la Salpêtrière, l'insensibilité, la catalepsie et l'extase, n'est autre chose que le procédé de Braid, et que l'état dans lequel se trouvent les malades est tout simplement l'état hypnotique découvert en 1841, et étudié en 1860 par M. Azam, à Bordeaux, par MM. Broca, Giraud-Teulon, etc., à Paris. A l'objet brillant, au bouchon de carafe, à la lame d'acier, employés par Braid et par M. Azam pour fixer les yeux du patient, M. Charcot substitue un rayon de lumière électrique venant subitement frapper leurs yeux, ou le son d'un robuste diapason venant à l'improviste frapper leurs oreilles.

Le procédé est donc presque identique. Quant aux effets provoqués par M. Charcot, ou ce que nous appelerons le *charcotisme*, ils sont entièrement semblables à ceux qui constituent l'état hypnotique.

C'est ce qui paraîtra, nous l'espérons, suffisamment prouvé par l'exposé qui va suivre des expériences qui ont été faites en 1879 par M. Charcot sur les malades de la Salpêtrière.

Nous emprunterons cet exposé à M. le docteur A. Cartaz, qui, dans le numéro du 18 janvier 1879 du journal *la Nature*, a donné la description, accompagnée de deux dessins, des effets produits par M. Charcot, sur les hystériques de la Salpêtrière.

« La presse, dit M. le Dr A. Cartaz, s'est occupée, dans ces derniers temps, d'expériences et de démonstrations sur le somnambulisme et le magnétisme faites par M. le docteur Charcot à la Salpêtrière. Depuis plusieurs années, l'éminent professeur a inauguré, en dehors de son enseignement officiel, une série de leçons cliniques sur les maladies nerveuses dont son ser-

vice est si abondamment pourvu. Ces leçons, qui ont lieu chaque dimanche à neuf heures et demie, dans une salle de plus en plus insuffisante pour le grand nombre d'auditeurs, portent, comme je viens de le dire, sur la démonstration des principaux types de névroses, épilepsie, hystérie, ou de maladies nerveuses proprement dites, paralysie agitante, lésions cérébrales, etc..... Le champ est des plus vastes, les sujets ne manquent malheureusement pas et ce cours obtient auprès des étudiants le succès le plus légitime.

Cette année, le professeur a touché à quelques-unes des questions les plus délicates de la pathologie nerveuse, questions dont l'interprétation difficile, malaisée, a donné lieu à des controverses sans nombre, et qui se relient à un ordre de faits largement exploités, et souvent avec un succès prodigieux, par les charlatans de tous les âges et de tous les pays. Le merveilleux ou tout ce qui paraît l'être a toujours sur la foule crédule un attrait puissant; il en a eu et, qui plus est, il en aura toujours, d'autant plus aisément qu'il trouve au service de sa vulgarisation, de sa propagation, des croyants, les uns de bonne foi, les autres se faisant sciemment les apologistes et les apôtres de la supercherie. Les adeptes du spiritisme, des tables tournantes, etc., n'ont pas cessé d'exister.

..... Déjà, à propos d'une jeune fille dont l'état singulier avait soulevé dans la presse des polémiques ardentes, on avait fait connaître un certain nombre de manifestations nerveuses étranges et dépendant toutes, au résumé, de l'hystérie; M. Bourneville, et avant lui M. Parrot, avaient montré que la stigmatisée de Louvain avait eu des prédécesseurs et qu'elle ne différait des malheureuses atteintes de la même maladie que par le bruit qui s'était fait autour d'elle. M. Charcot a montré dans son cours que certaines hystériques peuvent, sous des influences variables, tomber dans un état de somnambulisme et de catalepsie, et que dans certains cas ces excès peuvent être provoqués avec la plus grande facilité. Il a été facile aux assistants de contrôler la véracité de ces faits qui ont été reproduits publiquement à la Salpêtrière, et dont nous allons essayer de résumer le tableau.

Une malade est placée devant un foyer de lumière intense (lumière électrique, lumière de Drummond), le regard fixé sur ce foyer. Au bout de quelques instants, (quelques secondes ou quelques minutes) la malade devient immobile, l'œil fixe, rappée de catalepsie. Les membres son souples et gardent l'at-

titude qu'on leur donne. Dans cet état, la physionomie de la malade reflète en quelque sorte les expressions des gestes : c'est ainsi que la figure se contracte, s'assombrit, si l'on fait à la malade une attitude de menace ; au contraire, la physionomie devient souriante et ouverte si l'on joint les deux mains sur les lèvres comme pour envoyer un baiser. En dehors de ces modifications du masque facial sous l'influence de certaines attitudes, la malade reste impassible, fixe, insensible au monde extérieur, transformée en véritable statue. Cet état dure aussi longtemps que l'œil fixé sur le foyer lumineux est impressionné par cet agent.

Si alors, à un moment donné, on vient à interrompre brusquement l'impression des rayons lumineux, soit au moyen d'un écran, soit plus simplement en fermant les paupières du sujet, la catalepsie fait place à un état de léthargie, de somnambulisme, de sommeil provoqué. Ce changement est aussi brusque que la suppression de l'agent excitateur. La malade tombe à la renverse, le cou tendu, la respiration sifflante, avec un hoquet léger, les yeux convulsés, avec un ensemble de symptômes qui se rapprochent des débuts de l'attaque hystéro-épileptique. Si on interpelle vivement la malade plongée dans cet état léthargique, on la voit se lever, s'avancer vers la personne qui l'a interpellée et exécuter divers mouvements combinés, telle que l'écriture, la couture, etc. Et cependant à ce moment la malade est toujours dans l'anesthésie la plus absolue, les yeux convulsés, les paupières fermées ou demi-closes. Bien plus, c'est là qu'on voit se révéler les symptômes invoqués par les magnétiseurs et qualifiés de somnambulisme ; la malade peut répondre *parfois* aux questions qu'on lui pose ; il semble même que dans certains cas l'intelligence soit plus excitée.

Il n'est pas besoin d'une lumière : le son produit par un diapason, une cloche, peut provoquer l'apparition de ces crises. M. Charcot a fait installer dans son laboratoire un diapason monstre qui donne des vibrations intenses, profondes : il suffit de placer la malade sur la caisse vibrante pour qu'au second ou troisième coup imprimé au diapason elle tombe en catalepsie.

J'ai vu essayer sur deux de ces hystériques l'impression produite par un coup de tam tam ; à peine le coup avait-il retenti que la jeune fille était en état de catalepsie, les bras et la tête dans la position de quelqu'un qui cherche à éviter un bruit assourdissant.

A coup sûr, voilà des faits qui tiennent du merveilleux : mais

ce n'est pas tout. Disons d'abord que cet état léthargique, somnambulique, si l'on veut, cesse aussi subitement qu'il est apparu, et cela avec la plus grande facilité; il suffit, par exemple, de souffler sur le visage du sujet. La léthargie s'efface, il y a une apparence de convulsion légère et la malade sort de son rêve sans le moindre souvenir de ce qui s'est passé.

Ces deux états, catalepsie et léthargie, peuvent en quelque sorte exister simultanément, et c'est là, à notre avis, un des points les plus curieux des expériences de M. Charcot. La malade étant en état de catalepsie, comme dans le premier cas dont nous avons parlé, l'expérimentateur peut à son gré déterminer une hémi-léthargie, et une hémi-catalepsie, c'est-à-dire qu'une moitié du corps sera cataleptique, tandis que l'autre moitié sera léthargique, et cela aussi bien d'un côté que de l'autre, d'une façon tout à fait indifférente. Il suffit pour cela de provoquer la crise léthargique unilatéralement en obturant un œil, en supprimant l'influence lumineuse sur la rétine du côté que l'on veut rendre léthargique. Ce côté (le côté gauche par exemple) n'a plus les propriétés du côté droit de conserver dans les membres une attitude quelconque.

Il est un phénomène remarquable que nous devons signaler et qui apparaît avec la léthargie : ce phénomène est désigné par M. Charcot sous le nom d'hyperexcitabilité musculaire; voici brièvement en quoi il consiste. En appuyant sur un muscle, en le frottant légèrement, on provoque immédiatement sa contraction, qui peut facilement devenir contracture, si on a pressé fortement ce muscle. Bien plus, en pressant sur le tronc d'un nerf, on fait contracter les muscles qu'il innerve en pressant sur le facial, à son émergence au-devant de l'oreille, on fait contracter la face du même côté. A son gré, l'expérimentateur reproduit les expériences physiologiques que Duchenne de Boulogne a faites autrefois au moyen de l'électricité.

Ce phénomène est des plus curieux et des plus significatifs au point de vue de la réalité pathologique de cet état. Bien d'autres points intéressants demanderaient à être développés au sujet de ces faits; mais ce serait entrer dans des discussions purement médicales, partant un peu abstraites, et qui n'auraient qu'un intérêt absolument scientifique.

Tels quels, ces faits bien observés, bien et judicieusement expérimentés, ont un intérêt considérable; ils ne sont pas nouveaux, c'est évident, et tout le monde a vu ou pu voir des faits plus ou moins semblables. »

La lecture attentive des expériences de la Salpêtrière dont nous venons d'emprunter le récit à M. le docteur Cartaz, suffit pour prouver que M. Charcot n'a fait que reproduire, en 1879, ce que Braid avait fait en Angleterre en 1841, ce que M. Azam avait fait à Bordeaux en 1860, et ce que MM. Broca, Giraud-Teulon avaient observé, à la même époque, dans les hôpitaux de Paris. M. Charcot a simplement restauré le *braidisme*, ou *l'hypnotisme*.

Mais ici la question s'élève et s'agrandit considérablement.

Un axiome de la géométrie dit que deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles. Si l'état *charcotique* est identique à l'état hypnotique et si l'état hypnotique est identique à l'état de somnambulisme artificiel, communément désigné sous le nom de magnétisme animal, le *charcotisme* et le magnétisme animal sont un seul et même état physiologique.

En d'autres termes, si M. Charcot restaure l'hypnotisme, il restaure aussi nécessairement le magnétisme animal. Il fait revivre sous nos yeux les phénomènes de ce même magnétisme animal tant nié, tant honni, tant poursuivi depuis un siècle par les Académies, les médecins et les savants.

Et ce qu'il y a de curieux, c'est que c'est un médecin, un académicien, un savant, qui, de ses propres mains, relève l'édifice du magnétisme animal, que l'on a cru si longtemps ruiné, renversé par les mains de la science et de la raison.

Nous disons que les expériences de la Salpêtrière ont fait renaître sous nos yeux le magnétisme animal et toutes ses manifestations. C'est ce qu'il sera facile d'établir par la comparaison de ces deux états.

1° M. Charcot n'opère que sur des malades, sur les hystériques de l'hospice; il ne saurait produire les effets dont il a rendu témoins les élèves et le public, sur des individus en état de santé. Cette circonstance, qui, au premier abord, semble établir une différence entre l'état des *magnétisés* et celui des *hypnotisées de la Salpêtrière*, parle, au contraire, selon nous, en faveur de l'identité de ces deux états. Il ne faut pas s'imaginer, en effet, que le somnambulisme artificiellement provoqué qui constitue l'état magnétique, puisse être provoqué chez tous les individus indifféremment. Il faut, pour constituer ce que les praticiens appellent un *sujet magnétique*, une personne prédisposée aux impressions du magnétiseur par un tempérament nerveux très développé et par une aptitude spéciale. Un bon sujet magnétique est rare, *rara avis*, et les conditions qu'il doit réunir par son organisation particulière, se rencontrent difficilement. On peut en dire autant de l'état d'hypnotisme. Tout le monde ne tombe pas en catalepsie en contemplant un bouchon de carafe. Il faut pour cela un tempérament spécial. Sans cela l'hypnotisme aurait depuis longtemps remplacé l'éthérisation et la chloroformisation pour produire l'insensibilité dans les opérations chirurgicales, et cela au grand avantage des opérés, qui n'auraient pas eu à craindre l'éventualité de l'asphyxie, question redoutable qui se pose toutes les fois qu'on fait respirer à un malade les vapeurs stupéfiantes de l'éther ou du chloroforme.

Il n'y a donc pas différence, mais bien ressemblance entre les hystériques de la Salpêtrière chez lesquelles on provoque l'*état charcotique*, et les sujets que le magnétiseur ou le chirurgien place dans l'*état magnétique* ou *hypnotique*.

2° L'*état magnétique* consiste en un sommeil particulier, qui diffère du sommeil naturel par plusieurs caractères, et qui est provoqué à la volonté du magnétiseur par différents moyens, qui sont ordinairement la fixation soutenue des yeux du magnétisé par ceux du magnétiseur. On réveille la personne endormie en lui soufflant sur le visage.

L'*état charcotique* consiste également dans un sommeil qui diffère du sommeil naturel, et qui est provoqué, soit en engageant le malade à fixer un objet quelconque, soit en l'engageant à fixer lui-même les yeux de l'opérateur. L'action de la lumière ou le bruit du diapason provoquent également le sommeil, de même que la contemplation d'un bouchon de carafe ou d'un objet brillant provoque l'état hypnotique.

On réveille l'individu en proie au sommeil charcotique en lui soufflant au visage, comme on réveille les magnétisés.

3° De grandes modifications de la sensibilité caractérisent l'état magnétique, c'est-à-dire l'état de somnambulisme artificiel. L'individu magnétisé, c'est un cas assez général, a perdu la sensibilité dans presque toutes les parties de son corps. Qui ne se souvient d'avoir vu, dans des séances de magnétisme animal, le magnétiseur enforcer des épingles et des aiguilles dans les bras, sur la main, dans le cou du patient en état de somnambulisme artificiel, sans que celui-ci manifestât la moindre douleur?

Dans l'*état charcotique* le malade est entièrement insensible. On pourrait lui faire subir une opération chirurgicale sans qu'il en eût conscience. C'est ainsi que les chirurgiens de Paris ont réussi à mettre à profit l'état hypnotique pour soustraire des malades à la dou-

leur d'opérations chirurgicales. Le procédé aurait pris faveur chez les chirurgiens, car il était d'un emploi éminemment commode et inoffensif. Malheureusement, comme il est dit plus haut, beaucoup de malades sont rebelles à cette influence. Le fait de l'insensibilité du corps, dans l'état hypnotique comme dans l'état de magnétisme animal, n'en est pas moins certain, et ce caractère est également propre à l'état charcotique, ce qui suffirait pour établir l'identité de l'état magnétique et de l'état charcotique.

4° L'état magnétique est caractérisé par des modifications excessivement curieuses de la motricité. Le magnétisé devient très fréquemment *cataleptique*, c'est-à-dire que ses membres conservent la position que le magnétiseur leur impose, quelle que soit la gêne que cette position doive lui procurer, ou la fatigue qui doive résulter pour lui de la persistance de la même attitude.

L'état charcotique est caractérisé également par la facilité avec laquelle les malades conservent la contracture musculaire qui leur est imposée. Quand l'individu est en proie au sommeil provoqué, si l'on écarte ses paupières, et que l'on fasse tomber sur le globe de l'œil un rayon de lumière électrique, aussitôt l'individu tombe en catalepsie, conservant l'attitude qu'on lui imprime, quelque bizarre ou incommode qu'elle soit. On peut même, en n'ouvrant qu'une seule paupière et faisant tomber le rayon lumineux sur un seul globe oculaire, avoir une moitié du corps de la malade en catalepsie, l'autre moitié du corps conservant la facilité normale de ses mouvements et attitudes.

Un léger frottement de la peau au niveau du muscle contracté suffit pour déterminer le relâchement de

ce muscle. C'est de la même manière que le magnétiseur fait cesser l'état cataleptique du magnétisé.

On peut produire la catalepsie, par le son subit d'un diapason, qui provoque les mêmes phénomènes de contractures musculaires permanentes.

5° Le sommeil magnétique est caractérisé par ce que l'on appelle la *lucidité magnétique*. L'individu plongé dans le sommeil propre au somnambulisme artificiel provoqué par les passes d'un magnétiseur, parle et raisonne, exécute des actes d'intelligence et de conscience. S'il n'a point, comme l'insinuent les magnétiseurs qui outrepassent leur rôle, une intelligence exaltée, il a certainement le pouvoir de converser et de raisonner.

Les hypnotisées de la Salpêtrière obéissent aux ordres que leur donne M. Charcot. Elles écrivent leurs noms sur l'injonction du médecin. Elles exécutent les mouvements et les actes qui leur sont prescrits.

6° L'état magnétique est employé comme agent de guérison dans les maladies nerveuses, et les passes magnétiques ont souvent réussi à faire disparaître des contractures anormales.

Des effets curatifs ont été obtenus, de même, avec le *charcotisme*, mais seulement dans le domaine des paralysies et de certaines contractures.

M. Charcot, en mettant en contact le bras d'une malade de la Salpêtrière avec un diapason en état de vibration, détermine dans ce bras une contracture persistante. S'il approche alors un aimant à distance du bras resté normal, ce bras entre lui-même en contracture, en même temps que le bras précédemment contracturé se relâche. C'est ce phénomène que l'on a désigné sous le nom de *transfert*, qui a lieu dans le

domaine de la sensibilité comme dans celui de la motricité, et qui fut découvert, par la commission chargée d'étudier, en 1870, les curieuses et si originales expériences du docteur Burq sur la *métallothérapie*.

Ce phénomène du *transfert* a été utilisé par M. Charcot pour la cure de certains états maladifs de l'ordre des paralysies ou des contractures.

Les aimants ont été appelés ainsi à reparaître sur la scène du monde médical, après un siècle de mépris ou d'oubli. M. Charcot a employé, en 1879, l'aimant à titre d'agent curatif, comme l'employaient de leur temps Paracelse, Van Helmont, Robert Fludd, le Père Hell, Elisah Perkins et Mesmer.

Nous ne croyons pas inutile, en quittant ce sujet, de dire que les mêmes phénomènes qui ont été constatés à la Salpêtrière, à Paris, en 1879, se sont reproduits en 1880, en Allemagne, à Breslau.

La *Revue scientifique* du 12 juin 1880 a publié l'analyse d'une conférence faite par M. R. Heidenham professeur de physiologie à Breslau, dans la séance générale de la *Société de culture nationale de Silésie*, le 10 janvier 1880. On trouve dans cette conférence un certain nombre de faits nouveaux et d'autres déjà étudiés en France. Il n'en est pas moins intéressant de constater qu'à Breslau, comme à Paris, les expériences sur l'hypnotisme ont donné le même résultat, c'est-à-dire ont provoqué le développement du somnambulisme artificiel qui constitue l'état dit *magnétisme animal*.

L'auteur de l'analyse de la conférence de M. Heidenham, sur le *somnambulisme provoqué*, prélude en ces termes à l'exposé des faits développés par le Dr Heidenham.

« A la fin de l'année 1879, la ville de Breslau était mise en émoi par des séances magnétiques où le merveilleux se donnait pleine carrière. Le magicien opérait non sur un *médium* spécial qu'on aurait pu accuser d'être dupe ou complice, mais sur ceux des assistants qui voulaient bien se prêter aux expériences. Le pouvoir que le prestidigitateur exerçait sur les personnes qui se soumettaient à ses passes était prodigieux. Ceux qui étaient le moins prédisposés à subir l'empire désordonné de l'imagination ne tardaient pas, au bout de trois ou quatre minutes, à devenir, sous le regard ou au contact du magnétiseur, une sorte de jouet, d'automate. Plongés dans une indicible torpeur, sourds à toute autre voix qu'à la sienne, ils exécutaient ses ordres avec une précision rigoureuse, emboîtant le pas derrière lui, marchant à reculons, prenant les positions les plus absurdes, les plus fatigantes. A côté de la souplesse qui leur disloquait en apparence les membres, ces mêmes personnes tombaient, sur un signe du dominateur, dans une rigidité musculaire telle que, le corps tendu dans le vide, la tête et les pieds à peine supportés, elles soutenaient sans fléchir le poids du magnétiseur, qui pouvait se poser debout sur cette masse de chair immobilisée.

Ce qui augmentait l'étonnement des gens sensés et l'enthousiasme des spirites, c'est que Hansen, au lieu de rechercher les sujets pâles, maladifs, que leur susceptibilité nerveuse devrait rendre plus aptes à subir l'action du *fluide magnétique*, s'adressait de préférence aux individus robustes, jouissant d'une santé florissante.

Des médecins, des savants se soumirent à l'épreuve; elle fut triomphante pour le magnétiseur. A son contact, sous son regard ils devenaient comme de cire ou de fer, suivant son commandement, n'ayant d'autre vouloir que le sien. C'est alors que, pour mettre fin au courant de superstition qui menaçait d'entraîner la société de Breslau vers les croyances d'un autre âge, le docteur R. Heidenham, professeur de physiologie et directeur de l'Institut physiologique de Breslau, cédant aux instances des amis de la science, fit une conférence sur le prétendu magnétisme animal. Il essaya d'expliquer physiologiquement les effets étranges obtenus par le magnétiseur; il répéta les mêmes expériences, en ajouta de nouvelles, et démontra expérimentalement qu'on pouvait obtenir le même résultat par la vue ou la présence d'objets inanimés [1]. »

1. *Revue scientifique* du 1er juin 1880, pages 1187-1190.

Vient ensuite l'analyse des faits exposés par le professeur Heidenhain qui montrait comment la seule contemplation d'un objet brillant, plonge le sujet dans l'état hypnotique, état physiologique où l'on voit renaître les divers animaux propres au somnambulisme provoqué, c'est-à-dire à l'état de magnétisme animal. Nous ne suivrons pas le savant de Breslau dans l'analyse des phénomènes qui n'apprendraient rien à nos lecteurs, car ils ont été développés dans les pages qui précèdent, avec tous les détails nécessaires.

En établissant l'étroite analogie, sinon l'identité entre le somnambulisme provoqué par le magnétisme animal et l'état hypnotique, nous avons ramené, conformément à l'esprit et au but de cet ouvrage, le magnétisme, à un état physiologique, c'est-à-dire à des conditions entièrement naturelles. Mais, cette parité admise, nous ne nous flattons pas d'avoir tout dit, ni d'avoir expliqué les étranges phénomènes de l'état de somnambulisme artificiellement provoqué. Cette matière est trop délicate, elle a été trop peu explorée jusqu'ici par une observation réellement scientifique, pour que l'on puisse élever sans témérité une prétention semblable.

Mesmer a dit un mot très juste : « *Le magnétisme animal doit être considéré comme un sixième sens artificiel.* » Cet étrange état de l'âme et du corps que, faute d'expression meilleure, on désigne sous le nom d'*état hypnotique*, de *somnambulisme provoqué* ne peut être, en effet, assimilé à rien de connu parmi les attributs ordinaires de l'être vivant; c'est véritablement comme un sens nouveau. Lucrèce ne semble-t-il pas avoir eu le sentiment de l'existence de cette espèce de sixième sens chez l'homme, lorsqu'il dit

dit dans les vers qui servent d'épigraphe à ce volume :

> Quum jàm destiterunt ea sensibus usurpare,
> Relicuas tamen esse vias in mente patentes,
> Quâ possint eadem rerum simulacra venire[1].

« *Les sens*, ajoute Mesmer, *ne se définissent ni ne se démontrent; ils se sentent.* » Mais si l'on ne peut ni définir les sens ni en démontrer l'existence, on peut s'appliquer à étudier et à rechercher la cause qui les produit.

Dans sa leçon faite en 1875 à l'*hôpital des Enfants malades*[2], à laquelle nous avons déjà fait plus haut un emprunt, M. le Dr Bouchut nous dit comment la physiologie explique les effets connus aujourd'hui sous le nom d'hypnotisme :

« La découverte de l'hypnotisme expérimental, dit M. le Dr Bouchut, en faisant connaître le mécanisme de l'hypnotisme spontané, a du même coup fait connaître la cause de certaines extases cataleptiques attribuées à l'influence divine et mis à néant l'existence du magnétisme animal. En montrant que la fatigue de la vue déterminée par la fixité du regard et le strabisme volontaire prolongé amenait le sommeil, la catalepsie et certains troubles des sens ou de l'intelligence qu'on observe dans l'extase, la découverte de l'hypnotisme a rendu un véritable service à la médecine. Elle a enlevé à certains faits de névropathie leur caractère merveilleux ou surnaturel, réputé divin par les uns, magique ou diabolique par les autres, afin de les montrer dans leur véritable jour, qui est celui des actions vasomotrices réflexes, et elle a renversé toutes les jongleries attribuées à l'influence imaginaire du fluide animal magnétique. C'est, en effet, par la souffrance périphérique de quelques nerfs qu'il faut expliquer désormais certains cas d'extase, de catalepsie, d'a-

1. « Lorsque ces objets ne sont plus perçus par les sens, il reste encore d'autres voies par où leurs images peuvent pénétrer dans notre esprit. » Lucrèce : lib. IV, vers 976.

2. *Gazette des hôpitaux* du 2 mars 1875.

nesthésie, d'hallucinations, de vertiges, etc., dus dans cette théorie nouvelle à l'action reflexe de ces nerfs dans la circulation capillaire cérébro-spinale. Par cette irritation périphérique, il se fait, selon son origine, une hyperémie d'un point correspondant et variable du cerveau ou de la moelle épinière, et, à la suite de cette hyperémie passagère, des troubles nerveux également passagers de l'intelligence, du mouvement et de la sensibilité.

Il y a loin, comme vous le voyez, de cette théorie physiologique aux théories mystiques, surnaturelles, magnétiques ou autres. »

Nous dirons, en terminant, que la science qui explique par l'hypnotisme les phénomènes du magnétisme animal, permet également d'expliquer d'autres manifestations prétendues merveilleuses que nous allons avoir à passer en revue dans le volume qui doit terminer cet ouvrage. Les tables tournantes et parlantes, les phénomènes *biologiques* de M. Philips, les prétendues manifestations des esprits et des médiums, et toute la série, extrêmement variée, de faits du même ordre dont il nous reste à présenter l'histoire, seraient inexplicables, selon nous du moins, si l'on n'admettait l'existence de l'état hypnotique. Tous ces phénomènes, dont nous allons entreprendre et présenter la description, dans le tome quatrième et dernier de cet ouvrage, ne sont en effet autre chose, pour nous, que des effets d'*hypnotisme*.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

LE MAGNÉTISME ANIMAL

Pages.

CHAPITRE PREMIER. Disposition des esprits à la fin du XVII[e] siècle, concernant les faits merveilleux et le surnaturel. — Les Swedenborgistes. — Le prêtre Gassner et le docteur Antoine Mesmer. — Débuts de Mesmer en Allemagne. — Mesmer se rend à Paris. — Tableau du traitement magnétique. — Ses premiers résultats..... 3

CHAPITRE II. Mesmer entre en relations avec les corps savants. — Ses démarches près de l'Académie des sciences. — Son conflit avec la *Société royale de médecine*. — Sa retraite à Créteil..... 27

CHAPITRE III. Le baquet. — Description des crises magnétiques. — Mesmer et Deslon. — Le dîner des docteurs mesméristes. — Les vingt-sept propositions de Mesmer. — La faculté de médecine cite Deslon dans son assemblée générale. — Retraite de Mesmer à Spa..... 48

CHAPITRE IV. Mesmer continue ses traitements magnétiques. — Le P. Girard. — M. Busson. — Le fils Kornmann. — Mesmer manifeste l'intention de quitter la France. — Négociations du gouvernement français avec Mesmer. — Offres du ministre. — Refus de Mesmer..... 80

CHAPITRE V. Les antécédents du magnétisme animal. — Travaux des savants des XVI[e], XVII[e], XVIII[e] siècles concernant le magnétisme animal. — Paracelse. — Goclenius. — Van Helmont. — Helimontius. — Roberti. — Le P. Kircher. — Robert Fludd. — Maxwell. — Le P. Hell. — Greatrakes et Gassner.. 99

CHAPITRE VI. Mesmer retourne à Paris. — Concurrence de Deslon. — Union passagère de Mesmer et de Deslon. — Leur rupture. — Projet de souscription en faveur de Mesmer. — Divers incidents. — Mesmer reprend ses traitements..... 153

Pages.

CHAPITRE VII. Ouverture des cours de magnétisme dans la *Société de l'harmonie.* — Bergasse publie ses *Considérations sur le magnétisme animal.* — Défection de Berthollet; sa déclaration contre l'existence de l'agent mesmérien. — Le magnétisme prôné par le P. Hervier, qui le prêche publiquement dans la cathédrale de Bordeaux..... 179

CHAPITRE VIII. Discussions soulevées par les traitements de Mesmer. — La guérison du P. Hervier et la mort de Court de Gébelin. — Pamphlets contre Mesmer. — Mesmer est joué sur le théâtre. — *Les Docteurs modernes; le Baquet de santé.* — Mademoiselle Paradis produite en public en présence de Mesmer..... 191

CHAPITRE IX. Le magnétisme devant les Académies. — Le *formulaire* de la Faculté de médecine. — Rapport de Bailly, au nom de la commission royale choisie parmi les membres de l'académie des sciences et de la Faculté de médecine. — Rapport secret de la même commission adressé au roi. — Rapport de la commission choisie dans la *Société royale de médecine.* — Rapport personnel de Jussieu. — Nouvelles épigrammes contre Mesmer..... 205

CHAPITRE X. Les dernières années de Mesmer, ou la fin d'un prophète..... 238

CHAPITRE XI. Découverte du somnambulisme artificiel. — Le marquis de Puységur. — Le somnambule Victor. — L'arbre de Buzancy et l'arbre de Beaubourg. — Exploits du somnambule Victor..... 249

CHAPITRE XII. Les docteurs électriques. — Le docteur Petétin de Lyon découvre la catalepsie artificielle provoquée par le magnétisme animal..... 282

CHAPITRE XIII. Le magnétisme animal stationnaire pendant la Révolution et sous l'Empire. — Ses progrès en France à l'époque de la Restauration. — Ses succès dans les autres parties de l'Europe. — Le marquis de Puységur. — Le P. Hervier. — L'abbé Faria. — Deleuze et son *Histoire critique.* — Le magnétisme reconnu et professé dans plusieurs universités étrangères. — Expériences de Georget, de Foissac, de Dupotet, à l'Hôtel-Dieu de Paris. — L'Académie de médecine entreprend l'examen public du magnétisme animal. — Rapport de M. Husson. — Conclusions de ce rapport..... 295

CHAPITRE XIV. L'Académie de médecine reprend l'examen du magnétisme animal. — Rapport de Dubois (d'Amiens). — Propositions de Burdin, prix de 3 000 francs offert au somnambule qui pourra lire sans le secours des yeux. — Suite

Pages.

de ce défi. — Mademoiselle Pigeaire. — Autres prétendants au prix Burdin. — Triomphe des antimagnétistes à l'Académie de médecine..... 322

CHAPITRE XV. Théories pour l'explication des phénomènes du magnétisme animal. — Théorie de Mesmer : l'agent ou fluide universel. — Théorie développée dans le rapport de Bailly : théorie de l'imagination. — Théorie du fluide. — École des magnétiseurs spiristes. — École magnéto-magique..... 354

CHAPITRE XVI. L'hypnotisme ou sommeil nerveux. — Le sommeil nerveux servant à expliquer le magnétisme animal et plusieurs autres faits prétendus surnaturels..... 360

CHAPITRE XVII. L'hypnotisme expliquant les phénomènes du mesmérisme, du somnambulisme magnétique et les prétendus phénomènes magico-magnétiques..... 397

CHAPITRE XVIII. Expériences faites en 1879 à l'hospice de la Salpêtrière par M. Charcot. — Les expériences de M. Charcot viennent confirmer l'explication théorique donnée dans cet ouvrage des phénomènes du magnétisme animal par l'état hypnotique. — Description des expériences de la Salpétrière. — Comparaison de ces effets avec ceux de l'hypnotisme, et par conséquent avec les phénomènes du magnétisme. — L'hypnotisme en Allemagne en 1880. — Conclusion 411

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME TROISIÈME.

PARIS. — IMPRIMERIE EMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

HISTOIRE

DU

MERVEILLEUX

DANS LES TEMPS MODERNES

PAR

LOUIS FIGUIER

TOME QUATRIÈME

Les prodiges de Cagliostro. — Les magnétiseurs mystiques. — L'Électro-biologie. — La Fille électrique. — Les escargots sympathiques. — Les esprits frappeurs. — Les tables tournantes et les médiums. — Les spirites.

TROISIÈME ÉDITION

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1881

Droits de propriété et de traduction réservés

BF
1412
F5
1873



784335

LES

PRODIGES DE CAGLIOSTRO

Primus inter pares.

LES

PRODIGES DE CAGLIOSTRO

CHAPITRE PREMIER

Joseph Balsamo à Strasbourg.

Avant d'aborder l'histoire des tables tournantes et des *médiums*, dont les manifestations sont toutes modernes, nous devons faire passer sous les yeux du lecteur des faits qui, par leur nature étrange, sont les antécédents logiques des merveilles que la fin de notre siècle a vu se produire. Et pour commencer, nous raconterons les prodiges du charlatan fameux qui, sous le nom de Cagliostro (remplaçant son nom véritable de Joseph Balsamo) remua, dans les dernières années du XVIII[e] siècle, l'Europe crédule et affamée de surprises. Joseph Balsamo a réalisé la plupart des merveilles qui ont étonné nos contemporains. Ses miroirs magiques ont reparu, de nos jours, dans les procédés et moyens physiques destinés à provoquer l'hypnotisme du docteur Braid et le *biologisme* du docteur Philips, sans que l'on puisse noter aucune différence bien appréciable entre ces deux modes d'influence de la volonté d'un homme

sur des sujets dociles et soumis. Ses *pupilles* ont été ressuscités sous nos yeux, par ces *médiums* qui, sortis de l'Amérique, ont inondé l'Europe; et la plupart des phénomènes que les *spirites* nous convient à admirer, ne sont qu'une nouvelle édition des opérations et des pratiques qui étaient familières à Joseph Balsamo. Mais dans tout cela nous ne reconnaîtrons que la puissante action de la volonté, traduite par des phénomènes qui n'ont de surnaturel que l'apparence.

Nous commencerons le récit des hauts faits du thaumaturge sicilien au moment où il arrive en France, et fait son entrée solennelle à Strasbourg.

C'était le 19 septembre 1780. Dès le matin, un nombre considérable de gens du peuple et de bourgeois étaient sortis de la ville, et debout sur le pont de Kehl, ou attablés dans les guinguettes voisines, ils devisaient sur le prodigieux personnage que l'on attendait. On lui donnait diverses origines. On racontait ses longs voyages en Asie, en Afrique et en Europe. On parlait des richesses immenses qu'il avait amassées, en changeant en or les métaux vils. Pour les uns, c'était un saint, un inspiré, un prophète qui avait le don des miracles. Pour les autres, toutes les cures qu'on lui attribuait s'expliquaient naturellement par sa vaste science. Mais un troisième groupe, et ce n'était pas le moins nombreux, ne voyait en lui qu'un génie infernal, un diable expédié en mission sur la terre.

Mais, çà et là, se rencontraient, dans cette classe même, des gens plus favorables à Cagliostro, et qui, considérant qu'après tout, il ne faisait que du bien aux hommes, en inféraient assez logiquement que ce devait être un bon génie. Ils admettaient donc et sou-

tenaient intrépidement tout ce que cet étrange personnage disait ou faisait dire de lui-même. Or, il avait proclamé qu'il était venu et qu'il voyageait en Europe pour convertir les incrédules et relever le catholicisme. Il assurait que Dieu, pour le mettre à même de justifier sa mission, lui avait donné le pouvoir d'opérer des prodiges, et même avait daigné le gratifier de la vision béatifique. On disait, en effet, qu'il avait de fréquents entretiens avec les anges....

« Des entretiens avec les anges, s'écria un vieillard, qui, sans appartenir à aucun groupe, avait recueilli et médité silencieusement tout ce qui s'était dit jusque-là; des entretiens avec les anges !... Mais quel est donc l'âge de cet homme?

— L'âge de notre père Adam, ou celui de M. le comte de Saint-Germain, lui répondit un de ses voisins, en le persiflant. Je vous trouve plaisant, bonhomme, avec votre question. Est-ce qu'il y a un extrait de baptême pour de pareils personnages? Sachez qu'ils n'ont aucun âge, ou qu'ils ont toujours celui qu'il leur plaît d'avoir. On dit que M. le comte de Cagliostro a plus de trois mille ans, mais qu'il n'en paraît guère que trente-six.

— Trente six ans! Ouais, se dit tout bas le vieillard, mon coquin aurait à peu près cet âge. Il faut absolument que je voie cet homme. »

Pendant ces colloques, l'homme si curieusement attendu, le *grand cophte* était arrivé au pont de Kehl, au milieu d'un nombreux cortège de laquais et de valets de chambre en livrées magnifiques. Il étalait le luxe d'un prince, et il savait, d'ailleurs, en prendre l'air et la dignité. A côté de lui, dans une voiture découverte Seraphina Feliciani, sa femme, brillait de tous les charmes de la jeunesse et de la beauté. Unie à lui pres-

que au sortir de l'enfance, elle partageait, depuis dix ans, sa vie d'aventures.

L'entrée de Joseph Balsamo dans la capitale de l'Alsace fut un véritable triomphe. Elle fut à peine contrariée par un incident, qui n'eut d'autre suite que de faire éclater tout d'abord la puissance du *grand cophte*, ou sa merveilleuse habileté dans l'emploi de la ventriloquie.

Au moment où le cortège était arrivé à la hauteur du pont de Kehl, un cri partit du milieu des groupes, et presque aussitôt un vieillard en sortit. Il se précipita au devant des chevaux, et arrêtant la voiture, il s'écria :

« C'est Joseph Balsamo, c'est mon coquin ! » Et l'apostrophant avec colère, il répétait ces mots : *Mes soixante onces d'or ! mes soixante onces d'or !*

Le grand cophte parut calme ; à peine songea-t-il à jeter un coup d'œil sur cet agresseur téméraire. Mais au milieu du silence profond que cet incident avait produit dans la foule, on entendit distinctement ces paroles, qui semblaient tomber du haut des airs :

« Écartez du chemin cet insensé, que les esprits infernaux possèdent ! »

La plupart des assistants tombèrent à genoux, terrifiés par l'imposant aspect de ses traits. Ceux qui purent rester maîtres d'eux-mêmes, s'emparèrent du pauvre vieillard, qui fut entraîné, et rien ne troubla plus l'entrée triomphale du grand cophte au milieu de la ville en fête.

Le cortège s'arrêta devant une grande salle où se trouvaient déjà tous les malades que les émissaires de Cagliostro avaient recrutés d'avance. On avait eu le soin d'écarter ceux qui étaient atteints d'affections graves,

se réservant de les secourir à domicile. On assure que le fameux empirique guérit tous ceux qui étaient rassemblés dans cette salle, « les uns par le simple attouchement, les autres par des paroles, ceux-ci par le moyen d'un pourboire en argent, ceux-là par son remède universel. »

Mais ce remède, en quoi consistait-il? Faut-il s'en rapporter sur ce point à ce qui est affirmé dans la *Biographie de Michaud*, par un auteur anonyme, qui prétend savoir que l'élixir de Cagliostro était uniquement composé d'or et d'aromates : « Nous avons eu l'occasion, dit cet écrivain, de goûter l'*élixir vital* de Cagliostro, ainsi que celui du fameux comte de Saint-Germain; ils n'ont point d'autre base que l'or et les aromates. » Voilà qui est bientôt dit, perspicace anonyme !

Quoi qu'il en soit, lorsque Joseph Balsamo sortit de la salle des malades, les acclamations et les bénédictions de la foule l'accompagnèrent jusqu'à l'hôtel splendide qui lui avait été préparé, et dans lequel il allait produire d'autres merveilles, tout à fait analogues aux phénomènes de magnétisme transcendant que nous aurons à passer en revue dans ce volume.

Pour ce genre de manifestations, Cagliostro ne pouvait opérer que par l'intermédiaire d'un jeune garçon ou d'une jeune fille, qu'il appelait ses *colombes*, et qui jouaient le rôle de nos *médiums* actuels.

Les *colombes*, ou les *pupilles* de Cagliostro, devaient être de la plus pure innocence. Ces enfants, choisis par lui, recevaient d'abord de ses mains une sorte de consécration; puis ils prononçaient, devant une carafe pleine d'eau, les paroles qui évoquent les anges. Bientôt les esprits célestes se montraient pour eux dans la carafe.

Aux questions qui leur étaient faites, les anges répondaient quelquefois eux-mêmes, et d'une voix intelligible; mais, le plus souvent, ces réponses arrivaient écrites dans la carafe à fleur d'eau, et n'étaient visibles que pour les *colombes* qui devaient les lire au public.

Le soir même de son arrivée, Cagliostro reçut à une table somptueusement servie, l'élite de la société de Strasbourg, à laquelle il donna ensuite une séance de ses *colombes*.

Voici comment, d'après le témoignage des contemporains, un anonyme raconte cette soirée.

» On amena dans le salon de Cagliostro, éclairé par des procédés où l'optique et la fantasmagorie jouaient un grand rôle, plusieurs petits garçons et plusieurs petites filles de sept à huit ans. Le grand cophte choisit dans chaque sexe la colombe qui lui parut montrer le plus d'intelligence; il livra les deux enfants à sa femme, qui les emmena dans une salle voisine où elle les parfuma, les vêtit de robes blanches, leur fit boire un verre d'élixir et les représenta ensuite préparés à l'initiation.

» Cagliostro ne s'était absenté qu'un moment pour rentrer sous le costume de grand cophte. C'était une robe de soie noire, sur laquelle se déroulaient des légendes hiéroglyphiques brodées en rouge; il avait une coiffure égyptienne avec des bandelettes plissées et pendantes après avoir encadré la tête; ces bandelettes étaient de toile d'or. Un cercle de pierreries les retenait au front. Un cordon vert émeraude, parsemé de scarabées et de caractères de toutes couleurs en métaux ciselés, descendait en sautoir sur sa poitrine. A une ceinture de soie rouge pendait une large épée de chevalier avec la poignée en croix. Il avait une figure si formidablement imposante sous cet appareil, que toute l'assemblée fit silence dans une sorte de terreur. On avait placé sous une petite table ronde en ébène la carafe de cristal. Suivant le rite, on mit derrière les deux enfants, transformés en pupilles ou en colombes, un paravent pour les abriter.

» Deux valets de chambre, vêtus en esclaves égyptiens, comme ils sont représentés dans les sculptures de Thèbes, fonctionnaient autour de la table. Ils amenèrent les deux enfants devant le grand cophte, qui leur imposa les mains sur la tête, sur les yeux et

la poitrine, en faisant silencieusement des signes bizarres qui pouvaient figurer aussi des hiéroglyphes, et que l'Ordre appelait des mythes, ou symboles.

» Après cette première cérémonie, un des valets présenta à Cagliostro la petite truelle d'or, sur un coussin de velours blanc. Il frappa du manche d'ivoire de sa truelle sur la table d'ébène et demanda :

» — Que fait, en ce moment, l'homme qui, ce matin, aux portes de la ville, a insulté le grand cophte? »

» Les colombes regardèrent dans la carafe, et apparemment elles y virent quelque chose, car la petite fille s'écria : « Je l'aperçois qui dort. »

» On a prétendu que le dessous de la table était préparé de manière à faire passer sous la carafe des figures et des caractères. Ce qui le ferait croire, c'est que, dans les cas qui sortaient du cours ordinaire des réponses banales, les enfants ne voyaient rien. Mais alors la voix des anges invisibles répondait.

» Sur l'invitation de Cagliostro, qui annonça qu'on pouvait faire toute question, plusieurs dames s'émurent. L'une demanda ce que faisait sa mère, alors à Paris. La réponse fut qu'elle était au spectacle entre deux vieillards. Une autre voulut savoir quel était l'âge de son mari. Il n'y eut point de réponse, ce qui fit pousser de grands cris d'enthousiasme, car cette dame n'avait point de mari, et l'échec de cette tentative de piège fit qu'on n'en tendit pas d'autres. Une troisième dame déposa un billet fermé. Le petit garçon lut aussitôt dans la carafe ces mots : « Vous ne l'obtiendrez pas. » On ouvrit le billet qui demandait si le régiment que la dame sollicitait pour son fils lui serait accordé. Cette justesse éleva encore l'admiration.

» Un juge, qui pourtant doutait, envoya secrètement son fils à sa maison pour savoir ce que faisait en ce moment sa femme, puis, quand il fut parti, le père adressa cette question au grand cophte. La carafe n'apprit rien; mais une voix annonça que la dame jouait aux cartes avec deux voisines. Cette voix mystérieuse qui n'était produite par aucun organe visible, jeta la terreur dans une partie de l'assemblée, et le fils du magistrat étant venu confirmer l'exactitude de l'oracle, plusieurs dames effrayées se retirèrent. »

Pendant près de trois ans que Joseph Balsamo demeura à Strasbourg, il se vit recherché et fêté par les

plus grandes notabilités de la noblesse, de la magistrature, de l'église et de la science.

Il reçut, en particulier, la visite du célèbre Lavater, qui prétendait, par le seul aspect des physionomies, deviner le caractère des hommes. Mais le grand cophte craignait sans doute de se livrer à lui comme sujet d'observation, car il accueillit Lavater, ou pour mieux dire, il l'éconduisit, par ce dilemme :

« Si vous êtes le plus instruit de nous deux, vous n'avez pas besoin de moi; si c'est moi qui le suis, je n'ai pas besoin de vous[1]. »

Le bon curé de Zurich, qui avait fait le voyage de Strasbourg tout exprès pour causer avec Joseph Balsamo et qui ne voulait pas s'en retourner dans sa paroisse avec ce simple compliment, lui écrivit le lendemain : « D'où vous viennent vos connaissances? Comment les avez-vous acquises? En quoi consistent-elles? »

Le grand cophte, de plus en plus laconique, lui répondit : *In verbis, in herbis, in lapidibus.*

Lavater méritait certainement mieux que cette réception. On ne le connaît en France que pour ses travaux relatifs à la physionomie humaine; mais ce ne fut là que l'un des côtés des préoccupations du pasteur de Zurich. Cet homme, aussi savant que crédule, était surtout un enthousiaste, et même un thaumaturge de bonne foi. Il était allé voir Gassner à Ratisbonne, et avait cru, sans la moindre hésitation, à tous les miracles du *toucheur*. Sur le simple bruit des merveilles du

1. Cette réponse de Balsamo est calquée sur celle d'un alchimiste franc-comtois à l'envoyé de Léopold II, qui faisait faire à ce souffleur les offres les plus séduisantes, pour l'attirer à la cour de Prague : « Ou je suis adepte ou je ne le suis pas, répondit-il. Si je le suis, je n'ai pas besoin de l'empereur, et si je ne le suis pas, l'empereur n'a que faire de moi. »

magnétisme animal, et avant de savoir précisément en quoi consistait ce nouveau système, il s'était fait l'ardent prédicateur du mesmérisme. Sans nul doute, il était disposé à apporter la même crédulité et les mêmes hommages à la puissance du grand cophte de la maçonnerie égyptienne, qui, pourtant, l'éconduisit avec si peu de façons.

Ce fut également à Strasbourg que Joseph Balsamo vit pour la première fois, le cardinal de Rohan, alors archevêque de cette ville, avec lequel il sera impliqué plus tard dans la fameuse affaire du *collier*. Il capta facilement l'amitié et la confiance de ce prince de l'Église; toutefois, il ne le guérit pas. C'est du moins ce qu'on doit conclure d'un aveu implicite contenu dans le mémoire même que Balsamo, prisonnier à la Bastille, rédigea pour sa défense.

» Peu de temps après mon arrivée en France, dit-il, M. le cardinal de Rohan m'avait fait dire par le baron de Millinens, son grand veneur, qu'il désirait me connaître. Tant que le prince ne fit voir à mon égard qu'un motif de curiosité, je refusai de le satisfaire; mais bientôt m'ayant envoyé dire qu'il avait une attaque d'asthme, et qu'il voulait me consulter, je me rendis avec empressement à son Palais épiscopal. Je lui fis part de mon opinion sur sa maladie; il parut satisfait, et me pria de l'aller voir de temps en temps. »

Meiners, professeur à Göttingue, fut un de ceux qui voulurent voir Joseph Balsamo par curiosité, et qui furent renvoyés par lui comme des espions. Quoique très mal disposé à son égard, le professeur de Göttingue ne nie point la réalité de ses cures.

Il ne faut pourtant pas croire qu'aucune note discordante ne vint se mêler au concert de bénédictions et de

louanges, au milieu duquel Balsamo vécut pendant trois ans à Strasbourg. Dans son mémoire, il parle lui-même, quoique en termes très vagues, de certaines persécutions qui l'éloignèrent de cette ville. Faute de détails, nous ne pouvons pas dire d'où partaient ces persécutions, ni quelle en était la nature.

Elles se rattachaient peut-être à l'incident qui avait, un moment, troublé l'entrée du grand cophte à Strasbourg, et dont le lecteur doit être curieux d'avoir l'explication.

Le malencontreux interrupteur était un orfèvre de Palerme, nommé Marano, descendant d'une famille juive ou mauresque, Avare, usurier, et en cette qualité, fort défiant, mais superstitieux et crédule à l'excès pour les choses qui flattaient ses instincts cupides, Marano était souvent la dupe des charlatans. Les pertes considérables qu'il avait déjà faites en écoutant les chercheurs de la pierre philosophale, et en se livrant à d'autres entreprises tout aussi vaines, ne l'avaient pas entièrement corrigé.

Marano entendait souvent parler d'un jeune homme dont la vie était pleine de mystères. On l'appelait Joseph Balsamo. Il n'avait alors que dix-sept ans, et dans cette ville même de Palerme où il était né, il passait pour un personnage étrange et doué de pouvoirs surnaturels. L'obscurité de ses parents ne pouvait rien contre cette opinion qu'il avait su donner de lui : on répondait que sa famille apparente n'était qu'une famille supposée, et qu'il devait le jour à une grande princesse d'Asie. Du reste, le jeune homme faisait honneur aux hypothèses les plus avantageuses qu'on pouvait bâtir à son sujet. Il était de belle mine

et de grand air; il parlait peu, et tenait ses interlocuteurs comme enchaînés par la fascination de ses regards. Joseph Balsamo cachait avec soin sa vie intérieure, et précisément parce qu'on en connaissait peu de chose, on en racontait les circonstances les plus singulières. On l'avait vu souvent évoquant les esprits, et dans Palerme, chacun tenait pour avéré qu'il avait commerce avec les anges, et qu'il obtenait, par leur intermédiaire, la révélation des secrets les plus intéressants.

Marano prêtait une oreille attentive à ces récits; il lui tardait singulièrement de voir l'*ami des esprits célestes*. Celui-ci avait déjà tant d'admirateurs, et sans doute aussi, de compères, qu'il s'en rencontra un pour lui ménager l'entrevue désirée.

Ce fut dans sa maison même que l'orfèvre fut mis en rapport avec le jeune Balsamo.

Il mit, dès l'abord, le genou en terre. Balsamo l'ayant laissé faire, le releva ensuite, et d'un ton solennel, mais bienveillant, lui demanda pourquoi il l'avait appelé.

« Grâce à vos entretiens habituels avec les esprits célestes, il vous serait facile de le savoir, répondit Marano; et vous n'auriez pas plus de peine, ajouta-t-il avec un sourire plein de tristesse, à me faire regagner tout l'argent que j'ai perdu avec de faux alchimistes, et même à m'en procurer bien davantage.

— Je peux vous rendre ce service, dit Balsamo, si vous croyez.

— Si je crois? Oh! certes, je crois! » s'écria l'orfèvre avec ferveur.

La foi, ou plutôt une croyance aveugle, était le fort ou le faible de Marano, surtout quand la perspective de trésors à découvrir venait à reluire dans son esprit. Balsamo, qui connaissait bien chez l'usurier cette

condition essentielle, lui donna rendez-vous pour le lendemain hors de la ville, et le quitta, sans ajouter un mot.

Le lendemain, à six heures du matin, ils se trouvaient tous deux sur le chemin de la chapelle de Sainte-Rosalie, à cent pas environ de la porte de Palerme. Balsamo, sans rien dire, fit signe à l'orfèvre de le suivre. Quand ils eurent marché pendant près d'une heure, ils s'arrêtèrent au milieu d'un champ désert et devant une grotte. Balsamo étendant la main vers cette grotte :

« Un trésor existe, dit-il, dans ce souterrain. Il m'est défendu de l'enlever moi-même; je ne saurais le toucher, ni m'en servir, sans perdre ma puissance et ma pureté. Il repose sous la garde des esprits infernaux. Cependant ces esprits peuvent être enchaînés un moment par les anges qui répondent à mon appel. Il ne reste donc qu'à savoir si vous répondez scrupuleusement aux conditions qui vont vous être énoncées. A ce prix, le trésor peut vous appartenir.

— Que je sache seulement ce qu'il faut faire, s'écria avec impétuosité le crédule orfèvre; parlez donc vite!

— Ce n'est pas de ma bouche que vous devez l'apprendre, interrompit Balsamo. Mais d'abord, à genoux! »

Lui-même avait déjà pris cette posture; Marano se hâta de l'imiter, et tout aussitôt on entendit du haut du ciel une voix claire et harmonieuse prononcer les paroles suivantes, plus flatteuses pour l'oreille du vieil avare que toutes les symphonies des chœurs aériens :

« Soixante onces de perles, — soixante onces de rubis; — soixante onces de diamants, dans une boîte d'or ciselé du poids de cent vingt onces. — Les esprits

infernaux qui gardent ce trésor le remettront aux mains de l'honnête homme que notre ami présente, s'il a cinquante ans, s'il n'est point chrétien, si..... si.... si.....!! »

Venait alors le détail d'une série de conditions que Marano réunissait toutes. Aussi était-ce avec la plus vive joie qu'il les notait une à une, jusqu'à la dernière inclusivement, laquelle était ainsi formulée :

« Et s'il dépose à l'entrée de la grotte, avant d'y mettre le pied, soixante onces d'or en faveur des gardiens? »

.

« Vous avez entendu, dit Balsamo, qui, s'étant déjà relevé, se remettait en marche, sans paraître faire attention à la mine stupéfaite de l'orfèvre.

« Soixante onces d'or! » s'écria, avec un soupir, l'usurier, en proie aux plus vifs combats de la cupidité et de l'avarice!

Mais Balsamo n'écoutait ni ses exclamations ni ses soupirs. Il regagnait silencieusement la ville.

Marano, qui s'était enfin décidé à se relever, le suivait silencieusement aussi. Ils arrivèrent jusqu'à l'endroit où ils s'étaient donné rendez-vous, et où il avait été convenu qu'ils devaient se séparer avant de rentrer dans Palerme. C'était donc le moment pour Marano de prendre une résolution.

« Accordez-moi un seul instant! s'écria-t-il, d'une voix piteuse, en voyant le jeune homme s'éloigner. Soixante onces d'or! est-ce bien le dernier mot?

— Mais sans doute, dit négligemment Balsamo, sans même interrompre sa marche.

— Eh bien, donc, à quelle heure demain?

— A six heures du matin, au même endroit.

— J'y serai. »

Ce fut la dernière parole de l'orfèvre, et comme le dernier soupir de son avarice vaincue.

Le lendemain, à l'heure convenue, ils se joignaient tous deux, aussi exacts que la première fois, Balsamo avec son calme habituel, et Marano avec son or.

Ils s'acheminèrent vers la grotte. Les anges, consultés de la même façon que la veille, rendirent les mêmes oracles aériens. Balsamo parut alors étranger à ce qui allait se passer, et Marano déposa, non sans de grands combats intérieurs, soixante onces d'or à la place désignée.

Ce sublime effort accompli, il se prépara à franchir l'entrée de la grotte. Il fit quelques pas pour y entrer, mais il ressortit bientôt :

« N'y a-t-il pas de danger à pénétrer dans cet antre?

— Non; si le compte de l'or est fidèle. »

Il entra avec plus de confiance, ressortit encore, et cela plusieurs fois, sous les yeux de Balsamo, dont la figure exprimait l'indifférence la plus désintéressée. Enfin il s'encouragea lui-même, et descendit si profondément pour le coup, que toute reculade lui devint impossible. En effet, trois diables, bien noirs et bien musclés, lui barrent le chemin, en poussant des grognements formidables. Ils se saisissent de lui, et le font longtemps pirouetter. Ce ménage fini, les diables passent aux horions et aux gourmades. Le malheureux appelle en vain les anges gardiens de Balsamo, qui restent sourds, tandis que les gourmades des diables redoublent. Enfin, roué de coups, n'en pouvant plus, le juif tombe la face sur terre, et une voix bien intelligible lui intime l'ordre de rester là immo-

bile et muet, avec la menace d'être achevé s'il fait le moindre mouvement. Le malheureux n'avait garde de désobéir.

Lorsque Marano put reprendre ses sens, et quand l'absence de tout bruit lui donna le courage de lever la tête, il se traîna comme il put, et parvint, en rampant, à gagner l'issue de cette terrible caverne. Arrivé au dehors, il regarde autour de lui. Plus rien! Les trois démons, Balsamo et l'or, étaient partis de compagnie.

Le juif alla, le lendemain, déposer sa plainte chez le magistrat; mais Balsamo avait déjà quitté Palerme.

Ce fut là, pour l'un et l'autre, le point de départ d'une longue vie d'aventures, bien différentes pour chacun d'eux. Balsamo, courant le monde sous les divers noms de comte Harat, comte Fenice, marquis d'Anna, marquis de Pellegrini, Zischis, Belmonte, Melissa, comte de Cagliostro etc., s'instruisant et surtout s'enrichissant dans ses voyages, subjugue les grands et les petits par le prestige de ses œuvres et l'éclat de sa magnificence; Marano, au contraire, ruiné par la perte de ses soixante onces d'or, et forcé aussi de quitter Palerme, va cacher sa détresse à Paris, puis dans d'autres villes, où il brocante misérablement parmi les juifs, jusqu'à ce que, vingt années après il vienne se trouver, comme nous l'avons raconté, aux portes de Strasbourg, en présence de son voleur, au moment même où celui-ci arrive dans la capitale de l'Alsace, vénéré comme un messie et applaudi comme un triomphateur.

Ce fut vers le milieu de 1783 que Cagliostro quitta Strasbourg. A cette époque, son étoile était loin d'avoir pâli en France; car le marquis de Ségur, MM. de Miroménil et de Vergennes le recommandaient, dans

les termes les plus flatteurs. Après une courte excursion en Italie, Cagliostro parut à Bordeaux, dans le temps même où le P. Hervier y propageait, par la parole et par l'action, la doctrine nouvelle du magnétisme animal[1].

CHAPITRE II

Joseph Balsamo à Bordeaux. — Son arrivée à Paris. — Prodiges qu'il y accomplit. — Le banquet d'outre-tombe de la rue Saint-Claude. — Miracles de Lorenza, la Grande maîtresse. — Le souper des trente-six adeptes. — La guérison miraculeuse du prince de Soubise. — Enthousiasme de la capitale pour le nouveau thaumaturge.

Joseph Balsamo entra à Bordeaux le 8 novembre 1783. Il assure que l'affluence des malades fut si grande, qu'il dut « obtenir des soldats, à l'effet d'entretenir l'ordre dans sa maison. » Cette précaution, qui pouvait n'être qu'une manœuvre de son charlatanisme, ne doit pourtant pas empêcher de croire aux effets puissants qu'il produisit dans cette ville. Nous savons, d'ailleurs, et c'est un fait constant, que le P. Hervier, ce magnétiseur si plein de facultés, ayant osé lutter de puissance fluidique avec lui, fut publiquement terrassé, et reçut à cette occasion, de toute la société mesmérienne, le blâme que méritait son imprudence.

Ici le mémoire de Cagliostro va nous donner son iti-

1. Voir, dans le volume précédent, pages 188 et suivantes, les actes du P. Hervier, prêchant le magnétisme dans la cathédrale de Bordeaux.

nérraire, et nous apprendre aussi qu'en tout lieu sa gloire était mêlée de quelque amertume :

« ... Le genre de persécutions qui m'avait éloigné de Strasbourg m'ayant suivi à Bordeaux, je pris le parti, après onze mois de séjour, de m'en aller à Lyon dans les derniers jours d'octobre 1784. Je ne restai que trois mois dans cette dernière ville, et je partis pour Paris, où j'arrivai le 30 janvier 1785. Je descendis dans un des hôtels garnis du Palais-Royal; et, peu de temps après, j'allai habiter une maison rue Saint-Claude, près du boulevard.

« Mon premier soin fut de déclarer à toutes les personnes de ma connaissance que mon intention était de vivre tranquille, et que je ne voulais plus m'occuper de médecine. J'ai tenu ma parole et me suis refusé absolument à toutes les sollicitations qui m'ont été faites à cet égard[1]. »

On ne voit pas, en effet, Joseph Balsamo signaler par beaucoup de guérisons son séjour à Paris, qui, pourvu alors d'une *Société de l'harmonie*, de plusieurs cliniques mesmériennes, desloniennes, jumélliennes, etc., d'arbres magnétisés dans les jardins et les promenades, et de plusieurs milliers de baquets à domicile, n'eût vraiment eu que faire d'un nouveau dispensateur du fluide vital. Il se retourna donc vers un autre genre d'opérations plus étonnantes que les cures magnétiques, dans lesquelles Paris commençait à ne plus rien voir de surnaturel. Les phénomènes qu'il produisit furent de ceux qui échappent à la compétence et à la discussion des corps académiques, mais qui n'en frappent que plus fortement les esprits, et dont nous avons déjà vu quelques préliminaires à Strasbourg, dans la séance des *colombes*. Il étonna par l'évocation des ombres, c'est-à-dire en faisant apparaître, à

1. Mémoire composé pour sa défense, par Cagliostro, pendant qu'il était détenu à la Bastille pendant l'instruction de l'*affaire du collier*.

la volonté des curieux, dans un miroir ou dans une carafe pleine d'eau, des personnages, morts ou vivants.

Joseph Balsamo, à Paris, ne voulut être que thaumaturge, et il fit, en cette qualité, d'assez grands miracles ou d'assez grands tours, pour éclipser un moment toute autre célébrité contemporaine. Dans le peuple, dans la bourgeoisie, chez les grands et surtout à la cour, l'admiration alla pour lui jusqu'au fanatisme. On ne l'appelait que le *divin* Cagliostro. Son portrait était partout, sur les tabatières, sur les bagues et jusque sur les éventails des femmes. On posait sur les murailles des affiches où l'on rappelait que Louis XVI avait déclaré coupable de lèse-majesté quiconque ferait injure à Cagliostro. Tout le monde voulait être témoin de ses merveilles; ceux qui ne pouvaient les voir se les faisaient narrer avec détail, et ne se lassaient pas d'en écouter le récit.

On racontait qu'à Versailles, devant quelques grands seigneurs, il avait fait paraître, dans des miroirs, sous des cloches de verre et dans des carafes, non pas seulement l'image de personnes absentes, mais ces personnes mêmes, des spectres animés et se mouvant, et même plusieurs morts qu'on lui avait désignés.

Ces évocations de morts illustres étaient le spectacle ordinaire que Joseph Balsamo donnait à ses convives dans des soupers qui faisaient grand bruit dans Paris, à cette époque où Diderot, d'Alembert et plusieurs autres célèbres encyclopédistes n'existant plus, la marmite des soupers philosophiques était renversée.

L'auteur des *Mémoires authentiques pour servir à l'histoire de Cagliostro* a fort heureusement décrit une de ces scènes où des encyclopédistes passés à l'état d'ombres, viennent jouer leurs rôles.

Le grand thaumaturge avait annoncé que dans un souper intime, composé de six convives, il évoquerait les morts qu'on lui désignerait, et qu'ils viendraient s'asseoir au banquet, la table devant avoir six couverts.

Le souper eut lieu rue Saint-Claude, où demeurait Cagliostro, et à l'insu de Lorenza.

A minuit on se trouva au complet. Une table ronde, de douze couverts fut servie avec un luxe inouï, dans une salle où tout était en harmonie avec l'opération cabalistique qui devait avoir lieu. Les six convives, et Cagliostro septième, prirent place. On devait donc être *treize* à table!

Le souper servi, les domestiques furent renvoyés, avec menace d'être tués raides, s'ils tentaient d'ouvrir les portes avant d'être appelés. Ceci était renouvelé des soupers du Régent.

Chaque convive demanda le mort qu'il désirait revoir. Cagliostro prit les noms, les plaça dans la poche de sa veste glacée d'or, et annonça que, sans autre préparation qu'un simple appel de sa part, les esprits évoqués allaient venir de l'autre monde en chair et en os; car, suivant le dogme égyptien, il n'y avait point de morts.

Ces convives d'outre-tombe, demandés et attendus avec une émotion croissante, étaient : *Le duc de Choiseul*, *Voltaire*, *d'Alembert*, *Diderot*, *l'abbé de Voisenon et Montesquieu*. On pouvait se trouver en plus sotte compagnie.

Les noms furent prononcés à haute voix, lentement et avec toute la puissance de volonté dont était doué Joseph Balsamo.

Il y eut un moment plus affreux et plus terrible que l'apparition même, ce fut le moment de l'incertitude, mais ce ne fut qu'un moment. Les six convives évoqués

apparurent et vinrent prendre place au souper, avec toute la courtoisie qui les caractérisait. Quand les invités vivants eurent un peu repris leur respiration, on se hasarda à questionner les morts.

Ici nous laisserons parler l'historiographe de ce prodigieux souper.

» La première question fut : comment l'on se trouvait dans l'autre monde? — « Il n'y a point d'autre monde, répondit d'Alembert. La mort n'est qu'une cessation des maux qui nous ont tourmentés. On n'a nulle espèce de plaisir, mais aussi on ne connaît aucune peine. Je n'ai pas trouvé mademoiselle Lespinasse, mais je n'ai pas vu Linguet. On est fort sincère. Quelques morts qui sont venus nous rejoindre, m'ont assuré que j'étais presque oublié. Je m'en suis consolé. Les hommes ne valent pas la peine qu'on s'en occupe. Je ne les ai jamais aimés, maintenant je les méprise. »

« — Qu'avez-vous fait de votre savoir, » demanda M. de... à Diderot? — « Je n'ai pas été savant, comme on l'a cru, répondit-il; ma mémoire me traçait ce que j'avais lu, et lorsque j'écrivais, je prenais de côté et d'autre. De là vient le décousu de mes livres, qu'on ne connaîtra pas dans cinquante ans. L'Encyclopédie, dont on m'a fait honneur, ne m'appartient pas. Le métier d'un rédacteur est de mettre de l'ordre dans le choix des matières. L'homme qui a montré le plus de talent à l'occasion de l'Encyclopédie est celui qui en a fait la table, et personne ne songe à lui en faire honneur. »

« — J'ai beaucoup loué cette entreprise, dit Voltaire, parce que je la croyais propre à seconder mes vues philosophiques. A propos de philosophie, je ne sais trop si j'avais raison. Après ma mort, j'ai appris d'étranges choses. J'ai causé avec une demi-douzaine de papes. Ils sont bons à entendre. Clément XIV et Benoît surtout sont des hommes d'infiniment d'esprit et de bon sens. »

« — Ce qui me fâche un peu, dit le duc de Choiseul, c'est qu'on n'a point de sexe là où nous habitons; et quoi qu'on en dise, cette enveloppe charnelle n'était pas trop mal inventée. » — « Alors à quoi se connaît-on? demanda quelqu'un » — « Aux caprices, aux goûts, aux prétentions, à mille petites choses, qui sont des grâces chez vous et des ridicules là-bas. »

« — Ce qui m'a fait vraiment plaisir, dit l'abbé Voisenon, c'est

que, parmi nous, on est guéri de la manie de l'esprit. Vous n'imaginez pas combien l'on m'a persiflé sur mes petits romans saugrenus, combien l'on s'est moqué de mes notices littéraires, J'ai eu beau dire que je donnais à ces puérilités leur juste valeur; soit qu'on ne crût pas à la modestie d'un académicien, soit que tant de frivolité ne convînt pas à mon état ou à mon âge, j'expie presque tous les jours les erreurs de ma vie humaine. »

Il est facile de reconnaître l'esprit antiphilosophique du gazetier qui rapporte ce prétendu dialogue. Qu'il l'eût arrangé à sa manière, c'est ce que chacun reconnaissait à cette époque, et ce qui m'importait guère d'ailleurs, puisque tout le monde tenait pour avéré ce fait, essentiel et inouï, que les interlocuteurs désignés avaient paru, et qu'ils avaient parlé! Et là-dessus la foi était d'autant plus forte que les gazetiers du temps assuraient, sans nommer personne d'ailleurs, et pour cause, que les six convives de Cagliostro étaient six personnages importants, parmi lesquels se trouvait même un grand prince.

Au milieu de ces scènes de prestige, Cagliostro poursuivait une idée, qui paraît avoir été le but de sa vie, s'il en eût jamais d'autre que d'exploiter la crédulité des grands. Depuis plusieurs années, il s'était fait, comme nous l'avons déjà dit, le propagandiste zélé d'une maçonnerie nouvelle, dite *maçonnerie égyptienne*. Dans toutes les villes où il séjournait, il établissait des loges de ce rite. Il voulut fonder à Paris une loge mère, dont toutes les autres ne seraient que les succursales. Il s'annonçait comme apportant de l'Orient les mystères d'Isis et d'Anubis, ce qui lui donnait naturellement une grande considération. Quoiqu'il menaçât d'une réforme radicale la maçonnerie vul-

gaire, qui ne comptait pas moins de soixante-douze loges actives dans la capitale, sa popularité aidant, Isis et Anubis triomphèrent de toutes les oppositions.

Il eut bientôt des sectateurs, et des plus haut titrés, lesquels s'assemblèrent un jour, en grand nombre, pour entendre Joseph Balsamo leur exposer les dogmes de la franc-maçonnerie égyptienne. Dans cette séance solennelle, il parla, dit-on, avec une éloquence entraînante. Son succès fut si éclatant que tous ses auditeurs sortirent émerveillés et convertis à la maçonnerie régénérée et purifiée. Aucun d'eux ne douta qu'il ne vînt d'être initié aux secrets de la nature, tels qu'on les conservait dans le temple d'Apis à l'époque où Cambyse fit fustiger ce Dieu capricieux[1].

A partir de ce moment, les initiations à la nouvelle franc-maçonnerie furent nombreuses, quoique restreintes à l'aristocratie de la société, et il y a des raisons de croire qu'elles coûtèrent fort cher aux grands personnages qui en furent jugés dignes.

Des femmes de qualité, qui avaient entendu parler de ces scènes mystérieuses et du *souper d'outre-tombe* de la rue Saint-Claude, se sentirent prises, à leur tour, d'un désir ardent d'être initiées aux mêmes mystères. Elles sollicitèrent, à l'insu de leurs maris, la faveur de participer à ces séances fantastiques. La plus passionnée de toutes, la duchesse de T..., fut choisie pour proposer, en leur nom, à Mme de Cagliostro (Lorenza) d'ouvrir pour elles un cours de magie, où nul homme ne serait admis. On lui répondit avec sang-froid, que ce cours commencerait dès que le nombre des aspi-

1. *Mémoire pour servir à l'histoire de la franc-maçonnerie*, par un Rose-Croix, Paris, 1790.

rantes s'élèverait à trente-six. Dans la même journée ce nombre fut complété.

Voilà Lorenza, ou Seraphina, devenue *Grande maîtresse* de la maçonnerie égyptienne, au même titre que son mari en était le *Grand cophte*. Elle commença par faire connaître les conditions de son cours de magie féminine, qui étaient, pour chaque adepte, de verser cent louis, de s'abstenir de tout commerce humain, à dater du jour de la demande, et de se soumettre à tout ce qui lui serait ordonné. Ces conditions acceptées, on fixa la séance au 7 août.

La Grande maîtresse avait loué et fait préparer dans la rue Verte, au faubourg Saint-Honoré, quartier alors très solitaire, une vaste maison, entourée de jardins et d'arbres magnifiques. C'était là que la réunion devait avoir lieu. Aucune des trente-six adeptes n'y manqua. A onze heures, on était au grand complet.

En entrant dans la première salle, toutes les dames furent obligées de quitter leurs vêtements, et de prendre une robe blanche, avec une ceinture de couleur. On les partagea en six groupes, qui se distinguaient par les nuances de leurs ceintures : six étaient en noir, six en bleu, six en coquelicot, six en violet, six en rose, six en *impossible* (couleur de fantaisie). On remit à chacune un grand voile, qu'elles placèrent en sautoir. On les fit ensuite entrer dans un temple éclairé par le haut de la voûte, et garni de trente-six fauteuils, couverts de satin noir. Lorenza, vêtue de blanc, était assise sur une espèce de trône, assistée de deux grandes figures, habillées de telle manière qu'on ne pouvait savoir si c'étaient des hommes ou des femmes, ou encore des spectres.

La lumière qui éclairait cette salle s'affaiblit insen-

siblement, et quand on put à peine distinguer les objets, la Grande maîtresse ordonna aux dames de se découvrir la jambe gauche jusqu'à la naissance de la cuisse. Elle leur commanda ensuite de lever le bras droit et de l'appuyer sur la colonne voisine. Deux jeunes femmes, à qui l'on donnait le nom de Marphise et Clorinde, entrèrent, tenant un glaive à la main, et attachèrent les trente-six dames entre elles par les jambes et par les bras, au moyen de cordons de soie. Alors et au milieu d'un silence absolu, Lorenza prononça un discours, qui commençait ainsi :

« L'état dans lequel vous vous trouvez est le symbole de votre état dans la société. Votre condition de femmes vous place sous la dépendance passive de vos époux. Vous portez des chaînes, si grandes dames que vous soyez. Nous sommes toutes, dès l'enfance, sacrifiées à des dieux cruels. Ah! si, brisant ce joug honteux, nous savions nous unir et combattre pour nos droits, vous verriez bientôt le sexe orgueilleux qui nous opprime ramper à nos pieds et mendier nos faveurs... »

Ce discours, qui semble jusque-là commenter le code de la femme libre, finit pourtant par baisser de ton, et aboutit même à des conseils pleins d'un dépit superbe, mais fort rassurants pour le droit des maris :

« Laissons-les, s'écria la grande prêtresse, faire leurs guerres meurtrières ou débrouiller le chaos de leurs lois; mais chargeons-nous de gouverner l'opinion, d'épurer les mœurs, de cultiver l'esprit, d'entretenir la délicatesse, de diminuer le nombre des infortunes. Ces soins valent bien ceux de prononcer sur de futiles querelles. »

Après ce discours, qui fut accueilli par des acclamations enthousiastes, Marphise et Clorinde détachèrent

les liens de ces dames, pour qui les épreuves allaient commencer. Mais auparavant, Lorenza les fortifia par cette autre allocution :

« Recouvrez votre liberté, et puissiez-vous la recouvrer ainsi dans le monde. Oui, cette liberté, c'est le premier besoin de toute créature : ainsi donc, que vos âmes tendent de toute leur ardeur à la conquérir. Mais pouvez-vous compter sur vous-mêmes? Êtes-vous sûres de vos forces? Quelles garanties m'en donnerez-vous? Adeptes qui m'écoutez, il faut subir d'autres épreuves. Vous allez vous diviser en six groupes. Chaque couleur se rendra à un des six appartements qui correspondent à ce temple ; là, de terribles tentations viendront vous assaillir... Allez, mes sœurs, les portes du jardin sont ouvertes, et la lune douce et discrète, éclaire le monde. »

Les dames entrèrent dans les appartements qui leur étaient respectivement désignés, et dont chacun ouvrait sur le jardin. Nul ne les y suivit; elles devaient aborder seules, dans leur force et dans leur liberté, les épreuves qui les attendaient. Elles firent, dit-on, des rencontres inouïes. Ici, des hommes les poursuivaient en les persiflant; là, des adorateurs soupiraient, dans des postures attendrissantes. Plus d'une crut se trouver avec son amant, tant le fantôme ou le génie qui lui apparut avait une ressemblance frappante avec l'objet aimé. Mais le devoir et le serment prononcé commandaient une cruauté inflexible; il fallut repousser, et, au besoin, maltraiter l'ombre charmante, au risque de perdre à jamais une réalité adorée. On cite une de ces dames qui, dans l'exaltation de sa vertu, n'hésita pas à fouler d'un pied ravissant, mais impitoyable, l'image qui lui représentait l'idéal de sa pensée, le rêve de son cœur.

Toutes s'acquittèrent strictement de ce qui leur avait

été ordonné. L'esprit nouveau de la femme régénérée venait de triompher sur toute la ligne des trente-six ceintures.

Ce fut donc avec ces symboles intacts et immaculés, qu'elles rentrèrent dans la demi-obscurité de la salle voûtée qu'on appelait le *temple*, pour recevoir les félicitations de la Grande maîtresse. Là, quelques minutes furent accordées au recueillement. Tout à coup, le dôme de la salle s'ouvrit, et l'on vit descendre, sur une grosse boule d'or, un homme, nu comme Adam avant le péché, qui tenait un serpent dans sa main et portait sur sa tête une flamme brillante.

« C'est du Génie même de la vérité, dit la Grande maîtresse, que je veux que vous appreniez les secrets si longtemps dérobés à votre sexe. Celui que vous allez entendre est le célèbre, l'immortel, le divin Cagliostro, sorti du sein d'Abraham sans avoir été conçu, et dépositaire de tout ce qui a été, de tout ce qui est, et de tout ce qui sera connu sur la terre.

— Filles de la terre, dit le grand Cophte, dépouillez ces vêtements profanes. Si vous voulez entendre la vérité, montrez-vous comme elle. »

Aussitôt la grande prêtresse, donnant l'exemple, ôte sa ceinture et laisse tomber ses voiles. Et les adeptes, l'imitant, se montrèrent sinon, dans leur innocence, du moins dans toute la nudité de leurs charmes, aux yeux du Génie céleste.

Alors ayant promené lentement sur les beautés nues ses magnétiques regards.

« Mes filles, reprit-il, la magie tant décriée n'est, entre des mains pures, que le secret de faire du bien à l'humanité. La magie, c'est l'initiation aux mystères de la nature et la puissance d'user de cette science oc-

culte. Vous ne doutez plus du pouvoir magique ; il va jusqu'à l'impossible, les apparitions du jardin vous l'ont prouvé. Chacune de vous a vu l'être cher à son cœur, et a conversé avec lui. Ne doutez donc plus de la science hermétique, et venez quelquefois dans ce temple, où les plus hautes connaissances vous seront révélées. Cette première initiation est d'un bon augure ; elle prouve que vous êtes dignes de la vérité. Je vous la dirai tout entière, mais par gradations. Aujourd'hui, apprenez seulement de ma bouche que le but sublime de la franc-maçonnerie égyptienne, dont j'apporte les rites du fond de l'Orient, c'est le bonheur de l'humanité. Ce bonheur est illimité ; il comprend les jouissances matérielles, comme la sérénité de l'âme et les plaisirs de l'intelligence. Tel est le but. Pour y parvenir, la science nous offre ses secrets. La science pénétrant la nature, c'est la magie. Ne m'en demandez pas davantage. Vivez heureuses, et pour cela, aimez la paix et l'harmonie. Retrempez vos âmes par les émotions douces, aimez et pratiquez le bien ; le reste est peu de chose. »

Abstraction faite de l'appareil fantasmagorique, il n'y a rien dans cette initiation qui contraste trop avec la morale et les idées humanitaires qui avaient déjà cours dans le dix-huitième siècle. Mais l'historien[1], un peu suspect d'ailleurs, à qui l'on doit le plus de détails sur les actes et les prédications de Cagliostro à Paris, ajoute à ce qui précède quelques lignes d'une morale plus émancipée. Suivant lui, abjurer un sexe trompeur fut le conseil que le prétendu *Génie de la vérité* donna pour conclusion aux adeptes. « Que le baiser de l'amitié, dit-il en terminant, annonce ce qui se passe dans

1. Le marquis de Luchet.

vos cœurs. » Et la Grande maîtresse leur apprit ce que c'était que le baiser de l'amitié.

Cela fait, le *Génie de la vérité* se replaça sur sa boule d'or, qui, s'élevant comme elle était descendue, l'emporta dans les profondeurs de la voûte. Pendant cette ascension, le parquet s'entr'ouvrit par le milieu, et la lumière revenant à flots dans le temple, on vit sortir de dessous terre une table splendidement ornée et délicatement servie : argenterie éblouissante, qui n'était pas une vaine apparence, belles fleurs, qui exhalaient de vrais parfums, mets et vins choisis, qui, délectant les sens, les forçaient à reconnaître leur plantureuse réalité. Dans ce souper, que les thaumaturges faisaient succéder à l'initiation, il n'y avait rien d'illusoire ni de fantastique, pas même les amants que, ces dames y retrouvèrent. On soupa gaiement et de bon appétit. Il y eut des danses et des divertissements, où brillèrent les talents de Clorinde et de Marphise, naguère farouches guerrières, maintenant ravissantes almées, peut-être empruntées à l'Opéra, mais qu'on croyait importées d'Égypte, en même temps que les mystères d'Anubis.

Quand on se retira, il était trois heures du matin, preuve irrécusable que l'émancipation de la femme dans la société française avait déjà fait quelque progrès avant l'arrivée du grand Cophte et de sa compagne.

Pour présider ce joyeux souper, Lorenza avait quitté ses insignes et le ton solennel de Grande maîtresse. Elle ne laissa point partir ses charmantes convives sans leur déclarer que cette première initiation n'avait été qu'un amusement, sauf à reprendre et à continuer le cours de magie au gré des nobles adeptes. Mais elle leur fit cet aveu avec tant de charme et à la suite d'un si beau festin, qu'elles l'embrassèrent avec tendresse,

de sorte qu'aucune d'elles ne songea à se plaindre d'avoir payé cent louis une séance de magie blanche.

A partir de ce jour, la comtesse de Cagliostro, qui était belle, d'ailleurs, passa pour le type accompli de toutes les perfections. On disputa sur la pureté des lignes de son visage, et sur la couleur de ses yeux, bleus ou noirs. Il y eut, dans la ville, des cartels échangés et de grands coups d'épée donnés et reçus en l'honneur de la Grande maîtresse de la rue Verte.

Balsamo, comme nous l'avons dit, avait déclaré qu'il ne voulait point faire de médecine à Paris. Cependant, il ne lui fut pas possible d'être constamment fidèle à cette résolution. Cette maison isolée, profonde et entourée de jardins, qu'il avait louée sur le boulevard du Temple, à l'extrémité de la rue Saint-Claude, et qui devait plus tard servir de demeure à Barras, ne devait d'abord être consacrée qu'à abriter le laboratoire mystérieux où se distillait son fameux *élixir de longue vie*. Mais il fut obligé d'y recevoir les malades pauvres qui imploraient ses secours. Il les traitait gratuitement. Il allait même visiter dans leurs taudis les plus infirmes, et ne les quittait jamais sans leur laisser quelque argent. A l'égard des malades titrés, ou ayant quelque importance dans le monde, il se montrait plus difficile, et ne consentait à les voir qu'après avoir été plusieurs fois appelé par eux.

Désarmée par tant de discrétion et de réserve, la Faculté de médecine de Paris, qui s'était montrée si hostile à Mesmer, se contenta d'exprimer des doutes sur les guérisons opérées par Joseph Balsamo, et de protester dans quelques gazettes, contre l'illégalité de ses moyens de médication, remarque qui ne pouvait guère refroidir

l'enthousiasme du public pour cet homme *surnaturel*.

Cagliostro eut, d'ailleurs, la bonne fortune d'opérer bientôt une cure éclatante, qui fit le désespoir de la médecine officielle.

Nous avons déjà parlé de ses premières relations avec le cardinal de Rohan. Un des frères de ce prince-archevêque, le prince de Soubise, était dangereusement malade. Certains médecins l'avaient déclaré atteint d'épuisement, d'autre accusaient la fièvre scarlatine; mais tous s'accordaient à trouver le cas désespéré. Le cardinal de Rohan, bien qu'il n'eût pas éprouvé pour lui-même, à Strasbourg, les bons effets de la puissance médicale du grand empirique, n'en avait pas moins en lui une confiance illimitée. Il le pria donc, avec instance, de voir son frère, le prince de Soubise.

Un jour, il le fit monter dans son carrosse et le conduisit à l'hôtel de Soubise, où il annonça « un médecin » sans le nommer, d'ailleurs. Comme la Faculté avait déclaré le malade perdu, la famille laissa faire. Quelques domestiques seulement se trouvaient dans la chambre du prince, lorsque le cardinal et Joseph Balsamo y entrèrent. Ce dernier ayant demandé à rester seul quelque temps avec le malade, on les laissa.

Que fit Joseph Balsamo ainsi renfermé avec le prince? Le magnétisa-t-il à outrance, ou se mit-il lui-même en état de somnambulisme? C'est ce qu'on n'a jamais su. Toujours est-il qu'après une heure consacrée à un examen ou à des préliminaires dont il garda le secret, Basalmo appela le cardinal, et lui dit :

« Si l'on suit mes prescriptions, dans deux jours monseigneur le prince de Soubise quittera ce lit, et se promènera dans cette chambre; dans huit jours, il sortira en carrosse; dans trois semaines, il ira faire sa cour à Versailles.

Quand on a consulté un oracle, on n'a rien de mieux à faire que de lui obéir. Le cardinal de Rohan se mit donc aux ordres de Balsamo, qui dans la même journée, revint avec lui à l'hôtel de Soubise, muni cette fois d'une petite fiole contenant un liquide dont il fit prendre dix gouttes au prince malade.

« Demain, dit-il, nous donnerons au prince de Soubise cinq gouttes de moins ; après-demain, il ne prendra que deux gouttes de cet élixir, et il se lèvera dans la soirée. »

L'événement dépassa les prédictions de l'oracle. Le second jour qui suivit cette visite, le prince de Soubise se trouvait en état de recevoir quelques amis. Dans la soirée, il se leva, fit le tour de sa chambre, causa assez gaiement et revint s'asseoir dans un fauteuil. Il se sentit même assez en appétit pour demander une aile de poulet; mais, quelque instance qu'il fît pour l'obtenir, on dut la lui refuser, la diète absolue étant une des prescriptions du médecin, encore inconnu, qui faisait de telles merveilles.

Dès le quatrième jour, le malade était en pleine convalescence. Mais ce ne fut que le lendemain, dans la soirée, qu'il lui fut octroyé de manger enfin son aile de poulet.

Personne, dans l'hôtel de Soubise, ne savait encore que Cagliostro était le médecin anonyme qui donnait ses soins au prince. On ne le nomma qu'au moment de la guérison, et ce nom, déjà si fameux, ne fut plus dès lors pour personne celui d'un charlatan. Ennobli par cette cure miraculeuse, il retentit à la ville et à la cour, au milieu de mille acclamations enthousiastes.

Peu de temps après, deux cents carrosses stationnaient sur toute la longueur de la rue Saint-Claude. A

Versailles, le roi et la reine, apprenant l'heureuse nouvelle de cette cure inattendue, s'en réjouirent hautement, et envoyèrent complimenter le prince de Soubise sur sa guérison.

Ce n'était là qu'une attention d'étiquette rigoureuse, et une démarche toute naturelle à l'égard d'un si grand personnage; mais il ne put s'accomplir sans donner une sorte de consécration officielle à la gloire du *divin* Cagliostro. Son buste fut taillé en marbre, coulé en bronze, et au-dessous de son portrait, gravé au burin, on lisait cet hommage poétique :

> De l'ami des humains reconnaissez les traits,
> Tous ses jours sont marqués par de nouveaux bienfaits.
> Il prolonge la vie, il secourt l'indigence;
> Le plaisir d'être utile est seul sa récompense.

Ce quatrain pouvait faire pendant avec celui que Palissot avait composé pour Mesmer[1].

CHAPITRE III

Le cénacle des treize.

Que faisait cependant la Faculté? Elle assistait, muette et impassible, à cet insolent triomphe de la médecine illégale. Sa lutte contre Mesmer avait épuisé son ardeur militante. Interrogée sur la cure qui faisait tant de bruit, elle ne répondit rien, sinon que le prince de Soubise devait guérir. La réponse n'était pas fière, mais elle a paru suffisante à plusieurs contem-

1. Voir tome IIIe, page 238.

porains, qui ont écrit que la nature seule avait opéré le miracle. Quelques-uns allèrent même jusqu'à dire que le prince était guéri avant que Cagliostro l'eût visité.

Du reste, Grimm, qui admet cette dernière version, paraît croire que Cagliostro était encore à Strasbourg lorsque le cardinal de Rohan l'appela, pour son frère, et qu'il dut se rendre de cette ville à Paris, ce qui aurait laissé un intervalle suffisant pour qu'une heureuse révolution se fut opérée dans l'état du malade. Mais Grimm a été induit en erreur sur la circonstance essentielle. Il est certain qu'à cette époque le grand thaumaturge avait déjà établi son officine et son laboratoire à Paris, et que pour se transporter à l'hôtel Soubise, il n'eut qu'à monter dans le carrosse du cardinal. On peut voir, d'ailleurs, dans la *Correspondance de Grimm*, que cet écrivain, à cette exception près, rend toute justice aux succès et au désintéressement de Joseph Balsamo relativement à sa pratique médicale.

« Quelques personnes de la société de M. le Cardinal, dit-il, ont été à portée de consulter Cagliostro; elles se sont fort bien trouvées de ses ordonnances, et n'ont jamais pu parvenir à lui faire accepter la moindre marque de reconnaissance. »

Et il ajoute, touchant le mystère dont cet étrange personnage enveloppait sa vie.

« On a soupçonné le comte d'avoir été l'homme de confiance de ce fameux M. de Saint-Germain, qui fit tant parler de lui sous le règne de madame de Pompadour; on croit aujourd'hui qu'il est fils d'un des directeurs des mines de Lima; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a l'accent espagnol, et qu'il paraît fort riche. Un jour qu'on le pressait, chez madame la comtesse de Brienne, de s'expliquer sur l'origine d'une existence si surprenante et si mystérieuse, il répondit en riant : « Tout ce que puis vous dire, c'est que je suis né au milieu de la mer Rouge, et que j'ai été élevé sous les ruines d'une pyramide d'Égypte; c'est là

qu'abandonné de mes parents, j'ai trouvé un bon vieillard qui a pris soin de moi; je tiens de lui tout ce que je sais[1]. »

Joseph Balsamo était alors au point culminant de sa renommée et de son crédit. Il voulut mettre ce moment à profit pour donner le couronnement à l'édifice de sa franc-maçonnerie égyptienne.

Les aspirants à la nouvelle franc-maçonnerie se présentaient en foule, et c'étaient, pour le plupart, des personnages très considérables; mais il mit ordre à cet empressement par une application sévère de la maxime : *beaucoup d'appelés et peu d'élus*. Il déclara aux futurs adeptes « qu'on ne pouvait travailler que sous une triple voûte, » et qu'il ne devait y avoir ni plus ni moins de treize adeptes, lesquels, sous le nom de *maîtres*, et réunis dans un cénacle particulier, seraient les grands dignitaires de l'ordre maçonnique. Il va sans dire que ces hauts grades ne pouvaient être conférés qu'à des sommités sociales; mais, pour ceux qui les ambitionnaient, il y avait encore d'autres conditions.

« Ils devaient être, dit Grimm, dans sa *Correspondance*, purs comme les rayons du soleil, et même respectés de la calomnie, n'avoir ni femmes ni enfants, ni maîtresses, ni jouissances faciles, posséder une fortune au-dessus de cinquante-trois mille livres de rente, et surtout cette espèce de connaissances qui se trouvent rarement avec de nombreux revenus. »

Des événements qui suivirent empêchèrent la formation du cénacle projeté. Nous en sommes dès lors réduits à des conjectures sur ce que Joseph Balsamo méditait de faire avec ces treize personnages, nobles, instruits, garçons ou veufs, chastes et riches. Sans doute

1. *Correspondance littéraire, philosophique et critique de Grimm et Diderot*, année 1785.

il les avait séduits par le prospectus d'une franc-maçonnerie transcendante, dont tous les usages tiendraient du surnaturel, « où l'on vît des spectres et des démons, où l'esprit des adeptes fût magiquement entraîné loin de cette misérable planète que nous habitons[1]. »

Cagliostro avait promis sans doute aux membres de ce cénacle d'élite, outre la *vision béatifique*, fruit de la régénération morale de l'homme, de leur communiquer encore soit l'immortalité, soit une prolongation de la vie, effet de la régénération physique.

Il est certain qu'il affirmait jouir pour lui-même de ce privilège d'une longévité extraordinaire. Une pièce curieuse, quoique évidemment satirique, qui a été conservée, peut jeter quelque lumière sur ce point. Cette pièce a pour titre :

Secret de la régénération, ou Perfection physique par laquelle on peut arriver à la spiritualité de 5557 *ans* (*Bureau d'assurances du grand Cagliostro*).

« Celui qui aspire à une telle perfection, doit, *tous les cinquante ans*, se retirer, dans la pleine lune de mai, à la compagne, avec un ami ; et là, renfermé dans une chambre et dans une alcôve, souffrir pendant quarante jours la diète la plus austère, mangeant très peu, et seulement de la soupe légère, des herbes tendres, rafraîchissantes et laxatives, et n'ayant pour boisson que de l'eau distillée ou tombée en pluie dans le mois de mai. Chaque repas commencera par le liquide, c'est-à-dire par la boisson, et finira par le solide, qui sera un biscuit ou une croûte de pain. Au dix-septième jour de cette retraite, après avoir fait une petite émission de sang, on prendra de certaines gouttes blanches, dont on n'explique pas la composition, et on en prendra six le matin et six le soir, en augmentant de deux par jour jusqu'au trente-deuxième jour.

« Alors on renouvellera la petite émission de sang au crépuscule du soleil. Le jour suivant on se met au lit, pour n'en plus

1. J. B. Gouriet *Personnages célèbres dans les rues de Paris, depuis une haute antiquité jusqu'à nos jours.* Paris, 1811, in-8, t. I, p. 260.

sortir qu'à la fin de la quarantaine, et là, on avale le premier grain de matière première. Ce grain est le même que Dieu créa pour rendre l'homme immortel, et dont l'homme a perdu la connaissance par le péché ; il ne peut l'acquérir de nouveau que par une grande faveur de l'Éternel, et par les travaux maçonniques. Lorsque ce grain est pris, celui qui doit être rajeuni perd la connaissance et la parole pendant trois jours; et, au milieu des convulsions, il éprouve une grande transpiration et une évacuation considérable. Après que le patient est revenu, et qu'il a été changé de lit, il faut le restaurer par un consommé fait avec une livre de bœuf sans graisse, mêlé de différentes herbes propre à réconforter.

» Si le restaurant le remet en bon état, on lui donne, le jour suivant, le second grain de matière première dans une tasse de consommé qui, outre les effets du premier, lui occasionnera une très grande fièvre, accompagnée de délire, lui fera perdre la peau et tomber les cheveux et les dents. Le jour suivant, qui est le trente-cinquième, si le malade est en force, il prendra pendant une heure un bain qui ne sera ni trop chaud, ni trop froid. Le trente-sixième jour, il prendra, dans un petit verre de vin vieux et spiritueux, le troisième et dernier grain de matière première, qui le fera tomber dans un sommeil doux et tranquille; c'est alors que les cheveux commenceront à repousser, les dents à germer, et la peau à se rétablir. Lorsqu'il sera revenu à lui-même, il se plongera dans un nouveau bain d'herbes aromatiques, et le trente-huitième jour dans un bain d'eau ordinaire. Le bain étant pris, il commencera à s'habiller, et à se promener dans la chambre, et le trente-neuvième jour, il avalera dix gouttes du baume du grand maître dans deux cuillerées de vin rouge; le quarantième jour, il quittera la maison *tout à fait rajeuni et parfaitement régénéré*.

» Nous ne devons pas oublier de dire que l'une et l'autre méthode [1] est prescrite également pour les femmes, et que, dans ce qui regarde la régénération physique, il est enjoint à chacune de se retirer ou sur une montagne ou à la campagne, avec la seule compagnie d'un ami, qui doit lui donner tous les secours nécessaires, et principalement dans les crises de la cure corporelle [2]. »

1. Il n'y a qu'une méthode indiquée ci-dessus; l'autre, que nous n'avons pas, est sans doute celle qui conduit à la régénération morale.

2. Gouriet, *Personnages célèbres dans les rues de Paris*, t. I, p. 284-286.

Quoi qu'il en soit de l'authenticité du texte qu'on vient de lire, il est certain que Cagliostro parlait de sa recette pour la régénération physique avec toute l'assurance d'un homme qui l'a plusieurs fois expérimentée sur lui-même. Dans le *Malade imaginaire*, lorsque la jeune et espiègle servante d'Argant se fait présenter à son maître travestie en médecin, et que, voulant lui prouver par un exemple l'excellence du traitement qu'elle lui prescrit, elle n'hésite pas à se doter de quatre-vingt-dix ans, on est tenté de trouver le chiffre exagéré, même pour une charge comique. Cagliostro l'eût jugé trop timide pour le théâtre où il opérait : il se donnait un âge fabuleux, infini ; le lointain ténébreux dans lequel il cachait sa naissance ne permettant pas de la calculer. Parfois même, se lassant de n'être qu'immortel, il voulait faire croire à son éternité ; et usurpant les paroles de l'Évangile où Jésus-Christ s'exprime comme personne divine, il disait : JE SUIS CELUI QUI EST, *Ego sum qui sum*.

Quelquefois ce grand thaumaturge aimait à plaisanter sur son âge, et les excentricités qu'il se permettait sur cette question ne lui faisaient rien perdre de son crédit. On raconte que, parcourant un jour la galerie des tableaux du Louvre, il s'arrêta devant la magnifique *Descente de croix* de Jouvenet, et se prit à pleurer. Comme il n'était guère possible de mettre ses larmes sur le compte d'une émotion artistique, quelques personnes s'enquirent avec intérêt de la cause de sa douleur.

« Hélas ! répondit Cagliostro, je pleure la mort de ce grand moraliste, de cet homme si bon, d'un commerce infiniment agréable, et auquel j'ai dû de si doux moments. Nous avons dîné ensemble chez Ponce Pilate.

— De qui parlez-vous donc? interrompit M. de Richelieu, stupéfait.

— De Jésus-Christ; je l'ai beaucoup connu. »

Balsamo avait un valet, ou intendant, qui le secondait à merveille par son silence mystificateur, et qui, lorsqu'il se décidait à parler, était au moins de la force de son maître. A Strasbourg, M. d'Hannibal, seigneur allemand, le saisit un jour par l'oreille, et d'un ton moitié goguenard, moitié furieux :

« Maraud, dit-il, tu vas me déclarer cette fois l'âge véritable de ton maître! »

Notre homme de prendre alors une mine réfléchie et concentrée, et un instant après, comme un vieillard qui vient de fouiller profondément dans sa mémoire :

« Écoutez-moi bien, monsieur, répondit-il; je ne saurais vous donner l'âge de M. le comte; cela m'est inconnu. Il a toujours été pour moi ce qu'il est pour vous, jeune gaillard, buvant sec et dormant fort. Tout ce que je puis vous dire, c'est que je suis à son service depuis la décadence de la république romaine; car nous sommes tombés d'accord sur mon salaire précisément le jour où César périt assassiné dans le sénat. »

Les privilèges et dons précieux offerts en appât aux futurs membres du *cénacle des treize*, étaient si séduisants que le nombre des élus semblait trop restreint pour satisfaire à toutes les candidatures d'élite suscitées par le *prospectus*. Un des postulants les plus empressés le duc de***, osa faire à ce sujet des représentations au grand Cophte.

« Il y a tant de gens, dit-il, à qui il vous sera impossible de refuser un grade éminent, et qui ont des droits à l'obtenir ! Comment n'admettrez-vous pas tel

conseiller au parlement, qui magnétise comme un autre Mesmer, qui a combattu l'arrêt de la grand'chambre contre les novateurs physiciens? Comment refuserez-vous le duc de Ch..., qui fait de l'or, des liqueurs et des teintures stomachiques, au moyen desquelles ce vieillard triomphe des atteintes de l'âge? Que répondrez-vous à madame la comtesse de M..., qui, après avoir fait un cours complet de chimie chez Demachi, a établi chez elle un laboratoire, où ses femmes, son cocher, son jardinier, son cuisiner et jusqu'à son marmiton, sont obligés de travailler? Et le président de V..., qui, sur les fleurs de lis de son siège, rêve d'alchimie, le repousserez-vous? Aurez-vous assez de pouvoir pour ne pas admettre au premier rang un grand prince, amiral, architecte, banquier, directeur de spectacle, grand joueur, arbitre de la mode, cité pour ses chevaux, pour ses fêtes et pour l'éducation philosophique qu'il a fait donner à ses enfants? Il vous sera impossible de refuser des gens ayant de pareils titres et une telle influence. Vous serez débordé. Augmentez, augmentez le cénacle. »

Joseph Balsamo ne se rendait pas à ces raisons, et pourtant il en sentait toute la force.

Pendant qu'il hésitait, qu'il ajournait, voulant, disait-il se donner le temps de réfléchir, le temps amena un événement qui coupa court à toutes ses réflexions et porta violemment l'intérêt du public sur un tout autre sujet. Paris n'eut pas son cénacle égyptien, mais la France eut un drame dans lequel Cagliostro dut accepter, malgré lui, un rôle qui le fit déchoir, car ce rôle fut celui d'un simple comparse. C'est qu'il se trouva qu'en fait d'audace, tous les acteurs de ce drame étaient plus forts que lui.

CHAPITRE IV

L'affaire du collier.

Par esprit de subordination conjugale, ou par une politique concertée entre elle et son époux, Lorenza Féliciani semblait mettre toute sa gloire à s'effacer devant lui. Pour faire adorer de la foule l'homme *divin* auquel elle s'était unie, Lorenza l'adorait elle-même, et plus humblement que personne. Elle se tenait à une respectueuse distance de sa face olympienne, trop heureuse si, parfois, un rayon perdu de ce front lumineux venait percer l'ombre où elle se tenait cachée. A Strasbourg, nous l'avons vue s'occuper de débarbouiller et de vêtir les *colombes* qui servaient aux opérations du grand Cophte. C'est dans des soins aussi vulgaires que se renfermaient habituellement son assistance à l'œuvre merveilleuse de son mari. Dans cette maison de la rue Sainte-Claude, où celui-ci recevait son monde, et accordait ses consultations, au milieu d'un appartement somptueux, Lorenza s'était arrangé une existence retirée, et en quelque sorte, claustrale. Elle n'était visible qu'à certaines heures, et pour certaines personnes choisies, devant lesquelles elle affectait néanmoins de se produire toujours sous des costumes prestigieux.

Tel avait été depuis longtemps le train de vie ordinaire de Lorenza, à Paris. Mais, après le maître coup de filet du souper magique des trente six grandes dames à cent louis par tête, qui avait rapporté au ménage le beau denier sonnant de 86 400 livres, il aurait été contraire aux lois d'une bonne économie domestique de

ne pas laisser un peu plus de champ à l'exercice des puissantes facultés attractives de Lorenza. Ce changement était la conséquence nécessaire de la grande scène où Lorenza s'était manifestée avec tant d'avantages.

Après les fantasmagories de la rue Verte, et le souper qui avait suivi la séance de magie blanche, la *Grande maîtresse* était donc entrée dans le courant de célébrité et de gloire qui, jusque-là, n'avait porté que le nom de Cagliostro. Sa beauté faisait l'entretien de la cour et de la ville, et c'étaient trente-six femmes, belles elles-mêmes et haut placées dans le monde, qui se chargeaient de la préconiser.

Devenue, grâce à ces dignes protectrices, l'objet d'une curiosité universelle, Lorenza Feliciani vit bientôt son entourage s'augmenter, et elle ne sut pas toujours faire un choix réfléchi parmi tant de nouvelles amies auxquelles elle était exposée. A la suite des femmes, quelques hommes se glissèrent chez elle, et il s'en trouva qui osèrent lui parler d'amour.

Ici la chronique est un peu confuse. Il est presque avéré que, parmi ces soupirants, elle en distingua un, jeune et beau, qu'on nommait le chevalier d'Oisemont. Mais à quel degré s'arrêta ou ne s'arrêta point cette préférence, c'est ce que la chronique, aidée par les plus méchantes langues, n'a pu suffisamment déterminer; incertitude profondément regrettable dans une matière où la précision fait tout. On parle cependant d'apparences tellement significatives, que Balsamo, pour la première fois de sa vie, aurait été jaloux; mais nous, qui en savons sur son caractère beaucoup plus que nos lecteurs ne peuvent encore en savoir, nous accordons tout au plus qu'il feignit de l'être. La même chronique veut, d'ailleurs, qu'il s'absente de Paris en

ce temps-là même, ce qui ne peut se concilier avec sa jalousie.

Quoi qu'il en soit, ce serait pendant cette absence de Joseph Balsamo que des rendez-vous auraient été donnés et acceptés entre Lorenza et le beau chevalier d'Oisemont. Un jour qu'ils étaient en tête-à-tête, une des nouvelles connaissances de Lorenza, nommée madame de La Motte, les surprit, et devina, à leur trouble, une passion qu'ils n'essayèrent pas de dissimuler.

« J'ai votre secret, dit madame de la Motte à Lorenza, quand le chevalier se fut retiré; je n'en abuserai pas, mais je mets une condition à mon silence : vous me servirez auprès de votre mari, vous ferez tout au monde pour que je devienne l'amie de la maison et que j'y aie mes entrées libres. Enfin vous préparerez si bien les choses, que Cagliostro mette à ma disposition sa science prodigieuse et son habileté, si jamais j'ai besoin de ses services. »

Un pareil engagement pouvait mener fort loin; mais Lorenza, — elle était nécessairement coupable ou penchait à le devenir, — l'imprudente Lorenza, promit tout ce qu'on voulut, et dès ce moment elle fut vendue au diable.

C'était, en effet, une créature infernale que cette dame de La Motte. Venue on ne sait d'où, élevée par les bienfaits d'une noble famille, elle avait la prétention d'appartenir à l'illustre maison des comtes de Saint-Rémy-Valois. On la croyait sur parole dans ces sociétés équivoques qu'on appellerait aujourd'hui le *demi-monde;* et dans le grand monde, où elle commençait à avoir un pied, on souffrait qu'elle se vantât d'une origine qui faisait couler du sang royal dans ses veines.

Mais cette prétendue descendante des Valois était sur-

tout une audacieuse intrigante. Elle avait rencontré un gentilhomme de contrebande qui, en l'épousant, lui avait donné le titre de comtesse. Ce couple admirablement assorti vivait d'expédients et de friponneries. Sans cesse à l'affût des dupes, cherchant partout des simples à exploiter, il était affilié secrètement à une bande de redoutables escrocs qui infestaient alors la capitale.

A cette société perverse il fallait un grand théâtre pour exécuter de grands coups. Jeune encore, belle, et séduisante, la comtesse de la Motte était, pour cette société d'escrocs, un agent de la plus grande valeur.

La voilà donc introduite, et bientôt impatronisée dans la maison de Balsamo, où l'on pouvait apprendre beaucoup de choses, rencontrer beaucoup de personnes, et trouver l'occasion de préparer quelques grandes scélératesses.

Ayant, de cette manière, pris position chez Cagliostro, madame de La Motte se mit à ourdir ses intrigues, l'œil aux aguets sur ce qui se passait autour d'elle, et l'esprit tendu à chercher quelque bonne pratique. Elle ne fut pas longtemps sans trouver son affaire.

Elle connaissait déjà le cardinal de Rohan. Ses relations avec Son Éminence devinrent naturellement plus fréquentes dans les salons de Joseph Balsamo. Depuis la guérison du prince de Soubise, les Rohan appartenaient à Balsamo, comme lui-même, par l'influence de Lorenza, doit désormais appartenir à madame de La Motte. En peu de temps, notre intrigante était entrée dans l'intimité du cardinal, qui lui fit témérairement diverses confidences, entre autres celle de l'éloignement que Marie-Antoinette avait pour lui, et qu'aucune marque de respect ou de dévouement de sa part n'avait encore pu vaincre. Grand aumônier,

sa charge, qui le faisait approcher si souvent des personnes royales, ne lui avait fourni que trop d'occasions de reconnaître jusqu'à quel point il déplaisait.

Cet éloignement de la reine pour le cardinal de Rohan était réel, et c'était peut-être tout ce qu'il y a jamais eu de certain dans tout ce qu'on a dit à propos des rapports de la reine avec le prince de Rohan. Plusieurs écrivains ont fait remonter la cause de cette antipathie jusqu'à l'époque du mariage de Marie-Antoinette, alors que M. de Rohan, ambassadeur de France à Vienne, et un des plus beaux hommes de son temps, passait pour être au mieux avec l'impératrice d'Autriche, l'austère Marie-Thérèse.

La jeune archiduchesse, fille de Marie-Thérèse, conserva-t-elle contre le prince de Rohan quelque ressentiment en raison de cette intimité, malignement interprétée par l'opinion, ou bien eut-elle à s'offenser de quelques prétentions qui se seraient adressées à sa propre personne? Notre tâche n'est pas de résoudre les problèmes de l'histoire secrète des cours. Parmi bien des conjectures, plus ou moins hasardées, nous avons noté les deux qui précèdent, et entre lesquelles le lecteur pourra choisir, s'il ne préfère pas admettre tout simplement entre nos deux personnages une antipathie naturelle. Ce qui est avéré, c'est que l'archiduchesse d'Autriche, devenue reine de France, montra toujours des dispositions peu favorables à celui dont sa mère avait hautement apprécié le mérite.

Or, précisément vers le temps où le cardinal de Rohan épanchait ainsi ses chagrins dans le sein de madame de La Motte, le nom de la reine était cité avec admiration par toutes les bouches, à l'occasion d'un acte vraiment louable, quand même il n'eût été ins-

piré que par une bonne politique. L'année 1786 avait commencé sous les plus tristes auspices. Dès les premiers mois, le blé manquait dans le plus grand nombre des provinces; la spéculation aidant, la disette était bientôt devenue la famine. L'approvisionnement de Paris ne put être assuré ni par les mesures sévères, mais tardives, que Louis XVI prit contre les accapareurs, ni par quelques sacrifices personnels qu'il s'imposa. Depuis le commencement de son règne, il avait introduit de sages réformes dans les dépenses de la cour; mais l'État était depuis longtemps obéré, sans crédit, et la cassette royale, qui suivait nécessairement le niveau des finances de l'État, dans lesquelles elle s'alimentait, ne laissait à la bienfaisance du roi que des moyens étroits ou précaires.

Telle était la pénurie d'argent que, dans les premiers mois de l'année, la reine, qui avait fait l'acquisition de quelques brillants pour compléter son écrin, dut prendre des termes pour en effectuer le payement. On disait, d'ailleurs, que franchement convertie à l'esprit de réforme et d'économie dont le roi était animé, elle avait obtenu de lui la promesse de ne plus acheter pour elle aucuns bijoux.

Cette modération, conforme aux idées du jour, plaisait aux philosophes et au public, mais elle ne faisait pas le compte du joaillier de la couronne.

Boehmer, ce joaillier, était un spéculateur hardi, lancé dans de grandes affaires, et pour le moment, un peu trop chargé des importants achats de bijoux qu'il avait faits, dans des prévisions que trompait cruellement une cour économe. Il fallait, pour lui, vendre ses bijoux ou succomber.

Il connaissait le faible de Marie-Antoinette pour les

diamants. Parmi ceux qu'il avait réunis à grands frais, dans ses folles prévisions, il y en avait de très beaux, de l'eau la plus pure et du plus éblouissant éclat. D'un choix intelligent de ces diamants magnifiques, il composa, avec tout son art, cette parure, vraiment royale et même trop royale pour le temps, qui, sous le nom du *collier*, a gardé dans l'histoire une scandaleuse célébrité.

Le prix de cette merveille ne s'élevait pas à moins de seize cent mille francs. Boehmer la présenta un jour au premier gentilhomme de la chambre. Celui-ci en parla au roi, qui parut, dit-on, sur le point de céder. Peut-être feignit-il cette complaisance pour la reine, afin de lui réserver le mérite d'un refus, qu'elle exprima nettement, en l'accompagnant de ces paroles, vraiment dignes d'être répétées, comme elles le furent bientôt par toutes les bouches : « Avec le prix de ce collier, on construirait un navire pour le service du roi et de l'État. »

Ainsi éconduit, Boehmer ne se tint pas pour battu. Quelques semaines après, il se présentait chez la reine, son écrin à la main, et là, joignant le drame à la fascination, il se jetait aux pieds de Marie-Antoinette, pleurant, se désespérant, assurant qu'il était ruiné si on ne lui achetait son collier. Il parlait même d'aller se jeter à la Seine.

La reine, prenant le ton d'une sévérité émue, lui répondit : « Relevez-vous, monsieur Boehmer. Je n'aime pas de pareils éclats ; les honnêtes gens n'ont pas besoin de supplier à genoux. Je vous regretterais si vous vous donniez la mort, mais je ne serais pas responsable de ce malheur. Non seulement je ne vous ai pas demandé un collier de diamants ; mais toutes

les fois que vous m'avez fait proposer de nouvelles parures, je vous ai dit que je n'ajouterais pas quatre brillants à ceux que je possède. J'ai donc refusé ce collier. Le roi a voulu me le donner; j'ai remercié. Ne me parlez plus de cela, ne m'en parlez jamais. Tâchez de diviser le collier et de le vendre. Je vous sais très mauvais gré de vous êtes permis cette scène en ma présence et devant cette enfant (elle désignait madame Royale). Qu'il ne vous arrive jamais de choses semblables. Allez, Monsieur. »

Après cette déconvenue Boehmer comprit que toute nouvelle tentative directe lui coûterait son titre de joaillier de la couronne. Il se tourna donc d'un autre côté. Il adressa ses propositions à diverses cours de l'Europe, mais il ne fut pas plus heureux.

Pour ôter à la reine le souvenir d'une scène pénible, on fit courir le bruit, dans son entourage, que les diamants avaient été achetés pour le compte du Sultan. Et comme, après tout, Boehmer ne s'était pas jeté à l'eau, Marie-Antoinette avait le droit de goûter sans trouble la gloire d'un refus qui lui valait une si douce popularité.

Cependant, il y avait de par le monde une personne qui ne voulait pas admettre qu'une pareille gloire fût sans amertume. Elle prétendait qu'une femme, même une reine, qui refuse une parure de seize cent mille francs, remporte sur elle-même une victoire tellement pénible, tellement contre nature, qu'on ne doit jamais la croire définitive.

La personne qui philosophait ainsi était madame de La Motte, et le cardinal de Rohan l'écoutait avec surprise. Il demeurait étonné de la profondeur de cette philosophie, qui, dans le fait, était infernale. Il ne put

s'empêcher d'abonder dans l'opinion que Marie-Antoinette, dont il connaissait d'ailleurs le faible pour les diamants, eût été moins héroïque, sans la question pécuniaire qui l'avait forcé de faire contre fortune bon cœur. Mais, bien ou mal fondé, qu'importait ce jugement après coup, impossible même à vérifier, puisque la question pécuniaire... Attendons un peu la suite des œuvres de madame de La Motte, qui ne faisait pas de la philosophie purement spéculative.

Quelques jours après cet entretien, elle vint trouver le cardinal, et prenant un air d'amie empressée qui apporte une bonne nouvelle :

« Eh bien! monseigneur, lui dit-elle, voilà une belle occasion, une occasion unique pour vous réconcilier avec Sa Majesté la reine, pour conquérir sa confiance et gagner même ses bonnes grâces. »

Émerveillé de ce début, le cardinal la pria de s'expliquer promptement. Elle le remit sur l'affaire du collier, et au moyen d'une histoire tissue avec un art infini, elle parvint à lui persuader que la reine n'avait pas renoncé à l'envie de posséder cette magnifique parure; mais que, ne voulant pas obérer la cassette du roi d'un achat si onéreux, elle avait formé le projet d'acquitter elle-même toute la somme sur ses économies, en prenant des termes : « Seulement, ajouta-t-elle, il faudrait trouver un personnage considérable qui fût le prête-nom de Sa Majesté, et qui inspirât assez de confiance au joaillier pour que celui-ci livrât les diamants. »

En disant ces mots, elle regardait le cardinal, à qui la tête avait déjà tourné. Sa vanité d'homme était extrême, mais ici sa vanité de Rohan aurait suffi. Il se sentait enflé de toute la gloire de ce nom, dont la

grandeur singulière et indéfinie donnait à ceux qui le portaient la prétention de prendre un rang à part auprès des rois[1]; et il se dit qu'un Rohan seul pouvait se présenter sans offense pour rendre service à la reine. Passant de l'exaltation à la tendresse, il ne répondit à madame de La Motte qu'en l'appelant son *ange de bonheur*, ajoutant qu'il mettait à sa disposition toute sa fortune.

Il voulait dire tout son crédit, car, en grand seigneur qu'il était, le cardinal de Rohan avait toujours si bien tenu à honneur de ne pas équilibrer ses dépenses avec ses revenus, fort considérables d'ailleurs, que pour lui la question pécuniaire devenait aussi une question. Il s'agissait cette fois de seize cent mille livres!

Madame de La Motte apportait un plan tracé d'avance, au moyen duquel toute difficulté était levée. Elle avait fait croire à M. de Rohan qu'elle avait des relations secrètes avec la reine, pour certains services officieux. A sa première entrevue avec Sa Majesté, elle devait lui apprendre que le cardinal se mettait à ses ordres. De son côté, le cardinal proposait de se rendre caution de la reine, de se mettre en son lieu et place vis-à-vis de Boehmer, et de lui souscrire plusieurs billets à échéances successives pour le montant du prix du collier. On obtiendrait de la reine la promesse qu'avant l'échéance de chaque billet, elle en ferait passer les fonds au cardinal, par les mains de madame de La Motte : c'était de l'argent sûr.

1. On sait que la devise des Rohan était : *Roi ne puis, prince ne daigne, Rohan suis.* Un des membres de la famille disait à propos de la faillite de Rohan-Guéménée, vers la fin du XVIIIe siècle. « N'importe! on dira en Europe qu'il n'y avait qu'un roi ou un Rohan qui pût faire une faillite de quarante millions. »

M. de Rohan trouva cette combinaison très heureuse Les félicités que son *ange* lui faisait entrevoir furent encore exaltées par l'assurance que trois jours ne se passeraient pas sans que madame de La Motte obtînt une audience particulière de la reine, à laquelle elle ferait agréer tout cet arrangement.

Ayant laissé sa dupe ainsi préparée, l'intrigante alla travailler à l'exécution d'un autre plan, conçu avec une audace et une perversité vraiment diaboliques.

Disons d'abord, quant au but de madame de La Motte, qu'elle n'avait pas simplement médité, comme on pourrait le supposer, d'intercepter l'argent d'un des billets souscrits à Boehmer, et de disparaître avec cette fiche. Elle n'entrait pas au jeu avec cette petitesse d'ambition qui fait qu'on se contente de la partie, quand on peut, moyennant quelque risque, enlever le tout. C'était au collier lui-même qu'elle en voulait. C'était donc le collier qu'il s'agissait de faire passer entre ses mains, par une manœuvre qui exigeait l'aide et le concours de plusieurs agents.

Il faut ici faire sortir de l'ombre où ils se sont tenus cachés jusqu'à présent, deux personnages que leur habileté spéciale et leur intimité avec madame de La Motte, appelaient les premiers à la seconder dans l'exécution de son entreprise, comme ils en avaient sans doute dressé le plan avec elle. C'est d'abord son mari, le comte de La Motte, escroc consommé, et à ce titre, tenu en grande considération dans la bande de scélérats à laquelle il appartenait. C'est ensuite un sieur Villette, de la même bande, ami de La Motte, escroc non moins habile, et surtout très exercé dans l'art de contrefaire les écritures. Ce dernier trouva bientôt l'emploi de son talent.

Quatre ou cinq jours après l'entretien que nous avons rapporté, Madame de La Motte, toute radieuse vint trouver le prince de Rohan, apportant un billet ou le cardinal *reconnut*, sans hésitation, la main royale de Marie-Antoinette : c'était l'acceptation des bons offices de M. de Rohan, et l'autorisation d'acheter le collier, pour le compte privé de la reine, *par les moyens proposés*.

Boehmer fut mandé sur-le-champ par le cardinal. Toujours embarrassé de son collier, il ne demanda pas mieux que d'accepter la caution qui lui était offerte.

L'affaire marchait de ce train rapide, quand la faiblesse d'esprit du cardinal l'arrêta pour un moment. Avant de faire un pas de plus, il voulut consulter le génie *divin* de Cagliostro. Notre aventurier, qui, sans doute, avait eu vent de quelque chose, essaya de se soustraire à cette épreuve. Invité à se rendre chez Son Éminence, il répondit cavalièrement : « Si le cardinal est malade, qu'il vienne et je le guérirai ; s'il se porte bien, il n'a pas besoin de moi, ni moi de lui. »

Le cardinal ne s'offensa ni se rebuta de cette réponse. Il n'en devint même que plus pressant, et il devait nécessairement l'emporter, deux femmes étant conjurées avec lui pour forcer le rebelle Protée à rompre le silence en sa faveur.

La consultation eut lieu dans une chambre de l'hôtel de Rohan, à huis clos, pendant la nuit, en présence de trois ou quatre adeptes discrets, initiés aux mystères de la philosophie cabalistique et avec le secours habituel des *colombes*. Sous un costume d'une étrange magnificence, on vit le grand magicien s'avancer, et suivre d'un regard attentif les mouvements d'une matière mise en ébullition par le feu dans un bassin d'or.

Cette inspection terminée, Balsamo parut se recueillir; puis, s'animant tout à coup, et comme vivement ému par la vision qu'il venait d'avoir, il dit :

« La négociation entreprise par le prince est digne de lui. Elle aura un plein succès; elle mettra le comble aux faveurs d'une grande reine, et fera briller le jour fortuné où le royaume de France jouira d'une prospérité sans égale, sous l'influence des talents et de la prépondérance de Louis de Rohan. »

Cagliostro ne se donnait pas la peine de mesurer ses flatteries. Il connaissait sa dupe, et savait qu'on ne pouvait rien prédire de trop brillant à ce crédule et vaniteux personnage.

Cet oracle fut rendu le 29 janvier. Dès le lendemain, le cardinal reçut, en échange des billets signés de lui, l'écrin contenant les précieux diamants, qui ne devaient pas tarder à passer de ses mains dans celles de Madame de La Motte. « L'intention de la reine, lui dit cette intrigante, est de porter cette parure pour la première fois, le jour de la fête de la *Purification*. Marie-Antoinette, ajouta-t-elle, qui est en ce moment à Trianon, doit envoyer prendre les diamants chez moi, à Versailles. »

Le cardinal crut tout cela. Du reste, madame de La Motte l'avait invité à se rendre, de sa personne, à Versailles, pour être témoin de la remise du coffret à l'homme de confiance de Sa Majesté. Le cardinal n'eut garde de manquer l'heure du rendez-vous : c'était pour lui le commencement de la félicité suprême. Madame de la Motte prit de sa main le précieux coffret, et le posa sur une table. Quant à lui, on le fit placer, comme un amoureux, dans un cabinet à porte vitrée donnant sur la pièce, de manière à ce qu'il pût tout

entendre. Au bout de quelque minutes, on annonça à voix haute; *De la part de la reine!* Et l'heureux cardinal put voir madame de La Motte prendre l'écrin et le remettre au personnage muet qui venait d'entrer, et dans lequel il *reconnut* positivement le valet de chambre de service à Trianon.

Il n'y avait qu'un homme ensorcelé par l'amour ou par Cagliostro, pour posséder à ce degré transcendant le don des reconnaisances.

Cependant, la fête religieuse de la *Purification* tombait le lendemain. Qu'on juge avec quelle douloureuse distraction le cardinal de Rohan, qui était, comme nous l'avons dit, grand aumônier de la cour, dut accomplir ce jour-là son ministère, quand il ne vit pas figurer au cou de la reine la magnifique parure! Point de collier à la messe, ni au cercle du roi, ni dans la soirée! Pour comble de désappointement, le cardinal crut même s'apercevoir que Marie-Antoinette le traitait avec plus de froideur qu'à l'ordinaire.

Il y avait là une énigme dont il ne pouvait deviner le mot. Il courut le demander à madame de La Motte, qui ne parut nullement embarrassée pour trouver des paroles rassurantes.

« N'avez-vous pas, monseigneur, lui dit-elle, la lettre de Marie-Antoinette qui consent à accepter votre intermédiaire, et qui vous assure de sa reconnaissance? Avec une telle pièce, que redoutez-vous? La reine, pour ne surprendre personne, arrivera par gradation, peu à peu, insensiblement, à un changement de ton et de manières envers vous. Elle a trop de finesse pour brusquer un tel changement, Cela donnerait lieu à beaucoup d'étonnement, et l'on ferait mille suppositions plus fâcheuses les unes que les autres. »

Satisfait de cette explication, le cardinal se retira, laissant madame de La Motte moins tranquille que lui. Elle comprenait, en effet, qu'avec le temps, les plus belles raisons deviendraient fort mauvaises.

Le collier, est-il nécessaire de le dire, voyageait, en ce moment, loin de Trianon, entre les mains des deux maîtres escrocs, dont l'un avait eu l'audace de venir le prendre sous les yeux même du cardinal. A peine Villette, le prétendu valet de chambre de la reine, avait-il été nanti du précieux objet, qu'il s'était hâté de rejoindre le comte de La Motte, et tous les deux avaient pris sur-le-champ la route de l'Angleterre, où leur projet était de diviser le collier et de vendre les diamants.

Ils employèrent plusieurs mois à cette opération, qui n'était pas sans difficulté ou même sans péril, et durant tout ce temps, leur complice, restée à Versailles, sentait peser immédiatement sur elle seule le poids d'un crime, toujours sur le point d'être découvert.

Dire quelles ressources d'imagination et d'audace elle déploya pour ajourner ce quart d'heure inévitable, en amusant le cardinal, serait une entreprise à désespérer les plus habiles narrateurs.

Il arriva pourtant un moment où M. de Rohan ne voulut plus être amusé. Il trouva que la reine se déguisait trop. Non seulement elle s'obstinait à ne point se parer de ces diamants si longtemps et si vivement désirés, mais elle gardait toujours à son égard la même réserve, la même froideur, le même dédain. Et pourtant, circonstance critique! le premier billet souscrit à Boehmer, allait échoir. Madame de La Motte voyait bien que, sans de nouvelles lettres de Marie-Antoinette, il lui serait impossible de contenir plus longtemps le cardinal. Mais le faussaire dont elle avait besoin était à Londres;

elle lui écrivait par tous les courriers, et le mandait dans des termes qui étaient de véritables cris de détresse.

Enfin Villette arrive. Il se met à l'œuvre, avec son habileté ordinaire. Bientôt, le cardinal put reconnaître une seconde fois la royale main de Marie-Antoinette dans un nouveau billet, dont la lecture l'émut jusqu'aux larmes, mais qui ne contenait aucune mention des trois cent mille francs promis pour le premier payement du prix du collier. Il en parla à madame de La Motte, qui eut l'air de s'ouvrir en toute sincérité avec lui sur ce chapitre intéressant : « Je vois, dit-elle, la reine embarrassée pour cet argent. Elle ne vous l'écrit pas pour ne pas vous tourmenter ; mais, monseigneur, vous feriez certainement une chose qui lui serait agréable en vous chargeant de l'avance de ces trois cent mille francs. »

Le cardinal n'avait pas cet argent, sa confidente devait s'en douter. Il ne fallait pas penser à prier Cagliostro de le lui fabriquer, comme elle en donna le conseil. Il en avait coûté cent mille francs au prince pour reconnaître, à Strasbourg, que Cagliostro faisait de l'or alchimique, mais après six semaines de préparation, sans compter les grands frais nécessaires pour l'alimentation de ses fourneaux.

Heureusement, madame de La Motte avait à son service mieux qu'un alchimiste pour sortir de ce premier embarras. Elle avait fait la connaissance d'un Anglais fraîchement débarqué à Paris, très riche capitaliste qui s'appelait M. de Saint-James, et qui n'ayant plus rien à désirer du côté de la fortune, poursuivait les honneurs. On voulut d'abord lui procurer celui d'obliger un Rohan, un prince de l'Église, un grand aumônier de la couronne, et on lui fit entendre qu'un pa-

reil service rendu à un si grand personnage, aurait pour récompense le cordon rouge. Le cardinal laissa la conduite de cette affaire à madame de La Motte, qui l'eut bientôt menée à bonne fin.

Il était temps d'ailleurs. Influencé par ses promesses séduisantes, le financier Saint-James s'engagea à prêter, sur parole, trois cent mille livres au cardinal, et celui-ci put écrire triomphalement à la reine, pour lui offrir de mettre à ses pieds la somme nécessaire au premier payement. Il va sans dire que madame de la Motte fut chargée de remettre cette lettre, qu'elle garda; mais comme elle n'avait pas alors son faussaire sous la main, la réponse se fit attendre. Villette, mandé de nouveau, revint à Paris, et le cardinal reçut un troisième billet de la même main, dans lequel la reine déclarait accepter ses offres, mais seulement pour la première échéance.

Le but de nos trois escrocs, autant qu'on en peut juger par leurs manœuvres, était d'amener le cardinal, d'expédients en expédients, à payer en entier le prix du collier, ou du moins à n'engager que lui seul dans cette dette énorme. Alors, plus d'éclat possible, plus de crise fâcheuse à redouter. La honte, autant que la prudence, ne commanderait-elle pas au prince le silence le plus absolu sur une aventure qui le couvrirait de ridicule, et dans laquelle, chose plus grave, le nom de la reine était mêlé?

Il s'agissait donc d'exalter les folles espérances du cardinal à un tel point qu'il fut déterminé à tous les sacrifices. C'était la tâche dévolue à madame de La Motte. Nous avons vu avec quel succès elle s'en est acquittée jusqu'à présent; mais nous arrivons à son chef-d'œuvre.

Il y avait alors dans Paris une jeune personne nommée Mlle Leguay, que l'on ne pouvait regarder sans étonnement. Son imposante beauté, sa taille élégante, son profil, sa démarche, et jusqu'au son de sa voix, lui donnaient une parfaite ressemblance avec la reine. On a cru que Balsamo lui-même l'avait désignée pour le rôle qu'on devait lui faire jouer dans la pièce des trois escrocs, mais il ne paraît pas qu'il y ait fait autre chose que de la magnétiser, avec une foule de femmes de toutes les classes, qui fréquentaient la maison de la rue Saint-Claude. C'est là que madame la Motte l'avait rencontrée, et l'avait aussi magnétisée à sa manière. Cette fille très naïve et plus que légère, écouta les propositions de madame de la Motte, ne voyant sans doute qu'un amusement dans la scène où on l'invitait à figurer, en lui donnant le nom de *baronne d'Oliva*.

Madame de la Motte s'étant assurée de sa complaisance par quelques cadeaux et de magnifiques promesses, alla trouver le cardinal, et lui montra un nouvel écrit, dans lequel la reine lui accordait un rendez-vous la nuit, dans un bosquet de Trianon. « Vous verrez Marie-Antoinette, ajouta-t-elle, et dans cette entrevue elle vous dira ce qu'elle ne pouvait pas vous écrire sur le retour de ses bonnes grâces. »

Il n'y avait plus rien de trop fort pour la crédulité du cardinal, tant cette femme audacieuse avait su le fasciner. Nous emprunterons, pour la scène qui va suivre, le récit d'un des biographes de Cagliostro.

» Dans la soirée du jour fixé et à l'heure dite, M. de Rohan, vêtu d'une redingote bleue, se trouva au rendez-vous indiqué. Il s'était fait accompagner du baron de Planta, un gentilhomme

de sa maison, qui attendit à une assez grande distance le retour de monseigneur.

» La nuit était limpide, éclairée par un faible clair de lune; mais le bosquet désigné était assez sombre. Madame de La Motte, portant un domino brun, vint trouver M. de Rohan, et le prévint de l'arrivée de la reine. En effet, quelqu'un la suivait. Au frôlement d'une robe de soie, le prince dont l'émotion était extrême, faillit se trouver mal. Mais, à la vue d'une femme, qui était la ressemblance vivante de la reine, il se ranima, et, ne doutant pas qu'il ne fût en présence de Marie-Antoinette, il salua profondément et baisa une main charmante qu'on lui abandonna. Au pâle rayon de la lune, monseigneur reconnut le profil de la reine, dont le costume, du reste, était d'une imitation parfaite; c'était un de ces élégants négligés que Marie-Antoinette portait à Trianon. M. de Rohan commença en balbutiant un peu sa propre justification; il allait expliquer toute sa conduite et parler de l'exaltation de ses sentiments, lorsque la fausse reine l'interrompit et lui dit à demi-voix, mais avec précipitation :

« Je n'ai qu'un moment à vous donner; je suis contente de vous; je vais bientôt vous élever à la plus haute faveur. »

Alors un bruit de pas se fit entendre près du bosquet. La prétendue reine en parut effrayée; elle remit une rose à M. de Rohan, et lui dit tout bas : « Voilà madame la comtesse d'Artois qui me cherche, il faut s'éloigner. »

« Le premier quitta le bosquet à l'instant même et du côté opposé. Il rejoignit le baron de Planta et madame de la Motte, et leur fit part, avec une vive expression de chagrin, du contretemps survenu. Il ne se doutait de rien. Les bruits de pas qu'il avait entendus avaient été produits par un compère qui servait l'intrigue arrangée par madame de la Motte. Quant à mademoiselle d'Oliva, elle disparut aussi [1]. »

Tous les acteurs avaient bien joué leurs rôles dans cette scène, trop courte pour le bonheur du cardinal. Ce fut là le tourment de sa nuit; mais le lendemain un doux réveil l'attendait. Comment aurait-il douté des

1. Jules de Saint-Félix, *Aventures de Cagliostro*, in-18, Paris, 1855, p. 131-133.

sympathies de sa royale amante, quand, le matin, madame de la Motte lui apporta un nouveau billet, dans lequel Marie-Antoinette exprimait elle-même ses regrets de la fâcheuse interruption de la veille.

Dans son ivresse, le cardinal avait perdu de vue l'affaire la plus prosaïque, mais la plus importante. Le terme du payement des trois cent mille francs était expiré, et Saint-James, on ne sait pour quelle raison, n'avait pas encore donné son argent. Pressé par des engagements auxquels il ne pouvait faire face, le joaillier ne savait où donner de la tête.

Dans son désespoir, il pensa naturellement que la personne qui devait prendre le plus d'intérêt à sa situation, serait la reine elle-même. Deux jours après la scène nocturne du bosquet de Trianon, il fut, par hasard, mandé au château d'après un ordre du roi, et ayant trouvé l'occasion de voir Marie-Antoinette en personne pour lui apporter une petite parure, il lui remit en même temps un placet, qui contenait ces deux lignes : « Je félicite Votre Majesté de posséder les plus beaux diamants connus en Europe, et je la supplie de ne pas m'oublier. »

Boehmer s'était retiré quand la reine jeta les yeux sur ce papier. L'ayant lu à haute voix, elle le jeta au feu en disant : « Il est fou. »

Toutefois, revenant sur ces lignes qui l'avaient extrêmement surprise, elle sentit le besoin d'une explication, et donna ordre à sa première femme de chambre, madame Campan, d'aller la demander au joaillier.

C'était tout ce que voulait le pauvre homme. Il ne se fit donc nullement prier pour raconter avec détail toute son histoire.

« Monsieur Boehmer, s'écria madame Campan à ce

récit, on vous a volé vos diamants! La reine ignore tout. »

Il est facile de se représenter l'indignation de Marie-Antoinette, lorsque toute cette intrigue lui fut dévoilée. Elle invoqua l'autorité du roi, qui lui engagea sa parole que prompte justice serait faite des coupables.

Le biographe que nous avons déjà cité, Jules de Saint-Felix, raconte ainsi la fin de ce drame et le commencement de la procédure dans laquelle Joseph Balsamo se trouva enveloppé.

« Le jour de l'Assomption, le prince, grand aumônier, fut mandé dans le cabinet du roi. Le cardinal était vêtu, non pas de ses ornements pontificaux, comme l'ont dit certains historiens, et surtout certains romanciers, mais de son habit de cérémonie La reine était présente, assise près de la table du conseil, Louis XVI adressa brusquement la parole à M. de Rohan. Ce fut un véritable interrogatoire. Le prince atterré répondit en balbutiant. Marie-Antoinette pâle de colère, gardait le silence, sans même jeter les yeux sur le cardinal. Cependant celui-ci, recourant à un moyen extrême de justification, sortit de sa poche une lettre qu'il disait être de la reine et adressée à madame de la Motte. Marie-Antoinette fit un mouvement nerveux. Son geste était indigné, ses yeux étincelaient. Le roi prit la lettre, il la parcourut, et la rendant au cardinal : « Monsieur, dit-il, ce n'est ni l'écriture de la reine, ni sa signature. Comment un prince de la maison de Rohan, comment le grand aumônier de la couronne a-t-il pu croire que la reine signait Marie-Antoinette de France? Personne n'ignore que les reines ne signent que leur nom de baptême. »

« Le cardinal resta muet.

« Mais expliquez-moi donc toute cette énigme, » dit le roi avec une extrême impatience.

» Le cardinal s'appuyait contre la table, il pâlissait, et ne put répondre que ces paroles :

» Sire, je suis trop troublé pour m'expliquer devant Votre Majesté. »

« Le roi reprit avec plus de bienveillance :

» Remettez-vous, monsieur le cardinal. Passez dans la pièce voisine, vous y trouverez ce qu'il faut pour écrire. Je désire ne pas vous trouver coupable. »

« M. de Rohan se retira. Un quart d'heure après il remit au roi un papier où se trouvaient tracées quelques lignes qui, loin de donner des explications claires, jetaient encore plus de confusion dans cette malheureuse affaire.

» Retirez-vous, monsieur, dit le roi d'une voix indignée.

» Le cardinal reprit le chemin de la galerie. Comme il traversait la salle des gardes, il vit le baron de Breteuil qui l'attendait. Il comprit tout. En effet, il fit un signe et M. de Rohan fut arrêté par les gardes du corps. On le conduisit dans son appartement, à la grande aumônerie, située dans le corps du logis du château royal. Là, il trouva le moyen d'écrire à la hâte un billet au crayon destiné à l'abbé Georget, son grand vicaire. L'heiduque du cardinal, coureur aussi rusé que leste, ramassa le billet que son maître lui jeta à la dérobée et s'élança sur la route de Paris. L'abbé Georget, qui logeait à l'hôtel de Rohan, reçut le message, et brûla en toute hâte des papiers importants.

« Le lendemain, M. de Rohan était transféré à la Bastille. Le lieutenant de police avait reçu des ordres, et, dans la même journée, la dame de La Motte fut incarcérée, On chercha d'abord inutilement Villette et le sieur de La Motte. Ils étaient cachés, mais on finit par se saisir de Villette, et on l'écroua. La Motte se sauva en Angleterre. Restait Cagliostro, qui, tout sorcier qu'il était, ne se doutait de rien au fond de son laboratoire de la rue Saint-Claude.

« Le soir même de l'arrestation du cardinal, des agents de la maréchaussée pénétrèrent dans le mystérieux logis de l'alchimiste, malgré le concierge et les gens de la maison. Un officier, l'épée au poing et suivi de ses gendarmes; se présenta tout à coup sur le seuil de la porte où Cagliostro faisait de la chimie. Le hardi aventurier paya d'audace, et se mit, dit-on, sur la défensive, armé d'une tige de fer.

« Monsieur, dit l'officier, c'est par ordre du roi. J'ai avec moi dix hommes bien armés et qui se moquent des sorciers. Suivez-moi. »

« La partie n'était pas égale; et toutes les incantations de la magie noire ou blanche se fondaient comme une vapeur devant un ordre si nettement formulé.

» Cagliostro suivit l'officier. Un fiacre attendait dans la cour, Il y monta, et, escorté de quatre cavaliers, il fut dirigé sur la

Bastille, où il fut écroué. C'était à deux pas de la rue Saint-Claude, donnant sur le boulevard du Temple.

» Que devint Lorenza? On dit qu'effarée comme une colombe échappée à un lacet, elle s'enfuit à tire-d'aile et se réfugia en Italie, à Rome, dans sa famille, C'est ce qu'elle aurait dû faire plus tôt, la pauvre femme! »

Tous les accusés furent renvoyés devant la grand'-chambre du parlement.

CHAPITRE V

Retour en arrière. — Aventures et exploits de Cagliostro avant son arrivée à Strasbourg

Puisque la justice met un temps d'arrêt dans la carrière de notre thaumaturge, nous profiterons de cette pause pour jeter un coup d'œil rétrospectif sur quelques-uns de ses exploits antérieurs à l'époque où nous l'avons vu paraître en France, et aussi pour répandre un peu de lumière sur le point de départ de cet homme extraordinaire, qui a voyagé presque autant que le Juif-Errant, et qui certainement a dépensé beaucoup plus d'argent que lui.

En cela nous suivrons une marche tracée par Joseph Balsamo lui-même, qui, en rédigeant un mémoire pour sa justification, pendant sa captivité à la Bastille, employa ses loisirs forcés à se fabriquer une origine mystérieusement glorieuse, que nous discuterons, du reste, et des antécédents qui, pour être vrais, n'auront souvent besoin que d'être complétés.

Enfin, et ce ne sera pas là le moindre intérêt de cette course en arrière à la suite de Cagliostro, nous aurons occasion de rencontrer sur notre chemin un autre homme extraordinaire, qui l'avait précédé de quelques années dans le même genre de célébrité. Nous voulons parler du fameux comte de Saint-Germain, à qui nous n'avons pas pu, dans cet ouvrage, consacrer un chapitre à part, l'histoire ni la tradition ne fournissant rien d'assez précis sur les œuvres merveilleuses qui ont, durant plusieurs années, rendu son nom si grand dans toutes les cours de l'Europe, et particulièrement à la cour de France.

« J'ignore, dit Cagliostro, le lieu qui m'a vu naître et les parents qui m'ont donné le jour... Toutes mes recherches n'ont abouti à cet égard qu'à me donner sur ma naissance des idées grandes à la vérité, mais vagues et incertaines. J'ai passé ma première enfance dans la ville de Médine en Arabie, J'y ai été élevé sous le nom d'*Acharat*, nom que j'ai conservé dans mes voyages d'Afrique et d'Asie. J'étais logé dans le palais du muphti. Je me rappelle parfaitement que j'avais autour de moi quatre personnes, un gouverneur, âgé de cinquante-cinq à soixante ans, nommé *Altotas*, et trois domestiques, un blanc et deux noirs; un blanc, qui me servait de valet de chambre, et deux noirs, dont l'un était nuit et jour avec moi. Mon gouverneur m'a toujours dit que j'étais resté orphelin à l'âge de trois mois et que mes parents étaient nobles et chrétiens; mais il a gardé le silence le plus absolu sur leur nom et sur le lieu de ma naissance. Quelques mots dits au hasard m'ont fait soupçonner que j'étais né à Malte... Altotas se fit un plaisir de cultiver les dispositions que j'annonçais pour les sciences. Je puis dire qu'il les possédait toutes, depuis les plus abstraites jusqu'à celles de pur agrément. La botanique et la physique médicinales furent celles dans lesquelles je fis le plus de progrès... Je portais, ainsi que lui, l'habit musulman; nous professions, en apparence, le mahométisme; mais la véritable religion était empreinte dans nos cœurs.

« Le muphti venait me voir souvent; il me traitait avec bonté,

et paraissait avoir beaucoup de considération pour mon gouverneur. Ce dernier m'apprit la plus grande partie des langues de l'Orient. Il me parlait souvent des pyramides d'Égypte : de ces immenses souterrains creusés par les anciens Égyptiens, pour renfermer et défendre contre l'injure des temps *le dépôt précieux des connaissances humaines*. J'avais atteint ma douzième année... Altotas m'annonce un jour qu'enfin nous allions quitter Médine et commencer nos voyages... Nous arrivâmes à la Mecque, et nous descendîmes dans le palais du chérif. On me fit prendre des habits plus magnifiques que ceux que j'avais portés jusqu'alors. Le troisième jour de mon arrivée, mon gouverneur me présenta au souverain, qui me fit les plus tendres caresses. A l'aspect de ce prince, un bouleversement inexprimable s'empara de mes sens, mes yeux se remplirent des plus douces larmes que j'aie répandues de ma vie. Je fus témoin de l'effort qu'il faisait pour retenir les siennes. Je restai trois années à la Mecque; il ne se passait pas de jour que je ne fusse admis chez le chérif, et chaque jour voyait croître son attachement et ma reconnaissance; souvent je le surprenais les yeux attachés sur moi, puis les élevant vers le ciel avec toutes les marques de la *pitié* et de l'attendrissement. J'interrogeais le nègre qui couchait dans mon appartement; mais il était sourd et muet sur toutes les questions que je pouvais lui faire. Une nuit que je le pressais plus vivement que de coutume il me dit que, si jamais je quittai la Mecque, j'étais menacé des plus grands malheurs, que je devais surtout *me garder de la ville de Trébizonde*... Un jour, je vis entrer le chérif seul dans l'appartement que j'occupais; mon étonnement fut extrême de recevoir une semblable faveur; il me serra dans ses bras avec plus de tendresse qu'il n'avait jamais fait, me recommanda de ne jamais cesser d'adorer l'Éternel, m'assura qu'en le servant fidèlement, je finirais par être heureux et connaître mon sort; puis, il me dit, en baignant mon visage de ses larmes : « Adieu, *fils infortuné de la Nature*... »

« Je commençai mes voyages par l'Égypte; je visitai ces fameuses pyramides, qui ne sont, aux yeux des observateurs superficiels, qu'une masse énorme de marbre et de granit. Je fis connaissance avec les ministres de différents temples, qui voulurent bien m'introduire dans des lieux où le commun des voyageurs ne pénétra jamais. Je parcourus ensuite, pendant le cours de trois années, les principaux royaumes de l'Afrique et de l'Asie.

« ... J'abordai, en 1766, dans l'île de Rhodes avec mon gouverneur et les trois domestiques qui ne m'avaient pas quitté depuis mon enfance. Je m'embarquai sur un vaisseau français qui faisait voile pour Malte. Malgré l'usage qui oblige les vaisseaux venant du Levant à faire leur quarantaine, j'obtins, au bout de deux jours, la permission de débarquer. Le grand maître Pinto me donna, ainsi qu'à mon gouverneur, un logement dans son palais...

« La première chose que fit le grand maître, fut de prier le chevalier d'Aquino, de l'illustre maison des princes de Caromanica, de vouloir bien m'accompagner partout, et me faire les honneurs de l'île.

« Je pris alors pour la première fois l'habit européen, le nom de comte de Cagliostro, et je ne fus pas peu surpris de voir Altotas revêtu d'un habit ecclésiastique et décoré de la croix de Malte... Je me rappelle avoir mangé chez M. le bailli de Rohan, aujourd'hui grand maître. J'étais loin de prévoir alors que, vingt ans après, je serais arrêté et conduit à la Bastille pour avoir été honoré de l'amitié d'un prince de même nom.

« J'ai tout lieu de penser que le grand maître Pinto était instruit de mon origine. Il me parla plusieurs fois du chérif et de Trébizonde; mais il ne voulut jamais s'expliquer clairement sur cet objet. Du reste, il me traita toujours avec la plus grande distinction, et m'offrit l'avancement le plus rapide, dans le cas où je me déterminerais à faire des vœux. Mais mon goût pour les voyages et l'ascendant qui me portait à exercer la médecine me firent refuser des offres qui étaient aussi généreuses qu'honorables.

« Ce fut dans l'île de Malte que j'eus le malheur de perdre mon meilleur ami, le plus sage, le plus éclairé des mortels, le vénérable Altotas. Quelques moments avant sa mort, il me serra la main : « Mon fils, me dit-il, d'une voix presque éteinte, ayez toujours devant les yeux la crainte de l'Éternel et l'amour de votre prochain; vous apprendrez bientôt la vérité de tout ce que je vous ai enseigné. »

« L'île où je venais de perdre l'ami qui m'avait tenu lieu de père, devint bientôt pour moi un séjour insupportable... Le chevalier d'Aquino voulut bien se charger de m'accompagner dans mes voyages, et de pourvoir à tous mes besoins. Je partis en effet avec lui. Nous visitâmes la Sicile...; de là, les différentes îles de l'Archipel; et, après avoir parcouru de nouveau la Méditerranée, nous abordâmes à Naples, patrie du chevalier d'A-

quino. Ses affaires ayant exigé de lui des voyages particuliers, je partis seul pour Rome, avec des lettres de crédit pour le sieur Bellonne, banquier.

« Arrivé dans cette capitale du monde chrétien, je résolus de garder l'*incognito* le plus parfait. Un matin, comme j'étais renfermé chez moi, occupé à me perfectionner dans la langue italienne, mon valet de chambre m'annonça la visite du secrétaire du cardinal Orsini. Ce secrétaire était chargé de me prier d'aller voir Son Éminence; je m'y rendis en effet. Le cardinal me fit toutes les politesses imaginables, m'invita plusieurs fois à manger chez lui, et me fit connaître la plupart des cardinaux et princes romains, et notamment le cardinal d'York, et le cardinal Ganganelli, depuis pape sous le nom de Clément XIV. Le pape Rezzonico, qui occupait alors la chaire de Saint-Pierre, ayant désiré de me connaître, j'eus plusieurs fois l'honneur d'être admis à des conférences particulières avec Sa Sainteté.

« J'étais alors (1770) dans ma vingt-deuxième année. Le hasard me procura la connaissance d'une demoiselle de qualité nommée Séraphina Félichiani. Elle était à peine au sortir de l'enfance; ses charmes naissants allumèrent dans mon cœur une passion que seize années de mariage n'ont fait que fortifier...

« Je n'entrerai pas dans le détail des voyages que j'ai faits dans tous les royaumes de l'Europe, je me contenterai de citer les personnes de qui j'ai été connu. La plupart vivent encore... Qu'elles disent si, en tout temps et en tous lieux, j'ai fait autre chose que guérir gratuitement les malades et soulager les pauvres...

« *J'observerai* que, voulant n'être pas connu, il m'est arrivé de voyager sous différents noms. Je me suis appelé successivement le comte Harat, le comte Fenice, le marquis d'Anna... »

Joseph Balsamoo borne là cette liste, comme s'il avait oublié les autres noms qu'il a portés; et par une omission beaucoup plus grave, puisqu'elle tendrait à nous frustrer des pages les plus brillantes et les plus authentiques de son étrange Odyssée, il arrive de plein saut dans la capitale de l'Alsace, où nous l'avons pris au commencement de ce récit. Nous avons donc à raconter, à sa place, ce qu'il fit de plus prodigieux en

Europe avant son entrée à Strasbourg. Mais, d'abord, revenons un moment sur ce qu'il dit de son origine et de ses premières aventures.

A la manière dont il accuse son ignorance relativement à ses parents, on voit qu'il paraît craindre d'être cru sur parole, et serait bien aise de faire penser qu'il en sait plus qu'il n'en veut dire. Une certaine affectation de mystères et de réticences discrètes, quelques noms placés avec art dans son récit, ont pour but manifeste d'insinuer qu'il est fils d'un grand maître de l'ordre de Malte et de la princesse de Trébizonde. Quelques écrivains naïfs lui ont, en effet, accordé cette illustre parenté. Mais des recherches très minutieuses auxquelles l'Inquisition de Rome s'est livrée pendant l'instruction de son procès, il résulte authentiquement qu'il était né à Palerme, le 8 juin 1743, de Pierre Balsamo et Félicia Braconieri, honnêtes marchands, très bons catholiques et veillant avec un soin particulier à l'éducation de leurs enfants.

Celui qui venait de leur naître fut baptisé sous le nom de Joseph. Les heureuses dispositions qu'il montra de bonne heure ayant fait juger qu'il pourrait aller loin dans les lettres et dans les sciences, on le plaça au séminaire de Saint-Roch de Palerme, d'après l'avis de deux de ses oncles maternels, qui voulurent contribuer aux frais de ses études. Mais chez le jeune Balsamo, l'esprit d'indépendance et d'aventure était aussi précoce que l'intelligence. Plusieurs fois il s'enfuit du séminaire, où sa conduite indisciplinée lui attirait de trop fréquentes corrections. On le rattrapa un jour, au milieu d'une bande de petits vagabonds.

Joseph avait alors treize ans, il devenait urgent de prendre un parti à son égard. On le confia, sous bonne

et sévère recommandation, au père général de *Bonfratelli*, qui se trouvait alors de passage à Palerme, et qui l'emmena avec lui dans le couvent de cet ordre, aux environs de Cartagirone, en annonçant qu'il répondait de le faire moine.

Arrivé dans le couvent, Joseph Balsamo endossa, en effet, l'habit de novice ; ce qui lui était plus facile que d'en prendre l'esprit. Ayant été remis à la garde de l'apothicaire du couvent, il parut s'accommoder assez bien de ses relations avec ce frère, et apprit de lui, comme il le dit lui-même, les principes de la chimie et de la médecine. Il profita si bien des leçons de ce maître, qu'en peu de temps il se trouva en état de manipuler les drogues avec une étonnante sagacité. Mais on remarquait que ses instincts le portaient à chercher surtout, dans ces premiers éléments de la science, les secrets qui peuvent le mieux servir et seconder le charlatanisme.

Il ne tarda pas, d'ailleurs, à donner, encore dans cette maison, de nouvelles marques de son caractère vicieux, et il dut souvent être corrigé. Un jour, étant chargé au réfectoire, de faire la lecture d'usage pendant le repas, l'effronté novice se mit à lire, non ce qui était dans le livre, mais tout ce que lui suggérait son imagination pervertie. Dans sa lecture, il substituait aux noms des saints du martyrologe ceux des plus fameuses courtisanes. Un tel scandale ne pouvait être expié que par une rude pénitence. Elle fut ordonnée, mais Balsamo y échappa en sautant par-dessus les murs du couvent.

Après avoir couru la campagne pendant quelques jours, le novice émancipé prit le chemin de sa ville natale.

Dès son retour à Palerme, sa vie fut libre et même

tout à fait licencieuse. Il s'adonna quelque temps au dessin et à l'escrime, mais il y fit moins de progrès que dans l'art de l'escamotage et de la ventriloquie. Il essaya ses premiers coups en ce genre, d'abord sur un de ses oncles, puis sur un notaire, enfin sur un religieux. On dit qu'il avait déjà eu quelques démêlés sérieux avec les gens de loi, quand l'affaire Marano, dont nous avons raconté les détails, le brouilla tout à fait avec la justice.

Forcé de quitter Palerme, Joseph Balsamo s'embarque sur une tartane qui fait voile pour Messine. Arrivé dans cette grande ville, il se souvient qu'il y a une vieille tante, nommée Vincente Cagliostro, laquelle passe pour posséder d'assez belles économies. Il se met à sa recherche; mais la bonne dame était morte depuis quinze jours, ayant donné la meilleure part de son bien aux églises de Messine et distribué le reste aux pauvres. En bon neveu, Balsamo paya à la mémoire de cette tante trop chrétienne un juste tribut de regrets. Mais voulant hériter d'elle en quelque chose, il lui prit son nom, et allongeant ce nom d'un titre de noblesse, il se fit appeler le comte Alexandre Cagliostro.

Notre nouveau gentilhomme allait, venait dans Messine, cherchant quelque bonne aventure. Un jour, comme il se promenait, tout rêveur, près du môle, à l'extrémité du port, il fit la rencontre d'un personnage qui paraissait âgé de cinquante ans, et dont la figure et tout l'extérieur offraient quelque chose de fort étrange. Le type n'était proprement ni grec, ni espagnol, mais il semblait combiner ces deux origines. Le costume, à quelques détails près, était celui d'un Arménien.

Aux premières paroles que les deux promeneurs échangèrent, Balsamo, qui n'était pourtant pas un esprit timide, se sentit dominé par l'ascendant de cet étranger. C'est qu'il se trouvait en présence du fameux Altotas, de ce génie universel, presque divin, dont il nous a parlé avec tant de respect et d'admiration.

Cet Altotas n'est pas, d'ailleurs, un personnage imaginaire. L'Inquisition de Rome a recueilli maintes preuves de son existence, sans avoir pu cependant découvrir où elle a commencé ni où elle a fini ; car Altotas disparaît, ou plutôt s'évanouit comme un météore, ce qui, suivant la poétique des romanciers, autoriserait suffisamment à le déclarer immortel. Médecin, chimiste, magicien, Altotas, d'après quelques opérations qu'on lui attribue, doit avoir été plus versé dans certaines parties des sciences naturelles qu'on ne l'était communément à son époque, surtout dans les pays où il a voyagé. En acceptant Joseph Balsamo pour son disciple, il pouvait donc, sans vanité, se croire très capable de compléter une instruction scientifique déjà heureusement ébauchée par le frère apothicaire du couvent de Cartagirone.

Comme magicien ou devin, Altotas donna sur-le-champ au jeune Balsamo une étonnante preuve de sa science. Il lui montra qu'il était instruit de tous ses antécédents, y compris le dernier, en le saluant du titre de gentilhomme.

A cette preuve il en ajouta bientôt une autre, d'un caractère moins railleur et d'une utilité plus positive. La promenade s'étant prolongée, ils arrivèrent, de rue en rue, jusqu'à une petite place ombragée de sycomores, et au centre de laquelle jaillissait une jolie fontaine. Là son compagnon l'arrêtant :

« Monsieur, dit-il, voici la maison que j'habite. Je n'y reçois personne; mais, comme vous êtes voyageur, jeune et gentilhomme (il persévérait dans sa raillerie), comme d'ailleurs vous êtes animé de la noble passion des sciences, je vous autorise à venir me voir. Je serai visible pour vous demain, à onze heures et demie de la nuit. Vous frapperez deux coups à ce marteau (il lui désignait la porte d'une maison petite et basse), puis trois autres coups lentement. On vous ouvrira. Adieu. Hâtez-vous de rentrer à votre auberge. Un Piémontais cherche à vous voler, dans ce moment-ci, les trente-sept onces d'or que vous avez enfermées dans une valise, contenue elle-même dans une armoire, dont vous avez la clef dans votre poche droite. Votre serviteur. »

Cagliostro, c'est ainsi que nous le nommerons désormais, courut à son hôtellerie, et surprit, en effet, un Piémontais, son voisin de chambre, occupé à crocheter la serrure de l'armoire où était enfermé le reste des soixante onces d'or escroquées à Marano. En propriétaire légitime et indigné, il saisit son larron et le livra à la maréchaussée.

Le lendemain, entre onze heures du soir et minuit, le jeune homme fut reçu dans le laboratoire d'Altotas. C'était une vaste pièce, pourvue de tout l'étrange mobilier d'un alchimiste. Là, une courte conversation entre le savant et celui qui aspirait à devenir son disciple, se termina par cette sorte d'examen :

Altotas. Comment fait-on le pain?

Cagliostro. Avec de la farine.

Altotas. Et le vin?

Cagliostro. Avec du raisin.

Altotas. Comment fait-on l'or?

Cagliostro. J'allais vous le demander.

— Nous résoudrons le problème une autre fois, dit Altotas. Mon projet est de partir pour le Caire. Jeune homme, voulez-vous me suivre?

— Si je le veux! » s'écria Cagliostro avec transport. Et sans plus de délibération, le départ fut fixé au surlendemain.

Un bâtiment génois, qui allait mettre à la voile pour le Levant, prit nos deux voyageurs à son bord. Pendant la traversée, ils aimaient à causer à l'écart sur le pont. Dans ces entretiens, Cagliostro, malgré son respect pour son mentor, cherchait souvent à le sonder, et employait mille détours adroits pour arriver à connaître l'histoire d'un homme qui connaissait si bien la sienne. Altotas, las d'avoir toujours à déjouer la même stratégie, lui déclara, une fois pour toutes, qu'il ne savait rien lui-même sur sa naissance.

« Cela vous surprend, mon fils, lui dit-il, mais la science qui peut nous renseigner sur autrui, est presque toujours impuissante à nous révéler ce que nous sommes nous-mêmes. » Puis, lui ayant raconté ce que ses souvenirs lui rappelaient relativement aux premières années de sa vie, et quelques-uns des événements de sa carrière aventureuse, il s'arrêta et lui dit :

« Je borne là mes confidences pour aujourd'hui. Un jour, si vous êtes digne de ma confiance, je vous révélerai ma vie tout entière. Je suis vieux, beaucoup plus vieux que vous ne pensez et que je ne parais l'être; mais je connais certains secrets pour conserver la vigueur et la santé. J'ai trouvé des procédés scientifiques qui produisent de l'or et des pierres précieuses; je sais dix ou douze langues; je n'ignore à peu près rien de ce qui compose la somme des connaissances

humaines; rien ne m'étonne, rien ne m'afflige, si ce n'est le mal que je ne puis empêcher, et j'espère arriver avec calme au terme de ma longue existence. Quant à mon nom, il faut bien que vous le sachiez, si toutefois, mes voisins à Messine ne vous l'ont pas appris : je me nomme Altotas. Oui, ce nom est bien à moi, je l'ai choisi entre mille, et je me le suis donné en toute propriété. Cela dit, mon jeune compagnon, allons prendre du café; voilà le soleil qui se lève sur la mer, et l'île de Malte qui montre au loin son blanc rocher, couronné de bastions. »

Cagliostro, malgré ses affirmations, ne voyagea jamais, en compagnie d'Altotas, dans l'Afrique proprement dite, ni probablement en Asie. Il est du moins fort douteux qu'il ait visité l'Arabie, et ce serait, dans tous les cas, le dernier terme de ses courses hors de l'Europe et de l'Égypte. Mais il est constant, d'après la relation de la procédure de l'Inquisition, qu'il parcourut, avec Altotas, outre l'Égypte, différentes îles de l'Archipel et les côtes de la Grèce.

Débarqués tous deux à Alexandrie, ils y demeurèrent quarante jours, qui furent très bien employés pour leurs finances. Grâce à des opérations chimiques dont Altotas avait le secret, ils fabriquaient, avec du chanvre pour matière première, des étoffes qui imitaient l'or. Les résultats qu'ils obtenaient étaient si merveilleux, que les industriels du pays se présentèrent en foule, pour acheter leurs procédés.

Il est bien permis de croire qu'au milieu de ces excellentes affaires, nos deux philosophes oublièrent de visiter les pyramides, les hypogées, les ruines de Memphis, l'île Éléphantine, les temples d'Athor et de Luxor, et qu'ils ne remontèrent point jusqu'aux cata-

ractes du Nil. Le caractère industriel de leur voyage est bien établi, tandis que son caractère scientifique n'a pour garant que le récit, fort suspect, de Cagliostro.

Dans l'île de Rhodes, où ils se rendirent, en quittant Alexandrie, ils réalisèrent encore des profits considérables, par les mêmes opérations de chimie industrielle. De là ils voulurent repasser en Égypte, pour exploiter le Caire, qui était compris, comme on l'a vu, dans l'itinéraire d'Altotas; mais des vents contraires poussèrent leur bâtiment vers Malte.

Débarqués dans cette île, ils se firent présenter au grand maître Pinto, qui devait être pour eux une mine d'un riche produit.

Le chef suprême de la chevalerie de Malte était un personnage dans le genre du cardinal de Rohan. Entiché de chimie, comme beaucoup de grands seigneurs de cette époque, il n'avait que des connaissances très bornées dans cette science; mais, en revanche, sa disposition d'esprit le portait à tout croire en fait de merveilleux. Pinto n'eut donc rien de plus pressé que de livrer son laboratoire aux deux étrangers, qui se mirent à y travailler avec un impénétrable mystère. Tout ce qu'on sait de leurs opérations, c'est qu'elles coûtèrent des sommes énormes au grand maître de Malte.

Si le résultat ne le paya pas de ses avances la cause en est peut-être dans la subite disparition d'Altotas. C'est en effet dans cette île de Malte, comme le rapporte Cagliostro, qu'il plut au grand magicien de se rendre définitivement invisible aux yeux des mortels.

Pinto prouva, néanmoins, qu'il ne gardait pas rancune de ce qui s'était passé dans son laboratoire; car, au moment où Cagliostro prit congé de lui, pour se rendre à Naples, il le recommanda très chaleureuse-

ment à un jeune chevalier de Malte qui s'embarquait avec lui, pour la même destination. Grâce aux bons offices du chevalier d'Aquino, de l'illustre maison de Caramanica, et aussi à l'argent dont il se trouvait alors abondamment pourvu, Cagliostro fit à Naples une certaine figure, et put trouver accès auprès de plusieurs grands personnages.

Dans cette ville était alors un prince sicilien. La liaison qu'il noua avec ce compatriote, rappela soudain à Cagliostro les souvenirs de son pays natal. Le prince était précisément atteint de l'épidémie régnante : comme Pinto, il avait soif de l'or alchimique. Cagliostro sut tellement le charmer par ses savantes théories, que son riche compagnon lui proposa de l'emmener avec lui, pour en faire l'application, dans un château qu'il possédait en Sicile. Cagliostro s'y laissa conduire, oubliant qu'une fois en Sicile, il allait se trouver bien près de Palerme et peut-être de l'homme aux soixante onces d'or, l'implacable Marano, qui n'avait pas renoncé à sa vengeance.

Une ancienne connaissance qu'il rencontra le rappela bientôt au sentiment de ce péril. C'était un des mauvais sujets qui avaient joué le rôle de ces malins diables dont le bâton avait laissé des traces si cuisantes sur le dos de l'orfèvre. Sans être savant, quoique prêtre défroqué, ce vaurien avait aussi son procédé pour faire de l'or, et il proposa à Cagliostro de l'exploiter avec lui. Il s'agissait d'aller établir à Naples une maison de jeu, qui serait ouverte aux nombreux étrangers voyageant en Italie. Cagliostro ayant accepté, prit congé de son prince, qui en était pour quelques frais avec lui, et qui n'avait pas même eu le temps de l'apprécier à sa véritable valeur.

Dans un des premiers villages napolitains où les deux compagnons descendirent, ils eurent déjà une mauvaise aventure. Des carabiniers royaux les arrêtèrent, comme gravement soupçonnés de l'enlèvement d'une femme. Toutes les perquisitions auxquelles on se livra dans leur hôtel, n'ayant pas abouti à faire retrouver la femme désignée, on les relâcha ; mais la police garda de cet incident une impression défavorable, dont Cagliostro s'aperçut bien. Il résolut de gagner les États romains, parti fort prudent, qui eut d'abord l'avantage de le débarrasser de son compagnon, celui-ci s'étant souvenu de son ancienne tonsure, et de quelques antécédents qui lui faisaient redouter le voisinage du saint-office.

A Rome, Cagliostro débuta par une conduite des plus édifiantes. On le vit fréquenter les églises, remplir ses devoirs de religion, hanter les palais des cardinaux. Informé des rapports qu'il avait eus avec le grand maître de la chevalerie de Malte, le bailli de Breteuil, alors ambassadeur de l'ordre de Malte près le saint-siège, l'accueillit avec faveur, et lui procura d'autres relations honorables. C'est ainsi qu'en peu de temps, Cagliostro se fit dans la haute société romaine et étrangère une riche clientèle, à laquelle il débitait gratis des histoires merveilleuses et, moyennant de bons ducats, des spécifiques pour tous les maux. Il jouissait avec modération de la fortune qui lui arrivait, et s'il ne pouvait pas vivre sans un certain luxe, du moins ne se permettait-il que des plaisirs décents.

Ce fut à cette époque que, passant un soir sur la place de la Trinité-des-Pèlerins, devant le magasin d'un fondeur de bronze, Cagliostro vit une charmante jeune fille, qui prenait le frais au rez-de-

chaussée de cette maison. Lorenza Feliciani fit sur lui une telle impression que, deux jours après, il la demandait en mariage à ses parents. Sa fortune apparente, son titre aristocratique et les belles relations qu'il avait dans la société romaine, le représentaient comme un excellent parti aux yeux de Feliciani. Il fut donc agréé, et après la célébration du mariage, les deux époux demeurèrent dans la maison du beau-père.

On pourrait croire qu'arrivé à ce point, ayant acquis une situation honorable et aisée, notre aventurier songea à mettre un terme à sa vie vagabonde et à se ranger définitivement. Il n'en fit rien.

Le témoignage de tous les biographes, amis ou ennemis de Cagliostro, est unanime pour affirmer que Lorenza Feliciani n'était pas seulement jeune et belle, mais encore riche de toutes les qualités du cœur, tendre, dévouée, honnête et modeste, comme les parents qui l'avaient élevée, en un mot, une femme véritablement faite pour le bonheur domestique. Quelles durent être sa douleur et sa honte, quand son mari, dans leurs entretiens intimes, se mit à la railler sur ses principes de vertu, et à lui représenter le déshonneur d'une femme comme un moyen de fortune, sur lequel on devait pouvoir compter dans l'association conjugale.

Lorenza, épouvantée de l'aveu de pareils sentiments, s'en plaignit à sa mère, qui fit une esclandre et courut conter cette infamie à son mari. Ce dernier entra en fureur à son tour, et mit Cagliostro à la porte de sa maison. Mais Lorenza, par tendresse ou par devoir, ne voulut point séparer son sort de celui de son époux.

La maison qu'ils allèrent habiter fut bientôt ouverte aux chevaliers d'industrie, si nombreux dans la sainte

ville de Rome. Cagliostro devint pour quelque temps l'associé de deux de ces hommes. L'un, qui s'appelait Ottavio Nicastro, fut pendu plus tard; l'autre, qui se faisait appeler le marquis d'Agliata, contrefaisait les écritures avec une perfection extraordinaire. Comme ce dernier semait l'or et l'argent à pleines mains, on le soupçonnait de battre monnaie avec son art. Si Cagliostro ne reçut jamais d'argent provenant d'une pareille source, il en tira du moins plusieurs brevets d'officier supérieur, que d'Agliata s'amusait à composer pour s'entretenir la main, quand il n'avait pas un meilleur emploi de son temps.

Mais la mésintelligence se mit dans cette association. Nicastro, qui croyait avoir à se plaindre de ses complices, les dénonça à la police pontificale. Averti à temps, le marquis d'Agliata partit de Rome, emmenant Cagliostro et sa femme, pour les beaux yeux de Lorenza.

Les fugitifs avaient pris la route de Venise par Lorette. Ils ne s'arrêtèrent qu'à Bergame, et comme ils s'y livraient à des opérations moins légales que lucratives, l'autorité, qui avait reçu des renseignements sur eux, donna ordre de les arrêter. D'Agliata, toujours sur le qui-vive, eut encore le temps de fuir; mais il ne sauva que lui cette fois : Cagliostro et Lorenza furent mis en prison.

Cependant l'instruction n'ayant rien pu établir contre eux, au bout de quelques jours on leur rendit la liberté, avec injonction de quitter la ville sur-le-champ. Cette mesure était plus dure pour eux que la détention, car d'Agliata ayant emporté la caisse, les deux époux se trouvaient dans le plus complet dénûment.

Dans cette situation, il leur vint à l'idée d'entreprendre un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle.

Ayant traversé les États du roi de Sardaigne, sous l'habit de pèlerins, ils arrivèrent à Antibes, et de là purent gagner l'Espagne et arriver à Barcelone. Tous leurs moyens d'existence, pendant ce long voyage, furent les secours, qu'à l'aide de belles paroles ils savaient obtenir du clergé et des communautés.

Ils firent un séjour de six mois dans la capitale de la Catalogne. L'argent leur manquant pour vivre, voici l'expédient dont s'avisa Cagliostro.

Il y avait dans le voisinage de leur auberge, une église qui appartenait à des religieux. Lorenza, ayant reçu les instructions de son mari, alla se confesser dans cette église, et fit croire à son confesseur qu'elle et son époux appartenaient tous deux à une illustre maison de Rome, qu'ils avaient contracté un mariage clandestin, et que, l'argent qu'ils attendaient manquant, ils se trouvaient un peu gênés. Le bon religieux la crut, et lui donna un peu d'argent. Le lendemain, il leur envoya un jambon en présent. Étant allé ensuite les visiter, il les salua en leur donnant le titre d'Excellences.

Tout allait pour le mieux, lorsque le curé de ce lieu, ayant conçu des soupçons, leur demanda leur contrat de mariage, qu'ils n'avaient point avec eux. Dans cet embarras, Cagliostro songea à recourir à la protection d'un personnage de qualité, et il lui détacha sa femme. « Jeune, dit l'historien de l'Inquisition, d'une taille médiocre, blanche de peau, brune de cheveux, le visage rond, d'un juste embonpoint, les yeux brillants, d'une physionomie douce, sensible et flatteuse, elle pouvait exciter une passion. » C'est aussi ce qui arriva dans cette occasion, et dans beaucoup d'autres semblables.

Donc, grâce à Lorenza, devenue de plus en plus docile à la morale de son mari, cette affaire s'arrangea

très bien. Le grand seigneur se chargea de faire venir de Rome le contrat de mariage, et, en attendant, il défraya les deux époux de leur long séjour à Barcelone.

A Madrid et à Lisbonne, Cagliostro eut les mêmes succès, par les mêmes moyens. Dans cette dernière ville, ayant appris un peu d'anglais auprès d'une demoiselle à laquelle il donnait, dit-on, d'autres leçons, il se crut en état de passer à Londres.

Arrivés dans cette ville, les deux époux se lièrent avec plusieurs quakers, et avec un Sicilien qui se faisait appeler le marquis de Virona.

Un de ces quakers sentit l'austérité de sa secte se fondre au feu des beaux yeux de Lorenza. Sans céder à ses obsessions, Lorenza en fit la confidence à son mari; et tous deux, de concert avec Virona, arrêtèrent qu'elle donnerait au quaker un rendez-vous secret, bien résolus à lui faire payer chèrement des plaisirs dont il n'aurait eu que l'espérance. A l'heure indiquée, le quaker ne manqua pas de se rendre à l'invitation de la dame. Dans ce tête-à-tête, le dialogue s'échauffa, et devint si vif, dit l'historien de l'Inquisition, « que le quaker, en nage, ôta son chapeau, sa perruque et son habit. » Mais, au signal convenu, paraissent subitement dans la chambre, Cagliostro et Virona, qui se saisissent de leur homme, et c'est par grâce qu'il obtient la permission de sortir, moyennant cent livres sterling, que les fripons se partagèrent.

Notre aventurier faisait pourtant d'assez mauvaises affaires à Londres. Sa femme était sa principale ressource. Peu de temps après l'aventure du quaker, il fut mis en prison, pour dette du loyer de sa maison. Heureusement, Lorenza avait eu l'occasion, en fréquentant la chapelle catholique de Bavière, d'y faire la

connaissance d'un honnête Anglais. Elle lui exposa si bien la situation de son mari, que le digne homme donna la somme nécessaire pour payer la dette.

Cagliostro une fois libre, les deux époux ne songèrent qu'à quitter Londres, pour se rendre à Paris, vers lequel leur instinct les poussait.

A Douvres, ils se lièrent avec un Français, nommé Duplaisir, qui offrit de leur payer le voyage. La proposition fut bien vite acceptée. C'est de Cagliostro qu'on tient ce détail, que le voyage se fit par la poste, et que M. Duplaisir allait en carrosse avec la femme, tandis que le mari les escortait à cheval.

Une liaison si agréablement inaugurée ne pouvait pas cesser au bout de quelques jours. M. Du plaisir défraya longtemps le ménage à Paris ; il ne se rebuta que devant les exigences toujours croissantes de Cagliostro, auxquelles sa fortune, qui n'était pas considérable, n'aurait pu suffire.

On dit qu'avant la rupture, M. Duplaisir eut avec Lorenza un dernier entretien, dans lequel il lui conseilla de retourner en Italie, chez ses parents, ou du moins, si elle voulait continuer la même vie, de la faire pour son propre compte. Il est certain qu'un jour Lorenza abandonna à l'improviste la maison de son mari, pour aller en occuper une autre, que Duplaisir lui avait louée. Mais Cagliostro eut recours à l'autorité du roi ; il obtint un ordre de faire arrêter sa femme et de l'enfermer à Sainte-Pélagie, où elle resta plusieurs mois.

La réconciliation eut lieu, et, à ce qu'il paraît, sans rancune de part ni d'autre. Plus tard, quand Cagliostro, grandi par la renommée et par la fortune, reviendra à Paris, et paraîtra dans un somptueux équipage, il essayera de nier ce premier séjour dans notre capitale et

cette histoire de Sainte-Pélagie. Il soutiendra que sa femme, à qui il avait fait prendre le prénom de Séraphina, n'avait rien de commun avec Lorenza Feliciani, qui avait été enfermée à Sainte-Pélagie, ni lui, comte de Cagliostro, avec l'empirique auquel on avait défendu, à cette époque, de continuer ses opérations. Mais certains documents judiciaires, d'une authenticité irréfragable, appuieront sur ce point les souvenirs de ses ennemis. Il est intéressant de savoir, en effet, que, dans le temps où Lorenza fut incarcérée, on dressa, au tribunal de police, des actes qui se trouvent imprimés dans un opuscule ayant pour titre : *Ma correspondance avec le comte de Cagliostro.* On y trouve, entre autres, la déposition de Duplaisir, qui déclare que, bien que Balsamo et sa femme eussent vécu pendant trois mois à ses dépens, ils avaient encore contracté environ deux cents écus de dettes, pour des modes, pour le perruquier et un maître de danse nommé Lyonnais. Ce maître de danse ayant donné un bal à ses écoliers, le lundi 21 décembre 1772, Balsamo, à cette occasion, escroqua à plusieurs fripiers des habits magnifiques, et parut au bal avec sa femme dans le plus brillant costume.

Peu de temps après cette soirée, Cagliostro quitta Paris, plus ou moins volontairement. Il gagna Bruxelles, et ayant traversé l'Allemagne et l'Italie, il osa encore se montrer à Palerme.

Il faillit bien, cette fois, être victime de sa témérité. Marano, qu'il venait en quelque sorte braver, le fit arrêter, et voulait absolument le faire pendre ; mais la protection d'un seigneur, pour lequel il s'était fait donner, en passant à Naples, des recommandations très pressantes, le tira de ce péril.

Il s'embarque alors avec sa femme pour Malte, re-

vient à Naples, où il professe pendant plusieurs mois la cabale, concurremment avec la chimie, et fait beaucoup d'adeptes. De là, il se rend à Marseille, et il y trouve deux fort bonnes pratiques.

Il y avait dans cette ville une dame qui, malgré son âge respectable, n'avait pas encore tout à fait renoncé à la galanterie. Cagliostro eut occasion de se lier avec elle, et en peu de temps, la dame devint éprise de lui. Il reçut d'elle beaucoup de présents, tant en argent qu'en effets. Cependant ce n'était pas tout ce que cette bonne fortune devait lui rapporter. La dame avait eu dans sa jeunesse un amant qui vivait encore, mais c'était tout ce dont il était capable : le bonhomme se trouvait tout juste encore assez de forces pour être jaloux. Comme il était fort riche, elle désirait le ménager et même l'attacher, par la reconnaissance, à un rival qui était dans toute la vigueur de l'âge. Elle fit part à ce dernier d'un moyen qu'elle avait imaginé dans ce but. Cagliostro l'approuva, et comme le galant décrépit avait déjà la manie de chercher la pierre philosophale, notre aventurier n'eut pas grand'peine à lui persuader qu'il pouvait le rajeunir. Avec son étalage ordinaire de chimie, et quelques opérations d'alambic prestement exécutées, Cagliostro sut l'amuser par la promesse de lui faire fabriquer de l'or. En attendant, il tirait toujours de lui de bonnes sommes, sous prétexte d'acheter les ingrédients nécessaires à l'œuvre de la transmutation métallique. De cette manière, tout le monde était content. La dame et les deux amants vécurent plusieurs mois dans le plus touchant accord.

Cependant, le temps approchait où les espérances du vieillard concernant la fabrication de l'or devaient être comblées. Cagliostro vint un jour lui dire qu'il était

obligé de faire un voyage, pour chercher une certaine herbe qui lui manquait, et sans laquelle il ne pouvait accomplir le grand œuvre. En même temps, il faisait croire à la dame qu'il était obligé de se rendre à Rome en toute hâte, par suite d'une maladie subite de son beau-père. Il reçut de l'un une bonne voiture de voyage, et de tous deux une bourse bien fournie d'argent.

Il partit avec le tout, non pour Rome, mais pour l'Espagne. La voiture fut vendue à Barcelone.

Cagliostro et Lorenza passent successivement à Valence, à Alicante et à Cadix. Dans cette dernière ville, ils rencontrent un autre fanatique de chimie, par lequel ils se font remettre une lettre de change de mille écus, sous le prétexte ordinaire de se procurer des herbes et autres ingrédients nécessaires pour réaliser le grand œuvre.

Après ce nouveau coup, ils s'embarquent pour l'Angleterre.

A peine de retour à Londres, Cagliostro fit rencontre d'une vieille Anglaise, nommée Mme Fry, et d'un certain Scott, qui se livraient à des combinaisons pour gagner à la loterie, et à qui leur manie avait déjà coûté de fortes sommes. Quels bons clients pour lui! Il leur persuada qu'il arrivait, par des calculs astronomiques à la connaissance des bons numéros. Seulement, ces calculs coûtaient cher à établir, et les *incantations* nécessaires pour attirer les numéros indiqués, coûtaient plus cher encore. Du reste, le résultat était infaillible. Cagliostro parlait avec tant d'assurance que nos joueurs le crurent, et mirent sur-le-champ à sa disposition la somme qu'il exigeait pour ses opérations cabalistiques.

Il advint, par un hasard heureux, que quelques-uns des numéros choisis et influencés par l'enchanteur, firent gagner à Mme Fry un lot de cinquante mille

francs. Le tour de faveur de M. Scott n'était pas encore venu; mais après ce premier succès, qui pouvait douter qu'il n'arrivât, lorsque les calculs astronomiques relatifs à son jeu seraient terminés? Il ne s'agissait que de persévérer. Le naïf bourgeois persévéra; il persévéra longuement. Quant à Mme Fry, elle ne quittait plus Cagliostro; elle l'accablait également et de ses obsessions et des témoignages de sa reconnaissance. Mais Cagliostro la désespérait par son obstination à refuser tous ses cadeaux. Il lui déclara enfin que, si elle voulait absolument faire de nouveaux sacrifices, il valait mieux les consacrer à l'accomplissement d'une grande opération chimique des plus fructueuses, c'est-à-dire à la multiplication des diamants et de l'or enfouis dans le sein de la terre.

Séduite par les promesses de Cagliostro, Mme Fry acheta un magnifique collier de diamants et une superbe boîte d'or. Les cinquante mille francs gagnés à la loterie lui suffisaient à peine à cette acquisition, mais elle ne marchanda pas. Ayant passé les brillants au cou de Lorenza, la vieille Anglaise glissa la boîte dans la poche de la veste de M. le comte, et attendit l'événement, qui devait s'accomplir d'après le programme suivant :

La boîte et les diamants seraient enfouis dans de la terre végétale, et y demeureraient pendant un certain temps. Là, les diamants devaient se gonfler et se ramollir. Alors, au moyen d'une certaine poudre *consolidante*, le savant alchimiste les durcirait de nouveau, et en raison de leur grosseur augmentée, et de leur poids proportionnel à leur grosseur, ils auraient gagné au centuple. La boîte d'or elle-même, objet assurément fort accessoire, devait prendre des proportions quadruples et peser en conséquence.

Cette œuvre merveilleuse de la nature se fit trop at-

tendre. Mme Fry perdit patience, probablement parce qu'elle comprenait enfin qu'elle avait perdu ses diamants. Scott, de son côté, las de *nourrir* des numéros de loterie rebelles à tous les calculs et à tous les charmes, se joignit à elle pour déférer Cagliostro à la justice.

Sur leur dénonciation, il fut emprisonné; mais les actes de cette cause dressés à Londres portent que ses accusateurs ne pouvant produire aucun témoin des remises d'argent qu'ils lui avaient faites, Cagliostro nia effrontément avoir rien reçu et se tira d'affaire par le serment dérisoire[1]. Du reste, il prétendit, devant ses juges, connaître la cabale, et il couronna sa défense en proposant de deviner le premier numéro qui devait sortir à la loterie l'année suivante.

Arrêtons-nous à ce moment de l'histoire de notre aventurier, car une véritable révolution va maintenant s'accomplir dans son être et dans son existence. C'est, en effet, pendant ce second séjour à Londres, que le charlatan vulgaire disparaît tout à coup, et fait place au personnage qui va figurer de la manière la plus imposante sur la scène du monde. Ici finit le faiseur de dupes et commence l'homme extraordinaire. Son langage, son maintien et ses manières, tout a changé chez lui. Ses discours ne roulent que sur ses voyages en Égypte, à la Mecque, et dans d'autres contrées lointaines, sur les sciences auxquelles il a été initié au pied des Pyramides, sur les secrets de la nature que son génie a pénétrés. Toutefois, il parle peu, et le plus souvent il se renferme dans un mystérieux

1. Ces actes sont reproduits d'après l'auteur de la *Vie de Balsamo, extraite de sa procédure*, dans l'opuscule que nous avons déjà cité et qui a pour titre : *Ma correspondance avec le comte de Cagliostro.*

silence. Quand on l'interroge avec des prières réitérées, il daigne tout au plus consentir à tracer son chiffre, figuré par un serpent qui a une pomme à la bouche, et qui est percé d'une flèche : c'est l'indice que la sagesse humaine doit se taire sur tous les mystères qu'elle a pénétrés.

Cette transformation morale qui s'accomplit chez Cagliostro pendant son séjour à Londres, coïncide avec son affiliation à la franc-maçonnerie, et provint sans doute de cette circonstance même. Vers le milieu du XVIII^e^ siècle, la franc-maçonnerie était devenue en Europe une puissance occulte d'une certaine importance. Nul doute que Cagliostro n'eût compris tout le parti qu'il pouvait tirer, dans le sein de cette association mystique, des connaissances qu'il avait recueillies pendant son voyage en Orient, la terre classique des prestiges.

Quoi qu'il en soit, le nouvel adepte, à peine initié à la franc-maçonnerie, conçut le plan d'une institution rivale et plus véritablement puissante que la franc-maçonnerie traditionnelle : nous voulons parler de la maçonnerie dite *égyptienne*, dont Cagliostro devait s'instituer bientôt le chef suprême.

Mais d'où lui était venue la première idée de cette nouveauté, que, malgré ses assertions, il n'avait certes pas rapportée des Pyramides? Une correspondance anglaise, imprimée chez Treutel, à Strasbourg, en 1788, nous fournit sur ce point un renseignement curieux. Il est dit, en parlant de Cagliostro :

« Initié aux mystères de la maçonnerie, il ne cessa, tant qu'il fut à Londres, de fréquenter les différentes loges. Peu de temps avant de quitter cette ville, il acheta d'un libraire un manuscrit qui paraissait avoir appartenu à un certain Georges Goston, qui lui était absolument inconnu. Il vit qu'il traitait de la ma-

çonnerie égyptienne, mais suivant un système qui avait quelque chose de magique et de superstitieux. Il résolut cependant de former sur ce plan un nouveau rite de la maçonnerie, en écartant, dit-il, tout ce qu'il pourrait y avoir d'impie, c'est-à-dire, la magie et la superstition. Il établit, en effet, ce système, et c'est le rite dont il est le fondateur, qui s'est propagé dans toutes les parties du monde, et qui a tant contribué à l'étonnante célébrité de son auteur. »

Telle est la vulgaire origine qu'assignent au rite égyptien ceux qui ne veulent pas croire que Cagliostro en ait reçu la tradition directement des successeurs d'Énoch et d'Elie.

Quoi qu'il en soit, à partir de ce temps, Cagliostro entre dans sa carrière de faiseur de miracles. Non seulement il passe pour avoir trouvé l'art de prolonger la vie au moyen de la pierre philosophale, mais on signale que, pour la première fois, il commence à guérir les malades qui réclament ses secours. Ce dernier fait est avancé par le familier de l'Inquisition qui a écrit sa vie [1], et quand ce biographe affirme, on peut le croire, car c'est un historien qui a pris en grippe son héros.

Quels étaient les moyens que Joseph Balsamo employait pour opérer ou pour tenter ses cures? Comment il apparut sur la scène dans le temps même où elle était occupée par Mesmer, c'est-à-dire en 1780, on a voulu faire de lui le rival de Mesmer et l'on a prétendu que tous deux puisaient leurs prestiges à la même source. Cagliostro, moins restreint dans les applications qu'il savait faire de l'agent commun, plus

1. *Vie de Joseph Balsamo, connu sous le nom de comte de Cagliostro, extraite de la procédure instruite contre lui à Rome en 1790, traduite d'après l'original italien, imprimée à la chambre apostolique, enrichie de notes curieuses et ornée de son portrait.* 1 vol. in-8, à Paris et à Strasbourg, 1791.

encyclopédique que Mesmer, aurait, en quelque sorte, généralisé le magnétisme. Cagliostro guérissait aussi bien que Mesmer, mais il guérissait sans passes, sans baguettes de fer, sans manipulations, sans baquet, et tout simplement en touchant, ce qui le rapprochait plus de Gassner et de Greatrakes que de Mesmer. Autre différence : Cagliostro n'exploitait point ses malades, au contraire. Dans toutes les villes où il devait passer, de confortables cliniques étaient préparées par ses agents et à ses frais, et là, tous ceux qui venaient lui demander leur guérison, la recevaient de sa main, avec des secours pour leurs besoins et même pour ceux de leurs familles. Cagliostro était prodigue : il le prouvait par les larges aumônes qu'il semait sur son passage. Du reste, profondément muet sur l'origine de sa fortune, il gardait le même silence sur la nature de son agent, et ne livrait rien à discuter aux savants, aux médecins ni aux académies. Il procédait avec audace, agissait d'autorité, et produisait partout un étonnement, qui fit, sans aucun doute, une part de son succès. Le roi Louis XVI, qui se moquait de Mesmer, déclarait coupable de lèse-majesté quiconque ferait injure à Cagliostro. Notre sublime charlatan n'eut donc pas, à ce titre, de démêlé avec M. de Sartines.

Mais les cures médicales de Cagliostro n'étaient qu'un hors-d'œuvre dans sa carrière de magnétiseur universel, ou tout au plus un moyen calculé pour se mettre en crédit parmi la foule. Sa belle stature et sa haute mine, relevées par un costume de la plus bizarre magnificence, sa nombreuse suite et le grand train qu'il menait dans ses voyages, attiraient naturellement sur lui tous les yeux, et disposaient les esprits

vulgaires à une admiration idolâtre. Sa plus grande force était dans la fascination puissante qu'il exerçait sur tout ce qui approchait de lui. On lui prêtait toutes sortes de sciences et de facultés merveilleuses.

Voici sous quels traits le peint un contemporain, qui assure l'avoir connu particulièrement :

« Docteur initié dans l'art cabalistique, dans cette partie de l'art qui fait commercer avec les peuples élémentaires, avec les morts et les absents, il est Rose-Croix, il possède toutes les sciences humaines, il est expert dans la transmutation des métaux, et principalement du métal de l'or; c'est un sylphe bienfaisant, qui traite les pauvres pour rien, vend pour quelque chose l'immortalité aux riches, renferme, par ses courses vagabondes, les espaces immenses des lieux dans le court espace des heures[1]. »

Bordes, dans ses *Lettres sur la Suisse*, qualifie Cagliostro d'homme admirable. « Sa figure, dit-il, annonce l'esprit, décèle le génie; ses yeux de feu lisent au fond des âmes. Il sait presque toutes les langues de l'Europe et de l'Asie; son éloquence étonne, entraîne, même dans celles qu'il parle le moins bien. »

La *Gazette de santé* complétait la peinture de ce personnage par quelques traits plus vulgaires, mais plus caractéristiques :

« M. le comte de Cagliostro est possesseur, dit-on, des secrets merveilleux d'un fameux adepte qui a trouvé l'Élixir de vie.... Il ne se couche jamais que dans un fauteuil; il ne fait qu'un repas avec des macaronis. Il apporte la véritable médecine et chimie égyptienne, et propose cinquante mille écus pour fonder un hôpital égyptien. Il ne communique point avec les gens de

1. *Tableau mouvant de Paris*, t. II, p. 307.

l'art; mais, pour se distinguer d'eux, il guérit gratuitement. On nomme M. le chevalier de I...., qui se dit ressuscité par lui. Obligé de quitter la Russie par la jalousie du premier médecin de l'impératrice, M. le comte de Cagliostro lui proposa un singulier duel; c'était de composer, chacun de son côté, quatre pilules avec le poison le plus violent possible. « Je prendrai les vôtres, dit-il au docteur russe, j'avalerai par-dessus une goutte de mon élixir, et je me guérirai; vous prendrez les miennes, et guérissez-vous si vous le pouvez. » Un cartel si raisonnable ne fut point accepté. »

On pense généralement que les contributions des loges maçonniques étaient la principale source de l'or et de l'argent que Cagliostro semait partout sur son passage, avec tant de profusion. Nous croyons que c'est à cette opinion qu'il faut s'arrêter pour expliquer ses richesses dans cette seconde partie de sa carrière. Il voyageait toujours en poste, avec une suite considérable. Les livrées de ses laquais, qu'il avait commandées à Paris, avaient coûté plus de vingt louis chacune.

Il est certain que Cagliostro possédait un ensemble de qualités et d'aptitudes qui devaient le recommander aux francs-maçons comme le plus puissant propagandiste. Mais ils auraient à lui reprocher le perpétuel abus de confiance dont il s'est rendu coupable envers ses commettants, puisque en fait de maçonnerie, il ne propageait partout que la sienne, c'est-à-dire cette franc-maçonnerie égyptienne, dont il s'était fait le grand chef. Il en avait jeté les premières bases à Londres, et lorsqu'il quitta cette ville, il y laissa déjà plusieurs adeptes, recrutés parmi les frères des loges ordinaires.

Lorenza s'était transfigurée en même temps que son époux. Son ambition et ses manières devinrent dignes des nouveaux projets de Cagliostro. Elle visa, comme

lui, à la gloire des succès grandioses. De même que Cagliostro avait dépouillé le vieil homme, ainsi Lorenza ne fut plus la femme vulgaire, qui, jusque-là, s'était complaisamment prêtée à l'exploitation des bourgeois et des quakers amoureux.

Ayant pris congé des Anglais de Londres, Cagliostro et sa femme se montrèrent quelques temps à la Haye, puis ils se rendirent à Venise, où Cagliostro rencontra d'autres Anglais, c'est-à-dire des créanciers, dont quelques-uns faisaient mine de se montrer très exigeants.

Il fallut se hâter de mettre au moins une frontière entre soi et ce vestige importun de la vie passée. On part donc inopinément pour l'Allemagne. On ne fait que traverser Vienne, et l'on s'arrête enfin dans le Holstein.

D'après certains documents d'une véracité assez suspecte[1], Cagliostro et sa femme auraient eu, dans le Holstein, une entrevue avec le fameux comte de Saint-Germain, qui, depuis plusieurs années, se reposait là, dans son immortalité, « et faisait en paix le bonheur de trois personnes, qui l'abreuvaient des meilleurs vins de Champagne et de Hongrie, en reconnaissance du Pactole qu'il avait amené dans leurs terres[2]. »

La lettre dans laquelle Cagliostro demanda une audience au comte de Saint-Germain, portait qu'il désirait se prosterner devant le *dieu des croyants*.

Le dieu fit répondre qu'il serait visible à deux heures de la nuit.

1. *Mémoires authentiques pour servir à l'histoire du comte de Cagliostro*, 1785.

2. *Vie de Joseph Balsamo, extraite de la procédure instruite contre lui à Rome en* 1790; chap. III, p. 124.

« Ce moment arrivé, Cagliostro et sa femme se revêtirent d'une tunique blanche, coupée par une ceinture aurore, et se présentèrent au château. Le pont-levis se baisse, un homme de six pieds, vêtu d'une longue robe grise, les mène dans un salon mal éclairé. Tout à coup deux grandes portes s'ouvrent, et un temple resplendissant de mille bougies frappe leur regards. Sur un autel était assis le comte de Saint-Germain; à ses pieds, deux ministres tenaient deux cassolettes d'or, d'où s'élevaient des parfums doux et modérés. Le dieu avait sur sa poitrine une plaque de diamants, dont à peine on supportait l'éclat. Une grande figure blanche et diaphane soutenait dans ses mains un vase sur lequel était écrit : *Elixir de l'immortalité*. Un peu plus loin on apercevait un miroir immense devant lequel se promenait une figure majestueuse, et au-dessus du miroir était écrit : *Dépôt des âmes errantes*.

« Le plus morne silence régnait dans cette enceinte sacrée; une voix, qui n'en était plus une, fit cependant entendre ces mots : *Qui êtes-vous? d'où venez-vous? que voulez-vous?*

« Alors, le comte de Cagliostro se prosterna la face contre terre, ainsi que la comtesse, et, après une longue pose, il répondit : *Je viens invoquer le dieu des croyants, le fils de la nature, le père de la vérité; je viens demander un des quatorze mille sept cents secrets qu'il porte dans son sein, je viens me faire son esclave, son apôtre, son martyr.*

« Le dieu ne répondit rien; mais, après un assez long silence, une voix se fit entendre et dit : *Que se propose la compagne de tes longs voyages?*

« Lorenza répondit : *Obéir et servir.*

« Alors les ténèbres succèdent à l'éclat de la lumière, le bruit à la tranquillité, la crainte à la confiance, le trouble à l'espoir, et une voix aigre et menaçante dit : *Malheur à qui ne peut supporter les épreuves* [1] ! »

On sépara les deux époux, pour leur faire subir respectivement leurs épreuves. Celles de Lorenza ressemblent assez aux tentations qu'elle-même suscita plus tard à ses trente-six adeptes, dans le temple de la rue Verte. Elle fut enfermée dans un cabinet, en tête-à-

1. *Mémoires authentiques pour servir à l'histoire du comte de Cagliostro*

tête avec un homme maigre, pâle et grimacier, qui se mit à lui conter ses bonnes fortunes, et à lui lire des lettres des plus grands rois. Il finit par lui demander les diamants qui ornaient sa tête ; Lorenza se hâta de les lui donner. Ce fut alors le tour d'un autre homme ; celui-ci était de la plus belle figure, aux yeux très expressifs et à la parole pleine de séduction. Mais Lorenza fut sublime d'insensibilité et de moquerie. Ayant perdu tous ses frais avec elle, ce nouvel examinateur se retira, en lui laissant un *brevet de résistance* sur parchemin. Alors, elle fut conduite dans un vaste souterrain, pour être témoin du plus horrible spectacle : des hommes enchaînés, des femmes qu'on frappait du fouet, des bourreaux qui coupaient des têtes, des condamnés qui buvaient la mort dans des coupes empoisonnées, des fers rougis, des poteaux chargés d'écriteaux infamants. « Nous sommes, dit une voix, les martyrs de nos vertus ; voilà comment les humains, au bonheur desquels nous nous consacrons, récompensent nos talents et nos bienfaits. » Mais ni cette vision, ni ces paroles, ne causèrent le moindre trouble à Lorenza, et ce fut sa dernière épreuve.

Celles de Cagliostro furent exclusivement morales ; et il s'en tira à son honneur.

Ramenés dans le temple, les deux époux furent avertis qu'on allait les admettre aux divins mystères. Là, un homme revêtu d'un long manteau, prit le premier la parole et dit :

« Sachez que le grand secret de notre art est de gouverner les hommes, et que l'unique moyen est de ne jamais leur dire la vérité. Ne vous conduisez pas suivant les règles du bon sens ; bravez la raison, et produisez avec courage les plus incroyables absurdités.

Souvenez-vous que le premier ressort de la nature, de la politique, de la société, est la reproduction; que la manie des mortels est d'être immortels, de connaître l'avenir, lors même qu'ils ignorent le présent, d'être spirituels, tandis qu'eux et tout ce qui les environne sont matière. »

L'orateur, ayant terminé son discours, s'inclina devant le *dieu des croyants* et se retira.

Dans le même moment on vit paraître un homme de haute stature, qui enleva Lorenza, et la porta devant l'immortel comte de Saint-Germain, lequel s'exprima en ces termes :

« Appelé dès ma plus tendre jeunesse aux grandes choses, je m'occupai à connaître qu'elle est la véritable gloire. La politique ne me parut que la science de tromper; la tactique, l'art d'assassiner; la philosophie, l'orgueilleuse manie de déraisonner; la physique, de beaux rêves sur la nature et les égarements continuels de gens transportés dans un pays inconnu; la théologie, la connaissance des misères où conduit l'orgueil humain; l'histoire, l'étude triste et monotone des erreurs et des perfidies. Je conclus de là que l'homme d'État était un menteur adroit; le héros, un illustre fou; le philosophe, un être bizarre; le physicien, un aveugle à plaindre; le théologien, un précepteur fanatique, et l'historien, un vendeur de paroles. J'entendis parler du dieu de ce temple; j'épanchai dans son sein mes peines, mes incertitudes, mes désirs. Il s'empara de mon âme, et me fit voir tous les objets sous un autre point de vue. Dès lors je commençai à lire dans l'avenir; cet univers si borné, si étroit, si désert, s'agrandit. Je vécus non seulement avec ceux qui existaient mais encore avec ceux qui ont existé. Il me fit connaî-

tre les plus belles femmes de l'antiquité : cette Aspasie, cette Leontium, cette Sapho, cette Faustine, cette Sémiramis, cette Irène, dont on a tant parlé. Je trouvai bien doux de tout savoir sans apprendre, de disposer des trésors de la terre sans les mendier auprès des rois, de commander aux éléments plutôt qu'aux hommes. Le ciel me fit naître généreux. J'ai de quoi satisfaire mon penchant. Tout ce qui m'environne est riche, aimant, prédestiné. »

Comme nous l'avons dit, on manque de détails précis sur les miracles de cet homme extraordinaire qui disait avoir bu avec Jésus-Christ aux noces de Cana, et dont les récits non moins savants que fabuleux, étaient enjolivés de circonstances si heureusement trouvées, qu'on l'eût volontiers pris pour un contemporain des choses qu'il racontait. On n'a jamais rien su de certain sur son origine, ni sur la source de ses richesses, qui paraissent avoir été considérables. On a supposé qu'il était un de ces espions, magnifiquement dotés, que les cours entretiennent quelquefois dans les cercles aristocratiques des diverses capitales. Quoi qu'il en soit, les finances du comte de Saint-Germain n'étaient jamais épuisées, tandis que celles de Cagliostro l'étaient fort souvent comme on l'a vu. Mieux que le *divin* Cagliostro, le *dieu des croyants* sut encore prendre très bien ses mesures pour faire croire à son immortalité. Ce fut dans les jours les plus brillants de sa gloire, après avoir fasciné la haute société de Paris, et vécu dans l'intimité d'une maîtresse du roi (madame de Pompadour), qu'il disparut un jour, sans laisser de traces, voulant cacher sa mort avec autant de soin qu'il avait caché sa naissance. Par malheur, les biographes, gens très curieux par état, ont

découvert que le comte de Saint-Germain avait fini ses jours comme un simple mortel, à Sleswig, en 1784.

Après leur initiation par le comte de Saint-Germain, initiation vraie ou fausse, car nous n'en avons pour garant qu'une relation qui aurait besoin elle-même d'être garantie, Cagliostro et sa femme passèrent en Courlande, où ils établirent des loges maçonniques selon le rite égyptien. La beauté de Lorenza fit tourner la tête à plus d'un grand personnage du pays. Elle était d'autant plus désirée que son mari lui faisait alors jouer le rôle de femme respectable. « A Mittau, dit un écrivain que nous avons déjà cité, le nombre des poursuivants devint considérable; l'or et les bijoux tombaient par monceaux aux pieds de cette nouvelle Pénélope, qui filait et défilait sa toile avec une admirable adresse. » Ce fut alors que, suivant l'historien de l'Inquisition, Cagliostro, puissamment secondé par les charmes de Lorenza, se serait rendu maître des esprits d'une grande partie de la noblessse de Courlande, au point que les plus enthousiastes lui auraient offert de détrôner le duc régnant pour le mettre à sa place.

Il faut mentionner ici, d'après l'historien de l'Inquisition, deux prodiges qui signalèrent le séjour de Cagliostro en Courlande, et dont le premier fit grand bruit en Europe.

« Parmi les circonstances qui contribuèrent à sa haute réputation, la plus frappante, sans doute, fut l'événement qui justifia la prédiction qu'il avait faite sur Scieffort, à Dantzick. Cagliostro avait prédit la mort de cet illuminé célèbre. Scieffort se tua, en effet, d'un coup de pistolet. Les maçons, qui étaient un grand nombre à Mittau, invitèrent le prophète à leurs loges; il s'y rendit, et il y présida en qualité de chef et de visiteur. Ces différentes loges suivaient les dogmes et les rites de Scieffort, du Suédois Swedenborg, et de M. Fale, pontife des juifs

qui sont tous regardés comme docteurs de la loi chez les illuminés..... Cagliostro fonda près d'eux une loge d'hommes et de femmes, avec toutes les cérémonies prescrites dans son livre. Il parla, comme vénérable, dans l'assemblée et il parla toujours bien, toujours soutenu comme à l'ordinaire, de l'inspiration et de l'assistance de Dieu. Mais tout cela n'ayant pas suffi pour éclairer ses auditeurs, il s'engagea à leur donner une preuve réelle de la vérité des maximes qu'il annonçait.....

» Il fit donc venir en loge un petit enfant, fils d'un grand seigneur; il le plaça à genoux devant une table, sur laquelle était une carafe d'eau pure, et derrière la carafe, quelques bougies allumées : il fit autour de lui un exorcisme, lui imposa la main sur la tête, et tous deux dans cette attitude adressèrent leurs prières à Dieu pour l'heureux accomplissement du travail. Ayant dit alors à l'enfant de regarder sous la carafe, celui-ci s'écria tout à coup qu'il voyait un jardin, connaissant par là que Dieu le secourait. Cagliostro prit courage, et lui dit de demander à Dieu la grâce de lui faire voir l'ange Michel.

» D'abord l'enfant dit : « Je vois quelque chose de blanc, sans distinguer ce que c'est. » Ensuite, il se mit à sauter et à s'agiter comme un possédé, en criant : « Voilà que j'aperçois un enfant comme moi, qui me paraît avoir quelque chose d'angélique. » Et il en donna une description conforme à l'idée qu'on se fait des anges.

» Toute l'assemblée, et Cagliostro lui-même, restèrent interdits. Il attribua encore ce succès à la grâce de Dieu, qui, à l'entendre, l'avait toujours assisté et favorisé. Le père de l'enfant désira alors que son fils, avec le concours de la carafe, pût voir ce que faisait en ce moment sa fille aînée, qui était dans une maison de campagne distante de quinze milles de Mittau. L'enfant étant de nouveau exorcisé, ayant les mains du vénérable imposées sur sa tête, et les prières habituelles ayant été adressées au ciel, regarda dans la carafe, et dit que sa sœur, dans ce moment, descendait l'escalier et embrassait un autre de ses frères. Cela parut alors impossible aux assistants, parce que ce même frère était éloigné de plusieurs centaines de milles du lieu où était sa sœur. Cagliostro ne se déconcerta pas; il dit qu'on pouvait envoyer à la campagne pour vérifier le fait, et tous lui ayant baisé la main, il ferma la loge avec les cérémonies ordinaires.

» On envoya, en effet, à la campagne; tout ce que l'on avait refusé de croire se trouva vrai. Le jeune homme, embrassé par

sa sœur, venait d'arriver des pays étrangers. Les hommages, les admirations furent prodigués à Cagliostro et à sa femme..

« Il continua à tenir des assemblées selon son système, et à faire des expériences avec la carafe et l'enfant. Une dame désira que la *pupille* ou la *colombe* vît un de ses frères qui était mort encore jeune; l'enfant le vit en effet. « Il paraissait gai et content », ce qui me fit penser, dit Cagliostro, qu'il était dans un lieu de bonheur; et je fus confirmé ensuite dans cette croyance, parce que, dans les informations que je fis, je sus qu'il avait vécu en bon protestant[1]. »

Ce récit est important pour nous, car il montre en quoi consistaient surtout les prestiges que Cagliostro opérait. et qui lui servaient à émerveiller son monde. La vue des personnes mortes ou vivantes, leur apparition dans des miroirs ou des carafes pleines d'eau, telle était la principale de ses opérations cabalistiques.

Ce que Cagliostro montrait alors en Allemagne, il le reproduisit à Paris, où les apparitions dans son miroir magique furent ce qui étonna le plus la ville et la cour. Notre opinion est qu'il avait appris cette pratitique dans son voyage en Égypte. Nous avons rapporté. dans le volume précédent[2], les opérations au moyen desquelles les sorciers de l'Égypte font apparaître l'image des personnes mortes ou vivantes dans des boules pleines d'eau, ou dans le creux de la main. Ces opérations sont d'une date si ancienne qu'elle se perd dans la nuit des temps. C'est en séjournant à Alexandrie, au Caire, et dans quelques autres villes de l'Égypte, en compagnie de son maître Altotas, que Cagliostro fut, probablement, initié au secret de ce

1. *Vie de Joseph Balsamo, extraite de la procédure instruite contre lui à Rome en* 1790; chap. III. p. 124.

2. *Le magnétisme animal*, page 374.

phénomène, alors inconnu en Europe. Il l'importa d'abord dans les loges maçonniques, pour obtenir le grade supérieur qu'il ambitionnait, et, plus tard, il le produisit devant le public, qui devait rester confondu de surprise à la vue de pareils effets. Plus habile que Mesmer, Cagliostro ne livra à personne l'examen des moyens qu'il employait, et son auréole de thaumaturge ne put dès lors être entamée par les objections des savants, ni les rapports des académies.

Cagliostro et Lorenza ayant quitté le Holstein, comblés d'honneurs et chargés de présents, se rendirent à Saint-Pétersbourg. On sait déjà comment ils durent sortir de cette capitale, par suite de l'influence immodérée que Lorenza avait prise sur le premier ministre Potemkin; il nous reste à dire quelques mots des actes de Cagliostro pendant le séjour qu'ils y firent.

Le prince Potemkin avait fort bien accueilli le mari, avant de savoir ce que valait la femme. Sans croire que cet étranger fut un homme divin, il pensa d'abord trouver en lui un empirique qui pouvait avoir en chimie quelques connaissances utiles. Mais, après bien des annonces merveilleuses et un fastueux étalage de science alchimique, tout ce que Cagliostro put offrir au ministre, ce fut de composer un nouvel alliage pour les boutons d'uniformes, et il ne put pas même tenir parole.

Sur ce point, le savant venait d'être pris en défaut; le magicien ne trouva guère plus de crédit parmi les grands seigneurs sceptiques de Saint-Pétersbourg. En homme prudent, Cagliostro renonça, dès lors, auprès de la cour de Russie, à tout ce qui avait une apparence de sorcellerie, et se donna simplement comme médecin.

Il eut bientôt l'occasion de faire, en cette qualité, le chef-d'œuvre d'un art transcendant ou d'une diabolique audace. M. Jules de Saint-Félix raconte comme il suit cette aventure :

« L'enfant d'un grand seigneur était dangereusement malade. Il avait à peine un an. Bientôt les médecins déclarèrent qu'ils n'avaient plus d'espoir de le sauver. On parla de Cagliostro au comte et à la comtesse..... Il fut appelé, l'enfant était à toute extrémité. Cagliostro examina le malade, et promit hardiment de le rendre à la santé, mais à la condition qu'on transporterait chez lui cet enfant presque moribond. Les parents y consentirent avec peine; mais ils ne voulurent pas renoncer à ce dernier moyen de sauver la vie à leur fils bien-aimé.

» Au bout de huit jours, Cagliostro vint déclarer à la famille que l'enfant allait mieux, mais il continua à interdire aux parents toute visite. Au bout de quinze jours, il permit au père de voir son enfant quelques instants. Le comte, transporté de joie, après sa visite au malade, offrit à Cagliostro une somme considérable. Celui-ci refusa, déclarant qu'il n'agissait que dans un but d'humanité, et qu'il rendrait l'enfant de santé parfaite, sans accepter la moindre rémunération.

» Cette générosité de conduite, cette noblesse de sentiments excitèrent un enthousiasme universel à Saint-Pétersbourg. Les détracteurs du comte de Fénix (c'est le nom que Cagliostro avait pris en arrivant en Russie) eurent la bouche close et demeurèrent confus. Partout où se montrait le célèbre étranger, il était entouré et fêté. Des malades illustres se présentaient chez lui. Il les congédiait avec une rare politesse, avec une aménité charmante, en déclarant qu'ils avaient à Saint-Pétersbourg les plus habiles praticiens à leurs ordres, et qu'il se garderait bien de traiter les clients de ses maîtres, se regardant comme le plus humble de leurs confrères. Mais si des infirmes ou des malades de la classe pauvre venaient réclamer son ministère, il leur prodiguait ses soins, ses médications, les soulageait, les guérissait quelquefois, et de plus, les assistait de sa bourse avec une générosité princière.

» Vraiment cet homme était étourdissant. Le médecin avait réhabilité le charlatan; le bienfaiteur avait racheté l'aventurier. Le peuple commençait à le regarder comme un être surnaturel,

et les hautes classes, forcées de l'admirer, lui rendirent toute leur estime.

» La belle Lorenza ne contribuait pas peu au succès de son mari. Aux élixirs, aux spécifiques que distribuait le comte Fénix, elle ajoutait l'aimant de son regard et l'enchantement de ses paroles.

» Il faut convenir qu'à cette époque la conduite de Cagliostro était d'une habileté merveilleuse; il avait trouvé le secret infaillible pour réussir. On était à la veille de le prendre au sérieux, lui, sa morale et sa science, et pour peu qu'il eût joué son jeu avec prudence, pour peu surtout que Lorenza eût voulu y aider, Pétersbourg, la cour, les boyards, l'impératrice même accepteraient ce personnage étrange comme un esprit supérieur, un inspiré d'en haut, un ange incarné qui pouvait accomplir des miracles. On était bien près alors de croire à sa longévité de vingt siècles, à sa divination, à ses secrets surnaturels, à son élixir de vie, à ses fourneaux redoutables, à son or et à ses diamants. Qui sait? on eût peut-être accepté la franc-maçonnerie égyptienne, et le grand cophte serait parvenu probablement à fonder une loge mère à Saint-Pétersbourg [1]. »

C'eût été le triomphe suprême de Cagliostro. Lorenza aida de son mieux à le préparer; elle y aida même trop bien, car si l'élève et l'épouse du comte de Fénix commençait à comprendre la vie, elle manquait aux principes les plus sacrés de la politique en acceptant les hommages de Potemkin, et osant ainsi toucher aux inclinations de la czarine, autocrate de toutes les Russies, une femme qui n'entendait pas plus le partage dans l'amour que dans l'autorité.

Revenons à l'enfant qu'on avait confié à Cagliostro.

Il venait de le rendre à ses parents dans le meilleur état de santé, frais, plein d'animation et attaquant avec vivacité le sein de sa nourrice. Cette noble famille était ivre de joie et de bonheur; elle voulut être magnifique dans sa reconnaissance. Le père offrit cinq mille louis,

1. *Aventures de Cagliostro*, in-18. Paris, 1855, pages 68-71.

que Cagliostro refusa d'abord avec une crânerie magnifique. On insista, et il devint moins féroce dans son refus; on le pressa encore, et il souffrit que la somme fût apportée chez lui. Elle y resta.

Mais, quelques jours s'étant écoulés, un horrible soupçon entra, comme un stylet, dans le cœur de la mère. Il lui sembla qu'au lieu de son propre enfant, on lui avait rendu un enfant étranger. Ce ne fut qu'un doute: mais, en pareille matière, un doute n'est-il pas le plus affreux des tourments? La mère ne sut pas si bien le renfermer dans son âme qu'il ne s'ensuivît une sourde rumeur dans le grand monde de Saint-Pétersbourg. La czarine, à qui sa fierté ne permettait pas de s'avouer jalouse, s'arma de ce bruit pour expédier le couple Cagliostro.

Elle avait mandé Lorenza à Tzarskœ-Celo. Après l'avoir dûment interrogée, retournée, confessée, et ayant tiré d'elle tous les aveux nécessaires sur l'infidelité de Potemkin, elle se leva, et d'une voix qui dissimulait mal son dépit: « Partez, dit-elle, je le veux. On vous comptera vingt mille roubles pour votre voyage. Mais si demain vous n'êtes pas sur la route de France, vous et votre mari, je vous préviens que l'ordre de vous arrêter sera donné. On parle d'un enfant substitué à un autre qui aurait disparu..... Je n'ai pas encore prêté l'oreille à ces rumeurs; mais prenez garde, madame, et partez, je vous le conseille..... je vous l'ordonne. »

Si Catherine avait eu besoin d'autres raisons pour motiver cet ordre, ces raisons ne lui auraient pas manqué. Voulant utiliser à Saint-Pétersbourg les faux brevets qu'il tenait de son ancien ami, le marquis d'Agliata, Cagliostro s'était annoncé sous le titre de

colonel au service de l'Espagne. Mais le chargé d'affaires de la cour de Madrid avait réclamé ministériellement contre ce mensonge, et cela quelques jours avant la fuite des deux époux.

Cette fuite, sauf les roubles et l'opulent bagage qu'ils emportaient, fut donc une véritable déroute. Ils passèrent par Varvosie, où, d'après certaines relations, Cagliostro se serait adonné à la transmutation des métaux. Mais, d'après la procédure de l'Inquisition, sa principale industrie, dans cette capitale, aurait consisté à tromper un prince polonais fort riche. Séduit par les opérations de Cagliostro, le prince Poninski voulut se faire initier par lui aux secrets de la magie, et donna plusieurs milliers d'écus pour obtenir de Cagliostro un diable qui obéirait à son commandement.

Cagliostro n'ayant pu remplir sa promesse, Poninski, frustré de la possession de son diable, exigea, en compensation, celle de la belle Képinska, la dame de ses pensées. Tout ce que put faire le magicien, ce fut de lui en procurer l'image dans son miroir magique. Le prince n'entendait pas se contenter d'une apparition. Il força, par ses menaces, Cagliostro et sa femme à lui rendre ses présents et à quitter précipitamment Varvosie.

Ils se dirigèrent sur Francfort, et après s'être arrêtés quelques jours dans cette ville, ils partirent pour Strasbourg, où ils firent la pompeuse entrée que nous avons essayé de décrire au commencement de ce volume.

CHAPITRE VI

Dénouement de l'affaire du collier. — Cagliostro devant ses juges. — Cagliostro quitte la France — Sa mort.

Le 30 août 1786, le parlement de Paris se réunit en séance solennelle. Dès les premières heures du matin, les Condé, les Rohan, les Soubise, les Guéménée, tous en habits de deuil, attendaient dans le vestibule, et saluèrent à leur passage les membres de la cour, pour les émouvoir par leur contenance. Quarante-neuf membres siégeaient en robes rouges. Les accusés ayant été introduits, on chercha vainement des yeux le prince-cardinal. Par égard pour son nom et ses dignités, les juges avaient voulu l'exempter de paraître sur la sellette. Il restait, pendant l'audience, sous la garde du lieutenant de la Bastille, dans le cabinet du greffier en chef.

Les interrogatoires commencèrent par les autres accusés. On a dit que Cagliostro, dans sa prison de la Bastille, avait, en prodiguant l'argent à ses gardes, obtenu la faculté de concerter ses réponses avec celles de madame de La Motte. C'est une hypothèse peu probable. Cagliostro devait, au contraire, avoir d'excellentes raisons pour séparer sa cause de celle de cette femme, puisque ses adversaires n'allèrent pas jusqu'à l'accuser d'avoir voulu s'approprier une partie quelconque du prix des diamants volés. On prétendait seulement qu'il avait dû deviner le but financier de l'intrigue amoureuse qui s'était nouée en partie autour

de lui, et pour laquelle il avait même donné une consultation ou rendu un oracle.

Il y avait certainement dans cette affaire beaucoup de circonstances fort compromettantes pour lui. Il nia tout ce qu'il était possible de nier, en dépit des avocats de madame de La Motte, qui croyant utile à leur cliente d'agrandir le rôle que Cagliostro avait joué dans cette intrigue, l'attaquèrent avec beaucoup d'acharnement. Madame de La Motte, elle-même, confrontée avec lui, ne l'épargna guère, mais sans pouvoir l'ébranler.

A le voir toujours si calme et si intrépide dans ses dénégations, elle ne se posséda plus, et dans un accès de fureur elle lui jeta un chandelier à la tête, en présence de ses juges. Pour s'expliquer cet incident, il faut noter que la nuit était venue pendant la longue séance des interrogatoires.

L'attitude de Cagliostro égaya la séance. Vêtu d'un habit de soie verte brodé d'or, avec ses longs cheveux tressés depuis le haut de la tête, et qui tombaient en petites queues sur les épaules, à la manière des cadenettes qu'on porta plus tard, il avait l'air d'un riche charlatan. Sa première réponse à l'interrogatoire dérida tout de suite les visages : « Qui êtes-vous? » lui demanda le président. « Un noble voyageur, » répondit-il. Alors Cagliostro entama une longue harangue, entremêlée d'italien, d'arabe, de grec, de latin, et de français, le tout accompagné d'une pantomime frénétique.

La séance avait commencé à sept heures du matin, et la nuit était venue pendant les interrogatoires. Les débats furent clos en ce qui concernait les quatre accusés présents. Ils n'avaient établi aucune charge positive contre Cagliostro, qui n'avait pas cessé de

porter haut la tête, et de se poser, comme un personnage tout à fait dépareillé au milieu des gens dont l'accusation avait voulu le faire le complice. Dans un moment où il tirait trop grand avantage de son train de vie, de ses dépenses considérables, toujours payées argent comptant, et de ses abondantes aumônes, le président crut devoir le rappeler à la modestie par cette observation sévère : « La réalité de votre fortune ne paraît pas douteuse ; mais c'est sa source qui est pour nous un mystère. »

Les quatre accusés s'étant retirés, la sellette fut enlevée, et remplacée par un fauteuil, sur lequel le Prince-cardinal vint majestueusement s'asseoir, après ces paroles du premier président d'Aligre : « M. le cardinal est le maître, s'il le veut, de s'asseoir. » Son interrogatoire, pure affaire de forme, eut plutôt le caractère d'une conversation entre gens de haute compagnie. Après ce dialogue, qui ne fut ni vif ni animé, le premier président prononça la clôture des débats, et le cardinal, salué par la cour à sa sortie, comme il l'avait été à son entrée, regagna le cabinet du greffier, pour y attendre le délibéré.

Au bout de quelques minutes, la cour entra en séance, et le premier président lut l'arrêt dont voici l'extrait :

« La pièce, base du procès, les approuvés et les signatures en marge, sont reconnus frauduleusement apposés et faussement attribués à la reine ;

» La dame La Motte, coutumace, est condamnée aux galères à perpétuité ;

» La dame La Motte sera fouettée, elle sera marquée sur les deux épaules de la lettre V, et enfermée à l'hôpital à perpétuité ;

» Rétaux de Villette est banni pour toujours du royaume ;

» La demoiselle Oliva est mise hors de cour;

» Le sieur Cagliostro est déchargé de l'accusation;

» Le cardinal est déchargé de toute espèce d'accusation. Les termes injurieux répandus contre lui dans les mémoires de la dame La Motte seront supprimés;

» Il est permis au cardinal de faire imprimer l'arrêt. »

Et c'est ainsi que justice fut faite. On eût été mal venu de dire, à propos de cet arrêt :

Dat veniam corvis, vexat censura colombas.

Il n'y avait point de *colombes* dans l'affaire, pas même de celles à la façon de Cagliostro, excepté peut-être la belle d'Oliva, qu'on prétendait avoir agi sous le charme d'un puissant magnétisme; mais on vient de voir que la cour ne l'avait point maltraitée.

Quand à la dame de La Motte, qui certes ne pouvait passer pour une colombe, elle subit sa peine infamante au pied du grand escalier du palais. Le 20 juin, après plusieurs retards apportés à l'exécution, retards qu'une partie du public interprétait dans un sens défavorable à l'innocence de la reine, on fit descendre madame de La Motte, à l'improviste et sous un prétexte, dans la cour de la Conciergerie, où elle fut garrottée et livrée au bourreau. Elle opposa une résistance inouïe. Elle égratignait, elle mordait, et, la bouche écumante, elles lançait d'atroces injures contre la reine et contre le cardinal. Épuisée et mise en lambeaux par cette lutte forcenée, elle sentit enfin siffler dans sa chair le fer infamant.

On l'emporta inanimée, et on l'enferma à l'hôpital de la Salpêtrière, comme l'ordonnait la sentence. Mais au bout d'un an elle séduisait une sœur converse, qui, en lui donnant la clef des champs, lui recommanda la prudence, avec un calembourg d'autant

plus heureux, qu'il nétait pas prémédité : « Allez, madame, lui dit-elle en lui ouvrant la porte de sa prison, et prenez garde de vous faire *remarquer*. »

A peine arrivée à Londres, elle y écrivait de scandaleux mémoires, où elle déversait l'injure sur Marie-Antoinette.

La fin de cette misérable intrigante fut digne de sa vie : elle fut jetée par une fenêtre, pendant une orgie, par ses compagnons de débauche, occupés à dissiper avec elle les produits de la vente des diamants du *collier de la reine*.

Revenons à Cagliostro. Son acquittement fut accueilli comme un bonheur public, non seulement par ses nombreux sectaires, mais encore par tout le peuple de Paris. Une multitude immense le ramena en triomphe de la Bastille à son hôtel, et porta jusque sous ses fenêtres les démonstrations d'une joie frénétique. Les cris de *Vive Cagliostro ! Vive le bienfaiteur de l'humanité* ! retentissaient au milieu de cette foule enthousiaste, comme dans la plupart des quartiers. Des fêtes furent données à l'occasion de cet événement ; plusieurs maisons furent illuminées. L'historien de l'inquisition de Rome ajoute même qu'on sonna les cloches des églises, et que le peuple, rassemblé autour de la maison de Cagliostro, déclara à celui-ci que, pour le conserver à Paris, il était prêt à s'armer contre l'autorité royale.

Tout en rabattant de ces exagérations, on ne saurait douter de l'effervescence d'un fanatisme que Cagliostro lui-même crut devoir tempérer. Du haut de la terrasse de sa maison de la rue Saint-Claude, où la multitude l'avait accompagné de son enthousiaste et bruyant cortège, il remercia le peuple de Paris, et il ne

parvint à le calmer et à dissiper la foule qu'en lui disant que « dans un autre temps il lui ferait entendre sa voix. » Et nous verrons qu'il tint parole.

Pour le moment, l'autorité vint en aide à la modestie du triomphateur. Le lendemain de sa délivrance, un ordre du roi enjoignait à Cagliostro de quitter Paris dans les vingt-quatre heures. Il se retira au village de Passy, où il fut suivi par un grand nombre de ses sectateurs et adeptes, parmi lesquels étaient plusieurs seigneurs de la cour, qui voulurent lui témoigner leur vénération profonde en faisant la garde, deux à deux, dans son appartement.

Tant d'honneurs et de respects ne lui faisaient pourtant pas oublier la Bastille ; il était impatient de quitter la France. Après avoir séjourné à Passy environ trois semaines, pendant lesquelles il fit encore de nombreuses réceptions maçonniques, Cagliostro partit pour l'Angleterre, sans avoir lassé l'enthousiasme parisien.

Son départ fut un deuil public, même dans les provinces éloignées de la capitale. Au moment où il s'embarquait à Boulogne, cinq mille personnes, à genoux, lui demandaient sa bénédiction.

On peut juger de la vénération profonde et de la soumission absolue que lui avaient vouées ses adeptes par quelques-unes de leurs lettres, tombées entre les mains des agents de l'inquisition. La suivante a été écrite par un disciple qui l'avait quitté depuis peu, et qui espérait le revoir bientôt :

« Mon maître éternel, mon tout, il semblait que la mer s'opposât à la séparation que j'étais forcé d'éprouver; nous avons été dix-huit heures en mer, et nous sommes arrivés le 11, dans la matinée. Mon fils a beaucoup souffert. Mais, maître, j'ai eu le bonheur de vous voir cette nuit. L'Éternel a réalisé la bé-

nédiction que je reçus hier : ah ! mon maître, après Dieu, vous faites ma félicité. Les jeunes..... et..... se recommandent toujours à votre bonté; ce sont d'honnêtes jeunes gens, et, par le moyen de votre pouvoir, ils seront dignes un jour d'être vos fils.

» Ah ! maître ! combien je désire d'être au mois de septembre ! Combien je suis heureux quand je puis vous voir, vous entendre, et vous assurer de ma félicité et de mon respect ! Nous partons demain, quel plaisir auront nos frères !

» Je n'ai pas reçu la lettre que..... m'a écrite; elle était partie de ce matin, à quatre heures, et nous sommes arrivés à onze.

» Est-il possible que je ne trouve plus à Paris celui qui faisait ma félicité ! Mais je me résigne et m'humilie devant Dieu et devant vous.

» J'ai écrit à M..... comme vous l'avez ordonné. Ah ! mon maître ! combien il est dur pour moi de ne pouvoir plus vous assurer que par lettres de tous nos sentiments ! Ce mois de septembre viendra; moment heureux ! où je pourrai à vos pieds et à ceux de ma maîtresse, vous assurer de la soumission, du respect et de l'obéissance qui animeront toujours celui qui ose se dire : de son maître et de son tout, etc.

» *Boulogne-sur-Mer*, le 20 juin 1786, le plus humble et le plus indigne de ses fils, etc.....

» Oserais-je vous prier, ô maître, de me mettre aux pieds de ma maîtresse ? »

Un autre disciple lui écrivait du même lieu et à la même date :

« Monsieur et maître, N... m'a donné la manière de vous faire parvenir les hommages de mon respect; le premier usage que j'en fais est de me jeter à vos pieds, de vous donner mon cœur, et de vous prier de m'aider à élever mon esprit vers l'Éternel. Je ne vous parlerai pas, ô mon maître, de la douleur que j'ai éprouvée dans le moment où les flots de l'Océan ont éloigné de la France le meilleur des maîtres et le plus puissant des mortels : vous la connaissez mieux que moi.

» Mon âme et mon cœur doivent vous être ouverts, et vos vertus, votre morale et vos bienfaits, ont seuls le droit de les rem-

plir pour toujours. Daignez, ô mon souverain maître, vous souvenir de moi, vous rappeler que je reste isolé au milieu de mes amis, puisque je vous ai perdu, et que l'unique vœu de mon cœur est de me réunir au maître tout bon, tout-puissant, qui seul peut communiquer à mon cœur cette force, cette persuasion et cette énergie qui me rendront capable d'exécuter sa volonté.

» J'attendrai avec respect, et avec une égale soumission, vos ordres souverains, ô mon maître; et, quels qu'ils puissent être, je les remplirai avec tout le zèle que vous devez attendre d'un sujet qui vous appartient, et qui vous a juré sa foi et consacré son obéissance la plus aveugle.

» Daignez seulement, ô mon maître, ne pas m'abandonner, m'accorder votre bénédiction et m'envelopper de votre esprit; alors je sens que je serai tout ce que vous voudrez que je sois.

» Ma plume se refuse à toutes les impulsions de mon âme; mais mon cœur est tout rempli des plus respectueux sentiments. Ordonnez-donc de mon sort; ne me laissez pas trop languir loin de vous. La félicité de ma vie est celle que je vous demande, vous m'en avez fait naître le besoin, ô mon maître, et vous seul pouvez le satisfaire. »

« Avec tout les sentiments d'un cœur résigné et soumis, je me prosterne à vos pieds et à ceux de notre maîtresse. Je suis, avec le plus profond respect, monsieur et maître, etc.

Boulogne-sur-Mer, le 20 juin 1786. Votre fils, sujet et dévoué à la vie et à la mort. N..... »

Nous citerons une troisième lettre où l'on fait part à Cagliostro de la consécration de la loge égyptienne de Lyon, et où de tendres actions de grâces lui sont adressées pour avoir autorisé cette auguste cérémonie.

« Monsieur et maître, rien ne peut égaler vos bienfaits, si ce n'est la félicité qu'ils nous procurent. Vos représentants se sont servis des clefs que vous leur avez confiées; ils ont ouvert les portes du grand temple, et nous ont donné la force nécessaire pour faire briller votre grande puissance.

» L'Europe n'a jamais vu une cérémonie plus auguste et plus sainte; mais, nous osons le dire, monsieur, elle ne pou-

vait avoir de témoins plus pénétrés de la grandeur du Dieu des dieux, plus reconnaissant de vos suprêmes bontés.

» Vos maîtres ont développé leur zèle ordinaire, et ce respect religieux qu'ils portent toutes les semaines aux travaux intérieurs de notre loge. Nos compagnons ont montré une ferveur, une piété noble et soutenue, et ont fait l'éducation de deux frères qui ont eu l'honneur de vous représenter. L'adoration des travaux a duré trois jours, et, par un concours remarquable de circonstances, nous étions réunis au nombre de vingt-sept dans le temple; sa bénédiction a été achevée le 27, et il y a eu cinquante-quatre heures d'adoration.

» Aujourd'hui notre désir est de mettre à vos pieds la trop faible expression de notre reconnaissance. Nous n'entreprendrons pas de vous faire le récit de la cérémonie divine dont vous avez daigné nous rendre l'instrument; nous avons l'espérance de vous faire parvenir bientôt ce détail par un de nos frères, qui vous le présentera lui-même. Nous vous dirons cependant qu'au moment où nous avons demandé à l'Éternel un signe qui nous fît connaître que nos vœux et notre temple lui étaient agréables, tandis que notre maître était au milieu de l'air, a paru, sans être appelé, le premier philosophe du Nouveau Testament. Il nous a bénis après s'être prosterné devant la nuée dont nous avons obtenu l'apparition, et s'est élevé sur cette nuée, dont notre jeune colombe n'a pu soutenir la splendeur, dès l'instant qu'elle est descendue sur la terre.

» Les deux grands prophètes et le législateur d'Israël nous ont donné des signes sensibles de leur bonté et de leur obéissance à vos ordres : tout a concouru à rendre l'opération complète et parfaite, autant qu'en peut juger notre faiblesse.

» Vos fils seront heureux, si vous daignez les protéger toujours, et les couvrir de vos ailes : ils sont encore pénétrés des paroles que vous avez adressées du haut de l'air à la colombe qui vous implorait pour elle et pour nous : *Dis-leur que je les aime et les aimerai toujours.*

» Ils vous jurent eux-mêmes un respect, un amour, une reconnaissance éternels, et s'unissent à nous pour vous demander votre bénédiction. Qu'elle couronne les vœux de vos très soumis, très respectueux fils et disciples. Le frère aîné Alexandre Ter...., le 1er août 556. »

Dans une autre lettre, les maçons lyonnais écrivent

au grand cophte, absent, qu'il a paru dans leur loge, entre les prophètes Énoch et Élie.

L'Inquisition a trouvé dans ses papiers plusieurs procès-verbaux des séances maçonniques, que lui avaient envoyés ses sectateurs. On rapporte dans ces procès-verbaux l'apparition de Cagliostro pendant les cérémonies du *travail* maçonnique, et l'on fait connaître des instructions que le maître avait données pour les travaux de la loge et pour faire apparaître l'image de Lorenza à l'évocation des pupilles ou *colombes*[1].

A Londres, le grand cophte fut reçu avec les plus grands honneurs. Un nombre considérable de ses fils de Lyon et de Paris vint bientôt l'y rejoindre. Ils le prièrent de tenir une loge du rite égyptien, sans doute pour leur apprentissage; et c'est ce qu'il fit souvent dans la maison qu'il habitait.

« Il reçut, dit l'historien de l'Inquisition, diverses personnes de marque et travailla avec quatre pupilles d'un rang distingué. Dans cette occasion, il lui arriva un accident singulier dont il proteste qu'il n'a jamais pu deviner la cause. Quelques hommes et femmes lui demandèrent des pouvoirs pour travailler par eux-mêmes, il les leur accorda, comme il avait fait à tant d'autres; cependant les travaux réussirent si mal, que les pupilles eurent une apparition de *guenons*, au lieu d'anges qu'elles attendaient[2]. »

Au milieu de tous ces soins, Cagliostro n'oublia pas les dernières paroles qu'il avait prononcées à Paris, de la terrasse de sa maison de la rue Saint-Claude. Ce fut à Londres, quand il vit un bras de mer entre la Bastille et lui, qu'il adressa les paroles promises. Sa

1. Voyez la *Vie de Cagliostro, d'après la procédure de l'inquisition*, p. 179-187, où sont citées deux séances de la loge de Lyon.
2. *Vie de Cagliostro*, chap. III, p. 151.

fameuse *Lettre au peuple français* fut traduite dans la plupart des langues et répandue avec profusion en Europe. Ce pamphlet dirigé contre la cour de Versailles, les ministres, le parlement, et contre le principe même du gouvernement monarchique, ne parut que violent à cette époque[1], mais, trois années après, on lui trouva un tout autre caractère. La révolution française y était prédite en termes fort clairs. En ce qui touchait la Bastille particulièrement, la prophétie, inspirée peut-être par la rancune, était on ne peut plus littérale :

« *La Bastille sera détruite de fond en comble, le sol sur lequel elle s'élève, deviendra un lieu de promenade* ».

Cagliostro écrivait encore :

« *Il régnera en France un prince qui abolira les lettres de cachet, convoquera les États généraux et rétablira la vraie religion.* »

La prophétie ne dit rien des luttes terribles par lesquelles cette révolution, nécessaire et légitime, sera trop souvent ensanglantée ; mais sur ce point tout le monde sait que Cazotte l'illuminé a complété Cagliostro.

Nous allons enfin nous séparer de ce personnage que nous avons si longtemps suivi. Son pamphlet politique et prophétique termine sa carrière dans l'ordre des choses merveilleuses, carrière si bien remplie de phénomènes extraordinaires, que personne ne s'étonnera de la place que nous lui avons accordée dans cet ouvrage. Cagliostro réunit, en effet, presque toutes les

1. La *Lettre au peuple français* est datée du 20 juin 1786.

variétés de prodiges et de faits merveilleux que nous trouvons dispersés dans la vie des divers thaumaturges, anciens et modernes. Après le charlatan devant lequel s'éclipsent tous ceux qui n'ont eu que ce titre pour briller parmi leurs contemporains, après le grand artiste en fantasmagorie et en prestiges, nous trouvons le philosophe hermétique dont l'habileté égala, dit-on, celle de Philalèthe, du Cosmopolite et de Lascaris[1]; nous trouvons encore l'empirique paracelsiste, qui applique, généralement avec bonheur, certaines préparations médicinales de l'effet le plus puissant; nous trouvons encore et surtout l'homme à la forte volonté, le grand magnétiseur, qui, à la vérité, ne parle d'aucun fluide, ne proclame jamais son art, mais ne le déguise d'ailleurs par aucun appareil, et se contente de produire des résultats, qu'on est d'autant plus forcé d'admirer que la cause en demeure inconnue.

Nous insistons sur ce dernier point, parce que c'est là, si nous ne nous trompons, que se manifeste la véritable puissance de Cagliostro. Avec un procédé si simple que personne ne l'aperçoit, il réalise toutes les applications du magnétisme connues de son temps, et quelques autres dont les spirites des États-Unis revendiquent aujourd'hui la découverte. Il guérit les malades par l'imposition des mains, comme un apôtre, ou par un simple attouchement, comme l'exorciste Gassner. Il sait, par une suggestion toute mentale, communiquer une pensée, un désir, un ordre, et procurer une vision, aussi bien ou mieux que Puységur ne le fait à ses somnambules magnétiques, et avec cette différence bien frappante, qu'il opère sur des sujets tout éveillés,

1. Voyez notre livre : *l'Alchimie et les alchimistes.*

ou qui croient l'être. Il peut aussi déléguer aux personnes qui se mettent en rapport avec lui, ou qui lui plaît d'*envelopper de son esprit*, le pouvoir de commander à sa place, et de produire les mêmes phénomènes de suggestion par la vertu de la prière, ou par un pur mouvement de leur volonté. Près de Strasbourg, dans une *villa* délicieuse qu'il avait fait orner et qui a conservé depuis le nom de *Cagliostrano*, il lui arrivait souvent de faire des expériences sans le secours du miroir ni de la carafe. Dans ce cas, il plaçait la pupille derrière un paravent, qui représentait un petit temple.

« Il n'agissait pas seul, nous dit l'auteur de la *Vie de Cagliostro*, il faisait agir à son gré tous les autres. Il était cependant nécessaire qu'auparavant il leur communiquât et qu'il transférât en eux le pouvoir que, disait-il, il avait reçu de Dieu. Ceux qui ont voulu se hasarder aux travaux sans son consentement, et sans avoir reçu son pouvoir, n'ont produit aucun effet.

» Quelqu'un, soupçonnant d'abord qu'il y avait quelque intelligence entre la pupille et Cagliostro, lui marqua le désir de lui amener une enfant tout à fait neuve et qui lui serait inconnue, pour qu'il travaillât avec elle. Cagliostro consentit aussitôt à le satisfaire, ajoutant que tout ce qu'il opérait n'était qu'un effet de la grâce divine. La pupille fut donc amenée, les travaux réussirent heureusement, et même Cagliostro, pour mieux persuader, ou plutôt pour mieux aveugler le personnage, voulût que lui-même imposât les mains sur la tête de la pupille, et travaillât quelques temps avec elle, en lui faisant telles interrogations qu'il lui plairait. Les questions tant dans cette circonstance que dans d'autres encore, tendaient à découvrir les inclinations amoureuses de différentes personnes. L'incrédule reçut toujours les réponses qu'il désirait [1]. »

L'auteur de la *Vie de Cagliostro* nous apprend en-

1. *Vie de Cagliostro*, ch. III, p. 134-135.

core comment les choses se pratiquaient pour les réceptions maçonniques dans les loges du rite égyptien.

« La *colombe*, dit-il, est conduite devant le vénérable; les membres de la loge adressent une prière à Dieu, pour qu'il daigne permettre l'exercice du pouvoir qu'il a accordé au grand cophte. La *pupille* ou *colombe* prie pour obtenir la grâce d'opérer suivant les ordres du grand maître, et de servir de *médiatrice* entre lui et les esprits..... »

Après quelques détails sur le costume des opérateurs et l'ornement du temple, le même historien ajoute :

« Le vénérable répète sa prière, et commence à exercer ce pouvoir qu'il dit avoir reçu du grand cophte, et par lequel il avertit les sept anges de comparaître aux yeux de la pupille.

» Quand elle annonce qu'ils paraissent il la charge, en vertu du pouvoir que Dieu a donné au grand cophte et que le grand cophte lui a accordé, de demander à l'ange N..... si le candidat a le mérite et les qualités requises pour monter au grade de maître? Après avoir reçu la réponse affirmative, il passe à d'autres cérémonies pour achever la réception du sujet. »

Ces intermédiaires par lesquels les consultants interrogent les anges ne sont-ils pas les mêmes que, d'après les Américains, nous nommons aujourd'hui *médiums?* Au siècle dernier on les appelait *colombes* ou *pupilles*, mais, sous leur nom moderne, leurs fonctions n'ont aucunement changé, et la seule invention qui appartienne en propre à l'Amérique, c'est d'avoir fait transmettre la réponse des esprits par le trépignement des tables, auxquelles on a renoncé,

du reste, pour s'en tenir aux réponses directes des *médiums*.

Dans quelques expériences de Cagliostro, notamment dans celles qu'il fit à Bordeaux, les *pupilles* ne voyaient pas simplement les anges; pendant qu'elles étaient derrière le paravent, elles disaient souvent qu'elles *touchaient* l'objet angélique : et effectivement on entendait un bruit au dehors, comme s'il y eût eu derrière le paravent une autre personne avec la pupille. Nous retrouverons quelque chose d'analogue à ces bruits dans les coups mystérieux frappés par les esprits, en Amérique et plus tard en France.

Sans doute la supercherie vint souvent en aide, chez Cagliostro, au procédé de fascination qu'il savait habilement dissimuler. Sa femme a déclaré devant les juges de l'inquisition que plusieurs de ses *colombes* avaient été prévenues par son mari sur tout ce qu'elles avaient à répondre, et cela est arrivé au moins une fois, à Saint-Pétersbourg, où la nièce d'une comédienne, faisant fonction de pupille, vit exactement tout ce que Cagliostro lui avait commandé de voir. Cette jeune fille avoua, le soir même, qu'elle n'avait rien vu et que son rôle était préparé. Mais Lorenza a aussi déclaré devant le même tribunal, que son mari avait également réussi avec d'autres sujets qui, *choisis et amenés à l'improviste, n'avaient pu opérer que par un art diabolique*. Nous avons vu effectivement que, dans plusieurs expériences de Cagliostro, des sceptiques s'étaient chargés de fournir eux-mêmes les *colombes*, ce qui n'avait pas empêché le succès, et comme nous ne pouvons admettre *l'art diabolique*, il nous reste à supposer que Cagliostro possédait à un suprême degré le pouvoir de produire dans ses sujets ces perceptions

illusoires qui rentrent dans le phénomène connu sous le nom d'*hallucination*.

Selon nous, l'état que nous avons décrit dans le volume précédent sous le nom d'*hypnotisme*, était la cause productrice des hallucinations des *colombes* de Cagliostro. L'hypnotisme, qui fait naître le somnambulisme artificiel et l'état désigné par M. Philips sous le nom d'*état biologique*, peut déterminer, en même temps, des hallucinations.

« Il n'y a rien de merveilleux, dit un critique moderne, dans l'état biologique, quelque extraordinaire que puissent paraître les effets qu'il produit. Ce n'est pas autre chose que l'état de passivité ou d'enthousiasme dans lequel nos facultés, soustraites à l'empire de la volonté, subissent une domination étrangère, obéissent aux suggestions et reçoivent une série d'impressions dépourvues de toute réalité objective; c'est, en d'autres termes, un état hallucinatoire..... Il y a nombre de prodiges qui s'expliquent par cette simple loi de notre nature morale. Dans ces séances, dont l'appareil magique exerce une puissante influence sur l'imagination et sur le système nerveux des spectateurs il suffit que quelques personnes crient : « Voyez! entendez! » pour que chacun croie aussi voir et entendre quelque chose, et M. Gasparin a bien raison de dire que les médiums eux-mêmes sont les premiers à subir l'impression qu'ils imposent à la foule. Leur attention, dirigée exclusivement vers la contemplation d'un fantôme, d'une image, d'un spectre qu'ils attendent avec une foi vive, ou vers l'audition de certains bruits annoncés à l'avance, fait naître en eux l'illusion qui bientôt se communiquera à tous les assistants par une inévitable contagion. Ainsi, le médium se trompe lui-même, en même temps qu'il trompe les autres, et il se trompe d'autant plus facilement qu'il a une foi plus grande dans la réalité des phénomènes attendus, et que son organisation physique se prête davantage à l'illusion[1]. »

Cela est fort bien dit; pour notre part, nous accep-

1. Adrien Delondre, *Revue contemporaine*, numéro du 30 juin 1857.

tons volontiers une explication qui appuie la conjecture la plus raisonnable. Il reste seulement à rendre compte des hallucinations collectives déterminées à grande distance, par un individu qui peut même conférer à d'autres le pouvoir de les déterminer en son nom et en son absence. Rien de plus authentique et de plus spontané et ces relations saisies dans les papiers de Cagliostro, et où les maçons lyonnais le remercient, dans les termes qu'on a lus, de son apparition dans leur temple. Or, au moment où ils le voyaient et l'entendaient ainsi, le grand cophte, magnétiseur et ventriloque, était à Londres; son buste seul, un beau buste en marbre, le représentait dans ce temple magnifique érigé pour l'exercice de la maçonnerie égyptienne. Les hallucinations étaient produites dans ce cas par la seule concentration de la pensée chez ces individus, contention morale qui, selon nous suffisait à produire l'état hypnotique et les hallucinations qui accompagnent cet état.

Pour compléter cette grande figure de Cagliostro, quelques-uns ont voulu voir en lui un homme politique faisant une active propagande en faveur de la révolution française, qu'il aurait prédite. Ils basent cette opinion sur ce que Barrère, Joseph d'Orléans et plusieurs autres qui devinrent plus tard membres du club des jacobins, étaient des frères de la loge mère que Cagliostro avaient fondée à Paris. Ils veulent encore que le monogramme L. P. D., qui était son symbole maçonnique, signifie *Lilia pedibus destrue* (*foule aux pieds les lis*). C'est comme un des précurseurs de la révolution française que Cagliostro est représenté dans la pièce d'Alexandre Dumas, *Joseph Balsamo*, jouée au théâtre de l'Odéon en 1877.

Il est certain que dans un passage de sa *Lettre au peuple anglais*, où il parle de sa *Lettre au peuple français*, Cagliostro dit avoir écrit cette lettre « avec une franchise un peu républicaine. » Il est certain encore qu'après la prise de la Bastille, il écrivit et adressa de Rome aux états généraux une lettre où, en leur demandant l'autorisation de retourner en France, il dit, entre autres choses, « qu'il est celui qui a pris tant d'intérêt à la liberté[1]. » Mais ces mots ne sont peut-être qu'une allusion à sa *Lettre au peuple français*. Du reste, sa pétition aux états généraux de France ne parvint jamais à son adresse, et comme le peu que nous venons de citer de son contenu est emprunté à son biographe romain, nous devons croire qu'elle avait été interceptée par la police pontificale, ce qui ne dut pas mettre Cagliostro en odeur de sainteté devant l'inquisition.

Il fit une grande faute en quittant l'Angleterre pour aller se fixer à Rome. Malgré l'assurance que lui avaient donnée à cet égard les paroles du nègre, gardien de son enfance, il avait plus à se méfier de Rome que de Trébizonde. Il aggrava cette faute, s'il est vrai qu'il s'y occupa de politique révolutionnaire. Mais la véritable témérité qui le perdit, ce fut d'oser propager les principes de la franc-maçonnerie dans la capitale du monde catholique. Malgré les prudents conseils de Lorenza, qui l'avait rejoint à Rome, il s'obstina dans son dessein, et fonda une loge du rite égyptien. Il n'y eut que trois réceptions de faites, et parmi ces trois adeptes il se trouva un faux frère.

Dénoncé par cet espion, Cagliostro fut arrêté, dans

1. *Vie de Cagliostro*, ch. I, p. 68.

la soirée du 27 septembre 1789, par ordre du saint Office, et décrété d'accusation. Ses papiers, y comprit le manuscrit intitulé *Maçonnerie égyptienne*, furent saisis et mis sous les scellés, et l'on procéda à l'instruction de son procès. La procédure dura dix-huit mois.

Cagliostro était un homme pendable à beaucoup de titres, si l'on veut avoir égard à tous les bons et à tous les mauvais tours qu'il a joués dans la première moitié de sa carrière, mais il ne pouvait être poursuivi à Rome pour aucun de ces délits ou de ses crimes, car la plupart avaient été commis dans des États étrangers, et les autres étaient couverts par la prescription. Si la procédure de l'Inquisition romaine les ramassa et les amplifia, ce fut évidemment pour affaiblir l'intérêt qui, dans le siècle de l'Encyclopédie, devait se porter de toutes parts sur un homme qu'on allait frapper comme franc-maçon et comme magicien. Ce n'est, en effet, qu'en ces qualités seules que Cagliostro fut condamné. A la vérité, la législation papale était positive et formelle sur ces deux chefs, mais elle n'en était pas moins absurde et barbare[1].

Le 21 mars 1791, la cause, si longuement instruite,

1. C'est le pape Clément XII qui avait rendu, le 14 janvier 1739, la bulle qui « défend sous peine de mort, sans aucune espérance de pardon, de se faire affilier ou d'assister aux assemblées des francs-maçons, assemblées pernicieuses et très suspectes d'hérésies ou de séditions. » Cette bulle condamne à la même peine « tous ceux qui engageraient ou solliciteraient quelqu'un à entrer dans la même société, ou qui lui prêteraient aide, secours, conseil ou retraite. » Enfin, elle impose « l'obligation de révéler » les noms des membres de cette société, et elle menace de peines corporelles et pécuniaires, à la discrétion des juges, les transgresseurs de cette dernière ordonnance.

Benoît XIV confirma cette bulle de Clément XII, la publia de nouveau, et lui donna plus d'extension encore dans sa *Constitution* datée du 18 mai 1751, et qui commence par ces mots : *Providus romanorum pontificum.* (*Vie de Cagliostro, extraite de la procédure instruite contre lui à Rome*, p. 85-87.)

fut enfin portée à l'assemblée générale du saint Office, et conformément à l'usage, devant le pape le 7 avril suivant. Le jugement dit *consultatif* fut rendu ; il portait la peine de mort. Le pape, à qui était réservé le jugement *définitif*, le prononça en ces termes :

« Joseph Balsamo, atteint et convaincu de plusieurs délits, et d'avoir encouru les censures et peines prononcées contre les hérétiques formels, les dogmatisants, les hérésiarques, les maîtres et disciples de la magie superstitieuse, tant par les lois apostoliques de Clément XII et de Benoît XIV contre ceux qui, de quelque manière que ce soit, favorisent et forment des sociétés et conventicules de francs-maçons, que par l'édit du conseil d'État porté contre ceux qui se rendent coupables de ce crime à Rome ou dans aucun autre lieu de la domination pontificale. Cependant, à titre de grâce spéciale, la peine qui livre le coupable au bras séculier est commuée en prison perpétuelle dans une forteresse, où il sera étroitement gardé, sans espoir de grâce ; et, après qu'il aura fait l'abjuration comme hérétique formel dans le lieu actuel de sa détention, il sera absous des censures, et on lui prescrira les pénitences salutaires auxquelles il devra se soumettre. »

Ces pénitences, ou ces tortures, durent être cruelles dans le château Saint-Ange, où Cagliostro fut renfermé. De peur que le peuple, au milieu duquel il avait des partisans secrets, ne se prît de pitié pour lui, on faisait courir le bruit qu'il avait voulu brûler Rome, comme Néron. Quelquefois on le représentait comme un fou furieux, dont l'état commandait les précautions et les mesures les plus sévères.

Voici, à ce propos, une anecdote que nous trouvons citée sans autorité dans un ouvrage de compilation [1] :

« Un jour, on le surprit occupé à étrangler un bon prêtre, qu'il avait demandé sous prétexte de se confes-

1. *Dictionnaire des sciences occultes*, t. II, art. CAGLIOSTRO. (1855.)

ser, et sous les habits duquel il méditait son évasion. On arriva assez tôt pour empêcher la consommation de ce nouveau forfait; et depuis, *l'ami des anges* fut surveillé avec grand soin. »

C'est le cas de dire : *Qui veut noyer son chien, l'accuse de la rage.*

Lorenza fut traitée avec plus d'humanité : on se borna à l'enfermer dans une maison de pénitence. Il paraît qu'elle était belle encore, et on voulut lui tenir compte du repentir qu'elle avait témoigné, mais surtout de ses aveux, qui avaient puissamment contribué à la condamnation de son mari.

Celui-ci vécut environ deux ans dans sa prison. La date précise de sa mort est encore le secret de l'Inquisition romaine, dont cette longue affaire marqua les derniers actes et les derniers jours. Le saint Office livra aux flammes les hardes et les papiers de Cagliostro, et « le peuple de Rome dit André Delrieu, qui se serait prosterné devant le plus petit de ses miracles, hurla triomphalement autour du bûcher qui consumait ses débris. »

Il était temps. La révolution française était un fait accompli. Débordant sur l'Italie, elle allait bientôt battre les murs de la ville éternelle et du château Saint-Ange. Plusieurs officiers des premiers bataillons qu'elle poussa vers Rome, étaient à peine entrés dans la ville, qu'ils s'enquirent avec anxiété du sort de Cagliostro. Ils pensaient à le délivrer, et peut-être même lui préparaient-ils un triomphe digne de celui qui lui avait été décerné, dans Paris, après l'affaire du collier. Mais ils arrivaient trop tard : Cagliostro, leur dit-on, venait de mourir. De quelle mort, et à quel moment? C'est ce que nul n'a jamais bien pu dire.

A cette nouvelle nos officiers comprirent qu'il n'y avait aucune comparaison à faire entre un ci-devant parlement de France et l'Inquisition romaine et, sans regretter la Bastille détruite, ils ne purent s'empêcher de reconnaître qu'elle rendait encore plus facilement sa proie que le château Saint-Ange.

LES

MAGNÉTISEURS MYSTIQUES

Mens agitat molem.
Virgile, *Enéide*, livre VI, vers 727.

LES

MAGNÉTISEURS MYSTIQUES

CHAPITRE PREMIER

L'illuminisme apparaît en France à la suite du magnétisme de Mesmer et des prodiges de Cagliostro. — Les prophéties politiques. — Le P. Beauregard. — La prophétie du chevalier de Lisle. — La prophétie de Cazotte.

On a vu à quel degré Cagliostro avait remué les esprits en France, et quelle influence il dut exercer pour les diriger vers les voies dangereuses et stériles de l'illuminisme. A la même époque, Mesmer ou ses successeurs continuaient d'étonner l'imagination populaire par des résultats alors inexplicables pour la masse des intelligences. Un tel concours d'influences devait singulièrement accroître la disposition naturelle à l'homme, c'est-à-dire l'amour, on pourrait dire, le culte du merveilleux, et nous avons à raconter maintenant les événements et les résultats qui furent la suite de ces dispositions générales si fortement entretenues.

L'exaltation nerveuse à laquelle des individus ou des populations sont en proie prend presque toujours le caractère des idées qui occupent le plus les esprits.

Or, l'idée politique étant celle qui agitait toutes les têtes dans les dernières années du XVIII^e^ siècle, l'exaltation produite par les prodiges de Cagliostro et par le magnétisme animal prit souvent le caractère de la prophétie politique. Il est certain que des phénomènes d'intuition très fréquents et assez remarquables, tous relatifs à l'annonce d'une prochaine révolution politique ou sociale, se manifestèrent à la fin du siècle dernier. On ne peut nier qu'à cette époque plusieurs voix n'aient prédit la révolution française, et souvent avec une certaine précision dans les circonstances. Nous avons cité, à la fin du chapitre précédent, la fameuse *Lettre de Cagliostro au peuple français*. Dans un sermon prononcé à Notre-Dame par le P. Beauregard, cet orateur inspiré s'écriait, vers la même époque : « Oui, Seigneur, vos temples seront dépouillés et détruits, vos fêtes abolies, votre nom blasphémé, votre culte proscrit. Aux saints cantiques qui faisaient retentir les voûtes sacrées en votre honneur, succèderont des chants lubriques et profanes. Et toi, divinité infâme du paganisme, impudique Vénus, tu viens ici prendre audacieusement la place du Dieu vivant, t'asseoir sur le trône du Saint des saints, et recevoir l'encens coupable de tes nouveaux adorateurs ! »

Plus tard, le même prédicateur, prêchant dans la chapelle de Versailles, aux offices du carême, annonçait encore, en présence de la cour, cette terrible tempête sociale qui allait bouleverser, et en même temps régénérer la France.

Et les voix de Cagliostro et du P. Beauregard n'étaient point solitaires.

En Normandie, une somnambule avait exactement prédit, non seulement la révolution française, mais

les quatre phases principales par lesquelles elle a passé[1].

En 1784, une personne du Périgord, nommée Suzanne Labrousse, entra un jour dans la chapelle du séminaire diocésain. Là, s'étant jetée aux pieds de la croix, elle annonça les États généraux, indiquant avec précision l'époque de leur convocation; et depuis ce moment, elle alla tous les matins, jusqu'à l'ouverture de cette assemblée, réciter un *Ave Maria* dans les couvents de Périgueux.

A la suite d'un souper où l'on avait fait de copieuses libations, un jeune officier, le chevalier de Lisle, capitaine de dragons, se leva tout à coup, comme saisi d'une fureur prophétique, et alla griffonner dans sa chambre une chanson que l'abbé Georgel rapporte tout au long, et dont nous citerons seulement quelques couplets :

On verra tous les États
Entre eux se confondre;
Les pauvres sur leurs grabats
Ne plus se morfondre.
Des biens on fera des lots,
Qui rendront les gens égaux.
Le bel œuf à pondre,
O gai!
Le bel œuf à pondre!

Du même pas marcheront
Noblesse et roture;
Les Français retourneront
Au droit de la nature.
Adieu, parlements et lois;

1. Voir les articles philosophiques d'Hoffmann, dans le *Journal des Débats* du mois de décembre 1814, déjà cités dans le volume précédent.

Adieu, ducs, princes et rois!
La bonne aventure,
O gai!
La bonne aventure!

Puis, devenus vertueux,
Par philosophie,
Les Français auront des dieux
A leur fantaisie.
Nous reverrons un oignon
A Jésus damer le pion.
Ah! quelle harmonie,
O gai!
Ah! quelle harmonie!

A qui devrons-nous le plus?
C'est à notre maître,
Qui, se croyant un abus,
Ne voudra plus l'être.
Ah! qu'il faut aimer le bien
Pour de roi n'être plus rien!
J'enverrais tout paître,
O gai!
J'enverrais tout paître![1]

1. M. H. de Lisle, un des descendants de l'auteur de la *Turgotine*, nous a adressé quelques renseignements sur cette chanson célèbre, dans une lettre dont nous allons transcrire un passage.

« Bachaumont attribue la *Turgotine* à l'aumônier de l'archevêque de « Paris; je puis vous assurer qu'elle est réellement du chevalier de « Lisle. La tradition de famille est la meilleure preuve. Cette chanson « fut composée chez le duc de Choiseul, où M. de Lisle se rendait « souvent. Mon parent n'aimait pas M. Turgot; je le vois dans ses lettres « adressées à l'un de ses cousins. Sa correspondance avec Voltaire, « marque le même éloignement. Cependant le chevalier n'était pas un « homme frivole, bien que ses écrits fussent légers. Sa correspon- « dance est brillante et sensée. Il voit les choses parfaitement; ses « aperçus sont sages et profonds. Voltaire aimait beaucoup sa corres- « pondance. J'ai trouvé 40 lettres de cet homme illustre à M. de Lisle « et deux de ce dernier à Voltaire.

« Quand il composa la *Turgotine*, mon parent était capitaine de « dragons.

« Quant à l'orthographe de son nom, il signait tantôt Delisle, tantôt « de Lisle. »

Voilà ce qui se chantait à Paris, sous le nom de *prophétie turgotine*, dès les premiers temps des crises magnétiques provoquées par Mesmer, et avant même que ses élèves eussent fondé la première *loge d'harmonie*.

Mais ce qui est plus frappant que tout ce qu'on vient de lire, c'est la vision de Cazotte et la prédiction qu'il fit, tout éveillé, au milieu d'un cercle de philosophes et de beaux esprits.

Voici le récit que La Harpe nous a laissé de cette étrange scène.

« Il me semble, dit La Harpe, que c'était hier. On se trouvait au commencement de 1788; nous étions à table chez un de nos confrères à l'Académie, grand seigneur et homme d'esprit[1]. La compagnie était nombreuse et de tout état : gens de cour, gens de robe, gens de lettres, académiciens, etc. On avait fait bonne chère, comme de coutume. Au dessert, les vins de Malvoisie et de Constance ajoutaient à la gaieté de la bonne compagnie cette sorte de liberté qui n'en gardait pas toujours le ton. On en était venu alors au point où tout est permis pour faire rire. Chamfort nous avait lu ses contes impies et libertins, et les grandes dames avaient écouté, sans même avoir eu recours à l'éventail. De là un déluge de plaisanteries sur la religion. L'un citait une tirade de *la Pucelle*; l'autre rappelait les vers philosophiques de Diderot: tout le monde riait, tous applaudissaient aux lumières que la philosophie répandait sur toutes les classes et qui allaient bientôt opérer une révolution et amener le règne de la liberté en France.

Un seul convive n'avait point pris part à cette joie générale, et avait même laissé tomber tout doucement quelques plaisanteries. C'était Cazotte, homme aimable et original.

Il prend la parole, et du ton le plus sérieux :

« Messieurs, soyez satisfaits : vous verrez tous cette grande et sublime révolution que vous désirez tant. Vous savez que je suis un peu prophète; je vous le répète, vous la verrez.

On lui répond par ce refrain connu : *faut pas être grand sorcier pour cela.*

1. Le duc de Nivernais.

— Soit; mais il faut l'être un peu pour ce qui me reste à vous dire. Savez-vous ce qui arrivera à cette révolution, ce qui en arrivera pour vous tous qui êtes ici, et ce qui en sera la suite immédiate, l'effet bien prouvé, la connaissance bien reconnue?

— Ah! voyons, dit Condorcet avec son air sournois et niais; un philosophe n'est pas fâché de rencontrer un prophète.

— Vous, monsieur de Condorcet, vous expirerez sur le pavé d'un cachot. Vous mourrez du poison que vous aurez pris pour vous dérober au bourreau, du poison que le bonheur de ce temps-là vous obligera de porter toujours sur vous.

Grand étonnement d'abord; mais on se rappelle que le bon Cazotte est sujet à rêver tout éveillé, et l'on rit de plus belle.

« Monsieur Cazotte, le conte que vous nous faites là n'est pas aussi plaisant que votre *Diable amoureux*. Mais quel diable vous a mis en tête ce cachot, ce poison, ces bourreaux? Qu'est-ce que cela peut avoir de commun avec la philosophie, avec le règne de la Raison?

— C'est précisément ce que je vous dis; c'est au nom de la philosophie, de l'humanité, de la liberté, c'est sous le règne de la Raison qu'il vous arrivera de finir ainsi, et ce sera bien le règne de la Raison, car elle aura des temples, et même il n'y aura plus dans toute la France, en ce même temps-là que des temples de la Raison.

— Par ma foi, dit Chamfort avec le rire du sarcasme, vous ne seriez pas un des prêtres de ce temple-là.

— Je l'espère; mais vous, monsieur Chamfort, qui en serez un, et très digne de l'être, vous vous couperez les veines de vingt-deux coups de rasoir, et pourtant vous n'en mourrez que quelques mois après. »

On se regarde et on rit encore.

« Vous, monsieur Vicq-d'Azyr, vous ne vous ouvrirez pas les veines vous-même; mais, après vous les être fait ouvrir dix fois dans un jour à la suite d'un accès de goutte, pour être plus sûr de votre fait, vous mourrez la nuit. Vous, monsieur de Nicolaï, vous mourrez sur l'échafaud. Vous, monsieur Bailly, sur l'échafaud.

— Ah! Dieu soit béni, dit Roucher, il paraît que M. Cazotte n'en veut qu'aux académiciens; il vient d'en faire une terrible exécution; et moi, grâce au ciel...

— Vous, monsieur Roucher, vous mourrez aussi sur l'échafaud.

— Oh! c'est une gageure, s'écrie-t-on de toutes parts; il a juré de nous exterminer tous.

— Non, ce n'est pas moi qui l'ai juré.

— Mais nous serons donc subjugués par les Turcs, par les Tartares?... Encore...

— Point du tout; je vous l'ai dit, vous serez alors gouvernés par la seule Raison. Ceux qui vous traiteront ainsi seront tous des *philosophes*, ils auront à tout moment dans la bouche les mêmes phrases que vous débitez depuis une heure, répéteront toutes vos maximes, citeront, comme vous, les vers de Diderot et de *la Pucelle*...

On se disait à l'oreille : Vous voyez bien qu'il est fou (car il gardait le plus grand sérieux); est-ce que vous ne voyez pas qu'il plaisante? Et vous savez qu'il entre toujours du merveilleux dans ses plaisanteries.

— Oui, reprit Chamfort; mais son merveilleux n'est pas gai; il est par trop patibulaire..... Et quand cela arrivera-t-il, monsieur Cazotte?

— Six ans ne se passeront pas sans que tout ce que je vous prédis ne soit accompli.

— Voilà bien des miracles, dis-je; heureusement que vous ne m'y mettez pour rien.

— Vous y serez pour un miracle, monsieur La Harpe, et un miracle tout au moins aussi extraordinaire, répliqua Cazotte : vous deviendrez chrétien.

Grandes exclamations dans la société.

— Ah! reprit Chamfort, je suis rassuré : si nous ne devons périr que lorsque La Harpe sera chrétien, nous sommes immortels.

— Pour ça, dit alors madame de Grammont, nous sommes bienheureuses, nous autres femmes, de n'être pour rien dans les révolutions. Quand je dis pour rien, ce n'est pas que nous ne nous en mêlions toujours un peu, mais il est reçu qu'on ne s'en prend jamais à nous. Notre sexe...

— Votre sexe, madame ne vous défendra point cette fois; et vous aurez beau ne vous mêler de rien, vous serez traitées comme les hommes, sans aucune différence.

— Mais qu'est-ce que vous dites donc, monsieur Cazotte? C'est la fin du monde que vous prêchez.

— Je n'en sais rien; mais ce que je sais, c'est que vous, madame la duchesse, vous serez conduite à l'échafaud, et beaucoup

d'autres dames avec vous, dans la charrette du bourreau, avec les mains liées derrière le dos.

— Ah! j'espère que, dans ce cas, j'aurais au moins un carrosse drapé de noir.

— Non, madame : de plus grandes dames que vous iront, comme vous, en charrette et les mains liées comme vous.

— De plus grandes dames ?... des princesses du sang, peut-être?

— De plus grandes dames encore.

Ici un mouvement très sensible se fit dans la compagnie, et la figure du maître de la maison se rembrunit : on commençait à trouver que la plaisanterie était trop forte. Madame de Grammont, pour dissiper le nuage, n'insista point sur cette dernière réponse, et se contenta de dire du ton le plus léger :

— Vous verrez qu'il ne me laissera pas même un confesseur.

— Non, madame, vous n'en aurez point, ni personne. Le dernier supplicié qui en aura un par grâce, sera...

Il s'arrêta ici un moment.

— Eh bien! quel sera l'heureux mortel qui aura cette prérogative?

— C'est la seule qui lui restera : *ce sera le roi de France.* »

Le maître de la maison se leva brusquement et tout le monde avec lui; il alla vers Cazotte, et lui dit d'un ton pénétré :

— Mon cher Cazotte, c'est assez faire durer cette plaisanterie lugubre; vous la poussez trop loin et jusqu'à compromettre la société où vous êtes vous-même.

Cazotte ne répondit rien et se disposait à se retirer, quand M^me^ de Grammont, qui voulait éviter le sérieux et ranimer la gaité, s'avança vers lui :

— Monsieur le prophète, qui nous dites à tous notre bonne aventure, vous ne dites rien de la vôtre?

Cazotte resta quelque temps silencieux et les yeux baissés.

« Madame, avez-vous lu le siége de Jérusalem dans *Josèphe?*

— Oui, sans doute; qui n'a pas lu cela? Mais faites comme si je ne l'avais pas lu.

— Eh bien, madame, pendant ce siége, un homme fit sept jours de suite le tour des remparts à la vue des assiégeants et des assiégés, criant sans cesse, d'une voix sinistre et tonnante : *Malheur à Jérusalem, malheur à moi-même!* Et le septième

jour, au moment où il achevait sa lamentation, une pierre énorme, lancée par les machines ennemies, l'atteignit et le mit en pièces. »

A ces mots, Cazotte fit la révérence et sortit. »

Toutes ces prédictions s'accomplirent. On dira peut-être qu'elles n'ont été faites que parce qu'elles se sont accomplies. Expliquons-nous. Le chapitre de La Harpe que l'on vient de lire ne se trouve que dans le Tome I^er^ de ses *Œuvres posthumes*, imprimées en 1806, trois ans après la mort de l'auteur. Il n'a donc pas le caractère d'authenticité, qui seul pourrait commander la foi. La Harpe a survécu assez à la révolution pour pouvoir déclamer frénétiquement contre elle, dans sa chaire du Lycée. Il aurait donc pu, converti comme il était, aussi bien en religion qu'en politique, et tout glorieux de sa double conversion, publier lui-même, sous sa garantie personnelle, l'oracle qu'il était fier d'avoir accompli pour sa part. Puisqu'il n'a pas jugé à propos de le faire à l'époque où son récit pouvait être contrôlé par plusieurs convives du duc de Nivernais, échappés comme lui au minotaure de la révolution, puisqu'il a réservé la publication de la prophétie de Cazotte pour ses œuvres posthumes, il est raisonnable de supposer qu'il s'était réservé de broder tout à son aise sur ce récit.

Il est pourtant difficile de croire que toute cette histoire ait été inventée par La Harpe. Il faudrait, pour cela, récuser beaucoup de témoignages d'un grand poids, entre autres, ceux de madame de Beauharnais, de Deleuze et des membres de la famille de Vicq-d'Azyr. On peut donc admettre que Cazotte, homme d'observation et d'intelligence, habitué à suivre les

événements présents, pour en déduire les événements futurs, un jour qu'ils se trouvait excité par les sarcasmes des beaux esprits sceptiques qui l'entouraient, leur annonça, d'un ton d'autorité, une catastrophe qui devait alors lui sembler fort probable. Dans ses prévisions il rencontra plus juste qu'il ne le pensait, et surtout qu'il ne le voulait; car il fut lui-même une des victimes de la révolution.

Mais les partisans du surnaturel ne l'entendent pas ainsi. Ils se fondent sur le mysticisme de Cazotte pour revendiquer sa prophétie comme un des plus étonnants phénomènes de *seconde vue*.

Cazotte appartenait, en effet, à la secte des illuminés de Lyon, ville où déjà les fluides se transformaient en esprits, et où les esprits faisaient incontinent des miracles. Nous avons vu que le magnétisme animal n'avait pas plus tôt pénétré à Lyon qu'il prenait, chez le chevalier de Barbarin et ses disciples, la forme d'une âme, d'une âme voyant et guérissant à des lieues de distance, par le seul mouvement de la volonté et de la prière[1].

C'est dans la même ville qu'une autre secte d'illuminés érigea, vers 1850, à Cagliostro, un temple superbe, où les prophètes évoqués en son nom sont forcés d'apparaître. Lyon, avec ses *lieux hauts*, la croupe de la Croix-Rousse et les sommets de Fourvières, représentent très bien ce que les *spirites* et M. de Mirville appellent un *lieu fatidique*.

Nous avons dit qu'un peu avant le siège de cette ville, en 1790, la cataleptique du docteur Pétetin en avait prédit le jour et les circonstances les plus terribles,

1. Voir *le Magnetisme animal*, t. III, de cet ouvrage p. 273.

et qu'au plus fort de la bataille décisive elle déclara voir très clairement le docteur s'exposant dans la mêlée, ce qui fut reconnu très exact. Or, Cazotte, qui avait respiré les émanations fatidiques de Fourvières et de la Croix-Rousse, et surtout l'esprit des voyants qui l'habitaient, devait avoir pris à Lyon la faculté de prédire, avec tant de précision dans les détails, les sanglantes crises de la révolution française.

Ainsi raisonnent les spirites contre les philosophes : Cazotte est leur Jérémie. Mais les magnétiseurs, au nom du somnambulisme, leur disputent aussi sa prophétie, qui vaut certainement la peine d'être disputée.

Pendant qu'on était à la recherche de prophéties annonçant, d'une façon plus ou moins claire, la révolution française, quelques dévots de l'illuminisme parvinrent, en remontant le cours des âges, à en trouver une dans Nostradamus, qui leur fit grand plaisir.

Le verbeux prophète du XVI^e^ siècle serait bien incomplet dans ses prédictions s'il n'avait pas dit un mot d'un aussi grave événement que la révolution française. Ce mot, le voici :

« *Persécution chrétienne en l'an mil sept cent nonante deux, que l'on cuidera* (croira) *être une rénovation du siècle.* »

C'est bien précisément en cette année 1792, le 22 septembre, que commença une ère nouvelle en France, l'ère de la première république.

CHAPITRE II

Progrès du magnétisme mystique. — La *Société exégétique* de Stockholm. — Lavater. — Les magnétiseurs mystiques en France. — Anecdote rapportée par le docteur Récamier. — Autre fait raconté par le docteur Parent. — Lord Castelreagh. — La voyante de Prevorst, etc.

L'époque révolutionnaire étant close avec le XVIII^e^ siècle, les manifestations des phénomènes merveilleux en France perdirent pendant quelque temps beaucoup de leur importance et de leur variété. A part un petit nombre d'hommes qui, suivant les leçons et l'exemple du marquis de Puységur, continuent d'appliquer le magnétisme à la guérison ou au soulagement des malades, le résultat généralement et presque uniquement recherché est le phénomène de la transposition des sens produit par le magnétisme animal. On se met en quête de sujets lucides; on loue et on entretient des cataleptiques; on donne des séances gratuites ou non gratuites, mais qui constituent, dans l'un et l'autre cas, un amusement fort malsain pour l'esprit public.

Cette diffusion du magnétisme animal commence à réveiller dans les masses les croyances superstitieuses.

Avec une visée plus haute et des moyens plus honnêtes, le mysticisme arrivait donc au même résultat que le charlatanisme. Les Swedenborgistes et les mystiques en général, n'avaient pas replié leur drapeau devant la découverte de Mesmer. Ils furent les premiers

à admettre cette découverte, mais ils l'interprétèrent immédiatement au profit de leur doctrine. Pour eux, ce qu'il y avait de physique dans le magnétisme n'était que secondaire et purement instrumental; ce qui en faisait le fondement était de l'ordre moral et spirituel[1].

La *Société exégétique de Stockholm*, remarquant une certaine analogie entre l'imposition des mains, telle que la pratiquaient les apôtres, et la manipulation des magnétiseurs, expliquait les guérisons opérées par ceux-ci en rappelant les termes de cette promesse : « Ce sont ici les miracles qui accompagneront ceux qui auront cru; ils imposeront les mains aux malades, et ils seront guéris. » Pour les Swedenborgistes, la maladie est l'*esprit de maladie;* la guérison est le remplacement du mauvais esprit par un esprit meilleur, et le somnambule est une personne inspirée de Dieu.

Ce qu'il y avait de plus surprenant, c'était qu'avec cette manière de comprendre le magnétisme, on faisait encore de belles cures. Deleuze, qui d'ailleurs avait toujours vu dans le magnétisme un phénomène mixte où la foi et la volonté jouaient un grand rôle, reconnaît que la *Société exégétique* de Stockholm portait même des fruits plus précieux et plus abondants que les autres, et que « c'était à la confiance et à la foi qu'elle le devait. »

Le mysticisme de Swedenborg couvrait alors toute l'Allemagne, déjà si bien préparée à cette doctrine par les exorcisme de Gassner et par les ardentes prédications de Lavater en sa faveur.

En France, comme nous l'avons déjà dit, on ne connaît guère de Lavater que son traité de la *physiogno-*

1. Voir Deleuze, *Examen des doctrines magnétiques*.

monie. Pour les Suisses et les Allemands de cette époque, c'était là son moindre titre. Le bon pasteur de Zurich était surtout infatué de miracles, et il n'entendait pas raison quand on contestait ceux des thaumaturges contemporains. Il les admettait et les défendait tous contre l'incrédulité et le scepticisme philosophique. Son enthousiasme, du reste, était sincère, et parfaitement conséquent avec sa croyance fondamentale, à savoir, que tout vrai chrétien doit faire et fait des miracles.

Lavater se souciait peu de l'opinion contraire, sur ce dernier point, des plus savants docteurs et des plus respectables Pères de l'Église. Si on lui eût opposé saint Augustin, qui, dès le IVe siècle de l'ère chrétienne, écrivait : « Quand le monde n'avait pas encore la foi, les miracles étaient nécessaires; mais quiconque, de nos jours, voudrait des miracles pour avoir la foi, serait lui-même le plus grand des miracles, » Lavater était homme à s'écrier, comme ce fougueux bachelier soutenant en Sorbonne une thèse moliniste : *transeat Augustinus!*

Après avoir exalté Gassner et ses cures miraculeuses, après avoir répandu dans son pays le nom, ainsi que la pratique de Mesmer, et porté ses hommages à Cagliostro, Lavater, toujours insatiable de miracles, tombait facilement dans les pièges que des jongleurs vulgaires et des charlatans du plus bas étage tendaient à sa crédulité; et il y entraînait avec lui tout un public, car il était devenu l'idole de ceux qu'il avait fanatisés par ses prédications. Mirabeau, qui se déchaîne contre lui et contre Cagliostro dans une sorte de diatribe, écrite et imprimée à Berlin, est pourtant obligé de dire : « Voilà l'homme qui fait naître dans une bonne partie de l'Al-

lemagne, et chez quelques-uns des plus grands, du moins par leurs dignités, un enthousiasme qui ressemble infiniment à un culte[1]. »

Pendant que l'illuminisme régnait ainsi en maître dans les esprits au delà du Rhin, les rares adeptes qu'il avait en France semblaient sommeiller. L'homme qui secoua leur torpeur fut un écrivain illustre et un catholique fougueux, le comte de Maistre.

Voici ce qu'écrivait Joseph de Maistre, de Saint-Pétersbourg :

« Vous avez donc décidément peur des illuminés, mon cher ami; mais je ne crois pas, à mon tour, être trop exigeant si je demande humblement que les mots soient définis, et qu'on ait enfin l'extrême bonté de nous dire ce que c'est qu'un illuminé, afin qu'on sache de qui et de quoi on parle, ce qui ne laisse pas que d'être utile dans une discussion. On donne le nom d'illuminés à ces hommes coupables qui osèrent, de nos jours, concevoir et même organiser en Allemagne, par la plus criminelle association, l'affreux projet d'éteindre en Europe le christianisme et la souveraineté. On donne ce même nom au disciple vertueux de Saint-Martin, qui ne professe pas seulement le christianisme, mais qui ne travaille qu'à s'élever aux plus sublimes hauteurs de cette loi divine. Vous m'avouerez, messieurs, qu'il n'est jamais arrivé aux hommes de tomber dans une plus grande confusion d'idées. Je vous confesse même que je ne puis entendre de sang-froid, dans le monde des *étourdis* de l'un et de l'autre sexe crier à l'illuminisme, au moindre mot qui passe leur intelligence, et avec une légèreté et une ignorance qui pousseraient à bout la patience la plus exercée[2]. »

Dans un autre endroit de ce livre, le même écrivain n'hésitait pas à déclarer qu'il attendait, qu'il aspirait même à une époque où « la science actuelle devait être incessamment honnie par une postérité vraiment illu-

1. *Lettre du comte de Mirabeau à M... sur MM. Cagliostro et Lavater*, in-8 de 78 pages, Berlin 1786.

2. *Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. II, p. 329.

minée, qui parlerait de notre stupidité actuelle comme nous parlons aujourd'hui de la superstition du moyen âge. »

Malgré cette puissante excitation, il faut reconnaître que les illuminés ne gagnèrent pas beaucoup de terrain en France sous la restauration, phase de recrudescence religieuse, qui devait pourtant leur être très favorable. Leur petite société, présidée à Paris par la vertueuse duchesse de Bourbon, faisait bien peu parler d'elle.

On ignora jusqu'en 1829 l'existence des magnétiseurs ascétiques d'Avignon, lesquels guérissaient ou endormaient par le magnétisme et le *Veni Creator*, en se servant d'un tube de verre pour conduire le fluide ainsi que l'esprit céleste sur le sujet mis en expérience [1]. Il y avait néanmoins, à cette époque, des sociétés mystiques dans plusieurs ville du midi de la France, particulièrement dans le Dauphiné, et toutes semblaient les filles d'une société plus nombreuse, ayant son siège à Lyon, où les illuminés, dispersés mais non détruits par la révolution, s'étaient promptement réunis après l'orage.

Si les mystiques ne brillaient pas en France par leur nombre, les miracles qu'ils opéraient avaient encore moins d'éclat. On ne peut mettre sur leur compte, si même il leur appartient, que celui de la fameuse croix de Migné, en 1826, fantasmagorie effrontée, honnie par toutes les voix contemporaines, et que Rome même dût condamner, dans les termes les plus flétrissants.

Telles étaient les tentatives de l'esprit de superstition, plus ou moins aidé par le magnétisme animal,

1. Voir, t. III, p. 308 de cet ouvrage.

au moment où quelques hommes consciencieux et éclairés, sous la direction des frères Puységur et de Deleuze, travaillaient à constituer scientifiquement la découverte de Mesmer; au moment où des médecins distingués se livraient, dans les hôpitaux de Paris, à des expériences relatives à l'efficacité thérapeutique du magnétisme animal, et lorsque l'Académie de médecine, saisie de cette question, consentait à la faire étudier par une commission officielle.

Un des médecins les plus renommés de la Faculté de Paris, qui ne voulut jamais admettre la réalité du magnétisme animal, et encore moins sa vertu curative, mais qui, témoin des résultats extraordinaires obtenus par les expérimentateurs dans les hôpitaux, eut la bonne foi d'avouer qu'il se sentait ébranlé, le docteur Récamier, a raconté lui-même une anecdote que nos modernes spirites citent comme une preuve de l'existence du magnétisme diabolique, et que les biologistes invoquent, à leur tour, croyant y voir le phénomène qu'ils appellent la *projection de la volonté*.

Voici dans quels termes l'anecdote a été publiée. Ce sera déjà une introduction à l'histoire des tables tournantes et des esprits.

« Le docteur Récamier se trouvant, il y a quelques années, dans un village de la basse Bretagne, fut consulté par un paysan et sa femme, à propos d'un bruit de ferraille que le mari entendait chaque nuit, à une heure déterminée, et si rapproché de ses oreilles, que cette musique étrange semblait résonner dans son cerveau. La femme, couchée sur le même lit que le métayer, n'entendait rien. Le pauvre homme ne pouvait plus dormir, « As-tu des ennemis? lui demanda M. Récamier. — Il y a le forgeron qui m'en veut, dit le paysan, parce qu'il me doit de l'argent, mais *il demeure à l'autre bout du village*. Ce n'est donc pas le forgeron, n'est-ce pas, monsieur? » A ce renseigne-

ment le docteur fit un geste d'indignation ; toutefois, il se tut et congédia le Bas-Breton, en lui promettant que le bruit allait cesser. Aussitôt M. Récamier manda secrètement le forgeron. C'était un gaillard un peu niais et plein d'assurance. « Que fais-tu tous les soirs à minuit? » lui demanda M. Récamier en le regardant d'un air sévère. Le forgeron ébahi nia tout d'abord; il ne soutint pas cependant l'œil interrogateur du médecin. « Ma foi, monsieur, répondit-il enfin, je cogne à minuit sur mon chaudron, pour taquiner le métayer N... *à qui j'en veux.* — Vous n'êtes pas voisins; il lui est impossible d'entendre. — Oh! monsieur, *je crois que si.* »

C'était le cas pour le savant médecin d'être vraiment ébranlé. En fait de merveilleux, on ne lui avait rien fait voir à l'hôtel-Dieu qui fût aussi difficile à expliquer que l'action de ce Cagliostro de village. Faut-il croire, sur le témoignage de M. de Mirville, au motif qui aurait empêché un homme aussi consciencieux que Récamier de se déclarer convaincu? « M. Récamier, dit M. de Mirville, a tout simplement peur de l'agent qu'il reconnaît. Tel est, au reste, le jugement qu'il développait et motivait souvent dans des conversations particulières, et tout dernièrement encore devant nous-même. »

Quoi qu'il en soit, le récit du docteur Récamier troublait déjà plus d'un esprit en France.

Le *Dictionnaire des sciences médicales* publiait, à l'article *Incube*, un autre récit, communiqué par un autre médecin, le docteur Parent, qui avait été lui-même témoin du fait étrange qu'il racontait.

« Le premier bataillon du régiment de..... dont j'étais chirurgien-major, dit-il, se trouvant en garnison à Palmi, en Calabre, reçut l'ordre de partir à minuit de cette résidence, pour se rendre en toute diligence à Tropea, afin de s'opposer au débarquement d'une flottille ennemie qui menaçait ces parages. C'était au mois

de juin, la troupe avait à parcourir près de quarante milles de pays. Elle partit à minuit et ne parvint à sa destination qu'à sept heures du soir, ne s'étant reposée que peu de temps, et ayant souffert considérablement de l'ardeur du soleil. Le soldat trouva, en arrivant, la soupe faite et son logement préparé.

Comme le bataillon était venu du point le plus éloigné, et était arrivé le dernier, on lui assigna la plus mauvaise caserne, et huit cents hommes furent placés dans un local qui, dans les temps ordinaires, n'en aurait logé que la moitié. Ils furent entassés par terre, sur de la paille, sans couvertures, et, par conséquent, ne purent se déshabiller. C'était une vieille abbaye abandonnée. Les habitants nous prévinrent que le bataillon ne pourrait rester dans ce logement, parce que toutes les nuits il y revenait des esprits, et que déjà d'autres régiments en avaient fait le malheureux essai.

Nous ne fîmes que rire de leur crédulité; mais quelle fut notre surprise d'entendre, à minuit, des cris épouvantables retentir en même temps dans tous les coins de la caserne, et de voir tous les soldats se précipiter dehors et fuir épouvantés? Je les interrogeai sur le sujet de leur terreur, et tous me répondirent que le diable habitait l'abbaye; qu'ils l'avaient vu entrer par une ouverture de la porte de leur chambrè, sous la forme d'un très gros chien à longs poils noirs, qui s'était élancé sur eux, leur avait passé sur la poitrine avec la rapidité de l'éclair, et avait disparu par le côté opposé à celui par lequel il s'était introduit.

Nous nous moquâmes de leur terreur panique, et nous cherchâmes à leur prouver que ce phénomène dépendait d'une cause toute simple et toute naturelle, et n'était qu'un effet de leur imagination trempée. Nous ne pûmes ni les persuader, ni les faire rentrer dans leur caserne. Ils passèrent le reste de la nuit dispersés sur le bord de la mer et dans tous les coins de la ville. Le lendemain, j'interrogeai de nouveau les sous-officiers et les plus vieux soldats. Ils m'assurèrent qu'ils étaient inaccessibles à toute espèce de crainte, qu'ils ne croyaient ni aux esprits, ni aux revenants, et me parurent toutefois persuadés que la scène de la caserne n'était pas un effet de leur imagination mais bien la réalité. Suivant eux, ils n'étaient pas encore endormis lorsque le chien s'était introduit; ils l'avaient bien vu et avaient manqué d'en être étouffés, au moment où il leur avait sauté sur la poitrine.

« Nous séjournâmes tout le jour à Tropea, et la ville étant pleine de troupes, nous fûmes forcés de conserver le même lo-

gement, mais nous ne pûmes y faire coucher les soldats qu'en leur promettant d'y passer la nuit avec eux.

Je m'y rendis en effet à onze heures et demie du soir avec le chef de bataillon. Les officiers s'étaient, par curiosité, dispersés dans chaque chambrée. Nous ne pensions guère à voir se renouveler la scène de la veille. Les soldats, rassurés par la présence de leurs officiers, qui veillaient, s'étaient livrés au sommeil, lorsque, vers une heure du matin, *et dans toutes les chambrées à la fois*, les mêmes cris de la veille se renouvelèrent, et les hommes qui avaient vu le même chien leur sauter sur la poitrine, craignant d'en être étouffés, sortirent de la caserne pour n'y plus rentrer. Nous étions debout bien éveillés et aux aguets pour observer ce qui arriverait, et, comme il est facile de le supposer, nous ne vîmes rien paraître.

La flottille ennemie ayant repris le large, nous retournâmes le lendemain à Palmi. Nous avons, depuis cet événement, parcouru le royaume de Naples dans tous les sens et dans toutes les saisons; nos soldats ont été souvent entassés de la même manière et jamais ce phénomène ne s'est reproduit. »

Ceux qui croient non seulement à l'apparition des esprits sous une forme sensible, mais encore à certains lieux privilégiés que les esprits hantent de préférence, rapprochent de ce récit l'histoire suivante, que le docteur Brierre de Boismont a extraite d'un livre curieux, publié par un médecin anglais, sous le titre de *Anatomy of suicide*. Elle se rapporte à la cause mystérieuse du suicide du marquis de Londonderry, qui, sous le nom de lord Castelreagh, fut ministre du Foreing-Office pendant la lutte de l'Angleterre et de l'Europe coalisée contre la France, et qui, en 1820, se coupa la gorge, dans un accès de folie.

« Il y a environ quarante ans, dit le docteur Brierre de Boismont, le noble lord était allé visiter un gentilhomme de ses amis, qui habitait, au nord de l'Irlande, un de ces vieux châteaux que les romanciers choisissent de préférence pour théâtre de leurs apparitions. L'aspect de l'appartement du marquis était en harmonie parfaite avec l'édifice. En effet, les boiseries richement sculptées, noircies avec le temps, l'immense cintre

de la cheminée, semblable à l'entrée d'une tombe, la longue file des portraits des ancêtres au regard à la fois fier et méprisant, les draperies vastes, poudreuses et lourdes, qui masquaient les croisées et entouraient le lit, étaient bien de nature à donner un tour mélancolique aux pensées.

« Lord Londonderry examina sa chambre et fit connaissance avec les anciens maîtres du château, qui, debout dans leur cadre d'ivoire semblaient attendre son salut. Après avoir congédié son valet, il se mit au lit. Il venait d'éteindre sa bougie, lorsqu'il aperçut un rayon de lumière qui éclairait le ciel de son lit. Convaincu qu'il n'y avait pas de feu dans la grille, que les rideaux étaient fermés, que la chambre était, quelques minutes avant, dans une obscurité complète, il supposa qu'un intrus s'était glissé dans la pièce. Se tournant alors rapidement du côté d'où venait la lumière, il vit à son grand étonnement, la figure d'*un bel enfant entouré d'un limbe*. L'esprit se tenait à quelque distance de son lit.

« Persuadé de l'intégrité de ses facultés, mais soupçonnant une mystification de la part d'un des nombreux hôtes du château, lord Londonderry s'avança vers l'apparition, qui se retira devant lui. A mesure qu'il approchait, elle reculait, jusqu'à ce qu'enfin, parvenue sous le grand cintre de l'immense cheminée, elle s'abîma dans la terre. Lord Londonderry revint à son lit, mais il ne dormit pas de la nuit, tourmenté de cet événement extraordinaire. Était-il réel, ou devait-il être considéré comme l'effet d'une imagination exaltée? Le mystère n'était pas facile à résoudre.

« Il se détermina à ne faire aucune allusion à ce qui lui était arrivé, jusqu'à ce qu'il eût examiné avec soin les figures de toutes les personnes de la maison, afin de s'assurer s'il avait été l'objet de quelque supercherie. Au déjeuner, le marquis chercha en vain à surprendre sur les figures quelques-uns de ces sourires cachés, de ces regards de connivence, de ces clignements d'yeux, par lesquels se trahissent généralement les auteurs de ces conspirations domestiques. La conversation suivit son cours ordinaire ; elle était animée, rien ne révélait une mystification, tout se passa comme de coutume. A la fin le héros de l'aventure ne put résister au désir de raconter ce qu'il avait vu, et il entra dans toutes les particularités de l'apparition. Ce récit excita beaucoup d'intérêt parmi les auditeurs et donna lieu à des explications fort diverses. Mais le maître du lieu interrompit les divers commentaires en faisant observer que la relation de lord

Londonderry devait, en effet, paraître fort extraordinaire à ceux qui n'habitaient pas le château, et qui ne connaissaient pas les légendes de la famille ; alors, se retournant vers le héros de l'aventure : « *Vous avez vu l'enfant brillant*, lui dit-il, soyez satisfait, c'est le présage d'une grande fortune ; mais j'aurais préféré qu'il n'eût pas été question de cette apparition. » Dans une autre circonstance, lord Castelreagh vit encore *l'enfant brillant* à la chambre des communes, et il est très probable que le jour de son suicide, il eut une semblable apparition. »

Les animaux eux-mêmes, suivant quelques spiritistes, seraient susceptibles d'avoir des visions. Nous ne connaissions que le fait biblique de l'ânesse de Balaam, qui vit la première ce que son maître obstiné ne voyait pas, c'est-à dire l'ange du Seigneur, tenant dans sa main une épée nue et leur barrant le chemin. Mais voici qu'un philosophe allemand, le docteur Kerner, nous assure que, sur les collines du Wurtemberg et dans le voisinage de Prévorst, des troupeaux de bêtes se trouvaient pris de terreurs et d'agitations convulsives en même temps que les habitants, et que cela arrivait surtout au moment même où la fameuse *voyante* (madame Hauffe) dont le docteur Kerner écrit l'histoire, était atteinte, comme les habitants, de convulsions et favorisée du *don de seconde vue*.

On pourrait croire que c'était quelque bruit produit par les convulsions de madame Hauffe qui causait les agitations des brebis et des génisses ; mais le docteur Kerner veut que la vision leur soit commune et produise ces manifestations simultanées.

Il affirme, d'ailleurs, que ces phénomènes ne sont pas limités aux pays où il les a observés. « On voit, dit-il, en Écosse et aux Hébrides, des chevaux, au milieu de l'ardeur et de la plus grande vitesse, s'arrêter tout court, lorsque le cavalier qui les monte éprouve

une vision du même genre. Qu'il fasse jour ou qu'il fasse nuit, le cheval alors se refuse à passer outre, et se couvre bientôt d'une sueur abondante qui témoigne assez de tout son effroi [1]. »

Le marquis de Mirville, dans son livre *des Esprits*, ne se contente pas de citer ces phénomènes surprenants ; il en ajoute un tout à fait analogue, mais plus dramatique, arrivé dans sa propre famille, et dont il garantit la parfaite authenticité. Écoutons son récit :

« Vous saurez que dans notre voisinage se trouve un vieux manoir qui a la plus mauvaise réputation du monde sous le rapport des esprits. De tout temps on y a vu les gens de la maison se poser en victimes de ces espièglerie *surhumaines*, qui, malgré d'assez longs chômages, ainsi que les *bruits*, les *coups*, les *apparitions*, n'y auraient jamais fait défaut complètement. Si les jeunes domestiques avaient de la peine à s'y faire, les vieux finissaient (à force de concessions sans doute) par vivre en bonne intelligence avec leurs persécuteurs invisibles. Cependant ils se plaignaient encore, et ils n'étaient pas les seuls, car tout le pays peut se rappeler qu'en 1815 une famille anglaise, ayant loué ce château mystérieux, se vit obligé de *déguerpir* au bout d'un certain temps, ne pouvant plus tenir à ces vexations nocturnes ; nous-mêmes, nous nous souvenons parfaitement d'avoir entendu parler, dans notre enfance, d'un *certain chevalier armé de toutes pièces* dont la seule pensée nous glaçait d'épouvante et d'effroi. Tout ceci, messieurs, serait peu digne de votre attention, sans ce détail suivant..... que nous tenons d'une parente dont il n'est permis ni à nous, ni à aucun de ceux qui la connaissent, de suspecter un instant la parole ; elle était d'autant moins capable d'exagération, qu'elle avait toujours professé la plus complète incrédulité à l'égard de ces récits, contraires non seulement à toutes ses idées, mais encore à la paix de sa maison. Voici donc ce qu'elle nous certifiait tout dernièrement encore :

1. Voir dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 juillet 1842, un article où l'on rend compte de l'ouvrage du docteur Kerner.

« Retournant à Paris, nous disait-elle, et ayant fait venir de la ville voisine deux bons chevaux pour conduire notre voiture jusqu'au premier relais, nous partons très lestement de M... et dépassons bientôt les avennes du château. Tout allait pour le mieux, lorsque cette voiture, lancée au grand trot, s'arrêtant subitement au milieu d'une plaine tout à fait nue, nous occasionna une assez forte secousse. Mon mari et moi, renfermés dans le fond de la calèche, nous supposons d'abord que quelque chose s'est dérangé dans l'attelage, mais bientôt nous sommes complètement détrompés, car les coups commencent à pleuvoir sur les malheureux animaux, qui se mettent à reculer en *renâclant*. Nous présumons qu'on aura envoyé des chevaux rétifs ou paresseux, et nous attendons tranquillement que *force reste à la loi*; toutefois, la crise continuant, nous nous décidons à mettre la tête à la portière, pour demander au cocher ce qui lui arrive. « Eh! madame, ce qui m'arrive! mais vous ne voyez donc pas *ce cavalier qui me barre le chemin*, qui menace mes pauvres bêtes de sa lance et les empêche de passer! » Et les coups de redoubler, et les bêtes de reculer à outrance. Puis, au même instant. « Ah! dit-il, Dieu soit loué, il disparaît. , » Et voilà que d'*elles-mêmes*, cette fois-ci, les pauvres bêtes détalent au grand trot, mais déjà *toutes couvertes de sueur*, et cherchant à fuir au plus vite, comme des animaux épouvantés[1]. »

Toutes ces histoires, rapportées par nos journaux, bouleversaient les esprits. Les dernières surtout n'étaient susceptibles d'aucune explication naturelle; car s'il était avéré que les animaux avaient les mêmes visions que les hommes, et dans le même temps, il devenait impossible de mettre ces phénomènes sur le compte de l'imagination, et les apparitions devaient nécessairement avoir une réalité.

On était épouvanté de ces faits, et cependant une curiosité irrésistible poussait à les rechercher. On en trouva de plus étranges encore.

Les *Lettres édifiantes*, recueil que Voltaire a déclaré

1. *Des Esprits et de leurs manifestations fluidiques*, 3e édit., 1854, in-8, ch. VII, p. 244-245.

le livre le plus intéressant de son époque, feuilletées par les adeptes du mysticisme magnétique, offrirent un genre d'intérêt qu'on n'y avait jamais trouvé. Un missionnaire y raconte (t. VI, p. 277) que l'on voit dans l'Inde « des berceaux de feuillage et de grands linceuls se suspendre dans les airs, sans aucune sorte d'attache, et cela au simple commandement. » Quelques pages plus haut, le même missionnaire a déjà parlé « d'objets fixés solidement à la muraille, et auxquels on ordonne de s'en éloigner rapidement ». Ailleurs (t. VII, p. 303), un autre missionnaire, qui a laissé dans le monde chrétien une réputation de véracité scrupuleuse, le P. Rouchet, dit très positivement : « *J'ai vu* un Indien que j'allais baptiser, transporté tout d'un coup du chemin qui le conduisait à l'église, dans un autre chemin. »

Tous ces récits divers, et mille autres, lus et commentés isolément, ne pouvaient trouver d'explications qui n'aboutissent au supernaturalisme. L'Académie de médecine ayant fait la faute de ne pas vouloir discuter publiquement le rapport de Husson sur le magnétisme naturel, parce qu'il constatait des faits que cette compagnie avait toujours niés, il s'ensuivit que ce fut le magnétisme transcendant qui fit son chemin dans le monde. La diablerie eut seule ses coudées franches, et elle en usa.

Le *spiritisme* eut, dès lors, ses agents invisibles, moteurs de nos corps, inspirateurs de nos pensées, complices inévitables de nos actions. Des hommes de bonne foi, des savants distingués, sentirent leur étreinte, et n'eurent pas toujours la force de s'en délivrer. C'est ainsi que Deleuze, après une vie consacrée presque tout entière à la démonstration phy-

sique et physiologique du magnétisme animal, ne put s'empêcher, à la fin de sa carrière, d'accuser une notable défaillance de ses convictions anciennes, dans sa correspondance avec le docteur Billot, un illuminé de l'école d'Avignon.

« Vous me transportez dans un monde nouveau, lui écrit Deleuze et je ne puis renoncer à mes idées, à une manière de voir que j'ai adoptée depuis trente ans... Vous me demandez si je n'ai pas vu des faits analogues à ceux-là ; je dois vous répondre que non; mais des personnes dignes de foi m'en ont raconté, quoiqu'en très petit nombre. En voici un entre autres qui m'a singulièrement étonné à cause de la circonstance et de l'à-propos.

« J'ai eu ce matin la visite d'un médecin fort distingué, homme d'esprit, qui a lu plusieurs mémoires à l'Académie des sciences. Il venait pour me parler du magnétisme. Je lui ai raconté quelques-uns des faits que je tiens de vous, sans pourtant vous nommer. Il m'a répondu qu'il n'en était pas étonné, et m'a cité un grand nombre de faits analogues que lui ont présentés plusieurs somnambules. Vous jugez que j'ai été bien surpris, et que notre conversation a eu le plus grand intérêt. Entre autres phénomènes, il m'a cité celui d'*objets matériels que la somnambule faisait arriver devant lui*, ce qui est du même ordre que la branche de thym de Crète et autres objets arrivés miraculeusement devant vous.

« *Je ne sais pas que penser de tout cela*, mais je suis bien sûr de la sincérité de mon médecin. Les somnambules dont il m'a parlé n'ont jamais été en communication avec des êtres spirituels, mais il ne croit pas que la chose soit impossible. Quant à moi il m'est impossible de concevoir que des êtres purement spirituels puissent mouvoir et transporter des objets matériels; il faut des organes physiques pour cela [1]. »

Le docteur Billot publia, dans son ouvrage que nous avons déjà cité en parlant du magnétisme animal, sa correspondance avec Deleuze. On y trouve rapporté,

1. Billot, t. II, p. 27.

entre autres faits miraculeux, celui d'une saignée qui s'arrête ou qui coule à la volonté de l'opérateur, comme la fontaine intermittente des physiciens. On y lit encore qu'au moment où une somnambule s'apprête à manger quelque chose, contre l'ordre de l'esprit qui agit sur elle, l'aliment qu'elle va porter à sa bouche saute, en présence du docteur et de tous les gens de la maison, jusqu'au plafond de l'appartement et ne peut plus être retrouvé[1].

Qu'on juge si les *spiritistes* triomphaient. Ils nous apprennent eux-mêmes que les magnétiseurs rationalistes, alarmés de tous ces phénomènes nouveaux, se rassemblèrent pour délibérer sur le danger qui menaçait leur doctrine. Ils interdirent à leurs adeptes de s'occuper de spiritualisme, mais les somnambules de leur école proclamèrent des faits identiques à ceux qu'on voulait proscrire. « Bref, dit avec orgueil le marquis de Mirville, en 1845, le monde magnétique faisait aussi sa révolution. Sans que M. Arago s'en doutât, il inclinait sur son axe, et tandis que la foule en restait toujours à Mesmer et à Deleuze, presque tous les magnétiseurs s'en allaient confesser désormais, sinon la nécessité, au moins la possibilité du *surhumain* magnétique[2]. »

Continuons l'histoire des faits.

En 1846, la *Revue britannique* s'occupe à son tour du docteur Kerner et de son livre intitulé : *La Voyante de Prévorst*. Voici un extrait de cette *Revue :*

« Nous croyons intéresser les sceptiques eux-mêmes, en leur révélant l'ouvrage curieux publié en Allemagne par le docteur

1. Billot, p. 89.
2. *Des Esprits*, p. 325.

Kerner, sur une femme déjà célèbre dans les annales du magnétisme animal. Dans ce livre, les accidents étranges de la vie magnétique ont atteint leurs limites extrêmes et jettent un défi à la raison.

« Le docteur Kerner, dont la maison a servi de théâtre aux faits que nous allons raconter, est parfaitement connu en Allemagne, comme médecin, comme poète lyrique, comme savant et comme un homme qui joint à une piété évangélique des manières pleines d'amabilité. Aussi les sceptiques les plus obstinés, s'inclinant devant cette belle et pure renommée, n'ont-ils jamais mis en doute la sincérité de sa bonne foi.

« Après sept années de soins prodigués par le docteur Kerner à cette voyante, qu'il eut la douleur de voir mourir entre ses bras, tous les phénomènes physiologiques et psychologiques du magnétisme se déroulèrent sous ses yeux; ainsi, les désordres nerveux sont extrêmes, et, lorsqu'on la saigne, ces désordres augmentent; plus loin, elle évoque dans des verres, dans des bulles de savon, les images des personnes absentes. Alors on vit les objets placés auprès d'elle s'élever dans les airs et s'éloigner comme poussés par une force invisible..... Tantôt c'étaient les apparitions d'un ou de plusieurs fantômes, dont les bruits étranges et le déplacement d'un chandelier annonçaient ordinairement la venue..... On vit les portes s'ouvrir et se refermer, comme par une main mystérieuse, au moment où il entrait. Nous voyons un peu plus loin le magistrat Pfaffein, incrédule jusque-là, se rendre à la vérité d'apparitions qui se dressent devant lui. Tous ces fantômes prouvaient la réalité de leur existence de différentes manières : 1° par des bruits caractéristiques, frappés sur les murs ou sur les meubles, des roulements de balle, des vibrations de cloche ou de verre, des piétinements redoublés; 2° par le déplacement de différents objets. Au moment où ces fantômes entraient dans la chambre de madame Hauffe, on voyait les chandeliers se mouvoir, les assiettes s'entre-choquer et les livres s'ouvrir; on vit même une petite table s'élancer dans une chambre par une impulsion irrésistible. Le docteur témoin de toutes ces choses, lui et beaucoup d'autres avec lui, déclarent qu'elles ne venaient pas de la somnambule, mais bien de quelque mystérieux agent..... Dans tout le cours de ce récit, la plupart des phénomènes ordinaires, et certainement les plus extraordinaires du magnétisme animal, se sont présentés à nous, et peuvent se diviser en cinq

classes très distinctes[1], qui correspondent assez exactement aux périodes magnétiques décrites par le professeur Klug, de Berlin[2]. »

L'évocation, dans le verre, des images des personnes mortes ou absentes, est le phénomène qui se répète le plus fréquemment avant et depuis Cagliostro. Établissons ici que l'art de produire ces évocations est connu de toute antiquité en Égypte, où un membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le comte de Laborde, l'a même retrouvé, bien perfectionné. Un sorcier arabe, nommé Achmet, qu'on lui fit voir au Caire, lui vendit le secret des *apparitions dans le creux de la main*. M. de Laborde affirme qu'il en eut pour son argent, et que, devenu tout aussi sorcier qu'Achmet, il se livra, sur terre et sur mer, à de nombreuses expériences, qui furent toutes couronnées d'un plein succès.

« De toute cette concordance d'observations et d'expériences, dit M. de Laborde, il résulte un fait bien positif, c'est que, sous l'influence d'une organisation particulière, et par l'ensemble de cérémonies, parmi lesquelles il est difficile de distinguer celles qui aident à l'opération de celles qui n'en sont, pour ainsi dire que le cortège d'apparat, des enfants ramassés partout, sans aucune préparation (comme les pupilles de Cagliostro), sans qu'on puisse admettre de fraude, voient dans le creux de leur main, avec la même facilité qu'à travers une lucarne, des hommes se mouvoir, paraître et disparaître, qu'ils appellent, et qui se produisent à leur commandement, avec lesquels ils

1. Klug établit six degrés de magnétisation : le premier est celui où le sujet participe encore aux impressions extérieures; le second est le demi-sommeil, ou la crise imparfaite; le troisième le somme il magnétique ou le somnambulisme; le quatrième est la crise parfaite; le cinquième, la clairvoyance, ou la prévision; le sixième la vision magnétique ou l'extase.

2. *Revue britannique*, février 1848.

s'entretiennent, et dont ils conservent le souvenir après l'opération.

« J'ai rapporté le fait, mais je ne n'explique rien; car, même après avoir produit moi-même ces effets surprenants, je ne me rendis pas compte des résultats que j'ai obtenus. J'établis seulement de la manière la plus positive, et j'affirme que tout ce que j'ai dit est vrai; et même, après douze années qui se sont passées depuis que j'ai quitté l'Orient, je fais cette déclaration, parce que, laissant de côté la réalité absolue des apparitions, et même une exactitude quelconque dans les réponses, je puis admettre qu'on m'ait trompé, et que je me sois trompé moi-même dans des faits qui se sont répétés vingt fois, sous mes yeux, par ma volonté, devant une foule de témoins différents, en vingt endroits divers, tantôt entre les quatre murs de ma chambre, tantôt en plein air, ou bien dans ma cange sur le Nil [1]. »

Nous avons déjà dit un mot, dans l'histoire du magnétisme animal [2], de cette assertion de M. de Laborde et rappelé des phénomènes du même genre, rapportés plus récemment par d'autres observateurs, c'est-à-dire les évocations de personnes dans des miroirs ou à travers des boules de cristal. C'est par l'hypnotisme que nous avons expliqué ces fantastiques apparitions.

Quant aux faits rapportés par le docteur Kerner durant le traitement de sa *voyante*, ils rentrent dans cette même catégorie de phénomènes étranges qui font le triomphe des spiritistes, et dont quelques fluidistes même, tout en faisant profession de se rattacher à l'école de Puységur et de Deleuze, ne rejettent pas la possibilité absolue.

« Je pense, dit M. Ricard, que le temps n'est pas encore venu de dire tout ce que l'on a appris par la pratique du magné-

1. *Revue des Deux-Mondes*, août 1840.
2. Tome III, de cet ouvrage, p. 393.

tisme ; mais un jour viendra, et ce jour est probablement peu éloigné, où les hommes qui ont étudié sérieusement la science que nous cultivons *montreront au monde savant des choses qui confondront les principes arrêtés, qui abîmeront les systèmes reçus*, etc. [1]. »

Mais ces systèmes seraient tout *abîmés* et ces principes tout *confondus*, si nous étions obligé de croire que la volonté ait contribué pour quelque chose à la production du phénomène suivant, que M. Ricard raconte dans sa huitième leçon.

« Un matin, dit M. Ricard, que je me promenais sur la belle promenade du Peyrou, à Montpellier, quelques nuages vinrent obscurcir la pureté du ciel, naguère si serein : une pluie douce répandait sur les beaux arbres de ce lieu délicieux les bienfaits d'une fraîcheur modérée. *J'essayai* de donner aux nuées qui se trouvaient au-dessus de ma tête une impulsion assez vive, dans le sens du courant qu'elles suivaient. Le hasard voulut qu'au bout de quelques minutes *il cessât de pleuvoir à la place où je me trouvais*, tandis que l'eau du ciel continuait de tomber *sur tous les autres points de la promenade*. Ce hasard n'est-il pas singulier?... »

Très singulier assurément; mais quelle autre épithète donner à ce hasard, quand nous allons voir le même phénomène se reproduire encore, et dans une circonstance plus solennelle, à la volonté du magnétiseur?

Cette fois, M. Ricard est à Toulouse, chez M. Édouard de Puycousin, au milieu d'une réunion composée de littérateurs, de médecins et d'artistes. On entreprend le magnétiseur sur son art, et comme justement il com-

1. *Traité théorique et pratique du magnétisme animal*, p. 313.

mençait à pleuvoir, M. Ricard répond par son argument de la place du Peyrou.

« Nous descendîmes tous ensemble, dit-il, munis de grandes feuilles de papier, dans le jardin de M. Puycousin; la pluie avait humidé généralement la terre et continuait de tomber. Je me plaçai à un bout de l'allée principale, je priai un de ces messieurs de prendre sous son habit une feuille de papier, et de se rendre à l'autre bout. J'engageai une autre personne à se tenir près de moi, avec une feuille de papier mise aussi à l'abri, et il fut convenu que quand je frapperais du pied la terre, on étendrait le papier pour l'exposer. *Je me mis à magnétiser;* au bout de quelques minutes, je donnai le signal, le papier fut étendu en même temps par chacun de mes deux aides, et il demeura évident que *la pluie, continuant au bout de l'allée opposée à celui où je me tenais, avait cessé complétement là où j'étais.*

« Ne voilà-t-il pas encore un bien surprenant effet du hasard? »

Les manifestations de ce hasard intelligent et docile caractérisent suffisamment et clôturent dignement l'histoire de ce magnétisme mystique dont nous avons tracé le tableau dans ces deux chapitres.

163

L'ÉLECTRO-BIOLOGIE

Sic volo, sic jubeo.
Juvenal, satire VI, vers 223.

L'ÉLECTRO-BIOLOGIE

M. Philips a connaissance en Amérique de l'*électro-biologie*. — L'expérience de M. Philips, en Amérique. — M. Philips à Bruxelles, à Alger, à Genève. — Ouvrages de M. Philips sur l'*électro-biologie*. — M. Philips reconnaît l'identité de l'*électro-biologie* avec l'hypnotisme.

Des faits prétendus surnaturels que nous venons de raconter on peut rapprocher ceux qui ont été étudiés par un observateur exact, M. Philips, auteur d'un livre intitulé *Électro-dynamisme vital*[1].

Il s'agit du phénomène de la *suggestion*, de la *biologie*, ou de l'*électro-biologie*, de la *psychopathie*, de la *boulitodynamie*, car les mots se multiplient et se combattent, pour exprimer une chose encore si mal expliquée, mais pourtant certaine. C'est un genre d'hallucination produite par la volonté d'un vigoureux magnétiseur sur un sujet soumis à sa puissance, devenu entièrement passif, dépouillé pour ainsi dire de sa personnalité propre, et réduit à l'état d'automate, par l'effet de certaines drogues, ou par un procédé que les fascinateurs modernes appellent le plus ordinairement la *biologisation*.

Arrêtons-nous sur ce phénomène de la *biologisation*, que nous avons déjà entrevu en parlant de l'hypnotisme

1. *Électro-dynamisme vital*, ou *Les relations physiologiques de l'esprit et de la matière*, par A. J. P. Philips; in-8, Paris, 1855.

dans le volume précédent. Ce phénomène, dans lequel nous ne voyons qu'un effet de l'état hypnotique des sujets, est à nos yeux capital ; car, toujours identique au fond, malgré les apparences fort diverses qu'il revêt dans ses manifestations, il donne la clef de la plupart des faits extraordinaires dont on se préoccupe depuis l'invasion des tables tournantes en Europe.

L'ouvrage de Braid que nous avons déjà cité dans le volume précédent, *Neurypnology*, or *the Rational of the nervous Sleep* (*du Sommeil nerveux*), publié par l'auteur en 1843, a été le point de départ des observations que nous allons rapporter. On trouve dans ce livre la plupart des phénomènes que les auteurs qui ont écrit postérieurement ont cru avoir observés les premiers. Le docteur Braid, mort au commencement de l'année 1860, au moment où ses travaux commençaient à être appréciés à leur véritable point de vue, était un observateur sérieux et patient. Les nombreux écrits qu'il a publiés, bien que déparés par certaines exagérations, auraient été certainement remarqués par les physiologistes, si on ne les eût confondus avec le déluge de productions indigestes et malsaines des magnétiseurs de son temps[1].

1. Voici la liste des ouvrages ou brochures publiés par le docteur Braid sur les matières qui nous occupent :

1° 1843. *Neurypnology*, dont il est question plus haut;

2° Même année, *Du pouvoir de l'esprit sur le corps*, brochure relative à ce que M. Reinchembach a décrit sous le nom d'*Od*;

3° 1852, *De la magie, de la sorcellerie, du magnétisme, de l'hypnotisme, de l'électro-biologie*, avec des observations sur l'*Histoire de la magie* de Colghoum;

4° 1855, *Physiologie de la fascination*, avec cette épigraphe : *Possunt quia posse videntur;*

5° Même année, *Observations sur la léthargie ou l'hibernation humaine*, ouvrage extrêmement curieux et presque inconnu en France.

Le fait des hallucinations spontanées, soit individuelles, soit collectives, nous semble devoir être mis hors de doute. Nous en avons cité de nombreux exemples, pris à toutes les époques, et bien authentiquement prouvés. Il n'est guère de médecins et de physiologistes qui ne déclarent en avoir observé quelques-uns, et en dehors de la classe des hommes de l'art, il y a bien peu de personnes qui ne puissent se souvenir d'avoir été le jouet de quelque illusion passagère provenant de cet état.

M. Littré, a dit en parlant de ces phénomènes, qu'il range dans la catégorie des troubles nerveux : « On les nomme *hallucinations collectives*, qui ont cela de spécial, qu'elles produisent chez les multitudes des phénomènes subjectifs très semblables. On les classe parmi les épidémies mentales, qui pareilles aux épidémies corporelles, impriment à l'esprit le cachet d'une perturbation uniforme[1]. »

Entre ce que chacun a éprouvé et ce qu'on propose de croire ici, il n'y a de différence que du plus au moins ; la nature du phénomène restant la même. Le fait des hallucinations est donc incontestable ; c'est une vérité acquise. Maintenant, voici la question qui surgit.

Est-il au pouvoir de quelques hommes de produire artificiellement un pareil état chez d'autres hommes ? La réponse semble ne pouvoir être qu'affirmative, par cette seule considération qu'il y a des hallucinations collectives. Mais voici des faits précis qui déposent en faveur de la réalité de cette explication.

1. Introduction à l'ouvrage d'Eusèbe Salverte, intitulé : *Des sciences occultes*, 2e édition, Paris, 1856.

La puissance des philtres employés par les Orientaux produit des résultats qui ne sont ignorés de personne. Tout le monde sait par quelle hébétation préparatoire Hassan, le fameux chef des *Hassassins*, soumettait ses disciples à son obéissance, et de quelles attrayantes visions il remplissait le cerveau des malheureux tombés, par l'effet du *haschich*, dans un état complet de passivité. Sur un ordre, sur un signe de lui, on vit de ses sectaires s'arracher volontairement la vie, se percer de leur yatagan, ou se précipiter du haut d'une tour. Il serait sans doute difficile de faire ici la juste part de l'influence morale de Hassan et de celle du *haschich*. Mais il y a eu de tout temps, en Orient, des magnétiseurs qui n'ont eu recours ni au haschich, ni à aucune autre substance intoxicante, pour produire cet état qui dispose l'esprit à recevoir les pensées et les visions suggérées par une volonté externe et dominatrice. Il leur suffit d'attirer et de concentrer l'attention de leur patient sur un même objet, jusqu'à l'épuisement du fluide cérébral.

Rappelons, à ce sujet ce que nous avons déjà dit dans le volume précédent, en parlant de l'hypnotisme. L'Inde montre encore tous les jours des fakirs et des bonzes qui, pour se procurer cet état, attachent leurs regards immobiles sur un point fixe de leur propre corps : leur récompense, s'ils persévèrent assez longtemps est de voir Brahma sortir de leur nombril. A la même catégorie de faits appartient cette recette que le comte de Laborde acheta au Caire d'un sorcier arabe, et qui consiste dans une concentration soutenue de la pensée et du regard sur un point noirci d'encre dans le creux de la main, où l'image évoquée doit apparaître. Nous avons dit encore, d'après la description des docteurs Rossi et de Pietra Santa, que la même

pratique persiste de nos jours chez les sorciers de l'Égypte moderne et ceux de l'Algérie.

Au surplus, nous avons déjà dans l'Occident des professeurs qui ont réduit en théorie ces pratiques de l'empirisme oriental. Écoutons la leçon qu'a publié sur ce point M. A. Debay dans son livre intitulé *Les mystères du sommeil et du magnétisme.*

« Les magnétiseurs praticiens, dit cet écrivain, ne tiennent généralement compte que de leur pouvoir émissif, et oublient le côté le plus important du rôle que joue le système nerveux du somnambule; je veux parler de la surexcitation et de l'épuisement nerveux. Ils ne se sont jamais douté, peut-être, que c'était l'épuisement du fluide nerveux cérébral qui livrait à leur merci le sujet magnétisé.

« Plusieurs expérimentateurs, entre autres M. Carpenter, ont eu l'idée de provoquer une sorte d'état magnétique en concentrant l'attention du sujet sur un morceau de zinc et de cuivre, qu'ils nomment *pile.* Un bouton, un anneau, une grosse tête d'épingle ou tout autre objet; le bout du doigt ou l'ombilic, à l'imitation des *Ombiliquistes,* donneraient les même résultats; car il ne s'agit, comme nous le verrons tout à l'heure, que d'épuiser le fluide cérébral d'un sujet et de lui substituer son propre fluide nerveux; là est toute la magie.....

« Nous allons passer à la description des faits accomplis sous nos yeux et nous indiquerons la manière de les produire, afin que chacun puisse se convaincre en devenant soi-même opérateur.

« Six à huit jeunes sujets, d'un tempérament nerveux, impressionnable, d'une volonté faible, étant choisis parmi les deux sexes, on les fait asseoir commodément dans un fauteuil; puis, dans une de leurs mains, ouverte, on place un petit disque de zinc, ayant un noyau de cuivre à son centre. On fait aux sujets la recommandation expresse de tenir les yeux fixés sur le disque, de laisser leur esprit dans le repos le plus complet et de ne penser absolument qu'au disque, sur lequel toute leur attention doit être concentrée.

« Cela fait, on les laisse au milieu d'un profond silence, car le moindre bruit, la plus petite distraction ferait manquer l'opé-

ration. — Voici les phénomènes nerveux qui vont se succéder chez les sujets aptes à subir l'influence.

« Les yeux fixés sur le disque et l'attention soutenue retiennent au cerveau une plus grande quantité de fluide nerveux que dans l'état normal. Cette accumulation du fluide continuant toujours, il y a surexcitation de l'organe encéphalique : les oreilles tintent, la vue se trouble, le disque paraît illuminé et offre successivement diverses formes, diverses couleurs. Le pouls s'accélère, devient filiforme, des fourmillements se font sentir dans les membres; la tête devient lourde, pesante; une fatigue générale s'empare du sujet; c'est l'état d'épuisement qui est arrivé comme conséquence inévitable de la surexcitation.

« Mais tous les sujets soumis à l'expérience ne subissent pas l'influence; ceux dont l'attention n'a pas été invariablement sur le disque, ou qui ont été distraits par d'autres pensées, n'éprouvent que de l'ennui et de l'impatience. Vingt-cinq à trente minutes suffisent pour plonger les sujets dans l'état *anévrosique* (*biologique* chez d'autres auteurs) ou d'épuisement nerveux, et lorsqu'ils y ont été plongés une première fois, huit à dix minutes sont ensuite suffisantes.

« Lorsque le temps nécessaire à la production de l'affaissement nerveux est écoulé, l'opérateur rentre seul dans la pièce où se trouvent les sujets soumis à l'expérience; il distingue au premier coup d'œil ceux qui ont subi l'influence. Si le regard reste fixe, étonné, si les traits du visage offrent une certaine immobilité, le sujet est *pris*, c'est-à-dire apte aux expériences. Alors l'opérateur lui appuie fortement son pouce sur la racine du nez, afin de comprimer l'organe de l'individualité, qui correspond à ce point du crâne. Cette compression a, dit-on, pour but d'interrompre la circulation nerveuse et d'enlever au sujet son *moi*, en d'autres termes, le sentiment de son individualité. L'opérateur plonge ensuite ses regards dans les yeux du sujet et lui lance avec force le fluide de sa propre volonté. Ce fluide, vigoureusement propulsé, ne trouvant plus d'obstacle dans un cerveau épuisé, pénètre cet organe, se substitue au fluide du sujet et s'établit pour ainsi dire, en maître dans ce nouveau logis. De ce moment, le sujet ne sera mû et n'agira que par l'impulsion du fluide ou de la volonté étrangère, qui a pris domicile dans son cerveau. C'est ce que nous allons démontrer par une série d'expériences.

« Ces préliminaires terminés, l'opérateur fait entrer les per-

sonnes qui désirent être témoins des expériences, il s'avance vers l'un des sujets *pris*, lui lance sa volonté et lui adresse des questions, dont il dicte lui-même les réponses :

— Dormez-vous?

— Non.

— Levez-vous de votre siège. (*Il se lève.*) Dites aux personnes présentes que vous ne dormez point!

— Non, je ne dors point, je suis bien éveillé.

« L'opérateur prend le sujet par la main, le conduit vers plusieurs personnes amies, et lui demande s'il les connait.

— Mais certainement je les connais.

— Nommez-les.

« Le sujet appelle aussitôt chaque personne par son nom.

— C'est très bien; allez vous asseoir. (*Le sujet obéit*).

— Maintenant, je vous défends de vous lever; cela vous est impossible, vous ne pouvez pas vous lever.

« Le sujet s'agite, fait d'inutiles efforts et reste cloué sur son siège comme par une force invisible.

— Levez-vous à présent, je vous le permets : voyons, levez-vous, je l'ordonne. (*Le sujet se lève sans effort*).

— Joignez les mains.

« L'opérateur décrit sur les mains jointes du sujet plusieurs circonvolutions, comme s'il les liait avec une corde par plusieurs tours.

— Vous ne pouvez plus séparer vos mains, cela vous est impossible, vous ne les séparerez point; je vous le défends.

« Tous les efforts que fait le sujet pour disjoindre ses mains sont superflus, elles restent comme garrottées. On s'aperçoit par la contraction des traits du visage que les efforts qu'il fait sont pénibles et lui occasionnent une dépense inutile de forces.

— Vous êtes libre maintenant, vous pouvez séparer vos mains.

« Au même instant les mains se disjoignent.

— Placez une de vos mains dans la mienne..... Très bien! Écoutez ce que je vous dis : votre main est désormais collée à la mienne, et il vous est impossible de la retirer. Essayez donc, je vous répète que cela vous est impossible.

« Le sujet se consume en vains efforts; sa main est comme clouée sur celle de l'opérateur.

— Et comme preuve de l'attache invincible de votre main à la mienne, je vais marcher et vous serez obligé de me suivre partout.

« En effet, l'opérateur marche à droite et à gauche, en avant, en arrière, tourne autour d'une table, et le sujet le suit irrésistiblement.

— Retirez votre main, je vous le permets. — La main est aussitôt retirée sans la moindre peine.

— Asseyez-vous, fermez vos deux mains et rapprochez-les l'une de l'autre. — L'opérateur imprime aux deux poings un mouvement de rotation, et ordonne au sujet de continuer ainsi.

— Tournez, je le veux; tournez plus vite! — Et les poings tournent.

— Encore plus vite, je le veux!

« Le mouvement de rotation augmente de rapidité, malgré la résistance du sujet, qui en est visiblement fatigué.

— Assez! arrêtez-vous..... — Les deux poings cessent brusquement de tourner.

« Nous ferons observer ici que l'opérateur est souvent forcé de réitérer ses ordres trois ou quatre fois pour vaincre la résistance du sujet : il parle sur un ton impératif et fait usage d'un langage énergique, afin d'imprimer violemment sa volonté et faire mouvoir le sujet comme une machine. Nous ferons encore observer que, pendant l'exécution des ordres qu'on lui donne, le sujet a les yeux grands ouverts; il parle, il rit, il s'impatiente et cherche à opposer de la résistance à la volonté qui le domine, qui le fait agir.

— Voici un morceau de bois, prenez-le dans vos mains; sentez-vous? il est glacé, il est glacé, vous dis-je.

— C'est vrai, il refroidit ma main.

— Mais vous vous trompez, c'est au contraire un charbon ardent qui va vous brûler. Prenez garde, il va vous brûler, il vous brûle.

« Le sujet rejette aussitôt le morceau de bois avec frayeur, en s'écriant : vous m'avez fait brûler!

« On peut varier à l'infini ces exercices, donner de l'eau pour du vin, du sel pour du sucre, des fruits pour du pain, etc., etc., etc.

— Je ne doute pas que vous ne sachiez votre nom?

— Vous auriez tort d'en douter.

— Nommez-vous donc. (*Le sujet articule son nom*).

— Maintenant vous ne savez plus votre nom, je vous défends de le dire; vous ne le savez plus, vous ne pouvez le dire!

« On aperçoit les lèvres du sujet remuer, trembler; mais il est impuissant de prononcer son nom.

— Êtes-vous homme ou femme? Voyons, répondez.

— Quelle singulière question vous m'adressez! vous savez bien que je suis femme.

— Vous vous trompez, vous n'êtes plus femme, dit l'opérateur d'une voix brève, en faisant quelques passes autour du corps; vous n'êtes plus femme, vous êtes homme à présent, à preuve, c'est que votre barbe est trop longue, laissez-moi vous la faire.

« Le sujet se prête aux mouvements simulés du rasoir.

— Mais qu'aperçois-je! Vos doigts sont armés d'ongles crochus, et vos mâchoires de crocs acérés; vous voilà transformée en loup; m'entendez-vous? transformée en loup-garou!

« Les traits du sujet indiquent la terreur, ses yeux annoncent l'égarement, il éprouve une pénible anxiété.

— Vous êtes loup-garou, vous dis-je; voyons, jetez-vous sur cet enfant, et dévorez-le! Pourquoi cette hésitation? Je le veux, je vous l'ordonne : élancez-vous et dévorez cet enfant.

« Le sujet se jette sur un mannequin préalablement préparé pour cette expérience, et le déchire à belles dents.

— Que signifie ce manche à balai entre vos jambes? Vous revenez du sabbat, il est inutile de le nier; je le vois, vous revenez du sabbat. Racontez-nous ce qui s'y est passé; je vous ordonne de nous raconter ce que vous y avez vu.

« Pour peu que le sujet ait lu ou entendu raconter les scènes monstrueuses des sorciers du sabbat, il se met à vous débiter les choses les plus étranges, les plus absurdes qui puissent se loger dans la cervelle humaine. »

Tous ces effets, que M. Debay raconte, sous sa seule garantie, se sont-ils positivement produits en sa présence, ou bien a-t-il seulement voulu présenter une énumération complète de ceux qui peuvent se produire dans l'état particulier qu'il appelle l'*unévrosie*, et qui n'est autre chose que l'hypnotisme? C'est ce qui demeure équivoque d'après son exposé. Il ne faut pas oublier, en effet, que le passage qu'on vient de lire est une leçon. Le professeur a bien pu se croire fondé à nous donner comme réalisés dans sa pratique, toutes

les possibilités qu'il juge contenues dans sa théorie. On peut donc rabattre beaucoup, si l'on veut, de ces phénomènes étranges, mais il en restera toujours assez pour démontrer l'influence, matérielle et morale tout à la fois, qu'un homme exerce sur un autre par sa seule volonté.

Du reste, les phénomènes analogues abondent partout, un peu plus épars que dans l'exposé de M. Debay, mais mieux connus, et plus authentiquement établis. Nous allons parler seulement des plus éclatants. Ce sera continuer en même temps l'histoire du magnétisme mystique en France, et de ses manifestations les plus extraordinaires, parmi lesquelles celles des tables sont venues prendre place les dernières.

On a donné, en Amérique, le nom d'*électro-biologie* aux phénomènes que le docteur Braid avait décrits en 1843 et désignés sous le nom d'hypnotisme.

Parmi les partisans de l'*électro-biologie*, et on peut le dire, au premier rang des fauteurs de cette doctrine il faut placer M. Philips, auteur d'un livre[1], dans lequel il s'efforce de tracer les lois précises auxquelles obéiraient ces phénomènes.

C'est en Amérique que M. Philips eut connaissance de l'*électro-biologie*. Les idées que M. Braid avait développées dans son ouvrage publié en 1843, *Neurypnology*, après avoir fait quelque sensation en Angleterre, avaient franchi l'Atlantique, et trouvé dans le nouveau monde une patrie nouvelle. Dans la citation d'un écrit d'un certain M. Grimes, mais surtout dans l'ouvrage d'un autre Américain, M. J. B. Dods, *The*

1. *Électro-dynamisme vital, ou Les relations physiologiques de l'esprit et de la matière*, par A. J. P. Philips ; in-8, Paris, 1855.

Philosophy of electrical Psycology, publié à New-York et qui se compose de douze *lectures* faites par l'auteur devant le Congrès des États-Unis, sur une invitation semi-officielle signée de sept membres du Sénat, M. Philips trouva exposés les principes de l'*électro-biologie*. Cette nouvelle science était déjà, d'ailleurs vulgarisée dans les États-Unis. « L'*électro-biologie*, nous dit M, Philips, a été propagée aux États-Unis par une foule de professeurs, dont la plupart n'étaient pas à la hauteur d'une mission scientifique[1]. » M. Philips était appelé à représenter plus dignement l'*électro-biologie*.

Convaincu de l'importance de ce système nouveau, M. Philips, dans son ardeur impatiente de propagande, s'empressa de quitter l'Amérique, où, d'ailleurs, il n'avait plus à prêcher qu'à des convertis. Il débarqua, en 1853, sur le continent européen.

C'est à Bruxelles que M. Philips débute dans ce nouveau genre de professorat. Joignant la pratique à la théorie, il y forme, en peu de jours, des élèves qui pratiquent aussi bien, et même, nous dit-il, un peu mieux que le maître. Il traverse Paris, mais, dans cette cité si justement renommée pour sa science, comme aussi par son secpticisme à l'endroit des faits surnaturels, le prédicateur attitré de la science nouvelle ne daigna pas opérer. Il était pressé, nous assure-t-il, de satisfaire le désir qu'il nourrissait depuis longtemps, de visiter l'Afrique. Fâcheuse envie pour les progrès de la science, que ce désir, tout personnel à l'homme et peu digne d'un zélé propagandiste. Voir le nord de

1. *Cours théorique et pratique de bradisme* ou *hypnotisme nerveux* 1860, in-8, p. 16.

l'Afrique ! Belle raison, en vérité, de brûler l'étape de la capitale de la France! Mesmer ne fit ni une pareille faute, ni un pareil *lazzi*. Au reste, M. Philips paraît avoir senti lui-même ce que sa conduite, comme apôtre d'une science nouvelle, avait d'inexplicable, car, en quittant Paris, il lui dit : A bientôt! Et nous verrons que, plus tard, il tint sa parole.

A Alger, où M. Philips se transporta d'un seul bond, il se trouva, nous dit-il, entouré d'une société sympathique et intelligente au dernier point. Dans la capitale de la France africaine, il rencontra des agréments si variés et de si chaleureux enthousiasmes, qu'il se décida à y prolonger son séjour bien au delà du terme qu'il s'était assigné d'abord.

Voici quelques-unes des expériences qu'il exécuta à Alger, avec un succès complet, s'il faut l'en croire :

Une personne prend dans sa main un caillou qui se trouve à la température de l'air. Au commandement du professeur, ce caillou devient si chaud, qu'elle est obligée de le jeter, avec la pantomime et le jeu de physionomie de quelqu'un qui se brûle fortement. Un disque, placé dans la main de la même personne, lui occasionne la même impression de chaleur; mais cette fois, elle fait de vains efforts pour s'en débarrasser, l'expérimentateur ne voulant pas qu'elle puisse ouvrir la main.

S'il plaît à M. Philips qu'une personne perde la mémoire, elle oublie les lettres de l'alphabet, et même jusqu'à son propre nom.

Dans son numéro du 5 juin 1853, le journal semi-officiel du gouvernement *l'Akhbar*, publiait les lignes suivantes, sous la signature de son rédacteur en chef, M. A. Bourget.

« Une nouvelle séance a été donnée hier, par M. Philips, elle a donné des résultats tellement remarquables, qu'il n'est plus possible de conserver aucun doute relativement à l'action extraordinaire que possède le professeur sur les sujets aptes à recevoir son influence.

« La première personne sur laquelle M. Philips a expérimenté n'a rien présenté qui n'ait été déjà vu dans les séances précédentes.

« Le deuxième sujet a offert les phénomènes suivants : Un caillou qu'il tenait dans la main, et qui était à une température très ordinaire, est devenu brûlant pour lui, à la volonté du professeur. Il l'a jeté avec la pantomime et le jeu de physionomie d'une personne qui se brûle fortement. Un disque placé dans sa main lui a procuré les mêmes sensations de brûlure, mais, en dépit de tous ses efforts, il n'a pas réussi à s'en débarrasser, M. Philips lui ayant déclaré qu'il ne pourrait ouvrir la main.

« Mais le sujet le plus remarquable a été le troisième. Il est devenu l'objet d'expériences qui n'avaient pas encore été tentées ; et les résultats obtenus sur lui démontrent que le professeur n'a rien avancé que de véritable, en faisant des promesses qui semblaient, au premier abord, d'une réalisation impossible.

« A la volonté de l'expérimentateur, le sujet a perdu la mémoire de son propre nom. Sous la même influence, il s'est trouvé en proie à des hallucinations étranges; les yeux tout grands ouverts et dans une maison de la rue Bacchus, il s'est cru à Mustapha; il voyait et désignait le fort Bab-Azoun, le château de l'Empereur et d'autres édifices publics ou privés.

« A un moment où M. Philips l'engageait à s'assoir, il a manifesté une sorte de crainte, parce que, dans la chaise qui s'offrait à lui, il voyait la fontaine de Mustapha. »

L'article suivant, du même journal, fournit des détails intéressants sur le mode d'expérimentation du professeur d'électro-biologie.

« La curiosité publique avait été vivement excitée par l'annonce des séances, que M. Philips a commencées vendredi dernier dans la salle de la Boza. Aussi l'auditoire était nombreux,

relativement au chiffre des personnes qui peuvent s'intéresser ici a des expériences de ce genre... Arrivons à la partie essentielle de la séance. Dix-huit spectateurs de bonne volonté ont pris place sur des bancs disposés autour de l'estrade, tournant le dos à la salle pour éviter les distractions. Chacun a reçu de M. Philips un disque fait de zinc et d'un autre métal, qu'il devait tenir dans la main, et regarder avec une attention exclusive. Un silence absolu de vingt à vingt-cinq minutes devait être observé par les spectateurs, et les acteurs à qui l'on imposait, en outre, l'immobilité la plus complète. C'était beaucoup demander à un auditoire français; aussi la condition ne fut pas rigoureusement remplie. Les bruits du dehors parvenaient, d'ailleurs, dans la salle, et la musique de la place y versait les flots d'une harmonie intempestive.

« Et puis il y avait le contingent obligé des farceurs, qui faisaient de l'esprit selon leur pouvoir, les uns avec des foulards, en se mouchant le plus bruyamment possible, les autres avec leur canne, en battant sur le plancher la mesure des quadrilles, qui s'exécutaient devant le cavalier de bronze. Aux esprits facétieux se joignaient les esprits forts, qui affirmaient l'impossibilité des résultats, avant même que l'expérience proprement dite fût entamée. Pour mieux assurer l'avenir de leurs prophéties, ces messsieurs ne dédaignaient pas même de détruire les conditions de silence réclamées par l'expérimentateur.

« Ajoutons, pour être juste, que la masse du public est demeurée étrangère à ces manifestations.

« Au bout des vingt-cinq minutes indiquées, M. Philips a fait successivement à chacun des sujets des attouchements sur la tête. Il n'a laissé de côté que ceux qui n'avaient point rempli les conditions de silence et d'immobilité, c'est-à-dire, la moitié environ. Cette opération terminée, il a amené un des sujets sur le devant de l'estrade. C'était précisément une personne honorable de cette ville, M. N..., connue de beaucoup de spectateurs. Nous insistons sur ce point, parce qu'un doute injurieux et très injuste a été émis par un des assistants.

« Voici la série des expériences qui ont été faites, soit sur M. N..., soit sur M. Ch..., autres personnes également connues.

« M. Philips regardant fixement le sujet, lui fermait les yeux, et, après quelques attouchements, retirait ses mains. Vous ne pouvez pas ouvrir les yeux, lui disait-il d'une voix impérieuse, et, en effet, le sujet ne pouvait pas les ouvrir, malgré des efforts parfaitement indiqués par de fortes contractions musculaires.

« L'opération contraire a réussi également bien, et l'impossibilité de fermer les yeux était si évidente, que le patient n'a pu y réussir, quoiqu'on lui tînt une bougie allumée à quelques mètres de ces organes si sensibles. Nous ajouterons ici, qu'après la séance, et lorsqu'il n'était plus sous l'influence, M. N. a essayé de tenir les yeux ouverts devant une bougie, dans les mêmes conditions, et qu'il ne l'a pas pu.

« Des expériences analogues à celles que nous venons de décrire ont été faites, soit sur M. N..., soit sur M. Chodon..., la volonté s'est toujours trouvée exactement subordonnée à celle de M. Philips, qui était, par le fait, devenu maître de leurs propres mouvements. Selon la volonté de M. Philips, le bras tendu du sujet ne pouvait se plier, ne pouvait se tendre. La bouche ouverte restait dans cette position, quelque incommode qu'elle fût pour son propriétaire, qui faisait de vains efforts pour lui en rendre une moins fatigante. Placé debout, le sujet s'est trouvé dans l'impossibilité de s'asseoir, et, une fois assis, il s'est trouvé dans l'impossibilité de se lever. Après la suppression du mouvement, des effets de mouvement forcé ont eu lieu. M. N., ayant imprimé une certaine impulsion à ses bras, l'intervention de M. Philips a été nécessaire pour le faire cesser. La même personne s'est vue entraînée vers l'expérimentateur par une force irrésistible, qui semblait agir à la manière d'un aimant.

« L'auditoire a regretté que les mauvaises conditions dans lesquelles l'opération s'est faite n'aient pas permis d'essayer les plus curieuses opérations, celles qui, ayant l'imagination pour objets substituent une personnalité étrangère à celle du patient... »

Ce dernier phénomène, M. Philips paraît l'avoir produit à Marseille, où il donna quelques séances, à son retour d'Afrique. C'est du moins ce qui résulte du passage suivant, que nous trouvons dans la *Gazette du Midi*, du 25 novembre 1853 :

« Des effets d'une nature encore bien plus étrange ont été obtenus. Le professeur, dirigé par ses connaissances phrénologiques qui paraissent fort étendues, a cherché et réussi à provoquer l'exercice de certaines facultés intellectuelles et de certains sentiments, en dirigeant l'action électrique sur tels ou tels

organes cérébraux, considérés par lui comme le siège de ses facultés et de ses sentiments. »

Le même journal, dans son numéro du 1er décembre, revient encore sur les séances de M. Philips. Mais l'auteur de ce nouvel article, M. Henry Patot, déclare ne pouvoir admettre des faits semblables.

« M. Philips, dit-il, prétend agir sur l'intelligence comme sur la matière... Il prétend se donner le pouvoir de modifier le caractère, les tendances de l'individu en portant son fluide sur telle ou telle partie de l'enveloppe du cerveau. Ainsi, M Philips produira la colère, l'entêtement, la bienveillance, et ce, à un instant donné. Nous l'avouons sans détour, à ceci notre raison se révolte, nous ne pouvons concevoir une si effrayante puissance accordée à l'homme. Quoi ! je serai maître, avec la nouvelle théorie, d'agir sur un sujet au point de pétrir son caractère à ma volonté? De le rendre intelligent ou idiot, s'il me plaît, de lui enlever telle faculté, la mémoire par exemple, et de surexciter telle autre, l'aptitude musicale?...

« S'ensuit-il qu'il n'y ait rien dans le nouveau système? Nous ne le disons pas : nous croyons, au contraire, qu'il y a quelque chose, que l'*électro-biologie*, comme le magnétisme animal, est appelée à produire certains effets. Il y a du reste plus d'un point d'accointance entre les deux sciences. M. Philips le reconnaît lui-même, et si l'état de veille, qui caractérise la position du sujet électro-biologisé, le met en opposition avec le sujet magnétique soumis au sommeil, quelques résultats, la catalepsie partielle entre autres, s'obtiennent indifféremment par les deux moyens. Nous avons assisté d'abord à une séance publique; nous y avons vu des faits, que nous ne prenons pas, on le conçoit, sous notre responsabilité, mais qui ont frappé des personnes sérieuses. Nous avons vu un docteur bien connu, attaché, c'est le mot, à la main d'un enfant, l'entraîner avec lui autour d'une table sans pouvoir briser l'adhérence. Nous ne nions donc pas *absolument* l'électro-biologie, mais on nous permettra de faire nos réserves pour ses dernières conséquences, et d'attendre que le temps et la pratique nous aient donné tort. Et, franchement, nous ne savons si nous devons, ou non, le désirer. »

Il nous semble que la pratique a déjà un peu donné tort à M. Henry Patot. En ce qui concerne la mémoire, on a vu des biologisés perdre jusqu'au souvenir de leur nom par la volonté du magnétiseur. Du reste, après ce que M. Henry Patot concède à la *biologie*, ce qu'il lui refuse est une inconséquence. Les phénomènes propres à l'état biologique étant, comme le déclare M. Philips, tout subjectifs dans ses hallucinés, c'est dans une modification des facultés morales qu'ils ont leur cause, et dès lors on doit reconnaître que ce magnétiseur peut agir sur l'intelligence des sujets qui se soumettent à son action.

M. Philips opéra également à Genève, où il improvisa des adeptes qui l'égalèrent par leur puissance et par leurs talents. Le procès-verbal de leur séance tenue au *Casino* témoigne que le succès de ces habiles disciples fut complet.

Voici un extrait de cette pièce que la *Revue de Genève* inséra dans son numéro du 29 octobre 1853 :

« Toutes les expériences d'illusion ont réussi, dit la *Revue de Genève;* une canne a été prise pour un serpent, un foulard a pris l'apparence d'un corbeau, la salle de réunion s'est transformée en perspectives de paysages, un verre d'eau a été bu pour du vin et a produit l'ivresse. La production du mutisme, de la claudication et des diverses variétés de la paralysie a encore eu lieu ; la suppression locale de la mémoire du nom propre et de la première lettre de l'alphabet a été pleinement effectuée. Ces expériences ont été faites, sans l'intervention active de M. Philips, sur des personnes inconnues du professeur et amenées par les élèves. »

En s'éloignant de Genève, M. Philips retourna passer quelques jours à Bruxelles, laissant à la France, pour toute prédication, son livre imprimé à Paris,

lequel, soit dit sans offenser l'auteur, est bien moins amusant que ses miracles. C'est ce livre que l'auteur a intitulé, on ne sait pour quelle raison : *Électro-dynamisme vital*, au lieu d'*Électro-biologie*, puisque ce dernier nom est celui qu'il donne constamment à la science dont il est l'apôtre et le dévoué prédicant.

Postérieurement à ce dont on vient de parler, c'est-à-dire en 1860, M. Philips donna enfin à Paris des représentations publiques de l'électro-biologie. Seulement, les choses avaient alors changé de nom. L'hypnotisme venait tout récemment d'être accepté par la science académique elle-même, et accueilli par beaucoup d'esprits sérieux. M. Philips appella donc hypnotisme ce qu'il avait désigné jusque-là sous le nom d'électro-biologie.

Que ce soit une concession faite à la mode régnante, ou le résultat d'une conviction, nous croyons que l'auteur est dans le vrai par cette voie nouvelle. Cette transformation dans les idées de M. Philips est, d'ailleurs, pour nous précieuse à enregistrer. Les phénomènes dits *électro-biologiques* n'étant dus qu'à l'hypnotisme, c'est-à-dire au magnétisme animal (deux états dont nous avons établi l'identité), on voit que ces phénomènes, de l'aveu même de leurs partisans les plus déclarés et des professeurs de la doctrine, s'expliquent facilement par les observations de la physiologie moderne.

Au mois de juillet 1860, M. Philips consigna dans une intéressante brochure[1] le résultat des expériences qu'il avait faites publiquement à Paris. Ce petit travail est bien supérieur, suivant nous, à son traité sur

1. *Cours de bradisme ou d'hypnotisme*, Paris, in-8°, 1860.

l'Électro-dynamisme vital. M. Philips s'est débarrassé ici de ces formes pseudo-philosophiques, et de cette métaphysique inintelligible, bonnes seulement à obscurcir un sujet qui est tout physiologique, et qui, par conséquent, ne comporte que les formes d'exposition propres aux sciences d'observation.

Nous n'insisterons pas plus longtemps sur l'électro-biologie, dont l'identité avec l'hypnotisme est suffisamment démontrée, tant par les faits en eux-mêmes, que par les déclarations contenues dans le dernier ouvrage du propagateur de cette doctrine.

LA FILLE ÉLECTRIQUE

Latet anguis

LA FILLE ÉLECTRIQUE

Manifestations électriques chez Angélique Cottin, dans le village de Bouvigny (Orne). — Observation faite par M. de Farémont, établissant la nature électrique des phénomènes propres à cette *torpille humaine*. — Expériences des médecins de Mortagne. — Angélique Cottin à Paris. — Expériences devant la commission de l'Académie des sciences. — Conclusion. — Une nouvelle fille électrique au Canada, en 1880.

Les faits qui se rapportent à l'*électro-biologie* se passaient en 1850. Revenons de quelques années en arrière, c'est-à-dire à l'année 1846, pour raconter l'histoire d'Angélique Cottin, la *fille électrique*, qui occupa assez sérieusement les savants de Paris, après avoir occupé ceux de sa province. L'Académie des sciences daigna examiner cette jeune fille et nous verrons comment cette docte compagnie sut exorciser Angélique Cottin, ce qu'un curé normand n'avait pas osé faire.

Angélique Cottin était une fille de quatorze ans, qui habitait le village de Bouvigny, près la Perrière (Orne). Petite de taille, mais assez robuste de corps, elle était d'une apathie extrême au physique et au moral. D'habitude, elle parlait à peine. Voici les effets singuliers qui se manifestèrent subitement chez cette demi-idiote, d'après le récit qu'en a donné M. Hébert, grand partisan du magnétisme, il est vrai, mais qui a l'avantage de parler *de visu*, car il fit tout exprès le voyage de Mortagne, pour recueillir, dans ce village et dans les

environs, des renseignements exacts sur Angélique Cottin.

Le 15 janvier 1846, cette jeune fille était occupée, avec trois autres de ses compagnes, à son travail habituel, qui consistait à tisser des gants de filet de soie. Il était huit heures du soir, lorsque le guéridon en chêne brut qui servait à fixer l'extrémité de la trame du tissu qu'elle était occupée à filer, vint à s'agiter et à se déplacer, sans qu'on pût le maintenir dans sa position ordinaire. Effrayées de cet accident, nos trois tisseuses s'éloignèrent en poussant des cris de surprise ; mais elles ne purent persuader de la réalité de ce qui s'était passé les voisins que leurs cris avaient attirés.

Sur les représentations des assistants, trois de ces ouvrières reprirent, non sans trembler, leur besogne. Le phénomène ne se reproduisit pas ; mais quand Angélique Cottin, imitant ses compagnes, eut repris la trame du tissu, le guéridon s'agita de nouveau, fut violemment repoussé, et, en définitive renversé. En même temps la jeune fille était comme entraînée irrésistiblement à sa suite ; mais dès qu'elle le touchait, le guéridon était lancé plus loin.

Les témoins de cette scène étrange ne mirent pas en doute qu'Angélique Cottin ne fût ensorcelée.

La jeune fille passa la nuit paisiblement, et reprit son ouvrage le lendemain matin. Les mêmes effets recommencèrent, faibles d'abord ; mais, de huit à neuf heures, ils augmentèrent considérablement d'intensité. On fut obligé de mettre à part des autres ouvrières la pauvre enfant, qui travaillait d'ordinaire avec elles sur un petit guéridon commun, qu'elle bouleversait en ce moment, en dépit de ses propres efforts pour l'assujet-

tir. Pour éviter le retour de cet accident, l'extrémité du gant auquel Angélique travaillait, fut attachée, au moyen d'un petit clou, à une huche du poids d'environ soixante-quinze kilogrammes. Mais cet obstacle opposé à l'action de la mystérieuse force ne résista pas longtemps : la huche fut soulevée et déplacée à plusieurs reprises, bien qu'elle ne communiquât avec la jeune fille que par un fil de soie.

A partir de ce moment, l'opinion du village de Bouvigny fut bien fixée : il déclara, tout d'une voix, que la jeune fille était possédée du diable. On désignait même nominativement les personnes qui lui avaient jeté le sort. Il fut décidé qu'Angélique Cottin serait conduite au presbytère, pour y être exorcisée.

Le curé du lieu, homme de bon sens, se refusa à ce désir. Il voulut avant de rien entreprendre, être témoin lui-même des faits annoncés. La demande était trop légitime pour ne pas être satisfaite sur l'heure. La jeune ouvrière fut donc mise, en présence du curé, dans des conditions analogues à celles où le phénomène s'était manifesté pour la première fois.

Le phénomène se produisit de nouveau, mais avec moins d'intensité. Le guéridon fut repoussé, mais non renversé, pendant que la chaise sur laquelle la jeune fille était assise, était entraînée dans une direction opposée, en exécutant des oscillations qui obligeaient Angélique à de grands efforts pour s'y maintenir assise.

Tout convaincu qu'il était de la réalité du fait dont il venait d'être témoin, le curé ne crut pas à l'efficacité d'un exorcisme religieux pour guérir ce qu'il considérait, avec raison, comme une maladie physique, réclamant le secours d'un traitement médical.

Il calma l'inquiétude des parents et la panique du village, en déclarant que la jeune fille était en proie à une maladie, rare, sans doute, inconnue peut-être, mais qui, dans tous les cas, devait être soumise sans retard aux observations des médecins.

C'est le 16 janvier qu'avait eu lieu cette séance de vérification devant le curé de Bouvigny.

« Le lendemain matin 17, est-il dit dans la relation que l'on doit à M. Hébert, les mêmes effets continuèrent à se manifester chez Angélique Cottin, en prenant même plus de généralité. Par le contact fortuit de ses vêtements, les chenets, pelles, pincettes sont renversés dans l'âtre et les tisons éparpillés, au grand étonnement, à la stupeur de celle qui est la cause involontaire de si prodigieux effets ; des brosses, des livres et autres objets d'un petit volume sont violemment repoussés en les touchant avec les vêtements, mais plus particulièrement par l'extrémité inférieure des jupes.

« Des ciseaux, suspendus à sa ceinture au moyen d'un ruban de fil, ont été lancés sans que le cordon fût brisé, ni qu'on pût savoir comment il avait été dénoué. Ce fait le plus incroyable, par son analogie avec les effets de la foudre, a fait tout de suite penser que l'électricité devait jouer un grand rôle dans la production de ces étonnants effets. Mais cette voie d'observation fut de courte durée : ce fait ne se produisit que deux fois, dont l'une en présence de M. le curé, qui, sur son honneur, m'en a garanti la réalité.

« Les effets, nuls ou presque nuls dans le milieu du jour, redoublèrent le soir à l'heure ordinaire. Il y eut alors action *sans contact*, et sur les corps organisés vivants, action débutant par de violentes secousses ressenties dans les jarrets par l'une des ouvrières placées en face d'Angélique; la pointe de leurs sabots était distante d'un décimètre environ ; les mêmes objets, repoussés le matin par le contact, le sont alors par la seule approche des vêtements; mais comme les jours précédents, l'effet cesse pour ne plus reparaître que trois jours et demi après.

« Le mercredi 21, réapparition des effets ; tout s'agite autour d'Angélique, qui ne peut même plus s'asseoir : sa chaise, maintenue par trois hommes forts, est repoussée, malgré leur résistance, à plusieurs mètres avec une rapidité prodigieuse.

Toute occupation lui devient impossible : si elle veut coudre, elle s'enfonce l'aiguille dans les chairs; le mouvement qu'elle imprime aux objets qu'elle touche et surtout la répulsion de sa chaise l'obligent à rester à genoux au milieu de la maison. »

Pour occuper les loisirs d'une personne si désagréablement tourmentée, on la chargea de trier un panier de haricots secs. Mais à peine y avait-elle plongé la main, que tous les haricots de sautiller et de se mettre en danse, ce qui força la pauvre fille à cesser ce genre de travail.

Comme ces singuliers effets étaient continus, tous les habitants du village affluaient chez les parents d'Angélique, pour en être témoins.

Les médecins de Mamers, petite ville voisine du village de Bouvigny, avaient été prévenus, mais ils n'arrivaient pas. Un homme instruit et respecté dans le pays, M. de Farémont, prit alors le parti de conduire lui-même Angélique aux médecins de Mamers. Mais ils ne se rendirent point au rendez-vous que M. de Farémont leur avait assigné.

L'enfant fut donc conduite chez une dame de la ville, madame Devilliers, où les phénomènes ordinaires se produisirent. Une heure après, deux médecins sensibles aux reproches qu'on leur avait adressés, firent déclarer qu'ils consentaient à voir Angélique. L'expérience eut lieu chez un pharmacien, M. Fromage; mais elle tourna assez mal pour n'entraîner aucunement la conviction des hommes de l'art.

M. de Farémont se livra alors à plusieurs essais tendant à confirmer l'opinion qu'il s'était formée touchant la cause de ces phénomènes, qu'il n'hésitait pas à rapporter à l'électricité. Cet observateur a consigné les ré-

sultats de ses remarques dans une lettre qu'il ne sera pas sans intérêt de reproduire.

« La fille Cottin dont il est question, dit M. de Farémont, demeurait chez sa tante, la femme Loisnard, au pied, pour ainsi dire, de mon habitation. Cette enfant, qui devait faire sa première communion, se trouvait plus forte en matière qu'en intelligence; tout son individu annonçait une force extraordinaire au physique. De 15 janvier, à huit heures du soir, quatre filles travaillaient comme d'habitude, à la veillée, chez la femme Loisnard. Depuis huit jours le temps était lourd, orageux; des éclairs, des coups de tonnerre, l'électricité régnait autour de nous. Les jeunes filles faisaient des gants de soie en filet autour d'un grossier guéridon en chêne pesant bien vingt-cinq livres : tout d'un coup la lumière est jetée au milieu de la chambre, le guéridon est renversé; ces jeunes filles se querellent, on replace la chandelle, on travaille, et même projection. Cette fois, chacune se lève, tremble, et pense au sortilège; la petite Cottin impassible, continue seule à travailler, ses mouvements de répulsion sont plus vifs, sa chaise est rudement ébranlée. La frayeur s'empare de la tante, qui conduit sa nièce chez M. le curé de la Perrière; quoi de plus naturel à ces pauvres gens! ils sont loin d'être académiciens : dans leur raisonnement, ils attribuent à Dieu ou au diable tout ce qu'ils ne comprennent pas, M. le curé, homme éclairé, sage et instruit, commence par rire au nez de la bonne femme en écoutant son récit; mais l'enfant avait apporté son gant; elle le fixe à une chaise de la cuisine, et le mouvement se fait sentir activement : M. le curé la saisit à deux mains, la résistance augmente l'action; il s'assied dessus la chaise, il est bouleversé; à son tour il devient sérieux, il voit ce phénomène sans le comprendre, rassure la tante, lui dit que c'est une maladie extraordinaire, et qu'il faut consulter les médecins et non les pasteurs. Je suis prévenu le lendemain; ce phénomène avait cessé. Trois jours après, ses parents me font prévenir à neuf heures du soir. J'y vais avec ma famille; plusieurs personnes s'y trouvaient rassemblées. Convaincu que l'électricité jouait le principal rôle dans ces phénomènes, j'avais apporté avec moi un pendule de moelle de sureau, un tube de verre et un bâton de cire à cacheter. Je vis l'effet du guéridon, et la chandelle jetée au loin, j'examinai les pieds de l'enfant, ils ne le touchaient pas; je plaçai moi-même sa jupe

sur le bord du guéridon, et à son simple contact il était bouleversé instantanément; un mouvement nerveux, dont l'enfant n'était pas maître, précipitait ses bras vers l'objet qu'elle repoussait. Je m'emparai du guéridon à deux mains; la force était *étonnante*, et le guéridon opérait un mouvement de rotation; j'approchai mon pendule de toutes les parties du corps; chose étonnante, il ne fut ni attiré ni repoussé. J'eus beau frotter mon tube et mon bâton de cire, rien; je trouvais opposition électrique dans certains moments, les bons conducteurs n'éprouvaient rien; je mis mon doigt sur l'enfant, en même temps un autre sur la pointe qui fixait la soie du gant; nulle commotion : je fis lever l'enfant, le phénomène cessa. J'en restai là pour le premier soir.

» Je suivis ensuite l'enfant avec soin, même avec humanité. La population criait aux sorciers; on désignait même l'individu qui avait jeté le sort; je m'attachai à rassurer la famille et à éclairer les masses. Je fis de nouvelles expériences : l'enfant recevait toute sa charge de la terre. Il n'y avait pas de pavé dans la chaumière; le réservoir commun était toute sa force. Le phénomène se montrait d'abord de huit à onze heures du matin; ensuite, il ne se fit voir qu'au soleil couchant; d'autres fois seulement dans la soirée. Les parents étaient reconnaissants de ce que je faisais pour les rassurer. Je leur dis que j'allais consulter les médecins pour elle : effectivement, j'écrivis, à Mamers, à mon pharmacien, en le prévenant de ce qui se passait sous mes yeux, et je le priai de convoquer pour le samedi suivant toute la Faculté pour examiner ce phénomène; effectivement je conduisis dans ma voiture la tante et l'enfant. La renommée m'avait devancé : l'on sortait aux portes pour voir la fille ensorcelée que je conduisais. En arrivant j'appris que MM. les médecins, traitant la chose de chimère, n'avaient pas voulu se réunir. Étonné d'une pareille conduite de la part de ceux qui seuls pouvaient être appelés à faire connaître le subterfuge s'il existait je me permis de les traiter d'une manière énergique

Le phénomène eut lieu pour la chaise : un domestique vigoureux s'assit et fut bouleversé. Cependant deux médecins, honteux sans doute, me prièrent de faire venir l'enfant chez le pharmacien; il y avait des dames et des messieurs. Comme l'heure n'était pas propice, l'oscillation de la chaise fut faible. C'était sur des tapis, des meubles cirés, et j'assurai qu'on n'aurait rien; qu'au reste le phénomène ne se montrait bien que

vers quatre ou cinq heures du soir. Il était alors midi. J'invitai les personnes curieuses de s'instruire à venir me trouver, et je leur promis de les diriger moi-même; j'avais à cœur qu'on étudiât le fait pour le faire connaître à Paris. Je me fis médecin et voulus guérir l'enfant; j'envoyai une baignoire et lui fis prendre des bains et cesser tout travail à l'aiguille, et je la fis envoyer garder les vaches dans les champs. Mais, le soir, les populations arrivaient, les gros sous pleuvaient, et l'enfant travaillait de plus belle. Elle ne souffrait nullement, mangeait de bon appétit, et dormait d'un sommeil calme et profond.

» En renouvelant mes expériences, les pelles et chenets furent à leur tour projetés, et chose plus étonnante, qui ne peut laisser aucun soupçon de supercherie si jamais pareil *bouchon* en eût été capable, l'on fit travailler à part l'enfant sur une huche ou *met*, pesant au moins cent cinquante livres. On avait enfoncé à l'extrémité une petite pointe à laquelle elle fixait sa soie; *sitôt qu'elle travaillait et que sa jupe touchait la huche, celle-ci était instantanément enlevée à trois ou quatre pouces de terre, et cela se renouvelait de quatre à cinquante fois à la minute.* Elle se reposait ensuite. Je me plaçai sur la huche et fus enlevé avec la même violence et la même régularité; trois personnes se placèrent de même et furent enlevées, mais moins élevées, de terre. Moi, monsieur, et un fort de la halle n'aurions pu enlever cette huche avec les trois personnes; c'est tout au plus si mes forces suffisaient à la soulever seule par son extrémité. Va-t-on dire que les genoux de l'enfant pouvaient la soulever? à peine si elle pouvait glisser son pied entre la huche et la terre, et en outre je voyais ses pieds écartés de la huche et je tenais moi-même sa jupe sur les parois de ce meuble. Chose plus étonnante et que j'ai vue encore, les lits de campagne pèsent bien *trois cents livres*, au moyen de couchette grossière, coëtte, paillasses, etc. Là, l'enfant ne pouvant rester assise, puisque la chaise fuyait sous elle et qu'elle perdait à chaque instant son centre de gravité, s'approcha par hasard du lit pour se reposer debout. Elle était fortement chargée dans ce moment. Le lit s'ébranle et vacille d'une manière incroyable; aucune autre force n'était capable de produire ce mouvement. Elle s'approche d'un autre monté sur des rouleaux en bois de six pouces pour l'élever de terre, ce lit est renversé dessus les rouleaux.

» Un jour..... l'enfant était si chargée, qu'elle ne pouvait

rester assise; je fis tenir la chaise par une personne, elle *allait* toujours..... Le lendemain, le phénomène était également fort. Mais j'avais apporté un large carreau de verre et une toile cirée : je la fis asseoir sur la toile, je posai ses pieds sur le verre, un morceau de carton par-dessus, et tous les spectateurs furent stupéfaits de ce changement; je leur expliquai cette cause de la cessation des phénomènes. Je ne pouvais empêcher la jeune fille de travailler, parce qu'elle gagnait de l'argent. On voulait la faire coudre, elle se piquait; découdre, elle se coupait; filer, la tête du rouet où est la broche de fer était lancée au milieu de la chambre. Les parents eurent l'idée de lui faire écosser des haricots, on lui apporta un panier grossier tout rempli de ces légumes : à peine a-t-elle agi des mains que le panier est projeté au milieu de la chambre, les haricots sont dispersés en l'air, et l'enfant instantanément poussée vers son panier, qui courait. Ce spectacle amusa beaucoup par la suite les spectateurs. Sur ces entrefaites, un médecin de Saint-Martin du vieux Bellesme était venu visiter l'enfant. Deux fois il l'examina avec soin.. .. Il en écrivit à Paris, à M. Hébert.... M. Hébert répondit en demandant l'enfant et sa tante à Paris. Les parents qui ne voulaient rien faire que par mon conseil, vu l'intérêt que je leur avais témoigné, m'apportèrent la lettre qui leur était écrite par M. Verger. Je fis lestement dîner la tante et la nièce, et les dirigeai vers Bellesme, où elles arrivèrent assez à temps, le dimanche, pour donner une représentation à une partie des notables de Bellesme.....

En palpant cette enfant dans tous les sens, on sentait une *pulsation interne* dans toutes les parties de son corps, depuis les pieds jusqu'à la tête. Le pouls n'était pas réglé; il suivait les impulsions *nerveuses*.

» Au moment de partir pour Paris, le père arriva, qui s'empara de sa fille, et qui dès ce moment en fit un sujet de spéculation. Il fut à Mortagne, où elle fut visitée par tout le corps des médecins, qui curieux de la science, étudièrent avec soin les phénomènes et se trouvèrent heureux de pouvoir constater pareille chose. Toutes les autorités et personnes notables de la ville virent comme vous, monsieur, et croient, comme moi, une vérité qui fut pour nous si palpable.

».....Arrivé sur les lieux, M. Hébert fit sur l'enfant toutes ses expériences à Mortagne, ne pouvant l'emmener à Paris avec lui. Il se présenta chez moi, conduit par notre pasteur, et nous fûmes tous les trois sur les lieux. Il étudia le local, prit les

mesures et dimensions des meubles. Il n'y a eu qu'à se louer de la sagesse et de l'instruction du curé.

» *Autres observations.* — Lorsque j'emmenais l'enfant à Mamers et qu'elle rentrait le soir, tous ses meubles, qui étaient imprégnés de son *même fluide*, semblaient ne former qu'un avec elle; sitôt qu'elle les approchait et qu'elle les touchait, ils remuaient, frissonnaient presque de plaisir de la voir ; pelles, pincettes, partout le mouvement était plus vif et plus violent. Aussi, dans les renseignements qu'on m'avait demandés, j'avais conseillé de laisser quelque temps l'enfant au milieu des meubles grossiers de chêne, et de ne point la changer de toutes ses habitudes de vivre et de manger, et de lui donner un logement presque semblable au sien : c'était le moyen de procurer à la science tous les documents et toutes les occasions nécessaires pour étudier mieux ces phénomènes. Vous voyez, monsieur, que je n'épargne pas les détails. Quand toutes les académies du monde voudraient me prouver par A+B que je suis absurde, je ferais comme celui à qui on niait le mouvement, *je marcherais*. Je suis heureux d'avoir vu pareille torpille humaine, véritable gymnote terrestre. Honte à ceux qui n'ont pas voulu la voir pour s'instruire ! »

L'auteur de la relation qui précède est un homme éclairé et consciencieux. Son témoignage est précieux à recueillir, puisqu'il a été témoin oculaire et acteur dans tout ce qu'il raconte.

Le témoignage de personnes, appartenant à la science par leur profession ou leurs études, n'est pas moins important à consigner ici. C'est à ce titre que nous devons citer les résultats des observations d'un ingénieur des ponts et chaussées résidant à Mortagne, M. Ollivier, qui raconte en ces termes ce qu'il a vu chez Angélique Cottin :

«Voici, dit M. Ollivier, ce que nous avons observé :

» La fille Cottin causant avec nous, M. Verger fils s'approcha d'elle par derrière et présenta un bâton de chêne vers le pli du bras gauche : la malade éprouva une forte secousse.

» Prenant ensuite la main de la fille Cottin, nous avons posé le doigt successivement depuis le poignet jusqu'au coude : la sensation qu'elle éprouvait était pénible, mais la commotion pouvait être supportée jusque là. Mais il n'en était pas de même en s'approchant du coude : l'effet produit réagissait sur tout le corps de la jeune fille et lui faisait faire un brusque mouvement. En approchant ainsi notre main du bras de la jeune fille Cottin, il y avait horripilation des poils qui s'y trouvaient. Après ce premier examen, nous avons fait l'expérience du guéridon : la fille Cottin a placé dessus son tablier, puis le bas de sa robe, mais le meuble n'a pas bougé[1]. Restait l'expérience de la chaise, celle-ci a réussi : au moment où la malade se posait sur le siège, il était repoussé en arrière en tournant de gauche à droite, tandis que la fille Cottin semblait rejetée en avant. Cette expérience, répétée à plusieurs reprises, a constamment donné les mêmes résultats, et dans une des épreuves le mouvement d'Angélique a été si brusque, que sa tête est *venue frapper contre ma main placée en garantie à trente centimètres du sol.*

» Bien que le témoignage des personnes honorables qui avaient examiné avant moi la fille Cottin et chez lesquelles je me trouvais, bien que la tenue de cette fille dans toutes les expériences ait complètement éloigné de mon esprit toute idée de charlatanisme, j'ai voulu essayer si, par un mouvement brusque du corps au moment où on se pose sur une chaise, on pourrait lui imprimer le mouvement que je vovais prendre à celle d'Angélique Cottin. Je n'ai pas pu y parvenir, et plusieurs personnes ont fait sans plus de succès les mêmes essais.

» On nous avait dit que les effets produits par la malade diminuaient lorsque les objets soumis à son action étaient placés sur un parquet ciré. On pouvait penser alors que les effets disparaîtraient en isolant la chaise : les quatre pieds d'une chaise ont été placés dans des verres *bien séchés*, et la fille Cottin a pu s'y asseoir sans éprouver la plus légère secousse et y rester très tranquille en posant ses pieds sur une bouteille couchée ; après l'avoir laissée dans cette position quelque temps, nous avons approché la main de son coude et déterminé une secousse.

» La fille Cottin étant toujours sur la chaise isolée, on a mis devant elle un guéridon et tout ce qu'il fallait pour faire des gants de filet ; on avait isolé le guéridon sur des verres : la

1. Ce phénomène a souvent manqué, ainsi que tous les autres.

malade a pu travailler, seulement le *moule* lui faisait éprouver une sensation pénible; elle ne s'en plaignait pas, mais elle le tenait comme un fer trop chaud que l'on change à chaque instant de position dans sa main. Ce moule était terminé par une pointe à chacune de ses extrémités, et celles-ci, en laissant échapper le fluide, pouvaient établir dans les doigts de la fille Cottin un courant produisant une sensation analogue à celle résultant d'une faible pile électrique.

» Pour placer Angélique sur la chaise isolée, M. Beaumont l'avait prise dans ses bras et posée sur la chaise sans laisser les pieds toucher à terre. Nous avons voulu voir si, en agissant de même, la fille Cottin pouvait être maintenue sur une chaise non isolée : au moment où elle fut assise, elle éprouva une secousse; mais comme M. Beaumont la maintenait, elle resta sur la chaise assez tranquille pendant deux à trois minutes, puis l'effet habituel se reproduisit; mais de nouveau on força la malade à rester assise, elle redevint tranquille pendant quelques instants, et la répulsion eut encore lieu. Cette expérience a été continuée; les mêmes intermittences dans le repos et les répulsions se sont maintenues.

» D'après les idées que ces expériences nous donnaient, nous fûmes conduits à examiner la tête d'Angélique : lorsque nous touchions le front et les côtés de la tête jusqu'un peu en arrière des oreilles, elle n'éprouvait rien; mais lorsque le doigt posait sur le sommet de la tête ou sur le cervelet, la commotion était aussi forte que lorsqu'on agissait sur le coude, seulement au lieu de tourner sur elle-même, elle était projetée *en avant*.

» Après avoir frotté un bâton de cire à cacheter, on le posa sur le bras d'Angélique, immédiatement elle ressentit une forte secousse; le bâton ayant ensuite été désélectrisé, on toucha de nouveau son bras sans qu'elle ressentît la moindre action. Cette expérience a été répétée plusieurs fois, et les résultats ont toujours été les mêmes; nous prenions les plus grandes précautions pour que la malade ne pût pas savoir si la cire était ou non électrisée, et cependant elle ne s'y est jamais trompée, et, pour mieux dire, elle n'a jamais bougé lorsque la cire n'était pas frottée, tandis qu'elle ressentait une vive douleur lorsqu'elle était électrisée. Il en a été de même avec un tube de verre.

» M. Beaumont avait apporté une petite boussole de poche sur laquelle nous avons voulu faire agir le bras d'Angélique.

mais nous n'avons rien remarqué; au contraire, lorsqu'elle présentait son coude contre une grande aiguille suspendue à un fil, celle-ci était déviée par répulsion de 90° environ. Voilà, monsieur, ce que j'ai vu; si vous désirez d'autres renseignements..... »

Écoutons maintenant les médecins du pays qui ont vu et examiné la fille électrique. Le docteur Verger, le premier médecin qui ait observé Angélique Cottin, a écrit ce qui suit :

« Tout ce que j'ai vu a été vu par un grand nombre de personnes dignes de foi, par les notabilités du pays et plusieurs ecclésiastiques, et qui ont la conviction profonde d'avoir bien vu. Peu de jours après l'invasion de cette propriété singulière, j'étais avec M. Fromage, pharmacien, M. Vacher, M. le curé de la Perrière, quand on m'en parla. L'incrédulité fut ma première pensée, la négation ma première réponse: je ne supposais pas de mauvaise foi aux personnes qui me racontaient des effets aussi extraordinaires, mais je pensais qu'elles s'étaient trompées dans leur observation. Je me rendis donc à la *Muzerie*, avec une forte prévention contre tout ce que j'entendais dire d'Angélique Cottin, que je connais d'ailleurs depuis longtemps, ainsi que toute sa famille; j'y trouvai beaucoup de monde, car ces événements faisaient déjà beaucoup de bruit. Les choses se passèrent, comme on vous l'a dit, en notre présence. Nous prîmes toutes les précautions possibles pour n'être pas trompés : nous vîmes bien, très bien des effets à distance, c'est-à-dire par le simple contact soit d'*un fil de soie* ou *du tablier* d'Angélique, soit du bas de sa jupe; le guéridon auquel son fil était accroché a été brusquement renversé, malgré ma résistance. *La jeune fille paraissait entraînée irrésistiblement vers les objets qui fuyaient devant elle.* Nous expérimentâmes sur la chaise, l'effet eut lieu. — *Nous répétâmes deux fois l'expérience du panier avec succès.* — J'appris de M. de Farémont tout ce qu'il avait observé chez la fille Cottin; il la voit tous les jours; son humble chaumière est au pied de son château. Il donna beaucoup de soins et de consolations à cette famille pauvre et désolée, qui attribuait au sortilège la position de la jeune fille, devenue incapable de travailler.

» Je fis part de tous ces phénomènes à M. Hébert, dont on ne saurait trop louer la capacité et le zèle pour la science. »

Le docteur Lemonier, médecin à Saint-Maurice (Orne), écrit ce qui suit:

« Je m'empresse d'attester les phénomènes que vous avez observés chez la fille Cottin ; ils me sont parfaitement connus. *J'ai vu un panier d'osier rempli de haricots qui furent dispersés dans la chambre au moment où la jeune fille l'a tourné avec la main gauche.* Tous les meubles, tables, chaises, coffres, effleurés par la main d'Angélique, étaient repoussés violemment. M. le procureur du roi de Mortagne était présent; lui-même, assis sur une chaise, pria la fille Cottin de s'asseoir sur ses genoux : à l'instant, *comme par un coup de foudre*, il a été enlevé et repoussé avec la chaise. — Une autre chaise tenue par moi et deux de mes amis nous a échappé des mains, et *un des bâtons de cette chaise a été brisé.* — La jeune personne poussait un petit cri indiquant la souffrance quand on lui mettait un objet dans la main. — Placée sur une chaise isolée du sol par quatre verres, la jeune fille, en appuyant les pieds sur les barreaux, ne produisait rien. — Mise en contact avec le réservoir commun, le phénomène recommençait, et toujours de gauche à droite. — Pendant le paroxysme, ce côté était plus chaud que l'autre; de plus, il est agité d'un mouvement insolite qui s'observe aussi dans la circulation. »

Le docteur Beaumont-Chardon, médecin à Mortagne, a consigné dans la lettre suivante le résultat de ses observations :

« Voici ce que j'ai vu, dit ce médecin :

» 1° Répulsion et aussi attraction, sautillement, déplacement d'une table assez massive, — d'une autre table de trois mètres sur deux, montée sur roulettes, — d'une autre table carrée de un mètre et demi, en chêne, — d'un fauteuil en acajou, très massif. — Tous ces déplacements ont eu lieu par le contact volontaire ou involontaire des vêtements de la fille Cottin.

» 2° En la faisant asseoir : bouleversement, répulsion de la

chaise et de la jeune fille fortement maintenues, ainsi que de la personne qui était assise sur le même siège; — une sorte d'adhérence momentanée de la chaise aux jupes a été vu plusieurs fois; — cessation de ces effets en mettant la chaise et la jeune fille sur du verre ou de la toile cirée, ou bien en posant la jeune fille sur la chaise sans que ses pieds fussent en contact avec le sol; — effets généralement moindres sur les planches cirées ou des tapis.

» 3° Commotion vive de la jeune fille, rappelant exactement celle qu'on éprouve par une décharge électrique, lorsqu'on approchait de la colonne vertébrale, à son insu ou non, soit un fragment de bois, soit un bâton, une pelle, une pincette à feu; — le doigt porté vers le front, le sommet et surtout le derrière de la tête, ainsi qu'au pli du bras gauche, produisait le même effet, soit par contact, soit à la distance d'un ou de deux centimètres; — cessation de cet effet lorsqu'on interposait une toile cirée entre le bras et l'objet.

» 4° Sensations de violentes piqûres lorsqu'on mettait en contact avec le pli du bras gauche ou la tête, ou simplement qu'on approchait à petite distance, un bâton de cire à cacheter ou un tube de verre frottés convenablement; — lorsqu'on ne les avait pas frottés, ou lorsqu'on les essuyait ou les mouillait, cessation d'effets. — Les poils du bras, couchés avec un peu de salive, se redressaient par l'approche du bras gauche de la jeune fille.

» 5° Sensation pénible et insupportable de picotement lorsqu'on approchait, à plusieurs centimètres des doigts étendus de la main gauche, ainsi que de sa tête, l'un ou l'autre des pôles d'un fer fortement aimanté; le fer non aimanté ne produisait pas ces effets. — Une aiguille aimantée, suspendue au plafond horizontalement par un long fil, a été déviée de la direction de l'axe magnétique terrestre et oscillée par l'approche du bras gauche de la jeune fille.

» La jeune fille *donnait* généralement beaucoup, quand j'étais près d'elle, parce que je n'excitais pas sa défiance et que je lui épargnais les souffrances; j'ai cru voir que pour bien *donner*, quoique sa volonté m'ait paru sans influence, il faut qu'elle ait l'esprit libre et qu'elle soit gaie. »

Enfin M. Cohu, pharmacien à Mortagne, a écrit la lettre suivante, adressée, comme les précédentes, au

docteur Tanchou, dans la brochure publiée par cet honorable médecin et qui a pour titre : *Enquête sur l'authenticité des phénomènes électriques d'Angélique Cottin*[1].

« Les effets signalés par M. Hébert, dit le pharmacien de Mortagne, sont de la plus grande authenticité; je n'ai pas à m'expliquer sur la cause qui les a fait cesser et méconnaître. Les effets sont patents; il y en a d'étonnants; ils ont été constatés bien examinés par un grand nombre de personnes honorables; il n'y avait ni fraude, ni compère.

» Le phénomène de la chaise est à la connaissance de plus de mille personnes; ce meuble était quasi projeté par suite du contact de cette enfant. J'ai vu trois hommes forts chercher à la maintenir sous elle, elle leur a échappé par un mouvement rapide; moi, monsieur, assis à côté d'elle, je n'ai pu rester malgré mes efforts et mes précautions.

» On donnera à cela le nom que l'on voudra; l'important est de constater cette faculté répulsive, elle est très marquée; il est impossible d'en nier les effets. Elle me paraît avoir son siège dans le cervelet ou dans le bassin, ou peut-être ailleurs; mais le fait est là, matériel, visible, incontestable. »

Nous avons cru devoir citer dans toute leur étendue les témoignages qui précèdent, parce qu'ils constatent la réalité des phénomènes physiologiques anormaux présentés par Angélique Cottin pendant tout le temps qu'elle résida dans son village natal ou à Mortagne. Nous allons avoir à reconnaître, en effet, que ces phénomènes perdent considérablement de leur intensité, et finiront même par disparaître lorsqu'Angélique Cottin, quittant le département de l'Orne, viendra se montrer aux curieux et aux savants de Paris.

Les parents d'Angélique, gens pauvres et bornés,

1. Brochure de 54 pages, Paris, chez Germer-Baillière, 1846.

eurent l'idée, pour tirer un lucre de la singulière faculté de leur nièce, de l'exposer, de ville en ville, à la curiosité publique. Comme on l'a lu plus haut, ils commencèrent cette exhibition à Mortagne.

Le bruit de l'arrivée de la jeune fille s'étant bien vite répandu dans la ville, plus de cent cinquante personnes la visitèrent le soir même. Bien différents des médecins de Mamers, qui avaient refusé d'examiner Angélique Cottin, et de ceux de Bellesme qui ne vinrent pas la voir, bien qu'ils ne fussent éloignés d'elle que d'un kilomètre, les médecins de Mortagne mirent beaucoup d'empressement à examiner la *fille électrique* ou *gymnotique*, comme on l'appela, pour rappeler le poisson qui porte le nom de *gymnote*, ou anguille électrique. Dans les lettres rapportées plus haut, on a vu le résultat des observations que les médecins de Mortagne firent sur Angélique Cottin.

C'est à leur sollicitation et sur leur désir que les parents d'Angélique prirent la résolution d'amener à Paris la *fille électrique*, pour la soumettre à l'examen des corps académiques.

Elle arriva dans la capitale le 10 février 1846. Dès les premiers jours de son arrivée, plusieurs savants la visitèrent dans la rue des Deux-Écus, à l'hôtel de Rennes où elle était descendue. Elle fut présentée à Arago et à un médecin, le docteur Tanchou, qui la soumit, le 12 février à une série d'expériences qui durèrent plus de deux heures.

Pendant la séance publique du 17 février de l'Académie des sciences, le secrétaire perpétuel, Arago, donna connaissance des essais auxquels le docteur Tanchou avait soumis cette jeune fille, et lut à ce sujet une note que ce médecin lui avait remise, et qui fut

publiée dans les *Comptes rendus* officiels de cette séance. Voici cette note :

« J'ai vu deux fois, dit le docteur Tanchou, la jeune fille électrique (Angélique Cottin).

» Une chaise, que je tenais le plus fortement possible avec le pied et les deux mains, a été chassée au moment où elle s'y est assise.

» Une petite bande de papier que j'avais placée en équilibre sur mon doigt, a été emportée plusieurs fois comme par un coup de vent.

» Une table à manger, d'une moyenne grandeur et assez lourde, a été plusieurs fois poussée et déplacée par le seul fait du contact de ses vêtements.

» Une petite roue en papier, placée verticalement ou horizontalement sur son axe, reçoit un mouvement rapide par les émanations qui sortent du poignet et du pli du bras de cette enfant.

« Un canapé fort grand et fort lourd, sur lequel j'étais assis, a été ponssée violemment jusqu'au mur au moment où cette jeune fille est venue se mettre à côté de moi.

» Une chaise fixée sur le sol par des personnes fortes, sur laquelle j'étais assis de manière à n'en occuper que la moitié, a été violemment arrachée de dessous moi, aussitôt que la jeune personne s'est mise sur l'autre moitié.

» Chose singulière, chaque fois que la chaise est enlevée, elle semble tenir aux vêtements de la jeune personne; elle la suit un instant et ne s'en détache qu'après.

» Deux petites boules de sureau ou de plume suspendues par un fil de soie, sont agitées, attirées, et parfois s'éloignent l'une de l'autre.

» Les émanations de cette jeune fille ne sont pas permanentes dans la journée; elles se montrent surtout le soir de sept à neuf heures : ce qui me fait penser que son dernier repas, qu'elle fait à six heures, n'y est pas étranger.

« Elles ont lieu par la face antérieure du corps seulement, particulièrement au poignet et au pli de la saignée.

» Elles n'ont lieu que du côté gauche; le bras de ce côté est plus chaud que l'autre; il s'en dégage une chaleur douce, halitueuse, comme d'une partie où il se fait une vive réaction. Ce membre est tremblant et continuellement agité de contrac-

tions insolites et de frémissement qui semblent se communiquer à la main qui le touche.

» Pendant le temps que j'ai observé cette jeune personne, son pouls a varié de 105 à 120 pulsations par minute, il m'a paru souvent irrégulier.

» Quand on éloigne cette jeune personne du réservoir commun, soit en l'asseyant sur une chaise sans que ses pieds touchent par terre, soit qu'elle ait ses pieds sur ceux d'une personne placée devant elle, le phénomène n'a pas lieu; il cesse également quand on la fait asseoir sur ses deux mains. Un parquet ciré, un morceau de taffetas gommé, une lame de verre placée sous ses pieds ou sur sa chaise annihilent également sa propriété électrique.

» Pendant le paroxysme, la jeune personne ne peut presque rien toucher avec la main gauche, sans qu'elle le jette au loin, comme si elle était brûlée; quand ses vêtements touchent les meubles, elle les attire, elle les déplace, elle les bouleverse. On le concevra d'autant plus facilement, quand on saura qu'à chaque décharge électrique, elle *fuit* pour éviter la douleur; elle dit qu'alors *ça la pique* au poignet et au pli du coude; en cherchant le pouls à l'artère temporale, ne pouvant l'apprécier au bras gauche, mes doigts touchèrent par mégarde la nuque; à l'instant la jeune personne jeta un cri, et s'éloigna vivement de moi. Il y a dans la région du cervelet (je m'en suis assuré plusieurs fois), à l'endroit où les muscles de la partie supérieure du cou s'insèrent au crâne, un point tellement sensible, que la jeune personne ne permet pas qu'on y touche, et auquel vont retentir toutes les sensations qu'elle ressent du bras gauche.

» Les émanations électriques de cette enfant semblent avoir lieu par ondées, d'une manière intermittente, et successivement par différents points de la partie antérieure de son corps et je ferai remarquer à cette occasion que le déplacement de la table, qui est l'effet de sa plus grande puissance, est à la hauteur de son bassin.

» Quoi qu'il en soit, elles ont lieu par un courant gazeux qui produit la sensation du froid; j'ai senti manifestement sur la main un souffle instantané semblable à celui qu'on produirait avec les lèvres.

» Cette irrégularité dans l'émission du fluide paraît résulter de plusieurs causes : d'abord des préoccupations continuelles de cette jeune fille, qui regarde toujours derrière elle si quel-

qu'un ou quelque chose la touche; ensuite de l'appréhension qu'elle a elle-même du phénomène; car dès qu'il se produit elle fuit rapidement, comme si elle était repoussée par une force contraire, enfin de la fatigue et de l'attention. C'est quand elle ne pense à rien ou quand on la distrait, que le phénomène est le plus subit et le plus intense.

» Chaque phénomène chez cette jeune fille est marqué par la frayeur, la fuite et un air d'épouvante. Quand elle approche le bout du doigt du pôle nord d'un fer aimanté, elle reçoit une forte secousse; le pôle sud ne produit aucun effet. On a beau changer le fer de manière à ne pas reconnaître soi-même le pôle, la jeune fille sait fort bien l'indiquer.

» Cette enfant a treize ans; elle n'est pas encore nubile, et j'ai appris de sa mère que rien d'analogue à la menstruation n'a encore paru.

» Elle est très forte et bien portante.

» Son intelligence est peu développée, c'est une villageoise dans toute l'acception du mot; elle sait pourtant lire et écrire; elle était occupée à faire des gants en filet pour les dames. Les premiers phénomènes datent d'un mois.

Paris, 15 février 1846. »

Après avoir donné lecture de la note précédente, Arago raconta ce qu'il avait observé lui-même sur Angélique Cottin, que ses parents avaient conduite à l'Observatoire. En présence de MM. Mathieu, Laugier et Goujon, il avait constaté les phénomènes suivants : Angélique Cottin ayant présenté sa main à une feuille de papier placée sur le bord d'une table, la feuille de papier avait été vivement attirée par sa main. — Angélique s'étant approchée du guéridon et l'ayant effleuré de son tablier, ce guéridon avait été repoussé. — Angélique s'étant assise sur une chaise et ayant posé ses pieds par terre, la chaise fut projetée avec violence contre le mur, tandis que la jeune fille était jetée d'un autre côté.

Recommencée plusieurs fois, cette dernière expé-

rience réussit toujours. Ni Arago, ni MM. Goujon et Laugier, ne purent maintenir la chaise immobile. M. Goujon s'étant assis d'avance sur la moitié de la chaise qui allait être occupée par la jeune fille, fut renversé au moment où celle-ci vint partager la chaise avec lui.

Après ce récit, Arago ayant demandé qu'une commission fût nommée pour examiner ces phénomènes, l'Académie des sciences institua, pour informer sur ces faits et lui en faire un rapport, une commission, composée de MM. Arago, Becquerel, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, Babinet, Rayer et Pariset.

Cette commission se réunit, dès le lendemain, au Jardin des plantes; mais ses expériences furent défavorables à la réalité des propriétés électriques d'Angélique Cottin. Préoccupée de constater, au moyen des appareils de physique, la présence de l'électricité dans le corps de la jeune fille, la commission s'inquiéta peu de ces phénomènes de projection mécanique, de ces guéridons renversés, de ces chaises lancées contre le mur, accidents qui avaient exclusivement fixé l'attention dans le département de l'Orne. Or, les appareils de physique effrayèrent la jeune paysanne, et ne décelèrent point chez elle la présence d'une électricité libre analogue à celle de nos machines, ou à celle que l'on met si facilement en évidence chez les poissons électriques, tels que la torpille, le gymnote, le silure et la raie.

Ces phénomènes de projection mécanique perdaient d'ailleurs de jour en jour, de leur intensité primitive. Le docteur Tanchou, qui les avait constatés d'une manière très positive chez Angélique Cottin, dans les premiers jours de son arrivée, reconnaissait, avec sur-

prise, qu'ils cessaient de se produire et tendaient même à disparaître complètement.

C'est ce que le docteur Tanchou s'empressa de déclarer lui-même, dans une lettre qui allait au-devant de contestations inévitables. Cette lettre, adressée au président de l'Académie des sciences, était ainsi conçue :

« Monsieur le président,

» Les phénomènes électriques que je crois pourtant avoir bien observés chez la fille Cottin, les 13 et 14 février, ayant fait naître des contestations, j'ai voulu les constater de nouveau les 19 et 24 du même mois, devant des personnes graves et éclairées. Je dois déclarer que toutes les tentatives faites à cet égard ont été nulles ou presque nulles. Je crois donc prudent de rentrer dans le doute et d'attendre de nouvelles épreuves pour me faire une opinion sur des effets d'ailleurs variables et si fugitifs de leur nature.

TANCHOU.

1er mars 1846. »

L'aveu contenu dans cette lettre faisait prévoir les conclusions du rapport de la commission de l'Académie des sciences chargée d'examiner Angélique Cottin. Deux séances avaient été consacrées par la commission académique à l'examen des phénomènes annoncés chez cette jeune fille, et aucun résultat n'avait été constaté. Son rapport ne pouvait être qu'accablant pour les facultés anormales de la pauvre Angélique. On va du reste en juger.

« Dans la séance du 16 février dernier, est-il dit dans ce rapport, l'Académie reçut de M. Cholet[1] et de M. le docteur

1. M. Cholet était un ami de la famille Cottin, qui avait amené Angélique à Paris, pour la soumettre à l'examen des savants.

Tanchou deux notes relatives à des facultés extraordinaires, qui, disait-on, s'étaient développées, depuis environ un mois, chez une jeune fille du département de l'Orne, Angélique Cottin, âgée de quatorze ans. L'Académie, conformément à ses usages, chargea une commission d'examiner les faits énoncés et de lui rendre compte des résultats. Nous allons, en très peu de mots, nous acquitter de ce devoir.

» On avait assuré que Mlle Cottin exerçait une action *répulsive* très intense sur les corps de toute nature, au moment où une partie quelconque de ses vêtements venait à les toucher; on parlait même de *guéridons* renversés à l'aide du simple contact d'un fil de soie.

» Aucun effet appréciable de ce genre ne s'est manifesté devant la commission.

» Dans les relations communiquées à l'Académie, il est question d'*une aiguille* aimantée qui, sous l'influence du bras de la jeune fille, fit d'abord de rapides oscillations et se fixa ensuite assez loin du méridien magnétique.

» Sous les yeux de la commission, une aiguille délicatement suspendue, n'a éprouvé, dans les mêmes circonstances, ni déplacement permanent, ni déplacement momentané.

» M. Tanchou croyait que Mlle Cottin avait la faculté de distinguer le pôle nord d'un aimant du pôle sud, en touchant simplement ces deux pôles avec les doigts.

» La commission s'est assurée, par des expériences variées et nombreuses, que la jeune fille ne possède pas la prétendue faculté qu'on lui avait attribuée de distinguer par le tact le pôle des aimants.

» La commission ne poussera pas plus loin l'énumération de ses tentatives avortées. Elle se contentera de déclarer, en terminant, que *le seul fait annoncé qui se soit réalisé devant elle* EST CELUI DE MOUVEMENTS BRUSQUES ET VIOLENTS, éprouvés par les chaises sur lesquelles la jeune fille s'asseyait. Des soupçons sérieux s'étaient élevés sur la manière dont ces mouvements s'opéraient, la commission décida qu'elle les soumettrait à un examen attentif. Elle annonça sans détour que les recherches tendraient à découvrir la part que certaines *manœuvres habiles et cachées des pieds et mains* pouvaient avoir eue dans le fait observé.

« *A partir de ce moment, il nous fut déclaré* (par M. Cholet). *que la jeune fille avait perdu ses facultés attractives et répulsives*, et que nous serions prévenus aussitôt qu'elles se reprô-

duiraient. *Bien des jours* se sont écoulés depuis lors, et la commission *n'a pas reçu d'avertissement*. Nous avons appris cependant que Mlle Angélique Cottin est journellement conduite dans des salons *où elle répète ses expériences*.

» Après avoir pesé toutes ces circonstances, la commission est d'avis que les communications transmises à l'Académie au sujet de Mlle Angélique Cottin doivent être considérées *comme non avenues*.

Signé : Arago, Becquerel, Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, Babinet, Rayer, Pariset [1]. »

Malgré toute l'autorité des savants qui l'ont signé, nous ne croyons pas que ce rapport prouve, comme on l'a dit, que la jeune villageoise de Bouvigny ne fût qu'une adroite faiseuse de tours d'adresse; qui aurait sciemment trompé le public. Si les phénomènes d'attraction et de déplacement mécanique ne se produisirent point dans les deux séances de la commission académique tenues au Jardin des plantes, ce résultat négatif ne peut infirmer le témoignage de milliers de personnes qui avaient constaté ce fait dans le département de l'Orne. Nous ne pouvons admettre que tant d'observateurs, dont on a lu les récits consciencieux et détaillés, aient été dupes de la rouerie d'une fille, dont l'intelligence était fort bornée. Il est plus simple d'admettre que le phénomène anormal qui s'était produit dans son économie, après s'être manifesté au début avec une certaine violence, avait perdu peu à peu de son intensité et avait fini par disparaître [1].

1. *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, séance du 9 mars 1846.

2. Babinet, dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* (15 mai 1854), a raconté un fait dont il ne fut point témoin, car il s'était retiré avant la fin de la séance dont il parle, et dans laquelle un amateur « vieillard octogénaire » déclara avoir vu Angélique Cottin pousser le guéridon d'un coup de genou. Cet « octogénaire » est le

On pourrait croire à une supercherie si le fait d'Angélique Cottin était unique dans la science; mais les ouvrages de physiologie publiés depuis 1846, en citent plusieurs analogues. Ces faits prouvent que l'état électrique, qui existe naturellement chez certains poissons, peut se montrer passagèrement chez l'homme, à l'état pathologique.

Nous n'irons pas emprunter aux ouvrages de physiologie, les cas dont il s'agit; mais nous croyons devoir citer une observation de ce genre, tout à fait inédite, qui nous a été communiquée, et qui reproduit, trait pour trait, les phénomènes que l'Académie des sciences de Paris a niés chez Angélique Cottin.

M. le docteur G. Pineau, médecin aux Peluies (Cher), a bien voulu nous adresser en 1858 la relation qui va suivre d'une maladie qu'il a observée chez une jeune fille du même âge qu'Angélique Cottin, et qui demeurait à la Haye, dans le département d'Indre-et-Loire.

Cette jeune fille, nommée Honorine Séguin, âgée de treize ans et demi, et appartenant à une famille de cultivateurs aisés, était placée en apprentissage chez une lingère de la Haye. Un jour, au commencement du mois de décembre 1857, pendant qu'elle travaillait à côté de sa maîtresse, la table qui lui servait éprouva une secousse violente, sans cause appréciable. Les

seul sur le millier de témoins ayant assisté à ce genre d'expériences qui ait surpris en délit de fraude la fille électrique Son autorité suffit-elle pour annuler tant observations positives? Nous laissons à nos lecteurs le soin de répondre à cette question. Nous dirons seulement qu'en supposant que cet observateur ait bien vu, malgré son grand âge, la supercherie, dans ce cas, n'excluait pas la réalité des phénomènes antérieurs. On peut croire, en effet, que dans la séance dont il s'agit, et sans que cela tire à grande conséquence, Angélique Cottin ait voulu suppléer par un peu d'adresse à la faculté extraordinaire qu'elle regrettait d'avoir perdue.

deux femmes, effrayées, se retirent; la table suit Honorine dans tous ses mouvements, enfin elle s'éloigne et se renverse brusquement. Les mêmes effets se reproduisent sur tous les meubles qui se trouvaient en contact avec les vêtements de la jeune fille, chaises, tables, bois de lit, etc.

Il y avait déjà plus de deux mois que ces phénomènes curieux se renouvelaient journellement, sous les yeux d'une multitude de témoins appartenant à toutes les classes de la société quand le docteur Pineau se décida à s'y transporter à son tour, le 10 février 1858, et voici ce qu'il put constater.

La jeune fille était douée de beaucoup d'intelligence, et avait reçu chez ses parents une certaine éducation. Quand le docteur fut arrivé, elle s'assit près de lui, sur une chaise, et plaça près d'elle une autre chaise, en contact avec le bord inférieur de sa robe, qui traînait sur le parquet. Après une demi-heure d'attente, on vit tout à coup son jupon se gonfler et s'appliquer sur l'un des barreaux de la chaise vide, qui fit aussitôt un léger mouvement de rotation, accompagné d'un craquement caractéristique. A partir de ce moment, la chaise parut obéir à tous les ordres qu'il plut à Honorine de lui adresser. Elle tournait en glissant sur le parquet, elle frappait le nombre de coups demandés, elle se soulevait sur deux pieds et y restait en équilibre, elle battait la mesure pendant qu'Honorine chantait, enfin, elle se renversait avec violence. Si l'on approchait alors la main du jupon, il perdait aussitôt son état de rigidité; mais un instant après, on le voyait se gonfler de nouveau, s'approcher de la chaise et y adhérer, comme s'il avait été attiré par une force analogue à celle de l'électricité.

Pendant toute la durée de l'expérience, qui dura deux heures, les pieds et les mains de la jeune fille restèrent immobiles et en évidence, ce qui éloigne tout soupçon de supercherie de sa part. Au reste, cette supposition paraît entièrement inadmissible à l'observateur, qui mit, ainsi que les personnes présentes, la plus minutieuse attention à surveiller les mouvements du sujet.

Il paraît que dans l'origine ces phénomènes offraient une intensité beaucoup plus grande. Ainsi, l'étoffe de la robe devenait tellement rigide qu'elle résonnait comme du carton lorsqu'on la frappait avec un corps dur. De plus, les meubles auraient continué à effectuer leurs mouvements à distance, après avoir été toutefois préalablement soumis au contact du jupon. L'auteur de la relation, où nous trouvons ces détails, n'a pu vérifier lui-même ce dernier fait. Toutes les fois que, sous ses yeux, le contact des vêtements venait à cesser, la chaise devenait complétement inerte.

Le docteur Pineau présenta au corps de la jeune fille un petit appareil composé de deux boules de sureau suspendues à un fil de soie, pour reconnaître si ces petits corps seraient attirés comme ils le sont par l'électricité. Mais le résultat fut entièrement négatif; les boules restèrent immobiles à l'approche du jupon, qui, en ce moment, soulevait et renversait une chaise en bois de noyer fort pesante. La robe était d'un tissu de laine et de coton.

Cet état remarquable se produisit dans l'origine d'une manière toute spontanée, et l'apparition des phénomènes auxquels il donnait lieu était complètement involontaire; leur fréquence était même incommode pour la jeune fille. Mais plus tard, ils dimi-

nuèrent graduellement de fréquence et d'intensité.

Quand le docteur Pineau l'examina, il y avait treize jours que les phénomènes d'attraction ne s'étaient manifestés, et il fallut un effort prolongé de volonté de la part du sujet pour les faire reparaître. Finalement, ils disparurent, et depuis cette époque Honorine Séguin n'a plus rien présenté d'insolite.

Cette observation nous semble propre à confirmer la réalité des facultés électriques d'Angélique Cottin, et à prouver qu'il n'y avait dans le fait de la jeune fille de Bouvigny ni supercherie, ni compérage, mais seulement un état pathologique, qui disparut spontanément comme il était venu, et comme disparaissent les troubles anormaux qui ont agité le système nerveux.

Par cette explication, nous croyons qu'il est plus facile d'enlever aux partisans du surnaturel, qui l'ont exploité à cette époque, le fait d'Angélique Cottin. Dans ce cas, comme dans tant d'autres, il nous semble que l'explication scientifique vaut mieux que le scepticisme systématique et la négation.

En 1880 les journaux américains ont fait mention d'une nouvelle *fille électrique*, observée au Canada. On lisait l'article suivant, au mois de juin 1880, dans le *Phrenological Magazine*.

« On sait depuis longtemps que certaines personnes sont fortement électriques, c'est-à-dire qu'elles sont à un tel point chargées d'électricité qu'elles peuvent donner des chocs comme le font le gymnote et d'autres poissons.

Le cas de la jeune fille électrique de Londres (Canada) est cependant le plus extraordinaire dont nous ayons connaissance. Elle a été malade pendant deux ans, mais elle est maintenant en bonne santé. Les médecins ne pouvaient pas s'expliquer ce

qu'elle avait, mais depuis sa guérison elle semble être une batterie ambulante.

A moins d'être très nerveux, personne ne peut lui toucher la main, ni mettre sa main avec la sienne dans un seau d'eau. En joignant les mains, elle peut donner un violent choc à quinze ou vingt personnes se trouvant dans une chambre, et elle possède le pouvoir d'attraction de l'aimant.

Si elle veut saisir un couteau, la lame lui saute dans la main. Des aiguilles renfermées dans leur enveloppe de papier restent suspendues au bout de ses doigts.

Si elle entre dans un salon, toutes les personnes présentes éprouvent une influence perceptible; les unes sont assoupies, d'autres indisposées et énervées jusqu'à son départ.

Un enfant s'éveille à son approche, mais une légère caresse de sa main le rendort de nouveau.

Les animaux sont également sujets à être influencés par elle, et le chien favori de la maison reste pendant des heures entières à ses pieds aussi immobile que s'il était mort.

Ce cas est réellement trop extraordinaire, croyons-nous, pour que les savants spécialistes américains ne s'empressent pas de l'étudier et de l'expliquer.

On trouve dans l'observation de la *jeune fille électrique* du Canada tous les traits que nous ont présentés les observations d'Angélique Cottin et d'Honorine Séguin. Il n'y a donc pas à insister davantage sur la réalité de ce phénomène, et sur sa véritable nature, consistant en une exagération anormale et pathologique de l'électricité qui existe à un très faible degré chez l'homme et quelques animaux, et avec une excessive surabondance chez les poissons dits *électriques*, c'est-à-dire chez le gymnote, la torpille, le silure et la raie.

LES

ESCARGOTS SYMPATHIQUES

Faciamus experimentum in animâ vili.

LES

ESCARGOTS SYMPATHIQUES

M. Jules Allix annonce la prétendue découverte faite par Benoît (de l'Hérault) de la communication de la pensée à de grandes distances au moyen d'escargots vivants. — Benoît accueilli par M. Triat, dans son gymnase, pour construire son appareil. — L'expérience des escargots sympathiques est reconnue l'œuvre d'un halluciné.

Parmi les faits qui doivent être considérés comme les préludes ou les avant-coureurs du phénomène des tables tournantes, en France, nous ne devons pas oublier les *escargots sympathiques*, qui pendant tout le mois d'octobre 1850, intriguèrent les Parisiens de la manière la plus bizarre. Beaucoup de personnes, et des plus éclairées, ont ajouté foi, à cette époque, aux résultats merveilleux attribués au pauvre mollusque, qui n'a guère pour attribut la rapidité de locomotion, et dont on voulait pourtant faire le miraculeux agent d'une correspondance se transmettant avec la rapidité de la pensée, c'est-à-dire avec une vitesse encore supérieure à celle de l'électricité.

Pour expliquer la singulière aberration dans laquelle tombèrent alors beaucoup d'hommes distingués, d'ailleurs, par leur intelligence et leurs lumières spéciales, il faut se rappeler que, de nos jours, la science a produit, par ses applications pratiques,

tant d'étonnants résultats, que l'on a fini par croire qu'il n'y a plus rien d'impossible au génie de l'homme. Si l'on affirmait à certaines gens que l'on vient de découvrir le moyen de nous mettre en rapport avec les habitants de la lune, cette annonce aurait de grandes chances d'être sérieusement accueillie.

Le fait mis en avant dans le cas des *escargots sympathiques* était de la famille du précédent. Il constituait une violation tout aussi flagrante des lois de la nature, lesquelles empêchent d'admettre qu'une communication physique puisse s'établir d'un lieu à l'autre, sans aucun moyen matériel intermédiaire. Ceux qui croyaient à la réalité des *escargots sympathiques* faisaient preuve sans doute d'une enthousiaste admiration pour les procédés de la science, mais les connaissances scientifiques les plus élémentaires les auraient mises à l'abri d'une aussi grossière erreur. On peut dire, à leur décharge, qu'à l'époque où les *escargots sympathiques* firent leur apparition dans les feuilles parisiennes, le télégraphe électrique venait d'être inauguré en France et que l'on avait découvert, peu d'années auparavant, que le fil de retour du télégraphe électrique peut être supprimé sans nuire à la transmission de l'électricité, la terre servant alors de conducteur de retour. Comme, dans ce cas, l'électricité se transmet d'un point à l'autre sans moyen spécial bien appréciable de propagation, il y avait dans ce phénomène physique une considération qui, mal interprétée d'ailleurs, pouvait venir en aide aux partisans de la transmission occulte de la pensée par l'intermédiaire du tardif animal dont il s'agit.

C'est dans les feuilletons de la *Presse* des 25 et 26

octobre 1850 que le phénomène des *escargots sympathiques* fut annoncé au monde par un publiciste qui n'était pas tout à fait ignoré, M. Jules Allix. Une lettre du même écrivain, publiée, le 3 octobre dans quelques journaux, avait déjà donné aux curieux un avant-goût de cette merveille; mais le mémoire dont M. de Girardin autorisa l'insertion dans *la Presse*, exposait les faits plus compendieusement.

Nous allons reproduire les principaux passages de ce mémoire de M. Jules Allix, le seul document écrit qui soit resté sur cette question. Ce mémoire, qui fut reproduit dans divers journaux ou revues, en particulier dans la *Démocratie pacifique*[1], avait pour titre *Communication universelle et instantanée de la pensée, à quelque distance que ce soit, à l'aide d'un appareil portatif appelé boussole pasilalinique sympathique*, par MM. Benoît (de l'Hérault) et Biat-Chrétien (Américain).

« Depuis que j'ai eu l'honneur, dit M. Jules Allix, d'annoncer la découverte de MM. Jacques Toussaint Benoît (de l'Hérault) et Biat-Chrétien (Américain), mon admiration pour leur nouveau système de communication universelle et instantanée de la pensée n'a fait que s'accroître.

» Il en sera d'ailleurs ainsi de tout le monde, car, plus on songe aux conséquences, plus on les trouve sublimes. Mais ce n'est pas aujourd'hui d'admiration et d'enthousiasme qu'il s'agit; je veux au contraire m'en défendre.

» Aussi bien, les explications et les documents de toutes sortes qu'a bien voulu me communiquer M. Benoît, l'un des inventeurs, me permettant de toucher pour ainsi dire du doigt le phénomène et ses causes, c'est à ce point de vue puissant, mais calme, que je désire avant tout me placer, afin d'éviter

1. Numéro du 27 octobre 1850.

ainsi, dans la relation qui va suivre, jusqu'à la plus petite apparence d'illusion de ma part.

» Mais arrivons au fait lui-même et à l'expérience dont je dois vous parler.

» Le fait c'est la découverte d'un nouveau système de communication de la pensée, par suite duquel tous les hommes vont pouvoir correspondre instantanément entre eux, à quelque distance qu'ils soient placés les uns des autres, d'homme à homme, ou plusieurs ensemble simultanément, à toutes les extrémités du monde, et cela sans recourir au fil conducteur de la communication électrique, mais à l'aide seulement d'une machine essentiellement portative, que les inventeurs nomment *boussole pasitalinique sympathique*, et qui peut d'ailleurs accepter toutes les dimensions et revêtir toutes les formes.

» Et quant à l'expérience, je pourrais sans doute me borner à la raconter pour en constater le succès; mais comme dans ce mémoire, qui ne s'adresse pas seulement à la France, mais au monde, je me propose en même temps de la faire comprendre, autant que possible, dans ses moyens et dans ses causes, je vais établir d'abord l'origine de la découverte au double point de vue de la science et de la pratique. »

Après un fort long préambule, où viennent se mêler, avec peu d'harmonie, les phénomènes physiques relatifs à l'électricité et des citations de la Bible, la découverte de Galvani et le magnétisme animal, les prédications du P. Lacordaire et l'expérience faite en 1845 pour la suppression du fil de retour du télégraphe électrique, l'auteur se décide à aborder son sujet. Comme nous serions hors d'état de résumer les idées de M. Allix, nous les citerons textuellement, laissant au lecteur le soin de deviner si c'est involontairement ou à dessein que le nouveau révélateur laisse subsister dans son exposé tant de nuages et d'incertitude.

« Ainsi que j'ai dû déjà le faire pressentir, continue M. Jules Allix, la découverte de MM. Benoît et Biat repose à la fois sur

le galvanisme, sur le magnétisme minéral et animal, et sur la sympathie naturelle, c'est-à-dire que la base de la communication nouvelle est une sorte de fluide sympathique particulier provenant de la combinaison des fluides galvanique, magnétique et sympathique, mariés tous les trois ensemble, par des opérations et des procédés qui seront décrits plus tard.

» Et comme les différents fluides dont il s'agit varient en raison des êtres organiques ou inorganiques qu'on considère, il faut encore dire que les fluides différents qu'il s'agit de marier ensemble sont : le fluide minéral-galvanique d'une part, le fluide animal-sympathique des escargots de l'autre, et en troisième lieu, enfin, le fluide magnétique minéral et adamique ou humain, c'est-à-dire le fluide magnétique-minéral de l'aimant et le fluide magnétique-animal de l'homme, ce qui fait que, pour caractériser nettement la base du système de la nouvelle communication, il faudrait dire qu'elle se fait par l'intermédiaire de la *sympathie galvano-magnetique-minérale animale et adamique* (!!!).

» MM. Benoît et Biat ont en effet découvert que certains escargots possèdent une propriété remarquable, celle de rester continuellement sous l'influence sympathique l'un de l'autre, lorsqu'après les avoir mariés ensemble et mis ensuite en rapport, par une opération particulière, avec le fluide magnétique, minéral et adamique, on les place dans les conditions nécessaires à l'entretien de cette sympathie. Et pour tous ces résultats, ils n'ont besoin que de l'appareil très portatif de leur invention, qu'ils ont nommé *boussole pasilalinique sympathique*, à l'aide duquel ils obtiennent ensuite instantanément, et à quelque distance que soient placés l'un de l'autre les escargots sympathiques, une commotion très sensible qu'ils ont appelée la commotion escargotique, laquelle se manifeste et se communique toutes les fois que la sympathie de deux escargots est excitée par l'approche de deux autres escargots, également sympathiques entre eux et avec tous les autres, absolument comme la commotion électrique se manifeste au physicien chaque fois qu'il approche son doigt d'un corps quelconque électrisé.

» Pour la sympathie, il est assez facile à l'homme de s'en rendre compte, car il est lui-même un être essentiellement sympathique. Comment se rendrait-on raison autrement de l'amour candide, de cette attraction pure et sainte, dépourvue de tout désir des sens, qui tend à unir entre eux tous les hommes,

par la bienveillance naturelle et générale qu'on remarque d'un sexe envers l'autre, depuis l'enfant jusqu'à l'homme fait, si on ne le considérait pas comme un effet de cette sympathie naturelle providentiellement destinée à l'harmonie universelle de toute la nature? L'homme seul et isolé n'est en effet qu'un être incomplet par lui-même, c'est l'une des deux parties d'un être supérieur qui, pour se compléter et remplir ainsi le but de sa destinée, a besoin de trouver, et par conséquent cherche sans cesse, jusqu'à ce qu'il l'ait rencontrée, l'autre partie avec laquelle il est en sympathie. Eh bien! il en est de même de tous les êtres, et notamment des escargots, avec cette différence cependant que les escargots, au lieu de se compléter l'un l'autre comme l'homme, peuvent sympathiser plusieurs ensemble, les uns avec les autres, en même temps.

» On comprend bien aussi que la sympathie puisse se manifester à distance pour les êtres sympathiques entre eux; mais maintenant, comment se fait-il que la sympathie existant entre deux escargots éloignés l'un de l'autre, comme si l'un était en France et l'autre en Amérique, puisse être rendue sensible à ce point que d'une part elle fournisse à volonté la commotion escargotique, et que de l'autre on puisse communiquer de même à volonté cette commotion à quelque distance que ce soit? Or, il est clair que la commotion escargotique, qui n'est que l'expression pour ainsi dire électrique du désir de l'animal, est rendue sensible, comme je l'ai dit, par le mariage des fluides, et que la propriété de permanence de sympathie dont j'ai parlé suffit à expliquer comment on peut l'obtenir à volonté dans tous les temps, et il s'ensuit qu'il ne reste plus alors qu'une seule et unique difficulté, celle de savoir comment et par quel conducteur se fait la communication à distance de cette commotion.

» D'abord les expériences faites à cet égard par MM. Benoît et Biat ne laissent pas de doute sur le fait en lui-même, qui est certain, et même elles établissent de plus qu'il en est de cette communication comme de celle de l'électricité, puisqu'on peut l'intercepter et l'interrompre de la même manière, à l'aide d'un corps mauvais conducteur de l'électricité, ce qui s'explique naturellement par la présence dans le fluide sympathique combiné dont il s'agit, du fluide galvanique-minéral, qui n'est pas autre chose en effet que l'électricité.

» Et quant à la manière dont a lieu cette communication, il paraîtrait qu'après la séparation des escargots, qui ont sympa-

thisé ensemble, il se dégage entre eux une espèce de fluide dont la terre est le conducteur, lequel se développe et se déroule, pour ainsi dire, comme le fil presque invisible de l'araignée ou celui du ver à soie, que l'on pourrait de même dérouler et prolonger dans un espace indéfini sans le casser, mais avec cette différence seulement que le fluide escargotique est complètement invisible et qu'il a autant de vitesse dans l'espace que le fluide électrique, et que ce serait par ce fluide que les escargots produisent et communiquent la commotion dont j'ai parlé; or, comme tout le monde sait que les escargots sont hermaphrodites ou des deux sexes, c'est-à-dire mâle et femelle à la fois, on doit concevoir alors comment il se fait que la sympathie pouvant ainsi partir de l'un des deux escargots pour aller à l'autre instantanément, la commotion escargotique peut, de même, se transmettre instantanément de l'un à l'autre, et réciproquement.

» Mais, dira-t-on, en supposant ce fluide sympathique, il doit en être de ce fluide comme des fluides électrique, galvanique et magnétique, qui à la vérité se répandent bien instantanément à distance, mais par irradiation dans tous les sens, à moins qu'on ne fasse usage d'un fil conducteur particulier, et l'on ne voit pas clairement comment il se peut que la communication se fasse directement et à volonté, d'un endroit précis à un autre, par le moyen du fluide sympathique lui-même. Cette objection pourrait, au premier aperçu, avoir quelque valeur, mais elle n'est cependant que spécieuse, car dès qu'on dit fluide sympathique ou sympathie, il faut nécessairement supposer deux êtres, et ces deux êtres sont naturellement et forcément les deux extrêmes de la ligne ou du fluide sympathique, que cette ligne soit droite ou courbe! Elle ne pourrait donc valoir alors qu'à l'effet d'établir seulement l'influence que peut avoir la distance sur l'intensité de la commotion escargotique; mais, d'une part, l'intensité de cette commotion n'a pas d'importance pourvu qu'elle existe, et de l'autre, en fait, quelles que soient les distances expérimentées, MM. Benoît et Biat n'ont jamais remarqué de différence dans l'intensité de la commotion.

» Mais il y a mieux, c'est que si l'on veut considérer encore ce qui a été dit du mariage des différents fluides, on se convaincra, par l'exemple de ce qui arrive pour le lin, le chanvre, le coton et la laine, dont les fils naturellement courts, déliés et sans attache entre eux, peuvent cependant produire, étant

mariés ensemble par le mouvement circulaire du fuseau, un fil plus ou moins solide, dont la longueur n'a de limites que la quantité de la matière et la volonté de l'homme, et l'on se convaincra, dis-je, que le mariage des différents fluides produit ici un effet analogue, c'est-à-dire une espèce de cordon sympathique sans solution de continuité, d'un escargot à l'autre, avec cette différence unique que ce cordon est un fluide, et qu'à ce titre il est indéfiniment élastique en longueur ou en largeur, ce qui le rend essentiellement mobile.

» Les expériences faites par MM. Benoît et Biat, à l'aide de ballons, dans l'atmosphère, ne laissent pas de doute, d'ailleurs, sur ce point, que la terre est le conducteur de ce cordon sympathique combiné qui forme ce fluide et ce qui est connu ensuite, de l'inconductibilité électrique de l'air. Pour communiquer à travers l'atmosphère ou dans l'atmosphère, il faut un conducteur particulier qu'il est facile, d'ailleurs, d'établir en laissant descendre à terre un fil quelconque mobile, bon conducteur électrique.

» Cependant, pour que la communication s'établisse, il ne suffit pas qu'il y ait sympathie escargotique, il faut encore supposer qu'il y a sympathie harmonique entre les individus qui veulent correspondre, et cette sympathie harmonique, c'est à l'aide du magnétisme animal qu'on l'obtient et en unissant ensemble, comme je l'ai dit, le fluide sympathique escargotique, le fluide magnétique minéral et adamique, sous l'influence du fluide minéral galvanique.

» Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans la question de savoir quelle analogie il peut y avoir naturellement entre ces différents fluides; j'insiste seulement sur la nécessité de leur union, qui est le fait capital de la découverte, et sans lequel rien de tout ce qui précède n'est possible.

» Or, étant donnée la commotion escargotique instantanée et à distance par sympathie, la fin de la découverte ne consiste plus que dans la connaissance de l'appareil à l'aide duquel cette commotion s'obtient, et dans les dispositions adoptées pour faire servir cette commotion à la transmission de la pensée.

» Cet appareil se compose d'une boîte carrée en bois, dans laquelle se meut une pile voltaïque dont les couples métalliques, au lieu d'être superposés comme pour la pile de Volta, sont disposés par ordre et attachés dans des trous pratiqués à cet effet dans une roue ou plateau circulaire en bois, mobile autour de son axe en fer.

» Aux disques métalliques qui forment les couples de la pile de Volta, MM. Benoît et Biat ont substitué d'autres couples en forme de godets ou auges circulaires, et composés d'un godet ou auge en zinc garni en dedans de drap préalablement trempé dans une dissolution de sulfate de cuivre et maintenu à l'aide d'une lame de cuivre rivée avec le godet.

» Au fond de chacune de ces auges, ils ont fixé, à l'aide d'un mélange dont la composition sera indiquée, un escargot vivant, préalablement préparé et choisi, afin que là il puisse s'imprégner de l'influence galvanique, qui doit se combiner ainsi avec l'influence électrique qui sera développée lorsque la roue qui forme la pile sera mise en mouvement, et avec elle conséquemment les escargots qui y sont fixés.

» La boîte dans laquelle cette roue ou pile mobile est renfermée peut être d'une forme et d'une substance quelconques, mais elle est nécessaire pour soustraire les escargots à l'influence atmosphérique. Dans tous les cas, elle est essentiellement mobile et portative.

» De plus, chaque auge ou godet galvanique est établi sur un ressort, de manière à former ainsi comme une espèce de touche élastique dont le mouvement est utilisé pour l'appréciation de la commotion escargotique.

» Or, on comprend maintenant que l'ensemble d'un appareil de correspondance suppose nécessairement deux appareils particuliers ou instruments, disposés comme celui que je viens de décrire, et avec l'attention spéciale de mettre, dans les auges de l'un, des escargots sympathiques avec ceux des auges de l'autre, de manière que la commotion escargotique puisse partir d'un point précis de l'une des piles pour aller de là à un point également précis de l'autre, et réciproquement.

» Et ces dispositions comprises, le reste vient de soi-même : MM. Benoît et Biat ont fixé sur les roues des deux instruments et à chacune des touches sympathiques entre elles, des lettres correspondantes, de sorte qu'ils en ont fait des espèces de cadrans alphabétiques et sympathiques, à l'aide desquels la communication de la pensée se fait ainsi naturellement et instantanément à toutes les distances par l'écriture de la pensée elle-même, dont la commotion escargotique indique les lettres.

» Il ne suffit plus, pour pouvoir correspondre, que de se mettre en présence de ces deux instruments, à une même heure, et d'être dans les conditions de sympathie harmonique dont j'ai parlé; et, si les expériences faites par les physiciens

Steinheil, à Munich, et Matteucci, à Pise, ont permis, depuis 1845, de réduire les conducteurs métalliques de la télégraphie électrique à un seul fil pour chaque télégraphe, la découverte de MM. Benoît et Biat, comme on voit, les supprime tous.

» L'appareil que je viens de décrire ayant la forme d'une boussole marine, on lui a donné de même le nom de *boussole*, en ajoutant, pour caractériser son usage, la qualification de *pasilalinique*, qui signifie parole ou langage universel, et, de plus, celle de *sympathique*, qui indique le moyen dont on se sert.

» Les *boussoles pasilaliniques sympathiques*, que M. Benoît vient d'établir ont plus de deux mètres de hauteur. Elles ont ainsi une grande dimension, parce qu'il a voulu y adapter des lettres ou signes alphabétiques de toutes les langues en usage, ainsi que ceux de l'alphabet universel pasilalinique qu'il a créé, et dont il sera parlé plus tard, puis les signes de ponctuation et ceux des nombres; mais on conçoit que le nombre des couples ou des touches escargotiques nécessaire pourrait être rigoureusement réduit aux vingt-cinq lettres de la langue française, et comme on peut, de plus, prendre des escargots de toutes les grosseurs, et qu'il y en a de très petits, de petits même comme des têtes d'épingles, il s'ensuit que l'on doit comprendre que l'instrument, qui peut avoir toutes les formes, peut accepter aussi toutes les dimensions, depuis les plus grandes jusqu'aux plus petites, et qu'on en pourra avoir de grands comme le cadran d'une grande horloge, d'autres comme celui d'une pendule, et puis enfin d'autres plus petits comme celui d'une montre de poche.

» Je ne parle pas de la matière ni de la manière dont pourra être faite la boîte de l'appareil; mais on a dû comprendre que toutes les matières, métalliques ou autres, pouvant être employées, la boussole pasilalinique sympathique est destinée à devenir un meuble obligé, ou même un bijou intéressant, qui, parmi toutes les fantaisies artistiques qu'il ne manquera pas de faire naître, trouvera nécessairement sa place partout, depuis le cabinet administratif des gouvernements, jusqu'à la plus humble chaumière, sans oublier, chemin faisant, le boudoir.

» Après ces explications préliminaires obligées de l'expérience, j'arrive enfin à l'expérience elle-même. »

Ici nous n'accorderons plus la parole à notre auteur, pour cause de suspicion légitime. Le récit qu'il

donne de l'expérience qui fut faite par Benoît (de l'Hérault) est, en effet, enjolivé de manière à donner une idée tout à fait inexacte de cette expérience et de ses résultats.

Qu'était-ce pourtant que ce Benoît (de l'Hérault) et ce Biat-Chrétien, que le mémoire dont nous venons de donner un si long extrait, place aux bords lointains de l'Amérique ? Ce Biat n'était qu'un être imaginaire, que l'innocente création de l'esprit halluciné de Benoît. Jamais homme du nom de Biat-Chrétien ne s'était rencontré, dans les parages de l'Amérique, pour s'occuper, en même temps que Benoît, de la sympathie des escargots, et pour appliquer cette animale faculté à l'invention d'une boussole *pasilalinique*, *adamique*, *sympathique*, et autres choses fantastiques.

Ce Benoît lui-même était un homme qui s'était adonné depuis sa jeunesse à ce que l'on nomme les sciences occultes. A force de rêver et d'élucubrer sur la magie et sur l'astrologie, sur Cagliostro et sur Mesmer, en entremêlant le tout de certaines études sur l'électricité et sur ses mystères, Benoît avait accordé un tel empire à la folle du logis qu'elle avait fini par ébranler son intellect. Benoît était certainement un halluciné. La folie n'exclut pas, d'ailleurs, une certaine habileté pour atteindre un but désiré ardemment. On va en avoir la preuve.

M. Triat est le fondateur du plus ancien gymnase de Paris. En 1849 ce gymnase était situé avenue Montaigne.

En cette année 1849, Benoît vint un jour faire part à M. Triat d'une découverte qu'il aurait faite pour transmettre la pensée à de grandes distances, sans aucun intermédiaire, grâce à un procédé qui était bien supé-

rieur au télégraphe électrique. Il avait, dit-il à M. Triat, tout l'appareil dans la tête : il ne restait qu'à le construire. Seulement, son défaut de ressources, ou plutôt sa misère, lui ôtait les moyens d'exécuter l'instrument, fort simple, d'ailleurs.

« Et que vous faudrait-il, lui dit M. Triat, pour construire cette machine?

— Quelques morceaux de bois et un ouvrier », dit Benoît.

Il ne manque ni de l'un ni de l'autre dans un gymnase. M. Triat conduisit l'inventeur dans son atelier de menuiserie.

« Faites, lui dit-il, taillez, construisez. Outils et ouvriers sont à votre disposition. »

M. Triat fit plus : le futur inventeur de la *boussole pasilalinique*, *adamique*, *sympathique*, n'avait ni pain ni asile. Il loua pour lui une chambre, et se chargea de pourvoir à sa nourriture.

Les choses marchèrent ainsi pendant près d'un an. Au bout de ce temps, toujours défrayé par son protecteur, Benoît n'était encore parvenu à aucun résultat. Il était évident qu'en s'adressant à M. Triat, il avait voulu trouver, non les moyens de mettre en pratique une découverte déjà faite, mais l'avantage de se livrer tout à son aise aux recherches qui devaient amener cette découverte.

L'appareil pour lequel il n'avait demandé que trois ou quatre morceaux de bois, finit pourtant par apparaître. C'était un énorme échafaudage formé de traverses de trois mètres de longueur, supportant cette prétendue pile voltaïque dont M. Allix nous donnait tout à l'heure une description plus ou moins claire, et dans l'intérieur de laquelle de pauvres escargots

vivants étaient collés de distance en distance. C'était là la *boussole pasilalinique*, *adamique*, *sympathique*. En face de cet appareil s'en dressait un autre, en tout semblable. Les vingt-quatre lettres de l'alphabet étaient placées sous les vingt-quatre escargots fixés dans l'une et l'autre prétendue pile. Benoît assurait qu'en approchant un escargot convenablement préparé de l'un des *escargots alphabétiques*, l'escargot correspondant à la même lettre dans l'appareil opposé devait s'agiter, montrer les cornes, et servir à transmettre ainsi à distance et sans aucun intermédiaire, des lettres, et par conséquent des mots, des phrases et des idées.

Telle était la correspondance instantanée, ou la communication de la pensée due au fluide sympathique de la gent escargote.

L'éloignement le plus considérable, entre les deux appareils, ne devait apporter aucun obstacle à la transmission des signes. L'une des boussoles étant à Paris et l'autre aux antipodes, la certitude et la rapidité de la transmission ne devaient en rien souffrir d'un tel éloignement.

En preuve de ce fait, Benoît affirmait qu'un de ses amis, nommé Biat-Chrétien, habitant de l'Amérique, avait construit, d'après les indications qu'il lui avait successivement transmises, un appareil semblable à celui de Paris, et que chaque jour ils échangeaient entre eux une correspondance et des signaux. L'ancien et le nouveau monde se trouvaient ainsi en rapport continuel, sans intermédiaire apparent, dans la personne de M. Benoît (de l'Hérault), inventeur français, et de M. Biat-Chrétien, citoyen de la jeune Amérique.

Il n'y avait pas grand mal à se laisser conter toutes ces histoires, puisque l'expérience devait prompte-

ment faire apprécier leur réalité. M. Triat trouvait toutefois que ce moment était long à venir, puisque un an entier s'était écoulé, comme nous l'avons vu, depuis qu'il avait accueilli pour la première fois l'inventeur.

Il fallut bien pourtant que ce dernier s'exécutât. Après bien des retards et des faux-fuyants, la séance dans laquelle la boussole *pasilalinique, sympathique,* devait être soumise à une expérience sérieuse fut fixée au mercredi 2 octobre 1850. Benoît assurait s'être mis en correspondance, le lundi 30 septembre, avec Biat-Chrétien, en Amérique, lequel, sans quitter ce pays, devait assister à toutes les expériences qui se feraient à Paris ce jour-là et à l'heure fixée.

Le 2 octobre, en effet, M. Triat s'étant rendu chez Benoît, celui-ci, à l'aide de l'une des deux boussoles, avertit (il l'assura du moins) son correspondant américain de se tenir à son poste.

Il semble que, pour pareille expérience, les deux boussoles auraient dû être établies, sinon d'un bout de Paris à l'autre, du moins dans deux pièces séparées. Benoît s'autorisa de certains défauts accidentels de la construction provisoire des deux boussoles, pour demander qu'elles fussent placées l'une et l'autre dans sa chambre. Forcé d'en passer par là, M. Triat laissa les deux appareils placés en regard l'un de l'autre, séparés seulement par l'intervalle de la largeur de la chambre.

Il y avait loin de cette distance à celle qui sépare l'Amérique de l'Europe; mais il fallut se conformer aux désirs de l'opérateur.

M. Triat aurait voulu, au moins, qu'un corps opaque, un paravent, une cloison de planches, fussent interposés entre les deux appareils. Cette condition si simple ne fut même pas accordée.

Et pourtant l'expérience ne fut qu'une véritable mystification. M. Jules Allix, était chargé d'envoyer les signaux en touchant les escargots qui représentaient les lettres alphabétiques, et de composer ainsi des mots. Benoît, placé devant l'autre boussole, devait recevoir les lettres et les mots désignés sur sa propre boussole par les mouvements des escargots correspondant aux mêmes lettres. Mais, sous différents prétextes, Benoît allait sans cesse de l'un à l'autre appareil, de sorte qu'il n'eut pas grand'peine à reproduire, avec sa boussole animée, les lettres envoyées par M. Jules Allix.

M. Triat observait tout ce manège en se mordant les lèvres.

La transmission ne fut pas, d'ailleurs, aussi fidèle qu'elle aurait pu l'être avec le système commode de va-et-vient que se permettait le prétendu inventeur. M. Jules Allix avait transmis, en touchant ses escargots dans l'ordre voulu, le mot *gymnase;* Benoît lut sur sa boussole le mot *gymoate.* Puis, M. Triat opérant lui-même, envoya les deux mots *lumière divine* à M. Jules Allix, qui lut sur sa boussole *lumhere divine.*

Mais tout cela n'était qu'une comédie, grâce aux voyages incessants que l'inventeur faisait d'une boussole à l'autre, sous le vain prétexte de surveiller le jeu du mécanisme des deux appareils.

Benoît fut ensuite prié de se mettre en rapport avec son Américain, qui était censé à son poste de l'autre côté de l'Atlantique. Il procéda, avec le plus grand sang-froid, à ce fantasmagorique appel. Il approcha un escargot, qu'il tenait à la main, des quatre escargots correspondant au mot Biat; puis on attendit la réponse d'Amérique. Au bout d'un certain temps, quelques escargots ayant montré les cornes, en réunissant

avec plus ou moins d'art les lettres ainsi désignées, on composa, couci-couci, cette réponse : CEST BIEN, qui, avec l'apostrophe, donnait : C'EST BIEN.

Risum teneatis.

M. Triat était parfaitement sûr d'avoir été dupe d'une mystification. Aussi, grande fut sa surprise. lorsqu'il lut dans le feuilleton de *la Presse* du 26 octobre, le récit de cette expérience présenté par M. Jules Allix comme une démonstration sans réplique de la grande découverte annoncée. Il déclara aussitôt à Benoît qu'après ce qui avait été publié dans la *Presse* il était forcé de lui retirer son appui. Et comme Benoît insistait, pour changer sa résolution :

« Écoutez, lui dit M. Triat, il est facile de me faire revenir de ma décision, et en même temps, de vous passer du secours de qui que ce soit. On va établir l'une des deux boussoles dans mon gymnase, et l'autre dans une pièce à côté. Si vous le préférez, sans les changer de place, on les séparera par un simple paravent, et vous vous interdirez d'aller, pendant l'expérience, de l'une à l'autre des deux boussoles. Si, dans ces conditions, vous réussissez à transmettre un seul mot d'un appareil à l'autre, je vous offre mille francs par jour tant que vos expériences réussiront. »

M. Triat alla ensuite trouver M. Émile de Girardin, qui avait pris quelque intérêt à l'invention et à l'inventeur, et qui avait, dans ce but, ouvert les colonnes de *la Presse* au mémoire de M. Jules Allix. M. Triat lui ayant fait part de sa proposition, faite le jour même à Benoît (de l'Hérault), M. de Girardin l'approuva pleinement, et voulut même se mettre de la partie. « Je me joins à vous, dit-il à M. Triat, et pour la même somme. Dites donc à Benoît qu'il est assuré de deux

mille francs par jour si l'expérience réussit, avec la condition que vous lui avez posée..... Mon calcul est simple, ajouta M. Emile de Girardin. Si Benoît réussit, nous louons le Jardin d'hiver, et nous faisons répéter par Benoît la même expérience dans des représentations publiques, qui lui rapporteront au delà de deux mille francs par jour. »

A une proposition si simple, si avantageuse pour lui, si décisive pour son invention, savez-vous quelle fut la réponse de Benoît? Il disparut, et ne donna plus de ses nouvelles à ceux qui lui avaient prodigué si longtemps des encouragements pour ses recherches et des secours pour sa misère.

Nous l'avons vu deux ou trois fois à Paris. C'était un homme maigre et noir, avec une grande barbe et certaines allures d'halluciné. Il est mort au commencement de 1852.

Au moment où Benoît quittait ce monde, les esprits américains faisaient irruption en Europe. S'il eût vécu quelques années encore, Benoît était taillé de manière à jouer un grand rôle et à devenir un personnage important dans le mouvement spiritiste qui allait bientôt éclater en France. Mais la Parque cruelle en ordonna autrement.

237

LES

ESPRITS FRAPPEURS

Pan! pan! c'est la fortune!

BÉRANGER.

LES

ESPRITS FRAPPEURS

CHAPITRE PREMIER

Les esprits frappeurs en France. — Les malheurs du charbonnier Lerible. — La table de la rue Descartes. — La jeune fille de Clairefontaine. — La famille Williams. — Les tourments de la famille Dolléans, à Guillonville; triomphe d'un exorcisme. — Les prodiges de Saint-Quentin.

Les esprits frappeurs se sont annoncés à la fois en France et en Amérique. Par esprit de nationalité, nous donnerons le pas, dans l'historique qui va suivre, aux manifestations qui se sont produites dans notre pays.

Nous en sommes bien fâché pour la dignité des esprits frappeurs, mais c'est dans la boutique d'un charbonnier qu'ils commencèrent à faire leur vacarme à Paris.

Le 2 février 1846, on lisait dans la *Gazette des Tribunaux* l'article suivant, sur un fait mystérieux, qui, pendant plusieurs semaines, intrigua tout Paris :

« Dans les travaux de démolition ouverts pour le percement d'une rue nouvelle, qui doit joindre la Sorbonne au Panthéon et à l'École de Droit, en traversant la rue des Grès à la hauteur de l'ancienne église qui a successivement servi d'école mutuelle et de caserne d'infanterie, se trouve, à l'extrémité d'un

terrain où existait autrefois un bal public, le chantier d'un marchand de bois, chantier que borne une maison d'habitation élevée d'un seul étage avec grenier. C'est cette maison, éloignée de la rue d'une certaine distance, et séparée des habitations en démolition par les larges excavations de l'ancien mur d'enceinte construit sous Philippe Auguste, et mis à découvert par les travaux récents, qui se trouve, chaque soir et toute la nuit, assaillie par une grêle de projectiles, qui, par leur volume, par la violence avec laquelle ils sont lancés, produisent des dégâts tels, qu'elle est percée à jour, que les châssis des fenêtres, les chambranles des portes sont brisés, réduits en poussière, comme si elle eût soutenu un siége à l'aide de la catapulte et de la mitraille.

» D'où viennent ces projectiles, qui sont des quartiers de pavés, des fragments de démolitions, des moellons entiers, qui, d'après leur poids et la distance d'où ils proviennent, ne peuvent évidemment être lancés de main d'homme? C'est ce qu'il a été jusqu'à présent impossible de découvrir. En vain a-t-on exercé, sous la direction personnelle des commissaires de police et d'agents habiles, une surveillance de jour et de nuit; en vain le chef du service de sûreté s'est-il rendu avec persistance sur les lieux; en vain a-t-on lâché chaque nuit dans les enclos environnants des chiens de garde, rien n'a pu expliquer le phénomène que, dans sa crédulité le peuple attribue à des moyens mystérieux; les projectiles ont continué de pleuvoir avec fracas sur la maison, lancés à une grande hauteur, au-dessus de la tête de ceux qui s'étaient placés en observation, jusque sur le toit des maisonnettes environnantes, paraissant provenir d'une très grande distance et atteignant leur but avec une précision en quelque sorte mathématique, et sans qu'aucun parut dévier, dans sa course parabolique, du but invariablement désigné. »

Et le surlendemain, le même journal, revenant sur ce sujet, disait encore :

« Le fait singulier, et demeuré jusqu'à présent inexplicable, que nous avons signalé, du jet de projectiles considérables contre la maison d'un marchand de bois et de charbon, rue Neuve de Cluny, proche la place du Panthéon, a continué de se produire aujourd'hui encore, malgré la surveillance incessante exercée sur les lieux mêmes. A onze heures, alors que des

agents étaient échelonnés sur tous les points avoisinants une pierre énorme est venue frapper la porte (barricadée) de la maison. A trois heures, le chef intérimaire du service de sûreté, et cinq ou six de ses principaux subordonnés étant occupés à s'enquérir près des maîtres de la maison de différentes circonstances, un quartier de moellon est venu se briser à leurs pieds, comme un éclat de bombe.

» On se perd en conjectures. Les portes, les fenêtres sont remplacées par des planches clouées à l'intérieur, pour que les habitants de la maison ne puissent être atteints, comme l'ont été leurs meubles, et jusqu'à leurs lits, brisés par les projectiles. »

Nous avons transcrit littéralement ces deux articles de la *Gazette des Tribunaux*, parce que leur forme semble leur donner l'authenticité de véritables procès-verbaux de police. Cependant l'arsenal d'où partaient les projectiles s'épuisa, et le phénomène cessant, on cessa d'en parler. Quant à la cause, on ne l'a jamais bien connue. Lorsqu'on l'interrogeait, la police, qui n'aime pas à être prise en défaut, et qui exagère même la sagacité de ses agents, la police faisait la discrète. On parlait vaguement d'un mauvais plaisant, qui aurait été pris sur le fait et mis en prison. Mais, informations prises, on ne trouvait nulle part ce prisonnier.

En désespoir de cause, on crut trouver l'invisible délinquant dans le locataire de la maison si maltraitée, le charbonnier Lerible. Si ce n'était lui en personne, c'était, disait-on, quelque complice qu'il faisait opérer à sa place. Mais, outre que Lerible avait requis plus de trente fois la police de venir à son secours, et que c'était sur sa demande que le colonel du 24e de ligne avait envoyé sur les lieux un peloton de ses chasseurs, le bonhomme faisait voir, en pleurant, l'état pitoyable de son immeuble dégradé *Sunt lacrymæ rerum*. Il

présentait les débris d'un mobilier tout neuf, ou acheté un mois auparavant, les fragments de sa pendule, de ses bocaux à fleurs, et de toute sa vaisselle broyée dans un petit buffet garni de glaces que les pierres paraissaient ajuster. Enfin il offrait sa tête, et montrait, près de la tempe, une blessure assez grave qu'une de ces pierres lui avait causée, assurait-il, dans le temps même où il était sous la protection des agents de la police et des chasseurs du 24e de ligne.

Après une double enquête administrative et judiciaire, ce qui s'était passé ne put trouver aucune explication. M. le marquis de Mirville voulut alors faire son enquête à son tour, et il la poussa avec tout le zèle que lui inspiraient les choses ayant le caractère du miracle. Il nous apprend qu'après avoir été longtemps renvoyé de Caïphe à Pilate, il trouva enfin dans le bureau du commissaire de police du quartier un secrétaire plus complaisant, qui lui tint à peu près ce langage : « M. le commissaire vous affirmera comme moi que, malgré nos infatigables recherches, on n'a jamais pu rien découvrir; et je peux vous assurer à l'avance qu'on ne découvrira jamais rien. »

Ce *jamais* était fort risqué. Le journal le *Droit*, parlant, au mois de juin 1860, d'un fait analogue, rappelait à ce sujet l'affaire du charbonnier Lerible, et assurait que l'on avait fini par découvrir que l'auteur de ces dégâts était bien le charbonnier lui-même, qui, mécontent de la maison qu'il avait louée dans la rue Neuve de Cluny, voulait faire résilier son bail.

Quoi qu'il en soit, la déclaration faite à M. de Mirville fut le dernier mot de la police aux abois, et les projectiles de la rue Neuve de Cluny restent encore aujourd'hui la plus singulière mystification que l'on ait

faite aux Parisiens en général et au préfet de police, M. Gabriel Delessert, en particulier.

Maintenant que nous y avons mis le pied, avançons hardiment dans le monde fantastique, fluidique ou surnaturel. Dans ce que publiait le journal le *Siècle* (numéro du 4 mars 1846), on va voir pour la première fois apparaître les tables.

« Devons-nous citer, disait le *Siècle* un fait assez récent, encore inédit, qui a une notable analogie avec l'histoire de la jeune Angélique Cottin, et dont les particularités réelles se résolvent très probablement dans une affection nerveuse telle que la danse de Saint-Guy! Ce fait est attesté comme parfaitement sincère et exact par un témoin oculaire, professeur de classes supérieures dans un des collèges royaux de Paris. En voici un extrait que nous sommes autorisés à reproduire :

» Le 2 décembre dernier, une jeune fille d'un peu moins de 14 ans, apprentie coloriste, rue Descartes, étant à travailler à son ouvrage, la table fit entendre, au grand étonnement de tout le monde, des bruits insolites et variables... Bientôt le pinceau de la jeune fille s'échappa de ses doigts; quand elle voulait le saisir, il fuyait; le pupitre sur lequel elle travaillait reculait ou se dressait devant elle. La table même, violemment repoussée, allait se heurter contre la table voisine. La chaise sur laquelle la jeune fille était assise, reculait tout à coup et se dérobait sous elle. Le seul frôlement de sa robe repoussait, attirait, soulevait une table. Le témoin, signataire de cette relation, dit que, placé près de la jeune fille, il a été soulevé avec la chaise sur laquelle il était assis. Plusieurs fois cette jeune fille s'est écriée qu'on lui tirait ses bas. En effet, les jarretières s'étaient spontanément dénouées, les bas étaient presque sortis des pieds, puis, par une réaction soudaine, se remettaient d'eux mêmes... Ces phénomènes se sont reproduits constamment pendant une douzaine de jours. Maintenant, la jeune fille éprouve de violentes secousses intérieures qui ne lui permettent pas de rester assise. Elle est enlevée à tous moments de son siège, et retombe, par un mouvement semblable à celui d'un cavalier qui trotterait à l'anglaise. »

Les tables tournantes, qui n'avaient pas encore fait à cette époque leurs premières manifestations, n'ont certainement rien montré de plus surprenant que cette table de la rue Descartes, si l'on ne considère que le phénomène capital, celui de l'impulsion communiquée sans mécanisme visible. Il s'agissait peut-être encore ici d'une *fille électrique*, malade d'un excès anormal d'électricité. Mais continuons.

La *Revue française* insérait la lettre suivante, dans sa livraison de décembre 1846 :

« ... Je crois vous faire plaisir en m'empressant de vous signaler qu'il se passe à Clairefontaine, près de Rambouillet, des faits dans le genre de ceux de Mademoiselle Cottin. Rambouillet s'en est beaucoup entretenu. Voici ce que j'ai pu recueillir à ce sujet ; je ne puis vous garantir l'exactitude des détails, mais le fond est vrai.

» M. B... est fermier à Clairefontaine. Il y a douze ou quinze jours, trois ou quatre marchands de livres toulousains se trouvaient dans ce bourg ; l'un deux vint à la ferme offrir ses livres. La domestique, qui se trouvait seule, lui donna un morceau de pain. Quelques temps après, un second vint aussi demander du pain ; la fille lui en ayant refusé, il s'en alla en la menaçant. Le soir de ce jour, la soupe étant servie, les couverts mis, au moment de se mettre à table, le bouillon tourna, devint laiteux, les couverts et la soupière s'agitèrent et furent jetés à terre ; la fille allant pour mettre un chaudron sur le feu, l'anse lui resta dans la main, les oreilles s'étant rompues. La même fille allant dans la maison, et se trouvant sur la place où avait été le marchand, fut prise de mouvements dans les membres ; son cou éprouva aussi un vif mouvement de rotation ; et sa frayeur était grande. Le charretier, par bravade, se mit au même lieu, il fut tout aussitôt agité, et il étouffait, sortant de la maison, il fut renversé dans une mare d'eau qui est au-devant. On alla chercher M. le Curé : mais à peine avait-il récité quelques prières, qu'il fut agité comme les autres ; ses lunettes en furent brisées, ses membres craquaient et éprouvaient des oscillations. La fille fut très mal ; elle passa même pour avoir succombé. Ces phénomènes sont intermittents ; ils cessent et reparaissent.

» La fille avait-elle des prédispositions à cette affection, que la peur aura fait éclore? Cette espèce d'éclampsie n'est-elle pas contagieuse, comme le sont l'épilepsie, la chorepsie, la catalepsie, etc. ?

» J'aurais été très curieux de voir ces faits, mais ne connaissent aucunement M. B... ni personne à Clairefontaine, n'ayant ni titre, ni mission pour prétexte, j'aurais eu peur d'être éconduit. »

En 1847, le journal anglais, le *Douglas Jersold*, contenait, dans son numéro du 26 mars, un article dont la même *Revue française* a donné l'extrait suivant :

« Tout le voisinage de Black-Lion-Lane, à Bayswater, retentit d'un événement extraordinaire, arrivé récemment chez M. Williams, dans Moscou-Road, et qui a la plus grande analogie avec la célèbre affaire du revenant de Stocwell, en 1772. La maison est habitée par la famille Williams seule, qui se compose de quatre personnes et d'une petite fille espagnole de neuf à dix ans, qu'ils élèvent charitablement. Il y a quelques jours, ils furent grandement surpris par un mouvement soudain et mystérieux de divers objets dans le salon et la cuisine. Aussitôt un pot accroché au pressoir se détache sans cause visible et se brise; un autre le suit de près, et le lendemain, un autre encore. Une théière de porcelaine, pleine de thé, qu'on venait de faire, et placée sur le manteau de la cheminée, fut renversée sur le parquet, et brisée; une autre en métal, qui lui fut immédiatement substituée, éprouva le même sort, et, quand elle fut sur la table, on la vit sautiller, comme si elle eût été ensorcelée, et fut aussi renversée. Quelque temps après que tout fut remis, un tableau se détacha du mur sans que le cadre se brisât. Tout était surprise et terreur alors, car les vieilles gens sont très superstitieux, et, attribuant cet effet à un agent supernaturel, on détacha les autres tableaux qu'on déposa sur le sol. Mais l'esprit de locomotion ne s'arrêta pas là; les assiettes, les pots continuèrent d'être agités sur leurs tablettes, de se détacher, rouler au milieu de la pièce, et sautiller comme s'ils eussent été inspirés par une flûte magique. Au souper, quand la tasse de la petite Espagnole fut pleine de bouillon, elle dansa sur la table et roula par terre; trois fois de suite elle fut remplie et replacée, et trois fois de même renversée. Il serait en-

nuyeux de relater les tours fantastiques qui ont été joués par les meubles de tout genre. Un Égyptien se mit à sauter sur la table, alors que personne ne l'approchait, et se brisât en tombant; une bouilloire s'élanca du foyer dans le cendrier, comme Williams venait de remplir la théière qui tomba dans la cheminée. Après une danse sur la table, s'enfuirent au milieu de la chambre, avec de petits meubles, les boîtes à chapeaux, bonnets, etc., de la façon la plus singulière. Un miroir fut enlevé de la table de toilette, et suivi de peignes et de divers flacons de parfums. Une grande pelotte à épingles a été éminemment remarquable par ses sauts incessants de côté et d'autres. Les amis de la famille Williams supposent que la petite Espanole est la cause de tout cela, quoique cela soit très extraordinaire pour son âge; mais jusqu'à ce jour le *modus operandi* a été un mystère. »

La presse a signalé d'autres prodiges du même genre qui se seraient accomplis en France, tant dans les derniers mois de 1848, que dans le cours de l'année suivante. Voici ce qu'on lisait dans le *Constitutionnel*, le 5 mars 1849 :

« Il paraît que la population de la commune de Guillonville (canton d'Orgères) est tout en émoi depuis quelques semaines, par suite de prétendus miracles d'une jeune fille électrique. Cette fille, âgée de 14 ans, domestique de ferme, d'une intelligence bornée, serait (dit la chronique) douée d'une force d'attraction extraordinaire, à l'endroit des meubles et autres objets qui l'entourent. La première fois qu'on a reconnu les effets de cette singulière faculté, la petite paysanne était en train de bercer un des enfants de ses maîtres. Tout à coup, les deux portes d'une armoire fermée à clé s'ouvrent toutes seules, et le linge qu'elle contenait est jeté à travers la chambre, comme lancé par une main invisible. Au même instant, une pelisse qu'on avait posée sur un lit voisin, enveloppe la berceuse, et se fixe sur elle assez fortement pour qu'on ait de la peine à l'enlever.

» A partir de ce jour, les preuves de cette puissance attractive allèrent se multipliant d'une manière merveilleuse, au grand dommage de l'électrique servante. Tantôt, en effet, c'est un

collier de cheval qui vient se placer sur ses épaules, tantôt des corbeilles de pain qui lui tombent sur la tête, tantôt encore un sac vide qui la coiffe et la recouvre en entier, et cette tunique de Nessus d'un nouveau genre se colle à son corps, sans qu'on puisse l'en arracher. Est-elle dans une chambre, les meubles de danser et de changer de place, ainsi que dans un conte fantastique d'Hoffmann. D'autres fois, un peloton de fil va se loger dans son dos, et bouts de chandelle, morceaux de viande et boucles d'oreilles de sa maîtresse, se retrouvent dans ses poches, et toujours, à ce qu'on raconte, par la seule influence de son pouvoir d'attraction, et par la vertu de l'électro-magnétisme. Une femme du village, esprit fort de l'endroit, se présente à la ferme, en hochant de la tête d'un air sceptique, et disant d'un ton de défi qu'elle ne croira que ce qu'elle verra; peu de temps après, le chef de la jeune fille de se couvrir d'un plat, sans qu'on puisse deviner d'où lui vient cette coiffure inattendue.

» Tels sont les faits qui ont fort agité les habitants de Guillonville, et qui, grossis naturellement à mesure qu'ils se répandent dans les communes environnantes, font crier partout au miracle. »

Cette singulière relation avait été adressée à M. le docteur Henri Roger, par M. Larcher, médecin à Somcheville. Le *Journal de Chartres* la reproduisit, et, après lui, l'*Abeille* journal de la même ville, qui, dans son numéro du 11 mars 1849, ajoutait :

« De tous les faits rapportés par le *Constitutionnel*, un seul est inexact. Il n'est pas vrai de dire que le sac qui coiffait la jeune domestique se collait à son corps sans qu'on put l'arracher. On l'a toujours enlevé avec beaucoup de facilité. Nous tenons cette rectification de M. Dolléans père, conseiller municipal à Cormainville, qui a plusieurs fois retiré lui-même le sac, qui recouvrait si mystérieusement cette fille. Voici maintenant une lettre de notre correspondant d'Orgères ; elle est datée du 28 février 1849 :

« Monsieur le rédacteur, je ne sais si vous avez entendu parler des faits qui, depuis deux mois, se passent dans ce canton, à Guillonville. Si vous voulez me permettre de les raconter, je

le ferai avec toute l'exactitude qu'exigent des faits si extraordinaires et si inexplicables pour moi. Toutes les populations du canton d'Orgères s'en préoccupent vivement, et en font le sujet continuel de leurs conversations. Voici ces faits tels que je les ai recueillis de la bouche même d'une foule de témoins oculaires et dignes de foi. Je commence *ab ovo*.

» Dans le courant du mois de décembre dernier (1848), M. Dolléans, meunier et cultivateur à Gaubert, commune de Guillonville, s'aperçut que chaque nuit on lui volait du foin. Quel était l'auteur de ce vol ? Ses soupçons tombèrent sur un nommé V*** employé à son service. Il le dénonça; la justice fit des perquisitions chez l'homme soupçonné; mais elle ne put rien découvrir qui justifiât les soupçons de M. Dolléans. Deux jours après ces perquisitions, le feu fut mis à l'écurie du meunier de Gaubert; mais fort heureusement on aperçut la flamme avant qu'elle pût faire de grands ravages, et l'on en fut quitte pour la peur. V*** fut encore soupçonné de ce méfait; il avait été vu, dit-on, rôdant autour de la maison, le soir où le feu éclata dans l'écurie. C'était une jeune domestique de la ferme, nommée Alphonsine Benoît, qui prétendait l'avoir vu. V*** fut arrêté et conduit à la maison d'arrêt de Châteaudun ; il fut relâché après trente-deux jours de détention préventive.

» Cependant, deux jours après l'arrestation de V***, commença une série de faits extraordinaires, qui durent encore aujourd'hui chez M. Dolléans, de Gaubert. Un beau matin de la fin de décembre, M. Dolléans, trouva ouvertes toutes les portes de son étable, de son écurie, de ses granges et de sa propre habitation; en même temps toutes les clés avaient disparu. Dans la journée, il fit mettre de bons et forts cadenas à toutes les portes; mais lorsqu'il se leva, le lendemain, à cinq heures du matin, tous étaient enlevés, à l'exception de celui qui fermait la porte de la grange. M. Dolléans crut que de hardis voleurs venaient prendre la nuit et les clés et les cadenas. Il s'arma de son fusil, se mit en sentinelle, non loin de sa grange, bien décidé à tirer sur le premier qu'il verrait paraître. Il resta là jusqu'aux premières lueurs du jour, vers sept heures et demie. En ce moment, il détourna un peu la tête : le cadenas de la grange avait disparu! M. Dolléans rentre et raconte à sa femme et à ses gens ce qui vient d'arriver; tous s'en effrayent; cette disparition du dernier cadenas leur semble une chose surnaturelle.

» Toute la journée se passa dans un calme parfait. Madame

Dolléans, qui était fort alarmée, engagea sa jeune servante à réciter à genoux les sept Psaumes de la Pénitence, espérant trouver dans la prière un secours contre sa peur. A peine la jeune fille s'était-elle agenouillée qu'elle s'écria : *Qui donc me tire par ma robe ?* Et le cadenas disparu le matin apparaît suspendu à son dos. Grand émoi et nouvelle épouvante dans la maison : c'était le 31 décembre.

» A partir de cette époque, Adolphine Benoît éprouva chaque jour les choses les plus singulières. Tantôt des cordes, des chandelles, des chiffons, des corbeilles à pain, des chopines pleines d'eau, et même de vieilles charognes, se trouvaient subitement transportés sur son dos ou dans ses poches. Tantôt les ustensiles de cuisine, casserolles, poêlons, cuillers à pot, etc., venaient s'accrocher aux cordons de sa jupe ou de son tablier. D'autres fois, entrant dans l'écurie, les harnais des chevaux sautaient sur elle, et l'entortillaient de telle façon qu'un secours lui était nécessaire pour s'en délivrer. Un jour, toujours en entrant dans l'écurie, les deux colliers des chevaux vinrent se placer sur ses épaules. Vous riez, sans doute, monsieur le rédacteur, de ces burlesques événements, mais la jeune servante et ses maîtres n'en riaient pas, eux; ils étaient saisis d'une indicible épouvante. Adolphine Benoît devint malade, et fut envoyée à l'hospice de Patay, ou elle passa cinq jours sans ressentir aucun des effets de son obsession.

» Elle revint chez ses maîtres. A peine y eut-elle mis le pied, que tout recommença : les mêmes faits et quelques-uns d'un genre nouveau vinrent la tourmenter comme auparavant. Plus de vingt fois deux planches de trois à quatre pieds de longueur formant étagère, lui tombèrent sur le dos, à l'instant même, où elle entrait dans la chambre. On a même vu ces deux planches, appuyées sur une seule de leurs extrémités, se tenir en équilibre, *malgré les lois de la pesanteur*. Souvent, soit en marchant, soit en se tenant debout devant ses maîtres, la jeune Adolphine se trouvait tout à coup couverte d'un long sac qui l'enveloppait de la tête aux pieds. D'autres fois, le trépied et la chèvre à scier le bois allaient se placer à califourchon sur son cou. Très souvent, des cordes, des rubans venaient tout à coup, au milieu d'une conversation, s'enlacer autour du cou d'Adolphine, et lui serraient la gorge avec tant de force qu'elle en perdait la respiration. Je ne finirais pas, monsieur le rédacteur, si je voulais vous rapporter tout ce que racontent les témoins de ces scènes mystérieuses. Mais, demanderez-vous, peut-

être, n'y avait-il point ruse et comédie de la part de la jeune servante? C'est ce que des personnes sensées se dirent d'abord. Une d'elles entre autres, Mademoiselle Dolléans, sœur du maître de la maison, femme pleine de sagacité et de bon sens, se donna pour mission de surveiller Adolphine; durant quinze jours, elle ne la quitta ni le jour ni la nuit: elle ne l'abandonna pas un seul instant. Eh bien; il a été impossible à Mademoiselle Dolléans de découvrir la moindre tromperie dans cette jeune fille.

» Il y avait déjà plus d'un mois que ces faits extraordinaires se répétaient chaque jour avec une intensité toujours croissante, lorsque Mademoiselle Dolléans résolut de renvoyer sa servante. Adolphine Benoît retourna chez son père à Pérouville. Cette pauvre enfant recouvra aussitôt sa tranquillité.

» Chez M. Dolléans, tout rentra d'abord dans le calme le plus parfait, et cela dura une quinzaine de jours. Mais le mercredi des Cendres, des événements, tout aussi inexplicables que les premiers, jetèrent de nouveau l'effroi dans cette intéressante famille. Cette fois ce n'était plus une domestique qui en était l'objet, ce fut le plus jeune fils de M. Dolléans, enfant de deux à trois mois. Un jour, comme sa mère le tenait sur son giron, tout à coup le bonnet de l'enfant fut enlevé, et on ne sait ce qu'il devint. Madame Dolléans lui en met un autre; bientôt celui-ci est coupé et enlevé de même, mais remplacée par une énorme cuiller à pot, qui couvre la tête de l'enfant, à la grande frayeur de la mère. Depuis huit jours, le pauvre enfant est tourmenté de mille façons malgré la surveillance assidue de ses parents : à chaque instant, des ustensiles de cuisine se précipitent sur lui ou dans son berceau. J'ai vu moi-même les pelles, les pincettes, les réchauds et une foule d'autres objets, s'y trouver subitement, sans qu'on pût deviner comment cela y était transporté. Madame Dolléans m'a assuré qu'elle a vainement essayé d'attacher au cou de l'enfant des médailles et des crucifix; ces objets sacrés disparaissaient mystérieusement un moment après y avoir été placés.

» Vous dire l'impression que ces faits produisent parmi nous serait impossible, j'y renonce : tout le monde crie au maléfice, au sortilège; on va même jusqu'à jeter des accusations absurdes sur plusieurs personnes qui, sans doute, sont bien innocentes de tout cela. ».

Voilà les phénomènes accrus et très dramatique-

ment diversifiés. Qui les expliquera? Esprits ou mystificateur secret, il n'y avait pas d'autre clef aux mystères de Guillonville. Madame Dolléans, femme pieuse et timorée, comme on l'a vu, devait naturellement incliner vers les esprits. C'était aussi la pente de l'*Abeille de Chartres*, car, après avoir publié la relation qu'on vient de lire, elle ajoutait un appendice où M. de Mirville voit l'affabulation de cette singulière histoire.

« Il y a déjà huit jours, dit l'*Abeille de Chartres*, que nous avons reçu la lettre de notre correspondant. Nous n'avons pas voulu la publier avant de nous être rendus sur les lieux. Deux de nous sont donc allés, cette semaine, dans le canton d'Orgères; ils ont interrogé des hommes sages, témoins oculaires, des cultivateurs instruits, des prêtres, des médecins : tout ont certifié exacts les faits avancés par notre correspondant. Maintenant, comment expliquer des faits aussi extraordinaires? Ici nous nous taisons. A la science et à l'Église en appartient la solution. Nous ajouterons seulement ce que M. et Madame Dolléans nous ont dit, que « le jeudi 1er mars, des exorcismes ont été faits sur l'enfant, et qu'aussitôt tout le désordre a cessé; l'enfant ne possède plus cette *vertu attractive*, pour parler comme M. Roger, du *Constitutionnel*. Voilà ce que nous pouvons affirmer en toute vérité[1]. »

Chacun sait, ou peut savoir, que le ministère de l'exorcisme n'est pas du nombre de ceux que tout prêtre peut exercer couramment. Il lui faut pour cela une permission spéciale et des pouvoirs *ad hoc* conférés par son évêque. L'évêque de Chartres ayant donné ces pouvoirs, avait donc reconnu le fait diabolique de la possession. Quel argument pour les spiritistes, de pouvoir invoquer, à l'appui de leur sys-

1. L'*Abeille, journal de Chartres*, 11 mars 1849.

tème interprétatif, les lumières et l'autorité d'un prélat illustre[1], qui était alors un des doyens de l'épiscopat français!

Cependant, non content de connaître par une gazette le résultat de l'exorcisme, et insatiable de détails sur l'affaire d'Adolphine Benoît, M. de Mirville voulut plus tard se renseigner auprès du clergé de l'endroit, et il en reçut une réponse qu'il cite encore comme un document des plus authentiques. Voici cette pièce :

« Monsieur, ce n'est pas le curé de Guillonville qui s'est chargé de faire les exorcismes pour *détruire l'obsession* de ces deux personnes de Guillonville : c'est moi, curé de Cormainville, son voisin. Voici ce que j'ai fait : sans soupçonner ni attaquer personne, après m'être bien assuré, par moi-même, que les faits étaient réels, j'ai conduit des témoins, en nombre suffisant et très dignes de foi, à nos supérieurs ecclésiastiques de Chartres, qui, bien convaincus de la vérité des faits, et sans en être nullement étonnés, m'ont excité à faire les exorcismes, et c'est ce que *j'ai fait, suivant en tout point ce qui est marqué dans le rituel*, et le *jour même* l'obsession a disparu entièrement, à la grande joie des pauvres fermiers, qui desséchaient de chagrin et de peine. Tout ce qu'il y avait dans le journal l'*Abeille* était parfaitement vrai, et mille autre faits de ce genre.

« Votre très humble serviteur,

« *Signé :* LEFRANC, desservant de Cormainville.

22 février 1851.

On voit que M. Lefranc fut plus heureux qu'un de ses collègues, qui, ayant fait à Clairefontaine une entreprise semblable, n'y gagna que d'être fortement secoué et d'avoir ses lunettes brisées sur son nez. A la vérité, on ne nous dit pas que le curé de Clairefontaine se fût

1. M. Clausel de Montals.

muni des pouvoirs nécessaires pour exorciser; la déconvenue que lui fit éprouver le malin peut donc passer pour la punition de sa témérité.

Voilà déjà bien des jeunes filles électriques. Ajoutons-en une dernière, qui eut le désagrément d'être renvoyée à cause de ses vertus attractives, comme Adolphine Benoît, mais que le diable ne se soucia pas de venger sur la personne de ses maîtres. La *Gazette des Tribunaux* du 20 décembre 1849 racontait les faits en ces termes :

« La curiosité publique a été trop longtemps et trop vivement tenue en haleine à Saint-Quentin, pour qu'il nous soit possible de ne pas lui donner complète satisfaction.

» Il se passait, en effet, des choses bien étranges, en apparence, chez un honorable négociant de Saint-Quentin. Sans parler des bruits de l'autre monde, que les domestiques prétendaient entendre chaque nuit, le diable faisait des siennes en plein jour avec une dextérité et une audace de nature à confondre les plus incrédules. Pendant plus de trois semaines, il arriva que les sonnettes allaient toutes seules, faiblement d'abord, et tour à tour, puis simultanément, à tout briser. On courait aux cordons, on suivait le fil, on guettait... peines perdues! Tandis que l'effroi régnait parmi les ouvrières, et que les maîtres attendaient patiemment que l'auteur de cette mauvaise plaisanterie leur fut révélé, la situation se compliqua. Non content de déplacer les casserolles et la vaisselle, de faire voyager des grils d'un bout à l'autre de la cuisine, de tourmenter de mille manières les malheureuses domestiques, qui dépérissaient à vue d'œil et parlaient sérieusement de déguerpir, le lutin se mit en devoir de frapper à coups redoublés contre les murs.

» Les recherches impatientes des maîtres étaient toujours vaines, et les détonations infernales, alternaient peu agréablement avec les sonneries fantastiques, lorsqu'il se produisit un troisième phénomène bien plus étonnant que tout le reste. Un carreau se brisa spontanément, puis un second, puis un troisième, jusqu'à cinq dans le même journée, à deux pas, et sous les yeux de cinq ou six personnes rassemblées autour d'une table, sur laquelle tombaient les éclats de vitres, sans qu'on

trouvât trace du moindre projectile. Le plus surprenant, c'est que les vitres étaient, pour la plupart, non pas brisées, mais *trouées comme par l'effet d'une balle!* Bref, jamais prodige ne fut mieux conditionné pour dérouter le bon sens des uns et troubler la cervelle des autres. Il fallut bien, néanmoins, que le sortilège prît fin. Toutes les suppositions autorisées par la saine logique étaient épuisées, il en restait une qui semblait devoir éloigner la frayeur réelle ou admirablement feinte des domestiques. Comment croire qu'une servante s'amuserait et parviendrait à se multiplier, avec une adresse digne des prestidigitateurs les plus consommés, pour bouleverser ainsi toute une maison? Ce qu'il y a de certain, c'est que le congé donné, le charme a disparu. »

Cette fin des prodiges de Saint-Quentin emporte avec elle leur explication. Elle mérite qu'on en garde bonne note, car elle prouve que les faits les plus surprenants et en apparence les plus contraires aux lois de la nature, n'accusent pas nécessairement une cause surnaturelle.

La malice et l'adresse de quelque personne restée inconnue, expliquent les divers faits que nous avons rapportés dans ce chapitre, et qui ne méritent pas de nous arrêter davantage.

A l'époque où nous voici arrivés, la danse des tables a commencé en Amérique. Mais le monde ancien a eu ses prodiges, indépendants de ceux du nouveau. Ces derniers n'étaient pas connus en France lors des manifestations que nous venons de signaler, et par conséquent, ils n'ont pu les influencer en aucune manière.

Tandis qu'au delà de l'Atlantique le supernaturalisme, suivant l'expression d'une feuille anglaise, « fonctionnait comme institution nationale, » tandis que les journaux des États-Unis étaient remplis des récits de

ses merveilles, la presse française, en proie à d'autres soucis, gardait un silence absolu, et en quelque sorte systématique sur ces étranges nouveautés. C'est seulement vers la fin de 1852 qu'on signale l'arrivée de quelques *médiums* américains dans le nord de l'Écosse, d'où leur pratique passa bientôt à Londres et un peu plus tard en Allemagne. Mais en France, rien encore de provenance américaine. Aussi M. de Mirville soutient-il, avec raison, la spontanéité des phénomènes français. Il ne nous paraît pas aussi bien fondé quand il réclame la priorité pour ses phénomènes *normands*, notamment pour celui du presbytère de Cideville, sur les manifestations transatlantiques. Mais, la question de priorité écartée, il reste ici pour nous une question d'ordre et de méthode qui nous commande d'ajourner encore, malgré la chronologie, le chapitre des tables tournantes.

Nous allons donc, pour n'être pas obligé de revenir sur nos pas, couronner par l'histoire merveilleuse du presbytère de Cideville le récit des prodiges que notre pays a vus s'accomplir, avant d'être envahi à son tour par l'épidémie des tables tournantes et parlantes.

CHAPITRE II

Le presbytère de Cideville. — C'est la faute à Voltaire.

Lorsque Voltaire, étant allé voir un de ses amis, dans un village de Normandie, où l'on jetait alors les fonda-

tions d'une église, accepta l'honneur de poser la première pierre de l'édifice, personne n'eut le moindre soupçon du principe que l'immortel philosophe cachait sous cette pierre. Or, cette scène avait lieu dans la paroisse de Cideville. On ne peut douter aujourd'hui que ce ne soit là le point de départ des tribulations effroyables que devait essuyer, un siècle après, non pas cette église elle-même, mais son curé. Au simple récit des infernales tribulations auxquelles cet ecclésiastique fut en proie, tout le monde comprendra que l'esprit de l'auteur de *Candide* et de la *Vision de Babouc* n'y était pas étranger.

Tout le monde, disons-nous! Il faut pourtant en excepter M. le marquis de Mirville. Oui, ce spirite expert, qui voit des démons partout, et qui a même, fait preuve d'une grande sagacité pour les découvrir où ils ne sont pas, a laissé échapper celui-ci.

> On ne s'attendait guère.
> A voir Voltaire en cette affaire,

nous dit, cavalièrement, M. de Mirville, après avoir rappelé la cérémonie de la pierre posée. — Pardon, monsieur le marquis, on devait s'y attendre; et votre distraction, véritablement inexplicable, nous semble d'une nature aussi suspecte que les diableries du presbytère de Cideville. Quel autre esprit que celui de Voltaire pouvait revenir dans cette église bâtie sous les auspices de l'homme qui fut le plus spirituel de tout son siècle?

Ces prétendues diableries méritent une attention toute particulière puiqu'elles ont abouti à un procès. Ces faits sont consignés au greffe de la justice de paix

du canton d'Yerville, où l'auteur du livre *des Esprits* assure n'avoir eu que la peine de les relever. On ne court donc aucun risque en les transcrivant d'après lui. Ces phénomènes de Cideville étant d'ailleurs l'argument capital des spiritistes et le grand cheval de bataille de M. le marquis de Mirville, c'est encore une considération qui doit nous obliger à lui laisser ici la parole. Nous ne retrancherons de son récit que les réflexions dont il l'entrecoupe trop fréquemment, et qui préjugent la question posée dans cette affaire entre les *esprits* et une cause naturelle.

« Commençons, dit notre auteur, par rapporter à l'avance, seulement pour mémoire et sans en garantir la teneur, les bruits vagues qui, dit-on, avaient cours avant l'apparition des premiers phénomènes, et semblaient en faire présager les approches.

« Selon ces bruits, vers les premiers jours du mois de mars de l'année 1849, M. le curé de Cideville aurait rencontré chez un de ses paroissiens malades un individu nommé G..., auquel tout le pays accordait depuis longtemps une réputation de guérisseur émérite et de docteur ès sorcellerie. Un premier malade paraissant s'être assez mal trouvé du traitement mystérieux (il en était mort), M. le curé aurait cru devoir cette fois formuler un blâme énergique en renvoyant le guérisseur. Tout en serait resté là, mais comme de son côté dame justice se mêle de beaucoup de choses en ce pays, G... se voit un jour appréhendé au corps et condamné, pour méfaits du même ordre, à une ou deux années de prison. Il rapproche aussitôt le blâme du curé de la correction de la justice, prononce, dit-on encore, quelques menaces contre l'ennemi qu'il soupçonne, et plus tard, lorsque l'heure de la vengeance est arrivée, le berger Thorel, son disciple et ami, fait entendre à son tour que M. le curé pourra bien s'en repentir, et que lui, Thorel, ne sera dans tout cela que le mandataire de son maître et l'exécuteur de ses hautes œuvres.

« Deux enfants sont élevés au presbytère de Cideville, l'un a douze ans, l'autre quatorze; tous deux se destinent au sacer-

doce; tous deux sont fils d'instituteurs honnêtes, religieux, considérés dans le pays, et paraissent avoir hérité de toutes les bonnes qualités de leurs parents; tous deux sont enfin une consolation, et peut-être une cause d'aisance pour le curé, qui prend soin de les élever, les chérit et se promet bien de les garder le plus longtemps qu'il pourra.

« Que vont devenir en tout ceci ces pauvres enfants? Vont-ils servir d'instrument à la vengeance annoncée? On ne pourrait rien préciser à ce sujet, sans les aveux subséquents du coupable. Seulement on voit, à une vente publique, et grâce à la foule qu'elle entraîne, le berger s'approcher du plus jeune des enfants, qui du reste ne le connaît pas le moins du monde, et peu d'heures après les événements commencent.

« Voici maintenant ce qui résulte des dépositions de vingt témoins, assignés, interprètes fidèles de beaucoup d'autres non convoqués, et qui n'eussent pas été moins explicites.

« Tout aussitôt après la rentrée de cet enfant, une espèce de *trombe* ou bourrasque violente vient s'abattre sur le malheureux presbytère, puis, à la suite de cette bourrasque, des coups de marteau, ne cessent de se faire entendre dans toutes les parties de la maison, sous les planchers, sur les plafonds, sous les lambris.

« Tantôt ces coups sont faibles, brefs et saccadés, tantôt ils sont d'une force à ébranler la maison, qui paraît vouloir tomber en *démence* (ruine), comme nous entendrons le berger le prophétiser dans un moment de franchise. Ces coups prennent même une telle extension qu'on peut les entendre à deux kilomètres de distance, et qu'une grande partie des habitants de Cideville, *cent cinquante personnes*, a-t-on dit, se rendent au presbytère, l'entourent pendant de longues heures et l'explorent en tous sens, sans pouvoir en découvrir la cause.

« A ce phénomène, déjà si remarquable, viennent encore s'en joindre mille autres, qui le sont bien davantage. Ainsi, pendant que ces bruits mystérieux poursuivent leur incessant concert, pendant qu'ils se font entendre à chaque point indiqué, ou reproduisent en cadence le rythme exact de tous les airs qu'on leur demande, les carreaux se brisent et tombent en tous sens, les objets s'agitent, les tables se culbutent ou se promènent, *les chaises se groupent et restent suspendues dans les airs*, les chiens sont jetés à croix ou pile au plafond, les couteaux, les brosses, les bréviaires s'envolent par une fenêtre et rentrent par la fenêtre opposée, *les pelles et les pincettes quittent le*

foyer et s'avancent toutes seules dans le salon, les fers à repasser, qui sont devant la cheminée, reculent, et *le feu les poursuit* jusqu'au milieu du plancher, des marteaux volent en l'air avec force, et se déposent sur le parquet avec la lenteur et la légèreté qu'une main d'enfant pourrait imprimer à une plume, tous les ustensiles d'une toilette quittent brusquement le chambranle sur lequel on vient de les déposer, et s'y replacent instantanément d'eux-mêmes ; d'énormes pupitres s'entrechoquent et se brisent ; bien plus, un d'entre eux, chargé de livres, arrive violemment et horizontalement jusqu'au front d'un témoin honorable (M. L,.. de Saint-V...). et là, sans le toucher et abandonnant brusquement toutes les lois connues de la gravitation, tombe perpendiculairement à ses pieds.

« Une dame (Madame de Saint-V...), dont il est impossible de suspecter le témoignage, et qui en raison de la proximité du château qu'elle habite, avait été le témoin de vingt expériences analogues, se sent un jour tirée par la pointe de sa mante, sans qu'elle puisse apercevoir la *main invisible* qui la tire ; le maire du village reçoit à son tour un coup violent sur la tête, et, au cri que cette violence lui arrache, on répond par une caresse bienfaisante, qui lui enlève à l'instant toute douleur.

« Un autre témoin, propriétaire à quatorze lieues de distance, se transporte à Cideville à l'improviste et sans en avoir prévenu qui que ce soit. Après une nuit passée dans la chambre des enfants, il interroge le bruit mystérieux, le fait battre à tous les coins de l'appartement, et pose avec lui toutes les conditions d'un dialogue ; un coup, par exemple, voudra dire oui, deux coups voudront dire non, puis le nombre des causes signifiera le nombre des lettres, etc., etc... Cela bien convenu, le témoin se fait frapper toutes celles qui composent ses nom, prénoms et ceux de ses enfants, son âge et le leur, par an, mois, jours, et, le nom de sa commune, etc., etc... Tout cela se frappe avec tant de justesse et de rapidité, que le témoin se voit obligé lui-même de conjurer l'agent mystérieux d'y apporter plus de lenteur, afin qu'il puisse vérifier tous ses dires, qui se trouvent enfin de la plus complète exactitude. Ce témoin, c'était nous-même.

« ... Mais voici venir un autre témoignage, contre lequel l'explication des sceptiques sera radicalement impuissante. Un prêtre, un vicaire de Saint-Roch, M. l'abbé L..., se trouvant par hasard et de passage à Yvetot, se transporte à Cideville, toujours à l'improviste, et voici qu'aux mêmes questions posées

par son frère entièrement inconnu comme lui dans le pays, les réponses arrivent avec la même rapidité, la même exactitude, toutefois avec cette particularité curieuse, que cette fois-ci c'est l'interrogateur qui ignore et ne peut vérifier les détails fournis par la réponse.

« On lui dit bien l'âge et les prénoms de sa mère et de son frère, mais il ne les sait plus ou même ne les a jamais sus. N'importe, il en prend note exacte, et, de retour à Paris, il court à la mairie, consulte les registres de l'état civil, et trouve entre eux et les révélations de Cideville une conformité littérale...

« MM. de V... venus de la ville d'Eu tout exprès, et se faisant dire, avec tous leurs noms et prénoms, le nombre de leurs chiens, de leurs chevaux, leurs habitudes, leurs costumes, etc... Les mêmes phénomènes se trouvent constatés, en outre, dans la lettre du docteur, M. de Bacqueville.

« Mais tous ces phénomènes, quelque étonnants qu'ils soient s'effacent, comme intérêt, auprès de ceux offerts par le malheureux enfant que l'on croit *touché* par le berger Thorel... Ici, par exemple, nous retrouvons ce que nous avons tant de fois constaté, c'est-à-dire cet envahissement de tout le système nerveux, ce poids insolite sur les épaules de l'enfant, cette compression de la poitrine dont se plaignaient les tremblеurs des Cévennes. De plus, cet enfant voit toujours derrière lui l'*ombre* d'un homme en blouse, qu'il dit ne pas connaître, jusqu'au jour où, confronté avec Thorel, il s'écrie : — Voilà l'homme! — Mais écoutons bien ceci. Au moment où l'enfant accuse la présence du fantôme, un des ecclésiastiques présents affirme avoir aperçu distinctement derrière lui UNE SORTE DE COLONNE GRISATRE OU DE VAPEUR FLUIDIQUE.

« Les autres avaient vu plusieurs fois cette même vapeur, au moment où ils la poursuivaient, SERPENTER EN TOUS SENS avec une sorte de sifflement très léger, PUIS SE CONDENSER VISIBLEMENT ET S'ÉCHAPPER, COMME UN COURANT D'AIR, par les fentes de l'appartement; M. de V... l'entendait, lui, sans rien voir et l'entendait, dit-il, comme on entend *le frôlement d'une robe.*

« Quant à l'enfant, son état nerveux s'aggrave encore quelquefois. Ainsi, on le voit un jour (tous les ecclésiastiques présents l'attestent) tomber en convulsions, puis dans une sorte de syncope extatique, dont rien ne parvient à le tirer pendant plusieurs heures et qui fait croire à sa mort. Cet état inspire les

plus grandes alarmes à tous ceux qui l'entourent ; ils se mettent en prière, et l'enfant revient à lui.

« Un autre jour (mais oserons-nous le raconter? — oui, car nous avons juré de dire la vérité tout entière), l'enfant accuse une hallucination bien autrement singulière : il dit voir une *main noire* descendre par la cheminée, et s'écrie qu'elle lui donne un soufflet. Cette main, nous nous hâtons de déclarer que personne ne la voit ; mais on entend le bruit du soufflet, on voit la joue devenir et rester longtemps rouge, et, dans sa naïveté, l'enfant s'élancer au dehors, espérant revoir cette main sortir par le haut de la cheminée.

« Continuons. Fatigués et de plus, extrêment affligés de l'état de ce pauvre enfant et du fâcheux effet qui doit en résulter pour la religion d'abord et pour M. le curé de Cideville ensuite, MM. les ecclésiastiques réunis à ce dernier se demandent un soir comment, les prières ne paraissant pas suffisantes, ils pourraient parvenir à se débarrasser de leur ennemi. L'un propose une chose, l'autre en propose une autre, un troisième déclare avoir lu dans les traités spéciaux sur la matière que ces *ombres* mystérieuses redoutaient la pointe du fer ; dès lors on n'hésite plus et, au risque de glisser un peu dans la superstition, on se met à l'œuvre à l'instant. On se munit de très longues pointes, et partout où le bruit se fait entendre on les enfonce le plus lestement possible. Mais comme il est difficile de frapper juste en raison de la subtilité de l'agent, plusieurs pointes sont donc enfoncées sans résultat apparent, et l'on va probablement y renoncer, lorsque tout à coup, une d'elle ayant été chassée plus habilement que toutes les autres, une *flamme vient à jaillir* et, à la suite de cette flamme, une fumée tellement épaisse, qu'il faut ouvrir toutes les fenêtres, sous peine d'une prompte et complète asphyxie. La fumée dissipée, et le calme succédant à une si terrible émotion, on revient à un mode d'adjuration qui paraît si sensible. On reprend les pointes et on enfonce, un gémissement se fait entendre ; on continue, le gémissement redouble ; enfin, on distingue positivement le mot PARDON.

« — Pardon? disent ces messieurs ; oui, certes, nous te pardonnons et, nous ferons mieux, nous allons passer la nuit en prières pour que Dieu te pardonne à son tour..., mais une condition, c'est que qui que tu sois, tu viendras demain toi-même, en personne, demander pardon à cet enfant... Nous pardonnes-tu à tous? — Vous êtes donc plusieurs? — Nous sommes cinq, y compris le berger. — Nous pardonnons à tous.

« Alors tout rentre dans l'ordre au presbytère, et cette terrible nuit s'achève dans le calme et la prière.

« Le lendemain, dans l'après midi, on frappe à la porte du presbytère, elle s'ouvre, et Thorel se présente; son attitude est humble, son langage embarrassé, et il cherche à cacher avec son chapeau des écorchures toutes saignantes qui couvrent son visage. L'enfant l'aperçoit et s'écrie : — Voilà l'homme! voilà l'homme qui me poursuit depuis quinze jours! Que voulez-vous ? Thorel lui dit, M. le curé. — Je viens de la part de mon maître chercher le petit orgue que vous avez ici.— Non on n'a pas pu vous donner cet ordre-là; encore une fois, ce n'est pas pour cela que vous venez ici ; que voulez-vous? Mais auparavant, d'où viennent ces blessures, qui donc vous les a faites ? — Cela ne vous regarde pas; je ne veux pas le dire. — Dites donc ce que vous voulez faire; soyez franc, dites que vous demandez pardon à cet enfant; faites-le donc et, mettez-vous à genoux. — Eh bien! pardon dit Thorel en tombant à genoux.

Et tout en demandant le pardon, il se traîne et cherche à saisir l'enfant par sa blouse; il y parvient, et les té moins constatent qu'à partir de ce moment les souffrances de l'enfant et les bruits mystérieux redoublent au presbytère de Cideville. Toutefois. M. le curé engage Thorel à se rendre à la mairie; il s'y trouve, et là, devant témoins sans que personne lui dise de le faire, IL TOMBE A GENOUX TROIS FOIS, ET DEMANDE PARDON. — De quoi me demandez-vous pardon? lui dit le curé ; expliquez vous. Et Thorel de continuer; mais, tout en demandant pardon, il fait comme au presbytère, il se traîne sur ses genoux et cherche à toucher M. Tinel, comme il avait fait à l'enfant. — Ne me touchez pas, s'écrie celui-ci ; au nom du ciel, ne me touchez pas, ou je vous frappe. — Vaine menace, Thorel avance, avance toujours jusqu'à ce que M. le curé, acculé dans un angle de la pièce se voie forcé, pour sa légitime défense, de lui asséner trois coups de canne sur le bras.

Comme on le pense bien, ces trois coups de canne vont jouer un grand rôle dans le procès; on les exploitera tout-à-l'heure. Néanmoins Thorel revient à la charge, et, cette fois, c'est chez le maire qu'il retourne. Il le prie, le conjure, l'embrasse en pleurant et lui dit : — Priez donc M. le curé que les affaires en restent là — Une autre fois, il lui avoue que tout remonte à G... — Il est sorti de prison, lui dit-il; il est venu me voir; il en veut à M. le curé, parce qu'il l'a empêché de gagner son

pain en le renvoyant de chez un malade de la commune, qu'il voulait guérir. M. le curé, a eu tort, ajoute-t-il, car G.., est un homme très instruit, très savant; *il peut lutter contre un prêtre.* M. le curé voudrait bien qu'on l'instruisit, et *s'il voulait payer un café*, je le débarrasserais de tout ce qui se passe au presbytère.

« Ainsi donc, il est impossible à un coupable de s'avouer plus coupable, et cet homme, qui réclame douze cents francs de dommages et intérêts, ferait tout cesser *pour un café*. A ceux qui lui reprochent sa conduite, il répond : — Je le veux ainsi, moi; cela me plaît; comme cela. — A ceux qui lui demandent pourquoi il choisit pour victime un pauvre enfant innocent, au lieu de s'en prendre au curé, il répond : — Vous ne voyez donc pas que M. le curé peut vivre avec ces deux enfants-là? Il faut qu'ils partent, ils partiront, et alors tout sera fini. — Encore une fois il se vante avant, il se vante pendant, il se vante après; que veut-on de mieux pour constituer le *confitentem reum?*

« Puis viennent tous les antécédents de Thorel desquels il résulte qu'il n'en est pas à son coup d'essai. Ainsi, il prédit aux gens des faits en dehors de toute prévision, qui leur arriveront, dit-il, avant vingt minutes, et ces faits arrivent avant les vingt minutes. Un autre témoin déclare que se trouvant aux champs avec Thorel, celui-ci lui disait : — Chaque fois que je frapperai du poing sur ma cabane, tu tomberas, et à chaque coup de poing cette personne tombait et sentait alors *quelque chose* lui serrer la gorge, l'étrangler et la forcer à tomber. Et cependant Thorel avoue qu'*il y a du mal à faire cela.* Enfin un dernier témoin déclare, conformément aux autres, que se promenant avec les deux enfants et la sœur de M. Tinel au milieu des plaines, sur la route de Cideville à Auzonville, ils voyaient des cailloux, *lancés par une force invisible*, arriver droit à eux et tomber à leurs pieds sans pouvoir les frapper, etc.

« Ne sont pas compris ici une multitude de détails qui, sans avoir été révélés à l'audience, n'en sont pas moins attestés, tels que les chaises groupées en l'air sans soutien, les chiens lancés à croix ou pile, tous les meubles volant, les effroyables blasphèmes qui se faisaient entendre quand les enfants se mettaient en prières, les menaces *hautement articulées* de leur *tordre le cou*, menaces réalisées un soir où l'un de ces malheureux enfants sentit deux mains lui prendre la tête et la *retourner* avec une telle violence, que les témoins de cette singulière contorsation durent porter secours à la victime, sans quoi elle périssait.

« ... Ces faits se sont reproduits journellement pendant deux mois et demi, du 26 novembre 1850 au 15 février 1851, époque à laquelle monseigneur l'archevêque crut devoir, dans sa prudence, éloigner les deux enfants de ce presbytère de Cideville, où ils avaient trouvé jusque-là de bons exemples, de bonnes leçons... La décision de Mgr est telle qu'on pouvait l'attendre de la profonde sagesse de ce prélat; elle a coupé court à tout scandale, ou plutôt à tout prétexte de scandale, car à partir de ce jour tous les bruits ont cessé. »

L'autorité archiépiscopale, dont nous reconnaissons à notre tour la prudence, a évité, par cette brusque solution, de nous faire connaître ce qu'elle pensait sur le fond même des prodiges de Cideville. Reste donc l'autorité judiciaire, dont le jugement est encore assez curieux, bien qu'il élude des détails auxquels nous aurions attaché le plus grand prix.

Du reste, l'affaire fut instruite diligemment, et la procédure menée avec soin. Il y eut enquête et contre-enquête; on entendit un grand nombre de témoins, plus sérieux qu'éclairés sans doute, mais irréprochables, et les faits furent exposés et discutés par deux avocats de mérite, M. Vauquier du Traversain pour le curé de Cideville, et M. Fontaine pour le berger Thorel. Enfin, voici la sentence rendue sur les poursuites de ce dernier, qui demandait douze cents francs pour ses trois coups de canne reçus dans la salle de la mairie, pendant la scène du pardon, lorsqu'il tenait à s'humilier trop profondément devant la soutane du curé.

4 février 1851.

« Nous, juge de Paix d'Yerville,

« Ouï les témoins dans leurs dépositions, ainsi que les parties dans leurs moyens respectifs, et joignant la demande reconventionnelle à la principale, avons statué, en premier ressort surtout ainsi qu'il suit, par un seul et même jugement :

« Attendu que, quelle que soit la cause des faits extraordinaires qui se sont produits au presbytère de Cideville, ce qui résulte de plus clair de l'ensemble de tous les témoignages entendus, c'est que cette cause est demeurée inconnue, et qu'il n'y a dès lors à statuer que sur les conséquences de ses effets, qui seuls ont donné lieu à l'action ;

« Attendu, sur le premier chef, que si, d'après quelques témoins, le défenseur (Tinel) a, d'une part, donné à entendre que le demandeur (Thorel) s'était vanté d'avoir produit les faits du presbytère de Cideville, et l'a soupçonné d'en être l'auteur; d'autre part, il est constant par de nombreux témoignages que celui-ci avait tout fait et tout dit pour faire croire au public qu'il était pour quelque chose dans leur perpétration, notamment par ses vanteries aux témoins Cheval, Varin, Letellier, Foulongue, le Hernault et autres, jointes à sa conduite au presbytère et à la mairie ;

« Attendu aussi que le demandeur ne peut être fondé à se plaindre comme diffamé par des propos dont il a été l'auteur le premier et qui n'ont pris naissance que par son initiave, par sa persévérance et partant sa faute à les propager ;

« Attendu que s'il est vrai, par ce qui précède, que la réputation de sorcier qu'a voulu se donner le demandeur soit de nature à porter sérieusement atteinte à sa considération, il est vrai aussi que c'est lui-même qui, le premier, s'est porté cette atteinte, et qu'en répétant à cet égard les propres imputations du demandeur, le défendeur n'a pu faire aucun tort à celui-ci, qui seul doit supporter les conséquences de ses dires et leur responsabilité, si contre son attente, il en est résulté quelque chose de fâcheux pour lui ;

« Attendu qu'en pareille circonstance rien, dans les paroles du défendeur, ne constitue le cas de diffamation ou d'injures verbales, et, par suite, un préjudice susceptible d'être réparé ;

« Attendu, sur le deuxième chef, que ni l'enquête ni la contre-enquête n'ont apporté au procès la preuve que le défendeur ait forcé le demandeur à tomber à genoux devant lui; qu'il résulte, au contraire, de plusieurs témoignages que c'est volontairement que celui-ci s'est ainsi mis à genoux devant l'un des pensionnaires du presbytère en demandant grâce, pardon, comme s'il y eût commis quelque fait, et cela sur la simple invitation du défendeur, justifiée par l'étrange conduite de Thorel dans cette circonstance; que cette manière d'agir du deman-

deur se trouve plus qu'expliquée parce qu'il a fait ensuite chez le maire de Cideville, où il a renouvelé spontanément la scène de se mettre à genoux en le suppliant de laisser là cette affaire; qu'ainsi aucune contrainte n'apparaît dans ce fait de la part du défendeur contre le demandeur;

« Attendu, quant au troisième chef, que, suivant la déclaration de plusieurs témoins, il est vrai que le défendeur a donné deux ou trois coups de canne au demandeur; mais attendu aussi que celui-ci, malgré la défense qui lui était faite par le défendeur de l'approcher et de le toucher, persistait néanmoins à vouloir toujours le saisir en allongeant les mains; que le défendeur, pour l'éviter, était arrivé jusqu'auprès de la muraille, et, par suite, placé dans le cas et la nécessité de légitime défense, ce qui justifie sa conduite en cette occasion.

« En ce qui touche le quatrième chef: attendu qu'aucun témoin n'a entendu le défendeur enjoindre au maître du demandeur, avec menaces de renvoyer celui-ci de son service; que si quelques témoins ont rapporté, mais vaguement et par ouï-dire, que le défendeur avait manifesté à M. Pain, maître du demandeur, le désir et la satisfaction de voir renvoyer de chez lui celui-ci, d'aussi vagues ouï-dire ne peuvent, aux yeux de la loi, être considérés comme admissibles, et qu'à cet égard les moyens de Thorel sont mal fondés.

« Quant à la demande reconventionnelle: attendu que s'il est évident que l'exploit introductif d'instance est conçu dans des termes diffamatoires, il est certain aussi que la publication demandée du jugement est un moyen bien impuissant pour remédier au mal causé par cet exploit et par la publicité que lui a donnée le besoin du scandale; par ces diverses considérations, rejetant tous les moyens du demandeur comme mal fondés de tous points, et adoptant partie seulement des moyens du défendeur, déboutons Thorel de son action, et, mettant le défendeur hors de cause, condamnons ledit Thorel à tous les dépens, et ordonnons la suppression de la citation. »

Ainsi, le malheureux berger en fut pour ses coups de canne. Il paya pour avoir été battu par son curé. Il nous semble qu'on entend à Yerville d'une manière fort large le droit de légitime défense, car enfin la vie du curé n'était mise en péril par l'approche de Thorel,

qu'autant que celui-ci eût été véritablement sorcier, et c'est là le point que le juge s'est bien gardé de décider.

Le sort de la sentence prononcée par le tribunal normand, était donc fort risqué si on l'eût portée en appel; mais ce n'est pas dans cet intérêt que nous regrettons que le jugement soit resté définitif. D'abord, nous aurions été curieux de savoir si la cour de Rouen, inspirée par les souvenirs ou par l'esprit du lieu où elle siège, aurait conservé à l'endroit des sorciers quelque reste de ce zèle ardent dont l'ancien parlement de Normandie était possédé en 1675, lorsqu'il répondait par un si violent manifeste[1] à une ordonnance de Louis XIV qui anéantissait ses procédures et ses instructions commencées en matière de sorcellerie, et commuait en un simple exil hors de la province les peines capitales prononcées contre une foule de misérables pour crime de magie et de maléfice. Tenus en 1851 devant la Cour de Rouen, les débats de l'affaire de Cideville en auraient peut-être éclairci pour nous certains points sur lesquels la critique a grandement besoin d'être fixée pour discuter ces prodiges. Si Thorel n'était pas sorcier, ses coups de canne devaient lui être payés. S'il était sorcier, c'est lui qui a reçu aussi, mais à l'état d'ombre, les coups de pointes de fer que portaient, de çà et de là, les ecclésiastiques du presbytère[2]. Il en avait

1. Nous avons rapporté, dans l'*Introduction* de cet ouvrage (tome I^er^), la plus grande partie de cette pièce, qui a été reproduite tout au long par Garinet, dans les notes de son *Histoire de la Magie*.

2. Le curé se croyait bien certain d'avoir touché son sorcier, car il ajoutait un détail important, oublié d'abord par M. de Mirville, qui l'a rétabli dans une note : « M. le curé, dit-il, change un soir le *procédé* des pointes contre celui des armes à feu. Il tire un coup de pistolet, sur le bruit mystérieux : l'enfant s'écrie que l'ombre qui le poursuit est atteinte par deux grains de plomb à la joue droite, et

lesmarques, quand il est venu pour la première fois, en chair et en os, demander son pardon; le curé Tinel les a vues, et tous les spirites tiennent le fait pour constant d'après son témoignage. Que sont devenues ces blessures saignantes dont le jugement ne dit plus mot, et qui constitueraient, en vérité, le plus extraordinaire de tous les faits qui se sont passés à Cideville? Devant la Cour, et en présence du public d'une ville de cent mille âmes, les avocats auraient sans doute tenu à faire poser quelques questions sur l'origine de ces marques, et la cour ne s'y serait pas refusée, ne fût-ce que pour apprendre aux populations crédules son sentiment sur la vulnérabilité des ombres rapportant leurs blessures aux corps dont elles sont les enveloppes aériennes, ce que M. de Mirville appelle la *solidarité entre le fantôme et la personne du berger*. Nous saurions maintenant lequel vaut le mieux de dire que le berger Thorel a été blessé comme Danis, le berger de la Brie[1], ou bien que Danis n'a pas été plus blessé que Thorel.

le lendemain le vrai Thorel revient avec cette double blessure imprimée sur la même joue. » (*Des Esprits*, 3e édition, p. 400, à la note.)

1. Qui n'a entendu parler des bergers de la Brie et des environs de Paris, qui, en dépit de l'édit de 1682 pour la punition des maléfices, continuèrent encore longtemps de donner de la besogne à la Tournelle!

« Aux temps peu reculés de la sorcellerie,
Ah! qu'ils étaient puissants les bergers de la Brie!
Il n'était point prudent d'allumer leurs courroux.
Tantôt on les voyait, changés en loups-garous,
Rôder dans les hameaux, y chercher aventure,
Enlever les enfants, en faire leur pâture;
Tantôt de flots de grêle ils frappaient les moissons,
Ou dans les tas de blé semaient les charançons.
Avaient-ils à franchir un immense intervalle,
Le manche d'un balai leur servait de cavale;

Si l'affaire en est restée là, ce que nous ne cesserons pas de regretter, ce n'est pas la faute de Thorel, pauvre diable battu, et condamné à tous les dépens, que l'en-

Leur regard rendait pâle un visage vermeil;
Avec un œil de pie ils ôtaient le sommeil. »
(*La Brie*, légende par M. E. d'Anglemont).

Vers la fin du XVII^e^ siècle, le berger Danis s'acquit une horrible célébrité. Voici comment le P. Lebrun raconte son histoire :

« Le vendredi 1^er^ mai 1705, à cinq heures du soir, M. Milange de la Richardière, fils d'un avocat au Parlement de Paris, fut attaqué, à dix-huit ans, de léthargies et de démences si singulières, que les médecins ne surent qu'en dire. On lui donna de l'émétique, et ses parents l'emmenèrent dans leur maison de Noisy-le-Grand, où son mal devint plus fort, si bien qu'on déclara qu'il était ensorcelé. On lui demanda s'il n'avait pas eu de démêlés avec quelque berger; il conta alors que, le 18 avril précédent, comme il traversait à cheval le village de Noisy, son cheval s'était arrêté tout court dans la rue de Féret, vis-à-vis la Chapelle, sans qu'on pût le faire avancer; qu'il avait vu, sur ces entrefaites, un berger qu'il ne connaissait pas, lequel lui avait dit : Monsieur, retournez chez vous, votre cheval n'avancera pas.

» Cet homme, qui lui avait paru âgé d'une cinquantaine d'années, était de haute taille, de mauvaise physionomie, ayant la barbe et les cheveux noirs, la houlette à la main, et deux chiens noirs à courtes oreilles auprès de lui.

» Le jeune Milange se moqua des propos du berger. Cependant il ne put faire avancer son cheval; il fut obligé de le ramener à la maison, où lui-même tomba malade. Était-ce l'effet de l'impatience et de la colère, ou le sorcier lui avait-il jeté un sort?

» M. de La Richardière, le père, fit mille choses en vain pour la guérison de son fils. Un jour, le jeune homme rentrait seul dans sa chambre; il y trouva son vieux berger, assis dans son fauteuil, avec sa houlette et ses deux chiens noirs. Cette vision l'épouvanta; il appela du monde, mais personne que lui ne voyait le sorcier; il soutint toutefois qu'il le voyait très bien : il ajouta même que ce sorcier s'appelait Danis, quoiqu'il ignorât qui pouvait lui avoir révélé son nom. Il continua de le voir tout seul. Mais, sur les dix heures du soir, il tomba à terre, en disant que le berger était sur lui et l'écrasait; et, en présence de tous les assistants, il tira de sa poche un couteau dont il donna cinq ou six coups dans le visage du malheureux *dont il s'est trouvé marqué.*

» Enfin, au bout de huit semaines de souffrances, M. de Milange alla à Saint-Maur, avec la confiance qu'il guérirait ce jour-là. Il se

quête et la contre-enquête avaient dû élever à un chiffre ruineux pour un simple berger. Pour interjeter appel, il avait besoin d'être secouru, et il ne le fut par per-

trouva mal trois fois; mais, après la messe, il lui sembla qu'il voyait saint Maur debout, en habit de bénédictin, et le berger à sa gauche, *le visage ensanglanté de six coups de couteau*, ayant la houlette en sa main et les deux chiens noir à ses côtés. Dans ce moment, le malade cria tout haut dans l'église : « Miracle! miracle! et il fut, en effet, guéri. Quelques jours après, chassant dans les environs de Noisy, il vit effectivement son berger dans une vigne. Cet aspect lui fit horreur; il donna au sorcier un coup de crosse de fusil sur la tête. « Ah! monsieur, vous me tuez, » s'écria le berger en fuyant, mais, le lendemain, il vint trouver M. de La Richardière, se jeta à genoux, lui avoua qu'il s'appelait Danis, qu'il était sorcier depuis vingt ans; qu'il lui avait, en effet, donné le sort dont il avait été affligé, que ce sort devait durer un an, qu'il n'en avait été guéri au bout de huit semaines qu'à la faveur des neuvaines qu'on avait faites, mais que le maléfice était retombé sur lui, Danis, et qu'il se recommandait à sa miséricorde.

» Le sieur de Milange fit recommencer en faveur du berger, et par son oncle, l'abbé de Milange, chanoine de Riom, la même série de prières qui l'avait délivré, prières couronnées de même par la guérison éclatante de ce berger. Puis, comme les archers le poursuivaient, il tua ses chiens, jeta sa houlette, changea d'habits, se réfugia à Torcy, fit pénitence et mourut au bout de quelques jours. »

Mais les choses finissaient ordinairement plus mal pour les pauvres sorciers, quand la justice venait à s'occuper d'eux.

Les longues poursuites dirigées contre les bergers de la Brie, et de nombreuses condamnations à mort, qui, cependant, n'arrêtaient pas la mortalité des bestiaux, n'avaient pu ouvrir les yeux des juges. Ils s'irritaient dans leur crédulité et leur impuissance, et se vengeaient par des tortures et des condamnations nouvelles. Disons quelques mots de l'affaire du berger Hocque, qui se rapporte au XVIIIe siècle, et dont les *factums* et l'arrêt du Parlement de Paris nous ont conservé l'horrible détail.

Ce berger avait été accusé d'avoir, de complicité avec plusieurs, jeté des sorts sur les bestiaux du fermier de la terre de Pacy, près de Brie-Comte-Robert, et il en avait été quitte pour les galères. Ce n'était évidemment pas assez, puisque vaches et brebis continuaient à mourir; mais l'ancienne maxime judiciaire *non bis in idem*, ne permettait pas de juger Hocque à nouveau pour lui faire meilleure mesure. Il avait, dans les prisons de la Tournelle, un compagnon de chaîne nommé Béatrix. On s'assura de la bonne volonté de ce dernier, qui se mit à pratiquer Hocque et à le disposer si bien, que le

sonne. On nous donne à entendre que les voltairiens, ou les hommes qui ne croient pas facilement à la sorcellerie, se sont entendus pour ôter tout retentissement

sorcier se laissa persuader d'écrire à un autre berger, sorcier comme lui, puisqu'ils l'étaient tous, pour lui recommander de lever le sort qu'il avait jeté. Ce sort, ou, selon leur langage, cette *charge*, était terrible; ils l'appelaient « le bon Ciel-Dieu. » C'était une composition où entraient des poisons, mais qui, dans la croyance des esprits à cette époque, devait surtout son action funeste aux horribles cérémonies avec lesquelles elle avait été préparée. Les sorciers la renfermaient dans un pot de terre, et l'enterraient dans un chemin où les bestiaux devaient passer, ou même à l'entrée de leurs étables. Il fut avoué, dans les interrogatoires, que cette *charge* avait son effet tant qu'elle restait au même lieu, ou tant que le sorcier qui l'avait posée était vivant, mais que, si elle venait à être découverte et levée, ce dernier mourait à l'instant même.

Pour obtenir de Hocque la lettre qu'il avait écrite, on l'avait fait boire outre mesure, avec l'argent envoyé à Béatrix par le seigneur de Pacy. L'ivresse dissipée, le malheureux, songeant à ce qu'il avait fait, poussa des hurlements épouvantables, se jeta sur Béatrix pour l'étrangler, ce qu'il aurait eu bientôt fait avec l'aide de tous les autres forçats indignés, et le commandant de la Tournelle, averti de ce désordre, ne fût arrivé à temps pour tirer le *mouton* de leurs mains.

Pendant ce temps-là la fatale épître faisait son chemin. Par les soins du seigneur de Pacy, le berger à qui elle était adressée l'eut bientôt reçue; c'était un nommé Bras-de-Fer, qui demeurait près de Sens, un sorcier de premier ordre, le seul même, au jugement de Hocque, qui pût, par ses conjurations, lever le *bon Ciel-Dieu*. Bras-de-Fer vint donc à Pacy, et fit les cérémonies voulues; la *charge* fut trouvée et jetée au feu en présence du fermier et de ses domestiques. Mais tout à coup l'opérateur pâlit; il avait ignoré jusque-là qui avait posé le sort. Le diable, dit-il en pleurant, venait de lui révéler que c'était Hocque, son meilleur ami, qui, en ce moment, mourait à six lieues de Pacy. Étrange coïncidence! Des informations qui furent prises au château de la Tournelle, il résulta « qu'au même jour et à la même heure que Bras-de-Fer avait commencé à lever le sort, Hocque, qui était un des hommes des plus forts et des plus robustes, était mort en un instant dans des convulsions étranges et se tourmentant comme un possédé, sans vouloir entendre parler de Dieu ni de confession. »

Ayant appris que le sort jeté sur les moutons de la même ferme, avait été posé par les enfants de Hocque, pour rien au monde il ne voulu consentir à le lever, de peur de les faire mourir comme leur père. C'est sur ce refus obstiné que Bras-de-Fer fut mis en jugement, condamné à être pendu et brûlé avec deux autres bergers, Jardin et Petit-Pierre.

à cette affaire, et M. de Mirville ajoute que les dévots, pour en étouffer le bruit, se sont joints en cela aux sceptiques et aux incrédules[1].

Il ne nous est pas facile de voir ce que les dévots ont gagné à leur silence systématique; mais nous voyons encore bien moins ce que les spirites y ont perdu. Car, en fin de compte, ils ont eu seuls la parole sur les phénomènes de Cideville, et ils nous ont placés dans cette alternative compromettante, ou de les rejeter absolument, ou de les caractériser et de les commenter comme eux. Ils ont fort bien su, pendant que le silence se faisait sur le procès, en relever ce qui était le fait principal pour eux, et retrouver des détails qu'ils n'auront pas réunis sans choix probablement, et qu'ils ne peuvent guère raconter sans quelque exagération involontaire. Telle est précisément l'histoire qu'ils nous présentent aujourd'hui, histoire débarrassée de tous les éléments contradictoires dont la critique aurait pu se servir, et qui sont seuls définitivement anéantis. Mais le jugement d'Yerville, direz-vous! Certes, nous ne l'oublions pas. C'est le seul document qui subsiste, et nous le considérons, à certains égards, comme un monument. Ne craignez point que nous supposions « qu'il soit sorti *tout armé* de votre cerveau[2]. » Le jugement est authentique, soit; mais il ne dit rien, il affecte même de ne rien dire de la seule chose qu'il nous importerait de savoir. Que voulez-vous que nous fassions, et que feriez-vous vous-même, monsieur le marquis, de ces termes vagues dans lesquels cet arrêt mentionne les *faits extraordinaires* qui se se-

1. *Des Esprits*, p. 352.
2. Expression de M. le marquis de Mirville.

raient produits au presbytère de Cideville ? Ce jugement aveugle, obstinément aveugle, coudoie des prodiges, heurte des miracles, et passe outre sans s'y arrêter, pour courir tout droit au dispositif le plus vulgaire. Il laisse de côté la grande question psychique de la solidarité du fantôme avec l'homme, pour prononcer sur une misérable question de coups de canne, qui vraiment n'est pas notre affaire, ni la vôtre non plus. Qu'avons-nous donc à voir dans ce jugement d'Yerville, nous, qui n'avons pu nous placer, avec M. le marquis, sous le boisseau où l'on a mis la lumière ?

CHAPITRE III

Les esprits frappeurs en Amérique.

Les esprits américains valent ceux de l'ancien monde, mais ils ne valent pas mieux ; seulement ils sont en plus grand nombre, et leur invasion dans les États-Unis d'Amérique a présenté le caractère d'une vaste épidémie morale.

L'origine de ces manifestations extraordinaires remonte à l'année 1846.

En cette dite année 1846, un certain Michel Weckman, qui vivait dans le village d'Hydesville, canton d'Acadie, comté de Wagne, entendit, un soir, frapper à la porte de sa maison. Il alla ouvrir et ne vit personne. A peine avait-il repris sa place au coin du feu, que le même bruit se répéta. Et Weckman de se le-

ver encore, pour se voir de nouveau mystifié. Bien décidé à prendre sur le fait le perturbateur de son repos, il se tint en embuscade, la main sur le loquet, prêt à ouvrir au moindre coup. Ce coup ne se fit pas attendre; Weckman ouvre brusquement... Rien encore. Tout ce qu'il y avait gagné, c'était de s'être assez gravement blessé au visage, en rasant de trop près le montant de sa porte. Au propre, comme au figuré, M. Weckman s'était cassé le nez.

Tout autre s'en serait tenu là; mais telle n'était pas l'humeur de ce Weckman. Il avait eu peur, et il ne put s'empêcher de parler avec frayeur de son aventure. Aussi les mêmes bruits se renouvelèrent-ils de temps en temps. Le proverbe anglais dit que les anguilles s'accoutument à être écorchées; de même, notre homme et sa famille avait fini par s'habituer à être réveillés en sursaut, au milieu de la nuit, par ce désagréable tapage.

Un tel vacarme ne valait guère la peine qu'on s'en occupât, mais bientôt le mouvement des meubles, le déplacement des chaises sous l'impulsion d'une puissance invisible, et d'autres phénomènes plus étranges encore, vinrent terrifier les habitants de la maison.

M. Weckman n'avait pas attendu ces nouvelles manifestations, car dès l'année suivante il avait déguerpi, et sa maison d'Hydesville était occupée par la famille Fox. Cette famille se composait de M. et madame Fox et de leurs deux filles, Catherine et Marguerite, jeunes personnes honnêtes, mais peu ingénues, et presque bonnes à marier.

A celles-ci appartient la gloire d'avoir non seulement apprivoisé les esprits, mais encore de les avoir rendus utiles, surtout à elles-mêmes.

Catherine et Marguerite Fox, filles de John Fox, furent donc les premières à reconnaître les *chocs spirituels* (*spiritual rapping, spiritual chocking*) dans les sons étranges qu'elles entendirent pendant une nuit du mois de décembre 1847, comme elles venaient de se mettre au lit, dans la maison de M. Weckman, à Hydesville. Elles avaient d'abord attribué ce vacarme à des rats, mais elles durent bientôt renoncer à cette explication vulgaire. Les bruits se renouvelaient, dirent-elles, avec une intensité croissante. C'étaient, tantôt comme les coups d'un marteau sur une porte, tantôt comme les claquements d'un fouet.

Catherine et Marguerite entrèrent dans beaucoup d'autres détails qui, mettant les rats hors de cause, accusaient la présence de certains esprits de l'espèce la plus importune. C'était toujours au moment où ces demoiselles se mettaient au lit qu'ils commençaient leur sabbat.

On ne nous dit pas ce que pensait de tout cela M. Fox. Quant à ses deux filles et à leur mère, en peu de temps, elles se familiarisèrent si bien avec ces hôtes invisibles, qu'un beau jour, ou plutôt une belle nuit du mois de mars 1848, madame Fox osa adresser la parole à la muraille où ils semblaient avoir fait élection de domicile :

Qui fait ce bruit?
Point de réponse.
Est-il fait par une personne vivante?
Silence.
Est-ce par un mort?
Un coup.
Est-ce un esprit malheureux?
Un coup.

A-t-il été malheureux par lui-même ou par sa famille?

Point de réponse.

Quel âge a ma fille aînée?

Quatorze coups.

Et ma fille cadette?

Douze coups.

Le nombre des coups frappés répondait très exactement à celui des années qui formaient l'âge de chaque jeune fille. Madame Fox adressa encore d'autres questions, auxquelles il ne fut plus donné de réponses.

Elle se leva toute effrayée, et alla conter cette conversation à son mari, qui, se levant à son tour, alla la répéter à ses voisins. En moins d'une demi-heure, ceux-ci étaient accourus en grand nombre dans la maison hantée. Interrogé de nouveau par l'assistance, l'esprit déclina son nom, ajoutant qu'il avait été père d'une nombreuse famille, dont cinq enfants étaient encore vivants, et il livra aussi le nom de l'homme qui l'avait assassiné cinq ans auparavant, dans cette maison même.

Il y avait certainement lieu ici à quelques investigations. Les spirites affirment qu'elles ont été faites, mais par madame Fox elle seule, qui, ayant ordonné des fouilles dans sa cave, y aurait trouvé des débris humains. Quant à l'homme désigné comme le meurtrier, les mêmes personnes assurent qu'il cria bien à la calomnie, mais sans intenter aucune action aux calomniateurs. Or, rien de tout cela n'est avéré. Le seul fait certain, c'est la grande émotion populaire que produisit dans Hydesville le récit de ces manifestations mystérieuses, et la nécessité où se trouva bientôt la famille Fox de quitter ce village. Dès le milieu de

l'été 1848, on la voit installée dans une ville voisine, à Rochester, chez madame Fish, fille aînée de madame Fox.

Si l'ensemble des phénomènes qui vont nous occuper dans le reste de cet ouvrage, n'avait rien de plus sérieux que leur origine américaine, il y a longtemps qu'on n'y ferait plus attention. « On sait bien de quoi les filles sont capables ! » disait fort sensément un curé de Paris, à propos d'une possédée, qui, au XVII^e^ siècle, mystifiait beaucoup de bonnes âmes. L'hallucination de trois femmes, ou leur supercherie concertée, aurait suffi pour rendre compte de l'affaire d'Hydesville. Mais cette même affaire a eu des suites dont on ne se débarrasse pas aussi facilement.

A peine la famille Fox était-elle établie à Rochester, que les esprits émigrés avec eux d'Hydesville, s'y retrouvèrent aussi. C'étaient les mêmes esprits, parce que c'étaient les mêmes personnages, renforcés par madame Fish, qui surpassa bientôt en habileté et sa mère et ses deux sœurs.

Dans un pays tout positif comme l'est l'Amérique, où chacun fait argent de tout, la famille Fox comprit bien vite que la réputation qui l'avait suivie du village à la ville serait un excellent fonds à exploiter. Les trois femmes s'exercèrent donc à leur rôle d'intermédiaire entre les esprits des morts et les personnes vivantes. Ces bruits entendus dans leur chambre, ces danses de meubles, ces coups de fouet, étaient, suivant elles, les avertissements des âmes des défunts qui demandaient à entrer en conversation avec leurs parents restés sur la terre. Les trois sœurs déclaraient avoir la pleine intelligence de ces tapages, et posséder un vocabulaire à l'aide duquel elles pouvaient les in-

terpréter, soit pour elles, soit pour d'autres. Elles ouvrirent donc un bureau public de consultations, où chacun pouvait venir converser à tant l'heure ou à tant la séance, avec les esprits de ses parents ou de ses amis morts. Les gens du pays s'empressèrent d'y apporter leurs dollars, et, chose inouïe ! tout le monde sortit satisfait de ce qu'il avait vu et entendu dans l'antre des modernes sibylles.

Le succès des demoiselles Fox fut si grand, que bientôt des hommes graves, des magistrats éclairés, des ministres de la religion, virent là une révélation nouvelle et se proclamèrent convaincus de la vérité, c'est-à-dire du caractère *spirituel* de ces manifestations.

Le révérend C. Haumond publia plusieurs brochures dans lesquelles il exposait sa croyance sur ce point, ses longues résistances et les précautions qu'il avait prises pour n'être point trompé. Deux séances ne lui avaient pas suffi pour le convaincre que les phénomènes n'étaient autre chose que du mesmérisme.

« A la troisième visite, dit-il, il était huit heures du soir; une bougie allumée était placée sur une grande table, autour de laquelle nous nous assîmes. J'occupais l'un des côtés de la table, la mère et la plus jeune sœur étaient au côté droit ; les deux autres sœurs au côté gauche ; le quatrième côté était vacant. Dès que nous fûmes assis, les bruits se firent entendre, et ils continuèrent avec une force et une rapidité croissantes, jusqu'à ce que la chambre en fût ébranlée de toutes parts. Je n'avais encore rien entendu de si violent. Tout à coup, et comme nous avions tous les mains posées sur la table, je sentis qu'elle s'élevait en l'air par le côté que je touchais. Je voulus la retenir de toutes mes forces; mais elle échappa de mes mains, et se transporta d'elle-même à six pieds de moi, et au moins à quatre pieds de la personne la plus rapprochée. Je puis m'assurer qu'aucun fil tiré par quelqu'un de la com-

pagnie ne l'avait traînée là où elle s'était posée, car j'étais venu pour démasquer une imposture si j'avais réussi à en découvrir une. L'un des assistants fit alors cette demande : « Est-ce que l'esprit voudra bien transporter la table où elle était auparavant. » Et la table revient à nous, comme si elle eût été portée sur la tête d'une personne, se balançant de côté et d'autre sans garder bien l'équilibre. En même temps les *démonstrations* devenaient de plus en plus bruyantes. La famille commença à chanter *le chant des Esprits*, et plusieurs autres morceaux de musique sacrée, pendant lesquels la table battait la mesure. A ce moment, une main transparente, ressemblant à une ombre, se présenta devant mon visage. Je sentis, sur ma tempe droite, les doigts tirer une mèche de mes cheveux, en me forçant à baisser la tête de l'autre côté. Ensuite, une main froide comme la mort s'appliqua sur mon visage, je sentis trois petits coups sur le genou gauche, tandis que ma jambe droite était poussée avec force sous la table, deux mains invisibles me frappèrent sur les épaules, ma chaise fut entraînée avec moi et changea de place, je reçus plusieurs soufflets, qu'une main semblait m'appliquer sur les deux joues, et en moins de temps que je ne puis le dire chaque personne présente en avait reçu autant. Pendant ce temps, un morceau de carton se mit à parcourir la chambre en tous sens. Le store d'une des fenêtres se roula de lui-même et se déroula deux fois ; un sofa, placé derrière moi, dansa violemment; deux tiroirs d'une commode s'ouvrirent et se fermèrent avec une prodigieuse rapidité; on entendit de dessous la table des bruits de scie et de rabot, et un rouet tourna, comme si on s'en fût sérieusement servi pour filer. Toutes ces démonstrations et bien d'autres, dont je fus témoin pendant cette soirée, me laissèrent parfaitement maître de moi-même, de manière que je pus les observer avec tout le soin possible. J'éprouvai seulement, lorsque la main froide vint se poser sur mon visage, un léger frisson semblable à celui que cause le contact d'un corps mort.

« Prétendre, » ajoute M. Haumond, « qu'une des personnes présentes ait été l'auteur de ces manifestations ce serait être plus crédule que je ne le suis, en les attribuant à l'action des esprits. J'étais si bien sur mes gardes, qu'aucune tentative de supercherie n'aurait pu m'échapper. Je dois ajouter qu'à la fin de ma visite, je sentis dans le parquet une violente vibration, comme si un poids de plusieurs tonnes y fût tombé d'une

grande hauteur, et tous les objets contenus dans la chambre en éprouvèrent un tremblement qui dura plusieurs minutes... »

« Rochester, 22 février 1850. »

Voici maintenant le compte rendu d'une autre séance qui eut plus de solennité, et qui préoccupa vivement le public américain. Les *médiums* sont toujours les demoiselles Fox; mais le théâtre est transporté dans la grande ville de Saint-Louis sur les bords du Mississipi.

On écrivait de cette ville la lettre suivante, que le *Courrier des États-Unis* insérait dans son numéro du 8 juillet 1852 :

« Il se passe ici, et dans une grande partie de l'Amérique, des faits auxquels la presse doit une certaine attention. Si ces faits sont ce qu'ils prétendent être, ils annoncent une révolution religieuse et sociale, et ils sont l'indice d'une nouvelle ère cosmogonique. S'ils couvrent une déception, d'où vient l'imposture? La contagion se répand d'une manière inexplicable, sans qu'il soit possible d'en saisir la cause; c'est une hallucination qui s'empare de tout un peuple. Je parle des phénomènes connus sous le nom de communications spirituelles ou manifestations des esprits de l'autre monde. Je sais que ces paroles appelleront un sourire de pitié sur les lèvres de ceux qui ne savent pas de quoi il s'agit; mais enfin la folie, si folie il y a, s'empare des cerveaux les mieux organisés; personne n'a le droit de se croire à l'abri du danger, et quelques explications ne peuvent paraître superflues.

« Les demoiselles Fox sont ici depuis trois semaines. Tous ceux qui ont entendu parler des *spiritual rapping* savent que ces jeunes filles sont les premiers apôtres, apôtres parfaitement passifs et involontaires, selon toute apparence, de la révélation nouvelle. Il y a plus de quatre ans qu'elles jouent ce rôle, ou qu'elles remplissent ce rôle, et l'aînée n'a pas dix-neuf ans. Si ces deux enfants trompent le public, jamais plus hideuse imposture ne prit un masque plus trompeur. Du reste, ces demoiselles n'ont pas le privilège exclusif des phénomènes mys-

térieux; depuis six mois que le premier *médium* ou intermédiaire spirituel a paru ici, le nombre s'en est tellement multiplié qu'on les compte aujourd'hui par centaines. Il y en a plus de dix mille dans les États-Unis. Aux yeux des personnes qui ont suivi ce développement extraordinaire, il ne peut plus être question de supercherie, ni de magie blanche. Ceux qui repoussent l'intervention des esprits appellent à leur secours l'électricité et le magnétisme pour expliquer ces incroyables nouveautés. Mais les théories les plus ingénieuses ne peuvent rendre compte de tout ce qui se passe, et l'hypothèse des esprits est jusqu'à présent la seule qui paraisse répondre à toutes les difficultés. Il ne s'agit pas ici de prendre parti pour ou contre cette hypothèse, mais seulement de signaler des démonstrations publiques, et en quelque sorte officielles, auxquelles a donné lieu la présence des demoiselles Fox.

« Elles ont comparu dans l'amphithéâtre de l'école de médecine de l'université de Missouri, devant une assemblée de cinq ou six cents personnes. Un ancien maire de la ville, connu par son opposition à la doctrine nouvelle, avait été nommé président de la réunion. Un comité d'investigation surveillait les expériences dirigées par le doyen de la Faculté, homme célèbre dans l'Ouest par sa science médicale, et par son éloquence excentrique. On fit placer les jeunes filles sur la table de dissection, de manière à ce que leurs moindres mouvements ne pussent échapper à personne. L'assemblée, muette, contemplait ces deux gracieuses statues, et la grande question de l'existence future était posée : *To be or not to be!* Les bruits n'ont pas tardé à se faire entendre, semblables à de légers coups de marteau frappés sur la table, et assez distincts pour être entendus dans une salle beaucoup plus vaste. Un dialogue s'est établi entre le doyen et les esprits, ou du moins l'un d'eux, qui a répondu fort à propos aux questions scientifiques qui lui étaient adressées. Il est vrai que les réponses ne se faisaient que par oui ou par non, et l'esprit n'était pas un moindre personnage que Franklin. Du reste, il s'agissait moins de mettre à l'épreuve la sagacité des esprits, que de vérifier la théorie électrique des *rappings*, théorie qui attribue aux demoiselles Fox et aux médecins une faculté analogue à celle des torpilles. On les a isolées sur des tabourets de verre, et les bruits ont continué à se faire entendre dans la salle au-dessous d'elles. Des expériences analogues ont montré que le galvinisme et le magnétisme n'étaient pour rien dans la production des phéno-

mènes. Je ne parle ici que du magnétisme terrestre; quant au magnétisme humain, il semble être la dernière ressource de ceux qui ne veulent absolument pas se rendre aux esprits.

« A l'air narquois, à la réputation de scepticisme du vieux professeur, on pouvait croire qu'il allait se faire un malin plaisir de démolir tout l'échafaudage de la doctrine spiritualiste. Non, l'anatomiste est enfin sorti du domaine de la mort, le matérialiste de profession a proclamé sa croyance à l'immortalité de l'âme; le savant a déclaré qu'il croyait à la présence des esprits et à leur communication par des moyens physiques, et il a reproduit à cet égard quelques explications au moins fort ingénieuses de l'école de Dairs. Je pourrais parler de phénomènes bien plus saisissants que ces bruits inexplicables, et qui semblaient bouleverser les lois du monde matériel; mais j'ai voulu seulement signaler des faits que leur caractère authentique met au-dessus de tout soupçon, et surtout cette déclaration étrange et solennelle partie d'un des sanctuaires de la science, au milieu du XIX^e^ siècle. »

Depuis la publication de ce compte rendu, le nombre des *médiums* s'accrut prodigieusement en Amérique. On l'a porté à soixante mille, et tous, à ce que l'on assure, faisaient d'assez bonnes affaires, les uns en donnant des séances de pure curiosité, les autres en appliquant leurs facultés à guérir des malades, et le plus grand nombre mettant en rapport leurs clients avec les esprits.

Cette propagande s'était faite, d'ailleurs, dès le commencement, avec une telle rapidité que, moins d'un an après l'avènement des demoiselles Fox, toutes les villes principales du continent américain, Boston, Providence, New-Haven, Stradford, Cincinnati, Buffalo, Jefferson, Saint-Louis, Aubrun, Manchester, Long-Island, Portsmouth, New-Brighton, etc., étaient envahies par les prédicants de la nouvelle découverte, et formaient à leur tour des adeptes, qui la répandaient ailleurs. Les demoiselles Fox, qui avaient eu d'abord

le monopole de cette nouvelle industrie, trouvèrent des concurrents plus forts qu'elles, mais elles restèrent longtemps les plus courues et les plus richement payées.

Si le nombre des clients des *médiums* américains est en proportion avec celui des exploitants, comme il est naturel de le penser, l'auteur de la lettre qu'on vient de lire ne s'est donc pas trop avancé en disant que la passion des *esprits frappeurs* s'est emparée de « presque tout un peuple ».

Il existe, d'ailleurs, un document qui ne peut laisser aucun doute sur le progrès de cette épidémie en Amérique. C'est une pétition qui fut adressée au Corps législatif de l'Union américaine, par un grand nombre de citoyens, incertains de ce qu'ils devaient croire, et qui imploraient un conseil et un secours moral pour pouvoir résister au torrent, ou, tout au contraire, une autorisation régulière de s'y abandonner. En France, et dans les autres pays catholiques, on s'adresserait au pape, en pareille circonstance; mais en Amérique, où le Corps législatif est l'unique pouvoir et le seul oracle pour tout le monde, on lui demande une instruction morale et religieuse, comme on lui demanderait un règlement d'administration publique. C'est de lui que l'on voulait obtenir, ou la condamnation de l'hérésie des *esprits frappeurs* ou la définition dogmatique de ce mystère nouveau.

Voici cette curieuse adresse, signée par quatorze mille citoyens, parmi lesquels figurent plusieurs noms des plus respectés du pays.

« Les soussignés, citoyens de la république des États-Unis d'Amérique, demandent respectueusement à exposer à votre honorable corps, que certains phénomènes physiques et intellec-

tuels, d'origine douteuse et de tendance mystérieuse, se sont manifestés depuis peu en ce pays et presque dans toutes les parties de l'Europe. Ces phénomènes sont même devenus si multipliés dans le nord, le centre et l'ouest des États-Unis, qu'ils préoccupent vivement l'attention publique. La nature particulière du sujet sur lequel nous désirons appeler l'attention de votre honorable corps ne peut être appréciée par une analyse rapide des différents ordres de manifestations, et nous en donnons ci-dessous un résumé imparfait :

« 1° Une force occulte, s'appliquant à remuer, soulever, retenir, suspendre, et dérangeant, de diverses autres manières, la position normale d'un grand nombre de corps pesants; le tout étant, en apparence, en directe contradiction avec les lois de la nature, et dépassant totalement les pouvoirs de compréhension de l'entendement humain, cette force se manifeste à des milliers de personnes intelligentes et raisonnables, sans que les sens de l'homme aient jusqu'ici réussi à découvrir, à la satisfaction du public, les causes premières, ou les causes approximatives de ces phénomènes.

« 2° Des éclairs ou clartés de différentes formes et de couleurs variées apparaissent dans des salles obscures, là où il n'existe aucune substance capable de développer une action chimique ou une illumination phosphorescente, et en l'absence de tout appareil ou instrument susceptible d'engendrer l'électricité ou de produire la combustion.

« 3° Une autre phase de phénomènes sur lesquels nous appelons l'attention de votre auguste corps, consiste dans la variété des sons, qui sont maintenant extrêmement fréquents dans leur répétition, étrangement variés dans leurs caractères, et plus ou moins significatifs dans leur importance. Ces bruits consistent en partie dans certains tapotements mystérieux, qui paraissent indiquer la présence d'une intelligence invisible. On entend encore souvent des sons analogues à ceux qui retentissent dans les ateliers de différentes professions mécaniques, ou bien encore des bruits qui ressemblent aux voix stridentes des vents et des tempêtes, auxquels se mêlent les craquements de la mâture et la coque d'un vaisseau luttant contre une tempête violente. Parfois d'éclatantes détonations se font entendre, semblables aux grondements du tonnerre ou à des décharges d'artillerie, et ces détonations sont accompagnées d'un mouvement oscillatoire dans les objets environnants, et quelquefois d'un tremblement ou d'une forte vibration

dans la maison entière où se passent les phénomènes. Dans d'autres circonstances, des sons harmonieux viennent charmer l'oreille, tantôt comme des voix humaines, et plus souvent comme les accords de plusieurs instruments de musique : le jeu du fifre, du tambour, de la trompette, de la guitare, de la harpe et du piano. Tous ces sons ont été mystérieusement produits, soit ensemble, soit séparément, tantôt sans aucune intervention en présence des instruments, tantôt c'étaient les instruments qui vibraient ou retentissaient d'eux-mêmes, et dans tous les cas, sans aucune apparence de concours humain ou d'autre agent visible. Ces phénomènes paraissent se reproduire, quant à ce qui a rapport à leur émission, suivant les procédés et les principes reconnus de l'acoustique. Il y a évidemment des mouvements ondulatoires dans l'air, qui viennent frapper les nerfs auditifs et le siège de la sensation de l'ouïe, quoique l'origine de ces ondulations atmosphériques ne reçoive pas d'explication satisfaisante de la part des plus sévères observateurs.

« Toutes les fonctions du corps et de l'esprit humain sont souvent étrangement influencées, de manière à annoncer un état de système entièrement anomal, et cela par des causes qui n'ont été ni définies d'une manière concluante, ni comprises. Le pouvoir invisible interrompt fréquemment ce que nous sommes accoutumés à regarder comme l'opération normale de nos facultés, suspendant la sensation, arrêtant le pouvoir du mouvement volontaire et la circulation des fluides animaux, faisant baisser la température des membres et de portions du corps jusqu'à la froideur et la rigidité cadavérique. Parfois la respiration a été suspendue complètement pendant de heures et des journées entières, après lesquelles les facultés de l'esprit et les fonctions du corps ont repris entièrement leur cours régulier. Il est cependant permis d'affirmer que ces phénomènes ont été suivis, dans des cas nombreux, de dérangements d'esprit permaments et de maladies incurables, et il n'est pas moins certain que beaucoup de personnes qui souffraient de défauts organiques ou de maladies invétérées et en apparence incurables, ont été subitement soulagées ou entièrement guéries par ce même agent mystérieux.

Considérant qu'il est essentiellement opportun, et qu'il est strictement compatible avec l'esprit de nos institutions de s'adresser aux représentants du peuple pour toutes les questions que l'on présume loyalement devoir conduire à la découvert

de nouveaux principes et entraîner des conséquences prodigieuses pour le genre humain, nous, vos concitoyens, demandons instamment à être éclairés dans cette occasion.

« En vue des faits et des considérations contenus dans ce mémoire, vos concitoyens pétitionnent respectueusement à votre honorable corps, afin qu'un crédit soit alloué pour permettre aux membres de la commission de poursuivre leurs investigations jusqu'à leur terme. Nous croyons que les progrès de la science et les vrais intérêts du genre humain retireront un grand profit des résultats des recherches que nous provoquons, et nous avons la confiante espérance que notre prière sera approuvée et sanctionnée par les honorables chambres du Congrès fédéral. »

Le Congrès des États-Unis passa à l'ordre du jour sur cette pétition; mais le mémoire qui vient d'être cité n'en conserve pas moins la valeur que lui donnent les quatorze mille signatures dont il est revêtu, et le ton de parfaite bonne foi, et même de candeur, avec lequel il est rédigé. Les signataires n'avancent rien de trop en disant que la force occulte à laquelle ils attribuent ces actions, incompréhensibles suivant les lois de la nature, s'exerce sur des milliers de personnes intelligentes et raisonnables. Nous avons vu tout à l'heure, dans l'exposé de M. Haumond, le détail des effets étranges accomplis sous ses yeux, sur sa personne même, et qui ont déterminé sa conversion. Le cas de ce révérend pasteur n'est pas unique dans le clergé protestant d'Amérique, bien qu'il soit vrai de dire que la plupart des ministres de cette religion s'y sont unis à quelques hommes politiques, pour condamner solennellement des pratiques dont le seul danger n'est pas l'hérésie.

Quoi qu'il en soit, voici venir d'autres personnages moins faciles encore à tromper, ou plus méfiants par

profession que les gens d'église, et sur lesquels il n'est guère permis de faire planer le soupçon d'une connivence intéressée. D'honorables magistrats ont admis les manifestations des esprits, et, devenus prosélytes de la nouvelle doctrine, ils s'en sont rendus tout aussitôt les apôtres.

C'est d'abord M. Simmons. Cet honorable magistrat venait de perdre un fils. Que ne peut la douleur sur le cœur d'un père! On lui propose d'évoquer cet être chéri, qu'il ne voyait plus, hélas! que dans ses souvenirs. M. Simmons y consent, les opérations commencent, et le *médium* agissant, déclare qu'il voit le défunt. Il le dépeint et le fait même parler. Le père, déjà frappé et du portrait et du langage de l'ombre évoquée, demande pourtant une preuve de plus. « Qu'il m'écrive, dit-il, et je le reconnaîtrai certainement. » Alors on donne un crayon au *médium*. On reçoit ainsi une lettre touchante, où le père, encore plus attendri qu'étonné, retrouve non seulement les idées et les sentiments de son fils, mais son écriture même, ses incorrections de style, et jusqu'à ses fautes d'orthographe les plus habituelles.

Une autre conversion, celle de M. John Edmonds, juge à la cour suprême de New-York et ancien président du Sénat, eut aussi pour point de départ un sentiment de tendresse pour une personne morte. Voici les détails que nous trouvons à ce sujet dans un ouvrage publié par M. Spicer, sous le titre de *Visions et bruits* (*Sights and sounds*):

« Le premier fait qui fit naître quelques doutes dans l'esprit du juge Edmonds, fut une apparition de la femme qu'il avait

perdue quelques semaines auparavant. Invité pour la seconde fois à jouir de la même consolation, par une dame, à laquelle sa femme était également apparue, cette deuxième séance lui donna le désir d'approfondir sérieusement la nature de faits aussi extraordinaires, c'est alors qu'on le vit porter dans ses investigations toute la prudence et l'habileté d'un homme habitué depuis longtemps aux recherches judiciaires. Il demanda des preuves, ne voulant pas se contenter des coups, des frappements, des rotations de tables ordinaires.

« Ces vagues communications avec le monde spirituel ne le satisfaisant pas entièrement, fatigué de résultats qui ne répondaient pas à son attente, peut-être se fût-il définitivement éloigné, si quelques phénomènes significatifs n'étaient venus le forcer à se rendre, mais seulement, comme il le dit lui-même, au moment où « un esprit sain ne pouvait plus se refuser à l'évidence. ».

.

« Le 21 mai de cette année 1852, une assemblée avait lieu dans la maison d'un M. Partridge, de New-York; vingt personnes environ s'y trouvaient avec lui. Des coups furent bientôt entendus, et les esprits firent savoir qu'on devait jouer d'un piano qui se trouvait au milieu du salon. On obéit, et pendant l'exécution les coups battirent exactement la mesure, mais ils furent suivis des plus étranges soubresauts dans toutes les tables et chaises, dont plusieurs furent transportés, et bientôt remises à la place qu'elles occupaient d'abord. Toutefois ces démonstrations ordinaires et maintenant habituelles n'étaient que le prélude de manifestations d'un caractère plus stupéfiant.

« Quelqu'un ayant proposé de plonger dans l'obscurité la pièce dans laquelle on se trouvait, des lumières jaillirent des différents points de l'appartement, quelques-unes formant des nuages lumineux et mobiles, d'autres prenant la forme d'étoiles brillantes, de cristaux, de diamants. Ces démonstrations physiques augmentèrent de plus en plus d'éclat et d'intensité, et se prolongèrent pendant trois heures; durant tout ce temps, dit l'auteur de la relation, le juge semblait être lui-même au pouvoir des esprits, et annonça plusieurs fois que ceux-ci lui révélaient des choses qui lui étaient arrivées autrefois, et dont lui seul pouvait avoir la mémoire et le sentiment. Pendant ces révélations, on s'apercevait bien que quelque chose d'extraordinaire agissait sur lui et autour de lui.

tiguës, s'étant mis à jouer, séparément d'abord, puis tous ensemble, soit par terre, soit *dans les airs*, ce fut un concert admirable, pendant lequel la mesure fut battue, comme par la main du plus habile chef d'orchestre.

« Enfin, à une réunion subséquente, le juge Edmonds reçut d'une *voix invisible* l'annonce qu'il deviendrait un *médium*. Cette promesse se réalisa, car il devint bientôt un lucide de premier ordre et l'un des premiers *médiums* de l'Amérique. »

Le juge Edmonds, qui jusqu'à cette époque avait tourné en ridicule la croyance aux esprits, devint plus tard, non seulement un *médium* de première force, mais un prophète, un apôtre de la nouvelle doctrine. Il publia, avec la collaboration de M. Talimadge, gouverneur de l'État de Visconsin, et du docteur Dexter, praticien de la ville de New-York, un ouvrage qui fut considéré comme le manifeste officiel du *mouvement spiritiste*.

Un écrivain catholique, M. C. de Laroche-Héron, eut l'occasion d'interroger les oracles américains, et le récit qu'il a donné de sa visite à la famille Fox renferme des particularités intéressantes, qui nous engagent à le rapporter.

Un des amis de cet écrivain l'avait conduit chez madame Brown, ci-devant madame Fish, la sœur aînée des demoiselles Fox, qui avait divorcé, sur l'ordre des esprits, pour convoler en nouvelles noces.

« Les profits du *spiritualisme*, dit M. de Laroche-Héron, ont permis à Mme Brown de quitter Rochester et de s'établir sur un plus grand théâtre. Elle a une fort jolie maison, où elle demeure avec ses sœurs, âgées maintenant de dix-sept à vingt ans. Les esprits ont dit à madame Fish que M. Fish ne lui convenait plus. Elle a donc divorcé et épousé M. Brown, qui est plus jeune que son prédécesseur. Madame Brown est belle et paraît avoir trente ans. Elle *continue son commerce* à New-York, donnant à son domicile trois séances de consultations par jour; mais depuis que les au-

torités municipales ont discuté la question de savoir si l'on ne fermerait pas les cercles spiritualistes, elle met un certain mystère dans ses opérations.

« Le 2 avril, à sept heures du soir, en compagnie d'un ami fort intelligent, consul d'une des puissances européennes, nous nous sommes rendus chez madame Brown, où un domestique nous a introduits dans un salon, après avoir prélevé de nous la cotisation d'usage. Nous n'étions pas connus, nous n'étions pas attendus, et nous sommes convaincus qu'à l'heure qu'il est madame Brown ignore encore notre nom et notre histoire. Le domestique nous dit que *ces dames* prennent le thé et nous rejoindront dans quelques minutes. Nous en profitons pour scruter tous les sens du salon où l'on nous admet, sondant les murs, soulevant les tables, cherchant partout, mais sans en trouver, des doubles fonds, des trappes, des fils métalliques, ou des conduits acoustiques. Bientôt deux hommes et trois dames vinrent se joindre à nous, mais ils paraissent être les amis de la maison et pourraient aisément passer pour compères, s'il y avait lieu de s'en servir. L'un de ces hommes, vieillard décharné à figure patibulaire, dit qu'il vient tous les soirs converser avec l'esprit de ses filles mortes. Il est sous l'influence complète de ses hallucinations, et il sera probablement fou avant six mois, Madame Brown et ses sœurs se présentent, et elles nous invitent à nous asseoir autour d'une longue table ovale.

« Vous venez, dit madame Brown avec beaucoup d'aisance, pour consulter les esprits; mais il faut d'abord qu'ils soient dans l'appartement, ils n'y viendront que dans six ou dix minutes; d'ici là, nous pouvons causer de choses indifférentes. »

La société suit ce conseil, lorsque des coups se font entendre dans la table, puis dans le parquet, puis dans les murs, puis au plafond, puis sur les vitres, les tapotages devenant aussi forts et aussi continus qu'un roulement de plusieurs tambours. « Vous voyez, dit madame Brown, que les esprits y sont, et vous pouvez maintenant les consulter. »

« Nous commençons par chercher à nous rendre compte de ces bruits étranges, qui bientôt semblent se localiser à la table seule. L'un de nous en ôte le tapis, la soulève, et applique l'oreille sur la planche : notre ami s'accroupit sous la table, et, dans cette position, il nous semble à l'un et à l'autre que les chocs sortent de dessous la table.

« Nous demandons au *médium* si les bruits se feraient de même entendre de tout corps solide que nous désignerions, et,

sur sa réponse affirmative, nous ouvrons une fenêtre; madame Brown et l'une de ses sœurs, tenant leurs mains entrelacées, les élèvent dans la direction d'une des vitres, les mains étant éloignées cependant du verre d'un pied environ. Aussitôt des sons semblables à un battement des dix doigts sur la vitre, retentissent à notre grand étonnement; nous demandons que les sons sortent successivement de toutes les vitres, et il nous suffit d'indiquer celle que nous voulons, pour que le même roulement s'y fasse entendre.....

« Dans l'incertitude sur la manière de s'y prendre pour questionner les esprits, nous laissons le vieux maniaque nous donner l'exemple, et il s'empresse d'entrer en dialogue avec ce qu'il croit être l'esprit de sa fille, soit en obtenant des réponses par *oui* ou par *non* (trois chocs veulent dire *oui*, dans le langage de madame Brown : un choc, *non*; deux chocs, réponse douteuse); soit en épelant rapidement l'alphabet, et formant ainsi de longues phrases, qui toutes parlent du bonheur de l'âme dans l'autre monde, et du désir qu'elle a de voir son père l'y rejoindre. Puis, nous nous hasardons nous-même à poser les questions suivantes en *français*. Les esprits sont réputés polyglottes, et répondent à toutes les langues connues.

« *Est-ce que l'esprit de quelqu'un de mes parents décédés est ici présent?* » Trois coups affirmatifs se font entendre. *Est-ce l'esprit de mon père?* Trois coups encore. *Ma mère est-elle aussi près de moi?* Trois coups légers paraissent venir d'une autre partie de l'appartement. *Ma mère, vous ai-je connue?* Un coup négatif. *Êtes-vous heureuse dans l'autre monde?* Trois coups. *Avez-vous été heureuse sur la terre?* Trois coups.

« Ce singulier dialogue ne laisse pas de nous causer un certain trouble, et nous gardons un instant le silence. Madame Brown nous invite alors à vérifier si ce sont bien les âmes de nos parents, en les questionnant sur des faits intimes, ignorés des *médiums* et de l'assistance entière. Elle nous dit même que, pour nous prémunir contre toute supercherie, nous pouvons écrire nos questions et obtenir la réponse des esprits, sans qu'aucune personne présente ait lu ou su ce que nous demandons. Nous prononçons alors ces mots à haute voix : *L'esprit veut-il frapper trois coups quand j'écrirai le prénom de ma mère?* Puis, prenant un papier, et loin de tous les regards, nous écrivons successivement cinq noms de baptême autre que celui que nous avons en vue. Tout reste silencieux. Nous écrivons la première lettre du prénom de notre mère. Aussitôt les

trois coups se font entendre, avant que le mot ait été seulement achevé.

« Nous posons successivement ainsi une cinquantaine de questions sur des faits, des noms, des dates, que nous savons n'être connus de qui que se soit en Amérique : nous obtenons invariablement des réponses satisfaisantes, sans aucune erreur. On nous indique même les maladies qu'ont eues nos différents parents, les causes de leur mort, et autres détails d'une précision prodigieuse. Notre ami obtient de même un nombre aussi considérable de réponses conformes à la vérité, sans une seule erreur. Puis, cherchant à percer le voile de ces phènomènes, nous demandons à haute voix :

« *Êtes-vous envoyé de Dieu?* Oui.

« *N'êtes-vous pas plutôt envoyé par le démon?* Non. *L'esprit voudra-t-il bien me dire quelle est la meilleure religion?* (A ce moment, nous remarquons que madame Brown paraît vivement contrariée.) Nous continuons.

Est-ce le culte méthodiste? Le culte papiste? Le culte catholique? Le culte presbytérien? Le judaïsme? L'islamisme? Silence complet. Aucune réponse, même négative. Madame Brown nous dit alors que les esprits n'aiment pas à être questionnés sur la religion, et notre voisin, demi-fou, prenant à son tour la parole, nous dit avec passion, et presque avec rage. « Savez-vous ce que ce silence signifie? Cela veut dire que toutes les religions sont mauvaises. N'est-ce pas, ajouta-t-il comme en s'adressant aux esprits, que tout culte est absurde? » Trois coups frénétiques se font entendre. « Qu'il suffit de suivre les conseils de sa conscience? » *Oui.* « Qu'il suffit d'écouter les esprits? *Oui.* « Que toute religion où il y a des prêtres est mauvaise? » *Oui.* « Où il y a un pape est mauvaise? » *Oui.* « Où il y a des ministres quelconques est mauvaise? » *Oui, oui, oui.*

M. de Laroche-Héron, dans l'article qu'il a publié sur les *médiums* américains, et dont nous venons de rapporter un extrait, se montre fort hostile à cette secte.

CHAPITRE IV

Explication des toc-toc des esprits frappeurs.

Nous devons au lecteur l'explication de ces coups mystérieux par lesquels les esprits américains manifestèrent pour la première fois leur présence, et qui leur firent même donner un nom particulier, celui d'*esprits frappeurs* (*spirit rappings*). Les *esprits frappeurs* n'ont, à la vérité, fait entendre leur *toc-toc* que dans les cercles américains, à l'invocation des filles Fox et de leurs nombreux successeurs. En Europe, ces coups mystérieux ont rarement retenti, ou n'ont pas été pris au sérieux. Mais nous ne sommes pas dispensé pour cela d'en dire quelques mots.

Si la supercherie n'était pas la véritable explication à donner des coups mystérieux que les demoiselles Fox et leurs nombreux émules firent entendre aux croyants de l'Amérique, on pourrait s'en rendre compte, sans faire injure à la bonne foi des intéressés, par l'état d'hypnotisme. Comme, dans cet état de sommeil physiologique, l'individu n'a aucune conscience des actes qu'il accomplit, rien n'empêche de croire qu'il soit lui-même l'auteur de ces coups mystérieux, et qu'après la séance dans laquelle le phénomène s'est produit, la personne puisse attester en toute sincérité son innocence sur ce point.

Cette explication suffit à nos yeux pour donner la clef des coups frappés dans le mur par les prétendus esprits. Mais elle ne nous dispense pas de rapporter

un autre système qui a été proposé pour expliquer les *toc-toc* des *spirit rappings*. C'est celui qui fut présenté pour la première fois par un savant des États-Unis, le docteur Flint, et qui fut reproduit quelques temps après, par un physiologiste d'Allemagne, M. Schiff, et exhibé par lui devant l'Académie des sciences de Paris.

M. Flint, et après lui M. Schiff, ont trouvé que, par une contraction rapide de certains muscles, on peut faire entendre des bruits ou des chocs, sans aucun mouvement extérieur du corps. M. Schiff croit que les médiums américains ou leurs acolytes ont employé cet artifice pour simuler les coups mystérieux attribués aux esprits.

D'après M. Schiff, ces bruits, qui ressemblent à de petits coups de marteau sourds et étouffés, et dont les cerveaux faibles font honneur à la présence d'êtres surnaturels, n'auraient d'autre origine que certains mouvements secrets que quelques individus auraient la faculté de produire par la contraction de l'un des muscles de la jambe. Il est prouvé que le tendon du muscle *long péronier latéral* frappant contre sa coulisse ou contre la surface osseuse du péroné, peut produire des bruits assez forts pour être entendus à quelque distance. Le docteur Schiff, qui était parvenu à se rendre très habile dans ce curieux exercice, faisait entendre à volonté des bruits successifs et réguliers. Pendant qu'il exécutait ces mouvements, se tenant debout ou couché, avec ou sans chaussure, un spectateur, la main posée sur une des malléoles (éminence osseuse placée à la partie inférieure de la jambe) pouvait reconnaître et sentir les contractions du tendon du muscle *long péronier latéral*.

Au mois d'avril 1859, le docteur Schiff donna, dans une séance de l'Académie des sciences de Paris, une démonstration publique de sa faculté de jouer des muscles péroniers. Introduit dans la salle des séances de l'Institut, il fut invité à s'asseoir au milieu de la pièce, afin d'être aperçu de tout le monde et isolé de tout compère.

« Messieurs, l'esprit frappeur attend vos ordres, » dit M. Schiff, les mains en l'air et les doigts écartés.

Il ouvrit largement la bouche, pour convaincre les spectateurs que ni ses doigts ni sa bouche ne seraient pour rien dans les coups qu'il allait faire entendre.

On ordonna alors à l'esprit frappeur de se manifester. On entendit presque aussitôt de petits coups très rapprochés les uns des autres, comme si l'on frappait dans le lointain.

« Veuillez frapper de nouveau, » dit une autre personne. Au même instant, les coups recommencèrent, et cette fois, semblèrent s'être rapprochés des auditeurs.

Cette manœuvre fut répétée plusieurs fois, sans qu'on pût reconnaître le point d'où partaient les bruits.

Ne voulant pas prolonger plus longtemps l'incertitude des académiciens sur la cause du phénomène qui les étonnait, M. Schiff leur montra sa jambe droite, et imprimant une forte contraction aux muscles péroniers latéraux, il produisit les mêmes bruits.

A la suite de l'expérience faite par le docteur Schiff à l'Académie des sciences, dans sa séance du 18 avril 1859, Jobert (de Lamballe) cita un cas pathologique analogue. Seulement, les expériences faites par M. Schiff étaient du domaine de la physiologie, et les bruits qu'il avait l'adresse de produire étaient déterminés par sa

volonté; dans le cas observé par Jobert, il s'agissait d'une maladie, caractérisée par des battements qui se faisaient entendre derrière la malléole externe droite, et qui offraient la régularité du pouls. Par une opération chirurgicale, Jobert fit disparaître la disposition anatomique anormale qui produisait ce résultat, et tout bruit disparut.

Velpeau confirma les observations de Jobert, en assurant que le genre de bruit dont il est question peut se produire normalement dans un assez grand nombre de régions du corps. La hanche, l'épaule, le côté interne du pied, sont quelquefois, d'après le chirurgien de la Charité, le siège de bruits analogues. Velpeau cita le cas d'une dame qui, à l'aide de certains mouvements de rotation de la cuisse, produisait des bruits que l'on pouvait entendre d'une extrémité à l'autre d'un salon.

M. Jules Cloquet raconta qu'on lui présenta un jour, à l'hôpital Saint-Louis, une jeune fille de seize à dix-huit ans, qui produisait des craquements très forts et assez réguliers, grâce à un léger mouvement de rotation de la région lombaire de la colonne vertébrale. Ce bruit, qui s'entendait à huit mètres de distance, ressemblait dit M. Jules Cloquet, à celui « d'un vieux tourne-broche. » Le père de ce *phénomène* était un saltimbanque, qui exhibait en public son intéressante fille, en annonçant qu'elle avait une pendule dans le ventre!

Nous avons dit que le docteur Flint, en Amérique, avait précédé M. Schiff dans l'explication des coups des esprits frappeurs attribués à des contractions musculaires. Il ne sera pas inutile de rapporter ici les remarques originales de M. Flint, et cela avec d'autant

plus de raison, que l'auteur les a fait porter sur mademoiselle Fox et sur sa sœur, madame Fish.

Ce n'est point aux contractions des tendons du muscle péronier, mais aux mouvements de l'articulation du genou, que M. Austin Flint, professeur de clinique médicale à l'Université de Buffalo, attribue les bruits produits par les *frappeuses de Rochester*. M. Flint soumit à son inspection directe ces deux héroïnes, et c'est après cette vérification qu'il écrivit le mémoire que nous allons citer.

« La curiosité nous ayant conduit, dit le docteur Austin Flint, à visiter la salle du Phelps-House, dans laquelle deux femmes de Rochester (madame Fish et mademoiselle Fox) prétendent obtenir du monde des esprits des communications *frappantes*, au moyen desquelles on peut se mettre en rapport avec les parents ou les amis défunts, etc., nous sommes arrivés à une explication physiologique du phénomène, explication dont un cas qui s'est présenté depuis à notre observation a démontré toute l'exactitude. Nous avons senti alors combien il était nécessaire d'offrir au public un exposé qui pût contribuer à empêcher à l'avenir les abus qu'entraîne cette imposture depuis trop longtemps en faveur.

« Il faut admettre d'abord que des manifestations ne doivent pas être considérées comme surnaturelles du moment qu'on peut y trouver une cause physique ou physiologique. Il n'est permis d'invoquer les agents immatériels qu'autant que les agents matériels font défaut. Nous devons donc *exclure* toute cause spirituelle dans cette partie de notre investigation.

« Quant aux moyens artificiels que pourraient dissimuler les vêtements, on s'accorde à croire qu'il ne peut y en avoir. Du reste, cette hypothèse ne saurait être admissible, les comités de dames ayant souvent examiné les *frappeuses*.

« Il est évident aussi que les *coups* ne sont produits par aucune machine attachée aux tables, aux portes, etc., car on les entend dans différentes pièces et dans différents endroits de la pièce où se trouvent les *femmes de Rochester*, toujours près, cependant, de la place où elles se tiennent. La supposition de mécaniques ou de machines quelconques doit être exclue aussi.

« Voilà pour l'évidence négative. Et maintenant pour ce qui se rapporte positivement au sujet, en observant les deux femmes, il était évident, d'après leur contenance, que les sons étaient dus à l'action de la plus jeune, et qu'ils nécessitaient un effort de sa volonté qu'elle cherchait vainement à dissimuler. Cet effort était manifeste, et il était facile de voir qu'elle ne pouvait le prolonger longtemps sans fatigue. En admettant donc ce fait positif, il en résulte cette question : Comment la volonté peut-elle s'exercer de manière à produire des bruits (coups) sans mouvements apparents du corps? Les muscles volontaires sont les seuls organes sur lesquels la volition puisse exercer un contrôle direct. Mais les contractions des muscles n'occasionnent pas de sons sensibles dans les muscles même. Or donc, pour que les muscles développent des vibrations perceptibles à l'oreille, il faut qu'ils agissent sur les parties avec lesquels ils sont en rapport. Assurément les coups ne pourraient être des sons vocaux; ceux-ci ne pourraient se produire sans mouvements de muscles respiratoires, ce qui en révéleraient promptement la source. Excluant par cette raison les sons vocaux, la seule source possible des bruits en question est donc dans les contractions musculaires volontaires, agissant sur une ou plusieurs articulations mobiles du squelette. Cette explication est la seule qui soit admissible.

« Par une curieuse coïncidence, après avoir découvert la source des bruits par le raisonnement, nous avons été à même d'observer un cas qui a clairement prouvé le fait que des bruits, précisément identiques aux *coups des esprits frappeurs*, se peuvent produire dans la *jointure du genou*.

« Une dame, parfaitement recommandable de notre ville, a la faculté d'émettre des sons tout à fait semblables par leur caractère et leur force à ceux que les imposteurs de Rochester prétendent faire émaner du monde des esprits. Nous avons été témoins de la production des bruits par cette dame, et elle nous a permis d'examiner par quel mécanisme elle les produit. Sans entrer ici dans des détails anatomiques et physiologiques minutieux, il suffit d'expliquer qu'en vertu de la relaxation des ligaments de la jointure du genou, et au moyen d'une action musculaire, et d'une pression de l'extrémité inférieure contre un point d'appui, le tibia se porte latéralement sur la surface inférieure du fémur, produisant par le fait une dislocation latérale partielle. Cela s'effectue par un acte de la volonté, sans mouvement apparent du membre, et occasionne un bruit

fort; le retour de l'os à sa place est accompagné d'un second bruit. La plupart des *frappements* de Rochester sont doubles aussi. Il est possible, du reste, de ne faire qu'un seul bruit en déplaçant l'os avec la vitesse et la force voulues, et le laissant ensuite reglisser à sa place; en ce cas, il n'y aura pas de bruit au retour.

« Si pendant la production des *coups*, le membre qui les produit, ou quelque autre partie de l'opérateur, se trouve en contact avec les objets environnants, il y aura des vibrations visibles dans ces objets. La force de la semi-dislocation de l'os est suffisante pour agiter bien distinctement les portes, les tables, etc., si elles sont en contact. L'intensité du son varie en proportion de la force des contractions musculaires, et la source apparente des coups peut aussi devenir plus ou moins distincte.

« La révélation contenue dans cet exposé excita une vive agitation parmi ceux que les *coups* intéressaient directement. L'exactitude de l'explication fut constatée non seulement par ceux-ci, mais encore par beaucoup de personnes, qui n'avaient pourtant jamais balancé à considérer ces prétendues communications spirituelles comme une ruse grossière. Bien entendu les *frappeuses* nièrent énergiquement que les bruits vinssent des jointures, et fussent produits par leur intervention.

« Sur la demande adressée aux docteurs Flint, Coventry et Lée, par les *frappeuses* mêmes, dans le but d'être soumises par eux à un examen qui devait prouver l'absence de toute imposture de leur part, les observations suivantes furent faites :

« On était réuni depuis peu, lorsque les coups commencèrent à se faire entendre avec force, et continuèrent avec une rapide succession pendant quelques temps. Les deux *frappeuses de Rochester* étaient assises sur un divan. On demanda alors aux *esprits* s'ils voudraient bien se manifester pendant la séance, et répondre aux interrogations. Une série de coups suivit, et fut interprétée comme une réponse affirmative. Alors on fit asseoir les deux femmes sur deux chaises placées l'une près de l'autre, leurs talons reposant sur des coussins, les membres inférieurs étendus, la pointe des pieds en l'air, et les pieds séparés l'un de l'autre. Le but de cette expérience était d'assurer une position dans laquelle les ligaments de la jointure du genou fussent tendus, et les pieds sans point d'appui. Nous étions à peu près convaincus d'avance que le déplacement des os nécessaires aux bruits ne pouvaient s'effectuer sans que les

pieds posassent sur un corps résistant quelconque. Les assistants, assis en demi-cercle, attendirent tranquillement les *manifestations* pendant plus d'une demi-heure, mais les *esprits*, d'ordinaire si bruyants, restèrent muets. On changea alors la position de la plus jeune sœur; on la fit asseoir les jambes sur le divan; sa sœur aînée s'assit, à la manière ordinaire, à l'autre bout du canapé. Dans cet état de choses, les esprits ne jugèrent pas à propos d'indiquer leur présence, malgré les suppliques réitérées qui leur furent adressées. Cette seconde expérience nous confirma dans l'opinion que la plus jeune sœur avait seule la faculté de produire les *frappements*. On continua ces expériences jusqu'à ce que les frappeuses elles-mêmes avouassent qu'il était inutile de persister davantage, et qu'il n'y avait aucun espoir de *manifestations*.

« Quand on leur eut rendu la position habituelle, leurs pieds posant à terre, les *coups* commencèrent bientôt à se faire entendre. On proposa alors quelque autre expérience. Nous y consentîmes, bien que les premières fussent, suivant nous, assez concluantes. Celle qu'on choisit consista à tenir fermement les genoux des deux femmes, en y appliquant les mains de manière que tout mouvement latéral des os fût perceptible au toucher. Cette pression fut faite par-dessus les vêtements. On ne pouvait s'attendre à ce qu'elle empêchât complètement les bruits, mais elle devait prouver s'ils provenaient ou non de la jointure du genou. Il est évident que cette expérience avait bien moins de poids aux yeux d'un observateur que les précédentes, car la seule évidence du mouvement des os était le témoignage de ceux dont les mains se trouvaient en contact avec l'articulation. L'expérience fut renouvelée fréquemment pendant une heure et plus; chaque fois on appliquait les mains quelques minutes de suite. Le résultat fut toujours à la confusion des « *frappeuses :* » c'est-à-dire qu'on entendait beaucoup de coups quand les mains étaient retirées, aucun quand on les tenait appliquées sur les genoux. Une seule fois, le docteur Lée, ayant avec intention relâché l'étreinte, deux ou trois faibles coups simples furent frappés, et il constata immédiatement le mouvement sensible de l'os. On essaya aussi à plusieurs reprises de saisir les genoux le plus vite possible, au moment où les *frappements* commençaient ; cette expérience eut toujours pour effet d'imposer un silence immédiat aux « *esprits.* »

« On discuta alors la proposition qui fut faite de bander les genoux. Les amis des deux femmes s'opposaient à cette expé-

rience, à moins que nous ne voulussions la considérer comme épreuve décisive. Nous n'avions pas préparé les choses nécessaires pour rendre le membre immobile, conséquemment nous refusâmes. C'était sans doute l'expérience sur laquelle comptaient les *frappeuses*, comme devant se terminer à leur honneur. Nous sommes à peu près certains qu'avant de demander à être examinées, elles s'étaient assurées qu'un bandage appliqué au-dessus et au-dessous de la rotule, permettant de plier le membre, n'empêcherait pas le déplacement. Dans le cas où, dans d'autres localités, des expériences relatives à cette sorte d'imposture seraient nécessaires, nous conseillons de ne pas s'en rapporter à l'effet de bandages. Il est certain pourtant qu'avec un grand nombre de tours de bandes et des éclises latérales fermement posées, de manière à tenir la jambe bien étendue et à rendre les jointures immobiles, on parviendrait à arrêter les sons, du moment, toutefois, qu'ils parviendraient de la jointure du genou. On remarquera que dans notre exposé nous ne prétendons nullement que cette jointure soit la seule source de *bruits*, et si nos expériences, après avoir été dirigées sur cette partie, n'eussent pas réussi, nous nous serions occupés des autres articulations.

« Dans la publication de cet exposé, on nous a parlé de différents cas, dans lesquels les mouvements des os qui entrent dans d'autres articulations sont produits par un effort musculaire donnant naissance à des bruits. On nous a cité une personne qui fait entendre des *coups* avec la cheville, plusieurs autres avec les jointures des orteils et des doigts, une autre dont le mouvement de l'épaule s'entend fortement ; chez une autre encore, c'est celui de la jointure de la hanche.

« La révélation de cette imposture ouvre un champ nouveau aux recherches physiologiques. Les bruits articulaires réclament en effet une investigation sérieuse.

« La conformation anatomique de la jointure du genou est évidemment très favorable à la production de bruits forts par le déplacement. Les larges surfaces articulaires offrent un espace considérable au mouvement latéral, pourvu que les ligaments soient suffisamment détendus et que la force motrice soit convenablement appliquée. La petitesse relative du condyle extérieur du fémur favorise le déplacement à l'extérieur, et il surviendrait une véritable dislocation dans cette direction, sans les ligaments forts et nombreux qui rendent cette articulation la plus forte de notre corps. Ces ligaments protègent si bien

cette jointure contre les accidents auxquels l'exposent sa position et ses relations, que les luxations de cette partie sont, par le fait, très rares. Le déplacement qui occasionne les coups est suffisant pour déranger les os qui séparent les deux surfaces articulaires de l'extrémité supérieure du tibia, de sa situation dans le sillon qui sépare les condyles du fémur, et pour le porter plus ou moins sur la surface du condyle extérieur. Ce mouvement donne naissance au premier bruit, et le retour de l'os à sa place au second, qui, dans les *coups de Rochester*, suit généralement le premier de très près. Nous ne pouvons expliquer entièrement le mécanisme précis par lequel s'effectue ce déplacement. La dame de notre ville qui reproduit les *frappements* fait glisser l'os en dehors par un faible effort de sa volonté, et ni d'après ce qu'elle explique, ni même à la faveur de l'exploration manuelle, il n'est aisé de déterminer quels sont les muscles qui viennent porter sur la jointure. Dans ce cas, le déplacement survient quelquefois en pliant la jambe sans aucun effort tendant à le produire, mais alors il n'est généralement pas accompagné de beaucoup de bruit. L'os retourne à sa place, dès que cesse l'effort musculaire qui avait causé le déplacement. Pour que le déplacement cause du bruit, il faut qu'il soit opéré avec une certaine vitesse et une certaine force; cette dernière peut en quelque sorte être graduée à volonté. La dame en question ne peut aujourd'hui produire les coups que dans un seul genou; dans sa jeunesse, elle avait la même faculté dans les deux. D'après le nombre et le volume des sons produits par les *frappeuses de Rochester*, il est évident quelles peuvent faire entendre ces *coups* dans leurs deux genoux. Il serait à présumer que la fréquente répétition de ces déplacements doit, au bout de quelque temps, amener l'irritation et même quelque affection dans la jointure. Chez la dame à laquelle nous devons tant de renseignements utiles, ils sont suivis d'une certaine sensibilité; mais autrefois, quand elle avait l'habitude de les opérer tous les jours plus ou moins, elle ne ressentait aucune douleur, et les bruits étaient plus forts qu'à présent.

« Ce qui fait que certaines personnes, qui ont vu et entendu les *frappeuses de Rochester*, croient difficilement que les sons soient articulaires, c'est l'idée qu'elles ont que les coups viennent de différents endroits de la chambre, et à distance de celui où se trouvent les femmes. Cette difficulté tient à plusieurs circonstances qu'il est utile d'expliquer.

« D'abord, les bruits n'ont pas réellement lieu à distance :

c'est une erreur provenant d'un manque d'appréciation des lois de l'acoustique. On ne peut ordinairement déterminer la direction d'où arrivent les sons, à moins que les autres sons ne prêtent leurs secours à l'oreille. On peut imiter des variations dans la distance supposée de la source, par de simples variations dans l'intensité du son, pourvu que la source véritable ne soit ni apparente ni sensible aux autres sens que l'ouïe. Sur ces principes est placée la science mensongère du ventriloque. En effet, celui-ci ne transmet sa voix ni en diverses directions ni à des distances différentes, comme on se l'imagine communément; il en gradue simplement l'intensité de manière à la faire paraître plus ou moins éloignée; en même temps, il dissimule toute manifestation extérieure sur la manière dont il produit le son; puis il sait adroitement assurer le succès de ses efforts, en dirigeant si bien, par sa conversation, l'attention de ses auditeurs vers des endroits particuliers, que, l'imagination aidant, on croit vraiment que la voix en arrive.

« Le genou étant recouvert par les vêtements, les légers mouvements qui produisent les coups se dissimulent aisément; pour cette raison, les femmes sont les meilleurs imposteurs de cette catégorie. »

Voilà plusieurs explications des coups mystérieux attribués aux esprits américains. Nous avons exposé, en commençant, celle que nous adoptons. Elle consiste à attribuer ces bruits à l'individu lui-même, qui les produit *à son insu*, en frappant du pied le parquet ou la table, ou bien en exécutant, avec quelque partie de son corps, un de ces craquements que certaines personnes, par une conformation anatomique particulière, savent produire sans aucun mouvement visible à l'extérieur, et dont MM. Flint, Schiff, Jobert (de Lamballe), Velpeau et Jules Cloquet ont cité différents cas. Le médium qui écrit les réponses des esprits, sous l'empire de l'état hypnotique, pourrait aussi, sous l'influence du même état, produire le bruit dont il s'agit, sans en avoir conscience. Mais cette anomalie du système mus-

culaire nous paraît superflue à invoquer. Il suffit de l'état hypnotique pour expliquer les actes inconscients dont il s'agit.

On voit que nous admettons toujours ici la bonne foi du médium, et que nous écartons le cas de supercherie.

Je suppose qu'un moine est toujours charitable,

a dit le bon la Fontaine. Nous partageons le bon sentiment du fabuliste; mais il y a bien des réserves à faire concernant l'innocence des moines et celle des médiums.

305

LES

TABLES TOURNANTES

ET LES MÉDIUMS

E pur si muove.
GALILÉE.

LES

TABLES TOURNANTES

ET LES MÉDIUMS

CHAPITRE PREMIER

Débarquement des esprits en Europe. — Les tables tournantes en Ecosse, en Angleterre et en Allemagne. — Origine orientale des tables tournantes.

Les faits de l'ordre merveilleux qui se sont passés en France, de l'année 1846 à l'année 1851, c'est-à-dire à l'époque où les esprits frappeurs faisaient leurs premières manifestations en Amérique, avaient suffisamment préparé l'Europe à recevoir cette importation du nouveau monde. Nous avons maintenant à suivre le progrès et le développement de ces phénomènes dans notre hémisphère, développement qui se manifesta par l'invention, ou si l'on veut, par la diffusion générale *des tables tournantes.*

Les *esprits*, qui avaient ordonné à madame Fish de changer de mari, demandèrent, dès le commencement de l'année 1852, que les spirites américains se réunissent en une convention générale. Ils fixèrent même

le lieu de leur première assemblée. Dans l'adresse qu'on fit circuler à cet effet, et qui fut publiée dans le *Cleveland Plaindealer*, du 29 janvier 1852, on lisait ce paragraphe :

« Les invisibles ont promis que si cette convention se réunissait à Cléveland, ils signaleraient leur présence d'une manière si éclatante, que les doutes et les objections des sceptiques seraient anéantis à jamais. Appelons aussi les croyants d'au delà des mers. Que les esprits soient consultés par toute la terre, et que notre assemblée dans la ville des forêts serve de point de ralliement à une légion d'esprits. »

Et cette assemblée eut lieu ; elle fut même suivie de plusieurs autres, dans différentes villes de l'Union américaine. Seulement, les gens d'*au delà des mers*, c'est-à-dire les Européens, si solennellement convoqués, ne se rendirent pas au rendez-vous. Et comme la montagne n'était pas allée vers les *esprits*, les esprits allèrent vers la montagne. En d'autres termes, les *esprits* américains passèrent l'Atlantique, pour aborder dans notre Europe.

Ils prenaient terre en Écosse, au commencement de l'année 1852.

A peine le premier *esprit* était-il débarqué dans la vieille Écosse, qu'il y en eut bientôt dix en Angleterre, et presque immédiatement quelques centaines en Allemagne.

Qu'apportaient donc de si nouveau les *esprits* américains à l'Allemagne, pays familiarisé depuis longtemps avec le fantastique, qui n'avait pas cessé de vivre en communion avec les adeptes de Swedenborg, le grand visionnaire suédois, et qui avait produit, en dernier lieu, la voyante de Prévost? Ils y apportaient

tout au plus un procédé, un appareil, dont on pouvait fort bien se passer, et dont on se passe aujourd'hui, comme les magnétiseurs de la seconde époque se débarrassèrent du primitif baquet de Mesmer.

Cet appareil, c'était la *table tournante.*

La *table tournante* n'était pas de nature à étonner l'Allemagne. Elle-même l'eût bien inventée, si elle eût daigné en prendre la peine, puisqu'elle avait précédemment inventé les Rose-croix, le magnétisme animal et bien d'autres choses étonnantes, à propos desquelles nous avons été forcé de dire, invariablement : *munera Germaniæ.*

Une autre raison qui devait encore empêcher l'Allemagne de réinventer les tables tournantes, c'est son immense érudition. Elle se serait fait un cas de conscience de produire, sous le titre de découverte, une pratique renouvelée des gymnosophistes de l'Inde ou des mages de la Perse. L'Allemagne connaît à fond son Orient, d'où toutes les religions, toutes les pratiques superstitieuses et tous les arts magiques ont tiré leur origine. Elle a lu dans Zoroastre la doctrine pneumatologique, dont nous avons donné un extrait dans l'introduction de cet ouvrage, et qui, selon nous, contient en puissance les tables tournantes. Elle sait apprécier ce qui reste encore de la magie orientale dans l'Égypte moderne, où Cagliostro alla se faire initier, et où, de nos jours, le comte de Laborde vit opérer sous ses yeux et apprit à opérer lui-même des effets si prodigieux que sa science académique en revint toute bouleversée. Ce n'était point, il est vrai, la table tournante que l'on montrait au comte de Laborde ; mais c'était quelque chose de mieux : l'évocation des esprits. Or, les esprits soufflent où ils veulent, et il faut bien que les tables les suivent.

Mais voici venir le phénomène américain, tout réalisé, bien complet et même agréablement perfectionné. Voici les tables tournantes, dansantes, volantes, etc., retrouvées dans l'Orient sibérien. Celles-ci ne sont pas moins intelligentes que leurs sœurs du nouveau monde, mais elles sont peut-être plus sagaces, plus utilement révélatrices. Ce sont les vraies tables divinatoires, vaguement indiquées dans Tertullien et Minucius Félix.

On lisait, en 1854, dans un journal de Saint-Pétersbourg, *l'Abeille du Nord*, un article extrêmement curieux, signé par M. Tsherepanoff, savant russe, qui avait longtemps vécu dans les Indes orientales, et qui garantissait la vérité des faits extraordinaires qu'il communiquait au public :

« ... Il faut considérer, dit M. Tsherepanoff, que les lamas, ou prêtres de la religion bouddhiste, qui est celle de tous les Mongols et des Burètes russes, ainsi que les prêtres de l'ancienne Égypte, ne révèlent pas les mystères de la nature découverts par eux. Ils s'en servent pour entretenir les opinions superstitieuses de la multitude. Le lama, par exemple, sait trouver des choses dérobées par les voleurs *en suivant une table qui s'envole devant lui*. Le propriétaire de la chose demande au lama de lui indiquer l'endroit où elle est cachée. Le lama ne manque jamais de faire attendre sa réponse pendant quelques jours.

« Le jour où il est prêt à répondre, il s'assied par terre devant une petite table carrée, y pose ses mains en lisant dans un livre thibétain, au bout d'une demi-heure il se lève en ôtant aussi la main, de sorte qu'elle conserve la position qu'elle avait eue sur le meuble. Aussitôt celui-ci se lève aussi, suivant la direction de la main. Le lama est enfin debout sur ses jambes, il lève la main au dessus de sa tête, et la table se lève au niveau de ses yeux. Alors le lama fait un mouvement en avant et la table le suit; le lama marche en avant et elle marche devant lui dans l'air avec une si rapide augmentation de vitesse, que le lama a grande peine à la suivre; enfin la table parcourt des directions diverses et finit par tomber par terre. La direction

principale choisie par elle indique le côté par où il faut chercher la chose perdue.

« On affirme que la table tombe ordinairement juste sur l'endroit où les choses volées se trouvent cachées. *Dans le cas où je fus témoin oculaire*, elle s'envola à une très grande distance (environ trente mètres) et la chose perdue ne fut pas trouvée de suite. Mais dans la direction suivie par la table, il y avait la chaumière d'un paysan russe, qui se suicida, ayant aperçu l'indication donnée par le meuble. Ce suicide éveilla le soupçon; on fit des recherches, et les choses perdues furent trouvées dans sa chaumière. »

Comment donc l'Allemagne aurait-elle pu se permettre d'inventer de nos jours les tables tournantes, déjà en pratique, depuis des siècles, chez les Russes et les Mongols? Ainsi que nous l'avons déjà dit, elle les reçut sans étonnement. Elle leur fit néanmoins bon accueil, en faveur des esprits, comme on devait l'attendre d'une contrée où les êtres surnaturels sont depuis longtemps tout naturalisés.

CHAPITRE II

Les tables tournantes en France. — Comment elles sont accueillies dans notre pays. — Attitude des savants. — Expériences et ouvrage d'Agenor de Gasparin sur les tables tournantes.

La France ne reçut pas de première main la pratique des tables tournantes, renouvelée de l'Orient, comme il vient d'être dit. Les tables tournaient en Écosse, en Angleterre, et dans toute l'Allemagne, depuis la Baltique jusqu'aux bouches du Danube, que la presse française, alors pourtant si désœuvrée, leur

avait à peine accordé une mention fugitive. Tout à coup — c'était vers les derniers jours d'avril 1853 — Paris se réveilla en proie à l'épidémie tournante, et les journaux lui apprirent que la même épidémie avait éclaté simultanément à Strasbourg, à Marseille, à Bordeaux, à Toulouse, et dans tous nos autres grands centres de population.

Ce ne fut, d'abord, pour le public, qu'un simple amusement, auquel on se livrait au milieu de grands éclats de rire. Les guéridons, les tables, les chapeaux, les plats et les cuvettes, tout ce qui se trouvait sous la main, était mis à contribution. Les uns réussissaient, les autres, et c'était le plus grand nombre, échouaient dans l'expérience. Ils accusaient de supercherie les premiers, qui, à leur tour, les taxaient d'incrédulité. « Elles tournent, elles ne tournent pas, » tel était le résumé de toutes les disputes à ce sujet, et tels étaient les deux termes uniques dans lesquels s'agitait, parmi le vulgaire, la question des tables.

Dans notre pays, toujours fort léger en matière sérieuse, tantôt extrême dans sa crédulité, tantôt absurde dans son scepticisme, les tables ne furent pour le plus grand nombre qu'un amusement, une manière de tuer le temps en société. Les disputes étaient fréquentes sur ce sujet. On niait, on affirmait, on riait, quand on ne se mettait pas en colère. On se disait des gros mots; et parfois la dispute commencée autour de la table, allait se terminer sur le terrain, les armes à la main.

Le phénomène se montra bientôt en progrès, et ce furent alors de bien autres histoires. Non seulement les tables tournaient, mais elles parlaient, elles écrivaient. Elles s'élevaient et se soutenaient dans l'air, sans ficelles, du moins visibles. Les tables don-

naient des consultations ; elles découvraient des secrets ensevelis dans le plus profond mystère ; elles faisaient des prodiges de sagacité divinatoire ; elles mettaient le monde des vivants en communication avec le monde des morts, et se comportaient enfin de façon à laisser croire qu'elles étaient hantées par des esprits.

Toutes ces choses étaient bien dures à admettre ; aussi ce fut un *tollé* général contre ceux qui les racontaient. Quant à ceux qui prétendaient les avoir vues, on en finit avec eux par deux épithètes : fous ou imposteurs.

La question des tables fut jugée par ces deux termes, puis la multitude passa à d'autres divertissements.

Il restait à satisfaire un petit nombre de personnes sérieuses, qui n'admettent pas, en général, que les faits, même les plus incroyables, puissent être attestés par un grand nombre de témoins éclairés et de bonne foi, sans avoir leur fondement dans quelque réalité, bien ou mal observée. Ces personnes ajournaient tout jugement : elles attendaient que les savants eussent parlé. Mais les savants, qui, suivant leur coutume traditionnelle, avaient commencé par tout nier, se bornèrent à confesser, après examen, la réalité du phénomène de la rotation des tables, sans parvenir à en donner la théorie, parce qu'on manquait à cette époque d'éléments d'explication.

Cependant les faits se multipliaient, ou du moins les témoignages qui les attestaient devenaient de plus en plus nombreux et causaient un trouble douloureux dans beaucoup d'intelligences.

Il se trouva, néanmoins, un beau jour, que les tables tournantes n'amusaient plus personne. Les expériences et les disputes cessèrent bientôt, et lorsque, plus tard, on annonça un fait encore plus merveilleux : — les tables

parlent! les tables écrivent! — la dose d'attention et d'intérêt que le public français avait tenue disponible pour ce phénomène était épuisée. Il s'était jeté dans d'autres distractions et il ne voulut jamais revenir à celle-là.

La question des tables, et ce n'est pas son côté le moins bizarre, ne fut retenue, en France, que par un petit nombre d'hommes sérieux, que leur position sociale et leur instruction semblaient devoir éloigner de toute idée chimérique, comme de toute pratique paraissant se lier au maléfice ou au sortilège. Pour eux, un phénomène très curieux, produit par une cause inconnue, avait été mis hors de doute. Aux sceptiques, ou pour mieux dire, aux incroyants de parti pris, habitués à tourner le dos aux faits qu'ils veulent déclarer impossibles, ils pouvaient répondre, ce que la légende attribue à Galilée : *E pur si muove!*

Effectivement, les tables tournaient.

Les rares observateurs qui travaillaient isolément ou réunis en conventicules discrets, multiplièrent les expériences, encouragés par les résultats déjà réalisés sous leurs yeux, et surtout puissamment excités par ceux, bien autrement extraordinaires, dont le récit leur parvenait de l'étranger.

De tous les observateurs qui se sont attachés à cette question, Agénor de Gasparin est celui qui s'est fait le plus de réputation, tant par les expériences suivies auxquelles il s'est livré, que par le soin qu'il mit à les exposer, dans un livre qui a pour titre, *Les tables tournantes*, et qui parut en 1854[1].

Nous allons résumer les principaux résultats qu'A-

1. *Des tables tournantes, du surnaturel et des esprits*, 2 vol. in-18, Paris, 1854.

génor de Gasparin obtint dans une série d'expériences faites avec un cercle d'amis. Mais avant tout, il est nécessaire de rappeler en quoi consiste le phénomène de la *table tournante*.

Cinq ou six personnes, plus ou moins, sont assises devant une table de bois, ou de préférence un guéridon très léger, dont les pieds sont garnis de roulettes, pour qu'il n'éprouve que la moindre résistance possible dans son mouvement. Si le parquet de la salle est ciré, le frottement des roulettes contre sa surface devient presque nul. Toutes les conditions sont alors réunies pour assurer le succès de l'expérience, en raison de la très faible impulsion mécanique qui suffit pour mettre en mouvement un guéridon léger, glissant sans obstacles sur une surface polie. Les personnes placent les mains à plat sur le bord du guéridon, en le touchant légèrement et sans le presser. Au bout d'un temps, qui varie de dix minutes à une demi-heure, plusieurs des opérateurs ressentent dans les avant-bras et les mains, des fourmillements, occasionnés par la fatigue de la situation fixe qui leur est imposée. Bientôt, la table fait entendre quelques craquements, provenant de la chaleur du corps des opérateurs qui s'est lentement communiquée aux fibres peu conductrices du bois; enfin la table s'ébranle. Elle exécute d'abord quelques mouvements irréguliers, puis le mouvement se décide, et la table décrit à peu près un cercle. Les personnes se lèvent alors, sans déranger leurs doigts placés sur la table, et se mettent à suivre la table dans sa rotation; ou pour mieux dire, en tournant elles-mêmes, les mains toujours fixées sur la table, elles continuent et entretiennent le mouvement initial.

Tel est le phénomène de *la table tournante*, qui est resté pendant longtemps comme un défi porté à l'explication scientifique, et qui avait, en lui-même assez d'étrangeté pour surprendre et arrêter le plus ferme esprit.

Je fis, pour la première fois, cette singulière expérience avec le physiologiste Longet, le botaniste Moquin-Tandon, tous deux professeurs à la Faculté de médecine de Paris, et quelques autres personnes de qualité savante. Et je peux affirmer que lorsque, au bout d'un quart d'heure d'attente, le guéridon se mit à tourner sous nos doigts, tous ceux qui composaient cette chaîne animée et qui n'étaient pas de faibles cerveaux, étaient plus pâles et plus émus les uns que les autres.

Ce qu'il y a de curieux dans tout phénomène, et ce qu'il s'agit seulement d'expliquer, c'est le mouvement initial; car la rotation n'est évidemment que le résultat de l'action des opérateurs qui marchent en tenant leurs mains appuyées sur le bord de la table, et la forcent ainsi à suivre leur propre déplacement.

Cela rappelé, arrivons aux expériences auxquelles Agénor de Gasparin se livra, pendant cinq mois, à Valleyres, dans le canton de Vaud, avec le concours de dix ou douze personnes du voisinage. Nous mettrons sous les yeux du lecteur divers passages de procès-verbaux de M. de Gasparin, choisis parmi les plus intéressants de ces comptes rendus.

« ... La table qui nous a servi le plus souvent, dit Agenor de Gasparin, se compose d'un plateau en frêne dont le diamètre a quatre-vingts centimètres, d'une lourde colonne et de trois pieds distants entre eux de cinquante-cinq centimètres. Une

autre table, dont le plateau est un peu plus grand, et dont la colonne est moins lourde, a été employée aussi. Enfin, nous avons mis quelquefois en mouvement des tables à quatre pieds, rondes ou carrées; une, entre autres, d'une dimension respectable. Le nombre des expérimentateurs formant à la fois la chaîne est ordinairement de dix; il a varié entre deux extrêmes, huit et douze. Sa rotation se manifeste habituellement après cinq ou dix minutes, Dans certains cas plus rares, nous avons attendu près d'une demi-heure.

« Le 20 septembre, donc nous désirions mettre à l'épreuve les prétendues facultés divinatrices des tables : à cet effet, nous avons soumis à la nôtre, qui fonctionnait à merveille, la question la plus élémentaire, assurément, qu'on puisse poser à un *esprit*. Nous avons placé trois noisettes dans la poche d'un des expérimentateurs; la table, interrogée sur le nombre des noisettes, a bravement frappé neuf coups !

« La même personne, après avoir fait exécuter plusieurs nombres pensés parmi lesquelles se trouvait un zéro, a été mise aux prises avec son vis-à-vis. Ceci constituait une expérience particulièrement intéressante que nous appelons *la balance des forces*. On ne peut pas dire, dans ce cas que le mouvement soit imprimé par le vis-à-vis en lutte; l'un veut faire prévaloir un chiffre pensé plus considérable, l'autre un chiffre pensé moins considérable. Le champion du petit chiffre s'arrangera sans doute pour ne plus fournir de balancement dès que son nombre a été frappé, il appuiera même de manière à obtenir un arrêt ! Eh bien, non : l'opérateur le plus puissant l'emporte, et s'il est chargé du chiffre élevé le nombre élevé est atteint. On remarque seulement qu'à partir du moment où la limite de son adversaire est dépassée et où les volontés ont cessé de coïncider, les coups sont frappés moins fortement; le pied, qui obéissait tout à l'heure à deux pensées, n'est plus soutenu maintenant que par une seule.

« Nous avons changé les conditions de la lutte : une coalition a été formée au profit des petits nombres; ils ont été confiés à deux membres de la chaîne, puis à trois, et c'est alors seulement que le chevalier des grands nombres a été vaincu, et que le pied placé devant lui (pied sur lequel il était dépourvu de toute action mécanique) a cessé de suivre jusqu'au bout l'impulsion de sa volonté, en dépit des expérimentateurs placés en face, qui seuls auraient pu le mettre et le maintenir en mouvement.

« ... Nous avons fait varier le pied qui devait frapper; nous

avons changé les rôles : l'expérimentateur le plus puissant a été chargé à son tour des petits nombres, et il est parvenu à couper régulièrement ses adversaires, quel que fût le pied désigné pour l'opération.

« On a proposé enfin de tenter la contre-épreuve d'une de nos expériences les plus concluantes, de celle qui consiste à faire tourner et frapper la table lorsqu'elle porte un homme pesant quatre-vingt-sept kilogrammes. Cet homme s'est placé sur elle; les douze expérimentateurs, ayant soin de ne pas former la chaîne, y ont appliqué leurs doigts et se sont efforcés d'obtenir, par la tension de leurs muscles, ce qu'ils avaient obtenu quelques jours auparavant sans tension et sans efforts. Il fallait voir l'énergie de leur travail! les jointures de leurs mains blanchissaient, et cependant rien. La rotation seule a eu lieu dans une faible mesure, un demi-tour à peine, et avec un frémissement du pauvre meuble, qui semblait près de se rompre. Quant au soulèvement, tout a été vain; aucun pied n'a voulu donner le moindre signe de sa docilité. Inutile d'ajouter qu'à plus forte raison, il n'a pas été question de ce renversement complet que nos simples ordres avaient opéré naguère. « (*Séance du 20 septembre*).

« Voyant que tout allait à souhait, et décidés à tenter l'impossible, nous entreprenons alors une expérience qui marque notre entrée dans une phase nouvelle, et qui met nos démonstrations antérieures sous la garantie d'une démonstration irréfutable.

Nous allons quitter les probabilités pour l'évidence; nous allons faire mouvoir la table *sans la toucher*.

« Voici comment nous y sommes parvenus une première fois :

« Au moment où la table était emportée par une rotation énergique et véritablement entraînante, nous avons tous soulevé nos doigts à un signal donné, puis, maintenant nos mains unies au moyen des petits doigts, et continuant à former la chaîne à quelques lignes au dessus de la table, nous avons poursuivi notre course, et, à notre grande surprise, la table a poursuivi également la sienne, elle a fait ainsi trois ou quatre tours!... Et ce qui n'était pas moins remarquable que la rotation sans contact, c'était la manière dont elle s'était opérée. Une ou deux fois la table avait cessé de nous suivre, parce que les accidents de la marche avaient écarté nos doigts de leur position régulière au-dessus des bords; une ou deux fois la table avait repris vie, si

je puis m'exprimer ainsi, dès que la chaîne tournante s'était retrouvée dans un rapport convenable avec elle. Nous avions tous le sentiment que chaque main avait emporté, par une sorte d'attraction, la portion de la table placée au-dessous d'elle. *Séance du 26 décembre*).

« Nous étions naturellement impatients de soumettre à une nouvelle épreuve la rotation sans contact. Dans le trouble de premier succès, nous n'avions songé ni à renouveler, ni à varier cette expérience décisive... Nous avons senti qu'il importait de refaire la chose avec plus de soin et en présence de témoins nouveaux; qu'il importait surtout de *produire* le mouvement au lieu de *le continuer*...

» ... On pouvait dire que la table étant déjà lancée, elle conservait une certaine impulsion à laquelle elle obéissait mécaniquement, tandis que nous nous imaginions qu'elle obéissait à notre puissance fluidique... Il fallait donc arriver à produire la rotation en partant du complet repos. C'est ce que nous avons fait. La table étant immobile ainsi que nous, la chaîne des mains s'en est séparée et a commencé à tourner lentement à quelques lignes au-dessus de ses bords. Au bout d'un moment, la table a fait un léger mouvement, et, chacun s'attachant à attirer par sa volonté la portion placée sous ses doigts, nous avons entraîné le plateau à notre suite. Les choses se passaient ensuite comme dans le cas précédent; il y a une telle difficulté à maintenir la chaîne en l'air sans la rompre, sans l'écarter des bords de la table, sans aller trop vite et supprimer ainsi le rapport établi, qu'il arrive souvent que la rotation s'arrête après un tour ou un demi tour. Néanmoins elle s'est prolongée parfois pendant trois tours ou même quatre. » (*Séance du 29 septembre.*)

« ... Nous sommes parvenus à opérer sans contact la continuation de la rotation et sa production à partir d'un état de repos. Ce qu'il y a même eu de remarquable, c'est qu'une petite rotation d'un quart de tour a été produite par nos commandements, quoique nous restassions entièrement immobiles. La table fuyait ainsi sous nos doigts. » (*Séance du 6 octobre.*)

« ... Une seule expérience nouvelle a réussi. Un plateau tournant sur un pivot soutenait un baquet. Après l'avoir rempli d'eau, j'y plongeai mes mains ainsi que deux autres opérateurs. Nous y avons formé la chaîne, nous nous sommes mis à tourner, en évitant de toucher le baquet; et celui-ci n'a pas

tardé à se mettre aussi en mouvement. La même chose a été faite plusieurs fois de suite.

» Comme on aurait pu supposer que l'impulsion donnée à l'eau suffisait pour entraîner un baquet aussi mobile, nous avons procédé immédiatement à la contre-épreuve. L'eau a été agitée circulairement, et cela avec beaucoup plus de rapidité que lorsque nous formions la chaîne; mais le baquet n'a pas bougé.

» Revenons à la démonstration par excellence, au soulèvement sans contact. Nous avons commencé par l'opérer trois fois. Puis, comme on a pensé que la surveillance des témoins s'exercerait d'une manière plus certaine sur une petite table que sur une grande, et sur cinq opérateurs que sur dix, nous avons fait venir un guéridon en sapin, que la chaîne réduite de moitié a suffi pour mettre en rotation. Alors les mains ont été levées, et tout contact ayant cessé, le guéridon s'est dressé sept fois à notre commandement. » (*Séance du 7 octobre.*)

« Parmi les tentatives nouvelles qui ont été faites, je citerai celle qui avait pour but de soulever entièrement en l'air une table suspendue à une poulie et équilibrée par un contre-poids. Un seul de ses pieds touchait encore la terre et le poids à attirer était réduit à peu de chose. La chaîne ayant été formée, le pied qui touchait le sol l'a quitté, et la table a accompli ainsi des vibrations dans lesquelles elle ne rencontrait plus le parquet. »

Voilà des assertions bien extraordinaires; nous aurons plus loin à en fournir l'explication, en exposant la manière dont on doit se rendre compte du phénomène général de la rotation des tables. Nous ne voulons pas néanmoins attendre jusque là pour nous débarrasser du plus étonnant des phénomènes qu'Agenor de Gasparin ait vu se produire. Nous voulons parler du mouvement des tables obtenu *sans le contact des mains des opérateurs.*

Le mouvement des tables opéré sans contact matériel est manifestement une impossibilité physique. Agenor de Gasparin est le seul auteur sérieux qui l'ait

affirmé. D'un autre côté, Agenor de Gasparin n'a jamais pu parvenir à le reproduire devant des personnes que l'annonce de ce fait avait, à juste titre, extrêmement impressionnées, pas plus devant les amis qu'il comptait dans le sein de l'Académie des sciences de Paris, que devant les magnétiseurs qui le sollicitaient vivement de les rendre témoins de ce phénomène.

Que conclure de cela? C'est que dans le cercle qui se prêtait à ses expériences, il s'était glissé quelque ami trop zélé, et que le phénomène anormal et contraire à toute loi physique qu'Agenor de Gasparin croyait avoir constaté, était du fait de ce mystificateur. La parfaite honorabilité, les connaissances étendues d'Agenor de Gasparin, ne peuvent être mis en doute, mais pour admettre la réalité de l'élévation d'une table sans aucun contact il faudrait que ce fait se fût reproduit plusieurs fois, et à volonté, dans des expériences postérieures, avec d'autres observateurs. Or, c'est ce qui n'est jamais arrivé, et ce qui porte à conclure qu'une connivence quelconque s'est glissée dans les expériences qui nous occupent.

Depuis la publication du livre d'Agenor de Gasparin, cette opinion s'est unanimement accréditée, que parmi les amis et les personnes qui concouraient aux expériences de l'auteur, il s'en était trouvé quelques-uns qui s'étaient fait un jeu de faire agir la table selon les désirs de l'amphytrion vaudois, et Agenor de Gasparin n'a jamais rien fait pour détruire cette opinion.

CHAPITRE III

Théories pour l'explication du phénomène de la rotation des tables. — Théorie de M. Chevreul et de Babinet, ou théorie des mécaniciens. — Expériences à l'appui de cette théorie, faites par Faraday, de Londres. — Théorie du fluide. — Théorie des esprits. — Explication de ce même phénomène par l'état hypnotique de l'une des personnes de la chaîne.

Après avoir exposé les faits relatifs au phénomène de la table tournante, nous avons à en donner l'explication naturelle. Nous commencerons par rapporter les théories qui en ont été proposées ; nous exposerons ensuite celle qui nous est particulière.

La science officielle s'est peu prêtée à éclairer le public dans la question des tables tournantes ; on pourrait presque dire qu'elle l'a tout à fait abandonné à ses propres impressions. Selon ses errements accoutumés, elle avait commencé par nier la réalité des faits, les déclarant *a priori* impossibles. Mal corrigée par les suites de la triste campagne qu'elle avait entreprise contre le magnétisme animal, elle tournait encore une fois le dos à l'observation, et affectait de dédaigner ces manifestations nouvelles du merveilleux moderne.

Cependant les faits étaient vrais, et par la force de leur réalité, ils se maintinrent, en dépit de l'indifférence académique. Il fallut donc bien les reconnaître, car les expériences s'étant multipliées, les témoignages arrivaient, aussi nombreux qu'irrécusables. L'Acadé-

mie des sciences de Paris, sollicitée de toutes parts de fournir ses explications, parut enfin s'émouvoir. Elle n'intervint point en corps, c'est-à-dire à la suite d'une commission spécialement instituée et chargée de faire un rapport officiel, comme cela était arrivé en 1784, contre le magnétisme animal ; seulement, deux membres de cette compagnies avante, MM. Chevreul et Babinet, publièrent des livres ou des articles de revues, consacrés à donner l'explication théorique du phénomène tant discuté.

Le premier de ces savants, se référant à sa lettre écrite en 1832 à Ampère, sur le phénomène du *pendule explorateur*[1], crut que les explications données dans cette lettre, pouvaient suffire à rendre raison de la rotation des tables, comme elles lui avaient suffi à expliquer le tournoiement de la baguette divinatoire.

Nous citerons de la lettre de M. Chevreul le paragraphe suivant, qui en contient la substance.

« Lorsque je tenais le pendule à la main, un mouvement musculaire de mon bras, quoique insensible pour moi, fit sortir le pendule de l'état de repos, et les oscillations une fois commencées furent bientôt augmentées par l'influence que la vue exerça pour me mettre dans cet état particulier de *disposition ou tendance au mouvement*. Maintenant, il faut bien reconnaître que le mouvement musculaire, lors même qu'il est encore accru par cette *même disposition*, est cependant assez faible pour s'arrêter, je ne dis pas sous l'empire de la volonté, mais lorsqu'on a simplement la *pensée d'essayer si telle chose l'arrêtera*. Il y a donc une liaison intime établie entre l'exécution de certains mouvements et l'acte de la pensée qui y est relative, quoique cette pensée ne soit point encore la volonté qui com-

1. Voir le texte complet de cette lettre au tome II de cet ouvrage, pages 442-445 (*Baguette divinatoire*).

mande aux organes musculaires. C'est en cela que les phénomènes que j'ai décrits me semblent de quelque intérêt pour la psychologie et même pour l'histoire des sciences; ils prouvent combien il est facile de prendre des illusions pour des réalités, toutes les fois que nous nous occupons d'un phénomène où nos organes ont quelque part, et cela dans des circonstances qui n'ont pas été analysées suffisamment. »

On tiendra donc pour bien établi, d'après l'expérience exécutée par M. Chevreul, qu'une action musculaire dont nous n'avons pas conscience, et déterminée par une simple pensée de mouvement, peut suffire à faire mouvoir... un pendule dont nous tenons le fil.

Voici maintenant en quels termes M. Chevreul, dans son ouvrage sur la *Baguette divinatoire*, publié en 1854, applique cette théorie du *mouvement circulaire insensible* à la production du phénomène de la table tournante.

« Si l'on suppose que des personnes aient les mains sur une table, d'après ma manière de voir, elles se représentent la table tournant de droite à gauche, ou de gauche à droite puisqu'elles s'y sont placées pour être témoin de ce mouvement; dès lors, à leur insu, elles agissent pour imprimer à la table le mouvement qu'elles se représentent. Si elles n'agissent pas dans le même sens, il pourra se faire qu'il n'y ait pas de mouvement, c'est ce que j'ai observé. Cinq personnes faisant la chaîne sur un petit guéridon, une d'elles désirait vivement qu'il tournât, et malgré cela, il est resté immobile pendant une heure. Après une demi-heure, on reforma la chaîne, et trois quarts d'heures s'écoulèrent sans qu'il se mît en mouvement. Si les quatre personnes qui coopéraient à l'expérience, n'avaient pas un désir égal à celui de la première de voir tourner le guéridon, assurément elles n'étaient pas animées d'un désir contraire.

» Lorsque les personnes désirent que la table tourne, le mouvement doit être plus fréquent que le repos, par la raison qu'il suffit que l'une d'elles remarque un certain mouvement dans une autre pour qu'elle-même suive ce mouvement par une imitation dont elle ne se rend pas compte, mais qui n'en est

pas moins réelle, d'après la tendance au mouvement que détermine en nous la vue d'un corps qui se meut.

» Dans la comparaison que je fais des tables tournantes avec la baguette divinatoire et le pendule, on ne doit jamais perdre de vue la différence très grande qui peut exister d'une part, entre les tables aux phénomènes desquelles *plusieurs personnes* concourent, et, d'une autre part, entre la baguette et le pendule au mouvement desquels n'intervient qu'une seule personne[1]. »

Telle est la théorie de M. Chevreul de l'*action inconsciente des mouvements musculaires*. Trouve-t-on qu'elle explique la rotation d'une grande table de salle à manger, et même de réfectoire, ou celle d'un guéridon chargé d'un poids de soixante-quinze kilogrammes, comme l'a rapporté Agenor de Gasparin? Ce n'est pas notre avis. En traitant, dans le deuxième volume de cet ouvrage, de la *Baguette divinatoire*, nous nous sommes rallié à la théorie de M. Chevreul. Les mouvements *inconscients* des muscles suffisent pour expliquer la direction constante d'un pendule mobile suspendu à un fil et le tournoiement d'une baguette d'osier entre les mains d'un sourcier, parce que l'impulsion mécanique qui produit de tels mouvements est de la plus minime intensité. Mais c'est tout autre chose lorsqu'il s'agit d'expliquer le déplacement d'un corps d'un certain poids. Ici l'effet mécanique produit est hors de proportion avec la cause invoquée. D'ailleurs, et c'est là une considération fondamentale, si cette théorie a paru un moment plausible, c'est qu'elle ne s'appliquait qu'au seul phénomène de la rotation des tables. Les effets qui ont apparu plus tard, c'est-à-dire les actions que les médiums ont

1. *De la baguette divinatoire, du pendule explorateur et des tables tournantes*, in-8, Paris 1854; pages 217-218.

accomplies, quand on les a substitués au mécanisme trop lent et trop indirect des tables, sortent tout à fait de cette sphère d'explications. Une théorie qui explique la rotation des tables sans rendre compte de la manière dont les *médiums* reçoivent et expriment leurs inspirations, ne saurait obtenir l'adhésion des hommes sérieux. Ce double caractère manque à la théorie que nous venons de rappeler.

Après M. Chevreul, Babinet vint se joindre à son collègue de l'Institut. Ce physicien publia deux articles sur la rotation des tables, sans plus tenir compte que M. Chevreul des phénomènes des médiums.

Les explications de Babinet ont quelque peu varié. Dans la dernière qu'on lui doit, il rapporte définitivement tout à des mouvements *inconscients* de nos fibres musculaires, à des mouvements *naissants* ou *commençants*[1]. Il semble que des mouvements continués ou développés auraient plus de force, et cadreraient mieux avec les effets produits. En somme, c'est la théorie de M. Chevreul, mais posée avec moins d'assurance.

Faraday, de la *Société royale de Londres*, s'est également occupé de l'énigme des tables, et il s'est proposé de fortifier, par des expériences, la théorie psychologico-mécanique de MM. Chevreul et Babinet. Comme ce dernier physicien, Faraday est revenu à plusieurs reprises sur ce sujet. Sa première expérience consistait à superposer un certain nombre de morceaux de carton à surface polie, séparés ou isolés par de petites pelotes d'un mastic de cire et d'huile de térébenthine,

1. *Études et lectures sur les sciences d'observation*, in-12, t. II, Paris, 1856, p. 231-254.

le carton inférieur de la pile posant sur une feuille de papier de verre appliquée sur la table.

« Les cartons, dit Faraday, diminuaient d'étendue du supérieur à l'inférieur, et une ligne tracée au pinceau indiquait leur position primitive. Le mastic était tel qu'il faisait adhérer les cartons ensemble avec une force, insuffisante cependant pour ne pas céder à une action latérale exercée durant un certain temps. Lorsque ce système de cartons eut été examiné, on constata, après le mouvement de la table, qu'il y avait eu un déplacement plus grand dans le carton supérieur que dans le carton inférieur, de sorte que la table ne s'était mue qu'après les cartons, et ceux-ci après les mains. Lorsque la table n'avait pas été mise en mouvement, le déplacement des cartons indiquait cependant une action de la part des mains. »

Cette dernière observation affaiblit la valeur de la première. Les mains ne peuvent être posées une demi-heure ou trois quarts d'heure sur une table sans y exercer une pression plus ou moins sensible; mais puisque cette pression peut être manifeste, même quand la table ne tourne pas, comment inférer qu'elle est la cause du mouvement quand la table tourne?

Faraday, peu satisfait lui-même de ses disques, imagina une autre expérience, par laquelle il montra que la table tourne par un effort si imperceptible, que l'opérateur qui le produit ne s'en doute pas. M. Chevreul retrouve là, avec raison, sa propre théorie de la *tendance au mouvement*.

En résumé, les explications de ces trois savants titrés n'ont satisfait personne. Il en est même qui restent tout à fait à côté de la question, celle, entre autres, où Babinet cite, comme des exemples propres à illustrer sa théorie des *mouvements naissants*, cer-

taines contractions nerveuses qui ont lieu dans l'escrime, dans la prestidigitation, dans le vol de l'aigle, etc. Ici, une déviation de logique a emporté le savant hors du sujet, et lui a fait oublier que tous les rapides et énergiques mouvements dont il parle, sont commandés par une volonté forte et consciente, tandis qu'il s'agit, dans le fait des tables, de mouvements produits par une action involontaire insensible pour la personne qui les exécute.

Après la théorie qui explique, avec Chevreul, Babinet et Faraday, la rotation des tables par des impulsions musculaires *inconscientes*, vient celle du *fluide*. Transportant dans ce nouvel ordre de faits l'idée des fluides, qui a joui d'une si grande vogue auprès des magnétiseurs, les partisans de ce système expliquent, par l'action d'un fluide émané des corps des opérateurs, l'impulsion qui produit le mouvement des tables.

Agenor de Gasparin est le représentant le plus autorisé de la théorie du fluide. On trouve cette théorie longuement développée dans son ouvrage. Agenor de Gasparin combat le surnaturel à sa manière. Il admet, avec un illustre Père de l'Église, que l'ère chrétienne a clos la période des miracles et des faits contraires à l'ordre normal de la nature. Les miracles n'étant plus nécessaires au christianisme une fois établi, l'ère des prodiges a été fermée par la volonté divine.

Nous ne voulons pas discuter ce point; la théologie ne devant trouver aucune place dans cet ouvrage. Bornons-nous à dire que, partant de ce principe, renouvelé de saint Augustin, Agenor de Gasparin ne cherche et ne trouve rien que de naturel dans la rotation

des tables. Un fluide quelconque, le fluide vital, le fluide magnétique, peut-être le calorique, serait, d'après Agenor de Gasparin, la cause de leur mouvement.

Nous avons combattu, dans le troisième volume de cet ouvrage, la notion générale des fluides servant à expliquer les effets du magnétisme animal. Nous ne répéterons pas ce que nous avons déjà dit à ce propos. Le cas est, en effet, identique. Selon les partisans de ce système, ce même fluide qui, émané du corps du magnétiseur, plonge dans le somnambulisme le sujet soumis à son action, est capable, en s'exhalant du corps des personnes composant la chaîne, d'ébranler la table, et par son impulsion mécanique, d'en déterminer le mouvement. Les mêmes considérations qui nous ont fait rejeter le fluide des magnétiseurs nous portent à nier le fluide des tourneurs de tables. Babinet a fort bien prouvé, et c'est la seule partie originale et démonstrative de son deuxième article sur les tables tournantes, que *l'influx nerveux ne franchit pas l'épiderme*. Nous croyons que c'est là une des vérités les plus solidement établies en physiologie, et un principe qu'il ne faut point perdre ici de vue, car il suffit à renverser l'hypothèse du fluide appliqué à l'interprétation du mouvement des tables.

Pour les personnes qui désireraient néanmoins une démonstration directe à l'encontre de la théorie du fluide dans le cas dont il s'agit, nous invoquerons une expérience citée par M. A. Morin, dans son ouvrage sur le *Magnétisme et les sciences occultes*[1].

Au lieu de placer leurs mains sur la table, que les

1. Page 378.

opérateurs, dit M. A. Morin, tiennent cette table par un petit ruban de peau, de fil, de coton ou de soie, fixé sur son bord : jamais alors on ne verra de mouvement se produire. La matière du cordon n'est pourtant pas un obstacle au passage, à la conductibilité du prétendu fluide; car si les mêmes opérateurs placent sur la même table leurs mains couvertes de gants de peau, de coton, de fil ou de soie, c'est-à-dire de la même substance qui composait le cordon qu'ils tenaient tout à l'heure à la main, la table se mettra à tourner. Si un fluide émané du corps des opérateurs était la cause du phénomène, il pourrait, en suivant le conducteur, représenté par le petit cordon, aller agir sur la table. L'absence de tout effet dans ce cas permet de conclure l'absence du fluide vital.

On pourrait beaucoup varier ce genre de démonstration expérimentale, mais le fait cité par M. A. Morin, joint aux considérations générales énoncées à propos du magnétisme, est sans réplique pour mettre hors de cause le fluide dans le cas de la rotation des tables.

Vient enfin la théorie qui explique les mouvements des tables par les *esprits*. Si la table tourne après un quart d'heure de recueillement et d'attention de la part des expérimentateurs, c'est que les esprits, bons ou mauvais, anges ou démons, sont entrés dans la table et l'ont mise en branle.

Le lecteur tient-il à ce que nous discutions cette hypothèse? Nous ne le pensons pas. Si nous entreprenions de prouver, à grand renfort d'arguments logiques, que le diable n'entre pas dans les meubles, pour les faire danser, il nous faudrait également entreprendre de démontrer que ce ne sont pas les esprits qui, introduits

dans notre corps, nous font agir, parler, sentir, etc. Tous ces faits sont du même ordre, et celui qui admet l'intervention du démon pour faire tourner une table, doit recourir à la même influence surnaturelle pour expliquer des actes qui n'ont lieu qu'en vertu de notre volonté et par le secours de nos organes. Personne n'a jamais voulu attribuer sérieusement les effets de la volonté sur nos organes, quelque mystérieuse que soit l'essence de ce phénomène, à l'intervention d'un ange ou d'un démon. C'est pourtant à cette conséquence que sont conduits ceux qui veulent rapporter la rotation des tables à une cause surhumaine.

Disons, pour terminer cette discussion, que la raison défend de recourir à une cause surnaturelle, partout où une cause naturelle peut suffire. Une cause naturelle, normale, physiologique, peut-elle être invoquée pour l'explication du tournoiement des tables? Là est toute la question.

Nous voici donc amené à exposer notre propre théorie sur le phénomène de la table tournante.

L'explication de la rotation des tables nous semble être fournie par ces phénomènes, dont le nom a beaucoup varié jusqu'ici, mais dont la nature est, au fond, identique, c'est-à-dire parce que l'on a tour à tour appelé *hypnotisme* avec le docteur Braid, et *biologisme* avec M. Philips.

Rappelons que, par suite de la forte tension cérébrale résultant de la contemplation, longtemps soutenue, d'un objet immobile, le cerveau tombe dans un état particulier, qui a reçu successivement les noms d'*état magnétique*, d'*état biologique*, ou d'*état hypnotique*, noms différents qui désignent certaines va-

riantes particulières d'un état généralement identique.

Une fois amené à cet état, soit par les passes d'un magnétiseur, comme on le fait depuis Mesmer, soit par la contemplation d'un corps brillant, comme opérait Braid, imité depuis par M. Philips, et comme opèrent encore les sorciers arabes et égyptiens, soit simplement enfin par une forte contention morale, l'individu tombe dans cette passivité automatique qui constitue l'*état hypnotique*. Il a perdu la puissance de diriger et de contrôler sa propre volonté; il est au pouvoir d'une volonté étrangère. On lui présente un verre d'eau, en affirmant avec autorité que c'est un délicieux breuvage, et il le boit en croyant boire du vin, une liqueur ou du lait, selon la volonté de celui qui s'est fortement emparé de son être. Ainsi privé du secours de son propre jugement, l'individu demeure presque étranger aux actions qu'il exécute, et une fois revenu à son état naturel, il a perdu le souvenir des actes qu'il a accomplis pendant cette étrange et passagère abdication de son *moi*. Il est sous l'influence des *suggestions*, c'est-à-dire qu'acceptant, sans pouvoir la repousser, une idée fixe que lui impose une volonté extérieure, il agit, et est forcé d'agir sans idée et sans volonté propre, par conséquent sans conscience. L'homme ainsi influencé a perdu son libre arbitre, et n'a plus la responsabilité des actions qu'il exécute. Il agit, déterminé par des images intruses qui obsèdent son cerveau.

L'état d'hypnotisme rend parfaitement compte des phénomènes, si variés et parfois si terribles de l'hallucination, et montre en même temps le peu d'intervalle qui sépare l'halluciné du monomane. Aussi ne faudra-t-il pas s'étonner que, chez un assez grand nom-

bre de tourneurs de tables, l'hallucination ait survécu à l'expérience et se soit transformée en folie définitive.

L'état hypnotique positivement fournit, selon nous, l'entière explication du phénomène de la rotation des tables. Considérons ce qui se passe dans une chaîne de personnes qui se livrent à une expérience de ce genre. Ces personnes sont attentives, préoccupées, fortement émues de l'attente du phénomène qui doit se produire. Une grande attention, un recueillement complet d'esprit, leur est recommandé. A mesure que cette attente se prolonge, et que la contention morale reste longtemps entretenue, chez les expérimentateurs, leur cerveau se fatigue de plus en plus et leurs idées éprouvent un léger trouble. Quand nous assistions, pendant l'hiver de 1860, aux expériences faites à Paris par M. Philips; quand nous voyons les dix ou douze personnes auxquelles il confiait un disque métallique, avec l'injonction de considérer fixement et uniquement, pendant une demi-heure, ce disque placé dans le creux de leur main, nous ne pouvions nous défendre de trouver dans ces conditions, reconnues indispensables, la fidèle image de l'état où se trouvent les personnes formant silencieusement la chaîne, pour obtenir la rotation d'une table. Dans l'un et l'autre cas il y a une forte contention d'esprit, une idée exclusivement poursuivie pendant un temps considérable. Le cerveau humain ne peut résister longtemps à cette excessive tension, à cette accumulation anormale de l'influx nerveux. L'individu finit par tomber dans l'état hypnotique, et il donne lieu alors aux phénomènes divers que nous avons examinés en parlant, dans le cours de cet ouvrage, de l'hypnotisme et de l'état *biologique* étudié par M. Philips.

Dans cette réunion de personnes fixement attachées, pendant vingt minutes ou une demi-heure, à former la chaîne pour obtenir la rotation, les mains posées à plat sur la table, sans avoir la liberté de distraire un instant leur attention de l'opération à laquelle elles prennent part, le plus grand nombre n'éprouve aucun effet particulier. Mais il est bien difficile que l'une d'elles, une seule si l'on veut, ne tombe pas pour un moment, dans l'état hypnotique. Il ne faut peut-être qu'une seconde de durée de cet état, pour que le phénomène attendu se réalise. Le membre de la chaîne tombé dans l'état hypnotique, n'ayant plus conscience de ses actes, et n'ayant d'autre pensée que l'idée fixe de la rotation de la table, imprime, à son insu, le mouvement au meuble. Il peut, en ce moment, déployer une force musculaire relativement considérable, et la table s'élance.

Cette impulsion donnée, cet acte *inconscient* accompli, il n'en faut pas davantage. L'individu, ainsi passagèrement hypnotisé, peut ensuite revenir à son état ordinaire, car à peine ce mouvement de déplacement mécanique s'est-il manifesté dans la table, qu'aussitôt toutes les personnes composant la chaîne se lèvent, et suivent ses mouvements, autrement dit, font marcher la table, en croyant seulement la suivre.

Quant à l'individu, cause involontaire, *inconsciente*, du phénomène, comme on ne conserve aucun souvenir des actes que l'on a exécutés dans l'état hypnotique, il ignore lui-même ce qu'il a fait, et il s'indigne de très bonne foi, si on l'accuse d'avoir poussé la table. Il soupçonne même les autres membres de la chaîne d'avoir joué le mauvais tour dont on l'accuse. De là ces fréquentes discussions, et même ces disputes graves

auxquelles a donné lieu si souvent la distraction des tables tournantes.

Telle est l'explication que nous croyons pouvoir donner du fait de la rotation des tables, pris dans sa plus grande simplicité. Quant aux mouvements de la table répondant à des questions : les pieds qui se soulèvent au commandement, et qui, par le nombre des coups, répondent aux questions posées, la même théorie en rend compte, si l'on admet que parmi les membres de la chaîne, il s'en trouve un chez lequel l'état hypnotique dure un certain temps. Cet individu, hypnotisé à son insu, répond aux questions et aux ordres qui lui sont donnés en inclinant la table, ou en lui faisant frapper des coups, conformément aux demandes. Revenu ensuite à son état naturel, il a oublié tous les actes ainsi accomplis ; de même que tout individu magnétisé, hypnotisé, a perdu le souvenir des actes qu'il a exécutés durant cet état.

L'individu qui fait ainsi parler la table, c'est-à-dire qui lui fait frapper des coups sur le parquet, est donc une sorte de dormeur éveillé ; il n'est point *sui compos ;* il est dans un état mental qui participe du somnambulisme et de la fascination. Il ne dort pas, il est charmé ou fasciné, à la suite de la forte concentration morale qu'il s'est imposée : c'est un *médium*.

Comme ce dernier exercice est d'un ordre supérieur au premier, on ne peut l'obtenir dans tous les groupes. Pour que la table réponde aux questions posées, en soulevant un de ses pieds et frappant des coups, il faut que les individus qui opèrent aient pratiqué avec suite le phénomène de la table tournante, et que parmi eux, il se trouve un sujet particulièrement apte à tomber en cet état, qui y tombe plus vite

par l'habitude et y persévère plus longtemps : il faut en un mot, un *médium* éprouvé.

Mais, dira-t-on, vingt minutes ou une demi-heure ne sont pas toujours nécessaires pour obtenir le phénomène de la rotation d'un guéridon ou d'une table. Souvent, au bout de quatre ou cinq minutes seulement, la table se met en marche. A cette remarque nous répondrons qu'un magnétiseur, quand il a affaire à son sujet habituel ou à un somnambule de profession, fait tomber celui-ci en somnambulisme en une demi-minute, sans passes, sans appareil, et par la seule imposition fixe de son regard.

Dans les expériences faites par M. Charcot, en 1879, sur les hystériques de la Salpêtrière, expériences que nous avons rapportées à la fin du volume précédent de cet ouvrage, les malades tombaient en catalepsie ou en extase à une seule projection de lumière électrique, ou au premier son donné par le diapason. Dans tous ces cas, comme pour la table tournante, c'est l'habitude qui rend le phénomène prompt et facile. Les *médiums* exercés peuvent, en très peu de temps, arriver à cet état d'hypnotisme qui doit rendre inévitable le fait de la rotation de la table ou le soulèvement du pied de ce meuble, conformément à la demande posée.

Voilà le système qui nous paraît expliquer le phénomène de la rotation des tables. Il paraîtra plus plausible encore, lorsque nous aurons à examiner, dans le chapitre qui va suivre, les phénomènes auxquels les *médiums* ont donné lieu quand la table tournante, procédé primitif et élémentaire, a été abandonnée, pour des manifestations d'un ordre plus transcendant.

CHAPITRE IV

Progression des phénomènes après les tables tournantes. — Les tables qui parlent et qui écrivent. — La planchette. — Les médiums opérant sans aucun accessoire. — Explication naturelle des actions des médiums.

Pendant l'année 1853 les tables tournantes jouirent d'une vogue universelle; tout le monde voulut satisfaire sa curiosité concernant la réalité de ce phénomène. Il y avait donc quelque chose de vrai dans le dessin qui fut publié par l'*Illustration*, et qui représentait, sur la carte de l'Europe, les habitants de tous les pays occupés à faire tourner des tables, des guéridons, des corbeilles ou des chapeaux.

Cependant tout s'épuise dans ce monde. Quand on l'eut répétée un nombre suffisant de fois, on se lassa de cette occupation, au fond assez maussade, et qui n'ajoutait rien à ce que l'on savait déjà. Les tables s'arrêtèrent donc partout et d'un commun accord. Mais les *médiums* qui s'étaient le plus distingués dans l'opération du tournoiement, restèrent, et ils devinrent les chefs de la secte des modernes spirites.

Suivons la progression des nouveaux faits, dans l'ordre prétendu surnaturel, qui se sont produits depuis 1854.

L'opération de la chaîne destinée à mettre une table en branle était fort peu commode, et souvent même impraticable pour converser avec les *esprits*. En effet, la manœuvre ayant pour but d'interroger les esprits, consistait à faire lever un des pieds de la table entourée par un cercle de personnes. Deux soulèvements signi-

fiaient *non* ; un soulèvement signifiait *oui* : c'était la réponse à la question adressée à l'être surnaturel.

Mais dans le groupe qui formait la chaîne, trop de volontés étaient en lutte pour que l'oracle rendu de cette façon fût autre chose qu'une logomachie. On pensa dès lors qu'il était plus simple, une personne de la chaîne d'une table tournante étant reconnue pour *médium*, de l'isoler, et de lui demander exclusivement des inspirations. Le *médium* fut donc installé seul, devant un guéridon, une corbeille ou un meuble léger, et chargé de transmettre à l'assistance les réponses des esprits. Le nombre de coups frappés par un des pieds du guéridon, servit à composer un alphabet, et l'on put, de cette manière, c'est-à-dire en comptant les soulèvements du pied de la table sur laquelle le médium imposait ses mains, composer des mots et des phrases, ce qui constituait la réponse de l'esprit aux questions adressées par les spectateurs.

Mais ce n'était là qu'un piètre moyen de correspondance. Nous ne savons rien de plus fastidieux que ces interminables séances, dans lesquelles il fallait un temps considérable et une attention soutenue, pour composer les réponses de la table au moyen d'un alphabet de convention. Les habiles imaginèrent alors un perfectionnement. Un crayon fut adapté à l'un des pieds d'un guéridon; on posa ce petit meuble sur une grande feuille de papier étalée sur le parquet, et le médium put écrire, en caractères plus ou moins lisibles, la réponse de l'esprit.

Comme il fallait cependant une grande adresse ou une grande habitude pour se servir d'un aussi étrange porte-plume, on simplifia encore ce procédé. Le guéridon fut remplacé par une planchette ovale, de deux

ou trois décimètres de long. Cette planchette était munie d'un crayon : le tout était placé sur une feuille de papier étalée sur une table. Avec ce petit appareil, un opérateur exercé put écrire avec facilité.

Pendant l'année 1855, un ébéniste de la rue d'Aumale eut à fabriquer une quantité considérable de ces *planchettes à esprits*. On pardonnait à cet honnête artisan d'être un grand prôneur de la *planchette à esprits*, car s'il n'était pas orfèvre, comme M. Josse, il était ébéniste.

Le secret de la calligraphie de la *planchette à esprits* nous est révélé dans les lignes suivantes d'un ouvrage de M. Debay, rapportant ce qu'il advint dans une séance où l'on faisait usage de cet appareil.

« Un crayon, dit M. Debay, ayant été adapté au pied d'une petite tablette, placée sur une table recouverte d'une large feuille de papier, deux opérateurs imposèrent leurs mains sur cette tablette, qui bientôt se mit en mouvement et traça péniblement des caractères indéchiffrables. Un des spectateurs qui, depuis longtemps, se livrait à l'étude pratique du mouvement des tables, crut s'apercevoir d'une supercherie de la part des opérateurs qui faisaient écrire la tablette et leur dit :

« Messieurs, n'avez-vous pas réfléchi qu'un seul de vous opérerait beaucoup mieux que les deux réunis? Si votre tablette écrit si mal, c'est bien certainement parce que monsieur, placé au haut de la table, n'est pas bon lithographe, je veux dire ne sait pas très bien écrire à l'envers, de telle sorte que, l'un de vous pousse la table à l'anglaise et l'autre à la bâtarde, vous vous contrariez continuellement, et de cette contrariété résultent les lettres mal formées que trace la tablette. Je parie que, si l'un de vous, messieurs, se retire, et que son compère veuille bien opérer seul, la tablette écrira très facilement. »

« Les deux opérateurs se fâchèrent et prétendirent que le concours de deux personnes était nécessaire pour *forcer l'esprit*.

« Le spectateur obstiné prouva aux deux opérateurs qu'il y avait mauvaise grâce à continuer un tour dont la ficelle était découverte; car, ayant lui-même placé gaillardement ses doigts sur la tablette, il la fit tourner et tracer des lettres, puis des mots, si parfaitement formés qu'un maître d'écriture en eût été jaloux. »

L'appareil de l'ébéniste de la rue d'Aumale était d'ailleurs si incommode dans la pratique, que l'on finit par y renoncer. On se demanda, en effet, si tout cet attirail était bien nécessaire, et s'il ne valait pas mieux que le médium écrivît, comme tout le monde, avec une plume ou un crayon.

Ce système prévalut, et voici comment les choses se passent aujourd'hui. Le médium s'assied, tenant à la main son crayon et son cahier. Il se recueille un moment. La personne qui est chargée d'adresser au médium la question que celui-ci doit transmettre à l'esprit, se recueille un instant elle-même, comme un magnétiseur devant son sujet. L'espèce de rapport qui doit s'établir entre le magnétiseur et son somnambule étant produit par ce court recueillement, il se passe alors une scène, identique, à nos yeux, avec celle du somnambule interrogé par son magnétiseur. L'un adresse la question, l'autre écrit, sur son cahier, ce qui est censé représenter la réponse de l'esprit.

Nous devons ajouter que l'on supprime quelquefois l'accessoire de la plume ou du crayon, comme on a supprimé la planchette. Le médium étant arrivé à l'état mental convenable, on le prie d'adresser telle ou telle question à l'esprit. Il transmet alors, sans se servir de l'écriture, et par sa seule parole, la réponse à la question posée. Seulement, il est convenu avec l'assistance que la réponse vient des esprits, et que l'intervention du médium s'est bornée à lui prêter le secours matériel de ses organes.

Cette variante, rarement suivie, ne change rien à l'explication que nous croyons pouvoir donner des inspirations des médiums. Dans ce cas, c'est un individu hypnotisé qui parle, au lieu d'écrire.

Voici donc, en définitive, ce qui se passe aujourd'hui. Une personne s'assied devant une autre, lui adresse des questions; celle-ci écrit sur un cahier les réponses, et ces réponses sont acceptées comme les déclarations des âmes mortes des personnages célèbres que l'on a invoqués. C'est l'esprit de Jean-Jacques Rousseau, de Voltaire, de Buffon ou de Pascal; c'est l'esprit de saint Thomas, de saint François d'Assises ou de saint Augustin, qui parle. Les discours prononcés par les médiums au nom des esprits, sont recueillis, quelquefois imprimés et publiés. Les vers qu'ils composent, les poèmes qu'ils dictent, reçoivent le même accueil, et c'est ainsi que l'on a eu des comédies dictées par l'esprit de Voltaire, des sonates composées par l'esprit de Mozart, etc.

Comment expliquer les oracles des médiums?

Le système qui nous a donné la raison physiologique du mouvement initial des tables tournantes, nous rendra également compte des actions des médiums. Quand il s'agit de la table tournante, c'est, selon nous un individu hypnotisé accidentellement, mêlé à la chaîne, qui imprime à la table un ébranlement, que les autres opérateurs entretiennent ensuite en tournant avec la table. Dans ce cas, le temps du sommeil hypnotique peut être très court ; il peut ne durer que quelques secondes, car cet intervalle de temps suffit pour que l'individu hypnotisé, c'est-à-dire ayant perdu la conscience de ses actes et en proie à une seule idée, celle de la rotation de la table, imprime à ce meuble une impulsion assez forte pour décider son mouvement. Dans le cas des médiums qui servent à mettre les assistants en rapport avec les prétendus es-

prits, l'état d'hypnotisme doit présenter une plus grande durée. Aussi ce dernier exercice demande-t-il une organisation spéciale et une assez longue habitude, conditions qui sont également nécessaires, pour fournir au magnétiseur un somnambule lucide.

Nous disions tout à l'heure que les séances d'interrogation d'un médium sont identiques à celles d'un magnétiseur et de son sujet. Il ne faut pas avoir assisté à beaucoup de ces séances pour reconnaître la justesse de cette assimilation, et pour se convaincre que le médium n'est autre chose qu'un somnambule magnétique éveillé, s'il est permis de s'exprimer ainsi, un individu plongé dans l'état hypnotique, ou, si l'on veut, car tous ces termes expriment au fond le même état, *biologisé* à la manière des sujets de M. Philips. L'habitude, la répétition des mêmes actes, l'influence exercée sur lui par l'individu qui interroge, l'espèce de solennité de l'épreuve qui se prépare, toutes ces circonstances, isolées ou réunies, tendent à plonger l'individu dans l'état d'hypnotisme.

Une sorte d'égarement de la vue, et d'agitation générale, — le mouvement presque convulsif avec lequel le médium trace rapidement les quelques lignes d'écriture qui doivent représenter la réponse de l'être surnaturel invoqué, — l'abandon subit de la plume ou du crayon, après que les caractères ont été tracés, — cette main qui, après avoir fiévreusement écrit quelques lignes, retombe aussitôt inerte, comme celle d'un automate, — tous ces signes extérieurs démontrent bien que le médium est dans un état intellectuel anormal, qu'il obéit à une volonté étrangère substituée à sa propre volonté, qu'il n'a aucune conscience des actes qu'il accomplit pendant cet étrange et passager état de

son organisme. En effet, la séance terminée, le médium, revenu à lui-même, est le premier surpris de la réponse qu'il a tracée. Comme les somnambules magnétiques, comme les individus hypnotisés, il a perdu le souvenir des actes qu'il a accomplis pendant cette singulière défaillance de ses facultés intellectuelles. Il est de bonne foi quand il s'étonne, comme tous les assistants, de la réponse envoyée par l'esprit; et il n'y a dans cette déclaration de sa part, aucune supercherie, pas plus qu'il n'y a supercherie dans le fait des somnambules magnétiques qui, à leur réveil, déclarent avoir oublié ce qu'ils ont dit pendant leur sommeil.

Si le médium n'est autre chose qu'un individu en proie à une sorte d'hallucination temporaire, résultant de l'état hypnotique dans lequel il est plongé, il doit arriver, comme nous l'avons déjà dit, que la répétition de ces exercices produise sur sa santé une fâcheuse action, et que chez certains médiums cet état fréquemment ramené dégénère, après avoir produit différents troubles nerveux, en une hallucination définitive, en manie ou en folie.

Les cas dans lesquels l'exercice des tables tournantes a produit des accidents assez graves, sont fort nombreux. A l'époque où régnait cette fureur, chacun put remarquer que, parmi les membres de la chaîne occupés à cette opération, un certain nombre se trouvait hors d'état de continuer, par suite d'un trouble nerveux qui revêtait différentes formes : l'excitation, l'abattement, l'épuisement, etc. Et cela se comprend sans peine. Les personnes rangées silencieusement autour d'une table sont sur la pente qui mène à l'hypnotisme. Or l'hypnotisme, on l'a bien reconnu, ne peut pas être pratiqué impunément par

tout le monde. La congestion sanguine, l'afflux du sang vers le cerveau, qui se manifeste pendant l'état hypnotique, expose certains sujets à des dangers réels. On comprend donc que les tourneurs de tables soient exposés à ces mêmes dangers.

On a signalé de graves accidents survenus à la suite de ces exercices, et consistant dans des désordres du système nerveux. Ces accidents sont, à la vérité, presque toujours passagers, mais il en est qui entraînent des suites plus sérieuses. On a cité un enfant, appartenant à l'une des premières familles de Prague, qui, après avoir vu tourner les tables, fut pris d'attaques nerveuses, qui aboutirent à la maladie connue sous le nom de *danse de Saint-Guy :* en proie à des mouvements convulsifs, il tournait incessamment sur lui-même, comme la table. M. de Mirville est forcé d'avouer que beaucoup de fous sont entrés à Bicêtre, pour s'être livrés trop assidûment aux pratiques des tables tournantes. Victor Hennequin, dont nous aurons à parler plus loin, écrivait à un journal que sa femme, qu'il avait associée à ses opérations, en avait éprouvé un tel ébranlement nerveux, qu'on avait dû la placer dans une maison de santé. Victor Hennequin est mort lui-même dans une maison de fous.

M. Éliphas Lévi écrit, en parlant des mêmes opérations :

« Elles peuvent conduire à la folie ceux qui ne sont pas affermis sur la base de la suprême, absolue et infaillible raison; elles peuvent surexciter le système nerveux, et produire de terribles et incurables maladies; elles peuvent, lorsque l'imagination se frappe et s'épouvante, produire l'évanouissement, et même la mort *par congestion cérébrale.* »

Nous ne disons pas autre chose. La mort par con-

gestion cérébrale peut arriver chez un médium, puisque l'état hypnotique auquel il s'abandonne, détermine souvent une congestion vers le cerveau.

En Amérique, où le nombre des médiums est considérable, on a constaté qu'une foule de cas d'aliénation mentale et de suicide n'avaient point d'autre cause. Ces cas sont devenus si nombreux, que le gouvernement américain a dû s'en préoccuper sérieusement.

Le *Boston Pilot*, l'un des journaux catholiques les plus influents des États-Unis, signalait en ces termes, dans son numéro du 1er juin 1852, les dangers de la profession de médium :

« La plupart des médiums, dit ce journal, deviennent hagards idiots, fous ou stupides, et il en est de même de beaucoup de leurs auditeurs. Il ne se passe pas de semaine où nous n'apprenions que quelqu'un de ces malheureux s'est détruit par un suicide, ou est entré dans la maison des fous. Les médiums donnent souvent des signes non équivoques d'un état anormal dans leurs facultés mentales, et chez certains d'entre eux on trouve des signes non équivoques d'une possession véritable par le démon. Le mal se répand avec rapidité, et il produira, d'ici à peu d'années d'affreux résultats. »

On peut citer d'autres témoignages des désordres causés aux États-Unis, dans les intelligences des personnes qui jouent le rôle de médiums. Les feuilles de ce pays rapportent souvent des cas de suicide ou de folie amenés par le commerce avec les esprits.

Voici deux paragraphes pris au hasard, parmi les récits des journaux américains. On lisait dans le *Courrier and Inquirer* du 10 mai 1852 :

« Six personnes ont été admises, dans le mois d'avril, à l'hôpital des fous de l'État d'Indiana, la seule cause de la perte de leurs facultés étant attribuée aux *spirit rappings*. »

Et dans le *Herald* du 30 avril :

« M. Junius Alcott, citoyen respectable d'Utica s'est donné volontairement la mort aux chutes d'Oriskany, en se précipitant, le 26 de ce mois, dans une roue de moulin, qui l'a instantanément broyé et mutilé d'une manière affreuse. La fin horrible de ce malheureux est un commentaire saisissant des effets de ce moderne charlatanisme, qui s'est développé partout sous le nom de *spirit rapping*, et qui a été la seule cause du dérangement du cerveau de M. Alcott et du suicide qui en a été la suite,

Dans l'explication des tables tournantes et des médiums, on voit que nous sommes allé droit au fait, sans perdre notre temps à discuter l'hypothèse des esprits. Outre que, par son essence, le surnaturel ne se discute pas, nous ferons remarquer que ce serait aux partisans des esprits, dans le cas d'une discussion approfondie, à produire leurs preuves. Or, c'est ce qui n'a jamais été tenté d'une manière sérieuse, et cela nous épargne des frais de logique.

Nous ne voulons pas néanmoins nous considérer comme tout à fait quitte envers les partisans de la doctrine des esprits, et nous opposerons un simple argument à cette entité que la thaumaturgie a restaurée dans la psychologie contemporaine.

Ce qui prouve que les prétendus oracles modernes puisent tout en eux-mêmes et ne reçoivent aucun secours surnaturel, c'est que les esprits, interrogés par un médiun, savent tout juste, et ni plus ni moins, ce que sait le médium. Demandez à un esprit de répondre à une question faite en anglais, l'esprit répondra parfaitement dans cette langue si le médium connaît la langue anglaise ; mais si le médium est étranger à cet idiome, l'esprit se taira. Que si, au contraire, notre médium sait l'anglais, l'esprit répondra en anglais, au grand ébahissement de l'assistance.

Nous avons souvent ri de la naïveté des gens qui de-

mandaient aux médiums des renseignements sur des particularités que personne ne peut savoir, par exemple, sur le cours de la Bourse du lendemain, ou sur le siège de l'âme, sur les numéros qui doivent gagner à la loterie, ou sur le dogme de la transsubstantiation. Ces naïfs consultants ignoraient que l'esprit ne sait que ce que le médium sait lui-même, comme le somnambule d'un magnétiseur ne peut rien exprimer qui dépasse le nombre et l'ordre de ses propres connaissances.

Les esprits reflètent toujours avec exactitude les opinions des médiums, ou de ceux qui les assistent. Ils sont religieux et croyants dans un cercle de dévots ; ils sont mécréants ou athées dans une réunion de sceptiques.

En 1853 se tenaient, rue de Beaune, n° 2, dans les anciens bureaux de la *Démocratie pacifique*, supprimée à la suite du coup d'État du 2 décembre 1851, une réunion de phalanstériens, rédacteurs sans emploi du journal disparu, qui consacraient de longues séances à l'innocente distraction de l'interrogation des tables tournantes. Il y avait là Allyre Bureau, Charles Brunier, le mécanicien Franchot (inventeur de la lampe à modérateur), Antony Méray, le docteur de Bonnard, Eugène Nus et autres. Que croyez-vous que les tables dictaient à ce groupe de partisans de Fourier?... Du fouriérisme, du phalanstérianisme.

L'un des survivants de ce cénacle, M. Eugène Nus, a cru devoir, dix-sept ans après l'événement, reproduire les *dictées* de la table de la rue de Beaune. Il consacre cent pages de son ouvrage, intitulé *Choses de l'autre monde*, publié en 1880 à transcrire les paraboles de la table parlante, sans soupçonner que les dites paraboles

ne sont qu'une suite d'articles de la *Démocratie pacifique* restés pour compte aux rédacteurs de cette feuille humanitaire.

Citons-en quelques lignes, prises au hasard.

« *L'esprit de vie est partout, en tout. Son essence pénètre ce qui est. — La force morale, sentiment instinctif de l'âme, base de la certitude,* SORT DE LA SÉRIE, *qui se solidarise dans la synthèse des éléments humains.*

Pouvoir qui se manifeste dans les êtres organisés pivotalement sur un globe, cette force résume toutes les forces constituant l'animalité.

De son verbe vivant vivent les êtres inférieurs à tout degré, parties inconscientes de la conscience unitaire, dont l'homme est le dépositaire et le régulateur. »

Il y a, nous le répétons, cent pages de ce galimatias phalanstérien.

Ces réminiscences, ces ressouvenirs inconscients des élucubrations de Victor Considérant et de Cantagrel, font pâmer d'admiration M. Eugène Nus. Après avoir transcrit le passage qu'on vient de lire, il s'écrie :

« Très magistrales ces trois phrases! Et que de choses en si peu de mots! Cette *force morale* — conscience, raison, intelligence — *base de la certitude, sortant de la série des virtualités premières* qui se solidarisent dans l'homme et deviennent l'*instinct*, l'impulsion native de ce nouvel être, synthèse des vies inférieures!... La science n'a pas le plus petit mot à dire [1]. »

Qui ne voit que les *dictées* de la table de la rue de Beaune n'étaient que les rêveries qui passaient par la tête de Charles Brunier, le phalanstérien en état de médium qui était le plus souvent chargé de répondre aux questions posées par ses amis?

1. *Choses de l'autre monde*, 3e édition, pages 66-67, in-12, 1880. Paris, chez Dentu.

Un autre membre du petit cénacle fouriériste, Allyre Bureau, mort depuis au Texas, était musicien et compositeur. Aussi M. Eugène Nus nous gratifie-t-il, dans son ouvrage, de compositions musicales gravées, qui reproduisent les inspirations mélodiques de la table. Croyez bien, lecteur, que s'il ne s'était pas trouvé un musicien dans la réunion de ces spirites naïfs, nous n'aurions pas eu le *Chant de la terre dans l'espace*, ni le *Chant de la lune à son déclin*, ni le *Chant de Saturne*, ni même la *Voix langoureuse du vent*.

C'est, nous le répétons, que tout médium n'étant autre chose qu'un individu plongé, par l'effet de l'habitude, dans l'état de *sommeil nerveux*, aujourd'hui bien connu et désigné sous le nom d'hypnotisme, ne peut que parler sous l'empire des passions, des connaissances, des affections, des sentiments qui lui sont particuliers. Quand il a évoqué un mort illustre, le médium lui prête sa propre ignorance et sa propre incapacité. Bossuet parle patois et Alfred de Musset fait des vers faux.

Un jour, une table se mit à réciter des vers, que les recueils consacrés aux tables tournantes assuraient avoir été dictés par un esprit de la Haute-Marne.

De but lointain, de long voyage à faire,
Il n'en est pas ;
Nous franchissons l'un et l'autre hémisphère
En quatre pas.
Ciel sans limite, Océan sans falaise.
Désert uni,
Le seul espace où nous soyons à l'aise,
C'est l'infini.

C'est ce que l'on appela le *chœur des esprits* [1].

Vérification faite, il se trouva que ce *chœur* n'avait pas été dicté par un esprit de la Haute-Marne, mais simplement tiré d'un recueil de poésies d'Autran, poète marseillais, membre de l'Académie française.

La plus amusante bévue des médiums est peut-être la suivante. On demandait un jour à l'un de ces prétendus inspirés ce qu'il fallait penser de l'existence du diable. Le médium ayant pris son crayon, et s'étant mis, dans les formes voulues, en rapport avec les habitants de l'autre monde, transmit aux assistants cette mirifique réponse : « *Je n'existe pas. — Signé, Satan.* »

Dans un cercle de médiums on avait besoin de connaître la date de la septième croisade.

« C'est bien simple, dit quelqu'un : évoquons saint Louis. »

On se recueille, on appelle saint Louis, et on lui demande la date de son embarquement à Aigues-Mortes.

Saint Louis répond :

« Je ne sais pas.

— Comment vous ne savez pas?... Mais c'est sous votre règne... mais vous y étiez...

— Pardon, pardon, dit le spectre, il y a erreur... Je suis saint Louis de Gonzague, moi... On a appelé saint Louis, je suis venu... Le roi Louis IX était sorti. »

On peut citer, au même titre la naïve recommandation d'une mère invoquant, en état de médium, l'esprit de sa fille, morte de la poitrine :

« Où es-tu maintenant, ma fille?

1. Chœur des esprits, vers écrits par les esprits sur une planchette, dans un chef-lieu d'arrondissement de la Haute-Marne. Voyez l'*Encyclopédie magnétique spiritualiste* de Cahagnet, tome II, 20e livraison.

— Au paradis, ma mère.

— Tousses-tu toujours?

— Non, ma mère.

— C'est égal, couvre-toi bien le soir, à cause des fraîcheurs. »

Nous ne croyons pas nécessaire de pousser plus loin l'examen des prétendues facultés surnaturelles des médiums.

Il faudrait, sans cela, faire ressortir tout ce qu'il y a d'absurde à croire qu'une foule de morts illustres soient à toute heure du jour et de la nuit, à la disposition du premier venu qui prétende faire descendre sur la terre leur ombre vénérée. Il faudrait admettre que tous les grands hommes de l'histoire, les Socrate, les César, les Pompée, les Caton, les Newton, les Pascal, les Molière, les Montesquieu, les Buffon, soient continuellement aux ordres des habitants du monde sublunaire ; qu'ils obéissent aux sommations du simple épicier qui juge bon de les appeler à son trivial foyer, pour venir y débiter des platitudes. Il faudrait s'étonner qu'un même personnage pût, à l'invocation qu'on lui adresse, apparaître à la fois en vingt endroits divers, se montrer simultanément à Paris, à New-York, au Caire, à Calcutta. Il faudrait supposer que l'ombre d'un grand homme, évoquée par divers particuliers des cinq parties du monde, puisse se diviser en plusieurs portions, comme de la galette, pour faire face simultanément à ces multiples interrogatoires. Il faudrait encore expliquer comment les mêmes esprits rendent des sentences contradictoires, ou plutôt expriment toujours des opinions conformes à celles du pays où ils prononcent leurs arrêts : comment ils sont religieux en Bretagne

incrédules à Paris, monarchistes à Nîmes, républicains à Lyon. Il faudrait, en un mot, nous apprendre comment un chaos de rêves et d'insanités serait l'apanage de la population d'outre-tombe.

Nous ne pousserons pas plus loin ce raisonnement par l'absurde, bien que ce soit un des meilleurs arguments en logique. Nous en avons assez dit pour justifier notre théorie, et pour faire comprendre qu'un médium n'est qu'un *halluciné sans le savoir*, c'est-à-dire un individu en proie à l'état hypnotique.

353

LES SPIRITES

Stultorum numerus est infinitus.

Salomon, Proverb.

LES SPIRITES

CHAPITRE PREMIER

Les spirites en France. — Cahagnet. — Éliphas Lévi. — Victor Hennequin. — Le docteur noir. — Girard de Caudemberg. — Henri Carion. — Le baron de Guldenstubbé et l'écriture directe des esprits. — Le docteur Teste. — Le marquis de Mirville. — Allan Kardec et son livre des *Esprits*.

Pour terminer cette revue des prodiges qui ont fait suite aux tables tournantes, nous mentionnerons rapidement les écrits ou les œuvres de quelques croyants qui se sont manifestés depuis l'année 1855 environ jusqu'à l'année 1881, et que nous grouperons sous le titre de *spirites*.

Il convient, en commençant, de faire ici une certaine place à Cahagnet. Ce Cahagnet, *ex-tourneur de chaises* (c'est le titre qu'il prend, sans doute pour établir tout d'abord qu'il y avait déjà du tournoiement dans sa profession première), commence par disputer au marquis de Mirville la priorité des manifestations révélatrices qui ont ouvert la voie aux prodiges américains. Il a, de plus, un miroir magique, dont le secret lui aurait été révélé par Swedenborg lui-même. Ce miroir con-

siste en un morceau de glace sur lequel est appliquée, en manière de tain, une couche de mine de plomb.

Voici, d'après les instructions de Cahagnet, la manière de se servir de ce miroir :

« Vous faites placer la personne qui désire voir un voleur, un esprit ou un lieu, devant le miroir, vous vous mettez derrière elle, la fixant fortement derrière la tête, vers le cervelet, et vous appelez l'esprit à haute voix, au nom de Dieu, *de manière à imposer au voyant.* »

Peu s'en faut que, dans sa naïveté, Cahagnet n'ajoute qu'on doit faire en sorte *d'imposer* au voyant tout ce qu'il doit voir. Et quand, un peu plus loin, il recommande d'entourer la cérémonie de quelque pompe, et de joindre même au magnétisme moral ou spirituel le secours des parfums, on reconnaît là un emprunt fait aux magnétiseurs de l'Orient, peut-être grâce à la relation du comte de Laborde.

L'homme de la nature, — ceci est encore une qualification que se donne Cahagnet, en se fondant sur l'aveu presque orgueilleux qu'il n'a reçu aucune espèce d'instruction, et qu'il ignore l'art d'écrire, — l'ex-tourneur de chaises, pour prendre son titre le plus simple, a pour spécialité, en magie, l'évocation des morts, ou nécromancie. Il converse avec Galilée, qui lui enseigne les lois de la physique et celles de l'astronomie ; avec Franklin, qui lui communique l'invention d'une machine électrique ; avec Hippocrate, qui lui fait un cours de médecine et même d'anatomie (qu'il ne connaissait pas) ; mais principalement avec Swedenborg, qui ne se lasse point de lui apparaître, pour l'entretenir de Dieu, de la vie future, de la nature des âmes, de leur existence antérieure, etc., etc.

A part les révélations de Swedenborg, nous cherchons vainement quelque chose de neuf dans les enseignements que reçoit Cahagnet. Les secrets que les âmes railleuses d'Hippocrate, de Galilée et de Franklin ont l'air de lui conter à l'oreille, elles les avaient déjà déposés dans des livres où Cahagnet, comme tout le monde, aurait pu les trouver, sans déranger de leur repos ces morts immortels. Aussi est-ce avec raison que M. Dupotet, remettant à sa place Cahagnet, *l'homme de la nature*, qui se mêle d'avoir un miroir magique, l'accuse de « n'avoir pas encore rencontré ce qui distingue les génies des simples mortels, et de n'avoir point recueilli non plus, quelques-unes de ces vérités dont le ciel est rempli ».

Cahagnet avouait, du reste, qu'il ne voyait rien par lui-même et qu'il ne recevait pas de révélations directes des esprits. Ce n'était donc ni un devin, ni un prophète, ni un somnambule, ni un illuminé. Il ne voyait que par les yeux de ses *lucides*, et particulièrement de l'une d'entre elles, mademoiselle Adèle Maginot, qui dominait toutes les autres par le don d'une incomparable clairvoyance.

C'est à l'aide de cette extatique et même sous sa dictée, que Cahagnet a entassé volume sur volume, avec une fécondité trop bien entretenue et servie par son ignorance en l'art d'écrire[1].

N'oublions pas de dire que Cahagnet reçut, au moins une fois, une bonne nouvelle de l'autre monde. C'était à l'époque où il était embarrassé pour continuer la publication de son premier et de son plus vo-

1. Voici les titres de quelques-unes de ses publications : *Arcanes de la vie future dévoilés ; — le Sanctuaire du spiritualisme ; — la Lumière des morts ; — les Révélations d'outre-tombe ; — la Magie magnétique.*

lumineux ouvrage. Alors Swedenborg lui dit, par l'organe d'Adèle Maginot : « Votre second volume des *Arcanes de la vie future* sera imprimé; telle est la volonté de Dieu. Ne vous inquiétez pas; lorsqu'il en sera temps, vous serez secondé. »

Le secours promis arriva en effet, et dès lors Cahagnet put publier son second volume des *Arcanes de la vie future*.

On ne peut s'empêcher de rappeler, à cette occasion, que Victor Hennequin, avocat de Paris, qui jouissait d'un certain renom, fut moins heureux. L'*âme de la terre*, avec laquelle il s'était mis en communication par l'intermédiaire des tables, lui avait dicté un livre, avec ordre de l'intituler : *Sauvons le genre humain*, et il avait même flatté l'auteur de l'espoir que son manuscrit lui serait acheté cent mille francs comptant, par un éditeur. L'époque prédite par la prophétie arriva, mais non M. Delahaye, l'éditeur désigné par l'*âme de la terre*.

C'est surtout des livres dictés par les esprits qu'il faut dire : *habent sua fata libelli*, et le sort de ces livres devient malheureusement quelquefois celui de leurs auteurs : tandis que Cahagnet continuait d'élucubrer, Victor Hennequin allait mourir dans une maison de fous.

Un amateur de magie, qui ne prend pas tant au sérieux sa science, qui la discute même en vrai philosophe sceptique, Éliphas Lévi[1], n'en raconte pas moins qu'à force d'opérations cabalistiques, il a fait apparaître le fantôme d'Apollonius de Tyane. Mais voici

1. Pseudonyme de M. Alphonse-Louis Constant.

comment, par sa propre critique, il dégrade lui-même son prodige.

« Conclurai-je de ceci que j'ai réellement évoqué, vu et touché le grand Apollonius de Tyane ? Je ne suis pas assez halluciné pour le croire, ni assez peu sérieux pour l'affirmer. L'effet des préparations, des parfums, des miroirs, des *pantacles*, est une véritable ivresse de l'imagination, qui doit agir vivement sur une personne déjà impressionnable et nerveuse. Je n'explique pas par quelles lois physiologiques j'ai vu et touché ; j'affirme seulement que j'ai vu et touché : que j'ai vu clairement et distinctement, sans rêves, et cela suffit pour croire à l'efficacité réelle des cérémonies magiques. »

Éliphas Lévi croit à une lumière astrale, à un feu vivant, à un agent universel de la vie, à un fluide magnétique, car il n'a pas moins de mots que les autres pour désigner la matière subtile et invisible qui joue le principal rôle dans ces phénomènes. Mais, pour mettre la dite matière en jeu, il attribue à l'art magique, au trident de Paracelse, au nombre ternaire, aux mystères du *tarot*, aux *pantacles*, en un mot à tous les signes cabalistiques, une puissance, dont les magnétiseurs, en général, tiennent peu compte, et que la plupart semblent même ignorer. Eliphas Lévi est un magicien à cheval sur les formules. Du reste, il affirme que les morts, ou plutôt les images des morts qui apparaissent par la puissance des évocations, ne révèlent jamais rien des mystères de l'autre vie. Si ces spectres répondent à ceux qui les interrogent, ce n'est jamais par une voix qui frappe véritablement les oreilles, mais bien par des impressions imaginaires et toutes subjectives. Que si quelquefois on se sent affecté par un contact qui semble produit par le fantôme même,

cette sensation n'accuse aucune cause externe et doit être rapportée à l'imagination seule.

Éliphas Lévi est tellement éloigné de faire intervenir le surnaturel dans la production des phénomènes qu'il opère, lui ou les autres fascinateurs, magiciens et magnétiseurs, qu'à ses yeux le surnaturel n'existe pas, ou n'est, suivant son expression, que le naturel exalté. Il est impossible de rencontrer un homme plus positif dans un faiseur de prodiges!

Le comte de Szapari, qui voit aussi la magie dans le magnétisme, et qui attache, comme Éliphas Lévi, une certaine importance aux formules, fait, au contraire, intervenir dans le magnétisme animal, le spiritisme, ou, pour mieux dire, il n'y voit pas autre chose. Avec lui, point d'action physique véritable, point de fluide ou autre agent matériel entre le magnétiseur et le magnétisé. L'acte magique de la magnétisation consiste dans une action spirituelle, cachée sous les dehors d'une action physique. L'homme manifeste son influence spirituelle par un signe approprié à l'effet qu'il veut produire, et cet effet est obtenu d'autant plus sûrement que « les hommes étant de petites spiritualités qui se meuvent à la surface du globe, » rien n'est plus facile que de les mettre en communication et de les faire agir les unes sur les autres. Il ne s'agit que de bien connaître les signes et les gestes; mais c'est précisément dans cette connaissance que consiste la magie. Du reste, l'action spirituelle vient de Dieu même, et l'on ne peut, conséquemment, assigner aucune borne à ses effets.

De la magie magnétique entendue de cette façon, il serait facile de tirer des révélations, et ces révélations

enfanteraient la question sociale et religieuse, aussi bien que les cinquante mille trépieds américains. Depuis que les esprits parlent et écrivent en France, ils ont, d'ailleurs, souvent abordé ce genre de prédication, soit pour annoncer des évangiles et des constitutions nouvelles, soit pour confirmer par des avertissements d'outre-tombe l'ordre établi en religion et en politique. Victor Hennequin, dont nous venons de rappeler la fin déplorable, ce fidèle scribe de l'*âme de la terre*, n'eut pas plus tôt achevé sa tâche, qu'il s'adressa à l'Empereur des Français, et c'est à lui qu'il cria, dans une lettre qui fut rendue publique, en 1853 : *Sauvons le genre humain.*

Ordre de Dieu d'ériger le temple du royaume du Christ prédit par Salomon, manifesté en vision à Vriès, et devant être érigé à Paris, comme gage de la réconciliation entre Dieu et les hommes; tel est le long titre d'une sorte de prospectus, qui parut en 1855. Dieu lui-même, en ordonnant la construction de son temple, en a tracé le dessin et donné les devis. Ce temple de marbre sera élevé aux Champs-Élysées, à Paris. Toutes les religions de l'univers doivent venir s'y confondre dans un seul et unique culte. L'auteur de ce prospectus représente un apôtre de l'*unitarianisme*, religion philosophique, qui a déjà de nombreux disciples en Amérique et en Angleterre, comme Victor Hennequin nous figurait un prédicant du socialisme fouriériste.

L'auteur du prospectus dont il vient d'être question, était ce *Docteur noir*, ce prétendu guérisseur de cancers, qui, après avoir occupé tout Paris, échoua, en 1859, sur les bancs de la police correctionnelle, et qui,

s'étant retiré à Nantes, y est mort obscurément, en 1880.

Passons à ceux qui, zélés catholiques, croient l'avenir de leur religion intéressé dans la question des esprits. Après ce que nous avons déjà dit de M. de Mirville, il suffira de le nommer ici, et nous n'accorderons pas une mention plus longue à son acolyte, le chevalier Gougenot des Mousseaux[1]. Aux yeux de ces deux spirites, tous les esprits sont des démons et tous les fluides sont leurs complices. Ce sont les démons et les esprits qui font tourner les tables, et qui répondent aux évocations des croyants, mais c'est pour montrer chaque jour plus clairement dans leurs manifestations, les signes avant-coureurs de l'avènement de l'Antechrist, et faire mieux sentir à l'Église catholique l'urgente nécessité de faire emploi de ses exorcismes.

D'autres spirites ne voient pas les choses sous un aspect aussi désolant. Non seulement ils prétendent que les révélations des esprits peuvent être fort innocentes, mais ils assurent en avoir été souvent édifiés dans leur foi catholique, et ils les estiment capables de déterminer les conversions les plus miraculeuses dans ce monde de corruption et d'incrédulité. Parmi ces pieuses personnes il s'en est trouvé de fort éclairées et d'un caractère très honorable. Tel fut, par exemple, Girard de Caudemberg, ancien ingénieur des ponts et chaussées, homme positif par son éducation, très versé dans la mécanique, un véritable savant, en un mot,

1. *Mœurs et pratiques des démons ou des Esprits visiteurs, d'après les autorités de l'Eglise, les auteurs payens, les faits contemporains, etc.* 1. vol. in-18. Paris, 1854.

et qui pendant plus de cinquante années de sa vie ne s'occupa que des travaux pratiques de l'art de l'ingénieur.

Girard de Caudemberg, que nous avons connu à Paris, pendant qu'il rédigeait le *bulletin scientifique* du journal *l'Assemblée nationale*, s'était retiré à Dijon à la fin de sa carrière. Dans les loisirs que lui faisait cette retraite, il s'adonna au spiritisme. Il est mort en 1858, peu de temps après la publication du livre dont nous allons parler, victime, comme tant d'autres, de la triste passion des tables tournantes.

Dans le livre qu'il a publié [1], Girard de Caudemberg raconte qu'ayant, dans le principe, essayé comme tout le monde de faire tourner des tables, et n'ayant obtenu que des effets insignifiants, il douta de sa puissance personnelle, et chercha à voir quelque chose de plus caractéristique. Un mot d'introduction qu'un ami lui procura, le fit admettre dans une réunion où l'on annonçait des effets très extraordinaires, et c'est là qu'il put reconnaître, dans ce qui amusait les salons de Paris, une cause surnaturelle, pouvant devenir redoutable.

« J'étais complètement inconnu, dit-il, aux personnes chez qui je me trouvais, elles savaient à peine mon nom ; d'ailleurs elles étudiaient comme moi les phénomènes, et ne pouvaient avoir par conséquent la pensée d'en altérer la portée quand elles l'auraient pu. Or, je posai successivement à la table les questions suivantes, qui ont toutes été répondues avec une parfaite exactitude. — Combien ai-je d'enfants ? Combien de garçons ? — Combien d'enfants mariés ? — Combien chacun a-t-il d'enfants ? — A quel âge est morte la personne à laquelle je pense ?

1. *Le monde spirituel*, ou *Science chrétienne de communiquer intimement avec les puissances célestes et les âmes heureuses*, 1 vol. in-18, Paris, 1857

« Je fis après la question suivante, et j'appelle sur la réponse l'attention de tous ceux qui cherchent, sans idée préconçue, la raison des phénomènes. — Quelle a été la cause de la mort de mon père? La table a dicté — *feu*. — Mon père était effectivement mort brûlé, il y avait de cela vingt ans. — Évidemment la réponse dans son ensemble n'avait pu être lue dans ma pensée, — mais le choix précis du mot, et du mot *le plus court* dont on pouvait se servir, et en supprimant l'*article*, avait sans doute été fait par *un autre esprit que le mien*.

« Mais bientôt, et à plusieurs reprises, je tentai de laisser à la table toute initiative en la priant seulement de me dire *quelque chose*. Un jour il arriva qu'à cette invitation elle répondit en nous dictant les quatre mots suivants, incompréhensibles pour nous : *Cap, sol, blepax, inogdié*, toutes ces lettres avaient été dictées de suite et paraissaient un pur galimatias. Mme P... (le médium principal de la réunion) prétendait que l'esprit se moquait de nous; mais après avoir fait diviser les mots par la table elle même, comme je viens de les écrire. Il me restait à lui demander dans quelle langue elle nous parlait et elle a répondu: *slave*, au grand ébahissement du médium qui n'avait jamais entendu dire *que ce fût une langue*. L'esprit (car il n'y avait plus à douter de son évidente initiative), nous devait une traduction; mais il nous la donna, d'après l'expression consacrée, et comme je l'ai su depuis, excessivement *libre*, et, comme elle a un sens politique très spécial, je ne la rapporterai pas ici ; par la même raison, je ne crois pas pouvoir publier le sens littéral, qui contient une prophétie dont je ne garantis pas tout l'accomplissement, mais qui pourrait donner lieu à des interprétations fâcheuses et diverses.

« L'esprit de cette table prenait le nom de *Quécla*, il était féminin, et, sur la demande que j'en fis le premier, il donna à sa mort la date d'une des années du *quatorzième* siècle. Je dois insister fortement ici sur la *preuve évidente d'initiative*, qui résulte de ces noms, la plupart du temps assez bizarres, que prennent les esprits et dont on s'est tant moqué, comme des diverses circonstances de leur vie terrestre. On ne saurait prétendre sans tomber dans l'absurde, que tout cela est écrit d'avance dans la tête des médiums. »

Cependant, il résulte d'autres expériences rapportées par Girard de Caudemberg, que les réponses de

l'esprit peuvent être influencées, ou même faussées par les idées qui sont dans la tête du médium. On était chez madame B..., autre médium énergique, et qui s'occupait de magnétisme et de magie bien avant qu'il fût question des manifestations américaines.

« Tous les esprits invoqués dans cette maison dit-il, m'ont paru entachés d'une cause d'erreur involontaire de la part de ceux qui y présidaient, puisqu'ils étaient croyants et de très bonne foi. Mme B..., se formait évidemment, à part elle, un avis sur les questions qui lui étaient posées et influençait ainsi les réponses de la table. J'en ai acquis la preuve par moi-même. Ayant demandé à l'esprit de dire mon âge, il se trompa *deux fois*, et quand je l'eus fait connaître, Mme B... me fit observer, pour excuser l'infaillibilité de son oracle, *que je ne paraissais pas avoir cet âge*. Elle montra par là que c'était son propre jugement que la table avait adopté... Je dois dire que, quand cette cause d'erreur se trouvait forcément écartée, l'oracle répondait juste. Ayant demandé l'âge de la mort d'une personne *que je ne nommais pas*, le nombre frappé se trouva exact, et pour une fraction d'année, le pied de la table ajouta même un coup très léger. »

Girard de Caudemberg n'étant néanmoins qu'à demi satisfait du mode vulgaire de communication avec les esprits, par l'intermédiaire des meubles, cherchait un moyen plus sûr, moins équivoque, et qui, écartant toute chance d'erreurs, ne laissât plus subsister aucun doute sur la présence réelle des âmes qu'on évoquait. Ce moyen, il le trouva dans un livre[1], publié par Henri Carion, rédacteur en chef d'un journal à Cambrai, et de plus, fort bon catholique, comme nous le verrons plus bas.

1. *Lettres sur l'évocation des esprits.*

Le mode d'évocation des esprits enseigné par Henri Carion ne comporte aucun appareil. Il consiste tout simplement à appeler mentalement l'âme que l'on veut consulter, et « à lui abandonner sa main, armée d'un crayon et mieux encore d'une plume ».

C'est le moyen dont nous avons déjà parlé et qui est aujourd'hui le seul employé. Cependant, il a eu besoin d'être perfectionné par Girard de Caudemberg, qui croit devoir nous avertir que « ce genre d'évocation est toute une science, dont le mouvement des tables n'a été que le prologue ».

Quant aux succès que, pour sa part, Girard de Caudemberg a obtenus, on en jugera par quelques expériences où nous allons le voir à l'œuvre.

« D'abord, nous dit-il, j'abandonne la plume à l'impulsion sans la regarder jamais ; mais ce serait là, j'en conviens, une faible garantie de la passivité de ma volonté ou de ma pensée dans l'écriture : ce qui est plus significatif, c'est que cette écriture *n'est pas du tout la mienne*. Il y a mieux, c'est qu'un assez grand nombre d'écritures *essentiellement différentes*, se sont ainsi tracées sous ma main, selon les esprits que j'interrogeais. Je place donc cette *spécialité* et cette diversité d'écritures comme une preuve qu'elles se produisent dans une absolue indépendance de ma propre action. Ce qui complète ce genre de preuve, ce sont les signatures avec *parafe* des esprits évoqués, et reconnues par leur famille ou leurs amis. La première a été, pour moi, celle de mon père, signature compliquée, à cause des trois initiales de ses prénoms, et que j'aurais vainement cherché à imiter ; elle s'est développée sous ma main *avec rapidité*, et comparée depuis avec celles qu'il avait tracées pendant sa vie, dans des papiers conservés par ma sœur, elle a été trouvée conforme. Voici à ce sujet une circonstance encore plus frappante : une personne de la famille du célèbre Arago, et qu'il affectionnait particulièrement, ayant désiré que j'évoquasse son âme, je l'ai fait *en sa présence*, et pour le tracé de sa signature, ma main a été entraînée avec une grande vélocité ; le nom avec un parafe remarquable s'est trouvé reproduit avec tant de vraisemblance,

que les personnes de la famille auxquelles il a été montré, ont toutes reconnu la signature ordinaire du savant. Je n'avais jamais eu occasion de la voir. Feu le respectable général Wagner qui aimait le merveilleux, m'ayant proposé de procéder, chez lui, à quelques évocations, j'y consentis volontiers (je ne le ferais pas aujourd'hui), etc. Dès l'abord, il me demanda d'appeler l'âme de sa première femme; comme j'en étais encore aux essais, je le priai de ne pas m'en dire le nom, que j'ignorais entièrement. Or, une main a parfaitement tracé ce nom pour moi *inconnu*, et la signature d'icelle. »

Le grand écueil de l'évocation des esprits par l'écriture n'est pas, ajoute Girard de Caudemberg, qu'un médium, volontairement ou à son insu, intervienne par sa pensée personnelle, et réponde à la place de l'âme interrogée. Il peut arriver aussi, cause d'erreur beaucoup plus grave et plus dificile à prévenir, qu'un esprit espiègle ou mal intentionné se substitue à celui qu'on évoque, et réponde à sa place, en affectant d'imiter son écriture. On doit toujours craindre d'être dupe de ce genre de contrefaçon, très usité, à ce qu'il paraît, dans le monde spirituel. Voici, à cet égard, l'avertissement que Girard de Caudemberg déclare lui avoir été donné par un excellent esprit : « LE PARLER EST DE MOI, *mais souvent le langage est d'un autre, qui ne mérite aucune attention.* » *Le parler* est mis là pour l'*écriture*, car de Caudemberg nous apprend qu'en écrivant les esprits semblent croire parler; de sorte que la phrase doit être traduite ainsi : « *L'écriture* est de moi, mais souvent *les mots* sont d'un autre, qui ne mérite aucune attention. »

A présent que, d'après l'oracle de Girard de Caudemberg, il n'est plus permis de révoquer en doute le fait de cette perfidie dans les mœurs et pratiques des esprits, il reste à la bien reconnaître, à l'occasion,

pour la confondre au moyen d'une confrontation ordonnée en temps utile. Pour cela, Girard de Caudemberg ne nous fournit aucune recette d'un effet sûr. Telle est la roueric de ces mystificateurs spirituels, que lui-même, malgré toute son expérience, y était souvent pris.

C'est que la falsification des écritures, chez les esprits, est autrement difficile à reconnaître que chez les simples mortels. On argue de faux un testament où, malgré l'écriture et la signature du testateur, on ne retrouve pas son style habituel. Mais il n'y a point de styles distinctifs parmi les esprits. Une manière d'écrire, qui leur est commune à tous, a pour caractère l'emploi abusif d'un des quatre adverbes, *positivement*, *fortement*, *fermement*, *sûrement*, qui sont répétés presque à chaque phrase. Le premier de ces mots procède ordinairement les monosyllabes *oui* ou *non*. Et puis, c'est partout le même système d'inversions pénibles, de tournures incorrectes, d'expressions détournées de leur sens naturel, de phrases à ellipses forcées, de mots outrageusement tronqués, tantôt à la tête, tantôt à la queue. Quand les esprits veulent accentuer une idée avec énergie, faute de trouver l'expression nécessaire, ils marquent leur intention en donnant aux mots des dimensions fabuleuses. « Quelquefois, dit de Caudemberg, la page entière est couverte par un de ces mots, et la main, pour le tracer, se trouve entraînée sans qu'on puisse prévoir où elle va s'arrêter. » Il est bien surprenant que ces êtres, à qui il serait si facile de s'exprimer dans toutes les langues, dédaignent d'apprendre à en parler une seule congrûment.

Le mauvais esprit qui se plaisait à lutiner Girard de Caudemberg, avait nom *Sessement*. C'était un démon haut placé dans la hiérarchie infernale. Nous allons

voir de ses tours dans les révélations qui vont suivre.

L'auteur s'adresse à la sainte Vierge, avec laquelle il a le bonheur d'être en communication spirituelle.

« — *Mon ange gardien a-t-il un nom?*

— *Son seul nom est celui d'ange gardien.*

— *Me parlerait-il si je le lui demandais?*

— *Oui.*

« D'après cette assurance, je me hasardai, non sans hésitation, à m'adresser à cet être supérieur, dont je redoutais un peu les réponses.

— *Mon bon ange gardien, quand je vous consultais sur le mouvement du bras, était-ce vous qui me répondiez.*

— *Non.*

« Après un moment d'attente, pour tracer ce monosyllabe, ma main fut entraînée par un pouvoir énergique. Le trait fut rapide et fortement accusé. Cette particularité remarquable s'est également présentée dans les réponses suivantes :

— *Daignerez-vous me dire si je dois faire quelque chose pour être digne de vous?*

— *Tu dois faire ta confession.*

« Il est nécessaire d'expliquer ici que ma confession générale avait déjà eu lieu; et qu'il s'agissait d'une seconde confession devenue, en effet, nécessaire, avant la communion que je désirais recevoir le jeudi saint: nous étions alors dans l'avant-dernière semaine de carême de 1854. Ceci servira à faire comprendre les réponses suivantes, après que l'absolution définitive m'eût été donnée.

— *Maintenant êtes-vous content de moi?*

— *Très content.*

— *Mon bon ange ne pourriez-vous pas chasser ce mauvais esprit, ce Sessement qui me poursuit?*

— *Je le ferai jeudi saint.*

« Ce jour venu, après avoir pieusement accompli l'acte religieux si important qui devait placer, entre ma vie à venir et ma vie passée une séparation définitive :

— *Mon bon ange a-t-il tenu la promesse qu'il avait faite?*

— *Tenue.*

—*Sessement est-il parti?*

— *Parti.*

« Ce jour-là en effet, le mauvais ange était parti, et je pus

causer librement avec toutes les âmes de mes amis, mais ce jour-là seulement, dès le lendemain il était revenu. Il ne faudrait pas croire, d'ailleurs, qu'il me fût possible de recevoir des réponses exactes de l'ange gardien, sans la prière à Dieu, et la prière faite avec persévérance; et sans une volonté forte après la prière. L'ange noir ne peut, à la vérité, avoir d'action sur l'ange de lumière ; mais il dirige à faux le mouvement de ma main.

« J'avais essayé une fois, soit par inspiration, soit de moi-même, de frapper l'air devant moi et autour de moi, avec une pointe acérée, d'après l'ancienne croyance du pouvoir du glaive contre les mauvais esprits. Mon amie (la sainte Vierge) écrivit par ma main : *Il est frappé*. Ce moyen après la prière me réussit longtemps et l'ange gardien l'a approuvé; mais *Sessement* s'y était en quelque sorte habitué, il s'éloignait, mais revenait presque à l'instant et j'ai cru comprendre que la force de la volonté agissait seule sur lui en pareil cas. J'ai donc cessé l'emploi du glaive, et la puissance d'une prière fervente pour un objet bien déterminé et de nature à être approuvé par Dieu, suivie d'un acte impératif de la volonté, est le seul moyen toujours efficace.

« Cette confiance trop grande dans le pouvoir du glaive avait entraîné de nouvelles erreurs dans des choses qui avaient pour moi un intérêt immédiat. L'écriture de ma céleste amie les avait pourtant tracées et confirmées, mais l'ange gardien, énergiquement prié par moi de manifester la vérité, écrivit :

« *Le tout est faux.* »

« Je suppliai de nouveau mon amie de me dire si c'était d'elle que me venait un conseil qui m'était donné.

— *Fortement.*

— *Est-ce vous qui me ditescela ?*

— *Non.*

— *Ce n'est donc pas l'ange gardien non plus qui l'a écrit?*

— *Non.* (L'ange gardien n'est donc pas le seul maître.)

— *Est-ce vous mon amie qui écrivez cela?*

— *Non.*

— *Je supplie mon bon ange de prendre la parole.*

— *Le Sessemènt a menti.*

— *Ce n'est donc pas vous qui avez approuvé mon projet de publication?* (Il s'agissait d'aperçus anticipés sur la matière de cet écrit.)

— *Non.*

— *Quel est donc votre avis?*

— *Ne pas publier.*

« Peu après, mon amie, après m'avoir demandé de faire la prière, écrivait :

« *Le Sessement est parti, et je puis vous dire que je suis sensible à tout ce qu'il me fait dire de faux et que je le regrette amèrement.*

— *Mais je ne puis comprendre que vous soyez ainsi soumise à un esprit de ténèbres ?*

— *Pour comprendre, il faut savoir que Sessement est le suppôt de Satan, et qu'il a sa ruse et sa force.* »

Ainsi, ce que nous appelons dans la langue judiciaire, le *faux par supposition de personne*, a son analogue dans le monde spirituel : c'est le *faux par supposition d'esprit*.

Nous ne pousserons pas plus loin ces citations de l'ouvrage de Girard de Caudemberg. Quand on se rappelle que ce spirite était un savant, qui n'avait même rien oublié de sa science lorsqu'il s'agissait de combattre le système des *fluidistes*, on demeure frappé d'étonnement.

Il est impossible de mettre en suspicion la sincérité de Girard de Caudemberg ; mais quand il nous parle de la *passivité* complète de sa volonté comme d'une condition nécessaire pour entrer en conversation avec la sainte Vierge, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître là le caractère essentiel de l'état hypnotique, et de constater que Girard de Caudemberg était halluciné par cet état. Si, lorsqu'il jouait son rôle de médium, il obtenait des réponses lisiblement écrites par une plume qu'il laissait aller toute seule, c'est que la plume n'allait réellement pas toute seule, c'est qu'il la manœuvrait, sans en avoir conscience. L'individu en proie à l'état hypnotique est, au sommeil près, un

vérit able somnambule. Tous deux jouissent accidentellement de facultés anormales; ils font, l'un en veillant, l'autre en dormant, des choses qui leur seraient impossibles dans l'état ordinaire, et une fois revenus à la vie réelle, ils ont tous les deux perdu le souvenir de ce qu'ils ont fait ou dit pendant cet état extraordinaire de l'organisme.

Après ces derniers thaumaturges, le baron de Guldenstubbé a fait un certain bruit, non dans le public, mais dans le cercle des spirites, avec sa prétendue découverte de l'écriture directe des esprits. Compatriote de Swedenborg, M. de Guldenstubbé avait voulu apporter le dernier perfectionnement aux prodiges accomplis par les esprits évoqués. Avec lui, l'intervention matérielle d'un médium n'était plus nécessaire pour obtenir les révélations des êtres supérieurs ou des morts illustres. Il assurait qu'à son évocation, ils traçaient eux-mêmes, en écriture ordinaire, les réponses aux questions qui leur étaient adressées.

M. de Guldenstubbé a publié, en 1857, un livre spécial sur ce nouveau phénomène [1].

M de Guldenstubbé était un spirite très ardent et très convaincu, et sa sœur, Mlle de Guldenstubbé, un médium. Nous aurions cru à peine nécessaire de mentionner son étrange prétention, quant à l'écriture directe des esprits, si nous n'avions vu plusieurs spirites ajouter foi à cet absurde miracle. C'est ce qui nous engage à reproduire ici un passage

1. *La réalité des esprits et le phénomène merveilleux de leur écriture directe démontré, par le baron L. de Guldenstubbé*, 1 vol. in-8, Paris, 1857.

du livre de M. A. Morin, qui a voulu s'édifier sur ce phénomène. M. A. Morin a pu reconnaître ainsi par lui-même, qu'il ne s'agit ici que d'un cas nouveau de ces actes inconscients qui s'accomplissent chez le médium quand il est en proie à l'hypnotisme, cette espèce de *sommeil nerveux*, ce rêve éveillé par lequel nous croyons pouvoir expliquer tous les phénomènes prétendus surnaturels que nous avons rapportés dans ce volume.

Voici donc ce que nous dit, à propos de l'écriture directe des esprits, M. A. Morin, témoin et acteur de ce qu'il raconte :

« En 1856, dit M. Morin, j'entendis parler de l'écriture directe des esprits, obtenue par M. le baron de Guldenstubbé. Voici quel est son mode de procéder : Il pose des papiers blancs sous les socles des statues ou sur les pierres des tombeaux; peu de temps après, il retire ces papiers, où se trouve de l'écriture qui n'est l'œuvre d'aucune main humaine et qui est attribuée aux personnages auxquels sont consacrés ces monuments. Désireux d'être témoin de phénomènes aussi extraordinaires, je priai M. le baron de vouloir bien m'admettre à quelques séances. Il y consentit volontiers, et me donna rendez-vous au Louvre, dans une des galeries du rez-de-chaussée. Il me fit voir les écritures qu'il avait obtenues de divers personnages et qui étaient en grec, en latin et en plusieurs autres langues. On se mit à l'œuvre. J'avais apporté un cahier de papier blanc. On posa des feuilles sur divers monuments; puis nous passâmes dans la salle voisine où nous fîmes de même, et ainsi de suite, de sorte qu'après avoir parcouru toutes les salles du rez-de-chaussée, nous nous retrouvâmes au point de départ. Avant de continuer, je fis observer que ce mode de procéder était défectueux; qu'en effet, pendant notre circuit, il pouvait se faire qu'une personne retirât nos papiers, profitât de notre absence pour les couvrir d'écriture, puis les remît en place; que, pour plus de garantie, il serait nécessaire de ne poser qu'un papier et de ne pas le perdre de vue. L'initiateur me répondit que, pour avoir plus de chance d'obtenir des réponses, il fallait

s'adresser à un plus grand nombre d'esprits. Mon objection n'en subsistait pas moins.

» Ces réserves étant faites, on reprit successivement les papiers qui se trouvèrent dans le même état qu'on les avait mis. M. le baron me fit observer que, comme c'était la première fois que j'assistais à ces expériences, il n'était pas étonnant que ma présence augmentât la difficulté, qu'il fallait un certain nombre de séances pour réussir. Je répondis que j'étais disposé à suivre les épreuves, si multipliées qu'elles fussent, et que j'y mettrais toute la persévérance désirable. Le lendemain, nous recommençâmes en opérant de même, et cette fois un seul des papiers portait des traits d'écriture au crayon; c'étaient deux lignes droites formant ensemble un angle de près de 180 degrés. M. le baron prétendit que ce résultat, bien qu'inférieur à ceux qu'il avait l'habitude d'obtenir, était probant, et que deux traits de crayon, tracés sans aucun agent visible, prouvaient l'intervention des esprits tout aussi bien qu'un long discours. Ce raisonnement aurait été juste si le papier fût resté constamment sous nos yeux; mais depuis le moment où nous avions posé ce papier, il s'était écoulé environ une heure pendant laquelle nous avions parcouru toutes les salles, et il aurait été très facile à une personne quelconque de tracer sur le papier tout ce qu'elle aurait voulu. Avec la meilleure volonté du monde, on ne pouvait voir là rien de merveilleux, rien qui autorisât à proclamer l'action des esprits.

» Je proposai de nouvelles séances, et comme M. le baron m'assurait que, quand il était seul avec mademoiselle sa sœur, il obtenait des effets bien plus considérables, je l'avais prié de consulter les esprits sur les meilleurs moyens de me rendre témoin de quelques faits significatifs. Il me dit qu'il était autorisé à m'annoncer pour le lendemain un fait d'écriture directe par l'esprit de Pascal, et il me donna rendez-vous au tombeau de ce grand homme, à l'église de Saint-Étienne-du-Mont.

» Je fus exact au rendez-vous, mais mon nécromancien n'y vint pas. Après avoir attendu une heure en vain, comptant sur la parole de Pascal, je posai moi-même un papier sous la pierre tumulaire; j'attendis une demi-heure, ayant constamment l'œil fixé sur le monument, puis je retirai le papier..., que je trouvai vierge de toute écriture. C'était une déception de plus; il faut en prendre l'habitude quand on s'adresse aux thaumaturges.

» Quelques mois après ces malheureux essais, M. de Guldenstubbé publie son livre intitulé : *La réalité des esprits et le*

phénomène merveilleux de leur écriture directe démontrés par le baron de Guldenstubbé. Il donne le *fac-simile* d'une foule d'écritures obtenues par le moyen que je viens de décrire. Je remarquai dans l'introduction ce passage : « La découverte de l'écriture directement surnaturelle est d'autant plus précieuse, qu'elle peut *être constatée par des expériences répétées à volonté par l'auteur, en présence des incrédules,* qui doivent fournir eux-mêmes le papier. » En lisant une pareille offre, comment ne pas croire que le premier venu n'a qu'à se présenter pour être témoin du phénomène? Comment les étrangers ne se figureraient-ils pas qu'à Paris tout le monde peut voir l'écriture des esprits? Comment n'envieraient-ils pas le bonheur de cette ville privilégiée, où de si grandes merveilles sont à la disposition de tout le monde?... Prenant au sérieux les paroles de l'auteur, je lui écrivis pour lui rappeler nos épreuves interrompues, et lui demander si, conformément à l'engagement qu'il avait pris envers le public, il voudrait bien m'admettre à quelque manifestation. Il me répondit qu'il avait reçu plus de deux cents demandes pareilles à la mienne, qu'il était impossible de démontrer le phénomène à tout le monde, qu'il fallait désormais se contenter du témoignage de deux cent cinquante personnes dont les attestations avaient été publiées... C'est bien là une reculade. Quand on promet de répéter à volonté des expériences devant les incrédules, on ne peut s'acquitter en offrant des attestations.

» Nous ne savons, du reste, de quelles attestations a voulu parler M. de Guldenstubbé : son livre n'en contient aucune; il cite une douzaine de personnes comme ayant assisté à ses séances; mais il ne donne pas de relation certifiée par elles. Il suffirait que ces personnes eussent assisté à un essai quelconque, pour qu'elles ne jugent pas à propos de réclamer. Nous ne savons au juste ce qu'elles ont vu, ni comment on a opéré en leur présence. Si, par exemple, elles n'ont vu obtenir des écritures que comme je suis censé avoir vu obtenir deux traits de crayon, leur témoignage ne nous apprendrait rien, et tout ce qui se fait dans de telles conditions n'a pas de valeur. Qu'on nous montre des relations constatant que les papiers sont demeurés constamment surveillés par les opérateurs. Mais de pareilles attestations se feront encore longtemps attendre, et, en tout cas, elles ne dispenseraient pas de la reproduction des faits qu'on se vante d'avoir à sa disposition et que ne peuvent jamais obtenir ceux qui les demandent.

» L'écriture directe des esprits n'est donc qu'une mystification de la compétence du *Charivari*, qui a eu raison d'en égayer ses lecteurs. »

J'ai connu les Guldenstubbé à Paris, en 1860. Ils habitaient dans la rue du Chemin de Versailles (aujourd'hui rue Galilée) un petit appartement, dans une pauvre maison, qui existe encore. J'avais été conduit chez eux par un de mes amis, l'ingénieur Tessié du Motay (mort en 1880), qui donnait alors dans le spiritisme, comme Girard de Caudemberg et autres, bien revenus aujourd'hui de cette entorse au bon sens.

Le baron de Guldenstubbé et sa sœur n'étaient, à vrai dire, que deux honnêtes maniaques. Quand je fus mis en rapport avec eux, ils avaient la singulière idée de faire écrire les esprits dans les caveaux de l'église Saint-Denis. On posait un billet sous la statue d'un de nos rois, et on se retirait. Au bout d'une demi-heure on trouvait sous le même piédestal un billet, qui était censé être la réponse directe de l'esprit.

« Il faut voir cela, pour croire », me disait la demoiselle spirite. Malgré tout le désir que j'avais de vérifier par moi-même tous les faits dont j'avais à parler dans le présent ouvrage, je ne voulus ni croire ni aller voir dans les caveaux de Saint-Denis la petite poste d'outre-tombe.

Un autre spirite qu'il faut rapporter à l'école de ceux que nous avons appelés les *magnétiseurs mystiques* et qui pourrait également prendre place à côté de M. Philips, comme produisant les effets de l'*électro-biologie*, c'est le docteur Teste. Ses expériences consistent, soit dans l'invisibilité complète de personnes ou d'objets magnétisés, soit dans la transmutation ap-

parente des substances alimentaires, jusqu'à faire croire, par exemple, à ceux qui boivent un verre d'eau, qu'ils boivent un verre d'orgeat, à ceux qui ne tiennent qu'une tasse vide, qu'ils prennent une glace à l'ananas; soit dans la soustraction imaginaire des marches d'un escalier, soustraction qui ne permet pas au malheureux somnambule de descendre plus bas; soit dans l'interposition de ces barrières imaginaires, qu'il refuse de franchir et contre lesquelles il se plaint qu'on lui brise l'estomac.

M. de Mirville (nous ne voulons plus parler ici de son histoire la plus surprenante, celle du transport d'une personne dans les airs, opéré, en plein midi, aux portes de Paris, par un *médium* de sa connaissance, miracle visible seulement pour les initiés au milieu desquels la transportée venait de tomber), M. de Mirville se fait l'éditeur et le garant d'un autre miracle, extrait d'un manuscrit qu'il tient « d'un saint et respectable prêtre, longtemps professeur de philosophie chez les jésuites, et regardé pendant cinquante ans par ceux-ci comme un de leurs théologiens les plus sages et les plus habiles. » Ce prêtre jésuite, non désigné, mais bien recommandé, comme on le voit, a consigné dans son manuscrit les deux expériences dont suit le récit :

« Voulant un jour prouver à plusieurs prêtres, mais surtout à un magnétiseur, que le fluide dont celui-ci se croyait le détenteur exclusif, écoutait aussi d'autres ordres, il s'en empare mentalement et se propose de se faire obéir, contrairement à la pensée de son somnambule et de son maître. Comment s'y prend-il? Auprès de lui se trouvait en ce moment un pan de rideau garni de ses anneaux; à l'insu de ses deux magiciens, il détache donc et serre fortement ceux-ci de ses deux mains,

snspend sa pensée; puis, au moment où on y pense le moins, il émet une simple intention, et voilà que, malgré ses efforts, les anneaux lui sont violemment arrachés et lancés à l'autre extrémité de la chambre..... Il émet une autre intention, et voilà que le fauteuil, auquel il commande, se met à tourner, à rouler tout seul sur le parquet et à parcourir l'appartement, à la grande stupéfaction des témoins du somnambule, et surtout du magnétiseur, qui se trouvent dépossédés subitement de leur fluide et des théories qui faisaient leur orgueil; et dépossédés par qui? par un profane, par un philosophe ennemi du magnétisme, qui ne s'était pas même mis en rapport avec eux, et qui, depuis, ne s'est jamais retrouvé la moindre puissance magnétique. »

Voilà la première fois que le fluide magnétique, toujours mis en jeu par le diable, suivant M. de Mirville, se sera mis au service d'un jésuite. M. le marquis veut-il nous faire entendre par là que diable et jésuite c'est tout un? Mais non, quand il parle des jésuites, M. de Mirville est trop sérieux pour faire des épigrammes.

Enfin, voulant éviter le reproche de ne choisir ses autorités que parmi des médiums et des jésuites anonymes, le même auteur se résout à nous donner un miracle de sa façon :

« Peut-être, dit-il, serons-nous un peu moins embarrassé pour vous affirmer que nous-même, sur un simple signe que nous transmettions à un magnétiseur, son somnambule, porté sur nos propres épaules, devenait, *à notre volonté*, infiniment plus léger ou nous écrasait de tout son poids; si nous affirmons encore que, sur un simple signe de nous à son magnétiseur, placé à l'autre extrémité de la chambre, ce somnambule, dont les yeux étaient hérmétiquement bandés, se laissait rapidement entraîner, ou bien, obéissant à notre nouvelle intention, demeurait tout à coup si bien cloué sur le parquet, que courbé horizontalement, et ne reposant plus que sur la plante des pieds, tous nos efforts (et nous étions quatre) ne le faisaient plus avancer d'une seule ligne. « Vous attelleriez six chevaux dessus, nous disait le magnétiseur, que vous ne le feriez pas bouger da-

vantage. » Et vraiment, c'était bien, là aussi, le premier pas qui coûtait. Enfin, à notre volonté encore, nous le rendions ou complètement sourd, ou complètement aveugle, ou complètement insensible. »

Les lauriers de M. de Mirville empêchaient de dormir plus d'un adepte. Sa place, longtemps convoitée fut emportée par Allan Kardec.

Allan Kardec (un nom de fantaisie) devint, vers 1856, le chef de la secte, en détrônant le marquis de Mirville. Il fut le pontife du spiritisme. Allan Kardec, ne se borna pas, en effet, à propager la doctrine par le secours de la plume, par ses livres et par sa *Revue spirite*; il éclipsa l'ancien chef du spiritisme par la puissance de l'enseignement oral. Dans ses conférences hebdomadaires, Allan Kardec prêchait régulièrement sur les principes de l'art, et il était écouté religieusement par des auditeurs qui n'étaient pas admis à entrer en controverse avec le maître.

Allan Kardec publia, en 1860, la seconde édition de son *Livre des esprits*, véritable manifeste du spiritisme français, destiné à continuer l'œuvre du marquis de Mirville, qui, sous un titre presque identique, avait obtenu un si grand succès en 1854.

Le *Livre des esprits* d'Allan Kardec s'est vendu, dit-on, à plus de cent mille exemplaires.

Cet ouvrage contient l'exposé de la philosophie spirite. Comme l'indique un long sous-titre, il développe les principes de la doctrine sur l'immortalité de l'âme, la nature des esprits et leurs rapports avec les hommes, les lois morales, la vie présente, la vie future et l'avenir de l'humanité.

Vous saurez que c'est ici une œuvre *révélée*. L'auteur déclare, en effet, que les principes contenus dans son

livre « résultent, soit des réponses faites par les esprits aux questions directes qui leur ont été proposées à diverses époques et par l'entremise d'un grand nombre de médiums, soit des instructions données par eux spontanément à l'auteur ou à d'autres personnes, sur les matières qu'il renferme. Le tout a été coordonné de manière à présenter un ensemble régulier et méthodique, et n'a été livré à la publicité qu'après avoir été soigneusement revu à plusieurs reprises et corrigé par les esprits eux-mêmes. Cette seconde édition a formellement été de leur part l'objet d'un nouvel et minutieux examen. »

Ainsi, les esprits, non seulement ont composé ce livre, mais ils en ont corrigé les épreuves !

Cette production ne trahit guère pourtant une inspiration supérieure. C'est une œuvre de métaphysique banale, mise sous l'égide et l'étiquette des esprits : la philosophie en est surannée, et la morale endormante.

Allen Kardec est mort en 1876. Sa veuve continue son commerce.

Les phénomènes réalisés dans les expériences de M. de Mirville, du docteur Teste et de quelques autres, rentrent tous, selon nous, dans cet hypnotisme, ou *sommeil nerveux*, découvert en 1841 par Braid, et qui, partant d'Angleterre, traversa les mers, pour fleurir en Amérique, et revenir définitivement en Europe, déguisé sous divers noms, mais toujours identique, malgré la plus singulière diversité de noms et de fortune. L'état hypnotique qui nous a servi à expliquer le phénomène des tables tournantes nous donnera encore la clef physiologique de l'extase des médiums. C'est ce qui sera développé dans le chapitre suivant.

CHAPITRE II

M. Home et ses prodiges. — Les *Mémoires* de M. Home — Les frères Davenport; leur truc dévoilé. — La photographie spirite. — Buguet; sa condamnation. — Explication physiologique du spiritisme. — Résumé et conclusion générale de cet ouvrage.

Au moment de continuer cette histoire des hauts faits du spiritisme, nous nous apercevons que nous n'avons pas encore prononcé le nom de M. Home, ou Hume, qui fit tant de bruit, pendant les deux hivers de 1857 et de 1858, dans les salons de la capitale, et surtout dans les feuilles parisiennes. Il n'était question que de M. Home dans le bulletin quotidien que le journal, *la Patrie*, ouvrit, pendant un certain temps, aux sciences occultes. Les chroniques des grands journaux étaient également remplies d'histoires renversantes sur le célèbre magicien venu d'Écosse, pays de la seconde vue. C'était tous les jours de nouveaux récits de ses exploits. Chez le prince de X..., dans une soirée que M. Home avait honorée de sa présence, un lustre s'était décroché du plafond, et après s'être promené en l'air à travers le bal, était venu, de lui-même, se raccrocher à son anneau. Chez la duchesse de *Trois étoiles*, des tables et des chaises, s'étant soulevées avaient exécuté toutes sortes de mouvements, qui figuraient presque un quadrille. Chez le marquis de A..., des mains invisibles s'étaient promenées sur le visage des spectateurs, pour les agacer ou les caresser, et d'autres mains, flottant

sans corps, s'étaient rendues visibles. Chez le vicomte de B..., des pianos et des accordéons avaient exécuté spontanément des airs, sans le concours d'aucun musicien. Chez le vidame de C..., des spectres étaient apparus, de formidables bruits s'étaient fait entendre, la maison tout entière s'était ébranlée, et le parquet avait ondulé, comme un navire sur les flots. Chez le landgrave de D..., la température de la pièce où se trouvait la compagnie, s'était abaissée à l'entrée de M. Home, et des assiettes de petits pâtés s'étaient élancées toutes seules à sa rencontre.

Telle est la qualité des prodiges qu'attribuait à M. Home la partie légère de nos journaux sérieux. Notons, en passant, que la presse qui, sous la Restauration et sous Louis-Philippe, s'était montrée l'adversaire constant et éclairé de la superstition et du miracle, semblait avoir pris à tâche, sous le second Empire, de venir en aide aux folies du supernaturalisme, et presque de servir de compère à ses héros. Ce n'était là, sans doute, que l'effet d'une légèreté d'esprit, encouragée par l'appât d'un succès facile et vulgaire. On ne voit pas ce qu'un pareil système faisait gagner aux journaux en considération, mais on voit fort bien les dangers qu'il faisait courir à l'esprit public.

Cependant, quand on allait au fond de toutes les fantastiques histoires que nous venons de rappeler, quand on procédait aux informations, il se trouvait que les prodiges si complaisamment racontés par les journaux étaient de la pure invention des chroniqueurs. En réalité, M. Home ne s'était dérangé que pour quelques rares sommités du parti spiritiste. Il opéra aux Tuileries et chez le prince Napoléon. Mais qui nous dira ce qui s'est passé dans ces demeures souveraines? Nul

témoin ne l'a rapporté. Le magicien prenait, d'ailleurs, une précaution excellente pour garantir ses merveilles. Avant de se livrer à ses opérations fantastiques (qui consistaient surtout, à arracher, à distance, une sonnette des mains d'une personne, et à faire entendre des bruits insolites), M. Home passait attentivement la revue de l'assistance. Si une figure lui déplaisait, c'est-à-dire si elle appartenait à un incrédule, le nécromancien demandait son exclusion. *Displacuit nasus tuus*, et le suspect était mis poliment à la porte du salon.

Nous tenons ce détail de l'une des personnes ainsi éconduites lors d'une séance de M. Home chez le prince Napoléon, et qui n'était rien moins que le célèbre académicien, Babinet, qui s'était permis d'émettre quelques doutes sur les facultés supérieures du thaumaturge.

Pour dernière précaution, au moment de faire éclater ses prodiges, le magicien tournait discrètement le bouton de la lampe, de sorte qu'une obscurité propice couvrait et cachait ses merveilles.

Il est donc fort probable que M. Home était tout simplement un prestidigitateur, qui avait pris l'enseigne du spiritisme et profitait de sa vogue, pour exhiber des tours d'adresse, imités de ceux de Robert Houdin.

On pourrait, jusqu'à un certain point, comprendre le parti pris que manifesta M. Home de se dérober à l'inspection des incrédules ou des profanes ; mais les croyants à sa personne et à ses pratiques ne furent pas plus heureux que le vulgaire. Un grand nombre de spirites parisiens, l'élite des médiums de la capitale, l'avaient conjuré, supplié de leur accorder une séance ; M. Home fut sourd à leurs prières. Il resta im-

pénétrable et inaccessible pour les dévots de la secte, comme il l'avait été pour les simples curieux.

Aussi les maîtres de l'art ne cachèrent-ils point leur mécontentement de cette manière d'agir. M. Dupotet, après avoir chanté, dans son *Journal du magnétisme*, les louanges de son confrère d'Écosse, exhalait contre lui, trois mois plus tard, sa mauvaise humeur, et laissait percer les doutes les plus sérieux sur les facultés du médium qu'il avait tant prôné :

« Que reprochons-nous à M. Home, dit M. Dupotet? C'est un manque de franchise ; c'est son peu de souci de la vérité et de ceux qui la défendent, son absence de dévouement à la science ; enfin, c'est qu'il n'a à cœur que son propre succès et qu'il ne recherche que ce qui reluit.

» Il y a ici quelque chose de mystérieux à approfondir, et ce n'est qu'avec circonspection que l'on doit admettre la cause avouée et soutenue de tous les phénomènes étranges produits par M. Home. Dans tous les cas, notre sentiment est qu'il y a mélange, que tout n'est pas toujours indépendant de lui-même, et qu'un jour on sera étonné d'apprendre que la force psychique n'était pas seule au service de M. Home. Mais est-ce moi qui ose écrire aujourd'hui ces *paroles de méfiance*, moi qui ai loué et prôné le médium extraordinaire, moi spiritualiste? Pourquoi pas, *si le doute est entré dans mon esprit?* Est-ce que je ne dois pas dire la vérité aux hommes qui croient en ma sincérité et en ma prudence? La vérité est simple, elle marche à découvert; ses vrais apôtres sont pour tous. Ils ne se fixent pas dans la classe des oisifs, que M. Home aime par-dessus toute chose... Il a tout sacrifié à un vain orgueil. On a usé de lui comme d'un chanteur de romances. Il a amusé plutôt que convaincu. *Aussi pas un témoignage authentique de ses hauts faits* n'est sorti de ce brillant milieu, ce qui prouve que *le doute y est resté*. »

Ainsi, M. Dupotet lui-même (*tu quoque!*), exprimait des doutes, et se plaignait qu'il n'existât aucun témoignage authentique des hauts faits de ce spirite. Ce grand

maître aurait-il découvert les ficelles ou le stratagème de M. Home? Aurait-il constaté qu'une hallucination des assistants, ce qui est admissible, leur faisait seule ajouter foi à ses merveilles? Voilà ce qu'il est impossible de décider. Mystère! mystère! telle est l'exclamation qui revient sans cesse quand il s'agit du thaumaturge d'Écosse.

M. Home finit sans doute par être sensible au reproche qu'on lui adressait de se dérober à l'examen des profanes, car il se décida à sortir de son demi-jour, pour apparaître à la lumière de la publicité. En 1863, M. Home donnait le récit circonstancié de ses aventures et de ses miracles, dans un volume, à couverture rouge, ayant pour titre *Révélations sur une vie surnaturelle*[1]. Grâce à ce volume, on a pu savoir quelque chose de ce personnage et des balivernes qu'il entendait faire avaler au public.

M. Daniel Dunglas Home nous apprend qu'il est né à Édimbourg, en 1833. Dans son enfance, il était d'une santé délicate et d'un tempérament très nerveux. Sa mère, son oncle, son grand oncle, étaient des *voyants*, doués de la *seconde vue*, qui avaient prédit la mort de diverses personnes, et même la leur. M. Home ne se rappelle pas exactement l'époque où il fut, pour la première fois, sujet aux phénomènes surnaturels; mais sa tante lui a dit que son berceau était fréquemment secoué, et qu'à l'âge de quatre ans il eut une vision relative à la mort d'une petite cousine. A treize ans, l'esprit d'un camarade qui venait de mourir, lui apparut, au milieu d'un nuage de lumière, d'après une promesse qui avait été échangée entre eux, quelque temps auparavant.

1. In-12 Paris 1863, chez Dentu.

A dix-sept ans, le jeune visionnaire se trouvait en Amérique, auprès d'une tante, personne peu commode, qui voyant s'établir chez elle les esprits frappeurs, accusa son neveu d'amener le diable chez elle, et alla jusqu'à lui jeter une chaise à la tête. Les ministres de différentes sectes, appelés tour à tour, ne firent point, par leurs prières, cesser les bruits qui exaspéraient à un si haut degré la bonne dame, car bientôt les meubles commençaient à se promener et à gambader dans les appartements. On posa une Bible sur une de ces tables ; elle s'agita aussitôt, mais *d'une manière plus gentille*, pour montrer combien elle se sentait flattée.

La chère tante n'y tint pas plus longtemps. Elle chassa de la maison le remuant neveu qui troublait à ce point le repos de ses lares.

Dunglas Home s'adonna alors tout entier au commerce des esprits. Sous sa baguette magique, les tables tournaient et les esprits répondaient à ses demandes en frappant de petits coups. On vit des chambres fermées et plongées dans les ténèbres s'illuminer de mystérieuses lueurs. D'après l'aspect physique des esprits qui le visitaient, M. Home pouvait les identifier avec des personnes défuntes. Des mains invisibles venaient se poser sur le front, l'épaule, le genou, etc., des assistants, qui ne *pouvaient se méprendre à la sensation pénétrante de l'attachement d'un esprit*. Mais la chose la plus stupéfiante, c'est que M. Home s'élevait en l'air et y flottait, comme s'il eût été creux et gonflé de gaz hydrogène.

« Durant ces élévations, ou *lévitations*, dit l'auteur, je n'éprouve rien de particulier en moi, excepté cette sensation ordinaire dont je renvoie la cause à une grande abondance d'électricité dans mes pieds. Je ne sens aucune main me supporter,

et depuis ma première ascension, je n'ai plus éprouvé de craintes, quoique, si je fusse tombé de certains plafonds où j'avais été élevé, je n'eusse pu éviter des blessures sérieuses.

Je suis en général soulevé perpendiculairement, mes bras raidis et élevés par-dessus ma tête, comme s'ils voulaient saisir l'être invisible qui me lève doucement du sol. Quand j'atteins le plafond, mes pieds sont amenés au niveau de ma tête, et je me trouve comme dans une position de repos. J'ai demeuré souvent ainsi suspendu pendant quatre ou cinq minutes... *Une seule fois mon ascension se fit en plein jour; c'était en Amérique.* J'ai été soulevé dans un appartement à Londres, Sloane Street, où brillaient quatre becs de gaz, et en présence de cinq messieurs qui sont prêts à témoigner de ce qu'ils ont vu, sans compter une foule de témoignages que je peux ensuite produire. En quelques occasions la rigidité de mes bras se relâche, et j'ai fait avec un crayon des lettres et signes sur le plafond qui existent encore, pour la plupart à Londres. »

Ordinairement, cependant, les *élévations* de M. Home s'opéraient dans des chambres obscures (pag. 51, 162, 204, 207, 242, 251, etc., de son livre), illuminées seulement par la présence des esprits. « *D'après le son de sa voix*, écrit un témoin, nous jugeâmes qu'il devait s'élever vers le plafond de l'antichambre. »

Chez le comte de B***, M. Home atteignit également jusqu'au plafond. Le comte saisit ses pieds et s'y cramponna jusqu'à ce que les bottines à élastiques de M. Home lui restassent dans les mains.

Si on nous demande, par quel moyen M. Home pouvait s'élever ainsi au plafond d'une chambre, nous répondrons que le baron de Crac s'est bien tiré, lui et son cheval, d'un marais dans lequel il était tombé, grâce à la seule force de son poignet appliqué aux cadenettes de sa perruque!

Dans quelques-unes de ces réunions mystérieuses où M. Home faisait briller ses talents surnaturels, des

feuilles et des fleurs de géranium étaient jetées à sa tête et à celle d'autres personnes. Des guitares et des accordéons se mettaient à jouer les airs les plus doux et les plus harmonieux, surtout celui de *Home sweet home*, qui paraît plaire particulièrement aux musiciens invisibles.

Nous disons : invisibles; erreur! De temps en temps on voyait leurs mains et même leurs bras! Ces mains venaient quelquefois écrire, avec la plume ou le crayon, sur des feuilles de papier, que l'on gardait comme la trace et le souvenir de leur passage. On vit un jour apparaître une main de femme mince, pâle et fort amaigrie. Ses doigts, d'une largeur surnaturelle, étaient courts, largement séparés, et se terminaient en pointe. Cette main vint serrer celle de chacun des assistants. A Sangatte, la compagnie vit distinctement des mains et des bras de toutes formes et de toutes grandeurs, sous des draperies blanches.

L'une de ces mains d'outre-tombe saisit une Bible, l'ouvrit et marqua au crayon les versets 16 et 17 du 13e chapitre de saint Mathieu : « Bénis soient vos yeux puisqu'ils voient, bénies soient vos oreilles puisqu'elles entendent; car, en vérité, beaucoup de prophètes et de justes ont désiré voir les choses que vous voyez, et ils ne les ont pas vues; ils ont désiré entendre les choses que vous entendez, et ils ne les ont pas entendues. »

Les affirmations les plus positives se trouvent, à cet égard, dans une narration que M. Home attribue à un sieur Wilkinson. Une sonnette se présenta à ce témoin sous la table près de laquelle on était assis; il la prit, et il sentit distinctement les doigts d'une main qui tenait la sonnette. C'était une main douce, chaude, po-

telée et bien modelée. Mais à peine l'eut-il prise dans la sienne, qu'elle s'évanouit peu à peu, lui laissant la sonnette entre les doigts.

On peut s'étonner de l'invariable puérilité de ces manifestations : remue-ménage dans les meubles, petits coups frappés, sonnettes agitées, airs de musique, chants, etc., mais la chose va devenir un peu plus sérieuse.

Le 20 mars 1857, M. Home, se trouvant à Paris, reçut la visite d'une dame qui lui amenait, avec prière de le guérir, son fils, âgé de quinze ans, sourd depuis quatre ans, par suite d'une fièvre typhoïde. M. Home ne savait trop comment il pourrait guérir cette ancienne et complète surdité, dont désespéraient les premiers médecins de Paris, qui avaient jugé le cas incurable.

« Pendant que la mère parlait, nous raconte M. Home, mes sympathies s'étaient soudainement réveillés, et passant involontairement mon bras autour du corps de l'enfant, je l'avais ramené vers moi, sa tête appuyée à mon épaule. Alors, et pendant que sa mère me racontait quelques détails les plus pénibles, je passai ma main sur la tête du garçon, qui tout à coup se relevant vivement, s'écria d'une voix tremblante d'émotion : *Maman, je t'entends.* La mère jeta sur lui un regard de surprise et dit : *Émile!* (le nom de l'enfant), et celui-ci répondit tout à coup : *Quoi?....* IL ÉTAIT GUÉRI ! »

Les mémoires du nécromancien écossais se composent principalement de la réunion des articles que ses amis lui ont consacrés dans les journaux de la Grande-Bretagne. L'auteur reproduit quelquefois ce qui a été publié contre lui ; mais, hâtons-nous d'ajouter que, dans ce cas, il ne manque pas de déclarer que c'est faux. Il raconte une séance à laquelle assistaient sir David Brewster, M. Troloppe et d'autres personnages

célèbres de Londres, lesquels ne paraissaient pas avoir été entièrement satisfaits des talents de M. Home.

« Mais, irons-nous, dit M. Home, dire, comme sir David Breswster : « *Les esprits sont la dernière chose dans laquelle je donnerais. Je remercie Dieu d'avoir reçu d'autres principes.* » Tout le monde, heureusement, n'est pas si injuste ni déshonnête que cette classe dont sir David Brewster est le type, qui, dans l'intérêt supposé de sa position dans le monde scientifique, n'a aucun scrupule à dire les plus gros mensonges, à nier ce qu'il a vu, et qui plus est, à tromper les personnes simplement ignorantes. »

M. Home on le voit, n'y va pas de main morte lorsqu'il parle des Brewster et des Faraday, « qui sont sortis de leur sphère, dit-il, pour se mêler de choses qu'ils ne comprenaient pas. »

M. Home qualifie de *faux*, *d'absolument faux*, *d'insignes faussetés*, tout ce qui a été publié de désagréable sur son compte. L'histoire suivante serait sans doute déclarée par lui inexacte, bien qu'elle se soit passée en présence d'un grand nombre de témoins, dont l'un l'a racontée, mais elle est trop curieuse pour n'être pas consignée ici.

C'était pendant un des séjours du thaumaturge à Paris. M. Home donnait une séance de spiritisme chez un des hauts fonctionnaires de la cour de Napoléon III. On lui avait soumis la liste des invités, et selon l'usage, il en avait récusé un certain nombre, particulièrement le romancier Eugène Guinot, le chansonnier Nadaud et le général Baraguay d'Hilliers, tous les trois reconnus sceptiques incorrigibles.

La séance eut lieu selon les règles de l'art : lumières éteintes, douce musique, recueillement général, etc.

M. Home ayant demandé quels étaient les esprits

qu'on voulait évoquer, on désigna d'abord Socrate. Socrate apparut, la barbe flottante et enveloppé d'un grand manteau blanc ! On voulut voir ensuite Frédéric le Grand. Frédéric II arriva, orné d'un chapeau retroussé, et drapé, comme Socrate, dans une espèce de linceul.

Cependant, M. Home devint très pâle et des gouttes de sueur perlèrent sur son front, lorsqu'il vit les deux fantômes le fixer, avec des regards farouches, et refuser obstinément de disparaître.

Le sorcier comprit qu'il était mystifié. Il s'avança près des deux ombres récalcitrantes; mais celles-ci partirent alors d'un bruyant éclat de rire, auquel s'associa l'assemblée toute entière.

Le fantôme de Socrate c'était le chansonnier Nadaud, et celui du grand Frédéric, le maréchal Baraguay d'Hilliers. Dans l'antichambre Alcibiade-Eugène-Guinot attendait le moment de faire son entrée.

Quand il eût recouvré son sang froid, M. Home déclara que les esprits évoqués auraient apparu malgré tout, si on n'avait pas troublé ses facultés par cette sotte plaisanterie. Cependant, dès le lendemain, notre nécromancien quittait Paris, sans tambour ni trompette.

La comédie du spiritisme jouée par M. Home a fini comme toute comédie : par un mariage. M. Home a terminé sa carrière de sorcier en épousant une riche anglaise ce qui lui a permis de se retirer dans un château, avec de magnifiques revenus. Il vit aujourd'hui, en gentilhomme campagnard, du résultat de ses fructueux miracles.

Il faut bien savoir, en effet, que l'argent joue toujours un grand rôle dans le spiritisme. Les spirites forment une *coterie*, qui a surtout pour but de faire

contribuer de toutes les façons les fidèles, c'est-à-dire les niais. On leur fait acheter fort cher quantité de livres de la force de celui d'Allan Kardec ou de M. Home, et les médiums donnent des séances payantes.

Le spiritisme est avant tout une affaire, qui a ses journaux, ses libraires, ses agents et ses contribuables. C'est une véritable exploitation de la classe nombreuse de gens qui ont l'esprit faible et un bon coffre-fort.

On peut rappeler, à ce propos, que le mesmérisme, et le magnétisme animal ont dû en partie leur propagation et leur vogue à ce qu'ils se traduisaient par des consultations payées.

Mesmer se retire aux bords du lac de Constance, dans un opulent château, et il y termine en paix sa vie, grâce aux libéralités de la royale souscription de ses nombreux fidèles. A son exemple, M. Home jouit aujourd'hui, dans un gracieux cottage de la Grande-Bretagne, du fruit de ses extases.

La question d'argent se trouve donc toujours au fond de tous les prétendus miracles des esprits.

Si l'on pouvait mettre en doute que le désir de gagner de l'argent soit le véritable mobile des opérations des spirites, ces doutes seraient dissipés par l'édifiante histoire des frères Davenport, ces sorciers ratés, qui, après avoir étonné l'Amérique et l'Angleterre de leur merveilleux tour, sont venus se faire honnir et confondre à Paris, ville difficile à convaincre en fait de prodiges et de surnaturel.

Les frères Davenport étaient deux Américains qui avaient trouvé un truc ingénieux pour donner le spectacle suivant. On les attachait solidement, l'un et l'autre, sur une chaise, avec de fortes cordes, et l'on s'assu-

rait qu'il leur était impossible de faire un mouvement, avec leurs bras, leurs mains et leurs pieds aussi bien garrottés. Or, au bout de quelques minutes, les deux frères apparaissaient, complètement débarrassés de leurs liens. Seulement, il fallait qu'ils demeurassent cachés pendant ces quelques minutes. Pour cela, ils s'enfermaient dans une armoire, qui ne s'ouvrait qu'au bout de quelques instants, pour les montrer délivrés de leurs entraves.

C'était là un joli tour de société. Le public s'en serait amusé quelque temps, puis il aurait passé à autre chose. Mais les frères Davenport étaient deux malins. Ils eurent l'idée d'attribuer ce tour à l'intervention des esprits. C'est donc sous l'égide des esprits qu'ils se produisaient, et c'était là ce qui faisait leur renommée et leur fortune.

On ne manquait pas d'élever de fortes objections contre la nécessité de l'intervention des esprits dans l'exécution de ce tour d'adresse. « Pourquoi une armoire, disait-on, si ce sont les esprits qui opèrent? Pourquoi se dérober dans l'obscurité? Pourquoi les esprits ne travaillent-ils pas en plein jour, devant tout le monde, puisque n'ayant pas de corps on ne pourrait les voir? Nous ne savons comment s'y prennent les deux Américains pour opérer leur tour, et nous ne saurions assurément les imiter; mais est-ce une raison pour attribuer la chose aux esprits? Il doit donc y avoir un *truc*. Quel est ce *truc*, nous l'ignorons; mais pourquoi les esprits opéreraient-ils ce *truc*, plutôt que quelque artifice habilement dissimulé? »

Voilà ce que disaient les gens raisonnables; ce qui n'empêchait pas la foule d'accourir aux séances des frères Davenport et de leur apporter son argent.

Les représentations des frères Davenport avaient commencé en Amérique, terre classique des esprits. Ayant suffisamment exploité leur patrie, les deux frères passèrent les mers, avec leur armoire, et donnèrent à Londres des représentations publiques et payantes.

Londres n'accepta pas avec autant de docilité qu'on l'a dit le *tour de l'armoire*. Non seulement les journaux anglais le contestèrent, mais des prestidigitateurs l'imitèrent en faisant connaître le *truc* qu'ils employaient. Le journal *The Builder*, dans un article intitulé « *Eau froide jetée sur les esprits* », raconta comment un prestidigitateur, M. Tollemarque, avait imité et même surpassé les prétendus spirites américains. M. Tollemarque s'était fait attacher à sa chaise par une personne qui avait précédemment attaché les frères Davenport. On avait placé un paravent entre le public et l'opérateur. Au bout d'une demi-minute, tambourins et guitares s'étaient mis à se promener; et une main, la main d'un esprit, avait paru au-dessus de l'écran. Trois minutes après, l'écran étant enlevé, on avait vu M. Tollemarque complètement délié. Le prestidigitateur avait préalablement fait connaître à un des assistants la manière dont il allait opérer.

D'après le *Sun*, le professeur Anderson avait accompli en pleine lumière le tour de force que les frères Davenport cachaient au fond de leur ténébreuse armoire.

Le physicien Faraday infligea aux frères Davenport une rebuffade qui leur nuisit beaucoup dans l'opinion publique. Invité à assister à l'une de leurs séances, Faraday leur écrivit la lettre suivante :

« Je vous remercie, messieurs, de votre aimable invitation; mais réellement j'ai été si désappointé par les manifestations auxquelles j'ai assisté plusieurs fois, que cela ne m'encourage pas à m'en occuper davantage; aussi je laisse celles que vous me proposez de voir aux professeurs de prestidigitation. S'il venait à se produire des phénomènes de quelque valeur, je suis persuadé que les esprits trouveront eux-mêmes le moyen d'exciter mon attention. Je suis fatigué d'eux. »

De Londres, les frères Davenport vinrent à Paris, qui devait être leur Waterloo.

L'arrivée des frères Davenport dans la capitale des lumières et de l'incrédulité fut annoncée par deux grands articles remplis d'éloges insérés dans le *Moniteur officiel*, et qui ne faisaient pas honneur à la clairvoyance de ce journal.

Leurs soirées commencèrent au mois d'août 1865. Les journaux de Paris parlèrent avec surprise, mais sans trop de commentaires, du miracle de l'armoire.

Malheureusement pour les deux spirites, un prestidigitateur très habile, Robin, qui donnait alors ses séances dans une salle du boulevard Beaumarchais, se piqua au jeu, et il adressa au *Moniteur* une lettre dans laquelle il se faisait fort d'imiter en pleine lumière et sous les yeux du public, les merveilles d'importation américaine. Et de fait, Robin, aux applaudissements de toute la salle, répétait, chaque soir, le tour des cordes, absolument comme les frères Davenport, et cela au milieu de la scène, entre deux lampes bien allumées.

L'opinion publique commença alors à se tourner contre les frères Davenport. L'orage grossit; il devait bientôt éclater, de manière à emporter dans le tumulte et les esprits et leur armoire.

C'est le 14 septembre 1865, à la salle Herz, que se

passa cette soirée mémorable. Nous en emprunterons le récit au journal *la France*, qui lui a donné une tournure piquante et dramatique.

« Le public français, représenté par les huit cents personnes qui garnissaient hier au soir la salle Herz, a tenu à prouver, dit la *France* du 14 septembre 1865, qu'il était le plus spirituel de la terre. En dix minutes, il a littéralement *démoli* la réputation longuement établie des frères Davenport. Il a vu clair où les Américains et les Anglais n'avaient vu que du feu; seulement, nous devons constater qu'il eût pu apporter un peu plus de modération à fournir cette preuve de son intelligence primesautière. Mais n'anticipons pas.

La séance s'est ouverte par un air de piano, lever de rideau tout naturel à la salle Herz, et que les spectateurs ont pris cependant de fort mauvaise part. Est-ce parce que le piano servait d'accompagnement à un violon, à une contrebasse et à un cornet à piston? Nous n'en savons rien. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que le malheureux quatuor dut suspendre ses accords devant les protestations réitérées de l'assistance. Le vent, paraît-il, n'était pas à l'harmonie.

Ce fut l'interprète des deux jeunes Américains qui succéda au piano. « Messieurs, dit-il au public, les frères Davenport, ignorant la langue française, m'ont prié d'être leur intermédiaire auprès de vous. Je ne prétends pas plus expliquer leurs exercices qu'ils ne les expliquent eux-mêmes, car ce sont des *agents passifs*. »

A ces derniers mots, il y eut un commencement d'orage, orage qui devint une véritable tempête quand l'interprète, reprenant le fil de son discours, parla pour la deuxième fois de ces *agents passifs* : « Je vous le répète, nous ne vous présentons les exercices des frères Davenport ni comme étant du spiritisme, ni comme étant du magnétisme. Après avoir vu, vous apprécierez vous-mêmes, et, s'il le faut, la presse discutera. Tout ce que je puis dire, c'est que ces messieurs sont des *agents passifs*. »

Cette expression sonnant décidément trop mal aux oreilles de l'assistance, l'interprète coupa court à sa harangue, et les frères Davenport parurent enfin sur l'estrade.

Ce sont deux jeunes gens pâles, souffreteux; physionomies intéressantes après tout, vrais types yankees, ce qui ne veut

nullement dire qu'ils ont l'air de revenir de l'autre monde, dans le sens figuré du mot.

Cependant, on n'en est encore qu'aux préliminaires, aux bagatelles de la porte. Deux personnes de la société sont invitées à venir examiner l'armoire où se produisent les manifestations. Le public, qui n'est pas en veine de politesse, les récuse sans façon; il voit partout des compères. Deux autres assistants, ceux-ci bien connus des spectateurs et à l'abri de tout soupçon de connivence, consentent alors à se livrer à l'enquête demandée; ils palpent le terrible meuble, ils l'auscultent, pour ainsi dire, et n'y trouvent rien d'extraordinaire : une simple boîte à trois ouvertures, monté sur des tréteaux qui l'isolent du plancher de la scène, voilà tout.

Après ce minutieux examen, il s'agit d'attacher les frères Davenport sur les banquettes placées à chaque extrémité de l'armoire. Les deux examinateurs se prêtent encore à cette besogne; une troisième personne vient se joindre à eux de peur de surprise : c'est M. Duchemin, un ingénieur civil, qui fait remarquer en passant que la boîte est beaucoup plus riche en charnières qu'il ne convient à un meuble de ce genre. Sur ce, arrivée d'un quatrième spectateur pour examiner les ligatures : on reconnaît dans le nouveau venu le premier vainqueur de *Rigolo*.

Les deux frères sont attachés; les portes de l'armoire se ferment; un cornet de cuivre, violemment projeté, tombe de l'intérieur du meuble sur la scène.

Cet exercice est répété à deux ou trois reprises, et chaque fois, en rouvrant les portes de la boîte, on y voit les frères Davenport immobiles sur leurs banquettes, les mains et les pieds toujours retenus par les entraves dont on les a chargés.

Enfin, après un temps de fermeture un peu plus long, l'un des jeunes Américains paraît complètement débarrassé de ses liens, tandis que son compagnon, resté attaché, ne s'en est délivré qu'à quelques minutes d'intervalle.

Jusque-là, tout avait été relativement bien. L'interprète annonce alors que les deux frères vont s'attacher eux-mêmes dans l'armoire, ce qu'ils exécutent en effet portes closes, et avec une grande promptitude. « Maurice Roux en a fait autant, » crie une voix dans la salle. Et le tumulte, un instant apaisé, redouble de nouveau. En ce moment, un spectateur se précipite sur l'estrade « C'est une mystification, » s'écrie-t-il, et il le

prouve en montrant qu'il est facile à MM. Davenport de faire glisser les cordes tout le long des barres autour desquelles on noue, et qui se relèvent à l'extrémité par un mécanisme ingénieux pour leur livrer passage. Les nœuds, ne serrant plus rien, se relâchent ainsi d'eux-mêmes, permettant à l'expérimentateur toute espèce de mouvements : ce n'est plus du spiritisme, c'est de la menuiserie.

Un immense hurrah, accompagné de sifflets discordants, a donné le signal de la débâcle. C'en était fait des *agents passifs*, qui, nous devons le dire, se montrèrent très actifs à s'enfuir dans la coulisse;

Je n'ai fait que passer, ils n'étaient déjà plus...

Ils avaient pourtant là une superbe occasion d'évoquer quelque formidable esprit pour arrêter la foule qui se précipitait en masse sur leur estrade. Ce fut M. Bellenger, commissaire de police du quartier de l'Opéra, qui se présenta et qui prononça le *quos ego* fatidique en invitant le public à se retirer et à passer à la caisse reprendre son argent. »

La comédie était finie, « *E finita la comedia* ». A Paris, quand un commissaire de police a prononcé et fait rendre l'argent, on est bien et dûment enterré. A partir de cette fâcheuse aventure, on n'a plus entendu parler des frères Davenport.

Ils ont eu une malle pour tombeau. Expliquons nous.

Leur truc une fois éventé, tomba dans le domaine des prestidigitateurs vulgaires. Pendant cinq à six ans, on a répété, dans la salle de Robert-Houdin, au boulevard des Italiens, le tour de la *malle des Indes*, qui n'était autre chose que le *tour de l'armoire* des frères Davenport, exécuté dans une malle. Bien plus, aujourd'hui le tour de la *malle des Indes* s'effectue chez les saltimbanques des foires.

C'est ainsi que le magnétisme animal est maintenant tombé aux mains des exhibiteurs forains, et que l'on exhibe, pour deux sous, la *somnambule extralucide* dans les baraques de la banlieue de Paris. *Sic transit gloria spiritorum!*

Nous venons de voir le spiritisme pénétrant dans des baraques foraines. Nous allons le voir tomber plus bas encore, c'est-à-dire échouer en police correctionnelle.

Allan Kardec avait fondé la *Revue spirite*, qu'il dirigea jusqu'à sa mort. Elle fut continuée après lui, par une société anonyme. En 1873, la *Revue spirite* parlait de photographies obtenues en Amérique, par l'intervention des esprits. En 1874, la même *Revue* fit savoir qu'un photographe du boulevard Montmartre, du nom de Buguet, et qui était doué des facultés d'un *médium*, produisait, comme les Américains, des photographies par l'intervention des esprits, c'est-à-dire fournissait le portrait d'une personne morte, dont il évoquait et fixait l'image photographique.

Depuis ce moment chaque numéro de la *Revue spirite*, recueil mensuel, contenait une *épreuve spirite*, c'est-à-dire la photographie obtenue par Buguet d'une personne morte, dont le client avait demandé la reproduction. Une réclame sur cet art nouveau, et une lettre de remerciements du client, accompagnaient l'*épreuve spirite*.

Buguet ne garantissait pas la ressemblance de la personne évoquée, mais il n'exemptait jamais du prix de la pose et du tirage, qui était de 20 francs pour six épreuves.

Le client était reçu par la caissière, Mlle Menessier,

personne avenante, qui lui posait diverses questions sur l'âge et la physionomie du défunt qu'il désirait faire photographier. Alors Buguet se présentait. Il faisait monter le client sur la terrasse, le faisait poser, et lui recommandait de se mettre en communication par la pensée avec l'esprit dont il voulait voir apparaître l'image. Prenant des mains d'un aide la plaque sensibilisée et placée dans un châssis, il la plaçait devant l'objectif, et la mettait au point.

Pendant qu'il faisait ainsi poser le client (au propre comme au figuré), Buguet agitait les bras, et affectait de se livrer à l'évocation des esprits. Il se plaignait de vives souffrances dans la tête, occasionnées par les esprits. Alors un médium guérisseur lui faisait des passes magnétiques, pour lui enlever les mauvais fluides dont il se plaignait. La pose terminée, l'aide emportait l'épreuve; il la traitait par les procédés ordinaires, puis il la rapportait à Buguet, qui la montrait au client. Celui-ci n'y voyait autre chose qu'une apparence de spectre enveloppé d'un suaire, dont la tête seule se dégageait, d'une manière plus ou moins confuse. Il versait néanmoins le prix convenu, et au bout de quelques jours il recevait les *épreuves-spectres*.

Buguet alla plus loin. Il prétendit pouvoir se passer de la présence de la personne qui voulait faire photographier son parent mort. Il voulut, en un mot, travailler pour la province. Il déclara donc qu'il suffisait de lui envoyer par la poste le portrait du client qui désirait obtenir la photographie d'un de ses parents défunts. Il placerait ce portrait dans son objectif, en évoquant l'esprit du défunt, dont l'image apparaîtrait dans la nouvelle épreuve, auprès de la reproduction du portrait du client.

De nombreux amateurs de province reçurent, en échange de leurs 20 francs, six photographies, représentant leur portrait-carte, accompagné d'une silhouette d'apparence spectrale. Pour entretenir leur confiance dans son pouvoir surnaturel, Buguet leur faisait connaître à l'avance le jour et l'heure de la prétendue évocation à laquelle il devait prêter son ministère de médium, afin de leur permettre, disait-il, d'unir de loin leurs prières aux siennes, au moment opportun.

Quelques correspondants bénévoles s'imaginèrent reconnaître dans les épreuves qu'on leur envoyait les portraits de défunts évoqués ; mais la plupart déclarèrent qu'il n'existait aucune ressemblance entre les traits de la personne dont ils désiraient conserver le souvenir et l'image qu'on leur envoyait. Une femme de chambre de Lyon, ne reconnaissant aucun des traits de son père dans le spectre reçu par la poste, réclamait ses 20 francs, qu'on lui restituait de mauvaise grâce. Un journaliste réclamait contre l'usage que l'on faisait de la photographie de son beau-père, pour représenter des spectres. Un épicier de Montreuil jettait feu et flammes parce qu'ayant demandé la photographie de son jeune enfant défunt, on lui avait envoyé un spectre âgé de 50 ans.

Sur de nombreuses plaintes adressées au parquet, le juge d'instruction commença une information contre le photographe du boulevard Montmartre.

Le 22 avril 1875, un commissaire de police, accompagné d'agents, se rendit chez Buguet, pour constater le flagrant délit. Deux agents commencèrent par se présenter seuls et demandèrent à Buguet s'il pourrait reproduire l'image de leur père. Buguet leur répondit que rien n'était plus facile, et il les fit monter

a son atelier. Il s'éloigna pendant quelques instants, et revint, rapportant un châssis fermé, qui contenait la plaque enduite de collodion. Il la plaça devant son objectif et fit poser l'un des agents de police, en lui recommandant de penser à son père. Ensuite il se livra à une prétendue évocation des esprits.

Le commissaire se montra alors, et faisant connaître sa qualité, il demanda à Buguet si le cliché ne portait pas déjà une empreinte. Buguet fut forcé d'avouer que le cliché portait une image préparée, quelques moments auparavant, dans un autre atelier.

Les perquisitions dans ce second atelier amenèrent, en effet, la découverte d'une poupée, dont on pouvait changer la tête à volonté. La dite poupée était en bois et haute de 15 centimètres. Sa tête était remplacée par une image en carton découpé, représentant une tête de vieillard. C'est par le secours de cette image de carton que Buguet allait reproduire la noble tête du père de l'agent de police. Le corps de la poupée était enveloppé d'une gaze bleue et d'un morceau d'étoffe noire, drapés de manière à représenter un spectre. A une petite distance, était l'appareil photographique. Sur l'invitation du commissaire de police, Buguet, sans trop se faire prier, produisit, dans son appareil, la photographie du spectre policier, avec son linceul.

En continuant les perquisitions, on trouva, dans un petit cabinet dépendant de l'atelier, 240 têtes des deux sexes et d'âges divers, découpées et collées sur du carton, obtenues par la pose de personnes naturelles, puis agrandies. On trouva, dans une autre boîte, 60 autres têtes qui servaient à varier les apparitions de spectres. On saisit, en outre, une seconde poupée articulée, avec un voile vert, pour composer les spectres d'enfants.

Des perruques, de fausses barbes, une tête de mort, une lyre et une guitare, complétaient ce bizarre arsenal de l'escroquerie scientifico-spirite.

Le procès de cet audacieux imposteur se jugea, à Paris, les 16 et 17 juin 1875. Après le défilé d'un grand nombre de témoins, dont la plupart d'ailleurs confessaient hautement leur croyance au spiritisme, et parmi lesquels figuraient au premier rang la veuve d'Allan Kardec, et la caissière, mademoiselle Ménessier, le photographe Buguet fut condamné à un an de prison et à cinq cents francs d'amendes.

On peut rapprocher de ce jugement de la cour de Paris, rendu en 1875, un arrêt de la cour de Buffalo, aux États-Unis, en date du mois de juillet 1865, qui a déclaré les spirites « des escrocs ».

Ici se termine l'histoire du spiritisme. Depuis l'année 1875, date du dernier événement que nous venons de raconter, cette forme du merveilleux moderne n'a présenté aucun autre fait digne d'être signalé.

Le spiritisme, maintenant qu'il est sorti de la période des luttes et des discussions actives, tend à se renfermer désormais dans le mysticisme et la simple dévotion. C'est une forme nouvelle que revêt le sentiment religieux. Le spiritisme se fait ainsi pardonner, par ses honnêtes intentions, l'étrangeté des procédés qu'il tend à introduire dans la morale dogmatique.

Après cet historique du spiritisme depuis son origine jusqu'au moment présent, il nous reste, selon le plan uniforme de cet ouvrage, à donner l'explication des actions des médiums, dans leurs rapports avec les prétendus esprits.

Ayant, dans le cours des récits qui précèdent, exposé plus d'une fois notre théorie physiologique de l'état extatique des médiums, nous craindrions de tomber dans des redites en insistant longtemps sur cette partie théorique.

Bornons-nous, en conséquence, à rappeler que c'est par l'état d'hypnotisme, découvert par le Dr Braid, étudié par MM. Azam, Broca, Follin, Verneuil, etc., et remis en lumière, en 1879, par le professeur Charcot, dans ses expériences sur les hystériques de la Salpêtrière, que nous expliquons l'état du médium et la sincérité de son témoignage. Un médium est, comme nous l'avons dit, un *halluciné sans le savoir*. C'est l'hypnotisme dans lequel il est plongé qui lui fait accomplir, sans en avoir conscience, des actes de différente nature, ou prononcer des paroles et tenir des conversations dont il n'a plus aucun souvenir au sortir de cet état. Quand on voit avec quels mouvements fébriles le médium fait agir son crayon, avec quelle rapidité il trace sur le papier les prétendues révélations de l'esprit; quand on voit le crayon s'échapper subitement et automatiquement de ses doigts dès que l'écriture est achevée, on ne peut mettre en doute que l'on n'ait sous les yeux un véritable *halluciné temporaire*.

Les spirites se plaignent souvent de l'espèce de dédain avec lequel les savants ont jusqu'ici traité leurs merveilles. Ils leur ont plus d'une fois reproché avec amertume d'avoir refusé d'étudier de près leurs manifestations.

Le présent ouvrage, qui n'a d'autre but que de donner l'explication scientifique du prétendu surnaturel ancien et moderne, répond déjà à cette plainte.

Mais les tourneurs de table et les spirites aiment à laisser dans l'ombre, et pour cause, notre *Histoire du merveilleux*. Nous dirons donc seulement que les savants se sont complètement lavés du reproche de détourner leur attention des faits du spiritisme, puisque une étude attentive de ce genre de phénomènes a été entreprise en 1876, par une société étrangère, la *Société de physique de l'Université de Saint-Pétersbourg*.

Le spiritisme ayant fait son apparition, en Russie, l'Université de Saint-Pétersbourg voulut l'étudier à fond et prononcer, après examen, sur la réalité des phénomènes attribués aux médiums et aux spirites. Un rapport fut publié par la commission chargée de cette étude. Ce rapport était accompagné des procès-verbaux des séances de la commission.

Nous laisserons de côté les pièces annexées au travail de la commission, et nous ne citerons que le rapport, qui juge, avec une parfaite compétence et une grande clairvoyance, la question en litige.

« Considérant, dit le rapport de la Société russe : 1° la rapidité avec laquelle s'est répandu au commencement de 1872 l'intérêt excité par les phénomènes médiumiques ;

» 2° La légèreté avec laquelle beaucoup de personnes ajoutent foi à la doctrine mystique des esprits ;

» 3° Le reproche que les personnes qui ont propagé cette doctrine chez nous ont fait à la science, de ne pas reconnaître le spiritisme ;

» La Société de physique de l'Université de Saint-Pétersbourg a nommé dans son sein, au mois de mai 1875, une commission spéciale pour l'étude des phénomènes du spiritisme. Cette commission s'est proposé pour but de lever le voile mystérieux qui couvre ces phénomènes, de vérifier leur authenticité, et, au cas où il en serait reconnu de réels, de les étudier avec les moyens de la science.

» De cet examen, la commission a tiré les conclusions suivantes :

» 1° Ceux des phénomènes attribués au spiritisme qui se produisent par l'imposition des mains, comme par exemple les mouvements des tables, sont incontestablement déterminés par l'effet de la pression exercée intentionnellement ou non par les personnes présentes, c'est-à-dire se rapportent à des mouvements musculaires conscients ou inconscients; pour les expliquer, il n'est pas nécessaire d'admettre l'existence de la force ou de la cause nouvelle acceptée par les spirites;

» 2° Des phénomènes tels que le soulèvement de tables et le mouvement de divers objets derrière un rideau ou dans l'obscurité portent le caractère irrécusable d'actes de supercherie, commis sciemment par les médiums. Lorsque des mesures suffisantes sont prises contre la possibilité d'imposture, ces phénomènes ne se produisent pas, ou bien la tromperie est dévoilée;

» 3° Les bruits et sons, dans lesquels les spirites voient des phénomènes médiumiques ayant un sens et pouvant servir à communiquer avec les esprits, sont des actes personnels des médiums et ont la même portée et le même caractère de hasard ou de supercherie que les divinations et présages de bonne aventure;

» 4° Les phénomènes attribués à l'influence des médiums et appelés *médiumoplastiques* par les spirites, tels que la matérialisation de différentes parties du corps et l'apparition de figures humaines, sont incontestablement faux. On doit en effet le conclure, non seulement de l'absence de toute preuve précise, mais encore de l'absence d'esprit d'investigation scientifique chez les personnes qui croient à l'authenticité de ces phénomènes et décrivent ce qu'elles ont vu; des précautions que les spirites et les médiums réclament d'ordinaire des personnes devant lesquelles ces phénomènes doivent s'accomplir, en des cas nombreux où les médiums ont été directement convaincus d'avoir produit par imposture de semblables manifestations, soit par eux-mêmes, soit à l'aide de tiers;

» 5° Dans leurs manifestations, les personnes qui se disent médiums mettent à profit d'une part, les mouvements inconscients et involontaires des personnes présentes, et, d'autre part, la crédulité de gens honnêtes mais superficiels, qui ne soupçonnent pas la supercherie et ne prennent pas de mesures pour la prévenir;

» 6° La plupart des adeptes du spiritisme ne font preuve ni

de tolérance pour l'opinion des personnes qui ne voient rien de scientifique dans le spiritisme ni pour mettre au jour la participation de « personnes humaines » à la production de ces faits et qui ont pour base les principes rationnels des recherches scientifiques, ainsi que cela a eu lieu dans les observations de Gay-Lussac, d'Arago, de Chevreul, de Faraday, de Tyndall, de Carpenter et d'autres, il a été constaté que les phénomènes attribués au médiumisme sont le résultat ou de mouvements involontaires découlant de particularités naturelles de l'organisme, ou de l'adresse et de la supercherie de gens portant des dénominations analogues à celle de médium. C'est ce que la commission a constaté également dans ses observations sur les trois médiums anglais qui lui ont été présentés par nos spirites.

» Se fondant sur l'ensemble de ce qu'ils ont appris et vu, les membres de la commission sont unanimes à formuler la conclusion suivante :

» Les phénomènes spirites proviennent de mouvements inconscients ou d'une imposture consciente, et la doctrine spirite est une superstition.

» *Signé* les membres de la commission : Bobylew, agrégé de physique à l'Université de Saint-Pétersbourg; Borgmann, préparateur au cabinet de physique de l'Université de Saint-Pétersbourg; Boulyguine; Hezebus, licencié en physique; Elenew, préparateur au laboratoire de chimie de l'Université de Saint-Pétersbourg; Kraïévitch, maître de physique à l'Institut des mines et l'École des ingénieurs; Latchinow, maître de physique à l'Institut agronomique de Saint-Pétersbourg; Mendéléïew, professeur de chimie à l'Université de Saint-Pétersbourg; Pétrow, professeur de mécanique; Pétrouschevsky, professeur de physique à l'Université de Saint-Pétersbourg; Khmolovsky, maître de physique; Van der Vlie, agrégé de physique à l'Université de Saint-Pétersbourg.

» Saint-Pétersbourg, le 21 mars 1876. »

Il ne manque, selon nous, qu'un mot au rapport ou au jugement qu'on vient de lire, pour donner l'explition scientifique des phénomènes du spiritisme. Le rapport de la société russe appelle les actes des médiums des *actes inconscients*. Il fallait ajouter que ces

actes inconscients ont leur cause dans l'*état hypnotique* du sujet. Avec cette addition, le rapport de la Société de Saint-Pétersbourg est en parfaite conformité avec la théorie que nous avons développée dans les pages qui précèdent, des actions involontaires des médiums.

Notre tâche est finie. Nous avons passé en revue, dans ces quatre volumes, toutes les manifestations modernes prétendues surnaturelles, et démontré la vérité de la thèse philosophique qui était l'objet général de cet ouvrage, à savoir que l'amour du merveilleux est inné à la nature de l'homme, et qu'il varie peu dans ses manifestations.

Nous avons vu les prodiges attribués aux thaumaturges de l'antiquité se continuer, au moyen âge, par les possessions démoniaques et la sorcellerie. Les pratiques des sorciers de l'ancienne Égypte et de l'Arabie renaissent dans les opérations des Paracelsistes du temps de la Renaissance, et elles ne changent pas sensiblement, en passant, au XVIII^e^ siècle, aux mains de Mesmer et de Cagliostro.

L'hypnotisme nous a donné la clef des phénomènes physiologiques propres au magnétisme animal, au *magnétisme mystique*, aux suggestions morales, à l'empire de volonté d'un homme sur des sujets dociles et soumis. L'hypnotisme nous a également donné la raison de la rotation des tables, comme des paroles extatiques des médiums et des prétendues réponses des esprits. En un mot, nous croyons avoir fourni l'explication scientifique de tous les faits prétendus surnaturels, et démontré, en même temps, que, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, les formes sous lesquelles le merveilleux se produit sont, au fond, peu nom-

breuses, malgré leur apparente diversité, et ne font que revêtir, d'un siècle à l'autre, un caractère particulier : fascination et prophéties dans l'antiquité; possession démoniaque et sortilèges, au moyen âge; extase et délire religieux au XVII^e^ siècle; au XVIII^e^ siècle, magnétisme animal avec ses variantes, et dans notre siècle, tables tournantes, médiums et esprits.

Telle était la pensée générale qui était le but de ce livre, nous croyons l'avoir justifiée par l'histoire. Nous ne regretterons pas le long labeur que nous nous sommes imposé si cette idée de la *pérennité du merveilleux* demeure acquise à l'histoire et à la philosophie. Et si, par les considérations et les faits développés dans cet ouvrage, nous sommes assez heureux pour ramener dans le droit sentier de la vérité et du bon sens quelques âmes fourvoyées, pour éclairer certains esprits chancelants, irrésolus, ou entraînés par le trompeur mirage d'un mysticisme si mal à propos renouvelé de nos jours, nous aurons recueilli la récompense la plus douce au cœur d'un écrivain.

FIN DU TOME QUATRIÈME ET DERNIER.

TABLE DES MATIÈRES

LES PRODIGES DE CAGLIOSTRO.

Pages.

CHAPITRE PREMIER. Joseph Balsamo à Strasbourg 3

CHAPITRE II. Joseph Balsamo à Bordeaux. — Son arrivée à Paris. — Prodiges qu'il y accomplit. — Le banquet d'outre-tombe de la rue Saint-Claude. — Miracles de Lorenza, la Grande maîtresse. — Le souper des trente-six adeptes. — La guérison miraculeuse du prince de Soubise. — Enthousiasme de la capitale pour le nouveau thaumaturge..... 18

CHAPITRE III. Le cénacle des treize..... 34

CHAPITRE IV. L'affaire du collier..... 42

CHAPITRE V. — Retour en arrière. — Aventures et exploits de Cagliostro avant son arrivée à Strasbourg..... 64

CHAPITRE VI. Dénoûment de l'affaire du collier. — Cagliostro devant ses juges. — Cagliostro quitte la France. — Sa mort. 107

LES MAGNÉTISEURS MYSTIQUES.

CHAPITRE PREMIER. L'illuminisme apparaît en France à la suite du magnétisme de Mesmer et des prodiges de Cagliostro. — Les prophéties politiques. — Le P. Beauregard. — La prophétie du chevalier de Lisle. — La prophétie de Cazotte..... 131

CHAPITRE II. — Progrès du magnétisme mystique. — La *Société*

Pages.

exégétique de Stockholm. — Lavater. — Les magnétiseurs mystiques en France. — Anecdote rapportée par le docteur Parent. — Lord Castelreagh. — La voyante de Prévost, etc. 142

L'ÉLECTRO-BIOLOGIE.

M. Philips a connaissance en Amérique de l'*électro-biologie*. — Expériences de M. Philips, en Amérique. — M. Philips reconnaît l'identité de l'*électro-biologie* avec l'hypnotisme..... 165

LA FILLE ÉLECTRIQUE.

Manifestations électriques chez Angélique Cottin, dans le village de Bouvigny (Orne). — Observations faites par M. de Farémont, établissant la nature électrique des phénomènes propres à cette *torpille humaine*. — Expériences des médecins de Mortagne. — Angélique Cottin à Paris. — Expériences devant la commission de l'Académie des sciences. — Conclusion. — Une nouvelle fille électrique au Canada, en 1880..... 187

LES ESCARGOTS SYMPATHIQUES.

M. Jules Allix annonce la prétendue découverte faite par Benoît (de l'Hérault) de la communication de la pensée à de grandes distances au moyen d'escargots vivants. — Benoît accueilli par M. Triat, dans son gymnase, pour construire son appareil. — L'expérience des escargots sympathiques est reconnue le fait d'un halluciné..... 219

LES ESPRITS FRAPPEURS.

CHAPITRE PREMIER. Les esprits frappeurs en France. — Les mal-

Pages.
heurs du charbonnier Leriblé. — La table de la rue Descartes. — La jeune fille de Claire fontaine. — La famille Williams. — Les tourments de la famille Dolléans, à Guillonville; triomphe d'un exorcisme. — Les prodiges de Saint-Quentin.. 239

CHAPITRE II. Le presbytère de Cideville. — C'est la faute à Voltaire..... 255

CHAPITRE III. Les esprits frappeurs en Amérique..... 273

CHAPITRE IV. Explication des toc-toc des esprits frappeurs..... 293

LES TABLES TOURNANTES ET LES MÉDIUMS.

CHAPITRE PREMIER. Débarquement des esprits en Europe. — Les tables tournantes en Écosse, en Angleterre et en Allemagne. — Origine orientale des tables tournantes..... 307

CHAPITRE II. Les tables tournantes en France. — Comment elles sont accueillies dans notre pays. — Attitude des savants. — Expériences et ouvrage d'Agénor de Gasparin sur les tables tournantes..... 311

CHAPITRE III. — Théories pour l'explication du phénomène de la rotation des tables. — Théorie de M. Chevreul et de Babinet, ou théorie des mécaniciens. — Expériences à l'appui de cette théorie, faites par Faraday, de Londres. — Théorie du fluide. — Théorie des esprits. — Explication de ce même phénomène par l'état hypnotique de l'une des personnes de la chaîne..... 322

CHAPITRE IV. — Progression des phénomènes après les tables tournantes. — Les tables qui parlent et qui écrivent. — La planchette. — Les médiums opérant sans aucun accessoire. — Explication naturelle des actions des médiums..... 337

LES SPIRITES.

CHAPITRE PREMIER. Les spirites en France. — Cahagnet. — Éliphas Lévi. — Victor Hennequin. — Le docteur noir. — Girard de Caudemberg. — Henri Carion. — Le baron de Guldenstubbé et l'écriture directe des esprits. — Le docteur Teste. — Le marquis de Mirville. — Allan Kardec et son livre des *Esprits*.... 257

Pages.

CHAPITRE II. — M. Home et ses prodiges. — Les *Mémoires* de M. Home. — Les frères Davenport; leur truc dévoilé. — La photographie spirite. — Buguet; sa condamnation. — Explication physiologique du spiritisme. — Les médiums ne sont que des *hallucinés sans le savoir*. — Preuves à l'appui. — Résumé et conclusion générale de cet ouvrage..... 381

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME QUATRIÈME ET DERNIER.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES PRINCIPAUX PERSONNAGES ET NOMS D'AUTEURS CITÉS DANS LES QUATRE VOLUMES DE CET OUVRAGE

A

Adelon. III, 314, 341.
Agricola. II, 270, 271, 416.
Aigaliers. II, 203, 207.
Allan Kardec. IV, 379-380.
Allix (Jules), IV, 220-228, 234.
Altotas. IV. 72-76.
Annic. III, 251.
Amoretti (Charles). II, 401, 402.
Amoretti (Jérôme). II, 401.
Amussat. III, 325.
Ancillon. II, 27.
Audry. III, 44, 206, 230.
Aufossi. II, 401.
Antoinette (Marie). IV, 47-64.
Apollonius de Thyane. I, 12, 15-17.
Arago. III, 187 ; IV, 206, 208-210.
Arnauld. I, 284, 290 292, 295.
Astélius. III, 130.
Astier (Gabriel). II, 49, 51, 55, 59, 63.
Aubin. I, 124, 178, 189, 200, 202, 228, 244, 251.
Aubin-Gauthier. III, 266, 288, 411.
Aubin (Marie). I, 87.
Aubry. III, 625.
Auguier (Jeanne). I, 363-365.
Augustin (Frère). I, 419.
Aupetit. I, 60.
Aymar (Jacques). II, 319-357.
Azam. III, 251, 382-385, 405.

B

Babinet. IV, 210, 326.
Bachaumont. IV, 134.
Bachelier d'Agis. III, 248.
Bailly. III, 211-222, 357-359.
Balbiani. III, 396.
Barbarin. III, 273, 274, 308.
Barré (Pierre). I, 88, 220-226.
Barthélémy de l'Epine. I, 45.
Bartholin. III, 106, 110.
Bastard (Elisabeth). I, 253, 255.
Bâville (de). II, 54. 72, 86, 88, 163, 208.
Bayle. I, 135
Beaumont-Chardon. IV, 200.
Beauregard. IV, 132.
Beausoleil. (de). II, 276-311.
Bécherand. I, 369, 374.
Belfiel (Jeanne). I, 86, 94, 220, 241, 251.
Beloquin (La). I, 225.
Benoît (Adolphine). IV, 249
Benoît (de l'Hérault). IV, 229-235

Béraud. III, 382.
Bergasse. III, 99, 158-164, 181-185.
Berna. III, 327.
Bertholet. III, 185, 186, 277, 279.
Bertrand (Alexandre). I, 84, 189, 238; III, 30, 45, 296 311.
Bias, de Babylone. I, 14.
Billot. III, 372; IV, 156.
Blanchard (Elisabeth). I. 173, 185, 201-205.
Bleton (Barthélemy). II, 365-389.
Bordes. IV, 92.
Bodin (Jean). I, 31, 49, 55, 231.
Boerhaave. I, 413.
Boguet. I, 32, 46, 58.
Boisseau. III, 321.
Boissier de Sauvages. II, 87.
Bonnet (de Lyon). I, 412.
Bossuet. II, 24.
Bouchut. III, 390, 425.
Bousquet. III, 325.
Braid. III, 380-382; IV, 166.
Briden (Madeleine). I, 361-363.
Brierre de Boismont. IV, 150-152.
Broca. III, 385.
Broglie (de). II, 156-158, 161, 166.
Brossier (Marthe). I, 268-272.
Brou (Madeleine de). I, 102, 135, 136.
Brousson (Claude). II, 67-70, 77-83.
Brewster (David). XV, 399.
Brown (Thomas). I, 236.
Brucker. I, 7.
Burdin. III, 335, 336-338.
Buguet. IV, 399-404.
Bureau (Allyre). IV, 349.
Burgot. I, 46.
Burq. III, 422

C

Cagliostro (Joseph) Balsamo, IV, 3-128.
Cahagnet. I, 7; IV, 355-358.
Calmeil. I, 47, 84, 256. 381-385, 423-426.
Campetti. II, 402.
Capel. (Louise), I, 69.
Capieu II, 75.
Capuron. III, 323, 325.
Cardan. I, 419.
Carré de Montgeron. I, 26, 331, 368, 371, 379. 389, 418.
Carrière. II, 75.
Cartaz. III, 413-416.
Catinat. II, 159.
Catlin. III, 396.
Cavalier (Jean) II, 123-127, 170-174, 190, 204-215.
Cazotte. IV, 135-140.
Charcot. III, 412-422.
Charles (le physicien). II, 375.
Charras (Isabeau). II, 52, 61.
Chastegner de La Rochepozai. I, 142, 158, 161.
Chauvet (Louis). I, 88, 119. 169.
Chayla (abbé du). II, 101-109.
Chevreul. II, 437-446; IV, 323.
Cloquet (Jules). III, 315; IV, 296.
Cohu. IV. 201.
Condillac. I, 7.
Congis (de). I, 346, 353.
Corbière. II, 41.
Cornet. I, 285.
Cortone (Marguerite). I. 420.
Cottin (Angélique) IV, 187-210.
Cottu (P.). I, 403
Court de Gébelin. III, 170-174, 191.
Couvrigny (P). I, 318.
Crollius. III, 106.
Cuvillier. III, 305.

D

Danis (le berger). IV, 269.

Danjou. I, 176, 185.
Davenport (les frères). IV, 392-394.
Debay. IV, 169-173, 339.
Dechales (P.), II, 316.
Delaage. III, 372.
Delancre. I, 31. 63, 65.
Delasse. I, 68.
Deleuze (P.). III, 266, 270-273. 304-402; IV, 156.
Delrieu. III, 185, 204.
Del Rio. I, 43, 231.
Demarquay. III, 405.
Denyse Lacaille. I, 271, 272.
Desloges. I, 411.
Deslon. III, 61-79, 154-158.
Diderot. II, 374.
Digby. III, 121.
Dolléans. IV, 248.
Dubois (Frédéric ou Dubois d'Amiens). III, 329-333.
Du Doyer de Castel. I, 405, 422.
Duncan. I, 139, 152, 154, 156, 234.
Dupotet. III, 311, 339, 374; IV, 384,
Dupré (Catherine). I, 309.
Duval (Eulalius). I, 236.
Duval d'Eprémesnil. III, 200.
Duvergier de Hauranne. I, 279-282; II. 306-307.

E

Edmonds (John). IV, 287, 289.
Else Kame. I, 49.
Eliphas Lévi, 358-370.
Elliotson. III, 379.
Epithases. I, 10.
Escaye (Père l'). I, 125.
Esdaile. III, 379, 387-389.
Espagnet, I, 63, 65.
Esquirol. I, 86, 238.

F

Faraday. IV, 326-327; V, 395. 328.
Farémont (de). IV, 191-136.
Faria (abbé). III, 301-303.
Ficin. III, 102.
Fléchier. II, 246.
Flint (Austin). IV, 297-303.
Fludd. III, 110-113.
Foissac. III, 293, 300, 314, 321.
Folard. I, 372-374.
Folleville. II, 52, 55, 56.
Fontaine. I, 296, 374-380.
Fortis. II, 435.
Fourneau. I, 180.
Fox (Catherine et Marguerite). IV, 275, 278, 280-282.
François (Le Père Jean). II, 315.
Franklin. III, 218.
Frappart. III, 349.

G

Gaffard. III, 106.
Galard de Montjoie. III, 169.
Galien (Claude). II, 313.
Garasse (P). I, 283.
Garinet. I. 269.
Gasparin (Agénor de). IV, 316-331, 328.
Gassner. III, 132-143.
Gaston d'Orléans. I, 204-206.
Gaufridi. I, 70, 72, 74, 232.
Georget. III, 311.
Gerboin (Antoine). II, 437.
Gergonne. III, 339.
Gerlan. II, 43.
Gertrude. I, 51.
Gigot-Suard. III, 400-401.
Giles-Parent. I, 340.
Giloire. I, 225, 233.

Girard de Caudemberg; IV, 362-371.
Girardin (Emile de). IV, 234.
Giraud-Teulon. I, 250; III, 403.
Gmelin (Eberhard). III, 294.
Goclénius. II, 272; III, 106.
Gougent dMax.oe V, 262
Goulard (Simon). I, 49, 51.
Gouriet. IV, 37.
Graham. III, 247.
Grandier (Urbain). I, 97-104, 134-192.
Greatrakes. III, 128-132.
Grégoire (de Toulouse). I, 54.
Grégoire (Jeanne), I, 407.
Grev (Etienne). II, 447.
Grilliau (Père). I, 186, 188, 194.
Grimm. III, 155; IV, 35.
Guérineau. III, 386.
Guillaume de Cérizai. I, 88.
Gui Patin. I, 199.
uldenstubbé (baron de). IV, 372-376.

H

Hamard. III, 323.
Hansen. III, 423.
Hassan. IV, 168.
Hébert. III, 363; IV, 190.
Hanmann. III, 106
Hébert. III, 363;. IV. 190.
Hecquet. I,412.
Heidenham. III, 422.
Hell (Père). III, 145.
Hennequin (Victor). IV, 358.
Hervart. II, 1.
Hervier (Père). III, 188-190; 192-193, 301.
Hervilliers. I, 54.
Home. IV, 381-392.
Hublier. III, 348-350.
Husson. III, 312-314, 316-320, 333-335, 403.

I

Ingenhouz. III, 149.

J

Jacques II. I, 308, 309.
Jamblique. I, 9. 19, 20.
Jansénius, I, 275, 278-282.
Jeanne d'Arc. I. 39.
Jeanne d'Estièvre. I, 135
Joseph (Père). I, 207, 214, 219, 227.
Julien (de). II, 156, 163, 164-165, 169, 174, 178, 199.
Jumelin. II, 219.
Jurieu. II, 42.
Jussieu (Laurent de). III, 232.

K

Kerner. IV, 152, 157.
Kircher (Père). III, 104, 113-117, 271, 315, 396.
Krüdner. III, 309.
Künholtz. III, 235. 343.

L

Laborde (de). III, 393; IV, 159.
Labraisse (Suzanne). IV, 133.
La Condamine. I, 395.
Lactance (Père). I, 140. 193-195.
Laharpe. IV, 135-137.
Lalande. II, 373.
Lambert-Daneau. I, 53.
La Ménardaye. I, 235, 240, 245, 253.
La Motte (madame de). IV, 45-64: 107-111.
Larcher. IV, 217.

Laroche-Héron. IV, 289-292.
Larrey. III, 395.
Lassonne (de). III, 86.
Lataste (Dom). I, 381, 384, 387.
Laubardemont. I, 129, 132, 144, 150, 164, 171, 177, 182, 199, 220-225.
Lavater. IV, 10, 143-145.
Léauté (Dom). I, 331, 376, 386.
Lebrun (Père). I, 309; II, 268, 361, 419, 426.
Le Camus. II. 13, 428.
Lefébure. III, 361.
Lemonier. IV, 200.
Le Noble. III, 283.
Lenormand. I. 74.
Lerible. IV. 241.
Lero (Pierre). I, 314.
Le Roy. III, 28.
Le Royer. II, 316.
Lesley. (Jenny). II. 395.
Lessius. I, 294.
Le Tellier. I, 301, 305; II, 15, 18, 24, 32.
Lévy (magnétiseur). III, 376.
Libavius (André). II, 272; III, 106,
Lisle (Chevalier de). IV, 133, 134.
Littré. IV, 167.
Llorente. I, 44.
Locke. I, 424.
Longet. IV, 316.
Lordat. III.
Lorenza Feliciani. IV, 25-31, 42, 102, 79-84, 127.
Lorry. I. 424.
Louvois. II, 28.
Louvreleuil. II, 110.
Loysel Dolé. III, 106.
Lude (comte de). I, 215.

M

Mabilcau. I, 344
Madeleine (sœur du st sacrement), I, 419.
Maillebois (de). III, 33.
Maintenon (Mme de). II, 15.
Maistre (Joseph de). IV, 145.
Malebranche. II. 419, 421.
Mandol (Madeleine de). I, 69, 74.
Mannouri. I, 90, 140, 148, 180. 198.
Marano. IV, 13-17.
Marcellin (Ammien). I, 19, 20.
Marescot (abbé). I, 123, 269.
Marie (sœur). I, 401-403.
Marie des Sains. I, 75.
Marillac. II, 17.
Martin (Mlle). II. 361.
Maulet (Jeanne). I, 391.
Maurepas (de). III, 92,
Maxwell. III, 123, 125-128.
Mayer. II, 274.
Meiners. IV, 11.
Mélanchthon. II, 274.
Ménage. I, 236, 263.
Merryweather. I, 236.
Ménestrier (P). II, 261, 363.
Mesmer. III, 9-98, 147-191, 202-205, 208-211, 239-249, 354, 424. 425.
Michaëlis (P.). I. 55, 69, 70, 71.
Michéa. II, 251.
Mignon (chanoine). I, 91, 97, 115, 122, 158.
Mirabeau. IV, 144.
Mirville (Marquis de). I, 85, 189, 239; III, 307, 371; IV, 148, 153, 157, 242, 251, 255, 257, 261, 268, 272, 377-378.
Molina. I, 274.
Monconis. I, 263.
Monstrelet. I, 36, 40.
Montagu. I, 209.
Montègre. I, 237, 405, 409.
Montesson. III, 277.

Montrevel. II, 178, 179, 186, 191, 195-197, 201.
Moquin-Tandon. IV, 316.
Morans. I, 254.
Moreau (de la Sarthe). I, 262; III, 326.
Moret (Ernest). I, 275, 279, 295.
Morin (A. S). III, 367-370, 411, IV. 329-330;IV, 373-375.
Mortillet (Gabriel). II, 403-414.
Moulinié (Charles). III, 177.
Moussaut (Prieur). I, 103.
Mousseaux (Chevalier des). I, 85.
Mulart. I, 287.
Müller. III, 382,

N

Nicolaï (Adrien). I, 51.
Nider. I, 39.
Nisette. I, 391.
Noailles (Cardinal de.) I, 301-307, 313, 354; II, 11, 25
Nogeret, I, 149, 166.
Nostradamus. IV, 141.
Nus (Eugène). IV, 347-348.

O

Ollivet (Mlle). II, 360.
Ollivier. IV, 196-198.
Orget. I, 316.
Ondet. III, 323.

P

Paracelse. III, 101.
Parangue. II, 389-395.
Parent. IV, 148-150.
Paris (le diacre). I, 313, 320-354.
Pascal I, 290.
Pazzi (Madeleine). I.
Pechlin. III, 130.
Pellisson. II, 13.
Perkins (Elisha). III, 146.
Perrier (Mlle). I, 294.
Petetin. III, 284-295.
Petroz. I, 237.
Peucer. II, 274.
Philips. IV, 174-183.
Pidoux (François, de Poitiers). I; 236, 243.
Pietra-Santa (P. de). III, 393.
Pigeaire. III, 338-348.
Pilet de Lamenardière. I, 160, 235, 254.
Pineau. IV, 211-214.
Plotin. I, 20.
Pompenace. III, 103.
Pontchartrain. II, 33.
Porphyre. I, 20.
Porta. II, 274.
Possin. III, 373.
Pothière (Jeanne). I, 43.
Potier de Blancmesnil. I, 250.
Primerose. I, 412.
Pûységur (de). III, 249-282, 298-301.
Pythagore. I, 8,

Q

Quesnay. III, 4.
Quesnel. I, 278, 299, 304, 354, 374.

R

Rancé (abbé de). II, 420, 422.
Rarey. III, 397.
Récamier. III, 311; IV, 147.
Reichemhach. I, 7.
Rémy (Nicolas). I, 56-57.
Resses (Père). I, 211.
Restitute. I, 419.
Reysellius. III, 110.
Ricard. IV, 160-162.

Richelieu (Cardinal de). I, 129, 219, 285.
Risueño d'Amador. III, 235.
Ritter. II, 402, 435.
Roberti (Père). II, 272; II, 106. I,
Rochoux. III, 326.
Rohan (cardinal de) IV, 45-64, 109.
Roland (camisard). II, 121, 133, 136, 166, 191, 193, 213-217.
Roman (Pierre). II, 84.
Rossi. III, 492.
Rouchet (Père). IV, 155.
Roussel de Vauzermes, III, 74, 76.
Roux. III, 321.
Rivère (de). III, 364, 375.
Ruède (Jeanne de). I, 227.

S

Sabatier. III, 35.
Sacy (de). I, 290, 295.
Saint-Evremond. III, 130.
Saint-Félix. (De) IV, 60, 62, 103.
Saint-Germain. (Comte de) IV, 95-98.
Saint-Romain (de). II, 316.
Salgas (de). II, 182-185.
Salgues. I, 299, 316, 366.
Salverte (Eusèbe). I, 21; IV, 167.
Santerre. I, 224, 228.
Sauzé (Charles). I, 241, 242.
Sazilli (Claire de). I, 120, 163, 241, 252.
Schiff. IV, 294.
Scholastique (sœur). I, 389.
Schott (Gaspard). II, 273.
Ségalas. III, 326.
Séguier (camisard); II, 104, 106, 110, 111, 117.
Séguin (de Tours). I, 235.
Séguin (Honorine). IV, 211-214.
Sennert. III, 106.
Serre (du). II, 39, 48.
Servan. III, 230.
Simone-Dourlet. I, 77.
Simon le Magicien. I, 8, 12-15.
Sonnet. I, 405.
Soubise (Prince de). IV, 32-34.
Spazari (comte de). IV, 360.
Spicer. IV, 287.
Spranger. I, 43.
Stoërk. III, 149.
Surin (Père). I, 206-214, 244, 255, 257.
Swedenborg. III, 4-6.

T

Tanchou. IV, 203-208.
Taliacot. III, 119.
Tardy de Montravel. III, 252.
Tertullien. I, 18, 20.
Teste. III, 350-352.
Thérèse (sainte). I.
Thévenet (veuve). I. 380-385.
Thomas d'Onglée. III, 209.
Thorel. IV, 257-266.
Thouret. III, 105, 175, 234.
Thouvenel. II, 366-372, 379, 384 388, 397-401, 429.
Tournus. I, 329, 345.
Tranquille (Père). I, 176, 186, 194-196, 198.
Triat. IV, 229-234.
Trístan (J. de). II, 432.
Tsherepanoff. IV, 310.
Turpin. I, 390.

U

Uvillermoz. I, 58.

V

Vaillant (abbé). I, 427.

Valentin (Basile). II, 269.
Valette (camisard). II, 53, 62.
Vallemont (abbé). II, 358, 416, 424.
Van Helmont. III, 107-109.
Vassereau (Marie). I, 366-367.
Vauban. II, 33.
Velpeau. III, 385; IV, 296.
Verdung (Michel). I, 46.
Verger (Dr). IV, 199.
Verneuil. III, 406.
Vialart (De). I, 310.
Vicq d'Azyr. III, 41, 236.
Victor (somnambule). III, 258.
Villars (maréchal de). II, 203, 204, 205, 218.
Villars (Charles). III. 274.
Vincent (Isabeau), II, 41, 43-45.
Virey. III, 248, 310.
Vitri (Cardinal de). I. 419.
Vivens (François). II, 64, 65, 73-75.
Vriès (Docteur noir). IV, 361.

W

Wehler. II, 447.
Wechmann (Michel). IV, 273.
Williams. IV, 245.
Wirdy. III, 116-113.

Z

Zonaras. I, 20.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS D'AUTEUR

IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, 2, RUE MIGNON, PARIS.